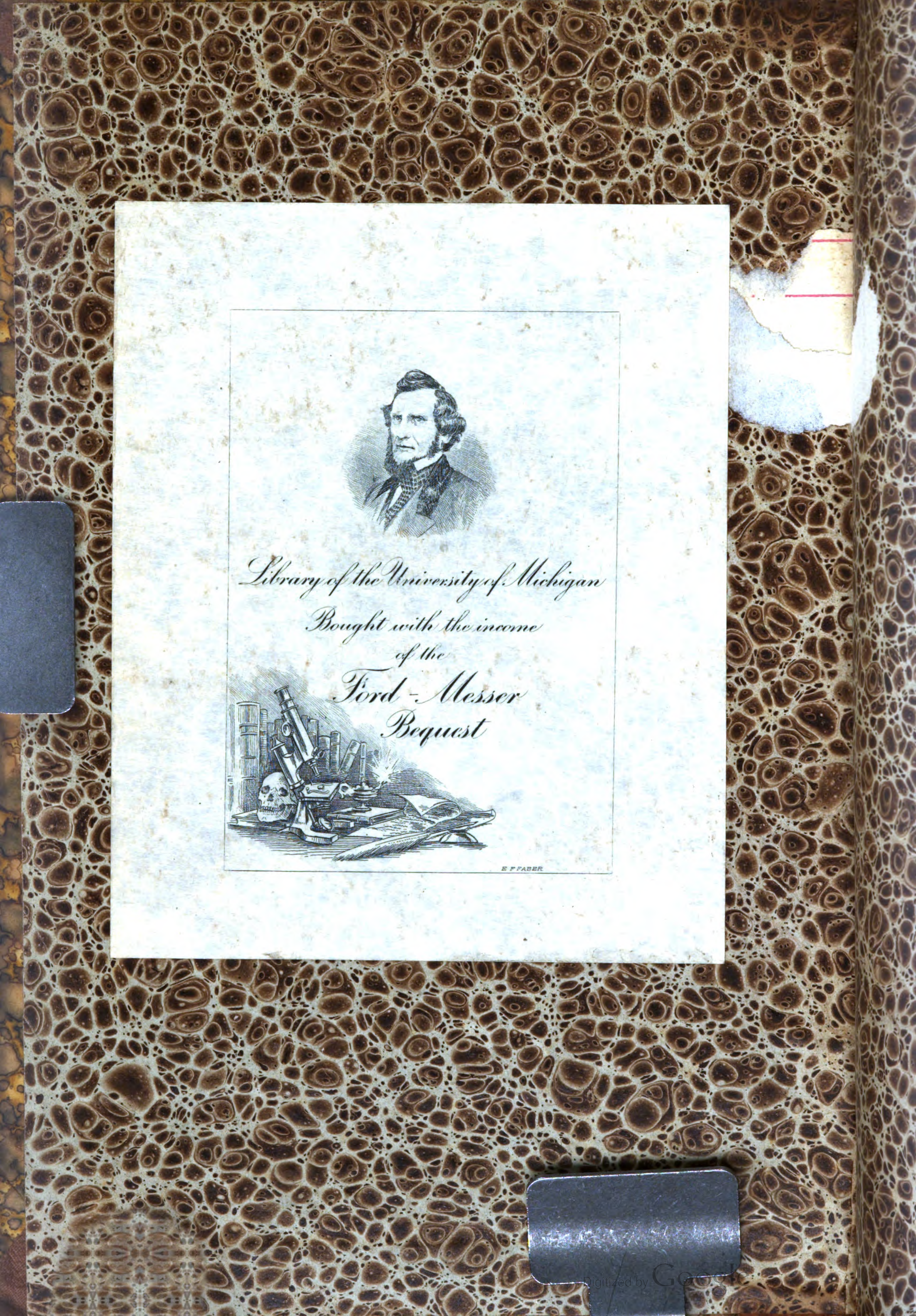

B 380822 DUPL


Library of the University of Michigan
Bought with the income
of the
Ford - Messer
Bequest
E P FABER



1-49 vols bound

$125

F. H.

Cherchez et vous trouverez.



Il se faut entr'aider.

L'INTERMÉDIAIRE

DES

CHERCHEURS ET CURIEUX

(*NOTES and QUERIES* français)

QUESTIONS ET RÉPONSES, COMMUNICATIONS DIVERSES
A L'USAGE DE TOUS

LITTÉRATEURS ET GENS DU MONDE, ARTISTES, BIBLIOPHILES, ARCHÉOLOGUES,
GÉNÉALOGISTES, ETC.

Ire ANNÉE — 1864

PARIS
CHEZ Mme Ve BENJ. DUPRAT, LIBRAIRE DE L'INSTITUT, ETC.,
RUE FONTANES (CLOÎTRE SAINT-BENOÎT), 7

1864

Avis au brocheur. — Les feuillets paginés 371-372 et ix-x sont à diviser, afin de placer le second avec le Titre et la Table des Matières au commencement du volume.

Paris. — Typ. de Ch. Meyrueis, rue des Grès, 11.

TABLE DES MATIÈRES (1)

PREMIÈRE PARTIE

[N. B. — *Le premier chiffre indique la question, les suivants indiquent les réponses.*]

Belles-Lettres, Histoire littéraire.

(1) Cette table, faite au fur et à mesure après chaque numéro, est celle qui a servi pour la Direction de l'*Intermédiaire*. Elle est donc éprouvée; cependant il a pu échapper quelques erreurs. On est prié de vouloir bien les signaler.

Philologie.

Histoire et Géographie.

Beaux-Arts.

Archéologie et Numismatique.

Biographie, Généalogie, etc.

Bibliographie, Manuscrits, etc.

Divers.

Trouvailles et Curiosités.



DEUXIÈME PARTIE

QUESTIONS NON ENCORE RÉPONDUES.

[N. B. — *Bien des réponses, déjà parvenues à la Direction, n'ont pu être insérées dans ce volume faute de place, et se trouvent renvoyées au tome II.*]

Belles-Lettres, Histoire littéraire.

Philologie.

Beaux-Arts.

Histoire et Géographie.

Archéologie et Numismatique.

Biographie, Généalogie, etc.

Bibliographie, Manuscrits.

Divers.

Errata.

P. S. — En résumé, ces 24 premiers numéros de l'*Intermédiaire* ont ouvert leurs colonnes à 686 *Questions*, à 880 *Réponses*, et à 55 notes ou notules (*Trouvailles et Curiosités*).

Si nous avons formé une première série des Questions auxquelles il a été fait une ou plusieurs réponses, ce n'est pas à dire, tant s'en faut, que toutes ces questions aient été résolues et qu'il n'y ait plus lieu de s'en occuper. Notre portefeuille contient encore des suites de réponses à 76 de ces questions.

De même, la seconde série comprend, pour mémoire, les Questions qui n'ont pas encore eu de réponse *insérée;* mais pour 41 d'entre elles, c'est la place seule qui a manqué, les réponses attendant leur tour. Il est aussi parfois de ces questions qui, au fond, *n'en sont pas*, et qui ne sont en quelque sorte posées que pour la forme.

Au 30 décembre, nous avons en portefeuille 136 questions nouvelles à publier, sans préjudice de celles qui surviendront.

Num° 1.] *Cherchez et vous trouverez.*  *Il se faut entr'aider.* [15 Janv. 1864.

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(*NOTES and QUERIES* français)

QUESTIONS ET RÉPONSES, COMMUNICATIONS DIVERSES A L'USAGE DE TOUS

LITTÉRATEURS ET GENS DU MONDE, ARTISTES, BIBLIOPHILES, ARCHÉOLOGUES, GÉNÉALOGISTES, ETC.

S'ADRESSER (*franco*): *Pour les abonnements:* à MM. BENJ. DUPRAT, libraire de l'Institut, etc., rue Fontanes, 7, à Paris; F. FOWLER-MOLINI, à Londres; BROCKHAUS, à Leipsig; DECQ, à Bruxelles; MULLER, à Amsterdam; BOCCA, à Turin; J. MOLINI, à Florence; B. BAILLIÈRE, à Madrid; BRILL, à Leyde; CHERBULIEZ, à Genève; SPITHOVER, à Rome, etc.
Pour la rédaction: à M. CARLE DE RASH, directeur de l'*Intermédiaire*, chez M. B. DUPRAT, rue Fontanes, 7, à Paris.

Pour 12 numéros, 4 fr. par an. Etranger: 6 fr.

Annonces: 30 cent. la ligne.

Ne recevront les numéros suivants que les personnes qui auront fait parvenir (en timbres-poste ou d'autre manière) leur abonnement à M. B. Duprat, la modicité du prix ne comportant aucuns frais de recouvrement.

Les personnes qui recevront ce numéro sont priées de le faire connaître à tous ceux qu'il peut intéresser, de façon à étendre rapidement la circulation de l'INTERMÉDIAIRE, et à lui faire ainsi porter tous ses fruits.

SOMMAIRE.

A tous Chercheurs et Curieux de tous pays,
A tous Amis présents et à venir, Salut.

Nous voudrions, en créant l'INTERMÉDIAIRE, imiter à notre tour et naturaliser parmi nous une feuille périodique anglaise, le NOTES AND QUERIES (1), qui a fourni depuis quatorze ans une très utile carrière et que l'on a déjà imité avec succès en Hollande (2) et aux Etats-Unis (3).

Dire ici ce qu'est notre habile devancier, et les heureux résultats qu'il a obtenus, nous semble le meilleur programme à placer en tête de ce premier Numéro-spécimen.

Un prospectus fut lancé en 1849, dans lequel, — après avoir exposé « qu'il existait beaucoup de journaux et revues consacrés à la littérature, aux sciences, etc., mais que pas un seul n'était l'organe d'un commerce littéraire proprement dit, n'avait pour objet spécial d'aider dans leurs travaux et leurs recherches les hommes de lettres et les gens du monde studieux, de recueillir les *communications* utiles qui seraient faites, les *questions* qui pourraient être posées, et les *réponses* qui s'ensuivraient, » — on annonçait que l'on allait essayer de combler cette lacune. La nouvelle feuille, intitulée : *Notes and Queries*, serait tout à la fois un Répertoire de *Notes* et une

(1) NOTES AND QUERIES : *a medium of inter-communication for literary men, artists, antiquaries, genealogists*, etc., avec cette épigraphe : « *When found, make a note of.* » (Captain Cuttle.) Londres, G. Bell, pet. in-4°. Depuis 1849.

(2) DE NAVORSCHER (Le Questionneur), *een middel tot gedachtenwisseling en letterkundig verkeer tusschen allen die iets weten, iets te vragen hebben of iets kunnen oplossen* (Correspondance littéraire entre tous ceux qui ont quelque question à poser et quelque réponse à faire). Sous la direction de *P. Leendertz*. Amsterdam, Muller, in-8°. Depuis 1851.

(3) HISTORICAL MAGAZINE AND NOTES AND QUERIES *concerning the Antiquities, History and Biography of America.* Boston, J.-W. Dean, in-4°. Depuis 1857. — THE PHILOBIBLION, etc. New-York, G.-P. Philes, in-4°. Depuis 1862.

Enquête, incessamment ouverts au public, et l'on exprimait la pensée qu'avec le temps un pareil journal pourrait, à divers points de vue, « rendre de réels services à l'histoire de la *langue* et de la *littérature* nationales, aussi bien qu'à la *biographie*. »

« *When found, make a* NOTE *of,* » (prenez *note* de ce que vous rencontrez), ce mot familier du capitaine Cuttle, personnage d'un roman du célèbre Dickens, (et qui n'est autre que le *Singula quæque notando* d'Horace), était arboré comme épigraphe, et expliquait tout d'abord le titre : NOTES *and Queries*. On laissait du reste à la pratique le soin de démontrer progressivement la théorie.

Le 1er numéro parut le 3 novembre 1849. Il contenait une douzaine d'articles variés, indiquant déjà que l'idée avait été comprise et qu'elle obtenait faveur. Le 2e numéro se composait de vingt-trois articles : adhésions, communications, questions, même des réponses arrivaient, signées des noms les plus honorables ou d'initiales et de pseudonymes connus. Aux 3e et 4e numéros, le nombre des abonnés et, par cela même, des correspondants (*contributors*) s'accroissait notablement : le succès était assuré, chacun reconnaissant l'intérêt que tous les amis du nouveau journal avaient à le propager pour en augmenter l'utilité commune. — Dès le 29 décembre, au bout de six semaines, il fallait faire une réimpression des premiers numéros. — Enfin, au n° 25 (20 avril 1850), on était obligé de les réimprimer pour la seconde fois. — On constatait, à chaque numéro, que les *Réponses*, ainsi que les *Questions* et les *Notes*, devenaient chaque fois plus nombreuses, en raison même de l'accroissement du nombre des abonnés.

Veut-on savoir maintenant où en est le *Notes and Queries?* quels fruits il a portés ?

La collection forme aujourd'hui vingt-huit volumes, remplis de mille et mille observations et solutions instructives. Les numéros (24 pages petit texte) contiennent chaque semaine, en moyenne, de 80 à 120 articles : Questions, Réponses ou Répliques, et la place manque souvent. Parmi les correspondants figurent les hommes les plus distingués de l'Angleterre; nommons seulement ici MM. J. Bruce, J. Payne-Collier, Fred. Madden, le Dr Brewster, feu sir George Cornwall-Lewis, le dernier secrétaire d'Etat de la Guerre, etc. Voici ce qu'écrivait lord Monson dans le numéro du 8 décembre 1855 : « Je saisis avec plaisir cette occasion pour reconnaître l'obligation que j'ai au *Notes and Queries*, dont la publicité m'a procuré des renseignements que je n'aurais pu obtenir sans son moyen; j'ajoute que ce n'est pas la première fois que j'ai personnellement à me féliciter d'un semblable résultat. »

On a publié à part, en 1858, un volume intitulé : « CHOICE NOTES *from Notes and Queries*, HISTORY, » et qui n'est autre chose qu'un recueil d'*Errata* de l'histoire d'Angleterre, extraits des douze premiers tomes de la collection, c'est-à-dire dus aux recherches provoquées par le *Notes and Queries*. On se propose d'en faire autant pour d'autres matières. Voilà l'utilité générale, venant après l'utilité particulière.

Tel est le journal anglais, et tel sera, si on le veut bien, notre INTERMÉDIAIRE : instrument usuel d'information, tribune ouverte à quiconque aurait une *Question* à poser, une *Réponse* à donner, une *Communication* utile ou curieuse à enregistrer, en matière d'histoire, de biographie, d'art, de bibliographie, d'archéologie, etc.

Il désire venir *en aide* aux Chercheurs et aux Curieux, séparés par la distance, inconnus les uns aux autres, en leur faisant connaître ce en quoi ils se peuvent *entr'aider*.

Il aspire à procurer aux Travailleurs d'aujourd'hui un moyen d'avancement analogue à celui des bons Bénédictins d'autrefois. Comment procédaient-ils ? On le sait : l'objet des investigations de chacun étant notifié à tous, ce qu'ils rencontraient de relatif à cet objet, ils le déposaient journellement à la case les uns des autres, en sorte que rien n'était perdu et que tout profitait à la communauté.

L'INTERMÉDIAIRE s'adresse donc à tout le monde, en faveur de tout le monde. Des rapports réguliers et réciproques avec les feuilles étrangères de même nature étendront ses moyens d'action et ses services, qui deviendront ainsi *internationaux*. Les correspondances seront reçues en toute langue et traduites, soit *in extenso*, soit par extraits. Les Réponses seront données ou en entier, ou par analyse, et communiquées, s'il y a lieu, aux auteurs des Questions.

Bien des lettres qui nous ont été déjà écrites montrent que notre appel a été



entendu, et l'INTERMÉDIAIRE peut déclarer qu'il a, dès à présent, non-seulement des questionneurs, mais de *bons répondants*. Nous ne voulons mettre en avant aucun nom; nous publierons seulement la lettre suivante, qui saisit et résume si bien la pensée de notre entreprise :

*Au directeur de l'*INTERMÉDIAIRE.

Les *Chercheurs* cherchaient depuis longtemps un moyen de se communiquer leurs recherches, d'échanger des demandes ou de vulgariser des découvertes. Cet instrument télégraphique, déjà familier aux Anglais et aux Hollandais, ils le trouvent par votre *Intermédiaire*, non-seulement pour la France, mais pour l'Europe et le monde; car la langue française a presque le privilége d'universalité. Le *Navorscher* d'Amsterdam ne sort guère de la Hollande et des Flandres; le *Notes and Queries* de Londres n'arrive guère sur le continent. Il faut espérer que l'*Intermédiaire* de Paris sera vraiment cosmopolite. Que chaque peuple éclaircisse son histoire particulière et dresse l'inventaire de sa tradition, c'est à merveille; mais il se prépare quelque chose de plus grand que ces monographies nationales. Notre siècle a l'idée de faire une histoire universelle, et notamment l'histoire générale de l'Art.

En ma qualité de chercheur, je me sers donc, tout de suite et sans façon, de votre *Intermédiaire*, pour proposer deux questions qui intéressent l'histoire des écoles hollandaise et flamande. (*Voir ci-après*.) W. BÜRGER.

Paris, 25 novembre 1863.

Maintenant donc, commençons! Tout ce que nous pourrions ajouter ne vaudrait pas l'expérience. Chaque numéro apportera son progrès avec lui. Que le dieu des Chercheurs et des Curieux nous soit en aide! C. R.

—

Le premier numéro, daté du 15 janvier 1864, paraît un mois d'avance, les *Questions* provoquées par notre Prospectus ayant été plus que suffisantes. Le deuxième numéro paraîtra avant le 15 février, si d'ici là les adhésions d'abonnés et les *Questions* nouvelles, ainsi que les *Réponses*, arrivent en nombre, comme tout le fait espérer.

Mensuel, au prix de 4 fr., l'*Intermédiaire* deviendra bi-mensuel, au prix de 7 fr., etc., si l'abondance des matières... et des souscripteurs l'exige.

Questions.

L'ordre adopté dans le classement des Questions est, autant que possible, le suivant : BELLES-LETTRES, — PHILOLOGIE, — BEAUX-ARTS, — HISTOIRE, — ARCHÉOLOGIE, — NUMISMATIQUE, — EPIGRAPHIE, — BIOGRAPHIE, — BIBLIOGRAPHIE, — DIVERS.

Comment on parle aux animaux. — Je m'occupe depuis longtemps d'un ouvrage de philologie, dont un chapitre traitera du *Langage employé par l'homme dans ses rapports avec les animaux*.

Ce langage DOIT ÊTRE *partout à peu près le même*. Cette conclusion, indiquée par le raisonnement, est confirmée par beaucoup de faits que j'ai été à même d'observer.

Pour poser clairement la question, je dois entrer dans quelques détails.

Les animaux, même les plus favorisés, étant restés fatalement dans un état de civilisation relativement inférieur, le langage de l'homme envers eux n'a pu prendre un grand développement. Resté dans l'état correspondant à leur civilisation, il est encore aujourd'hui réduit presque exclusivement aux moyens de communication les plus primitifs. N'ayant pas développé suffisamment chez eux l'usage raisonné de l'*audition*, l'homme y supplée en s'adressant à presque tous les autres sens. Par les caresses, par les châtiments, etc., il affecte le sens général, le *tact*. La *gustation* lui fournit un de ses plus puissants moyens d'action : c'est en présentant aux animaux des aliments de leur goût, qu'on les apprivoise et qu'on les habitue à la société de l'homme. L'*olfaction*, quoique négligée, n'est pas sans emploi; mais c'est surtout à la *vision* que l'homme a recours. La mimique constitue le fond de son langage envers les animaux.

Lorsqu'il s'adresse à leur *audition*, l'homme emploie de préférence la forme la plus primitive du langage oral. Il n'articule pas, il ne parle pas : il fait de la musique. L'amateur d'oiseaux siffle en entrant dans sa volière; le chasseur siffle de diverses manières pour exciter son chien; il siffle d'une façon

différente pour le rappeler. Le cheval, le bœuf, obéissent au sifflet. La plupart des animaux domestiques comprennent ces claquements de langue qu'on retrouve dans quelques idiomes de l'Afrique australe. Presque tous se rendent à l'appel qu'on formule en faisant claquer les lèvres et en aspirant vivement.

La transition de ce langage purement musical au langage articulé se fait au moyen de certains monosyllabes, d'exclamations qui ont un caractère particulier, et que je suppose devoir se retrouver en partie dans les pays les plus divers. C'est là le point que je voudrais éclaircir. Pour préciser le sens de ma question, plutôt que pour donner un thème, je vais transcrire ici quelques-unes de ces exclamations.

On dit au cheval : *Hi! hûo!* (marche!) *Hüe!* (à droite!) *Dia!* (à gauche!) *Euh-heuh!* (arrête!) — On dit au chien, pour l'exciter : *Kse! kse!* — Au cochon, pour l'éloigner : *Prrreuh!* — Au chat, dans le même sens : *Feuth!* — Aux volailles, pour les effrayer : *J't! choh! choh!*

On se sert aussi avec quelques animaux, surtout pour les appeler ou les caresser, d'expressions plus compliquées, qui ne sont qu'une imitation de leur propre langage; on dit au cheval *toto*, au chat *mimi, minet,* aux jeunes canards *touï, touï, touri, touri*, etc.

Quant à la langue parlée proprement dite, elle doit nécessairement varier suivant les pays. Mais elle n'est que d'un usage très restreint envers les animaux, et le développement qu'on pourrait lui donner touche à un ordre d'idées différent de celui dont je m'occupe en ce moment.

J'espère, Monsieur le directeur, que quelques-uns de vos correspondants, surtout de l'Etranger, voudront bien répondre à mon appel. Si leurs communications n'étaient pas écrites dans notre langue, je me ferais un plaisir de vous en donner la traduction, que vous pourriez faire connaître à vos lecteurs.

H. HÆNSEL.

—

Que signifie le mot « Bibus? » — Voltaire écrit à M. d'Argental (17 janvier 1765) : « Je vois qu'on a très bien fait de supposer que la Trinité ne compose qu'un seul Dieu; car si elle en avait trois, ils se seraient coupé la gorge pour quelque querelle de bibus. » Puis-je demander ce que signifie ce dernier mot, *bibus?*

B. D.

—

Relations entre Rubens et Rembrandt. — Séjour de N. Maes à Anvers. — Quelles ont été les relations de Rubens et de Rembrandt, vivant à la même époque et à peu de distance l'un de l'autre, l'un et l'autre tenant le premier rang dans son école, du moins pendant dix années, de 1630, date de l'établissement de Rembrandt à Amsterdam, jusqu'à 1640, date de la mort de Rubens?

Les communications entre l'école d'Anvers et l'école d'Amsterdam étaient fréquentes. Par exemple, Nicolaas Maes, élève de Rembrandt, s'en alla, après 1660, travailler à Anvers, où il paraît s'être lié avec Jordaens. Que sait-on de ce séjour de Maes à Anvers?

W. BÜRGER.

—

Deux portraits innommés de Rembrandt. — M. Schneider, vice-président du Corps législatif, vient d'acheter, en Angleterre, deux superbes portraits de Rembrandt, figures entières, de grandeur naturelle, et qui sont censés représenter M. *Elison* et *sa femme*. On dit que ce M. Elison était un ministre *dissenter* anglais, qui s'était établi en Hollande, sans doute à Amsterdam, où il était *predikant*. Il est singulier que ces deux peintures capitales, venant d'Angleterre et représentant des Anglais, aient été inconnues à Smith et ne soient pas mentionnées dans son excellent Catalogue.

Sur la femme, il n'y a rien, dans le Catalogue de Smith, qui puisse se rapporter à cette peinture très caractérisée : Une femme coiffée d'un chapeau de feutre à larges bords, qui étendent sur le haut du visage une pénombre transparente, absolument comme dans le fameux *Chapeau de paille* de Rubens, de la Galerie Robert-Peel, ou dans la sédui-duisante *Nelly O'Brien,* par Reynolds.

Sur l'homme, il y a le n° 487 du Catalogue de Smith : « Un gentleman, qu'on dit être M. Elison, ministre dissident. Il est représenté assis à une table, écrivant. Grandeur naturelle. — Aujourd'hui dans une collection particulière à Yarmouth. »

Malheureusement, le vieux philosophe de M. Schneider n'est pas représenté écrivant : il appuie sa main droite

sur le bras de sa chaire en bois, et sa main gauche est étendue contre sa poitrine. Un autre numéro du Catalogue de M. Smith, le 274, donne une description qui conviendrait assez au brave homme de M. Schneider; mais il n'est pas question du nom du personnage, ni qu'il y eût en pendant le portrait de la femme.

Les archivistes et historiens hollandais, comme notre ami M. Scheltema, sauraient-ils nous dire s'il y avait à Amsterdam, en 1634 (c'est la date des deux portraits), un ministre venu d'Angleterre, appelé *Elison,* prêchant dans les temples d'Amsterdam, et sans doute ami de Rembrandt?

Ou bien, les Anglais pourront-ils retrouver les traces de ce *dissenter* expatrié en Hollande, où il paraît avoir eu de la célébrité? W. B.

—

Le sculpteur P. Puget et les peintres C. et H. Vernet. — Permettez-moi d'ouvrir dans l'*Intermédiaire* une double enquête sur le sculpteur *Pierre* Puget et sur les peintres *Carle* et *Horace* Vernet.

Pour le premier, il s'agit de compléter un dossier volumineux auquel manque une pièce importante, l'acte de naissance du grand sculpteur. Cet acte a échappé à toutes les recherches récemment faites dans les registres incomplets des paroisses de Marseille. D'autres chercheurs, dit-on, auraient été jadis plus heureux, et le document existerait quelque part. Mais où?... Quels sont aussi les ouvrages de Puget, terres-cuites, dessins, tableaux ou marbres, que possèdent des amateurs parisiens, et quels sont ces amateurs?

Pour Carle et Horace Vernet, la même demande est adressée aux amateurs de tableaux et de dessins. En faisant connaître ce qu'ils possèdent de l'un et de l'autre, on aiderait à dresser l'inventaire des œuvres de ces maîtres, chose déjà bien difficile, impossible plus tard. — Tous deux ont beaucoup écrit. Les lettres de Carle et celles d'Horace se rencontrent en grand nombre dans les collections d'autographes. Les possesseurs me rendraient grand service en me communiquant au moins la substance de ces lettres, et en bien précisant les faits qu'elles révèlent, car c'est là l'essentiel. L. Lagr.

Paris.

—

Portrait ancien de Salomon de Caus. Notice sur le même. — Le *Magasin pittoresque* a reproduit dans sa livraison de juin 1850 (p. 193) un portrait de Salomon de Caus, d'après un original sur bois, peint en 1619, et conservé dans la galerie d'antiquités d'Heidelberg. « Cette effigie, dont l'authenticité n'a jamais été mise en doute (dit l'auteur de l'article qui accompagne la reproduction), est l'œuvre d'un artiste inconnu qui suivait les errements de l'école allemande primitive. On voit à la méticulosité du travail, à la roideur de la pose, au style des extrémités, avec quelles préoccupations archaïques elle fut exécutée. La vie de de Caus est racontée succinctement à l'envers du panneau. »

A-t-on aujourd'hui quelques données sur l'auteur probable ou possible de ce portrait de Salomon de Caus? — On désirerait avoir une copie textuelle de la notice succincte ou légende qui se trouve derrière le panneau. Ch. R.

Paris.

—

Portraits de Madame de Miramion. — Détails sur sa personne. — On sait que Madame de Miramion, enlevée par Bussy de Rabutin et qui refusa de l'épouser, a été peinte par Mignard et par de Troy, mais lorsqu'elle était déjà dans un âge avancé, à l'époque où, entièrement consacrée à de bonnes œuvres, elle avait reçu de Madame de Sévigné le nom de « Mère de l'Eglise. » Je demande s'il n'existe pas de portrait de Madame de Miramion dans sa jeunesse, et si l'on pourrait connaître exactement la couleur de ses yeux et de ses cheveux, son biographe, l'abbé de Choisy, n'ayant donné aucuns détails à ce sujet dans sa Vie de cette femme célèbre. Sait-on ce que sont devenus les portraits peints par Mignard et de Troy?

Hippolyte Lucas.

Paris.

—

Crédit est mort. — L'art et l'imagerie populaires. — Entre toutes les feuilles satiriques ou symboliques de l'imagerie populaire, il en est une : *Crédit est mort, les mauvais payeurs l'ont tué*, aussi vulgaire que les enseignes à bière, dont l'origine pourtant doit se rattacher à quelque événement historique. Mes recherches à cet égard s'arrêtent à la fin du XVIIe siècle, où déjà

une estampe grossière représentait une sorte de tombeau au milieu d'une place publique, avec ces mots si terribles pour tout gouvernement : *Crédit est mort!*

Préparant divers travaux sur l'art et la littérature populaires, je fais appel aux chercheurs qui croient que l'imagerie est un de ces arts trop méprisés qu'on consultera plus tard avec fruit.

CHAMPFLEURY.

Paris.

—

Ecrits, dessins et peintures d'aliénés. — Il se publie, dans la plupart des maisons de santé de la Grande-Bretagne, des brochures et des *Revues*, entièrement rédigées par des fous. Ces compositions forment aujourd'hui une véritable littérature dite *des aliénés*, littérature dont je me suis beaucoup occupé et dont j'ai rendu compte ailleurs. En France, si les individus frappés d'aliénation mentale ne jouissent pas encore du privilége de faire imprimer leurs idées, il n'en est pas moins vrai cependant qu'ils les écrivent, les dessinent ou les peignent (1). Je fais appel à l'*Intermédiaire* pour me faciliter les moyens d'obtenir quelques spécimens de ces écrits, de ces dessins ou de ces peintures. — De pareils documents me permettraient d'établir le parallèle de la littérature anglaise et française *aliéniquement* parlant, et de voir si les différences qui se trouvent dans les cerveaux sains, et qui résultent de la différence des races, se retrouvent, aux mêmes titres, esprit ou *humour*, dans les cerveaux malades. NORTH-PEAT.

Neuilly-sur-Seine.

—

Statue anonyme du duc de Richelieu, au Louvre. — Une statue anonyme du duc de Richelieu, en costume d'apparat, est conservée au Louvre, dans le musée de sculpture moderne. Sait-on et pourrait-on nous dire de qui est cette statue? N.

—

Une Histoire de la colonne Vendôme. — M. Ambroise Tardieu, dans la monographie du monument de la place Vendôme qu'il publia sous la Restauration : *La Colonne de la Grande armée d'Austerlitz ou de la Victoire* (Paris, 1823, in-4°.), monographie consacrée presque exclusivement à la reproduction et à l'explication des bas-reliefs, parle d'une *Histoire manuscrite de la Colonne*, composée par l'architecte lui-même, M. Lepère, qui avait recueilli avec une sollicitude toute *paternelle* tous les documents, faits et anecdotes relatifs à son monument et aux nombreux collaborateurs qui prirent part à cette œuvre colossale.

Ce travail devait-il accompagner la belle suite des bas-reliefs gravés par Baltard, par ordre du gouvernement, et dont les événements de 1814 vinrent arrêter la publication? On sait que toutes les planches font aujourd'hui partie du fonds de la *Chalcographie*, qui les livre au public réunies ou détachées, mais sans aucun texte historique.

Qu'est devenu le manuscrit de M. Lepère, que les articles publiés récemment dans le *Constitutionnel* par M. D'Escamps ne nous empêchent pas de regretter? J. SUCONI.

Paris.

—

Les Mennonites et Anabaptistes de Hollande. — Quelles étaient précisément et succinctement les théories et les pratiques de la secte des *Mennonites*, à laquelle ont appartenu beaucoup d'artistes hollandais, Jacob van Ruisdael et probablement Hobbema, Lambert Jacobsz, de Leeuwaarden, et probablement son disciple Govert Flinck, même aussi Rembrandt, à ce qu'il paraît?— La secte protestante d'Anvers, à laquelle appartenait Jacob Jordaens, ne se rattachait-elle point aux mennonites et anabaptistes de Hollande? W. BÜRGER.

—

Le maréchal Fabert et le premier cadastre. — Six lettres de Fabert, qui se trouvent aux Archives de l'empire, parlent d'une manière fort nette d'un premier *Essai de cadastre* avant Colbert, à qui on attribue d'ordinaire l'honneur de cette organisation :

Dans la première, datée de Sedan (9 déc. 1656), après avoir exposé « la corruption extrême des officiers établis pour les tailles » et la situation qui en résulte pour les paysans qui sont « en danger de ne pouvoir payer ce qui

(1) Notre correspondant a raison, et pourtant il ne manque pas de fous en France qui impriment avec ou sans privilége, qui affichent des candidatures et qui exposent même des peintures, témoin certaines toiles du dernier salon des *refusés*. Le vieux proverbe dit bien que « tous les fous ne sont pas aux Petites-Maisons. »



leur est imposé, car les villages bons deviennent insolvables par l'excès de leur taxe, et les mauvais, bien loin de se remettre, seront bientôt déserts. » Fabert propose une autre voie : « *Son avis serait que tout se fit à découvert pour la satisfaction générale des peuples*, et d'employer pour cela un homme de bien et habile à connaître la force de chacun lieu par la grandeur du territoire et nombre des habitants. » M. Téruel, capitaine, a dressé à ce sujet une carte de Champagne qu'il porte à Mazarin, et en même temps, il lui doit communiquer « *les visions* » de Fabert, c'est-à-dire « proprement le cadastre que feu Son Eminence (Richelieu) avait tant souhaité d'établir dans les lieux de la taille, ainsi qu'il est en Dauphiné, mais on n'osa jamais le proposer. »

La seconde lettre prouve que Mazarin accueillit favorablement le projet de son ami l'honnête et loyal Fabert; celui-ci demande qu'on se mette de suite à l'œuvre, et prie le cardinal d'écrire à l'intendant de Champagne, M. Voysin, favorable aussi, du reste, au projet (3 janv. 1657).— La troisième lettre (29 avril) montre le plein succès de l'entreprise dans les élections de Reims, de Rethel et de Sainte-Menehould: le gouverneur de La Capelle (Picardie) appelle M. Téruel pour y établir le cadastre. La quatrième lettre, écrite à un long intervalle (24 mars 1658), tout en constatant un grand soulagement pour les peuples et en même temps une augmentation de la taille (308,000 livres), laisse cependant percer des craintes sur la continuité de l'essai. Dans les autres lettres le cadastre a été abandonné, et Fabert ne cherche plus, tout en déplorant qu'on ait laissé là cette entreprise si utile et si heureusement commencée, qu'à obtenir qu'on rende au moins au pauvre Téruel sa position de capitaine qu'il a perdue par suite de son absence pour accomplir la mission que Mazarin lui avait confiée (10 avril 1658 et 25 février 1660).

Pourrait-on trouver, en Champagne, en Dauphiné, des traces de ce cadastre établi par Richelieu et Fabert? Les Archives des départements, autrefois compris dans ces provinces, en gardent-elles souvenir? Les historiens de ces localités en ont-ils fait mention? Pourquoi le projet de Fabert, ce Vauban anticipé, a-t-il échoué? M. Drouyn de L'Huys a bien voulu répondre à ma demande, que « les Archives des affaires étrangères ne contiennent, dans la *Correspondance de Mazarin,* rien qui se rapporte à cette affaire. » Espérons qu'un vrai et habile chercheur, comme M. Chéruel, sera plus heureux que les employés du Ministère, et qu'un jour ou l'autre, quand il arrivera dans la publication de la *Correspondance de Mazarin* à cette époque, il pourra soulever un coin du voile. Mais, en attendant, ne peut-on rien trouver ailleurs? ALPH. FEILLET.

Paris.

—

La tombe de Voltaire a-t-elle été violée en 1814? — On sait que des bruits plus ou moins fâcheux ont couru, pendant la Restauration, relativement à une violation de la tombe de Voltaire au Panthéon, en avril et mai 1814. Je désirerais, dans un intérêt historique, savoir ce qu'il faut en penser. M.

—

Charniers du cimetière des Innocents, à Paris. — Que sont devenues les innombrables pierres tombales, statues, inscriptions, etc., en marbre, en pierre, en cuivre, en plomb et en bois, qui remplissaient les charniers du cimetière des Innocents, à Paris, lors de la destruction de ce cimetière en 1787 et 1788?

Les documents manquent totalement à cet égard. On sait seulement qu'un marbrier du faubourg Saint-Antoine avait encore, dans ses magasins, sous le premier Empire, un grand nombre de ces monuments, et que le dramaturge Guilbert de Pixérécourt lui acheta alors deux ou trois statues plus ou moins endommagées, des fragments d'ogives et de sculptures gothiques, et une belle inscription de XVIe siècle, pour les employer à la décoration des ruines factices qu'il avait fait disposer pittoresquement dans les jardins de sa maison de campagne de Fontenay-sous-Bois. P. L.

—

Le Domine salvum. — A quelle époque et dans quelle circonstance fut ajoutée aux prières de la messe la prière pour le roi, dite *Domine salvum*, laquelle est tirée du psaume *Dominus exaudiat?* MAR.

—

Fouilles à Alise-en-Auxois.—Existe-t-il quelques renseignements authentiques et circonstanciés sur les fouilles que le célèbre antiquaire mantouan, Jacques Strada, aurait fait exécuter, aux frais de Louis de Gonzague, duc de Nevers et de Mantoue, aux alentours de la ville d'Alise-en-Auxois, pour constater l'identité de cette ville avec la cité gauloise Alexia ou Alesia, qui fut assiégée et prise par Jules César? — La savante édition que Jacques Strada a publiée, à ses frais, des Commentaires de Jules César (*Francof. ad Mœn.*, *Georg. Corvinus*, 1575, in-fol., avec fig. en bois), ne contient aucun détail sur ces fouilles; mais on y trouve un très beau plan de l'antique Alesia et des travaux du siége. FR. Q.

« Icy on donne le gris. » — On voyait encore, il y a dix ou douze ans, à Bourges, au coin d'une petite rue qui mène à la cathédrale, cette singulière inscription gravée en creux sur la pierre, à l'angle d'une vieille maison : ICY ON DONNE LE GRIS.

Sait-on ce que pouvait signifier une pareille inscription ? B.

—

Le prospectus du premier journal français, paru en 1631. — Le premier numéro de la *Gazette*, de Théophraste Renaudot, parut le 30 mai 1631. Telle est du moins la date présumée de la première *Gazette*, portant, en guise de date, la signature A, puisque la sixième feuille, marquée de la signature F, porte pour la première fois une date, qui est celle du 4 juillet 1631 (*Histoire politique et littéraire de la presse en France*, etc., par Eugène Hatin. Paris, 1859, in-12, t. I, p. 72). Mais Renaudot nous apprend lui-même qu'il avait annoncé sa nouvelle invention par un *prospectus* que M. Hatin aurait été bien curieux de voir, mais dont il déclare qu'il lui a été impossible de retrouver la moindre trace.

Quelqu'un des lecteurs de l'*Intermédiaire* aurait-il été plus heureux ? Ne se serait-il pas conservé un exemplaire du prospectus de Théophraste Renaudot dans quelque vieille bibliothèque de province ? La personne qui pourrait me signaler cette pièce et m'en procurer une copie m'obligerait infiniment. E. N.

—

Une HISTOIRE DES RÉVOLUTIONS DE CORSE, de l'abbé Germanes, demandée en 1786 par l'officier d'artillerie Buonaparte. — Dans le magasin de librairie de M. Joël Cherbuliez, à Genève, on voit, encadrées et exposées aux regards des visiteurs, trois lettres autographes tirées des archives commerciales de cette ancienne et honorable maison. Il y en a une de Voltaire ; une autre est de J. J. Rousseau ; la troisième est la suivante, dont nous reproduisons le texte *tel quel*, car elle est peut-être inédite, bien que l'on en ait plusieurs fois pris copie, et elle n'a pas été recueillie dans la Correspondance de l'empereur Napoléon Ier en cours de publication.

A Monsieur Paul Barde, libraire à Genève.

Je m'adresse directement avous, monsieur, pour vous prier de me faire passer *les Mémoires de Madame de Warens et de Claude Anet pour servir de suite aux Confessions de J. J. Rousseau* Je vous prirai également de m'envoyer les 2 *derniers volumes. de l'histoir des revolutions de Corse par l'abbé Germanes.* Je vous serais obligé de me donner note des ouvrages que vous avez sur lisle de Corse. ou que vous pouriez me procurer promptement. J'entent votre réponse pour vous envoyer largent a quoi cela montera.

Vous pourez madresser votre lettre :

A monsieur De Buonaparte officier dartilerrie au regiment de la fere. en garnison avalence endauphiné.

Je suis, monsieur, avec une parfaite considération, votre très humble et très obéissant, etc. etc.

BUONAPARTE,
officier d'artilerie.

Valence en Dauphiné le 29 juillet.

M. Paul Barde était le prédécesseur de M. Cherbuliez le père, et cette lettre a été trouvée parmi les paquets de lettres du temps. Elle est timbrée *Pont d'Ain de Valence*, et sur le repli on lit de la main de M. Barde cette mention : *Valence, le 29e juillet* 1786. *Buonaparte, 4e aoust. Ce dit jour.*

Il paraît que l'on ignore ce que c'est que cette *Histoire des révolutions de Corse*, de l'abbé Germanes, demandée par le futur premier consul et empereur des Français. Quelqu'un des lecteurs de l'*Intermédiaire* pourrait-il dissiper cette ignorance ? R. C.-S.

Genève.

—

Quel est l'auteur du conte POINT DE LENDEMAIN ? — Voici une question d'histoire littéraire qui n'a pas été jusqu'à présent résolue ; l'opinion hésite incertaine entre deux écrivains auxquels la paternité d'un opuscule est alternativement attribuée. Je rappellerai rapidement quelques faits et quelques dates.

On trouve dans le *Coup d'œil sur la littérature, ou Collection d'ouvrages tant en prose qu'en vers, par M. Dorat, pour faire suite à ses œuvres* (Amsterdam, 1780 ; 2 vol. in-8), un conte charmant intitulé : *Point de lendemain.* Il figure également dans un autre ouvrage de Dorat, ayant pour titre : *Lettres d'une chanoinesse* (Paris, Delalain, 1780) (1). En 1812 fut publié à Paris, dans un petit format, un volume sans nom d'auteur, imprimé par P. Didot l'aîné, et sur la première page duquel on lisait : *Point de lendemain,* conte. C'était une réimpression, avec

(1) On sait que Dorat est mort à Paris le 29 avril 1780.



quelques changements sans grande importance, du conte publié par Dorat dans ses œuvres. M. Paul Lacroix rapporte qu'un des rares exemplaires du petit volume de 1812 fut communiqué, en 1828 ou 1829, à Balzac par le baron Dubois, ancien chirurgien de l'empereur. Balzac, qui ne savait pas que ce conte eût été publié quarante-huit ans auparavant par Dorat, ravi de posséder ce petit écrit qui lui était signalé comme tout à fait inconnu, l'inséra, en 1829, dans sa *Physiologie du mariage*, en y faisant quelques modifications légères. Plus tard, sur les observations de quelques personnes qui connaissaient l'édition de 1812, Balzac, auquel on avait sans doute fait remarquer qu'il avait l'air de s'attribuer l'œuvre d'autrui, indiqua l'auteur de ce conte. Voici ce qu'il mit dans la deuxième édition de la *Physiologie du mariage* (Paris, Olivier, 1834), t. II, p. 170 :

Un jour, à la fin d'un repas donné à quelques intimes par le Prince Lebrun, les convives, échauffés par le champagne, en étaient sur le chapitre intarissable des ruses féminines. La récente aventure arrivée à Madame la comtesse R. D. S. J. D. A., à propos d'un collier, avait été le principe de cette conversation. Un artiste aimable, un savant aimé de l'empereur, soutenait vigoureusement l'opinion peu virile, suivant laquelle il serait interdit à l'homme de résister avec succès aux trames ourdies par la femme. « J'ai heureusement éprouvé, disait-il, que rien n'est sacré pour elles..... » Les dames se récrièrent.

— Mais je puis citer un fait.

— C'est une exception.

— Ecoutons l'histoire!... dit une jeune dame.

— Oh! racontez-nous-la! s'écrièrent tous les convives.

Le prudent vieillard jeta les yeux autour de lui, et après avoir vérifié l'âge des dames, il sourit en disant :

— Puisque nous avons tous expérimenté la vie, je consens à vous narrer l'aventure.

Il se fit un grand silence, et le conteur commença.

Après ce préambule, Balzac plaçait sous les yeux de ses lecteurs le texte (sauf quelques passages supprimés par lui) du conte *Point de lendemain*. A la suite de cette reproduction littérale de la publication de 1812, il ajoutait :

Plus d'une fois les dames, privées de leurs éventails, rougirent des aveux un peu trop sincères faits par l'aimable vieillard, dont l'élocution prestigieuse obtint grâce pour certains détails de ses amours éphémères, détails que nous avons supprimés comme trop érotiques pour l'époque actuelle. Cependant il est à croire que chaque dame le complimenta particulièrement, car quelque temps après il leur offrit à toutes, ainsi qu'aux convives masculins, un exemplaire de son récit, imprimé à vingt-cinq exemplaires par Pierre Didot. C'est sur le numéro 24 que nous avons pris les éléments de cette narration.

Ce que Balzac appelait « les éléments de cette narration, » c'était le texte même du conte publié en 1812 par le baron Vivant Denon, alors directeur général des musées impériaux, et « le prudent vieillard, » dont il parlait dans son préambule, « l'artiste aimable, le savant aimé de l'Empereur, » c'était Denon.

Plus tard encore, des personnes qui avaient lu le conte *Point de lendemain* dans les œuvres de Dorat, avertirent Balzac que ce conte n'était pas plus de Denon que de lui, et qu'il ferait bien de le rendre à Dorat. Balzac fit alors une nouvelle modification à la XXIVe méditation de sa *Physiologie du mariage*. Dans la dernière édition de cet ouvrage, il reproduisit le préambule que nous avons cité plus haut; seulement, au dernier paragraphe, au lieu de : « Il se fit un grand silence, *et le conteur commença,* » il mit : « Il se fit un grand silence, et le conteur *lut ce tout petit livre qu'il avait dans sa poche* » (suit le texte du conte *Point de lendemain*, publié par Denon en 1812). Balzac fit aussi quelques changements au dernier alinéa de la XXIVe méditation, et voici comment il le rédigea définitivement :

Plus d'une fois les dames, privées de leurs éventails, rougirent en écoutant le vieillard, dont la *lecture* prestigieuse obtint grâce pour certains détails que nous avons supprimés comme trop érotiques pour l'époque actuelle; néanmoins il est à croire que chaque dame le complimenta particulièrement; car quelque temps après il leur offrit à toutes, ainsi qu'aux convives masculins, un exemplaire de ce charmant récit, imprimé à vingt-cinq exemplaires par Pierre Didot. C'est sur l'exemplaire n° 24 que l'auteur *a copié* les éléments de cette narration inédite *et due, dit-on, chose étrange, à Dorat,* mais qui a le mérite de présenter à la fois de hautes instructions aux maris, et aux célibataires une délicieuse peinture des mœurs du siècle dernier.

M. Sainte-Beuve, ce maître critique si savant, si habile et si bien informé, attribue le conte *Point de lendemain* à Denon, ainsi que cela résulte du passage suivant écrit par lui, en 1840, à propos d'une nouvelle de Charles Nodier :

Le Dernier chapitre de mon Roman, disait M. Sainte-Beuve, est une réminiscence très égayée d'une génération légère, qui avait eu, comme Nodier l'a très bien dit, *Faublas pour Télémaque*. J'aime peu à tous égards ce *Der-*

nier chapitre, si spirituel qu'il soit; il rappelle trop son modèle par des côtés non-seulement scabreux, mais un peu vulgaires. Je ne sais, en ce genre, de vraiment délicat, que le petit conte *Point de lendemain*, de Denon, qu'on peut citer sans danger, puisqu'on ne trouvera nulle part à le lire.

Presque tous les bibliographes attribuent également *Point de lendemain* à Denon, et citent l'édition de 1812 comme donnée par lui, bien que ne portant pas de nom d'auteur. Pourtant, dans la dernière édition de son *Manuel de l'amateur de livres*, le savant M. Brunet a mentionné que ce conte a été pour la première fois publié dans les œuvres de Dorat. Le rédacteur du très utile *Catalogue général de la librairie française au XIX*e *siècle*, M. P. Chéron, attaché à la bibliothèque impériale, attribue à Dorat le conte *Point de lendemain*.

Ce conte, tiré en 1812 (dans l'édition Didot) à un très petit nombre d'exemplaires, était devenu depuis longtemps extrêmement rare et presque introuvable. En 1861, un bibliophile l'a fait réimprimer avec luxe, sur très beau papier (Strasbourg, 1861). On n'en a tiré que 80 exemplaires, dont 25 seulement ont été mis dans le commerce. Cette édition est maintenant épuisée. L'auteur de la réimpression a placé en tête du volume une préface intéressante, dans laquelle il dit, après avoir rappelé toutes les circonstances dont nous venons de donner le détail :

Il nous reste maintenant à examiner si Denon n'a pas été plagiaire. — Denon écrivait élégamment; il contait surtout fort bien, et sa conversation spirituelle et toujours féconde en anecdotes amusait beaucoup Louis XV et Madame de Pompadour. Il n'est donc pas probable qu'il se soit attribué un conte qui avait été imprimé déjà en 1780 ; aussi, avons-nous la certitude morale que Dorat est l'auteur de *Point de lendemain*, car les changements apportés à l'édition publiée par Denon, trente ans plus tard, sont presque insignifiants et ne consistent guère qu'en quelques corrections de style. — Si le champ des suppositions est ouvert, et il doit l'être quand il s'agit de disculper un auteur accusé de plagiat, on pourrait être porté à croire, en voyant tout l'intérêt de Denon pour ce petit conte, qu'il en a été le héros et que Dorat (*avec lequel il était très lié*) n'a fait que mettre en lumière les confidences de l'artiste.

Cette explication est ingénieuse, plausible, mais est-elle complétement exacte ? Où est la vérité? Quel est le véritable auteur du conte *Point de lendemain?* Est-ce Denon, comme l'ont dit presque tous les bibliographes, comme l'a dit M. Sainte-Beuve, comme l'avait dit avant lui M. de Balzac? Est-ce Dorat, comme le pensent beaucoup d'autres écrivains, Balzac lui-même dans la dernière édition de la *Physiologie du mariage*, M. Brunet, M. Chéron, et enfin l'auteur de la préface mise en tête de la nouvelle édition de *Point de lendemain*, publiée en 1861 ?

Cette question m'a paru mériter d'être posée dans l'*Intermédiaire*, à tous ceux qui s'occupent de bibliographie et de recherches érudites. GEORGES LAMBERT.

—

Bibliothèque de l'Archevêché de Paris, pillée en 1831. — On nous communique une lettre inédite adressée il y a treize ans, par un célèbre bibliophile, à un bibliothécaire qui lui avait demandé des détails sur le pillage dont il s'agit, et l'on nous prie de poser ici la question qui y fait suite :

« Le pillage de l'Archevêché, dans la matinée du mardi 15 février 1831, est un des épisodes les plus singuliers du règne de Louis Philippe : les récits publiés dans les journaux ou dénoncés à la tribune, sous l'impression de l'événement, sont plus ou moins faux ou incomplets; ils ne ressemblent guère à ce que j'en ai vu par moi-même, et la destruction de la Bibliothèque archi-épiscopale doit être comptée parmi les exploits de la garde nationale de Paris : *quæque miserrima vidi.*

« A la suite des graves désordres qui avaient eu lieu à Saint-Germain-l'Auxerrois, dans la journée du 14 février, l'Archevêché fut occupé le soir même par dix ou douze gardes nationaux, chargés de protéger ces vastes bâtiments, que tout le monde, à l'exception du portier, avait abandonnés. Les gardes nationaux, oubliés la nuit dans ce poste isolé, attendirent jusqu'au jour des ordres ou du renfort. Trente ou quarante individus qui s'étaient présentés le soir, pour *déménager*, disaient-ils, l'Archevêché, comme en juillet 1830, revinrent à neuf heures du matin, escaladèrent les murs de clôture, ouvrirent les portes et commencèrent le dégât. Il faut l'avouer avec honte, plusieurs artistes distingués se mêlèrent à cette bande de destructeurs, qui, en moins d'une heure, eurent saccagé les appartements, arraché les lambris et les parquets, crevé les plafonds et demantelé les murailles, ainsi qu'une forteresse prise d'assaut. Les ouvriers de chaque état semblaient s'être partagé la besogne : les maçons découvraient les



toits; les menuisiers s'attaquaient aux boiseries, les serruriers ne laissaient pas un clou en place, les charpentiers en voulaient à la charpente; quant aux amateurs, ils jetaient à la Seine les débris, et cela sans colère, en riant, en raillant : pure facétie de carnaval.

« La Bibliothèque, qu'on s'était contenté de bouleverser en juillet 1830, et que le bibliothécaire avait achevé de ranger seulement depuis quelques jours, ne fut pas plus épargnée que les glaces et les tentures. On établit une chaîne, pour faire passer de main en main les volumes jusqu'à la rivière, et, par un raffinement de cruauté, on déchirait quelques pages de chaque auteur condamné à la noyade, sans examen. C'étaient des éclats de rire et de folle joie, à mesure que la surface du fleuve se parsemait d'in-folios et d'in-quartos, entraînés par le courant vers le Pont-Neuf où les bateliers repêchaient les pauvres noyés.

« Il y avait là plus de trente mille volumes, la plupart de taille respectable, à exécuter ainsi. On battait le rappel de tous côtés; la garde nationale se rassemblait: il fallait se hâter d'en finir avec les livres. Les mains se lassaient, le jeu devenait fatigant; on cessa de porter les volumes à la rivière, mais on continua de les mutiler en les précipitant par les fenêtres. Les premières compagnies de la garde nationale, qui arrivèrent à l'Archevêché, furent assaillies à coups de volumes, et les Pères de l'Eglise venaient se planter en lambeaux sur les baïonnettes.

« Enfin l'Archevêché évacué par les *tapissiers*, comme ils se nommaient eux-mêmes, la garde nationale leur succéda : on se répandit dans les cours, dans les salles. C'était un spectacle affligeant, que cette dévastation systématique et générale. Le jardin paraissait blanc de neige, tant il était plein de papier déchiré et de livres mutilés. On avait même tenté de mettre le feu à plusieurs bûchers composés de livres!

« La 12e légion de la garde nationale, cette légion la plus *peuple* de Paris, voyait de très bon œil cette vengeance exercée « contre la calotte, » disait-on hautement, et plusieurs soldats-citoyens se mirent en devoir de compléter l'œuvre des saccageurs.

« J'errais parmi les appartements désolés: dans trois chambres où les papiers épars du secrétariat faisaient litière, je recueillis des autographes; dans une sacristie entièrement pillée et mise à nu, je trouvai derrière une porte la robe violette de l'archevêque : on se jetta sur cette robe, on la divisa en cinq ou six morceaux; les pompiers du gouvernenement taillèrent là dedans des coiffes pour leurs *bonnes amies;* moi aussi, je pris ma part d'étoffe, comme si j'avais joué aux dés la robe de Jésus-Christ.

« Je cherchais ce qui avait été la Bibliothèque : j'arrivai dans la salle qui l'avait contenue; cette salle était vide; mais, dans le jardin, au pied du mur, les livres qu'on n'avait pas eu le temps de noyer, étaient encore entassés pêle-mêle à une hauteur de vingt pieds; des gardes nationaux, fusil en main et shako en tête, se promenaient majestueusement sur cette montagne de livres qui s'écroulaient sous leurs pieds.

« J'allai visiter ces tristes débris : les livres n'étaient presque pas endommagés; leurs reliures solides et leur vénérable poids les avaient garantis dans leur chute : peu de blessures étaient mortelles; on pouvait relever les blessés et les rendre sains et saufs; je les touchai, je les ouvris l'un après l'autre, en soupirant. Je les empilais sur mes genoux pour les feuilleter, mais lorsque la pile de volumes s'élevait à mon menton, il fallait bien m'en décharger, au risque d'être enseveli sous eux.

« C'étaient des classiques latins, éditions du XVe siècle; des collections de Pères et d'écrivains ecclésiastiques, beaucoup magnifiquement reliés en maroquin. Je rencontrai fort peu d'ouvrages français, d'un format portatif: on les avait déjà mis en poche. Cependant quelques titres profanes égayèrent messieurs les gardes nationaux, parmi lesquels épiciers et marchands de tabac préparaient gravement de quoi faire des cornets; mais les officiers s'oposèrent à ce que la garde nationale devint bouquiniste.

« Cette décision irrita les plus avides, et ceux qui depuis deux heures piétinaient sur les livres assez peu littérairement, les poussèrent de la crosse, puis de la baïonnette de leurs fusils. Quelqu'un s'avisa de lancer un volume de saint Jean-Chrysostome aux camarades qui regardaient des fenêtres du second étage. Saint Jean-Chrysostome fut suivi d'un autre saint, et en un moment la Bibliothèque vola en l'air. Les gardes nationaux avaient renouvelé, à leur insu, la bataille du *Lutrin*, qui dura jusqu'à



ce qu'il ne restât pas un livre entier.

« Je découvris parmi les morts deux ou trois in-quarto, que leur format *médiocre* avait sans doute sauvés du massacre des Innocents. — « Colonel, dis-je au mien qui n'était pas un welche, puisque c'était l'illustre Arago, permettez-moi d'adopter ces malheureux orphelins, en mémoire de cette terrible journée; je les envelopperai de la robe de l'archevêque-martyr et les conserverai comme des reliques échappées à la barbare persécution de la brave garde nationale. »

« Je ne sais ce qu'est devenu le morceau de taffetas violet qui devait servir de reliure à ces volumes, seuls restes de la bibliothèque de l'Archevêché; les volumes eux-mêmes ont été mis au panier, j'imagine; il ne m'en reste qu'un, que je vous donne, que je vous confie comme un monument historique du carnaval de 1831. Que votre chère Bibliothèque le reçoive de vos mains, comme un talisman qui la préserve à toujours des assassinats de livres, que je reproche à la brave garde nationale! Ne soyez jamais archevêque, contentez-vous d'être bibliothécaire.

« Agréez, etc. « PAUL LACROIX (*Bibliophile Jacob.*) »

« Paris, mai 1850. »

Il serait intéressant de savoir ce que sont devenus les restes de cette malheureuse bibliothèque livrée aux baïonnettes de la garde nationale?

—

Comment reconnaître les faux autographes? — On sait que malheureusement beaucoup de faux autographes se sont glissés dans les collections des amateurs les plus difficiles. Il est donc certain que ces faux autographes repasseront tôt ou tard dans les ventes publiques, après le décès de leurs possesseurs actuels.

N'y a-t-il pas certains moyens de *flairer* et de reconnaître *à priori* un faux autographe? S'il en existe, je considérerais comme un bon service à rendre aux collectionneurs aussi novices que moi de mettre ces moyens à leur portée. Z.

—

Lettres adressées à P. Corneille. — Dans l'intérêt de l'édition des ŒUVRES DE CORNEILLE que je publie chez M. Hachette, dans la *Collection des grands Écrivains de France*, je désirerais connaître toutes les lettres, assez nombreuses d'ailleurs, *adressées à Corneille*, qui se trouvent dans des recueils imprimés ou manuscrits, ou qui se rencontrent isolées dans les collections publiques ou particulières. L'*Intermédiaire* voudrait-il bien présenter ma requête à ses lecteurs?

CH. MARTY-LAVEAUX.

Charenton-le-Pont.

—

Un volume perdu de lettres de Chapelain. — M. Sainte-Beuve possède une précieuse copie autographe des lettres de Chapelain qui, comme le fait remarquer M. Taschereau dans son excellente *Histoire de la vie et des ouvrages de Corneille* (2e éd., p. 7), est par malheur incomplète d'un volume contenant les années 1641 à 1648. Dans sa *Bibliothèque françoise* (t. XVII, p. 163), Goujet cite des lettres de Chapelain de 1642, 1643 et 1652; il est probable qu'il avait précisément sous les yeux ce volume qui manque aujourd'hui à M. Sainte-Beuve et qui doit contenir des documents d'un grand intérêt. Il serait fort important de savoir ce que ce volume est devenu. CH. MARTY-LAVEAUX.

Charenton-le-P.

—

La grande HISTOIRE DE L'ART de l'abbé de Marolles. — Michel de Marolles, abbé de Villeloin, nous a donné dans son Catalogue d'estampes un aperçu de la grande *Histoire de l'Art*, qu'il avait projetée en 1666. Cette Histoire était terminée en 1673, et prête à paraître, comme il le dit dans sa traduction de Virgile publiée cette année-là.

Une Histoire très ample des peintres, sculpteurs, graveurs, architectes, ingénieurs, maistres escrivains, orfévres, menuisiers, brodeurs, jardiniers et autres artistes industrieux, où il est fait mention de plus de dix mille personnes, aussi bien que d'un très grand nombre d'ouvrages considérables, avec une description exacte et naïve des plus belles estampes, ou de celles qui peuvent servir à donner beaucoup de connaissances, qui seroient ignorées sans cela, pour faire plusieurs volumes. Cet ouvrage, tout prest à mettre en lumière, pourvu qu'il y ait la conduite, parce que les escrits et les mémoires sont encore confondus et ne peuvent estre remis en l'ordre qu'ils doivent tenir, que par luy seul.

On comprend l'intérêt qu'il y aurait à découvrir le manuscrit de cet ouvrage, qui ne devait pas former moins de trois ou quatre volumes in-4°. Ce manuscrit

existe-t-il encore, ou bien a-t-il été détruit par son auteur, qui est mort en 1681, c'est-à-dire huit ans après la dernière annonce de son *Histoire de l'Art?* J. J. J.

—

Correspondance inédite de Gresset avec Frédéric II. — Des correspondances autographes de Gresset avec Frédéric II, roi de Prusse, furent présentées à l'Institut, vers 1800, par le sieur Duméril, et y devinrent l'objet d'un rapport. Mais ces curieuses correspondances n'ont pas vu le jour. Pourrait-on m'apprendre en quelles mains elles ont passé? Ω.

—

Une dédicace de la tragédie de Mérope. — Dans une lettre de Voltaire à Frédéric, prince royal de Prusse, en date d'*auguste* 1738, on lit le passage suivant :

« Petit à petit, à force de travailler, la « *Mérope* est devenue toute française. « Grâce à vos pages critiques, elle est « autant à vous qu'à moi; aussi, quand « je la ferai imprimer, je vous demande- « rai la permission de vous la dédier et « de mettre à vos pieds et la pièce et mes « idées sur la tragédie. »

La pièce fut imprimée sans dédicace et sans discours préliminaire.

Cette dédicace à Fréderic existe-elle ou a-t-elle existé? J. de K.

—

Un écrit perdu de Petitot, peintre de Louis XIV. — Dom Pernety, dans l'Introduction de son *Dictionnaire portatif de peinture,* etc. (Paris, 1757, in-8°), parle d'une « lettre du *fameux* Pelidot (*sic*) à son fils pour lui servir de guide dans l'art de peindre en émail, » et Millin, à l'article *Email* de son *Dictionnaire* (in-4°) des Beaux-Arts, cite le même opuscule sous ce titre : *Lettre de M.* Peidot *à son fils, pour lui servir de guide dans l'art de peindre en émail;* Paris, 1759, in-8°. C'est évidemment le nom deux fois estropié du célèbre portraitiste *Jean* Petitot. Des recherches faites dans les bibliothèques publiques de Paris, Londres et Genève, n'ont pas fait jusqu'ici retrouver cet écrit, qui ne paraît pas avoir été déclaré au syndicat de la librairie, à la date de sa publication (1759), laquelle date semble d'ailleurs erronée, puisque l'ouvrage de dom Pernety, qui en parle, est de 1757. Cette lettre aurait-elle paru antérieurement à cette année-là, et se cacherait-elle dans un de ces recueils si communs au dix-huitième siècle qui portent les titres de *Mélanges de Littérature* ou *de Beaux-Arts?* Un coup d'œil jeté sur les rayons de leur bibliothèque par les amateurs qui possèdent ces sortes de livres pourrait donner le mot de cette énigme et faire connaître un traité de la peinture en émail, qui, sorti de la main même de Petitot, serait certainement d'un vif intérêt.

H. Bordier.

Paris.

—

Manuscrits de l'abbé Goujet. — Un ami des lettres voudrait compléter à ses frais l'excellent et utile ouvrage de l'abbé Goujet, intitulé *Bibliothèque françoise, ou histoire de la littérature françoise* (Paris, P.-J. Mariette, 1741-56, 18 vol. in-12).

Il demande, en conséquence, le moyen de retrouver le manuscrit des tomes XIX et XX de cet ouvrage, manuscrit entièrement terminé avant la mort de l'auteur. O.

—

Une citation de Rabelais. — On lit dans le prologue du livre III de *Pantagruel :* « Le roi sage et pacifique Salomon n'a su mieux nous représenter la perfection indicible de la Sapience divine, que la comparant à l'ordonnance d'une armée en camp bien équipée et ordonnée. » Si Rabelais n'a pas fait dans ce passage une citation en l'air (ce dont il est fort capable), je serais bien aise d'apprendre où il a vu la comparaison qu'il attribue au roi Salomon.

H. D.

Paris.

—

Vers cités par Madame de Sévigné. De qui sont-ils? — Je cherche vainement de qui sont ces deux vers italiens, cités par Madame de Sévigné :

Non da vino in convito
Tanto gioir qual dei nemici il lutto.

Même difficulté au sujet de ce vers français, qu'elle cite plusieurs fois :

Rien ne peut réparer les biens que j'ai perdus.

Quelqu'un des lecteurs de l'*Intermé-*



diaire connaît-il les sources de ces deux citations? B. D.

[*N. B.* L'auteur de cette question aurait bien fait peut-être d'indiquer les endroits où Madame de Sévigné a cité les vers dont il s'agit. *Réd.*]

—

Un prince Louis-Napoléon, actuellement prisonnier à Ham. — J'ai acheté pendant mon séjour à Paris, un exemplaire du *Dictionnaire national* de Bescherelle, édition de la présente année 1863, Paris, Garnier frères, et l'ayant ouvert au mot *Ham*, j'y ai lu ce qui suit :

Ham. Ch.-l. de cant., arr. de Péronne (Somme); 1,700 hab. — Ham possède un célèbre château fort qui sert de prison d'Etat, où ont été détenus, entre autres prisonniers, les quatre ministres de Charles X après les journées de juillet 1830, *et où est en ce moment le prince Louis-Napoléon, depuis* 1840.

Quel est donc ce prince Louis-Napoléon qui est *en ce moment* (1863) détenu au château fort de Ham? Mes notions sur l'histoire de France sont tout à fait déroutées. Un Annamite.

—

Betisiana mea, etc. — Un amateur occupé de recherches sur la littérature facétieuse réclamait quelques éclaircissements au sujet d'un ouvrage imprimé à Strasbourg, sans date : *Betisiana mea, sive infelicis capriccia felicia.* C'est un petit in-12 de 150 pages, avec 27 figures gravées, signées H, et un frontispice représentant la Sagesse parée des attributs de la Folie. Il y a quelques fragments en latin macaronique. L'un d'eux est une composition de 800 vers environ, intitulée : *Gloriosissimi, vaillantissimi et fortissimi Domini Francorum, regis Dagoberti, nomine primi, historia vraia, cum innumerabilibus commentariis.*

Un autre morceau est consacré à *Madama Madamigella la Valiera;* mais il est trop libre pour qu'on se hasarde même à en transcrire le titre. Ces indications, fournies de seconde main par quelqu'un qui n'a jamais vu le livre en question, pourraient-elles être complétées? G. Brunet.

Bordeaux.

—

Les prouesses du dieu Priape, etc. — Quelque bibliophile serait-il en mesure de fournir quelques détails au sujet d'un volume fort rare sans doute, car on le cherche en vain sur les catalogues les plus riches en écrits facétieux : *les Prouesses du dieu Priape, en dialogues, par le sieur de la Treille.* Paris, C. de Luynes, 1670, in-12.

Le titre est bien capable de glacer d'effroi un chaste lecteur. Cependant le nom du libraire, qui ne craint pas de se désigner, semble garantir que l'étiquette est plus audacieuse que ne l'est le livre lui-même. De l'Aulnaye l'a signalé, mais sans aucune explication, dans le *glossaire* qu'il a joint à son édition de Rabelais (article *Crocute*, 1823, t. III, page 203.) G. Brunet.

Bordeaux.

—

De quand datent les décrotteurs de Paris? — Les décrotteurs du Pont-Neuf, qui étaient encore à leur poste, il y a vingt ans, ont entièrement disparu aujourd'hui. Mercier leur a consacré un curieux chapitre dans son *Tableau de Paris*, mais il ne parle pas de leur origine. On peut croire que cette origine n'est pas très ancienne, car il n'est pas question d'eux dans le poëme des *Cerises renversées*, de Mademoiselle Chéron, poëme qui offre une description du Pont-Neuf à la fin du XVIIe siècle. On ne doit donc pas s'étonner que Richelet, dans son Dictionnaire de la langue française, ait omis le terme de *décrotteur*, qui n'était pas encore en usage de son temps, quoique le verbe *décrotter* eût été déjà admis dans la langue usuelle. — A quelle époque peut remonter l'établissement des décrotteurs publics à Paris? :·:

Paris.

—

Brillat-Savarin et une charade latine des PETITES AFFICHES de Ducray-Duminil. — Voulez-vous, pour l'*Intermédiaire,* et comme un petit échantillon de mœurs littéraires, les deux billets ci-après qui m'ont paru assez curieux et que j'ai copiés, à son intention, dans la collection d'autographes d'un ami de province?

I. — *A Monsieur Ducray-Duminil, rédacteur des* Petites Affiches *rue Croix-des-Petits-Champs, à Paris.*

Paris, ce 21 prairial.

Définitivement, Monsieur, voici mon vers comme je vous prie de le faire insérer. Il est moins prosaïque, plus charadique, et le mot sera plus facile à trouver :

Ænigma charadicum.

Per prata ingemui. Duplici impero, et invoco [parte.

Salut et considération.

Famin.

P. S. On remarquera qu'il y a *ingemui*, et non pas *ingemo:*



II. — *A Monsieur Ducray-Duminil*, etc.

Parisiis, die 27 prairialis, hora post meridiem septima.

Domine mi, puto me invenisse verbum charadæ foliis vestris inscriptæ :

Io.

Per prata ingemuit dum vacca, *i* jubet, *o* in vocat.

Vale.

BRILLAT-SAVARIN,
membre du tribunal de cassation, rue du Mont-Blanc, 4.

Tout le monde connaît le talent culinaire du magistrat Brillat-Savarin; son mérite de latiniste et de devineur de charades est peut-être moins connu. Mais en admettant qu'il ait bien trouvé le mot de l'énigme (comme tout me porte à le croire, moi indigne), je me demande comment il a entendu le : *Duplici impero*, du vers de M. Famin, et comment il y adapte son explication : *i jubet*. J'avoue ne pas comprendre (c'est évidemment ma faute), et puisque

Le Sénat mit aux voix cette affaire importante,

je serais bien aise que quelqu'un des Œdipes de l'*Intermédiaire* m'expliquât le latin de M. Famin ou le secret de la nymphe Io dévoilé par Brillat-Savarin. X.

Lyon.

—

Le peintre hollandais Torrentius. — Les biographes racontent du peintre hollandais Torrentius, qu'il aurait été condamné à mort pour outrages aux mœurs dans ses peintures, et brûlé avec les tableaux et les dessins qu'on trouva dans son atelier. Ce fait est-il authenque, ou faut-il le mettre au rang des fables? P.

—

Jean Bullant. Doute sur son identité. — Jean Bullant, architecte de la ville d'Amiens en 1570, est-il le même que le célèbre Jean Bullant, architecte du duc de Montmorency et constructeur du château d'Ecouen? L.

—

Actes d'état civil concernant quatre artistes. — Quelqu'un des correspondants de l'*Intermédiaire* pourrait-il me procurer : — 1° l'acte de naissance de *Henri de* FAVANNE, peintre et premier veneur du roi d'Angleterre Charles II, né à Londres, le 3 octobre 1668; — 2° l'acte de naissance de *François* CASANOVA, peintre de batailles, né à Londres, le..... 1730; — 3° l'acte de décès de *Jacques* ROUSSEAU, peintre de paysages, architecte et graveur, mort à Londres, le 16 décembre 1693; — 4° l'acte de naissance de *Robert* STRANGE, graveur, né à l'île de Pomona, l'une des Orcades, vers 1734, et l'acte de décès du même artiste, décédé à Londres, le..... 1795, âgé de 61 ans.

E. B. DE LA CH.

Paris.

—

Une passion de Béranger. — A la suite d'une lettre du 13 mai 1840, on lit dans la *Correspondance de Béranger* (III, 212), une note de M. Paul Boiteau, qui révèle publiquement que le chansonnier, à cette époque, « étant à Tours, » éprouva une vive passion pour une dame ou demoiselle anglaise.

Cette passion fut d'une nature exceptionnelle par la violence : « Il oublia, pour une heure, et sa gloire présente et ses plus chers souvenirs. La compagne même de sa retraite, la fidèle amie de sa jeunesse (Mademoiselle Judith Frère), fut oubliée. » On nous apprend ensuite que Béranger s'enfuit de Tours, « cachant sa trace, » et alla se réfugier, après diverses pérégrinations, à Fontenay-sous-Bois, où il resta, sous un nom d'emprunt, jusqu'à ce que le calme fût revenu dans son esprit. M. Sainte-Beuve dit à ce sujet :

Un sentiment tardif et profond, si imprévu et qui tranche si fort avec tout ce qu'on savait du chantre de Lisette, lui fait trop d'honneur, pour que, si quelque témoignage particulier en existe dans ses papiers ou dans ses lettres, on ne le produise pas un jour. (*Causeries du Lundi*, 18 nov. 1861.)

A-t-il été donné depuis, ou pourrait-on obtenir des renseignements authentiques plus circonstanciés sur ce moment de la vie du chansonnier, sur l'existence qu'il a menée à Fontenay-sous-Bois? A-t-il quitté Tours, étant seul? Sa passion a-t-elle été partagée? La personne qui inspira cet amour tardif vit-elle encore? Quelle était-elle? Dans le cas où elle serait morte, a-t-on conservé la trace des lettres que Béranger lui aurait écrites?

Il serait intéressant pour l'histoire littéraire et morale qu'un fait aussi inattendu, aussi curieux à tous les points

de vue, ne restât pas, puisqu'il s'est réalisé, enfoui dans l'obscurité des demi-confidences. En tout cas, je tiendrais à savoir si quelqu'un possède les éléments nécessaires pour raconter un jour ce roman intime. On a lieu de croire que, du vivant même de Béranger, cette aventure n'a pas été tenue complétement secrète. W. M.

—

Panem et Circenses. — On me dit qu'un journal français a récemment traduit ces mots : « Liberté de la boulangerie » et « Liberté des théâtres, » par ceux-ci : *Panem et Circenses*. Mais je tiendrais à connaître ce journal; on ignore quel il est, et je ne saurais faire ici cette recherche. On doit le savoir à Paris; je prends donc la liberté de vous demander ce renseignement.

HONNI-S.-Q.-M.-Y-PENSE.

Harrow-on-the-Hill.

—

Un sieur Guillon vit-il encore, ou a-t-il laissé des papiers? — Existe-t-il encore à Paris ou ailleurs un sieur GUILLON, vivant au 15 février 1790, et qui, dans des lettres que l'on possède, se nommait parent et ami de la famille Dubois? — S'il est défunt, aurait-il laissé des papiers de famille que l'on pourrait faire connaître à D. SCHELTEMA,

ci-devant agent
Haarlem. de la banque de Java.

Réponses.

Le mot Bibus (*Vid. p.* 4). — Boiste et le Dictionnaire de l'Académie nous permettent de répondre dès à présent à notre correspondant : « BIBUS, terme de mépris. *Nihilum,* rien, chose de nulle valeur. Affaire, raison, querelle de bibus. *Familier.* » — Voilà donc le sens de ce mot; mais quelle en est l'origine? Boiste se tait, Littré dit qu'elle est ignorée, que c'est peut-être le mot *bibète* (ancien français), qui avait le sens de *un rien,* peut-être aussi la locution familière « un vieux *bibon,* » pour *barbon.* Il ajoute : « Y aurait-il dans ces mots un radical *bib* péjoratif? » — Qui éclaircira ce point?

—

Panem et Circenses (*Vid. p.* 16). — On nous apprend, au moment de la mise sous presse, que c'est dans l'excellent journal *le Temps* (n° du 7 nov. 1863), que M. A. Neftzer, son rédacteur en chef, a produit le thème latin dont il s'agit (s. g. d. g.)

P. S. L'abondance des matières nous a déjà fait éprouver l'embarras du choix. Il est à désirer que la prompte adhésion de nombreux amis nous mette à même de répondre aux besoins qui se manifestent ainsi dès à présent de diverses parts.

Paris. — Typographie de Ch. Meyrueis et Cie, rue des Grès, 11.

Num° 2.] Cherchez et vous trouverez. QUÆQUE SINGULA LEGENDO Il se faut entr'aider [15 Fév. 1864.

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(NOTES and QUERIES français)

QUESTIONS ET RÉPONSES, COMMUNICATIONS DIVERSES A L'USAGE DE TOUS

LITTÉRATEURS ET GENS DU MONDE, ARTISTES, BIBLIOPHILES, ARCHÉOLOGUES, GÉNÉALOGISTES, ETC.

S'ADRESSER (franco): *Pour les abonnements*: à MM. BENJ. DUPRAT, libraire de l'Institut, etc.. rue Fontaues, 7, à Paris; F. FOWLER-MOLINI, à Londres; BROCKHAUS, à Leipsig; DECQ, à Bruxelles; MULLER, à Amsterdam; BOCCA, à Turin; J. MOLINI, à Florence; B. BAILLIÈRE, à Madrid; BRILL, à Leyde; CHERBULIEZ, à Genève; SPITHOVER, à Rome, etc.
Pour la rédaction: à M. CARLE DE RASH, directeur de l'*Intermédiaire*, chez M. B. DUPRAT, rue Fontanes, 7, à Paris.

Pour 12 numéros, 4 fr. par an. Etranger: 6 fr. — Annonces: 30 cent. la ligne.

Ne recevront les numéros suivants que les personnes qui auront fait parvenir (en timbres-poste ou d'autre manière) leur abonnement à M. B. Duprat, la modicité du prix ne comportant aucuns frais de recouvrement.
Prière à ceux qui recevront ce numéro de le faire connaître à toutes les personnes qu'il peut intéresser.

SOMMAIRE.

A nos Correspondants et Souscripteurs.

A en juger par l'accueil fait à notre premier numéro, nous ne pouvons que nous féliciter d'avoir convié *Chercheurs* et *Curieux* à s'entr'aider par le moyen commun de notre *Intermédiaire*. Il a, en effet, rencontré de chauds amis, et qui nous expriment dès à présent leur désir de le voir paraître au moins deux fois par mois. Nous prendrons des dispositions en conséquence, aussitôt que le nombre des *Souscripteurs* qui auront émis ce vœu, ainsi que celui des *Correspondants* prêts à nous *questionner* et à nous *répondre*, rendra la mesure possible et tout à fait nécessaire. Cela ne tardera sans doute pas. Mais il faut avant tout que nous sachions sur qui compter, et que notre correspondance ait pris un cours régulier; il faut que le public comprenne bien que c'est *lui* qui est appelé à rédiger *lui-même* avec nous cette feuille; en un mot, que c'est son impulsion que nous suivrons; car l'*Intermédiaire* doit être essentiellement un *Journal pour tous* et *par tous*. C'est donc à chacun de ceux qui en apprécient déjà l'intérêt et l'utilité, à en assurer, par leur concours individuel, les plus grands avantages. Nous avons cité l'exemple du *Notes and Queries*. Comment s'est-il développé rapidement? Par le concours empressé de ses propres souscripteurs. Que ceux de l'*Intermédiaire* ne se bornent pas à applaudir à l'initiative que nous avons prise; qu'ils lui recrutent, autour d'eux et au loin, des adhésions nouvelles. Evidemment, son but spécial sera d'autant mieux atteint, qu'il s'adressera à une plus grande quantité de lecteurs.

Au reste, le début promet, nous le répétons, et l'on en verra la preuve dans le nombre et la variété des *Réponses* qui nous sont déjà parvenues (1). Nous en

(1) Cela nous a permis de faire paraître le 2° numéro en avance comme le 1er. Bien que nous ayons commencé à employer des

avons retranché les témoignages de sympathie que nos correspondants ont bien voulu y joindre, et tout ce qui n'était pas relatif aux *Questions* posées. La brièveté dans la rédaction nous est indispensable, et c'est pour nous surtout qu'est fait le sage axiome :

Qui ne sut se borner ne sut jamais écrire.

Notre cadre nous impose nécessairement la règle : *Non multum, sed multa*, pour remplir la condition : *Cuique suum*.

En remerciant ici tous ceux qui nous ont déjà montré de façon ou d'autre leur bon vouloir, nous n'ajouterons qu'un mot. La place nous avait manqué dans le premier numéro pour ouvrir la série des *Trouvailles et Curiosités* (comprenant les communications diverses qui ne rentreront pas dans les *Questions et Réponses*). Malgré l'abondance des matières, nous l'ouvrons aujourd'hui, et quoique cette partie de notre cadre ne soit point la principale, elle ne laissera sûrement pas d'être remplie par les bonnes aubaines dont *Chercheurs* et *Curieux* nous feront profiter. Après les « *Queries*, » les « *Notes* » : — *Singula quæque legendo*.

caractères plus petits, le nombre des Réponses nous a forcé d'en ajourner plusieurs, et aussi diverses Questions.

P. S. On nous a demandé à quel roman de Dickens appartient ce capitaine Cuttle qui veut que l'on tienne *note* de tout ce qu'on *rencontre* (when found, make a note of)? — Réponse : A l'un de ses meilleurs ouvrages, *Dombey and Son*.

On nous a demandé pourquoi ces deux mots dans notre titre : *Chercheurs* et *Curieux* ? — Réponse : Le *Curieux* proprement dit d'autrefois s'est doublé aujourd'hui du *Chercheur*, l'un complétant l'autre. M. le professeur P. Janet, dans le remarquable discours qu'il a prononcé le 29 déc. dernier sur la tombe de son maître et ami Emile Saisset, a pu dire que « la philosophie perdait en lui un *chercheur curieux* et pénétrant. » Dans un domaine moins spécial, et qui joint « le plaisant au sévère », dans celui de la libre conversation, de la causerie générale, c'est tout particulièrement à ces « *chercheurs curieux* et pénétrants » que nous nous adressons.

Questions.

BELLES-LETTRES, — PHILOLOGIE, — BEAUX-ARTS, — HISTOIRE, — ARCHÉOLOGIE, — NUMISMATIQUE, — EPIGRAPHIE, — BIOGRAPHIE, — BIBLIOGRAPHIE, — DIVERS.

Un sonnet-épitaphe du XVIIe siècle. — Dans un recueil manuscrit qui m'a bien l'air d'être du XVIIe siècle, j'ai rencontré la petite pièce suivante :

Cy gyst qui fut de belle taille,
Qui sçavoit danser et chanter,
Faisoit des vers vaille que vaille,
Et les sçavoit bien réciter.

Sa race avoit quelque antiquaille
Et pouvoit des héros compter :
Mesme il auroit livré bataille,
S'il en avoit voulu taster.

Il parloit fort bien de la guerre,
Des cieux, du globe de la terre,
Du droit civil, du droit canon,

Et connoissoit assez les choses,
Par leurs effets et par leurs causes.....
—Estoit-il honneste homme?—Ah! non!!...

Ces vers qui sont, comme on voit, marqués au bon coin, il me semble les avoir lus autrefois quelque part, mais où?... Il m'est impossible de me le rappeler. Si quelqu'un des lecteurs de l'*Intermédiaire* peut me dire de qui ils sont et où ils se trouvent, il me rendra un véritable service, car ce *desideratum* me taquine horriblement depuis près de deux ans. Tous les vrais amateurs comprendront mon impatience et y compatiront.

MUSOPHILE.

—

Quel est l'auteur des poésies publiées sous le nom de Clotilde de Surville? — Un des plus curieux problèmes que présente l'histoire littéraire de notre époque se rattache aux poésies de Clotilde de Surville. On est d'accord, en général, pour reconnaître qu'il y a là un pastiche, qui se révèle de la façon la plus frappante; mais le fond est-il vrai? Y a-t-il eu réellement au XVe siècle une dame de Surville qui ait composé des vers retouchés depuis? MM. Raynouard, Villemain, Daunou, et d'autres aussi ont parlé de cette question, sans bien en posséder tous les éléments. Au commencement de l'année dernière, M. Antonin Macé, professeur à la Faculté de Grenoble, a édité des pièces authentiques, jusqu'alors ignorées, qui jettent sur la publication des poésies de Clotilde, en 1803, un jour tout nouveau; ce judicieux critique a inséré dans le *Journal de l'Instruction publique* les lettres



de Vanderbourg (qui édita ce volume) avec Madame de Surville, veuve de l'émigré Surville, au Puy, en 1808, la lettre de M. de Surville à sa femme la veille de sa mort, et d'autres documents importants. Toutefois il reste encore bien des incertitudes. M. Macé ne semble pas avoir connu le témoignage de Ch. Nodier, qui a parlé plusieurs fois des poésies de Clotilde (*Quest. de litt. légale*, 1828, p. 79; notes du Catalogue Pixérécourt, 1839, et *Descript. d'une coll. de livres*, 1844). D'après l'ingénieux académicien, Surville était resté quelque temps, en 1798, caché à Besançon, et il récita, devant le jeune Nodier, des morceaux entiers des poésies de Clotilde; mais on sait que l'aimable auteur des charmantes nouvelles d'*Inez de las Sierras*, de *Trilby*, etc., portait dans ses souvenirs de jeunesse une vivacité qui l'égara souvent; il se trompe d'ailleurs en annonçant que Surville fut exécuté à La Flèche. (Barbier, dans son *Dict. des Anonymes*, avait dit à Montpellier, et M. Quérard a reproduit cette assertion). — Nodier croit que c'est M. de Surville qui a composé les poésies publiées sous le nom de son aïeule. Mais ici se présente une autre difficulté: M. Macé, qui a eu sous les yeux beaucoup de vers composés par le malheureux émigré et très justement demeurés inédits, affirme qu'ils sont tous au-dessous du médiocre. Les poésies de Clotilde présentent la preuve d'un talent très réel; comment seraient-elles l'œuvre d'un homme qui aurait été dépourvu de toute aptitude poétique? — Observons aussi que M. Du Petit-Thouars, qui a connu le marquis, affirme dans l'article qu'il lui a consacré (*Biogr. univ.*), qu'en 1790 il avait entendu à Paris M. de Surville réciter des poésies de Clotilde, et ce témoignage est sérieux.

Je me suis livré à un examen attentif de toutes ces circonstances, et je vous avoue que je suis resté dans la plus grande perplexité. Afin d'en sortir, je ferai appel à l'intelligence de quelques-uns des nombreux lecteurs que ne saurait manquer d'avoir l'*Intermédiaire*; je signalerai, entre autres points vers lesquels doivent se porter les recherches, ces deux questions: — 1° Y a-t-il eu à la fin du XVe siècle une dame Clotilde de Surville? Des investigations généalogiques doivent établir ce fait. — 2° Trouverait-on à Besançon quelques traces du séjour clandestin qu'y fit, en 1798, au dire de Nodier, le marquis de Surville? G. B.

—

D'où vient le mot Pamphlet? — Qu'est-ce à dire? J'avais toujours cru que le mot *Pamphlet* était un de ces fruits nouveaux, anglais ou français, tirés du jardin des racines grecques et acclimatés chez nous, bien qu'il ne figure pas dans le *Petit Dictionnaire étymologique* joint par M. Ad. Regnier à son excellente édition du livre de Lancelot (1846). Or, voici que je trouve dans le *Dictionnaire de la Conversation* (2e édit., 1857) l'explication suivante:

> PAMPHLET... veut dire à peu près, dans le sens étymologique, ce qui *court à tous;* sorte de contrefaçon de ces mots français: *par un filet*, dont les Anglais auraient fait d'abord *paunflet* et ensuite *pamphlet*, c'est-à-dire un petit livre attaché par un simple filet, composé seulement d'une ou plusieurs feuilles...

Que penser de cette interprétation qui, on le voit, ne tient qu'à un fil, lequel pourrait bien n'être qu'un faux filet? Repose-t-elle sur quelque donnée admissible? Je sais bien que Boiste écrit *Pamflet* et que le vrai peut quelquefois n'être pas vraisemblable; mais on m'accordera que quelquefois aussi la vraisemblance et la vérité sont deux. Je m'en tiens donc, jusqu'à preuve contraire, à dériver *Pamphlet* ou *Pamflet* de *pan* et de *phlego*, et, à défaut de cette preuve contraire, j'espère que j'aurai l'approbation du savant helléniste M. Regnier (si l'*Intermédiaire* veut bien porter ma question à sa connaissance), à moins qu'il n'ait eu ses raisons pour omettre le susdit mot dans son lexique précité. R. H.

—

Le mot grec « Mustax » a-t-il été usité dans le sens de Moustache? — Dans le numéro du 26 décembre 1863 des *Notes and Queries*, on a répondu, à une précédente question sur l'étymologie du mot *Moustache*, que ce mot vient du grec *Mustax*, qui, primitivement, a signifié la lèvre supérieure, et s'est appliqué par extension aux poils croissant sur cette lèvre. Dans le dialecte ionien il est écrit *Mastax*, et c'est ainsi qu'on le trouve dans Homère. — On demande si quelqu'un pourrait indiquer une citation tirée d'un auteur grec, où le mot *Mustax* désignerait positivement le poil de

la lèvre supérieure. Le dictionnaire d'Hesychius donne bien ce sens, mais on voudrait avoir l'autorité d'un auteur ancien. Dans Homère, là où le mot *Mustax* est employé (*Odyss.*, IV, 287), on ne voit pas bien s'il s'applique à la moustache plutôt qu'à la bouche : « Ulysse, dit-il, couvrit sa *bouche* (?) de sa main. » — Moschopule, grammairien grec du XIVe siècle, donne *Mustakion* dans le sens de notre mot *Moustache*. H. D.

—

Le graveur ou céramiste Renaud. — Quel est le lieu de naissance, quelles sont les œuvres connues, etc., du ciseleur, graveur ou céramiste *Renaud* ? On rencontre de petits médaillons en terre cuite, ornés de bas-reliefs sur des sujets mythologiques et autres, ainsi que des effigies de personnages de la fin du XVIIIe siècle, marqués soit R. soit *Renaud*. Ce que j'ai rencontré de lui est presque plus fin d'exécution que l'œuvre de Nini. AUG. DEMMIN.

(Paris.)

—

Statue en bronze de César. — La *Revue archéologique*, de l'année 1853, signale l'existence d'une statue en bronze de grandeur colossale, faisant partie de la collection de M. de Montferrand à Saint-Pétersbourg. Cette statue, qui représente César lauré et chaussé, a été gravée dans le 6e volume des Mémoires de la Société d'archéologie. Il serait bien intéressant de savoir ce qu'est devenu un ouvrage aussi rare et aussi important sous le rapport de l'art et de l'archéologie, depuis la mort de l'habile architecte de l'église Saint-Isaac et de la colonne d'Alexandre. A. C.

—

Portrait de Gui de Brès. — Existe-t-il un portrait ancien, peint ou gravé, du réformateur Gui de Brès ou de Bray, l'auteur de la première Confession de foi des Eglises wallonnes aux Pays-Bas? Gui de Bray, né à Mons vers 1515, fut mis à mort à Valenciennes, en 1567.

(Bruxelles.) R. CH.

—

Le testament de Montesquieu. — Nous trouvons dans la *Correspondance littéraire*, cet excellent recueil mensuel qui avait compris dès longtemps l'utilité des *Questions et Réponses*, une demande relative au testament de Montesquieu. M. T. de L. rappelle que ce document, qui porte la date du 26 novembre 1750, fut déposé chez Me Giraut jeune, notaire au Châtelet de Paris, et que l'auteur de l'*Esprit des lois* mourut à Paris le 10 février 1755, et il promet vive reconnaissance à celui qui pourrait indiquer où se trouve le testament dont il s'agit.

—

Le Pape et le Grand-Turc au Congrès de Paris. — Une vieille prophétie traditionnelle dit « qu'il se passera de « grandes choses le jour où le Pape et le « Grand-Turc (le Sultan) danseront en- « semble à Paris. » Connaît-on l'origine de cette prophétie? Est-elle de Nostradamus ou de Matthieu Laensberg? Cet oracle est-il « plus sûr que celui de Calchas? » Il serait bien agréable de savoir si nous assisterons bientôt à cette intéressante contredanse, à laquelle manquera malheureusement, selon toute probabilité, la première figure, c'est-à-dire la « chaîne anglaise. »

H. DE L.

—

Where is the Emperor Napoleon's heart? — C'est en parcourant dernièrement un livre anglais (*Narrative of a Voyage of observation among the colonies of western Africa*, etc., par le capitaine J.-ED. ALEXANDER, Londres, 1837) que j'ai rencontré textuellement, au t. Ier, p. 264, cette question tout au moins singulière et qui m'a fort intrigué. Le passage est ainsi conçu :

« Je puis mentionner ici une curieuse particularité concernant le cœur de Napoléon. Un militaire de mes amis, qui se trouvait à Sainte-Hélène quand l'Empereur mourut, m'a raconté, il y a quelques années, que lui et d'autres personnes étaient convaincus que son cœur avait été distrait et caché par quelqu'un de sa suite, dans les circonstances que voici. Un jeune officier anglais était de garde dans la chambre où se trouvaient le corps embaumé et le cœur, contenu dans une boîte à part pour être déposé dans le même cercueil; cet officier fut invité par les Français présents à passer dans la salle à manger où une collation l'attendait. Il eut l'imprudence d'accepter, et, à son retour dans la chambre, il trouva que le couvercle du cercueil était déjà fermé à vis. Il fit des observations, disant qu'on n'aurait dû procéder à cette fermeture qu'en sa présence. « N'ayez aucune « inquiétude, lui dit-on, nous n'avons pas voulu « vous déranger de votre repas, mais tout a été « fait suivant l'ordre... »

Cette question n'a-t-elle pas été posée ailleurs que dans l'ouvrage précité? La solution est-elle seulement dans la crypte de l'église des Invalides? G. DEPPING.

Comment expliquer historiquement un tableau de Clouët ? — Dans un article de la *Revue des Deux-Mondes*, du 1er décembre dernier, relatif à un tableau de Clouët, qui jusqu'au 16 dudit mois a pu se voir à l'exposition du boulevard des Italiens, M. Vitet s'étonnait de trouver, aux deux principales figures du tableau, une grande ressemblance avec Catherine de Médicis et Diane de Poitiers. Il en était d'autant plus surpris qu'il semblait, d'après le sujet traité par Clouët, qu'on avait là devant les yeux Catherine en intimité avec Diane, « la légitime épouse venant faire chez la concubine ses relevailles en quelque sorte, et acceptant pour son fils nouveau-né cet insolent patronage. »

Existerait-il quelques particularités, aujourd'hui oubliées, de la vie de la reine et de celle de la maîtresse, qui fourniraient l'explication de cette apparente contre-vérité, et donneraient la clef de ce qui n'était peut-être pas un mystère à cette époque, puisqu'on le mettait en tableau? NEOPHOBUS JUNIOR.

—

Le collier de Madame la comtesse R. D. S. J. D. A. — J'ai été fort intéressée par la question relative au conte *Point de lendemain,* que jusqu'ici j'avais attribué sans hésitation à Dorat, et j'attends avec impatience la solution qu'un des correspondants de l'*Intermédiaire* sera peut-être plus à même que moi de fournir. Mais me sera-t-il permis de demander en même temps un éclaircissement au sujet de ces deux lignes (*Vid.* p. 9) : « La récente aventure arrivée à Madame la comtesse R. D. S. J. D. A., *à propos d'un collier...* » J'avoue, — avec ou sans honte, — ne pas connaître d'autre histoire de collier que celle de la pauvre reine Marie-Antoinette, et l'aventure à laquelle on fait ici allusion pique singulièrement ma curiosité féminine. Je saurais gré à celui de vos lecteurs qui pourrait et voudrait bien la satisfaire, en m'apprenant si le fait est raconté quelque part, ou en me le racontant lui-même. — Je ne suis peut-être pas la seule personne qui éprouve ce désir, et j'ose vous l'exprimer en me disant, etc. *Marquise douairière* OCT. D'O.

—

Le maréchal Fabert et le premier cadastre (*Vid.* p. 6). — Qu'il me soit permis d'ajouter à ma précédente question les lignes que voici : Fabert, bien avant Colbert, attira dans son gouvernement de Sedan la fabrication des draps fins dont la Hollande et la Flandre avaient alors le secret et le monopole. Avec son aide, Béclet et Poupart firent un premier essai; Jean Binet, Nicolas Codeau et Jacques de Marseille fondèrent un premier établissement en 1646; enfin Abraham Chardon, après avoir parcouru la Hollande, acheta des machines, enrôla des ouvriers, et fit rivaliser Sedan avec les pays qui lui avaient servi de modèle; d'autres établissements s'ouvrirent bientôt, et, sous Colbert, Sedan devint la première manufacture du royaume. ALPH. FEILLET.

—

Mort d'Éléonore de Bourbon, princesse d'Orange. — Veuve sans enfants, depuis onze mois, de Philippe-Guillaume de Nassau, fils aîné du Taciturne, cette princesse mourut au château de Muret, en Auvergne, le 20 janvier 1619, âgée d'un peu plus de trente et un ans. Joseph de La Pise (p. 602 de son *Tableau de l'Histoire des princes et principauté d'Orange,* La Haye, 1639, in-fol.), dit qu'il arriva, en cette mort, des choses « qu'il n'est bon d'écrire, » et il ajoute : « Le temps et les années en donneront dispense à quelque autre. » — Ces choses ont-elles été révélées depuis? Pourrait-on me les indiquer, d'après des documents contemporains?

P. MARCHEGAY.

Aux Roches-Baritaud (Vendée).

—

Servandoni est-il né à Florence ou à Lyon? — Le chevalier *Jean-Nicolas* SERVANDONI, peintre et architecte, est né à Florence, à ce que disent tous les biographes. Il est classé au Louvre, dans l'école italienne, pour un de ses tableaux représentant des *Ruines de monuments antiques.* Cependant, Mariette, dans son *Abecedario,* tient au sujet de Servandoni un langage bien différent; l'exactitude ordinaire du grand amateur mérite qu'on se préoccupe de cette divergence d'opinions.

Cet ouvrage (*le Nécrologe* de 1766) le fait naître à Florence, et je *n'ignore pas* que Servandoni le prétendoit et le disoit à ceux qui vouloient l'en croire ; il pensoit par là masquer une naissance qui n'avoit pas de quoi flatter son amour-propre, car des gens qui en avoient, à ce qu'ils assurent, une parfaite connaissance, et de ce nombre étoit M. Dumont, le Romain... (qui avoit fait chambrée avec lui à Rome, et

qui, par conséquent, a pu sçavoir plus de particularités de sa jeunesse) disoient que Servandoni *n'étoit pas le vrai nom de cet artiste;* il se l'étoit donné pour se *dépayser* et faire oublier qu'il étoit né de fort bas lieu; car son père n'étoit, dit-on, qu'un simple voiturin, de ceux qui conduisent des voitures de Lyon en Italie, et qui avoit *son domicile à Lyon (Abecedario,* V, 208 et 210.)

Ainsi, Servandoni est né à Florence, le 22 mai 1695, suivant les uns; à Lyon, le 2 mai 1695, suivant Mariette.

Quelqu'un voudrait-il bien, en compulsant les registres des paroisses de Lyon, aux dates sus-indiquées, s'assurer s'il s'y rencontre le baptême d'un enfant avec les prénoms de *Jean-Nicolas*, et dont le père exerçait la profession de voiturier? — Si l'assertion de Mariette se trouvait confirmée, l'école française pourrait revendiquer comme sien l'artiste à qui l'on doit notamment les dessins du portail de Saint-Sulpice, et l'école lyonnaise compterait dans ses rangs un habile maître de plus.

(Paris.) E. BELLIER DE LA CHAVIGNERIE.

—

L'Inscription de Montmartre. — Une histoire bien connue et que l'on pourrait qualifier de pont-aux-ânes, c'est celle de cette vieille pierre trouvée à Montmartre, sur laquelle de doctes académiciens auraient déchiffré une inscription latine, là où il y avait simplement en bon français :

C'EST ICY LE CHEMIN DES ASNES.

Je demande sérieusement si l'aventure a eu ou non quelque fondement, depuis quand et où elle est rapportée, quel est enfin le texte complet de l'inscription, authentique ou non.

DOCTUS SINE LIBRO.

—

Une traduction de Stace par P. Corneille à retrouver. — En publiant, en 1834, son édition de Corneille, l'éditeur Lefèvre disait :

Nous regrettons beaucoup de ne pouvoir augmenter notre édition de la traduction en vers de la *Thébaïde* de Stace; mais les recherches de M. Floquet, de l'académie de Rouen, de M. Aimé Martin, etc., etc., ainsi que les nôtres, n'ont eu aucun résultat.

J'ai ajouté, sans plus de succès, mes investigations à celles de mes devanciers. Il me paraît utile d'attirer une fois de plus l'attention des bibliophiles et des amis de Corneille sur un fait si singulier. Il semble impossible, en effet, que cet ouvrage ait disparu pour toujours, et qu'à moins de deux cents ans de distance, et malgré les bienfaits de l'imprimerie, il en soit pour nous du père de notre théâtre comme de ces écrivains de l'antiquité, dont certains livres ne nous sont connus que grâce aux fragments conservés par les grammairiens. CH. MARTY-LAVEAUX.

(Charenton-le-Pont.)

—

« Kennst du... » un auteur du nom de Mignon? — J'ai sous les yeux un bel ouvrage en quatre vol. in-8°, publié à Paris en l'an de grâce 1836, et honoré des souscriptions du feu roi des Français et de son auguste famille. Il a pour titre : UNE LECTURE PAR JOUR, *Mosaïque littéraire*, etc., etc. L'auteur est le célèbre M. A. BONIFACE, *instituteur*, qui a si bien mérité de la jeunesse de notre belle France. Or, je trouve à la page 103 du tome IV, parmi les notes savantes et judicieuses qui émaillent chaque lecture, un problème bibliographique des plus ardus, pour la solution duquel j'invoque, si vous m'y autorisez, le secours de l'*Intermédiaire* et des innombrables lecteurs que je lui souhaite.

Il s'agit d'un morceau sur l'Alsace, tiré de L. Lavater (auteur de *Henri Farel* et du *Nouveau Candide*) et débutant ainsi :

A tous les cœurs bien nés que la patrie est chère!

Mignon a chanté avec une touchante expression : « *Connais-tu le pays où fleurissent les citronniers?* » Byron chanta sur le même ton : « *Connaissez-vous le pays où s'élèvent le myrte et le cyprès?.....*

Or, au premier mot ci-dessus (celui de *Mignon*), on lit en note :

Le nom de cet auteur ne se trouve dans aucune biographie.

Je serais infiniment aise d'apprendre si, depuis 1836, M. Boniface a découvert quel peut être ce M. *Mignon*, « cet auteur, » qui paraît avoir chanté « le pays où les citronniers fleurissent. » On a publié tant de nouvelles biographies générales ou universelles depuis vingt-huit ans! Peut-être qu'en mettant ses lunettes et en cherchant bien, il aura enfin réussi à trouver ce précieux renseignement, — ce dont lui sauront gré tous les cœurs bien nés à qui la patrie est chère. HERR J. PRUDHOMME,

Chef d'institution.

—

Les Chiffonniers de Paris. — A quelle époque voit-on apparaître parmi les petits métiers de Paris celui de chiffonnier? (*Vid.* p. 28.) Z. Z.



Réponses.

Le mot Bibus (*Vid.* p. 4 et 16). — Vous avez eu raison de poser, après la question du sens de ce mot qui est vidée, celle de son origine. Elle est encore à trouver, car je vois que l'auteur d'un bon *Dictionnaire d'étymologie française d'après les résultats de la science moderne* (Bruxelles, 1862, gr. in-8), M. Aug. Scheler, bibliothécaire du roi des Belges, s'est borné lui-même à une interrogation : « *Bibus*. D'où vient ce terme? » Et quant au « radical *bib* péjoratif, » conjecturé par M. Littré, il est aussi à découvrir, et je laisse ce soin à de plus savants en *us* que je ne le suis. Mais voici ce qui m'est suggéré par un souvenir de jeunesse.

Au temps où l'on enseignait encore la philosophie en latin, il importait avant tout de ne pas rester à *quia*, et de là cet adage de l'école : *Licet philosophos forgeare verbos*. De là aussi ces paroles sacramentelles que le professeur adressait tout d'abord aux jeunes gens frais émoulus de la rhétorique, où ils venaient d'apprendre l'art des mots (*artem bene dicendi*) : *Discipuli, hic agitur de reis, non de ver*BIBUS. Ne serait-ce pas cette terminaison barbare et « péjorative, » — joignant l'exemple au précepte et affectant un si souverain mépris pour les mots et la grammaire, — qui aurait donné lieu d'affubler du nom de *bibus* les affaires de grammairiens, les querelles de mots, les choses de rien? Je vous soumets en toute humilité cette explication, ou du moins ce rapprochement, puisque M. Scheler et M. Littré lui-même sont restés courts à propos de ce *bibus*, et qu'ainsi

Grammatici certant et adhuc sub judice lis est(1).

(Paris.) R. N.

— On ne cite guère de ce mot *bibus* que des exemples du XVIIIe siècle. Le *Dict. des Rimes* de Richelet en donne un du XVIIe. Ce sont ces vers de Scarron :

Ah! par ma foi, c'est un abus,
Et si jamais Monsieur Phœbus
Donne quelque ordre à ses affaires,
Tous ces écrivains de *bibus*
Abjureront bientôt leur fausse poésie.....

B.

(1) Dans le cas où cette étymologie, ingénieuse à coup sûr et assez plausible, serait la vraie, le mot *bibus* nous viendrait des disputes de la scolastique et aurait ainsi une origine analogue à celle que l'on prête au mot *cancan* (*quam quam*) et au vocable *ksi! ksi!* (*quis quis*) que l'on emploie pour exciter les chiens (*Vid.* p. 4)... et les hommes les uns contre les autres. Nous demandons que l'on veuille bien nous faire part soit des observations critiques, soit des confirmations, que peut provoquer cette réponse. *(Réd.)*

Voltaire et M. Flourens, à propos du mot Bibus (*Vid.* p. 4 et 16). — Je ne saurais ajouter à la réponse qui vous a été faite sur le sens du mot *bibus*. Mais, en lisant les lignes de Voltaire qui ont motivé la question de M. B. D., j'ai été frappé d'un singulier rapprochement.

« Je vois, dit Voltaire, qu'on a très bien fait de supposer que la Trinité ne compose qu'un seul Dieu; car s'il y en avait trois, ils se seraient coupé la gorge pour quelque querelle de bibus. »

Je croyais bien avoir lu déjà quelque chose qui ressemblait à cette phrase caractéristique. Je ne me trompais pas. Admirez comme les beaux esprits se rencontrent! Voici, en effet, en quels termes M. Flourens conclut le 4e paragraphe du 3e chapitre de la 3e partie, qui est la conclusion même de son traité *de la Longévité humaine* ·

... Toutes les conditions nécessaires à la vie... si admirablement combinées et préparées pour le moment précis où devait paraître la vie, prouvent Dieu et un seul Dieu. Apparemment ils n'étaient point deux. S'ils eussent été deux, *ils ne se seraient pas si bien entendus.*

Non, certes, puisqu'au dire de Voltaire, ils se seraient égorgés. Mais Voltaire n'est qu'un maraud, « parlant des dieux avec irrévérence, » tandis que sa pensée édulcorée devient tout aussitôt, sous la plume de son Sosie, parfaitement révérencieuse et orthodoxe. Affaire de *bibus!* V. V.

—

Les peintres C. et H. Vernet (*Vid.* p. 5). — M. Ch. de C. indique un tableau signé d'Horace Vernet et daté de 1819, que possède M. le comte Lemercier, sénateur. Le sujet, tiré du *Voyage dans le Levant* du comté de Forbin, est: *Ismaël et Mariam*.— M. Lacaze, libraire à Bordeaux, nous informe qu'il a quelques chevaux lithographiés par Carle Vernet, pendant son séjour en cette ville. — M. A. H. a en sa possession une esquisse signée dans la pâte : *H. Vernet;* M. L. Lagr. pourra en prendre connaissance. — M. Rivière, marchand de chevaux, rue d'Enfer, possède un petit dessin d'H. Vernet, représentant un maquignon faisant courir un cheval de trait.

CH. J.

—

Écrits, dessins et peintures d'aliénés (*Vid.* p. 6). — Il sera sans doute fait d'intéressantes réponses à la très intéressante demande de M. North-Peat sur la littérature et les œuvres d'art aliéniques. Mais elles ne pourront guère lui venir que de la part d'hommes spéciaux, de notabilités médicales, à portée de connaître et de se procurer les produits de la plume, du

crayon ou du pinceau des fous. Je lui signale, en attendant, s'il ne le connaît déjà, l'article publié dans le t. V, p. 155 à 185, du *Livre des Cent-et-Un* (Paris, Ladvocat, 1832), par M. Maurice Palluy, directeur de la Maison royale de Santé, et intitulé : *Une visite à Charenton.* Il y trouvera des observations de la nature de celles qu'il recherche et six spécimens de lettres d'aliénés. Ch. R.

— Georges Focus, peintre de paysages, membre de l'ancienne Académie royale de peinture, natif de Châteaudun, mourut fou à Paris, le 27 février 1708. Mariette, dans son précieux *Abecedario* (t. II, p. 235), s'exprime ainsi au sujet du malheureux artiste : « J'ai vu un recueil de dessins qu'il avoit faits dans les accès de sa folie, où, parmi mille extravagances, il y avoit des morceaux de paysage dessinés d'assez bon goût; c'étoit en 1694; ce recueil, tronqué de toutes les obscénités dont il étoit rempli, est passé en Prusse, et il n'y a pas grande perte. » E. B. de L.

— Si M. North-Peat ne connaît pas l'ouvrage intitulé : *Les Farfadets, ou Tous les Démons ne sont pas dans l'autre monde*, publié par *Al.-V.-Ch. Berbiguier de Terre-neuve du Thym* (Paris, Gueffier, 1822, 3 vol. in-8, avec 8 dessins lithographiés), il y trouvera des documents dans le genre de ceux qu'il recherche. C. M. L.

(Paris.)

—

Statue anonyme du duc de Richelieu au Louvre (*Vid.* p. 6). — Ce n'est pas à coup sûr le mérite de cette statue qui motive sa présence au Louvre; mais puisqu'elle est l'objet d'une question, je vais vous dire ce que je crois en savoir. Elle vient des galeries historiques de Versailles; on l'aura trouvée dans les magasins. Il est présumable qu'elle a fait partie de tant d'œuvres de sculptures, recueillies, par Lenoir, dans les habitations de Richelieu à Paris, soit au pavillon de Hanovre, soit à sa maison du faubourg Saint-Honoré. Le style de la figure, du costume, du piédestal même, n'a rien de français; ce n'est même pas du rococo pur.

Voltaire parle d'une lettre écrite à Richelieu « sur la statue qu'on lui élève à Gênes » (Edit. Beuchot, *Corresp.*, t. V, lettre 1479), et c'est évidemment l'*Épître à M. le duc de Richelieu, à qui le Sénat de Gênes avait érigé une Statue* (*ibid.* XIII, 196). Elle est datée du 18 novembre 1748 :

Je la verrai cette statue
Que Gêne élève justement
A celui qui l'a défendue.

Il y dit plus loin :

Les traits du Richelieu coquet
Se trouveront en miniature
Dans mille boîtes à portrait
Où Macé met votre figure;
Mais ceux du Richelieu vainqueur,
Du héros, soutien de nos armes,
Ceux du père, du défenseur
D'une république en alarmes,
Ceux de Richelieu, son vengeur,
Ont pour moi cent fois plus de charmes.

Le 28 mars 1756, Voltaire écrivait encore à son héros : « Il est venu à mon ermitage des Délices des Anglais qui ont vu votre statue à Gênes; ils disent qu'elle est belle et ressemblante. » On voit que cette statue, admirée des Anglais, a grande chance d'être la nôtre et de main italienne. En tout cas, faut-il chercher ce que peut fournir à ce sujet l'histoire locale; or, l'*Histoire d'Italie* de Leo, le chap. XXI du *Siècle de Louis XV*, le *Supplément à l'Hist. des Révol. de Gênes* (Paris, 1750, in-12, t. III, p. 216-45) donnent à cet égard toute satisfaction. On y voit comment, après avoir décidé en octobre 1748 que Richelieu et le marquis d'Ahumada seraient inscrits au Livre d'or, le Sénat ordonna de plus qu'on érigerait au duc de Richelieu une statue de marbre qui serait placée dans le grand salon du Palais. Ce seigneur reçut dans le même temps la nouvelle que le Roi son maître l'avait nommé maréchal de France. — Lalande, dans sa description de la salle du Grand-Conseil, dont il s'agit, parle en ces termes des statues qui s'y trouvaient (*Voyage d'Italie*, IX, 1786, p. 322) :

Il y a dans les niches de cette salle huit statues de marbre, plus grandes que nature, érigées aux défenseurs et aux bienfaiteurs de la patrie; elles méritent moins d'attention sous le rapport de l'art que par rapport aux objets qu'elles représentent; elles ont beaucoup souffert du feu. Une des huit est celle de M. le maréchal de Richelieu. Elle est de Scafini; la figure est médiocre; sur le piédestal on lisait cette inscription honorable pour le général français, mais qui a été détruite par le feu : « *Ludovico Francisco Armando, Duci Richelio, Franciæ Pari et Polemarcho, quod, potentissimorum regum auspiciis militans, Genuensem libertatem, ab hostibus eminus, cominus oppugnatam, vigilantiâ, consilio, virtute, tutam fecerit, heroem animo, amore civem experta, Respublica inter cives ac heroes suos immortalitati* (*sic*). *An.* 1750. »

Ne semble-t-il pas, d'après cela, que la statue du Louvre est une réduction de l'œuvre de Scafini? Cependant ne nous hâtons pas de conclure : voici ce que je lis dans un article du Ratti, ajouté à son édition des *Vies des artistes génois* de Soprani (1769, in-4°, II, 259) :

Lorsque le duc de Richelieu vint à Gênes, en 1747, il voulut avoir son portrait en marbre de la main de Schiaffino. Celui-ci le satisfit si bien que son ouvrage fut très agréable à ce seigneur, qui le rémunéra largement. C'est ce portrait qui servit ensuite pour faire la statue qui devait être et qui fut en effet placée dans la salle du Grand-Conseil. Elle était travaillée avec soin

et très terminée; mais elle donna prise à la critique par ses défauts de proportion, surtout dans la tête, qui est plutôt trop petite.

Tout le monde sera de l'avis de Ratti sur ce dernier point, et l'on peut voir que ce défaut, qu'il relève dans la grande statue, se retrouve dans la petite. Mais un doute se présente : quel est le *ritratto* dont il parle? Est-ce notre petite statue, alors antérieure à la grande, ou bien est-ce un buste? Il est probable que si c'eût été un buste, le Ratti l'aurait mentionné, et je crois bien que l'œuvre dont il parle et le marbre du Louvre sont une seule et même chose. D'où il suivrait que la statue élevée dans la salle du Grand-Conseil serait un grandissement de ce même marbre. Cette grande statue subsiste-t-elle? A-t-elle survécu aux vicissitudes et au naufrage de la République de Gênes? Je ne sais (1). Ce qui est certain, c'est que, si notre petite statue reste au Louvre, elle devra passer de l'école française dans l'école italienne (2). Elle ne l'enrichira pas beaucoup, mais il est juste que chacun ne réponde que pour soi. A. DE MONTAIGLON.

La tombe de Voltaire a-t-elle été violée en 1814? (*Vid.* p. 7.) — Cette question, posée par M. M., a réveillé chez moi des souvenirs qui y étaient endormis et presque oubliés depuis ma jeunesse; je les ai pourtant recueillis dans un coin de mes mémoires inédits, qui doivent paraître dix ans après ma mort. Voici ce que j'en puis faire connaître à l'auteur de ladite question :

Je visitai pour la première fois, vers 1818, les caveaux du Panthéon, qui avait été rendu au culte en 1806 et qui, en redevenant l'église de Sainte-Geneviève, avait conservé les sépultures de Voltaire et de Rousseau, que la Révolution y déposa, lorsqu'elle fit inscrire sur le fronton de l'édifice : *Aux grands hommes la patrie reconnaissante.* Je me rappelle encore l'émotion profonde que j'éprouvai en présence du tombeau provisoire en bois et en toile peinte, qui couvrait le cercueil de Voltaire, vis-à-vis de sa statue.

A la lueur d'une torche que portait le cicerone, j'examinais les attributs et les emblèmes allégoriques qui décoraient ce simulacre de tombeau, imitant un monument en bronze qui ne fut jamais exécuté, et je ne prenais pas garde aux curieux qui étaient descendus avec moi dans ces caveaux où furent inhumés pendant huit ans les grands dignitaires de l'Empire. La voix criarde du cicerone me tira de ma rêverie.

— C'est ici, disait-il, la tombe du fameux Voltaire!

— Allons-donc! reprit d'un ton brusque et impérieux un homme qui se trouvait parmi les visiteurs, et dont la figure me parut étrange et solennelle. Vous savez bien, ajouta-t-il en frappant avec sa canne le cénotaphe qui rendit un son creux, vous savez bien qu'il n'y a plus rien là dedans!

— Il y a le cercueil et les ossements de cet homme célèbre, répliqua le cicerone un peu troublé de cette allocution imprévue.

— Il n'y a rien, vous dis-je! interrompit l'inconnu avec un mouvement de colère et de dédain; vous devriez le savoir : le cercueil est vide.

Tous les assistants demeurèrent silencieux, sous l'impression des idées confuses que soulevait dans leurs esprits la révélation mystérieuse de ce personnage, qui se tint à l'écart, et qui n'adressa la parole à personne, quoique chacun de nous eût désiré l'interroger et lui arracher son secret. Il nous suivit dans notre promenade sous ces voûtes sépulcrales, mais il ne paraissait pas s'intéresser aux verbeuses explications que nous donnait notre guide, en s'arrêtant devant les tombes chargées de pompeuses épitaphes.

Lorsque nous repassâmes devant le tombeau de Voltaire pour sortir de la crypte, l'individu en question montra du bout de sa canne le monument en toile peinte qui tombait par lambeaux :

— On l'a jeté à la voirie, dit-il en ricanant, comme on avait fait des restes de Marat!

Cette scène singulière m'aurait plus longtemps préoccupé, si le cicerone n'eût pas dit à demi-voix, en refermant les grilles des caveaux, que cet homme ne pouvait être qu'un fou.

Six ou sept ans plus tard, j'eus occasion de parler de la sépulture de Voltaire avec un de mes camarades de collége, qui appartenait à ce qu'on appelait alors la *Congrégation.* Je m'indignai que cette sépulture ne fût qu'une décoration de théâtre, délabrée par le temps et à demi pourrie.

— C'est assez bon pour ce scélérat de Voltaire! me dit mon ami, dont la modération n'était pas la qualité distinctive. Au reste, ajouta-t-il, le misérable est mort comme un chien et ne pouvait être inhumé en terre sainte. Voilà pourquoi nous avons jeté dehors sa charogne.

Ces paroles coïncidaient trop bien avec celles que j'avais entendues naguère dans les caveaux du Panthéon, pour que je ne cherchasse pas à obtenir de mon ami quelques renseignements à ce sujet; mais il refusa de me fournir aucune indication sur l'époque et les circonstances dans lesquelles la tombe de Voltaire aurait été violée; il

---

(1) Celui de nos lecteurs qui aurait sous la main le récent ouvrage d'Alizeri en 3 vol. pourrait sans doute nous répondre sur ce point.

(2) Il est à remarquer que, par une singulière coïncidence, la statue du duc de Richelieu se trouve aujourd'hui placée dans la salle même que l'Académie française, dont il fut membre, occupait jadis au Louvre. (Voir le travail de M. Gallien sur Montesquieu, *La Critique franç.* 1862, p. 256.)

affecta de plaisanter là-dessus, sans répondre catégoriquement à mes questions pressantes.

— Le grand mal vraiment, s'écria-t-il, si l'on avait dispersé aux vents les cendres de Voltaire! Les révolutionnaires ont-ils donc respecté les tombes royales de Saint-Denis?

D'après cet entretien, dont j'omets les particularités intimes, je pus conclure que le cercueil de Voltaire au Panthéon ne contenait plus ses ossements. Mon opinion à cet égard ne reposait pas néanmoins sur des faits.

On se souvient qu'en 1843, le savant M. Michelet provoqua une souscription nationale pour élever dans Paris un monument public en l'honneur de Voltaire, soit une fontaine, soit une statue; car la capitale, où ce grand homme est mort, n'a rien fait pour sa mémoire que de donner son nom à un quai et à une rue. La pensée de M. Michelet rencontra d'unanimes sympathies.

— L'occasion est bonne pour demander une enquête sur la sépulture de Voltaire? dis-je alors à un homme du gouvernement.

— Quelle enquête? demanda-t-il. Si c'est une fontaine.....

— Qui vous parle de fontaine? interrompis-je. Je suis préoccupé de savoir si la tombe de Voltaire n'a pas été violée et si ses ossements y sont toujours.

Plus tard, il y a peu d'années, un respectable ami, que j'ai perdu et dont je dois taire le nom, me raconta, en repassant devant moi les principales circonstances de sa vie, un des épisodes les plus bizarres et les plus secrets de l'histoire de la première restauration. Il tenait de la bouche même de M. de Puymorin, directeur de la Monnaie, le précieux renseignement qu'il voulut bien me communiquer sous la garantie de sa déclaration personnelle. Voici le fait, tel qu'il me l'a rapporté.

Aussitôt après la rentrée des Bourbons à Paris, au mois d'avril 1814, les hommes du parti royaliste, qui avaient le plus contribué à la Restauration, se préoccupèrent de la sépulture de Voltaire et regardèrent comme un outrage à la religion la présence du corps de cet excommunié dans une église. Il y eut plusieurs conférences à ce sujet, et il fut décidé qu'on enlèverait sans bruit et sans scandale les restes mortels du philosophe antichrétien, que la Révolution avait déifié. L'Autorité avait été sans doute prévenue, et quoiqu'elle n'intervînt pas dans cette affaire, on peut croire qu'elle approuva tacitement ce qui passa sous la responsabilité de quelques personnes pieuses, qu'on ne nous a pas nommées. Nous savons seulement que les deux frères Puymorin étaient du nombre. Il faut supposer que le curé de Sainte-Geneviève avait reçu des ordres auxquels il dut obéir.

Une nuit du mois de mai 1814, les ossements de Voltaire et de Rousseau furent extraits des cercueils de plomb où ils avaient été enfermés; on les réunit dans un sac de toile et on les porta dans un fiacre qui stationnait derrière l'église. Le fiacre s'ébranla lentement, accompagné de cinq ou six personnes, entre autres les deux frères Puymorin. On arriva, vers deux heures du matin, par des rues désertes, à la barrière de la Gare, vis-à-vis Bercy. Il y avait là un vaste terrain, entouré d'une clôture en planches, lequel avait fait partie de l'ancien périmètre de la Gare, qui devait être créée en cet endroit pour servir d'entrepôt au commerce de la Seine, mais qui n'a jamais existé qu'en projet. Ce terrain, appartenant alors à la ville de Paris, n'avait pas encore reçu d'autre destination : les alentours étaient déjà envahis par des cabarets et des guinguettes.

Une ouverture profonde était préparée au milieu de ce terrain vague et abandonné, où d'autres personnages attendaient l'arrivée de l'étrange convoi de Voltaire et de Rousseau; on vida le sac rempli d'ossements sur un lit de chaux vive, puis on rejeta la terre par-dessus, de manière à combler la fosse, sur laquelle piétinèrent en silence les auteurs de cette dernière inhumation de Voltaire. Ils remontèrent ensuite en voiture, satisfaits d'avoir rempli, selon eux, un devoir sacré de royaliste et de chrétien.

— Plût à Dieu, disait M. de Puymorin, qu'il eût été possible d'ensevelir à jamais avec les restes de ces deux philosophes impies et révolutionnaires leurs doctrines pernicieuses et leurs détestables ouvrages!

P.-L.-Jacob, *bibliophile.*

—

« Icy on donne le gris. » (*Vid.* p. 8.) — « Ne serait-ce pas, nous écrit M. T., l'enseigne d'un perruquier-coiffeur, signifiant: Ici l'on poudre? » — « Peut-être est-ce une enseigne de teinturier? » nous écrit M. M. — M. de la V. nous dit que « cette inscription l'a autrefois beaucoup intrigué, et qu'il sera bien aise de savoir ce que vaut l'explication qu'on lui en a donnée à Bourges même, où l'on prétendait que c'était la maison où se distribuait aux chanoines la fourrure de *petit gris* qu'ils portaient en hiver. » — C'est sans doute l'enseigne d'un cabaret, d'après un quatrième correspondant, qui cite ces lignes du dictionnaire de Trévoux : « On appelle du vin *gris*, un vin paillet, qui est entre le blanc et le clairet: et on dit qu'un homme est *gris*, lorsqu'il a bu beaucoup de vin et qu'il commence à être ivre. » — Sauf meilleur avis, cette dernière explication nous semble la plus plausible. On sait qu'à Paris le vin de cabaret s'appelle communément *le bleu*, ou *le petit bleu*, et dans la Suisse française *le blanc* ou *petit blanc.* — M. A. de M. admet cette



même donnée et signale, comme analogie, l'annonce de certains liquoristes : *Ici on prend l'omnibus*, qui pourrait être prise un jour pour une enseigne de station de voitures, si les Saumaises futurs venaient à ignorer qu'il s'agit d'une sorte d'*omnium* ou liqueur mêlée.

—

Histoire de la Corse par l'abbé de Germanes (*Vid.* p. 8). — Je connais deux éditions de ce livre : 1° *Histoire des révolutions de la Corse depuis ses premiers habitants jusqu'à nos jours*, par M. l'abbé de Germanes, vicaire général de Rennes, t. I et II, *Paris, Hérissant le fils*, 1771, in-12 ; t. III, *Paris, Demonville*, 1776, in-12 ; et 2° *Histoire de la Corse et de ses révolutions, depuis*..... Nouvelle édition. Paris, Costard fils, 1774-1776, 3 vol. in-12. Le nom de l'auteur n'est plus sur le titre. M. Quérard, qui ne mentionne que cette nouvelle édition, lui donne le titre de la première, et Demonville pour éditeur.

(Paris.) P. Ch.

— Cet ouvrage figure dans la *France littéraire* de Quérard, qui appelle l'auteur *Germanès*. Brunet, dans la 5e éd. de son *Manuel*, écrit ce nom *Germannes*. L'ouvrage appartient à la classe nombreuse des livres *peu communs* et *peu recherchés*. On le trouve à bas prix — quand on le trouve.

(Paris.) H. H.

— M. J. Cherbuliez, de Genève, nous donne la même indication bibliographique et y ajoute ce renseignement : « D'après la copie de lettres de la maison Barde, il fut simplement répondu au jeune officier d'artillerie, en date du 4 août 1786, qu'on n'avait pas en magasin les livres demandés par lui, mais qu'il pourrait sans doute les trouver à Lyon. »

—

Bibliothèque de l'Archevêché de Paris pillée en 1831 (*Vid.* p. 10). — J'ai l'honneur de vous faire savoir qu'une grande partie des livres provenant de la bibliothèque de l'Archevêché pillée en 1831 se trouve dans la belle bibliothèque de l'Ecole des hautes Etudes ecclésiastiques, 76, rue de Vaugirard, et que plusieurs de ces livres portent encore la trace des accidents dont ils ont été les innocentes victimes. P.....

—

Comment reconnaître les faux autographes ? (*Vid.* p. 12.) — *L'Amateur d'autographes* a relevé cette question qui était en effet de son domaine. « Elle est beaucoup trop vague. Il n'y a pas de règles fixes pour reconnaître une pièce apocryphe. La fraude peut se présenter sous les formes les plus diverses, et pour la découvrir, il faut joindre la sûreté du tact à une longue pratique. Autant d'autographes contestés, autant, pour ainsi dire, de méthodes différentes d'investigation. En un mot, il n'y a de questions sérieuses, en fait d'authenticité d'autographes, que celles qui portent sur des pièces déterminées. »

—

Correspondance inédite de Gresset avec Frédéric II (*Vid.* p. 13). — On demande ce que sont devenues les *correspondances autographes* de Gresset avec Frédéric II, qui auraient été présentées à l'Institut, vers 1800, par le sieur Duméril, y auraient été l'objet d'un rapport, mais n'auraient pas vu le jour. Je laisse de côté ce qu'il peut y avoir d'inexact dans les circonstances accessoires, me contentant de renvoyer sur ce point au volume récemment publié par M. Victor de Beauvillé : *Poésies inédites de Gresset*. Paris, 1863, in-8°, p. 35. Je vais droit au fait principal, c'est-à-dire aux correspondances.

Bien que les termes dont se sert l'auteur de la question donnent l'idée d'un commerce de lettres assez étendu, j'ai lieu de croire, d'après l'examen minutieux auquel je me suis livré, qu'il n'y a eu, entre Gresset et Frédéric, que peu ou point de lettres en dehors de celles que je vais vous signaler, et que par conséquent ma réponse paraîtra concluante. En même temps, elle complète et rectifie ce que M. de Beauvillé a dit des rapports de Gresset avec le roi de Prusse, et des tentatives faites, à diverses époques, pour en retrouver la trace.

Frédéric faisait grand cas du talent de Gresset. N'étant encore que prince royal, il chercha à l'attirer à sa petite cour de Rheinsberg. Le 19 août 1736, il écrivait au comte de Manteufel : « Touchant l'abbé Gresset, je serais charmé que la *Gazette* dît vrai ; mais, jusqu'à présent, il n'y a encore rien de certain sur ce sujet, car, dans la dernière lettre que j'ai reçue de Paris, l'on me marque que ledit abbé paraissait fort attaché à Paris, et à la vie libre et aisée qu'on y mène. D'ailleurs il ne saurait se mettre en chemin avant que je lui aie fait une remise d'argent pour payer les frais de son voyage. Je ne saurais donc rien vous dire de certain sur son sujet. »

La négociation n'aboutit pas, mais l'auteur de *Vert-Vert* renouvela de temps en temps ses hommages au roi, et celui-ci, de son côté, continua de lui témoigner une grande bienveillance. Tel est l'objet de six lettres de Frédéric à Gresset, du 24 oct. 1740 au 27 sept. 1769, que possédait le littérateur normand Louis Dubois, mort le 9 juillet 1855, et dont il adressait en mai 1844, de Mesnil-Durand (Calvados), des copies aux éditeurs des *Œuvres de Frédéric le Grand* (Berlin, 1850-1857, 27 vol. in-8°), qui les ont insérées au t. XX, p. 1 et suiv. de leur édition. Il faut y ajouter : une lettre de Gresset au marquis d'Argens,

du 26 sept. 1747, *ibid.*, p. 9 (1); une à Frédéric, du 10 avril 1748, t. XXV, p. 513, provenant de la collection d'autographes des Archives de Prusse; — enfin une de Frédéric à Gresset, du 12 janvier 1748, inédite, qui se trouve dans la belle collection de M. Boutron-Charlard, à Paris.

Pour compléter ce qui regarde les rapports de Gresset avec la Prusse, j'indiquerai une lettre de lui, en date du 25 février 1750, adressée au Secrétaire de l'Académie de Berlin dont Gresset était membre, lettre perdue dans les *Souvenirs d'un citoyen*, de Formey (Paris, 1797, in-12, t. II, p. 250).

Enfin, dans le cas où votre correspondant s'intéresserait aux lettres inédites de Gresset en général, je puis lui en signaler une du 28 sept. 1748, sur un projet de place devant la colonnade du Louvre, lettre qui se trouve à la bibliothèque de l'Arsenal, dans un recueil de pièces in-f° formé par Bachaumont sur les projets d'embellissement de Paris à cette époque. L. J. B. R.

—

Une citation de Rabelais (*Vid.* p. 13). — Il me semble évident que, dans le passage de *Pantagruel* cité par M. H. D., Rabelais a fait allusion au 9e verset du ch. VI du *Cantique des cantiques* : « Quelle est donc celle qu'on voit paraître comme l'aube du jour, belle comme la lune, brillante comme le soleil, imposante comme une armée qui marche en campagne? » Le latin de la Vulgate dit : *Terribilis ut castrorum acies ordinata.* On voit que Rabelais est entré ici, mieux que bien des traducteurs, dans le sens vrai de *terribilis* : « l'ordonnance d'une armée bien équipée et ordonnée. » Mais, dira-t-on, c'est la belle Sulamite, la Bien-aimée, qui est l'objet de cette assimilation? Pour répondre à cette objection, il suffit de rappeler que l'Eglise voit dans la Bien-aimée une figure d'elle-même, c'est-à-dire de la « Sapience divine ». S. T.

—

De quand datent les décrotteurs de Paris? (*Vid.* p. 14.) — Ce n'est pas moi, c'est T. L'Affichard qui répondra à cette question. Un charmant opuscule attribué à T. L'Affichard, et intitulé : *le Voyage de M. de Cléville* (Londres, 1750, in-12, frontisp. gravé), contient le passage suivant, à la page 73 : « On m'a dit que ce fut un docteur en médecine de la Faculté de Montpellier, nommé Le Boux, qui mit le décrotteur en usage, et qu'avant ce temps-là, on se faisoit suivre par un domestique, qui décrottoit son maître à la porte des personnes à qui il alloit rendre visite. Ce médecin vivoit encore en 1720 et demeuroit dans une maison à lui, rue Jean-Pain-Mollet. ».

A charge de revanche, je voudrais bien avoir quelques renseignements sur une question que voici : (*Vid.* p. 22.) Z. Z.

— Dans son *Histoire du Pont-Neuf* (t. II, p. 586), M. Ed. Fournier parle des décrotteurs : « Les premiers, on ne sait pas au juste à quelle époque, mais certainement avant 1695, étaient venus, conseillés et subventionnés par un médecin de la rue Jean-Pain-Mollet, s'installer au Pont-Neuf, en arborant bravement, pour leur infime métier, la devise *A la Royale*, dont les plus riches se faisaient alors une enseigne... » En effet, dans une satire, intitulée *Petite Fronde* et datée de 1695, publiée par M. G. Brunet, le zélé bibliophile, dans son *Nouveau siècle de Louis XIV* (Paris. 1857, in-12), p. 166, je trouve ce couplet :

Après un illustre hyménée,
Lasse se voyoit destinée
A mettre au jour des Coligny :
Sa fécondité se ravale,
Et ne sert qu'à peupler Paris
De *décroteurs* à la royale.

GUILL. DEPPING.

—

Un prince L.-Napoléon actuellement prisonnier à Ham (*Vid.* p. 14). — Votre questionneur Annamite a eu la main heureuse. Il signale à notre attention une de ces fraudes cousues de fil blanc, qui sont honteuses pour le commerce de la librairie et qu'une bonne police de la presse ne devrait pas admettre. Que sert, en effet, d'induire ainsi le public en erreur par des titres mensongers, par de fausses marques de fabrique, de fausses indications, de fausses dates, ajoutées à des livres déjà anciens, et qui n'en sont pour cela ni plus nouveaux ni meilleurs? Voilà un dictionnaire qui fut imprimé en 1846, je crois, et qui se vend chaque année avec un nouveau titre, bien que ce soit toujours l'édition première tirée sur clichés, sans qu'il y ait été changé un *iota*. N'est-ce pas là une véritable tromperie sur la chose vendue? Le désir d'attirer et de tromper l'acheteur n'est-il pas le motif de cette supposition de titre? L'annonce d'une édition nouvelle n'est-elle pas frauduleuse, si c'est simplement un tirage de l'ancienne édition et où le millésime seul est altéré? L'usage ne saurait justifier ce que proscrit la loyauté. Qui dit édition nouvelle, dit tirage sur nouvelle composition, et celui qui en fait emplette sur la foi du titre doit compter sur de certaines modifications, ne fût-ce que typographiques. Pourquoi ne pas suivre la coutume anglaise, consistant à indiquer les chiffres de tirage pour les livres à grand succès, comme on l'a pu voir pour ceux de Macaulay et de Livingstone : 1er *mille*, 2e *mille*, 10e ou 15e *mille*, etc., etc.? Cela

(1) Dorow l'avait déjà insérée dans ses *Denkschriften und Briefe.* (Berlin, 1839, in-8°), t. III, p. 50.



est tout à la fois sincère et avantageux. Car on arrive plus tôt à un 5e ou à un 7e mille de tirage vrai, qu'à une 3e ou 4e édition, même fausse: témoin la *Vie de Jésus*, qui s'est vendue, dit-on, à plus de 60,000 exemplaires, et n'a affiché que neuf ou dix éditions, lesquelles, par parenthèse, ne forment, nous a-t-on assuré après un examen minutieux, qu'une seule et même édition, la composition primitive ayant été gardée en caractères mobiles ou clichée.

Puisque nous en sommes sur ce chapitre, je crois devoir blâmer également l'habitude que prennent certains libraires de ne pas mettre de date sur les livres qu'ils publient. Croient-ils éterniser ainsi leur jeunesse et *prévenir* des ans l'*irréparable* outrage? Ils ne font qu'introduire dans la bibliographie un désordre et une confusion insupportables. C'était bien assez des tripotages de la librairie au rabais et des publications de musique! Voilà que les jolis volumes d'une collection choisie, fort à la mode aujourd'hui, se mêlent de vouloir taire leur âge. Fi donc! Cela n'est pas même permis aux jolies femmes, puisqu'elles ont un état civil, et il n'y a que les romances et les barcarolles qui échappent à cette loi commune sous laquelle on devrait bien elles-mêmes les faire rentrer.

BIÉTRY-BIBLIOPHILE.

P. S. Je m'aperçois que je n'ai pas répondu à la question même du correspondant Annamite. Il saura donc qu'un tour de roue de la fortune a, Dieu merci! depuis assez longtemps transféré le prince Louis-Napoléon du château de Ham dans un autre château, dit des Tuileries. En attendant, je parierais qu'il vient de paraître une *nouvelle* édition du *Dictionnaire national*, Paris, Garnier frères, 1864, et je ne doute pas que, cela étant, le peuple le plus spirituel de la terre n'en ait acheté de nombreux exemplaires pour en faire des étrennes aux jeunes élèves de philosophie qui pourront y puiser de justes notions d'histoire contemporaine.

— Il faudrait être bien ... Annamite, pour donner dans le coq-à-l'âne dont les libraires Garnier se rendent coupables chaque année envers cet estimable Bescherelle. Mais votre correspondant soulève ainsi une question plus grave assurément que celle qu'il pose, et il a raison de la soulever. C'est une des plaies de la librairie, et qui ne date pas d'hier, que cette supercherie des changements de titres. Ch. Nodier s'en est occupé, aussi bien que du plagiat et autres vols et dols ayant rapport aux livres, dans ses *Questions de littér. légale*, publiées pour la première fois en 1811, et dont la 2e édit. est de 1828. Ce ne sont pas là du tout des plaisanteries littéraires, ou de simples attrape-nigauds, comme certaines rubriques supposées; ce sont des étiquettes falsifiées, des sophistications de marchandises, de véritables escroqueries. Mais à quoi bon dénoncer les délits en matière de presse, lorsqu'ils affectent seulement la probité littéraire et la bonne foi commerciale? Autant en emporte le vent! Que si au contraire ..... Mais chut! N'appelons pas un chat un chat, ni Rollet un fripon. De par le roi, la loi et justice, cela nous est interdit.

A.-L. BERNARD.

—

Brillat-Savarin et l'énigme des Petites-Affiches (*Vid.* p. 14). — Il me semble que l'illustre professeur de gastronomie transcendante a pu dire en effet son *Euréka*. Le sens de l'énigme charadique de M. Famin n'est-il pas celui-ci : « Mon premier commande, mon second invoque (*duplici parte impero et invoco*), et mon tout a mugi dans les champs (*per prata ingemui*) »? Et la réponse n'est-elle pas : 1° *I*, à l'impératif, marche! 2° *o!* particule d'invocation, et au total *Io*, la nymphe changée en génisse par le volage et puissant Jupiter, qui a fait voir à sa divine épouse tant de ..... métamorphoses? L'honorable magistrat Brillat-Savarin me paraît donc avoir tout aussi bien réussi dans cette grave affaire que dans tel ou tel de ses savants arrêts et des meilleurs plats de son métier, tels que sa recette de la *Fondue* (art. 16 des *Variétés* faisant suite à ses XXX glorieuses *Méditations* à l'usage des gens de goût). H. Z.

— Même explication de la part de M. C. de C.

—

Le peintre hollandais Torrentius (*Vid.* p. 15). — L'*Intermédiaire* répond à un besoin véritable. Espérant profiter moi-même des renseignements qu'il fournira, je me crois obligé, à mon tour, de coopérer à votre but là où je le pourrai. Voici, en premier lieu, quelques renseignements au sujet du peintre Torrentius. Les contemporains ont singulièrement grossi les torts de T. Dans la haine et la persécution contre sa personne: il y a eu une petite part de raison, en ce que T. paraît avoir traité des sujets un peu lestes; toutefois, nous ne connaissons pas ces tableaux et ne saurions donc les condamner (1). Mais ce qui est bien sûr, c'est qu'il y avait une immense part de haine, à cause de sa liberté envers les prédicateurs, qu'il paraît avoir un peu chagrinés. Apparemment aussi, il était libre penseur, et c'en était assez pour éprouver les rigueurs de ces messieurs, et pour être considéré comme un libertin. Libre penseur et libertin, c'était tout un alors. Schrévélius, son contemporain et demeurant comme lui à Haarlem, a décrit ses mésaventures, son emprisonnement, etc., dans sa *Description de la ville de Haarlem*, 1648. C'était en 1630. Ce qui est très remarquable, c'est

(1) M. Kramm, dans son *Dict. des Peintres*, cite le portrait d'un prédicateur: le cadre, en se déplaçant, laissait voir, au lieu du portrait, une scène dans une maison de libertinage.



que Charles Ier, qui possédait deux tableaux de sa main, a intercédé vivement en sa faveur auprès du prince d'Orange. On peut trouver cette lettre, fort intéressante et qui date de 1630, dans le livre de M. Hookham Carpenter, sur Antoine van Dyck (traduct. de M. L. Hymont, Anvers, 1845). T. retourna à Amsterdam, où il vécut jusqu'en 1640. Ni son exécution, ni l'auto-da-fé de ses tableaux ne sont historiques.

(La Haye.) C. VOSMAER.

— Houbraken (t. Ier, p. 137) n'a pas manqué de détailler cette belle histoire du bourreau et de l'auto-da-fé (Descamps aussi, t. Ier, p. 382), et il consacre à Torrentius trois ou quatre pages, où l'on trouve les mots *cyprische* et *sodomitische*, comme dans l'affaire, authentique celle-là, de Jérôme Duquesnoy (1), l'habile sculpteur, frère du célèbre Français Duquesnoy. Houbraken donne aussi le portrait de Torrentius, également reproduit par Descamps. La planche du livre d'Arnold Houbraken est gravée par son frère Jacob, peut-être d'après « le portrait gravé en 1628, par Jean van de Velde, quoique le nom ne soit pas sur la planche, » si Mariette ne se trompe point, t. V, p. 342. La physionomie de ce portrait est assez particulière : sourcils abaissés, yeux couverts, regard perçant, bouche serrée ; l'air coquin. Houbraken cite quelques tableaux de Torrentius, entre autres un *Ganymède enlevé par Jupiter*.

La lettre de Charles Ier d'Angleterre a été publiée originairement par Walpole, t. Ier, et c'est à Walpole que M. Hookham Carpenter l'a empruntée.

« Mais où sont maintenant les deux tableaux que possédait Charles Ier et qui le décidèrent à demander l'élargissement de Torrentius ? Où sont les tableaux que Torrentius doit avoir peints en Angleterre, pour le roi qui l'avait appelé, et sans doute aussi pour la cour ? Peut-être M. Wornum, le savant annotateur de la nouvelle édition de Walpole et le rédacteur de l'excellent catalogue de la National Gallery (sous la direction de sir Charles Eastlake), pourrait-il nous renseigner sur les œuvres que Torrentius a laissées en Angleterre.

Pour nous, dont la curiosité était depuis longtemps éveillée sur ce maître singulier, nous n'avons jamais vu que trois ou quatre de ses peintures, qui nous semblent authentiques. Un de ces tableaux est en France, dans un musée de province ; il n'est pas porté au catalogue et on l'a pendu très haut, dans un coin sombre, où personne ne le peut voir, — à moins d'une échelle de faveur. Il représente une espèce de Bacchanale, dans un très beau paysage. On y voit, en figurines, des hommes, des femmes, des enfants, des satyres, et aussi des boucs et autres animaux. La peinture est très forte de ton et très habile.

Pourquoi les œuvres de Torrentius sont-elles devenues si rares et même presque introuvables ? C'est qu'on les a dénaturées et qu'on a recouvert les parties scabreuses. Nous avons vu quelques-uns de ces tableaux proprement rebadigeonnés et métamorphosés en paysages arcadiques avec des nymphes, dans la manière des Bolonais, du Poussin et du Guaspre, et des classiques adonnés à la mythologiade.

B. U.

(1) Mariette raconte au long cette affaire de Jérôme Duquesnoy et son supplice à Gand, en 1654.

—

Panem et Circenses (*Vid.* p. 16). — La question *Panem et Circenses* a été traitée d'une manière très piquante, en juillet 1863, dans l'*Evening Star*, si je ne me trompe. Peut-être l'auteur de cette demande sera-t-il bien aise d'avoir encore cette indication ? F. D.

Rennes.

—

Origine du mot Pamphlet (*Vid.* p. 19). — Notre correspondant a bien raison de poser cette question, qui semble en effet n'avoir pas encore été résolue d'une manière plausible. On lit dans le *Dict. d'Etymol. franc., d'après les résultats de la science moderne*, par Aug. Scheler (Bruxelles, 1862): « L'origine de ce mot, qui est d'introduction anglaise, m'est restée inconnue. Il a l'apparence d'une facture grecque ; mais, sans données historiques, je n'aurai garde d'invoquer ni *pamphlektos* ni *pamphalaô*. » Une telle réserve ne peut qu'inspirer confiance, mais elle laisse la question entière. Le *Dict. français illustré*, de Dupiney de Vorepierre (à peine achevé) dit : « Mot emprunté de l'anglais, qui paraît lui-même dérivé du hollandais *pampier*, papier. » Voilà tout ce que nous avons à répondre quant à présent, et sauf meilleur avis, bien entendu. Car nous penchons pour l'étymologie grecque, et nous serons peut-être éclairés par qui de droit à cet égard, sans compter que le *Notes and Queries* et le *Navorscher* auront sans doute leur mot à dire sur l'origine anglo-hollandaise ci-dessus alléguée.

—

Le Testament de Montesquieu (*Vid.* p. 20). — Nous n'avons que trop facilement mérité la reconnaissance promise par M. T. de L., car nous pouvons lui apprendre dès à présent que le testament olographe de Montesquieu se trouve bien et dûment parmi les minutes de Me Leroy, 45, rue Saint-Denis, successeur actuel de Me Simon Giraut, qui le reçut en dépôt en 1750, aussi bien que l'inventaire des meubles

laissés par l'auteur de l'*Esprit des Lois* en la maison qu'il habitait rue Saint-Dominique, paroisse Saint-Sulpice, ladite maison appartenant à Madame Ancelot. Il est dénommé dans cet inventaire : « Charles de Secondat, chevalier, baron de Montesquieu et de la Brède, seigneur de Raymond, conseigneur de Bisqueyrand et autres places, ancien président à mortier du parlement de Bordeaux, l'un des quarante de l'Académie française, membre de la Société royale de Londres et de celle de Berlin. » C. R.

Trouvailles et Curiosités, etc.

Encore la « Question Cambronne. » — Si la question du fameux mot du général Cambronne n'était pas mise sur le tapis, ce n'est certes pas moi qui oserais l'y mettre. Mais puisque aussi bien elle a été posée naguère par M. Victor Hugo, de l'Académie française, sous prétexte de rehausser le sublime de l'histoire; puisqu'elle a été bruyamment discutée par les grands journaux (on se rappelle les articles de M. Cuvillier-Fleury, dans les *Débats*), puis instruite presque officiellement et close par des dépositions et des certificats inattendus de témoins auriculaires, illustrée enfin par le pinceau d'un peintre réaliste dont le chef-d'œuvre, après avoir brillé au Salon des Refusés, s'étale aux vitrines des marchands de gravures, — je demande la permission de faire enregistrer ici une des pièces du procès, qui date de vingt-cinq ans et qui du moins n'a pas été fabriquée, comme d'autres ont pu l'être depuis, pour les besoins de la cause. Elle me paraît avoir été ignorée ou perdue de vue, et il y a peut-être quelque intérêt à lui faire tenir rétrospectivement sa vraie place au dossier. La voici donc.

La *Bibliothèque universelle de Genève* a publié dans sa livraison de mars 1838, la relation d'un *voyage* fait l'année précédente par un ex-officier. A peine en route, notre narrateur rencontra à table un ancien militaire qui s'était trouvé comme lui à la bataille de Waterloo, et qui profita de l'occasion pour causer du passé. « Parmi tous les récits du camarade, dit notre ex-officier, un de ceux qui m'intéressa le plus fut celui de sa liaison de soldat avec Cambronne, ce fameux diseur d'un bon mot qui fut la digne épitaphe de la vieille garde. Ils servaient tous deux dans le même bataillon, quand, je ne sais pour quelle fredaine, Cambronne fut cassé net, à la tête de sa compagnie, de caporal qu'il était, avec injonction à tous ses soldats de ne *jamais* plus le reconnaître ni lui obéir comme tel. Ce *jamais* de mauvaise humeur n'a pas empêché l'autre de faire son chemin. » « Bien des années après, quand je retournai en Vendée, dit le vieux commandant, j'allai à Nantes pour voir mon ancien camarade. Je le trouvai marié en effet, comme on me l'avait dit, avec cette Anglaise devenue amoureuse de lui sur son bon mot; fort belle femme, ma foi, et qui lui a apporté plus de vingt mille livres de rente. Il me reçut fort bien; nous dînâmes ensemble, et au dessert, quand nous fûmes tête à tête, je lui demandai : Où diable as-tu trouvé ce fameux mot que tu as dit? — Nigaud, je ne l'ai pas dit; ce sont eux qui l'ont arrangé. J'ai dit seulement : « Des *mâtins* comme nous ne se rendent « jamais! » Alors on a mis : « *La garde* « *meurt et ne se rend pas!* »

Nous devons ajouter qu'au mot *mâtins*, le narrateur prévient par une note que ce n'est là que l'équivalent d'une expression plus énergique (des *b*...... sans doute) employée par le vaillant général. En ce temps-là, on se souvenait que le lecteur français veut être respecté et un ex-officier reculait devant le mot propre, parce que c'était un gros mot; aujourd'hui, loin de reculer devant un mot sale, on le trouve d'autant plus sublime, — fût-il même controuvé, — et l'on irait jusqu'à dire :

Que, s'il n'existait pas, il faudrait l'inventer.

Est-il donc absolument nécessaire que la réponse de Cambronne ait été celle qu'une traduction ignoble lui a prêtée? Le mot que le vieux grognard rapporte ici, d'après Cambronne lui-même, n'est-il pas tout aussi vraisemblable, tout aussi militaire, sinon davantage, et tout aussi digne de l'histoire, qui s'arrange très bien du sublime tempéré et surtout de la vérité? H. Z.

—

Date de la mort de David Téniers le jeune. — Voici une preuve, toute récente, de l'utilité des publications qui enregistrent et conservent des documents quelconques, relatifs à des points de l'histoire de l'art, même quand il ne résulte pas de ces pièces un éclaircissement immédiat.

Il y a huit ans, notre confrère le *Na-*

vorscher, d'Amsterdam, insérait la note suivante :

Dans le *Haarlemsche Courant* (Gazette de Haarlem) du 22 mai 1685, n° 20, nous trouvons que : « le lundi 4 juin et jours suivants, « on vendra à Bruxelles, dans la maison de *feu* « *Téniers le Jeune,* rue Haute, divers excel- « lents et remarquables tableaux de maîtres « éminents, parmi lesquels quelques morceaux « italiens, plusieurs productions du défunt, « ainsi que des livres de dessins et d'es- « tampes, etc. »

Et l'auteur de la note en concluait naturellement que David Téniers le Jeune était mort au commencement de 1685, et non en 1690, comme le dit Fiorillo, ou en 1694, comme le disait Immerzeel et autres. Cependant il paraît qu'on ne fit guère attention à cette note, puisque les biographes et *catalogographes* continuèrent à adopter comme date de la mort de Téniers : 1694, ou 1690. Le Catalogue du Louvre, entre autres, porte 1696 ; l'excellent Catalogue du musée d'Anvers, aussi, dans son édition de 1857 ; mais, dans le Supplément publié en 1863 par N. Van Lerins, la date 1690 est substituée à 1694, à cause de la découverte, dans un registre de la Gilde de Saint-Luc d'Anvers, du « payement de la dette mortuaire de l'ancien doyen David Téniers, » en 1690.

Assurément, cet extrait du registre de la Gilde anversoise détruit la date 1694, mais non pour la date 1685, car la « dette mortuaire » peut n'avoir été acquittée qu'un certain temps après la mort du peintre.

Aussi, M. Ch. De Brou, de Bruxelles, frappé de la note du *Navorscher*, eut-il l'idée de faire rechercher dans les registres de décès et d'inhumation de la paroisse à laquelle appartenait la rue Haute, église de la Chapelle, à Bruxelles ; et sans fouiller beaucoup, M. Pinchart y trouva cet acte précieux :

« Le 11 février 1685, sieur David Téniers, (inhumé) dans l'église de Caudenberg, (demeurant) rue Haute, à côté de la Porte-Rouge. »

Deux trouvailles pour une : constatation de la date d'inhumation de Téniers, et constatation de sa demeure à Bruxelles, lorsqu'il y mourut.

M. de Brou s'est empressé de publier et de commenter sa précieuse découverte, dans le *Bulletin d'art et d'archéologie*, en accompagnant son texte d'une lithographie représentant la maison de la rue Haute ; cette maison a subi très peu de changements depuis l'époque où Téniers l'habitait, si ce n'est que la porte semble être d'une époque un peu plus récente. L'article de M. de Brou, tiré à part, forme une brochure de seize pages, dans laquelle sont réunis d'autres documents relatifs à Berchem et à Jacob van Ruisdael.

Désormais, il faut donc accepter, — sur preuves, — que Téniers est mort dans les premiers jours de février 1685, qu'il a été inhumé le 11 de ce mois à l'église Saint-Jacques-sur-Caudenberg (c'est dans cette même église que Téniers s'était remarié en 1656), et que sa vente publique a eu lieu dans sa maison, rue Haute, à Bruxelles, le 4 juin 1685 et jours suivants. W. B.

Une circonstance imprévue a retardé l'envoi du numéro qui était prêt depuis le 28 janv.



Paris. — Typographie de Ch. Meyrueis et Cie, rue des Grès, 11.

Numo 3.] [15 Mars 1864.

Cherchez et vous trouverez. QUÆQUE SINGULA LEGENDO Il se faut entr'aider

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(*NOTES and QUERIES* français)

QUESTIONS ET RÉPONSES, COMMUNICATIONS DIVERSES A L'USAGE DE TOUS

LITTÉRATEURS ET GENS DU MONDE, ARTISTES, BIBLIOPHILES, ARCHÉOLOGUES, GÉNÉALOGISTES, ETC.

S'ADRESSER (*franco*): *Pour les abonnements :* à MM. BENJ. DUPRAT, libraire de l'Institut, etc., rue Fontanes, 7, à Paris; F. FOWLER-MOLINI, à Londres; BROCKHAUS, à Leipsig; DECQ, à Bruxelles; MULLER, à Amsterdam; BOCCA, à Turin; J. MOLINI, à Florence; B. BAILLIÈRE, à Madrid; BRILL, à Leyde; CHERBULIEZ, à Genève; SPITHOVER, à Rome, etc.
Pour la rédaction : à M. CARLE DE RASH, directeur de l'*Intermédiaire*, chez M. B. DUPRAT, rue Fontanes, 7, à Paris.

Pour 12 numéros, 4 fr. par an. Etranger : 6 fr.
Annonces : 30 cent. la ligne.

SOMMAIRE.

NOS PROGRÈS. — Sous ce titre (*Our progress*), le *Notes and Queries* a fait connaître à ses lecteurs, tous les huit jours, dans les premiers mois de son existence, et plus tard de temps à autre, la marche *progressive* de son œuvre. Nous sera-t-il permis de suivre ce précédent de notre aîné, en ce qu'il a de pratique et d'utile ?

Notre petite feuille est effectivement en progrès. Elle fait, comme on dit, « son petit bonhomme de chemin », et le contingent de chaque jour nous donne foi en l'avenir. Cela va ainsi à notre gré, car il entrait dans notre plan de ne pas aller trop vite en besogne, et de ne point nous imposer prématurément des obligations trop onéreuses. Nous ne voulons marcher qu'avec le temps, ce maître de toutes choses, grandes et petites, qui n'épargne, dit-on, que celles dont il a été le collaborateur. On connaît l'adage italien : *Che va piano, va...*

Nous ne disons certes pas cela pour ralentir le zèle de nos adhérents. Tant s'en faut; nous leur recommandons d'étendre sans cesse leur propagande intéressée. L'*Intermédiaire* est un journal de *conversation*, qui met les sujets sur le tapis, et passe la parole à qui peut la prendre utilement :

Quidquid agunt homines, votum, timor, ira, voluptas,
Gaudia, discursus, nostri est farrago libelli.

Cette *causerie*, s'appliquant ainsi à tout, — politique et économie sociale heureusement exceptées, — aura d'autant plus de chance d'être variée, d'être agréable, intéressante ou sérieusement profitable, que le cercle des *auditeurs* devenant au besoin *interlocuteurs*, sera plus étendu. Que ceux donc qui se sont ralliés tout d'abord à la pensée de cette association de secours mutuels, s'attachent à la ramifier incessamment, pour la féconder. Que ceux qui, moins empressés et plus exigeants (nous sommes loin de les en blâmer), ont cru devoir attendre, — que ceux-là aussi se décident à nous prêter leur concours, à prendre voix au chapitre, le cas échéant, et à contribuer ainsi au perfectionnement d'un moyen spécial de communication dont l'utilité est désormais reconnue en principe.

N. B. Notre deuxième numéro a été mieux accueilli encore que le premier. Celui-ci sera jugé, nous l'espérons, non moins

favorablement, grâce au progrès que nous constatons, avant tout le monde, dans la rédaction de nos correspondances(1). — On remarquera l'incident vraiment extraordinaire qui est venu donner tant d'à-propos à la *question des cendres de Voltaire*. — Bien que nous ne prétendions nullement faire concurrence aux recueils périodiques qui publient des lettres autographes, nous ne pouvions les exclure de nos *trouvailles et curiosités;* et celle d'A. de Vigny qu'on lira plus loin nous a paru ouvrir dignement la série. — Les notes manuscrites que l'on rencontre si souvent sur les gardes des vieux livres ont fourni au journal anglais dès le début une excellente moisson; un premier extrait de ce genre, communiqué par M. A. de M., inaugurera bien ces *Notes on fly-leaves* et donnera un bon exemple à suivre. Mais la place nous a manqué encore cette fois pour l'insérer.

(1) Prière à nos correspondants d'écrire toujours lisiblement et surtout de bien former les lettres dans les noms propres, qui sont parfois indéchiffrables. Tâchons d'éviter les incorrections et les *qui pro quo*.

Questions.

BELLES-LETTRES — PHILOLOGIE — BEAUX-ARTS — HISTOIRE — ARCHÉOLOGIE — NUMISMATIQUE — EPIGRAPHIE — BIOGRAPHIE — BIBLIOGRAPHIE — DIVERS.

Quel est le sens du mot « Dioptris » employé par Tycho-Brahé? — Je lis dans l'ouvrage du célèbre Tycho-Brahé, intitulé : *Tychonis Brahe, Dani, astronomiæ instauratæ Progymnasmata*, etc. (*Pragæ et Francofurti*, 1610, in-4), la phrase suivante, que je traduis, page 142 :

Je ne parle pas de ces objets (Taceo nunc de *dioptris, pinnacidiis,* atque *perspicillis, foraminibus* que) que les anciens aussi bien que les modernes, avant nous, ont appliqués sans succès à leurs instruments, et qui non-seulement gênent la pratique rapide des observations, mais diminuent même notablement la certitude que l'on cherche.

Il est question dans ce passage des instruments employés pour l'observation des astres. En admettant que *pinnacidiis* et *perspicillis* veuillent dire *pinnules* et *repères*, quels instruments désignent les mots *foraminibus* et surtout DIOPTRIS? Il ne faut pas oublier que l'ouvrage est antérieur à l'invention des lunettes, Tycho-Brahé étant mort en 1600. J. B.

—

Dessins de Hans Bol, de Malines. — Quelqu'un de vos lecteurs pourrait-il me procurer des renseignements sur les *dessins* de HANS BOL, né à Malines en 1535?

M. ANTERR.

—

Portraits du marquis et de la marquise de Mézières. — Existe-t-il quelque part des portraits peints ou gravés de *Nicolas* D'ANJOU, marquis de Mézières, et de *Gabrielle* DE MAREUIL, sa femme? — Nicolas d'Anjou fut fait chevalier de l'ordre en 1560, marquis en 1567. La marquise de Mézières, Gabrielle de Mareuil, est morte en 1593; elle était fille de Guy de Mareuil et de Catherine de Clermont. Brantôme la cite comme l'une des belles femmes de son temps (Voy. éd. Buch., II, 396).

(Paris.) GLA.

—

Un portrait de J. Talbot. — Existe-t-il un portrait de Jean Talbot, le héros anglais de la bataille de Castillon?

(Bordeaux). Ve P. DE CHASTEIGNER.

—

Diane de Poitiers. Peintures du château d'Anet. — A propos d'une fine analyse d'un tableau de Clouet, publiée par M. Vitet dans la *Revue des Deux-Mondes* (1er déc.), N. fait appel aux historiens sur les rapports de Catherine de Médicis et de Diane de Poitiers. Voici une autre question que je soumets à ceux qui s'occupent de cette belle maîtresse de Henri II et aux connaisseurs en archéologie. Dans un livre de Pontus de Thyard, évêque de Châlon-sur-Saône : *Douze fables de fleuves ou fontaines, avec la description pour la peinture et les épigrammes,* il est dit textuellement que Pontus, dans sa jeunesse, avait composé ces fables comme sujets de peintures pour le château d'Anet, vers 1555, « lorsqu'on accommodait cette superbe « maison d'Anet, qui a pris son plus grand « lustre des belles inventions de Pontus, « dont aucuns se sont emparez et en ont « emportez la gloire. » Où pourrait-on trouver trace de ces peintures, si bien en harmonie avec l'attrait, la vraie grâce de cette vallée, arrosée par l'Eure et la Vègre, non loin de la Grande-Seine, le charme de ces eaux vives? La description du château d'Anet par Lemarquant n'en parle point; il est vrai qu'elle ne fut faite qu'après les changements importants, les démolitions considérables, les actes de vandalisme que le duc de Vendôme se permit dans cette demeure, chef-d'œuvre du second âge de la Renaissance. Ces peintures ont-elles péri dans ces démolitions? (J'en ai donné, d'après le livre de Pontus de Thyard et les renseignements que j'ai pu rassembler, une description dans la *Gaz. des Beaux-Arts*, 15 mai 1860.) ALPH. FEILLET.

Un chiffre royal inexpliqué. — Des gravures de Marot montrent que, dans la décoration des Tuileries et de la petite galerie du Louvre, figurait jadis certain chiffre, en apparence composé exclusivement de jambages verticaux, horizontaux et obliques. Faisant collection des monogrammes, emblèmes et devises de la maison de France, je désirerais vivement savoir si l'on connaît des spécimens nettement tracés de ce chiffre, et si l'on en a déterminé avec certitude la signification.

(Rennes.) P. DUBUT.

—

Voyage du peintre Hubert Robert en Italie. — Au mois d'avril 1760, le peintre Hubert Robert a fait le trajet de Rome à Naples en compagnie d'un personnage de distinction qui faisait son tour d'Italie. — Quel était ce personnage?

Celui qui pose cette question a en sa possession le *Journal manuscrit* de ce *Voyage en Italie*, et le communiquerait volontiers à qui aurait l'espoir d'y trouver quelques renseignements intéressants.

(Chauny.) A. W.

—

Faïences picardes de Sinceny. — Les amateurs de faïences, qui possèdent quelques pièces remarquables fabriquées à Sinceny (Aisne), me rendraient service en me communiquant la description ou mieux le dessin de ces pièces. Je rappelle à ceux qui l'auraient oublié que la manufacture dont il s'agit a imité successivement les produits des usines de Rouen (de 1734 à 1780 environ), de la Lorraine, etc.; et que les imitations rouennaises, qui sont, à mon sens, les plus remarquables, se distinguent des produits de Rouen, parce qu'elles présentent des tons moins vigoureux, une nuance particulière de l'émail, et surtout parce qu'elles portent souvent la marque .*S*. en bleu entre deux points. — Quant aux imitations des usines de Strasbourg, de la Lorraine ou du Midi, elles sont très difficiles à reconnaître, et il n'y a guère qu'un certificat certain d'origine qui permette d'affirmer qu'on a affaire à du Sinceny. — Je réunis les matériaux d'un travail sur ces faïences, et je serai fort heureux des renseignements que les curieux en ce genre voudraient bien me communiquer.

(Chauny (Aisne). Dr A. WARMONT.

—

Porcelaines du nord de la France. — Parmi les lecteurs de l'*Intermédiaire*, collectionneurs de porcelaines, quelques-uns seraient-ils en possession de pièces, assiettes, plats, tasses, pots à la crème, cafetières, biscuits, portant la marque L V entrelacés? En cas d'affirmative, prière de donner une description sommaire de ces produits et de leur mode d'ornementation.

D'autres pièces portent VALENCIEN; il serait aussi très intéressant de les signaler.

(Valenciennes.) Dr LEJEAL.

—

Devise du connétable de Bourbon. — Le connétable de Bourbon, pour plaire à François Ier et à Louise de Savoie, avait pris pour devise: *A toujours* MAIS. Que signifiaient littéralement ces trois mots? *Mais*, en vieux français, possède-t-il la qualité restrictive qu'il a eue depuis? — On sait que plus tard, lorsque Bourbon tourna ses armes contre la France, il ajouta sous la garde de son épée, le mot latin *Penetrabit*, dont le sens (*elle pénétrera, elle entrera*) est assez clair.

(Bordeaux.) EUGÉNIE B.

—

Comte de Roggendorff, marquis des Isles d'Or : date de sa mort? — Par lettres patentes en date du mois de décembre 1549, Henri II, roi de France, nomma marquis des Isles d'Or ou d'Hyères le comte Christophe de Roggendorff, seigneur de Condé et de Renaix, en Hainaut. Je désirerais savoir l'année et le lieu de sa mort, ainsi que le nom de son successeur comme gouverneur de ces Isles.

(Valenciennes.) Dr LEJEAL.

—

Quid du Trésor des Tuileries en 1814? — Les historiens de l'Empire (M. Thiers compris) ne donnent aucun détail sur le *Trésor des Tuileries*, que l'empereur Napoléon possédait dans les caves de ce palais et qui aurait été détourné en 1814 au profit de la Restauration. Existe-t-il quelques documents précis à cet égard?

V.-H G.

—

Armes des familles Bérengier de la Blache et Verot de Sombreuil. — Quelles sont les armoiries d'une famille, soit bourguignonne, soit dauphinoise, du nom de Bérengier de la Blache, dont était Isaac Bérenger de la Blache, réfugié protestant, capitaine au service des Provinces-Unies par brevet du 15 juin 1711?

Quelles sont les armoiries de la famille de Sombreuil (Verot)? Sont-ce les mêmes que celles de Verot du comtat Venaissin?

(Lyon.) R. DE C.

—

Le peintre anglais J. Brandon. — Connaît-on un peintre anglais du nom de J. Brandon, qui florissait à Londres vers 1699, et dont Jacques Houbraken *Amstelodamensis*, fils et non frère d'Arnold, auteur de l'*Histoire des Peintres* (*Vid.*, p. 30), a gravé quelques bons portraits, entre autres celui de l'historien Rapin-Thoyras en 1723?

(Lyon.) R. de C.

—



Date et genre de mort de l'architecte Louis? — Parmi les correspondants de l'*Intermédiaire* qui s'intéressent à l'histoire des grands artistes français, y en a-t-il quelques-uns en état de dissiper l'obscurité qui couvre les derniers moments de Victor Louis, le célèbre architecte auquel est dû le théâtre de Bordeaux, le plus beau peut-être des monuments de ce genre? On a avancé, mais sans preuve, que ruiné par la Révolution, il avait rendu le dernier soupir dans un hôpital, et M. Dussieux a assigné à cette triste fin la date du 7 mai 1807; mais cette assertion est sans doute inexacte, et on a lieu de croire que Louis vivait encore en 1810 (voir son article dans la *Biographie générale*, publiée par Didot, t. XXXI). Quoi qu'il en soit, des recherches nouvelles, qui mettraient en lumière l'époque et le lieu du décès de cet éminent architecte, seraient accueillies avec le plus vif intérêt. P. J.

—

Un miracle de liquéfaction relaté par Horace. — Je tombe sur ce passage d'Horace (liv. I, sat. v, quatre vers avant la fin) :

...Dum flamma sine thura liquescere limine sacro
Persuadere cupit. Credat Judæus Apella,
Non ego.....

Il s'agit d'un certain temple d'Egnatie, où l'on voyait l'encens se fondre sans feu, et Horace dit qu'on peut faire croire cela au peuple circoncis, mais non à lui. Le miracle de saint Janvier, qui s'accomplit dans les mêmes parages, m'est venu à la pensée. Serait-il indiscret de ma part de demander à vos lecteurs s'il y a là quelque filiation? *Discendum a peritis.* AD. F....Y.

—

D'où vient le nom de Pertuis d'Antioche? — Voulez-vous me permettre de poser aux lecteurs de l'*Intermédiaire* la question d'étymologie géographique que voici : Pourquoi a-t-on donné le nom de *Pertuis d'Antioche* au détroit qui sépare les îles de Ré et d'Oleron?
(Valenciennes.) LEMAITRE.

—

« Specimen artis ratiocinandi, » etc. — Les historiens de la philosophie citent, la plupart sans l'avoir lu, comme on s'en aperçoit aisément, un ouvrage intitulé : *Specimen artis ratiocinandi naturalis et artificialis ad Pantosophiæ principia manuducens. Hamburgi. Apud Henricum Kunraht.* MDLXXXIV. Suivant M. Bouillier (*Histoire du Cartésianisme*, t. I, p. 400), l'auteur de cet ouvrage est Abraham Cufaeler, que M. Tissot, dans la *Biographie générale*, nomme *Cuselaer*. — Quel est ce Cufaeler ou Cuselaer? Sur quelle autorité lui attribue-t-on le *Specimen?* M. Tissot en fait un juif, mais à tort : plusieurs passages de son livre prouvent qu'il était chrétien et disciple de Spinoza.

Je demande, en outre, quelle peut être la signification des chiffres suivants placés sur le titre de la première partie, et entourés d'une devise fataliste?

FATA

QUOD VOLUNT — NON TOLLUNT

4	32	6	4	3	4
29	4	3	5	31	26
26	14	6	3	5	11
10	10	4	6	4	3
32	4	5	21	19	19
5	7	7	14	5	14

VOTA

Au-dessous de cette énigme se trouvent ces trois lignes :

Ovid. . . . . :

Felices animæ! quibus hæc cognoscere cura
Inque domos superas scandere prima fuit (1),

Comme l'ouvrage de Cufaeler est rare, nous croyons devoir citer le début de sa fière Epître au lecteur.

« Homme libre, je présente à ta libre appréciation une manière libre de philosopher, m'inquiétant peu, lecteur ami ou ennemi, du jugement que tu porteras sur moi, sur mes actions ou mes écrits, soit que tu les approuves, soit que tu les blâmes; car ma conscience interne, incapable de se tromper, m'assure suffisamment de la vérité de mes opinions et de la *rationabilité* ou de l'équité de mes actions. C'est elle seule que je reconnais pour juge en ce qui concerne les choses naturelles et philosophiques : c'est elle qui est ma pierre de touche... »

Nous voilà loin des humbles préfaces et des auteurs modestes... en apparence. E. P.

—

La malle du comte de Maubreuil. — Le comte de Maubreuil avait acquis, comme on sait, une triste célébrité dans un procès criminel où il fut accusé d'avoir voulu voler les diamants de la reine de Westphalie. Il prétendait, au contraire, avoir été chargé, par le gouvernement des Bourbons, d'enlever le fils de Napoléon Ier. Au reste, toutes les Biographies ont consacré un article plus

(1) OVID., *Fast.*, lib. I. Au lieu de *cura* il faudrait lire *primum,* et au lieu de *prima* lire *cura.*



ou moins exact et plus ou moins complet à cet étrange et mystérieux personnage, mort à Paris obscurément en 1836 (?)

J'ai rencontré plusieurs fois le comte de Maubreuil en 1830 et 1831. C'était un des hommes les plus violents, les plus énergiques et les plus bizarres qu'on pût voir. Il me raconta une foule de particularités secrètes relatives aux *missions* de confiance, dont il avait été chargé par le prince de Talleyrand au nom de Louis XVIII. Je lui conseillai d'écrire ses mémoires, et, malgré mes instances, tout ce qu'il en écrivit alors se bornait à une sorte de préface pleine de menaces et de promesses, laquelle fut imprimée dans le *Mercure du XIXe siècle*. Cette préface n'était peut-être qu'un *chantage* à l'adresse du duc de Talleyrand et d'autres hommes politiques.

Quoi qu'il en soit, Maubreuil avait une énorme quantité de papiers historiques, rapports, lettres, ordres, etc., dont il exagérait sans doute l'importance. Il disait que ces papiers pouvaient compromettre tant de gens, que le gouvernement avait le plus grand intérêt à s'en emparer. Aussi, gardait-il cet amas de papier comme un trésor. Une grosse malle, qui en était pleine, le suivait partout dans ses continuels changements de domicile. Cette malle était fermée avec trois ou quatre serrures de sûreté. Quand il s'imaginait que la police pouvait venir le surprendre, pour lui enlever ce précieux dépôt, il s'armait jusqu'aux dents et passait des nuits entières, l'oreille au guet, assis sur sa malle. En 1830, Charles Lemesle avait donné asile à cette malle et à Maubreuil, qui ne la quittait pas plus que son ombre.

Serait-il possible de savoir ce que cette malle est devenue à la mort de Maubreuil; et surtout ce qu'elle contenait? P. L.

—

Pièces relatives à la condamnation d'un chien à la peine de mort. — Plusieurs journaux de province ont annoncé qu'un magistrat de Paris, qui s'occupe de recherches sur l'origine et l'histoire des tribunaux civils et militaires de France, a découvert tout récemment à Angers deux pièces de la Révolution extrêmement curieuses : 1° le jugement d'une commission militaire de 1793, qui condamne un chien à la peine de mort pour crime d'aristocratie; 2° le procès-verbal d'exécution de la sentence. — Y a-t-il parmi les lecteurs de l'*Intermédiaire* quelqu'un qui ait connaissance de ces pièces et qui puisse nous dire dans quelle circonstance cette singulière condamnation a eu lieu? J. Sch.

—

Cimetière juif à Paris. — Il est certain que, malgré l'expulsion des Juifs sous Philippe le Bel, la ville de Paris a toujours conservé une population juive qui continuait à habiter les rues et les quartiers où elle s'était pour ainsi dire implantée depuis des siècles. Cette population, adonnée au commerce et à l'industrie, n'était plus inquiétée, pourvu qu'elle restât renfermée et cachée dans ces quartiers où les autres habitants de la ville ne pénétraient jamais. C'était une espèce de *Ghetto*, tacitement autorisé par le pouvoir municipal.

Les historiens de Paris ne donnent aucun détail sur les cimetières juifs. Ils s'accordent à dire seulement que ces cimetières étaient situés rue Galande et au bas de la rue de la Harpe. A-t-on des renseignements précis à cet égard, et quelque archéologue parisien pourrait-il nous faire connaître quels ont été les lieux de sépulture des Israélites, à différentes époques, depuis les premiers temps jusqu'à la révolution de 1789?

(Paris.) Bibl. J.

—

Restes humains découverts à Sotteghem. — Les ossements découverts en 1857, à Sotteghem, par notre savant paléographe M. le baron Piot, sont-ils, comme il le prétend, ceux du comte d'Egmont, ou bien, comme l'affirme le savant archéologue anglais, sir James Weale, Esq., ceux d'un curé de la paroisse décédé au siècle dernier? — Il serait à souhaiter que cette question fût résolue avant le dépôt de ces ossements dans le monument qu'on érige sur la place de Bruxelles, à la victime du duc d'Albe. ??

—

Gerardi Dicæi, Lucensis, Progymnasmata. — Il existe un livre intitulé : *Gerardi Dicæi, Lucensis, Progymnasmatôn libellus, per Salvatorem Succam.* On sait qu'il est du seizième siècle, mais on en ignore la date précise. Il est depuis fort longtemps introuvable; les recherches les plus laborieuses sont restées jusqu'à ce jour sans résultat. Peut-

être l'*Intermédiaire* en fera-t-il retrouver la trace, ou tout au moins me procurera-t-il des renseignements propres à en faciliter la découverte. J. B.

—

Une correspondance de Rapin-Thoyras avec Le Duchat.— Le savant Le Duchat entretenait avec l'historien Rapin-Thoyras une correspondance suivie. A la mort de ce dernier (1725), Le Duchat fit relier en un volume les lettres qu'il avait reçues de lui, et, lorsqu'il mourut à son tour, en 1735, ses papiers, légués avec ses biens à la Maison des Orphelins de Berlin, passèrent entre les mains de Gaultier de la Croze (frère du ministre Gaultier de Saint-Blancard), directeur de cet établissement. Ce recueil, auquel La Croze attachait un grand prix, y trouvant « l'utile meslé avec l'agréable, de fort jolis vers, et y apprenant quelque chose à chaque page, » qu'est-il devenu? Y a-t-il encore à Berlin des descendants de la famille Gaultier de La Croze (il avait épousé une demoiselle de Maucler) entre les mains desquels pourrait se trouver ce précieux volume?

(Lyon.) R. de C.

—

Le « Savoyard » de Boileau était-il Savoyard? — On lit dans la Satire IX de Boileau :

Le bel honneur pour vous en voyant vos ouvrages
Occuper les loisirs des laquais et des pages
Et souvent, dans un coin renvoyés à l'écart,
Servir de second tome aux airs du SAVOYARD!

Ce *Savoyard* était un chanteur qui avait choisi le Pont-Neuf pour lieu de ses représentations; il avait nom Philippot, et ses chansons ont été recueillies en un petit volume. Je désirerais savoir si Philippot était réellement originaire de la Savoie, ou si on l'a abusivement appelé *Savoyard,* ainsi qu'on le fait de nos jours pour tous les Auvergnats et les Piémontais qui jouent de la vielle, et font danser des marmottes. — Est-il possible de se procurer le recueil des chansons de Philippot?

(Annecy, Haute-Savoie.) JULES PHILIPPE.

—

Le libraire N. Ruault vivait-il encore en 1819? — J'imprime en ce moment à Fontenay-le-Comte une édition nouvelle des Œuvres de B. Palissy, et j'aurai à me servir de mémoires manuscrits du libraire parisien Nicolas Ruault, qui édita l'in-4° de 1777. Ces mémoires sont datés de cette même année, mais recopiés au plus tôt en 1819, puisqu'à la fin une note additionnelle, indiquant la mort de Faujas-Saint-Fond arrivée à cette date, est de la même écriture, de la même plume, de la même encre que tout ce qui la précède. Je me demande donc si cette main est celle de Ruault, c'est-à-dire s'il vivait encore en 1819. Or, je constate bien qu'il a assez survécu à la Révolution pour que cela soit possible; mais la série de ses ouvrages ne me permet pas de le suivre jusqu'à la Restauration. En 1788, il publie un Éloge anonyme de Voltaire, soi-disant imprimé à l'abbaye de Scellières, celle où furent d'abord portés les restes de ce grand homme, et suivi de notes instructives et édifiantes par M. *Ecrlinf* » (c'est-à-dire *Écrasons l'Inf*âme). Son 2e ouvrage, aussi anonyme, *le Conservateur décadaire des principes républicains et de la morale politique*, est de l'an II (1794), Paris, 2 vol. in-8. Le 3e est une traduction de l'*Enéide* publiée chez Mme Agasse en 1806, et le 4e un Éloge de Nic. Poussin, couronné par la Société académique d'Évreux, et imprimé à Paris en 1809. Enfin, son existence se trouve certifiée encore l'année suivante par le témoignage de Debray qui, dans ses *Tablettes des Écrivains français* publiées en 1818, le comprend dans la partie consacrée aux vivants. M. Quérard, que j'ai consulté et à qui je dois la connaissance de la dernière date, ne va pas au delà. Peut-être l'*Intermédiaire* tombera-t-il sous les yeux de quelqu'un qui ait connu Ruault et qui puisse résoudre la question avec ses souvenirs personnels. Je demande donc à quelle époque Ruault a cessé d'être libraire, dans quelle collection d'autographes je pourrais trouver comme point de comparaison une lettre de sa main, quels autres livres il peut avoir publiés, et surtout à quelle date précise il est mort. A. DE MONTAIGLON.

Paris.

—

L'auteur de « la France mystique » a-t-il publié un autre ouvrage? — M. Alexandre Erdan, l'auteur de LA FRANCE MYSTIQUE (dont la seconde édition a paru en 1858, à Amsterdam, chez R.-C. Meyer), a-t-il publié d'autres ouvrages? A la page 338 du tome II, il est fait mention, dans une note, d'un autre volume, qui traiterait *Des femmes mystiques*.

(Bruxelles.) XX.

—

Dorow et ses « Denkschriften und Briefe. » — Dans le numéro 2 de l'*Intermédiaire,* M. J. B. R. cite (voir la note ci-dessus, p. 28) comme auteur du recueil publié à Berlin en 1839, *Denkschriften*

und Briefe, le conseiller Dorow, dont la précieuse collection d'autographes fut vendue après sa mort et achetée par le feu roi de Prusse. Dorow était-il le seul auteur dudit recueil? En quelle année est-il mort? Le recueil continue-t-il à être publié et dans quelle ville? Ces renseignements me seraient utiles.

(Lyon.) R. de C.

—

Deux ouvrages de J. de Mourcin. — On lit dans la *Biographie des hommes vivants* (Michaud, 1818) :

« Mourcin (Joseph de)..... a lu dans plu-
« sieurs sociétés des fragments d'un *Traité*
« *des noms propres* et d'une *Grammaire*
« *romane* qu'il se propose de publier... »
Ces deux ouvrages ont-ils été effectivement publiés?

(Paris.) Nossiop.

—

Donne-t-on suite à la publication projetée des Œuvres de Fermat? — Il y a une vingtaine d'années, le gouvernement français avait songé à faire publier aux frais de l'Etat les Œuvres de l'illustre mathématicien Fermat, devenues fort difficiles aujourd'hui à rencontrer. Cette entreprise avait été confiée à M. Libri, qui avait fait insérer, au sujet des manuscrits inédits du géomètre toulousain, divers articles dans le *Journal des Savants* (sept. 1839, mai 1841 et nov. 1845), et qui consacra enfin à cet homme célèbre une notice intéressante dans la *Revue des Deux-Mondes* (15 mai 1845). On désirerait savoir si ce projet de publication est abandonné; il serait certainement honorable pour l'histoire des sciences en France qu'il fût repris et mené à bonne fin. M.

—

Un livre de J.-R. Pereire (1753). — J'ai fait la rencontre d'un petit volume in-12 de 43 pages, intitulé : *Lettres patentes et autres pièces en faveur des Juifs portugais* (à Paris, chez Valleyre fils, rue Saint-Jacques, proche la fontaine Saint-Séverin, au Bon-Pasteur. MDCCLIII). L'épître dédicatoire *à Mgr le comte de Langeron, lieut. gén. des armées du roi, commandant de Guyenne*, est signée des initiales J. R. P., et le nom est complété par la signature autograghe *Pereire*, avec paraphe. La reliure en maroquin rouge est fort belle, et porte des armes qui sont peut-être celles dudit comte de Langeron, à qui cet exemplaire aurait été offert, et cette circonstance expliquerait la signature *in extenso* et *manu propria*. L'auteur était « agent de la nation des Juifs portugais de Bordeaux. » Est-ce un membre de la famille des grands industriels et banquiers de ce temps-ci? Cl. A.

—

Un mot sur la « Vie de Jésus. » — Il a été répandu depuis quelques mois des flots d'encre et de bile à propos du livre de M. Renan. Aux trois cents brochures que cette œuvre a engendrées, je préfère de beaucoup ces trois simples mots que j'entendais citer il y a quelques jours : « M. Renan a *surfait, refait* et *défait* Jésus. » Ce jugement si *parfait* dans sa concision et qui fut accueilli même par des personnes d'avis opposés, était attribué à M. Cousin; mais un autre interlocuteur le donnait comme étant de M. l'abbé L. On m'a certifié, d'autre part, qu'il n'était ni de l'un ni de l'autre, mais bien de M. J. Garnier. Je ne suis rien moins que fixé, et je voudrais savoir ce qui en est? V. A.

—

Liberté des Théâtres. — On parle beaucoup de la liberté théâtrale qui sera prochainement en vigueur. Il est question d'une société de gros capitalistes nantais qui entreprendrait l'exploitation en grand de plusieurs des principales scènes populaires de Paris, et ferait même construire de nouveaux théâtres d'après un vaste plan conçu par un habile architecte. Me serait-il permis de demander à vos lecteurs si quelqu'un d'entre eux pourrait me fournir, à cet égard, quelques renseignements positifs sur l'usage que l'on se prépare à faire de la liberté dans le domaine artistique? J.-Ph. Dum.

Réponses.

Comment on parle aux animaux (*Vid.* p. 3). — L'auteur de cette question ne nous dit pas, s'il a fait une étude comparée des dictionnaires français-anglais et français-allemand. N'y remarque-t-on pas plus de dissemblances que d'analogies? Je remarque que *Hue* ou *Huehaut* se dit *Hott* en allemand, et *Geeho* (*Djiho*) en anglais. Au mot *Dia*, je trouve deux mots allemands *Wist!* et *Schwude!* (prononcez *Schwoudé*), ce qui n'est pas précisément la même chose. De plus, je me rappelle que, dans les environs de Bonn et ailleurs sur le Rhin, on dit *Har!* Voilà déjà trois mots rien que pour l'Allemagne.

J'ai fait, de mon côté, quelques rapprochements; mais je n'ai appliqué mes recherches (si recherches il y a), qu'aux mots qui imitent un son. Les différences que j'ai constatées sont souvent curieuses; j'en citerai ici un exemple pris au hasard, soit le mot *cracher*. On sent en l'articulant qu'il prend l'acte qu'il indique, au moment même où il s'opère dans la gorge ou dans l'intérieur de la bouche. L'allemand le prend au moment où il s'achève, en mettant en action les lèvres : *spücken!* Ce *spoucke* désigne bien l'*expectoration* (mot latin où se rencontrent aussi les lettres *sp.*)

— Il est vrai qu'il y a aussi *crea*, mais si je savais le gaulois, j'y trouverais peut-être une racine plus rapprochée du mot *cracher* (en italien *sputare*, en espagnol *escupir*, en anglais *to spat*, en danois *spytt*, etc., etc.)
Auteuil. M. B.

— En Allemagne, on dit au chat pour l'appeler : *Mîis! Mîis!* comme en France : *Mimi* ou *Minet*. Pour arrêter un cheval, on crie : *Bourrr!* et pour le faire avancer : *Ghii!* On y siffle le chien, et pour appeler les poules : *Poutt! Poutt!* A. D.

— L'auteur de la célèbre chanson intitulée *le Pont cassé* doit être un Normand des bords de la Seine, à en juger par le refrain qui charme chaque jour les spectateurs de *Séraphin* : « Les canards l'ont bien passé, *Tire lire lire!* ... » En effet les paysannes des bords de la Seine, aux environs de Duclair, lieu célèbre par ses cannetons, lorsqu'elles veulent rappeler leurs élèves, qu'elles laissent au premier âge vagabonder dans les vergers et sur le fleuve, leur crient : *Lire, lire, lire*, en prolongeant beaucoup le son de la dernière syllabe. — Dans le même pays où les dindons portent le nom de *Birots*, on appelle cette espèce de volaille par le cri : *Piau! piau! piau!* qui est l'onomatopée de celui qu'elle fait entendre. — Enfin les cochons qui y reçoivent le nom charmant de *Quetous* (*qu'tous* par contraction), accourent lorsque la menagère frappe sur le vase qui contient leur nourriture en leur criant : *Tiâ! tiâ! Qu'tous qu'tous! qu'tous! ous! ous!* en prolongeant les derniers sons, après avoir accentué fortement l'*â* de *Tiâ* qui est très ouvert. UN RIVERAIN DE LA SEINE.

— Sans vouloir fuir mes semblables, j'ai fréquenté les animaux, car je les aime, et ils me le rendent bien; nous avons eu souvent le bonheur de nous comprendre. Je dois donc applaudir à l'idée originale de M. H. H. et vous envoyer quelques-unes de mes observations. — Dans la Brie (en Seine-et-Oise et Seine-et-Marne) on dit au cheval : *Hue!* pour le faire avancer, et *Huo!* pour le faire arrêter; *Dia!* pour le faire tourner à gauche, et *Hû-oh!* pour le faire tourner à droite. Mais on se sert aussi de l'expression composée : *Diacoh!* qui veut exprimer un mouvement, composé aussi, qui consiste à tourner d'abord à gauche et ensuite à droite, ce que l'animal exécute sans se tromper, je l'ai constaté cent fois avec admiration, car toutes ces syllabes sont peu distinctes et noyées dans un déluge de paroles ou prononcées par une voix trop souvent avinée. Il faut ajouter : *Errière* ou *urrière* pour reculer, c'est-à-dire aller en *arrière*.

Le fermier qui attelle son *bidet* au cabriolet pour aller à la ville voisine, n'emploie plus ces expressions réservées au travail; il dit à son cheval : *Aye!* ou *allez!* pour le faire partir, et un *Bôh!...* prolongé, pour le faire arrêter; les rênes font le reste. — Chacun sait avec quelle facilité le cheval apprend son nom et le discerne parmi d'autres. *Coco* ou *Cocotte*, selon le sexe, sont certainement dans notre pays les plus usités. Les *turfistes* semblent se plaire dans le choix de noms ridicules : *Confiture*, *Couche-tout-nu*, etc. — La trompette est aussi un moyen de parler aux chevaux de régiment : ils distinguent très bien certaines sonneries auxquelles ils sont *personnellement* intéressés.

J'ai connu chez mon grand-père un cheval nommé Franconi, qui lui avait été vendu par le directeur d'une troupe d'écuyers ambulants; quand ce cheval venait à entendre une musique militaire (bonheur qu'il n'avait pas une fois par an), il sentait se réveiller en lui le souvenir de ses anciens succès, et il ne manquait pas de se mettre à faire, en suivant la cadence, certains pas de manége résultant de son éducation première, ce qui prêtait généralement à rire aux dépens de la personne qui le montait.

Resterait à dresser la liste plus complète des paroles qui s'*échangent* entre chasseur et chien : ce dernier animal m'étant plus familier. A une autre fois.
(Champigny, Seine.) GINDRE.

N. B. En insérant ces réponses, nous ne pouvons nous dispenser de faire remarquer que la question en comporterait de bien autrement diverses et étendues, et qu'il faut nous borner. Et que serait-ce si les animaux pouvaient nous lire et nous écrire :

Avec plus de raison nous aurions le dessus,
Si nos confrères savaient peindre!

Au reste, nous communiquerons toujours au questionneur intéressé tout ce qui nous parviendra. (*Réd.*)

—

Relations entre Rubens et Rembrandt. Séjour de Maes à Anvers (*Vid.* p. 4). — Je doute que le peintre N. Maes ait travaillé à Anvers, où il se serait lié avec Jordaens. Il n'y a que Houbraken, dans sa *Vie des peintres* (II, 275), qui raconte que Maes, faisant un voyage de plaisir à Anvers, a rendu visite au peintre Jordaens, sans mentionner qu'il y a profité de ses leçons. Au contraire, l'incident de la visite qu'il décrit prouverait plutôt que ces deux peintres se sont à peine connus. Houbraken, contemporain de Maes et habitant la même ville, Dordrecht, est ici une autorité presque irrécusable. C.

— M'occupant de la vie de Rembrandt, j'ai cherché, comme M. W. B., s'il n'y avait pas de trace quelconque que Rubens et lui aient été en relations. Je n'ai pu trouver encore aucun indice qu'ils se soient connus. Dans les collections de Rubens, on ne trouve aucune mention de quelque



œuvre de Rembrandt; dans l'inventaire de Rembrandt, point de tableau de Rubens. Mais, comme Rembrandt possédait des milliers d'estampes d'après toutes les écoles et tous les maîtres, il doit y avoir eu dans ses cartons quelques reproductions d'œuvres de Rubens. Lors de son voyage en Hollande, Rubens visita et admira Poelenburg à Utrecht, Honthorst dans cette même ville, Bloemaert, etc. C'était en 1626 et 1627. Rembrandt alors n'avait que vingt ans. Mais, en 1632, Rubens reçut une nouvelle mission pour la Hollande; cependant il fut de suite rappelé. Aucune trace, dans ce second voyage, qui n'avait qu'un but politique, des relations avec les artistes des provinces septentrionales. Dans cette année cependant il aurait pu admirer le peintre de *la Leçon anatomique*. — J'ajoute à cette réponse, provisoirement négative, que quantité des auteurs du temps, que j'ai examinés au sujet de Rembrandt, ne consacrent aucune notice de quelque relation que ce fût entre ce peintre et le grand artiste d'Anvers.

(La Haye.) C. VOSMAER.

—

Deux portraits de Rembrandt (*Vid.* p. 4). — A la question posée par W. B. sur les personnages des deux superbes toiles de Rembrandt vendues à M. Schneider par M. J. Nieuwenhuysen, marchand de tableaux, je puis répondre, que ces tableaux de la célèbre collection Eardley Culling ont été vendus publiquement à Londres en 1860 pour 46,250 fr., comme représentant en effet le ministre anglican *Ellison* et *sa femme*. — Ce nom ne se trouve pas dans le registre des ministres de l'Eglise anglicane à Amsterdam de ce temps, mais j'inclinerais à croire qu'*Elison* ou *Ellison* est ici pour *Elias*, *Pieter Jacobsz*, d'une famille patricienne, qui, en qualité de « Kerkmeister » (administrateur de l'Eglise) de la « Nieuwekerk » (église neuve) à Amsterdam, fonctionnait comme tel pour l'Eglise anglicane (Cfr. Commelin, *Histoire d'Amsterdam*, I, 461, 483, 493). La prononciation anglaise d'Elison et d'Elias est presque identique. Au reste, le costume de l'homme indique peu un ministre d'Eglise, et encore moins un ministre dissenter, s'il y avait une chapelle de cette secte à Amsterdam, ce qui est douteux. C.

—

Le sculpteur P. Puget (*Vid.* p. 5). — Voici une réponse pour M. L. Lagr., dont la *Gazette des Beaux-Arts* m'a permis d'apprécier le mérite et le talent. Je possède une terre-cuite de 0,33 m. de longueur, dont le sujet allégorique est le Sommeil. Il est représenté sous la figure d'un adolescent ailé, le corps nonchalamment étendu, les ailes rabattues sous lui sur le sol, les jambes légèrement repliées l'une sur l'autre; le bras gauche est plié au-dessus de la tête et tient soulevée une lourde draperie semée d'étoiles. Le bras droit s'étend le long du corps et tient dans la main des pavots. Cette maquette par sa pose et son exécution accuse une très profonde science du corps humain et une grande habileté d'ébauchoir. Elle est signée de deux P. P., initiales de P. Puget. Un érudit en œuvres d'art, M. Renouvier, en faisait grand cas. A-t-elle servi dans l'œuvre du maître, et ces initiales P. P. gravées après coup, mais non récentes, ont-elles quelque vraisemblance de vérité? Je l'ignore. M. Lagr. sait sans nul doute qu'au musée artistique de l'Ecole de médecine de Montpellier se trouvent sept beaux dessins du Puget.

(Gigean, Hérault.) M. A.

—

Les peintres C. et H. Vernet (*Vid.* pp. 5 et 23). — Dans l'hôtel, Avenue de l'Impératrice n° 42, à Paris, il y a un beau tableau de Carle Vernet (l., 2 m. environ; h., 1 m. 40), signé : *Carle Vernet*, 1792. — Il représente Philippe Egalité, chassant à Méréville chez M. de Laborde. Les personnages (18 cent. de hauteur) sont très reconnaissables. Ce tableau, indépendamment du mérite ordinaire des œuvres de Carle, offre un paysage d'un lointain remarquable. Chevaux, chiens et voiture de chasse de l'époque. NOSSIOP.

—

Ecrits et dessins d'aliénés. (*Vid.* pp. 6, 23.) — M. North-Peat connaît-il l'*Histoire littéraire des Fous*, par Octave Delepierre, un bibliophile émérite (Londres, Trübner, 1860, in-8° de 184 p.)? Cet ouvrage contient de très curieux renseignements sur le sujet qui l'intéresse. Il est divisé en 2 parties : 1° *Histoire Littéraire;* 2° *Biographie des Fous*. La 1re partie est subdivisée elle-même en 4 sections consacrées, 1° aux fous théologues; 2° aux fous littéraires proprement dits; 3° aux fous philosophiques; 4° aux fous politiques. Il est permis de croire que, sur ce dernier point, M. Delepierre n'a pas épuisé la matière. Ce volume, bien que rien ne l'indique sur le titre, doit faire partie de la collection publiée par la *Société des Philobiblion* de Londres, aujourd'hui sous le patronage de M. le duc d'Aumale, depuis la mort du prince Albert, collection qui comprend déjà six volumes de pièces. Malheureusement elle est tirée à très peu d'exemplaires et presque inconnue du public. G. DEPPING.

P. S. — J'avais oublié de consulter Œttinger : *Bibliographie biographique* (1854). Il y a, page 2011, un article : *Fous*, avec l'indication des ouvrages sur la matière. J'y vois de plus que l'auteur avait en préparation un travail dont voici le titre cu-

rieux : *Bedlam universel. Dictionnaire des fous, monomanes, hommes excentriques, hétéroclytes, extravagants et lunatiques de tous les temps et de toutes les nations.* — Cet ouvrage a-t-il paru? Je l'ignore.

G. D.

— Voici la description de deux ouvrages qui peuvent intéresser M. North-Peat. M. Villiaume, dont le nom figure sur le premier de ces titres, n'est autre que le célèbre négociateur de mariages.

1° *M. Villiaume, sommeillant à Charenton, suivi du Réveil de M. Villiaume et de sa rentrée dans le monde. — Si tous les fous qui sont en Europe m'achetaient, mes affaires seraient bientôt rétablies.* — Prix, 6 francs : ou un centime par chaque distraction, contre-sens, folie, faute de langue, d'orthographe, etc., etc. — Se trouve à Charenton, chez l'auteur, corridor Saint-Pierre, chambre nº 15; à Paris, chez son épouse, Madame Villiaume, rue Neuve-Saint-Eustache, nº 46; et chez tous les libraires en nouveauté. — A Paris, de l'imprimerie de Madame veuve Cussac. 1818. 1 vol. in-8, de XVI et 315 pages.

2° *Une noble inspiration de Victorine, ou Mes démêlés avec la police de Paris*, à propos de la proclamation que j'ai faite publiquement de l'Empire : le 24 septembre 1852, sur le boulevard Saint-Denis; les 16, 17 et 18 octobre suivant, au jardin des Tuileries, au Théâtre-Français, sur le boulevard des Italiens, sur le boulevard des Capucines, à la place Vendôme et aux Champs-Elysées; et le 22 octobre, au même Théâtre-Français, où je fus arrêté sans avoir eu la chance de faire arriver mes écrits jusqu'à Sa Majesté Impériale; — suivis d'un Appendice sur Charenton et M. le docteur Calmeil, par Fortuné Roustan, receveur en disponibilité de l'enregistrement et des domaines, complice moral de l'insurrection du Var.

Subir trente-trois jours de salle de police,
Et se voir arrêter aussi brutalement,
Oui, c'est drôle, bien drôle, et je le dis crûment;
A vous donc, Sire, à vous à me rendre justice.

NOTA. Pendant que cette brochure était sous presse, l'auteur a été nommé receveur de l'enregistrement et des domaines à Lorgues, département du Var. (Arrêté de M. le directeur général du 8 décembre 1852.)—*Paris, imprimerie Blondeau, rue du Petit-Carreau,* 32. 1853. In-8º de 16 pages, avec une couverture imprimée contenant une « Observation essentielle » et deux pièces de vers.

(Paris.) C. M. L.

— En précisant les demandes, on obtiendrait de curieux renseignements du savant aliéniste, aujourd'hui médecin à la Salpêtrière, après l'avoir été longtemps à l'hôpital de Bicêtre, M. Moreau (de Tours), qui possède, à ma connaissance, de nombreux spécimens de fous peintres, sculpteurs, poëtes, etc.; il en a parlé dans un beau travail : *La Psychologie morbide.* (V. Masson, édit.)

A. F.

— Un de nos amis nous a remis, pour être communiquée à M. North-Peat, une liasse de manuscrits et de dessins tout à fait caractéristiques.

—

Statue anonyme du duc de Richelieu au Louvre (*Vid.*, pp. 6, 24). — Sans entrer dans le débat de la statue du Louvre, je réponds simplement à l'appel qu'adresse mon ami A. de Montaiglon à celui de vos lecteurs qui aurait sous la main le *Guide* d'Alizeri. — Après avoir décrit le palais ducal, et énuméré les belles peintures qui décoraient la salle du Grand-Conseil avant l'incendie de 1777, Alizeri ajoute :

« L'incendie qui détruisit les peintures n'épargna pas, dommage irréparable, les statues, qui étaient celles de Tommaso Raggio, Ansaldo Grimaldi, Vincenzo Odone, Giulio Sauli, Paolo et Bandinelli Sauli, Giambatusta Cambiaso, et du duc Louis de Richelieu. Les très illustres modérateurs pensèrent à tirer profit de cette disgrâce, c'est-à-dire à augmenter le nombre des niches, et, après avoir réparé les anciennes statues, à préparer de nouvelles places pour d'autres personnages ayant bien mérité de la patrie. Mais la Révolution française coupa court à cette généreuse pensée, et les premières statues enlevées de leur place n'y ont plus reparu. » (*Guida artistica per la citta di Genova dell' avvocato Federizo Alizeri.* Genova, 1846. T. Ier, p. 94.)

Si Alizeri avait trouvé quelque part dans Gênes un tronçon de la statue de Richelieu, il ne manquerait pas de le décrire, comme il fait pour les statues mutilées des Doria. Elle est donc détruite, et la Révolution française doit ajouter ce méfait à ceux dont l'Italie la charge avec la générosité que l'on sait.

L. L.

—

Une histoire de la colonne Vendôme (*Vid.* p. 6). — Je tiens de bonne source que Lepère n'a pas composé, ou du moins n'a pas laissé, l'*Histoire de la Colonne* dont il a parlé. Elle sera restée à l'état de projet. Quant à la notice publiée en 1823 pour accompagner la monographie de Tardieu, elle est l'ouvrage de M. Coutelle, qui avait fait partie, avec Lepère, de l'expédition d'Egypte.

G.

—

La tombe de Voltaire a-t-elle été violée en 1814? (*Vid.* pp. 7, 25.) — Le cahier du 25 janv. de la *Correspondance littér.* (qui a paru presque en même temps que notre dernier numéro et qui nous souhaite une cordiale bienvenue dont nous la remercions sincèrement) contient une réponse à la question ci-dessus, laquelle réponse est en complète contradiction avec celle que nous avions reçue du bibliophile Jacob.

« Nous croyons pouvoir répondre négativement (dit M. G. S.), et nous renvoyons à quelques lignes qu'a publiées la *Corresp. littér.* sur le tombeau de Voltaire, à la date du 25 fé-



vrier 1862. — Sous la Restauration, le tombeau de Voltaire a été enlevé de la place qui lui a été rendue en 1830, et a été relégué sous l'escalier du péristyle du Panthéon. Cette translation eut lieu le 21 déc. 1821, en présence des autorités municipales du XII[e] arrondissement, et il en fut dressé un procès-verbal que l'on conserve aux archives de la préfecture de police. Avant cette translation, M. Marigues, commissaire de police, avait constaté le mauvais état du cercueil et l'avait fait remplacer par un autre. On n'a trouvé, paraît-il, aucune trace de cette première opération; mais si nous nous en référons aux souvenirs de l'une des personnes auxquelles il fut permis d'assister à cette cérémonie, c'est-à-dire *de voir le squelette de Voltaire*, — et ce spectacle n'a-t-il pas dû se graver dans la mémoire des assistants? — nous croyons pouvoir sans témérité, comme nous l'avons dit, faire une réponse négative à la question qu'enregistre l'*Intermédiaire*. »

Ainsi, voilà qui est positivement articulé : le tombeau de Voltaire n'aurait été que déplacé sous la Restauration (le 21 déc. 1821); on aurait seulement, par une pieuse attention de la police, renouvelé le cercueil, et le squelette aurait été vu en cette circonstance par un témoin oculaire. — En nous reportant à l'article de 1862, nous y lisons ces lignes très explicites écrites par M. G. Servois :

« Sous la Restauration le tombeau de Voltaire au Panthéon fut déplacé, et on le relégua, en même temps que celui de J.-J. Rousseau, au-dessous de l'escalier du péristyle; puis, en 1830, on transporta l'un et l'autre tombeau à la place qu'ils occupent aujourd'hui. Ce fut le 21 décembre 1821 qu'en présence de M. Delvincourt, doyen de la Faculté de droit, adjoint au maire du XII[e] arrondissement et de quelques autres personnes *officiellement* convoquées, un commissaire de police fit enlever les deux tombeaux de l'emplacement honorable où ils se trouvaient. Si nous sommes bien informé, une première opération précéda la cérémonie officielle du transport; à six heures du matin le commissaire, entouré de quelques personnes qu'il avait officieusement averties, vint se rendre compte de l'état du cercueil de Voltaire, lequel cercueil était en bois; il fallut lui en substituer un autre, *et le squelette de Voltaire apparut* aux yeux des témoins de cette scène qui se passait à huis clos; en 1822 on haïssait ou l'on admirait Voltaire plus énergiquement qu'on ne fait aujourd'hui, et ce spectacle inattendu est resté gravé dans la mémoire de ceux qui l'ont vu.

A merveille, mais alors si nous ne disons pas, comme Figaro : Qui trompe-t-on ici? il nous faut bien dire : Qui se trompe ici? qui a-t-on trompé? et qui a trompé? — Le récit du bibliophile Jacob est formel, et nous avons rencontré depuis un contemporain prêt à le confirmer par son témoignage. D'autre part, ce même squelette, profané, jeté à la voirie, anéanti en 1814, par des larrons nocturnes, voilà qu'on l'a vu, ce qui s'appelle *vu*, en 1821, et transféré solennellement en un endroit *moins honorable* du Panthéon, jusqu'à ce que la révolution de 1830 l'ait fait replacer là où l'on croit communément qu'il repose. Les allégations contradictoires sont donc parfaitement accusées : nous attendrons de nouveaux contredits, mais le moyen le plus simple et le plus probant de vider la question serait, *sans contredit*, l'ouverture du cercueil qu'une attention délicate fit, paraît-il, renouveler en 1821. On saurait bien alors à quoi s'en tenir.

P. S. En voici bien d'une autre. Nous venons d'apprendre (et le journal *le Figaro* se charge de le révéler au public dans son numéro du 28 fév.) un fait qui, par une coïncidence bien singulière, nous fournit la vérification même que nous déclarions la seule décisive.

« On avait parlé, dit l'auteur de l'article, M. A. Dupeuty, de profanation nocturne des cendres de Voltaire, mais la question était restée indécise. — Maintenant il n'y a plus à douter : *elles ne sont plus au Panthéon.* — Le tombeau, pèlerinage quotidien des étrangers, et devant lequel les dévots de l'Art et de l'Esprit français s'inclinaient avec émotion, croyant saluer les reliques du grand homme, — ce tombeau EST COMPLÉTEMENT VIDE, — bien plus, on ne sait ce que sont devenues ces reliques. »

Puis il entre dans quelques détails qu'il tient, dit-il, de bonne source. On sait que le cœur de Voltaire, conservé depuis sa mort dans la famille de Villette, s'était trouvé compris dans le legs universel fait naguère par le dernier marquis de Villette à l'évêque de Moulins, M. de Dreux-Brézé, et que ce testament, attaqué comme fidéicommis, fut annulé sur la demande des héritiers du sang. Les journaux ont raconté que le cœur du grand écrivain avait été remis par ceux-ci à M. Léon Duval, leur avocat, qui l'aurait offert à l'Académie française, laquelle aurait décliné cet hommage (1). Des acquéreurs se sont alors présentés et des enchères considérables sont venues de toutes parts, principalement d'Angleterre. Le détenteur de cette relique, fatigué de ces *applications*, de jour en jour plus nombreuses, fit insérer un avis dans le *Times*, pour prévenir un chacun que « le cœur de Voltaire n'était pas à vendre. » Cet avis n'ayant pas mis fin aux *applications*, M. de Villette se décida à mettre le trésor convoité par tant d'amateurs à la disposition de l'empereur des Français, par l'entremise du ministre de l'intérieur. S. M., pensant avec raison, comme le donateur, que « le cœur de Voltaire, c'est en quelque sorte le cœur de la France, » accepta et ordonna de placer ce débris de la dépouille à côté des autres restes de l'illustre mort. Où étaient ces restes? Au Panthéon : il fallait donc consulter Mgr l'archevêque de Paris. Des scrupules s'élèveraient peut-être; mais, avant

(1) Voir l'*Amateur d'autographes*, 16 décembre 1862.



tout, dit Mgr Darboy, il faudrait vérifier le bruit qui a couru « qu'il n'y a plus rien de Voltaire au Panthéon, depuis 1814, *qu'un tombeau vide.* » — Grand fut l'étonnement de S. M. — « Une de ces nuits dernières « on est descendu dans les caveaux du « Panthéon, *on a soulevé la pierre* qui, « selon la croyance populaire, devait recou- « vrir les cendres de Voltaire. IL N'Y A, EN « EFFET, PLUS RIEN. — Que sont-elles de- « venues? — Une enquête sérieuse est or- « donnée à ce sujet. — Quant au cœur de « Voltaire, S. M. a donné l'ordre qu'il soit « enfermé dans une urne d'argent, et il « sera déposé, soit dans la grande salle de « la Bibliothèque impériale, soit à l'Insti- « tut. »

Tel est l'article de M. Dupeuty. Il ne connaissait évidemment pas la réponse du bibliophile Jacob, à laquelle il donne une si éclatante confirmation, et qui doit être la première, sinon la dernière pièce, de l'enquête annoncée. Attendons, mais en répétant : Quel témoin a donc vu, en 1821, le squelette de Voltaire? Quelle est cette abominable comédie qu'on aurait jouée, à la face de l'histoire, en 1821, après avoir violé, en 1814, la tombe de ce mort immortel, à qui se pourra, désormais et toujours davantage, appliquer le vers qu'on lisait à Ferney:

Son esprit est *partout,* mais son cœur est *ici!*

2e *P. S.* — Au moment de la mise sous presse, nous apprenons que tous les journaux entretiennent le public de cette question. Dans la *Nation* (28 fév.), M. Aug. Villemot, après avoir reproduit l'*Intermédiaire,* dit avec raison : « Maintenant, il semble que cette affaire ne peut en « rester là... Le sentiment public demandera « une réparation... C'est donc à l'opinion de se « manifester. »

C. R.

—

Le Domine salvum (*Vid.* p. 7). — Le *Domine salvum,* 10e verset du Psaume XIX, ne fut chanté *trois fois* en musique (à la cathédrale de Paris), que dans les fêtes doubles et au-dessus; dans les semi-doubles et au-dessous, une fois seulement; enfin, dans les églises où l'on ne faisait pas l'office canonial, on récitait seulement cette invocation. Martin Sonnet, liturgiste distingué et bénéficier de Notre-Dame, qui donne ces détails dans son *Directorium Chori seu Ceremoniale Sanctæ et metropolitanæ Ecclesiæ ac Diœcesis Parisiensis, etc., Lutetiæ,* 1656 (in-8° de 584 p.), nous apprend que cet usage s'établit vers 1614, à cause des guerres civiles qui désolèrent la minorité de Louis XIII. C'était peut-être une réminiscence de ce qui se pratiqua pendant la folie de Charles VI.

(Paris.) L'abbé V. DUFOUR.

—

Comment reconnaître les faux autographes? (*Vid.* p. 12, 27.) — Je laisse à d'autres le soin de répondre quant aux pièces fausses fabriquées jusqu'à ce jour, et qui peuvent se trouver actuellement entre les mains des collectionneurs ou dans le commerce des autographes. S'il est des moyens de les *flairer,* de les reconnaître *à priori,* qu'on le dise. Mais, pour l'avenir, je puis certifier que ces moyens resteront parfaitement insuffisants en présence des procédés que je suis parvenu à découvrir. Jusqu'ici, plusieurs défectuosités d'exécution dans les transports lithographiques, et notamment l'uniformité d'intensité des noirs, suffisaient pour faire distinguer le faux du vrai. Mais désormais, par mon procédé, je puis m'engager à livrer une imitation tellement complète, tellement identique, que les nuances de l'encre, les accidents les plus minimes, sont toujours reproduits, aussi bien que les papiers, parchemins et sceaux, à tel point que je défie qui que ce soit de discerner la reproduction de l'original. — Cela étant, je ne vois pas comment on reconnaîtrait dorénavant les faux autographes des pièces authentiques.

(Paris.) BETBEDER.

—

Petites poésies de P. Corneille (*Vid.* p. 12). — A défaut de lettres adressées à P. Corneille, que je n'ai pas été assez heureux pour rencontrer encore, vous signalerai-je pour M. M.-L., s'il ne les connaît pas, les glanes cornéliennes que contient un intéressant article de M. P.-L. Jacob, publié par le *Bulletin du Bouquiniste* du 1er fév. sous ce titre : *Addenda aux œuvres des grands écrivains* (6e lettre)?

A. F.

—

Un Sonnet satirique du XVIIe siècle (*Vid.* p. 18). — Le sonnet que Musophile croit avoir lu *quelque part* se trouve presque partout, car les vers en étant *marqués au bon coin,* les compilateurs de recueils poétiques l'ont mainte fois reproduit. Il est d'un assez habile faiseur, et fut imprimé pour la première fois, je pense, pp. 46, 47 du volume intitulé : *Relation véritable de tout ce qui s'est passé en l'autre monde, au combat des Parques et des Poëtes, sur la mort de Voiture. Et autres pièces burlesques, par* M. SCARRON. Paris, Toussainct-Quinet, 1648. In-4. — Piron aussi l'avait lu, et j'imagine qu'il savait bien où, quoiqu'il n'en dise rien. L'épigramme suivante, dirigée contre Voltaire, rappelle trop évidemment le trait final du sonnet dont il s'agit, pour que l'on puisse douter qu'ici, du moins, la muse de Piron n'ait été *fille de mémoire.* Que le lecteur en juge :

Son enseigne est : *A l'Encyclopédie.*
Que vous plaît-il? de l'anglais, du toscan?
Vers, prose, algèbre, opéra, comédie,
Poëme épique, histoire, ode ou roman?
Parlez! c'est fait. Vous lui donnez un an?



Vous l'insultez. En dix ou douze veilles,
Sujets manqués par l'aîné des Corneilles,
Sujets remplis par le fier Crébillon,
Il refond tout. — Peste! voici merveilles!
Et la besogne, est-elle bonne? — Oh! non.

VALLERS *jeune*.

— Le sonnet de la page 18 de votre docteur M. est de Scarron. Je le trouve dans l'édition courante de ses différents ouvrages, qui forme 10 vol. in-18. Paris, 1752. Elle est au t. I, p. 163, à la suite de l'épître à Mademoiselle de Louville. A. DE M.

— C'est, en effet, une bien charmante petite pièce que ce sonnet, et du bon crû! Le hasard d'une lecture récente me permet de servir d'aide-mémoire à votre questionneur *Musophile*, car je l'ai justement rencontré (le sonnet) dans une des *Nouvelles tragi-comiques de M. Scarron*, intitulée : *Plus d'effets que de paroles*. Il y a quelques différences :

Cy gist qui fut de *bonne* taille...
Mesme il auroit *donné* bataille...
Du droit civil *et* droit canon...
Estoit-il honneste homme? — *Ha*, non!

Il s'agit du fiancé de la douce Mathilde, du prince Prosper, de Salerne, de cet « amant suranné » dont le portrait, esquissé de main de maître, est ainsi complété par l'honnête Scarron : « Enfin, on « luy pouvoit appliquer un sonnet burles- « que de ma façon, dont la fin a presque « passé en proverbe. » AD. L.

[D'après ces derniers mots de Scarron, ne semble-t-il pas que Piron a pu prendre son trait final cité plus haut, dans le domaine public, où il avait été mis en circulation par le spirituel cul-de-jatte? *Réd.*]

—

Pamphlet et Pamphlétier (*Vid.* pp. 19, 30). — Si le silence du peuple est la leçon des rois, celui des philologues et de la plupart des lexicographes est peut-être une leçon de prudence en ce qui touche l'étymologie grecque attribuée par nous au mot *Pamphlet*. — Un ami, aussi savant en cette matière que circonspect, lui aussi, nous signale l'article intéressant mais négatif, du *Dict. de l'Acad. fr.*, 5e édit., an VI (1798), édition qui n'est pas officielle : « PAMPHLET..., mot anglais, qui « s'emploie quelquefois dans notre langue « et qui signifie *brochure*. » On voit que le mot devait avoir passé le détroit peu antérieurement à la publication de cette édition. — « Morin (nous écrit le même ami), dans son *Dict. étymol. des mots français tirés du grec*, et Marcella, dans l'ouvrage du même genre qu'il a publié, n'indiquent pas *Pamphlet* comme de formation hellénique. » — En conclurons-nous que ce « silence prudent, » cette abstention nous donne tort? Qui ne dit mot, ici, ne consent pas, soit, mais ne condamne pas non plus. On nous signale d'ailleurs le *Dictionnaire* de Louis Dochez (1860), portant que *Pamphlet* est dérivé « du grec *pan*, tout, et *phlégô*, je brûle. » — Mais c'est aux Anglais ou aux Hollandais qu'il appartient de nous en dire le *fin mot*, puisque ce vocable vient de chez eux, et qu'il ne remonte pas à la nuit des temps ; nous ne supposons pas que les *gentlemen* d'Albion aient fait de la prose sans le savoir.

P. S. Voltaire appelle Desfontaines un pamphlétier. Le mot est-il usité ailleurs? A-t-il précédé ou suivi *pamphlétaire?*

—

Le mot grec « Mustax » (*Vid.* p. 19). — « *Mystax* » et « *Moustache* ». Cette signification du mot grec *mystax* est largement documentée pour l'époque alexandrine et l'époque romaine; on la trouve dans Théocrite et dans Plutarque; de plus, le lexicographe Jules Pollux, qui critique volontiers tout ce qui lui paraît néologique ou expression impropre, cite cette signification sans faire aucune remarque. Voyez la nouvelle édition du *Trésor grec* d'Henri Estienne, au mot *Mastax*, t. V, p. 602.
(Paris.) FRÉD. DUBNER.

—

Le graveur ou céramiste Renaud (*Vid.* p. 20). — Il existe au musée de Valenciennes (nº 390) un cadre renfermant quatre petits bas-reliefs en cire de forme ovale exécutés par G. M. Renaud (11 cent. de h. sur 22 de l.). En voici les sujets : 1º *Les Titans foudroyés*; — 2º *La famille de Niobé;* — 3º *Le festin des Dieux dans l'Olympe;* 4º *La danse des nymphes*. — C'est sur la présentation de ces bas-reliefs, que l'auteur reçut le titre d'agréé à l'académie de Valenciennes, le 2 novembre 1786. L'année suivante il fut nommé académicien; malheureusement son morceau de réception est perdu. Le même artiste avait encore fait hommage à l'Académie, en 1788, d'une collection de 101 médailles ou bas-reliefs de sa composition, classés dans 47 cadres. Tout cela disparut à la Révolution. — Les registres de l'académie ne donnent aucune indication sur la patrie de Renaud.
(Valenciennes.) L. C.

—

Portrait de Gui de Brès (*Vid.* p. 20). — Ce portrait est gravé dans le Recueil des martyrs protestants.
(Valenciennes.) L. C.

[Réponse trop succinte. Quel est le Recueil dont s'agit? *Réd.*]

—

Le Testament de Montesquieu (*Vid.* pp. 20, 30). — La *Corresp. littér.* (25 janv.) a donné en même temps que nous une indication conforme aux renseignements contenus dans notre dernier numéro. M. G. S.

est entré à ce propos dans d'utiles explications sur le moyen très simple à employer pour savoir chez quels notaires d'aujourd'hui se doivent trouver les actes reçus en minute par leurs prédécesseurs respectifs de l'ancien Châtelet de Paris. Il rappelle les importantes *Recherches sur Molière*, publiées récemment par M. Eud. Soulié, travail tiré de cette même source par cet habile et heureux investigateur, et il annonce, sur cette matière fort intéressante des minutes des notaires, de plus amples détails, qu'il donnera ailleurs, et que nous appelons de nos vœux.

—

Where is the emperor Napoleon's heart. (*Vid.* p. 20). — Dans le rapport du prince de Joinville (30 novembre 1840) relatif à la translation des restes de l'empereur Napoléon, il est dit que le 15, à minuit, l'opération de l'exhumation fut commencée en présence des commissaires anglais et français, MM. le capitaine Ch.-C. Alexander, R. E. et P.-F. de Rohan-Chabot. — Le rapport de ces deux commissaires, annexé à celui du prince, porte ces lignes : « ...; et le corps entier de Napoléon a paru. Les traits avaient assez peu souffert pour être immédiatement reconnus. Les divers objets déposés dans le cercueil ont été remarqués dans la position exacte où ils avaient été placés; les mains... etc. »

Le procès-verbal du médecin français, Remy Guillard, contient ce qui suit : « ... Des vases d'argent apparaissaient entre les jambes : un d'eux, surmonté d'une aigle, s'élevait entre les genoux; je le trouvai intact et fermé. Comme il existait des adhérences assez fortes entre ces vases et les parties voisines qui les couvraient un peu, M. le commissaire du roi *n'a pas cru devoir les déplacer pour les examiner de plus près.* »

Ce procès-verbal, très minutieux, a été le résultat d'un examen fort sommaire, puisqu'il ne dura pas plus de deux minutes. Sans résoudre la question, il y apporte un élément : des vases d'argent se trouvaient dans le cercueil de l'empereur, et s'y trouvent encore; on n'a pas pu ou voulu les ouvrir; on n'a pas fait la seule vérification décisive qui eût tranché la question posée. (Voy. le *Musée des familles*, 1840-41, p. 120-123.)

(Lyon.) R. de C.

—

Le collier de Madame R. D. S. J. D. A. (*Vid.* p. 21). — L'histoire à laquelle s'intéresse Madame la marquise douairière Oct. d'O. (page 21) courut les salons dans ma jeunesse, il y a une soixantaine d'années. On la trouverait probablement racontée dans certains pamphlets du temps. Pour ma part, j'ai relevé dans un vieux catalogue de bouquiniste l'indication suivante : « 3838. Barruel-Beauvert (comte de). *Les Bracelets, ou le mari, la femme et l'amant dupes les uns des autres.* Genève, 1805, in-8, demi-reliure; 12 fr. » — Le sujet de cette pièce est une aventure scandaleuse qui fut attribuée dans le temps à Madame R. de S. J. D. A., mais qui est bien plus ancienne; car elle avait déjà fait le sujet d'un proverbe de Carmontelle. On lit sur la garde de notre exemplaire : « Trois « exemplaires seulement de cette plate co- « médie ont été sauvés de la proscription de « la police de Bonaparte. » Voilà qui est d'un libraire *curieux* et honnête; mais peut-être point d'un habile commerçant : Qui serait assez fou pour payer douze francs le plaisir de voir comment M. de Barruel-Beauvert, qui depuis... mais alors... a su tirer parti d'une intrigue inventée par Carmontelle pour attaquer une pauvre femme dont le mari avait le tort d'avoir des opinions que M. Barruel-Beauvert ne partageait pas encore? T. C. F. L. C.

—

Un auteur du nom de « Mignon. » (*Vid.* p. 22). — En lisant la question posée par M. Joseph Prudhomme, j'ai bien reconnu le style et l'esprit de ce digne compère de M. A. Boniface, instituteur. Je me suis aussitôt dit comme dans la fable :

C'est une vieille connaissance!

ajoutant en même temps ce qui suit :

Notre magot prit pour ce coup
Le nom d'un *port* pour un nom d'*homme*.

J'allais me donner la peine de fournir à ce vénérable personnage l'éclaircissement demandé par son ânerie, quand je me suis aperçu que vous aviez, Monsieur le Directeur, résolu la question par la question même et fait d'emblée une réponse implicite, comme il convenait en pareil cas, lorsque vous avez commencé l'intitulé : « *Connais-tu?* etc., » dans les termes mêmes du vers si célèbre de Gœthe : « *Kennst du;* » etc. Je m'abstiendrai donc de toute explication superflue qui dénoterait, en vérité, de ma part, trop de... prudhommie ou de... *bonifacerie;* mais je profiterai de l'occasion, si vous le permettez, pour signaler à vos lecteurs cette charmante réminiscence qui se trouve dans un délicieux sonnet posthume d'Edmond Arnould :

« *Connais-tu la contrée où l'oranger fleurit?* »
Ainsi chantait Mignon par la Muse inspirée.
— Moi je dis à mon tour : Connais-tu la contrée,
La charmante contrée où le bonheur sourit?

Ce n'est pas le pays, etc...

Voyez le reste dans le volume si remarquable des *Sonnets et Poëmes* d'Arnould, couronnés par l'Académie française et dont



la librairie Hachette vient de publier la seconde édition. A. N.

— La lettre de Herr Prudhomme sur l'incroyable bévue de A. Boniface n'est-elle pas la mise en action du proverbe : *Asinus asinum fricat?* Vous en avez fait justice du premier mot. Laissez-moi plaider la seule circonstance atténuante qui puisse être invoquée dans la cause. Ary Scheffer n'avait pas encore, je crois, en 1836, peint ces admirables et immortelles toiles qui ont popularisé en France la Mignon de Gœthe. Je conviens, d'ailleurs, que le frère du littérateur X. Boniface, dit *Saintine*, était tenu de ne pas prendre *Mignon* pour un auteur. *Nemo censetur ignorare legem.*

—

Comte de Roggendorff, marquis des Iles d'Or : date de sa mort? (*Vid.* p. 35.) — « En ce temps (1549) demeurait en France un seigneur allemand nommé Christophe de Roquendoff, baron de Molembourg, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, grand maître héréditaire d'Autriche, à qui le roi, pour reconnaître ses services, fit don et présent des trois îles qui sont en la mer de Provence auprès de la ville d'Hières, qu'il érigea en marquisat sous le titre des Iles d'Or, avec toute sorte de justice, à la charge que, pour rendre le négoce libre aux mers de Provence, il y ferait bâtir des forteresses pour empêcher les ennemis de l'Etat ou les infidèles d'y faire descente et de s'y retirer; et, en outre, qu'il payerait tous les ans au trésorier du domaine de Provence dix mailles d'or, et, à chaque mutation de seigneur, un faucon portant sonnettes d'or, le chaperon de soie avec les armes du roi. Et pour donner moyen de peupler ces îles, S. M. permettait à toute sorte de personnes prévenues de quelque crime que ce fût (excepté de lèse-majesté ou d'hérésie), de s'y retirer en assurance sans pouvoir être appréhendées, et exemptait les habitants de toute sorte d'impositions, tailles, etc... par lettres patentes données à Fontainebleau le mois de décembre 1549.

« Ces mêmes îles ont depuis été possédées vers l'an 1570, sous le même titre des Iles d'Or, par Albert de Gondy, baron de Retz, gouverneur et lieutenant général pour le roi en Provence, et de nos jours, vers l'an 1655, par le baron de Bormes. » (Bouche, *Hist. de Provence*, 1664, in-fol., II, 604.)

L'illustre Albert de Gondi, créé *duc de Retz* par suite de son mariage avec Catherine de Clermont, veuve du dernier baron de Retz, transmit en effet à son fils, Philippe-Emmanuel de Gondi, mort en 1662, prêtre de l'Oratoire, le titre de *marquis des Iles d'Or*. C'est de lui, sans doute, que l'acheta le baron de Bormes, car il ne figure plus ensuite dans les titres de la maison de Gondi.

Quant au baron de Bormes, c'est Gaspard de Couët, conseiller au parlement de Provence, héritier par sa mère, Lucrèce de Grasse, de la baronnie de Bormes. Il acquit, vers 1655, le marquisat des Iles d'Or, qu'il transmit à son neveu, Jean-Baptiste Couët, marquis de Marigname. Le marquisat des Iles d'Or resta dès lors dans la famille de Couët jusqu'à la fin du XVIIIe siècle. (Voy. Expilly, art. *Hières* et *Marigname :* amples détails; Robert de Briançon, *Nobiliaire de Provence*, II, 549; *Critique du Nobil. de Prov.*, 1689 (mss.). — Corbinelli, *Hist. de la maison de Gondy*.) J. Cousin, *s.-bibl. à l'Arsenal.*

P. S. Si votre correspondant le désire, je lui adresserai volontiers un extrait des ouvrages qu'il ne serait pas à même de consulter.

—

Le mot « Dioptris » employé par Tycho-Brahé (*Vid.* p. 34). — Le Dictionnaire classique lat.-franç. L. Quicherat et A. Daveluy, ne donne d'explication que pour celui des quatre mots précisément qui est le plus en question; cette explication est-elle satisfaisante? La voici : « DIOPTRA, quart de cercle, instrument pour prendre les hauteurs ou les distances par la mesure des angles. » — Le Dictionnaire grec également classique d'Alexandre, adopte une définition analogue, au mot Διόπτρα · « Ce mot signifie, en chirurgie, *dioptre*, instrument pour écarter les bords des parties qu'on veut sonder; en géométrie, *quart de cercle*, instrument à pinnules pour prendre les hauteurs ou les distances. » — Si Tycho-Brahé a employé le mot *dioptris* pour désigner un instrument spécial d'astronomie, il est, ce semble, assez difficile de le dire, surtout d'après les vocabulaires. Cela devient un point de science, d'histoire de la science, plutôt que de philologie. E. M.

—

Un mot sur la Vie de Jésus (*Vid.* p. 39.) — Nous ne connaissions pas ce mot qui, en effet, résume assez bien les centaines de brochures publiées à l'encontre de M. Renan. Mais, informations prises à bonne source, nous pouvons répondre à M. V. A., qu'il n'est ni de M. l'abbé L., ni de M. Cousin, ni même de M. J. Garnier, mais de M. Adolphe Garnier, le philosophe, membre de l'Académie des Sciences morales.—Disons, à cette occasion, que la *Petite Revue* vient de publier sous le titre : *la Neuvième Croisade*, un dénombrement homérique des *pamphlets* suscités par le livre de M. Renan. Chaque énoncé est suivi d'un court extrait caractéristique : travail impartial, aussi curieux qu'instructif.

— Puisque le mot en question a été si fort du goût de M. V. A., nous nous permettrons de lui recommander aussi le charmant couplet de circonstance d'une

des dernières chansons de notre spirituel chansonnier parisien, Gust. Nadaud. C'est le dernier (*in cauda venenum*) de son *Ode* ou *Oraison à saint Matthieu de la Drôme.*

Hélas! nous savons que nous sommes
Les incrédules fils d'Adam :
Plus d'un de nous a lu Renan!
Ayez pitié des hommes!
Faites au moins qu'ils soient absous,
S'ils ont chanté ce psaume :
Saint Matthieu de la Drôme,
Priez pour nous!

Ce *meâ culpâ*, plein de contrition, réconcilie en ce moment bien des pécheurs et pécheresses avec les saints et saintes de nos salons de Paris. On rit, bien des masques de société tombent, et l'on s'embrasse... jusqu'au prochain volume du grand écrivain.

Trouvailles et Curiosités, etc.

Une lettre inédite d'Alfred de Vigny. — La France littéraire a perdu tout récemment, dans la personne du comte A. de Vigny, une de ses gloires contemporaines les plus pures. Déjà vient de paraître la première de ses œuvres posthumes (*Les Destinées*), et l'Académie française est sur le point de lui choisir un successeur, sinon un remplaçant. On lira avec intérêt la lettre suivante écrite par l'auteur de *Cinq-Mars*, à l'époque où, capitaine d'infanterie de ligne, cantonné dans les Pyrénées, il assistait impatiemment, l'arme au bras, à l'expédition d'Espagne, et où, « passant (comme il le dit) de son épée à sa plume, » il commençait ce roman historique qui devait dès lors donner à son nom le prestige de la célébrité (1).

(1) Voir la *Galerie des contemporains illustres, par un homme de rien* (L. de Loménie). Paris, 1840, t. II; et une Notice de M. G. Vattier dans sa *Galerie des académiciens* (*Corresp. littér.* 1863, pp. 130, 165).

A M. Soulié, rédacteur en chef de la Quotidienne, rue des Bons-Enfants, à Paris.

Pau, 28 aoust, 1824.

Je vous écrivis mystérieusement, mon cher Soulié, lors de votre première persécution : je crains que ma lettre ne soit tombée entre les mains de ces misérables. Vous voici encore martyr, mais vous l'êtes d'une foi qui ne peut pas périr plus que l'autre, et je profite de la liberté des manuscrits qui existe encore, pour vous prier d'insérer dans la *Quotidienne* le peu de mots que vous trouverez ici. Vous savez quels troubles ont eu lieu à Pau; ils étaient préparés depuis longtemps contre ce régiment dont l'opinion est celle des Vendées et de la garde; notre première offense fut le *Domine salvum;* la pauvre ville de Henri Quatre est envahie par des libéraux que n'ont jamais osé contenir des autorités débiles; elles ont essayé un jour de punir, tout en tremblant, un scandale dans l'église, par un jour de prison; et pour venger le roi des Halles, les Halles se sont armées de pierres et ont lâchement écrasé quelques soldats isolés. Tout ce qui se fait et ce qui ne se fait pas est, en vérité, bien pitoyable. Si vous êtes aimable, vous m'écrirez un peu et me parlerez du grand homme qui a laissé la France sans ministres. Vous me direz aussi si notre Charles Nodier se souvient de moi et vous dit quelquefois qu'il a un ami dans les Pyrénées. Ces belles montagnes et l'air pur et les douces couleurs de ce soleil me consolent un peu des habitants que je ne puis aimer, quoi que je fasse. Ma Bible, quelques gravures anglaises me suivent comme mes pénates, et je passe de mon épée à ma plume, ici comme partout. Je ne sais rien de Paris où l'on dit qu'on m'excommunie comme je vous l'avais prédit, et je travaille comme si l'on devait me lire; chacun a ses illusions et ses besoins. Adieu, souvenez-vous de moi et prouvez-le-moi. Alfred de Vigny.

M. Michaud s'arme-t-il pour une nouvelle croisade? Les infidèles sont encore dans votre camp et autour, à ce qu'il me semble.

P. S. Notre 4e N° est déjà sous presse. Les pièces relatives à la question des restes de Voltaire s'y trouveront « in extenso. »

Paris. — Typographie de Ch. Meyrueis et Cie, rue des Grès, 11.

Numo 4.] Cherchez et vous trouverez. QUÆQUE SINGULA LEGENDO Il se faut entr'aider. [1er Avril 1864.

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(*NOTES and QUERIES* français)

QUESTIONS ET RÉPONSES, COMMUNICATIONS DIVERSES A L'USAGE DE TOUS

LITTÉRATEURS ET GENS DU MONDE, ARTISTES, BIBLIOPHILES, ARCHÉOLOGUES, GÉNÉALOGISTES, ETC.

S'ADRESSER (*franco*): *Pour les abonnements:* à MM. BENJ. DUPRAT, libraire de l'Institut, etc.. rue Fontanes, 7, à Paris; F. FOWLER-MOLINI, à Londres; BROCKHAUS, à Leipsig; DECQ, à Bruxelles; MULLER, à Amsterdam; BOCCA, à Turin; J. MOLINI, à Florence; B. BAILLIÈRE, à Madrid; BRILL, à Leyde; CHERBULIEZ, à Genève; SPITHOVER, à Rome, etc.
Pour la rédaction: à M. CARLE DE RASH, directeur de l'*Intermédiaire*, chez M. B. DUPRAT, rue Fontanes, 7, à Paris.

Pour 12 numéros, 4 fr. par an. Etranger: 6 fr. — Annonces: 30 cent. la ligne.

SOMMAIRE.

A NOS LECTEURS. — L'intérêt de la question de la tombe de Voltaire et des pièces venues à notre connaissance au moment où paraissait notre dernier no (voir ci-après, p. 57), nous a décidé à publier plus promptement celui-ci. — Notre correspondance, qui devient plus active chaque fois, nous invite d'ailleurs à plus de diligence, jusqu'à ce que la périodicité bi-mensuelle, qui nous a été demandée et vers laquelle nous nous acheminons, s'établisse; ce qui ne tardera sans doute pas, si la propagande de nos adhérents continue à porter ses fruits.

On nous a communiqué le journal *la Nation* du 9 mars où se trouvait une lettre que M. le baron de Puymaurin nous aurait, est-il dit, adressée, mais qui, à l'heure qu'il est (26 mars), ne nous est point encore parvenue. Nous ne nous croirions pas, pour cela, dispensé de l'insérer, si son texte n'était bien long pour le peu qu'il contient.

Sans s'occuper « du fait accompli dans les premiers jours de la Restauration » (et sans le contester, par conséquent), M. de Puymaurin déclare que son aïeul, « bien que parfaitement dévoué à la Restauration, n'a jamais pu « compter parmi les fervents des premiers jours, ayant « servi l'Empire et mérité la croix d'honneur pour ses « travaux scientifiques. » Il ajoute que cet aïeul n'a jamais « eu de frère, » et que le fils aîné (qui fut son père à lui), âgé alors de 20 ans, « fut blessé à Dresde et combattait à Waterloo. »

Voilà « les faits » que M. de Puymaurin « oppose à d'odieuses accusations »; voilà, en substance, ce qu'il nous écrivait, paraît-il.

Voici maintenant une réponse que la *Nation* a insérée dans son no du 10 mars :

Paris, 9 mars 1864.

Monsieur le Rédacteur, M. le baron de Puymaurin, dans l'intérêt du nom qu'il porte, a jugé nécessaire de vous adresser une réclamation toute personnelle, relative au rôle nocturne que son père et son grand-père auraient joué dans la mystérieuse exhumation des restes de Voltaire et de Rousseau, en mai 1814. — Je ne puis qu'applaudir au double sentiment qui a dicté sa lettre : il a voulu exprimer publiquement l'indignation que lui inspire *l'odieuse profanation* de deux tombes illustres; il a voulu déclarer hautement, que son père et son grand-père ne figuraient pas parmi les *agents obscurs* de cette profanation. — Le reste de sa lettre était au moins inutile, et je regrette qu'il n'ait pas mieux rendu justice à la réserve et à la convenance dont j'ai fait preuve

en adressant, dans un intérêt purement historique, à un journal d'érudition (*l'Intermédiaire*) une révélation qui se rattache à une époque déjà bien éloignée de nous. — L'opinion publique s'est émue, il est vrai, de cette révélation qui n'était pas un secret pour tout le monde; le gouvernement actuel est resté jusqu'à présent neutre dans la question, mais on assure qu'il a pris soin de vérifier l'exactitude des faits que j'avais enregistrés depuis longtemps dans mes Mémoires inédits. — Je n'insisterai donc pas sur la confidence qui m'a été faite; confidence que j'aime à croire erronée, relativement à la présence des *deux frères Puymaurin* aux dernières funérailles des deux grands philosophes du XVIII[e] siècle. — Je comprends, en cette circonstance, la juste susceptibilité d'une famille honorable. Quant à ceux qui voudront connaître la vie politique d'un homme qui appartient désormais à l'histoire, ils trouveront son article fait et parfait dans la *Galerie hist. des Contemp.*, imprimée à Bruxelles en 1817; dans la grande *Biographie des Contemp.*, rédigée en 1820 par Arnault, Jay, Jouy et Norvins; dans la *Biographie univ. des Contemp.*, dite de Rabbe, publiée en 1829, et surtout dans le *Moniteur.* —Les temps changent et les hommes aussi, Dieu soit loué! En l'an de grâce 1864, un petit-fils de MARCASSUS DE PUYMAURIN proteste, au nom de la morale et de la philosophie, contre la violation des tombes de Voltaire et de Rousseau, et rappelle avec un noble orgueil les services militaires de son père, soldat du premier Empire, blessé à Dresde et combattant à Waterloo. Agréez, etc. PAUL LACROIX (*Bibliophile Jacob)*.

Nous n'ajoutons rien, pour le moment, à cette lettre. Nous n'avons pas de nouvelles de l'enquête annoncée. Nous y reviendrons.

Nous nous sommes abstenu de reproduire les compliments, même motivés, qui accompagnent nos correspondances. Mais voici une lettre d'envoi qui nous paraît bonne à insérer ici, non-seulement à cause de sa brièveté, mais parce que c'est moins un éloge de *l'Intermédiaire* qu'un fait, — comme il s'en produira de plus en plus, nous l'espérons, dans l'intérêt commun :

« Monsieur, l'*Intermédiaire* me met en goût « de *questionner* à mon tour. Le public sait tant « de choses que j'ignore, je vois en lui une si « heureuse disposition à éclairer les *chercheurs*, « que je me range à la suite des *demandeurs*, « avec l'espoir de payer quelque jour aussi ma « bienvenue à la colonne des *réponses*. V. G. »

Questions.

BELLES-LETTRES — PHILOLOGIE — BEAUX-ARTS — HISTOIRE — ARCHÉOLOGIE — NUMISMATIQUE — EPIGRAPHIE — BIOGRAPHIE — BIBLIOGRAPHIE — DIVERS.

Deux strophes anonymes. — Voici deux strophes extraites d'un feuillet ms. sur vélin ayant jadis fait partie d'un recueil de poésies beaucoup plus considérable :

Et si vueilles de ma destresse
Avoir pitié, car sur mon âme
Je meurs d'ennuy et de tristesse
Et languis sans avoir liesse.
Si vous suply en bien servant
Qu'il vous plaise estre ma maistresse
Et que ie soye voustre servant.

En voustre mercy me soubzmetz,
Faictes-en ce qu'il vous peult plaire :
Ça sur ma foy ie vous prometz
Que mon cueur sans point l'en retraire
Du tout avez, quoy que doy faire :
Mais quant est amour fait croiez
Que tout prest suis de me deffaire
Se de brief mieulx ne pourvoiez.

Je désire savoir si la pièce de vers à laquelle ces deux strophes appartiennent a été imprimée, et dans ce cas, si l'on sait à qui elle doit être attribuée. — Le feuillet dont il s'agit provient indubitablement d'un volume gr. in-4°, à 2 col. Il contient deux autres fragments de poésies, sans doute du même auteur, dont je donnerais aussi la copie pour peu qu'on le désirât.

(Avignon.) TH. G.

—

Où Alceste envoyait-il le sonnet d'Oronte? — Autrefois le sens du fameux vers :

Franchement, il est bon à mettre au cabinet!

n'était point douteux pour moi : mais depuis que j'ai lu les éclaircissements des commentateurs, je suis aussi embarrassé qu'un médecin de Molière, lorsque Galien et Hippocrate ne sont pas d'accord. — Selon M. Littré (art. *Cabinet* de son Dict.), cabinet signifie bureau, armoire à compartiments, et Alceste voulait dire : « Votre sonnet doit être gardé en portefeuille, non publié, » ce qui est un peu anodin pour un homme qui, après s'être longtemps contenu, finit par dire *franchement* sa pensée. D'après Furetière, cabinet est synonyme de lieu d'aisance, en sorte qu'Alceste aurait tout bonnement destiné le sonnet d'Oronte à l'usage que chacun sait. A la bonne heure, cela ne manque pas d'énergie; mais cela semble bien peu... académique. Quelle est la véritable explication ? Y aurait-il parmi les correspondants de l'*Intermédiaire*, quelque docteur Pangloss assez bon pour me tirer d'embarras? C.-D. C.

—

Un journaliste et un vers français cités en 1757. — En tête de la nouvelle édition du SYLLABUS, *seu Lexicon latino-gallico-*

græcum, du P. Franç. Pomey, donné en 1757 (*Lugduni*, in-12), se trouve un Avis où je lis ce passage qui, en lui-même, n'est pas dénué de tout intérêt actuel, aujourd'hui que les questions de grec et de latin sont redevenues des affaires d'Etat :

S'il est vrai, comme l'assurait il y a peu de temps un journaliste de la plus grande réputation, que le goût de la langue grecque se réveille en France, nous osons nous flatter que le *Syllabus* aura un grand cours, au moins dans les colléges, où les maîtres tiennent bon pour la composition des *thèmes*. En vain quelques auteurs fort modernes se sont-ils efforcés d'en décrier la méthode ; elle est, pour ainsi dire, consacrée par l'autorité de tous les siècles ; et sans s'appesantir sur d'autres preuves, nous disons simplement aux frondeurs de l'ancien usage : Sans doute vous ne croyiez pas qu'un étranger parvînt à savoir jamais notre langue, s'il se bornait à écouter les honnêtes gens qui la parlent le mieux. Et comment pensez-vous acquérir la connaissance du grec et du latin, vous, qui vous contentez de lire Homère et Cicéron? C'est vous borner à leur prêter l'oreille. Appliquons ici cet axiome indubitable :

La pratique des Arts en est le meilleur Maître,

et concluons qu'on ne saura jamais une langue quelconque, si on ne s'exerce à la parler ou de vive voix ou la plume à la main.

Je désirerais savoir quel est le journaliste « de la plus grande réputation » dont il est parlé dans ces lignes, et de quel auteur est l'excellent vers didactique que l'on y trouve cité. ANT. B.

—

Quel est le véritable auteur des Mémoires de Casanova? — Bien des lecteurs connaissent les très amusants, mais très peu édifiants, *Mémoires* de Jacques Casanova de Seingalt. Ils donnent ouverture à une question intéressante : Quel est le véritable auteur de cette audacieuse autobiographie? Je n'examine pas si tous les récits de l'aventurier vénitien sont exacts; je fais seulement observer qu'il est impossible que ce nouveau Don Juan ait pu écrire en français avec la désinvolture spirituelle et l'agrément qui règnent dans les *Mémoires*. Casanova connaissait fort mal notre langue. Ses souvenirs ont donc été revus et *réécrits* par quelque homme d'esprit ? Quel est-il? Il me semble me souvenir avoir lu, je ne sais plus où, une note de M. Paul Lacroix, qui indiquait Henri Beyle (Stendahl), lequel en eût été bien capable. Quoi qu'il en soit, il existe là un problème littéraire digne de l'attention des *chercheurs*. J'ajouterai que l'édition originale des *Mémoires*, publiée par la maison Brockhaus à Leipzig, offre, dans les quatre derniers volumes, portant la rubrique de Bruxelles, des différences notables avec les deux éditions imprimées à Paris en 10 vol. in-8 et en 4 vol. gr. in-18. J. D.

—

M. Boucher de Perthes et le Musée de Cluny. — Dans le cours de l'année 1843, alors qu'on discutait le projet de loi relatif aux acquisitions de l'hôtel de Cluny et de la collection Du Sommerard, M. Boucher de Perthes écrivit au ministre de l'intérieur qu'il offrait à l'Etat une nombreuse collection d'objets du moyen âge et de la renaissance, tels que statues, armes, marbres, bronzes, meubles de chêne, d'ébène, d'écaille, poteries de toutes les époques, ivoires, qui remplissaient un vaste hôtel à Abbeville. Cette offre, à laquelle le généreux donateur ne mettait qu'une condition, celle d'exposer cet ensemble d'objets dans une galerie portant son nom, fut acceptée par le ministre le 27 août 1843, pour le nouveau Musée et contribua au vote favorable des chambres. Deux ans après, l'administration faisait espérer qu'elle pourrait livrer cette collection au public dans un bref délai. — Ce projet semble n'avoir pas été réalisé. M. Boucher de Perthes a-t-il retiré son offre devant la non-observation des conditions qu'il avait imposées? L'Etat lui aurait-il rendu sa propriété, ou bien la collection est-elle (chose peu présumable,) dans les greniers du Musée? A. C.

De quand date le salut militaire actuel? — La commune de Châtelus-Malvaleix (Creuse) possède dans son église un magnifique bas-relief en albâtre représentant la passion et la résurrection du Christ. On ne sait quelle date donner à ce travail; et cependant il serait possible, sinon de la préciser, du moins de lui assigner une limite, si l'on avait réponse à cette question : « A quelle époque le *salut militaire*, tel qu'il « est aujourd'hui, a-t-il commencé à être « mis en usage? » — Un des soldats préposés à la garde du tombeau salue Jésus ressuscitant, en portant le revers de sa main à son casque.

(Boussac.) GERNEMONT.

—

Jean Guillermin, sculpteur en ivoire. — On a déposé, depuis peu de temps, au musée Calvet d'Avignon, un christ en ivoire qui fait l'admiration de tous les vrais connaisseurs. Ce christ provient de la confrérie des pénitents de la Miséricorde d'Avignon. Il est l'ouvrage d'un sculpteur peu connu et dont le nom ne figure pas dans les biographies générales; mais qui mérite à tous égards d'être tiré de cet injuste oubli. Il se nommait JEAN GUILLERMIN. Il a consigné lui-même sur son propre ouvrage, son nom, la date 1659, et le pays où il se trouvait à cette époque, Avignon.

M. Alph. Rastoul (*Tableau d'Avignon*, p. 91), dit « qu'il existe à Vienne (Autri- « che), dans le cabinet de l'empereur, deux « vases en ivoire d'une beauté ravissante « signés du nom de *Guillermin* et datés du « XVIIe siècle. » — Cette assertion est-elle fondée? Connaît-on d'autres ouvrages

de ce Guillermin? Sait-on quelques particularités relatives à l'existence de cet artiste?
(Avignon.) Th. G.

—

Le pastelliste Ducreux (1737-1802) a-t-il été acteur? — Dans la fameuse collection Laterrade (2e Cat., n° 500. — Déc. 1858) figure : *Ducreux dans le Joueur*, dans la série des portraits d'acteurs et d'actrices; on sait que l'artiste s'est peint plusieurs fois lui-même, en *rieur*, en *bâilleur*, etc., et de ce qu'il s'est peint aussi en *joueur désespéré*, il ne résulte point de là qu'il ait été acteur, qu'il ait rempli le rôle du *Valère* de *Regnard;* ce qui a pu amener l'erreur du rédacteur du Catalogue, c'est qu'au bas de l'estampe gravée d'après Ducreux, se trouvent sur la marge les mots : *Le Joueur*, et trois vers de Regnard :

Il faut que de mes maux enfin je me délivre, etc.

M. de La Chavignerie de son côté, dans sa notice sur Joseph Ducreux (*Rev. des Beaux-Arts*, 15 nov. 1859), dit : « On nous a affirmé qu'il avait été acteur; mais nos recherches à cet égard ont été infructueuses. » Tout me porte donc à croire que Ducreux n'a point été acteur, car rien ne le prouve; quelqu'un pourrait-il m'aider à résoudre ce point d'une manière plus positive?
(Batna.) H. Vienne.

—

Portrait du père Anselme. — Existe-t-il d'autre portrait du père *Anselme*, prédicateur à la cour de Louis XIV et précepteur du duc d'Antin, que celui qui a été gravé par Ch. Simonneau, d'après Hyacinthe Rigaud? H. Vienne.

—

Signatures de Jean Goujon, Jean Bullant, etc. — J'ai recueilli douze signatures authentiques d'architectes ou de constructeurs du Louvre et des Tuileries avant 1624. Pour être complet, il ne me manque plus, je crois, que les signatures de Jean Goujon, de Jean Bullant, de Jacques Androuet du Cerceau fils et de son frère Baptiste. Quelqu'un peut-il m'aider à combler ces lacunes? Ad. B.

—

Documents sur le président Jeannin, ou émanés de lui. — J'ai déjà réuni un grand nombre de documents sur le président Jeannin, dont je me propose d'écrire la vie et d'étudier le rôle politique, mais je n'en ai pas encore assez. Si parmi les lecteurs de l'*Intermédiaire*, il s'en trouvait qui eussent ou qui connussent de lui des lettres, des opuscules inédits, ou qui pussent m'indiquer quelques particularités se rattachant à cet illustre homme d'Etat, ils seraient assurés de ma reconnaissance.
(Châlon-sur-Saône.) E. Daclin, avocat.

Congrès européen et Paix perpétuelle. — Un article intéressant de la *Revue nationale*, de M. Feillet (10 janv. 1864), a publié des recherches sur les « Antécédents historiques du Congrès européen, » lequel se rattache indirectement à l'idée de la *Paix perpétuelle.* La première idée en remonte à Georges Podiebrad, roi de Bohême, qui la proposa à Louis XI, roi de France. On la voit personnifiée successivement dans Henri IV, l'abbé de Saint-Pierre, d'Argenson, Necker, Bentham, Kant, Talleyrand, l'apôtre Saint-Simon et son disciple Augustin Thierry, enfin par les promoteurs des Sociétés et Congrès de la Paix. L'empereur Napoléon III la relève avec éclat, et est soutenu surtout dans les adhésions très explicites de ce qu'on pourrait appeler la *jeune royauté* de l'Europe : les rois de Danemark, de Portugal et de Grèce. — Peut-on découvrir dans l'histoire d'autres traces de ce projet bienfaisant et dont les amis platoniques de la civilisation et de l'humanité ne devraient pas être les seuls à souhaiter la réalisation?
(Versailles.) Amicus Pacis.

—

Où était le collège de Bourgogne?—Je lis dans la *Biographie générale* de Didot, que Charpentier, l'adversaire de Ramus, après avoir professé pendant seize ans au collége de Bourgogne, vint à Paris. J'en conclus que le collége de Bourgogne n'était pas à Paris. Etait-il à Dijon? Candide.

—

Mademoiselle Aurore Bursey, directrice de théâtre et auteur. — Où pourrait-on trouver quelques indications biographiques ou bibliographiques sur Mademoiselle Aurore Bursey, qui a dirigé le théâtre français de Moscou pendant l'occupation française, et publié un poëme sur *le Bonheur* vers 1814? G. de Bourge.

—

Le réformateur Ganeau, dit le MAPA. — On a lieu d'être étonné que toutes les Biographies aient gardé le silence sur le compte d'un personnage singulier, nommé Ganeau, dit le *Mapa* (nom formé des deux mots *mater* et *pater*), inventeur d'une doctrine philosophique, et auteur de divers écrits de propagande politique et religieuse.

Qui pourrait fournir des détails précis et authentiques pour écrire la vie de cet étrange réformateur, mort, il y a peu d'années, dans l'obscurité et dans la misère? B. E.

—

Familles de Beaufort. — Le nom de Beaufort est assez commun en France. Les lecteurs de l'*Intermédiaire* qui s'oc-

cupent de généalogie m'obligeraient infiniment en me donnant quelques renseignements sur les familles de Beaufort, qui existent ou ont existé en France, et en y ajoutant une description de leurs armes.

R. R.

—

Connaît-on un exemplaire des Tables Alphonsines avec préface? — Kepler dit, dans la préface des *Tables Rudolphines*, p. 3, en parlant du roi Alphonse :

Ipse tamen rex in præfectione, *nonnullis exemplarium præfixa,* sermonis initium a connexione rerum sublunarium, cum motu siderum desumit, multamque præ se fert præsumptionem de arte genethliaca.

J'ai vu deux exemplaires des Tables à la bibliothèque de l'Institut, l'un imprimé à Paris et l'autre à Venise : il n'y a pas de préface. Qu'est-elle devenue? — On sait que les Tables d'Alphonse circulèrent manuscrites longtemps avant la découverte de l'imprimerie.

J. B.

—

Une description du Camp du Drap d'Or. — Un ami des études historiques, qui s'occupe de l'époque de François Ier, nous demande si nous avons connaissance d'un opuscule intitulé : *Description et ordre du camp et festiment et joustes des très crestiens et très puissans roys de France et d'Angleterre, l'an mil CCCCC et vingt, au mois de Juing.* Il nous dit l'avoir vainement cherché dans les grands dépôts de Paris; nous ignorons s'il s'y trouve, mais nous rencontrons cette plaquette rarissime (8 feuillets in-4o) au catalogue de la *Bibliotheca Grenvilliana, léguée au Musée britannique,* et l'ordre parfait qui règne dans cette riche collection fait qu'on serait bien certain de la consulter facilement. Ajoutons qu'on trouve dans l'*Archeologia* (recueil justement estimé) un mémoire bien fait sur cette célèbre entrevue entre les deux monarques.

(Bordeaux.) G. Brunet.

—

Un livret macaronique sur Charles-Quint. — Je m'occupe de recherches sur la littérature macaronique, portion curieuse de l'histoire littéraire qui peut encore, après les excellents travaux de M. O. Delepierre et après le volume un peu arriéré de M. Cienthe, offrir matière à des investigations intéressantes. J'attacherais le plus grand prix à avoir communication ou à obtenir une copie d'un livret fort rare, l'*Historia brevissima Caroli Quinti a provincialibus paysanis triumphaliter fugati et desbifati.* (Lyon, 1536, 18 feuillets.) — Il s'en est trouvé un exemplaire dans la bibliothèque de Ch. Nodier (vente de 1844, no 277); il fut adjugé à 91 fr. Le *Manuel du Libraire* constate que depuis, ce livret ayant paru à la vente Borluut, à Gand, est monté à 216 fr. — J'ignore ce qu'est devenu ce volume, depuis qu'il est sorti de chez son dernier propriétaire, et les recherches que j'ai tentées à cet égard sont restées sans résultat. Est-il entré dans quelque bibliothèque publique? Demeure-t-il caché dans une collection particulière? Si la chose était connue d'un des lecteurs de l'*Intermédiaire*, et s'il voulait bien la consigner dans un numéro de votre journal, il rendrait un véritable service à des études de philologie et d'histoire, qui méritent peut-être quelque encouragement.

A. G.

—

« Le très éloquent Pandarnassus, » fils de Gualimassue. — Existe-t-il dans quelque bibliothèque publique ou particulière un exemplaire de l'opuscule suivant, qui paraît avoir été composé à l'imitation du *Pantagruel* et qui semblerait même pouvoir être attribué à Rabelais :

Le très éloquent Pandarnassus, filz du vaillant Gualimassue qui fut transporté en faerie par Oberon, lequel y feit de belles vaillances, puis fut amené à Paris par son père Gualimassue, là où tint conclusions publiques : et du triomphe qui lui fut faict après ses disputacions. Lyon, Olivier Arnoullet, s. d., in-8.

Cet ouvrage est cité dans la *Bibliothèque françoise*, de Du Verdier. S.

—

La Description du pays de Médoc, par La Boëtie. — Parmi les ouvrages du seizième siècle dont on ne trouve aujourd'hui aucun exemplaire et qu'il serait si désirable de rendre au jour, il faut signaler en première ligne l'œuvre de La Boëtie, l'illustre ami de Montaigne, l'*Historique description du sauvage et solitaire pays de Médoc.* Ce livre est indiqué dans la *Bibliothèque historique de la France* avec cette indication : « On a joint à cette description quelques vers du même auteur qui ne se trouvent pas dans l'édition qu'avait donnée de ses œuvres Michel de Montaigne. » Ni M. Beuchot, qui parle de cet ouvrage dans une note du *Journal de la librairie* (janv. 1836), ni M. Payen, auquel rien n'échappe de ce qui concerne l'auteur des *Essais,* ses parents et ses amis, n'ont vu cette *Historique description.* Y aurait-il erreur dans la *Bibliothèque de la France?* aurait-elle admis à la légère et comme réel un ouvrage qui n'a pas existé? D'un autre côté, un très laborieux explorateur des choses de l'Aquitaine, l'abbé Baurein, dans ses *Variétés bordelaises* (1785, t. IV, p. 253), dit « qu'une personne de lettres, exerçant avec autant d'autorité que de distinction une profession aussi honorable que laborieuse, lui a donné connaissance de l'existence de cet ouvrage, mais qu'il ne l'a jamais vu. »

Le meilleur moyen de résoudre le problème serait de découvrir un exemplaire de ce précieux livret, et nous demandons à tous les lecteurs de l'*Intermédiaire* de chercher à se procurer

quelques renseignements à cet égard.
(Bordeaux.) G. Brunet.

—

Un manuscrit de Beverland est-il conservé à Leyde? — Un Hollandais, Adrien Beverland, fit beaucoup parler de lui dans la seconde moitié du XVIe siècle par la hardiesse de ses opinions sur le péché originel. Il dirigea volontiers ses recherches sur des sujets scabreux, et on a prétendu qu'il avait composé un traité *de Prostibulis veterum*, que le savant Vossius avait inséré en grande partie dans les notes de son *Commentaire sur Catulle* (Londres, 1684, in-4°). Cette assertion avait fait rechercher cette édition, mais, après vérification, les curieux se sont aperçus qu'elle ne contenait pas ce qu'on espérait ou ce qu'on craignait d'y rencontrer. On a dit que Beverland avait détruit le manuscrit de son livre peu édifiant, mais on a prétendu aussi qu'il l'avait refait et qu'il l'avait légué à la bibliothèque de l'université de Leyde. C'est du moins ce qu'avance Adelung qui, dans la notice en allemand qu'il a consacrée à Beverland (*Histoire de la Folie humaine*), ajoute que ce manuscrit figure au catalogue imprimé de cette bibliothèque. Je serais bien aise de connaître si ce travail existe effectivement dans le dépôt où il est, dit-on, conservé. D. C.

—

Un livre cité par Fénelon. — Je lis dans Fénelon, *Entretien sur la prière* (t. II, p. 415, édit. Didot) :

« Nous trouvons des piéges dans l'exercice même de la charité. Souvent cette vertu nous expose à se hasarder elle-même pour les intérêts du prochain : souvent elle nous appelle à certains travaux extérieurs où elle se dissipe et dégénère ensuite en amusement, dit l'auteur du livre *de la Singularité des Clercs.* »

Qu'est-ce que ce livre? J. B.

—

Les amusements de Madame de S* à J***.** — Dans le « *Viographe bordelais* », par Bernadau, (imprimé et édité à Bordeaux en 1844), on lit, p. 215, l'alinéa suivant :

« Dans un ouvrage imprimé à Bordeaux en 1721, intitulé *Amusements de Madame de S*** à J****, on trouve une pièce de vers destinée à concourir pour le prix fondé par M. de Bétoulaud. L'auteur de ces vers est Madame de Senault, baronne d'Issan en Médoc. C'est la seule dame de Bordeaux qui se soit encore présentée à un concours académique. »

Un de vos lecteurs connaîtrait-il un exemplaire, — et un exemplaire disponible — de l'ouvrage précité? Où et comment pourrait-on se procurer ledit ouvrage, paru en 1721, à Bordeaux, sous le titre de : *Amusements de Madame de S*** à J****?
(Mony, Gironde.) J. de Gères.

—

Un manuscrit de 1724 sur le patriarche arménien Awedik. — Il a paru, en 1825, un ouvrage posthume de M. le chevalier de Taulès, dont voici le titre :

L'Homme au masque de fer, mémoire historique où l'on réfute les différentes opinions relatives à ce personnage mystérieux, et où l'on démontre que ce prisonnier fut une victime des Jésuites, par feu M. le chevalier de Taulès. Paris, 1825. In-8°.

L'auteur, employé dans les bureaux des affaires étrangères, puis secrétaire de M. de Beauteville, et chargé de diverses missions, enfin, consul général en Syrie, est connu dans le monde littéraire pour avoir fourni à Voltaire, sous le pseudonyme de *Barrau,* des notes destinées au *Siècle de Louis XIV.* — Dans l'ouvrage ci-dessus mentionné, de Taulès cherche à prouver que le *Masque de Fer* est un patriarche arménien, nommé Awedik ou Arwedik, enlevé d'Orient, conduit à Paris, et enfermé à la Bastille, du temps de l'ambassade de M. de Ferriol, le Ferriol de Mademoiselle Aïssé. — Je n'ai pas besoin de dire que l'hypothèse de M. de Taulès est inadmissible; il faudrait d'abord qu'Awedik fût mort à la Bastille; or, il résulte de pièces publiées dans la *Corresp. administ. sous Louis XIV* (t. IV), que ce personnage, victime du despotisme du grand roi, qui l'avait fait enlever d'Orient au mépris du droit des gens, n'était plus à la Bastille à l'époque de sa mort.

Si Awedik n'est pas le Masque de Fer, l'histoire de ses aventures n'en est pas moins très mystérieuse et très curieuse. M'occupant depuis plusieurs années de recherches sur ce personnage, je désirerais savoir ce qu'est devenu un certain manuscrit de M. de Bonnac, ambassadeur à Constantinople, manuscrit rédigé vers 1724, que M. de Taulès a cité comme autorité, et qui paraît avoir été le projet d'un Mémoire concernant l'ambassade de Constantinople. Ce manuscrit était la propriété de M. de Taulès, qui le céda, dit-il lui-même (p. 60 de son livre), à M. Dangosse, arrière-petit-fils de Bonnac; mais depuis, où est-il passé? Serait-il possible d'avoir quelques renseignements à ce sujet?
(Paris.) Guill. Depping.

—

Procès-verbaux relatifs à la police du Jardin des Tuileries au XVIIIe siècle. — On connaît l'ouvrage anonyme publié en 1802 par Roussel (d'Epinal), sous ce titre : *Le Château des Tuileries, ou Récit de ce qui s'est passé dans l'intérieur de ce palais, depuis sa construc-*

tion jusqu'au 18 *brumaire de l'an* VIII. (Paris, Lerouge. 2 vol. in-8°, fig.) Cette prétendue histoire fourmille d'erreurs grossières et d'élucubrations romanesques peu dignes de notre attention. On y trouve pourtant quelques détails vraiment curieux sur les événements de la Révolution, dont l'auteur avait été témoin oculaire et parfois même acteur. Il cite, comme les ayant consultés, une série de registres in-folio dans lesquels se trouvaient consignés les procès-verbaux des divers délits et outrages d'une certaine nature dont le jardin des Tuileries était chaque jour et surtout chaque soir le théâtre. Les coupables, arrêtés en flagrant délit, étaient déférés tout d'abord à la juridiction du gouverneur du palais (c'était, sous Louis XV, le *complaisant* Bontemps), qui les interrogeait et les renvoyait au besoin devant le Châtelet ou les tribunaux spéciaux. — L'auteur affirme que ces registres, enlevés du château en 1792, furent transportés aux Archives de la Police, où il les compulsa vers 1800. Ces précieux documents, qui fourniraient les éléments d'une curieuse histoire du Jardin des Tuileries et d'un piquant tableau des mœurs publiques au dernier siècle, existent-ils encore et seraient-ils accessibles à l'étude? J. SUCONI.

—

Un volume écrit de la main du roi Louis XVI. — L'auteur précité raconte qu'après la journée du 10 août et le sac des Tuileries, un des commissaires chargés de la surveillance du château *remarqua* un volume aux armes du roi, relié en maroquin rouge, intitulé *Exercice de piété*. « Ce qui le fait remar- « quer, ajoute-t-il, ce sont des prières « que le roi a composées et écrites sur « ce livre partout où il a trouvé du pa- « pier blanc. Les *gardes* en sont cou- « vertes; cinq pages d'une écriture ex- « trêmement menue, serrée, contien- « nent onze *actes : d'offrande*, de *bon* « *propos*, de *foi*, d'*humilité*, de *contri-* « *tion*, d'*espérance*, de *désir*, d'*ado-* « *ration*, d'*amour*, de *remercîment* et « de *demande*. » Ce même commissaire *remarqua* de la même manière un Missel en quatre parties, dont le tome troisième renfermait sept pages de prières écrites aussi de la main du roi. Ces détails si précis ne laissent aucun doute sur l'authenticité du fait, d'autant plus que l'auteur (qui pourrait bien ne faire qu'un avec le prétendu *commissaire*) ajoute en note (1802) : « Lors de la « destruction de tous les objets du culte, « ce commissaire les *mit de côté*. Ce « commissaire est mort, et le proprié- « taire d'aujourd'hui est disposé à les « céder à quelque curieux. *On peut s'a-* « *dresser à l'imprimeur de cet ouvrage* « *pour les voir*. » (Lerouge, imprimeur-libraire, cour du Commerce, passage de Rohan). Que sont devenues ces précieuses reliques?... Puisse cette note si explicite tomber sous les yeux du propriétaire actuel, qui ignore peut-être leur auguste origine! J. S.

—

La collection des « Guêpes » d'Alph. Karr. — Un bibliomane, — qui a déjà écrit vainement à Pierre et à Paul et à M. Karr lui-même, pour obtenir un renseignement bibliographique touchant les *Guêpes*, ces petits livres si méchants, si amusants, si spirituels, — désire savoir à quelle époque cette publication s'est arrêtée? Le n° de mai 1847 qui porte le titre : *Guêpes illustrées*, 8e année, est-il le dernier, ainsi que l'indique un catalogue de la librairie Mallet et Saint-Denis (de Paris), paru l'an dernier? Une livraison de mars 1849, d'un format pet. in-8°, portant le titre : *les Guêpes, n°* 3, 10e *année*, que l'on possède, fait supposer qu'il y a une 9e année. Quand cette 9e année a-t-elle commencé? Combien de numéros a-t-elle eus? Et, pour finir, quel est le dernier numéro des *Nouvelles Guêpes* publiées à Nice? — On prie instamment l'un ou l'autre des nombreux lecteurs de l'*Intermédiaire* de vouloir bien répondre à ces questions.
(Strasbourg.) L. B. A.

—

Un ouvrage à l'ordre du jour. — J'ai sous les yeux une publication intitulée : *L'Eglise mexicaine devant le catholicisme et le siècle*, par A. de Sard. (Vera-Cruz, imprimerie de R. de Zayas, rue de Mario Andrea, 1860, in-8, de 44 pages. Première livraison). Cette publication a-t-elle été continuée? Si elle l'a été, combien forme-t-elle de livraisons? O. BARBIER.

—

Lexicographie latino-française. — Outre le vocabulaire en latin, de Jean de Garlande, édité par G.-B. Depping en 1837, et les petits vocabulaires publiés par MM. A. Chassant et Em. Gachet, existe-t-il dans la librairie moderne ou parmi les documents mss. des archives provinciales quelque répertoire des langues française et latine, antérieur à l'an 1500? V. G.

—

Satellites de Jupiter perdus. — Dans l'article Gassendi de la *Biographie générale* de Didot, je trouve la phrase suivante : « Cette controverse n'occupa pas tellement Gassendi qu'il ne trouvât le temps de composer la *Vie de Peiresc*, etc., etc. (suit une longue énumération), de découvrir *neuf* satellites de Jupiter, etc. »

Or, aujourd'hui le bureau des longitudes ne donne à Jupiter que *quatre* satellites, ceux-là mêmes qui ont été découverts par Galilée en 1610. Que sont devenus les *neuf* découverts par Gassendi vers 1642 ? Mon ami Micromegas les aurait-il mis dans sa poche ? La question vaut la peine d'être résolue et je ne doute pas que l'Académie des sciences ne décerne la médaille de la fondation Lalande à celui qui retrouvera tout ou partie de ces neuf satellites.

Candide.

—

Cours publics libres à Paris, antérieurs au Lycée. — Antérieurement à l'établissement du *Lycée* (aujourd'hui *Athénée*), où Laharpe professa la littérature, des professeurs libres avaient-ils déjà fait, à Paris, des conférences scientifiques ou littéraires analogues à celles qui s'ouvrent aujourd'hui partout et sont si favorablement accueillies? J.-Ch. Thib.

—

Le cervelet de Voltaire. — Puisqu'il est tant question en ce moment des restes de Voltaire, sur la violation desquels votre feuille a révélé des faits si étranges et si déplorables, il serait curieux aussi de rechercher ce qu'a pu devenir le cervelet de ce grand homme qui, si je ne me trompe, a été conservé séparément, ainsi que son cœur aujourd'hui remis à l'Empereur et destiné, dit-on, à être placé sous l'égide de l'Etat. Bien qu'il en soit trop souvent de cette égide comme de « la garde qui veille aux barrières du Louvre » (et qui ne sauve pas toujours ceux qu'elle défend), mieux vaudrait encore réunir dans un même sort ces deux derniers débris, s'il est vrai que l'un des deux soit aujourd'hui encore dans des mains particulières. Cette note fera peut-être jaillir la lumière sur ce point. F. B.

—

Une brochure à rechercher. — Un correspondant du *Temps* (n° du 11 mars) parle d'une brochure publiée peu après 1814, où l'enlèvement des restes de Voltaire et de Rousseau était raconté en détail par un ecclésiastique. Ne pourrait-on retrouver cette brochure? L. L.

Réponses.

Le mot Bibus (*Vid.* pp. 4, 16, 23). — Trois correspondants nous signalent l'article consacré à ce mot par M. Ch. Nisard dans ses *Curiosités de l'étymologie française* (Paris, 1863, p. 287). Non pas, s'accordent-ils à dire, que ses explications soient préférables à celles qui ont été insérées dans l'*Intermédiaire*, mais pour que l'opinion gaiement émise par ce philologue, homme d'esprit, soit ici au moins relatée. Selon lui, *bibi*, vieux mot patois, amusette des enfants, est l'origine de *bibus*. — En effet, « remarque M. E. B., ne serait-ce pas la syllabe *us* ou *bus* que l'on aurait ajoutée par plaisanterie, comme dans cet exemple tiré de l'*Ancien Théâtre français* (Ed. Janet, t. II, p. 17) :

> Et paix! Dieu te mette en mal an,
> Sanglant paillart, yvroignibus!

et comme on a, en d'autres temps, ajouté d'autres finales moqueuses, celle de *mar*, par exemple? » — « En somme, dit M. M. L., cet article ne fournit point d'exemple neuf ni décisif, et quoiqu'il conclue que « l'analogie entre *bibus* et *bibi* est évidente, « et que celui-ci vient *nécessairement* de « celui-là, » la conclusion n'est pas très forte, et je tiens volontiers pour plausible l'étymologie précédemment proposée, p. 23. »

—

Œuvres d'Horace Vernet (*Vid.* pp. 5, 23, 41). — A l'Exposition archéologique et d'objets d'arts qui eut lieu à Chartres, en mai 1858, figuraient quatre toiles d'Horace Vernet : N° 349 (du Cat.). *Combat d'avant-postes entre les Espagnols et les Français*, H. V., 1817. — N° 350. *Embuscade espagnole pour surprendre un poste français*, H. V., 1817. (Ces deux tableaux, qui appartenaient alors à M. le duc de Montmorency à Courtalain, sont probablement encore au château de Courtalain, près Châteaudun). — N° 418. *Le Braconnier*, par H. V. — N° 419. *Tête de Napoléon au moment où il rend le dernier soupir à Sainte-Hélène*, par H. V. (Ces deux derniers appartenant à M. Buquet, à Paris.)

H. Vienne.

—

Ecrits et dessins d'aliénés (*Vid.* pp. 6, 23, 41). — Parmi les écrivains d'une insanité reconnue, il faut bien se garder d'oublier le fameux *Lutterbach*, auteur de deux ou trois ouvrages sur la beauté humaine et l'hygiène. Lutterbach, qui a vendu plusieurs éditions de ses livres, est mort il y a une dizaine d'années. De son vrai nom, il s'appelait *Fourage*, et il exerçait la profession de tailleur. Ce n'était, du reste, qu'un maniaque, et il ne déraisonnait guère que lorsqu'il s'agissait de ses *études*; mais, dans ce cas, il devenait magnifique à étudier lui-même. Ses élucubrations ont été, si je ne me trompe, éditées par la librairie Lacroix, vers 1850. L. M.

—



La tombe de Voltaire, violée en 1814. (*Vid.* pp. 7, 25, 42). — « Qui donc se trompe ici ? Qui a-t-on trompé ? Qui a trompé? » disions-nous à propos de témoins allégués comme ayant *vu*, en 1821, le *squelette de Voltaire*, que l'on sait aujourd'hui avoir *disparu* dès 1814. Quelle est donc, ajoutions-nous, cette comédie abominable que l'on aurait jouée, en 1821, à la face de l'histoire, autour d'une tombe? — Voici la réponse ; nous avons entre les mains le procès-verbal de cette comédie, nous le mettons sous les yeux de nos lecteurs qui apprécieront :

Procès-verbal du déplacement des sarcophages de Voltaire et de Rousseau.

L'an 1821, le 29 décembre, 10 heures du matin. En exécution de la décision de S. Exc. Mgr le ministre de l'intérieur en date du 25 de ce mois, à nous transmise par M. le conseiller d'Etat, directeur des travaux de Paris, et relative aux dispositions à faire dans la chapelle souterraine de la nouvelle église de Sainte-Geneviève, où se trouvent déposés provisoirement depuis plusieurs années les deux sarcophages de Voltaire et de J.-J. Rousseau; ladite décision portant que M. le maire du 12e arrondissement et le commissaire de police du quartier Saint-Jacques seront appelés à présider au déplacement de ces deux monuments, qui seront sur-le-champ rétablis dans les deux caveaux d'une salle voûtée qui se trouve à l'extrémité de la principale galerie souterraine, et qu'il sera dressé procès-verbal de cette opération; — Nous, C.-E. Delvincourt, adjoint au maire du 12e arrondissement, doyen de la Faculté de droit, membre de la Légion d'honneur, chevalier de l'ordre de Saint-Michel, etc., et H.-N. Marrigue, commissaire de police, etc., nous sommes transportés en la nouvelle église Sainte-Geneviève, où étant, nous avons trouvé le sieur L.-P. Baltard, architecte de ladite église, et le sieur P.-J.-A. Boucault, inspecteur des travaux, F.-M. Jay, inspecteur adjoint, et J. Etienne, gardien des souterrains, lequel nous a conduits de suite dans la chapelle souterraine, dont la porte d'entrée se trouve placée en face des bâtiments du collége Henri IV. — Là, ledit sieur Baltard nous a représenté deux sarcophages en menuiserie, que nous avons reconnus pour être ceux de Voltaire et de J.-J. Rousseau, par les emblèmes, bas-reliefs et inscriptions qui les décorent, dont plusieurs sont dégradés par le temps. — Ayant invité le chef ouvrier qui accompagnait ledit sieur Baltard à procéder à l'enlèvement du sarcophage de Voltaire, qui était posé du côté du midi, et ayant sa statue en marbre blanc placée en face dans une niche, il a fait renverser ce sarcophage sur le côté, et on a retiré de dedans une caisse en chêne, longue de 1 m. 92 c., large de 56 c., fermée par deux plates-bandes en fer, formant équerre, et rattachant le dessus aux deux côtés, ainsi que par 17 forts clous, les extrémités des côtés de ladite caisse assemblés à queue d'aronde. — Le sieur Etienne, gardien, nous a dit que cette caisse *renferme les ossements de Voltaire.* — En conséquence, nous avons reconnu qu'il était impossible, à raison de la dimension, de faire transporter ce sarcophage au travers des galeries souterraines; nous l'avons fait démonter avec soin, et l'avons fait transporter par parties dans la salle voûtée qui se trouve à l'extrémité de la principale galerie souterraine. Là, nous l'avons fait remonter, et poser de suite dans le caveau à gauche pratiqué dans la salle, et avons fait replacer dessous, SANS QU'ELLE AIT ÉTÉ OUVERTE, la caisse qui a été *reconnue pour contenir les ossements de Voltaire.* — Cette première opération terminée, nous sommes entrés dans la chapelle souterraine, et avons fait procéder à l'ouverture du sarcophage de J.-J. Rousseau, qui était placée au côté nord de ladite chapelle, par un ouvrier du sieur Meulen, serrurier, demeurant enclos du Panthéon, la clef de ce sarcophage n'ayant point été remise entre nos mains. Son ouverture faite, on a retiré de l'intérieur une caisse en plomb, ayant sur sa surface une inscription en lettres moulées, gravée dans l'épaisseur du plomb, laquelle est ainsi conçue : *Hic jacent ossa J.-J. Rousseau,* 1778. Ladite caisse, longue de 1 m. 79 c., large de 53 c., haute de 36 c., et ayant deux forts anneaux mobiles en fer à ses deux extrémités. Nous avons reconnu qu'il existait sur l'arête, au-dessus de l'inscription, trois gerçures à l'endroit de la soudure. — Le sieur Etienne, gardien, nous a dit que cette caisse en plomb renferme les ossements de J.-J. Rousseau; nous avons donc fait également démonter pièce par pièce le sarcophage de J.-J. Rousseau et l'avons fait transporter dans le caveau de droite pratiqué dans la salle voûtée où venait d'être déposé celui de Voltaire. Là, nous l'avons fait remonter et avons fait replacer dans son intérieur, sans qu'elle ait été ouverte, la caisse en plomb renfermant les ossements de J.-J. Rousseau; et avons de suite fait refermer la porte du sarcophage dont la clef, qui venait d'être faite par le sieur Meulen, a été remise entre nos mains pour être jointe à une expédition du présent. — De tout ce que dessus, nous, etc., avons dressé en triple expédition le présent procès-verbal que nous avons signé, etc. — Fait et clos à Paris, les jour, mois et an que dessus, à 3 heures de relevée.

DELVINCOURT. — H.-N. MARRIGUE. — BALTARD. — BOUCAULT. — JAY. — ETIENNE.

Il faut se rappeler qu'en 1778 les ministres de Louis XVI, non-seulement n'avaient pas osé dédommager la dépouille mortelle de Voltaire des honneurs ecclésiastiques qu'on lui refusait (et que d'ailleurs il ne méritait guère), par les honneurs civiques dus à son génie, mais que, craignant même de ne pouvoir empêcher le scandale que l'on préparait, ils avaient approuvé qu'on la transportât au plus vite dans l'église du monastère de Scellières, dont par bonheur son neveu, l'abbé Mignot, était abbé. Par bonheur aussi, l'on fit la chose assez vite (2 juin 1778) pour prévenir les démarches d'excellentes dévotes qui provoquèrent, mais trop tard, l'opposition de l'évêque de Troyes. — Lors de la vente de l'abbaye de Scellières, l'Assemblée nationale, par un décret du 8 mai 1791, sanctionné le 15 par Louis XVI, ordonna que le corps de Voltaire serait transféré dans l'église de Romilly jusqu'à nouvel ordre, et, par un autre décret du 30 du même mois, qu'il serait transféré dans celle de Sainte-Geneviève. La translation eut lieu avec grande pompe les 10 et 12 juillet, et l'on en trouve le récit détaillé au *Moniteur* du 13. On sait que la reine Marie-Antoinette avait fourni deux

des douze chevaux blancs qui traînaient le char, dont le dessin avait été donné par David. — Le corps de J.-J. Rousseau fut apporté au même lieu le 20 vendémiaire an III (11 oct. 1794).

Maintenant, nos lecteurs connaissent l'acte de profanation, le crime de lèse-majesté funéraire, commis dans l'ombre de la nuit, en mai 1814, par d'impies fanatiques.

Et c'est moins de huit ans après un pareil attentat, que, pour donner le change sans doute, on procède à une vaine cérémonie et l'on verbalise, en ayant bien soin de constater que l'on a fait « replacer, *sans qu'elle ait été ouverte*(!), la caisse *reconnue pour contenir les ossements de Voltaire* » (et de même celle « renfermant les ossements de J.-J. Rousseau »), d'après le dire du « sieur Etienne, gardien ! »

Ce n'est pas tout. Lorsque huit ans plus tard, à quelques semaines de la Révolution de Juillet, on songe à rétablir dans la nef souterraine les cercueils des deux illustres morts *enlevés* en 1821, l'on vaque à cette opération, sans s'apercevoir que le contenu de ces tombes sacrées a été véritablement *enlevé*, dérobé, en 1814, et l'on contribue ainsi à donner de la vraisemblance à ce qui n'était déjà plus depuis quinze années qu'un impudent *mensonge !*

Voici ce second procès-verbal, où l'on remarquera le soin avec lequel il est constaté que le cercueil de Voltaire est à l'extérieur « parfaitement intact, » et que les scellés (ceux de 1821 !) « existent encore... sans aucune trace d'effraction ! » — On n'avait oublié absolument qu'une chose : c'était « d'éclairer la lanterne, » et l'on sait ce qui arrive en pareil cas.

Procès-verbal du replacement des sarcophages de Voltaire et de Rousseau.

L'an 1830, le 4 septembre, à 4 heures de relevée. Nous, D.-L.-V. Raffeneau, commissaire de police de la ville de Paris, quartier Saint-Jacques, etc. En exécution des instructions en date du 26 août dernier, par lesquels M. le conseiller d'Etat, préfet de police, nous charge de nous concerter avec MM. les délégués de M. le directeur des travaux publics de Paris, pour rétablir, conformément aux intentions du ministre de l'intérieur, à la place qu'ils occupaient précédemment dans la nef souterraine du Panthéon, les sarcophages de Voltaire et de Rousseau, qui, en 1821, ont été enlevés et transférés dans les caveaux situés sous le porche de ce monument, nous sommes transporté au Panthéon, où ayant trouvé M. Baltard, architecte de ce monument, spécialement délégué à cet effet par M. le directeur des travaux publics, nous sommes descendus, accompagnés du sieur Boucault, inspecteur, dans les galeries souterraines, et y avons vu deux sarcophages, l'un contenant le cercueil de Rousseau, placé à la seconde travée de la galerie du nord, et l'autre contenant le cercueil de Voltaire, placé vis-à-vis, à la seconde travée du côté du midi. — M. Baltard nous ayant dit que, d'après les intentions de M. le directeur des travaux publics, ces deux sarcophages ont été, il y a peu de jours, retirés des caveaux où ils pourrissaient, et transportés au lieu où ils sont actuellement, et qui est celui où ils étaient antérieurement à 1821, — nous avons procédé à leur examen et avons constaté ce qui suit : Le cercueil renfermant les cendres de Rousseau est en plomb, parfaitement soudé, si ce n'est, au centre de l'arête supérieure du côté du nord, une légère crevasse qui provient évidemment d'une rupture faite dans le transport, et ne présente aucune effraction. — Sur la plaque supérieure est gravée en creux l'inscription suivante : *Hic jacent ossa J.-J. Rousseau. Anno* 1778. — Ledit cercueil est enclavé dans un sarcophage en bois peint et sculpté, mais dans un tel état de dégradation que la moitié du couvercle est tombée en morceaux lors du transport ; l'autre moitié, qui fait face au midi, est dans le plus grand état de délabrement, ainsi que tout le reste de ce monument, aujourd'hui couvert d'une mousse moisie, produite par l'humidité excessive et perpétuelle du caveau dans lequel il est resté si longtemps. — Sur chacun des deux grands côtés du parallélogramme, on aperçoit encore quelques traces de cette inscription : *Ici repose l'homme de la nature et de la vérité.* — Le cercueil renfermant les cendres de Voltaire est extérieurement en bois de chêne, parfaitement intact ; deux bandes de scellés, que M. Boucault déclare y avoir été apposés en 1821, existent encore, ainsi que les cachets ; seulement, la bande placée du côté du midi est légèrement endommagée, mais sans qu'il y ait aucune trace d'effraction. — Le sarcophage, également en bois, est aussi très dégradé, mais beaucoup moins cependant que celui de Rousseau, parce qu'il était déposé dans un caveau au midi, où les infiltrations sont moins abondantes et l'humidité moins permanente. Le couvercle est surmonté d'une boule et d'une lyre ; presque tous les ornements sont brisés et tombent de vétusté. — On lit encore sur les côtés de ce sarcophage les inscriptions ci-après, savoir : 1° sur le petit côté, vers l'est : *Aux mânes de Voltaire. L'Assemblée nationale a décrété, le* 30 *mai* 1791, *qu'il avait mérité les honneurs dus aux grands hommes.* 2° Sur celui de l'ouest : *Il défendit Calas, Sirven, De la Barre, Montbailly*, etc. 3° Sur le grand côté, vers le nord : *Poëte, Historien, Philosophe, il agrandit l'esprit humain, et lui apprit qu'il devait être libre.* 4° Sur celui du midi : *Il combattit les athées et les fanatiques, il inspira la tolérance. Il réclama les droits de l'homme contre la servitude de la féodalité.* — Ensuite dudit examen, nous avons été conduits dans les caveaux où les deux sarcophages avaient été déposés en 1821, et nous sommes assurés que c'est seulement à leur humidité et au défaut d'air que doit être attribué l'état de dégradation desdits sarcophages. — A 5 h. 1/4, les jour et an que dessus, a été clos le présent procès-verbal, etc., et nous avons signé, etc.

RAFFENEAU.—BALTARD.—BOUCAULT.

On a eu beau faire, il en est de cette tombe, si outrageusement violée et pillée, comme de celle mise en scène par le poëte (1). Si le corps de Voltaire n'y est plus et si nous avons lieu de nous écrier avec indignation : *La bière est vide!* Vol-

(1) *Peuple et Soldats :* Moine, la bière est vide !

FRANK, *se démasquant :*

La bière est vide ? Alors c'est que Frank est vivant.

(A. DE MUSSET, *la Coupe et les Lèvres,* Acte IV.)

taire lui-même ne semble-t-il pas nous répondre :

La bière est vide? Alors c'est que *je suis* VIVANT!

—

Brillat-Savarin et l'énigme des Petites-Affiches (*Vid.* pp. 14, 29). — Brillat-Savarin a sans doute bien interprété le latin de M. Famin, que je traduirais en style de charade ;

L'Antiquité me fit gémir dans la prairie;
Avec mes deux moitiés je commande et je prie.

Mais, en gourmet qu'il était, il semble avoir voulu raffiner l'énigme, et sans tenir compte de la petite note sur *ingemui*, il a cherché, à tort, une allusion au meuglement de la vache, qu'il suppose ainsi être représentée par *io*. Cela me rappelle précisément une charade grecque, comprise en un seul vers, tout comme celle-ci, et dans laquelle le meuglement du bœuf est traduit par la syllabe *rho :*

Νῆσος ὅλη, μύκημα βοός, φωνὴ τε δανειστοῦ.

« Mon tout est une île ; [mon premier] le mugissement du bœuf; [mon second] le mot favori de l'usurier. » — Le mot paraît être... On voudra peut-être le deviner. Soit. Je vous le tiens en réserve, si par hasard il donne trop de fil à retordre aux amateurs.

(Bordeaux.) P. E.

— Je ne reviendrais pas sur la charade surabondamment élucidée (p. 29 du 2e no), si je n'avais à vous donner le millésime qui ne paraît pas avoir été recherché par quelque autre de vos lecteurs à la source même de la collection des *Petites-Affiches*. — C'est le 9 juin 1803 (20 prairial an XI) que Famin avait envoyé sa charade, « d'une brièveté remarquable, » dit-il *ipsi plaudens*. — Je remarque cette variante : Duplici *jubeo*, au lieu de *impero et*. — Le 19 juin (30 prairial), Ducray-Duminil insère la solution de Famin ; l'oracle a parlé, non pas en vile prose, mais dans la langue des dieux :

I *jubet, invocat* O. *Per prata gemens fuit* IO.

Dans l'intervalle, *vingt-trois* mortels, ni plus ni moins, avaient pénétré le mystère, et Brillat-Savarin était justement arrivé... le 23e. « Nous regrettons, disait le rédacteur, que le peu de place nous empêche de publier les diverses explications... » — Les quatre premiers de ces heureux mortels reçurent deux opuscules de Famin, dont on n'indique pas les titres. Le plus diligent (*terque quaterque felix!*) se nommait *Paulmier, professeur de littérature*. — Et pendant ces innocentes logomachies et ces badinages mythologiques, une métamorphose moins innocente se préparait. Jupiter, qui ne badinait point, avait donné le mot d'une autre énigme à son aigle, qui déjà agitait ses ailes et ses foudres.

(Paris.) P. de R.

—

Le collier de Madame R. D. S. J. D. A. (*Vid.* pp. 21, 46). — Que la curiosité de Madame la marquise soit donc satisfaite ! On lit dans la *Chronique indiscrète* (Paris, 1819, t. II, p. 16) : « Depuis quelque temps, « on parle beaucoup d'une dame qui, depuis « plusieurs années, était tombée dans l'ou- « bli. Elle avait sollicité son mari d'orner « son sein d'un beau collier de brillants. « Un bijoutier, aussi adroit tentateur que « le fut jadis Ulysse à Scyros, était venu « doubler les désirs de la dame, et presque « vaincre l'indécision du mari, par l'aspect « éblouissant de plusieurs rivières de pier- « reries. L'un de ces brillants colifichets « avait été choisi par la dame et marchandé « par le mari en présence d'un étranger « qui, s'il n'était ami de la maison, dési- « rait fort le devenir. » En deux mots, l'étranger promet à la dame de tromper l'époux récalcitrant, et le bijoutier laisse au mari le collier pour la somme de 15,000 fr.; mais celui-ci, trop au fait des ruses du beau sexe et de ses amis pour ne pas paraître soupçonner la cause d'un changement si subit, garde le collier après l'avoir payé. Il court ensuite le faire estimer chez un autre bijoutier qui en offre 25,000 fr. Le marché est conclu et l'époux s'empresse le lendemain de raconter à sa femme, en présence de son ami, son incroyable spéculation. La femme s'est-elle vengée, a-t-elle dédommagé le généreux amant de cette mystification qui leur était commune? C'est ce que la *Chronique indiscrète* ne dit point.

Cette anecdote coïncide parfaitement avec le sujet de la pièce de Barruel-Beauvert, citée p. 46. Dans cette comédie, il y a une compensation pour l'amant, mais valut-elle 15,000 fr.? C'est ce que l'histoire ne dit point non plus.

(Strasbourg.) C. M.

—

Le mot « Dioptris » dans Tycho-Brahé. (*Vid.* p. 34). — Ne trouverait-on pas quelque chose dans la *Dioptrique* de Descartes? Quant à *foraminibus*, ne s'agit-il pas de *trous*? On sait que, dans les observations d'optique et l'étude des rayons lumineux, on se sert d'écrans noirs qu'on perce avec des épingles, pour n'avoir que la moindre ouverture possible. DE M.

— La *Dioptre* n'est autre que l'instrument appelé *Alidade* et qui fut employé par les astronomes jusqu'au milieu du XVIIe siècle. Théon de Smyrne a fait un traité de la *Dioptre*, que M. Vincent a traduit. Son travail a paru dans les *Mém. de l'Acad. des Inscriptions*. — On trouve un dessin de

la *dioptre* d'Hipparque en tête du 1er livre de la Syntaxe mathématique de Ptolémée, édit. de l'abbé Halma. E. P.

—

Hans Bol, de Malines (*Vid.* p. 34). — M. A. connaît-il la miniature du Musée des dessins du Louvre, h. de 23 cent. et l. de 32, qui représente la *Prédication de Jésus dans le désert?* Dans le fabuleux catalogue de 1841, elle était cataloguée (n° 725) sous le nom de Ferdinand Bol, l'imitateur de Rembrandt, alors qu'elle est signée en lettres d'or, parfaitement conservées, HANS BOL, 1.5.8.9. — M. A. connaît-il aussi aux Mss. de la Biblioth. imp., Suppl. lat., n° 708, les miniatures microscopiques d'un charmant tout petit *Livre d'Heures* peint par le même artiste pour le duc d'Alençon, frère de Henri III, au moment où il était mêlé aux affaires des Flandres. Voici l'inscription écrite au commencement en lettres lapidaires : *Francisci f. Franciæ* (filii Franciæ), — *ducis Brabantiæ*, etc. — *Jussu usuique. — Joannes Bol depingebat.* — DC. D. LXXXII (1582). Il est au reste mentionné dans la *Biogr. univ.* (art. de Roquefort), qui renvoie vaguement à une description de De Bure, et nous apprend qu'il a appartenu au baron de Heiss. Roquefort dit que l'on va jusqu'à reconnaître le style des maîtres copiés par Bol. Il n'en est rien, ce sont parfaitement des œuvres originales : les armes de France avec la devise : *Discutit et fovet*, des scènes de sainteté, des paysages, des vues de villes, parmi lesquelles une vue lilliputienne d'Anvers, et des insectes d'une étonnante finesse. A. de M.

—

Portrait de J. Talbot (*Vid.* p. 34). — La *Bibliothèque historique de la France* indique deux portraits de « Jean Talbot, comte de Salop, grand maréchal d'Angleterre en France, mort en 1453 : 1° Tho., *Cerill.* W. *Prake*, excud., in-4°. — 2° Dans André Thevet, » Angoumoisin (*les Hommes illustres*); graveur inconnu. — On sait que la collection dont faisaient partie ces deux portraits a passé à la Bibliothèque du Roi; on doit les y trouver.

(Mézières, Ardennes.) Ed. SÉNEMAUD.

— On trouve un très beau portrait, gravé sur cuivre, de Jean Talbot, capitaine anglais, à la page 282 des *Pourtraits et vies des hommes illustres grecz, latins et payens, recueilliz de leurs tableaux, livres, médalles antiques et modernes*, par André Thevet, Angoumoysin, premier cosmographe du roy (*Paris, Ve J. Kervert et Guill. Chaudière*, 1584, in-fol.). L'auteur, qui était un *curieux* et qui avait rassemblé dans ses voyages une immense collection d'objets d'art, sculptures, tableaux, estampes, etc., nous donne un renseignement précieux sur l'origine du portrait qu'il a fait reproduire en taille douce :

« *Je vous représente le pourtraict tel que jadis il est venu d'un livre tiré de la bibliothèque de très vertueuse dame Louyse de Savoye, mère du feu roy François premier du nom, encores que maistre Elye Vinet, personnage très sçavant et l'un des plus signalez en doctrine de nostre aage, m'en ayt envoyé un, qu'il dit avoir faict tirer du palais que jadis feit bastir ce chevalier Talbot.* (En Guyenne.) »

BIBL. J.

—

Un chiffre royal inexpliqué (*Vid.* p. 35). — Le chiffre dont M. P. D. demande l'explication, je sais, par expérience, qu'il n'est guère aisé d'en trouver le sens, déterminé d'une manière satisfaisante, même par les gens les plus habiles. Je pourrai peut-être lui épargner les impatiences que j'ai éprouvées moi-même à cet égard, en lui disant que le chiffre énigmatique dont il s'agit est celui de Henri IV et de sa seconde femme : il se compose, en effet, d'un H et de deux M, l'une de ces dernières lettres étant renversée pour que la figure présente une forme symétrique. Depuis que j'ai remarqué ce monogramme, j'en ai rencontré plusieurs exemples, un, entre autres, imprimé sur la couverture d'un livre d'heures qui a appartenu à Marie de Médicis, veuve; mais les plus beaux spécimens que j'en aie vus sont peints, au château de Fontainebleau, dans l'ancienne galerie des Cerfs, décorée par ordre de Henri IV. Ils mesurent huit centimètres et demi de hauteur, et le dessin que voici en est une copie fidèle. — Je profite de l'occasion pour faire, à mon tour, une demande aux lecteurs de l'*Intermédiaire* (Voir ci-dessus, p. 52).

AD. B.

—

Voyage du peintre Hubert Robert en Italie (*Vid.* p. 35). — Jean-Claude Richard, abbé de Saint-Non, amateur zélé des beaux-arts, auxquels il consacra toute sa fortune et toute sa vie, fit un voyage en Italie, et visita le royaume de Naples en compagnie d'Hubert Robert et de Fragonard. Il était né en 1727, et mourut en 1791. Voir *Dictionn. encyclop.* de Lebas, v° *Saint-Non.* — Ne serait-ce pas le personnage de distinction dont le nom est demandé par M. A. W.?

(Clermont, Oise.) E. DE L.

—

Devise du connétable de Bourbon (*Vid.* p. 35). — *Mais* vient de *magis*, et son sens primitif et littéral est *plus*. On le retrouve dans les diverses acceptions : *désormais*, par exemple, signifie mot à mot, *dès cette heure plus.* Cette accumulation de trois



mots *dés-ores-mais*, peut se rendre en italien par le monosyllabe *mai : Non lo* MAI *più faro*. Je ne le ferai plus *désormais*. — *A toujours mais* signifie donc : *à toujours, à l'avenir, à toujours désormais* (Voyez Ampère, *Histoire de la formation de la langue française*, p. 284 et 287; et surtout Raynouard, *Lexique roman*, t. IV, p. 123 et suiv.).

(Paris.) C. M. L.

— *A toujours mais* veut dire *à toujours plus*, dans le sens de *Toujours fidèle*. — *Mais* vient de *magis* : N'en pouvoir *mais*, c'est n'en pouvoir *plus*. A. de M.

— En langue romane : *A tosjors mais*, pour toujours, à jamais. E. de S.

— M. E. P. donne la même explication, et ajoute que « *mais*, impliquant l'idée d'un redoublement, signifie *de plus fort en plus fort*. D'où le sens : A toujours et de plus en plus (fidèle). »

— M. Ad. R. nous écrit : « *A toujours mais*, c'est *à tout jamais*, comme en italien *sempre mai*, qui a le même sens. Les Espagnols, allongeant encore cette périphrase adverbiale, disent *para siempre jamas*. *Mais* (dérivé de *magis*) a ici la même valeur que dans *des ores mais* (désormais), de cette heure en avant (*dorénavant*). Au reste, *mais*, au commencement du XVIIe siècle, avait encore, outre ce sens temporel, le sens comparatif ordinaire du latin *magis*. Nicot (*Dict.*, éd. 1606) cite l'exemple : « Il « a mais de quarante ans, » qu'il traduit : *annos natus magis quadraginta*. Je ne parle pas de la locution encore actuellement française : *je n'en puis mais*. — L'adverbe *mehr* qui en allemand correspond à *magis* (anc. haut all. *mêr*, gothique *mais*) s'emploie aussi dans le sens temporel, et entre dans dans la composition de *immer*, « toujours », altération des formes anciennes *eo mer, eo maer, iomer, iemer, iamer*, etc. (Voir Graff, *Dict. anc. haut all.* II, 834.) »

—

Date et genre de mort de l'architecte Louis (*Vid.* p. 36). — M. P. J. trouvera dans le no 36 de la *Décade philos. et littér.*, 30 fructidor an VIII (t. XXVI, p. 569), un article nécrologique sur Louis. Il commence ainsi : « Le citoyen Louis, architecte d'une grande réputation vient de terminer sa carrière. » On parle ensuite des théâtres qu'il a construits, etc. L'article est extrait du *Journal des Arts*. CH. NUITTER.

—

Un miracle de liquéfaction relaté par Horace (*Vid.* p. 36). — M. D., de Saint-Etienne, regrette que M. Ad. F. ait trop laissé percer sa manière de voir peu catholique, au sujet du miracle de saint Janvier, par la manière même dont il a posé la question sur le miracle d'Egnatie. Malgré cet air d'incrédulité peu encourageant, M. D. lui signale : 1° L'*Etude sur les miracles en général, et sur celui de saint Janvier en particulier*, par l'abbé Postel (Paris, Palmier édit.); 2° l'*Itinéraire du voyageur catholique à Rome et à Naples*, par l'abbé Dalmières, curé de Pont-Saint-Esprit. — La question du miracle de saint Janvier est traitée à fond dans ces deux ouvrages, et si M. Ad. F. est désireux d'appliquer sa maxime : *Discendum a peritis*, il sera pleinement édifié.

—

Condamnation d'un chien à la peine de mort. (*Vid.* p. 37). — M. Berriat Saint-Prix, conseiller à la Cour impériale de Paris, auteur d'un curieux travail sur la *Justice révolutionnaire*, a trouvé, en effet, non pas à Angers comme on le suppose, mais à Paris, aux Archives de l'Empire, différentes pièces relatives au chien d'un suspect, qui a été exécuté ainsi que son maître par jugement, non d'une commission militaire, mais du tribunal révolutionnaire de Paris (Voir le *Cabinet historique*, IXe année. p. 249). — Il résulte de ces pièces, que, le 27 brumaire an II, le tribunal révolutionnaire, en condamnant à mort le sieur Prix, dit Saint-Prix, invalide, pour « manœuvres contre-révolutionnaires, » ordonna en même temps que son chien serait assommé; que le lendemain, cette sentence ayant été transmise par Fouquier-Tinville au Comité révolutionnaire des Tuileries, le citoyen Georges, commissaire de police attaché audit comité, se transporta, accompagné de l'inspecteur Hostaux, chez une femme Macquart à laquelle le chien avait été confié, réclama la présence du sieur Bonneau, sergent de garde au poste le plus voisin, et assomma ensuite la malheureuse bête; que procès-verbal de l'exécution fut dressé, signé de tous les assistants y compris la femme Macquart, et envoyé à Fouquier-Tinville qui le joignit au dossier Prix.

G. DE BOURGE.

—

Gerardi Dicæi Progymnasmata (*Vid.* p. 37). — Le Manuel de Brunet donne une date précise (t. II, col. 687), et c'est celle de 1523. Le format est pet. in-4°.

(Mézières.) E. S.

—

Le « Savoyard » de Boileau (*Vid.* p. 38). — Il y a un article très bien fait de M. Ed. Tricotel, sur le *Savoyard*, dans ses *Variétés bibliographiques*, Paris, G. Gay, 1863, in-8°. — Je crois qu'on ne connaît du recueil original de ses chansons que l'exemplaire de la bibliothèque de l'Arsenal. M. Percheron en a donné chez Gay une réimpression à petit nombre. A. de M.

—

L'auteur de la France mystique a-t-il publié d'autres ouvrages? (*Vid.* p. 38). — Je ne sais pas si le livre *Des femmes mystiques* a paru, mais si la personne qui a posé cette question tient absolument à connaître tous les ouvrages de M. Erdan, je peux lui signaler une série de feuilletons publiés dans la *Presse*, du 23 au 26 décembre 1853, sous ce titre : *Les Révolutionnaires de l'*A B C, *étude sur la réforme orthographique*, et qui, étendus et complétés, ont formé ensuite un volume in-8° intitulé : *Congrès linguistique : Les révolutionnaires de l'*A B C, par Alexandre Erdan. *Paris*, *Coulon-Pineau successeur de Charpentier*, 1854. — On lit sur la couverture de ce volume : *A la même librairie, pour paraître dans le courant de novembre :* La France mystique. — Le livre est singulier, moins toutefois assurément qu'une pièce de vers qu'il a inspirée, et qui a paru à la même librairie sous ce titre : Desideratum. *A l'auteur du livre intitulé Congrès linguistique.* Cette pièce de vers est signée :

> Et sur ce, cher Erdan, dévoué serviteur,
> Nico.-Louis-Ma.-Do. Cirier, correcteur.

(Paris.) C. M. L.

—

Un livre de J.-R. Pereire (*Vid.* p. 39). — L'auteur des *Lettres patentes, etc., en faveur des Juifs portugais* (Paris, 1753) est évidemment *Jacob Rodriguez* Pereire, de Bordeaux, grand-père de MM. Em. et Is. Pereire, qui ont appliqué, de nos jours, aux études économiques, industrielles et financières, le génie d'invention que leur aïeul avait tourné vers d'autres branches de la science sociale. — J.-R. Pereire fut le premier instituteur des sourds-muets en France ; sa méthode, qui précéda celle de l'abbé de l'Epée, a péri, par suite de circonstances regrettables. M. Ed. Seguin a publié, en 1847, une Notice sur la vie et les travaux de ce savant, pensionnaire et interprète du roi, membre de la Soc. roy. de Londres, etc., né le 11 avril 1715, à Berlanga en Espagne, mort à Paris, le 15 septembre 1780. Depuis la publication de cette notice, les Biographies générales n'ont plus oublié J.-R. Pereire. — Mais l'ouvrage signalé par l'*Intermédiaire* n'est cité dans aucune biographie; on ne le trouve pas davantage dans la *France littéraire* de Quérard, où Pereire a pourtant un article détaillé. Aux mémoires scientifiques y mentionnés, nous ajouterons le suivant que M. Quérard n'a pas connu : *Mémoire sur un jeune sourd et muet de naissance* (s. n. de l. ni d'impr., 1749, in-4°). MM. Em. et Is. Pereire recueilleront, sans doute, et mettront au jour les recherches curieuses de leur ancêtre sur la linguistique comparée ancienne et moderne. Bibl. J.

—

Où Alceste envoyait-il le sonnet d'Oronte? (*Vid.* p. 50.) — Un des maîtres de la critique, M. Saint-Marc Girardin, répond justement à cette question dans le *Journal des Débats* du 17 mars, et dans le même sens que les commentateurs et que M. Littré. C'est à propos du 4e vol. d'une nouvelle édition de Molière, que M. Saint-Marc G. adopte, sur le vers tant controversé du *Misanthrope*, l'opinion de M. Duviquet qui dénonça un jour, comme un contre-sens, la signification grossière donnée au mot *cabinet*, soit par les rires du parterre, soit par l'accent erroné de l'acteur. « Du temps de Molière des vers *bons à mettre au cabinet* ne signifiaient autre chose que des vers indignes de voir le jour... C'est ainsi que, dans le *Procès de la Femme juge et partie*, comédie qui n'est guère postérieure que de deux ans au *Misanthrope* (mars 1669), Montfleury fait dire à la prude qui prononce la condamnation de la pièce :

> Ordonnons par pitié, pour raison de ces faits,
> Qu'elle entre *au cabinet* et n'en sorte jamais.

C'était donc là une expression consacrée dont le sens ne donnait lieu à aucune équivoque. » — Voici d'autres vers de Régnier, où il est parlé des dames, qui,

> Lisant leurs beaux écrits, et de jour et de nuit,
> Les ont *au cabinet*, sous le chevet du lit ;

vers auxquels M. Saint-Marc Girardin ajoute celui-ci, de *la Suivante* de Corneille (acte II, sc. VI) :

> Allez *au cabinet* me quérir un mouchoir.

Il s'agissait donc bien, pour Alceste, de renvoyer le sonnet d'Oronte dans le meuble d'où il ne le jugeait pas digne de sortir.

—

Le cervelet de Voltaire (*Vid.* p. 56). — Nous sommes à même de produire dès à présent les renseignements que voici, et qui donnent lieu en effet à un rapprochement curieux dans les conjonctures actuelles. Le cervelet de Voltaire fut gardé, avec la permission de la famille, par l'apothicaire chargé de l'embaumement du corps, M. Mitouart. En 1799, M. Mitouart fils, embarrassé de ce legs sans doute, l'offrit au ministre de l'intérieur, qui accepta par lettre qu'on peut voir au *Moniteur* du 6 mars (17 germinal an VII), et annonça le projet de déposer cette relique « à la Bibliothèque nationale, au milieu des productions du génie, » dans une salle qui contiendrait les œuvres de Voltaire lui-même. Cependant, le cervelet appartenait encore, il y a une trentaine d'années, à M. Mitouart, pharmacien de la maison de santé de la rue du Faubourg-Saint-Denis, et quelqu'un que l'on ne m'a pas désigné proposa, m'assure-t-on, il y a environ dix ans, à l'administra-

tion, de le déposer ou d'en faire faire le dépôt par qui de droit dans un des musées de Paris. E. S.

Trouvailles et Curiosités, etc.

GARDES ET MARGES DES VIEUX LIVRES (N° 1).

(*Vid.* p. 34.)

Trois Octaves ms. du XVe siècle, où ON a le sens de NOUS. — Les vieux livres ont souvent sur leurs gardes et sur leurs marges des inscriptions curieuses ou étranges. Il m'est passé sous les yeux, dans une vente qui remonte déjà à quelques années, un exemplaire de l'opuscule : *Albericus Vespucius Laurentio de Medici salutem plurimam dicit*, imprimé à Paris, chez Jehan Lambert, en lettres rondes, et formant six feuillets in-4°. C'est la traduction latine de la lettre italienne d'Améric Vespuce à Laurent de Médicis sur la découverte de l'Amérique, faite par Jocondus, c'est-à-dire Fra Giocondo, l'architecte du pont Notre-Dame, et dont la date d'impression doit ainsi être comprise dans les années de son séjour à Paris. On lit au verso du titre la signature : *Richardus Saqueville, presbiter, est ejus possessor;* mais ce qui est plus inattendu qu'un nom de possesseur, ce sont les vers, peu congruents au sujet, qu'on lit sur le dernier verso :

A messire Jehan Robillart
Il appartient ce beau livre.
Quant l'acheta, estoit tart,
Et deux solz cousta pour livre.
Il estoit bien à délivre,
Aussi estoit le vendeur;
Tous deux il[z] n'estoient pas yvre;
Ilz avoient beu du meilleur.

Lequel est plus grant seigneur
Des deulx de vignes à boyre ?
Celui qui est le greigneur,
Il le fault asseoir en chaire.
Dea, dea, mydieulx, mydieulx, voire;
Par ainssi sera congneu;
Quant il sera en sa chaire,
De trestous il sera veu.

Puys on dira : « Le beau beu;
Regardés-lay à la mine. »
Ainsi qu'au livre j'ay leu;
De blé il n'a une myne.
Il faut avoir une ligne
Pour avoir fin du sermon;
Aussi la pagée s'afine.
Par Dieu, encor on béron.

Ces vingt-quatre vers sont écrits d'une seule venue; mais il est facile d'y reconnaître l'*octave* du XVe siècle, avec sa rime continuée à la strophe suivante. Il est plus nécessaire de remarquer que, si quelques vers, en prononçant *dé-a, lé-u vé-u, pa-gé-e*, seraient de huit pieds, il faut prononcer *da, lu, vu, pagée* (page); parce que le tout est écrit en vers de sept pieds, mesure alors beaucoup moins ordinaire que le vers de huit pieds, qui était le mètre à la mode. Le premier : *A messire Jean Robillart* fait seul exception; mais *messire* et *maître* se prenaient si souvent l'un pour l'autre, qu'il ne faut avoir aucun scrupule de remplacer l'un par l'autre. J'ajouterai encore deux autres observations. Dans la seconde strophe, la rime féminine n'est pas en *oire*, mais en *aire;* au lieu de *voire*, il faut prononcer *veire*, de *verum;* au lieu de *boire*, *beire*, comme le *bere* italien et le *bibere* latin. Cela est ici d'autant plus vrai qu'au dernier vers *béron* est pour *boirons*. La seconde observation portera sur l'avant-dernier mot *on;* ce n'est pas une faute pour *en;* mais une forme, ou plutôt un équivalent populaire de *nous; Par Dieu, encor on beron* est exactement, et sans aucune erreur de plume : *Par Dieu, encor nous boirons*.

Il est facile de le prouver par le rapprochement de quelques passages des Farces du manuscrit de La Vallière. On y lit en effet, dans le *Sermon joyeux d'un cartier de mouton :*

Et vrayment un tas de pourdieux
Gaignent plus, en une journée,
Qu'on ne faison en une année.

Plus loin, dans la moralité du *Porteur de Pacience*, un vers se trouve répété trois fois; si, la seconde, il se trouve avec la forme :

A, nous ne sommes pas porteurs,

il se trouve, la première fois et la troisième, de cette façon :

A, on ne sommes pas porteurs.

Là il serait possible de mettre *nous* à la place de *on;* mais cette correction n'est pas possible dans le premier exemple, où, en mettant *nous*, le *que* ne s'éliderait plus et ferait une syllabe de trop; elle ne l'est pas davantage dans ce vers :

S'on ne sommes morts ou tués,

de la farce des *Trois Galans*, et dans cet autre de la *Farce du Poulier :*



Qu'on leur debvons du temps passé.

Ces exemples prouvent surabondamment qu'il n'y a pas là erreur de copiste, et que *s'on* et *qu'on* ont le sens de *si nous* et de *que nous*. Ce *on* se serait-il introduit par répétition de la forme finale habituelle de la personne du verbe qui se rapporte au cas du pronom *nous*. Je ne le crois pas; si *on* régit grammaticalement le singulier, il présente au fond et comme sens une idée de pluralité qui, dans le bas langage, a pu facilement entraîner cette interversion de personne. Il y a là une incorrection populaire logique à la façon de l'enfance. On fait dire *vous* à un enfant lorsqu'il parle à un seul individu; il commence par dire *vous es bon* pour *vous êtes bon?* Le paysan — qui d'ailleurs dans certains patois dit souvent, en mangeant la lettre initiale, *ous* pour *vous* et pour *nous*; or *ous*, *ou*, n'est pas bien loin de *on* — voit dans *on* une idée de généralité plurielle, et il dit : *on ne sommes*, pour *nous ne sommes*. Mais, si l'explication ne paraît pas suffisante, le fait en lui-même est certain, et ni le possesseur de la lettre de Vespuce, ni le transcripteur des farces ne se sont trompés; ils se rencontrent trop bien pour que nous n'acceptions pas que *on* dans les deux textes a le sens de *nous*.

Il en faut même tirer une conséquence d'un autre genre. Les farces du manuscrit La Vallière sont normandes au premier chef; le *on*, ainsi que les formes ouvertes *beire* et *lay* pour *le*, serait déjà une raison de supposer normand Jean Robillart; mais je serais d'autant plus disposé à lui croire cette origine, que, sans parler du prénom Richard, le nom de l'autre possesseur se termine en *ville*, cette désinence caractéristique de tant de noms de personnes et de lieux en Normandie, et que le nom même de Robillart, — il suffira de rappeler le nom de l'archiviste de Rouen, M. Robillart de Beaurepaire, — se retrouve encore aujourd'hui assez fréquemment dans les familles normandes.

A. DE MONTAIGLON.

—

La Fiancée du roi de Garbe. — La pièce d'Auber que l'on joue en ce moment à l'Opéra-Comique m'a remis en mémoire trois lignes que voici d'une lettre de Madame Denis, la nièce de Voltaire. Elle écrit, le 20 mai 1751, au lieutenant de police Berryer, au sujet des papiers manuscrits de son oncle volés chez elle par un nommé Lonchant, valet de chambre et copiste de Voltaire, et elle lui fait connaître que le voleur lui a tout rendu, savoir : « l'*Histoire universelle*, celle du *Siècle de Louis XIV*, les *Campagnes de Louis XV*, et cette *Pucelle* (ajoute-t-elle) qui sans vos bontés serait devenue la fiancée du roi de Garbe. »

Le mot est joli, mais la trop fameuse *Pucelle*, sauvée cette fois des mains de son ravisseur, n'a-t-elle pas effectivement passé par bien d'autres mains, une fois échappée de la plume de son père? C'était une fille assez mal née et surtout bien mal gardée.

O. T.

—

Un quatrain inédit de 1804. — Un homme dont la vie a été un rare exemple d'indépendance et de patriotisme (1), Carnot, vota, on le sait, contre l'Empire en 1804, en disant : « Je sais que je vote ma proscription. » — De là ce quatrain, qui courut alors :

Vous dites *oui*, moi je dis *non*,
Messieurs, je ne suis point des vôtres.
Je vote ma proscription.
Pardieu! j'en ai voté bien d'autres!

C'est du vieux Lacretelle que je tiens ce petit document historique : le bonhomme connaissait peut-être mieux que personne l'auteur dudit quatrain.

V. E.

(1) Voir dans l'*Autographe* du 15 mars, le *fac-simile* de la noble lettre écrite par Carnot à l'Empereur, le 24 janvier 1814, pour lui offrir les services de son bras sexagénaire, en présence de l'ennemi qui approchait.

AVIS IMPORTANT. Quelques abonnés de la province et de l'étranger n'ont pas encore acquitté leur souscription. Ils s'exposent à éprouver un retard dans l'envoi des numéros.

Paris. — Typographie de Ch. Meyrueis et Cie, rue des Grès, 11.



Num° 5.] *Cherchez et vous trouverez.*



Il se faut entr'aider [1er Mai 1864.

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(*NOTES and QUERIES* français)

QUESTIONS ET RÉPONSES, COMMUNICATIONS DIVERSES A L'USAGE DE TOUS

LITTÉRATEURS ET GENS DU MONDE, ARTISTES, BIBLIOPHILES, ARCHÉOLOGUES, GÉNÉALOGISTES, ETC.

S'ADRESSER (*franco*): *Pour les abonnements:* à MM. BENJ. DUPRAT, libraire de l'Institut, etc., rue Fontanes, 7, à Paris; F. FOWLER-MOLINI, à Londres; BROCKHAUS, à Leipsig; DECQ, à Bruxelles; MULLER, à Amsterdam; BOCCA, à Turin; J. MOLINI, à Florence; B. BAILLIÈRE, à Madrid; BRILL, à Leyde; CHERBULIEZ, à Genève; SPITHOVER, à Rome, etc.
Pour la rédaction: à M. CARLE DE RASH, directeur de l'*Intermédiaire*, chez M. B. DUPRAT, rue Fontanes, 7, à Paris.

Pour 12 numéros, 4 fr. par an. Etranger: 6 fr.

Annonces: 30 cent. la ligne.

SOMMAIRE.

A NOS LECTEURS. — L'*Intermédiaire* prie ses lecteurs de ne jamais perdre de vue qu'il est un pur *intermédiaire*, et qu'en cette qualité, ce qu'on juge à propos de lui écrire et ce qu'il juge à propos d'insérer ne saurait porter ombrage à qui que ce soit. L'*Intermédiaire* ne veut s'inféoder à aucune opinion, à aucun système. *Nullius addictus jurare in verba magistri*, il tâchera de ne s'asservir qu'au Sens commun,

> Ce *Sens commun*, — malgré son nom, — si *rare!*

et il espère qu'on voudra bien ne se formaliser, ne se scandaliser d'aucune des questions, d'aucune des réponses, pièces et correspondances, qui pourront trouver place dans ses colonnes. Ceci soit dit une fois pour toutes.

A propos de la question des cendres de Voltaire (et de Rousseau) sur laquelle on verra plus loin (p. 71) de nouvelles communications importantes, nous avons reçu la lettre suivante, qui pourra disconvenir à plusieurs, mais convenir à d'autres. Toute *Voltairienne* qu'elle est, nous n'avons pas cru devoir en priver ceux de nos lecteurs qu'elle intéressera. — Qui sait? Peut-être est-ce l'ombre de Voltaire lui-même qui a inspiré les violateurs de ses cendres, qui les a poussés à ce crime, puis qui nous en a livré enfin le secret, et qui, après avoir écouté aux portes, nous révèle successivement tous ces traits odieux ou piquants de malice ou de folie humaine, tous ces singuliers détails des coulisses de l'éternelle comédie politique dont se compose l'histoire?

*A Monsieur le Directeur de l'*INTERMÉDIAIRE DES CHERCHEURS, etc.

Monsieur, c'est lorsqu'on rendit le Panthéon au culte (au culte des missionnaires) par une ordonnance clandestine du 12 déc. 1821 (elle ne fut pas mise au *Bulletin des Lois*), que, pour obéir à ces « hommes noirs, » on déplaça les sarcophages, ou plutôt les *cénotaphes* (tombeaux vides) de Voltaire et de Jean-Jacques, — A une autre époque, ces cénotaphes, réintégrés depuis 1830 à leur place d'honneur sous la nef, offusquèrent de nouveau, et on désira les éloigner, soit de cette nef où l'on allait redire la messe, soit de la salle basse aux deux côtés de laquelle ils se trouvent, et où l'on voulait tenir des catéchismes. Deux jolis mots, pour l'un desquels je fus témoin *auriculaire*, ont été dits en cette occasion. — « Ne pourriez-« vous les ôter de là? dit à l'architecte M. l'abbé D., homme « d'esprit et qui aimait à plaisanter. C'est un mauvais voisi-

« nage pour faire le catéchisme. Je me figure-« rais les entendre dire à tous nos auditeurs : Ne « les écoutez donc pas, ils *blaguent !* » (textuel.) — L'archevêque, Mgr S., demanda, lui aussi, l'éloignement des deux philosophes. « Diable! « c'est délicat, c'est scabreux, lui répondit-on. « Et puis, voyons, Monseigneur, comptez-vous « donc pour rien le plaisir de leur faire entendre « la messe malgré eux? » — Henri IV n'aurait pas mieux reparti, et la réponse était parfaite, dans l'ignorance où le prélat et son interlocuteur se trouvaient alors de la disparition des restes des deux illustres mécréants. — Mais n'admirez-vous pas le bon tour que ceux-ci avaient joué depuis longtemps à leurs terribles pourchasseurs? Les deux madrés philosophes n'avaient pas attendu qu'on leur en contât ainsi *malgré eux*, ils avaient le plus tôt possible (dès 1814) quitté leurs lits funéraires et déguerpi sans tambour ni trompette. C'est ce malin de Voltaire qui aura monté le coup, en se disant : « L'officiant pourra venir un jour ou l'autre; « le Panthéon vaut-il une messe? Ma foi, non! « Sauvons-nous!... « *De peur de l'écouter, Pan* « *fuit dans les roseaux!* »

J.-F. W.

NOS PROGRÈS. — Ils continuent à se marquer par de nouvelles adhésions et par des correspondances intéressantes et variées, comme on le peut voir. Aux demandes faites les réponses ne manquent guère; souvent même une question obtient plusieurs réponses (ce qui prouve sans doute que le petit cercle de nos chercheurs et curieux est déjà assez bien constitué), et plus d'un questionneur se félicite du service que lui a ainsi procuré l'*Intermédiaire*. — Mais il est aussi des questions qui restent en route et à qui il faut attendre, pour parvenir à leur adresse, pour avoir chance de rencontrer leur solution, que le nombre de nos lecteurs ait pris une plus grande extension. C'est à accroître incessamment ce nombre que chacun des amis de l'*Intermédiaire* est intéressé pour sa part, puisque chacun est appelé en effet à en recueillir le bénéfice, à un moment donné.

Nous remercions MM. H. V. (de Batna), Ch. L. (de Reims), E. C. V. (de Langres), et autres correspondants, des encouragements et des vœux que contiennent leurs lettres. Pour devenir *bi-mensuel*, comme on nous le demande et comme nous l'avons promis, deux conditions sont nécessaires : 1° que le chiffre actuel des abonnés soit *doublé;* 2° que la correspondance, suffisante déjà et même abondante, ait pris, par suite du nombre des correspondants ou de l'habitude, un cours tout à fait *régulier*, de manière à assurer la régularité d'une publication plus fréquente. — Dans notre entreprise il fallait, avant tout, tâter le terrain, faire connaître et goûter l'organe nouveau que nous nous proposions d'introduire, et préparer chaque numéro, selon que les éléments arrivent à notre disposition. On ne doit pas oublier que nous dépendons du public, qui est, ainsi que nous l'avons déjà expliqué, notre pourvoyeur, et de qui nous attendons le contingent de notre rédaction.

C'est pourquoi nous renouvelons à tous la prière de faire de la propagande, — d'envoyer *le plus tôt possible*, questions ou réponses, après réception des numéros, — de les écrire bien *lisiblement* et *sur feuillets séparés*, pour faciliter notre travail, etc. (Nous nous arrêtons, faute de place.)

Questions.

BELLES-LETTRES — PHILOLOGIE — BEAUX-ARTS — HISTOIRE — ARCHÉOLOGIE — NUMISMATIQUE — EPIGRAPHIE — BIOGRAPHIE — BIBLIOGRAPHIE — DIVERS.

Une citation à vérifier. — Je voyais dernièrement citée, comme étant « d'un de nos grands auteurs », cette phrase que j'ai copiée :

« Trois choses incroyables parmi les « choses incroyables : le pur mécanisme « des bêtes, l'obéissance passive, et l'in-« faillibilité du pape. »

De qui peut être cette trilogie? Est-ce une citation faite à plaisir et attribuée à un autre par l'auteur lui-même?

(Marseille.) N.-H. B.

—

Une métaphore de Victor Hugo. — Dans quelle pièce de V. Hugo les *étoiles* sont-elles désignées par la périphrase : *clous dorés?*

(La Flèche.) Em. C.

—

Dictionnaire historique de la langue française. — L'Académie française ne devait-elle pas depuis longtemps rédiger un Dictionnaire *historique* de la langue? A quand remontait ce projet? Quelle en était l'origine? Quels commencements d'exécution a-t-il reçus? Le Dictionnaire que publie actuellement M. Littré est-il bien rédigé dans les conditions de celui que devait faire l'Académie?

(Limoges.) G.-E. T.

—

D'où vient « Chantage,—faire Chanter? » — Quelle est *l'origine* du mot *Chantage* et de l'expression *faire chanter*, dont le sens bien connu est : extorquer de l'argent en menaçant de divulguer un fait vrai ou imaginaire, mais déshonorant? E. C.

—

Les « Frères ignorantins. » — Quelle est l'origine de ce singulier nom, qui veut dire *ignare*, voire même *ennemi des lumières*, nom peu flatteur et que porte une confrérie, qui, pour ne pas faire profession de science, n'en est pas moins chargée d'enseigner aux enfants les premières connaissances, de les décrasser (qu'on me passe le mot) de leur ignorance native? — Je n'ai pas sous la main de livre qui puisse me renseigner, car je suppose que la question n'a rien que de facile à résoudre. H. H.

—

Etymologie de « Gog » et de « Magog. » — Quelle est la signification, l'étymologie des mots *Gog* et *Magog*, venus de l'hébreu et employés dans la Bible? M. le professeur Schlesinger voudrait-il bien répondre à cette question? O. FRION.

—

Locutions proverbiales vicieuses. — On répète chaque jour des dictons populaires si évidemment altérés, qu'ils seraient inintelligibles, si l'on s'en tenait *à la lettre* et si l'usage ne leur donnait pas le sens qui manque aux mots mêmes. Ainsi l'on entend souvent dire d'un homme déchu qu'il est devenu « *d'évêque meunier*. » N'est-il pas évident qu'il y a là une grossière altération et qu'il faut dire : « Il est devenu d'évêque, *aumônier*. » — « Arriver comme *mars* en carême, » n'a point de sens. Ne faut-il pas dire : « Arriver comme *marée* en carême? » — Enfin, au lieu de : « *Cote* mal taillée, » ne serait-ce pas « *Coche* mal taillée » qu'il faudrait peut-être dire? Je propose au jugement de vos lecteurs ces quelques rectifications. A. B.

—

Est-ce « Gas-de-sauce » ou « Gâte-sauce? » — Une discussion s'est élevée il y a quelques jours, à ma table, sur la question de savoir si, en parlant des jeunes candidats au titre de pâtissier ou cuisinier, on doit dire *gas-de-sauce* ou *gâte-sauce*. Mes convives se sont échauffés là-dessus, mais sans rien résoudre. Mon modeste dîner paraît ne leur avoir offert aucun argument dans le sens du second des deux termes, et les estomacs satisfaits ont incliné les esprits vers le premier terme. J'en appelle à vos lecteurs à jeun : confirmeront-ils ou réformeront-ils cette sentence philologique prononcée *ex cathedrâ... convivii?*

(Harrow-on-the-Hill.) H. S. Q. M. Y. P.

—

Origine du nom de « Boussac. » — Il existe en France 17 localités qui portent le nom de *Boussac*. Quelle est l'étymologie de ce nom? (Inutile de donner celle ridicule et connue du *bout du sac*.) Celle *inédite* de *bois sacré* serait plus admissible si, comme à Boussac (Creuse), on trouvait chez ses homonymes des restes du culte druidique tels que dolmens, menhirs, pierres jaumâtres, etc. — La bibliothèque du Sénat ne possède-t-elle pas un ouvrage fort ancien sur Boussac? GÉNERMONT.

—

Orthographe de deux noms danois. — En ce moment où les affaires du Danemark occupent l'attention publique, on voit revenir souvent, dans les colonnes des journaux, des noms de provinces et de localités danoises, mais avec les orthographes les plus diverses. C'est ainsi qu'on lit tantôt *Schleswig*, ou *Sleswig*, ou *Slesvig;* et tantôt *Danewirke*, *Dannewirke*, ou *Danevirke*, tantôt *Dannewerk*, ou *Danneverk*, etc. — Quelle est, pour se borner à ces deux mots, l'orthographe réelle? GALLUS.

—

Le peintre-graveur Perrier, dit « le Bourguignon. » — Son état civil. — Chacun sait qu'on doit au Bourguignon, notamment les peintures de la galerie de l'ancien hôtel de la Vrillière, aujourd'hui de la Banque de France. — Quand et où est né François Perrier? Félibien, Guillet de Saint-Georges, Guérin et Mariette ne sont pas d'accord. « Les uns le font naître à Saint-Jean de Losne, en 1590, d'autres à Mâcon, quelques-uns à Salins en Franche-Comté. — Où est-il décédé? A Paris, répondent tous les biographes. A quelle époque? En mai 1650, suivant les uns, en juillet 1656, suivant les autres. Ajoutons que le concierge de l'Académie de Peinture, Reynès, *qui était l'exactitude même* au dire de ses contemporains, avoue dans la très précieuse liste des membres de l'illustre compagnie, dont il est l'auteur (liste réimprimée par M. G. Duplessis dans la *Revue univ. des Arts*, t. IV, p. 314 et s.), « qu'il n'a pu avoir des nouvelles certaines du temps du déceds de M. Perier, quelque soin qu'on ayt apporté à le découvrir. » — Pour ce qui nous concerne, nos recherches jusqu'à ce jour ont été vaines, dans les Archives de l'Hôtel-de-Ville de Paris. Mais des chercheurs peuvent être plus heureux que nous, tant en province que dans la capitale, et nous faisons appel à leur bienveillant concours pour résoudre un problème qui intéresse tous les amateurs des beaux-arts. E. B. DE L.

—

Portrait de Madame Du Deffand. — Existe-t-il, de Mme du Deffand, d'autres portraits que ceux d'après le dessin de Carmontelle? En existe-t-il notamment du temps de sa jeunesse et de sa beauté? Par qui et où? — *Les Lettres de Mlle Aïssé* parlent, ce me semble, de portraits de Mme Du Deffand et de Mme Parabère, à elle donnés.

M. DE L.

520 portraits par Carmontelle. — Que sont devenus les cinq cent vingt (520!) portraits, dessinés et gouachés par Carmontelle, et se trouvant réunis en 1831 à la vente la Mésangère? — Y a-t-il d'autres graveurs que Carmontelle lui-même et les huit artistes suivants, ayant reproduit de ces portraits? (Delafosse, Fessard, Houel, Miger, Morel, Née, Ransonnette, Tilliard et A. de Saint-Aubin.) Et à ce propos, comment se fait-il que la *Nouvelle Biographie universelle* ne dise pas un mot de Carmontelle comme artiste et spirituel portraitiste?

(Batna, Algérie.) H. VIENNE.

—

Un Voltaire de Houdon. — Il ne s'agit pas, bien entendu, de la statue assise devant laquelle on passait dans le péristyle du Théâtre-Français, et qui vient d'être placée au foyer, mais d'une autre statue de Voltaire, faite par le même sculpteur pour le Panthéon. Elle figure au livret du Salon de 1812 sous le n° 1090, et elle y a été exposée puisque le critique du *Moniteur* (1813, p. 12) nous apprend que cette statue, debout et disposée pour occuper une niche, évidemment l'une des grandes niches des quatre piliers de la coupole, paraissait un peu longue parce que le sculpteur avait trop fait sentir la maigreur du corps de son modèle sous la draperie large dont il l'avait enveloppé. Il y en avait un plâtre dans la vente de l'artiste en 1828, et le numéro 14 du catalogue dit même: « Modèle réduit de la statue de Voltaire *qui était placée au Panthéon français.* » Personne ne m'a pu renseigner sur son sort, et depuis 1855 que j'ai publié l'étude sur la vie et les ouvrages de Houdon dans les deux premiers volumes de la *Revue universelle des Arts*, il ne m'est venu aucun renseignement. Qu'est devenue cette statue de marbre, plus grande certainement que nature? Pendant qu'on vidait le cercueil en 1814, en a-t-on fait des cuvettes ou des bénitiers? Je n'en serais que médiocrement surpris, mais il serait bon de le savoir d'une façon positive.

A. DE M.

[On a vu par le procès-verbal (ci-dessus, p. 57) que cette statue existait encore en 1821, dans une niche du caveau. — *Réd.*]

—

Portrait de J. Delécluse, par Ingres. — Un des lecteurs de l'*Intermédiaire* pourrait-il me dire s'il existe un tableau ou dessin de J. Ingres (1856) représentant J. Delécluse, le regretté critique d'art? Dans l'affirmative, je le prierais de m'indiquer le nom du possesseur. O. F.

—

Qu'est-ce que « la (ou le) Bracque latin? » — Une lettre écrite de Paris le 27 mars 1562, dit que le prince de Condé « est allé au presche (des huguenots)... lequel presche se fait à une maison devant *la Bracque latin* (sic). » — Quelle est la vraie orthographe et le sens topographique de cette désignation? C. R.

—

Dieu héritier d'un joaillier en 1726. — Quelqu'un pourrait-il me donner des renseignements précis sur une affaire curieuse dont je trouve la trace, à la date de la fin de mars 1726, dans une lettre de Matthieu Marais, avocat au parlement de Paris, dont je publie en ce moment les *Mémoires*, lettre adressée au Président Bouhier? « On « plaide, dit-il, la cause d'un joaillier qui a « fait une société avec Dieu parce que les « hommes l'avaient toujours trompé; il est « mort; l'Hôpital-général demande la part « à Dieu. Il y a des *Mémoires* imprimés..... » — Dans sa lettre du 14 avril 1726, Marais nous donne le résultat de ce singulier procès : « Dieu a gagné sa cause et a eu, « pour sa part dans la société, 8,000 liv.; « il n'y avait que le Diable qui pût être dé- « fendeur contre Dieu; aussi, a-t-il été « vaincu. » — La bienveillante érudition d'un de vos lecteurs me fournira peut-être l'indication des *Mémoires imprimés* mentionnés par Marais et de la bibliothèque où ils pourraient se trouver. Les *Recueils* de causes célèbres ou curieuses (Gayot de Pitaval, par exemple,) donnent-ils sur cette affaire quelques informations?

(Paris.) M. DE LESCURE.

—

Le conte de « Mais si, » et « l'Histoire des Roses » en 1771. — Le mercredi 11 sept. 1771, Mme Du Deffand écrit à Mme de Choiseul : « N'avez-vous pas trouvé bien plaisant ce conte de De Lille de *Mais si?* Comme c'est moi qui l'ai divulgué, je me le reproche. Je serai peut-être cause que l'auteur sera coffré, et ce pauvre diable n'a peut-être pas entendu malice » (I, 406). Mme de Choiseul répond le 18 sept. : « L'abbé m'avait montré, ma chère petite fille, le conte de De Lille; il serait bien singulier que des rapports aussi frappants eussent été trouvés innocemment, et il serait trop effronté d'avoir risqué l'*Histoire des Roses*, si publique, dans un livre avoué, qui passe à la police et dont l'auteur est connu. Mais ce qui est aussi plaisant que l'innocence de l'auteur, c'est celle des censeurs que ces rapports n'ont point frappés » (I, 412).

Quelle est cette « *Histoire des Roses* » si publique? Quel est ce « livre avoué, qui passe à la police? » Je suppose que le conte de *Mais si* est contre Mme Dubarry, mais où le trouver?

(Maubeuge.) H. DE L'ISLE.

—

Procès criminels antérieurs à 1784. — Un libelle injurieux attribué à Mayeur de

Saint-Paul ou à Theveneau de Morande (*Le Vol-plus-haut ou l'Espion du Boulevard du Temple*, Paris, 1784) signale comme des affaires qui préoccupaient alors le public, comme catastrophes arrivées dans ce qu'on a depuis appelé le demi-monde : « le procès criminel du sieur Loquain et de la demoiselle d'Argens, la fin « cruelle du sieur d'Espinas. » Les recueils de causes célèbres, les journaux du temps fournissent-ils quelques détails sur ces affaires ? C. F.

—

Un huitain contre Louis XVIII. — J'ai trouvé les huit vers qu'on va lire dans un recueil manuscrit du temps de la Restauration.

Louis dix-huit a, de tout point,
De ses aïeux la gloire héréditaire :
De Louis le Gros l'embonpoint,
Le courage du Débonnaire.
A ce digne fils des Bourbons
Louis onze a légué sa ruse,
Louis quatorze ses dragons,
Et Charles neuf son arquebuse.

Pourrait-on préciser à quelles circonstances politiques se rapporte cette petite boutade libérale, évidemment antérieure à 1824? R. E.

—

De quand date l'usage de poudrer les cheveux? — A quelle époque précise s'est introduite en France la mode de poudrer les cheveux? Quel a été le motif ou le prétexte de cette mode? Qui le premier en a fait usage, et quel est le premier témoignage écrit la concernant? M. DE L.

—

La rente française a-t-elle monté à la nouvelle de la défaite de Waterloo? — On a dit et imprimé souvent, comme exemple du manque de patriotisme à la Bourse, que les fonds publics avaient monté lorsqu'on avait connu à Paris les résultats de la journée de Waterloo. Cette assertion est-elle conforme à la vérité historique? Je désirerais être éclairé sur ce point d'histoire.

(Rouen.) N. A.

—

Famille Lesgaré, de Chaumont en Bassigny. — Existe-t-il à Chaumont-en-Bassigny des traces d'une famille *Lesgaré*, à laquelle appartenaient Laurent et Gédéon Lesgaré, célèbres orfévres-joailliers qui vivaient vers 1620? Gédéon a publié à Paris, sous le titre de *Livre de feuilles d'orfévrerie*, un certain nombre de planches représentant des modèles de bijoux.

(Langres.) C. E. C. V.

—

Les « fers à cheval fixes » étaient-ils connus des anciens? — Les Anciens, notamment les Romains et les Gaulois, connaissaient-ils à l'époque des campagnes de Jules César, les *fers à cheval?* En a-t-on retrouvé dans les fouilles? A quels signes peut-on les reconnaître d'une manière certaine? Je ne parle pas des fers *mobiles*, connus sous le nom d'*Hipposandales*, dont on découvre assez fréquemment des spécimens paraissant remonter à cette époque, mais de fers *fixes*, attachés à demeure et analogues à ceux dont on se sert de nos jours. Je sais que l'emploi en a été contesté; cependant j'ai peine à croire que les chevaux aient pu marcher sur des routes empierrées, sans avoir la corne protégée par un corps plus dur. C. E. C. V.

—

Une plume métallique au XIVe siècle. — M. René de Belleval, dans un très savant volume qu'il vient de publier sur *la Première Campagne d'Edouard III en France*, dit (p. 95), à propos des pièces fausses fabriquées par Robert d'Artois : « Un clerc de Jeanne écrivit les pièces et se servit d'une plume d'airain pour mieux déguiser son écriture. »

Il s'agit bien, on le voit, d'une *plume d'airain* et non pas d'un *style*. A-t-on connaissance de l'emploi de plumes métalliques à une époque antérieure au XIVe siècle? Il est déjà fort beau, du reste, de faire, comme on disait jadis, « ses preuves de 1300. » O. WATT.

—

Cuirasses de femmes trouvées en 1628. — On lit dans l' *Histoire de Paris* par Dulaure : « En 1628, un jardinier fouillant la terre pour déraciner un arbre à l'entrée de la rue Vivienne, dans le jardin de l'ancienne Bourse de Paris, fit la découverte de neuf cuirasses de femmes. Les formes arrondies du sein ne laissaient pas de doute sur le sexe des personnes auxquelles elles avaient servi. A quel temps, à quelle nation appartenaient ces cuirasses? Ceux qui publièrent cette découverte négligèrent de fournir les détails nécessaires à la solution de ces questions. » — Sait-on ce que sont devenues ces cuirasses? NOSSIOP.

—

Lettres de Junius. — Quel est l'auteur le plus probable des lettres politiques publiées (1769-1772) en Angleterre dans le *Public Advertiser*, sous le pseudonyme de Junius, avec cette épigraphe : *Stat nominis umbra* (Mon nom reste dans l'ombre)? On a successivement attribué ces lettres à Burke, à Hamilton, à Horace Walpole, à lord Chatam, à Gibbon, à Young, etc.

O. FRION.

—

Correspondance de Canova avec Quatremère de Quincy. — Quel est le possesseur

actuel de la *Correspondance* de Canova avec Quatremère de Quincy, acquise par M. Solar et qui, je crois, a fait partie de sa vente d'autographes (Techener)? M. DE L.

—

Echange de livres. Système du rév. F. Trench. — On lit dans un journal anglais que l'éditeur du recueil : *Notes and Queries*, désireux de rendre les communications entre ses lecteurs aussi complètes que possible, annonce qu'il est dans l'intention de se rallier au *Système d'échange de livres*, proposé par le révérend F. Trench, et qu'il se propose de publier un supplément mensuel, avec la liste des livres à échanger et les prix.

Pourrait-on m'indiquer quel est ce système d'échange; et si l'idée est praticable, pourquoi votre excellent journal *l'Intermédiaire des Chercheurs et Curieux*, — en sa qualité de *Notes and Queries français*, — ne favoriserait-il pas de même, entre les travailleurs, les communications propres à amener un échange de livres?

GUILL. DEPPING.

—

Cagnotte ou Gagnotte? — On donne en ce moment, au théâtre du Palais-Royal, une pièce intitulé : *la Cagnotte*. — N'est-ce pas « la *Gagnotte* » que l'on devrait dire?

A. B.

Réponses.

Comment on parle aux animaux (*Vid.* p. 3 et 30). — En espagnol, *hue* se traduit par : *arre*, *chau*, *chau*, et *dia* par : *re*, *re*. — En anglais, *hue ho* (hurhaut) se dit : *gee ho* (de *aller*, *marcher*), et *dia* se dit : *hoi*. — En Italie, les muletiers, pour exciter leur monture, crient : *harri*, avec un son de voix rauque et guttural. Qu'il me soit permis, à cette occasion, de citer une anecdote rappelée par M. Foucher de Careil à la salle Barthélemy, dans sa belle conférence sur Dante, au bénéfice des blessés polonais : Un jour Dante, suivant un chemin pour rentrer dans Florence, rencontra un ânier qui chantait les vers de son divin poëme; par malheur, il s'interrompait de temps en temps pour jeter à son âne ce cri : *harri*. Dante, furieux, se précipite sur lui et le jette à bas de sa monture en disant : « Ane que tu es, où as-tu vu que j'aie mis dans mes vers ce *harri*? » Le muletier, épouvanté et croyant voir le diable en personne, s'enfuit et court encore. — On connaît l'influence exercée par les sons musicaux sur les animaux, principalement sur l'éléphant, le cheval et l'ours. Un fait moins connu et que j'ai vérifié un grand nombre de fois, c'est le plaisir que prennent les chiens (de grande espèce) à écouter une musique douce comme celle d'un bon orgue de barbarie; ils essayent de l'accompagner, aboyant seulement pour les tons aigus. En général, les animaux n'aiment pas le violon. — J'ajouterai que j'ai vu employer indistinctement *hue* pour faire avancer le cheval, *hô* pour le faire arrêter ou reculer, *dia* pour le faire tourner soit à droite, soit à gauche, et *hue dia* (ou mieux *hic dia*, du grec « marche à travers les angles »), pour l'exciter. — Je me souviens aussi qu'un professeur de langues étrangères, ayant trouvé un petit chien appartenant à une dame anglaise, lui dit en allemand avec l'accent du commandement : « Fais le petit homme, » et en français : « Fais le beau. » La petite bête obéit également bien à ces deux ordres, ainsi qu'à celui que lui donna en anglais la dame à qui elle appartenait, lorsqu'elle le retrouva : « Demande, fais le demandeur. »

O. FRION.

—

Portrait de Mme de Miramion (*Vid.* p. 5). — M. l'abbé M.-L. Badiche a adressé directement à M. Hipp. Lucas une réponse que celui-ci nous communique, et par laquelle lui est indiqué un portrait de la fondatrice des Miramiones, qui se voit dans la sacristie des Religieuses dominicaines, du Monastère de la Croix, rue de Charonne, à Paris.

—

Ecrits et dessins d'aliénés (*Vid.* pp. 6, 24, 41, 56). — Je signalerai à M. North-Peat un article assez curieux intitulé : *Bibliographie des fous*, inséré dans la *Revue de Rouen* en 1835 par M. C. Richard, à propos de deux feuilletons publiés sur ce sujet dans le journal *le Temps* par Ch. Nodier.

(Rouen.) J. S.

— J'ai visité en 1842 l'Asile des aliénés de Palerme. Le directeur d'alors avait pour principe de laisser ses pensionnaires se distraire le plus possible, pourvu que le genre de distraction fût admissible. On donnait des concerts, on jouait la comédie, etc. Un aliéné avait décoré le réfectoire d'immenses fresques, fort peu épiques, il est vrai. C'étaient des scènes populaires qui étaient peintes sur les murs, et je crois me rappeler que cela ressemblait aux lithographies très agrandies de notre Boilly père. M. N. P., qui a posé la question trouverait sans doute à Palerme quelques renseignements pour le but qu'il se propose.

A. D.

— Théophile Gautier parle dans son voyage en Italie (*Italia*, un vol. chez Hachette) des peintures exécutés par un fou sur les murs de l'hôpital de *San-Servato* à Venise. Ces peintures, je les ai revues l'été dernier, et d'autres encore, car le pensionnaire, auteur des premières, mort depuis

le voyage de Gautier, a fait école et a eu des imitateurs. Les bons pères de San-Servato laissent leurs malades barbouiller tout leur soûl pour se distraire. C'est en général des perspectives, des monuments, au milieu desquels s'agitent des foules. Il ne serait pas impossible d'en avoir des reproductions, car il ne manque pas de photographes à Venise. CH. ASSELINEAU.

— Peut-être serez-vous bien aise de pouvoir remplacer la dernière phrase de M. L. M. (p. 56) par le titre même de l'ouvrage de Lutterbach, comme suit:

RÉVOLUTION DANS LA MARCHE, ou cinq cents moyens naturels et infaillibles pour trouver le confortable dans les différentes manières de marcher; user ses chaussures selon sa volonté; ne pas les déformer; éviter les cors aux pieds; ne pas se fatiguer en marchant ainsi qu'en travaillant; marcher avec assurance sur les chemins glissants; ne pas se crotter, ou si l'on se crotte par une marche forcée, se décrotter à sec par un exercice agréable, sans faire de poussière et sans détériorer l'étoffe; redresser par la marche la démarche des boiteux; y compris jeux et exercices hygiéniques pour les personnes délicates de tout âge; conserver la vue et lui donner la force de soutenir l'éclat du soleil sans la fatiguer; enfin contribuer puissamment à sa santé, modérément à sa gaieté et quelque peu à sa beauté, rien que par son propre mouvement. Par P., dit F. LUTTERBACH. A Paris, chez Pigonaux et chez Moreau. 1850. (La couverture porte : A Paris, chez l'auteur, rue des Vieux-Augustins, 4, au *Café-restaurant de la Santé*, et chez les principaux libraires, 1851.)

D'après ce titre, je ne suis plus assuré que le vrai nom de Lutterbach fût Fourage; de plus, quoique le *Charivari* ait plaisanté ce rêveur, son livre n'est qu'une exagération des théories gymnastiques.

(Strasbourg.) P. RISTELHUBER.

— J'ai rencontré parfois sur les quais deux volumes in-8°, publiés, je crois, en 1836, par un certain chevalier de Fonvielle, de Toulouse, et intitulés, si je ne me trompe, *l'Ecole des Ministres*, lesquels m'ont bien semblé l'œuvre d'un fou ou d'un maniaque. R. R.

— On nous signale encore : « De la valeur des écrits des aliénés au point de vue de la sémiologie et de la médecine légale, » par le docteur L.-V. MARCÉ, avec deux planches. *Annales d'hygiène publique et de médecine légale;* avril 1864, pp. 379-408.

—

La tombe de Voltaire, violée en 1814 (*Vid.* pp. 7, 25, 42, 49, 57, 65). — La *Correspondance littéraire* ne nous a rien répondu, dans son numéro du 25 mars. Mais des communications qui viennent encore de nous parvenir nous obligent à prolonger l'exposé de cette question, si importante d'ailleurs pour l'histoire et si édifiante à certains égards. Tous nos correspondants, il faut le dire, tiennent pour constant et avéré désormais le fait de la profanation accomplie en 1814. Nul ne le conteste.

On s'étonne souvent du secret si bien gardé sur le mystérieux prisonnier de la Bastille, connu sous le nom du *Masque de fer*, et la postérité s'irrite en présence de cette énigme dont le mot lui échappe. Le régime ancien, sous lequel ces crimes d'Etat étaient la légalité, explique à la rigueur et rendait possibles de tels mystères. Mais que penser, au XIXe siècle, au siècle de la publicité, d'un acte comme celui qui a été perpétré il y a cinquante ans, et du secret qui l'avait couvert jusqu'ici! A quoi a-t-il tenu que cette énormité ne fût à toujours ensevelie dans l'ombre? Malgré de sourds murmures, de vagues soupçons, comme on avait réussi à donner le change! Ah! il y a donc eu, de nos jours aussi, de ces pouvoirs occultes ayant presque raison de compter sur leur force et sur leurs amis, pour assouvir impunément, à un moment donné, leurs fanatiques passions!

C'est sur les détails de la comédie jouée à plusieurs reprises, depuis 1814, pour dépister les gens trop curieux, que portent surtout nos informations nouvelles.

— Nous savons à quelle occasion on fit, le 29 décembre 1821, ce premier simulacre de déplacement des cercueils dont nous avons publié le procès-verbal. Les missionnaires, auxquels on allait livrer Sainte-Geneviève, l'avaient exigé (*sic*). A la séance de la chambre des députés du 25 mars 1822, M. Stanislas Girardin profita de la discussion du budget pour porter la question à la tribune. Il réclama contre l'*ordonnance royale* du 12 décembre précédent, qui avait menacé « les grands hommes » inhumés au Panthéon, dans la possession de cette demeure dernière qu'ils tenaient d'un *décret-loi* et de « la Patrie reconnaissante, » suivant les termes de la belle inscription due à M. de Pastoret. Il se plaignit du « silence injustifiable » que le ministère avait apporté jusqu'alors « aux bruits plus « ou moins vraisemblables qui s'étaient ré- « pandus relativement aux dépouilles mor- « telles de Voltaire et de Rousseau. » Le *Moniteur* constate que ces paroles causèrent de l'*agitation* à la *droite* de la Chambre.

« Je dois, ajouta l'orateur, je dois, comme « député de la France, sommer le ministère « de dire enfin ce que ces dépouilles sont « devenues; il en est responsable, non- « seulement envers la nation, mais aussi « envers les étrangers, car les hommes de « génie ont l'Univers pour patrie..... Au « nom de la France, au nom des hommes « éclairés de tous les pays, je demande au « ministère de vouloir bien nous dire, en- « fin, où reposent les cendres de Voltaire « et de Rousseau!... (Murmures à droite.) « **Je lui demanderai aussi pourquoi l'auto-**

« rité a cru pouvoir se permettre de faire « effacer cette inscription, si touchante : « *Aux Grands hommes la Patrie recon-* « *naissante?* » (Interruption de MM. Marcellus et Piet.)

Que répond M. le ministre de l'intérieur ainsi interpellé? Que l'inscription a disparu, il y a six à sept ans, et que cela lui semble tout simple; et relativement aux « deux hommes qui, par des lois succes- « sives, ont été transférés dans ce monu- « ment, qu'ils ont été déposés dans les « caveaux de l'église Sainte-Geneviève, « et qu'ils y sont encore (Sensation..... « *M. de Lameth :* C'est bon à savoir). »

On voit que c'était là une vraie réponse ministérielle, et que la question n'en subsistait pas moins, — plutôt plus, — et l'exclamation de M. de Lameth est un *Credo* à la façon de saint Thomas.

— En 1826, paraît, dans la collection Lecointe et Durey, le *Résumé de l'Histoire de Champagne,* où, à propos de l'abbaye de Scellières, l'auteur bien informé, M. de Montrol, s'exprime ainsi : « C'est là « que furent déposés les restes de Voltaire. « On les transporta depuis au Panthéon; *ils* « *en ont été enlevés avec ceux de Rousseau,* « pour être jetés où il a paru convenable aux « manœuvres employées à cette profanation, « et sans que personne aujourd'hui puisse « indiquer peut-être le lieu qui les recèle. » Cela s'imprima en 1826. Le gouvernement de la Restauration ne dit mot, — et pour cause.

— En 1830, après que « les trois couleurs « sont revenues, » on sait qu'il s'opère un nouveau déplacement des sarcophages, rien de plus. On a vu le procès-verbal constatant ces balivernes.

— Enfin, en 1831, le zélé éditeur de la belle édition de Voltaire qui porte son nom, M. Beuchot, voulant avoir le cœur net sur de sinistres rumeurs qui avaient circulé et qu'il connaissait mieux que personne, écrivit au ministre une lettre très explicite, qui était restée inédite, et que voici :

A Monsieur le ministre du Commerce et des Travaux publics.

Monsieur le Ministre, l'édition que je donne des *Œuvres de Voltaire* contiendra la *Vie de Voltaire,* par Condorcet. Parmi les pièces justificatives doit nécessairement être comprise une relation de sa translation au Panthéon. — Mais je désirerais pouvoir dire précisément ce que sont devenus ses restes qui, dans les derniers temps, n'étaient pas entre des mains amies. — J'ose donc vous prier, Monsieur le Ministre, de m'accorder la permission de me présenter au Panthéon, et l'autorisation d'y faire toutes recherches utiles, *même l'ouverture du cercueil ou monument ou lieu contenant ses restes,* sous l'offre de faire les frais que cela nécessiterait.

J'ai l'honneur d'être, etc., BEUCHOT,
Bibliothécaire de la Chambre des Députés.

Dans ces sortes de cas pressants les ministres qui ont du nez (or, M. d'Argout en avait!) ne répondent pas eux-mêmes, ils font répondre par un haut subordonné quelconque. Ici c'est un directeur qui est chargé de cet office :

MINISTÈRE DU COMMERCE ET DES TRAVAUX PUBLICS. Direction des bâtiments civils.

A Monsieur Beuchot, etc.

Paris, le 12 décembre 1831.

Monsieur, vous avez demandé à M. le Ministre du Commerce et des Travaux publics l'autorisation de faire des recherches au Panthéon pour constater ce que sont devenus les restes de Voltaire et même faire faire à vos frais l'ouverture du cercueil, ou monument, qui les contient. — M. le comte d'Argout n'a pas cru devoir consentir à l'ouverture du cercueil; mais il me charge de vous annoncer qu'il est exposé aux regards du public dans la nef souterraine du Panthéon, et de vous soumettre des renseignements qui me paraissent devoir satisfaire pleinement votre sollicitude. — Lorsqu'en 1821 le Panthéon fut consacré au culte catholique et remis à des missionnaires, le ministre de l'intérieur ordonna que les sarcophages de Voltaire et Rousseau fussent enfermés dans des caveaux situés sous le grand porche, en dehors de l'édifice; ces caveaux formant une sorte de cimetière sur lequel le clergé ne pouvait élever de prétentions. — J'étais alors Directeur des Travaux publics. La translation s'opéra par mes soins. Les cercueils furent préalablement mis sous le scellé, et les caveaux, dont les clefs restèrent entre mes mains, fermés avec beaucoup de précaution. — En 1827, mon successeur, M. le vicomte de Thury, jugea à propos de faire établir une double clôture. Elle fut placée en sa présence, et le procès-verbal qu'il dressa de cette opération, sous la date du 26 mars de la même année, constate qu'ayant visité les fermetures des caveaux avec l'architecte du monument et deux autres témoins, il les avait trouvées en bon état. — Immédiatement après notre glorieuse révolution, la voix publique réclama les restes de ces deux grands hommes, chers à la liberté. Le directeur des Travaux publics s'empressa de prendre les ordres de M. le Ministre de l'Intérieur, et, de concert avec M. le Préfet de Police, fit reporter les sarcophages aux places qu'ils occupaient précédemment. — Vous verrez, Monsieur, par le procès-verbal de cette translation, dont j'ai l'honneur de vous envoyer copie, qu'à la vérité les sarcophages furent trouvés dans un grand délabrement, mais les cercueils bien conservés, et les scellés que j'avais fait apposer en 1821 intacts.

Recevez, Monsieur, etc.,

Le Conseiller d'Etat, Directeur,
HÉLY D'OISSEL.

P. S. Je crois devoir vous envoyer aussi le procès-verbal de la translation des sarcophages dans les caveaux du porche.

Ah! le bon billet qu'avait là M. Beuchot! Et comme voilà sa « sollicitude » bien « pleinement satisfaite, » ainsi que parle M. le Directeur! On lui annonce, de la part de Son Exc., que le « cercueil » de Voltaire est « exposé aux regards du public, dans la nef souterraine du Panthéon; » — on lui apprend avec quels soins et quelles « précautions » infinies les translations de 1821 et de 1830 ont été effectuées, les cercueils



ayant été mis préalablement sous scellés (mais non ouverts, *nota bene!*); — on lui envoie les procès-verbaux desdites opérations (nous les avons publiés), on lui certifie qu'une « double clôture » avait été établie, que la « bonne fermeture » des caveaux avait été exactement vérifiée, que les « scellés » ont été trouvés « intacts » (les fameux scellés de 1821, apposés *de confiance*, après le coup fait), etc., etc. On lui donne tout enfin, tout, — excepté l'autorisation *d'éclairer la lanterne*, c'est-à-dire d'ouvrir, comme vient de le faire faire l'Empereur, ce cercueil d'un « grand homme, cher à la liberté, » — cercueil qui était et que l'on devait trouver VIDE!

Que pensent nos lecteurs de tout cela? Que pensent-ils de cette comédie de cinquante années, et des insensés, — gérontes ou pasquins, — qui l'ont jouée successivement sur les tréteaux politiques, à titre de complices ou de comparses!

—

Comment reconnaître les faux autographes? (*Vid.* pp. 12, 27, 44.) — L'auteur de la question a sans doute voulu parler des anciens autographes. Ne pouvant y répondre dans toute sa généralité, je me bornerai à lui indiquer deux moyens qui peuvent être d'un certain secours dans certains cas tout à fait particuliers: 1° l'analyse du papier, pour y reconnaître des traces de chlore (on sait que le chlore fut introduit par Berthollet dans la papeterie en 1814); 2° l'examen des filigranes de la pâte du papier, qui peuvent souvent, étudiés avec soin, faire connaître la date des manuscrits, lettres autographes, etc., et le pays d'où ils proviennent (Voir les excellents articles de M. Vallet de Viriville sur cette matière).

O. Frion.

— L'*Amateur d'autographes* s'est ému, — plus que de raison, — de la réponse publiée p. 44, puisque (semblable à ceux qui sifflent ou chantent ou rient, quand ils ont peur) il traite cette réponse de « rodomontade » et trouve le signataire un mauvais « plaisant, » au « nom baroque, pseudonyme évidemment, » dit-il. — Non, M. Betbeder n'est pas un mythe, ni un Monsieur qui plaisante. C'est un artiste en chair et en os (dont nous avions supprimé l'adresse pour éviter tout air de réclame) et qui est prêt à démontrer, appareil en main, ce qu'il a avancé, — même devant la « Société des Amateurs d'autographes, composée des hommes les plus compétents, » puisqu'on l'en menace. — Au surplus, le *Journal gén. de la Librairie* du 9 avril, qui nous arrive à l'instant, rend compte (p. 58) des résultats que M. Betbeder a soumis au Conseil du Cercle de la Librairie et dont ce Conseil s'est déclaré entièrement satisfait. « Les *fac-simile* d'autographes sur- « tout, nous en donnons avis aux collec- « tionneurs (dit le *Journal*), défient l'œil « le plus exercé, et ces Messieurs ont vai- « nement cherché à établir une différence « entre les pièces de ce genre qui leur ont « été présentées. » — Nous renvoyons donc l'*Amateur d'autographes* à M. Betbeder, artiste-peintre, 221, rue Saint-Antoine.

— M. Betbeder n'est pas le seul ni le premier à réussir ainsi dans des reproductions trompe-l'œil. Un artiste polonais, M. Pilinski, rue des Noyers n° 31, fait depuis plusieurs années des reproductions étonnantes de gravures, d'imprimés, de manuscrits. Ne sait-on pas d'ailleurs que c'est la perfection des *fac-simile* de billets qu'on a soumis à la Banque de France, qui a décidé cet établissement à adopter ses nouveaux modèles inimitables. Les employés les plus habiles avaient, après examen, déclaré *bons* des billets *faux*. Il a bien fallu aviser. — En fait d'autographes aussi, « un bon averti en vaut deux. »

—

Le peintre Torrentius (*Vid.* pp. 15, 29). — Aux deux réponses déjà insérées il faut en joindre une qui avait paru dans le 1er n° du *Journal des Beaux-Arts*, publié à Anvers par M. Adolphe Siret (15 janv. 1864, VIe année, p. 2), d'après l'ouvrage récent de M. Chrétien Kramm, d'Utrecht, *Vie des artistes néerlandais et flamands*, faisant suite à celui d'Immerzeel.

— Si Torrentius a été brûlé, assertion qui d'ailleurs paraît sans fondement, toutes ses œuvres n'ont point partagé son sort. Il s'en rencontre à Paris, entre autres, dans le cabinet de M. Bourlon de Sarty: *Diane et Actéon*, par Torrentius, « peinture fine et gracieuse, d'une extrême rareté, » dit l'*Annuaire des Artistes et des Amateurs* (1862). Le peintre était-il doublé d'un écrivain? On ajoute dans ce dernier ouvrage: « On brûla en place publique tous ses ouvrages de *littérature* et de peinture. »

Que l'auto-da-fé soit apocryphe, je veux bien en croire M. C. Vosmaer, mais *quid* des « ouvrages de *littérature?* » H. Vienne.

—

Le mot Pamphlet (*Vid.* pp. 19, 30, 45). — Le *Dict. de l'Acad. franç.* donnait déjà le mot *pamphlet* dans sa 4e édit., de 1762. — En anglais, le mot se trouve dans Caxton (XVe siècle), sous la forme de *paunflet*, si nous en croyons Johnson; Todd cite un exemple de 1510, avec une orthographe bien voisine de celle d'aujourd'hui, *pamfletes*. Shakspeare a aussi employé ce terme. Parmi les diverses étymologies proposées par les lexicographes, j'en vois deux grecques: d'une part πᾶν et πλήθω, d'autre part πᾶν et φλέγω. Toutes deux me paraissent fort invraisemblables. Pour ne parler que de la seconde, le composé πάμφλε-

κτος se trouve dans l'*Antigone* et dans l'*Electre* de Sophocle, appliqué une fois, comme épithète, aux autels, une autre fois au feu, c'est-à-dire ayant une valeur qui ne nous amènerait guère à la signification de *pamphlet*, même à sa signification française, et il ne faut pas oublier (ce qui suffirait à trancher la question) que dans la langue anglaise, à laquelle nous avons emprunté ce mot, il ne signifie que *brochure*, acception où l'idée de *feu* et de *brûler* n'a, que je sache, rien à faire. — Webster propose une autre origine qui me semble beaucoup plus acceptable. Il rapproche *pamphlet*, de l'espagnol *papeleta*, qui signifie « feuille volante, morceau de papier où l'on note quelque chose, » et qui dérive de *papel*, « papier. » Le changement du *p* en son aspirée *ph* n'a rien d'étonnant (surtout devant les liquides *r*, *l*); quant à l'insertion de la nasale *m* devant le *p*, j'en pourrais citer divers exemples; je me contenterai d'un seul, bien voisin du terme qui nous occupe: les Flamands ont, ou du moins ont eu, pour rendre le mot *papyrus* (d'où l'espagnol *papel*), la double forme *papier* et *pampier* (Voyez le *Dict. flamand-franç.* de Halma, 2e édit. Amsterdam, 1729, et l'*Etymologicon linguæ anglicanæ* de Skinner, Londres, 1671). Si c'est Caxton qui a introduit le mot dans la langue anglaise, il faut se souvenir qu'il a passé plusieurs années en Hollande et en Flandre, soit comme facteur de la Compagnie des merciers de Londres, soit, dit-on, comme faisant partie de la maison de Marguerite d'York, femme de Charles-le-Téméraire. — Je ne parle pas de l'étymologie donnée par Johnson, *par un filet* (*sic*); elle se réfute, ce me semble, d'elle-même. *Pagina filata*, proposé par d'autres, ne me paraît guère plus heureux, je l'avoue.

AD. R.

— Le *Notes and Queries* du 27 fév. a aussi consacré ses quatre premières colonnes au mot *Pamphlet*. M. W. Bates commence par protester contre la récente étymologie de *par un filet*, qui n'offre pas même, à vrai dire, un vocable français d'où l'on ait pu former le mot en question, mot auquel les Français eux-mêmes, méconnaissant une telle origine, assignent depuis longtemps une étymologie britannique, témoin le *Manuel lexique* de 1755 (1). — A la rigueur, il préférerait celle de Pegge (*Anonymiana*, c. I, 26), qui dérive *pamphlet* du vieux mot français *palme* (la paume de la main) et de *feuillet*. — Dans le *Philobiblon* de l'évêque de Durham, Richard de Bury (XIVe siècle), on lit : « *Codices... ac pampletos exiguos incrussatis prætulimus palafridis.* » Voilà bien nos pamphlets, ou *petits livrets*, latinisation d'un mot déjà sans doute en usage. C'en est vraisemblablement l'exemple le plus ancien, Ducange et Charpentier n'en fournissant aucun. On le retrouve dans Caxton, un siècle et demi plus tard (1490) : « *J. sitting in my Studye, whereas laye many dyverse Paunflettis and Bookis.* »

Quant à la signification, Oldys, qui a publié dans le *Phœnix Britannicus* de Morgan une curieuse « Dissertation sur les Pamphlets, » établit que ce mot a simplement le sens de brochure, sans aucune qualification en mal ou en bien. La preuve en est que l'Eloge (*Encomium*) de la reine Emma est appelé *Pamphlet* par Hollinshed, tout aussi bien que des libelles diffamatoires, condamnés au feu en 1647, sont appelés de ce même nom par Runsworth. — Le sens du mot s'est peu à peu modifié quant à la nature, aussi bien que quant à la dimension des écrits qu'il désignait. Appliqué aujourd'hui presque exclusivement à des écrits en prose, il semble avoir signifié plus particulièrement des écrits en vers, comme on le voit dans les Satires de Hall (1597) et de Marston, et dans la préface d'un poëme de Robert Armin (1609). — Cent cinquante ans après, il signifie spécialement un écrit politique, et Johnson l'emploie ainsi dans sa Vie de Swift. — Harris prend le mot dans un sens défavorable lorsqu'il met les jeunes gens en garde contre « *that fungous growth of novels and* pamphlets, *where they rarely find any rational pleasure and any solid improvement* » (*Hermes*, liv. III). — En français, il est assez difficile de citer des exemples très anciens, et l'un des premiers est peut-être cette phrase de Voltaire, dans son *Examen important de Milord Bolingbroke* (1767) : « Grub-street est la rue où l'on « imprime la plupart des mauvais pam- « phlets qu'on fait journellement à Lon- « dres (1). »

— Dans l'*Athenæum* du 28 nov. 1863, on attribuait au mot *Pamphlet* une origine toute nouvelle : « Sous le règne de Néron, une dame composa une histoire du monde connu en trente-cinq petits livres, écrits en grec, et elle édifia ses contemporains par lesdits petits livres. Comme elle se nommait *Pamphila*, ce furent les premiers *pamphlets.* » — Nous livrons cette étymologie à nos lecteurs... pour ce qu'elle vaut.

(1) M. W. Bates a bien raison, croyons-nous, mais il se trompe sur la date de cette insoutenable étymologie de *par un filet*, qui n'est pas si récente, puisqu'elle se trouve dans Johnson.

(1) C'est peut-être, ajouterons-nous, de cette première habitude prise d'accoler au mot *pamphlet* l'épithète de *mauvais*, ou de ne considérer la chose que sous ce rapport, qu'est venu l'usage abusif de prendre toujours chez nous le mot en mauvaise part et dans le sens de libelle. P.-L. Courier a fait assez ressortir cet abus de langage en même temps qu'il a donné d'admirables modèles de *bons* pamphlets, notamment dans son immortel *Pamphlet des pamphlets.*

L'inscription de Montmartre (*Vid.* p. 22). — Dans un journal populaire qui ne répond peut-être pas complétement à son titre, en ce sens qu'étant *le Journal pour Tous*, il n'est guère connu d'un certain nombre de lecteurs, j'ai lu, le 3 juillet 1861, le récit suivant :

Dans les démolitions et fouilles faites à Belleville et aux environs des carrières par ordre de la police, on trouva une pierre avec des caractères, qu'on crut digne de l'examen de Messieurs de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Voici quels étaient ces caractères et l'ordre figuré de leur arrangement.

I				C
		J		
		L		
		E		
C				H
	E		M	
		I		N
	D		E	
S	A	N	E	S

Mais quand il fallut rechercher dans quelle langue étaient écrits ces caractères et ce qu'ils signifiaient, ils se cassèrent inutilent la tête. Ils consultèrent M. Court de Gébelin, le savant auteur du *Monde primitif*, et l'homme le plus versé dans la connaissance des hiéroglyphes. Il s'avoua incapable d'y rien comprendre. Le bedeau de Montmartre, entendant parler du fait et de l'embarras des académiciens, pria qu'on lui fît voir la pierre, et, sans doute instruit de son existence antérieure, il en donna sans difficulté la solution en assemblant simplement les lettres qui forment ces mots français : ICI LE CHEMIN DES ANES. Il y avait dans ces cantons des carrières à plâtre, et c'était une indication aux plâtriers qui venaient en charger des sacs sur les ânes dont ils se servaient pour cette expédition.

Est-ce là une histoire faite à plaisir par les auteurs d'*Ana?* Je ne sais, car je n'ai pu remonter à une source plus authentique. Mais vous remarquerez que le nom de Court de Gébelin, cité dans le récit, donne à l'anecdote une date approximative et une sorte de vraisemblance. Il faudrait vérifier, et l'*Intermédiaire* ne manque pas de savants amis pour le renseigner sur ce point un jour ou l'autre, sans qu'il soit besoin de recourir aux bedeaux de Montmartre. B.

[Nous ferons remarquer que l'inscription, telle qu'elle est reproduite ci-dessus et conformément au libellé du *Journal pour Tous*, semble assez mal disposée, même en admettant qu'elle ait été rédigée par un ânier pour ses confrères de Montmartre.]

— *La petite Revue* (du 19 mars) nous apprend que, dans les *Souvenirs intimes* de Madame de Bassanville qui viennent de paraître, l'auteur parle de cette histoire comme d'un fait contemporain à elle raconté par M. Molé. Sur quoi la *Revue* fait observer que « cette mystification est du dernier siècle, et qu'elle date plutôt du ministère de M. de Maurepas que de celui de M. Molé, » lequel se serait amusé aux dépens de la narratrice. — Soit, mais est-ce bien une *mystification?* A quand remonte-t-elle? Ne peut-on indiquer une source du temps même où elle a eu lieu?

—

Le mot « Dioptris » employé par Tycho-Brahé (*Vid.* p. 34, 47, 59). — Je lis dans un vieux Dictionnaire franç.-ital. et ital.-français : *Dioptre*, diottra, boîte ou coulisse de pinnule et *Diottra*, dioptre ou niveau. Dans le Dictionnaire de N. Landais : « DIOPTRE, trous percés dans les pinnules d'une alidade. » — Quant au mot *foraminibus* (de *foramen*), il doit signifier trou, ouverture ou peut-être même tube. O. F.

— Il n'y a aucun rapport entre la *Dioptre*, instrument usité en géodésie ainsi qu'en astronomie, et la *Dioptrique*, science de la lumière qui traverse les milieux réfringents. — On trouvera des détails sur les *dioptres*, dont on se servait au XVIIe siècle, dans le t. I, ch. XIV de l'ouvrage *Machina cœlestis* d'Hévélius (Dantzig, 1673, in-fol.). — Dans l'explication donnée par M. E. P. (p. 59), il faut lire *Héron l'Ancien*, au lieu de Théon de Smyrne.

— Dans un vieux lexique lat.-franç. (dont le titre manque) je lis : « DIOPTRA, instrument pour regarder, généralement toute sorte d'instrument où il y a des pinnules qui servent à mesurer les cieux, comme l'Astrolabe, le Carré géométrique, le Baston de Jacob. » D. C. A. R.

—

Hans Bol, de Malines (*Vid.* pp. 34, 60). — Dans la riche collection de dessins au musée de Rotterdam, laquelle a, si malheureusement, péri en grande partie dans l'incendie du mois de février dernier, il y avait un dessin de Hans Bol, né à Malines en 1534, mort à Amsterdam en 1593, sujet tiré de la mythologie, à la plume et au bistre (no 147 du Catal.). W. B.

— J'ai entre les mains deux catalogues de ventes où figurent des dessins d'Hans Bol : 1o *Estampes et dessins*, Coll. de M. C. H. vendue le 22 déc. 1860 : « no 480. BOL (H). *La reine de Saba*, à la plume et bistre. » — 2o *Estampes anc. et dessins* : Coll. vendue le 2 mai 1863 : « no 113. BOL (*Hans*). *Le Christ rencontrant deux disciples*, paysage ovale, gouache sur vélin. » Ce dernier dessin est sans doute de la même facture que les miniatures de Hans Bol à la Biblioth. impériale, dans un Livre d'Heures. — Munich et Berlin possèdent des miniatures du même peintre.
(Batna.) H. VIENNE.

—

Voyage du peintre Hubert Robert en Italie (*Vid.* pp. 35, 60). — Voyage exécuté en compagnie de Fragonard et de l'abbé de Saint-Non. Le dernier était de retour à Paris en octobre 1761. Quant au « person-

nage de distinction» qui accompagna aussi H. Robert dans le trajet de Rome à Naples, ne serait-ce point le « comte d'Hestenhein » auquel Robert dédia en 1764 une de ses eaux fortes gravées à Rome : *Le paysage à l'arbre cassé* (n° 14 du Catal. Baudicour); ou bien encore cet autre « comte Ondedei, » auquel est dédié *Un choc de cavalerie*, gravé en 1764, d'après Van der Meulen (n° 18, Baudicour)?—Ou bien encore serait-ce M. Savalette de Buchelui, dont Robert grave le *Tombeau* en 1764 (n° 15, Baudicour)? H. VIENNE.

—

Le peintre Anglais J. Brandon (*Vid.* p. 35). — Un autre portrait peint par Brandon, celui de Guillaume III, a été gravé par Gunst, qui a aussi reproduit deux portraits d'après Van der Werff, ceux de Marie Stuart et de Marie Tudor, et ceux de Jane Goodwin, d'après Van Dyck, et d'Arthur Goodwin, d'après le même. H. V.

—

Le « Savoyard » de Boileau (*Vid.* pp. 38, 61). — Le libraire J. Gay a publié en 1862 le Recueil des *Chansons du Savoyard*, in-12, tiré à cent exempl. numérotés. L'Éditeur, M. A. Percheron, dit dans sa préface : « Quel était le chansonnier connu sous le nom du *Savoyard*? Quand est-il né? Quand a-t-il vécu? Quand est-il mort? Les réponses à ces questions resteront toujours en partie dans le vague... Son père avait été comme lui chanteur des rues; on sait de lui-même qu'il s'appelait Philipot, qu'on le surnommait le *Savoyard* ou le *Capitaine savoyard* (peut-être était-il originaire de Savoie), et qu'il était aveugle par suite de son ivrognerie; il l'avoue franchement. »

Plus loin M. Percheron cherche à prouver que le Savoyard a dû naître de 1590 à 1600, « qu'il était vivant en 1653, puisqu'il rencontre Dassoucy sur la Saône et fait connaissance avec lui, » enfin qu'il a dû mourir vers 1670. O. WATT.

—

Dorow et ses « Denkschriften und Briefe » (*Vid. p.* 38). — On demande quand est mort le conseiller Dorow, (Wilhelm), et si le recueil qu'il avait commencé : *Denkschriften und Briefe* continue de paraître? Ce savant archéologue (né le 22 mars 1790 à Kœnigsberg) est mort le 16 déc. 1846 à Halle. Le recueil en question s'est arrêté, après la 1re livraison du t. V, en 1841.

G. DEPPING.

—...Les *Denkschriften und Briefe* de Dorow se composent en grande partie des pièces de sa collection, qui lui avait déjà fourni la matière d'une autre publication : *Fac-simile von Handschriften berühmter Mænner und Frauen*, 1836, 4 livr. in-4°. — On trouve dans ces deux recueils plus d'un document français ou intéressant la France. Telles sont, outre celle de Gresset que j'ai citée, des lettres de Bossuet, J.-J. Rousseau, Voltaire, Sieyes, Guizot, Chateaubriand, Béranger, Mmes de Staël, de Broglie, Récamier, etc. Je rencontre même dans les *Denkschriften*, (t. IV, p. 220 et suiv.) des pièces qui, sans répondre directement à la question posée ailleurs (p. 38, 1re col.) par M. R. de C., pourront néanmoins l'intéresser, puisque ce sont des *Lettres tirées des papiers de la famille de Rapin-Thoyras*, et précédées d'éclaircissements sur plusieurs membres de cette famille. E. J. B. R.

—

Deux ouvrages de J. de Mourcin (*Vid.* p. 39). — Réponse : Non, ces deux ouvrages n'ont pas été publiés. Ayant eu pendant plus de trente ans des rapports suivis avec M. de Mourcin, je sais qu'il y travaillait; il m'en parlait souvent, m'en lut quelques passages et inséra même un aperçu de son *Traité des noms propres* dans les *Annales* de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Dordogne, en 1843 ou 44. Mais, terminés ou non, les manuscrits doivent être entre les mains de Mlle Grangile, son usufruitière à Périgueux.

(Paris.) L'abbé AUDIERNE.

—

De quand date le salut militaire actuel? (*Vid.* p. 51.) — M. G. ne s'est-il pas mépris sur la signification du geste du soldat préposé au tombeau du Christ? L'artiste n'aurait-il pas voulu représenter le mouvement naturel d'un homme ébloui par l'éclat qui devait accompagner Jésus ressuscité? L'idée du salut militaire en pareille circonstance est au moins singulière et n'a pu venir à l'esprit d'un artiste de mérite, tel que devait être l'auteur de ce *magnifique bas-relief*. E. P.

— Le « salut militaire » ne me paraît pas prouvé sur le sujet dont il est question. Lorsque J.-C. ressuscita et sortit glorieux du tombeau, « son visage, dit saint Matthieu, était brillant comme un éclair, et ses vêtements blancs comme la neige. Les gardes en furent tellement saisis de frayeur, qu'ils devinrent comme morts » (ch. XXVIII, v. 3). Ce n'est donc pas, ce me semble, pour saluer J.-C. que l'un des soldats préposés à sa garde semble, dans le bas-relief en albâtre que l'on signale, porter le revers de sa main à son casque. Mais il est ébloui par la lumière éclatante qui vient de se produire; et l'artiste a sans doute rendu cela naïvement en plaçant la main de son personnage en abat-jour, comme on le fait encore lorsqu'on regarde en haut, et surtout lorsqu'on lève les yeux vers le soleil. Je crois avoir vu des motifs semblables à celui du bas-relief sur

des tableaux de la résurrection. Un des architectes de la cathédrale de Strasbourg est représenté dans une position analogue, au haut de la nef, d'où il semble contempler la flèche ou le portail occidental à l'œuvre desquels il dut contribuer.

(Rouen.) P. B.

— Autant que M. G., je suis curieux de savoir à quelle époque le salut militaire actuel fut mis en usage. Mais on ne voit pas trop pourquoi les soldats chargés de veiller au tombeau de Jésus auraient usé de cette politesse à son égard, et il est permis de se demander si la question, à propos du bas-relief de Châtelus-Malvaleix, est motivée. — J'ai sous les yeux la gravure de Thomassin qui reproduit la *Transfiguration* de Raphaël, et celle de C. Monnet qui représente l'Ascension (Missel de Reims, 1770). Dans l'une et l'autre, un apôtre, ébloui et comme frappé par la lumière qui environne le Christ, approche une main de ses yeux par un geste qui diffère peu du salut militaire, mais dont le sens n'a certainement rien de commun avec lui. Ce geste est celui de l'un des soldats qui assistent à la résurrection dans la *Passion* de H. Goltzius (1596), dans le retable de l'autel dit *des Apôtres*, à la cathédrale de Reims (dernière moitié du XVIe siècle), dans la Bible de Jean de Tournes, dans celle de Mortier, etc. Si tous les artistes qui ont gravé, peint ou sculpté ce sujet paraissent avoir obéi à une consigne, ce n'est peut-être pas une raison de croire qu'ils ont songé au *salut militaire*. Qu'en pense l'honorable questionneur?

(Reims.) Ch. L.

— Réponse semblable de MM. C. E. C. V., de Langres et O. F. de Paris.

—

Le pastelliste Ducreux (*Vid.* p. 52). — Mlle Gabrielle Gendron, arrière-petite-fille de Ducreux, a bien voulu me transmettre des renseignements sur l'habile pastelliste, et c'est d'une lettre d'elle, du 8 janvier 1862, que j'extrais ces lignes concluantes : « M. Ducreux, mon bisaïeul, « ne fut jamais acteur. Je l'affirme, et une « simple réflexion le prouve d'ailleurs : il « ne faut pas mesurer le monde de ce « temps-là au monde d'aujourd'hui ; être « un acteur de valeur est à nos yeux un « titre de noblesse sous le rapport de l'in- « telligence, mais si M. Ducreux eût été « acteur une heure seulement en sa vie, il « n'aurait jamais pu occuper, près de la « reine de France, la place qu'il y avait. »

E. B. de L.

—

Mademoiselle Aurore Bursey (*Vid.* p. 52). — M. G. de Bourge pourra trouver de précieux renseignements sur Madame Aurore Bursay, sur les onze représentations de la troupe de comédiens français sous sa direction pendant l'occupation de Moscou, etc., dans les *Mémoires anecdotiques sur l'intérieur du Palais et sur quelques événements de l'Empire depuis* 1805 *jusqu'au* 1er *mai* 1814, *pour servir à l'histoire de Napoléon, par L.-F. J. de Bausset, ancien préfet du palais impérial.* Bruxelles, H. Tarlier, 1827 (t. II, ch. VIII et X).

(Gravenhage, Pays-Bas.) R. A.

— Mademoiselle Aurore, née vers 1765, chanta dans les chœurs à l'Opéra de 1782 à 1788, aux appointements de 600, puis de 700 livres (*Archives de l'Opéra. États du personnel.*) Dès 1782, elle adressait des vers à Mademoiselle Raucourt à l'occasion de son drame, *Henriette*. Elle fut aussi en commerce poétique avec le vieux marquis de Saint-Marc. Elle épousa Bursay, artiste et auteur dramatique, mort en 1802. Directrice du théâtre de Brunswick, elle publia dans cette ville *Sophie de Brabant*, opéra héroï-comique, en 2 actes (1802), *Longino tout seul*, comédie monologue, prose et vaudevilles (1805), *Un quart d'heure du calife Haroun le Grand*, divertissement à l'occasion du jour anniversaire du couronnement de l'empereur (1806). Elle a composé plusieurs autres pièces qu'elle lisait dans les salons de la Restauration et qui ne paraissent pas avoir été imprimées. Elle est en outre auteur du *Bonheur de la médiocrité*, poëme en 2 chants (1813). Paris, in-18. Une traduction de *Misanthropie et repentir*, publiée sous son nom, est quelquefois attribuée à son mari. (Voy. *Mémoires secrets*, mars 1782. *Annales dramat.*, II, p. 139. *Catal. de la biblioth. dramat. de M. de Soleinne*, II, no 2574, III, nos 3131, 3223 ; *Quérard, France litt.*)

Ch. Nuitter.

—

Le Réformateur Ganeau, dit le Mapa (*Vid.* p. 52). — Je n'ai sur la doctrine de Ganneau que deux tableaux imprimés et fort bizarres ; mais Ganneau a laissé un fils qui a terminé l'an dernier brillamment ses études au collége Sainte-Barbe. Il demeure avec sa mère à Paris. On pourrait probablement savoir de Madame Ganneau si son mari a laissé des disciples, ou à défaut de disciples, quelque ouvrage manuscrit ou imprimé.

A. B.

— Je crois qu'il est longuement question du *Mapa* dans *Mes mémoires*, par Alex. Dumas.

C. M.

— Voir sur Ganneau, dit *le Mapa*, les *Mém.* d'Alex. Dumas, où il parle aussi de Caillaux, chap. CXCIV : « Apocalypse de celui qui fut Caillaux. »

Charles.

— Même indication de M. E.-C. (de La Flèche). — Un ouvrage spirituel et amusant publié à la fin de 1863 par M. Ch. Yriarte, rédacteur en chef du *Monde illustré*, sous

ce titre : *Les Célébrités de la Rue* (Dupray de la Mahérie, édit.), contiennent de curieux détails sur ce dieu nouveau et sur Charles Caillaux, son apôtre (p. 85 à 124). L'ouvrage est orné de portraits. M. DE L.

— Même indication de M. O. F.

—

Famille de Beaufort (*Vid.* p. 52). — Il nous a été adressé par MM. J. C., G. de B., O. F. et C. E. C. V., quatre réponses remplies de recherches généalogiques et héraldiques, qui intéresseront spécialement le questionneur M. R. R. Nous les tenons à sa disposition.

—

Procès-verbaux relatifs à la police du jardin des Tuileries au XVIII[e] siècle (*Vid.* p. 54). — Sur cette délicate question du bibliophile italien, M. Suconi, il y a quelques détails dans les *Curiosités judiciaires* de Warée (Delahays, 1858), p. 435.

M. DE L.

—

La Collection des « Guêpes » d'Alph. Karr (*Vid.* p. 55). — Voici comment *les Guêpes* sont décrites dans le *Catalogue* de la Bibliothèque impériale :

ALPHONSE KARR. — 1° Les Guêpes (nov. 1839-mai 1847). *Paris, au bureau du Figaro.* 22 vol. in-32. — 2° Les Guêpes hebdomadaires, revue satirique de la semaine, par Alph. Karr (mars-juillet 1848). *Paris, Martinon.* Gr. in-8°. — 3° Les Guêpes, histoire satirique de notre temps, par Alphonse Karr, 10[e] année (26 nov. 1848-janv. 1849). *Paris, au bureau des Guêpes.* In-12. — 4° Nouvelles Guêpes, par Alphonse Karr (1853-1855). *Paris, Blanchard.* In-32.

On lit en note après ce dernier article :

« Continue à paraître. » P. AL.

— En réponse à la demande de M. L.-B.-A., je puis vous donner la certitude que le n° de mai 1847 sous ce titre : *Guêpes illustrées*, 8[e] année, est bien le dernier de la série. — Cette *Revue satirique de la semaine*, suivant l'éditeur Martinon, a reparu, gr. in-8°, avec gravures de Bertall, sous le titre de *Guêpes hebdomadaires*, le 15 mars 1848, pour s'arrêter en juillet de la même année ; deux numéros seulement ont été publiés dans ce dernier mois. — Les *Nouvelles Guêpes* n'ont eu, je crois, que sept numéros publiés d'oct. 1853 à avril 1854, mais M. René Pincebourde qui a succédé à M. Blanchard, éditeur, dans la librairie rue Richelieu, 78, donnerait sans nul doute un renseignement précis à ce sujet.

(Rouen.) J. S.

—

Lexicographie latino-française (*Vid.* p. 55). — Le dictionnaire écrit par Jean de Garlande au XIII[e] siècle, et publié par M. Géraud (non par Depping) en 1837, avait été imprimé à Caen chez Laurent Hostingue et Jamet Loys en 1508 (in-4° de 17 ?) Il a été réimprimé par M. Thomas Wright dans un volume curieux publié à Liverpool en 1857 aux frais de M. Joseph Mayer, sous le titre de *A volume of vocabularies*, etc. (gr. in-8° de XXIV et 291 p.). M. Léopold Delisle en a donné dans la *Biblioth. de l'Ecole des Chartes* (19[e] année, IV[e] série, t. IV, 489-94) une très exacte analyse que M. V. G. consultera avec fruit pour les indications qu'elle renferme sur d'autres manuscrits de l'œuvre de J. de Garlande. Elle figure bien entendu dans le volume de M. Wright en qualité de dictionnaire anglo-normand, et elle y est précédée d'un autre lexique français, c'est-à-dire du traité d'Alexandre Neckham *De ustensilibus*, où les noms latins sont traduits en français par des gloses interlinéaires. — Il faut aussi consulter le dictionnaire latin-français imprimé à Genève par Maître Louis Garbin en 1487. M. Brunet le décrit (4[e] édit., IV, 675) d'après l'exemplaire de la Biblioth. Sainte-Geneviève, et remarque que c'est le plus ancien qu'il connaisse. Deux autres appartiennent aux premières années du XVI[e] siècle, mais par là même se rapportent à un état de la langue antérieur à l'an 1500. C'est le dictionnaire latin.-franç.-allemand imprimé à Lyon en 1514 par Jehan Thomas (Brunet, IV, 677). La Biblioth. Sainte-Geneviève en possède un autre également curieux. C'est un très grand in-8° gothique à deux colonnes, sous les signatures A-Q. En voici le titre : *Vocabularius breviloquus, à compluribus tirunculis* MINUS CATHOLICON *dictus, qui vocabulorum lingue latine significata continet vernaculo themate ad puerorum eruditionem in grammaticâ instruendorum explanata recentissime, impressus Parisiis operâ Johannis Herouf, ibidem moram trahentis.* La suscription de l'exemplaire que j'ai sous les yeux est malheureusement incomplète ; on voit dans ce qui en subsiste que l'ouvrage est *ex Summâ Januensi ac Papia. Hugu., necnon quam plurimis auctoribus excerptus*, et qu'il a été imprimé *anno salutis millesimo quingentesimo vigesimo.....*, c'est-à-dire de 1520 à 1529. Il est facile de reconnaître dans la Somme de Gênes le livre : *Joannis de Balbis de Januâ, ordinis prædicatorum, Summa, quæ vocatur Catholicon*, l'un des livres sortis de l'imprimerie de Guttenberg (De Bure, *Bibliog. instructive*, Belles-Lettres, n° 2276 ; Van Praët, *Livres sur vélin*, IV, 16-21) ; le *Vocabularium latinum* de Papias a été imprimé à Milan en 1476 (De Bure, n° 2277). On voit que le *Petit catholicon* a ses attaches dans le XV[e] siècle et peut être considéré comme appartenant à la classe des dictionnaires latins-français antérieurs à 1500.

A. DE M.

Satellites de Jupiter perdus (*Vid.* p. 56). — Votre correspondant « Candide » s'inquiète pour peu de chose. Les satellites en question n'ont jamais été perdus, par l'excellente raison qu'ils n'ont jamais existé. En déc. 1642, le capucin Antoine Schyrl de Reita crut avoir découvert ces satellites et beaucoup d'autres, ce qu'il s'empressa d'apprendre au monde savant dans une brochure intitulée : *Novem stellæ circa Jovem, circa Saturnum sex, circa Martem nonnullæ detectæ et satellitibus adjudicatæ* (in-12. Louvain, 1643). Mais Gassendi se hâta de démontrer à l'inventeur qu'il s'était abusé en prenant les étoiles fixes pour des satellites. Quant à l'erreur du biographe, elle s'explique aisément. Aussi ignorant qu'un capucin (en astronomie s'entend), il a lu sur le titre d'un ouvrage de Gassendi *Novem stellæ in Jovem visæ... A Petro Gassendo*, etc., et s'est imaginé par cela seul que le célèbre philosophe revendiquait pour lui-même cette découverte. — « Et voilà justement comme on écrit l'histoire ! » ZADIG.

—

Cours publics libres à Paris antérieurs au Lycée (*Vid.* p. 56). — Une réponse complète à la question de M. J. Ch. Thib. nécessiterait des recherches étendues et pourrait former un gros volume ; ne craignez pas que je sois tenté de l'entreprendre et d'en encombrer l'*Intermédiaire*. Je me bornerai à vous faire passer les trois notes suivantes :

1° (1575) On lit dans le traité *des Pierres* de Bernard de Palissy :

« Je m'auisay de faire mettre des affiches par les carrefours de Paris, afin d'assembler les plus doctes médecins et autres, ausquels je promettois monstrer en trois leçons tout ce que j'auois conneu des fontaines, pierres, métaux et autres natures. Et afin qu'il ne s'y trouuast que des plus doctes et des plus curieux, je mis en mes affiches que nul n'y entroit qu'il ne baillast un escu à l'entrée desdites leçons. »

Jusqu'ici nous ne voyons rien que d'assez semblable à ce qui se pratique aujourd'hui ; mais voici une disposition qui n'a pas été imitée de notre temps :

« J'auois mis par mes affiches que partant que les choses promises en icelles ne fussent véritables, je leur rendrois le quadruple. Mais, graces à mon Dieu, jamais homme ne me contredit d'un seul mot. »

Ces leçons furent faites pendant le carême de 1575 ; Bernard Palissy donne la liste des personnes qui y assistèrent ; on y remarque Ambroise Paré.

2° (1631) Lorsque Renaudot fonda son *Bureau d'adresses*, il y établit l'administration de *la Gazette* et ses consultations gratuites pour les malades, et bientôt il y institua des conférences où l'on venait émettre ses idées sur toutes sortes de matières ; la religion et la politique étaient seules exclues de ces discussions publiques ; elles durèrent pendant quatre années. On peut s'en faire une idée assez complète en parcourant les cinq gros volumes qui furent publiés à cette occasion et dont chacun est intitulé : *Centurie des questions traitées ès conférences du Bureau d'adresses.*

3° (1651) Pendant la Fronde, la politique loin d'être bannie de l'enseignement eut ses chaires spéciales qui, à la vérité, paraissent avoir été fort délaissées. Dans la *Bibliographie des Mazarinades* (tome II, p. 72, n° 1712), M. Moreau signale un certain Alexis, avocat au parlement, qui annonce dans un écrit intitulé : *la Science des grands, l'honneur des savants et des magistrats*, qu'il a étudié la politique dans les écoles de la Hollande, et qu'à partir du 4 décembre 1651, il en donnera des leçons publiques : 1° dans la rue des Vieux-Augustins, chez le nommé La Bastie, tailleur d'habits, à neuf heures du matin ; 2° dans la rue Saint-Jacques, près la Poste, à deux heures de relevée ; 3° dans la rue des Rosiers, au petit hôtel d'O. près la rue Vieille-du-Temple, à quatre heures du soir.

C. M.-L.

— Je rencontre dans la *Revue des provinces* (vol. II, 3e livr., du 15 mars 1864, p. 484) une mention qui me frappe comme un renseignement sur la question de l'histoire des cours libres à Paris. C'est M. Ed. Fournier qui, dans un article sur des Vers inédits de P. Corneille, s'exprime ainsi : « Le célèbre M. de Richesource (auteur de l'étrange ouvrage intitulé le *Camouflet des auteurs*, 1680, in-12) faisait tout près du Pont-Neuf des cours d'éloquence au fond d'une mansarde du quai des Morfondus. »

H. A.

—

La rente a-t-elle monté à la nouvelle de la défaite de Waterloo? (*Vid.* p. 69.) — Les cours officiels de la Bourse, relevés dans le *Moniteur*, constateront la marche de la rente dans les jours qui ont précédé et qui ont suivi la courte campagne de 1815. Commençons par les transcrire. Il s'agit du 5 %, seul fonds public qui se négociât alors.

	Prix d'ouverture		— *de fermeture.*	
15 juin	56 fr.	75	56 fr.	50
16	56	75	56	25
17	56	25	56	50
19	57		55	25
20	53	50	53	25
21	53		55	
22	56		59	45
23	56		56	25

Le 18, jour de la bataille, était un dimanche. — Ce fut le 20 que la nouvelle circula dans Paris. Le *Moniteur* du 21 publiait un bulletin qui révélait toute l'étendue du désastre. — On voit que l'effet

immédiat de ce grand revers inattendu fut une baisse de 3 fr. 25, et le 23 on était à 25 centimes au-dessous des prix qui se cotaient le jour même de l'ouverture de la campagne. — Quelques jours après, l'abdication de Napoléon faisant prévoir la fin de la guerre, la rente avait monté; la Bourse du 29 juin fut très mouvementée; on fit 61 fr. 50 et 64 fr. 25; on ferma à 63. — De fait, la nouvelle du désastre de Waterloo eut pour résultat immédiat de causer de la baisse et non de la hausse comme on l'a souvent affirmé. — Les opérations de Bourse étaient alors fort restreintes; c'est ce qui explique la faiblesse des variations que subit la rente. De nos jours, des événements bien moins importants suffisent pour produire des fluctuations beaucoup plus caractérisées. V. E.

Trouvailles et Curiosités, etc.

Berchem est-il mort à Haarlem ou à Amsterdam? — Dans sa brochure citée plus haut p. 32, et d'après le *Navorscher* de 1856, M. Ch. De Brou relate un avis tiré du *Haarlemsche Courant* du 27 avril 1683: « Le lundi 4 mai, on « vendra, en la maison de la veuve de « Nicolaas Berghem, en son vivant peintre « distingué, par le *Laurier gracht* (canal « du Laurier), vis-à-vis (de la demeure) « du bourgmestre Huydekoper, à Amster- « dam, tous les tableaux qu'il a délais- « sés, etc. » et le *Haarlemsche Courant* du 30 novembre de la même année annonçait pour le 7 décembre suivant, toujours à Amsterdam, chez la veuve de Berghem, la vente des dessins, estampes, livres rares, etc.

Depuis Houbraken jusqu'à Immerzeel, on avait toujours supposé que Berchem était mort à Haarlem et qu'il y avait été enterré dans le Wester-Kerk (Eglise de l'Ouest). Mais il n'y a point de Wester-Kerk à Haarlem. M. Kramm déjà, dans son excellent livre faisant suite à Immerzeel, avait rectifié cette méprise; le catalogue du musée d'Amsterdam et le supplément au catalogue du musée d'Anvers l'ont suivi. Tenons donc, avec eux et avec M. de Brou, que Berchem est mort à Amsterdam, où de Haarlem il était venu demeurer sur le canal du Laurier. W. B.

—

Jacob van Ruisdael, sa femme et ses enfants. — M. Ch. de Brou donne aussi *ibidem* la traduction de deux notes concernant Ruisdael et publiées récemment dans le *Navorscher*, l'une par M. Elsevier, à qui l'on doit déjà tant d'heureuses découvertes, l'autre par M. Constanter.

En compulsant les registres du Conseil de l'Eglise des réformés d'Amsterdam, M. Elsevier a trouvé ceci :

Dans l'assemblée du 29 janvier 1682, il fut enregistré que Annetje Colyns, veuve de Jacob *van* Ruysdael, sollicite que quatre de ses enfants puissent être baptisés comme enfants (*sic;* on baptisait aussi des adultes, dans certains cas, comme adhésion à la Réforme), lesquels jusqu'à présent n'ont pas encore reçu le baptême chrétien, en ayant été empêchée par son mari, qui était *Mennonite...*, etc.

M. Elsevier suppose que cette Annetje Colyns était une parente du peintre David Colyns, qui habitait alors Amsterdam. — De son côté, M. Constanter, dans l'Indicateur d'attestation de la communauté *flamande* des Mennonites d'Amsterdam assemblée à l'Agneau, le 30 juin 1666, a trouvé ceci :

« Jacob *van* Ruisdael et sa femme..., venant de Haarlem. »

Ces deux simples petites notes sont pleines de nouveautés sur la biographie du grand paysagiste, encore si obscure : il est acquis désormais qu'il s'appelait *Van* Ruisdael, ainsi que nous l'avions constaté depuis longtemps par ses signatures et monogrammes où le *V* (pour *Van*) est toujours accolé au dos de la lettre *R* doublé du *J.* Il s'est marié — à Haarlem, et nous savons les noms de sa femme et le nombre de ses enfants. Il appartenait à la secte des Mennonites. Il a quitté Haarlem pour venir en 1666 habiter Amsterdam, où il assiste en 1668 comme témoin au mariage de son ami Hobbema (découverte récente, également due à M. Elsevier), et où il est mort à la fin de 1681. W. B.

A nos correspondants :

Nos correspondants sont priés de vouloir bien joindre toujours, aux initiales ou pseudonymes qu'ils adoptent, leurs nom et adresse, qui nous sont nécessaires pour notre garantie et notre gouverne. — Avis à M. Jacq. D. (Grenelle).

Paris. — Typographie de Ch. Meyrueis et Cie, rue des Grès, 11.



Num° 6.] Cherchez et vous trouverez.



Il se faut entr'aider [1er Juin 1864.

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(NOTES and QUERIES français)

QUESTIONS ET RÉPONSES, COMMUNICATIONS DIVERSES A L'USAGE DE TOUS

LITTÉRATEURS ET GENS DU MONDE, ARTISTES, BIBLIOPHILES, ARCHÉOLOGUES, GÉNÉALOGISTES, ETC.

S'ADRESSER (franco): *Pour les abonnements:* à MM. BENJ. DUPRAT, libraire de l'Institut, etc., rue Fontanes, 7, à Paris; F. FOWLER-MOLINI, à Londres; BROCKHAUS, à Leipsig; DECQ, à Bruxelles; MULLER, à Amsterdam; BOCCA, à Turin; J. MOLINI, à Florence; B. BAILLIÈRE, à Madrid; BRILL, à Leyde; CHERBULIEZ, à Genève; SPITHOVER, à Rome, etc.
Pour la rédaction: à M. CARLE DE RASH, directeur de l'*Intermédiaire*, chez M. B. DUPRAT, rue Fontanes, 7, à Paris.

Pour 12 numéros, 4 fr. par an. Etranger: 6 fr.

Annonces: 30 cent. la ligne.

SOMMAIRE.

NOUVELLES CONFIRMATIONS (*Vid.* pp. 7, 25, 42, 49, 57, 65, 71). — *La tombe de Voltaire violée* est, de plus en plus, un fait avéré, et la communication suivante démontre que ce fait, — si nouveau et si énorme à nos yeux, — était « depuis longtemps parfaitement connu dans un certain monde: »

*A Monsieur le Directeur de l'*INTERMÉDIAIRE, *etc.*

Siam, par Champagnole (Jura), 1er mai 1864.

Monsieur, il n'est pas hors de propos d'apprendre aux lecteurs de l'*Intermédiaire*, non-seulement que la violation de la tombe de Voltaire était depuis longtemps parfaitement connue dans un certain monde, mais qu'aujourd'hui encore il y a des hommes assez dépourvus de sens moral pour approuver cette violation. J'ai en effet relevé, dans la *Sentinelle du Jura* du 30 mai 1852, cet article, emprunté à la *Guienne,* de Bordeaux:

« On se préoccupe trop, dans le monde religieux et politique, « de ce que deviendront les restes mortels de Voltaire, lorsque « l'église Sainte-Geneviève sera enfin restituée aux exercices de « la religion. Cette question suppose l'ignorance d'un fait que je « vais révéler. — La tombe de Voltaire, transférée triomphale- « ment au Panthéon en 1791, celle du sophiste Jean-Jacques, « qu'on plaça à ses côtés en l'an III de la République, n'ont pas « été fidèles à garder les dépouilles que leur avait confiées *la Pa-* « *trie reconnaissante*. Qu'on ouvre les monuments où ces con- « tempteurs du christianisme furent ensevelis, et on trouvera deux « tombeaux vides. — Il y a trente ans, j'appris, par de graves et « authentiques récits, que lorsque l'église Sainte-Geneviève fut, « sous la Restauration, rendue au culte, dès ce jour, Voltaire et « le citoyen de Genève avaient fait place, pour toujours, au « Dieu dont ils avaient usurpé le domaine. On peut fouiller, on « n'aura pas même un peu de poussière.

« MONTAUBRICQ, *ancien procureur général.* »

Rien ne manque, comme vous le voyez, à cet article, ni la signature, ni la franchise du fanatisme. A. J.

Rien ne manque effectivement, et au *Nemine contradicente* on peut joindre désormais le *Habemus confitentem reum.*

Nous avons voulu être renseigné sur la personne de cet *ancien procureur général Montaubricq*, qui savait si bien à quoi s'en tenir sur cette question, qui s'associait avec tant de sympathie à la violation de sépulture perpétrée en 1814, et qui jetait aux journaux, en 1852, ce

défi ironique. — Nous avons appris qu'il est mort, il y a trois ou quatre ans, à Bordeaux, où il vivait retiré, ayant été, après son père, avocat général, puis procureur du roi à Bordeaux, et procureur général à Poitiers, démissionnaire en 1830. Il avait épousé Mademoiselle de Sèze, nièce du défenseur de Louis XVI.

— Dans le *Shakespeare* de Victor Hugo, qui vient d'être publié, on trouve, au chapitre III de la 2e partie (*Zoïle aussi éternel qu'Homère*), un récit de la violation de 1814, conforme à celui du bibliophile Jacob, et qui prouve que le poëte avait, lui aussi, reçu la confidence de gens bien instruits.

A NOS LECTEURS. — On continue à témoigner beaucoup d'intérêt pour notre petite feuille; il y a échange satisfaisant de bons offices (plusieurs de nos abonnés s'en sont déjà bien trouvés); les matériaux abondent, ils pourraient presque suffire à une publication bi-mensuelle (1); mais le cercle des abonnés, des lecteurs, des correspondants, ne s'élargit pas assez vite. Tâchons de faire connaître de plus en plus l'*Intermédiaire*, puisque c'est le nombre qui est la condition *sine quâ non* de son développement normal.

Nous remercions MM. X. (Amsterdam), C. (Rouen), G. (Elbeuf), E. P. (Paris), des observations et des bons avis contenus dans leurs lettres. Nous tiendrons compte de quelques-uns, mais il ne nous est guère possible, on le comprend, de faire tout ce que nous voudrions, en fait d'améliorations et d'additions, tant que notre cadre sera aussi étroit et que nos moyens d'action n'en comporteront pas un plus étendu. Ce n'est qu'un petit ajournement, nous aimons à le croire.

Pourquoi ne donnons-nous pas aux questions des numéros d'ordre? On l'a plusieurs fois demandé. Ces *numéros* seraient-ils donc plus significatifs, plus commodes que les *titres* et les *rappels de pages* qui figurent en tête de chaque réponse, et qui ne sont pas, comme de simples chiffres, sujets à mille erreurs typographiques? L'ordre que nous avons adopté au début est celui que suivent nos aînés; il semble, comme notre cadre lui-même, assez bien approprié à nos besoins; nous ne saurions y renoncer prématurément, sans de fortes raisons. Au point où nous en sommes, les changements que nous y apporterions troubleraient d'ailleurs, sans grand avantage, l'économie de notre recueil.

L'expédition de chaque numéro étant confiée *à la poste* avec une minutieuse exactitude, lorsqu'un numéro ne parvient pas à son adresse, nos abonnés peuvent être sûrs que c'est la faute des *postiers* ou des *portiers*.

(1) Le nombre des *réponses* nous force à ajourner cette fois plus de vingt *questions*. Aussi notre numéro 7 est-il déjà sous presse.

Questions.

BELLES-LETTRES — PHILOLOGIE — BEAUX-ARTS — HISTOIRE — ARCHÉOLOGIE — NUMISMATIQUE — EPIGRAPHIE — BIOGRAPHIE — BIBLIOGRAPHIE — DIVERS.

« Un vieux poëme saphique, » question posée il y a 150 ans par Leibnitz. — On sait que Leibnitz entretenait avec divers savants une correspondance littéraire qui était un véritable *Notes and Queries* à la main. En voici un spécimen qui a tout l'air d'une question posée aux lecteurs de l'*Intermédiaire*. C'est le P.-S. de la XXXe lettre de l'illustre philosophe à la Croze, de Berlin, datée de Hanovre, le 9 déc. 1715 :

« Il m'est resté dans la mémoire le commencement d'un vieux poëme saphique en français :

« Si le Tout-Puissant n'établit la maison,
« L'homme y travaillant se peine outre raison,
« Vous veillez en vain, la Cité défendant,
« Dieu ne la gardant. »

« Je souhaiterais d'en avoir la pièce tout entière, et d'apprendre où elle se trouve et de quel auteur elle est. Si vous, Monsieur, ou quelqu'un de vos amis m'y peut aider, je vous en serai obligé, et l'ami qui me demande cela. »

Je ne sais quelle a été la réponse faite à Leibnitz par son correspondant, et je m'approprie, si vous le voulez bien, la question pour la poser à vos lecteurs. L. J.

—

Portraits des académiciens, par Benserade. — Tous les biographes de Benserade, et en particulier l'abbé d'Olivet, dans son *Hist. de l'Académie*, ont parlé d'une pièce en vers satirique intitulée : *Liste de Messieurs de l'Académie française*, qui ne fut jamais imprimée, mais qui circula à bon nombres de copies et fit grand bruit. D'Olivet en signale une copie à la bibliothèque du Roi; mais non plus à cette bibliothèque qu'à celle de l'Institut, je n'en ai pu trouver trace. (Il resterait à voir, à l'Arsenal, dans les volumes de Conrart.) — Voici le passage de d'Olivet, trop court pour que j'y renvoie :

Il fit les portraits des quarante académiciens vivant en 1684. J'ai entendu dire que c'était une pièce très plaisante; mais la lecture qu'il en fit dans une assemblée publique mortifia



plusieurs de ses confrères et lui apprit que la délicatesse des gens de lettres pouvait l'emporter même sur celle des courtisans.

D'Olivet ajoute en note :

Je parlais ainsi dans mes premières éditions; mais depuis, ayant entendu lire cette même pièce dans une compagnie nombreuse et de gens d'esprit, je dois avouer qu'elle parut froide. Et c'est assez le sort des plaisanteries qui tombent non sur la chose mais sur la personne, de n'avoir qu'un mérite local et passager.

La pièce, suivant le même historien (*Hist. de l'Acad.*, t. II), commence par ces six vers :

De ce corps célèbre et rare
Louis le Grand se déclare
Le protecteur, le soutien;
Et l'on peut mettre à la marge
Que tous les rois voudraient bien
Qu'il s'en tînt à cette charge.

D'Olivet en cite encore trois vers à l'article de Bergeret, où l'on apprend que la pièce de Benserade fut lue en pleine Académie le jour même de la réception de cet académicien (2 janv. 1685). — Il ne faut pas confondre cette pièce avec celle intitulée : *Réponse à Madame Des Houlières*, où Benserade s'est pareillement égayé aux dépens de ses confrères, et qui se trouve imprimée dans ses Œuvres (Sercy, 1698, t. I). — Furetière, dans son second *Factum* contre l'Académie, parle de cette liste et la qualifie de scandaleuse (édit. de 1859, t. I, p. 198). — La satire de Benserade, non imprimée, il est vrai, fut donc souvent copiée. C'est une de ces copies que je voudrais retrouver, et je demande si quelque érudit ou quelque curieux n'en aurait pas connaissance. CH. ASSELINEAU.

—

Une citation faite par Fénelon. — De quel auteur est ce vers latin cité par Fénelon dans la 6e de ses *Lettres sur divers sujets de métaphysique et de religion* (datée de Cambrai, 14 juillet 1713) :

Connubialis amor de Mulcibre fecit Apellem?

(Reims.) L.

—

Qu'est-ce que la rime de « goret? » — Quelle est la signification et l'étymologie du mot *Goret*, dans *rime goret?* Fabry (*Art de pleine rhétorique*) appelle cette rime « rithme de goret ou de boutechouque. » — Sibilet en parle également et en ces termes :

« Ce que les rêveurs du temps passé ont appelé rime de goret, et que j'appelle rime de village, ne mérite guère d'être nombré parmi les espèces de rimes. » — L'auteur de l'*An des sept dames* (fin du XVe siècle) en parle aussi, je le sais, mais je n'ai pas cet ouvrage sous la main. — Dans cette locution, le mot *goret* est-il le même que le mot *goret* pris dans ce pays comme dans beaucoup d'autres contrées avec le sens de porc et, par extension, avec celui de sale, malpropre, dégoûtant? A. FELH.

—

Pourquoi dit-on « un Capharnaüm? » — D'où vient donc que l'on appelle *Capharnaüm* une chambre, un meuble, où l'on voit que les choses sont mal en ordre? J'ai vainement cherché l'étymologie, la raison de ce mot usuel de la conversation française familière. T.

[Nous lisons dans le *Dict. nat.* de Bescherelle : « CAPHARNAUM. Subst. *masc.* Fig. Lieu de désordre. C'est *une* véritable Capharnaüm. » — Cet article constate le sens, connu de tout le monde, — et nous y constatons une faute d'impression. Reste à savoir le pourquoi de cette locution, qui semble en effet n'être signalé nulle part.]

—

Mac. — Bénac. — Béma. — Quel est le sens de ces trois mots? A. FELH.

—

Le Béraf (ou Béref) du Sénégal. — J'avais lu quelque part que *Béraf* était le nom d'une graine oléagineuse; mais un journal de Saint-Louis (Sénégal) écrit *Béref*, en disant que c'est de la graine de melon. Il resterait à savoir si c'est bien un melon, quelle espèce de ce genre, et si on le cultive seulement pour sa graine. Ce journal cote à 18 fr. les 100 k. de *Béref*, tandis que le même poids d'*Arachide* se vendait 22 fr., et la *Noix de Touloucouna* 8 fr. aussi les 100 k. — On laisse ignorer le nom du végétal qui produit la *Noix de Touloucouna* dont l'amande est sans doute oléagineuse, car j'ai lu dernièrement qu'à son entrée en France l'huile de *Touloucouna* est tarifée comme celle d'*Illipé*.

(Lorient.) B. L.

—

Les Sœurs du Pot. — D'où vient le nom de *Sœurs du Pot*, donné aux filles de la charité de Saint-Vincent de Paul, dites *Sœurs Grises* ou *Sœurs de charité?*

(Jouarre.) CH.

—

Étymologies et similaires de divers mots patois. — Je serais bien reconnaissant aux correspondants de l'*Intermédiaire* qui voudraient me renseigner sur l'étymologie des mots patois suivants, ou me faire connaître des analogues dans des langues étrangères ou d'autres patois.

Bisquencône (*porter à la*), porter à califourchon. *Bite*, chassie; *bitou*, chassieux. *Bousseure*, excavation dans un arbre. *Calibo*, châtaigne d'eau. *Catale*, fiente de lièvre, de brebis. *Chogne*, fiente de vache. *Coumô*, couche de bouillie qu'on met sur

les flans. *Défatimer*, *Effétir*, écailler, en parlant des poissons. *Epoutir*, écraser. *Garlot*, étui à aiguilles. *Garloter*, tresser à plusieurs brins entrelacés. *Gou*, espèce de rat. *Gueugner*, lanterner. *Jafe*, grosse joue. *Lardanche*, mésange. *Meusso*, jaunâtre. *Orju*, feu follet. *Pillen*, thym. *Virebatoudèche*.

(Châlon-s.-S.) G. J.

—

Colonie galloise en Patagonie. — *L'Intermédiaire* passe le détroit, sans aucun doute, et je suis sûr qu'il est bien accueilli dans le pays dont le génie essentiellement pratique a compris le premier l'utilité d'une source d'information périodique ouverte à tout le monde. Si un Gallois venait à jeter les yeux sur ce numéro, il obligerait infiniment un de ses frères « *de sang et de lèvres* » en répondant par lui-même, ou en faisant répondre dans ce journal aux questions suivantes :

Il y a un peu plus d'un an, le 17 décembre 1862, je lisais dans les faits divers de la *Gazette de France* :

Un individu représentant une société d'émigration galloise a quitté l'Angleterre par le dernier steamer de novembre, se rendant à Buénos-Ayres, dans le but de déterminer l'endroit le plus favorable pour fonder un établissement sur la côte de Patagonie; et, en second lieu, avec la mission d'entrer en négociation avec la république Argentine, pour obtenir, à la condition d'une allégeance purement nominale, une portion de territoire qui serait colonisée exclusivement par des Gallois. Un petit groupe de Gallois enthousiastes a exprimé la crainte de voir bientôt se perdre la langue welsh, et en même temps disparaître les coutumes et les qualités nationales. Ils n'ont rien trouvé de mieux, dans ce but, que de créer une colonie gouvernée par des Gallois, et dont toutes les affaires seraient traitées en welsh. Ces hommes ont montré une extrême activité à réaliser leur programme; ils se sont fixés dans la péninsule de Wades (sans doute la péninsule de *San Jose* ou de *Guarda*) ou dans ses environs, en Patagonie, vers le 43e degré de latitude sud, trouvant que c'était la seule place dans le monde adaptée à leur projet.

A-t-il été donné suite à ce projet dont la nouvelle a excité une très vive sympathie chez tous ceux de nos Bretons qui en ont eu connaissance? Qu'est-ce que cette société galloise d'émigration? Comment pourrait-on se procurer des informations à ce sujet? B. B. C.

—

La presse périodique galloise. — Dans un opuscule intitulé : *la Basse Bretagne et le pays de Galles*, Paris, 1860, p. 40, M. le pasteur Williams dit qu'il paraît en Cambrie, dans la langue du pays, « deux publications trimestrielles, dont l'une est une revue, l'autre une encyclopédie : les publications mensuelles sont au nombre de quatorze, et les journaux hebdomadaires, au nombre de cinq. » — Où pourrait-on avoir des renseignements plus détaillés sur ces publications? Comment et à quel prix pourrait-on s'y abonner en France? B. B. C.

—

Qu'est-ce que Rébecca? — Dans son *Annuaire historique et archéologique de Bretagne*, pour l'année 1861, M. de la Borderie donne, pp. 177 et suiv., un ancien chant populaire armoricain sur la vieille Ahès, personnage symbolique qui paraît avoir été la personnification de la domination romaine. « Le génie populaire, ajoute-t-il, surtout chez les races celtiques, abonde en fictions de cette sorte. En veut-on des exemples tout récents, et pour ainsi dire vivants? Qu'on se rappelle la *Rébecca* des Gallois, si célèbre, il y a quelques années, de l'autre côté de la Manche. » — Qui pourrait me donner la clef de l'énigme, et me dire ce que cachait ce nom mystérieux de Rébecca?

(Vaugirard.) BARZ BRO-C'HALL.

—

Une statue de Michel-Ange qui a disparu en France. — La correspondance de Michel-Ange, qui vient d'être publiée récemment, a fourni à M. Charles Clément l'occasion d'écrire, dans le *Journal des Débats*, une excellente biographie du peintre du *Jugement dernier*. Entre autres faits tirés de la vie du grand artiste, le publiciste raconte que le génie de Michel-Ange avait enfanté un *David* colossal d'un bloc de marbre appartenant à la ville de Florence, devant lequel nombre d'artistes, et Léonard de Vinci lui-même, étaient restés impuissants. *Serait-il banc, table ou cuvette?* Le ciseau de Michel-Ange en fit un David! Et ce *David* était un chef-d'œuvre; aussi, Soderini, gonfalonier de Florence, lui avait-il commandé une statue semblable, destinée au maréchal de Gié, qui fut *envoyée en France* et *qui a disparu*. — La disparition de cette statue m'a paru tellement étrange, que j'ai béni aussitôt l'heureuse création de l'*Intermédiaire*, qui me donnait le moyen d'appeler l'attention publique sur ce fait inexplicable. N'y a-t-il pas intérêt pour l'art en général et pour nos musées de France en particulier, qui malheureusement ne possèdent que fort peu d'œuvres du grand artiste, de rechercher ce *David*, qui, conservons-en l'espoir, n'a pas été fondu et converti en gros sous?

(Paris.) J. DE T.

—

Un « David » gravé par Thibourt, d'après Puget. — L'*Abecedario* de Mariette nous donne sur Puget le détail suivant : — « Peu « de temps après que Puget eut mis le pied « dans Rome, un Français, B. Thibourt, « y grava sur son dessin un David à qui « l'ange du Seigneur apparaît et lui donne « à choisir entre les trois fléaux qui doi-

« vent affliger son peuple, et ce sujet, « traité dans le plus grand style, fait voir « qu'il était, dès lors, en possession de ces « idées grandes, neuves et magnifiques, « par lesquelles il s'est si fort distingué. » — Quelqu'un connaît-il cette estampe, que nous avons inutilement cherchée au cabinet des estampes de la Bibliothèque impériale? Quelque amateur la possède-t-il dans ses cartons? L. L.

—

Une gravure d'Hubert Robert. — Dans le dernier article (p. 76) sur le voyage du peintre Hubert Robert en Italie, il est parlé d'une gravure de cet artiste représentant le *tombeau de M. Savalette de Buchelui.* Pourrais-je être renseigné sur cette gravure, son degré de rareté et la possibilité de se la procurer?

(Paris.) K. S.

—

Portraits du graveur Helman et du peintre Antoine Borel. — Prière de m'indiquer s'il existe un ou des portraits, peints, dessinés, gravés ou lithographiés du graveur lillois Isidore Helman. — Même demande pour le peintre, graveur et dessinateur Antoine Borel.

(Biskra.) H. Vienne.

—

Le graveur Copin. — Que sait-on de Copin, le maître de Roger et le traducteur de Prudhon, en dehors de son œuvre gravé en couleur et au pointillé? — On le dit Italien. Où est-il né? Quand est-il mort?

(Biskra.) H. Vienne.

—

Usage des étriers. — Sait-on dans quels pays et à quelles époques on commença à faire usage d'étriers, en corde, en cuir ou en fer? Nossiop.

—

Une pièce de monnaie ancienne. — Je possède une pièce de monnaie d'un diamètre de près de 3 cent., portant sur une de ses faces une figure de Minerve, tenant d'une main une branche d'olivier et de l'autre une lance, avec ce mot : Vincentibvs. Au verso, un aigle est représenté regardant le soleil et tenant un oiseau sous ses puissantes serres, avec cette devise : Non. impvne. feret. Cette monnaie sans date, composée de cuivre pour la plus grande partie, et d'une gravure très fine, est percée de trois trous, j'ignore dans quel but. Près de la tête de Minerve et de l'aigle, c'est-à-dire aux deux côtés de la pièce, un petit h est imprimé en creux. Quelque numismate lecteur de cette feuille pourrait-il me dire de qui est cette médaille, à quelle époque elle a été frappée, sa valeur, et ce que signifie le h (petite capitale) marqué aux deux faces? O. Frion.

—

« Incas » ou « Astèques? » — M. Ch. Mazade, dans la *Revue des Deux-Mondes*, dit que l'ex-archiduc Maximilien va ceindre la couronne des *Incas?* Ne se trompe-t-il pas? N'est-ce pas celle des *Astèques*, qu'il veut dire? Les Incas, que je sache, n'ont jamais régné au Mexique. A. F.

—

Comédiens anglais en France sous Henri IV. — Dans l'inventaire des titres et papiers de l'hôtel de Bourgogne se trouvent mentionnés : 1° un bail de la grande salle et théâtre dudit hôtel, passé le 25 mai 1598 devant Huart et Claude Nourel, notaires à Paris, par Jehan Sehais, comédien anglais; 2° une sentence du Châtelet, rendue, le 4 juin 1598, à l'encontre desdits comédiens anglais, tant pour raison du susdit bail que pour le droit d'un écu par jour, jouant par lesdits Anglais ailleurs qu'audit hôtel.

Dans le journal manuscrit du médecin Héroard, qui se trouvait autrefois dans le Cabinet de M. de Genas (n° 21,448 de la *Bibl. hist.* du P. Lelong), il est dit que le samedi 18 septembre 1604, le roi et la cour étant à Fontainebleau, le dauphin (Louis XIII, qui entrait alors dans sa quatrième année) est mené en la grande salle neuve, ouïr une tragédie représentée par des Anglais. Il les écoute avec froideur, gravité et patience, « jusques à ce qu'il fallut couper la tête à un des personnages. » Le mardi 28, le dauphin se fait habiller en masque et imite « les comédiens anglois qui étoient à la cour et qu'il avoit vus jouer. » Enfin, le dimanche 3 octobre de la même année, l'enfant se fait encore habiller en comédien et, marchant à grands pas, imite les comédiens anglais, en disant : *Tiph! toph! milord!*

Voilà donc, à l'époque de Shakespeare, des comédiens anglais jouant à Paris, en 1598, et à la cour de Fontainebleau, devant Henri IV, en 1604. Serait-il possible de connaître le personnel de ces troupes et les pièces de leur répertoire? S.

—

La princesse de Lamballe. — L'auteur de la *Vraie Marie Antoinette*, M. de Lescure, poursuit ses investigations à propos des victimes illustres de la Révolution, et prépare une étude définitive, destinée à servir de pendant à celle de la reine, et consacrée à la touchante et intéressante figure de la princesse de Lamballe. Cette modeste héroïne du dévouement et de la fidélité est peu connue jusqu'à ce jour, et ses vertus ont trop voilé son esprit et ses grâces. Suivant son habitude, c'est aux documents authentiques et inédits que l'auteur s'adresse de préférence, et il a été assez heureux pour rencontrer quelques pièces qui éclairent d'un jour nouveau et inattendu cette charmante et tragique phy-

sionomie. — Comptant sur le bienveillant concours de MM. les curieux et chercheurs, M. de Lescure leur adresse ici un appel tout spécial. Toute communication de leur part sera reçue et citée par lui avec reconnaissance. A. DE L.

—

L'Homme au Masque de fer. — A l'occasion des violateurs de la tombe de Voltaire, vous parlez (p. 71) du *Masque de fer* qui est, dites-vous, encore inconnu. — Il n'est inconnu que parce qu'on n'a pas voulu lire un ouvrage très modeste et très authentique : l'*Histoire de l'Homme au Masque de fer, accompagnée de pièces authentiques et de fac-simile*, par Joseph Delort, sous-chef à la direction des belles-lettres, des sciences et des arts au ministère de l'intérieur. Paris, 1825, Delaforest, édit. — L'auteur de la *Biographie universelle et portative*, qui cite ce livre, ajoute que M. Delort n'a rien dit qui lui appartînt, qu'il répète ce qu'on a dit avant lui, et que l'Homme au Masque de fer n'en est pas moins resté mystérieux. M. Quérard, rapportant ces paroles dans sa *France littéraire*, ajoute avec autant de bon sens que d'impartialité : « Comment l'Homme au Masque de fer peut-il encore être resté mystérieux, quand l'ouvrage de M. Delort n'est, à bien le prendre, que l'impression de pièces concernant ce personnage ? M. Delort, en effet, apprend qu'il a obtenu du duc de Richelieu, ministre des affaires étrangères, l'autorisation de faire des recherches dans les archives de son ministère. L'Homme au Masque de fer est un comte italien qui avait trahi Louis XIV dans une négociation diplomatique; il a été arrêté par Catinat, alors simple colonel, et conduit à Pignerol, dont le gouverneur était M. de Saint-Mars. M. de Saint-Mars, étant nommé gouverneur des îles Sainte-Marguerite, a emmené avec lui son prisonnier; il a fait de même, lorsqu'il fut appelé au gouvernement de la Bastille. Il avait mis à son prisonnier un masque de velours. Il raconte à Louvois, dans une suite de lettres, les incidents de son voyage. Louvois lui donne ses ordres, et dans les registres de la Bastille on donne le nom de la tour où fut déposé momentanément le prisonnier à masque de velours qu'amenait avec lui M. de Saint-Mars. Les lettres sont datées, elles répondent parfaitement les unes aux autres. Le doute n'est pas possible, à moins qu'on ne suppose que M. Delort les a fabriquées. » A. J.

[Nous plaçons ici cette intéressante communication, parce que la question n'avait pas été posée et qu'elle résulte de la présente réponse anticipée. Donne-t-elle effectivement le dernier mot du célèbre problème? C'est sur quoi nos lecteurs sont mis en demeure de se prononcer.]

—

Renseignements sur l'abbé Mignot. — L'abbé Mignot, neveu de Voltaire et titulaire de l'abbaye de Scellières, qui recueillit dans son église les restes mortels du grand homme, fut-il persécuté pour cela par les réprésentants du haut clergé à cette époque? — Quand mourut-il? — S'il mourut après la Révolution, quel rôle joua-t-il pendant cette époque tourmentée?

—

Quid des Mémoires de Voltaire? — Par une clause de son testament, Voltaire défendit de publier avant 1878 (100 ans après sa mort) les Mémoires qu'il laissait. — Ces Mémoires, qui ne peuvent qu'être excessivement curieux et qui doivent (la clause précitée l'indique assez) contenir mainte révélation compromettante, que sont-ils devenus? — Sont-ils en mains sûres? — Est-on décidé à les publier avant l'époque indiquée par le testateur? M. T.

—

Les tombes de Molière et de Lafontaine au Père-Lachaise? — Qui est-ce qui pourrait prouver l'authenticité des restes mortels enfermés dans le tombeau qui est au Père-Lachaise et qui porte en lettres de bronze le mot MOLIÈRE? Les ossements qui reposent à côté et qu'on prétend avoir été ceux de LAFONTAINE sont-ils aussi bien authentiques? M. T.

Réponses.

Le mot Bibus (*Vid.* pp. 4, 16, 23, 56). — Le mot *bibus*, quoique usité dans le langage familier au XVIIe siècle, n'avait pas encore un sens bien net et bien établi. Il fut l'objet d'une espèce de discussion grammaticale à la cour, et on imagina de le proposer, en bouts-rimés, à l'interprétation des poëtes. Les bouts-rimés étaient alors l'*ultima ratio* de l'invention poétique. Un grand nombre d'écrivains éminents acceptèrent le défi, et il en résulta une multitude de sonnets en bouts-rimés, que nous avons rencontrés çà et là. On en trouve une réunion assez piquante dans le *Nouveau Recueil de quelques pièces curieuses tant en prose qu'en vers* (impr. à Cologne, 1671, in-12); malheureusement les sonnets ne sont pas signés, quoique adressés au roi, à Madame, au duc d'Orléans et à Monsieur. Il suffit de citer le dernier vers de chacun de ces sonnets, pour apprécier la signification qu'on donnait alors au mot *bibus* :

La gloire dans la vie est un bien de *bibus*.
Et vous traitez enfin le monde de *bibus*.
Et tous nos maux enfin sont des maux de *bibus*.
Et n'est plus estimé qu'un marquis de *bibus*.
Mais le repos pour vous est chose de *bibus*.

Bibl. J.

— *Bibus* ne paraît-il pas être dérivé du verbe *bibere*, *bibi*, *bibitum*, boire, qui a



fait *biberon*, et parce que les buveurs se disputent souvent pour un rien (dispute d'ivrogne, *ivroignibus*), on aurait dit : querelles de *bibus?* O. F.

Écrits d'aliénés. (*Vid.* pp. 6, 24, 41, 56, 70). — J'indiquerai encore à M. N. P. un monomane rouennais, Pierre-Lucien Lebarbier, mort en 1836, et qui a publié divers écrits, dont on trouve la liste dans le *Manuel du bibliographe normand*, par M. Ed. Frère. Je citerai textuellement le titre d'une seule de ces élucubrations :

Souscription et assurance de Rouen, dép. de la Seine-Inf., ou Paris, la capitale, le climat de la France, le Paradis terrestre exerce son influence sur tous les climats. Rouen, Marie, 1823, in-8°. J. S.

Les Mennonites et Anabaptistes de Hollande (*Vid.* p. 6). — Consulter à ce sujet *Jean Bockelson ou le roi de Munster*, fragment historique par M. Baston, docteur de Sorbonne (Paris et Besançon, 1824). Cet ouvrage est en partie une traduction d'un manuscrit latin de Herman Kersenbroïk, maître ès arts, conservé dans la bibliothèque de la prévôté de Varlard, chapitre de l'ordre de Prémontré (Westphalie). O. F.

— On trouve une réponse à la question sur les *Mennonites* de Hollande, dans un livre de M. Alfred Michiels, *les Anabaptistes des Vosges* (Paris, 1860), où l'auteur étudie les croyances et les pratiques des sectateurs de Menno Simonis, le fondateur de la secte, et signale les différences profondes entre les Mennonites et les Anabaptistes. Menno a écrit en hollandais sa propre biographie, dont M. Michiels donne des extraits. Né au village de Pinningum, en 1499, Menno mourut en 1561. B.

Un écrit perdu de Petitot (*Vid.* p. 13). — Cet écrit, annoncé en 1757 par dom Pernety, dans son *Dictionnaire portatif de peinture*, comme étant du *fameux* Pelidot, et longtemps après, par Millin, dans son *Dict. des Beaux-Arts* (Paris, Desray, 1806, 3 vol. in-8°), comme l'œuvre d'un nommé Peidot, n'existe pas. On aura beau le chercher, on ne trouvera, en son lieu et place, qu'une confusion de nom et de titre. Cette lettre de *Pelidot* ou de *Peidot* n'est autre que l'*Epître d'un père à son fils sur la peinture*, par Antoine Coypel, publiée pour la première fois sans nom d'auteur (Paris, Jacq. Estienne, 1708, in-4), et réimprimée dans le Nouveau Portefeuille de M. de la Martinière, qui fait partie des *Passetemps poétiques, historiques et critiques* (Londres et Paris, Duchesne, 1757, 2 vol. in-12, p. 224). Le Fort de la Morinière passe pour avoir été l'éditeur des *Passetemps*; avant lui, Philippe de Prétot avait fait reparaître l'épître de Coypel dans les *Nouveaux amusements du cœur et de l'esprit* (La Haye, Chatelain, 1737-1745, 15 vol. in-12) : elle lui avait été communiquée avec d'autres écrits du même auteur sur la peinture, par le peintre Carême, gendre d'Antoine Coypel. Il est aisé de comprendre comment *Coypel* et *Prétot* est devenu *Pelidot*; comment l'*Epître* s'est changée en *Lettre*, et comment un titre défiguré, où l'on avait pu mettre : *sur la Peinture en détail*, a été travesti davantage dans cette paraphrase : *pour lui servir de guide dans l'art de peindre en émail*. La bibliographie est pleine de coq-à-l'âne aussi bizarres. *Bibl.* Jacob.

Un prince L.-Napoléon, etc. (*Vid.* pp. 14, 28). — Bravo! L'Annamite et l'*Intermédiaire* ont gain de cause : ils sont enfin parvenus à délivrer ce pauvre prince L.-Napoléon, que les libraires Garnier continuaient à détenir indûment depuis tant d'années dans la prison de Ham! J'ai sous les yeux un exemplaire qui vient d'être mis en vente du Dictionnaire de Bescherelle, et j'y trouve, au fameux article Ham, un carton tout neuf, d'après lequel le prince n'est plus, « en ce moment, » détenu au château fort de cette ville, sa détention ayant cessé en 1846. — J'en fais mon très sincère compliment à l'*Intermédiaire*. Voyez donc quels services rend la presse, même en la personne du plus modeste de ses organes! A. B.

Explication historique d'un tableau de Clouet (*Vid.* p. 21). — M. Vitet a cru reconnaître, dans le tableau attribué à Clouet, Catherine de Médicis et Diane de Poitiers, « la légitime épouse venant faire chez la concubine ses relevailles. » Cette supposition, tout étrange qu'elle soit, peut, à mon avis, se justifier. — Diane de Poitiers et la reine, tant que vécut Henri II, n'étaient rien moins qu'ennemies. La meilleure intelligence régnait entre elles. L'ancienne maîtresse, en abdiquant les priviléges de la jeunesse, avait bravement accepté ceux de la femme qui se sent vieillir. Qu'était-elle devenue? Garde-malade, pourvoyeuse de médecins et de nourrices, et cela chez la reine, qui ne refusait ses soins ni pour elle-même ni pour ses enfants. M. G. Guiffrey, qui prépare un travail du plus haut intérêt et tout rempli d'imprévu sur Diane de Poitiers, donnera sur ce point singulier les preuves les plus complètes. En attendant les siennes, voici la mienne. — Il existe un volume de la plus grande rareté de Guillaume Chrestian, « médecin ordinaire du Roy et de Messieurs ses enfants, » dont le titre commence ainsi : « *Livre de la génération de l'homme, très utile et très nécessaire*, etc. (1559, pet. in-8°). Il a trois parties, la première dédiée au roi

Henri II, c'est le *Livre de la génération;* — la seconde au dauphin, c'est le *Livre d'Hippocrate;* — la troisième, les *Mois des femmes*, à « très illustre et très prudente dame, Madame Diane de Poitiers, duchesse de Valentinois. » C'est là, dans la dédicace même, que se trouve l'explication :

Une autre plus expresse raison, Madame, dit Chrestian, m'induit à vous adresser ce fructueux livre : c'est la grande sollicitude que vous avez *toujours eue, et avez de jour en jour plus grande de conserver la santé et bonne disposition du Roy et de la Royne,* quand ils sont sains, et de la leur faire diligemment *restituer et recouvrer, quand ils tombent quelquefois en maladie,* comme vous fistes dernièrement à ladicte Dame (la reine), qui devant la prise de Metz fut si grièvement malade à Joinville, que sans vostre diligence et bonté d'esprit, elle estoit presque désespérée..., pareillement à Sedan, tôt après la prise d'Ivoy, le Roy estant malade d'un flux dyssentérique, là, où la Royne et vous n'aviez cessé jour et nuict de procurer sa guérison..., et avez toujours exercé tel amour et piété, tant en eux, comme envers Messeigneurs et Dames leurs enfants ; car non-seulement avez eu soin de la conception et nativité d'iceulx, mais aussi à les faire duement nourrir par femmes nourrices vigoureuses..., et semblablement à les faire *instruire et enseigner* par bons et doctes précepteurs, tant en vertu comme en l'amour de Dieu.

Qu'en dites-vous? L'hypothèse, impossible à première vue, n'est-elle pas justifiée? M. Vitet lui-même, à qui j'avais, dès l'apparition de son article, fait cette communication, me répondit aussitôt : « Elle est démonstrative et tourne en certitude ce qui n'était que conjecture. »

ED. FOURNIER.

—

Le collier de Madame la comtesse R. D. S. J. D. (*Vid.* pp. 21, 46, 59). — Sur cette affaire, bien faite en effet pour exciter une curiosité féminine, on a déjà répondu (p. 46) en indiquant une pièce de Carmontelle, qui le premier a mis l'histoire à la scène, avant le comte de Barruel-Beauvert, dont la comédie : *les Bracelets, ou le Mari, la Femme et l'Amant, dupes les uns des autres* (Genève, 1805), semble être inspirée plus directement de la réalité. — La seconde réponse (p. 59) est aussi fort intéressante (1). — Mon opinion sur cette histoire (dont la médisance des salons opposants sous l'Empire a fait endosser le ridicule à une femme que son rang et sa beauté désignaient naturellement aux brocards, Madame la comtesse R. de S. J. d'A., rivale heureuse et plus jeune des Beauharnais, des Tallien, des Récamier, des Hamelin), est qu'elle n'a jamais existé que dans l'imagination malicieuse de quelque conteur à la mode. Je n'en ai point trouvé trace dans les *Mémoires* et même les pamphlets du temps. — Mais, en revanche, j'ai trouvé dans deux récits, l'un de Madame, duchesse d'Orléans (*Corresp.*, publ. par G. Brunet, t. I, p. 221); l'autre dans les *Mélanges* de Boisjourdain (1807, t. I, p. 213), les ancêtres de ce joli canard. Voici le récit de Madame. Il s'agit d'une maîtresse du régent (Madame de Parabère) :

13 mars 1716.

L'hiver dernier, il est arrivé une chose plaisante. Une dame, qui est jeune et jolie, vint voir mon fils dans son cabinet. Il lui fit cadeau d'un diamant de deux mille louis d'or et d'une boîte de deux cents. La dame avait un mari jaloux; mais elle était si effrontée, qu'elle vint à lui et lui dit que des gens qui avaient besoin d'argent lui offraient ces bijoux pour une bagatelle : elle le pria de ne pas laisser échapper cette bonne occasion. Le mari crut tout cela; il donna à sa femme l'argent qu'elle demandait. Elle le remercia cordialement et prit l'argent; elle mit la boîte dans son sac et le diamant au doigt, et se rendit ensuite dans une société distinguée. On lui demanda d'où provenaient la bague et la boîte. Elle répondit : « M. de Parabère (c'est ainsi qu'il se nomme) me les a données. » Le mari était présent et il dit : « Oui, c'est moi qui les lui ai données. Peut-on faire moins quand on a une femme de qualité qui n'aime uniquement et exclusivement que son mari? » Cela fit rire; car les autres personnes n'étaient pas si simples que le mari, et elles savaient bien d'où provenaient ces cadeaux. »

Il en est de cette histoire de Madame de Parabère, attribuée à Madame de S. J. D. A., et avant elle, sans doute, à bien d'autres, comme de cette histoire d'Henri IV surprenant Gabrielle d'Estrées avec Bellegarde, et se vengeant de cette atteinte portée à ses droits en jetant à l'amant caché sous le lit, une perdrix, selon les uns, de la confiture, selon les autres, et en disant philosophiquement : « Il faut bien que tout le monde vive. » Le même fait est attribué par Tallemant des Réaux à François Ier, entre Brissac et Madame d'Estampes, et au même par Brantôme, entre Bonnivet et Madame de Chateaubriand. Histoires trop commodes, en vérité, et que les chroniqueurs, selon les besoins de la cause, font endosser tour à tour à leurs héros ou à leurs victimes. M. DE L.

— M. Em. C. nous avait aussi indiqué les deux mêmes sources.

—

L'inscription de Montmartre (*Vid.* pp. 22, 75). — La victoire remportée par le bedeau de Montmartre sur le savant auteur du *Monde primitif*, au sujet de l'inscription du *Chemin des ânes*, n'est point « une histoire faite à plaisir par les auteurs d'*Ana*. » Le récit publié par le *Journal pour Tous* (3 juillet 1861) n'est que la reproduction d'un passage de la *Nouvelle description des environs de Paris*, dédiée au roi de

(1) Plusieurs *recueils* d'Anecdotes ont reproduit, à ce que je crois, le récit de la *Chronique indiscrète* de 1819.



Suède par Dulaure (2e édit. 1787. T. 2, p. 113). Dulaure place l'époque des fouilles faites, par ordre de la police, entre Belleville et Montmartre, en 1779. Il ajoute dans une note « qu'un critique, *en colère*, a pu« blié que cette anecdote était controu« vée, » mais, continue-t-il, « comme ce « critique a gardé l'anonyme, et qu'il n'a « donné aucune preuve, je ne sais si je « dois plutôt me confier à sa lettre impri« mée qu'aux *ouvrages* où j'ai puisé ce fait. » — Quels sont ces *ouvrages*? Dulaure ne les indique pas.

(Paris.) G. LA CH.

— M. Em. de la Bédollière, dans son *Nouveau Paris* (p. 283), raconte « qu'au « mois d'oct. 1779 se passa au pied du ver« sant oriental de Montmartre un fait dont « le récit a l'air d'une plaisanterie, *mais* « *dont l'authenticité est certaine*. On trouva « une pierre sur laquelle étaient gravés des « caractères presque indéchiffrables et qui « fut envoyée à l'Académie des inscrip« tions et belles-lettres. Après avoir eu re« cours à tous les moyens qu'indiquait la « science pour rendre les lettres lisibles, on « parvint à voir... » (Suit l'inscription précitée p. 75, et le reste du passage conforme à l'article du *Journal pour Tous* montre qu'ils sont empruntés à une même source, c'est-à-dire aux *Mémoires secrets* de Bachaumont que cite le *Nouveau Paris*.)

(Amsterdam.) D. G. J.

— A quel endroit des *Mémoires secrets* se trouve la source indiquée? Rien n'est difficile à rattraper comme les anecdotes qui courent les rues et traînent partout. Où donc avons-nous lu que certains savants avaient cru reconnaître, dans l'inscription, du celtique (*Cestic ilecche*, etc.), et d'autres du latin (*Cestius. Icilius.* etc.?

—

Portrait de J. Talbot (*Vid.* p. 34, 60). — M. de Chasteigner apprendra peut-être avec plaisir qu'il existe parmi les monuments de l'Angleterre un beau portrait en pied de J. Talbot. C'est l'effigie en pleine armure, sculptée sur sa tombe. Cette figure, d'un grand caractère malgré ses mutilations, représente le héros anglais en costume militaire du temps d'Henri VI. Elle a été habilement dessinée et gravée en deux planches par C.-A. Stothard, et reproduite dans l'ouvrage publié par lui à Londres en 1817 : *The monumental effigies of great Britain.* V. GAY.

P. S. — Dans l'inventaire du château d'Amboise dressé le 23 sept. 1499, je trouve l'article suivant : « Une brigandine de Tallebot couverte de veloux noir tout usé et sa sallade noire couverte d'un houlx de broderie fait sur veloux noir tout usé... » V. G.

—

Portrait de la marquise de Mézières (*Vid.* p. 34). — Voir à la Bibliothèque impériale ce portrait qui doit s'y trouver, étant indiqué (graveur inconnu) dans la collection Fevret de Fontette, p. 232 du t. IV de la *Bibliothèque hist. de la France.*

(Mézières.) E. DE S.

—

D'où vient le nom de Pertuis d'Antioche? (*Vid.* p. 36.) — J'ai reproduit cette question dans un des journaux les plus répandus de la Charente-Inférieure, et je suis surpris de n'avoir encore obtenu aucune réponse; car c'est un point que l'on devrait surtout être à même d'éclaircir dans le pays qu'il concerne. Voici ce que j'ai hasardé, moi qui n'en suis pas, et qui n'ai pas trouvé de solution dans les ouvrages d'histoire ou de géographie locales. — Peut-être et même probablement le nom d'*Antioche* est un souvenir des croisades. Eléonore de Guyenne, à son retour de la Terre-Sainte et pendant sa mésintelligence avec Louis VII, séjournait habituellement dans l'île d'Oleron, où elle composa même le code maritime connu sous le nom de *Rooles d'Oleron*. C'est alors que cette reine aurait ainsi dénommé ce pertuis. Mais ce n'est là qu'une conjecture. Il faudrait savoir s'il a porté un autre nom avant et depuis Eléonore.

Les rochers qui portent le nom de *Calvados* (donné aussi en 1790, sur la réclamation de M. Delaunay, député de Bayeux, au departement d'abord appelé *Orne-Inférieure*), doivent ce nom à un des vaisseaux de l'*Invincible Armada* de Philippe II qui vint s'y briser en 1588. Peut-être est-ce à une cause semblable qu'est dû le nom du pertuis d'Antioche, d'autant qu'à trois quarts de lieue des côtes se trouve un massif de rocs appelé rocher d'Antioche ou les *Antiochas*.

(La Rochelle.) A. FELH.

—

« **Specimen artis ratiocinandi**, » etc. (*Vid.* p. 36). — La table chiffrée qui se trouve dans l'ouvrage de Cufaeler est une des composantes du carré magique du *Soleil*, talisman de l'Arcane du Mage initié aux mystères d'Isis; ce carré magique, de 36 cases et dont la base est 111, est représenté ci-après :

1	35	34	30	5	6
33	11	25	24	14	4
8	22	16	17	19	29
28	18	20	21	15	9
10	23	13	12	26	27
31	2	3	7	32	36

Il n'y a donc pas lieu de s'étonner de la devise fataliste qui l'accompagne, et que l'on peut traduire par : *Les prières ne peuvent empêcher l'accomplissement de ce qui a été écrit.*

O. FRION.

Le libraire N. Ruault vivait-il encore en 1819? (*Vid.* p. 38.) — Oui, par la raison qu'il est mort le 31 janvier 1828, ainsi que je le constate par le registre du 2e arrondissement de la ville de Paris. Il était natif d'Evreux, âgé de 86 ans, et demeurait rue Traversière, n° 41. L'acte de décès le qualifie « homme de lettres. » C. R.

— C'est Nicolas Ruault qui édita le premier à Paris le *Mariage de Figaro* de Beaumarchais, en 1785. E. C.

— Ruault avait déjà publié en 1776 un *Mémoire* de Faujas de Saint-Fond *sur des bois de cerf fossiles*, etc., in-4 (très rare), et, dans un *Essai sur la vie, les opinions et les ouvrages de Faujas*, etc., par de Freycinet, imprimé à Valence, 1820, 56 pp. in-4, je trouve (p. 49) une note relative au Bernard Palissy de 1777, qui peut convenir à M. de Montaiglon. « Cette nou« velle édition d'un livre rare et curieux fut « publiée, y est-il dit, par M. Faujas, qui « y fit des sommaires à la tête de chaque « traité, ainsi que des notes. Un sieur Go« bet, ami de Ruault, y inséra, pendant « l'absence de M. Faujas et sans son agré« ment, des notes bibliographiques dans « lesquelles il y a quelques erreurs, ainsi « que quelques notes critiques contre Vol« taire et d'Alembert. M. Faujas fit des ré« clamations à ce sujet auprès de M. Le « Camus de Néville, directeur de la librai« rie, et demanda la suppression entière de « toutes les notes de Gobet; mais le libraire, « à qui il en aurait coûté beaucoup d'ar« gent pour refondre son édition, proposa « à M. de Néville d'insérer à la tête de « l'ouvrage que M. Faujas n'avait pris au« cune part aux notes de Gobet, et qu'il ne « les approuvait en aucune manière. Ce « Gobet devint fou environ un an après et « fut renfermé à Charenton, où il mourut « presque aussitôt. » De Freycinet avait été l'ami de Faujas (1). Il mentionne (p. 5) parmi ses principaux ouvrages des *Notes étendues et des Sommaires sur Bernard Palissy*. C. R.

(1) On voit dans les *Mémoires secrets* de Bachaumont (17 déc. 1783) ce que pensaient de lui ceux qui n'étaient pas ses amis.

—

Un livre de J.-R. Pereire (*Vid.* pp. 39, 62). — Voici quelques renseignements propres à compléter ceux que vous avez déjà insérés.

Le 14 février dernier, j'ai remis à MM. Pereire un dossier important concernant leur grand-père, Jacob-Rodrigues Pereire, dossier composé de 4 pièces gr. in-4°. L'une porte une signature autographe de Pereire, pensionnaire et interprète du Roi, de la Société royale de Londres, agent de la nation juive portugaise de Bordeaux et de Bayonne. — La première pièce est datée de Paris, 4 septembre 1767, 4 pages. L'auteur embrasse la cause des juifs avec chaleur contre un écrit intitulé : *Requête des marchands et négociants de Paris contre l'admission des juifs*. — La seconde, composée de deux pages gr. in-4°, reproduit la *Circulaire et défense des juifs portugais*, puis les articles extraits *de la requête des six Corps*. — La troisième, gr. in-4° de 4 pages, datée de Paris, 30 septembre 1767, a la signature autographe de l'auteur : elle commence par ces mots : « M., — J'ai eu l'honneur de vous adresser, « vers le 12 de ce mois, le Recueil des Let« tres patentes des juifs portugais, et une « Lettre-circulaire contenant mes observa« tions sur quelques passages de la Requête « des six Corps contre les juifs, etc. » — Enfin, la quatrième, gr. in-4° de 4 pages, est disposée sur 3 colonnes : 1re col., *Copie de ma lettre circulaire ;* 2e col., *Copie de la Réponse anonyme;* 3e col., *Réplique.*

Le volume signalé p. 39 est donc bien du grand-père des célèbres financiers de notre époque. (Voir un article d'Ad. Guéroult dans le *Dict. de la Conversation.*) Jacob Pereire a eu le premier la belle et généreuse idée d'une méthode *dactilologique*. ALKAN aîné.

—

Quel est le véritable auteur des Mémoires de Casanova (*Vid.* p 51)? — Je crois me rappeler, en effet, avoir attribué à Henri Beyle la rédaction, sinon l'invention, de ces Mémoires à la Faublas (1). Cette attribution n'était pas, de ma part, une idée en l'air, un ballon d'essai. J'étais arrivé à me la représenter comme incontestable, en lisant lesdits Mémoires la plume à la main et en prenant note de toutes les expressions, de toutes les phrases, de toutes les maximes qui me semblaient être du Stendahl pur. Je n'ai fait toutefois ce travail d'examen et de comparaison que sur la grande édition française, en 10 vol. in-8, publiée à Paris chez Paulin et absolument différente de l'édition primitive de Leipzig. Au reste, ce qui me prouve que cette rédaction a été remaniée et francisée, paraphrasée et enjolivée, c'est que les tomes IX et X ont été composés *ab ovo* par M. Philippe Busoni, qui ne s'en cache pas.

J'ajouterai que Casanova avait écrit réellement des mémoires qui formaient un énorme volume in-folio; que ces mémoires étaient d'un style incroyable, mélange de français, d'italien et d'allemand, et que la licence du récit dépassait toutes les bornes.

(1) M. E. C. de La Flèche vient en aide à la mémoire de M. J. D., auteur de la question, et du *bibl. J.* qui répond ici, en nous écrivant que « la note de M. Paul Lacroix sur les *Mémoires de Casanova* se trouve en effet au n° 523 du catalogue de la bibliothèque Dutacq, vendue en avril 1857 par Techener. » (*Réd.*)

Cet original, bibliothécaire du comte de Waldstein, avait au moins 80 ans lorsqu'il commença de recueillir des mémoires sur sa vie aventureuse et romanesque. Nous avons des motifs pour croire qu'il mourut en 1812, et non en 1802, au château de Dux en Bohême. *Bibl.* J.

J. Guillermin, sculpteur en ivoire (*Vid.* p. 51). — Sur cet artiste et sur son christ d'ivoire de la Miséricorde d'Avignon, la *Décentralisation ou Revue des Provinces* a publié (livraison de février 1864), un article de M. Léon Lagrange, accompagné des documents les plus précis, tirés des archives des Pénitents de la Miséricorde par M. Achard, archiviste de la préfecture de Vaucluse. W.

Description du Camp du Drap d'Or (*Vid.* p. 53). — Je vous communique pour M. G. Brunet : 1° la description bibliographique de l'opuscule qu'il a indiqué, d'après la *Bibliotheca Grenvill.*, et 2° une copie littérale d'un autre exemplaire qui se trouve au catalogue général du *British Museum*.
(Londres.) LIONEL ROBINSON.

[Cette communication pleine d'obligeance a été transmise à M. Brunet. Nous en remercions M. L. R., ainsi que de ce qu'il nous dit au sujet de l'*Intermédiaire*.]

— Une description du Camp du Drap d'Or se trouve dans le *Cérémonial français* de Th. Godefroy (1619, in-4°). N.

Les Guêpes d'Alph. Karr (*Vid.* pp. 55, 78). — Aux renseignements déjà fournis, et qu'il confirme, M. S. de C. (de Bruxelles) ajoute les suivants : « Après le 15 juillet 1848, les *Guêpes* ont cessé de paraître en livraisons, mais elles ont continué en feuilletons dans une publication périodique fondée par A. Karr : *Le Journal.* Voici les nos de ce recueil qui les contiennent : 31 juillet ; 6, 13, 20, 28 août ; 3, 10, 24 sept., et 1er oct. — Enfin elles ont reparu, format in-8, une fois par mois, en nov. et déc., imprimées chez Lange-Lévy, bureau, 7, boulevard des Italiens (avec prospectus annonçant novembre comme le 1er no de la 10e anneé.) C'est toute cette partie de 1848 qui forme la 9e année, demandée par M. L.-B.-A. (de Strasbourg). — En 1849, 3 nos, janvier, février et mars (je n'ai pas les nos des *Guêpes* depuis novembre 1848, et j'ignore si cette série s'est arrêtée à mars 1849). — En 1850 et 1851, rien. — En 1852, à partir du 4 déc. jusqu'au 24 oct. 1853, les *Guêpes* paraissent une fois par semaine dans le journal *Paris*, et sont en partie réunies en volumes in-18, au nombre de 8 (parus chez Blanchard en 1853-55 sous le titre de : *Nouvelles Guêpes*). — Pendant ces 4 années 1854-57 et une partie de 1858, les *Guêpes* ont paru sous le titre : Les *Bourdonnements* dans le journal *le Siècle ;* une partie en a été réunie en volumes, chez Michel Lévy, sous divers titres, tels que : *Trois cents pages, Sous les orangers, Encore les femmes*, etc. — A partir du 1er nov. 1858, les *Guêpes* paraissent à Nice une fois par semaine, in-12, et forment une série de 52 nos jusqu'au 23 oct. — Le no du 30 oct. 1859 porte l'indication suivante : No 1, 20e année, et la publication s'arrête définitivement avec les nos du 20 juin 1860, 22e no de la 2e année de la réapparition des *Guêpes.* — En 1861, *le Courrier du Dimanche* publie, dans ses nos 3, 4, 8, 9, 33, 36 et 37, quelques articles d'A. Karr, sous le titre de : *Guêpes.* — Depuis 1861, il n'a plus rien paru des *Guêpes* et il est probable que cette fois elles sont bien décidément disparues. Il est facile de voir que leur auteur compte la publication des *Guêpes* en feuilletons comme continuant ses petits volumes, puisqu'il intitule l'année 1859 commencée à Nice : 20e *année ;* c'est de cette façon qu'il a calculé en intitulant l'année 1849, 10e année ; il compte ainsi toute la série de 1848 comme publication à part.

La réimpression des *Guêpes* en 4 vol. in-18 (Lecou, 1853), quoique très diminuée, est utile à consulter. On y voit les lacunes de la publication primitive ; il ne faut pourtant pas accepter sans contrôle toutes les lacunes de la réimpression, comme existant dans la publication primitive. — Si M. L.-B.-A. le désirait, je pourrais peut-être lui procurer la plupart des nos des *Guêpes hebdomadaires* de 1848, en échange *d'un* ou *des* nos de nov. déc. 1848, janv., févr. ou mars 1849. »

Cours publics libres à Paris, antérieurs au Lycée (*Vid.* pp. 56, 79). — On trouve d'amples renseignements sur les conférences et cours publics, fort en vogue au XVIIe siècle, dans le t. III du *Paris ancien et nouveau* de Lemaire (1685, p. 418), *Conférences académiques publiques et particulières.* On y voit que Ménage tenait, dans sa maison du Cloître Notre-Dame des conférences publiques, auxquelles ne dédaignait pas d'assister la reine Christine de Suède ; que l'abbé Bourdelot convoquait tous les mardis, rue de Tournon, les curieux de science physique à assister à ses expériences, qui eurent lieu longtemps, avec le même caractère de publicité épurée, dans le grand appartement du pavillon de l'hôtel de Condé, « où Mes- « sieurs les princes assistaient et voyaient « faire les expériences du vuide et de l'ai- « mant. » A côté de ces augustes auditeurs, figuraient comme professeurs ou disciples, des personnages plus augustes encore, Gassendi, Pascal et autres, savants, poëtes, historiens, toute la fine fleur

du grand siècle. Autre chez l'abbé Laroque, directeur du *Journal des Savants*, à l'instar des conférences du *Bureau d'adresse*, chez M. de Richesource, etc., etc. — Notons encore les conférences publiques sur l'architecture, ouvertes par Blondel au XVIIIe siècle (voy. le *Journal du citoyen* et l'*Etat ou Tableau de Paris*, 1765), et les conférences publiques médicales et pharmaceutiques, transportées, en 1692, par le sieur de Blégny de sa maison de la rue Guénégaud à la place du Palais-Royal. (*Le Livre commode*, par Abr. du Pradel (de Blégny.) J. Suconi.

— M. de Richesource et son cours d'éloquence ne sont pas tout à fait inconnus. Ch. Labitte en a parlé dans un très intéressant article sur Fléchier (*Revue des Deux-Mondes*, 15 mars 1845), où il démontre que c'est chez ce maître de *pathos* que Fléchier, qui d'abord ne s'en cacha pas, prit l'apprêt et l'empois de son style. Boileau n'oublia pas Richesource, et le traita comme il faut. Son seul ennui fut de ne pas trouver dans la littérature de lieux assez bas pour l'y mettre : « J'ai ri de bon cœur, lui écrit Racine, le 3 juin 1692, de l'embarras où vous êtes sur le rang où vous devez placer M. de Richesource. » Il mourut à la fin de septembre 1614. On ne le sait que par une autre lettre de Racine, où l'oraison funèbre du pauvre homme est une épigramme. Dans cette lettre, qui est du 3 octobre 1694, et datée de Fontainebleau, où était la cour, Racine parlant à son ami d'un discours de l'abbé Boileau, qui le disputait en pathos à l'éloquence du professeur du quai des Morfondus : « La harangue de M. l'abbé Boileau a été trouvée très mauvaise en ce pays-ci. M. de Niert prétend que Richesource en est mort de douleur. Je ne sais pas si la douleur est bien vraie, mais la mort est très véritable. » Pour dernier renseignement, je vous dirai que M. Ed. Fournier, qui n'a pas oublié Richesource dans l'*Histoire du Pont-Neuf*, son voisin, lui a de plus consacré quelques lignes intéressantes dans sa *Semaine littéraire* de la *Patrie* du 5 septembre dernier, à propos d'Isocrate, dont ce rhéteur en mansarde fut chez nous la sonore parodie.

Lysias.

—

Brillat-Savarin et l'énigme, etc. (*Vid.* p. 59). — Le mot de la charade grecque n'est-il pas *Rhodon?* O. F.

— C'est à peu près cela, puisque c'est Ῥόδος (*Rhodos*), l'île de Rhodes. Ῥό étant le mugissement du bœuf, et δός, *donne* (à l'impératif), le grand mot que l'usurier a toujours à la bouche. — Cette charade se trouve dans l'Anthologie palatine (XIV, 16).

P. E.

—

Dictionnaire historique de la langue française (*Vid.* p. 66). — L'Académie française doit, en effet, depuis longtemps rédiger un dictionnaire historique de la langue, et elle a fait paraître, en 1858, le fruit de plusieurs années de travaux, c'est-à-dire un premier fascicule de XVI et 368 pages, de la lettre *A* au mot *abusivement!* Espérons qu'à la suite de cet enfantement laborieux, elle ne sera pas frappée de stérilité, et que le deuxième fascicule verra le jour..... prochainement. En attendant, d'autres ouvrages non académiques se termineront et tiendront la place d'une œuvre officielle dont l'achèvement est indéterminé, si l'on en juge par les antécédents de la docte compagnie.

(Rouen.) J. S.

—

D'où vient « chantage, — faire chanter? » (*Vid.* p. 66.) — Dans les *Curiosités de l'étymologie française*, par Ch. Nisard, on lit (p. 54) une citation relative à l'expression *faire chanter :* « Le lendemain, « le lieutenant criminel..... lui dit qu'il ne « s'agissait pas de déguiser plus longtemps « la vérité....., mais qu'il allait le *faire* « *chanter* bien autrement qu'il n'avait « fait....., qu'on allait lui donner la ques- « tion. » Ce passage est tiré de l'*Art de plumer la poulle* (Cologne, 1710, in-18, p. 148). Nossiop.

— *Faire chanter* veut dire ici *faire parler*. Mais en vérifiant cet exemple, nous en trouvons, dans le même ouvrage (p. 78), un autre tout à fait topique, qui montre que cette expression avait dès lors pris le sens de *faire débourser*. Il s'agit de la capture d'un riche délinquant : « Puisque vous « le tenez en cage, il faut, Monsieur le lieu- « tenant criminel, que vous le faisiez *bien* « *chanter*..... » — Il semble que nous avons là du même coup l'emploi et l'origine du terme, qui, venant de la torture, signifiait « faire violence ». C. R.

— « M. Francisque Michel a trouvé un exemple de *faire chanter* dans la Grande Chronique de Mathieu Pâris (XIIIe siècle), » dit M. Lorédan Larcher, dans les *Excentricités du langage français* (4e édit. Paris, Dentu, 1862). Voir l'article *Chantage*, ibidem. Le mot et la chose ne sont pas si modernes qu'on le croit souvent.

(Jouarre.) Ch.

— *Chantage* est une espèce de pêche, dans laquelle on fait du bruit pour engager le poisson à donner dans les filets. Est-ce ce terme technique qui a donné l'idée de *faire chanter*, ou est-ce l'action dite de *faire chanter* qui a donné son nom à la pêche qu'il désigne? Dans les deux cas, on fait du bruit pour prendre le poisson dans les filets que l'on a tendus. B.

— Le *Dict. de l'Acad. franç.* de 1835



explique *faire chanter* par : « réduire à la raison. » Littré dit bien que c'est « extorquer à quelqu'un de l'argent en le menaçant de révéler quelque chose de scandaleux ou de le diffamer; faire faire à quelqu'un quelque chose par force ou par ruse; » mais il ajoute : « Locution tirée de l'*usage de chanter à table*, » et il cite ces exemples :

Eh bien! enlevons-la, je vous l'ai dit d'abord,
Quand nous la tiendrons seule il faudra qu'elle
[chante.
(MONTFLEURY, *le Comédien-poëte,* III, 9.)

Je sais faire chanter l'Anglais le plus boutonné, le Hollandais le plus avare, quand l'un ou l'autre est amoureux d'une femme que je protége.
(MONTFLEURY, *La Musicomanie,* 4.)

Mais est-ce bien de « l'usage de chanter à table » qu'est venue l'idée et l'expression de chantage? N'est-ce pas plutôt de l'ancien usage de la question, comme on l'a vu ci-dessus, où la seule menace extorquait au patient un aveu ou lui arrachait des cris? R.

— Les *Récréations philologiques de F. Génin* (t. IIe, p. 59) peuvent donner à la demande de M. E. C. la seule solution probable de l'origine du mot *chantage*, et de l'expression *faire chanter*. J. S.

[Notre correspondant aurait bien fait de nous indiquer cette solution.]

—

Les frères ignorantins (*Vid.* p. 67). — Le nom d'*ignorantins* donné aux frères de la Doctrine chrétienne dès l'origine de leur institution et que leur vénérable fondateur, dans son humilité, fut loin de dédaigner, vient de ce que les respectables membres de cet ordre sublime s'abstiennent, aux termes de leurs règlements, d'enseigner dans leurs classes les langues mortes, leur but étant avant tout de donner une instruction élémentaire, solide et religieuse aux enfants les plus pauvres. Mais ce titre, qui a pu quelquefois être pris à leur égard dans un sens injurieux, est loin de représenter l'idée que l'on pourrait y attacher tout d'abord, puisqu'il est parfaitement reconnu que, même scientifiquement parlant, peu d'instituteurs sont capables de rivaliser avec ceux de l'abbé de La Salle et de former les élèves avec plus de talent et d'habileté qu'eux. — On leur a donné aussi pendant longtemps le nom *Frères Saint-Yon*, du nom d'une maison célèbre de Rouen, qui fut jusqu'à la révolution le chef-lieu de leur institut, et dans laquelle le vénérable de La Salle mourut le 7 avril 1719.
(Rouen.) P. B.

—

Locutions proverbiales vicieuses (*Vid.* p. 67). — On doit à un savant espagnol né dans le XVe siècle, Fernand Nunnès, un recueil de proverbes dans lequel figure ce lui-ci : *No puede mas faltar que marzo de quaresma*. Il ne peut pas plus manquer que *mars en carême*. — Il est à croire que ce proverbe, comme beaucoup d'autres, nous vient d'Espagne; or, s'il existait déjà tel que je viens de le citer, au XVe siècle et probablement antérieurement, on peut admettre que l'altération qu'on lui reproche, si altération il y a, n'a pas eu lieu en France, D'ailleurs, mars n'arrive-t-il pas toujours en carême? — Il est possible que le proverbe : *d'évêque meunier* ait été altéré, mais cette altération daterait de bien loin, puisqu'on le trouve dans la *Satire Ménippée*. Conservons-le donc tel que, jusqu'à plus ample informé, quoique je reconnaisse tout ce qu'il paraît avoir d'illogique dans la forme. Du reste, on peut voir à ce sujet Leroux de Lincy, *Livre des proverbes* (t. I, p. 27).
(Rouen.) J. S.

—

Est-ce « Gas-de-sauce » ou « Gâte-sauce? » (*Vid.* p. 67.) — Je crois que *Gâte-sauce* est la seule expression admissible. Il y a dans notre langue un assez grand nombre de mots ainsi formés dans un esprit de dénigrement et de moquerie, qui expriment des idées analogues. J'ouvre le *Dictionnaire universel* de Furetière de 1690, et *gâte-sauce* est précisément le seul terme de ce genre que je n'y trouve pas; mais j'y lis l'article suivant qui suffit pour résoudre la question proposée : « *Gâte-pâte*, *gâte-plâtre*, *gâte-bois*, *gâte-cuirs*, se dit des compagnons ignorants qui gâtent les matières qu'ils emploient, et surtout un *gâte-papier* se dit d'un mauvais auteur. »
C. M.-L.

— On trouve dans les anciens *Etats de la France*, imprimés aux XVIIe et au XVIIIe siècles, à l'article « *Bouche du Roy*, » des « Enfants de cuisine ou galopins ordinaires » à 300 livres de gages. Je serais tenté de croire que les « maîtres-queux » donnaient familièrement à ces *galopins* le nom de *gâte-sauces*. Eu. S.

[On voit que le mot *galopin*, analogue à celui de *marmiton*, après avoir été une sorte de sobriquet, est devenu presque officiel. Nous dirons, à ce propos, qu'il est aussi le nom patronymique porté aujourd'hui par quelques individus, dont les arrière-grands-pères avaient commencé leur carrière de futurs Vatels par ce premier échelon des cuisines royales.]

—

Portrait de J. Delécluze, par Ingres (*Vid.* 68). — Le portrait de E.-J. Delécluze a été dessiné par M. Ingres postérieurement à celui de Léon Benouville, gravé en *fac-simile* par M. F. Girard. Le dessin de M. Ingres doit être en possession

de MM. Viollet-Leduc, neveux et héritiers de M. Delécluze. Eu. S.

—

Qu'est-ce que « la (ou le) Bracque latin? » (*Vid.* p. 68.) — C'est une allusion à la maison avec jeu de paume du « petit Bracque », qui a fait donner jadis à la place de l'Estrapade le nom de *Carrefour de Braque* ou *de Braque-latin.* J'ai vu, dans les titres du *Fief des Tombes*, que ce jeu de paume fut bâti sur un terrain vendu en 1560; il existait encore vers 1775, et je crois bien qu'il est aujourd'hui représenté par la maison située rue des Fossés-Saint-Jacques, n° 26. Toutefois, n'ayant point encore eu l'occasion de constater le fait rigoureusement, je pourrais me tromper d'un numéro, je suis sûr d'ailleurs de ne point me tromper de deux, et tôt ou tard, de plus amples études me permettront sans aucun doute de trancher la question. Ad. Berty.

[Reste à savoir ce que signifiait le mot *Bracque* dans les appellations ci-dessus. *Réd.*]

—

Dieu héritier d'un joaillier en 1726 (*Vid.* p. 68). — M. de Lescure trouvera des renseignements curieux sur cette affaire bizarre dans l'ouvrage de G. Peignot : *Choix de testaments anciens et modernes* (t. I, p. 393). J. S.

—

Les fers à cheval fixes étaient-ils connus des anciens? (*Vid.* p. 69.) — Je le suppose; car dans les fouilles exécutées en 1862 et 1863, pour la canalisation des nouvelles rues de Rouen, j'ai trouvé plusieurs fers à cheval, plats et qui, par leur position à une assez grande profondeur du sol, devaient être là depuis bien des siècles. — Ces fers remontent-ils, pour cela, à l'ère gallo-romaine? Je ne saurais l'affirmer. Ce que je puis dire, c'est que j'en ai découvert un de médiocre grandeur dans le voisinage à peu près immédiat d'objets de cette époque, et adhérent encore à l'une de ces solides voies en cailloutage et mâchefer que quelques archéologues attribuent aux Romains et qui sont tout au moins d'une incontestable antiquité. Un autre de ces fers, de dimension relativement énorme, et recueilli dans des conditions à peu près analogues, a été par moi donné à la collection départementale des antiquités de notre ville, où chacun peut le voir.

(Rouen.) P. B.

P. S. — Les débris formant la voie ferrée où j'ai trouvé le plus petit des deux fers dataient peut-être du commencement du moyen âge plutôt que de l'époque gallo-romaine. En tout cas, ils étaient seulement à quelques pieds au-dessus des débris véritablement antiques. Leur forme altérée par une forte oxydation, mais très complète encore, est celle de nos fers actuels. P. B.

— Voici la quintessence d'un article de la *Revue d'Alsace* (janvier 1864) signé A. Guiquerez. Les Celtes et les Romains connaissaient les fers à cheval fixes. Un de ces fers a été trouvé avec une partie des ossements du cheval dans une des tourbières voisines de l'ancienne abbaye de Bellelay; l'épaisseur est de 3 à 4 millimètres, la largeur de 15 à 16 entre chaque étampe, le poids de 91 grammes. D'après d'autres objets d'une date certaine, comme des monnaies, trouvés dans ces mêmes tourbières, le cheval devait être là depuis deux mille ans si ce n'est davantage. Des fers semblables se sont rencontrés en assez grand nombre dans des lieux où l'on ne voit que des antiquités celtiques. — Un archéologue suisse, M. Ch. Troyon, a remarqué de ces fers dans un tombeau attribué aux Vendes, peuple qui pénétra en Suisse au V° siècle (*Historische Leitung*, 1854, n°s 3 et 4). On en a trouvé en Champagne sur le champ de bataille qu'on assigne à la défaite d'Attila en 451 (*Notice sur la défaite d'Attila*, par M. Camut-Chardon, *Mémoires de la Société acad. de l'Aube*, 1854 et 1861-62, p. 206). — Ces mêmes fers sont restés en usage chez les peuples des campagnes pendant la domination romaine, et plus tard, concurremment avec d'autres moins allongés et plus arrondis, plus forts en métal et par conséquent plus lourds, variant entre 183 et 244 grammes. Les trous de ces derniers sont au nombre de six; les clous sont à tête droite et oblongue se logeant presque entièrement dans les étampures. Une troisième espèce offre une rainure faisant le tour du bord extérieur du fer depuis le talon jusqu'à la pointe. Les deux dernières variétés de fer ne se rencontrent pas seulement dans les établissements romains, mais aussi dans les tombeaux burgondes ou du V° siècle, comme cela s'est vu à Cremines, village du Jura bernois. P. Ristelhuber.

—

Une plume métallique antérieure au XIV° siècle (*Vid.* p. 69). — Dans le *Vieux-Neuf* de M. Ed. Fournier (t. II, p. 22, note) se trouve indiquée, d'après les pièces du procès de Robert d'Artois qui sont aux *Archives*, « la penne d'airain » avec laquelle les faussaires aux ordres du comte, écrivirent les actes faux dont il avait besoin. M. Fournier cite, en outre, d'après Montfaucon, « les roseaux d'argent » avec lesquels les patriarches de Constantinople avaient l'usage d'écrire leurs lettres.

Cuthbert.

—

Lettres de Junius (*Vid.* p. 69). — Un de vos correspondants demande quel est l'auteur des *Lettres de Junius.* Le problème n'a pas encore été résolu en Angleterre, où il a été l'objet de vives et longues discussions qui ne sont point terminées. Dans la



seconde édition du *Bibliographer's Manual* de Lowndes (Londres, 1860), on trouvera (pp. 1243 à 1245) une longue énumération d'ouvrages écrits à ce sujet. On a mis en avant Hugues Boyd, le général américain Charles Lee, Edmond Burke, Horne Took, le révérend James Wilmot, le docteur Francis et son fils sir Philippe Francis, Richard Glover, John Lewis de Lolme, le duc de Portland, Gibbon, le comte de Chesterfield, le vicomte Sackville, le comte Temple, Daniel Way, lord Chatham, le colonel Isaac Barré, le général sir R. Rich, le gouverneur Pownall, Laughlin Mac Lean, etc. De gros volumes et d'innombrables articles de journaux et de revues ont été publiés sur cette question; elle reste toujours enveloppée d'une obscurité profonde. Chacun démontre que tel ou tel personnage, présenté comme l'auteur de ces lettres célèbres, n'est pas Junius; mais, très fort lorsqu'on nie, on se trouve bien faible lorsqu'on veut affirmer. Observons aussi que dans la correspondance de Franklin, qui se trouvait à Londres lorsque ces lettres parurent (1769-1772), il n'est pas une seule fois question de Junius. Un manuscrit donné comme autographe, et qu'on croit de la main d'une femme, qui a été signalée comme une amie de lord Chesterfield, a été proposé au Musée britannique pour la somme de 500 livres sterling.

(Bordeaux.) G. B.

—Voir, dans la 10e livraison du *Dictionnaire général de la politique*, publié par M. Maurice Block (Paris, O. Lorenz, 1864), l'article *Pamphlet* où on lit: « C'est à sir « Philipp. Francis que la paternité des « *Lettres de Junius* est décidément dévo- « lue par J.-W. Lake, par sir F. Dwarris, « et par lord Macaulay, dont l'opinion est « aujourd'hui admise. Cependant l'épigra- « phe reste vraie : *Stat magni nominis* « UMBRA. » C. R.

Trouvailles et Curiosités, etc.

Date de la première exposition de peinture à Paris. — M. A. de Montaiglon, en réimprimant le livret de l'exposition faite en 1673 dans la cour du Palais-Royal (1852, in-12) a pensé que cette exposition ne fut peut-être pas la première organisée par l'Académie royale de peinture et de sculpture, mais seulement une des deux premières. Germain Brice, ajoute M. de Montaiglon, est formel sur ce point : « une des principales constitutions de cette Académie, dit-il, est que tous les peintres qui la composent sont obligés, le jour de saint Louis, de faire voir au public de leurs ouvrages. Ce règlement, qui n'avait été *observé que deux fois* depuis son établissement, fut renouvelé en 1699 par les ordres de J.-N. Mansard, etc. » (Edit de 1706, II, 68-9.)

La supposition de M. de Montaiglon se trouve confirmée par les registres des « Bastimens du Roy » conservés aux archives de l'Empire; on trouve en effet dans le registre de l'année 1671 (O. 10395, fos 135, recto et verso 175) ces trois mentions :

« A Denis Buret, menuisier, pour avoir fait et défait des amphithéâtres dans la cour de l'Académie des peintres pour exposer les tableaux pendant la semaine de Pâques, — 152 livres 10 sols.

« A Baudoin Yvart et Pierre Perou, pour ce qu'ils ont payé aux ouvriers qui ont travaillé à la décoration de la salle et de la cour de l'Académie de peinture où les tableaux ont été exposés pendant la semaine de Pâques, — 319 livres.

« A Jean Colin, pour la fête de l'Académie des peintres au mois d'avril dernier, — 149 livres 5 sols. »

Le registre de l'année 1672 ne contient aucune mention de ce genre, tandis que celui de 1673 indique les dépenses faites pour l'exposition des tableaux à la fête de saint Louis. (O. 10399 folios 114 et 132.)

Tout porte donc à croire que c'est des expositions de 1671 et de 1673 que Germain Brice veut parler, bien que la première ait eu lieu dans la semaine de Pâques et non le jour de la saint Louis. De 1671 à 1864 il faudra donc désormais compter quatre vingt-quatre expositions officielles, mais il est peu probable qu'on retrouve jamais la liste des objets d'art qui figurèrent à la première. EUD. S.

—

Assassinat du lieutenant criminel Tardieu et de sa femme. — On sait que Boileau consacre une centaine de vers de sa satire X au portrait hideux d'un couple « de hideuse mémoire », celui du lieutenant criminel Tardieu et de sa femme, dont il peint la sordide avarice et la fin tragique, quand

Des voleurs qui chez eux pleins d'impudence en- [trèrent,
De cette triste vie enfin les délivrèrent,

ou, selon les éditions antérieures à 1701,

A la fin, un beau jour, tous deux les massacrèrent.

J'ai rencontré, dans les registres de la paroisse Saint-Barthélemy, l'acte ci-après qui se rapporte à cette aventure parisienne :

Du lundy 24e jour d'aoust 1665, furent apportés en dépost céans, les corps de deffunts Mr Tardieu, lieutenant criminel, et de Marie Ferrier, son épouse, assassinés en leur maison, isle du Palais.

E.-B. DE L.

—

Boileau et la Marseillaise. — On n'a pas encore fait un rapprochement assez bizarre. Le refrain de la *Marseillaise* de Rouget de

l'Isle est une réminiscence évidente d'une strophe de l'ode de Boileau : *A la France durant les derniers troubles d'Angleterre.* Voici la strophe :

> Mais bientôt, malgré leurs furies,
> Dans ces campagnes refleuries,
> Leur sang coulant à gros bouillons
> Paya l'usure de nos peines,
> Et leurs corps pourris dans nos plaines
> N'ont fait qu'engraisser nos sillons.

P. L.

—

Une plaque commémorative de 1657. — En démolissant rue Saint-Jacques l'ancien collége du Plessis, qui après avoir été pendant longtemps l'Ecole normale était depuis quelques années une annexe du lycée Louis-le-Grand, on a trouvé dernièrement dans les fondations une plaque de plomb sur laquelle est estampée en creux l'inscription que voici :

> Q. D. B. V.
>
> Josephus Emmanuel de Vignerod de Pont-Courlay Abbas de Richelieu Cardinalis Richelij Nepos dignissims dùm Philosophiæ in hoc Gymnasio esset Auditor hunc Lapidem posuit anno Domini 1657. Instaurati à Sorbona Plessæi anno quarto. Gymnasiarchâ S. M. N. Carolo Gobinet Doctore et Socio Sorbonico. * * * * * * * * * * *

On a aussi trouvé dans une boîte de plomb une grande médaille d'argent doré à l'effigie du cardinal de Richelieu (c'est celle d'I. Warin, 1630). Au revers se voit un char que suit la Fortune enchaînée, avec cette légende : *Tandem victa sequor.* — Une pièce de monnaie d'argent à l'effigie de Charles IX (1565) s'est aussi rencontrée dans les fouilles faites à cet endroit.

C. R.

Un mousqueton-revolver sous Louis XIV. — On ne soupçonne pas assurément que les *revolvers* étaient déjà inventés, il y a près de deux siècles ! *Nil sub sole novi.* Nous avons lu dans le *Recueil de poésies diverses*, dédié au prince de Conti par Lafontaine (1671, in-12, t. III, p. 316) une ballade de M. de M. au duc de Saint-Aignan, laquelle est précédée de cette note : « Le sujet de cette ballade « est que M. le comte de Saint-Aignan « ayant été attaqué par quatre voleurs, et « se servant d'un pistolet qui tiroit trois « fois, tua deux de ces voleurs, en blessa un « autre et mit le dernier en fuite. La bal- « lade lui a été envoyée avec un mousque- « ton qui tire sept fois. » — Ah ! si l'inventeur avait pu prendre alors un brevet d'invention, nous en serions peut-être au *canon-revolver !*

P. L.

—

P.-S. **Pour la curiosité du fait.** — Au moment de mettre sous presse, nous recevons d'un abonné — (faisant partie d'une colonne expéditionnaire envoyée au sud de la province de Constantine, afin de préserver cette portion de l'Algérie du mouvement insurrectionnel parti de la province d'Oran) — une lettre qui, pour être d'une *brûlante* actualité, n'en est pas moins une *curiosité* digne de figurer ici :

Bivouac de Tougourt, 13 mai 1864.

L'*Intermédiaire* vient de m'arriver par une température d'environ 40°. Il est probable qu'il n'avait pas encore vu pareille fête. Il n'en a été que le mieux venu, car les distractions ne pleuvent point sous cette latitude, surtout quand on n'a pas, comme dans la province d'Oran, la faculté de faire çà et là le coup de feu. Nous aidons les camarades *moralement,* mais trop peu *bruyamment.....* H. V.

Croirait-on que cette lettre d'un intrépide officier, qui n'est pas, on le voit, un moins intrépide correspondant, contient deux questions, rédigées de tête sous la tente, et une promesse de réponse? (1) Si l'*Intermédiaire* acquiert beaucoup d'amis aussi zélés, il n'aura certes rien à désirer. Il n'en a pas, quant à présent, de plus chaleureux et de plus *chaud*.

(1) Il nous en avait adressé déjà de Biskra deux qui sont insérées ci-dessus, p. 85.

ERRATA. P. 33, l. 16, *che,* lisez : *chi.*
P. 71, col. 2, l. 55, et p. 71, 1re col., l. 3, San-Servato, *lisez :* San-Servolo.
P. 74, col. 2, l. 7, *J. sitting,* lisez : *I, sitting.*
P. 78, col. 2, l. 45, suscription, *lisez :* souscription.



Paris. — Typ. de Ch. Meyrueis, rue des Grès, 11.

Num° 7.] Cherchez et vous trouverez.



Il se faut entr'aider [15 Juin 1864.

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(NOTES and QUERIES français)

QUESTIONS ET RÉPONSES, COMMUNICATIONS DIVERSES A L'USAGE DE TOUS

LITTÉRATEURS ET GENS DU MONDE, ARTISTES, BIBLIOPHILES, ARCHÉOLOGUES, GÉNÉALOGISTES, ETC.

S'ADRESSER (franco): *Pour les abonnements :* à MM. BENJ. DUPRAT, libraire de l'Institut, etc.. rue Fontanes, 7, à Paris; F. FOWLER-MOLINI, à Londres; BROCKHAUS, à Leipsig; DECQ, à Bruxelles; MULLER, à Amsterdam; BOCCA, à Turin; J. MOLINI, à Florence; B. BAILLIÈRE, à Madrid; BRILL, à Leyde; CHERBULIEZ, à Genève; SPITHOVER, à Rome, etc.
Pour la rédaction : à M. CARLE DE RASH, directeur de l'*Intermédiaire*, chez M. B. DUPRAT, rue Fontanes, 7, à Paris.

Pour 12 numéros, 4 fr. par an. Etranger : 6 fr.

Annonces : 30 cent. la ligne.

SOMMAIRE.

COMMENT ON FALSIFIE L'HISTOIRE. (*Vid.* p. 81, etc.) — De plus fort en plus fort! Un journal de Paris du 19 mai dernier, qui vient de nous être communiqué, a signalé encore une confirmation, *indirecte* et fort curieuse, du fait mis au jour par l'*Intermédiaire*, au sujet de la tombe de Voltaire *violée en* 1814. — Voici, en effet, ce qu'on lit, en termes identiques, dans deux ouvrages d'histoire publiés il y a vingt-cinq ans :

1822 (3 *janvier*). — Les restes de Voltaire et de Rousseau, déposés dans le temple auquel on avait donné le nom de Panthéon, sont transportés au cimetière du Père-Lachaise. L'église Sainte-Geneviève, rendue à la religion, est bénie par l'archevêque de Paris.

A la bonne heure : voilà une date précise, un fait bien articulé. — Et qui dit cela ? C'est le *Dict. hist. de Feller, continué par* R.-A. HENRION (8e édit. Paris, 1832, 20 vol. in-8°. Voir au t. I, p. 162); c'est aussi l'*Abrégé chronol. de l'Hist. de France, par le présid. Hénault, continué par* MICHAUD, *de l'Acad. franç.* (Paris, 1836, gr. in-8°). — A merveille : « Bénissons, comme dit M. Paul Girard en les citant, bénissons MM. Henrion et Michaud, grâce auxquels on va pouvoir éclaircir cette question des restes de Voltaire et de Rousseau, sur laquelle on a tant de peine à arracher des explications aux personnes intéressées! »

Il n'y a qu'un petit malheur à cela : c'est que l'*Intermédiaire* a déjà produit par avance (p. 71 et 72) un fait officiel qui confond cet impudent mensonge, introduit furtivement dans leurs ouvrages par MM. Henrion et Michaud (1). — Trois mois après le fait allégué (25 mars 1822), une discussion a lieu à la chambre des députés, et le ministre de l'intérieur (M. de Corbière), interpellé, déclare que Voltaire et Rousseau « SONT ENCORE *dans les caveaux de l'église Sainte-Geneviève.* » Ces paroles font *sensation*, le *Moniteur* ne dit pas quel genre de sensation, mais il ajoute que M. de Lameth s'écrie : *C'est bon à savoir!* — Mettez-vous donc d'accord, Messieurs! De deux choses l'une : ou ils y étaient encore, ou ils n'y étaient plus. S'ils avaient été, le 3 janvier, transférés au Père-Lachaise, ils n'étaient plus, le 25 mars, dans les caveaux de Sainte-Geneviève, et alors qu'est-ce qui eût empêché le

(1) M. Henrion a débuté comme rédacteur du fameux *Drapeau blanc*, et M. Michaud a été, on le sait, l'âme de la *Quotidienne*.

ministre de le dire? Vous ou le ministre, vous en avez donc menti... A moins que vous n'ayez menti. à qui mieux mieux, vous et lui. — Or, la preuve nous semble avoir eté faite à son égard.—Quant à vous, où donc avez-vous pris le fait ainsi consigné dans vos annales, dites *chronologiques?* Ce n'est pas au *Moniteur*, muet sur ce point; ce n'est pas dans la *Quotidienne*, également muette; ce n'est pas aux registres d'entrée du cimetière du Père-Lachaise, que nous venons d'interroger, et qui sont muets de même. Où est-ce donc? Sous votre bonnet, — afin de donner le change à vos contemporains et à la postérité. Vous comptiez sans votre hôte, et sans le proverbe espagnol qui dit que « tout se découvre un jour. » Allez, M. HENRION, et vous, M. MICHAUD, vous voilà pris... *la main dans le sac!*

A NOS LECTEURS. — L'*Intermédiaire* remercie ses correspondants de la sympathie qu'ils lui témoignent de plus en plus, et du zèle dont beaucoup d'entre eux font preuve. Il remercie les organes de la presse qui lui souhaitent la bienvenue et veulent bien aider à le faire connaître en lui prêtant leur publicité. Dans le *Journal des Débats* du 30 mai, M. E. Bersot s'est montré d'une gracieuseté charmante; tous nos amis doivent lui en être grandement reconnaissants. Il n'a pas, comme cet autre, défini l'*Intermédiaire* « un journal qui a pour *fonction* de *résoudre* les problèmes historiques qui lui sont soumis » (*sic*).

(Grand merci de l'honneur que vous voulez nous [faire!)

Il a parfaitement indiqué notre but et notre mécanisme : « L'*Intermédiaire*, qui n'en « est encore qu'à son 5e n°, mais qui a déjà « donné de lui une très bonne idée, se « compose de *questions* qui viennent de « tous côtés, et de *réponses* qui viennent « de tous côtés également, en sorte qu'il « est fait *par tout le monde*, sous le con- « trôle d'une direction..... » Ici M. Bersot (que nous n'avons pas l'honneur de connaître) se montre..... un peu bien indiscret (il en convient lui-même). Plus loin, il se montre un peu bien curieux, lorsqu'il demande à l'*Intermédiaire* de lui dire, « non « pas ce qui arrivera dans cent ans d'ici, « ce serait trop exiger de lui, mais tout « bonnement ce qui arrivera l'année pro- « chaine. » — Eh bien! soit. L'*Intermédiaire* n'est pourtant pas sorcier, mais il sait trop bon gré à M. Bersot de ses bons sentiments à son égard, pour ne pas faire quelque chose d'extraordinaire pour lui. Aussi, nous engageons-nous formellement à répondre à sa question, tout osée qu'elle est. Seulement, certaines solutions, il le sait, exigeant un peu de temps, nous lui répondrons..... l'an prochain, avant la Saint-Sylvestre.

M. Bersot a caractérisé notre petite feuille en connaisseur, et avec autant de vérité que d'esprit : « Outre le plaisir d'ap- « prendre, si c'est possible, ce qu'on dé- « sire savoir, l'*Intermédiaire* vous en pro- « curera un second, celui de tourmenter « les autres de ce qui vous tourmente vous- « même, et même un troisième, celui de « vous voir bien imprimé. » — Nous voyons aussi que M. Bersot est de ceux qui se déclarent déjà édifiés par nos 5 premiers nos sur la question des restes de Voltaire et de Rousseau. « L'*Intermédiaire* aura eu, dit- « il, la bonne fortune de rencontrer, à ses « débuts une question pareille et de la *ré-* « *soudre*. »

ERRATA. A NOS CORRESPONDANTS.— Nous les prions instamment derechef d'écrire avec netteté, surtout les mots qu'on ne peut deviner et suppléer. Deux noms ont été estropiés dans le dernier n° par des fautes de lecture, ou plutôt d'écriture: *Thibourt* (p. 84, col. 2, l. 55 et 59), pour *Thiboust*, et *Copin* (p. 85, col. 1, l. 28 et 29), pour *Copia*. Il faut qu'on nous facilite la correction par une correspondance attentive et soignée. — Chaque question ou réponse *séparée*. — Signature et adresse *lisibles*. (Il faut que nous puissions reconnaître nos abonnés et, au besoin, leur écrire. Avis à l'auteur des deux questions p. 86, signées M. T., et qui nous écrit à l'encre rouge. Nous ne pouvons déchiffrer son nom.) — De même que notre journal ne parvient pas exactement à tous nos souscripteurs par la faute des *postiers* ou des *portiers*, il se peut qu'une lettre ne nous arrive pas. L'abondance des matières ou l'arrivée tardive sont aussi des causes d'ajournement. Un peu de patience. C'est pour abréger les délais, que nous avançons, quand il y a lieu, la date de notre publication, jusqu'à ce qu'elle se régularise, en devenant bi-mensuelle.

Questions.

BELLES-LETTRES — PHILOLOGIE — BEAUX-ARTS — HISTOIRE — ARCHÉOLOGIE — NUMISMATIQUE — EPIGRAPHIE — BIOGRAPHIE — BIBLIOGRAPHIE — DIVERS.

Un traducteur de P. Corneille... en français. — J'ai vu une fois chez un bouquiniste un exemplaire des Œuvres de P. Corneille *traduites en vers français*. Lorsque, quelques jours après, je retournai pour l'acheter, il avait disparu, et je n'ai gardé souvenir ni de la date du livre ni du nom du hardi traducteur. — La tragédie de *Cinna*, on le sait, commence ainsi :

Impatients désirs d'une illustre vengeance,
Dont la mort de mon père a causé la naissance...



Le traducteur, pour plus de clarté sans doute, avait substitué ces deux vers :

Impatients désirs de voir enfin vengé
Mon père, par Auguste autrefois égorgé...

Tout semblait dans ce goût. — Je voudrais bien que l'on pût m'indiquer le nom de l'auteur, celui de l'éditeur, et le moyen de retrouver l'ouvrage. J. B.

—

Une chanson-rébus du XVIII[e] siècle. — Le 1[er] décembre 1772, M[me] du Deffand écrit au chevalier de l'Isle, et termine ainsi sa lettre :

Voilà une chanson que j'ay apprise ces jours-cy, je vous en diray l'auteur quand vous l'aurez lue. Il y a, dit-on, 25 ou 30 ans qu'elle est faite.

M... D. N.... D'.. S......
p.:.. p... u.p..... p......
. q.: n'. J...:.p. c..:..
Hé bien!
V. M.. d. V.... h:......
Vous m'entendez bien.

La mienne est d'aimer tout ce qui est Chanteloup et vous en particulier, Monsieur. Vous reverra-t-on bientôt?

Il me semble avoir vu cette chanson, mais comme elle ne se rapportait pas à mon travail, je ne m'en suis pas occupé. Où se trouve-t-elle ?

(Maubeuge.) H. DE L'ISLE.

—

« En bisquencoin. » — Je suis hors d'état de répondre à la question patoise de M. G. J. (p. 83). Mais le premier mot de sa liste : *Bisquencône*, m'a fait souvenir du mot familier : *Bisquencoin*, dont je voudrais bien connaître l'origine et le vrai sens. Dans quel cas dit-on familièrement d'une chose qu'elle est placée *en bisquencoin ?* et pourquoi le dit-on? Est-ce que par hasard cette locution aurait quelque analogie avec le mot patois sus-indiqué? R. D.

—

D'où vient le mot de Tartuffe? — Le mot *Tartuffe* était-il employé anciennement comme synonyme de *truffe?* Doit-on s'en rapporter à l'anecdote qui prétend que l'auteur du *Tartuffe* a donné ce nom au principal personnage de sa comédie après avoir entendu des ecclésiastiques s'écrier avec une sensualité béate en voyant des truffes paraître sur la table du nonce du pape : *Tartufoli, nunzio, tartufoli!!!* Cette anecdote, qui paraît douteuse à quelques commentateurs, a-t-elle une raison d'être? Je serais bien aise d'obtenir une réponse aussi exacte et aussi prochaine que possible. LÉONARD.

—

Quelle est la vraie origine du mot « Esclave? » — Dans une récente brochure de P.-J. Proudhon (*Si les Traités de* 1815 *ont cessé d'exister?* Paris, Dentu, 1863), je lis ce qui suit : « A l'époque de la conversion (964), les nobles défendent de leur donner le baptême (aux paysans polonais), ne les jugeant pas dignes de la rédemption du Christ. Plus tard (1040) cette malheureuse plèbe, qu'on refoulait dans son paganisme afin de l'exploiter avec d'autant moins de scrupule, ayant osé s'insurger, on en fait, sous Cazimir le Moine, d'épouvantables massacres. C'est alors que le nom *slave, esclave*, devient en Europe synonyme de serf : est-ce nous, habitants des bords de la Seine et du Rhône qui avons pu inventer ce mot? N'est-il pas clair que cette odieuse note de servitude est du fait de la noblesse polonaise, qui, traitant le paysan, l'homme de la langue (*slava*) (1), a déshonoré le nom de slave, tandis qu'elle affectait de s'appeler elle-même *léchite*, race de Lech, ou plutôt *schlakhtzitz*, race noble?... » — C'est ce passage qui motive la question sur laquelle je demande des éclaircissements. E. M.

—

Origine des mots Million, Billion, Trillion. — On sait que les Latins n'avaient pas de nom spécial pour désigner les unités d'ordre supérieur aux *mille*. Tonstall indique le mot *million* comme un mot barbare employé par le vulgaire, mais il ne connaît ni le *billion* ni le *trillion*. *Million* se trouve aussi dans diverses arithmétiques publiées en Allemagne et en Italie au XVI[e] siècle, Les mots *milliard* et *milliard de milliard* sont employés par Jean Tranchant, auteur d'une Arithmétique aux jetons, qui a paru à Lyon en 1557. — Je demande si l'on a des exemples du mot *million* avant le XVI[e] siècle et des mots *billion, trillion*, etc., avant le XVII[e]? E. P.

—

Saint-Frusquin. — Qu'est-ce donc que Saint-Frusquin? Pourquoi dit-on : *perdre son Saint-Frusquin?* et depuis quand? J. B.

—

Etymologie du mot « Chicane. » — Quelle est la véritable étymologie du mot *Chicane*? Je vois que le *Dict.* de Littré le rapporte au bas grec τζυκανιον. M. Etienne Quatremère n'a-t-il pas proposé une autre origine? G. MASSON.

—

Les mots « Salop, » etc., sont-ils réguliers? — Pourquoi dit-on : *Salop, salope, saloperie?* Ne devrait-on pas dire : *salaud, salaude, salauderie*, puisque *maure* fait *moricaud; rustre, rustaud*, etc ? G. MASSON.

(1) Ce membre de phrase présente évidemment une lacune.



Etymologie du mot Drogman. — Quelqu'un des lecteurs de l'*Intermédiaire* pourrait-il me faire connaître quelle est l'étymologie du mot *drogman?* J. H.

—

Une « Romance nègre. » — J'ai trouvé en manuscrit une jolie « *Romance nègre* » (c'est son titre) en trois couplets, dont le premier commence ainsi : *Reviens, Zizi charmante, — Rendre bonheur à moi*, etc. (ton de sol : *la, fa, sol, la, si, si, la, — la, fa, fa, mi, mi, ré,* — toutes ces notes étant des croches, dont les cinq dernières sont à l'octave d'en haut). — Les paroles sont, est-il dit, de *Brévannes*, et la musique de *Marque*. D'après le papier et l'écriture, cette romance est bien âgée d'une cinquantaine d'années. Pourrait-on me dire, sur ce signalement, si elle est connue et inédite, ou si elle a été gravée? SÉB. M.

—

Portrait de Dominique Serres. — Existe-t-il en Angleterre un portrait peint, dessiné ou gravé, du peintre de marine Dominique Serres, qui a travaillé en Angleterre pendant presque toute sa vie? — Comme Fontherbourg, M. Dussieux, dans ses *Artistes franç. à l'Etranger*, énumère ses œuvres principales et signale son manque complet de patriotisme, nous le montrant la palette à la main pour célébrer les succès des Anglais sur la marine française.

(Tougourt, Algérie.) H. VIENNE.

— Né à Roquelaure, près d'Auch, en 1718, Serres s'établit à Londres, où il acquit une certaine célébrité : il fut le Joseph Vernet de l'Angleterre. Il mourut à Londres en 1793. Existe-t-il en France des toiles de ce peintre, ou des reproductions? Son portrait a-t-il été gravé et se trouve-t-il dans le commerce?

(Auch.) P. L.

—

M. de Préminville, fermier général. — Qu'était ce M. de Préminville, dans la galerie duquel se trouvait, avant la Révolution, les deux tableaux de Danloux, si bien gravés par Beljambe (*Ah! si je te tenais!* et *Je t'en ratisse!*), — gravures exposées au salon de 1793? — Qu'est devenu la galerie de ce financier? Où sont les deux toiles de Danloux?

(Tougourt, Algérie.) H. VIENNE.

—

A-t-on calomnié l'Histoire de France du père Loriquet? — Est-il vrai, comme on l'a souvent écrit, que, dans l'histoire de France du P. Loriquet, Napoléon soit métamorphosé en marquis de Buonaparte, lieutenant général des armées de S. M. Louis XVIII?

L'histoire dont il s'agit, est intitulée ainsi : *Histoire de France à l'usage de la jeunesse, avec cartes géographiques,* A. M. D. G***. 2 vol. in-12. Lyon chez Rusand. Il n'y a pas de nom d'auteur. Les initiales A. M. D. G. sont, comme vous savez, la devise des jésuites (*Ad majorem Dei gloriam*). J'ai entre les mains la 6e édition qui est de 1820, et qui ne contient pas le fameux passage. Je n'ai pu vérifier toutes les éditions. Cette histoire abonde en mensonges audacieux : peut-être a-t-on voulu dépeindre le système d'altération de l'histoire, en en faisant une exagération grotesque. Il serait bon que l'on fût fixé sur ce point. A.-S. MORIN.

—

Actes de naissance et de décès de Mme du Deffand. — Que les lecteurs de l'*Intermédiaire* me permettent de leur demander leur aide pour reconstituer d'une façon définitive l'état civil de Mme du Deffand. — Les biographies se bornent à dire qu'elle naquit *en Bourgogne*, en 1697, sans spécifier le lieu ni la date précise. Je n'ai pas sous la main ces Recueils généalogiques et héraldiques où peut-être trouverais-je des indications plus détaillées, et appréciant les heureux résultats déjà obtenus par l'*Intermédiaire*, j'ose espérer qu'un de ses lecteurs m'épargnera, sans se trop déranger, la peine d'y recourir. Il sera facile alors de chercher aux registres de baptêmes de la paroisse indiquée. — Quant à son décès, Mme du Deffand est morte le 24 septembre 1780, à la communauté de Saint-Joseph de la rue Saint-Dominique. C'est le curé de Saint-Sulpice qui l'exhorta, assez inutilement, à ses derniers moments. Je ne doute pas que M. C. R. ne veuille bien me procurer à cet égard une de ces utiles vérifications, un de ces relevés, que j'ai déjà dus à son obligeance. M. DE L.

P.-S. L'appétit vient en mangeant. Mme du Deffand (Marie de Vichy-Chamrond, marquise) s'est mariée en 1718. L'acte de décès contiendra peut-être quelque énonciation qui permettra de retrouver le contrat. Excusez-moi de cette besace par trop avide. C'est, du reste, à charge de revanche, et puis les indiscrétions qui profitent à tout le monde ne sont-elles pas permises?

M. DE L.

—

Edgard Poe. Un mystère de sa vie. Ses ouvrages. — On lit en tête des *Histoires extraordinaires* d'EDGARD POE, traduites par M. Ch. Baudelaire, les lignes suivantes :

Edgard Poe partit pour la Grèce. Que devint-il en Orient? Qu'y fit-il? Etudia-t-il les rivages classiques de la Méditerranée? *Pourquoi le retrouvons-nous à Saint-Pétersbourg*, sans passeport, *compromis, et dans quelle sorte d'affaire?* obligé d'en appeler au ministre américain, Henry Middleton, *pour échapper à la pénalité russe* et retourner chez lui? On l'ignore; il y a là une lacune que lui seul aurait pu combler.

La vie d'Edgard Poe, sa jeunesse, ses aventures en Russie et sa correspondance, ont été longtemps annoncées par les journaux américains et n'ont jamais paru.

Soit, mais il doit avoir couru sur cette aventure des bruits plus ou moins vraisemblables, et il paraît impossible qu'il n'ait rien transpiré sur cette « sorte d'affaire. » De semblables lacunes sont rarement absolues, et si l'on ignore la vérité complète, il doit exister des suppositions plus ou moins rapprochées de la vérité, en tout cas plus ou moins admissibles. — M'occupant d'un travail sur Edg. Poe, j'aurais un grand intérêt à obtenir quelques renseignements à cet égard. Il y a là, du reste, un problème mystérieux, digne de recherches, et qui donnerait peut-être la clef du talent si singulier du conteur-poëte américain.

N'a-t-il pas paru, dans la *Rev. des Deux-Mondes* ou ailleurs, un travail développé sur *le Corbeau*, poëme d'Edgard Poe? Ce poëme a-t-il été traduit?

Pourrait-on m'indiquer les principaux articles auxquels a donné lieu la traduction des 4 volumes publiés par M. Baudelaire, sous ce titre : 1° *Histoires extraordinaires*, 2° *Nouvelles hist. extraord.*, 3° *Aventures d'Arthur Gordon Pym*, 4° *Eurêka*. A. A.

—

Renseignements sur Paul Jones. — Je vous prie bien de m'aider à trouver quelques renseignements sur le nommé *Paul Jones*, marin écossais autrefois au service de l'Angleterre, mais qui, pendant la guerre de la révolution américaine, s'est évadé et s'est joint au service du dernier pays. Il s'est rendu célèbre par un combat acharné avec la frégate anglaise *le Sérapis*, le 23 septembre 1779. Enorgueilli de sa victoire, il s'est offert à plusieurs gouvernements comme amiral, et à la fin la Russie l'a accueilli; mais, étant d'un tempérament des plus brusques, il fut bientôt brouillé avec tout le monde et obligé de s'échapper et de gagner Paris. Le chagrin détruisit sa santé, et tombant dans l'hydropisie, il mourut presque subitement, rue de Tournon, n° 42, le 18 juillet 1792. — Je désire connaître ce qui se rapporte à sa mort et l'acte qui la constaterait; — le cimetière où il a été enterré; — s'il y a quelque inscription au tombeau, marquant son âge, etc., etc. Je sais qu'il a été publié une brochure intitulée : *Mémoires de Paul Jones* (Paris, an VI, 1798), qui est devenue extrêmement rare.

(Londres, S. W.) AMICUS.

—

Date de la mort du duc d'Antin. — On lit dans le *Précis historique de l'ordre de la Franc-Maçonnerie depuis son introduction*, etc., par J.-C. B*** (Bésuchet), Paris, 1829, et au début d'un article biographique sur le duc d'Antin, grand-maître de la Franc-Maçonnerie, de 1738 à 1743 :

Louis-Antoine de Pardaillan, duc d'Antin, pair de France, lieutenant général, gouverneur de la province d'Alsace, surintendant des bâtiments de la couronne, naquit en 1665 et mourut le 2 décembre 1736. Les données historiques et maçonniques sur ce personnage sont fort contradictoires. Il n'y a qu'un duc d'Antin, suivant les Dictionnaires historiques, et en Maçonnerie, il n'y a qu'un duc d'Antin, grand-maître des francs-maçons. Le duc d'Antin des Dictionnaires historiques cesse de vivre en 1736; le duc d'Antin, premier grand-maître français de l'ordre maçonnique, est élu en 1738 et meurt en 1743. Les Biographies sont-elles dans l'erreur sur la date de sa mort, ou y avait-il en même temps deux ducs d'Antin? ou bien ce duc d'Antin avait-il un fils qui aurait été élu deux ans après la mort de son père et qui serait lui-même mort cinq ans après?...

Je poserai la même question aux lecteurs de l'*Intermédiaire*.

(Rennes.) A.-G. J.

—

Un livre d'Hérodianus sur la numération grecque. — L'Anglais Cuthbert Tonstall, dans un traité *De arte supputandi*, imprimé à Londres en 1522, renvoie, pour la numération grecque, à un petit livre (*libellum*) composé par Hérodianus. Quel est cet Hérodianus? Est-ce le même personnage que l'historien qui vivait au 3e siècle de notre ère? Cet ouvrage a-t-il été imprimé? En quel lieu? A quelle époque? E. P.

—

Desiderata bibliographiques : Pr. Mérimée, Ch. Baudelaire, O. Feuillet. — Gust. Planche, dans ses *Portraits littér.* (3e éd. 1853, t. I, p. 216), parle d'un article de Pr. Mérimée sur lord Byron : cette étude n'est insérée dans aucun des volumes de Mérimée. Pourrait-on m'indiquer où elle a paru, et me donner aussi quelques détails sur une brochure (attribuée à Mérimée, et non cataloguée dans la *Bibliogr. de la France*) qui aurait paru en 1850, sous le titre de : *H. B. par P. M.?* Cette brochure, traitant d'Henri Beyle, est-elle devenue la *Préface* de la correspondance de Stendhal (2 vol. in-16)?

Où et quand ont paru les articles suivants, de Ch. Baudelaire : 1° *Delacroix à l'Expos. universelle;* 2° *Ingres;* 3° *Méthode de critique?* Ces articles sont cités dans la *Revue anecdotique* (janv. 1862), sans indication de provenance.

Toutes les biographies d'O. Feuillet parlent d'un roman de lui intitulé : *le Grand Vieillard*, paru sous un pseudonyme dans le *National*. A quelle date?

L'*Intermédiaire* a inséré une charmante lettre inédite d'A. de Vigny (p. 48); une publication qui ne serait pas moins intéressante, ce serait son poëme d'*Héléna*, paru anonyme en 1822, et supprimé de-

puis de toutes les éditions de ses poésies. M. Sainte-Beuve en parle dans ses *Critiques littéraires.* G. VANDENBERG.

La Messe des sans-culottes (1). — Il a été publié à Reims, en 1854, un petit opuscule fort curieux, ayant pour intitulé : *la Messe des sans-culottes*, contenant une parodie impie de la Messe des catholiques, composée le 24 pluviôse an XI, par un sieur Joseph Mongin, capitaine au 20e chasseurs, dans la prison de la *Belle-Tour*. Le texte de cette ignoble élucubration a été envoyé par l'auteur au district, à la municipalité et à la société populaire de Reims. Il parait, de plus, très probable que la *Messe des sans-culottes* a été célébrée sous les voûtes de la prison.— Quelqu'un pourrait-il répondre aux trois questions suivantes : La *Messe des sans-culottes*, culte décadien, a-t-elle été célébrée dans la *Belle-Tour?* L'a-t-elle été à la cathédrale, comme le paraît craindre M. Pâris, l'auteur de la notice sur cette étrange publication? Qu'est devenu le sieur Joseph Mongin, auteur de cette monstruosité?

(Versailles.) P. M. DE LYDEN.

Prix donnés au collége de Sens en 1634. — Guillaume de Meaux-Boisboudran, grand-prieur de l'ordre de Malte pour le royaume de France, présida, en 1634, la distribution des prix du collége de Sens, de la Compagnie de Jésus. Les élèves jouèrent devant lui, en son honneur, une tragédie intitulée: *le Siége de Malte*. Le programme de cette pièce, illustré des armoiries du grand-prieur, fut imprimé à Sens par Georges Niverd. Après la représentation, eut lieu la distribution des prix. On lit dans le Prélude, avant cette distribution, qui est inséré à la suite du programme : *Adsunt vocati, totque voluminum auro, signatorumque magni Franciæ Prioris armorum collucentium fulgore oculis caliginem offundente cum ejusmodi sit ejus in eos liberalitas.....* — Existe-t-il dans quelque bibliothèque publique ou d'amateur : 1° quelques-uns de ces volumes reliés aux armes du grand-prieur de Meaux-Boisboudran (*d'argent*, *à* 5 *couronnes d'épines de sable*, 2, 2 *et* 1)? 2° Un exemplaire du programme imprimé chez Niverd? On en désirerait le titre exact.

L. DE LA M.

Une lacune dans Du Plessis d'Argentré. — Le tome II de l'ouvrage intitule : *Collectio judiciorum de novis erroribus*, par Du Plessis d'Argentre, éd. 1755, in-fol., renferme une lacune de 35 pp. (242 à 277). Je demande 1° si cette lacune se trouve dans les autres éditions? 2° Si on connaît la raison qui a porté l'éditeur à omettre ces 35 pages? 3° Si on peut trouver quelque part le contenu des pages supprimées?

(Reims.) L.

Deux précieux exemplaires des « Essais » de Montaigne à retrouver. — Parmi les lecteurs de l'*Intermédiaire* s'en trouverait-il qui seraient en mesure de fournir des renseignements sur ce que sont devenus deux exemplaires précieux des *Essais* de Montaigne. L'un de l'édition de 1588, annotée et corrigée par l'auteur, et qui fut remis à Mademoiselle de Gournay. Elle s'en servit pour l'édition qu'elle donna en.....; mais il serait d'un grand intérêt de le revoir et de l'examiner. Cet exemplaire (qu'il ne faut pas confondre avec celui également chargé de corrections et d'additions autographes conservé à la bibliothèque de Bordeaux) est-il irrévocablement perdu?

Un autre exemplaire, moins précieux sans doute mais qui mériterait bien, lui aussi, qu'on s'efforçât de le retrouver, est indiqué dans le *Recueil de littérature, de philosophie et d'histoire* (par Jordan), 1730, in-12, comme étant de l'édition de 1635, avec beaucoup de corrections et une addition de Mademoiselle de Gournay, et comme existant en 1730 dans la bibliothèque du savant Spanheim. Ne saurait-on pas en Allemagne ce qu'est devenue cette bibliothèque et ne pourrait-on pas retrouver la trace de cet in-folio? Il est vraisemblable qu'il est caché quelque part, oublié, mais qu'il n'a pas été détruit. J. M.

Lettres de Racan. — Existe-t-il un recueil imprimé d'œuvres ou simplement de lettres de Racan, contenant les sept lettres suivantes : « A***, pour le remercier d'un livre contre les athées qu'il lui avait envoyé; — A M. d'Armilly, où il lui écrit les particularités de la mort de N., homme des plus débauchés; — A Madame Desloges, pour la complimenter; — A M. de Balzac, lui envoyant une ode qu'il avait faite à sa louange; — A Arténice, trois lettres? »

Quelque amateur possède-t-il ces lettres manuscrites? Qui sont: 1° l'auteur du livre contre les athées, — 2° le sieur N. — et 3° Arténice, dont il est question dans ces suscriptions? O. FRION.

Le manuscrit d'un livre de 1651 sur Bordeaux. — Il existe un ouvrage important pour l'histoire des troubles de la Fronde et pour celle de la ville de Bordeaux; c'est un volume in-4° imprimé en 1651 et qui est devenu bien difficile à rencontrer, l'*Histoire des mouvements de Bordeaux*; il n'y a point de nom d'auteur, mais la

(1) *Biblioth. de l'Amateur rémois.* MESSE DES SANS-CULOTTES. Précis historique, par Louis Pâris. 1 vol. in-32. Chez Brissart-Binet, à l'*Image Saint-Pierre-le-Vieil.*



préface est signée *Fonteneil*. Le récit d'ailleurs n'est point complet, un second volume devait le continuer; mais le cardinal Mazarin fit, à ce que l'on assure, saisir le manuscrit et le garda. Quel a été le sort de ce manuscrit resté inconnu à tous les historiens? Des demandes à son égard ont été faites à plusieurs reprises à la bibliothèque Mazarine, et elles sont restées sans résultat; des recherches plus attentives révéleraient-elles sa présence, soit dans ce dépôt, soit dans quelque autre?
(Bordeaux.) G. B.

—

Renseignements sur deux ouvrages de Sénancour. — Sur la couverture brochée d'*Obermann*, 2ᵉ édition, Paris, Ab. Ledoux, 1833, je lis ce qui suit: *Sous presse:* LA FEMME SOLITAIRE, *par l'auteur d'*OBERMANN, un beau vol. in-8°, élégamment impr. sur pap. vél., 7 fr. 50 c. — Un ouvrage de Sénancour a-t-il réellement paru sous ce titre, ou bien s'agissait-il d'*Isabelle* qui, cette année-là, paraissait chez le même éditeur? — Sur la couverture brochée des *Rêveries*, 3ᵉ édit. qui paraissait aussi chez Ledoux en 1833, je lis: *Sous presse:* FRAGMENTS ET CRITIQUES, un vol. in-8° — Cet ouvrage a-t-il paru? JACQUES D.

P. S. Existe-t-il quelque part des photographies (*sic*) de Sénancour?

—

Renseignements et documents sur Olivier de la Marche. — Prière instante aux correspondants de l'*Intermédiaire* de vouloir bien m'indiquer les documents inédits concernant Olivier de la Marche, les manuscrits, les autographes qu'ils pourraient connaître. N'a-t-il pas laissé de traces à Bruxelles (où il est mort), à Nancy (où il a été prisonnier), à Malines (où il avait une maison)? Pourraient-ils me dire où je pourrais trouver à acheter de ses ouvrages imprimés, autres que ses *Mémoires*, et à quel prix? — Cette question s'adresse surtout à l'obligeance des collectionneurs et savants particuliers. Les archives publiques ont été en partie interrogées.
(Châlons-s.-S.) J. G.

—

Familles Jamin. — Le nom JAMIN est assez commun en France. Les généalogistes et héraldistes qui lisent l'*Intermédiaire* m'obligeraient infiniment en me donnant quelques renseignements sur *les familles* JAMIN qui existent ou ont existé en France, en y ajoutant une description de leurs armoiries. Ils m'obligeraient encore beaucoup s'ils pouvaient me dire si, parmi *ces* familles, il s'en est trouvé une qui s'est réfugiée en Hollande, et quelles étaient ses armoiries. (P.) R. R.

—

Que sont les « garde-feux » d'une forêt de pins? — Un article intéressant de M. Elisée Reclus, inséré dans la *Rev. des Deux-Mondes*, du 15 déc. 1862, contient, p. 925, le passage suivant: « Une belle forêt de pins, coupée dans tous les sens de *garde-feux* et de petits chemins de fer, recouvre le massif, etc. » — Ces garde-feux (je préférerais garde-feu), sans doute spéciaux aux forêts de pins, sont-ils tout simplement des espaces non plantés et destinés à diminuer le danger de la communication de l'incendie, d'une partie de la forêt à l'autre? B. L.

Réponses.

Deux portraits de Rembrandt (*Vid.* pp. 4, 41). — A ce que j'ai déjà dit, je puis ajouter que, dans le Registre des Déclarations de mariage (*Kerkelijke Proclamatiën van huwelijken*) à Amsterdam, (n° 32, p. 311), à la date du 29 mars 1628, j'ai trouvé la note suivante:

Ont comparu devant M. Heyndrick Copit et le docteur Alert Clouck, Johannes Elison de Norwitch, âgé de 22 ans, assisté de Anthoins Aertsz, son maître, demeurant sur le *Deventer Houtmarckt* (Marché au bois de Deventer), et Josina Dirck Backers, d'Amsterdam, âgée de 21 ans, assistée de Aeffgie Dirck Backers, sa sœur, demeurant sur le *Delffse Bierkay* (Quai à la bière de Delft). (Signé) JOANNES ELISON. JOSINA BACKERS.

Ce mariage fut célébré le 23 avril 1628, suivant le registre de mariage de la *Nieuwe Kerk* (l'Eglise neuve), où on lit que ce jour-là furent mariés « Joannes Elyson et Josyna Dirck Backers. » — De la Déclaration de mariage il résulte 1° que Joannes Elison est né à Norwich, 2° que son père n'était pas présent au mariage. — Si c'est lui que Rembrandt a peint, il est sûr que le portrait a été fait à Amsterdam, puisque Rembrandt n'a jamais été en Angleterre. — Peut-être dans les archives de Norwich, trouverait-on des documents sur cette famille Elison et sur son émigration en Hollande.
(Amsterdam.) Dʳ P. SCHELTEMA.

— Le beau portrait que possède M. Schneider n'est pas le portrait du Joannes Elison marié en 1628, à l'âge de 22 ans, puisque le personnage du portrait de Rembrandt paraît avoir environ soixante ans en 1634, date de la peinture. Mais peut-être est-ce le portrait du père, qui devait aussi habiter Amsterdam, puisque, comme le fait remarquer M. Scheltema, Rembrandt lui-même n'a jamais habité l'Angleterre. W. B.

—

Un écrit perdu de Petitot (*Vid.* pp. 13, 87). — En même temps que paraissait, dans notre dernier n°, la réponse du bibl. Jacob à cette question (p. 87), la *Correspondance littér.* du 25 mai nous apportait une ré-



ponse de M. Ferd. de Lasteyrie qui confirme, pour sa part, l'impossibilité de découvrir la *Lettre de M.* Peidot ou Pelidot, et établit fort bien que nul ne l'a vue ni pu la voir, pas même Millin ou Pernety qui l'ont signalée. « Singulier document, dit-il, en résumé, qu'un opuscule que personne de notre temps n'a jamais vu, que ceux qui l'ont cité n'avaient certainement pas vu davantage, qui porte une date impossible et un nom dont toutes les variantes diffèrent essentiellement de celui de l'auteur présumé! Je ne crois pas me montrer trop sceptique en doutant fort de l'existence de ce document, ou tout au moins de son authenticité. » — Ce doute coïncide parfaitement avec la dénégation du bibl. Jacob, qui a en outre expliqué le double travestissement de titre, cause première de cette énigme bibliographique et de tant de recherches forcément infructueuses.

—

L'Inscription de Montmartre (*Vid.* pp. 22, 75, 88). — La première mention du fait est, en effet, dans les *Mémoires secrets* de Bachaumont à la date du 29 septembre 1779. Je réponds ainsi au désir exprimé (1). M. de L.

—

Le Trésor des Tuileries en 1814 (*Vid.* p. 35). — Voici ce que je puis répondre à M. V.-H. G. J'ai ouï dire qu'un ancien secrétaire de l'Empereur aurait été envoyé, avec un ordre du ministre de l'intérieur, en 1852 ou 1853, aux Archives de l'Empire, pour découvrir s'il ne s'y trouvait pas des pièces comptables relatives à ce Trésor. M. de Chabrier, alors directeur des Archives, se serait montré, dit-on, peu favorable à ces recherches, dont l'objet ne lui aurait pas alors été indiqué d'une manière précise et catégorique. S. S.

—

« **Specimen artis ratiocinandi**, » etc. (*Vid.* pp. 36, 89). — Je ne suis pas complétement édifié par la réponse insérée p. 89. Qu'est-ce qu'une « composante d'un carré magique? » Je crois avoir lu à peu près tout ce qui a été écrit sur les carrés magiques, par Frenicle, Lahire, Ozanam, Kircher, Prestet, Sauveur, d'Ons en Bras, etc., etc., et, tout cela consulté, je n'ai pu savoir comment le carré de Cufaeler donnait le carré magique du Soleil. — Ensuite, je ne vois pas que le carré explique la devise fataliste. Sans doute le fatalisme de Cufaeler n'est pas celui des astrologues et des magiciens. C'était un esprit trop éclairé pour tomber dans la superstition. Son fatalisme est celui d'un homme qui a étudié les grandes lois de la nature et de l'esprit humain, et qui connaît la force irrésistible de ces lois. L'énigme reste donc entière pour moi et je demande à M. O. F. lui-même de plus amples éclaircissements. E. P.

—

Le Savoyard de Boileau (*Vid.* pp. 38, 61, 76). — J'ajouterai quelques mots aux précédentes réponses, pour signaler une image populaire, je n'ose dire un portrait, du *Savoyard*, gravée *ad vivum* par P. Richer vers 1660 et qui fait partie d'une série in-12 publiée chez Laignet sous ce titre : *Les pourtraicts des hommes illustres de ce temps*. Il s'agit non pas des héros ou des doctes du XVII[e] siècle, mais uniquement des *Illustrations de la rue*, podagres, malingreux, vendeurs d'orviétan, etc. Le *Savoyard* figure avec honneur dans cette galerie de dépenaillés, son bâton à la main, appuyé sur le jeune garçon qui lui sert de guide. Il ne porte aucun instrument de musique, mais la paume de sa main gauche appliquée sur sa bouche semble exécuter une harmonie imitative que plusieurs de ses refrains ne font que trop facilement deviner. (Voy. chanson gaillarde : *Jean faisoit sauter sa femme*, etc., p. 38 de la réimpression.)

Le petit garçon, joufflu, chaussé de sabots et laissant bravement ses genoux prendre l'air par les trous de son haut-de-chausse, tient un paquet de feuilles volantes; sur la première, j'ai déchiffré en lettres microscopiques le commencement de la *Chanson à boire dédiée aux enfants de Bachus* (Réimpr., p. 67) :

« *Quand un homme de bien est ivre,* » etc.

En haut de la planche est écrit : Le Savoyard, Orphée du Pont-Neuf. Et en bas, hors du cadre :

Ce brave chanteur, sur ma foy,
Au bel Orphée fait la nique,
Puisque par sa belle musique
Il tire les bestes à soy.

(1) Et à ce propos, voulez-vous me permettre de faire appel à l'*Intermédiaire*, dont l'influence obtient déjà de si heureux résultats, pour réclamer, comme un travail excellent, on ne peut plus utile, indispensable à tous les chercheurs qu'intéresse l'histoire du XVIII[e] siècle, et même aux simples lecteurs de Bachaumont, qu'aucun fil conducteur ne guide dans ce dédale anecdotique, une *Table des Mémoires secrets* (36 vol. in-12, embrassant une période de 26 ans, 1762-1787)? Ce serait là un véritable service rendu à l'histoire littéraire et sociale, et ce bienfait devrait tenter un homme plein d'initiative comme M. Duruy, le ministre actuel de l'instruction publique. La chose serait d'autant plus facile que cette Table est déjà ou doit être déjà faite. Une *Note* alléchante de la *Préface* de l'édition abrégée de Bachaumont (1 vol. petit in-8°, Delahays, 1859), donnée par le Bibliophile Jacob, nous apprend que M. Fortoul avait chargé M. E. Loudun de faire une *Table méthodique* des *Mémoires secrets*. « On doit espérer, ajou- « tait M. P. Lacroix, que cette *Table générale* « sera imprimée aux frais du ministère qui l'a « fait exécuter. » C'est là un vœu que nous vous soumettons humblement, priant nos confrères de rappeler en toute occasion ce *desideratum*, afin qu'il soit exaucé. M. de Lescure.

Au-dessous, un monogramme composé des lettres P. R. F. (*P. Richer fecit*, en toutes lettres sur d'autres planches de cette suite.) C'est une paraphrase des deux vers du *Savoyard* :

Je suis l'Orphée du Pont-Neuf,
Voici les bestes que j'attire.

Le portrait du *Savoyard* a eu les honneurs d'une contrefaçon ou d'une reproduction un peu postérieure. Les deux pièces, bien que de même dimension, sont faciles à distinguer : la seconde est en *contre-partie*, l'enfant se trouve à la droite du *Savoyard* qui tient son bâton de la main droite et... souffle de la main gauche. Le bâton passe *devant* les jambes dans la copie, et *derrière* dans l'original; en outre, le copiste n'a pas pris soin de reproduire les yeux éteints de son modèle — et lui a rendu la vue — qu'il avait si glorieusement perdue.

Moi-même j'ai tant combattu
Dans le champ de la bonne chère,
Que pour marque de ma vertu,
Mes yeux ont perdu leur lumière.

Homère, ce chantre divin,
Comme moi digne de mémoire,
Eut tant d'amour pour le bon vin,
Qu'il perdit les yeux de trop boire.

Le premier vers de l'inscription a été ainsi modifié :

Le Savoyard, comme je croy
Au bel Orphée, etc.

Enfin, au lieu de la *chanson à boire*, la première feuille du paquet porté par l'enfant porte ce couplet, début d'une *courante* amoureuse:

Je fuis votre beauté,
Cherchant ma liberté;
Mais je vois bien
Que cet éloignement
Ne sert à rien
Qu'à croistre mon tourment.

(p. 56 de la réimp. qui porte : « Je *suis* votre beauté, etc., » contre-sens évident). Je me suis quelque peu étendu sur ces détails qui intéressent à la fois les bibliophiles et les iconophiles, parce que M. Percheron, le nouvel éditeur du *Savoyard*, paraît n'avoir pas eu connaissance de cette estampe qui aurait si bien figuré en tête de son charmant volume. Je ne sais d'ailleurs si M. Tricotel en a parlé dans l'article de ses *Variétés bibliographiques* consacré au *Savoyard*. J. SUCONI.

—

Où Alceste envoyait-il le sonnet d'Oronte? (*Vid.* pp. 50 et 62.) — Lorsqu'il s'agit d'interpréter un vers de Molière, du *Misanthrope* surtout, on ne saurait trop élucider la question avant de la trancher. Du temps de Molière, des vers *bons à mettre au cabinet* ne signifiaient-ils autre chose que des vers indignes de voir le jour? Le mot *cabinet* n'avait-il pas encore en 1666, comme l'a prétendu le critique Duvicquet, « l'acception qu'il a reçue des commodes et utiles innovations de l'architecture moderne? » Cette dernière assertion est formellement contredite par l'épître qui se trouve en tête « d'*Alizon*, comédie dédiée ci-devant aux jeunes veuves et aux vieilles filles, et à présent aux beurrières de Paris. » Voici en quels termes l'auteur, qui s'est caché sous le pseudonyme de *Discret*, s'adresse aux beurrières :

Vous ne vendez pas un quartron de beurre ni d'épinards en carême que l'enveloppe ne soit des œuvres de Messieurs les poëtes du temps, de Messieurs de l'Académie, des entretiens pieux des Pères contemplatifs ou de nos faiseurs de romans..... Tel qui n'a pas un écu pour acheter un livre entier en voit du moins quelque partie à bon marché, puisque vous en donnez toujours quelque lambeau par-dessus les denrées que vous débitez; et, par ce moyen, il peut, pour peu d'argent qu'il ait, goûter les charmans entretiens de ces grands génies, s'il ne se sert de leurs œuvres à autre usage, dans le cabinet.

La seconde édition d'*Alizon*, dans laquelle se trouve cette épître aux beurrières, est de l'année 1664, c'est-à-dire de deux ans antérieure à la première représentation du *Misanthrope*. Les spectateurs contemporains ont donc pu comprendre le sens du mot *Cabinet* comme l'avait compris Furetière. EUD. SOULIÉ.

— A l'appui de ce qui vient d'être soutenu, on peut citer cette verte repartie de Gros-René, du *Dépit amoureux*, répliquant à Marinette qui vient de lui dire « qu'elle fera du feu de ses lettres jusqu'à la dernière » :

Et des tiennes, tu sais ce que j'en saurai faire.....

Ici, certes, la chose est claire, Poquelin n'a pas reculé, il a bien voulu (sauf notre respect) indiquer le *cabinet*, tel que l'entend le parterre du *Misanthrope*, et non celui que désigne Sganarelle dans cette phrase de la scène II, Acte I, de l'*Amour médecin :* « Est-ce que ta chambre ne te semble pas assez parée, et que tu souhaiterois quelque *cabinet* de la foire Saint-Laurent? » C. R.

—

Description du Camp du Drap d'Or (*Vid.* p. 53, 91). — M. G. Brunet sera peut-être bien aise d'apprendre, s'il ne le sait déjà, que, dans les *Essais sur Boulogne*, par Henri (1810), se trouve une description fort intéressante du tableau original d'Holbein (conservé au château de Windsor) représentant l'entrevue célèbre; ce tableau a été gravé; et il a été tiré un très petit nombre d'exemplaires de l'estampe par les soins de la Société des antiquaires de Londres. Le musée de Boulogne-sur-Mer exhibe, dans la galerie Aloy, une de ces précieuses et rarissimes épreuves (je l'ai

vue et décrite ailleurs), enrichie d'une fort intéressante légende. E. B. de L.

—

Cours publics libres à Paris, antérieurs au Lycée (*Vid.* pp. 56, 79, 91). — J'ai rencontré dernièrement dans la *Gazette* de 1634 deux passages assez curieux; ils nous apprennent qu'on agitait parfois au *Bureau d'adresse* des questions théoriques qui pouvaient alors avoir leur danger et aussi des questions pratiques d'une grande importance. C. M.-L.

[A raison de leur intérêt plus général, nous renvoyons ces deux extraits, fort curieux en effet, ci-après, p. 111 et 112.]

—

Une citation à vérifier (*Vid.* p. 66). — Dans votre 5e n°, M. N.-H. B. demande si cette phrase qu'il voyait dernièrement citée, « comme étant d'un de nos grands auteurs : « Trois choses incroyables parmi « les choses incroyables : le pur méca- « nisme des bêtes, etc. » est une citation faite à plaisir et attribuée à un autre par l'auteur lui-même ? » — Je suis en mesure de lui répondre. Ce n'est nullement une citation faite à plaisir, ni une attribution de fantaisie. La phrase en question est bien réellement « d'un de nos grands auteurs, » on pourrait même ajouter d'un des plus grands. Elle se trouve parmi les *Pensées diverses* de Montesquieu. Ces pensées ont été extraites après sa mort des manuscrits qu'il avait laissés, et leur publication a été précédée d'un *Avertissement* dans lequel on lit : « Les ouvrages de Montesquieu « l'offrent à l'Europe comme écrivain pro- « fond : ses pensées feront mieux connaître « l'homme que nous admirons. » Il y a dans ce recueil posthume un court chapitre consacré à la religion, et auquel les polémiques ardentes qui se sont élevées dans ces derniers temps sur les questions religieuses, donnent un singulier à-propos. Peut-être relira-t-on ici avec intérêt les réflexions de ce grand esprit sur ce sujet si important qui, en France, est actuellement à l'ordre du jour. M. N.-H. B. verra comment se trouve amenée la phrase qu'il a vu citer, et qui arrive la dernière ici.

De la Religion. — Dieu est comme ce monarque qui a plusieurs nations dans son empire; elles viennent toutes lui porter un tribut, et chacune lui parle sa langue, religion diverse.

Quand l'immortalité de l'âme seroit une erreur, je serois fâché de ne pas la croire : j'avoue que je ne suis pas si humble que les athées. Je ne sais comment ils pensent; mais pour moi je ne veux pas troquer l'idée de mon immortalité contre celle de la béatitude d'un jour. Je suis charmé de me croire immortel comme Dieu même. Indépendamment des idées révélées, les idées métaphysiques me donnent une très forte espérance de mon bonheur éternel, à laquelle je ne voudrois pas renoncer.

La dévotion est une croyance, qu'on vaut mieux qu'un autre. . . . .

La dévotion trouve, pour faire de mauvaises actions, des raisons qu'un simple honnête homme ne sauroit trouver.

Ce que c'est que d'être modéré dans ses principes! Je passe en France pour avoir peu de religion, en Angleterre pour en avoir trop.

Ecclésiastiques : flatteurs des princes quand ils ne peuvent être leurs tyrans.

Les ecclésiastiques sont intéressés à maintenir les peuples dans l'ignorance; sans cela, comme l'Evangile est simple, on leur diroit : Nous savons tout cela comme vous.

J'appelle la dévotion une maladie du cœur qui donne à l'âme une folie dont le caractère est le plus aimable de tous.

L'idée des faux miracles vient de notre orgueil, qui nous fait croire que nous sommes un objet assez important pour que l'Etre suprême renverse pour nous toute la nature; c'est ce qui nous fait regarder notre nation, notre ville, notre armée, comme plus chère à la divinité. Ainsi nous voulons que Dieu soit un être partial qui se déclare sans cesse pour une créature contre l'autre, et qui se plaît à cette espèce de guerre. Nous voulons qu'il entre dans nos querelles aussi vivement que nous, et qu'il fasse à tout moment des choses dont la plus petite mettroit toute la nature en engourdissement.

Trois choses incroyables parmi les choses incroyables : le pur mécanisme des bêtes, l'obéissance passive et l'infaillibilité du pape.

M. N.-H. B. sait maintenant à quoi s'en tenir sur l'auteur de « cette trilogie; » et je m'estime heureux d'avoir pu le lui faire connaître.

(Paris.) E. Gallien.

—

Une métaphore de Victor Hugo (*Vid.* p. 66). — J'ignore dans quelle pièce de Victor Hugo les *étoiles* sont désignées par la périphrase : *clous dorés;* mais je trouve dans le poëme provençal de *Mireille*, par Mistral, poëme qui vient d'être transporté sur la scène sous la forme d'un opéra : *Lis estello de Diéu clavelavon lou céu.* (Les étoiles de Dieu clouaient le ciel.)

Génermont.

—

Les « Frères ignorantins » (*Vid.* pp. 67, 93). — Comme les choses se rencontrent! Les révélations si curieuses que l'*Intermédiaire* a amenées à propos des cendres de Voltaire m'ont poussé à lire, dans la *Biog. univ.* de Michaud (*Suppl.*, 1846) l'article Puymaurin (*le baron J.-P.-C. Marcassus de*), et j'y trouve sur ce célèbre député de la Haute-Garonne les lignes suivantes :

« Une autre fois, comme il était encore à la tribune, la qualification de *Frères ignorantins*, qu'il donnait aux *Frères de la doctrine chrétienne*, ayant excité les murmures du côté gauche, il s'écria avec véhémence : « Eh bien! oui, parce qu'ils « ignorent tout ce que vous savez trop et « si mal, vos fautes, vos erreurs, vos détes- « tables pensées, vos projets peut-être!... »

Sur ma foi, l'*Intermédiaire*
Ne s'attendait guère
A recevoir en cette affaire,



De ce fameux foudre de guerre,
Cette réponse involontaire.
Puisse-t-elle, Monsieur, vous plaire...

G.-I. E.

—

Locutions proverbiales vicieuses (*Vid.* pp. 67, 93). — « Arriver comme *mars* en carême, n'a point de sens, dit M. A. B. N'est-ce pas : « Arriver comme *marée* en carême ? » — J'ai à faire observer que dès la 5e éd. de l'Académie (1798), on distingue ces deux locutions, qui sont également bonnes. « Arriver comme *mars* en carême, » s'emploie en parlant d'une chose qui ne manque jamais d'arriver en certain temps, parce que le carême contient toujours au moins les deux tiers du mois de mars et souvent tout ce mois. « Arriver comme *marée* en carême, » se dit d'une chose qui arrive à propos, vu qu'il est fort agréable de recevoir la marée pendant le carême. B. L.

— L'auteur d'un petit acte : *Adieu, paniers!* qui vient d'être représenté, le 30 mai, à la *Comédie-Française*, est de l'avis de M. A. B. J'ai remarqué qu'il fait dire à son personnage principal, le colonel, admirablement représenté par Geoffroy : « Il arrive comme *marée* en carême. » Il est vrai qu'il s'agit d'un notaire qui arrive, non à point nommé, mais bien à point. C. R.

— « Devenir d'évêque *meunier*, » a occupé l'auteur des « *Matinées sénonoises ou Proverbes françois* (Paris, Née de La Rochelle, Sens, veuve Tarbé, 1789, in-8o). Cet auteur est l'abbé Tuet, chanoine de Sens et professeur au collége de cette ville.

« C'est, dit-il, passer d'un état honorable à un état bien inférieur. Les anciens devaient en ce sens passer de la classe des chevaux à celle des ânes : *ab equis ad asinos* (sous-entendu *transire*). — Benserade a fait de ce proverbe l'application suivante. Etant à Toulouse avec l'évêque d'Amiens, ils allèrent ensemble voir le fameux moulin de Basacle. Il leur vint l'idée à tous les deux de demander au roi la permission d'en établir un pareil, ce qui leur fut accordé. « Pour moi, dit le poëte au prélat, je risque peu, et je puis gagner beaucoup; mais, vous, Monseigneur, vous deviendrez *d'évêque meunier*. » — Quelques personnes disent que le proverbe vient, par corruption, *d'évêque aumônier*. Selon elles, il peut se faire qu'un évêque serve *d'aumônier* à un prélat plus grand seigneur que lui; mais il n'y a pas d'apparence qu'il puisse jamais devenir *meunier*... D'autres se tiennent à la lettre du proverbe et croient qu'il vient de Spifame qui, d'évêque qu'il était, fut contraint de se faire *meunier* pour subsister.

Mais on ne trouve nulle part, dans la vie de ce prélat, aucune preuve qu'il ait été réduit à se faire *meunier* pour avoir du pain. La plaisante application faite de ce proverbe par Benserade, prouverait seulement que déjà de son temps on faisait de l'*aumônier* un *meunier*. PH. SALMON.

—

« Gog » et « Magog » (Etymologie de). (*Vid.* p. 67). — En attendant une réponse de M. le professeur Schlesinger, on trouve dans l'Index des mots hébreux et chaldéens, qui accompagne toutes les éditions de la Vulgate : GOG, *tectum vel solarium*. MAGOG, *tegens vel tegulans aut tabefactus*. — Il est très remarquable, dit M. Raymond Bordeaux, dans son excellent *Traité de la réparation des églises* (p. 109), que la toiture des églises soit le siége ordinaire de ces représentations d'animaux singuliers, de *magots* plus ou moins cabalistiques. Or, décomposé dans sa signification hébraïque, *magog*, nom de l'esprit ennemi, signifie *du toit; gog*, en hébreu, signifiant *toit*. Le R. P.-Arthur Cahier, dans ses *Mélanges d'archéol., d'hist. et de litt.* (t. Ier, p. 76 : « Conjectures sur le symbolisme extérieur des églises »), cite le texte de Brunon d'Asti, qui, dans son commentaire sur l'Apocalypse, dit : « GOG *enim interpretatur* TECTUM ; MAGOG *vero*, DE TECTO. » Ce passage de l'Apocalypse était familier aux populations du moyen âge, et Joinville, dans son Histoire de saint Louis, parle des peuples de Got et de *Magot* qui devaient venir en la fin du monde avec l'Antechrist, quand il viendra pour tout détruire. Il n'est donc pas étonnant que les constructeurs d'églises, qui cherchaient à figurer la Bible toute entière, aient joué sur le mot *Magog* et peuplé d'êtres fantastiques les rampants, les gouttières, les corniches des églises. L'étymologie du mot *Magog*, *de tecto*, si ingenieusement rappelée par M. l'abbé Cahier, donne une grande force à sa conjecture. Espérons que la linguistique confirmera les assertions de l'archéologie.

(Paris.) *L'abbé* VALENTIN DUFOUR.

— Il existe chez les Arabes une tradition relative aux *Magogs* qui peut intéresser M. O. F., et dont il est question dans les *Mystères du Désert*, par le colonel Du Couret, p. 156. AD. B.

—

Dieu héritier d'un joaillier en 1726 (*Vid.* pp. 68, 94). — Je remercie M. J. S. — J'ai, depuis, vérifié plus minutieusement Guyot de Pitaval (*Causes célèbres et intéressantes*, etc., 1734 à 1743), et j'y ai trouvé le récit et les détails de ce curieux procès.

M. DE L.

—

Lettres de Junius. (*Vid.* pp. 69, 95.) — Quoique la discussion semble être à peu près close par l'adoption du nom de sir Philip Francis, que toutes les circonstances semblent en effet dénoncer comme le véritable auteur, cependant j'ai cru devoir faire part aux curieux d'un renseignement qui, tout incomplet qu'il est, peut mettre les esprits sur une nouvelle voie.

Dans de vieux papiers de ma mère, une Anglaise, fille de Walsh Porter d'Alfarthing, homme très répandu à la cour du Régent, plus tard George IV, et décédé en 1809, trente-sept ans après la dernière lettre de Junius, j'ai trouvé une carte enveloppée dans un simple papier portant cette suscription écrite à la main: *A secret.* La carte porte, toujours à la main, ces mots, en deux écritures différentes, dont l'une fort tremblée, sans doute à dessein : *The author of Junius : Charles Lloyd.* Loyd. *He was private secretary to the present lord Grenville; father and teller of the exchequer.* Les mots *Charles Lloyd* sont soulignés une fois et Loyd deux fois. — Mais ce n'est pas tout. Au dedans du papier qui sert d'enveloppe se trouvent encore ces mots : *Honor bright, until the poor son be provided for.* Tout cela sans date, sans signature, l'écriture même est inconnue aux collatéraux de ma mère que j'ai interrogés là-dessus. Cependant, ce qui peut donner quelque valeur à ce petit document, c'est que mon grand-père, par les mains duquel cette carte a évidemment dû passer, vivait dans un milieu où ce secret n'était pas un mystère; peut-être même dans son enfance avait-il connu Junius; enfin ce Charles Loyd figure au nombre des auteurs présumés, ainsi que lord Grenville.

Maintenant l'objection tirée du style si remarquable de Junius qui trahit, dit-on, la rédaction de sir Philip Francis, et de la cessation de ces lettres le lendemain de son départ pour l'Amérique est-elle aussi insurmontable qu'elle le paraît? N'avons-nous pas là une triple collaboration, une *inspiration*, comme on dit dans le journalisme ? Sir Philip n'a-t-il pas révisé, annoté, corrigé ce travail, — inspiré par lord Grenville, — et rédigé par Loyd?

Voilà, ce me semble, une intéressante occasion de faire de la bibliographie comparée, et de rechercher, soit dans le style, soit dans la vie de ces trois personnages s'il existe des circonstances cadrant avec certaines expressions ou certaines allusions contenues dans les lettres. Ainsi, la position de Loyd dans l'Echiquier et dans l'intimité de lord Grenville, et par suite dans le monde ministériel de l'époque, devait singulièrement lui faciliter cette impitoyable connaissance des secrets dont l'auteur fait preuve.

(Suresnes.) E. Pieraggi.

— Gérard Hamilton, dont Malone a publié un ouvrage posthume : *Logique parlementaire*, qui a excité beaucoup de curiosité, avait joué un grand rôle dans le parlement de l'Irlande, lorsqu'il fut appelé à la Chambre des Communes. Il n'y parla qu'une seule fois, et ceux qui l'avaient entendu étaient frappés de la ressemblance de son style avec celui du fameux anonyme Junius. Aussi, l'opinion la plus commune lui a-t-elle attribué les *Lettres*. On crut que son silence avait été acheté. On lui donna le surnom d'*Hamilton single-speech* (l'orateur au discours unique). R.

—

Portraits des Académiciens, par Benserade (*Vid.* p. 82). — Je me trouve par hasard pouvoir répondre à deux questions posées dans l'*Intermédiaire*, que je ne connais encore que par son n° 6 et dont je demande par cette même lettre la collection, à titre d'abonné.

D'Olivet a eu raison de dire qu'une copie de cette pièce se trouvait à la bibliothèque du Roi. Je l'y ai copiée en 1831. J'ignore si le manuscrit que j'ai eu entre les mains est le même qu'avait vu l'abbé d'Olivet : c'est un assez fort volume in-folio, classé dans la section des imprimés : il ne renferme que des poésies, se rapportant, pour la plupart, aux querelles du jansénisme. Autant que je puis me le rappeler, après un aussi long espace de temps, il appartient à la fin de la première moitié du XVIIIe siècle. Comme il faudrait peut-être beaucoup de recherches pour le retrouver avec des indications aussi vagues, je vous envoie une copie de la pièce de Benserade demandée par M. Asselineau (voir ci-après p. 110).

(Montreuil-s.-Mer.) Ch. Henneguier.

[Nous remercions tout particulièrement M. Ch. H. de cette communication qui montre, par un frappant exemple, l'utilité pratique de notre petite feuille. — *Réd.*]

—

Une citation faite par Fénelon (*Vid.* p. 83). — Le vers *Connubialis amor*, etc., est très connu dans le nord de la France : il a été mis au bas du portrait de Quentin Metseys (Metsius) dit le *Maréchal d'Anvers*, mort en 1529; son auteur est Dominique Lampson, peintre lui-même et poëte latin. Ce dernier était né à Bruges, et mourut à Liége en 1599. (Voir notamment le *Dict. hist., ou Hist. abrégée de tous les hommes, nés dans les XVII provinces Belgiques, qui se sont fait un nom par..., etc., pour servir de supplément aux Délices des Pays-Bas. Paris et Anvers, Spanoghe,* 1786. *T. XI*, p. 72 *et* 9.) Ch. H.

— Ce vers se lit au bas de l'épitaphe de Quintin Matsys, sur la dalle funéraire qui se trouvait dans la cathédrale d'Anvers, et que l'on voit aujourd'hui au Musée, sous le chef-d'œuvre du peintre-forgeron :

QUINTINO MATSYS
INCOMPARABILIS ARTIS PICTORI
ADMIRATRIX GRATAQUE POSTERITAS
ANNO POST OBITUM
CIↃ.IↃC.XXIX. POSUIT.

Connubialis amor de Mulcibre fecit Apellem.

E. J. B. R.

—

Qu'est-ce que la « rime de goret? » (*Vid.* p. 83.) — Je trouve dans le *Traité de versif. franç.* de L. Quicherat (2e édit., p. 339 et 455) la mention de ce genre de rimes, accompagnée de deux citations de l'*An des sept dames*. Voici ces passages :

1° L'auteur de l'*An des sept dames* appelle *rime de goret,* c'est-à-dire mauvaise rime, celle de *chauffer* et *fer*. Il dit ailleurs :

Après si tu veux regarder,
Tu as fort aiguisé le *fer*;
Mais si au fer veux bien rimer,
Il faut parler du fond d'*enfer*.

2° Il dit... que *maison* et *Amphitryon* ne forment pas une rime de goret « puisque la dernière syllabe sonne tout ung. » Ailleurs (dans une *Oraison à Nostre-Dame*) il se fait un mérite d'avoir évité les mauvaises rimes :

Je crois que ne trouverez,
Si bien l'examinez au net,
Nuls mots contraints, diminués,
Ne nulle rime de goret.

Il semble bien, d'après cela, que *rime de goret* est une locution inélégante du bon vieux temps, qui appelait crûment *rimes de cochon* des rimes que nous traiterions peut-être encore nous-mêmes de... cochonneries (*Sit venia verbo*). V. V.

—

Pourquoi dit-on « un Capharnaüm? » (*Vid.* p. 83.) — Voici ce que répond le *Dict. de la langue française* par E. Littré : « CAPHARNAÜM, ville de Judée mentionnée dans l'Evangile. C'était une grande ville de commerce, et pour cela ce nom a pris le sens vulgaire de lieu où mille choses sont entassées. » — C'est possible, vraisemblable même, mais l'article nous semble un peu pauvre. Quand, où, comment, ce sens vulgaire a-t-il donc pris naissance? Vient-il de quelque texte de l'Evangile, etc.? X.

—

Mac. — Bénac. — Bema (*Vid.* p. 83). — On demande (p. 83) le sens de ces trois mots. Je n'ai rien à répondre sur le troisième, qui m'est complétement inconnu. Mais les deux premiers sont le *mot sacré* du grade de Maître maçon dans la franc-maçonnerie du rite français. On écrit *Mak Benah*, — *Mac Benak*, — *Mak-Bena*. *Makbena* est un mot essentiellement hébreu, puisqu'il se trouve employé comme nom propre dans la Bible (Paralip., I, ch. II, v. 49; et ch. XII, v. 13) sous la forme presque identique de *Makbanaï*. Les traductions de ce mot varient entre : *Ædificantis putredo*, *Filius putrefactionis*, *Percussio ædificantis*. Dans ces trois sens, il se rattache au meurtre du Maître par excellence, *Hiram*, l'architecte du Temple de Salomon, dont le cadavre fut retrouvé dans un tel état de putréfaction, que celui qui le toucha le premier s'écria avec horreur : *La chair quitte les os!* Comme cette légende d'Hiram a été imprimée bien des fois, je ne me fais aucun scrupule de donner cette explication, qui fait partie du symbolisme de la Maçonnerie. A. G. J.

—

Une gravure d'Hubert Robert (*Vid.* p. 85). — Dans l'excellent ouvrage de M. de Pr. de Baudicour, se trouve décrit (t. I, p. 182), n° 15 de l'œuvre d'Hubert Robert, *le tombeau de M. de Buchelai*. Je transcris :

Dans une niche ronde évidée dans le marbre qui couvre tout le fond de la planche, on voit une urne cinéraire, sur laquelle sont sculptés un animal couché et une étoile surmontée d'une couronne. Au-dessous, en saillie, est placé un cénotaphe sur le bandeau duquel sont gravées les trois lettres D. O. M., et au milieu, entre deux pilastres, l'épitaphe en latin de M. Savalette de Buchelai, terminée par le millésime de 1764. — Au bas, au-dessous du trait carré, on lit en quatre lignes (en capitales romaines) : *H. Roberti inven. incid. et in eccles. — Montis Trinit. ex marmore exequedum curavit — defuncti q. parentibus et amicis desequiosissimus dicat.* — (Haut. 197 millim., dont 17 mill. de marge. Larg. 122 mill.)

La pièce n'est pas indiquée comme rare. A la page 172 du même volume du *Peintre graveur français continué*, M. de Baudicour se contente de dire, à propos des eaux fortes originales d'Hubert Robert : « Elles sont toutes d'une pointe facile, spirituelle et pleine d'effet, et sont fort recherchées des amateurs. » C'est là tout.

(Grenelle.) JACQUES D.

—

Les tombes de Molière et de la Fontaine au Père-Lachaise (*Vid.* p. 86). — Ce que je puis répondre à M. M. T., c'est que, à l'époque de la Convention, sur un ordre du Comité de Salut public, le chimiste Darcet fut mis en possession d'une partie des ossements de Molière et de quelques autres morts illustres, entre autres d'Héloïse et d'Abailard, à l'effet d'en tirer du phosphate de chaux, qui devait être employé à la fabrication d'une belle coupe en porcelaine de Sèvres, où l'on aurait bu patriotiquement « à la République. » J'ignore si ce vase a été fabriqué. Darcet avait gardé des échantillons de cette collection d'ossements qu'il avait reçue. Le fragment de mâchoire qui se voit aujourd'hui au Musée de Cluny, avec cette étiquette : « Mâchoire de Molière, donnée par M. le professeur Jules Cloquet, » en provient. M. Cloquet, qui le tenait de Darcet le fils, ne sait pas ce que tout le reste est devenu. V. D.

Trouvailles et Curiosités, etc.

Liste de MM. de l'Académie françoise, en 1684. — C'est la pièce de Benserade demandée par M. Asselineau et communiquée par Ch. Henneguier (*Vid.* p. 108).

De ce corps célèbre et rare
Louis le Grand se déclare
Le protecteur, le soutien;
Et l'on peut mettre à la marge
Que tous les rois voudroient bien
Qu'il s'en tînt à cette charge.
Ici voulant s'enrôler,
Il ne sort point de sa sphère,
Car il sait fort bien parler
Et sait encor mieux se taire.
S'il étoit d'un rang plus bas,
Malgré la brigue ennemie,
Messieurs, ne seroit-il pas
Reçu de l'Académie?
Et sa parole et son ton
Démontent ceux à qui semble
Qu'un bel esprit et qu'un bon
Malaisément vont ensemble.

Le fier *Doujat* marche ici
A la tête des quarante,
Tous d'espèce différente,
Dans la pièce que voici:
On le respecte, on l'écoute,
Soit qu'il décide ou qu'il doute;
Il sait le droit et les loix,
Sa conduite est belle et bonne,
L'on suit toujours sa personne
Et son avis quelquefois,
Selon qu'il est bon à suivre.
Et comme il n'est que de vivre,
Chacun aspire au moyen
D'être fort tard le doyen.
Villayer, qui dans sa place
Mérite d'être loué.
Leclerc, que même le Tasse
N'auroit pas désavoué.
Saint-Aignan, dont la prouesse,
Qui ne demande qu'*où est-ce?*
Suit des héros le sentier.
Et le tonnant *Charpentier*,
D'un tel corps le digne membre,
Qu'entend l'Abbé *De la Chambre*.
Coislin est un des élus;
Et quoique n'y venant plus,
Ou n'étant que sur la liste,
Les confrères qu'il attriste
En sont comme dédaignés (1).
Pélisson, dont l'âme est belle
Comme son esprit est beau,
Et pour qui sera fidèle
Sapho jusques au tombeau.
Boyer, le seul qui manie
L'argent de la compagnie,
Retenu quoique fougueux,
Gascon, trésorier et gueux.
Plus sérieux que folâtre,
Regnier, d'un commun aveu,
Sage, ferme, et tant soit peu
En odeur (?) opiniâtre.
Tallemant le traducteur;
Et *Tallemant* l'orateur,
A qui parole ne coûte,
Et sur quiconque l'écoute
Est d'un crédit surprenant.
Testu brille, en opinant,
De mille étincelle vive
Plus prompte que décisive.
Amoureux de son repos,
D'Acqs, dont la langue est fleurie,
Qui, pour s'attacher aux mots,
A quitté sa bergerie.
Colbert, qui s'est fait un plan
Pour vivre de son partage,
Où l'attente de Rouen
Ne fait pas languir Carthage.
Le digne *pasteur de Meaux*
Joint ses doctes chalumeaux
Au chant des pasteurs illustres
Dans l'Eglise, comme autant
De chandeliers et de lustres.
Là pêle-mêle est pourtant
Perrault, qui rend à la Muse,
En bel esprit qui s'amuse,
Tout le temps que, par malheur,
Il perdit en contrôleur.
Quinault, de qui la parole
Fait que les petits amours
En chantant vont à l'école
Et s'attendrissent toujours.
Despréaux le satyrique,
Et *Racine* le tragique,
D'un meilleur emploi saisis,
Le roi les ayant choisis
Pour écrire son histoire;
Quel fardeau! mais quelle gloire!
Quoi qu'il en soit, tout est beau,
Et la gloire et le fardeau.
Dangeaux ont d'heureux talents:
L'aîné fait des vers galans,
L'autre est de la vraie étoffe
Dont on fait un philosophe.
Comme apôtre *Fléchier* prêche,
Comme apôtre Fléchier pèche.
Le sous-précepteur *Huet*,
Dont, fameux Caen, tu te vantes;
Que les oreilles savantes
Perdroient, s'il étoit muet!
Ségrais, qui, d'un privilége
Spécial et mal aisé,
Virgile a dépaïsé
Et retiré du collége.
Harlay, nom d'un double éclat;
D'Estrées, éminent prélat;
Tous deux sur quelque matière
Au-dessous et vis-à-vis
De l'abbé de *Furetière*
Qui n'est pas de leur avis.
Là tombent ces rangs suprêmes,
Et *Novion*, et de *Mesmes;*
L'un ni l'autre cependant
A cette fameuse école,
Pour juger de la parole,
Ne vont point en descendant;
Et chacun d'eux s'y renomme,
De guères moins empêché,
Soit qu'il faille pendre un homme,
Ou qu'un mot soit retranché.
Lavau, qui raisonne juste
Et n'est point de sang auguste,
Mais ce qu'il dit porte coup.
Benserade, ayant beaucoup
Moins de flegme que de bile.
Rose n'est pas malhabile;
Et qui remplit mieux que lui
Sa place et celle d'autrui?
D'Aucourt loua feu son maître
Lorsqu'il fut reçu d'abord;
Mais les morts ont toujours tort;
C'est grand'pitié que de l'être.
Gallois, à qui le destin

(1) Il manque ici un vers et un nom d'Académicien. (*Réd.*)



N'a pas permis d'être riche;
Fameux par l'aigle d'Autriche,
Par ses emplois importans,
Qui font que, de temps en temps,
Se rassure et s'inquiète
Ratisbonne et sa diète.
Verjus, autrement Crécy,
Et le *comte de Bussy,*
Qui, vaincu par La Rivière
Injustement, mais aussi
Qui, d'une âme noble et fière,
N'en veut point suivre le char:
Depuis Pompée et César
On n'avoit point vu s'entendre
Plus mal beau-père ni gendre.
Lafontaine, à qui longtemps,
Malgré ses droits éclatans,
La fortune fut contraire.
Le jeune *Corneille* vient
De succéder à son frère:
Grande est la place qu'il tient.
Pour avoir celle qui vaque
L'on fait une rude attaque.
Les cartes se brouillent fort;
Il faut un grand personnage
Qui puisse mettre d'accord
Et Bergeret et Ménage.
Le nombre va s'accomplir:
Qu'on dira de belles choses!
Tous les métaux seront or,
Toutes les fleurs seront roses,
Si Louvois le veut remplir.
Il me semble qu'on se moque
D'emp'oyer là ce grand nom,
Et c'est contre une bicoque
Faire marcher le canon.
Bergeret de la victoire
A les honneurs éclatans:
On tient que les méconteņs
Ne sont pas sans quelque gloire,
Appelant comme d'abus
Au tribunal de Phœbus.
Sous ce lambris pompeux, vaste,
Quelques-uns de ces Messieurs
Habitent, lorsque plusieurs
Sont à l'étroit et sans faste:
Mais remarquer en détail
Où chaque bel esprit loge,
Je renonce à ce travail
Et je m'en tiens à l'éloge.
Lepetit, leur imprimeur,
Triste, est de mauvaise humeur
Contre le *Dictionnaire,*
Qui, ne s'en émouvant pas,
Suit toujours du même pas,
Et va son train ordinaire.

—

Un canon-revolver en 1654 (*Vid.* p. 96). — M. P. L. termine son article sur le *mousqueton-revolver sous Louis XIV*, en disant que si l'inventeur avait pu prendre un brevet d'invention, nous en serions peut-être au *canon-revolver*. — Le canon-revolver était déjà inventé depuis plusieurs années. Voici ce qu'en dit Loret, dans sa *Muse historique*, au 11 juillet 1654:

Jeudy, Sadite Majesté
Vid l'incroyable nouveauté
D'un certain canon ou machine,
D'invention subtile et fine,
Qui, sans le charger qu'une fois,
Et non quatre, ni deux, ni trois,
Tire cinquante coups de suite,
(Tant elle est rarement construite!)
Et mesmement dix d'un seul coup,
Chose qu'il admira beaucoup,
Et par un obligeant langage
Loüa l'ouvrier et l'ouvrage.
Et cet ouvrier est, ma foy,
Le Couvreux, armurier du Roy.

CH. NUITTER.

— Il y a, au Musée d'artillerie, plusieurs armes-revolvers, à mèche, du milieu du XVIIe siècle. M. Colt, Américain, inventeur du premier système des revolvers actuels, ne voulait pas le croire; on ne put le convaincre qu'en le conduisant au Musée et en lui mettant ces armes dans la main. La description s'en trouve d'ailleurs dans le *Catalogue du Musée d'artillerie*, par le commandant Penguilly L'Haridon, conservateur actuel du Musée (p. 752).

NOSSIOP.

—

Un canon à trois coups en 1704 (*Vid.* p. 96). — Le pistolet à trois coups du comte de Saint-Aignan avait peut-être quelque analogie avec le canon à trois coups dont parle Dangeau, à la date du 3 juillet 1704. « Le moine Augustin, Génois, inventeur des canons qui tirent trois coups, a eu une pension du roi de 6,000 livres. Le maréchal de Villeroy a plusieurs de ces canons-là dans son armée... Ils ont été fondus à Douai. » Le *Mercure* de mai 1704, p. 106, ajoute que chaque pièce porte trois boulets par trois âmes différentes et en triangle; que ces pièces se chargent sans refouloir et sans bourrage, et que chaque pièce est aussi légère qu'une pièce ordinaire de même calibre. Il est évident que ce canon devait se charger par la culasse avec une boîte ou cartouche contenant la poudre et le boulet. E. S.

—

Effets de la condamnation de Galilée. — Voici le premier des deux extraits de la *Gazette de France* que nous signale M. C. M.-L. (*Vid.* p. 106). Il prouve que les questions débattues au *Bureau d'Adresse* sentaient parfois le fagot. Mais Renaudot, qui devait son privilége à Richelieu et qui avait abjuré le calvinisme, montre ici une obédience et une orthodoxie exemplaires:

5 janvier 1634.

Pour ce que dans l'une des conférences tenues en ce Bureau le 24 d'octobre dernier, et avant que nous sçussions ce qui en avoit esté décidé par le saint-siége, il fut disputé du mouvement de la terre; j'ai creu estre obligé de vous mettre ici la sentence rendue dès le 22 juin dernier contre Galilée, fauteur de cette opinion, mais qui n'a été publiée que vers la fin de cette année: et ce, pour empescher que désormais cette question ne soit plus controversée.

Cela n'a pas empêché la terre de tourner.

—



Le charbon de terre en France, en 1634. — Le second extrait de la *Gazette* nous apprend qu'on s'occupait aussi au *Bureau d'Adresse* de questions pratiques fort intéressantes, et que la France aurait pu lui devoir, entre autres, de très bonne heure l'exploitation d'une richesse minérale et l'emploi de la houille comme combustible.

De Paris, le 6 mai 1634.

Le 28 du passé... le Roy, avant de partir d'Essone pour Fontainebleau, vid l'expérience de la proposition faite en la dernière Conférence du Bureau d'Adresse par le sieur Lamberville, de tirer le mesme usage des terres à brusler de la France (dont il a donné l'invention) que celui du charbon d'Angleterre, au grand soulagement de tous les gens de forge.

—

Bourdillon, pseudonyme de Voltaire, dévoilé dès 1767. — On a cru jusqu'ici que ce pseudonyme de Voltaire n'avait été dévoilé par les bibliographes, que longtemps APRÈS la mort de Voltaire, arrivée en 1778. C'est une erreur.

Voltaire a mis le pseudonyme de *Bourdillon* sur le titre de l'ouvrage suivant : *Essai historique et critique sur les dissensions des Eglises de Pologne, par Joseph Bourdillon, professeur en droit public.* Basle (1767), in-8, de 54 p. Barbier indique cet ouvrage dans son *Dictionnaire*, édit. de 1822, t. I, p. 422, n° 5543. Mais je constate que le pseudonyme de Voltaire se trouva dévoilé au moment même de la publication de cet ouvrage, par le *Mercure histor. et polit.*, publié en français, à La Haye (in-12, oct. 1767, p. 448).

Leur parti (celui des *Dissidens* de Pologne) vient d'être accru par un nouveau Champion, et ce Champion, ami de la *tolérance,* peut-être même un peu de l'*indifférence* en matière de Culte, c'est le célèbre M. de *Voltaire,* qui, sous le nom de *Joseph Bourdillon,* Professeur en Droit public, prend hautement leur deffense dans une Brochure intitulée *Essai historique et critique sur les Dissensions des Eglises de Pologne,* qui se trouve chez le Libraire-Imprimeur de ce Journal, au prix de 6 sols.

Cette Dissertation est curieuse, et assaisonnée au goût de son Auteur, qui la termine par l'espèce de prédiction que voici, et que nous souhaitons de voir accomplie :

« Il semble, dit-il, par la disposition des es-
« prits, que les trois Communions plaignantes
« rentreront dans tous leurs droits, sans que la
« Communion Romaine perde les siens. Elle
« aura tout, hors le droit d'opprimer, dont elle
« ne doit pas être jalouse. Et si une grande par-
« tie du Nord a dû son Christianisme à des
« femmes, c'est à une femme supérieure (Ca-
« therine II) qu'on devra le véritable esprit du
« Christianisme, qui consiste dans la tolérance
« et dans la paix. »

Le pseudonyme de Voltaire est donc connu depuis quatre-vingt-dix-sept ans. Malgré cette révélation tout à fait contemporaine, Senebier, dans son *Hist. littér. de Genève* (1786) t. III, p. 56, a pris au sérieux le *pseudonyme* de Voltaire et consacré une note au personnage imaginaire de *Joseph Bourdillon* (1). Tout récemment encore, dans le LAGER-CATALOG, *von Joseph* BAER, *Buchhændler und Antiquar in Frankfurt-a.-M.*, April 1864, in-8, p. 410, n° 8321, on a indiqué une traduction allemande de cet *Essai*, sans mentionner le nom de Voltaire, et en ne donnant que celui de Bourdillon, mis entre parenthèses : (BOURDILLON) *Betrachtungen ueber die kirchlichen und politischen Zwiste von Pohlen. Mit Anmerkungen über die heutige Revolution, Francfurt et Leipzig*, 1773, *kl. in*-8.

(Wiesbaden.) S. P.

—

A propos d'une citation. — Le *Phare de la Loire* (que peut-être ne voyez-vous pas à Paris, et je vous en plains), parle de l'*Intermédiaire* dans son n° du 5 juin. Il empiète même ou prend les devants sur son jeune confrère pour apprendre aux curieux d'où est tirée une citation sortie de la plume de M. Renan, qui vient d'intriguer les *séculiers* de notre siècle peu janséniste. — *Pecunia tua tecum sit*, a dit fièrement le professeur qui ne consentait pas à délaisser son siége et son titre pour d'autres *in partibus infidelium.* Le *Phare de la Loire* apprend aux chercheurs et curieux que ce texte est la parole de l'apôtre Pierre à Simon le Magicien, voulant acheter le Saint-Esprit (*Actes*, VIII, 20 à 23). Le petit discours de Pierre a du bon, et la réponse de Simon, au verset 24, est aussi fort intéressante. Je vous en donne avis, pour que vous repreniez votre bien où il se trouve, en remerciant toutefois de son office notre bon journal nantais.

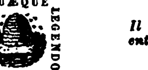
(Nantes.) B. V.

(1) Notre correspondant commet ici une inadvertance : Ce n'est pas *Joseph,* mais *Jacob* Bourdillon que Senebier mentionne, et ce dernier a bien réellement existé. (Voir HAAG, *France protestante.*) Seulement, Senebier lui attribue, par erreur bibliographique, l'*Essai sur les dissensions,* etc. du faux Joseph Bourdillon. (*Réd.*)

AVIS. *Notre n° 8 est déjà sous presse.*

Paris. — Typ. de Ch. Meyrueis, rue des Grès, 11.



Numº 8.] *Cherchez et vous trouverez.*  *Il se faut entr'aider.* [15 Juill. 1864.

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(*NOTES and QUERIES* français)

QUESTIONS ET RÉPONSES, COMMUNICATIONS DIVERSES A L'USAGE DE TOUS

LITTÉRATEURS ET GENS DU MONDE, ARTISTES, BIBLIOPHILES, ARCHÉOLOGUES, GÉNÉALOGISTES, ETC.

S'ADRESSER (*franco*) : *Pour les abonnements :* à MM. BENJ. DUPRAT, libraire de l'Institut, etc., rue Fontanes, 7, à Paris; F. FOWLER-MOLINI, à Londres; BROCKHAUS, à Leipsig; DECQ, à Bruxelles; MULLER, à Amsterdam; BOCCA, à Turin; J. MOLINI, à Florence; B. BAILLIÈRE, à Madrid; BRILL, à Leyde; CHERBULIEZ, à Genève; SPITHOVER, à Rome, etc.
Pour la rédaction : à M. CARLE DE RASH, directeur de l'*Intermédiaire*, chez M. B. DUPRAT, rue Fontanes, 7, à Paris.

Pour 12 numéros, 4 fr. par an. Etranger : 6 fr.

Annonces : 30 cent. la ligne.

SOMMAIRE.

A NOS ABONNÉS. — L'abondance des matières qui, chaque jour, arrivent plus régulièrement, nous oblige à songer dès à présent au prochain avenir de notre petite feuille. Tel est, en effet, le nombre des *questions* et surtout des *réponses* (1) fournies par nos correspondants depuis quelques semaines, que la publication du nº 7, quinze jours après le nº 6, n'a point vidé, tant s'en faut, notre sac, et qu'aujourd'hui nous pourrions très bien émettre deux nºs par mois. *Uno avulso non deficit alter.* — Mais il y a un bon vieux proverbe qui recommande de ne pas aller plus vite que les violons. Or, le nombre de nos abonnés (tout satisfaisant qu'il est pour six mois d'existence) ne couvre pas encore nos frais, lesquels, il faut le dire, ont un peu dépassé, comme toujours, les devis. Que faire? Nous prenons le parti de soumettre cette question-là à nos abonnés. L'*Intermédiaire* n'est-il pas leur chose autant que la nôtre, puisque aussi bien ils en sont les rédacteurs et les bénéficiaires?

1º Il faudrait qu'une propagande active et une publicité spéciale portassent notre petite feuille à la connaissance de *tous* ceux qu'elle intéresse et qu'elle aurait dès lors pour adhérents. En vue de cette propagande et de cette publicité, nous venons de faire tirer à grand nombre un nouveau *prospectus*. Il en sera envoyé à tous ceux qui en demanderont, pour l'expédier et le répandre utilement ou le faire reproduire dans les journaux.

2º Confiant d'ailleurs dans le succès graduel de notre entreprise, nous prenons des mesures pour que les *quatre* nºs qui doivent compléter la douzaine promise dans le principe au prix de 4 fr. paraissent à des intervalles plus rapprochés, selon que l'exige l'abondance des matières. — En même temps, nous nous proposerions, si nos abonnés l'ont pour agréable, de publier, d'ici à la fin de l'année, *douze* autres nºs au prix de 5 fr., ce qui porterait à 24 nºs le contingent de notre première année. En outre, nous ferions préparer une table très complète, au prix de 1 fr.

Nos abonnés sont priés de nous faire savoir s'ils ap-

(1) C'est là un résultat digne de remarque. « Des *questions*, vous en aurez, nous disait-on au début, mais des *réponses*,... c'est plus difficile! » — Or, ce sont surtout les *réponses* qui nous créent aujourd'hui déjà un embarras de richesses momentané, en attestant notre réussite.

prouvent ces dispositions, qui nous ont semblé répondre au désir exprimé par beaucoup d'entre eux et aux nécessités de la situation.

—

P.-S. — Nous rappelons à nos correspondants que nous les avons déjà priés d'envoyer leurs questions ou réponses sur des feuillets *séparés* (c'est très nécessaire pour le classement général) ainsi que d'écrire *lisiblement*, surtout les noms propres ou les mots exceptionnels.

Il faut que chaque correspondant joigne son nom et son adresse à la signature qu'il adopte, et prenne soin d'indiquer sa qualité d'abonné. Il va sans dire qu'une correspondance d'abonné a un certain droit d'insertion par préférence. Or, nous ne connaissons pas les noms des personnes qui se sont abonnées par l'entremise des libraires-commissionnaires et qui sont servies par eux.

Questions.

BELLES-LETTRES — PHILOLOGIE — BEAUX-ARTS — HISTOIRE — ARCHÉOLOGIE — NUMISMATIQUE — EPIGRAPHIE — BIOGRAPHIE — BIBLIOGRAPHIE — DIVERS.

Quos vult perdere, etc. — D'où est tirée cette citation que tout le monde emploie : *Quos vult perdere Jupiter dementat?* — L'*Intermédiaire* devrait s'appliquer à rectifier et à fixer les citations qui sont dans le domaine commun. Une colonne par numéro suffirait à cette tâche. CH. ALP.

[L'*Intermédiaire* ne demande pas mieux. C'est affaire à ses correspondants de poser des questions à cet égard et de les résoudre. *Réd.*]

—

Etymologie du mot « Cuistre. » — Dans le *crescendo* d'injures que s'adressent Trissotin et Vadius, ce dernier en vient à traiter son confrère de *Cuistre*. Quelle est donc l'étymologie de ce gros mot du vocabulaire anti-universitaire et anti-pédagogique? N. T.

—

Lieu de naissance de Bernard Palissy. — Quelle preuve positive a-t-on que Bernard Palissy soit né à La Capelle-Biron (Lot-et-Garonne)? E. P.

—

Communes rurales. — A quelle époque remonte l'établissement des communes rurales? Leur circonscription représente-t-elle une subdivision de l'ancien *pagus?* Quelle était cette subdivision?

(Auch.) P. L.

—

L'ancien numérotage des rues de Paris. — A l'époque de la Révolution il y a eu pour les rues de Paris un système de numérotage qui ne ressemble en rien au système actuel. Ainsi, par exemple, une maison de la rue de la Loi (rue de Richelieu) comprise entre la rue Saint-Honoré et la rue Neuve-des-Petits-Champs portait le nº 1236. Et dans la rue de la Perle, qui n'a pas trente maisons, il y avait le nº 471 en l'année 1794. Quelle était la base de ce système de numérotage? FAUCHEUX.

—

Canot de sauvetage (Life boat), bateau inchavirable et insubmersible. — Depuis quelques années on s'occupe beaucoup des canots de sauvetage; mais il paraît qu'on ignore le nom de l'inventeur.

Cette invention est nouvelle, dit M. Alph. Esquiros (*Rev. des Deux-Mondes,* 15 mai 1864, p. 318), et ne remonte point encore à un siècle. A qui appartient, du reste, l'honneur de la découverte? Me promenant un jour dans le cimetière de Hythe, je lus sur une tombe l'inscription suivante : « A la mémoire de Lionel Lukin, « le premier qui ait construit un *life boat;* il fut « l'inventeur de ce principe de sauvetage par le- « quel tant de personnes ont échappé sur mer à « une mort certaine; il reçut du roi un brevet « d'invention en 1785. » Ce ne serait pas la première fois qu'une épitaphe aurait menti, et je dois dire qu'en dépit de cette assertion si positive les titres de Lionel Lukin à la découverte des *life boats* ne sont point du tout à l'abri de la discussion. »

M. Esquiros a raison d'exprimer ainsi son doute à l'égard de L. Lukin, mais il a tort ensuite d'attribuer cette découverte à l'Anglais Greathead. C'est ne point rendre justice à un Français, M. de Bernières, contrôleur général des Ponts et Chaussées, qui est peut-être l'inventeur dudit bateau.

En 1775, la plupart des journaux français font l'éloge de la chaloupe inchavirable et insubmergible de M. de Bernières. Les expériences se firent en présence de grands personnages et des savants de l'époque. Voyez les journaux du temps et particulièrement une lettre de M. de Bernières au littérateur Linguet (1).

Quoi qu'en dise M. Esquiros et sauf meilleur avis, le bateau de sauvetage est donc d'origine française. — Le contrôleur

(1) *Esprit des Journaux*, août 1776, p. 343, 347. Voir aussi avril 1775, p. 345-347. Extrait du *Journal de Polit. et de Littér.* et du *Mercure de France*, sept. 1775, p. 359-361; *Journal de Hardy*, Biblioth. Imp., Mss. S. F., 2886. T. IIIe, p. 256; *Gazette des Arts,* Expériences du 8 et du 11 juillet 1776; Extrait de la séance publique de l'Académie de Rouen.



de Bernières a-t-il été devancé? Son bateau était-il aussi bien construit que celui de M. Mouë (1) et que ceux connus en Angleterre? Quel a été le rôle des Anglais L. Lukin et Greathead?

(Maubeuge.) M. DE l'ISLE.

—

Un manuscrit de Denon. — Dans le Catalogue des autographes ayant appartenu à M. de Pixérécourt, figure, sous le nº 198, l'article suivant : DENON. *Une suite inédite du conte « Point de lendemain.* » (*Vid.* p. 8.) — On désire ardemment connaître le nom du possesseur actuel de cet autographe, pour lui demander s'il voudrait le céder ou en donner copie. L. B. A.

—

Une paraphrase de Diophante, par Ozanam. — Il y a quelques années je fis acheter à une vente publique un manuscrit que le catalogue donnait comme étant une traduction de Diophante, d'une belle écriture et du commencement du XVIIᵉ siècle. Une fois en possession du manuscrit, je m'aperçus qu'il n'était point complet et s'arrêtait à la quatrième question du IIIᵉ livre. On avait dissimulé ce défaut en enlevant le titre qui devait être placé avant la préface, et une bande de cuir collée sur le dos en parchemin avait été coupée en deux, en sorte qu'elle ne contenait que ces mots : *Arithmeti. Diophant. Alexand.* La partie enlevée devait sans doute contenir *libri priores* ou *pars prima.*

Au reste le manuscrit, d'une fort belle écriture, contient 378 pages in-fº. Les calculs et les énoncés sont à l'encre rouge. Dans cet état de conservation, le manuscrit se serait vendu un prix fou, si, au lieu d'être un ouvrage sérieux, il avait été un recueil de facéties ou de brocards contre le Mazarin. Je l'eus donc à assez bon compte et je m'occupai aussitôt d'en découvrir l'auteur. Divers indices dont l'énumération serait trop longue me firent connaître, à n'en pas douter, que j'avais sous les yeux un travail d'Ozanam, l'auteur connu des *Récréations Mathématiques.* J'ai même cru d'abord avoir le premier volume du *Diophante*, qu'Ozanam avait écrit de sa plus belle main, au rapport de Fontenelle, pour la bibliothèque du chancelier Daguesseau. Mais le catalogue de la vente Daguesseau (1785) m'a détrompé. On y lit en effet la mention suivante :

2530. *Les six livres de l'Arithmétique de Diophante, augmentés et réduits à la spécieuse,* par Ozanam. — *Traité des simples, des doubles et des triples égalités.* — *Traité des lieux géométriques pour la solution des problèmes plans.* — *Traité de Minimis et de Maximis,* par le même. — Deux vol. in-fº mss., qui paraissent copiés au net de la main de l'auteur.

« Cet ouvrage nous semble important, et il n'a point vu le jour : mais nous ne saurions déguiser que si les trois traités d'Ozanam indiqués ci-dessus ne sont pas destinés à remplir une lacune qui se trouve entre les pages 45 et 159 du second volume, ce manuscrit serait imparfait; les feuilles en ont été coupées depuis que le livre est relié, et il y manque la seconde et la troisième question du troisième livre de Diophante ou ce qui sert à les expliquer. Il n'est guère probable qu'un autre qu'Ozanam lui-même ait arraché ces feuilles, et il n'a sans doute été détourné de compléter ce manuscrit que par quelque nouveau travail ou par un motif que nous ignorons. »

Mon manuscrit contenant les trois premières propositions du IIIᵉ livre est donc différent de celui de la bibliothèque Daguesseau. C'est sans doute un double qu'Ozanam gardait pour lui-même. Ce qui prouve l'identité des deux ouvrages, c'est que la préface du mien annonce un traité des simples, des doubles et des triples égalités, qui devait être placé à la fin du VIᵉ livre.

Quelque lecteur de l'*Intermédiaire* pourrait-il répondre aux questions suivantes : Dans quelle collection privée ou publique sont passés les deux volumes de la bibliothèque Daguesseau? Quelqu'un possède-t-il la seconde partie de Diophante?

Dans le cas où il serait fait une réponse affirmative à la dernière question, je proposerai au possesseur de la seconde partie, de me la céder à un prix raisonnable : ou, s'il l'aime mieux, je lui céderai la mienne, mais à condition qu'il soit en état de résoudre quelques questions de l'analyse de Diophante. Il faut que les livres restent à ceux qui peuvent les lire. E. PROUHET.

P.-S. Par une coïncidence singulière, au moment où je vous adressais cette question, je recevais une lettre du prince Buoncompagni, de Rome (un chercheur et un curieux), qui me l'adresse à moi-même. Je le renvoie à l'*Intermédiaire.* E. P.

—

Thèse de mathématiques imprimée à Angers en 1694. — Je lis dans le *Mercure galant* (août 1694, p. 206) que le 2 août 1694, à Angers, le jeune *Courtalvert de Pezé*, âgé de onze ans, a soutenu une thèse de mathématiques sur les sujets les plus élevés et répondu aux questions les plus difficiles. Sa thèse, imprimée à Angers, a 12 pages in-8º petit-romain. En existe-t-il des exemplaires dans la bibliothèque de cette ville ou ailleurs? Qu'est devenu le jeune Courtalvert de Pezé? Malgré son admirable précocité, il n'a pas marqué dans la science. J. B.

—

(1) Mouë est un simple matelot qui a inventé ou perfectionné cet engin, me dit M. de la Landelle.

Mémoires d'une femme de chambre. — Pourrait-on me dire quel est l'auteur de l'ouvrage publié sous ce titre, il y a quelques mois, à la librairie Dentu?

(Jarnages, Creuse.) H. M.

—

Dessins de Ficquet et de Savart. — Chacun connaît les petits portraits gravés par Ficquet, et ceux qui ont été gravés par Savart. Mais j'ai vainement cherché un de leurs dessins. Y a-t-il parmi vos lecteurs quelqu'un qui puisse m'en faire connaître?

F.

—

Canal maritime de Bordeaux à Cette. — Quel est le plus ancien projet relatif à la construction d'un canal maritime de Bordeaux à Cette? Quel en est l'auteur? Quelle est la date de sa publication? — Cette idée de faire communiquer l'Océan avec la Méditerranée par le midi de la France n'a-t-elle pas été émise au XVIe siècle? M. T.

Réponses.

Le mot Bibus (*Vid.* pp. 4, etc., 86). — *Bibus* est-il un dérivé de *Bibête?* mais alors d'où vient *Bibête? — Bibon* n'a pas d'analogie avec *Barbon*, ni guère avec *Bibus:* il ne saurait être qu'une abréviation de *Biberon.* — Le *Bibi* des enfants est un objet doux, moelleux, une fourrure, par exemple, dont on leur caresse légèrement la peau : en retournant le sens, on appelle un petit enfant *un Bibi.* Ce mot n'a jamais été employé avec l'acception connue de *Bibus.* — Le *Bibus* est méprisé pour son insignifiance, et nullement pour la répulsion qu'il inspire. Il n'a donc rien de commun avec l'ivrognerie et les ivrognes. — J'ajouterai que ce n'est pas dans les langues mortes, ignorées du peuple, qu'il faut chercher l'origine des locutions populaires, mais dans les choses de la vie intime de ce peuple, dans son langage usuel, dans les usages locaux surtout, qu'il est temps de mettre à contribution, car nous les voyons tous les jours se perdre. — Le mot *Bibus* est très usité dans notre Basse-Picardie, où il se prononce comme *abus*, sans faire sentir l'*s*, on dit *Un Bibus :* une vétille, un rien. *Querelle de Bibus :* querelle sans cause ni raison. *Lancer un Bibus :* soulever une discussion puérile, etc., etc. Outre cette acception figurée, le mot *Bibus* en a une autre qui lui est propre. *Bibus*, ou *Bibeu* est le nom patois d'une Bardane (*Lappa Glabra* de Lamarck), qui pousse en abondance dans les terrains négligés, et que les jardiniers redoutent, à cause de la profondeur de ses racines sans cesse renaissantes et de leur impuissance à la détruire. Les bords de nos chemins en sont infestés. Ses têtes s'attachent aux vêtements avec une grande facilité, et si fortement qu'on ne peut pas toujours les en retirer entières : aussi les gamins s'en servent-ils pour harceler les promeneurs. Ils appellent cela jeter un *Bibus*, ou un *Nélét*, ou un *Rondondon :* car la tête porte ces trois noms, tandis que la plante n'est connue que sous le premier. Les enfants se livrent encore aujourd'hui à ce petit exercice, qui était toutefois beaucoup plus fréquent, il y a quelques années, lorsque la police dédaignait de s'occuper de leurs espiègleries. Les promeneurs rentraient alors émaillés de *Bibus*, et ne s'en agitaient pas : c'était un rien, un jeu d'enfant.

(Montreuil-sur-Mer.) CH. HENNEGUIER.

—

Ecrits d'aliénés (*Vid.* pp. 6, etc., 87). — Ne peut-on pas classer dans cette littérature les transparents, ou tableaux, que le marquis de Chabannes exposait, en 1832, *au bureau du Régénérateur et du Foudre de la Vérité*, dans les galeries du Palais-Royal? Je me rappelle la foule qu'ils attiraient, les inquiétudes de la police et ses descentes journalières dans ce magasin, garni d'une table et de quatre chaises. Le marquis de Chabannes vendait des brochures explicatives de ses transparents; elles avaient toutes 8 ou 4 pages in-8° : une seule, *Le Foudre de la Vérité, par le marquis de Chabannes, Paris* (*Palais-Royal*) 1832, atteignait le chiffre respectable de 40 pages. Après quelques mois d'une exhibition bruyante et contrariée, la famille de ce personnage excentrique réussit, dit-on, à le fixer dans une maison de santé. — J'ai conservé 14 brochures du marquis de Chabannes; elles doivent être devenues rares, ayant été assez régulièrement saisies.

En août 1834, le perruquier Mollard, de Courbevoie, près Paris, s'asphyxia. Cet acte de désespoir provenait de ce que l'Académie n'introduisait pas dans la langue française certaines améliorations que ce malheureux lui avait soumises et qu'il jugeait importantes; et aussi de ce qu'elle comptait parmi ses membres Casimir Delavigne, qui, selon lui, ne savait pas le français. — On trouva sur sa table trois épigrammes de sa façon :

1°

Il fallait compléter les quarante immortels,
Leur président leur fit cette courte harangue:
« Prêtres de l'Ignorance, appuis de ses autels,
« Proclamez Casimir : il ne sait point la langue! »

2°

Ah! le bon temps, amis, que le temps de Piron,
Où les Quarante avaient de l'esprit comme quatre!
— Eh quoi, de ce calcul faudrait-il donc rabattre?
— Je ne dis pas cela. — Mais encor? — C'était bon
Au bon temps de Piron!

3°

Lavigne à l'Institut a gagné son procès
Contre une cabale ennemie.
— Lavigne, à l'avenir, parlera-t-il français?
— Non, il est de l'Académie!

(Montreuil-s.-Mer.) Ch. Henneguier.

— La liste des écrits d'aliénés pourrait prendre des proportions colossales, si l'on admettait que les asiles ont été construits spécialement pour faire croire que ceux qui n'y sont pas enfermés ont la pleine jouissance de leur raison, ou encore que

Tous les hommes sont fous, et qui n'en veut pas
Doit fuir en un désert et casser son miroir. [voir

Sans aller aussi loin, je vous transcris ici deux quatrains sur le *Benedicite* et sur les *Grâces*, c'est-à-dire sur les prières avant et après le repas, composés il y a quelques années par un aliéné de l'asile départemental de la Seine-Inférieure, et dont la rédaction pourrait être enviée par plus d'un poëte réputé sain d'esprit :

Benedicite :

Bénissons le Seigneur, en nous mettant à table.
Bénissons le Seigneur avant notre repas.
Prions Dieu, prions Dieu de rendre profitable
L'aliment qu'à nos corps il accorde ici-bas.

Deo gratias :

Rendons grâce au Seigneur, dont la bonté nous [donne
Le pain blanc et les mets qui font notre soutien.
Si nous avons des torts, que Dieu nous les par- [donne.
Rendons grâce au Seigneur avec un cœur chré- [tien.

(Rouen.) P. B.

—

Fouilles à Alise-en-Auxois (*Vid.* p. 7). — J'ai déjà été chargé de faire quelques recherches bibliographiques pour savoir quelle était la source d'une opinion assez généralement établie, qui attribue à l'antiquaire Jacques Strada, non-seulement des fouilles faites autour d'*Alise-en-Auxois*, mais encore des découvertes importantes qui auraient constaté, dès le milieu du 16e siècle, l'identité de cette ville avec l'antique *Alesia*, assiégée et détruite par Jules-César. Ces recherches n'ont servi qu'à me prouver que cette tradition était au moins fort exagérée. Jacques Strada, de Mantoue, était un savant antiquaire, qui faisait le commerce des médailles et qui, par conséquent, en ramassait partout, pour les revendre aux numismatistes : « Je les suis moy-mesme allé chercher, dit-il dans la préface de son *Epitome du thrésor d'antiquitez, c'est-à-dire Pourtraits des vrayes médailles des Empereurs*, traduit du latin par Jean Louveau d'Orléans (*A Lyon, par Jacques Strada et Jean Guérin*, 1553, in-4), je les suis allé chercher ès lieux fort loingtains tant en Italie qu'autre part, comme est Rome, Naples et Venize, d'où j'ay pris tout ce que j'ay pu trouver d'excellent. » Il était alors à Lyon où il tenait boutique d'antiquités et il eut part, comme il le dit, à la formation du cabinet de l'illustre Jean Grollier. Il avait été attaché à la maison de Ferdinand de Gonzague, duc de Molfette, prince d'Ariano et de Guastalla, et vice-roi de Sicile, mort à Bruxelles le 15 novembre 1557. Ce prince archéologue favorisa de ses encouragements et de ses deniers le docte antiquaire, qui, par son ordre, parcourut toutes les localités désignées dans les Commentaires de César et fit dresser le plan géométrique des principales. Le vice-roi de Sicile se proposait d'offrir ces dessins à l'empereur Charles-Quint qui avait voué une sorte de culte à Jules César et qui attachait le plus grand prix à l'éclaircissement du texte de ses mémoires militaires. Toutes ces particularités se trouvent racontées dans la préface de la magnifique édition des Commentaires que Jacques Strada mit au jour à Francfort, en 1575, et qui est dédiée à ses augustes *patrons*, Albert, comte palatin, duc de Bavière, et ses fils, Guillaume-Ferdinand et Ernest. Voici quelques lignes de cette préface : « Porro figuras hujus libri, quarum fecimus mentionem, ad nativam locorum formam exprimi jussit Ferrantes Gonzaga, prorex Siciliæ, ut sacratissimo et invictissimo Cæsari Carolo V gratificaretur : et ut ad vivum expressas haberet figuras, industriosum architectum una cum philosopho mathematico doctissimo solertissimoque misit, qui bene iis regionibus terra marique perlustratis locorum istorum delineationes conficeret, atque ita Carolus V tam variam in Julii Cæsaris libris descriptam castrametandi rationem videre potuerit. » — On voit par cette citation que les travaux de l'antiquaire Strada ne sont pas à dédaigner. Il serait possible que ses manuscrits renfermassent des indications utiles pour la topographie de l'*Alesia* de César. On devrait donc examiner, à la Bibliothèque publique de l'Académie de Leipzig, un recueil manuscrit en 31 volumes, intitulé : *Jacobi Stradæ Vitæ et imagines imperatorum omnium*. La Bibliothèque impériale de Vienne possède aussi des manuscrits de notre antiquaire mantouan, entre autres une description des médailles consulaires avec des miniatures de la plus merveilleuse beauté, *numismata incredibili studio et elegantia ex archetypis depicta*, dit P. Lambecius dans ses *Commentarii* sur cette bibliothèque (*Vindobonæ*, 1665, in-fol.).

P.-L. Jacob, *bibliophile*.

—

Charnier du cimetière des Innocents (*Vid.* p. 7). — Suivant Dulaure, les inscriptions des Catacombes attesteraient que la première translation des ossements de ce cimetière eut lieu en déc. 1785. L'entrée

des Catacombes fut ouverte dans une carrière, dite la Tombe Isoire, appartenant à un nommé Coëffier, qui en avait concédé la jouissance à la Police, moyennant une rente de 200 liv. — On y déposa les monuments que *les familles n'avaient pas réclamés.* (Arch. de l'Hôtel de Ville, cart. 636.) L'auteur du *Dict. des Environs de Paris* (1816, in-12), P. St. A., s'exprime ainsi : « ... On recueillit, on rangea avec ordre autour de la Tombe Isoire, plusieurs monuments du cimetière des Innocents. On y plaça un grand nombre de cercueils en plomb, des tables de marbre, de pierre, de cuivre avec des inscriptions. Mais tous ces objets, qu'un culte religieux eût dû conserver, ont été dévastés dans le cours de la Révolution, et la Tombe Isoire, vendue comme domaine national, est aujourd'hui un cabaret... (Le cimetière St-Sulpice est transformé en salle de danse). » — Un seul souvenir du cimetière des Innocents trouva sa place au Musée des Monuments français, fondé par A. Lenoir. C'était un squelette, ou mieux un écorché en albâtre, figurant la Mort, faussement attribué à Germain Pilon. (A. Lenoir en a donné la description et la gravure : *Musée des Monum. franç.*, an X, in-8°, t. II, p. 126, et planche 80.) — En 1814, on voyait encore au mont Valérien une terrasse, sur laquelle s'entassaient les débris grandioses de tombeaux et de cercueils, en pierre ou en marbre, qui devaient provenir des cimetières supprimés. P. DE R.

—

« Icy se donne le gris » (*Vid.* p. 8, 26). — Ce n'est pas « On voyait encore, il y a dix ou douze ans, à Bourges, » qu'il faut dire, mais : On voit encore à Bourges, à l'embranchement des rues Porte-Jaune et des Trois-Maillets, au coin de la maison du docteur Charret, vis-à-vis la tour du nord de la cathédrale, une inscription gravée en creux sur une pierre placée à la hauteur du 1er étage, qui porte, non pas : « Icy *on* donne le gris, » mais :

ICY SE DONNE LE GRIS.

Cette pierre a environ 40 c. sur 30, les lettres n'ont guère que 6 à 7 c. de hauteur, excepté l'I de ICY et le G de GRIS, qui ont de 9 à 10 c. — A l'endroit où elle est placée, cette inscription n'a pu être ni l'enseigne d'un perruquier-coiffeur, ni celle d'un teinturier, ni celle d'un cabaret. En effet la maison Charret, de toutes les maisons voisines la plus rapprochée de la cathédrale, est comprise dans l'enceinte de l'ancien *Cloistre*, affecté à l'habitation des doyen, chanoines et chapitre de Saint-Estienne, cloître qui, jusqu'en 1792, est resté fermé par six portes qui ne s'ouvraient au public qu'à des heures déterminées. Il n'est pas présumable que dans cet enclos réservé aux dignitaires de l'Eglise, on ait jamais admis *des gens de métier.* — Mais avant d'être placée là où on la voit aujourd'hui (il est certain qu'elle n'a pas fait partie originairement de l'angle de la maison Charret à laquelle elle n'est qu'appliquée), cette pierre a-t-elle servi d'enseigne ailleurs ? Je ne le pense pas; ses dimensions sont trop petites ; les caractères de l'inscription trop peu apparents n'eussent pas assez attiré les regards, et par conséquent l'enseigne eût manqué son but.

Je ne saurais accepter non plus l'explication qu'on aurait donnée, à Bourges même, à M. de la V. Recherches faites, renseignements pris à ce sujet, elle ne repose sur aucune donnée plausible, sur aucun document, sur aucune tradition. C'est une explication proposée, hasardée, comme tant d'autres, sauf critique. — Que signifie donc cette inscription ? A mon tour je propose une explication que je crois mieux étayée. Nos bons aïeux aimaient les jeux d'esprit, les énigmes, les facéties, les rébus, etc. Je suis porté à croire que nous avons affaire ici à une plaisanterie de ce genre. Tous nos lexicographes, Nicot, Ménage, Furetière, Richelet, etc., etc., attestent que le mot *gris* avait jadis le sens de *froid*, *frigus opacum*. J'ajoute que d'après son étymologie tudesque (gries, griesel) il signifie aussi *frisson*. Le sens de notre inscription pourrait donc être : *Ici se donne le froid, le frisson*. Et, en fait, cela est littéralement vrai. Tous les habitants de Bourges savent qu'en certains temps, à l'angle de la maison Charret qui forme, avec la grande tour de la cathédrale, un passage étroit (un *étrangloir* comme on dit en Berry), où le vent du nord soufle en plein, il fait un froid glacial qui donne le frisson.

De nos jours on a donné à cet endroit le nom de *cap Charret*, comme qui dirait Cap des Tempêtes. — Une analogie singulière vient de plus en aide à mon explication. Autrefois, au parvis Notre-Dame, dans des circonstances de localité analogues, près d'un édifice élevé, où règne habituellement un vent froid, il existait une grande statue de pierre que le peuple de Paris appelait, selon Furetière, le *Donneur de Gris*, selon Piganiol, *M. le Gris*. Le peuple de Paris et le peuple de Bourges se seraient donc rencontrés à appliquer un même nom à une même chose.

(Bourges.) X. Z.

—

Le Trésor des Tuileries en 1814 (*Vid.* p. 35, 104). — Je crois avoir lu tout ce qui existe de mémoires sur la Restauration, c'est-à-dire un peu plus de 500 volumes, et nulle part je n'ai trouvé la mention de ce Trésor. Je me suis adressé à un contemporain qui a été mêlé à bien des choses de ce temps-là et qui m'a répondu : « Je n'ai là-dessus que des souvenirs bien vagues, mais si M. le comte de la Bouill. existe encore,

il pourrait sans doute fournir quelques renseignements. » J'écris de nouveau à mon ami pour le prier de me donner au moins le nom de la personne qu'il suppose mieux instruite que lui.

Hier, j'ai acheté sur les quais une livraison détachée d'un recueil périodique intitulé : *Février*. *Les* Papillons noirs *du bibliophile Jacob* (Paris, à l'administration de librairie, rue Louis-le-Grand, 18, 1840, in-32 de 96 p.), et j'ai lu avec beaucoup de surprise, à la page 77, un extrait des *Secrets historiques* du bibliophile Jacob (carton v, 15, coté x). C'est un état des sommes payées à divers sur des autorisations spéciales du ministre de la maison du Roi (le comte de Blacas) pendant la deuxième quinzaine de mars 1815. Ces sommes se montent à plus de 20 millions et le détail en est très singulier; s'il n'était pas si compliqué, je le citerais ici, car cette livraison des *Papillons noirs* doit être fort rare. Puis, l'auteur ajoute ces deux paragraphes que je transcris littéralement, à la page 8 :

« Les Bourbons sont si nobles et si généreux! disait un des payeurs en s'essuyant les yeux: ils ne songent pas à garder les trésors que l'Usurpateur avait enfouis dans les caves du Château. Ils donnent, ils donnent, ils donnent, et ils regrettent seulement de n'avoir pas le temps de donner davantage. Napoléon avait laissé, en 1814, 400 millions aux Tuileries. Je fournirai l'état de ce trésor, pour qu'on m'en fournisse des nouvelles. »

Il faudrait voir si les livraisons suivantes des *Papillons noirs,* en cas qu'elles existent, ne contiendraient pas d'autres révélations au sujet des 400 millions des Tuileries.
(Paris). J.-B. Parq.

— Il me semble avoir lu quelque part (peut-être dans les *Mém. de Constant*) que ce trésor, consistant en 200 millions en or, renfermé dans des tonneaux placés dans les caves des Tuileries, fut dépensé pour subvenir aux frais des campagnes ruineuses de 1813 et 14. Est-ce exact? Ad. B.

—

Le peintre anglais J. Brandon (*Vid.* pp. 35, 76). — Le *Dict. des Peintres*, par Siret, cite Jean-Henri Brandon, Français et non Anglais, peintre de portraits, établi en Hollande, mort à Utrecht, en 1716. La date de sa naissance est inconnue. Il devint membre, puis directeur de la Société artistique de la Haye. Il est possible que cet artiste ait fait un voyage à Londres en 1699. F.

—

Un chiffre royal inexpliqué (*Vid.* pp. 35, 60). — Dans la *Promenade aux Tuileries*, de l'helléniste Gail (Paris, Ch. Gail, 1821, in-8, p. 102 et suiv.), je trouve deux lettres relatives à cette question. Gail avait conjecturé que les *niveaux* qui se voient sur les colonnes de l'avant-corps des Tuileries, avec des miroirs cassés, des panaches renversés, des colliers, des anneaux brisés, ne sont pas de l'époque de Catherine de Médicis : « Les niveaux des colonnes n'ont jamais été la lettre initiale du nom de Henri. Ces niveaux parfaitement conservés (étrangers à l'époque des niveleurs) ne laissent apercevoir aucune trace d'un travail récent. » Telle est l'opinion de F. de Grand-Champ, capitaine d'artillerie. « Vous verrez, par ce dessin, écrit M. Vaudoyer, architecte du gouvernement, que c'est un niveau parfaitement exécuté, armé de sa traverse, de son plomb et de sa corde. Il est couronné de trois anneaux dans lesquels s'enlacent les colliers avec nœuds... Quant aux niveaux, comme ils sont de l'origine, comme ils n'ont jamais été des H; comme il y en a quarante en pierre sur les colonnes du jardin et huit en marbre sur les colonnes de la cour, en tout quarante-huit bien semblables, il s'agit de les expliquer. » *That is the question.* P. L.

—

Cimetières Juifs à Paris (*Vid.* p. 37). — On a découvert en creusant les fondations de la maison Hachette, rue Pierre-Sarazin et boulev. Sébastopol, il y a une dizaine d'années, de nombreuses tombes monolithes portant des inscriptions hébraïques (1). Elles sont conservées dans la salle des Thermes, hôtel de Cluny, et dans les caves de l'ancien palais romain. Les caractères des inscriptions sont en creux, bien formés, et comme la paléographie hébraïque n'a pas varié depuis les temps anciens jusqu'à nos jours, il est difficile de fixer l'époque exacte de ces monuments funéraires. Victor Langlois.

—

Où Alceste envoyait-il le sonnet d'Oronte? (*Vid.* pp. 50, 62, 105). — Afin de donner impartialement le pour et le contre, je citerai maintenant un texte qui semble plaider en faveur de l'opinion de Duvicquet : Dans l'épître dédicatoire à Mazarin qui se trouve en tête des *Œuvres de Maynard*, 1646, in-4°, le poëte alors âgé de 63 ans dit au Cardinal : « Je sais que vous « ne pouvez regarder mon ouvrage que « comme une antiquité qui ne sauroit éviter le mépris des curieux..., et la postérité ne m'absoudra jamais d'avoir osé « produire sous un nom si grand et si révéré que le vôtre, ce qui devoit demeurer enseveli dans mon *cabinet.* » — Le premier sonnet de ce recueil adressé à Gomberville revient sur la même pensée :

Mon livre, je ne puis m'empêcher de te plaindre.
Tu vas courir le monde, et je ne sais pourquoi.
. . . .

(1) M. Luzzato en a rendu compte à cette époque dans une brochure in-8°. (*Réd.*)



Je devois m'obstiner à rompre ton voyage
Et c'étoit mon dessein; mais le puissant langage
De mon cher Gomberville à la fin m'a vaincu.
Sans lui mon *cabinet* seroit ta sépulture.

On peut encore citer ces vers de Corneille (*La Galerie du Palais*, 1634, acte I, sc. VII) dont ceux du *Misanthrope* semblent un écho lointain :

Le style d'un sonnet
Est fort extravagant dedans un *cabinet.*
Il y faut bien louer la beauté qu'on adore, etc.

EUD. SOULIÉ.

— Suivant moi, le *cabinet* dont parle Alceste n'est ni celui que Furetière entend, ni le cabinet d'Allemagne ou cabinet de la Foire Saint-Laurent, petit meuble, où l'on serrait surtout des objets de toilette, des bijoux, des mouchoirs ou des gants; c'est tout simplement le cabinet de travail, ainsi décrit en 1680 par Richelet : « Pièce d'appartement dans une maison, où sont les livres avec les papiers, où l'on se retire pour étudier, ou pour parler d'affaires. » C'était là qu'on faisait les vers, qu'on les lisait, qu'on les jugeait.

Ma sœur, un mot d'avis sur un méchant sonnet,
Que je viens de brouiller dedans mon *cabinet*,

dit Tircis à Cloris dans la *Mélite* de Corneille (acte II, scène V). — Sommé plus tard de se prononcer dans la contestation entre le sonnet d'*Uranie* et celui de *Job*, Corneille composait une épigramme commençant ainsi :

Ami, veux-tu savoir touchant ces deux sonnets
Qui partagent nos *cabinets*
Ce qu'on peut dire avec justice?

Ici les *cabinets* sont les endroits où se réunissent les partisans de chacune des deux coteries, pour lire la pièce de vers de leur choix, l'analyser, la vanter, comme les *Femmes savantes* à l'égard du sonnet de Trissotin. — Dans sa comédie de *la Galerie du Palais* (acte I, sc. VII), le poëte qui nous a déjà fourni les deux exemples qui précèdent, signale avec beaucoup moins de verve et de vivacité qu'Alceste, mais d'un ton tout aussi convaincu, la différence profonde qui existe entre le langage d'une affection vraie et celui que prêtaient à l'amour les faiseurs de petits vers, de *pièces de cabinet*, comme on les nommait parfois alors :

Il n'en faut point douter, l'amour a des tendresses
Que nous n'apprenons point qu'auprès de nos maîtresses.
Tant de sorte d'appas, de doux saisissements,
D'agréables langueurs et de ravissements
Jusques où d'un bel œil peut s'étendre l'empire,
Et mille autres secrets que l'on ne saurait dire
(Quoique tous nos rimeurs en mettent par écrit),
Ne se surent jamais par un effort d'esprit;
Et je n'ai jamais vu de cervelles bien faites
Qui traitassent l'amour à la façon des poëtes.
C'est tout un autre jeu. Le style d'un sonnet
Est fort extravagant dedans un *cabinet;*
Il y faut bien louer la beauté qu'on adore,
Sans mépriser Vénus, sans médire de Flore,
Sans que l'éclat des lis, des roses, d'un beau jour,
Ait rien à démêler avecque notre amour.

Le Misanthrope de Molière ne fait que répéter sous une forme plus entraînante ce qui est dit ici avec quelque embarras et quelque obscurité : aux poésies artificielles et factices il oppose la vieille chanson qu'il sait rendre si émouvante, et renvoie tout simplement le sonnet d'Oronte au cabinet d'où il était sorti et où il aurait dû rester. Maintenant, Molière prévoyait-il que le parterre, agissant à peu près comme Andrée, la suivante de la comtesse d'Escarbagnas, lorsqu'elle est chargée de porter les coiffes de sa maîtresse à la garde-robe, saisirait le mot par son côté le plus grossier, cela est possible; mais tel n'est pas du moins le sens principal et officiel des paroles d'Alceste, et le poëte aurait pu dire à son public comme dans *La Critique de l'Ecole des femmes*, mais à bien plus juste titre encore : « C'est vous qui faites l'ordure. » CH. MARTY-LAVEAUX.

—

Quel est l'auteur des Mémoires de Casanova? (*Vid.* pp. 51, 90). — Cette question curieuse ne me paraît pas résolue par la note insérée p. 90 et qui renferme quelques inexactitudes que je vous demande la permission de signaler. Ayant sous les yeux l'édition de Leipzig, je puis affirmer qu'elle n'est pas « absolument différente » de l'édition publiée à Paris, chez Paulin, et que les tomes IX et X n'ont pas été composés *ab ovo* par M. Ph. B. Les circonstances de la publication de ces *Mémoires* se trouvent à peu près indiquées dans un ouvrage bibliographique récemment mis au jour chez l'éditeur J. Gay. L'édition française donnée à Leipzig est conforme pour les huit premiers volumes in-12 à celle de Paulin. Quant aux quatre derniers volumes qui portent la rubrique de Bruxelles, les différences sont considérables, mais le fond est habituellement le même; les épisodes fort détaillés des aventures de Casanova à Londres avec la Charpillon et avec une famille hanovrienne, se retrouvent exactement. Les tomes IX et X de l'édition Paulin ne sont donc point un ouvrage neuf; ils proviennent en grande partie de la même source que les quatre volumes datés de Bruxelles. Quant à l'origine de ces ressemblances et de ces différences, je ne saurais l'expliquer. — Il est d'ailleurs certain que les *Mémoires* tels qu'ils sont imprimés, n'ont point été écrits par l'aventurier dont ils portent le nom. Le prince de Ligne, qui connaissait personnellement Casanova, atteste qu'il parlait fort mal la langue française. On a dit, mais je n'en crois rien, que la traduction allemande publiée par le



libraire Brockaus en 1822, était faite sur le manuscrit original; un employé de la grande maison de librairie que je viens de nommer, m'a assuré, il y a plusieurs années, qu'elle possédait ce manuscrit. Des détails exacts sur tout ceci auraient de l'intérêt pour les bibliophiles. — La *Nouv. Biographie*, publiée chez MM. Didot, se trompe en disant que « ce ne fut qu'en 1830 qu'on mit au jour l'édition en 8 volumes in-8° faite sur le texte même du manuscrit. » La *Biographie Univ.* de Michaud (2e édit., t. VII, p. 100) donne quelques détails sur l'édition de Paulin en 8 (lisez : en 10 vol. in-8°) réimpr. en 14 (lisez : en 4) volumes in-12 (lisez : gr. in-18). Elle nous apprend que le manuscrit original forme 600 feuillets divisés soigneusement en dix volumes; elle ajoute que les éditeurs français en ont fait une révision sévère, au point de vue de la grammaire et de la licence quelquefois effrontée du récit. Les assertions de la *Biographie* sont inexactes, puisque pour la majeure partie l'édition française ne fait que reproduire celle commencée à Leipzig et achevée (soi-disant) à Bruxelles. La première question à résoudre serait celle de savoir quel est l'écrivain homme d'esprit qui a revu et arrangé le manuscrit original pour la publication *française* de Brockaus.

Je pourrais prolonger cette discussion, un peu longue déjà peut-être, mais je m'arrête en disant (et en ceci j'imite une phrase de Nodier) : « Il faut laisser quelque chose à faire aux heureux désœuvrés qui ont assez de temps pour s'occuper des *Mémoires* de Casanova, et assez de force de jugement pour reconnaître que de toutes les questions auxquelles on peut consacrer les efforts de son intelligence, il n'y en a point de plus utile et de plus importante.» F. C.

— M. Ph. Busoni nous écrit : « Les Mémoires de Casanova sont bien d'un bout à l'autre de Casanova de Seingalt, ou du moins d'un individu qui aurait usurpé le nom de l'aventurier pour composer ses mémoires en *allemand*. Bien loin que les tomes IX et X soient de mon crû, je n'y ai mis la main que pour les franciser un peu et surtout pour en ôter les plus sales de leurs immondices. S'il y en a encore et beaucoup trop à mon avis, c'est que l'éditeur a pensé qu'avec ma manière d'opérer, il ne serait rien resté du tout. Veuillez donc ne pas m'attribuer une paternité quelconque dans le fait de ce mauvais livre; je n'ai été qu'un correcteur, qu'un *arrangeur* tout au plus, et je l'ai toujours regretté. — En vous adressant ma réclamation, je ne fais que confirmer les précédentes à ce sujet; l'une insérée dans l'*Illustration*, il y a douze ans, à l'adresse de l'*Indépendance belge*; et l'autre, il y a bien une vingtaine d'années, dans un journal dont j'ai oublié le nom. »

Si M. Ph. Busoni a été le correcteur et l'arrangeur des tomes IX et X, Stendhall (Beyle) a bien pu corriger et arranger les précédents, comme l'a dit le bibliophile Jacob. Il est incontestable que ces Mémoires ont été, sinon composés, du moins rhabillés à la française, car on y trouve une imitation toute littéraire de *Faublas*, du *Poëte* de Desforges et des *Erotiques* de Nerciat. Ces Mémoires sont sans doute un mauvais livre dans le sens de livre licencieux, mais on peut en considérer certaines parties comme le chef-d'œuvre du genre.

—

Guillermin, sculpteur en ivoire (*Vid.* pp. 51, 91). — Voir Florent Le Comte et la brochure de M. de Chenevières sur les sculpteurs en ivoire. F.

—

Un livre cité par Fénelon (*Vid.* p. 54). — Le traité *De singularitate clericorum* se trouve parmi les œuvres de S. Cyprien, bien qu'il ne soit pas de ce grand évêque. Il en existe plusieurs traductions françaises, notamment celle-ci : *De la singularité des clercs, ou de l'obligation où sont les ecclésiastiques de vivre séparez des femmes, traduit de l'original latin qui se trouve parmi les œuvres de saint Cyprien, avec des notes et une analyse complète de tout l'ouvrage* (Paris, Valleyre, 1718, in-12, XXXVI et 220 p.), non compris l'approbation de la Sorbonne, qui est de 1710, et le privilége, de 1716. CH. H.

—

Le patriarche arménien Awedik (*Vid.* p. 54). — Tous les papiers diplomatiques relatifs au patriarche Avédik de Constantinople, se trouvent dans les archives du Ministère des Affaires étrangères. M. Bronet en a publié le Catalogue dans le *Bulletin de l'Acad. des Sciences de St-Pétersbourg* (13 avril 1838). V. L.

—

Plumes ou calames d'argent au temps d'Auguste (*Vid.* pp. 69 et 94). — Les « roseaux d'argent » pour écrire étaient connus (je ne dis pas en usage) bien avant les patriarches de Constantinople, dont parle M. Fournier, d'après Montfaucon. Un poëte grec qui séjourna assez longtemps à Rome et fut en relation avec plusieurs membres de la famille impériale, Crinagoras de Mytilène, envoyait à Proclus, jeune noble, qui faisait ses études, pour son jour de naissance une *plume d'argent*, ἀργύρεον κάλαμον (*Anthol. grecque*, ch. VI, épigr. 227). Il est vrai que cette même plume est appelée au vers suivant νεόσμηκτον δουρατίην. Le premier adjectif s'applique généralement au *métal* nouvellement poli, et ne conviendrait en aucune façon au roseau ou au bois. La seconde épithète

est bien connue pour signifier : *de bois*, et particulièrement en usage quand on parle de lances ou du cheval de Troie, *durateus equus*. Par cette circonstance, *durateum*, précédé de *argenteum recens politum*, ne devient pas seulement contradictoire; il jetterait du ridicule sur le distique de Crinagoras. L'altération du texte est évidente, mais je ne puis entrer ici dans une discussion philologique pour arriver à rétablir ce que le poëte peut avoir écrit. Toutefois je ne m'abstiendrai pas d'observer que pour des recherches sérieuses il est toujours bon de recourir aux *textes originaux;* car voici comment on lit ce même distique en français :

« Pour ton jour de naissance, Crina-« goras ne t'envoie pas un cadeau d'or ou « d'argent ; il t'offre, ô Proclus, une *plume* « *de bois* toute neuve. » Fr. D.

—

Liste des Académiciens en 1684 (*Vid.* pp. 82, 108, 110). — Une des plus heureuses trouvailles que l'on doive déjà à l'*Intermédiaire* est, sans contredit, la publication de la *Liste de MM. de l'Académie française*, par Benserade (1). Il n'est peut-être pas hors de propos de remarquer que dans ses intéressants *Mémoires pour servir à l'hist. de la vie et des ouvrages de M. de Fontenelle* (Amsterdam, 1759, p. 232), l'abbé Trublet avait cité différents passages de cette pièce de vers. Il en devait la connaissance à Fontenelle, qui les avait retenus et les lui avait récités. Une ou deux de ces citations paraissent offrir un texte préférable à celui transcrit par M. Ch. H. Tel est le passage relatif à l'abbé de Furetière, que Trublet donne ainsi :

Auprès d'eux, ou vis-à-vis,
Est l'abbé de Furetière,
Qui n'est pas de leur avis.

C. Defrémery.

—

Les fers à cheval fixes étaient-ils connus des anciens? (*Vid.* pp. 69, 94.) — Claude Bourgelat, fondateur des écoles vétérinaires en France, nous apprend qu'Homère parle d'un fer à cheval. Est-ce un fer à cheval fixe? c'est ce que je peux demander. Les historiens Suétone, Pline et Appien parlent de fers à cheval fixes en or et en argent. — On peut consulter M. Tanera, libraire, 6, rue de Savoie, sur tous les ouvrages qui regardent l'hippologie.

H. de Brainville.

—

Pourquoi dit-on « un Capharnaüm »? (*Vid.* pp. 83, 109.) — Capharnaüm (littéralement *ville de plaisir*) était une ville de Palestine où il est constant que Jésus ne put faire aucun miracle, et dont les mœurs étaient probablement très désordonnées, puisque le Christ doit la « traiter plus ri-« goureusement que Sodome au jour du « jugement » (Matth. XI, 23). Il n'est pas improbable que les chrétiens, prenant le modeste village de Capharnaüum pour une *Babylone* (confusion), et, pénétrés du désordre qu'ils supposaient y régner, aient été induits à une application qui est devenue proverbiale.

(Puylaurens.) C. P. V.

— Il n'y a rien de très suprenant qu'on ait fait de ce mot le synonyme familier de mélange ou de confusion. *Capharnaüm*, en effet, était une ville de la Galilée des nations (*Galilæa Gentium* ou *Ethnicorum*). Sur les bords du lac de Tibériade se rencontraient beaucoup d'hommes d'origines très diverses : des Syriens, des Samaritains, des Phéniciens, des Juifs, des Arabes et des Hellènes.

Il en était un peu de cette ville comme jadis de Babylone, la grande *pandémie*, fusion ou confusion : capitale où des Nabatéens, des Chaldéens, des Assyriens, des Mèdes, des Perses, des Juifs, des Arabes, des Himyarites, des Ethiopiens, des Indous, habitaient auprès les uns des autres, mais dans diverses parties de son enceinte, et ne se comprenaient guère, de quartier à quartier, que par interprètes, ainsi que nous l'apprennent les historiens grecs.

(Nancy.) X. X.

— Capharnaüm est une ville de Syrie, célèbre par le miracle que Jésus-Christ y opéra en guérissant l'esclave du centenier. Par opposition (et d'une manière qui serait même fort irrespectueuse, si l'on attachait toujours un véritable sens aux expressions usuelles dont on se sert), on dit « faire des miracles, » pour « mettre du désordre, briser quelque objet, etc. » On a aussi appelé dans ce sens *Cour des Miracles*, un réduit infâme dans lequel des mendiants de la pire espèce cherchaient à simuler une foule d'infirmités, pour apitoyer ainsi plus aisément ceux auxquels ils présentaient ensuite leurs maux imaginaires. — De ces miracles faux et négatifs à ceux éminemment vrais et vénérables du divin Sauveur, la distance, — en vertu du principe que les extrêmes se touchent, — peut être franchie par l'imagination. Il n'y aurait donc rien d'impossible à ce que, par antithèse, on eût donné le nom de *Capharnaüm*, autrement dit *lieu de miracle*, à tel endroit qui n'était rien moins que miraculeux et bien coordonné, et que cette expression soit passée en usage. P. B.

— La ville de Capharnaüm dont il est parlé dans les Evangiles était une ville de bains, une ville de commerçants, où tout le monde et toutes choses étaient ras-

(1) M. Ch. Asselineau nous écrit en effet qu'il l'avait précédemment demandée en vain par l'organe d'autres journaux très répandus. (*Réd.*)



semblés. Un grand nombre de locutions usuelles nous viennent ainsi de la Bible. Je crois me rappeler que George Sand, dans un de ses romans champêtres, fait dire au conteur : « *Cafornion*, et non *Caphar-* « *naüm*, comme veut le maître d'école et « qui n'a pas de sens. » Est-ce une boutade du chanvreur qui raconte l'histoire ou de l'auteur? Celui-ci croirait-il à quelque étymologie patoise? H. T.

—

Les Sœurs du Pot (*Vid.* p. 83). — Il n'y a lieu de chercher aucune finesse dans cette dénomination. Elle signifie tout bonnement « les Sœurs du *pot-au-feu*, » celles qui distribuent du bouillon aux pauvres et aux malades. Le *pot*, en effet, sans qu'on eût besoin de l'appeler « *au feu*, » s'entendait ordinairement de la marmite. De là ces expressions : « pouvoir mettre la poule au *pot*, n'avoir pas de quoi faire bouillir le *pot*, » etc. Et c'est de *pot*, pris dans ce sens, qu'est venu notre mot *potage*. Aussi, *potage*, qui ne se dit plus guère à présent que des différentes sortes de soupes, avait-il dans l'origine une acception bien autrement large. Il indiquait non-seulement les bouillons, chaudeaux, garbures, etc., mais tous les gros mets qui constituent le fond et le premier service d'un dîner, parce que de tels mets se cuisent (ou du moins peuvent se cuire) dans des marmites. Ainsi, un bœuf aux choux, un chapon au riz, et même un gigot braisé étaient des *potages*. A part les entremets fins et les rôtis, il n'y avait presque rien pour nos pères qui ne fût un *potage*. Or, comme non-seulement les petits plats de friandise, mais les rôtis même (car, faute de moyens mécaniques, ils exigeaient alors le travail d'un enfant *tourne-broche*), étaient en général, dans les familles bourgeoises, des *extra* réservés pour les fêtes, — les dîners habituels se cuisaient au *pot*, ainsi que la chose a lieu encore en Espagne, ou tout se tire d'une seule et même *olla* (marmite). Et voilà pourquoi l'on disait très bien : « Je n'ai trouvé chez lui qu'une éclanche de mouton pour tout *potage*. » On retenait les amis pour « manger la fortune du *pot*, » c'est-à-dire qu'on les invitait à courir le risque du dîner de famille, et à se contenter du hasard de ce qui se trouverait à la cuisine.

Sœur du Pot signifie donc « Sœur qui se dévoue à l'alimentation de quiconque a besoin d'être nourri. »

(Nancy). XX.

— Le nom populaire de *Sœurs du Pot* vient simplement de ce que les filles de la Charité, instituées par saint Vincent de Paul, ont de tout temps organisé des fourneaux et des distributions de soupe pour les pauvres qu'elles secourent. P. B.

—

Etymologies et similaires de divers mots patois. (*Vid.* p. 83). — Le mot *Pilé*, en wallon de Liége, signifie thym, analogue au *Pillen* de votre correspondant. M'occupant d'un travail sur les noms populaires des plantes, je désire savoir à quel patois appartiennent les mots cités par lui. — A mon tour, je demanderai si quelqu'un connaît l'étymologie des noms français de plantes que voici : Bugle (*Ajuga reptans*). Mouron (*Alsine media*) et des noms wallons : Malmaizon (*Astragalus*), Foer ou Foir (*Artemisia Absynthium*), Ouie di boue (*Arnica montana*); enfin si l'on connaît un nom populaire, wallon, *rouchi*, picard ou provençal des plantes appelées par les botanistes : *Acorus*, *Adoxa*, *Agrimonia*, *Alchemilla*, *Alisma*, *Anemone nemorosa*, *Angelica*, *Arislolochia*, *Atropa belladonna*.

(Bruxelles.) Charles Buls.

— Voici quelques similaires : « *Coumô*, couche de bouillie, etc. » Patois toulousain : *Coumoul*, comble, rempli, regorgeant. — « *Epoutir*, écraser. » Patois d'Auch ou gascon; *espouti*, écraser. — « *Garlot*, étui à aiguilles. » Patois d'Auch : *Guilhé*, étui à aiguilles, de *Guilho*, aiguille à coudre. — « *Garloter*, tresser, etc. » Celto-breton : *Garlantez*, guirlande, couronne de fleurs, feston de fleurs. Patois toulousain : *Garrabusto*, panier ou coffret d'osier. — « *Gou*, espèce de rat. » Patois d'Auch : *Gat*, chat; *Gous*, gros chien. — « *Jafe*, grosse joue. » Patois d'Auch : *Gauto*, joue; *Gautimas*, grosse joue; *Gauteto*, petite joue; *Gautuflat*, jouflu. — « *Orju*, feu follet. » Celto-breton : *Orget*, la passion de l'amour.

(Auch.) P. L.

—

Une statue de Michel-Ange qui a disparu en France (*Vid.* p. 84). — Dès l'année 1853, un amateur qui, depuis, est devenu conservateur des peintures et des dessins au Musée du Louvre, M. F. Reiset, traitait la question posée ci-dessus, dans une brochure intitulée : *Un bronze de Michel-Ange*, qui n'est point dans le commerce. La statue de Michel-Ange, qui n'était point un marbre, mais un bronze de quatre pieds de haut, avait été placée sans doute dans l'hôtel d'Alluye, à Blois, qu'avait fait construire le chancelier Robertet, qui succéda au maréchal de Gié dans ses prétentions à l'œuvre de Michel-Ange et qui finit par le posséder. Ce bronze a-t-il été fondu ou est-il caché dans quelque château du Blaisois ? Voilà la question posée depuis plus de dix années par M. F. Reiset. A. D.

—

Usage des étriers (*Vid.* p. 85). — Il est peu ancien, comme l'écrit le général Marey-

Monge dans une lettre adressée au général Daumas (*Les Chevaux du Sahara*, 3e éd., p. 9). Autrefois, l'usage du bouclier placé au bras gauche a pu déterminer à monter le cheval du côté droit, surtout avant l'usage des étriers. Le bras droit libre permettait alors le grand effort pour sauter en selle. — La relation de l'entrée à Rome du duc de Nevers en 1608, rédigée par l'Estoile, nous dit que le duc était monté sur un cheval « dont les mors, les bossettes, les *étrieux* et tous les fers estoient d'argent. » L'Histoire de Boucicaut nous le montre « qui sailloit sans mettre le pied à l'*estrier*, sur un coursier armé de toutes pièces. » En 1624, René François, énumérant les diverses robes de chevaux, dit que « le balsan du pied de l'*estrier* (c'est-à-dire pied gauche derrière) est de bon cœur et bon coureur. » Faut-il chercher l'étymologie d'étrier dans *ester*, *stare*, ou l'assimiler à *destrier, dextrier?* Nous avons dit plus haut qu'on montait le cheval du côté droit, et l'inférieur qui aidait un personnage à monter, était dit « l'adresser »: *adextrabat*. Lorsqu'en 1291 le cardinal Gérard de Parme vint visiter sa ville natale, les premiers chevaliers de la ville marchèrent à ses côtés, lui tenant la bride et l'étrier : *adextrabant super frenum et staffas*. — Mais ici nous avons un autre mot : *staffa*, qui doit être l'équivalent latin d'étrier, et que Ducange fait venir de l'allemand *stab*, bâton, appui. Nous ne nous rangeons pas à son opinion : d'abord il y a des variantes de *staffa : staffilis*, *stapes*, *stapedium*, etc. Ces deux derniers semblent composés de *stare* et de *pes :* l'objet où le pied se tient; les deux premiers, au contraire, *staffa*, *staffilis*, font penser non pas à *stab*, appui, mais à *staffel*, degré, échelon. L'idée de monter semble avoir dû primer, dans le cas présent, l'idée de s'appuyer; c'est la difficulté de monter qui a dû produire l'invention de l'étrier plutôt que le besoin de s'appuyer; *scala*, d'ailleurs, est aussi synonyme de *staffa*. Les Français eux-mêmes ont appelé les étriers *sautoirs;* quant à l'époque vraiment latine, elle ne fournit pas d'expression correspondante, et si Végèce (I, 18) parle de sauter à cheval, *salitio equorum*, nous ne savons pas si ce saut doit avoir lieu à l'aide d'une sorte d'étrier. — Nous avons mentionné plus haut le mot *staffilis;* il se rencontre dans une bulle papale de 1033 (Ughellas, I, 124) et signifie particulièrement l'étrière ou l'étrivière, mais dans la bulle il est mis pour l'étrier : *ad staffilem non recipitis*. Je fais donc remonter les étriers de cuir à 1033. Quant à ceux en fer, ils sont mentionnés dans les *Institutiones Capit. Gener. Cisterciensis : Staphæ ferreæ*, ainsi que dans Stanhurst (*De Rebus Hibernicis*, lib. I) : *ferreæ scalæ*, proprement des échelles de fer.

(Strasbourg.) P. REISTELHUBER.

—

L'Homme au masque de fer? (*Vid.*, p. 86). — Ce secret ne sera complétement éclairci que lorsque les *Mémoires de Voltaire*, sur le sort desquels j'ai adressé une question aux lecteurs de l'*Intermédiaire* (p. 86), seront mis au jour. Cette œuvre, dont l'auteur avait, pour éviter le scandale et le danger personnel de révélations trop hâtives, fixé la publication à l'an 1878, devait contenir nombre de faits curieux et inconnus que Voltaire, grâce à ses liaisons dans les plus hautes sphères, devait avoir recueillis. Le secret du *Masque de fer* y est très probablement expliqué tout au long, et ce qui me porte à soutenir cette allégation, c'est que Voltaire parle de ce mystérieux personnage en homme très au fait de cette étrange personnalité, et dit lui-même catégoriquement qu'il en savait long là-dessus. Nous voyons en effet dans une lettre à l'abbé Dubos (30 oct. 1738) ces mots significatifs : « Je suis assez instruit de l'aventure de l'Homme au masque de fer, mort à la Bastille; — *J'ai parlé à des gens qui l'ont servi.* » Et dans le *Diction. philos.*, art. *Ana*: « Enfin pourquoi lui donner un nom italien? On le nomma toujours *Marchiali. Celui qui écrit cet article en sait peut-être plus que le P. Griffet et n'en dira pas davantage.* » — Enfin, toutes les fois que ce sujet est venu sous la plume du grand écrivain, il n'a pas manqué de combattre toutes les suppositions faites sur ce mystérieux prisonnier, sauf celle qui le donne comme un frère de Louis XIV. Il dit, dans le *Suppl. au Siècle de Louis XIV* (édit. Beuchot, p. 511) : « Il est donc clair que c'était un prisonnier de la plus grande importance dont la destinée avait toujours été tenue secrète. *C'est tout ce qu'il est permis de conjecturer*. Ailleurs, p. 132 (règne de Louis XIV), il est rendu évident par une note de Voltaire qu'il avait interrogé longuement sur ce sujet des témoins oculaires de la captivité du pauvre Marchiali, et des gens qui avaient eu des rapports avec lui. — Rioune, ancien commissaire des guerres à Cannes, M. de Bernaville, successeur de St-Mars, et *un fameux chirurgien*, gendre du médecin de la Bastille, lui donnèrent là-dessus d'amples détails. (Voir encore l'addition de l'éditeur, et la note, p. 313. — Voir aussi p. 318, la note de Beuchot.) M. T.

—

Un traducteur de P. Corneille..... en français (*Vid.* p. 98). — *Le Manuel du Bibliographe normand*, par E. Frère, contient une liste assez nombreuse d'écrits relatifs à Corneille; parmi eux je vois figurer les suivants : *Mes récréations dramatiques* (par Tronchin), *ou choix des principales comédies du grand Corneille, auxquelles on s'est permis de faire des changements*, *en supprimant ou raccour-*

cissant quelques scènes et substituant des expressions modernes à celles qui ont vieilli, etc. Genève, 1780 et Paris, Moutard, 4 vol. in-8°. — *Six tragédies de P. Corneille, retouchées pour le théâtre* (par de Lisle, ancien conseiller au parlement de Provence, et Audibert de Marseille) ; Paris, 1802, in-8°.

L'un de ces ouvrages ne serait-il pas celui que recherche M. J. B.?

(Rouen.) J. S.

—

Une chanson-rébus du XVIIIe siècle (*Vid.* p. 99). — A-t-on bien mis tous les points sur les *i*, dans la chanson en question? En remplaçant une apostrophe par un *i* et plaçant deux autres points en deux endroits convenables, j'en tire ce couplet impie :

Mère de notre Dieu Sauveur,
Priez pour un pauvre pécheur
Qui n'a jamais pu croire
Hé bien!
Un mot de votre histoire,
Vous m'entendez bien.

(Paris.) E. P.

—

En Bisquencoin (*Vid.* p. 99). — Ce mot devrait être écrit *bisque-en-coin*. C'est en effet dans un coin que se met l'enfant qui *bisque* ou qui *boude*. Un meuble placé de travers est en *bisque-en-coin*, parce qu'il a mauvaise grâce, comme quelqu'un qui boude dans un coin. E. P.

—

D'où vient le mot de Tartuffe? (*Vid.* p. 99.) — On demande si les mots *truffes* et *tartuffes* ont été employés autrefois comme synonymes, et on paraît désirer d'obtenir une prompte réponse. Si M. Léonard avait lu attentivement tout ce qu'on a écrit sur Molière, il aurait vu qu'on avait mentionné la traduction du livre de Platina, *De l'honnête volupté*, où se trouve un paragraphe désigné ainsi : *Des truffles ou tartuffles*. — Le livre de Platina, *De honesta voluptate*, est une espèce de traité sur l'art de se bien loger, de se bien vêtir, de se bien nourrir, qui obtint un grand succès au XVe siècle et fut traduit en italien et en français. Le paragraphe dont il a été question est intitulé en latin : *De tuberibus;* en italien : *Di le tubere :* CIOE TARTIFULE *a la Veronese;* en français, dans une traduction : *Des truffles et tartufles*, et dans une autre : *Des treuffles et tarteuffles*. — Il n'y a donc aucune raison de contester l'anecdote relative aux truffes du nonce du pape, lesquelles auraient inspiré à Molière, en voyant s'épanouir à leur vue les visages de quelques bons chanoines, l'idée de donner à son sensuel et gourmand personnage le nom de ce végétal qui rappelle la goinfrerie et la séduction. — On pourrait soutenir peut-être que le nom de *tartuffe* était déjà appliqué à certaines convoitises humaines, si l'on parvenait à établir que l'estampe qui représente une femme plus portée à l'amour qu'il ne convient à son âge et à ses infirmités, dans le recueil des *Portraits de Laignet*, sous le titre de *la Tartufe*, est antérieure à la représentation de la comédie de Molière. — Je laisse cette question à résoudre à M. J. Suconi, qui dans votre dernier n° parle, à propos du *Savoyard* de ce Recueil de Laignet, en homme qui l'a considéré de près. HIPPOLYTE LUCAS.

— On peut admettre comme très raisonnable l'opinion de Génin, qui regarde Tartufe comme forme de l'italien *Tartufo*, abrégé de *Tartufolo*, une truffe, que l'on considérait comme une pourriture, un excrément de la terre. Il fait observer que l'épithète de *mal tartufo*, méchante truffe, est donnée par le poëte italien Lippi à un méchant petit bout d'homme. (*Récréat. philolog.*, in-8°, t. I; p. 294.)

C. DEFRÉMERY.

—

Saint-Frusquin (*Vid.* p. 99). — Ne peut-on rapprocher de ce dicton : *Perdre son Saint-Frusquin*, le mot : *Frusques*, employé dans le sens de : hardes, effets d'habillement, etc.? E. D.

— *Frusques* est le synonyme de *vêtements*, en vieux français, et *frusquin*, par extension, signifie tout l'avoir d'un individu, *le bagage de Bias*. On ne trouverait pas de saint de ce nom dans le Martyrologe, à moins que ce ne soit dans l'*Alibi*. C'est à l'argot des voleurs qu'il faut en demander la signification, si la fantaisie n'est pas sa seule raison d'être. Voir Lorédan Larcher : *Excentricités de la langue française*, v° *Frusques*. L'abbé V. DUFOUR.

—

Etymologie du mot « Chicane » (*Vid.* p. 99). — Ce mot vient évidemment du persan *tchaugân*, nom du jeu de la paume à cheval et aussi de la raquette qui servait pour ce jeu. C'est là l'opinion de feu Etienne Quatremère, à laquelle il est fait allusion dans la note de M. G. Masson. Le savant orientaliste français n'a d'ailleurs fait que confirmer une vérité déjà reconnue par l'illustre Du Cange. Ce dernier a eu soin de remarquer, à l'appui de son opinion, que le terme *chicane* était en usage dans nos provinces méridionales pour désigner le jeu de la paume ou du mail. C'est ce qui est démontré par ce passage du Voyage de Chapelle et Bachaumont : « Nous y abordâmes (à Montpellier) à travers mille boules de mail, car on joue là, le long des chemins, à la *chicane*.» Il est impossible d'admettre, avec Du

Cange et Génin (*Récréat. philolog.*, T. I, p. 446), que les Grecs du Bas-Empire nous aient emprunté le jeu et le nom, sauf à modifier un peu l'un et l'autre, car il est bien évident que c'est aux Perses Sassanides, chez lesquels le jeu de la paume à cheval était en grand honneur, que les Grecs de Byzance ont dû la connaissance de cet exercice périlleux. Consulter à ce sujet la note même d'Et. Quatremère (*Hist. des sultans mamlouks de l'Egypte*, T. Ier, p. 123), dont on peut rapprocher quelques observations de Silvestre de Sacy, dans le *Journal des Savans*, année 1819, p. 585. DEFRÉMERY.

—

Etymologie du mot Drogman (*Vid.* p. 100). — Voici à ce sujet un passage de Volney : « Interprète se dit en arabe *terdjeman*, dont nos anciens ont fait *truchement;* en Egypte on le prononce *tergoman*, et les Vénitiens en ont fait *dragomano* qui nous est revenu en *drogman.* » (*Voyage en Egypte et en Syrie*, 5e édit., tome II, p. 267.) C. M.-L.

— *Drogman* vient de l'arabe *tourdjoûman*, intepréte dérivé de *tardjama*, interpréter, traduire, venu lui-même du chaldéen. Il se rencontre sous les formes *drughemant* et *drugement* dans deux passages de Villehardouin et de Joinville, cités par L. Dochez et Littré (v° *drogman*), et auxquels on peut joindre les suivants, empruntés à la Chronique de Rains : « — Si li manda salus (la reine Eléonore de Guienne à Salhédin ou Saladin), par un drughemant » (Edit. L. Paris, p. 5). « Quant Salehedin l'entendit par la lettre que li drughemans li ot baillie, si en fu moult liés (joyeux) » (*Ibid.*) « Si fist apprester une galie et mouvoir d'Escalon où il estoit et aler à Sur (Sour ou Tyr) atout le drughemant » (*Ibid.*) — De la même racine arabe est venu le mot *truchement*, par l'intermédiaire du bas-latin *turchimannus* et de l'italien *turcimanno.* La forme *truchement* se rencontre dès le commencement du XVIe siècle : « Or estoit-il un parfait truchement » (Jean Le Maire de Belges, *apud* Jordan, *Voyage littér.*, p. 193). L. Dochez en cite même un exemple du siècle précédent, emprunté à l'histoire de J. Boucicaut.

C. DEFRÉMERY.

—

A-t-on calomnié l'Histoire de France du père Loriquet? (*Vid.* p. 100.) — Cette question a été longuement et impartialement débattue par M. Cucheval-Clarigny dans la *Liberté de penser* (janv. 1848), puis reprise avec de nouveaux détails par un autre collaborateur en mars 1848. Nulle part la phrase du *marquis de Buonaparte* n'a été constatée : elle ne peut exister, si elle existe, que dans la 2e édition de 1816 qui est introuvable; ce qui ferait supposer qu'on a eu intérêt à la faire disparaître, tandis que les exemplaires des autres éditions, où l'histoire est cependant bien défigurée et singulièrement appréciée, se trouvent encore assez facilement. — Ces deux articles sont très curieux et très édifiants sur les procédés de la Compagnie de Jésus. AL. SARPI.

— Les allégations portées contre le P. Loriquet ont été plus d'une fois repoussées, et l'article qui lui est consacré dans la nouv. édit. de la *Biograph. univ.* ne laisse aucun doute sur la fausseté de l'accusation; ce qui n'empêchera pas que longtemps encore les mêmes esprits prévenus répéteront le conte du *Marquis de Buonaparte.* Cette fable avait été imaginée en 1824 dans les bureaux d'un journal par M. Martial Marcet de la Roche-Arnault, qui s'honora plus tard par une rétractation absolue. Cependant l'invention était assez piquante pour faire fortune; et des journaux de l'opposition elle circula dans toutes les classes de la société. En 1844, à l'occasion de la discussion du projet de loi sur l'instruction secondaire, M. Passy attaqua le P. Loriquet, les jésuites et le clergé même, qu'on déclarait incapables d'élever la jeunesse. Le P. Loriquet répondit à M. Passy :

« Monsieur, c'est l'auteur d'une *Histoire de France* attaquée par vous devant la chambre des pairs, qui prend enfin la liberté de vous écrire. Le 29 avril dernier, vous m'avez appris, et à bien d'autres encore, que dans cet ouvrage j'avais donné à Napoléon les titres de *Marquis de Buonaparte* et de *lieutenant général des armées de Louis XVIII.* Non content de le dire, vous l'avez soutenu devant la noble chambre; vous n'avez pas reculé, même en présence de toutes les éditions réunies, lesquelles vous donnaient, pardonnez-moi l'expression, le démenti le plus formel. — Je dois à la vérité, combattue par vous avec tant de persistance, d'en appeler au tribunal de votre conscience, et de réclamer personnellement contre une assertion mensongère, que du reste (car je crois à votre bonne foi), vous n'avez pu reproduire que trompé vous-même par des ouï-dire, par des rapports dénués de tout fondement. — Sans doute il peut se trouver un faussaire capable de faire ce qu'on appelle un *carton*, de mettre telle sottise qu'il voudra sur un feuillet détaché, et de substituer dans quelques exemplaires le faux texte au texte véritable de l'auteur. — Supposé donc que le feuillet postiche existe, et qu'il vous tombe sous la main, et que vous puissiez le présenter à la Chambre des pairs... Mais les cent mille exemplaires tirés et répandus de toutes parts depuis 1814 sont encore là pour protester contre l'imposture; mais l'ouvrage stéréotypé existe, toujours le même, depuis près de trente ans, chez l'imprimeur, et son immuable existence est une réclamation perpétuelle, irrécusable; mais le feuillet (ou peut-être la feuille clandestinement substituée à la véritable), si toutefois il existe, examiné de près par des connaisseurs, donnera toujours, par la différence même du caractère et du papier, de quoi confondre le coupable et le ridicule auteur de cet odieux guet-apens. Enfin, il y a aujourd'hui, soit à Paris, soit à Lyon et dans toute la France, tant d'établissements, tant de maîtres et de maîtresses,

tant de milliers d'élèves, qui, depuis 1814, ont eu, ont même encore cet ouvrage entre leurs mains! Veuillez les interroger en tel nombre qu'il vous plaira; pour abréger les recherches, indiquez-leur seulement le chiffre de la page maudite; faites-vous même aider dans cet important travail par M. Portalis, qui a été pour vous une autorité, vous me direz ensuite, ou plutôt encore à la Chambre des pairs, devant laquelle vous vous êtes fait mon dénonciateur, combien vous aurez trouvé de personnes qui aient lu dans mon *Histoire de France* la sotte phrase du *marquis de Buonaparte, lieutenant général des armées de Louis XVIII.* »

C'est donc le P. Loriquet lui-même qui répond ici à la question de M. A.-S. Morin, et péremptoirement, ce semble. B. D.

—

Acte de décès de Mme du Deffand (*Vid.* p. 100.) — J'ai trouvé sans peine cet acte et je l'ai transmis à M. de L. Mais l'acte de naissance et celui de mariage sont moins aisés à découvrir. Où pense-t-on que la marquise se soit mariée? C. R.

—

Edgard Poe. Ses ouvrages. (*Vid.* p. 100.) — Le poëme du *Corbeau* a été une première fois traduit par Ch. Baudelaire dans l'*Artiste*, et republié, avec une longue et intéressante communication de l'auteur lui-même, dans la *Revue française* (t. XVI, p. 513). Ch. A.

—

Renseignements sur Paul Jones (*Vid.* p. 101). — Les *Mémoires de Paul Jones*, publiés à Paris en 1798, s'arrêtent à oct. 1787 et ne renferment aucun des détails demandés par votre correspondant de Londres; cependant l'éditeur dit dans sa préface que P. Jones mourut, rue de Tournon, âgé d'environ 56 ans. — D'après le *Dict. de la convers.*, P. Jones naquit le 6 juillet 1747 à Arbigland, en Ecosse. Ne serait-ce pas plutôt 1737? — Un journal de l'époque annonce que dans sa séance de jeudi soir (19 juillet 1792), l'Assemblée nationale décréta qu'une députation de ses membres assisterait aux funérailles de P. Jones. — Enfin je lis dans la *Biogr. Univ.* : « On assure qu'il fut enterré au cimetière du Père-Lachaise. » J. S.

—M. E. C. nous écrit que P. Jones a été, vers 1838, le sujet d'un roman d'abord, puis d'un drame, par Alex. Dumas. — M. H. E. offre de procurer un exemplaire des *Mém. de P. Jones* publiés en 1798, in-18, et devenus en effet très rares. En tête se trouve un portrait de Jones, *ad vivum*, et une vue du combat entre *le Bonhomme Richard* et *le Serapis*, dessiné sous ses yeux par le célèbre Renaud, qui était son ami.

— La *Biogr. gén.* de Didot (1858, t. 26) cite diverses sources américaines et anglaises. La plus authentique est sans doute : *Life and Corresp. of J.-P.* Jones. *includ. a narrative of the Campaign of the Liman, from origin. letters and ms. in possession of miss Janette Taylor* (New-York, 1830, gr. in-8° de 555 p. avec portrait). On y trouve de nombreux documents, entre autres le testament de P. J. en date du 18 juillet 1792 et la traduction du discours prononcé à ses funérailles, le 20 juillet, par le pasteur Marron. Ce n'est pas au cimetière du Père-Lachaise qu'il fut enterré, mais à celui des protestants étrangers, qui était situé rue de l'Hôpital-Saint-Louis. L'acte d'inhumation, relatant les noms des assistants, a été publié dans *la Corresp. littér.* du 20 mars 1859, p. 173. C. R.

—

Desiderata bibliographiques : Pr. Mérimée (*Vid.* p. 101). — La brochure *H. B. par P. M.* a paru en 1850. Elle est sortie des presses de MM. Firmin Didot frères, et a été tirée à 25 exemplaires. Cette petite plaquette, dont on a beaucoup parlé sans la connaître, était devenue dès son apparition, n'ayant pas été mise dans le commerce, d'une rareté désespérante. On dit même que la plupart des exemplaires ont été retirés par l'auteur, pour être détruits et qu'il en resterait aujourd'hui tout au plus cinq ou six entre les mains de bibliophiles trop passionnés pour les restituer. Cet opuscule se trouve à la Bibliothèque impériale. Jules Lecomte, dans le *Figaro* du 21 janvier 1858, raconte que Mlle Rachel, ayant un jour manifesté le désir de lire cette brochure, sur laquelle les versions les plus étranges circulaient, le duc de San-Teodora conquit après bien des recherches cette Toison d'or, au prix de 150 francs. « Ce n'est que cela? » répondit la spirituelle tragédienne après l'avoir parcourue avec une curiosité toute fébrile : « Voltaire en a dit bien d'autres! « J'offre le livre contre un sac de marrons « glacés. »

Cet opuscule, écrit comme sait écrire l'auteur de *Colomba*, sert de préface à la *Correspondance inédite* de Stendahl (*Michel Lévy*, 1855). Les passages les plus vifs ont seuls disparu. Cette préface est signée *Mérimée.*

Divers ouvrages et publications périodiques ont parlé de cette brochure; je citerai entre autres : Cuvilier-Fleury (*Dernières études historiques,* t. XI, p. 303); E. Caro (*Etudes morales sur le temps présent*, p. 235); Sainte-Beuve (*Causeries du Lundi*, t. IX, pp. 241-273); Maxime Ducamp (*les Chants modernes*, 1860); E. Pelletan (*Heures de travail*), t. Ier, pp. 268-280 (article violent contre l'auteur); L. Aubineau, art. de l'*Univers*, 27 mai et 3 juin 1858; *Dissertation sur l'Alcibiade*, par un bibliophile français, Paris, Gay, 1861; *la Chartreuse de Parme* (édit. Hetzel, voir la notice); *le Bibliographe alsacien*, 2e année

(oct. et nov. 1863, p. 130); et *la Bibliographie des ouvrages relatifs à l'amour, aux femmes, au mariage*, publiée par M. le C. d'I*** (2e éd. Paris, Gay, 1864). — En consultant ce dernier ouvrage on verra qu'une contrefaçon, publiée en 1859 à Bruxelles, et tirée à 20 exemplaires, est devenue presque aussi rare que l'édition originale, et qu'une nouvelle contrefaçon, vient de paraître, intitulée : *H. B. par un des Quarante*, avec un frontispice stupéfiant, dessiné et gravé S. P. Q. R. *Eleutheropolis*, pet. in-8°, 66 ff., tirée à 110 exemplaires. L. B. A.

—M. Ad. Bouyer nous signale encore *la Nouvelle Babylone*, d'E. Pelletan (Paris, 1862, in-12, pp. 188-195), comme parlant de la brochure *H. B. par P. M.* — M. E. C. (La Flèche). Mêmes renseignements en partie. Il ajoute que l'édit. originale ne contenait aucuns noms propres, seulement le blanc nécessaire pour les mettre à la main; tandis que dans l'éd. de 1864 ils sont tous imprimés. — M. A. B. offre une communication dont nous prenons note, en lui adressant nos meilleurs remercîments.

—

Desiderata bibl., etc. O. Feuillet (*Vid.* p. 101). — *Le Grand Vieillard* a paru en feuilleton dans le *National* vers 1846. Je ne me rappelle pas le pseudonyme sous lequel il a été publié; mais c'était à coup sûr une parodie des interminables romans de cette époque. E. D.

—

Le Ms. d'un livre de 1651 sur Bordeaux (*Vid.* p. 102). — J'ai vu de curieux détails sur *Fonteneil* et tous les historiens de cette guerre de Bordeaux dans *la Misère au temps de la Fronde*, par M. A. Feillet, in-8°, 2e édit. p. 178. Il y est aussi beaucoup question des manuscrits sur cette époque et ces localités. A. R.

—

Renseignements sur deux ouvrages de Sénancour (*Vid.* p. 103). — M. J. D. peut s'adresser à Fontainebleau, à M. Sénancour, qui lui donnera des renseignements sur les ouvrages de son père. — M. Eugène de Mirecourt, dans une de ses biographies, ayant critiqué l'auteur d'*Obermann*, fut attaqué vertement par M. Sénancour, qui écrivit une brochure pour réhabiliter la mémoire de son père. Je ne peux préciser la date de cette brochure, qui a dû paraître de 1857 à 1860. H. DE L'ISLE.

Trouvailles et Curiosités, etc.

Nos frères les Sans-Culottes et nos sœurs les Tricoteuses de 93. — Deux représentants du peuple, Siblot et Michaud, furent envoyés par la Convention nationale dans les départ. de la Haute-Saône et du Doubs. Dans le rapport fait par eux à la suite de cette mission et imprimé (1793, in-8° de 24 p.) par ordre, on lit p. 19 :

La Convention apprendra avec la même satisfaction qu'il existe à Besançon une société de femmes républicaines qui, en s'entretenant dans leurs séances des moyens de sauver la chose publique, travaillent à faire des bas, des chemises et des *culottes* à leurs frères les *sans-culottes* qui servent les armées de la République, et qu'à l'exemple de plusieurs patriotes de la même ville, qui y jouent la comédie au profit de ces braves défenseurs de la patrie, il s'est établi plusieurs spectacles du même genre dans les deux départements, et qu'on n'y joue que des pièces qui peuvent former l'esprit public à la pratique des vertus propres à maintenir la liberté et l'égalité.

—

Alter « EGO » à propos de la comédie : « MOI. » — Une ingénieuse composition dramatique, MOI, attire en ce moment de nombreux spectateurs au Théâtre-Français. Cette comédie porte le même titre qu'une des pièces latines dues au jésuite Ignace Weitenauer. L'*EGO* du révérend Père figure dans des *Tragœdiæ autumnales*, imprimées à Augsbourg en 1758. Y a-t-il quelque ressemblance entre les deux compositions? Bien peu de personnes sans doute connaissent l'existence des cinq actes qui formaient le *MOI* latin publié il y a 106 ans. C'est un de ces rapprochements fortuits dont l'histoire littéraire offre divers exemples bons à saisir au passage.
B. G.

—

Suum cuique. — L'inadvertance que relevait la note de notre dernier n° (p. 112) n'est pas imputable à notre correspondant, mais bien à Quérard (t. X, 1842, art. *Voltaire*, n° 406, et *Bibliogr. voltairienne*, p. 86, n° 405). M. S. P., en nous écrivant, n'avait pas Senebier sous la main.

Paris. — Typ. de Ch. Meyrueis, rue des Grès, 11.

Num° 9.] [25 Juill. 1864.

Cherchez et vous trouverez.



Il se faut entr'aider.

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(NOTES and QUERIES français)

QUESTIONS ET RÉPONSES, COMMUNICATIONS DIVERSES A L'USAGE DE TOUS

LITTÉRATEURS ET GENS DU MONDE, ARTISTES, BIBLIOPHILES, ARCHÉOLOGUES, GÉNÉALOGISTES, ETC.

S'adresser (franco): *Pour les abonnements:* à MM. Benj. Duprat, libraire de l'Institut, etc., rue Fontaines, 7, à Paris; F. Fowler-Molini, à Londres; Brockhaus, à Leipsig; Decq, à Bruxelles; Muller, à Amsterdam; Bocca, à Turin; J. Molini, à Florence; B. Baillière, à Madrid; Brill, à Leyde; Cherbuliez, à Genève; Spithover, à Rome, etc.
Pour la rédaction: à M. Carle de Rash, directeur de l'*Intermédiaire*, chez M. B. Duprat, rue Fontanes, 7, à Paris.

Pour 12 numéros, 4 fr. par an. Etranger: 6 fr.

Annonces: 30 cent. la ligne.

SOMMAIRE.

A NOS ABONNÉS. — Beaucoup de souscripteurs ont déjà répondu à l'appel qui leur était adressé en tête du nº 8. Toutes les réponses qui nous sont jusqu'ici parvenues sont des adhésions très sympathiques aux conditions de publicité bi-mensuelle que nous avons proposées. — « L'*Intermédiaire* (nous écrit-on de divers côtés) a « fait ses preuves: il a déjà rendu de véritables services « aux chercheurs; il a procuré aux curieux de réelles sa- « tisfactions; il fera bien mieux encore quand il paraîtra « deux fois par mois, et quand questions et réponses se « succéderont ainsi à intervalles plus rapprochés et en « plus grand nombre. Les dispositions projetées ont donc « toute notre approbation, et nous aimons à croire que « tous vos abonnés y applaudiront de même. » — Nous annoncerons en tête du 10e nº le résultat définitif de notre consultation et les mesures que nous aurons adoptées en conséquence.

Un retard dans le tirage du *Prospectus* n'a pas permis de donner suite immédiatement aux demandes qui nous en ont été faites. Les envois suivront de très près l'expédition de ce nº, s'ils ne sont déjà effectués auparavant.

Quelques personnes se sont méprises sur le sens d'un avis contenu dans notre *P.-S.* ci-dessus, p. 114. Il n'y a à nos yeux aucune différence entre nos abonnés directs et ceux qui viennent par libraires-commissionnaires. Seulement nous ne connaissons les seconds qu'autant qu'ils prennent soin de notifier eux-mêmes leur qualité lorsqu'ils nous écrivent, et c'est pourquoi nous les avons priés de prendre ce soin.

A NOS CORRESPONDANTS. — Nous les prévenons que, l'impression de chaque nº exigeant un long et minutieux travail, toutes questions et réponses qui ne parviennent pas au moins *dix jours* avant la publication sont tardives et courent risque d'être ajournées au nº suivant. On comprend que l'abondance des matières, la nature de certains articles ou d'autres causes entraînent parfois aussi des délais involontaires.

Nous ne saurions trop répéter la double recommandation: 1° de traiter chaque sujet *à part*, sur des feuillets détachés, en vue du classement général; 2° d'écrire *lisiblement* les noms propres, les mots peu usuels, les signatures, en formant bien les lettres.

ERRATA. — P. 100, col. 1, l. 24, *lisez:* comme pour Loutherbourg.
P. 115, col. 2, l. 46, *lisez:* prince Boncompagni.
P. 116, col. 2, l. 8, *lisez:* *Vélet* et *Roudoudou*.

Questions.

Belles-Lettres — Philologie — Beaux-Arts — Histoire — Archéologie — Numismatique — Epigraphie — Biographie — Bibliographie — Divers.

« Girardeau », « Jean Logne » et Madame Deshoulières. — Comme il est peu probable qu'on fasse de sitôt une édition annotée des *Œuvres de Mme Deshoulières*, et pour ne pas attendre jusque-là, je demande à l'*Intermédiaire* l'explication de deux passages qui auraient grand besoin d'une note. L'édition publiée par Crapelet et Desray en l'an VII (2 vol. in-8°), dont je me sers, a reproduit celle de 1747, donnée par le libraire David, d'après les notes de G. de la Boissière, comte de Chambors, militaire distingué, mort en 1743, qui avait été l'ami de Mme Deshoulières, et dont Fréret a écrit l'éloge comme membre de l'Acad. des Inscriptions. Le premier passage se trouve (I, 91) dans ce qu'on peut appeler la *Ménagerie* de Mme Deshoulières, c'est-à-dire dans sa suite d'épîtres de chats, de chattes et de chiens :

Grisette, enfin je vois qu'en t'écrivant
Il faut, pour rassembler des choses recherchées,
Feuilleter de l'esprit le Calepin vivant,
Ou, comme un Girardeau savant,
Avoir l'art d'animer les peintures léchées.

L'autre (II, 21) se trouve dans une épître à M. Caze sur son prénom :

Jean! Que dire sur Jean? C'est un terrible nom,
Que jamais n'accompagne une épithète honnête.
Jean des Vignes? Jean Logne?.. Où vais-je? Trouvez bon
Qu'en si beau chemin je m'arrête.

Jean des Vignes doit être la poupée des escamoteurs, le petit Jean de la Vigne en deux morceaux, qu'en 1826 un agent de police peu intelligent dénonçait comme représentant Bonaparte (*Le Livre noir de MM. Delaveau et Franchet, ou Répertoire alphabétique de la police politique sous le Ministère déplorable*, Paris, 1829, I, 367, in-8°). — Mais qu'est-ce que Jean Logne? — Ce « savant Girardeau », était-il un peintre, un miniaturiste, un mécanicien auteur de tableaux animés, et le trouve-t-on cité ailleurs?

(Croissy.) A. M.

—

Un madrigal attribué à Robespierre. — De qui est le madrigal suivant?

Crois-moi, jeune et belle Ophélie,
Quoi qu'en dise le monde et malgré ton miroir,
Contente d'être belle et de n'en rien savoir,
Garde toujours la modestie.
Sur le pouvoir de tes appas
Demeure toujours alarmée :
Tu n'en seras que mieux aimée,
Si tu crains de ne l'être pas.

En vous posant cette question, je n'ignore pas, 1° que ces vers ont été maintes fois attribués à Robespierre, qui les aurait adressés à une dame d'Arras (1); 2° qu'un recueil bibliographique (2) a même indiqué l'autographe comme ayant été vendu 500 fr. à Paris vers 1856; — 3° enfin que M. de Robespierre s'est rendu coupable de vers anacréontiques aussi fades que ceux-ci. Mais voici mes raisons de douter.

Quand le rédacteur des *Actes des Apôtres* trouva piquant d'attribuer au farouche conventionnel le madrigal en question, il avait paru depuis quelques années dans un recueil anonyme : *Quelques vers*, Paris, Royez, 1787, in-16. Il fut réimprimé, toujours sans nom d'auteur, dans la publication suivante : *Les Serins, poëme de l'abbé Béraud, nouvelle édition, augmentée de notes et d'un bon choix de poésies peu connues*. Paris, chez Mercier de Compiègne, 1795, in-18. — Mais, en l'an IX, l'auteur du recueil de 1787 réimprimant ses *Quelques vers*, et, parmi ceux-ci, le huitain à Ophélie, se nommait enfin... et nous révélait le nom assez obscur de *Griffet de la Beaume*, neveu du père Griffet, auteur et traducteur d'un assez grand nombre d'ouvrages.

Est-ce au neveu du jésuite, ou à Robespierre (sans parler de l'abbé Béraud), que doit rester définitivement le fameux madrigal? Je désirerais, sur ce point, obtenir quelques éclaircissements nouveaux de la part de vos correspondants. E. J. B. R.

—

D'où vient le mot Boulevard? — Faut-il écrire ce mot avec un *D* ou un *T*, à la fin? N'a-t-on pas lieu d'être étonné que l'édilité parisienne laisse apposer des plaques, sur nos Boulevards de la rive gauche notamment, où le mot est écrit tantôt avec un D, tantôt avec un T, et cela parfois à quelques pas d'intervalle? E.-B. de L.

—

Un ladre vert. — D'où vient cette vieille locution? Pourquoi un ladre de cette couleur est-il le *nec plus ultra* du genre? W.

—

Etymologie de « Gredin. » — Pourrait-on m'indiquer l'étymologie du mot *gredin?*

Fr. Sza.

(1) Suleau fut le premier, je crois, à citer cette pièce avec le nom de Robespierre dans ses *Actes des Apôtres*. Il prétendait l'avoir déterrée dans un vieux *Chansonnier des Grâces*.

(2) *Bulletin du bibliophile belge*, 1856, p. 225.

Sommelier. — Quelle est l'étymologie de ce mot? Les Dictionnaires de l'Académie, de Richelet, de Bescherelle, ne donnent aucun renseignement à cet égard.

(Paris.) A. MARIOTTE.

—

D'où vient la locution : « une Macédoine »? — L'*Intermédiaire* m'a valu des explications si satisfaisantes au sujet du mot *Capharnaüm*, que je le prie de m'en procurer autant sur cette locution : une *Macédoine*. On entend par là, chacun le sait, un mélange de légumes, et aussi un recueil de choses diverses, de mélanges littéraires. Mais d'où vient cette appellation? T.

—

La vache à Colas. — D'où vient cet ancien sobriquet pour désigner un huguenot? Est-il possible d'admettre que l'on a dit *la vache à Colas*, par manière de plaisanterie, comme on avait dit *l'âne à Baptiste?* B. S.

—

« Baragouin. » D'où vient ce mot? — Le mot *baragouin*, qui signifie « mauvais français », a-t-il lui-même droit de cité dans la langue? Je le trouve, ainsi que *baragouiner* et *baragouineur*, dans Boiste, qui le définit : « langage corrompu (*abusif*), langage étranger, inintelligible, » et ajoute, comme étymologie celtique : « *bara*, pain, *guin*, vin. » Ce mot est-il en effet formé de ces deux espèces? S'il en est ainsi, il ne voudrait pas dire langage *corrompu*, ou ce serait *abusivement*; et, au contraire, il voudrait dire tout d'abord et tout simplement *inintelligible*, *barbare*, dans le sens d'*étranger* :

Barbarus hic ego sum, quia non intelligor illis.

Le latin d'Ovide était un baragouin pour les barbares chez lesquels il se trouvait en exil. P. H. M.

—

Qu'est-ce qu'Olivier David? — Il existe un médaillon du XVIe siècle en cuivre repoussé, et de travail français ou allemand, représentant un homme d'une soixantaine d'années, coiffé d'un bonnet carré à oreillères tombantes. Vêtu d'une ample robe à collet droit par-dessus un autre vêtement à manches demi-larges, il tient un livre fermé dans la main. — L'exergue OLI. DAVID en capitales donne le nom du personnage représenté dans ce médaillon. Aucun Dictionnaire biographique ne donne le nom de cet Olivier David, qui semble un docteur et qui devait posséder une certaine notoriété pour que l'on ait exécuté son portrait par un procédé presque monumental. A. D.

—

Médaille en plomb du XVIe siècle. — Quelqu'un pourrait-il me donner des renseignements sur la médaille dont je vais donner la description, et que je présume avoir été un signe de ralliement entre le petit nombre des partisans de la Réforme en Saintonge, à l'époque où le protestantisme a commencé à se répandre dans cette province? Le lieu où l'on a trouvé la médaille et le passage de l'Ecriture sainte cité en langue vulgaire donnent quelque probabilité à mon interprétation. — *Face:* Un berger debout tient d'une main une houlette et de l'autre une trompe qu'il porte à sa bouche. Au-dessus de sa tête est une croix à branches égales, à laquelle est attachée une banderole qui voltige. A ses pieds est un troupeau d'une demi-douzaine de brebis. — *Revers :* Un soleil avec ses rayons au-dessus d'un livre ouvert. Sur la feuille de gauche on lit : *Ne crains point, petit troupeau;* sur la feuille de droite : *Saint Luc, ch. XII.* E. P.

—

Deux marques anciennes à déterminer. — J'ai sous les yeux un tableau peint sur bois qui représente une tête décollée, posée sur un support d'étain. Cette peinture très finie est signée des initiales de Joachim Sandrart, mais en même temps elle porte au revers diverses empreintes de fers chauds, marques sans aucun doute d'anciennes collections. L'une de ces empreintes représente deux mains semblables à celles qui terminent ordinairement les insignes royaux. L'autre, malheureusement, est un peu vague, mais il semble qu'au-dessous d'une couronne fermée se trouvent les initiales R. C. Quelques personnes voient dans cette tête décollée un portrait de Charles Ier, roi d'Angleterre. La question est donc celle-ci : A quelle collection ancienne se rapporte l'usage des deux mains de justice? Le roi Charles II d'Angleterre avait-il des tableaux et quelle marque avait-il adoptée?

(Remiremont.) C. FRIRY.

—

Quel est le sujet d'une gravure d'Humbelot? — Il y a une gravure de I. Humbelot (milieu du XVIIe siècle) qui représente un homme portant un moulin à vent sur le dos; cet homme est coiffé d'un chapeau rond à haute forme qu'il soutient de la main droite; il porte de larges lunettes sur le nez; sa main gauche, appuyée sur un long bâton, tient un paquet de raves et d'oignons; il est armé ridiculement d'une épée à droite et d'un poignard à gauche. Derrière lui, un homme, un genou en terre et tenant un soufflet à la main, met son soufflet en action. Au loin, en arrière-plan, on voit un homme, tenant à la main droite une épée et à la gauche un poignard, se battre contre une vache.

Plus loin encore, d'autres hommes conduisent des bœufs. Au bas de l'estampe on lit :

Ce fanfaron qui des plus braves
Se croit estre l'estonnement,
Avec des oignons et des raves,
S'en va nourrir un régiment.
Quand il se veut donner carrière,
Il fait moudre un moulin à vent,
Et ce qu'on luy souffle derrière
Il le rejette par devant.
Mais il montre bien qu'il est lâche
Et plus poltron qu'une brebis;
Puisqu'il est vaincu d'une vache,
Qui luy gaste ses beaux habits.
Mathœus excudit. Cum Privil.

Quel est le personnage représenté dans cette caricature? Est-ce un inventeur? Est-ce un traitant? C'est sous le règne de Louis XIII bien certainement.

FAUCHEUX.

—

Portrait du financier Bouret. — Existe-t-il un portrait gravé du financier Etienne-Michel Bouret, fermier-général du XVIIIe siècle, lié avec Marmontel, avec Voltaire, et mort en 1777? TH. LH.

—

Le portrait de Ch. de Blasis, chorégraphe. — On trouve, dans beaucoup de catalogues de vente d'estampes, contenant des portraits de gens de théâtre, celui de *Ch. de Blasis, chorégraphe,* gravé d'après *Lawreince;* ce portrait est-il d'après *N. Lawreince,* le gouacheur de la fin du XVIIIe siècle, le rival de *Beaudouin* pour les gravelures de boudoirs? Par qui est-il gravé? Quel est ce *Ch. de Blasis?* — Les portraits sont très rares, si toutefois il en existe, dans l'œuvre gravé d'après Lawreince.

(Bivouac de Tougourt.) H. VIENNE.

—

Portraits des Conventionnels. — Ces portraits ont-ils été gravés en collections, comme les portraits des députés aux Etats généraux, des Constituants, etc.?

TH. LH.

—

Une contradiction à propos de Copernic. — Je lis dans le *Journal des Savants* (fév. 1864) qu'en 1829, la ville de Varsovie, inaugurant la statue de Copernic, les membres de la Société des Amis des sciences, solennellement convoqués dans l'église de Sainte-Croix, attendirent en vain le clergé, qui ne parut pas. Aucun prêtre n'avait voulu consacrer par sa présence les honneurs rendus à un homme dont le livre a été mis à l'index, et qui mourut sans le corriger. Cette curieuse anecdote est empruntée au livre du Polonais Jean Czinski, intitulé : *Copernic et ses travaux,* et dans lequel les fêtes sont racontées avec grands détails. D'un autre côté, un Polonais éminent, qui se trouvait à Varsovie en 1829, conteste le fait, et les renseignements qu'il a pris le déclarent inexact. Que faut-il croire? Je le demande aux lecteurs que l'*Intermédiaire* peut avoir à Varsovie ou à ceux qu'il compte peut-être déjà parmi les membres éminents de l'émigration.

D. B.

—

D'où vient ce surnom du cardinal de Lorraine : « Grande Escarcelle »? — Famille Bugnot. — Au commencement d'un Livre d'Heures, ms. sur vélin en ma possession, et en tête d'une assez longue notice généalogique écrite à la marge, on lit :

Ce qui suit a esté extraict des Heures..... de feu noble et scientificque personne M. Robert Bugnot, ambassadeur en Turquie et près Sa Saincteté pour Mgr le cardinal de Lorraine, surnommé Grande Escarcelle, par Hiérosme Bugnot, son petit nepveux, en l'an 1589. (Signé : BUGNOT.)

Serait-il possible de connaître l'origine de ce surnom de *Grande Escarcelle* attribué au cardinal de Lorraine, surnom dont les auteurs ne paraissent pas faire mention? Existe-t-il encore des descendants de cette famille *Bugnot,* qui a rempli des emplois et exercé des charges distingués, et qui doit se rattacher principalement à la Champagne, d'après les noms de lieux qui sont le plus souvent reproduits dans le texte, tels que Joinville, Eclaron, Saint-Dizier, Vitry-le-Français, Châlons, etc., etc.?

L. M. T.

—

La France périra faute de bois. — On attribue cette prédiction, heureusement peu vraisemblable, tantôt à Sully, tantôt à Guillaume de Lamoignon, le plus souvent à Colbert; mais aucun des nombreux écrivains qui l'ont citée n'en a indiqué la source, et je l'ai vainement cherchée. Quelqu'un des correspondants de l'*Intermédiaire* la connaîtrait-il, ou doit-on considérer cette citation comme une de ces condensations de phrase en *mot,* dont M. Ed. Fournier a donné tant d'exemples? On serait assez porté à s'arrêter à cette dernière supposition, quand on voit M. R. de la Bergerie (*Mémoires sur les Défrichements,* Auxerre, an IX, p. 25), après avoir cité le *mot,* ajouter : « Le grand homme (Colbert) qui a fait ou *accrédité* cette fatale prédiction... n'avait voulu, etc... » et paraître ainsi avoir cité *de confiance;* mais il ne serait peut-être pas sans intérêt de savoir à quoi s'en tenir à cet égard. E. R.

—

D'où vient la légende de saint Nicolas et des trois enfants au saloir? — Les Vies manuscrites du saint évêque de Myre, dont les plus anciennes datent du VIIe siècle, non plus que la Légende dorée, qui a été



composée au XIIIe siècle, ne parlent des *trois enfants au saloir* qui sont l'attribut le plus ordinaire de saint Nicolas, patron des garçons. Il y est seulement question des trois filles qu'il dota et des trois mariniers qu'il sauva d'un naufrage. — Ne pourrait-on pas expliquer, par une représentation mal comprise des trois mariniers dans un navire et implorant saint Nicolas, l'origine de la légende qui a cours aujourd'hui? Il est permis de supposer qu'un imagier aura sculpté aux pieds de saint Nicolas, et dans les dimensions restreintes d'un attribut, les trois mariniers dans un bateau, et qu'un imitateur sera venu à la suite transformant les hommes en *enfants* et le navire en *baquet*. Cela doit dater de loin, car dès le XIIIe siècle, à la cathédrale d'Amiens, on trouve une statue de saint Nicolas ainsi caractérisée. Quelque commentateur bel esprit, doué de plus d'imaginative que de science, aura pu venir ensuite et forger une histoire pour expliquer un attribut qu'il ne comprenait pas.

Il existe à la Bibliothèque Imp. une miniature du XVe siècle dans le *Miroir historial* (Anc. fonds franç., n° 6732) qui représente saint Nicolas sur un tertre et un navire ballotté par les flots dont les passagers l'implorent. Puis, dans une Vie de saint Nicolas, du VIIIe siècle (Fonds Saint-Martin, n° 83), une autre grande miniature représentant le saint, qui donne sa bénédiction à trois hommes, les trois mariniers qui reconnaissent en entrant dans l'église celui qui les a assistés. Mais quelqu'un aurait-il rencontré une peinture, ou surtout une sculpture du XIIe ou du XIIIe siècle, où le vaisseau contenant les trois hommes en prière serait nettement caractérisé et ne ressemblerait point au *baquet-saloir* traditionnel. A. D.

—

Chevaliers de Malte. — Les chevaliers de l'ordre de Malte étaient-ils voués au célibat? G.

—

Pierres tombales arméniennes trouvées à Paris en 1848. — Quelques jours avant l'insurrection de juin 1848, en démolissant l'ancien couvent des Célestins, les ouvriers trouvèrent des pierres portant des inscriptions arméniennes. *Je les ai vues à ce moment.* Ces pierres, toutes tumulaires, couvraient les restes des compagnons du roi Léon VI d'Arménie, qui s'était fixé en France, après avoir perdu son royaume (1375). Les insurgés construisirent, avec les matériaux provenant des démolitions du couvent, une barricade, dans l'édification de laquelle les pierres tombales arméniennes furent sans doute comprises. Depuis lors, on ne sait pas ce que sont devenues ces inscriptions et je suppose qu'elles ont dû entrer dans la construction de la caserne des Célestins. Cependant pourrait-on me dire si elles ont reçu une autre destination et si on connaît l'endroit où elles ont été recueillies? Le musée de Cluny n'en possède aucun fragment. V. L.

—

Ad Oculum Marini (aujourd'hui « M'Gaous »).— Dans les Itinéraires d'Antonin et de Pettinger, le village qui a aujourd'hui pour nom *M'Gaous*, situé à environ 15 lieues de Batna, sur le revers nord de la chaîne des Ouled-Soltan, est désigné sous la dénomination de : *Ad Oculum Marini.* — Quel est le sens de cette appellation? *Marini* désignait sans doute un nom propre.
(M'Gaous.) H. VIENNE.

—

Un chanoine de Notre-Dame enterré au cimetière des protestants, à Paris, en 1618. — D'après un registre authentique, il est constant que Jehan Faïe, sieur de Blain, chanoine de Notre-Dame et prieur du Vieux-Velesme et Thouars, a esté enterré le 8 novembre 1618 au cimetière que les protestants possédaient au faubourg Saint-Germain, rue des Saints-Pères. — Qu'était ce personnage? Comment expliquer l'inhumation de ce chanoine de Notre-Dame dans un cimetière protestant? C. R.

—

Une famille Gassiot, de Bordeaux. Devise du maréchal de Gassion. — Je m'occupe de recherches sur la famille *Gassiot.* Il y avait, au commencement de ce siècle, à Bordeaux, deux libraires de ce nom. Un M. Charles-Pierre Gassiot a été reçu docteur en médecine à Montpellier, en 1824. D'où venaient-ils? Avaient-ils des parents qui se soient fixés en Espagne et en Angleterre? Y a-t-il lieu de croire qu'ils descendent de la famille du maréchal de Gassion? Et comment? Je serais bien reconnaissant à qui que ce soit qui pourrait me mettre sur des traces authentiques.
(Londres.) L. T. R.

P. S. Saurait-on me dire la devise du maréchal de Gassion, ou de sa famille?

—

Généalogies Maillart, etc. — Pourrait-on m'indiquer les armes des quatre familles suivantes, et les dates de mariage, de naissance et de décès? 1° *Maillart;* 2° *Le Maire;* 3° *Du Bus;* 4° *Froment.* — Ch. Maillart, de Montdidier (Somme), épousa Anne du Bus; son fils, David Maillart, né à Montdidier en 1615, épousa Antoinette Le Maire, fille d'Antoine, avocat au Parlement, et d'Antoinette Froment; il quitta la France en 1682. Il eut quatre fils et une fille. Un de ses fils, Ch. Maillart de Pleinchamp, épousa Marthe de Courcelles, dont un fils, Daniel Maillart de Pleinchamp, qui épousa : 1° Madeleine Lambert, et 2° Elisabeth Lucival. — *Maillart :* d'azur,

au fanal d'or, accompagné d'étoiles d'or. — *Le Maire :* d'argent, au lion de gueules, à la bande d'azur brochant sur le tout.
(Amsterdam.) E.

—

Armoiries de Francisco Enzinas. — François Enzinas (que les Français appellent François Duchêne, et les savants en *us* ou en *os* Dryander), auteur d'une traduction espagnole du Nouveau Testament et de Mémoires sur les troubles des Pays-Bas, appartenait à une ancienne famille noble de la Vieille-Castille. — On demande quelles étaient ses armoiries?

Ce renseignement doit servir à déterminer une médaille ciselée qu'on lui attribue et qui représente, d'un côté, une tête de profil à droite avec la légende : *Spes mea sola Deus.* Act. 27. — Au revers, des armoiries portant un sanglier et des glands.
(Bruxelles.) R. Ch.

—

Quelle était la position sociale de l'auteur d'Elomire Hypocondre? — Tout le monde connaît *Le Boulanger de Chalussay* comme l'auteur d'une comédie satirique dirigée contre Molière et publiée pour la première fois en 1670; mais on ne sait quel était ce personnage. J'ai trouvé aux Archives de l'Empire, dans les papiers du (carton V⁶ 399), une requête, présentée le 30 janv. 1660, par laquelle Charles Le Boullanger, écuyer, sieur de Challussay, expose que les nommés Denis Le Laboureur, Antoine Fauveau et consorts, lui ont fait voler et périr plus de quatre millions d'huîtres à l'écaille dans le havre de Harfleur, sur les routes et dans les villes de Paris et de Rouen; par le moyen de quoi ledit Le Boullanger et ses associés auroient fait une perte de plus de 200,000 liv. dès l'année 1649, et qu'il y a eu à ce sujet des procédures aux parlements de Paris et de Rouen. — Ce renseignement pourrait-il mettre sur la trace du Le Boulanger de Chalussay qui, dix ans plus tard, se déclarait avec tant d'acharnement l'ennemi de Molière? Eud. Soulié.

—

Une liaison du peintre J.-F. de Troy. — Dans sa notice sur J.-F. de Troy, le chevalier de Valory dit que ce peintre, en fréquentant la maison de Samuel Bernard, dont il aimait le luxe et les plaisirs, « s'y attacha à une femme des plus aimables de cette société, » qui « devint son conseil et l'âme des petites intrigues auxquelles sa jalousie contre M. Lemoine donna lieu. » Il ajoute que « cette femme avait ses raisons pour désirer l'élévation de son ami; l'*état de son mari,* le *ton de sa maison*, fréquentée par la meilleure compagnie, demandaient, pour ainsi dire, que la gloire justifiât l'amour. » — Pourrait-on me dire quelle est la personne qui est ainsi désignée comme ayant captivé De Troy jusqu'à l'époque de son mariage avec Mademoiselle Deslandes? C. R.

—

Les Témoins de la Vérité. — A-t-on connaissance d'un livre imprimé à l'époque de la Réformation et intitulé : *Les Témoins de la Vérité*, par Flaccius Illyricus? D. S.

—

Thèses de Pic de la Mirandole. — Sur quelle autorité attribue-t-on à Pic de la Mirandole le titre fastueux : *De omni re scibili*, qu'il aurait, dit-on, placé en tête des 900 thèses qu'il proposa à Rome en 1484? J'ai une édition de 1619 qui ne porte que ce titre modeste : *Joannis Pici Mirandulæ*, V. C. (*vicecomitis Concordiæ*) *Conclusiones* DCCCC *quas olim Romæ disputandas exhibuit.* Je puis donner sur ces thèses, aussi célèbres que peu connues, une notice qui intéresserait peut-être les lecteurs de l'*Intermédiaire.* E. P.

[Nous ne pouvons que prier notre correspondant de donner suite à cette bonne idée. *Réd.*]

—

Le Cure-dent du roi de la Febve. — La dissertation *Du Festin du Roi-boit*, par Bullet, est assez connue; mais un ouvrage antérieur, qui semble avoir un certain rapport avec cette dissertation, et qui n'y est point cité, est pour ainsi dire inconnu; c'est *Le Cure-dent du roi de la Febve, histoire de l'antiquité du Roi-boit* (par Jean de Bourgez), Paris, 1762, in-8°. — L'un des nombreux lecteurs de l'*Intermédiaire* pourra, je l'espère, me dire si le travail de J. de Bourgez est véritablement historique, ou si ce n'est qu'une facétie. Barbier, qui mentionne cet ouvrage, dans son *Dict. des Anonymes*, n'en fait pas connaître la nature, et il a omis le nom de de Bourgez à la table des auteurs. Le *Manuel du libraire* garde sur *le Cure-Dent du Roi-boit* un silence absolu. — Je serais heureux, en même temps, de pouvoir éclaircir un petit point bibliographique, sur lequel Barbier et Brunet ne sont point d'accord. La dissertation de Bullet a été réimprimée à Besançon, en 1808, sur l'édition originale in-12, de 1762 (à 80 *ex. gr. in*-8°, d'après Brunet, et à 50 *ex. in*-8°, selon Barbier). — Les 2 ou 3 exempl. que j'ai pu voir sont *in*-8°. Aurait-on tiré dans les deux formats? Enfin, quelle est la vérité, tant sur le nombre d'exempl. que sur le format?
(Amiens.) F. Pouy.

—

Les Ames rivales, de Moncrif. — On lit dans divers ouvrages que l'académicien Moncrif ayant publié un petit roman intitulé *les Ames rivales*, un brahme crut y voir le système de la métempsycose et

qu'il envoya à l'auteur, comme témoignage de sa reconnaissance, un manuscrit in-folio que Moncrif déposa à la Bibliothèque du Roi. Y a-t-il quelque chose de vrai dans cette anecdote? Peut-on supposer que les *Ames rivales* aient été traduites en sanscrit ou qu'il y eût sur les bords du Gange, il y a cent vingt ans, un adorateur de Brahma en état de lire un ouvrage français? Quelqu'un des lecteurs de l'*Intermédiaire* serait-il en mesure de résoudre ces difficultés?

(Toulouse.) F. B.

—

« Etrennes des auteurs, » par Carsillier. — J.-B. Carsillier, avocat au parlement, né à Paris en 1705 et décédé en cette ville en 1760, a laissé, outre de nombreux mémoires judiciaires, les trois ouvrages suivants : 1° *Ecloga de epigrammate in hortum vulgo dictum* La Perle. Parisiis, D'Houry, 1728, 6 p. in-4°. 2° *Requête au Roy pour le curé d'Antonin contre le curé de Fontenoy.* A Gand, chez Jean Content, 1745, 8 p. in-4°. 3° *Etrennes des auteurs*, en vers français. — Je connais les deux premières pièces, qui sont l'une et l'autre à la Bibliothèque impériale. Mais je n'ai pu encore rencontrer la troisième, c'est-à-dire les *Etrennes des auteurs*, à laquelle les biographes donnent la date de 1744. Un des lecteurs de votre excellent journal aurait-il l'obligeance de m'indiquer où je pourrais voir les *Etrennes des auteurs?*

A. Benoit.

—

Le Mercure réformé. — Qu'est-ce qu'un livre intitulé : *Le Mercure réformé*, que j'ai vu cité comme étant de la première moitié du XVIIe siècle? Je l'ai vainement demandé à plusieurs bibliothèques publiques.

M. M.

—

Y a-t-il une traduction des « Novelle » de Casti? — Les *Novelle* en vers de l'*abbate* italien Casti (singulier abbé!) ont été souvent imprimées en Italie, mais en existe-t-il une traduction française? C'est ce que voudrait savoir un amateur qui ne connaît, en ce genre, que la spirituelle imitation faite par Andrieux, de la *Bulle d'Alexandre VI*, imitation qui forme une brochure de quelques pages imprimée vers 1800, et qui n'a point été reproduite dans les Œuvres de l'ingénieux académicien publiées en 4 volumes.

(Grenoble.) P. D.

—

Un livre édité à Vienne en 1722. — Je lis dans le curieux *Journal de Mathieu Marais*, édité et annoté par M. de Lescure, qu'en 1722, il parut à Vienne un livre écrit en latin par le comte d'Erevdi, évêque d'Eylau, livre dont le but était de prouver qu'il fallait tuer et massacrer tous les hérétiques, pires que les plus grands criminels. — Quel est le titre exact de cette œuvre peu charitable? Le nom de l'auteur n'est-il pas un peu défiguré? Je serais heureux d'obtenir quelques informations sur ce point.

(Lyon.) A. T.

—

Un Ms. ayant appartenu à Bussy-Rabutin. — On lit dans Boileau, satire VIII, vers 40-42 :

Moi? J'irais épouser une femme coquette?
J'irais, par ma constance aux affronts endurci,
Me mettre au rang des saints qu'a célébrés Bussy?

Il est fait ici allusion, non à l'*Histoire amoureuse* des Gaules, mais à un *Manuscrit* richement relié que possédait Bussy de Rabutin, et dans lequel se voyaient en miniature les portraits de quelques personnages de la cour dont les femmes étaient soupçonnées de galanterie. — Ce livre figure dans le Catalogue du duc de la Vallière, dressé par de Bure en 1783. Il est longuement décrit sous le n° 5235, t. III, et il s'est vendu 2,400 livres lors des enchères. — Je désirerais savoir si ce volume a passé dans un dépôt public, dans la Bibliothèque impériale, par exemple, ou s'il est rentré dans une famille de la descendance de Bussy-Rabutin? La famille de Montataire, notamment, fait partie de cette descendance.

(Lyon.) S. M.

—

Le « livre d'Heures » de Bussy. — Qu'est devenu le fameux livre d'*Heures* dans lequel ce mauvais sujet de Bussy avait retracé l'histoire de tous les maris infortunés de sa connaissance, en ajoutant un hymne à la louange de chacun d'eux? Un vers de Boileau (satire VIII, vers 42) a fait connaître à tout le monde l'existence de cette œuvre peu édifiante. Il paraît qu'elle avait passé dans les mains de M. Foucault, conseiller d'Etat, mort en 1721. A-t-on quelque détail sur cette production diabolique? Ne pourrait-on pas en retrouver la trace? Certes, si elle se retrouvait, si elle se montrait en quelque vente publique, à Paris ou à Londres, que de billets de banque ne faudrait-il pas donner pour en devenir propriétaire! — Je viens de nommer Boileau. Le vers 174 de la satire X se trouve ainsi énoncé dans toutes les éditions que j'ai consultées :

Suivre à front découvert Z.... et Messaline.

Quelque ancienne édition, quelque commentateur ne fournit-il pas les moyens de compléter la pensée du poëte? Je crois qu'on a dit que son hémistiche primitif était : « d'Olonne et Messaline, » et lorsqu'on a lu l'*Histoire amoureuse des Gaules*, on s'explique ce rapprochement. C. M.

Le « Polygamia triumphata » de Brunsmann (1686). — Bayle, en ses *Nouvelles de la Rép. des Lettres,* et David Clément (*Bibl. des livres rares,* v° ALETHEUS) nous ont appris les souffrances et les persécutions que valut à un théologien nommé LYSER l'acharnement qu'il mit à publier toute sa vie en allemand et en latin, sous le pseudonyme d'ALETHEUS, des livres en faveur de la polygamie. Un ministre protestant, Brunsmann, avait répondu à son *Discursus politicus de polygamia,* par un ouvrage intitulé : *Monogamia victrix* (Francfort, 1678, in-8°). A quoi Lyser répliqua par des notes volumineuses ajoutées à son *Discursus;* le tout publié sous le titre nouveau de *Polygamia triumphatrix* (Londini Scanorum, 1682, in-4°). Mais Bayle (*Nouvelles, etc.*, déc. 1685) annonce que Brunsmann doit répliquer à son tour par un ouvrage intitulé : *Polygamia triumphata,* entièrement terminé et prêt à paraître, ainsi que l'annonce une lettre de l'auteur qu'il a eue sous les yeux. — Cet ouvrage a-t-il paru? Quelqu'un des lecteurs de l'*Intermédiaire* en a-t-il connaissance?

(Valenciennes). H. T.

—

Une traduction de l'Enéide en vers français (1648). — Quel est l'auteur d'une traduction en vers français des six premiers livres de l'*Enéide*, dédiée *à l'éminentissime cardinal Mazarin*, imprimée à Paris, chez Moreau, en 1648? Les six autres livres ont-ils été traduits par le même auteur? Le dessin du frontispice est le parallèle du cardinal avec Hercule. Ce frontispice et les gravures en tête de chaque livre sont d'Abraham Bosse.

(Meursault.) Dr LEJEUNE.

—

Lettres historiques et galantes. — Quel est l'auteur de l'ouvrage intitulé : *Lettres historiques et galantes de deux dames, dont l'une était à Paris et l'autre en Province*, in-12, deux volumes au moins. Je ne possède que le t. I, dont le titre a été déchiré, en sorte que j'ignore le lieu et la date de l'impression de cet ouvrage, qui doit être de la fin du XVIIe siècle ou du commencement du XVIIIe. On y trouve de curieux détails sur la France au temps de Louis XIV. E. T.

—

L'Esprit des Lois, de Montesquieu. — L'*Esprit des Loix* parut en 1748, et le 27 mai 1750, Montesquieu, écrivant au marquis de Stainville, ministre de l'empereur d'Allemagne à Paris, avançait qu'on avait, dans un an et demi, fait vingt-deux éditions de cet ouvrage, et qu'il était traduit dans presque toutes les langues. — L'illustre publiciste ne se faisait-il pas illusion? Des recherches que j'ai entreprises à cet égard sont loin de m'avoir fait connaître l'existence d'un aussi grand nombre d'éditions en aussi peu de temps. La traduction anglaise de Nugent a obtenu plusieurs éditions, mais je n'en connais pas d'antérieure à 1756. Quelqu'un des lecteurs de l'*Intermédiaire* serait-il en mesure de porter le jour dans cette question encore imparfaitement connue des éditions originales et des traductions de l'*Esprit des Lois?*

P. D.

—

Anonymes et Pseudonymes anglais. — Je désirerais savoir s'il existe pour la littérature anglaise un ouvrage spécial consacré aux ouvrages anonymes publiés dans la Grande-Bretagne, quelque chose enfin dans le genre des travaux de Barbier pour les livres français, et de Gaetano Melzi pour les ouvrages italiens. Quelqu'un des lecteurs que l'*Intermédiaire* possède dans les Trois-Royaumes serait-il en mesure de fournir des renseignements à cet égard?

B. C.

—

Les antécédents du Figaro. — Pourrait-on donner quelques renseignements sur les apparitions successives du journal *le Figaro,* qui, depuis 1826, a cessé et reparu plusieurs fois? On désirerait surtout quelques détails sur la série intitulée : *Figaro-Revue,* parue vers 1836 à 38; les renseignements donnés dans les N°s 1 et 2 du *Figaro* actuel (1854), sont pleins d'erreurs.

(Bruxelles.) S. DE C.

—

La Chronique de Paris. — Quel est le N° 1 du journal fondé par Balzac sous le titre de : *La Chronique de Paris*, et à quelle date ce N° a-t-il paru? Combien de temps a vécu cette feuille, et quel est son dernier N°? S. DE C.

—

La Caricature non politique. — Quel est le 1er et le dernier N° de *la Caricature non-politique*, parue en 1839, où collaborait Th. Gautier? On désirerait savoir si la nouvelle de cet auteur, intitulée : *La Famille du modèle,* a paru dans ce journal et dans quel N°. S. DE C.

—

L'Eclaireur de l'Indre. — Quel est le N° 1 du journal *l'Eclaireur de l'Indre*, paru à Orléans, en 1843, sous la direction de Victor Borie, et quand a puru le dernier N°? G. Sand y collaborait. S. DE C.

—

La Charte de 1830. — Quel est le N° 1 de *la Charte de* 1830, et quand ce journal a-t-il cessé de paraître? S. DE C.

—

Parisina, drame, etc. — Qu'est-ce qu'un



drame de *Parisina*, par Th. Gautier et A. Maquet, dont parle la note de *la France littér.* (art. *Maquet*, t. V, 1re part., p. 263)? Cette pièce a-t-elle été imprimée ou jouée? Qu'est-ce aussi qu'une pièce en cinq actes et en vers, par Th. Gautier, reçue à correction au Théâtre-Français, en 1847? Qu'est-elle devenue? S. de C.

—

La Mode. — Quel est le dernier No du journal *la Mode?* S. de C.

—

Renseignements sur des œuvres de George Sand. — Occupé d'un travail bibliographique pour classer les œuvres de George Sand par date de publication, je désirerais savoir en quelle année a paru la 1re édition des *Femmes de Shakspeare*, édit. Delloye, publiée sans millésime. Il s'y trouve un article de George Sand. — Pourrait-on m'indiquer aussi de quels journaux sont extraits et à quelles dates ont paru les articles suivants : *La Vallée noire* (réimpr. dans les œuvres de George Sand, in-4, Hetzel 1851-55) et *Les Bords de la Creuse* (dans : *Autour de la Table*, 1 vol. in-18, Hetzel, 1862)? —Connaîtrait-on une collection de l'*Eclaireur de l'Indre*, journal fondé à Orléans par G. Sand en 1843, et serait-il possible de l'acquérir? Enfin pourrait-on trouver un exemplaire des : *Paroles de Blaise Bonnin*, 6 nos de 4 pages parus en 1848? — Toute particularité sur des Œuvres peu connues ou peu répandues de Madame Sand sera accueillie avec reconnaissance. Par exemple, qu'est-ce que *Cœlio*, roman annoncé chez Hetzel vers 1855, édit. dite à 4 sous, et qui n'a pas paru? Etait-ce un ouvrage inédit, ou un extrait de journal?

(Bruxelles.) R. Brusquel.

—

Six Lettres INÉDITES de Voltaire, de 1756. — Ces six lettres, adressées à M. Bertrand, pasteur de l'Eglise française à Berne, sont données comme *inédites* dans un journal de Paris, *le Magasin universel* (vers 1838 à 1841).— Par quel motif n'ont-elles pas été admises dans les deux volumes des *Lettres inédites de Voltaire, recueillies par M. de Cayrol* (Paris, 1856, in-8o)? On ne les trouve ni au t. Ier, p. 261 et p. 482-488, ni au t. II, p. 557. Les aura-t-on exclues de ces deux volumes de 1856, parce qu'on ne les a pas trouvées authentiques? C'est donc une question intéressante à résoudre. — Ces six lettres sont restées inconnues à Beuchot, et ne se trouvent pas dans son excellente édition des *Œuvres de Voltaire*, t. LVII, publié en 1832. S. P.

—

Certificats de noblesse délivrés par Chérin et Berthier pour le service militaire, de 1781 à 1789. — La minute de ces certificats existe-t-elle? Que sont devenus les papiers des généalogistes Chérin, Berthier et du Prat-Taxis? Je connais le recueil qui a été publié en 1815 par M. du Prat-Taxis.

(Maubeuge.) H. de l'Isle.

—

La dernière édition des Mémoires de Casanova. — Puisqu'il est question des *Mémoires de Casanova* (pp. 51, 90 et 120), pourrait-on me dire si la dernière édition (Bruxelles, Rozez, 1860, 6 vol. in-12) est plus ou moins complète que les précédentes? Pourrait-on me donner quelques renseignements *de visu* sur une collection de 36 ou 48 grav. libres, mais non obscènes, faite pour illustrer ces Mémoires? — Les détails donnés par la *Bibliographie C. d'I**** (2e édit., Paris, Gay, 1864) me paraissent incomplets et en partie erronés.

Cyr. Dec.

—

Ecrits épars du roi Louis-Philippe. — On sait que le roi Louis-Philippe eut toujours un faible pour la biographie, surtout pour la biographie contemporaine. Il se piquait d'avoir bien connu et bien jugé les hommes de la révolution, ainsi que beaucoup de personnages illustres français et étrangers, qu'il avait pu rencontrer depuis sa jeunesse ou qui l'avaient intéressé par leurs actes et leurs caractères politiques. C'était lui-même qui rédigeait avec infiniment de justesse et de netteté les courtes notices qu'il ajoutait de sa main à son immense recueil de portraits gravés, recueil conservé dans sa famille et dont malheureusement plusieurs volumes ont été lacérés et brûlés dans la cour des Fontaines lors du sac du Palais-Royal le 24 février 1848.

Je me rappelle avoir entendu dire à M. Vatout que le roi s'occupait lui-même de la rédaction des notices biographiques du musée de Versailles, mais avec le concours de plusieurs littérateurs. Je me souviens aussi d'avoir vu le premier volume d'un exemplaire de l'*Histoire généalogique de la Maison de France*, dans lequel le roi avait remplacé nombre de pages imprimées par de nouveaux feuillets manuscrits; il s'était occupé surtout de refaire le travail du père Anselme, en ce qui concernait la maison d'Orléans. Ce précieux volume, relié en maroquin rouge aux armes de France, avait été *trouvé*, disait-on, le 25 février 1848, dans les fossés du château Neuilly. Je sais encore que Louis-Philippe, n'étant alors que duc d'Orléans, avait prêté sa collaboration, avec empressement et activité, au général Beauvais et au savant bibliographe A.-A. Barbier, pour le *Dictionnaire historique ou Biographie universelle classique*,

publié par le libraire Ch. Gosselin en 1827, et achevé au mois de juin 1829.

Il serait intéressant de désigner et de recueillir les notices dues à la plume du duc d'Orléans. N'en a-t-on pas conservé la liste? Je crois pouvoir affirmer que les articles de Pitt, de Washington et des princes d'Orléans ont été fournis par lui. Mais il y en a d'autres qui lui appartiennent, et les manuscrits autographes de quelques-uns existent dans des collections particulières. — Le *Dictionnaire historique* du général Beauvais, lequel forme 3,493 pages divisées en trois énormes volumes, deviendrait bientôt recherché des amateurs, si on pouvait y retrouver les articles que le duc d'Orléans y a déposés sous le voile de l'anonyme. P.-L. Jacob, *bibliophile*.

—

La Bibliographie de la France. — Pourquoi ce journal est-il infidèle à la règle qu'il s'est prescrite d'annoncer *tous* les ouvrages, sans exception, qui se publient en France? Il omet d'indiquer un *très grand nombre* de ces publications. Parmi ces omissions, qu'on ne saurait expliquer ni justifier, je signalerai celles qui se rapportent aux t. LXXXIV (*Tha-Vand*) et LXXXV (*Vand-Vill*) de la *Biographie univ.* de Michaud, publiés par Beck, libr.-édit. — Ces deux volumes ont paru en 1857 et en 1862 et n'ont jamais été annoncés dans la *Bibliographie de la France, journal général de l'imprimerie et de la librairie.* — Ce n'est que par un pur hasard que les possesseurs des 83 premiers volumes de la première édition de la *Biographie-Michaud* et de ses *Suppléments* (1811-1853) ont pu apprendre la publication et l'existence des t. LXXXIV et LXXXV, publiés en 1857 et 1862. Si la *Bibliographie de la France* néglige d'annoncer le t. LXXXVI, qui doit paraître incessamment, comment la librairie française et étrangère en sera-t-elle instruite?

(Wiesbaden.) S. P.

—

Authenticité de deux anecdotes. — On lit dans une brochure que le docteur Joly vient de publier sous ce titre : *Conférence publique sur l'hétérogénie*, les deux anecdotes suivantes : « Croyez-vous à l'hétérogénie? demandait à Cuvier le célèbre physicien hollandais Van Marum. — *L'Empereur ne le veut pas*, répondit avec un visible embarras l'illustre chancelier de l'Université. Cette réponse, regrettable de la part d'un homme aussi haut placé dans la science, nous remet en mémoire ces paroles trop fameuses adressées par Buffon à l'auteur des *Lettres philosophiques sur l'intelligence des animaux*, à George Leroy, plus généralement connu sous le pseudonyme de *Physicien de Nuremberg* : « Il « est bien différent de faire parler des « animaux à Nuremberg ou de les faire « parler à Paris. » Aveux déplorables, etc. »

A quelle époque et dans quel livre ces deux anecdotes ont-elles été publiées? Quel degré de confiance doit-on accorder à celui qui les a rapportées le premier? En les regardant comme authentiques, ne doit-on pas y voir de simples boutades, comme on s'en permet quelquefois pour se débarrasser des importuns? Simples questions posées à l'érudition et à la sagacité des lecteurs de l'*Intermédiaire*. E. P.

Réponses.

Ecrits d'aliénés (*Vid.* pp. 6, etc., 87, 116). — J'ai connu à Paris, de 1837 à 1840, un monomane, nommé Micaloz, fils d'un charpentier de Lyon. Il a composé un ouvrage sur l'attaque et la défense des places fortes, publié par Corréard, édit., mais resté inachevé. Je possède les 3 premières livraisons. Cet infortuné, doué d'une énergie de volonté surhumaine, faisait des tours de force en économie, car ses ressources étaient des plus minimes, et il ne travaillait uniquement qu'à son ouvrage sur les fortifications. Il est mort complétement fou vers 1845. (M. L. D., professeur à Saint-Cyr, doit se souvenir de Micaloz, lorsque ce dernier habitait une affreuse mansarde rue Saint-Dominique d'Enfer, 8 *bis*.)

(Lyon.) S. M.

—

Charniers du Cimetière des Innocents (*Vid.* pp. 7, 117). — On voit au Louvre, dans une des Salles de la Renaissance, un bas-relief de Jean Goujon, provenant du Cimetière des Innocents. C'est une délicieuse tête de jeune fille. L'histoire de ce bas-relief est donnée dans le *Magasin pittoresque* (1863, p. 117). E. P.

—

« Icy se donne le gris » (*Vid.* p. 8, etc.). — M. X. Z. dit, dans son intéressante réponse (p. 118), que *gris*, « d'après son étymologie tudesque (*gries*, *griesel*), signifie *frisson*. » Je serais curieux de connaître les preuves de son dire, car jamais, à ma connaissance, *gries* n'a signifié *frisson;* il a signifié et signifie : *la gravelle*. Peut-être M. X. Z. a-t-il confondu avec *friesel*, qui veut dire : *le pourpre*. (Voy. Grimm, *Wœrterbuch*, IV, 1.) P. Ristelhuber.

—

L'Inscription de Montmartre (*Vid.* pp. 22, 75, 89, 104). — Dès notre enfance, nous connaissions tous cette historiette. Or l'inscription (légendaire ou non) était beaucoup mieux conçue. Soit dans les lycées, soit dans les salons, jamais on ne nous l'a

montrée sous la forme indiquée à la p. 75, forme d'ailleurs invraisemblable, ne fût-ce qu'à cause de l'omission de l'*S* dans le mot *asnes*, alors que l'ancienne orthographe l'exige. Toujours nous avons vu la chose s'écrire de cette manière-ci, qui non-seulement est plus comique, mais qui se présente aussi comme plus probable. XX.

	C	.	E	.	S.	
	T	.	I	.	C.	
I	.	L	.	E	.	C.
	H	.	E	.	M.	
	I	.	N	.	D.	
E	.	S	.	A	.	S.
	N	.	E	.	S.	

— Il en a été certainement donné plusieurs interprétations latines. En voici une que j'ai recueillie dans un petit journal (*Vert-Vert*, 25 avril 1862). L'article est intitulé : *Anes et Savants* et signé *A. Joltrois*. La scène se passe, non plus « entre Belleville et Montmartre, » mais « dans un petit chemin creux conduisant du village de Montmorency à la forêt de ce nom. » Les caractères, « grossièrement taillés dans une vieille muraille, » se disposent ainsi :

C	H	EM	I
	N	DE	SA
N		ES.	

Arrive l'illustre M. un tel (on ne le nomme pas), qui, jugeant avec sa sagacité ordinaire que chaque lettre est nécessairement l'initiale d'un mot, parvient, à force de science et de patience, à opérer cette lumineuse restitution : *Carmina Homeri Et Maronis Illustrata Nominibus Ducum Et Scriptorum Arte Nullo Exstinguentur Seculo*. Ici notre savant renouvelle le rêve de la laitière,

Les honneurs vont déjà sur sa tête pleuvant,

quand un ânier venant à passer, etc.

GLAB.

—

Description du camp du Drap d'Or (*Vid.* p. 53, etc). — Ce n'est point au château de Windsor (*Vid.* p. 105), mais à celui de Hampton-Court, qu'est exposé le tableau si intéressant dont il existe une gravure fort rare. C'est à tort également que ce tableau est attribué à Holbein. A. D.

—

Les Ignorantins (*Vid.* pp. 67, 93, 106). — Dans un art. du *Mémorial* de Lille, reproduit par les journaux de Paris, on a pu lire dernièrement le compte rendu d'une représentation dramatique donnée par des aliénés, sous la direction des frères de Saint-Jean-de-Dieu. Ces *frères Saint-Jean-de-Dieu* ou *frères de la Charité*, sont les premiers qui aient porté le nom d'*Ignorantins*. Ils sont originaires de Portugal, d'où ils se répandirent rapidement en Europe. Grenade leur doit un établissement hospitalier resté longtemps modèle, et l'hôpital de la Charité de Paris les reconnaît pour fondateurs. Marie de Médicis, qui les avait connus en Italie, les introduisit en France. Cette importation date de 1602. Voici, sur le nom et sur la chose, ce qu'on lit dans PALMA CAYET (*Chron. Sept.*, *anno* 1604) :

« Dans le fauxbourg Saint-Germain des Prés se sont établis les *frati ignoranti*, autrement dicts de *Sainct-Jean*, lesquels sont très sçavants ès remèdes de toutes maladies. Ils s'appellent ainsi par une façon de modestie, et ne cherchent pas les disputes de paroles. — Ces religieux ont eu pour favorable la Royne Très Chrestienne, qui par sa piété les a faict establir ; ils sont hospitaliers, non-seulement pour héberger les passants, mais aussi les malades mesmes de maladies dangereuses, les panser eux-mesmes de leurs mains, leur fournir des médicaments, et les nourrir. Si les malades meurent, ils vacquent aussi à leurs réconciliations et leur font le dernier office de sépulture chrestienne, priant Dieu pour eux par un catalogue exprès qu'ils en gardent en leur église... » GLAB.

— L'Estoile parle aussi des *frati ignoranti*, en son Journal, au 6 sept. 1606. R.

—

Origine du nom de « Boussac » (*Vid.* p. 67). — En face de Recquignies, de l'autre côté de la Sambre, s'élève un village qui, comme ceux de *Bossu*, *Boussu*, *Boussière*. *Boussignies*, tire son nom du *buis* (*buxus*), qui croît ou croissait sur son territoire. *Buxetum*, lieu du buis, telle est la signification du nom de *Boussois* (*Excursions archéolog. et histor. sur le chemin de fer de Saint-Quentin à Maubeuge*, par Z.-S. Pierart, Maubeuge, 1862, in-8, p. 328). Ne peut-on pas appliquer la même étymologie à Boussac ? H. DE BRAINVILLE.

—

Les fers à cheval fixes étaient-ils connus des anciens? (*Vid.* pp. 69, 94, 122.) — Parfaitement. Le *solea ferræa* était fixe. Un spécimen curieux de cette ferrure, trouvée dans la Seine, est conservé au Musée de Melun. TH. LH.

— M. Pol Nicard (38, rue de Sèvres) a lu, il y a quelques mois, à la Société des antiquaires de France, un très savant Mémoire sur la ferrure des chevaux dans l'antiquité. Autant qu'on peut se le rappeler, les conclusions du Mémoire n'admettaient pas que les fers à clous fussent en usage chez les Romains. E. DE L.

—

Liste des Académiciens en 1684 (*Vid.* pp. 82, 108, 110). — Lorsque j'ai recopié cette liste pour vous l'envoyer, j'ai bien remarqué la phrase plus qu'embarrassée

qui concerne Furetière; je connaissais aussi la variante de Fontenelle, et j'ai eu la pensée de vous la signaler; mais, en la relisant, j'ai acquis la conviction que Fontenelle y avait substitué son esprit à celui de Benserade. Il exprime en cinq vers ce qui en a demandé huit à l'auteur : les noms n'y sont pas présentés dans le même ordre. La qualité est, sans contredit, du côté des cinq vers; mais ils ne me semblent pas être le texte authentique. Les voici, tels qu'ils se trouvent dans les *Mém. pour servir à l'hist. de la vie et des ouvr. de M. de Fontenelle* (par l'abbé Trublet). *Amsterdam, Fr. Changuion*, 1764, t. Ier, p. 282 :

Là se perdent les grands noms
Des Harlais, des Novions;
Après eux, ou vis-à-vis,
Et (est) l'abbé de Furetière
Qui n'est pas de leur avis.

Ces vers sont plus clairs, plus vifs, mieux dits que ceux de Benserade : ils trahissent Fontenelle. Le neveu de Corneille était bien excusable de ne pas citer textuellement les plus mauvais vers de la pièce du vieil académicien. Il n'en avait sans doute pas entendu la lecture, puisqu'il n'est entré à l'Académie qu'en 1791 ; la *Liste* avait été soigneusement supprimée sur la dénonciation de Furetière, qui la déclarait scandaleuse; enfin, selon toute probabilité, elle n'a été connue des contemporains que par des fragments qu'avaient retenus, avec plus ou moins de fidélité, certains membres de l'Académie. L'abbé Trublet, l'intrépide chercheur, ne la connaissait pas. L'abbé d'Olivet, lui-même, ne l'avait pas lue : « J'ai entendu *dire* que c'était une pièce très plaisante » (*Hist. de l'Académie. Amst., J.-Fr. Bernard*, 1730, p. 174),

Dont la troupe de Ménage
Appela comme d'abus
Au tribunal de Phébus.

Ch. H.

P.-S. La lacune d'un vers, que vous avez fait remarquer avec raison (p. 108), existait dans ma copie et, je crois bien aussi, sur le Ms. que j'ai copié.

—

« **Un Capharnaüm?** » (*Vid.* p. 83, etc., etc.) — M. C.-P.-V., dit, p. 122 : « Capharnaüm (littéralement *ville de plaisir*), etc. » J'ai toujours cru que ce mot signifiait *village de Nahum*. Je serais obligé à M. C.-P.-V., s'il voulait bien donner, aussi exactement que nos caractères le permettent, les mots hébreux ou syriaques d'où il tire son étymologie. Bildod.

—

Etymologies et similaires de divers mots patois. (*Vid.* p. 83). — On peut, je crois, rapprocher de *bite*, chassie, et de *bitou*, chassieux, les expressions populaires *mite* et *miteux*, fort usitées dans le même sens à Paris, et que je ne trouve point cependant dans les dictionnaires. C. M.-L.

—

Une chanson-rébus du XVIIIe siècle (*Vid.* pp. 99, 125). — Je remercie M. E. P. La chanson a été reproduite à peu près comme l'original l'indique. Deux signes ont été omis, indiquant peut-être deux accents circonflexes sur la lettre *o* des mots *nôtre* et *vôtre*. La leçon de M. E. P. est, sans doute, la véritable. Les secrétaires de Madame du Deffand savaient peu l'orthographe, et chacun sait que cette femme célèbre était aveugle. — Quel peut-être l'auteur de cette chanson impie? Il me semble, comme je l'ai dit, qu'elle a été imprimée. H. de l'Isle.

—

En bisquencoin (*Vid.* pp. 99, 125). — Je ne sais si *Bisquencoin*, ou *Bisquencône*, — qui me paraissent être le même mot, — appartiennent à un patois, mais ils sont évidemment de la même famille que notre locution picarde *de bistencoin*. Ce mot a ses variantes en Picardie : on dit, je crois, aux environs d'Amiens, *de bistinchin ;* en Ponthieu, *de bistincuin;* à Montreuil et dans le bas Boulonnais, *de bistencoin*. Cela veut dire *de travers*. Ainsi, un paysan dira qu'une pièce de terre est *tout de bistencoin*, si sa configuration géométrique est très irrégulière; par analogie, un homme mal bâti est *tout de bistencoin;* et, au figuré, *esprit de bistencoin* qualifie un caractère bizarre et susceptible. *Bistencoin* peut se décomposer ainsi : *Bis-t'en-coin*, le *t* étant euphonique, et signifie en coins irréguliers. — C'est ici l'occasion de remarquer que, de même que *Bes* dans le roman, *Bi* et *Bis*, mis avant un autre mot, équivalent ordinairement, dans le patois picard, à une expression d'irrégularité. Exemples: *Bitarde*, flânerie, promenade sans but : *envoyer à l'bitarde*, envoyer promener. *Bitaclé*, marqué irrégulièrement de plusieurs couleurs, bariolé. *Bistarne*, vieille jument dont les membres sont contournés. *Bistraque*, qui a l'esprit de travers. *Biscornu*, *Bistortu*, *Bistourné*, etc. *Bistouille* (de *touiller*, mêler) mélange sans mesure du café et de l'eau-de-vie, où l'alcool domine. Cette dernière expression, relativement bien plus jeune que les autres, témoigne de la logique qui préside à la formation et à la conservation des patois. Le peuple sait ce qu'il veut dire et ce qu'il dit; il ne s'en rend pas un compte grammatical, mais cependant il ne s'y trompe guère. Ch. H.

—

Desiderata bibliogr. Ch. Baudelaire (*Vid.* p. 101). — Les articles de Ch. Baudelaire sur Delacroix, Ingres, etc., ont paru dans le journal *le Pays* en 1855, au moment de l'exposition universelle.

—



Le livre d'Hérodien sur la numération grecque (*Vid.* p. 101). — C'est en effet à l'historien qu'on attribue ce petit traité. Il fait partie du volume de la collection Aldine renfermant la 1re édit. de la grammaire de Théodore : *Introductivæ grammatices libri IV.* — On trouve à la suite : *Ejusdem de mensibus opusculum; — Apollonii grammatici de constructione libri IV;* et enfin : *Herodianus, De Numeris, græce. — Venetiis, in ædibus Aldi romani.* In-fol. — Ce recueil est de 1495; voir, à cette date, Renouard, *Annales de l'Impr. des Alde,* ou Brunet, art. *Gaza.* GLAB.

— Ce n'est pas à l'historien de ce nom, mais au grammairien Herodianus, plus ancien que lui d'un siècle, qu'il faut attribuer le morceau publié sous le titre : Ἡρωδιανοῦ περὶ τῶν ἀριθμῶν, par Henri Estienne, dans les appendices de son *Thesaurus linguæ Græcæ* (p. 689 des app. de l'éd. de Londres, et p. 345 de ceux de l'éd. Didot; l'édit. orig. n'est pas sous ma main). Je ne saurais indiquer quel est celui des nombreux ouvrages d'Hérodien d'où cet extrait a été tiré. Tous les grammairiens, tous les auteurs de livres d'enseignement des époques subséquentes ont largement puisé à cette source féconde, et (à une seule exception près) aucun traité de ce grand maître ne nous est parvenu en entier ou dans sa forme authentique. FR. D.

—

Lettres de Racan (*Vid.* p. 102). — Je ne connais point ces lettres, et je ne devrais peut-être pas en parler. — Un mot seulement. — Les deux premières ne pourraient-elles pas se rapporter à l'affaire de Théophile et du *Parnasse satyrique*? Le « livre contre les athées » serait, par exemple, la *Doctrine curieuse* du P. Garasse (1623), et « l'homme des plus débauchés, » Théophile lui-même (1626). Il va sans dire que je ne hasarde une supposition aussi gratuite que sous toutes réserves. — « Quant aux lettres « à Arthénice, » à moins que M. O. Frion n'ait de fortes raisons pour penser le contraire, il me semble qu'elles ne peuvent s'adresser qu'à Mme de Rambouillet, puisque Racan était de ses hôtes, et que, pour ses hôtes et pour ses admirateurs, la marquise est toujours « l'illustre Arthénice, l'incomparable Arthénice. » — Est-ce qu'un art. du *Mercure* de sept. 1724, publié à l'occasion de Racan-Coustellier, ne fournit aucune indication au sujet de ces lettres? GLAB.

—

Renseignements sur deux ouvrages de Sénancour (*Vid.* pp. 103, 128). — La brochure dont il est question p. 128 a été publiée en janv. 1858, à Fontainebleau, chez Jacquin, impr., in-8° de 15 p. Elle est intitulée : *Réponse à un mal avisé,* et signée : *E. de Sénancour.* — Je ne crois pas que l'auteur soit le fils de l'auteur d'*Obermann;* ce doit être sa fille, décédée depuis, Mlle Eulalie de Sénancour, qui, à la même époque, touchait un subside du ministère de l'Instr. publ. et habitait précisément Fontainebleau. T. L.

—

Que sont les « Garde-feu » d'une forêt de pins. (*Vid.*, p. 103). — On a reconnu que la rapidité avec laquelle se propagent les incendies dans les forêts de pins, tient moins à la nature résineuse des bois qu'à l'état du sol sur lequel ils croissent : les mousses et les aiguilles sèches de pin, dont il est tapissé, les bruyères, les fougères et les ajoncs qui le couvrent toujours, offrant au feu un aliment puissant. Les bois feuillus, au contraire (chêne, hêtre, etc.), entretiennent le sol dans un état constant de fraîcheur, et, sous leur couvert complet, il ne se revêt que de mousse et de gazon difficilement inflammables. On a donc pensé qu'en entourant et en coupant les massifs de pins par de larges bandes peuplées de bois feuillus, on priverait l'incendie de son principal élément d'alimentation et de propagation, et qu'on ferait, pour ainsi dire, par avance la *part du feu.* Ce sont ces bandes garnies de bois feuillus qu'on nomme *Garde-feu,* et quelquefois *Pare-feu.* Il ne serait pas impossible pourtant que les Garde-feu dont parle M. E. Reclus ne fussent autre chose que des bandes incultes, comme le suppose M. B. L. C'était ainsi qu'on les disposait autrefois. Mais ces garde-feu n'étaient efficaces qu'autant qu'ils étaient toujours complétement essartés, ce qui était difficile et onéreux, et on y a généralement renoncé.

(Rouen.) E. R.

— On m'assure que l'on nomme *garde-feu,* dans les Landes, des tranchées qu'on se hâte de creuser dès qu'un incendie se déclare dans une forêt de pins, pour faire la part du feu.

(Bordeaux.) E. B.

—

Condamnation de Galilée (*Vid.* p. 111). — Puisque le nom de cet homme célèbre, se trouve dans un article qui *sent le fagot,* permettez-moi de rendre à ces mots fameux : *Et cependant la terre tourne!* leur véritable acception, qu'on interprète souvent mal, par erreur, sinon par mauvaise foi. Le protestant Mallet-Dupan, s'appuyant sur les pièces originales, a vengé le Saint-Office (*Mercure de France,* 17 juill. 1764). Il résulte des lettres de Guicciardini et du marquis Nicolini, disciples, amis et protecteurs de Galilée, des lettres et manuscrits de Galilée, qu'il fut condamné à cause de son obstination à vouloir concilier le système de Copernic avec la Bible. Ce fut, non comme astronome,

mais comme mauvais théologien, qu'il fut recherché. Il n'avait pas voulu admettre que Moïse, homme supérieur et savant, s'adressant à ses contemporains, dût s'abaisser jusqu'à eux, ce qui se fait encore tous les jours. Arago et les rédacteurs de l'*Annuaire du bureau des Longitudes*, savent très bien que le soleil ne se lève ni ne se couche, et cependant ils se servent du langage usuel dont personne ne se choque. Quant aux violences dont il aurait été l'objet, il résulte des mêmes documents qu'il fut mis, non au cachot, mais dans l'appartement du fiscal, et qu'il pouvait librement communiquer au dehors. Après sa rétractation, il put retourner à Florence. Le mot : *Et pourtant elle tourne!* prouve sa grande préoccupation de concilier Copernic et Moïse, non l'ignorance et la cruauté de ses juges. L'abbé DUFOUR.

—

Etymologie de « Cuistre » (*Vid.* p. 114). — Je lis dans le *Dict. de Trévoux* (1771), t. III, p. 55, vº *Cuistre :* « Plusieurs dérivent ce mot de l'allemand *Kuster*, qui signifie un *serviteur d'église.* Mais il vient plutôt du latin *Coquere.* » — Et dans le *Dict. étymologique* de Ménage (Nouv. édit., Paris, 1750, 2 vol. in-fol.), t. I, p. 450 : « *Cuistre*, de *Coquister*, fait de *Coquus.* »

A. Bo.

—

Communes rurales (*Vid.* p. 114). — La circonscription des communes rurales ne représente pas une subdivision de l'ancien *pagus*, mais une subdivision ecclésiastique, la *paroisse* (*Parochia*), telle qu'elle existait avant 1789. Nous ne donnons cette opinion que comme une conjecture, car nous n'avons encore que quelques preuves à l'appui. Mais en comparant, à l'aide des Pouillés, l'étendue actuelle des communes avec celle des paroisses, on arrivera facilement à voir la valeur de cette idée. A. Bo.

— L'origine de la division territoriale se perd dans la nuit des temps. Dès le commencement de l'époque historique on voit les hommes réunis en petits groupes, composés d'abord des membres de la même *famille*, s'étendant, par suite de l'accroissement de la population, pour former la *tribu* ou le *clan;* nomades tant que dure la vie pastorale, se fixant lorsque la vie agricole lui succède. Nous avons en ce moment sous les yeux, en Algérie, un exemple de ce passage de la vie nomade à la vie fixe, créant des centres de population qui deviendront des communes. — C'est un mouvement analogue, mais bien plus lent qui donna naissance à la *commune rurale* dans les temps les plus reculés; son existence à dû précéder celle des groupes plus nombreux que nous appelons *cantons* ou *provinces* (*pagi*) et à plus forte raison celle des grands Etats formés soit par la confédération de plusieurs communes soit par la conquête. — Cette hypothèse est conforme à la loi qui veut que tout procède du simple au composé, et me paraît d'accord avec les faits connus. — Mais ce mouvement n'ayant pu s'accomplir que graduellement, en suivant les progrès de la civilisation, il sera malaisé de lui assigner une date exacte.

L'époque où la commune rurale s'est organisée n'est guère moins difficile à déterminer, parce que sa constitution a été, comme sa création, l'œuvre progressive du temps. Il n'en a pas été de la *commune rurale* comme des *bourgeoisies urbaines*, qui datent toujours ou d'un soulèvement des habitants ou d'une concession des seigneurs. Le besoin de se défendre contre les ennemis ou de se prêter assistance dans certains travaux, dut faire sentir de bonne heure la nécessité d'une direction. — Temporaire à l'origine et limitée à la durée de la cause qui l'avait fait naître, l'autorité des chefs élus devint plus stable à mesure que la civilisation créa des besoins et des intérêts permanents. En devenant plus durable, le pouvoir des chefs s'assujettit à certaines règles transmises par la tradition; un jour vint où ces règles s'immobilisèrent en coutumes locales, donnant une loi à chacun de ces petits centres. On pourra peut-être découvrir pour quelques localités l'époque de cette dernière évolution. Mais dans la plupart on ne pourra que constater le résultat sans parvenir à reconnaître comment il s'est produit. La vie de la commune rurale, à peu près nulle en France, tant que durèrent la servitude et le servage, ne se manifeste que bien faiblement dans les temps qui précèdent 1789, écrasée qu'elle est par l'autorité prépondérante du seigneur laïque ou ecclésiastique.

Quant au nom, il est essentiellement moderne. Sous nos anciens rois, l'agglomération rurale était désignée par le mot de *paroisse;* le clocher en était le centre, et le curé, qui remplissait les fonctions d'officier de l'état civil, exerçait presque toujours une influence dominante dans le conseil chargé de l'administration, lorsqu'il y en avait un. C'est la Constitution des 3-14 septembre 1791 qui donna définitivement au mot *commune* le sens que nous y attachons aujourd'hui. La circonscription des anciennes paroisses fut le plus souvent celle des nouvelles communes.

Après diverses tentatives, faites pendant la période révolutionnaire, pour organiser les administrations communales, la loi du 28 pluviôse an VIII leur donna la forme qu'elles ont aujourd'hui; elle est, avec la loi des 18-22 juillet 1837, la base des institutions communales actuelles. La modification la plus importante qu'elles aient éprouvée depuis cette époque a porté sur le droit d'élire les maires et les adjoints,

tantôt accordé, tantôt retiré aux habitants, mais les règles fondamentales posées par ces deux lois subsistent. C.-E.-C.-V.

—

La locution « une Macédoine » (*Vid.* p. 113). — « Ce mot, dit Ch. Nodier, s'est probablement employé d'abord en parlant d'un mets très composé, par quelque allusion à cette variété incroyable de peuples, auxquels Philippe et Alexandre firent subir les lois de la *Macédoine*, et dont on remarqua les vêtements divers et confus dans l'armée de ce dernier. Il n'y a point d'expression plus heureusement figurée au sujet de certains livres. » — « C'est là tout bonnement, ajoute M. Scheler (*Dict. d'étym. franç.* 1862) une supposition, en attendant que l'on ait découvert les circonstances dans lesquelles le mot a en premier lieu été revêtu de la signification actuelle. La date de cette signification n'est, en tout cas, pas très reculée. Il se pourrait bien qu'elle soit due au langage culinaire de quelque Vatel français. » — Qu'en pensent nos lecteurs?

Trouvailles et Curiosités, etc.

Un appel aux lecteurs en 1644. — Dans l'*Avis au lecteur*, placé en tête de son *Traité des plus belles bibliothèques publiques et particulières* (Paris, 1644), le père Louis Jacob, en vue d'une 2e édition de son ouvrage, « supplie ceux qui ont des collec-
« tions de livres considérables, d'adresser
« leurs mémoires au sieur Rolet-le-Duc,
« marchand-libraire de la rue Saint-Jac-
« ques, demeurant près la Poste. » Il ajoute qu'il faut que les bibliothèques soient au moins de trois à quatre mille volumes, car c'est le nombre auquel il s'est arrêté. « L'on
« y pourra observer la qualité des livres,
« sçavoir si elles excellent ou en Théolo-
« gie, ou Histoire, Jurisprudence, Méde-
« cine, Philosophie, Poésie ou autres fa-
« cultés; même si elles possèdent divers
« manuscrits; surtout si l'on a acheté quel-
« que notable bibliothèque de quelques
« sçavans personnages, afin que la mé-
« moire ne s'en perde, n'étant pas raison-
« nable que ces belles bibliothèques qui
« ont été faites avec tant de soin, et qui
« quelquefois ont mérité des louanges chez
« les auteurs, demeurent dans l'oubli. »

« J'espère donc cette grâce (dit-il en ter-
« minant) de tous ceux qui auront de l'af-
« fection pour les lettres, en faveur des-
« quels cet ouvrage a été mis en lumière. »

Si un *Intermédiaire* avait existé du temps du bon père Louis Jacob, son appel y eût été parfaitement à sa place, et on l'aurait compté au premier rang des abonnés et des correspondants. V. V.

—

Le vinaigre d'Annibal. — On a beaucoup écrit sur ce que Tite-Live (l. XXI, cap. XXXVII, éd. Lemaire, IV, pp. 72-3 et 75) dit d'Annibal faisant sauter les rochers des Alpes et ouvrant la route de son armée au moyen de l'eau, du vinaigre et du feu. Laissant de côté la question du vinaigre qui, même en grande quantité, n'a agi là que comme liquide, et non pour ses qualités acétiques, il est curieux de rapprocher du récit ancien un fait analogue moderne, absolument scientifique et raconté par un homme spécial. On trouve en effet dans le Dictionnaire d'architecture de l'*Encyclopédie méthodique* (à l'article *Chemins*, 1788, I, 632) la relation d'un fait qui résout la difficulté et que les commentateurs de Tite-Live n'iraient probablement pas chercher où il se trouve. Il s'agit du témoignage de M. Hubert Gautier, inspecteur général des ponts et chaussées, né en 1660 et mort en 1737; le passage doit évidemment se trouver dans l'une des éditions de son *Traité de la construction des chemins*. « Voici, dit cet écrivain, ce qui m'est arrivé dans les Pyrénées. Je fus chargé, du temps de M. Arnou, intendant général de la marine, de faire une écluse au bout de la vallée d'Aure, sous le village d'Egel, près du fond de la rivière, afin d'y faire passer les mâts du Roi. J'employai pour cela l'usage des mines ordinaires pour couper les rochers en les perçant avec des aiguilles et les chargeant de poudre, etc. Cela faisoit d'assez bons effets; mais un paysan, plus habile que moi, me dit que, si je voulois le laisser faire, il enlèveroit tous les rochers que je faisois miner, avec bien moins de dépense et avec trois fois plus de diligence. J'acceptai sur-le-champ l'offre obligeante du paysan; je l'assurai de ma reconnaissance. Il commanda à une douzaine de filles ou femmes d'aller faire des fagots de bois et autres broussailles, qu'il fit ranger autour des rochers que je faisois miner. Il mit le feu aux fagots, et après que les rochers furent bien échauffés, il y fit jeter de l'eau. Ils se fendirent aussitôt de tous côtés avec beaucoup de bruit et en plusieurs éclats aux endroits où ils avoient été échauffés, de manière qu'on les séparoit avec des pinces. Ce moyen, dont je me servis, épargna de la peine; l'ouvrage alla plus vite et je chargeai le paysan de continuer sa manœuvre. Je remarquai cependant qu'il n'y avait qu'une sorte de pierre que le feu et l'eau faisoient ainsi éclater, qu'on appelle pierre fendante, infiniment plus dure que les grès les plus durs, mais que le feu et l'eau, employés aux rochers ardoisés ne faisoient pas le même effet. Donc je conjecture que le vinaigre, qu'on dit avoir été employé par Annibal pour dissoudre les rochers des Alpes avec le feu, étoit fort inutile, et que l'eau auroit pu faire le même effet à ces sortes de rochers, qu'on nomme pierres fendantes, dont les sommets des Alpes et

des Pyrénées sont ordinairement couverts. »

A. DE M.

—

Où est née Madame de Pompadour — On a souvent élevé des doutes sur le lieu de naissance de la marquise de Pompadour: tous les écrivains sur le département de Seine-et-Marne l'ont fait naître à la Ferté-sous-Jouarre, en 1722, sur la foi de la plupart des biographes. Quelques-uns pourtant de ces derniers, en fort petit nombre et sans rien préciser, l'ont dite née à Paris. Plusieurs feuilles littéraires ont signalé cette contradiction sans chercher à la résoudre, et l'éclaircissement de ce point biographique me semble de nature à intéresser un certain nombre de lecteurs.

Jeanne-Antoinette Poisson, fille d'un boucher des Invalides, inculpé de malversations, disent les uns; simplement d'un fermier, selon les autres, était, — si l'on devait croire Voltaire mieux informé, — la fille d'un paysan et d'une femme entretenue de la Ferté-sous-Jouarre, lesquels auraient acquis une belle aisance à vendre du blé aux entrepreneurs de vivres. Enfin, une tradition voulait aussi que les Poisson eussent été hôteliers à la Ferté. Les premières recherches, dirigées tout naturellement vers la Ferté-sous-Jouarre, restèrent complétement infructueuses. La célèbre maîtresse de Louis XV était Parisienne, et son père, comme on peut en juger par l'acte de baptême suivant, n'était ni boucher des Invalides, ni fermier dans un village. Ce document a été relevé sur le registre 191 des actes de baptême de la paroisse Saint-Eustache (folio 256) :

Du trente décembre mil sept cent vingt et un, fut baptisée Jeanne-Antoinette Poisson, née d'hier, fille de François Poisson, écuyer de Son Alt. R. Monseigneur le duc d'Orléans, et de Louise-Madeleine de Lamotte, son épouse, demeurant rue de Cléry; le parein, Jean Pâris de Mont-Martel, écuyer, con[r] secrétaire du Roy, Maison Couronne de France et de ses finances; la mareine dame Antoinette-Justinne Pâris, fille de Antoine Pâris, écuyer, Trésorier, Receveur général de la province de Dau Phiné.

PARIS DE MONTMARTEL. — ANTOINETTE-JUSTINE PARIS. — POISSON. — SECOUSSE.

La publication de cette pièce, que j'ai tout lieu de croire inédite, lève les doutes et épargnera, j'espère, aux biographes futurs, l'erreur commise et répétée par leurs devanciers.

TH. LHUILLIER.

—

Lettres de Voltaire, classées inexactement, 1745 et 1767. — Les futurs éditeurs des Œuvres de Voltaire feraient bien de prendre note des observations suivantes : La Lettre de Voltaire au comte d'Alion, ministre de France en Russie, est *positivement* du mois de mai 1745. Les éditeurs des *Lettres inédites de Voltaire, recueillies par M. de Cayrol*, 2 vol. in-8°, 1856, en conviennent eux-mêmes, t. I[er], p. 195. — Pourquoi donc ont-ils commis l'inexactitude de la classer à l'année 1750? J'ai publié cette Lettre de 1745, dans un petit opuscule sous ce titre : *Lettre de Voltaire* (1745), *relative à son Histoire de Pierre I[er], adressée au comte d'Alion, ministre de France en Russie, sous le règne de l'impératrice Elisabeth I[re]. Publiée pour la* PREMIÈRE *et* UNIQUE *fois dans un journal russe de Moscou*, en 1807 (LE COURRIER DE L'EUROPE), *et omise dans toutes les éditions des Œuvres complètes de Voltaire; suivie de notes bibliographiques.* Paris, avril 1839, in-8° de 11 p. Cet opuscule, qui porte en tête : « Hommage à M. Beuchot, » et à la fin : « Un Bibliophile, » n'a été tiré qu'à « 150 exempl. numérotés, y compris ceux du dépôt. » — C'est de cet opuscule que les éditeurs des 2 vol. de 1856 ont pris la Lettre de 1745, qu'ils ont classée, on ne sait pourquoi, à l'année 1750. Quérard (*France litt.*, t. X, 1842, n° 386, et *Bibliogr. Voltairienne*, 1842, p. 78, n° 386) donne inexactement à mon opuscule, publié à Paris, en avril 1839, la date de 1830, et m'affuble gratuitement, dans sa munificence, du titre de baron, que je n'ai pas et dont ne me soucie guère. — La Lettre de Voltaire à Marmontel, du 25 juillet, est de 1767. Les éditeurs des 2 vol. de 1856 l'ont inexactement classée, t. I, p. 142, à l'année 1768.

(Wiesbaden.) S. P.

—

Timbres-poste. — Je m'occupe de l'histoire des timbres-poste, et désire connaître ce qui a paru sur ce sujet. Pour l'illustration de mon ouvrage je fais collection de T.-P. et voudrais échanger avec quelques collectionneurs. S'adresser à Londres, 34, Parliament street.

KING.

Paris. — Typ. de Ch. Meyrueis, rue des Grès, 11.

Numº 10.] Cherchez et vous trouverez. QUÆQUE SINGULA LEGENDO Il se faut entr'aider [10 août 1864.

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(NOTES and QUERIES français)

QUESTIONS ET RÉPONSES, COMMUNICATIONS DIVERSES A L'USAGE DE TOUS

LITTÉRATEURS ET GENS DU MONDE, ARTISTES, BIBLIOPHILES, ARCHÉOLOGUES, GÉNÉALOGISTES, ETC.

S'ADRESSER (franco): Pour les abonnements : à MM. BENJ. DUPRAT, libraire de l'Institut, etc., rue Fontanes, 7, à Paris; F. FOWLER-MOLINI, à Londres; BROCKHAUS, à Leipsig; DECQ, à Bruxelles; MULLER, à Amsterdam; BOCCA, à Turin; J. MOLINI, à Florence; B. BAILLIÈRE, à Madrid; BRILL, à Leyde; CHERBULIEZ, à Geneve; SPITHOVER, à Rome, etc.
Pour la rédaction : à M. CARLE DE RASH, directeur de l'Intermédiaire, chez M. B. DUPRAT, rue Fontanes, 7, à Paris.

Pour 12 numeros, 4 fr. par an. Etranger : 6 fr. — Annonces : 30 cent. la ligne.

SOMMAIRE.

A NOS ABONNÉS. — Nous avons continué à recevoir des adhésions très explicites et très encourageantes à la proposition que contenait notre nº 8. Toutes les réponses qui nous ont été faites étant, *sans exception*, favorables, nous nous croyons autorisé à considérer, aux termes du proverbe, les suffrages non exprimés comme également approbatifs. — « Prenez (nous disent la plupart « des lettres reçues), prenez les mesures nécessaires pour « que l'*Intermédiaire* marche et se développe. C'est là « ce qui importe. Il faut qu'il se propage toujours davan- « tage en paraissant plus fréquemment. C'est une œuvre « collective dans laquelle nous sommes tous des *co-inté-* « *ressés*. Comptez sur nos efforts et sur nos souscrip- « tions pour vous seconder. » — « Je suis tout acquis à « votre très curieux et précieux journal (nous écrit un sa- « vant correspondant), j'approuve tout ce que vous jugez « utile à son succès, et je désire y contribuer en tout ce « qui dépendra de moi. » — « L'*Intermédiaire* (écrit un « abonné de l'étranger), a réalisé un de mes rêves favoris. « J'applaudis à ce que vous avez proposé, et je souscris « même à sept exemplaires de plus (dix en tout), afin d'en « répandre parmi mes connaissances. »

Quelques correspondants ont joint à leur adhésion de bons avis dont nous les remercions et que nous mettrons à profit, autant que faire se pourra.

En résumé, on adhère au chiffre de 5 fr. pour 12 nos (soit 10 fr. par an, pour 24 nos). On aimerait mieux seulement que la table des matières, au lieu de compter à part, fût comprise dans le nouvel arrangement. Nous admettons très volontiers cette combinaison, qui simplifiera d'ailleurs pour nous les questions de tirage et de comptabilité.

Les dispositions que nous avions annoncées conditionnellement auront donc leur effet, à partir du 13e nº. — *Moyennant le prix de 5 fr. nos abonnés recevront 12 nouveaux numéros, complément de la 1re année, y compris la table.* — Ceux qui ont déjà envoyé 6 fr. ont payé 1 fr. de trop, dont il leur sera tenu compte. — Ceux qui veulent continuer à être considérés comme abonnés peuvent, dès à présent, transmettre 5 fr., afin de ne pas éprouver d'interruption dans l'envoi du journal. — *Ceux qui s'abonneront à partir du 13e numéro auront à payer 10 fr.*.

le prix des 12 *premiers numéros étant dès lors porté de* 4 *fr. à* 5 *fr.*

N. B. — Il est expédié des *prospectus* à ceux des souscripteurs qui en feront la demande, pour les placer utilement. L'*Intermédiaire* étant une véritable association de secours mutuels au point de vue littéraire, artistique, etc., nous rappelons que chacun de ceux qui veulent en retirer toute l'utilité possible a intérêt à le faire connaître et à augmenter ainsi le nombre des participants ou coopérateurs (*contributors*).

Questions.

BELLES-LETTRES — PHILOLOGIE — BEAUX-ARTS — HISTOIRE — ARCHÉOLOGIE — NUMISMATIQUE — EPIGRAPHIE — BIOGRAPHIE — BIBLIOGRAPHIE — DIVERS.

Dix vers d'André Chénier. — Sont-ils inédits?

Proserpine incertaine.....
Sur sa victime encor suspendait ses ciseaux,
Et le fer, respectant ses longues tresses blondes,
Ne l'avait pas vouée aux infernales ondes.
Iris, du haut des cieux, sur ses ailes de feu, [dieu
Descend vers Proserpine: «Oui, qu'à l infernal
Didon soit immolée; emporte enfin ta proie... »
Elle dit; sous le fer soudain le crin mortel
Tombe; son œil se ferme au sommeil éternel,
Et son souffle s'envole à travers les nuages.
(VIRG., *Æn.* IV, 698 *et seq.: Nundum illi flavum...*)

Ces dix vers m'ont été donnés d'après une copie datée de 1801, et prise, en marge d'un Virgile in-4°, sur le manuscrit même d'André, alors, comme on sait, entre les mains de son frère Marie-Joseph, ou plutôt dans celles de tous les curieux du royaume. L'original de ce petit fragment est-il connu? est-il perdu? S'il a disparu, ne doit-on pas craindre la perte de pièces plus importantes?

Comme des épaves, indices d'un naufrage voisin, puisse cette feuille détachée faire trouver la trace de celles qui ont dû s'envoler au même vent! Et puisse-t-on recueillir, jusqu'à la dernière parcelle, le miel attique de ce doux poëte! Car c'est lui, lui seul qui sut réveiller les abeilles de l'Hymette, engourdies de froid dans les bosquets géometriques où soupiraient en négligé de satin les bergères de son temps.

A. FRANCE.

—

Vers attribués à Béranger. — J'ai lu dans un *Almanach des Muses* dont j'ai oublié la date (1825 à 1830) les vers suivants, signés du nom de Béranger:

Où demeure une jeune fille,
Où n'habite qu'un vieux barbon,
Les voleurs, malgré porte et grille,
Entrent bientôt dans la maison.
Le vieillard, par crainte mortelle,
De suite en tremblant crie à lui,
Mais au secours fille n'appelle
Que quand le voleur s'est enfui.

Je n'ai retrouvé ces vers dans aucune des éditions de Béranger. Pourrait-on me dire s'ils sont réellement de lui? J. L.

Vers cité par Madame de Sévigné. —

Ne te l'invidio, no, ma piango il mio.

D'où est tiré ce vers, qui se trouve cité dans la lettre de Madame de Sévigné du 4 octobre 1684 (t. VII, p. 299, de l'édition Hachette), et aussi dans une lettre du 28 juillet 1687, au t. VIII, p. 73? AD. R.

—

Le temps n'épargne pas, etc. — De qui est ce vers si souvent cité:

Le Temps n'épargne pas ce qu'on a fait sans lui,

et dont je n'ai jamais pu découvrir l'auteur? N. J.

—

Qu'est-ce qu'une « lanterne vivante? » — Tout le monde sait que le bon Mathurin Regnier, dans sa XI° satire, conduit sa muse dans *un lieu de fort mauvais exemple*. Là il rencontre trois horribles vieilles, dont l'une,

. . . Qui de soi-même étoit diminutive,
Ressembloit, transparente, une lanterne vive,
Dont quelque paticier amuse les enfants,
Où des oysons bridés, guenuches, éléfans,
Chiens, chats, lièvres, renards et mainte es-
Courent l'une après l'autre... [trange beste

Là-dessus, le commentateur (Ed. de Londres (Paris), 1750, 2 vol. in-18) remarque qu'il s'agit ici d'une lanterne vivante; que ces sortes de lanternes ont fait autrefois l'ornement des théâtres, et que les patissiers s'en sont emparés pour attirer les chalands. Voilà qui est fort bien, mais il me semble que le commentateur oublie d'éclairer sa lanterne. Qu'est-ce donc qu'une *lanterne vivante?* C'est ce qu'il ne nous dit pas et ce que je demande aux lecteurs de l'*Intermédiaire*. E. P.

[L'*Intermédiaire* compte de nombreux lecteurs trop *éclairés* pour que M. E. P. ne reçoive pas un prompt éclaircissement.]

—

Comment imite-t-on certains cris ou sons? — Par quelle onomatopée repro-



duit-on, en différents pays, le cri ou le chant des animaux, le son du tambour, le bruit du tonnerre, la fusillade, etc.? — Ce n'est pas une vaine curiosité qui a provoqué cette question. Une réponse, telle que peuvent la donner les correspondants de l'*Intermédiaire*, fournira des éléments qui contribueront à faire ressortir quelques-unes des nuances caractéristiques des populations, de pays ou de langages plus ou moins différents.

On pourrait supposer que le même son doit se traduire partout au moyen d'une onomatopée peu variable; il n'en est rien, cependant. Ainsi, par exemple, le *rataplan*, *plan*, *plan*, par lequel, en France, on imite le son du tambour, se rend, dans les îles anglaises des côtes de Normandie, par cette onomatopée : *witheroom bloombloom*, *witheroom*, *witheroom*, *witheroom*. Si ma mémoire est bien fidèle, dans les mêmes îles, pour rendre le chant du coq, on dit : *oc-a-koo-del-doo*, série de sons essentiellement différents de ceux que donne le *kokoriko* français, — autrefois *kickériki*, comme on le voit à la fin du vieux conte intitulé : *Nouvelles du pays de Cocagne*, et maintenant encore en basse Normandie, comme l'indique cette phrase populaire, finale traditionnelle de toute histoire impossible : « Alors le coq chanta *kickériki*, et mon conte a fini. »

(Pont-Audemer.) A. C.

—

Désinences en Ac, An et Argues. — Les noms géographiques terminés en *ac* et *an* sont communs en France; les désinences en *argues* semblent appartenir plus particulièrement au Midi. Une loi plus ou moins générale a-t-elle présidé à leur formation? *Ac* remonte-t-il au celtique? *An* et *argues* sont-ils exclusivement latins? S. J.

—

Signification du nom de Fromentel. — Il existe en France plusieurs localités appelées *Fromentel*, *Fromenthal* ou *Fromenteau*. D'où est dérivé ce vocable? Que signifie-t-il? Les titres latins du XIIIe siècle le traduisent par *Frigidum mantellum*; mais c'est là une interprétation qui, évidemment, ne saurait être prise au sérieux. — Il y avait à Paris deux rues du nom de *Fromentel*, et l'on en trouve une troisième ainsi désignée à Caen. En connaît-on d'autres ailleurs? Ad. B.

—

Etymologie du mot Patois. — Quelques dictionnaristes, en citant Ménage, dérivent ce mot du latin *patrius*, sous-entendu *sermo*. L'explication n'est-elle pas un peu forcée? Je serais bien aise de connaître, au sujet de cette étymologie, le sentiment des hommes spéciaux. S. J.

—

Étymologie du mot Amazone. — On donne les suivantes : 1° grecque, *a* privatif, *mazos*, mamelle; 2° scythe, *aémé*, *tsainé*, femme excellente; 3° pehlvi, *am*, mère, *azes* ou *azons*, des Azes. — En connait-on quelque autre plus rationnelle?

Th. Pasquier.

—

Origine du mot Pique-Nique. — J'aurais besoin de connaître l'origine de ce mot. Je ne la trouve indiquée dans aucun des livres que j'ai sous la main. E. C.

—

Un canon qui n'est malheureusement pas « rayé ! » — A Paris, l'ouvrier qui boit un verre de vin sur le comptoir du marchand de vin appelle cela *prendre un canon*. — Quelqu'un de vos lecteurs pourrait-il me dire d'où vient cette locution populaire et singulière? Œnophobe.

—

Rouget de l'Isle et la Marseillaise. — Quelque lecteur de l'*Intermédiaire* pourrait-il donner des renseignements exacts et précis sur cette question si contestée jusqu'à présent : Quelle est au juste la part qui doit être attribuée à Rouget de l'Isle, comme auteur des paroles ou de l'air de la *Marseillaise?* Nossiop.

—

Une médaille caricaturale. — Obtiendrai-je, par la voie de l'*Intermédiaire*, quelques renseignements sur une médaille dont je vais donner la description? D'un côté, elle représente la tête d'un pape, surmontée de la triple couronne. En renversant cette figure, on en obtient une autre, dont le nez est formé par le menton de la première. Le front est pourvu d'une chevelure qui fuit en arrière, et orné d'une magnifique corne prenant la même direction. La légende latine explique cette double figure : *Ecclesia perversa tenet faciem diaboli*. Le revers offre un aspect analogue. Il représente une tête couverte d'un chapeau de cardinal. Renversée, cette tête fait place à une autre, décorée des attributs de la Folie, le tout entouré de cette légende : *Sapientes stulti aliquando*. Est-ce une satire contre l'Eglise en général, ou bien faut-il y voir une allusion à tel pontificat que l'absence de date ne permet pas de déterminer? — La médaille est en cuivre et mesure 35 millim. de diamètre. — L'expression de ces deux figures de souverain et de prince de l'Eglise, se transformant, l'une en celle du diable, l'autre en tête de fou, n'a, comme on peut se l'imaginer, rien de bien gracieux, tout au contraire. J. M.

—

Médailles ou plaques à la signature *S*. — Quelqu'un de vos lecteurs a-t-il ren-

contré une ou plusieurs médailles françaises du XVIe siècle, signées de la lettre *S*, initiale employée habituellement par le graveur Etienne Delaune. Le *Trésor de numismatique* reproduit deux médailles portant cette initiale. En connaît-on d'autres? Existe-t-il aussi quelques petites plaques de bronze avec la même signature abrégée? G. D.

—

Lefebvre (Rolland), dit de Venise, peintre de portraits. — Trois artistes de talent, ont porté le nom de Lefebvre au XVIIe siècle; cette homonymie a donné naissance à des confusions qu'il importerait de faire cesser. Je possède déjà de nombreux documents à ce sujet et fais appel, quant à présent, aux lecteurs de l'*Intermédiaire*, pour obtenir la copie, *in extenso*, de l'acte de décès de *Lefebvre* (Rolland), mort à Londres en 1675 ou en 1677. Cette dernière date est la plus probable. E.-B. DE L.

—

Portrait du P. Anselme, peint par Rigaud. — Ce portrait existe-t-il encore? Où se trouve-t-il? (*Vid.* pp. 52 et 153.) H. V.

—

Une Estampe, d'après Joseph Vernet. — Sous le n° 197 de la vente Borduge (*Estampes*, Regnault-Delalande, 1798), on lit : « *Le Naufrage*, d'après Vernet, gravé en couleur, par Lachauffé : 12 fr. » — M. Léon Lagrange, dans son *Joseph Vernet*, énumère environ 98 graveurs ayant traduit une ou plusieurs des œuvres du peintre; je n'y rencontre point le nom de ce « *Lachauffé.* » — La suite de *Barns* y figure seule comme reproduisant en couleur une partie de l'œuvre du maître. — Le *Manuel de l'Amateur d'estampes*, les collections d'après les graveurs en couleur de la fin du XVIIIe siècle, passent aussi ce nom sous silence. — Avis à quelque amateur mieux édifié à ce sujet?
(Batna.) H. VIENNE.

—

Le statuaire Guillaume Cousin. — Cet artiste distingué, né à Pont-Audemer en 1707, a travaillé beaucoup plus en Suède qu'en France, où l'on ne paraît avoir aucun renseignement détaillé sur ses œuvres. C'est avec confiance que je fais, pour combler cette regrettable lacune, un appel aux correspondants de l'*Intermédiaire*. Quelqu'un d'entre eux, j'en suis convaincu, voudra bien me faire connaître s'il existe quelque ouvrage suédois ou français, où il est parlé des productions artistiques de Guill. Cousin.
(Pont-Audemer.) A. C.

—

L'Ecole d'Architecture de J.-F. Blondel. — J.-F. Blondel avait fondé à Paris, vers 1740, l'Ecole des Arts, dans laquelle il obtint, en 1743, l'autorisation de faire ses cours publics, et où le ministre décida, en 1750, que les élèves des Ponts et Chaussées viendraient recevoir l'enseignement de l'architecture. — L'Ecole de J.-F. Blondel était, en 1754, dans la rue de la Harpe. Dans quelle partie de cette rue était-elle située et quels souvenirs a-t-elle pu laisser? Quels rapports peuvent exister entre cette école et les commencements de notre Ecole des Ponts et Chaussées (*Vid.* p. 153).
(Metz.) AUG. PROST.

—

Saint Elphége. — Quelle est l'origine de ce nom? Quelle a été la vie du Saint qui le porte? Quelles actions lui ont mérité d'être canonisé? Les années où il trouve place au calendrier, on le fête le 19 avril. E. B.

—

La tête de saint Pourçain. — La ville de Saint-Pourçain-sur-Sioule (Allier) vénère les reliques, qu'elle possède en grande partie, de son bienheureux patron. La légende locale rapporte que la tête, qui manque, est possédée par le reliquaire de la ville de l'Aigle (Normandie). Si ce fait est exact, par suite de quelles circonstances y aurait-elle été apportée?
(Boussac, Creuse). G.

—

Partage des biens de l'Eglise dans les diocèses d'Evreux, de Séez, du Mans, de Tours et d'Orléans. — A Paris, la division des biens de l'Eglise en deux menses distinctes, la mense épiscopale et la mense canoniale, fut réglée, en 829, par l'évêque Inchald, à la sollicitation de ses chanoines. Il leur attribua la pleine propriété de divers domaines désignés dans la charte, à la condition d'entretenir les bâtiments affectés à leur habitation, d'héberger les chanoines de passage, et de délaisser à l'hôpital Saint-Christophe la dîme de la partie seigneuriale des biens donnés. — On désirerait savoir, par d'autres renseignements que ceux trop abrégés du *Gallia*, à quelle époque le même partage eut lieu dans les diocèses d'Evreux, de Seez, du Mans, de Tours et d'Orléans, et à quelles conditions il fut effectué.
E. DE L.

—

Bataille de Mortemer. — La bataille de Mortemer, gagnée par Guillaume le Bâtard, sur Henri Ier, roi de France, en 1054, a-t-elle eu lieu à Mortemer-sur-Aulne (*Seine-Inférieure*), ou à Mortemer-en-Lions ((*Eure*)?
L. A.

—

Henri IV blessé à Aumale. — Henri IV, après le combat d'Aumale, alla-t-il se faire panser de sa blessure, d'abord à Neufchâtel, comme le rapportent Sully et autres témoins ou contemporains du fait, ou à Gerberoy, comme l'affirme l'historien de cette ville? L. A.

—

Henri IV en Normandie. — Henri IV et la belle Gabrielle ont-ils séjourné au château de Mesnière (*Seine-Inférieure*) et, près de là, au manoir de Tourpes, qui fut la propriété des d'Estrées jusqu'à la Révolution? L. A.

—

L'Homme au Masque de fer. — Quelles sont, en définitive, les *diverses* versions relatives au *Masque de fer*, et la bibliographie des ouvrages à consulter sur le sujet? La réponse à cette question aurait pour moi, et peut-être pour bien des lecteurs, beaucoup d'intérêt. On ne connaît rien moins, parfois, que ce qui semble fort connu et ce que tout le monde est censé connaître.

(La Flèche.) E. C.

—

Quesnay de Saint-Germain. — Une notice sur ce petit-fils du célèbre médecin et chef de la secte des Economistes est indiquée comme ayant été publiée dans la *Revue philosophique*, année 1805. Je n'ai pu mettre la main sur ce recueil et ne l'ai trouvé cité que dans la *Biographie* Didot. Je désirerais avoir des renseignements sur cette Revue et sur ce personnage. — Il a prononcé en séance publique du Musée de Paris, le 9 juin 1784, un discours pour servir à l'éloge de Court de Gébelin. Existe-t-il des Mémoires de cette société où ce travail ait été publié, ou s'il l'a été séparément quelque amateur l'aurait-il en sa possession et serait-il disposé à le céder? — Même demande relativement à un autre ouvrage anonyme du même, intitulé: *Projet d'instruction et pouvoirs généraux et spéciaux à donner par les communes des pays d'élection à leurs députés aux États-Généraux, convoqués à Versailles pour le 27 avril* 1789. Philadelphie (?), 1789, in-8°. Dr A. Lejeal.

—

Un M. Lambert, consul d'Espagne en 1782. — Quelque collectionneur d'Annuaires diplomatiques peut-il me dire s'il existait réellement à Paris, en 1782, un *M. Lambert, consul d'Espagne?* Pour mettre sur la voie, j'ajoute le renseignement suivant : A l'Exposition organisée, cette année-là, par Pahin de la Blancherie, à l'hôtel Villayer, figurait la toile suivante, peinte par Pierre Danloux : *Diogène demandant l'aumône aux statues pour s'habituer à être refusé* (A M. Lambert, consul d'Espagne). — Qu'était ce M. Lambert? Est-il à classer parmi les amateurs? Avait-il une galerie, une collection de peintures, d'objets d'art? — Le sujet traité là par Danloux, l'avait été en 1769 par Jean-Bernard Restout, pour sa réception à l'Académie de peinture. Qu'est devenue l'œuvre de Danloux? Celle de Restout est au musée de Toulouse.

(Batna.) H. Vienne.

—

Le gouverneur de Verdun, Beaurepaire. — Le défenseur de Verdun en 1792, le commandant Beaurepaire (de Coulommiers), s'est-il suicidé plutôt que de rendre la ville, ou a-t-il été assassiné?

—

Lord Singleton a-t-il existé? — Un de nos faiseurs de chroniques racontait fort longuement il y a quelques mois comment *Lord Singleton* avait sauvé une partie désespérée de Whist en jouant le coup auquel ce nom serait resté attaché. Ce lord Singleton n'est-il pas imaginaire, et l'origine de ce nom n'est-elle pas controuvée? *Singleton* ne vient-il pas tout simplement de l'adjectif *single*, seul? E. D.

—

Généalogie de Pardieu. — Moréri parle d'une généalogie de la famille *de Pardieu* (Normandie), écrite par le comte de Boulainvilliers. Où trouverait-on cette généalogie? A-t-elle été imprimée?

(Neufchâtel-en-Bray.) L. Armand.

—

Prognostication d'un cordelier d'Avignon. — Dans un manuscrit, en très grande partie du XVIIe siècle, mais renfermant, dans les premières feuilles, des pièces certainement antérieures à cette époque, je trouve une : *Prognostication de Jehan de la Roche-Taillade, cordelier d'Avignon.* Ici l'écriture paraît être du XVIe. D'après son récit, le religieux vivait vers l'an 1370. Je n'ai pu trouver cette pièce imprimée; quelque correspondant de l'*Intermédiaire* serait-il plus heureux? Sait-on si ce personnage a joui de quelque notoriété dans son ordre ou dans la ville qu'il a habité?

(Valenciennes.) Dr A. Lejeal.

—

Le médecin Jean d'Olargues. — La *Statistique du département de l'Hérault*, par Creuzé de Lesser, mentionne *Jean d'Olargues*, né à Olargues (petite ville de l'arrondissement de Saint-Pons). C'était un médecin vivant probablement dans le XIVe ou le XVe siècle, et qui a laissé un traité manuscrit *De Urinis.* Voilà tout ce que nous avons pu recueillir sur son compte. Les lecteurs de l'*Intermédiaire*,

qui s'occupent de travaux biographiques ou bibliographiques, pourraient-ils me donner des détails plus explicites, et sur l'auteur du traité et sur le traité lui-même, s'il existe encore? S. J.

—

Lettre d'Elle et de Lui. — Je lis dans le Catalogue des livres rares et précieux de la bibliothèque de M. le comte H. de C*** (Paris, Potier, 1863):

LETTRE D'ELLE ET DE LUI, *par une Dame de la Cour, et qui n'est pas d'une Académie. Londres (Paris)*, 1772. — Quel est l'auteur de cette Lettre d'Elle et de Lui? Concerne-t-elle Mme du Barry?

(Maubeuge.) H. DE L'ISLE.

—

L'ÉPITRE A NINON, du comte André Chouvàlof. — Deux premières éditions imprimées en 1774, à Genève, à rechercher. — Les bibliophiles de Genève pourraient-ils nous donner des renseignements précis sur ces deux éditions, passées sous silence par tous les bibliographes? — Leur existence est hors de doute. Voltaire les désigne formellement dans sa lettre au chevalier De Lisle (18 avril 1774):

Je venais de la recevoir (l'*Epître à Ninon*, par le jeune comte de Schouvàlof), lorsque l'autre comte de Schouvàlof, son oncle (c'est-à-dire Jean Chouvalof, qui n'a jamais eu le titre de comte) vint chez moi, il y a environ un mois (en mars 1674). Il la *fit imprimer* sur-le-champ à Genève, et en fit tirer une *quarantaine d'exemplaires;* il en a gardé l'original. Ce sont des *faits* qu'il vous sera aisé de *constater* avec lui quand vous le verrez chez Madame Du Deffant où il va quelquefois.

Et plus loin, dans la même lettre:

Je viens, dans ma juste colère, de *faire imprimer à Genève une édition* de l'*Epître à Ninon*. Je *vous l'envoie*, en vous protestant encore de mon innocence et de ma douleur.

La colère de Voltaire provenait de ce que c'était à lui qu'on attribuait cette *Epître*. Dans sa lettre au baron Constant de Rebecque (11 avril 1774), Voltaire parle aussi de Jean Chouvàlof comme ayant été l'*éditeur* de l'*Epître* composée par son neveu. (Voy. les *Œuvres de Voltaire*, édit. Beuchot, 1833, t. LXVIII, p. 479; édit. Furne, 1838, t. XIII, p. 243.) — On sait que le comte André Chouvàlof est positivement l'auteur de la fameuse *Epître à Ninon*, qui fit tant de bruit dans le monde littéraire, et qui fut pendant longtemps disputée à son véritable auteur. On avait voulu, à toute force, qu'elle fût composée par Voltaire. Après bien des doutes et des controverses, on a fini par laisser au comte André Chouvàlof la propriété de cette *Epître*. J'en possède une *édition* sans date, sans désignation de lieu d'impression, faite sur du papier bien mauvais et avec de mauvais caractères; elle est de 4 p. in-8°, avec le nom de l'auteur à la fin. L'Epître est de 146 vers. Publiée dans plusieurs recueils, elle a été réimprimée, pour la dernière fois, en 1830, dans la *Corresp. littér. et philos.* de Grimm et de Diderot, nouv. édit., Paris, t. VIII, p. 292 (févr. 1774).

Quand Voltaire eut connaissance de cette *Epître*, voici ce qu'il écrivit à ses divers correspondants, et comment il se défendit d'être l'auteur de cette pièce:

Si on ne veut point croire dans Paris que le jeune comte de Schovalo, chambellan de l'impératrice de Russie et président d'un bureau de législation, soit l'auteur de l'*Epître à Ninon*, c'est apparemment par modestie; car cette épître est peut-être ce qui fait le plus d'honneur à notre nation. C'est une chose bien surprenante que n'ayant été, je crois, que trois mois à Paris, il ait pris si bien ce que vous appelez le *ton de la bonne compagnie;* qu'il l'ait perfectionné, qu'il y ait ajouté l'élégance et la correction si inconnues à quelques seigneurs français qui n'ont pas daigné apprendre l'orthographe.

M. de Schovalo faisait déjà de très jolis vers français quand il était chez moi il y a quelques années (en sept. 1765, à Ferney), et nous avons eu depuis, dans des recueils, quelques pièces fugitives de lui très bien travaillées. J'écris son nom comme nous le prononçons; car je ne saurais me faire aux W, pour lesquels j'ai toujours eu la plus grande aversion, ainsi que pour le mot *françOis*.

J'admire les gens qui m'attribuent cette *Epître:* ils m'imputent de m'être donné les louanges qui sont pardonnables à l'amitié de M. de Schovalo, mais qui seroient assurément très ridicules dans ma bouche.

J'ai lu par hasard des *Nouvelles à la main* (1), n° 25, dont l'auteur prétend que je me suis caché sous le nom de M. de Schovalo; il pourroit dire aussi que je me cache tous les jours sous le nom du roi de Prusse (Frédéric II), qui fait des choses non moins étonnantes en notre langue, et sous celui de l'impératrice de Russie (Catherine II), qui écrit en prose comme son chambellan en vers. Les fadaises insipides dont tant de petits Welches nous inondent, croyant être de vrais Français, sont bien loin d'égaler les chefs-d'œuvre étrangers dont je vous parle; c'est que ces petits Welches n'ont que des mots dans la tête, et que ces génies du Nord pensent solidement. J'emploie le double W pour les Welches: il faut être barbare avec eux. (Févr. 1774. *A un académicien de ses amis.* Edition Beuchot, t. LXVIII, p. 436; édit. Furne, t. IX, p. 283.)

Cette lettre de Voltaire est classée dans l'excellente édition de Beuchot, comme cela devait être, dans la *Correspondance*, tandis que dans un grand nombre d'autres éditions, y compris celle de Furne, 1837, on l'a placée, on ne sait trop pourquoi, parmi les *Mélanges*. Toutes les *lettres* de Voltaire n'auraient-elles pas dû être classées dans la *Correspondance*?

Dans sa lettre du 4 mars 1674, de Ferney, Voltaire écrit au maréchal duc de

(1) Les bibliophiles pourraient-ils nous dire avec précision quelles sont ces *Nouvelles à la main* dont Voltaire parle ici?



Richelieu « qu'un jeune comte de Schouvàlof faisait des *vers français* mieux que toute son Académie. » Dans sa lettre du 14 mars 1774 au marquis de Condorcet (lettre inconnue à Beuchot et impr. dans les *Lettres inédites de Voltaire*, Paris, 1856, t. II, p. 343) :

Ce n'est point à Ferney qu'un comte de Schowalow a fait l'*Epître à Ninon*, c'est à Pétersbourg; ce n'est point le comte Schowalow qui est à Paris, c'est son neveu, jeune homme de *vingt-sept* ans. Cela me fait croire que, du temps d'Attila, les Huns faisaient de fort jolis vers latins.

Voltaire se trompe ici : le comte André Chouvàlof, né en 1743, mort en 1789, avait en 1774 trente et un ans.

Impatienté de l'obstination qu'on mettait à lui attribuer l'*Epître à Ninon*, Voltaire écrivit au chevalier De Lisle, le 18 avril 1774, les explications suivantes :

Autant le vieux malade, Monsieur, est enchanté de vos bontés et de vos lettres, autant il est affligé de votre *incrédulité* : c'est très sérieusement que je vous le dis. Toute la cour de Russie me saurait assurément très mauvais gré si j'avais eu l'imprudence de mettre un ouvrage *un peu licencieux* et *un peu téméraire* sous le nom d'un chambellan de l'impératrice et d'un président de la législation. Je serais de plus un faquin très méprisable, si je m'étais loué moi-même dans cette pièce *qu'on m'attribue*. Ne me faites pas passer, je vous en prie, pour un malhonnête homme et pour un ridicule; je ne sais de ces deux réputations laquelle est la plus cruelle. Ne me citez point M. d'Adhémar; il y a très grande apparence qu'il était parti de Pétersbourg avant que le jeune comte de Schouvàlof eût fait son *Epître à Ninon*. Je venais de la recevoir, lorsque l'autre comte de Schouvàlof, son oncle (c'est-à-dire Jean Chouvalof) vint chez moi, il y a environ un mois (*etc.*).

J'avoue qu'il y a quelque ressemblance entre mon style et celui du jeune poëte russe. Il s'exprime très clairement et ne court point après l'esprit : ce sont mes seules bonnes qualités. J'ai fait des disciples en Prusse et à Pétersbourg, et mes ennemis sont à Paris.

Catherine II me mandait il n'y a pas longtemps qu'il fallait qu'il y eût deux langages en France, celui des beaux-esprits et le mien; mais qu'elle n'entendait rien au galimatias du premier.

Dans sa lettre du 22 avril 1774 au chevalier De Lisle (inconnue à Beuchot et recueillie dans le t. II des *Lettres inédites*, 1856, p, 346) :

Tenez, Monsieur, lisez, je vous en prie, l'extrait de la lettre du comte de Schowalow, l'oncle (1), et jugez si Attila et Totila n'ont pas fait de jolis vers français. Je suis piqué et j'aime à faire connaître la vérité. L'épître du Russe me paraît très supérieure à *celle de Welche*, quoiqu'il y ait dans cette dernière des vers très heureux. Ce jeune comte de Schowalow, aussi bon législateur que bon poëte, est un prodige très singulier.

Un passage de cette lettre de Voltaire nécessite un commentaire dont se sont complétement abstenus les éditeurs des *Lettres inédites*, 1856, t. II, p. 346. Voltaire parle d'une *Epître* du Welche. Ce passage se rapporte à l'opuscule publié sous le titre suivant : *Epître à Ninon de Lenclos, et réponse à M. de V***, par* Asinof, *ancien pasteur d'Oldenbourg*. Genève, 1774, in-8°. C'est la réimpression de l'*Epître* du comte André Chouvalof. Le pseudonyme *Asinof* avait supposé qu'elle était de Voltaire, et c'est à V*** (c'est-à-dire à Voltaire) qu'il adressa sa *Réponse*. Barbier et Beuchot ont vu dans ce nom d'*Asinof* le masque d'un *Maucherat de Longpré*, qui n'est qu'un mythe, qu'un personnage tout à fait imaginaire.

La *Biogr. univ.* de Michaud a donné dans le piége, t. XLI, p. 236; et nouv. éd., t. XXXVIII, p. 432. Maucherat de Longpré n'a d'article spécial dans *aucun* Dictionnaire biographique, et la perspicacité de M. Quérard a réduit cet *être fictif* à sa juste valeur. C'est *Marchand*, avocat à Paris, mort vers 1785, qui est l'auteur de la *Réponse* de 1774, Quérard le prouve péremptoirement (*France littér.*, t. XI, p. 281). Ces renseignements si positifs n'ont pourtant pas empêché les éditeurs de la nouv. éd. de la *Biogr. univ.* de Michaud, t. XXXVIII, p. 432, de perpétuer la fable du Maucherat imaginaire. (Voir un article détaillé et circonstancié sur ce mythe dans le *Bulletin du Bibliophile belge*, t. XX, 1864.)

Il existe encore une autre *Réponse* à l'*Epître* du comte André Chouvalof : c'est celle de *Dorat*, imprimée dans ses Œuvres, et ayant pour titre : *Ninon à un comte russe*. Voltaire en fait mention dans sa lettre au marquis de Pezay, d'août 1774 (éd. Beuchot, t. LXIX, p. 29) :

« Je ne remercie point M. *Dorat* quoi« qu'il m'ait rendu heureux aussi; mais ce « n'est pas lui qui m'a gratifié de sa *Ré*« *ponse à Ninon* et de ses Odes. » — Dans la *Corresp. littér.* de Grimm et de Diderot, nouv. éd. de 1830, t. VIII, p. 292, on ne trouve sur la *Réponse de Dorat* qu'une simple et courte mention en deux lignes; aucun détail, aucune appréciation relativement à cette pièce. L'article sur *Dorat*, dans la *Biogr. univ.* de Michaud, dû à Auguis, ne fait pas mention de cette *Réponse*.

On estime et l'on recherche encore jusqu'à présent, avec faveur, la célèbre édition des Œuvres de Voltaire, faite en 1784-1789 par Beaumarchais (*Imprimerie de la Société littéraire-typographique*). Mais il faut bien convenir que cette édition a fait son temps, qu'elle est inexacte et remplie de lacunes; on doit désormais

(1) De Jean Chouvalof, écrite de Paris. Il est bien regrettable que cette lettre, probablement perdue aujourd'hui, n'ait pas été recueillie dans la *Correspondance* de Voltaire.

lui préférer l'admirable édition de Beuchot, 1829-1840, 72 vol. in-8°. Dans l'édition de Kehl un grand nombre de lettres sont mal classées; ainsi, par exemple, cette lettre de Voltaire à de Pezai, qui est de 1774, se trouve fautivement à l'année 1771 (éd. in-8°, t. XV, 1784, p. 335-336; éd. in-12, 1785, t. XV, p. 401).

Quant aux *deux premières éditions* de l'Epître à Ninon du comte André Chouvalof, *imprimées* à Genève en 1774, et sur lesquelles je demande des renseignements aux bibliophiles de Genève, je ne les ai pas trouvées dans la Bibliothèque publique de Genève, que j'ai visitée en juillet 1848. Je n'en ai point trouvé l'indication ni dans le Catalogue de cette Bibliothèque, rédigé par L. Vaucher (Genève, 1834, in-8°), ni dans le Catalogue de la Bibliothèque cantonale de Lausanne, 3e supplément, rédigé par C. Monnard (Lausanne, 1829, in-8°).

S. P., *de Moscou.*

—

Correspondance de Charles Nodier. — Outre les nombreux ouvrages composés par Charles Nodier, et dont les éditions sont bien connues, ce charmant écrivain a aussi dispersé çà et là, dans diverses revues et journaux, une quantité infinie de préfaces, notices, comptes rendus et boutades de toute espèce.

Y aurait-il moyen de se procurer une liste exacte de ces travaux avec l'indication des œuvres d'où ils sont tirés? Plusieurs recueils périodiques, entre autres celui qu'édite M. Techener, ont imprimé des lettres de Charles Nodier. Ne songe-t-on pas à réunir cette correspondance et à la publier *in extenso?*

(Harrow-on-the-Hill.) G. MASSON.

—

L'usage du bouchon de paille. — Quand on met certains objets en vente, il est d'usage d'y attacher un bouchon de paille. Ce signe est connu par toute la France. Quelle peut en être l'origine? BOVEY.

—

Succession Pierre Leullier. — Où a été liquidée la succession de Pierre Leullier, ayant quitté Nesle-Normandeuse (Seine-Inférieure), qu'il habitait, il y a plus de trente années? Cet homme serait mort aux environs d'Angers (Maine-et-Loire). Ses parents, qui habitent la Seine-Inférieure, reçurent, il y a une quinzaine d'années, vingt ans peut-être, une lettre leur annonçant son décès, et les invitant à venir recueillir son héritage, mais ils étaient dans la misère, et ne firent aucune démarche à cet effet. — Cent francs sont offerts à qui donnera des renseignements permettant de recouvrer cette succession.

L. A.

Réponses.

Domine salvum fac regem (*Vid.* pp. 7, 44). — Quelle qu'ait pu être l'origine du chant de ce verset, et supposé qu'on n'en ait pris la coutume en France qu'à partir de la minorité de Louis XIII, au moins cet usage se répandit-il promptement au dehors, et chaque peuple s'empressa-t-il de l'adapter au titre de ses propres souverains. On sait, par exemple, d'après les témoignages de la fin du XVIIe siècle, quel enthousiasme, quelle émotion profonde, produisit chez les Lorrains, rendus par la paix de Ryswick à leur vieille autonomie sous les ducs, le chant, national pour eux, du *Domine salvum fac ducem.* X. X.

—

Comment reconnaître les faux autographes? (*Vid.* p. 12, 73). — Le *flair* dont parle M. Z., pour constater l'authenticité d'un autographe, doit avoir beaucoup d'analogie avec les aptitudes des experts en écritures que la justice appelle à sa barre, à titre d'arbitres. Sous le bénéfice de cette considération, l'ouvrage suivant, de la fin du XVIIe siècle, doit être utile à consulter: DE BLEGNY, *Traité contenant la manière de procéder à toutes vérifications d'écritures contestées en justice.* Paris, in-12. L'auteur est sans doute ce *Nicolas de Blegny*, charlatan d'aventure, qui parvint à escamoter un instant le titre de médecin du roi, puis se fit chasser et emprisonner comme escroc.

(Batna.) H. VIENNE.

—

Vers cités par Mme de Sevigné (*Vid.* p. 13). — M. Ad. Régnier, le savant éditeur des *Lettres de Madame de Sévigné*, dans la Nouvelle collection des Classiques français, nous apprend que les deux vers italiens cités par Mme de Sévigné: *Non da vino in convito*, etc. sont du *Pastor fido* de Guarini, act. I, sc. II, vers 91.

Reste à savoir de qui est le vers français :

Rien ne peut réparer les biens que j'ai perdus.

—

Un chien condamné à mort (*Vid.* pp. 37, 61). — On trouve, dans les *Mémoires sur les Prisons* (*Coll. des Mém. relatifs à la Révol. franç.*, 1823), t. II, pp. 163 et 485, des détails précis et curieux sur l'affaire de l'invalide Saint-Prix et de son chien, jugés révolutionnairement. Les pièces de ce singulier procès doivent être aux archives de la préfecture de police où sont, je crois, les dossiers du tribunal révolutionnaire. Peut-être, cependant, le chien fut-il exécuté *sans jugement.* M. de L.

—

Mémoires de Casanova (*Vid.* pp. 51, 90, 120). — Je ne verrais rien d'impossible à ce qu'une traduction allemande ait été faite en 1822 sur leur véritable original. Casanova écrivait et composait volontiers en français. Si les *Mémoires* n'ont pas été publiés de son vivant, il a du moins fait paraître à Prague un ouvrage considérable, dont je trouve la mention dans un catalogue de la librairie Pincebourde (78, rue Richelieu). Voici cette mention telle quelle:

ICOSAMERON ou Histoire d'Edouard et d'Elisabeth, par JACQUES CASANOVA de SEIGHALT, docteur es loix; bibliothécaire de M. le comte de Valdstein, prince de Dux. — Prague, de l'imprimerie de l'Ecole normale. *Cinq* volumes in-12 en quatre, dem. rel., non rogné, formant ensemble plus de 1,700 pages. — Bel exemplaire de cet ouvrage étrange et si rare qu'il n'est, à notre connaissance, signalé dans aucun répertoire bibliographique. Nous avons entendu plus d'une fois mettre en doute son existence. L'auteur est bien celui des fameux *Mémoires*. Ces derniers parlent d'ailleurs de l'accueil qu'il trouva sur la fin de sa vie chez M. de Valdstein. La préface est datée de Dux, le 20 septembre 1787. . . . . 40 fr.

Il paraît que l'*Icosameron* est un voyage dans des planètes fantastiques. Le texte fourmille de barbarismes, mais il n'en donne pas moins à penser que Casanova a réellement écrit ses Mémoires en un français que des *arrangeurs* ont seulement redressé depuis. N. R.

—

Portrait du père Anselme (*Vid.* p. 52). — J'apprends de M. Soliman Lieutaud, le grand connaisseur parisien, qu'il existe un portrait du père Anselme, dessiné par Choquet et gravé par Nargeot. — Choquet était miniaturiste et vignettiste, deux petits rameaux de l'art, se touchant d'assez près; aussi est-il probable que cette traduction de l'œuvre de Rigaud ou de Simonneau, son contemporain comme graveur, a servi d'illustration à quelque ouvrage. — Pour finir en vrai curieux, je demanderai si le portrait peint par M. H. Rigaud, se trouve au musée de Versailles, ou dans quelque galerie particulière du midi de la France?

(Batna.) H. VIENNE.

—

Cours publics libres à Paris, antérieurs au Lycée (*Vid.* pp. 56, etc., 106). — Je vous citerai sur ce sujet les cours publics faits au milieu du siècle dernier (1743 et années suiv.), pour les gens du monde, les artistes et les ouvriers, par J.-F. Blondel, plus tard professeur de l'Académie royale d'architecture (1762-1774), qu'il ne faut pas confondre avec son homonyme, plus célèbre que lui, F. Blondel, l'auteur de la Porte Saint-Denis, lequel vivait un siècle auparavant.

J.-F. Blondel, en parlant devant le public des arts en général et de l'architecture en particulier, se proposait, dit-il quelque part, d'éclairer le goût et le jugement des gens du monde et des hommes destinés aux emplois de l'Etat. Si M. J.-Ch. Thib. désire plus de détails sur ce sujet, je me ferai un plaisir de mettre à sa disposition ceux que je puis posséder. A mon tour, je poserai la question suivante sur le même J.-F. Blondel (*Vid.* p. 148).

(Metz.) AUG. PROST.

—

Etymologies et similaires de divers mots patois (*Vid.* p. 83, 123, 140). — Pour deux mots cités dans la demande, le patois de la haute Normandie me fournit les similaires suivants: 1° *épotir*, qui a la signification d'écraser; — 2° *de bisquencoin*, qui signifie de travers, sans ordre, sans symétrie; exemple: des arbres plantés de bisquencoin. — On dit aussi: *de biscoin* (Cfr. pp. 99, 125, 140, col. 2).

(Pont-Audemer.) A. C.

—

Usage des étriers (*Vid.* pp. 85, 123). — Dans le 20ᵉ volume du *Magasin pittoresque*, p. 224, on représente (fig. 9) un cavalier montant à cheval. De la main droite, il tient sa lance appuyée sur le sol, en même temps qu'il pose le pied droit sur une sorte d'échelon placé en travers de sa lance, à la hauteur du genou. Cette figure est empruntée à l'édition d'Arrien, donnée par M. Chaussard, qui annonce avoir reproduit fidèlement toutes les figures qui ornent son livre d'après les médailles et les monuments antiques. Ceci pourrait bien justifier l'étymologie donnée par Ducange (*Stab*, bâton, échelon) et rapportée par M. Ristelhuber, p. 124. E. P.

—

L'homme au masque de fer (*Vid.* pp. 86, 124). — A propos du mystérieux prisonnier d'État, plusieurs journaux (je ne me rappelle plus lesquels) ont publié l'an dernier une lettre inédite de Franklin où ce fameux secret était, disait-on, authentiquement et définitivement divulgué. Franklin déclarait, en citant ses sources, que le prisonnier n'était autre (si mon souvenir est exact) qu'un fils adultérin de la mère de Louis XIV et de l'ambassadeur d'Angleterre. Que penser de l'authencitité de cette lettre de Franklin d'abord, puis de la révélation en elle-même?

(Mouy.) J. de G.

—

En bisquencoin (*Vid.* pp. 99, 125, 140). — Les mots Bisquencône, Bisquencoin, Guignencoin nous paraissent avoir la même signification, et nous croyons en trouver le sens dans un souvenir d'enfance. Dans la maison paternelle, nous étions quelquefois occupés, bien jeune encore, aux

travaux des champs, et nous nous rappelons parfaitement qu'on nous indiquait plusieurs manières de herser la terre : *de long*, *de travers* et *de bisquencoin* ou *guignencoin*. Cette dernière manière de herser va nous fournir l'explication demandée. En effet, herser de *bisquencoin*, c'était diriger la herse de manière à tirer une diagonale d'un coin à l'autre de la pièce de terre, des deux coins, de *bis coin*, de *bis-en-coin*, de *bis-en-cône*. Le mot *guignencoin* a la même signification, et vient du mot *guigner :* en partant de l'angle d'un carré pour aller à l'autre, on *guigne en coin*. — D'après ce qui précède, il est aisé de comprendre dans quel cas on dit qu'une chose est placée *en bisquencoin* ; c'est quand elle est placée dans une position anormale. J.-E. DECORDE.

—

D'où vient le mot Tartuffe? (*Vid.* pp. 99, 125.) — On est parfaitement fondé à regarder le mot de Tartufe comme dérivant de l'italien *Tartufo*. Dans tout le Comtat, province qui est restée pendant près de cinq siècles sous la domination des papes, les pommes de terre portent en langue vulgaire le nom de *Tartifles*. Mais je conteste formellement l'authenticité de l'anecdote relative aux truffes servies chez le nonce du pape. J'ai lu quelque part que Molière, étant de passage dans nos contrées, y avait entendu prononcer ce mot de *Tartifles* ou *Tartufles*, et que, frappé de sa singularité, il avait eu l'idée de l'appliquer au personnage fameux de l'une de ses plus remarquables comédies.

(Avignon.) TH. G.

— Le mot *truffer*, tromper, et ses dérivés *truffeur*, la *truffe*, semblent être le radical de *tartuffe*. *Tar* ne serait-il pas un superlatif, synonyme de *ter* ou de *très?* Alors *tartuffe*, par la suppression d'une lettre, voudrait dire *triple* trompeur, ou maître trompeur, comme on dit encore aujourd'hui familièrement: *triple brute*. Tartuffe semble plus voisin du verbe *truffer*, *tromper*, inusité maintenant, que de *truffe*, tubercule. Quant à l'historiette *Tartufoli nuno !* on peut dire : *Si non verè, è benè trovato*. *L'abbé* V. DUFOUR.

— L'étymologie du mot *tartuffe* me semble avoir été parfaitement et définitivement donnée par Philarète Chasles, dans ses *Etudes sur Shakespeare*, Paris, 1851, p. 298, *note: Trufeur*, *trufateur*, *trufacteur* (dans la farce de Pathelin, *trufactor*) de l'italien *trufa* (tromperie) est évidemment l'étymologie de notre *Tartuffe*. *Trufariello* pour *trufu*r*iello* (par métathèse), petit voleur, et *truffaldino* sont de la même antique famille. Un vieux roman comique, ou Sirventé, intitulé *Messire Truffe*, est mentionné parmi les livres d'une bibliothèque du XII[e] siècle. Les Espagnols employaient le même mot : « *nombre plebeïo* (*Chufita de trufa*), *y significa una astuta inclinacion a engunas a alguno.....* » (Don Juan de Quinones, dans un pamphlet rare intitulé : *Relacion*, etc.) CH. A.

—

Quelle est la vraie origine du mot Esclave? (*Vid.* p. 99.) — *Slave*, en anglais; *esclavo*, en espagnol; *schiavo*, en italien. Il est à remarquer que, bien que ce nom de *Slave* ait fourni à la plupart des langues de l'Europe un mot pour désigner l'*esclavage*, il signifie *gloire*, *illustre* (Fortis, *Voyage en Dalmatie*, t. I, p. 70). — A l'appui de cette étymologie qui éloigne du nom national *Slave* toute idée humiliante, il suffit de citer cette foule de rois, de guerriers, de villes, dont les noms propres le reproduisent : *Jaro-slaf*, *Vladi-slaf*, *Boleslaf*, etc. — Un parti de Slaves (*Sclavi*) s'étant avancé jusqu'à l'Elbe, fut réduit en servitude par Charlemagne, puis par Othon I[er]; c'est de cette époque que le nom de *slave* ou *esclave* fut pris pour synonyme de *serf*. TH. PASQUIER.

—

Origine des mots Million, Billion, Trillion (*Vid.* p. 99). — M. E. P. demande si l'on a des exemples de l'emploi du mot *million* avant le XVI[e] siècle. Je ne le renvoie pas à l'article de Du Cange, dont les textes, antérieurs à cette époque, ne me semblent pas concluants. Mais je lui signalerai l'emploi de ce mot en 1489. A cette date je le considère comme une nouveauté, attendu qu'il ne figure ni dans le *Catholicon* de Johannes de Janua, ni dans le *Vocabularius breviloquius*, imprimé à Cologne en 1486. La citation suivante est extraite du *Catholicon parvum*, édité par *Maistre Mathis Hulz* ou *Huser*, *citoyen de Lion* en 1489 : « MILLIO, *g. plis*, *nomen indeclinabile*, » c'est-à-dire : MILLIO, *generis pluralis*, *nomen indeclinabile*. »

(Labarde, p. La Coquille, Dordogne.) V. G.

—

Etymologie du mot « Chicane » (*Vid.* pp. 99, 125). — D'après le *Dictionnaire de la Conversation*, « le mot Chicane vient d'un mot grec *Sikanos*, qui veut dire *Sicilien*, et qui, plus tard, devint le synonyme de fourbe, trompeur, homme de mauvaise foi. Les Grecs, en général, étaient renommés chez les anciens pour leur esprit de chicane, leur mauvaise foi était devenue proverbiale. Comment concilier cette étymologie avec celle qui a été rapportée ci-dessus, p. 125? E. B.

—

A-t-on calomnié l'Histoire de France du père Loriquet? (*Vid.* pp. 100, 126.) — J'ai sous les yeux le second des deux articles de la *Liberté de penser* indiqués par M. A.-S.

Il est dans le numéro du 15 mars 1848 et sans signature. Il déclare en effet que le *Supplément à l'Histoire de France, depuis la mort de Louis XVI jusqu'à l'an* 1816, *par A. M. D. G***. Paris, à la Société typographique, place Saint-Sulpice, n°* 6, 1816 (tel est le titre de la première édition, connue de l'ouvrage du père Loriquet), ne contient point la fameuse phrase. Mais, ajoute-t-il, cette édition de 1816 n'est qu'un *supplément*, publié à part et à Paris, tandis que les éditions de l'Histoire de France complète se publiaient à Lyon. Une *seconde* édition de 1816 se serait-elle publiée dans cette dernière ville? Il n'en reste aucune trace. Tout ce qui pourrait porter à le supposer, c'est que l'édition imprimée à Lyon en 1817 est donnée comme une *troisième* édition. Or, antérieurement à celle-là, nous ne connaissons d'édition de l'Histoire de France que l'édition de 1814, antidatée de 1810. La publication à part du *Supplément* à l'Histoire de France, faite à Paris en 1816, a-t-elle été considérée comme une seconde édition de l'Histoire de France elle-même? C'est donc dans une seconde édition problématique de 1816 que devait se trouver cette phrase invraisemblable que le *Supplément* en 1816 ne contenait pas.

Sur les quatre lettres majuscules, signifiant *Ad Majorem Dei Gloriam*, on fait observer que, pour donner le change et faire croire aux nom et prénoms d'un auteur inconnu, elles sont précédées de *par* et suivies de trois étoiles. A une autre édition on supprimera le *par*, et à une suivante les trois étoiles elles-mêmes disparaîtront. Petites ruses de la trop célèbre Compagnie.

Ce qu'il y a de plus remarquable, dans ce *Supplément* de 1816, avec quelques phrases sur les Vendéens et sur les Conventionnels régicides, c'est celle-ci sur la fameuse Chambre dite *introuvable*: « Les « travaux de la Chambre des députés font « tout espérer pour le rétablissement de la « religion, pour la réforme de l'éducation « publique, *pour le retour aux maximes « et aux mœurs de nos pères*, en un mot, « pour la régénération de la France. Les « esprits sensés conviennent que, si nos « plaies ne sont pas incurables, et si un « gouvernement représentatif peut en es- « pérer la guérison, ce sera surtout au zèle, « à l'énergie, au dévouement de la Cham- « bre des députés que nous devrons ce bien- « fait. » Malheureusement cette excellente Chambre, qui promettait de si bien marcher... à reculons, était dissoute par Louis XVIII, le 5 déc. de la même année 1816, — quelques semaines peut-être après l'apparition de ce bel éloge! Pauvre père Loriquet! C'était bien la peine de louer ainsi le gouvernement représentatif dans la personne de cette digne Chambre!.... « Elle n'était déjà plus! »

V. P.

— On peut compléter, par les observations suivantes, les réponses faites sur cette question par M. A. S. et B. D.

1° La 2e édition (de 1816) de ce cours d'histoire n'est pas *introuvable*, comme le pense M. A. S.; car elle m'a été donnée en lecture, il y un mois, à la bibliothèque de la rue de Richelieu. Les renseignements précis, pour la trouver, sont ceux-ci: *Cours d'Histoire de France à l'usage de la jeunesse.* A. M. D. G. Lyon, Rusand, impr.-libr. 2e édit., 1816, 2 vol. in-18 (G. non encore porté); stéréotyp., broch. sous papier bleu.

Ainsi « *on n'a pas eu intérêt à la faire disparaître*: » elle ne diffère des autres en aucune façon et la phrase *du marquis de Buonaparte*, etc. ne s'y trouve point.

2° Après avoir compulsé les bibliothèques on peut aussi, comme je l'ai fait, interroger les libraires. Je me suis adressé, entre autres, à la maison Poussielgue Rusand, rue Cassette. On s'y est montré étonné de ma tardive enquête et l'on m'a rappelé que le chef de cette maison avait, il y a environ 12 ans, par la publicité du *Journal des Débats*, « mis 30,000 francs à la disposition de la première personne qui rapporterait un exemplaire où se lirait la fameuse phrase *du marquis de Buonaparte*, lieutenant général des armées du roi Louis XVIII. » On m'a rappelé aussi le défi porté sur le même sujet, à la chambre des pairs, par le comte de Montalembert. Or, jusqu'ici cet exemplaire n'a pas été trouvé parmi les cent mille et plus, édités et mis en circulation. Il faut donc en désespérer.

3° Mais, il y a lieu de faire ici une remarque intéressante. Depuis plus de 40 ans que dure cette polémique, les accusateurs pas plus que les défenseurs du P. Loriquet, ne semblent avoir lu avec attention l'ouvrage incriminé. En effet, pour mettre fin à ce trop long malentendu, il suffit de s'arrêter au passage que je vais vous indiquer. — Ouvrez le livre, au chap. *Consulat*, et lisez, aux années 1800-1802, ce que l'auteur écrit, après la bataille de Marengo, sur la situation de l'Europe. Remarquez combien il insiste sur le conseil donné à *Bonaparte* par ses amis et sa famille, de jouer, auprès de Louis XVIII, le rôle de Monck vis-à-vis de Charles II. — Voyez, comme il regrette qu'il n'ait pas mérité la première position auprès du roi, et le titre de connétable de France. — N'est-il pas évident qu'en travaillant ce passage, il a été facile d'en tirer *le marquis de Buonaparte, lieutenant général des armées de Louis XVIII...?* — Une simple espiéglerie a pu devenir une calomnie audacieusement soutenue; en sorte que ceux qui l'ont répétée et prise au sérieux auront été tout bonnement dupes d'une mystification.

M. L.

P.-S. — Pour donner aux personnes qui n'ont pas sous la main l'ouvrage du P. Loriquet la facilité d'apprécier mon observation, voici des extraits du passage auquel je fais allusion:

« (1800). L'Autriche, qui n'avait plus d'armée à lui opposer, demanda la paix et l'obtint (1801). L'Angleterre, encore une fois réduite à ses seules forces, posa les armes à son tour, et la tranquillité parut rétablie en Europe (1802).

« C'était là, pour un homme qui eût été accessible à la vraie gloire, le moment de rendre son nom à jamais illustre. Bonaparte pouvait tenter pour Louis XVIII la révolution que le général Monck, 150 ans auparavant, avait si heureusement opérée en faveur de Charles II, roi d'Angleterre. Il se trouva des hommes généreux qui ne lui laissèrent pas ignorer ce que la France et l'Europe attendaient de lui dans ces conjonctures. On fit briller à ses yeux l'éclat d'une action qui mettrait sur son front une couronne plus durable que celle qu'il paraissait ambitionner. Il rencontra, jusque dans sa famille, des conseillers assez sensés pour l'y exhorter.

« Un jour que, revêtu des marques de la dignité consulaire, ... il demanda à l'une de ses sœurs ce qu'elle pensait de son costume..... *Il vous sied parfaitement*, répondit-elle, *mais pourtant... il vous manque encore l'épée de connétable*. En effet, quels titres, quels honneurs eussent été refusés au général qui eût eu le cœur assez généreux pour employer son pouvoir à remettre sur le trône, etc. » (Pages 305 et 306 de l'édit. de 1822.)

—

Desiderata bibliogr. : Pr. Mérimée (*Vid.* p. 101, 127). — Un petit renseignement pour compléter tout ce qui a été dit au sujet de la brochure : *H. B., par P. M.* Elle a été traduite textuellement, en 1851 ou en 1852, pour la Revue allemande *Die Grenzroten (Les Messagers de la Frontière)*, paraissant à Leipzig. FR. SZA.

— Le frontispice, plus que libre, de la réimpr. de 1864 (par une prétendue Société de bibliophiles), gravé à l'eau forte par Rops, le jeune et déjà célèbre graveur belge, a été tiré en trois couleurs : noir, rouge et bistre. Le lieu et la date sont ainsi indiqués dans cette réimpression : « Eleutheropolis, l'an MLCCCLXIV de « l'imposture du Nazaréen. » CYR-DEC.

—

Prix donnés au collége de Sens en 1634 (*Vid.* p. 102). — Je crois que la Bibliothèque de Sainte-Geneviève possède un exemplaire du programme de la tragédie du *Siége de Malte*, composée, jouée et imprimée à Sens. Quant aux volumes reliés aux armes du grand prieur de Meaux, Boisbouderant (ainsi qu'il est dénommé), peut-être qu'en cherchant à la Bibliothèque de la ville de Sens, on en trouverait quelque exemplaire. PH. SALMON.

— J'ai sous les yeux un volume intitulé : *Le Théâtre au collége, Etude sur les exercices dramatiques dans les écoles, suivie de l'analyse des principales pièces représentées au collége de Sens* (1610-1761), *traduites et commentées par* L.-M. TISSERAND, *prof. au lycée imp. de Sens, etc.* Paris, Dumoulin, 1859, in-8° de 155 p. M. de la M., qui désire connaître le titre exact du mélodrame intitulé *Obsidio Melitensis insulæ*, trouvera dans l'ouvrage auquel nous le renvoyons, non-seulement les titres et sous-titres, mais encore le texte intégral du programme imprimé à Sens chez Georges Niverd, et les noms des élèves qui ont rempli un rôle dans la représentation. U. D.

—

Renseignements sur Olivier de la Marche (*Vid.* p. 103). — Je me hasarde à donner à votre correspondant de Châlons les renseignements suivants. Je risque de ne lui apprendre rien de nouveau; mais, dans un doute de ce genre, je pense qu'il vaut mieux ne pas s'abstenir.

Notre bibliothèque publique possède un Ms., intitulé : *Fragments des Mémoires d'Olivier de la Marche*, etc. Ecriture du XVe siècle, de provenance inconnue. La 1re partie contient un fragment du 4e chapitre des Mémoires, commençant aux mots: « de Sainct-Pol, monsieur de Roussy, » et se terminant ainsi : « et a tant finit le compte de ceste noble feste. » Il y a de nombreuses variantes, mais d'intérêt secondaire, avec l'édition de Louvain 1645 et celle de Buchon, les seules que j'ai pu consulter. — Après ce chapitre, se trouve le récit d'un pas d'armes, adressé à : « Hault, puissant et vertueux prince Mosgr le comte de Bresse et de Baugy ; à vous se recommande en toute humilité, » etc. Cette dédicace est suivie de : « S'ensuivent les chappitres du chevalier à la dame sauvaige. A tous empereurs, roys, ducs et princes » etc. A la fin du récit la devise d'Olivier: *Tant a souffert la marche.* Le tout occupe au moins 25 à 30 pages. — Pareil récit est reproduit dans un autre Ms. intitulé: *Diverses joustes et tournois. Fêtes et rois de l'épinette;* écriture du XVIe siècle. A la page 168 se trouve ce titre : *Traité d'un tournoy, tenu à Gand par Claude Vauldray, seigneur de Laigle, l'an* 1469, après quoi est reproduit intégralement le texte du premier Ms. avec la devise.— Dans les Mémoires, à l'année précitée, nous voyons une rencontre de ce seigneur. Ce que nous avons signalé n'est sans doute que le développement de ce pas d'armes

(Valenciennes.) Dr A. LEJEAL.

—

Quos vult perdere Jupiter dementat priùs (*Vid.* p. 114). — Cet adage, que M. Larousse n'a eu garde d'oublier dans sa *Flore latine*, mais dont il n'indique point la source, a déjà exercé l'érudition



de plus d'un chercheur. — Dès 1771, le *Gentleman's Magazine* en faisait l'objet d'une question suivie de réponse, et plus récemment le *Notes and Queries* y revenait à plusieurs reprises. Voici le résultat de ces recherches, j'y joindrai mes observations personnelles.

Et d'abord, il paraît bien certain que la phrase en question ne se trouve textuellement dans aucun écrivain latin de l'antiquité. En effet, le Dictionnaire de Forcellini n'enregistre le mot *dementare*, que dans le sens neutre : *être hors de sens*, et c'est ainsi que Lactance l'a employé. Ducange et M. Quicherat, dans ses *Addenda lexicis latinis*, le donnent dans le sens de : *dementem facere*, mais ni l'un ni l'autre ne font mention de notre adage. Cependant la pensée qu'il exprime se rencontre fréquemment dans les auteurs grecs et latins. Sans parler ici des passages d'Hésiode, d'Athénagoras, de Sophocle (*Antigone*), de Constantin Manassès, qui s'en rapprochent plus ou moins, on a souvent cité, comme étant d'Euripide, ce vers grec :

Ὃν θεὸς θέλει ἀπολέσαι πρῶτ' ἀποφρέναι,

ou ceux-ci :

Ὅταν δὲ Δαίμων ἀνδρὶ πορσύνῃ κακὰ
Τὸν νοῦν ἔβλαψε πρῶτον.

Mais, après les avoir vainement cherchés dans les pièces connues d'Euripide, on est arrivé à constater seulement que ces derniers avaient été cités, d'après un vieux scholiaste, par l'helléniste Barnes dans son édition des *Incertæ tragœdiæ* (v. 436, 437), et par Duport dans sa *Gnomologia homerica* (Cantab., 1660, p. 282), en les faisant suivre, comme imitation latine et sans nom d'auteur, de la citation ainsi formulée :

Quem Jupiter vult perdere dementat prius.

Un correspondant du *Gentleman's Magazine* indique, comme s'en rapprochant le plus, le vers suivant, qu'il attribue à Publius Syrus, sur la foi des *Lectiones hesiodeæ* de Grævius :

Fortuna quem vult perdere stultum facit.

Mais, vérification faite, je trouve que la sentence de Syrus est ainsi conçue :

Fortuna nimium quem fovet, stultum facit.

Il faut donc renoncer à mettre un nom au bas de cette citation « dont tout le monde se sert. » Elle rentre bien dans les idées du fatalisme antique, mais, sous sa forme connue, elle pourrait être l'ouvrage de quelque écrivain ignoré du moyen âge.

E. J. B. R.

—

Etymologie de Cuistre. (*Vid.* p. 114, 142). — Le mot *Cuistre* a non-seulement le sens anti-universitaire et anti-pédagogique, signalé par M. N. T., mais il est aussi, et peut-être encore plus généralement, usité pour désigner une personne qui pousse l'économie jusqu'à l'avarice. D'après cela, l'on pourrait supposer que l'épithète malsonnante jetée par Vadius à la face de Trissotin provient de l'allemand *Küster*, marguillier, c'est-à-dire homme chargé de la gestion des deniers d'une paroisse et les économisant d'une manière sordide.

(Avignon.) Th. G.

—

Lieu de naissance de Bernard Palissy (*Vid.* p. 114). — On n'a, je crois, aucune certitude à cet égard. Dans son rapport sur le concours ouvert à Agen pour une Etude sur Palissy (1er sept. 1855), M. Cazenove de Pradines a dit : « La date de sa nais-« sance et sa patrie ne sont pas suffisam-« ment connues ; on le fait naître à Agen, « à Biron, à La Capelle-Biron. » — Dans un article de M. L. Audiat, professeur au lycée de Saintes, que vient justement de publier la *Revue des Provinces* (15 juill. 1864), je lis, p. 24 : « Bernard Palissy na-« quit en 1510, d'après Pierre de L'Es-« toile, son ami. Où ? Nul ne le sait d'une « façon certaine. A Biron-en-Agenois, di-« sent les uns, ou à Biron-en-Saintonge. A « la Chapelle-Biron en Agenois, disent les « autres, ou bien encore à la Chapelle des « Pots en Saintonge. La tradition la plus « accréditée est qu'il eut l'Agenois pour pa-« trie. » Tel est donc le dernier état de la « question, même pour les savants des « deux provinces qui se disputent l'honneur d'avoir donné le jour à l'illustre *inventeur des rustiques figulines du Roy*, même aux yeux de M. Audiat, secrétaire de la commission qui s'occupe en ce moment de lui faire ériger, par souscription, une statue dans la ville de Saintes. C. R.

P.-S. — Notons ici, c'est bien le cas, la singulière erreur que nous a signalée M. E. P. dans le t. XXXIX de la *Biographie générale* de Didot, où il est dit à l'art. *Palissy* : « Une statue lui a été élevée sur « une des places publiques d'Agen. » Il est possible qu'Agen ait voulu en effet devancer Saintes, mais toujours est-il que cette statue n'existe pas.

—

Canot de sauvetage, Life boat (*Vid.* p. 114). — Les essais, les modèles, les spécimens de canots de sauvetage sont innombrables et devaient l'être, tant il est naturel aux gens de bien de rechercher des moyens efficaces de prévenir les catastrophes qui menacent la vie humaine ; mais, hélas ! les chercheurs

et les inventeurs sont la plupart du temps très empêchés de produire leurs œuvres, de les faire connaître, de les propager et surtout de les faire adopter sur une échelle suffisante. Dans tous les pays et dans tous les temps *povreté empesche les bons esprits de parvenir*. Cette devise de Bernard Palissy restera vraie tant que la civilisation par le dévouement n'aura pas triomphé de la barbarie par l'égoïsme.

La vérité est donc que le canot Bernières n'a point reçu d'application.

Lorsque, dans les choses les plus usuelles, la routine paralyse le progrès, — lorsque l'on ignore à Paris ce que c'est qu'une bonne asperge et qu'on n'y trouve que par hasard, une botte d'asperges de Lille, — lorsqu'un bon emmanchement de pelle, diminuant des deux tiers l'effort d'un terrassier, ne peut passer du Dauphiné en Vivarais (voir le *Magasin pittoresque*, t. 42, p. 144), — lorsque la tradition d'un remède infaillible contre la goutte s'est perdue en quelque sorte sous nos yeux faute de publicité, — il n'est pas étonnant que nombre de bons canots de sauvetage aient été successivement imaginés, construits, expérimentés ou même appliqués et qu'ils soient ensuite tombés dans un profond oubli.

Le propagateur d'une invention, celui qui, par des efforts d'un genre très différents de ceux de l'inventeur, la rend d'un usage journalier et général, fait plus pour l'humanité que l'inventeur lui-même. Les meilleures trouvailles sont perdues et reperdues indéfiniment, jusqu'à ce qu'arrive l'heureux vulgarisateur qui parvient à les faire entrer dans la pratique. La graine jusqu'à lui stérile devient féconde. Il est le véritable auteur du progrès.

La chaloupe Mouë diffère des canots de sauvetage antérieurs par la disposition *non symétrique* des boîtes à air. Elle est pourvue d'une quille en fer très lourde, en sorte qu'une fois chavirée (artificiellement) la barque tend à se retourner et se retourne instantanément, comme font nos jouets de sureau plombés par la base. C'est en vertu des lois de l'équilibre qu'elle est *inchavirable*.

Le poids de la quille a permis en outre de faire du fond de la chaloupe, de sa cale, un grand coffre à air (subdivisé en compartiments étanches), dont le plancher supérieur est sensiblement plus haut que la flottaison ou niveau de la mer. Des trous, ou plutôt des tuyaux en communication avec la mer, sont ménagés verticalement à travers la cale. Qu'une lame remplisse la chaloupe, elle se vide infailliblement, comme un entonnoir à plusieurs bouts, en l'espace de quelques secondes. Cette ingénieuse installation rend la barque *insubmergible*.

Depuis dix ans, la chaloupe Mouë a été expérimentée avec un constant succès, au Havre, à Paris, en présence de commissions spéciales, sous les yeux de plusieurs princes, etc..., — elle n'a pu parvenir encore à être adoptée et appliquée, pas même aux bains de Trouville, en face du Havre, où baigneurs et sauveteurs se sont parfois noyés de compagnie, faute d'un engin de secours convenablement construit !

Alex. Dumas, ayant lu dans un de mes livres la description de la barque Mouë, vient de l'acheter (27 avril 1864) pour la Société de sauvetage de Naples dont il est le fondateur. Parviendra-t-il à la vulgariser, à la faire appliquer en Italie, puis en France, puis enfin à Trouville et au Havre même? — Dieu veuille qu'il en soit ainsi, et que les généreux efforts du plus populaire de nos écrivains, du plus célèbre de nos auteurs dramatiques, reçoivent leur récompense par l'accomplissement d'une grande œuvre de bien ! (1)

G. DE LA LANDELLE.

—

Un ladre vert. (*Vid.* p. 130). — *Ladre*, que l'on fait venir de *Lazare* (pron. *Lazzare*, *Ladsare*), a d'abord voulu dire *lépreux*, puis *insensible*, puis *avare*. Un lépreux *vert* était sans doute le plus malade et le pire des lépreux; de là cette même épithète appliquée également au sens d'avare, pour signifier le comble de l'avarice. B. M.

—

Etymologie de « Gredin » (*Vid.* p. 130). — L'abbé Tuet, professeur au collège de Sens, dans ses *Matinées sénonaises* ou *Proverbes françois*, répond ainsi à la demande de M. FR. SZA : « 147. *Gredin*. Ce mot, très injurieux, vient de *gradin*. Autrefois, chez les grands seigneurs, des valets du dernier ordre se tenoient toujours sur les degrés (*gradins*) de l'escalier, sans entrer jamais dans l'appartement. On les nommoit *Gredins*, et leur nom est devenu une injure. Les Gascons mettent souvent un *e* pour un *a*. Un évêque, des environs de Toulouse, entendit dire à un ecclésiastique de son cortége : *ras de chaussée*. Il en badina avec les autres, et demanda quelle espèce de *rats* c'étoit que les *rats de chaussée*. « Bon! Monseigneur, répondit quelqu'un, monsieur nous en dit bien d'autres; il dit toujours les *gradins* de l'autel, pour les *gredins* de l'autel. »

L'*Intermédiaire* recevra sans doute des explications plus complètes ou meilleures; voilà toujours celle de l'abbé Tuet, telle quelle.

(Paris.) PH. SALMON.

(1) Pour plus de détails, quant à la description de la chaloupe Mouë, voir le *Tableau de la mer*, dans LA VIE NAVALE (Ch. XII, *Inventions et progrès*, p. 407.) — et quant à l'action d'Alex. Dumas, la Dédicace de l'opuscule PARIS POUR LES MARINS, et sa réponse à cette dédicace.



Médaille en plomb du XVIe siècle (*Vid.* p. 131). — La médaille que signale M. E. P. est en effet protestante, mais elle se rapporte plutôt au XVIIe et au XVIIIe siècle, à l'époque des Eglises dites *du Désert*, lorsqu'elles étaient proscrites ou, selon le terme protestant, *sous la croix*, ce qu'indiquent le berger et le troupeau placés sous une croix, à laquelle est attachée l'oriflamme du Christ. C'est ce que l'on appelait un *marreau* (méreau, jeton de présence). Les fidèles qui voulaient communier devaient en avoir reçu un, du pasteur, ou d'un diacre à ce préposés, et le déposaient sur la table de la sainte Cène en prenant le pain et le vin de la communion. Le *Bulletin de la Soc. d'Hist. du Protest. franç.* (1852, p. 140) a donné à cet égard des explications accompagnées de la gravure d'un de ces *marreaux*, que nous reproduisons ici et dans lequel M. E. P. reconnaîtra le similaire de celui qu'il a décrit et dont il nous avait adressé une empreinte.



Ces marreaux portaient, en général, la première lettre du nom de l'Eglise à laquelle ils appartenaient; ainsi celui que l'on voit ici était de l'Eglise des Brians.

Le sujet représenté est parfois un oiseau, une coupe, etc. Le *Bulletin* précité contient d'autres détails, t. I, p. 423 et II, 13. Voir aussi des articles de MM. Hermand, *Mém. de la Soc. des Antiq. de la Morinie* (1834, p. 253), Blavignac, (*Mém. de la Soc. d'Hist. et d'Arch. de Genève* (1849, p. 127), de Pétigny (*Revue numismatique*, 1854); Chaudruc de Crazannes (*Ibid.*, 1855). A ce dernier article sont joints les dessins de deux curieuses plaques ou vignettes en cuivre, dont le sujet, analogue à celui du marreau ci-dessus, paraît sérieux dans l'une et comiquement parodié dans l'autre. Les plaques se rapportent à la ville de Montauban et à l'an 1561, à ce que pense M. Chaudruc de Crazannes. C. R.

Trouvailles et Curiosités, etc.

Un Opéra de Racine retrouvé sous forme d'Idylle. — L'*Athenæum français*, ce recueil excellent, qui publia lui aussi dans son temps, quelques questions, en avait inséré une, dans son n° du 31 mai 1856, au sujet d'une lettre écrite par Mme de Coligny le 3 juillet 1685 à Bussy, son père, et dans laquelle il était dit : « M. de Seignelay se prépare à une grande « fête, la semaine qui vient. Il y aura un « Opéra, *dont Racine a fait les paroles.* » — Quel était cet Opéra? Telle était la question; elle était restée sans réponse. — Voici qu'après huit années un chercheur éprouvé, M. Ed. Fournier, donne, dans la *Revue des Provinces* (n° du 15 juillet, p. 118), la solution si longtemps attendue. Il l'a rencontrée dans les Mémoires du marquis de Sourches (I, 218), et démontre que ce que Mme de Coligny appelait un *Opéra* était une *Idylle*, celle de la Paix, qui fut en effet mise en musique par Lully, et chantée chez M. de Seignelay, à Sceaux, devant le roi, à l'époque désignée, c'est-à-dire le 16 juillet 1685.

Voilà comment, en fait de trouvailles, il ne faut désespérer jamais, alors même que l'on *espère toujours*. Il est un dieu pour les chercheurs et les curieux, un dieu propice qui exauce tôt ou tard leurs vœux, aujourd'hui surtout que l'*Intermédiaire* existe pour les enregistrer....

Et s'il n'existait pas, il faudrait l'inventer!

M. B.

Hautes-œuvres et orthographe révolutionnaires. — Vous avez inséré, p. 128 de l'*Intermédiaire*, un curieux extrait d'un document imprimé mais peu connu, relatif à un club féminin établi à Besançon en 1793. Peut-être accueillerez-vous comme un document assez remarquable les pièces suivantes, *inédites* (je crois), dont les originaux sont entre mes mains, et qui se rapportent à l'exercice de la justice révolutionnaire à Bordeaux, pendant l'époque de la Terreur. Je reproduis fidèlement l'orthographe.

D'après l'ordre du citoyen Bertrand, maire, qui m'a été remit par Lofficier de justice pour garni en cuir un pannier dauzier de la grandeur de sept pieds de long sur trois de large et trois de hauteur et ledit pannier pour servir à inhumer les cadavres qui ont subi la peine de mort. La fourniture et la façon monte à la somme de deux cents vingt livres. Bordeaux, 13 germinal l'an deux de la république f^se une et indivisible. — Il est entré 60 livres pesant peau de veau ou genisse à trois livres. — 15 livres suif à 15 s. — 3 journées de 2 ouvriers à 4 livres, portefaix, etc. 28 livres. Total 220 livres. Signé Rey.

Le premier sellier ou autre ouvrier à qui l'officier de justice s'adressera garnira de suite à sa réquisition un panier d'osier en cuir et de la manière qui lui sera indiquée. Bordeaux, le 5 germinal, an 2 de la République. Signé, Bertrand, *maire*.

Etat de l'exécuteur de santance criminelle des jugements de la commission militaire. Sça-

voir. — Le 3 ventos 1793 Lan 2 de Lan Républiquain avoir été à St-Macaire pour exposé le nommé Faye curé pendant trois marchés, y avoir resté neuf jours à 12 livres par jour, monte à 108 livres. — Le 13 ventos avoir été à Langon pour exposer la nommée Fontaine et le nommé Massieu, pendant 3 jours y avoir resté 4 jours à 12 livres. — Plus avoir payé pour la nommée Verduzau et les porteurs qui lon transportée à la place nationnalle pendant trois jours et la remetre en prison, 18 livres. Signé JEAN PEYRUSSAU.

Un autre document constate que l'exécuteur des jugements criminels dans le département du Bec-d'Ambès (ci-devant Gironde) recevait 7,600 livres de traitement annuel. G. B.

—

Une Histoire de France A. M. D. G. — A défaut de l'ouvrage du P. Loriquet, j'ai reçu en prix, au collége Saint-Louis, en 1828, une autre assez jolie histoire *A. M. D. G.*, intitulée : *Histoire de France, depuis Pharamond jusqu'à la vingt-cinquième année du règne de Louis XVIII, par l'abbé* JACQUES CORENTIN ROYOU (Paris, Lenormant, 1819, 6 vol. in 8°). — En voici une citation qui vaut peut-être la peine d'être relevée :

« ... La Valette s'échappa de prison, « sous les habits de sa femme, qui eut la « faculté de le voir après sa condamnation « à mort. Ce trait d'amitié conjugale que « la loi condamne, que la morale désavoue, « excita un enthousiasme presque général, « tant les idées révolutionnaires avaient « altéré les notions du juste et de l'injuste. « L'humanité ne l'excuse qu'en le blâ« mant; car c'est une injustice envers la « société; mais il ne peut être loué que par « l'irréflexion ou l'erreur. Nous sommes « bien loin de la pureté des maximes de « l'antiquité, puisque Socrate ne crut pas « que sa conscience pût lui permettre de « se soustraire à l'exécution du jugement « le plus inique. » (T. VI, p. 691.)

Quant à l'histoire du P. Loriquet, j'en ai entendu lire des passages fort curieux, un entre autres sur Waterloo, auxquels je ne puis que renvoyer les amateurs. P. D'A.

—

Le testament apocryphe de Pierre le Grand. — Les publicistes et les journalistes de l'Europe qui ont fait circuler ce testament sont-ils maintenant convaincus qu'il est de pure invention ? Cette conviction doit leur venir s'ils se donnent la peine de lire l'opuscule suivant de M. Berkholz, directeur de la Bibliothèque de la ville de Riga, publié en français, sous le titre : *Napoléon Ier, auteur du testament de Pierre le Grand*, par G. Berkholz. (Bruxelles, à l'office de publicité, 30, Montagne de la Cour, 1863. Typographie de A. Mertens et fils, rue de l'Escalier, à Bruxelles. — Gr. in-8, de 43 p.)

M. Aug. Scheler, bibliothécaire du roi des Belges, a rendu compte de cet opuscule dans son *Bulletin du Bibliophile belge*, avril 1864, p. 145. — M. Berkholz prouve, dit M. Scheler, que « Pierre Ier n'a jamais « écrit le testament qu'on a fait courir sous « son nom, et qui a eu tant de retentisse« ment en Europe. » S. P., *de Moscou.*

—

Un vrai M. Prudhomme anticipé. — Tout le monde connait le type immortel, créé en 1829 par Henry Monnier, de *Joseph Prudhomme*, *professeur d'écriture*, *expert assermenté*, etc. Or, voici ce qu'un de mes amis, qui brave la poussière des bibliothèques pour les fureter tout à l'aise, vient de découvrir dans la bibliothèque du Prytanée militaire de La Flèche : c'est un livre du milieu du XVIIe siècle, bien ignoré, inconnu de Brunet, et dont le titre étonnerait beaucoup, sans nul doute, le spirituel auteur des *Scènes populaires* et de *la Famille improvisée.* Le voici textuellement reproduit :

ESSAY INSTRUCTIF DE L'ART D'ESCRITURE, *où, par une nouvelle méthode, le mystère de l'Escrivain est clairement découvert et expliqué par le nombre ternaire et autres enseignemens. Avec une ample digression sur les vérifications et comparaisons des escritures et signatures. Outre les maximes importantes de l'Art.* Par R. PREVDHOMME, Maistre Escrivain Juré à Paris. — (*Velum meum revelavit nemo.*) — *A Paris, chez l'auteur, à ses frais. Chez Samuel Petit, dans la court* (sic) *du Palais, à la Bible d'or; et chez Hernier Clousier, au Palais, sur les degrez de la Saincte-Chapelle.* MD.C.XXXIX. *Avec Privilége du Roy.*

(La Flèche.) E. C.

Paris. — Typ. de Ch. Meyrueis, rue des Grès, 11.



Numº 14.] Cherchez et vous trouverez. QUÆQUE SINGULA LEGENDO Il se faut entr'aider [20 août 1864.

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(NOTES and QUERIES français)

QUESTIONS ET RÉPONSES, COMMUNICATIONS DIVERSES A L'USAGE DE TOUS

LITTÉRATEURS ET GENS DU MONDE, ARTISTES, BIBLIOPHILES, ARCHÉOLOGUES, GÉNÉALOGISTES, ETC.

S'ADRESSER (franco) : *Pour les abonnements :* à MM. BENJ. DUPRAT, libraire de l'Institut, etc., rue Fontanes, 7, à Paris; F. FOWLER-MOLINI, à Londres; BROCKHAUS, à Leipsig; DECQ, à Bruxelles; MULLER, à Amsterdam; BOCCA, à Turin; J. MOLINI, à Florence; B. BAILLIÈRE, à Madrid; BRILL, à Leyde; CHERBULIEZ, à Genève; SPITHOVER, à Rome, etc.
Pour la rédaction : à M. CARLE DE RASH, directeur de l'*Intermédiaire*, chez M. B. DUPRAT, rue Fontanes, 7, à Paris.

Pour 12 numéros, 4 fr. par an. Etranger : 6 fr.

Annonces : 30 cent. la ligne.

SOMMAIRE.

EST-CE BIEN EN 1814, OU EN 1822, QUE LA TOMBE DE VOLTAIRE A ÉTÉ VIOLÉE? — La question relative à cette violation ayant été posée par M. M. dès notre 1er nº (p. 7), nous avons dû, pour l'éclaircir, ouvrir nos colonnes à toutes les communications qu'elle a successivement provoquées (pp. 25, 42, 49, 57, 65, 71, 97), et, à raison de leur importance historique, nous les avons placées hors cadre. Nous ne voulons pas éterniser une discussion que nous avions arrêtée dès que cela nous avait été possible, mais nos lecteurs comprennent qu'une fois engagée, il faut bien qu'elle soit suivie jusqu'au bout.

La *Correspondance littéraire*, qui, on se le rappelle, avait cru pouvoir au début faire une réponse péremptoirement négative (p. 42), et qui, en présence des détails révélés par le bibliophile Jacob (p. 25) et des documents confirmatifs qui sont survenus, s'était renfermée dans une sage réserve (p. 71), la *Correspondance* vient de rompre le silence et de donner, dans son nº du 25 juillet, un compte rendu fort complet de tout ce qu'a publié l'*Intermédiaire* sur la question. — Elle commence par reconnaître, comme « démontré, que les restes de Voltaire et de Rousseau ne sont plus au Panthéon, et que les deux sarcophages exposés aux regards des visiteurs ne recouvrent aujourd'hui que des cercueils vides. » « Jusqu'ici, dit-elle, chacun des nos de l'*Intermédiaire* en a donné des preuves nouvelles. » Après avoir analysé ces preuves par ordre chronologique, elle ajoute : « Le doute n'est donc pas possible pour le tombeau de Voltaire, et les témoignages reproduits semblent prouver suffisamment que celui de Rousseau n'a pas été plus épargné. »

Mais « à quelle époque les restes de Voltaire et de Rousseau ont-ils été enlevés des cercueils qui les enfermaient? C'est un point, dit la *Correspondance*, qu'il est moins facile d'éclaircir. — Est-ce en 1814, comme l'affirme l'*Intermédiaire?* Est-ce en 1822, comme l'assurent MM. Henrion, Michaud et Montaubricq ? » — De ces deux allégations, la seconde lui paraît, jusqu'à meilleure information, la plus vraisemblable. — M. P. Lacroix, dit-elle, qui a fait erreur « sur le nom des seuls acteurs désignés » (MM. de Puymaurin), a pu également se tromper sur la date. » — Si l'ouverture du cercueil eut lieu en 1821 ou

1822, au moment de l'abandon du Panthéon aux missionnaires, le fait s'explique. Mais quel intérêt si pressant avait, en mai 1814, même pour les ennemis les plus ardents de Voltaire et de Rousseau, le secret déplacement de leurs cendres? Le récit de M. P. L. donne seul lieu de croire à une profanation antérieure. L'*Intermédiaire* a peut-être un peu trop rudement rejeté l'assertion de MM. Henrion et Michaud. Ces deux écrivains ont dû attacher plus d'importance à l'époque, à la date de l'année (1822), qu'à celle du jour précis (3 janvier). S'ils avaient voulu donner le change, n'était-il pas plus habile de se taire tout à fait? D'ailleurs, M. Montaubricq, d'après le ton de sa note, n'était pas homme à dissimuler, et s'il eût su, lui qui semble si bien renseigné, que les cercueils avaient été ouverts en 1814, il eût écrit 1814 et non 1822. — Rappelant ensuite la discussion qui eut lieu à la Chambre des Députés le 25 mars 1822, la *Correspondance* se demande s'il y eut mensonge ou ignorance dans la déclaration du ministre Corbière, et, dans l'un ou l'autre cas, si l'on en mit alors à profit le bénéfice, pour opérer secrètement et en toute sécurité la translation, en se ménageant même des témoins de bonne foi auxquels on aurait montré alors le squelette de Voltaire avant de l'enlever. Elle hésite à exprimer cette hypothèse, « car il lui répugne un « peu de ne voir tout le long de cette affaire « que mensonges et comédies; et cependant, dit-elle, quelle que soit la date de « l'ouverture des cercueils, quels que soient « ceux qui ont assumé devant l'histoire la « responsabilité d'une profanation, il n'est « pas douteux qu'il n'y ait eu, à un jour « donné, mensonge et comédie, et l'*Intermédiaire* a le droit de demander : Qui a « trompé? Qui a été trompé? »

Suit un examen attentif des procès-verbaux du 29 déc. 1821 et du 4 sept. 1830. « C'est du 12 au 29 déc. 1821 qu'ont été ouverts les cercueils; on les a replacés avec tant de soin sous les sarcophages, que le 29, à 10 h. du matin, lorsque arrivent les délégués, il semble qu'il n'ait pas été porté la main sur les deux tombeaux depuis la Révolution..... » — « Il faut remarquer que dans ce procès-verbal (celui de 1821) très minutieusement dressé, où l'on constate avec un soin plein de prudence que les caisses *n'ont pas été ouvertes*, il n'est pas dit qu'il ait été posé des scellés sur l'une d'elles. Or, lorsqu'on retira, en 1830, les sarcophages du caveau où ils avaient été transportés en 1821, on trouva sur le cercueil de Voltaire deux bandes de scellés. M. Boucault, inspecteur du Panthéon, déclara qu'ils avaient été posés en 1821. Le jour du déplacement des cercueils? M. Boucault ne le dit pas..... L'apposition des scellés, la clôture des caveaux ayant donc eu lieu hors de la présence des délégués, il est évident que l'on toucha un autre jour au cercueil de Voltaire, ne fût-ce que pour poser les scellés. Qui l'a fait? Quand et en présence de qui l'a-t-on fait? L'autorité craignit-elle une secrète profanation, et prit-elle, un peu trop tard, ses précautions en scellant une tombe déjà violée et en fermant un caveau qui, selon l'expression de M. Montaubricq, ne contenait même plus « un peu de poussière? »

Pour conclure, la *Correspondance* pense que l'enquête doit porter sur ce qui se passa au Panthéon à la fin de 1821 (l'ordonnance qui le rendait au culte est du 12 déc. 1821) ou au commencement de 1822, et elle pose finalement cette question : « Où sont les ossements (de Voltaire et de Rousseau)? A la gare de Bercy? Au cimetière du Père La Chaise?(1) Qui pourra le dire? »

C'est au bibliophile Jacob qu'il appartenait de répondre, car c'est la date assignée par son récit, c'est la teneur même de ce récit, qui se trouve ici en cause. Voici la réponse que nous avons reçue de lui :

« M. G. Servois, dans une des meilleures revues de critique et d'érudition, a examiné et comparé entre eux tous les témoignages, à l'aide desquels on peut établir d'une manière à peu près certaine, que la tombe de Voltaire a été violée et que les restes de ce grand homme ne s'y trouvent plus aujourd'hui. Le travail de M. Servois, rédigé avec autant d'impartialité que de logique, conclut au fait, désormais avéré, de la violation de sépulture, mais en le rapportant à la date de 1821 ou 1822.

« Je suis étonné cependant que M. Servois n'ait pas admis les circonstances si formelles et si explicites de mon récit, qui fait remonter à l'année 1814 la profanation que j'ai révélée le premier. Je déclare, de nouveau, que ce récit est un fidèle abrégé de celui qui m'a été fait par un ancien ami, mort aujourd'hui, dont la mémoire est généralement respectée. Je ne le nomme pas, parce qu'il m'a prié de ne pas le nommer, et qu'il n'est plus là pour protester contre la dénégation de M. le baron de Puymaurin, petit-fils de Marcassus de Puymaurin, directeur de la Monnaie sous la Restauration.

« Si j'avais emprunté le texte de ce récit à mes Mémoires inédits, où il figure avec beaucoup plus de détails, on n'y eût pas trouvé l'erreur dont M. le baron de Puymaurin s'est fait une arme pour contester la valeur du témoignage d'un témoin auriculaire, qui était le compatriote et l'ami de son aïeul. J'ai écrit, de souvenir, la note envoyée à l'*Intermédiaire*, et j'y ai fait entrer, par mégarde, *deux frères* Puymaurin,

(1) La *Correspondance* remarque, en note, que les registres de ce cimetière ne mentionnent aucune translation à la date du 3 janv. 1822. Mais c'est l'époque, non le jour, qui lui parait admissible.



au lieu de cette simple désignation que j'avais consignée dans mes Mémoires : *les deux Puymaurin.*

« Au reste, je me félicite de n'avoir pas reproduit littéralement le texte desdits Mémoires, car, à la réclamation de M. le baron de Puymaurin, seraient venues se joindre trois ou quatre réclamations du même genre, trois autres personnes étant nommées en toutes lettres dans le récit de mon ami. Je suis trop poli pour n'avoir pas, de très bonne grâce, passé condamnation au sujet du démenti de M. le baron de Puymaurin, qui n'était pas né à l'époque où a eu lieu la violation du tombeau de Voltaire.

« Quoi qu'il en soit, je dois à la vérité d'ajouter ceci aux faits déjà signalés : mon ami, qui voyait souvent dans l'intimité Marcassus de Puymaurin, du temps de la Restauration, entendit pour la première fois parler tout haut des cendres de Voltaire *jetées à la voirie*, dans un dîner auquel il assistait chez le directeur de la Monnaie. Je n'étais pas à ce dîner, je l'avoue, et ne puis rien affirmer à cet égard; mais, d'après le dire du narrateur, qui, je le répète, était un des hommes les plus honorables que j'ai connus, ce fut à la suite de ce dîner, que mon ami aurait obtenu, de la bouche même de Marcassus de Puymaurin, tous les détails que j'ai recueillis dans mes Mémoires, au moment même où ces détails me furent communiqués.

« Ce n'est pas tout : voici un souvenir personnel qui a son importance, quoique j'aie négligé de le conserver dans mes Mémoires. En 1817 ou 1818, j'étais pensionnaire de l'institution Letellier, rue de Vaugirard. Plusieurs de mes camarades, qui faisaient partie comme moi de cette pension depuis 1813, appartenaient à des familles du plus pur royalisme. J'avais le malheur d'être dès lors un peu philosophe. Je n'en étais pas moins lié d'amitié avec les jeunes défenseurs du trône et de l'autel, qui avaient commencé leurs classes avec moi. Un d'eux surtout, brave cœur, mauvaise tête, mais bon royaliste et bon chrétien, était mon Pylade, en admettant que je fusse son Oreste. Il vit encore, ce cher compagnon de mon enfance, il vit en gentilhomme dans ses terres de Touraine; nous ne nous voyons plus, mais j'espère qu'il viendra, par son témoignage, confirmer ce souvenir de jeunesse.

« Un jour de promenade, la pension, après avoir battu l'estrade sur les boulevards extérieurs et dans les champs depuis la Glacière jusqu'à la barrière de la Gare, vint faire halte près de cette barrière, au bord de la rivière. La place était assez mal choisie pour une station d'écoliers, qui, les pieds dans la boue, n'avaient pas là d'autre distraction que de sauter les fossés au bord de la route et de chercher des projectiles dans les tas de pierres. Mon ami le royaliste se promenait avec moi et deux autres du même âge, le long d'une clôture en planches. « Tiens ! me dit-il tout à coup, « voilà où l'on a mis ton coquin de Vol- « taire. — Voltaire ! repris-je étonné. Mais « il est au Panthéon..... — Oui, oui, répli- « qua-t-il en riant, il y était, mais il n'y est « plus : on l'a enterré ici, derrière ces « planches; regarde, là-bas, dans ce coin. » En parlant ainsi, il me montrait, à travers les interstices des planches disjointes, l'extrémité d'un terrain vague entouré d'une clôture et faisant face à la rivière. Ma mémoire ne me fournit rien de plus, et j'ai peine à croire que ce souvenir, qui date de bien loin il est vrai, soit un rêve de mon imagination.

« La violation de la tombe de Voltaire, que je n'ai garde de mettre sur le compte d'une administration régulière, a été certainement le fait de quelques hommes isolés, qui auront profité d'un temps de désordre et de licence, pour donner satisfaction à leurs rancunes personnelles. N'avons-nous pas vu, hier encore, un faux zèle religieux vouloir expulser de la cathédrale d'Angers la sépulture de l'évêque janséniste Henri Arnauld, qui en jouit paisiblement depuis deux siècles ?

« Il ne faut pas oublier que dès la rentrée des Bourbons en 1814, il avait été question de rendre au culte l'église de Ste-Geneviève transformée en Panthéon, et qu'on cessa, depuis cette époque, de faire aucune nouvelle inhumation dans les caveaux. Voltaire et J.-J. Rousseau, qui furent aussi étrangers l'un que l'autre à la révolution française, n'en étaient pas moins considérés alors comme les seuls et véritables auteurs de cette révolution ; mais Voltaire avait donné l'exemple de la passion aveugle et de la violence furieuse, en prenant pour devise ces tristes mots : *Ecrasons l'infâme.* Ces mots-là n'excusent pas sans doute la violation d'une tombe, mais ils l'expliquent et ils font comprendre qu'elle dût avoir lieu en 1814 plutôt qu'en 1821 ou en 1822. »

« P.-L. JACOB, *bibl.* »

Nous n'ajouterons rien à cette réponse, qui nous paraît de nature à lever tous les doutes sur le point remis en question. Nous ferons seulement observer que les termes de la note de l'ancien procureur général Montaubricq (p. 81) s'accommodent tout aussi bien, sinon mieux encore, de la date de 1814 que de celle de 1821. Quant à MM. Henrion et Michaud, nous n'avons assurément pas été trop dur à leur égard, s'il est vrai qu'ils aient menti sur le fait de l'année comme sur celui du jour, et nous avons tout lieu de croire qu'il en est ainsi. Sans doute, il eût été plus habile à eux de se taire; mais l'intérêt fait souvent faire des maladresses et... *tel est pris qui croyait prendre.*

P.-S. Le *Notes and Queries* a, dans son n° du 2 avril dernier (p. 277), parlé de la question soulevée dans l'*Intermédiaire*, et, avec un journal qu'il citait, il a semblé admettre que le fait de la vacuité, aujourd'hui reconnue, du cercueil de Voltaire, pouvait s'expliquer par une translation purement fictive opérée en 1791. Cette hypothèse est toute gratuite et ne soutient pas l'examen. Les détails circonstanciés consignés par Beuchot dans le t. Ier, pp. 311 et 441 de son édit. de Voltaire (Paris, 1834), montrent que la translation ne fut point un simulacre et que, par conséquent, la vacuité du cercueil ne peut être reportée à une date aussi reculée.

Questions.

BELLES-LETTRES — PHILOLOGIE — BEAUX-ARTS — HISTOIRE — ARCHÉOLOGIE — NUMISMATIQUE — EPIGRAPHIE — BIOGRAPHIE — BIBLIOGRAPHIE — DIVERS.

Origine des noms de Sylphes et de Gnômes. — Je les trouve mentionnés expressément pour la première fois dans les ouvrages de Paracelse. En connaît-on une *mention expresse* antérieure? Il est à remarquer que, dans la *Deutsche Mythologie*, de J. Grimm (au moins dans la 2e édition), ces noms ne sont pas prononcés. — Schœpflin, dans l'*Alsatia illustrata*, t. I, p. 81, parle de déesses dites communément *Matres suleves* (v. Orelli *Inscript.*), qui seraient nommées *Matres sulfæ* dans une inscription antique trouvée à Lausanne. Il y rattache les sylphes. Mais comment ce nom aurait-il dormi pendant tout le moyen âge, pour reparaître seulement dans Paracelse? — Et les gnômes? F. B.

—

Origine de certains dictons locaux. — Quelle est l'origine du dicton peu flatteur pour la petite ville qu'il désigne : *Bourg-sur-Gironde, petite ville, mauvais monde?* Ce n'est, hâtons-nous de le dire, qu'une petite méchanceté nullement applicable à l'esprit de ses habitants. — Elle me rappelle un dicton semblable sur une ville d'Espagne : *Benavente, buena villa, mala gente;* et cet autre : *En Valencia la carne es hierba; la hierba, agua; los hombres, mugeres; las mugeres, nada.* Et en France : *La salade et les œufs durs, voilà le repas de Saumur. — Entre Caudes et Monsoreau il n'y paît ne vaches ne veaux.* Ou bien encore : *Coquin, tu es de Bellac.* Etc.

Evidemment, chaque localité a le sien. Ne serait-ce pas un recueil curieux à faire? Qu'en pensent l'*Intermédiaire* et ses nombreux abonnés-collaborateurs?

(Bordeaux.) CHRISTAGÈNE.

—

A bon entendeur, salut. — Cette locution a donné lieu tout récemment, dans une réunion où je me trouvais, à une controverse assez animée, quant à la véritable acception dans laquelle elle doit être prise. Les opinions ont été fort partagées, et, naturellement, on s'est séparé en conservant chacun sa manière de voir. — Oserai-je vous demander la solution des lecteurs de l'*Intermédiaire* sur la véritable signification de ce dicton et, qui plus est, sur son origine? Je me réserve de vous faire connaître, si vous voulez bien me le permettre, ma propre interprétation. P...Y.

—

La poudre à la Maréchale. — D'où vient le nom de *Poudre à la Maréchale?* Est-il vrai qu'elle ait été inventée par le duc de Richelieu? P. V.

—

Portrait de M. Savalette de Buchelai. — M. K. S., curieux de se renseigner sur la gravure du tombeau de *M. Savalette de Buchelai* (*Vid.* p. 85, 109), sait-il qu'il existe un portrait de ce personnage, dessiné par Cochin, le crayon le plus fécond de la seconde moitié du XVIIIe siècle, et gravé par A. de Saint-Aubin, en 1762? — En 1808, à la vente A. de Saint-Aubin, après décès du graveur, une épreuve de ce portrait figurait sous le n° 237 de son œuvre (p. 56 du Catalogue). — Qui était ce M. Savalette de Buchelai, enterré à Rome à la Trinité du Mont, et ainsi portraituré par le chevalier Cochin? La *Nouv. Biographie univ.* ne mentionne point ce nom, au mot *Buchelai*, du moins.

(Batna.) H. VIENNE.

—

Le chevalier d'Urtuby. — Je connais de jolies scènes *dites* pastorales, de la fin du dernier siècle, dessinées à plusieurs crayons et signées : *Le chevalier d'Urtuby?* Que sait-on de ce personnage? Existe-t-il quelque document ou tradition se rattachant à lui? JACQUES D.

—

Dolmens d'Irlande. — Un grand nombre de dolmens sont encore debout en Irlande. Existe-t-il un livre d'après lequel on puisse faire le relevé de ce qu'il y en a dans chaque comté? Connaît-on un moyen de le savoir, autre que de lire d'un bout à l'autre l'*Ordonance Map* (encore dans le cas où les dolmens y seraient marqués)? A. F.



Où Montesquieu a-t-il été enterré? — Montesquieu est mort à Paris, rue Saint-Dominique-Saint-Germain, le 9 févr. 1755, et son service a eu lieu à l'église Saint-Sulpice le lendemain. Je désirerais savoir où il a été enterré. L. V.

—

Poésies du cardinal de la Rovère. — Quelqu'un des lecteurs de l'*Intermédiaire* connaît-il les *Carmina* du cardinal Jérôme de la Rovère, et pourrait-il me dire dans quelle collection particulière on les trouve? Je les ai vainement cherchés dans les bibliothèques publiques de Paris. Ce recueil poétique, fruit de la jeunesse de l'auteur (il n'avait que dix ans), a été publié d'abord à Pavie en 1540, ensuite à Ratisbonne en 1683. Nic. Barnaud.

—

Mémoires de P.-F. de Beragrem. — En connaît-on un exemplaire avec clef? — Les amateurs d'éditions elzéviriennes recherchent deux petits volumes, imprimés à Amsterdam en 1677, les *Mémoires de Pierre-François de Beragrem.* On reconnaît, dans ce récit d'aventures assez insignifiantes où tous les noms sont déguisés sous le voile de l'anagramme, l'histoire d'un personnage de l'illustre famille des d'Aremberg. Nodier a écrit qu'il avait employé trois mois à percer le mystère de ces noms altérés, mais il ne faut point prendre à la lettre l'assertion de cet aimable et capricieux bibliophile. Je voudrais savoir si l'on connaît quelque exemplaire ayant une clef imprimée ou manuscrite.

(Rouen.) V. A.

—

« Malheureuse France! Malheureux roi! » — On a gardé souvenir de ce fameux article terminé par les mots : « Malheureux roi! malheureuse France! » qui valut au *Journal des Débats*, en 1829, un grand procès, terminé par un acquittement éclatant.

Les articles des journaux publiés en France n'étaient pas alors, comme ils le sont aujourd'hui, soumis à l'obligation légale de la signature, et le nom de l'auteur de cet article est resté inconnu. Ce nom m'avait été signalé, il y a de cela quelques années, par M. l'abbé Petite, qui a, pendant quelque temps, officié la messe à l'église catholique à Moscou et qui vit actuellement en France. A mon grand regret, je n'ai pas suivi alors l'excellent précepte recommandé par le *Notes and Queries*: « When found make a *note* of, » je n'ai pas eu soin de noter le renseignement qui m'était donné. Un des lecteurs de l'*Intermédiaire* pourra sans doute me venir en aide. S. P., *de Moscou.*

[L'auteur bien connu de l'article en question était Etienne Bequet. *Réd.*]

Le Royal Mausolée. — Je fais des recherches sur Jean de Morel, gentilhomme d'Embrun (Dauphiné), bel esprit du XVIe siècle, qui fut lié avec Ronsard, J. Du Bellay, Baïf et tous les hommes célèbres de son temps. La *Biblioth. histor.* de Lelong (t. III, nº 32017) dit que Jean Marquis, principal du collége d'Autun (à Paris), publia, à l'occasion de sa mort, arrivée en 1581, un recueil d'Epitaphes sous le titre de *Royal Mausolée.* Cette indication a été répétée par divers bibliographes, sans doute de confiance, car aucun ne paraît avoir eu l'ouvrage sous les yeux. Il ne se trouve dans aucune des Bibliothèques publiques de Paris, et diverses considérations me portent à croire qu'il n'existe pas. Trompé par une note peu exacte, Lelong a probablement voulu désigner un autre recueil, qu'il ne cite pas, publié en l'honneur du même Morel, en 1583, sous le titre de *Ioan. Morelli Ebred.... tumulus* (Parisiis, apud Fed. Morellum, in-4º). Quelqu'un des lecteurs de l'*Intermédiaire* pourrait-il m'éclaircir cette difficulté bibliographique : le *Royal Mausolée* existe-t-il? Nic. Barnaud.

—

Lettres perdues de Charlotte de Corday. — On a signalé l'existence de lettres de Charlotte de Corday, qui étaient considérées comme perdues, entre les mains de plusieurs amateurs belges et anglais. Quelques-unes de ces lettres se trouveraient à Anvers, dans les papiers d'un avocat décédé depuis 1849. Il s'était occupé d'un travail sur Charlotte de Corday. Serait-il possible de les retrouver? — D'autres lettres auraient été vues chez un libraire de Londres. Pourrait-on en retrouver la trace? — Enfin, ces lettres ne seraient-elles que les *fac-simile* qui ont été publiés des rares autographes de cette héroïne de la Révolution. C. V.

—

Le livre de Copernic est-il encore à l'Index? — Le livre de Copernic, *de Revolutionibus corporum cœlestium*, a été mis à l'index *donec corrigatur* en 1616, et la congrégation de l'Index a elle-même indiqué les corrections à faire pour que le livre pût circuler. On prétend que Benoît XIV a fait rayer le nom de Copernic, mais ce fait, cité par quelques auteurs, ne me paraît appuyé d'aucune preuve authentique. Rapporter un décret de la congrégation de l'Index, ce serait reconnaître que cette congrégation a pu se tromper, et une telle déclaration n'est point dans les usages de la cour de Rome. Cependant, cette radiation étant possible, quoique invraisemblable, je demande : 1º L'ouvrage de Copernic est-il encore sur l'Index *librorum prohibitorum?* 2º S'il n'y est pas, à quelle époque

a-t-il disparu de ce recueil? 3° Est-ce en vertu d'une décision authentique dont on pourrait donner la date et le texte?

E. P.

—

Un traité technique de L. Herbert. — J'ai vu dans une bibliothèque, il y a quelque 3 ans, un ouvrage anglais, fort intéressant, pet. in-8° ou gr. in-12 mince (200 p. au plus), imprimé à Londres et publié il y a 30 ou 35 ans. Il est intitulé : *The practical treatise ou rail roads, etc..... by* Luke Herbert. — C'est l'histoire des différents essais de locomotion à vapeur. L'ouvrage est orné de nombreuses figures. — Peut-on dire si cet ouvrage est rare, s'il a été réimprimé, où l'on peut le trouver, à quel prix?

M. T.

—

« Avez-vous vu Lambert? » — Je suis assassiné de tous côtés par cette question : Avez-vous vu Lambert? Qu'est devenu Lambert? Connaissez-vous Lambert? son frère? sa sœur? etc. Qu'il me soit au moins permis de demander d'où vient cette nouvelle *scie* qui fait en ce moment les délices du « peuple le plus spirituel de la terre? » C'est le moment (ou jamais) de rechercher la paternité de ce jeune oison qui a fait si vite son chemin dans le monde.

(Paris.) N. N.

Réponses.

Les Mennonites et les Anabaptistes de Hollande (*Vid.* pp. 6, 87). — La Confession de foi des Mennonites, contenant l'exposé sommaire de leurs croyances, a été solennellement arrêtée dans une Assemblée tenue le 21 avril 1623, en l'église de Dordrecht, par les sectateurs de Menno-Simonis. Il existe plusieurs éditions et traductions de cette Profession de foi, tant en hollandais qu'en allemand et en français. L'exemplaire que je possède, imprimé en Hollande en 1771, est un petit in-8° de 142 pp., intitulé : « *Confession de foi chrétienne des Chrétiens sans défense, connus, surtout dans les Pays-Bas, sous le nom de Mennonites, avec quelques Prières chrétiennes et sept Cantiques spirituels, auxquels on a ajouté un Sermon d'un de leurs prédicateurs. — Traduite d'une édition allemande de l'an* 1711. — *Imprimée l'an de grâce* 1771. *S. l.* »

(Barcelone.) V....t.

—

Charniers du cimetière des Innocents à Paris (*Vid.* pp. 7, 117). — Consulter sur ce sujet l'*Iconographie du vieux Paris*, par M. A. Bonnardot, qui a publié, en 1856 et en 1860, dans la *Revue universelle des Arts* (févr. et avril 1856, févr. et juillet 1860) une série d'articles très détaillés sur les SS. Innocents, la destruction de l'église, du cimetière et des charniers. Ces études doivent reparaître, complétées et reliées entre elles, dans un *Dictionnaire iconographique du vieux Paris*, que se propose de publier M. Bonnardot. — La brochure suivante, publiée un an ou deux après la destruction du cimetière des Innocents, contient peut-être quelque indication pour la solution de la question posée par M. P. L. : *Extrait du charnier des Innocents, ou cri d'un plébéien immolé. A Bordeaux, de l'imprimerie de P.... P...., imprimeur des citoyens, malgré ceux qui ne le veulent pas.* 1789. In-8 de 25 p. A moins toutefois que ce titre ne serve de paravent à quelque plaisanterie d'un facétieux Bordelais, hypothèse au sujet de laquelle M. G. Brunet pourrait peut-être nous édifier.

(Batna.) H. Vienne.

—

« Icy se donne le gris, etc. » (*Vid.* p. 8, 26, 118, 138). — C'est bien *gries, griesel* que j'ai écrit et voulu écrire, et non *friesel.* En citant ces mots, j'ai cité de mémoire : c'est un tort, je l'avoue, dans le cas présent surtout; car, malgré mes efforts, je ne puis me rappeler où je les ai vus, bien qu'ils me soient connus de vieille date. Pour le moment je ne puis indiquer que ce passage du chant de *Ragnar Lodbrog* : « Maer *griet* morgin skaeru : virgo *horruit* matutinam cædem. » Je ne suis cependant pas au dépourvu de toute preuve et je puis indiquer à M. Ristelhuber : 1° *Ten Kate, aenleiding tot de Kennisse van het verhevene deel der Nederduitsche Sprake*, t. II, twede Prœve, v° *Grier* of *Gries*, où il trouvera toute une série de mots appartenant au radical indiqué, verbes, substantifs et adjectifs, ayant tous le sens de *horrere, fremere, frendere*, etc.; tels que angl.-sax. : *grys*-an et a-*gris*-an; *grys*-enlic, *gris*-lic; haut-all. : *gries*-el, *griess*-elen; holl. : *griez*-en et *gruiz*-en; *grys*-lyk, af-*grys*-lyk, etc. — 2° Kilian, *Etymologicum teutoniæ linguæ*, v° *Grys*-en, avec les mêmes significations; *Kryss*-elen, Kryss-en-tanden, *frendere, stridere dentibus.* — 3° l'anglais a conservé *gris*-ly, *dreadful, horrible;* voir Johnson, Walker, etc.; 4° tous les dictionnaires flamands et hollandais, anciens ou modernes, Desroches, Olinger, etc., qui donnent *griez*-elen, *frissonner, griez*-eling, *frisson.* — 5° dans l'ancien italien, où les Lombards ont importé ce radical, on trouve : *grice*-io, *grice*-iuolo, s-*grice*-iolo, *frisson; grice*-iolar, *frissonner*, ag-*grice*-iarsi frissonner de peur, etc., etc. Voir notamment Ant. Oudin, Dictre italien-français. — Ces citations me paraissent

suffisantes pour satisfaire à la question qui m'est posée (p. 138).

Je profite de l'occasion pour signaler l'existence d'une autre inscription semblable, celle-ci *datée et signée*. Elle se voit à Dun-le-Roi (Cher), à l'une des faces latérales de l'hôtel de ville, près du clocher de l'Horloge. Elle est gravée dans un cartouche rond, de 28 centim. de diamètre, qui fait saillie de 6 à 7 centim. sur le plan vertical de la pierre dont il fait partie. Les lettres, assez mal gravées, n'ont que deux centimètres de hauteur. Le cartouche est entouré de quelques ornements de sculpture médiocre. L'inscription est disposée de la manière suivante :



Les circonstances que j'ai signalées dans ma première note (p. 118) se retrouvent encore ici : voisinage d'un édifice élevé; passage étroit, resserré, rue voûtée sous l'horloge où le vent, surtout lorsqu'il vient du nord, souffle le *frisson*. Les habitants de Dun-le-Roi, quand ils sont bien à l'abri, ou près d'un bon feu, ont coutume de dire : « *Il fait meilleur ici que sous l'Horloge*. »

(Bourges.) X. Z.

— Antoine Oudin, dans ses *Curiosités Françoises* (Paris, 1640, in-8°) p. 259, donne raison à l'étymologie proposée par Mr X. Z. (p. 118). En effet, j'y trouve les explications suivantes : « *Il fait gris*, c'est-à-dire : Il fait grand froid. » — « *On vend du gris* : Idem. » AD. BOUYER.

—

L'auteur du conte « Point de lendemain » (*Vid.* p. 8). — M. Lambert a posé la question : Ce conte est-il de *Dorat* ou de *Denon?* J'ajouterai à sa note, que Barbier (*Dict.* tome III, 1824, p. 53, n° 14425) l'attribue à Denon, 1812. Mais il me semble qu'il serait très facile de prouver que ce conte, publié dans les Œuvres de Dorat en 1780, est *positivement* de Dorat. S. P.

—

Où était le collége de Bourgogne? (*Vid.* p. 58.) — Joseph Charpentier, philosophe et médecin de Charles IX, né à Clermont en Beauvoisis, en 1524, et mort en 1574, fut professeur de mathématiques au Collége royal de France (1556). Ramus, son adversaire et celui d'Aristote, fonda à ce même collége une chaire de mathématiques en 1572, après y avoir été nommé, en 1552, professeur de philosophie et d'éloquence, par un arrêté de Henri II. — Quant au collége de Bourgogne, il n'était pas situé à Paris. O. F.

—

De quand date l'usage de poudrer les cheveux? (*Vid.* p. 68). — La poudre, comme les *paniers*, peut être classée parmi les modes intermittentes. Elle remonte au moins à la fin du XVIe siècle. La mention la plus ancienne que j'en aie rencontrée, se trouve dans le Journal de L'Estoile du 8 déc. 1593. Le passage est édifiant à tous égards et mérite bien l'honneur d'une citation : « Le mercredi 8 de ce mois, « Commolet prescha les religieuses que « les gentilshommes proumenoient pardessous les bras tous les jours à Paris. « Comme à la vérité on ne voyoit autre « chose à Paris et partout que gentils- « hommes et religieuses accouplés, qui se « faisoient l'amour et se lichoient le mor- « veau, portant lesdites religieuses, sous le « voile qui seulement les distinguoit, vrais « habits et façons de courtisannes, estant « fardées, musquées et *pouldrées*; aussi « vilaines et débordées en paroles comme « en tout le reste. » Il est plusieurs fois question de la poudre dans les mémoires relatifs au règne de Louis XIII. Toutefois cet usage ne paraît prendre quelque consistance que sous la régence d'Anne d'Autriche. Les *petits-maîtres* l'adoptent et la mettent à la mode. Témoin le marquis de Jarzey, amant en titre de Ninon, l'un des coureurs de ruelles les plus répandus de l'*ère précieuse*, et célèbre surtout par son éclatant échec auprès de la reine. Le Journal de Dubuisson-Aubenay nous le montre se présentant au Palais-Royal le 26 décembre 1649 « peigné, *poudré* et vêtu à l'avantage. »

Une estampe, sans date et sans signature, mais qui, d'après les costumes et *à vue d'iconophile*, paraît se rapporter aux environs de 1650, nous semble, à défaut d'acte de naissance, un acte de notoriété de la reprise, sinon de l'introduction, de cette nouveauté. Au milieu d'une foule populaire qui les raille, deux courtisans, assis et enveloppés de peignoirs, sont *accomodés* à la farine, l'un par Jodelet (qui jouait, comme notre Pierrot, la face enfarinée), l'autre par un meunier. En haut et sur l'estampe même, on lit ce titre : LE CAPITAINE DES ENFARINÉS. Plus bas, sur une banderole, trois quatrains satiriques contre la mode nouvelle :

JODELET.

Je vous rendrai si blanc que tous les courtisans,
Voyant sur votre chef tant de farine éparse,
Au lieu de vous nommer la fleur des courtisans,
Vous prendront comme moi pour valet de la farce.

LE MEUNIER.

Vous en aurez, muguet, et de la plus subtile.
Les enfants, vous voyant, riront comme des fous,
Et je suis assuré que par toute la ville
Chacun nous laissera pour courir après vous.

PLAINTE DES FEMMES.

Que tu seras bluté, beau miracle d'amour!
Pour embellir ta hure il faut tant de farine
Qu'avec juste raison l'on doit craindre qu'un jour
Ta tête dans Paris ne cause la famine.

Dans l'angle gauche, au bas de l'estampe, sur un sac de farine se trouvent en manière de monogramme les lettres capitales *P. H. I.*

Louis XIV se prononça contre la poudre, qui ne convenait nullement au roi-soleil, et la poudre disparut pour ne se relever que sous la Régence. J'ai lu je ne sais où que cette mode fut ressuscitée par le duc de Fronsac, le futur maréchal de Richelieu, qui tout jeune encore et déjà le point de mire de toutes les beautés de la cour, parut à l'Opéra en habit des plus galants et les cheveux entièrement poudrés. De cette époque jusqu'à la Révolution la poudre a régné sans conteste. Nous avons été témoins, sous la Restauration, des dernières convulsions de son agonie, et nous sommes encore, dit-on, menacés de la voir renaître. J. SUCONI.

—

Les fers à cheval fixes étaient-ils connus des anciens? (*Vid.* pp. 69, 94, 122.) — J'ai vu récemment dans le petit musée gallo-romain d'Alise-en-Auxois une vingtaine de fers à cheval provenant des fouilles faites sur les lieux. On n'y remarque pas seulement les étampures destinées à recevoir les clous, mais quelques-uns de ces derniers adhèrent encore aux fers, qui ont d'ailleurs la forme et les dimensions de ceux de nos jours. ALPH. L.

—

« Un Capharnaüm ? » (*Vid.* pp. 83, 109, 122, 140). — Les explications touchant le mot *Capharnaüm* n'ont pas manqué, mais les erreurs et les méprises non plus. Qu'il me soit permis d'en relever une ou deux, entre autres. — Un correspondant traduit *Capharnaüm* par *ville de plaisir*. Un autre s'en étonne à bon droit, mais ne rencontre pas mieux en traduisant: *village de Nahum*. Le premier lexique venu donne en regard de *Capharnaüm* la traduction *ager pœnitentiæ*. Le mot hébreu qui signifie ville est *Cariath*. Ex. gr. : *Cariath-sepher*, id est, *civitas libri*. Le mot *Beth-domus* s'emploie aussi fréquemment pour désigner une agglomération d'habitants : *Beth-lehem, domus panis ; Beth-el, Domus Dei.* — On a aussi articulé que N.-S. J.-C. ne fit aucun miracle à Capharnaüm. C'est évidemment confondre *Capharnaüm* avec *Nazareth*. Voyez à cet égard la remarque assez naïve de saint Marc, ch. VI, vers. 5. N.-S. fit au contraire beaucoup de miracles à Capharnaüm, qui, durant son apostolat, était sa résidence en quelque sorte légale. Il suffit de citer, entre beaucoup d'autres, la guérison de la belle-mère de saint Pierre, le miracle de la paralytique, celui de la fille de Jaïr, etc. WOEPH.

—

La princesse de Lamballe (*Vid.* p. 85). — M. de Lescure trouvera peut-être quelque intérêt dans les renseignements iconographiques suivants, tout écourtés qu'ils soient : 1° *Madame la princesse de Lamballe*, par *Bonneville* et *Ruotte*, deux portraits, sous le nº 133 du 1er Catalogue Laterrade. — 2° *La princesse de Lamballe devant le tribunal des Septembriseurs*, in-8°, 4e Catalogue Laterrade, nº 787; *Collection de Lajariette*, nº 879. — 3° *Mort de la princesse de Lamballe*, trois pièces; nº 909 : *La princesse de Lamballe*, 7 portraits, dont un dessin in-8°. *Le prince de Lamballe*, aquarelle in-8°.

(Batna.) H. VIENNE.

—

Million, etc. (*Vid.* pp. 99, 154.) — M. E. P. demande si le mot *million* a été employé avant le XVIe siècle. Il oublie l'édition française de l'ouvrage de Marco-Polo, publiée à la fin du XIIIe siècle sous ce titre : *Le Million* (*Il Milione*). D. ST.

— Le mot *Million* fut créé au XVe siècle, car un exemple cité par Lacurne de Sainte-Palaye (*Glossaire franç.*, Ms., t. XXXVI, fol. 44) montre qu'il n'était pas encore en usage en 1418 et 1419 : « Ce mot (Million) n'était pas, dit-il, connu anciennement, car on disait *dix cent mille*, et *vingt fois cent mille*, pour un million, deux millions, pour vingt fois cent mille écus, en 1418 et 1419. — Voir Juvénal des Ursins, *Hist. de Charles VI*, p. 368 ; et Le Febvre de St-Rémy, *Hist. de Charles VI*, p. 128. »

AD. BOUYER.

—

Lettres de Racan (*Vid.* pp. 102, 141). — Dans les réponses que je supposais devoir être faites à l'auteur de la question par de plus autorisés que moi, je pensais que l'on rappellerait une chose assez généralement connue, à savoir qu'*Arthénice* est l'anagramme du prénom de Mme de Rambouillet (Catherine). J. D.

—

Renseignements sur deux ouvrages de Senancour (*Vid.* pp. 103, 128, 141). — Je remercie sincèrement MM. H. de l'Isle et T. L. de leur courtoise obligeance et de leurs utiles indications. J'ai puisé à la source et me suis procuré les renseignements précieux que je désirais avoir. Certaines lumières imprévues ont même jailli pour moi. — Sur des ouvrages ignorés de cet homme de bien qui écrivait d'une si grande façon, qui a jeté sur le monde et sa signification un regard d'une tristesse si fière quoique si découragée, dont l'âme semblait un clavier déchirant chantant les grandeurs et les misères de notre nature,

j'ai de nobles et importantes confidences.

Maintenant, quelle que soit la gêne que j'éprouve à faire intervenir au milieu de mes futiles curiosités de chercheur le nom grave et respecté d'une femme, il importe, je pense, de ne pas laisser se propager une cruelle et regrettable erreur. A tout hasard, je suppose donc mon humble rectification admise et j'ose croire que, cette rectification une fois insérée, cesseront cette connaissance peu exacte des faits et ce haïssable malentendu qui présentait comme morte Mlle Eulalie de Senancour.

Quant au véritable auteur de la brochure signalée, j'avoue ne le point connaître. J'en suis aux conjectures comme M. T. L. Cela, du reste, sortant des limites assignées à ma question, je puis l'écarter. J'aime mieux courir librement au but que ma pensée me désigne. Peut-être est-il temps d'insister sur un point supérieur et de formuler largement une proposition. La France n'est pas le *pays où mûrissent les orangers*, mais c'est le pays où les desseins généreux mûrissent. La France est le cerveau des nations, la grande affranchie de l'Idée, l'étoile conductrice de la Liberté, la sublime nourrice des peuples qui les repaît de sa parole, de son lait et de son sang. Il serait digne de la France de se donner le modeste luxe des *Œuvres complètes de Senancour*. Il serait, à coup sûr, digne de la France, d'accorder une sépulture honorable aux restes intellectuels de l'auteur d'*Obermann*. JACQUES D.

—

Etymologie de « cuistre » (*Vid.* pp. 114, 142). — « Dans les colléges, les plus pauvres écoliers étaient, chez les régents, cuisiniers, *coquistri*, *cuistres*. » Voilà ce qu'on lit au t. II, p. 27, *notes*, d'un ouvrage rempli d'une érudition digne de Ducange : l'*Histoire des Français des divers Etats* (Paris, in-18, 1853), par Alexis Monteil.

AD. BO.

— Cuistre est le nom donné au valet de cuisine de collége. Il vient de *coquister*, mot de la basse latinité. *Cuistre* signifie aujourd'hui *pédant*. ED. S.

—

Etymologies et similaires de divers mots patois (*Vid.* p. 123). — Afin de répondre *parte in quâ* à la question de M. Ch. B. (de Bruxelles), je lui dirai qu'à Maignelay, localité picarde du département de l'Oise, l'*anémone Sylvie* est nommée *pâquette* par les paysans, à cause qu'elle fleurit vers Pâques. A deux lieues de là, à Saint-Just, station du chemin de fer du Nord, les habitants nomment cette fleur *queudron-païèle* (chaudron-poële).

JACQUES D.

P.-S. Maignelay est le lieu de naissance de notre habile et éminent comédien Geffroy, et Saint-Just est le pays natal de l'illustre abbé Haüy, fondateur de la Minéralogie.

—

« Girardeau », « Jean Logne », « Jean des Vignes » et Mme Deshoulières (*Vid.* p. 130). — Qu'est-ce que le *Girardeau?* A mon sens, ce n'était pas un mécanicien. Pour trouver le mot de cette petite énigme, aisément déchiffrable, fermer les yeux n'est peut-être pas un mauvais moyen. Car c'est plutôt affaire phonétique et de pure consonnance. On sait avec quel peu de cérémonie l'on traitait les noms propres au XVIIe siècle. On féminisait alors le nom de Téniers. Les compatriotes de ce Wurtz, contre lequel Boileau (*Ep.* IV) se mit en devoir de lancer les gros Pégases de sa cavalerie poétique, n'étaient surtout point épargnés. En France nous avons toujours été patriotes. J'en prendrais volontiers à témoin les manes *écorchés* du « savant Girardeau » et les jolis moutons de Mme Deshoulières fourvoyés cette fois loin des *prés de la Seine*, dans ces maudits *polders*. — En outre, un excellent poteau-indicateur c'est cet hémistiche : *les peintures léchées*. J'incline donc à croire que le nom mystérieux doit s'orthographier ainsi : *Gérard Dou* ou *Dov*. JACQUES D.

— En attendant des renseignements plus précis sur l'origine de Jean Logne, voici une citation qui donne quelque idée de son caractère :

... Nous tenons le souverain couteau
Qui sans pitié coupe tout, taille et rogne.
Ne perdons pas le temps comme l'ami Jean Logne,
Entre nous, sans façons, partageons le gâteau.

(*Le gâteau des 1,200 rois*, p. 294 du *Guide national*, ou l'Almanach des adresses à l'usage des honnêtes gens. — Paris, l'an dernier de la Despotico-Jacobinocratie. In-12.) C. T.

— *Jean des Vignes* est évidemment la poupée en deux morceaux des escamoteurs, dont parle M. A. M., car on appelait quelqu'un *Jean des Vignes*, par injure, quand il était sot et mal bâti. — Quant à Jean *Logne*, je ne sais pas autre chose sinon que c'était également une façon de parler injurieuse et qui allait de pair avec *Jean Doucet*, *Jean Sacre*, *Jean Tout adroit*, *Jean Farine*, *Jean Fait tout...*, etc., tous termes en usage seulement chez le peuple. On disait aussi d'un mari, dont la femme était peu fidèle : « Sa femme l'a fait Jean. »

A. C.

— Je n'ai pas répondu à la mise en demeure de M. Hipp. Lucas, au sujet de l'image de *La Tartufe* (p. 125), parce que je n'avais rien de certain à ajouter à sa découverte. En effet, j'ai l'intime conviction que la suite des *personnages célèbres de*

ce temps date des dernières années de la régence d'Anne d'Autriche (1650 à 1660), mais je ne puis fournir aucune preuve matérielle à l'appui de mon opinion, fondée sur l'exécution, la physionomie et le costume des personnages, dont quelques-uns étaient connus très certainement dès 1665, mais qui ont pu vivre et par conséquent être *pourtraicts* encore longtemps après. J'y reviens à propos de la question de M. A. M. sur le *Jean Logne* et le *Jean Desvignes* de Mme Deshoulières, qui l'un et l'autre font partie de cette curieuse suite de célébrités populaires, dont une reproduction en *fac-simile* illustrerait merveilleusement la piquante *Histoire du Pont-Neuf* de M. Ed. Fournier. Elle comprend 42 personnages; nous en donnerions la liste complète, si nous ne craignions d'encombrer le précieux et trop peu vaste terrain de l'*Intermédiaire*. — Chaque individu mâle ou femelle porte son nom et ses qualités gravés sur l'estampe même, au-dessus de sa tête; et au-dessous, hors cadre, quatre vers à sa louange. L'encadrement uniforme est composé d'un double trait, un *plein* et un *délié*. Les pièces ne portent pas de N° d'ordre.

Jean des Vignes est bien, comme l'a supposé M. A. M. le petit *Jean de la Vigne*, le bonhommet à tête séparable qui figure dans toutes les boîtes d'escamotage. Le *pédagogue de Jean des Vignes*, comme le qualifie sa légende, est évidemment le ventriloque, *l'homme à la poupée* de nos jours. Jean des Vignes, lui, sert d'interlocuteur et joue le rôle de la poupée. On imagine facilement la scène. Le *pédagogue* est représenté vêtu d'un habit simple, mais décent; de la main droite il tient un verre et semble offrir à boire à son *compère*, qu'il tient sur la main gauche. Maître *Jean des Vignes* paraît plein d'enthousiasme; il s'exclame, lève les bras au ciel, il est richement vêtu à l'espagnole, le chapeau haut de forme, la fraise *gauderonnée*, la casaque brodée; il porte la mouche et la moustache avec un petit air crâne des plus réjouissants :

En jargonnant en son patois
Maints discours et brocarts insignes,
Le petit seigneur Jean Desvignes
Fait partout admirer sa voix.

Quant à *Jean Logne*, ceci est plus curieux. On sait que le *proverbial amour des Français pour leur roi* leur faisait donner autrefois la qualité de *royal* ou *à la royale* à une foule de produits ou d'industries, la plupart fort étrangers aux usages des cours: ainsi *les décroteurs à la royale*, chantés par la duchesse du Maine et raillés par Mercier, etc. Et Jean Logne, dont nous ignorons malheureusement le domicile exact, avait bravement écrit sur son échoppe le titre fastueux de *Savetier du Roi*, et comme noblesse oblige, il avait orné de fleurs de lis les dehors et les dedans de sa boutique en plein vent, son établi et jusqu'au tablier de cuir traditionnel. C'est en cet équipage que nous trouvons dans notre suite *Jean Loigne savetier du Roi*. Il est entouré des outils de son métier, dans l'exercice de ses fonctions et *séant sur les fleurs de lis*, ni plus ni moins qu'un conseiller au Parlement.

Ce sire, en faisant sa besoigne,
Tient à bon droit son quant à soy;
Car, estant savetier du roy,
Doit-on pas respecter Jean Loigne?

J. SUCONI.

—

Etymologie de « gredin » (*Vid.* p. 130). — Ce mot, qui est vieux, était dit des valets qui se tenaient sur le degré de l'appartement de leurs maîtres. Il dériverait donc de *gradus* et *gradior*. — D'autres le feraient dériver du sanscrit, *Gridh*, désirer.
(Mézières.) ED. S.

— On lit dans le *Dictionnaire étymologique de la langue française*, de Ménage (Paris, Briasson, 1750, 2 vol. in-folio), V° Gredin, t. I, p. 898: « GREDIN. Homme de néant. De *Grandius*. Il y a apparence que ce mot a été dit des valets qui sont de garde sur le degré de la chambre de leurs maîtres. » — Je crois plutôt que ce mot vient de *Gardianus, custos pecorum*. (Ducange, éd. Didot, 1846, t. III, p. 481. col. 1re). AD. B.

— Le gredin est un criminel qui porte évidemment la marque de son infamie. — En langue romane le mot *greda* signifie marquer à la craie. — En ouvrant le *Glossaire du centre de la France* par le comte Jaubert, je trouve: « *Gredin*, petit crochet adapté à une ficelle sur le devant de la cheminée et auquel on suspend une volaille pour la faire rôtir : il remplace le tourne-broche ou la cuisinière ». Cette définition rappelle l'ancien pilori où le coupable exposé à la risée publique et portant sur la tête le signe de sa condamnation pivotait sur un plateau mis en mouvement par l'exécuteur de la haute justice.

V. GAY.

—

Un ladre vert (*Vid.* p. 130). — Le mot ladre, dans son acception primitive, signifie lépreux. Ladre vert ne serait-il pas le lépreux dont la peau a pris une teinte verte sous l'influence de la maladie arrivée à un point très avancé? Cette expression indiquant le dernier degré de la ladrerie *physique*, aura comme le mot *ladre* été détournée de son sens matériel et appliquée, avec sa valeur de superlatif, à la maladie morale que l'on désigne sous le même nom.

C. E. C. V.

— Le *Dict. de Trévoux* (1771) répond

trop exactement à la question de M. W. pour que je croie devoir y ajouter aucun commentaire, je me contente donc de transcrire : « On appelle *ladres blancs*, les *ladres* ou lépreux qui ont encore la face belle et le cuir poli et lissé, ne donnant aucun signe par dehors de la lèpre dont ils sont atteints au dedans; et *ladres verts*, des *ladres* confirmés, qui ont plusieurs boutons qui poussent au dehors, qui sont fort durs et dont la base est verte et la pointe blanche. » V. GAY.

— Même indication de M. Ad. Bouyer.

—

D'où vient le mot Boulevard (*Vid.* p. 130). — D'après Voltaire (*Dict. philosophique*, V° *Boulevert*), qui écrit *Boulevart* avec un T, ou de préférence, *Boulevert*, ce mot viendrait de l'usage du peuple de Paris de jouer à la boule sur le gazon *vert* du rempart : « On boulait sur le vert. » — A cette étymologie trop ingénieuse nous préférons celle que donne Ducange, et que nous croyons la véritable. Ducange, V° *Burgwardus* (éd. Didot, t. I, p. 816) fait dériver *Boulevard* de l'allemand *burg*, bourg, et *Ward*, garde. Il faudrait dire *Bourgward*, et non *Boulvard*, ajoute-t-il. — Pour les diverses formes de ce mot : *Burgwardus; Burgwart; Bolevardus; — Bolwercq; Bollevert*, etc., voir Ducange, V^is^ *Burgwardus*, et *Bolevardus*; et le Glossaire français de Lacurne de S^e^ Palaye (Mss. de la Bibl. imp.), t. VII, fol. 83. — M. E. B. de L. trouvera aussi dans le *Dict. étymologique*, de Ménage (Paris, 1750, 2 vol. in-fol.) des détails intéressants. Il n'y a pas moins de sept étymologies différentes. Ménage écrit *Boulevart* avec un T, et penche pour une étymologie allemande, différente de celle donnée par Ducange. Il fait venir ce mot de *Bolwerk*, composé de *Bol*, poutre, et *Werk*, ouvrage. — Nous avons plusieurs fois partagé l'étonnement de M. E. B. de L., au sujet de l'orthographe capricieuse des plaques des rues de Paris, et on pourrait leur faire des reproches plus graves que celui-là; mais ce ne sont pas nos affaires.

ADOLPHE BOUYER.

— Voici quelques renseignements archéologiques desquels il me semble résulter que l'orthographe la plus conforme à l'usage et à l'étymologie consisterait à terminer le mot *boulevart* par un *t*. — Je ne crois pas ce vocable antérieur au XVIe siècle. A cette époque et à partir de 1545, je le trouve successivement écrit : *boulever*, *boulevert*, et *boulevers*. — En 1635, le P. Monet écrit *boulevers* et *boulevars*. Malgré cette substitution assez ancienne de l'*a* à l'*e*, le Dictionnaire de Trévoux atteste qu'en 1771 le peuple prononçait encore ce mot suivant l'orthographe primitive. — Quant au changement du *t* en *d*, c'est dans l'édition de Richelet de 1680 que je le rencontre pour la première fois. Je le considère comme exceptionnel et peu conforme à l'étymologie de ce nom, qui me semble dérivé du mot grec βολή, *trait*, *projectile*, et du verbe latin *vertere*, *détourner*. Le boulevart est en effet principalement un abri et un ouvrage de défense. — D'autres étymologies ont été proposées, et M. de L. trouvera à ce sujet un article fort étendu dans la 3e édit du *Dict.* de Ménage. V. GAY.

— J'ouvre la réimpression du *Dict. de Trévoux* (Nancy, 1740), et j'y trouve : « *Boulevart*, ou *boulevard*. Nicod dérive ce mot de *boule*, et *waer* flamand, ou du picard *ward*, qui signifie *garder*, comme qui dirait, *défense contre les boulets*. Turnèbe croit qu'il vient de *boules vertes*. D'autres le dérivent de l'italien *balaordo*, ou de l'espagnol *balvarté*, qu'on a dit aussi dans la basse latinité. Mais Ménage croit qu'il vient de l'allemand *Bolwerk*, qui signifie *ouvrage de poutre*, *Bol* signifiant poutre, et *Werk*, ouvrage : ce qu'il a dit après Hotman. Ducange le dérive de *burgwart, quod burgum servat et tuetur.* » — J'ajouterai une dernière étymologie, que j'ai trouvée dans un livre imprimé à Londres en 1775, je crois, et intitulé : *La Gazette noire, par un homme qui n'est pas blanc, suite au Gazetier cuirassé* (publié par Wilson). Il y est dit que boulevard est composé des mots *boule* et *vert*; qu'on allait jadis jouer aux boules sur les bastions couverts de gazon, d'où la combinaison par abréviation *boulevert*, nom primitif d'où l'on a fait *boulevart*, puis *boulevard* avec un *d*. Mais le *t* terminant le mot est la première orthographe. A. C.

— *Boule-verd*, rempart, lieu où l'on joue aux boules; lieu de défense contre les boulets; promenade plantée d'arbres autour d'une villle. — Turnèbe le dérive de *bôles virides*; Saumaise, du grec *boléros* dit pour *bôléros*; Meursius tire ces mots grecs du français; Nicot le forme de *boule* et de *wert*, défense; Bignon, de l'italien *baloardo*, fait du grec *ballô*, d'où les gascons ont dit *balovart*; Ménage et Hottman le dérivent de l'allemand, *Bolwerk*, *Bolwertz*. — On trouve dans la langue romane *boulverch*, qui a la même signification et que l'on fait dériver de la basse latinité : *bolvetus*.

(Mézières.) ED. SÉNEMAUD.

— On lit dans le nouveau *Dict.* de Littré, au mot boulevard : « Etym. de l'allemand *Bollwerk*, défense, fortification; de *Werk*, ouvrage et *bollen* lancer ou plutôt de *Bohle*, ais, planche. » Nous trouvons ce mot exactement écrit de cette façon dans un manuscrit du XVIIe siècle, dû à un auteur du Hainaut : « C'est en estant encommanché le *bollwercqz* de la porte de... » Nous

l'avons vu le plus souvent écrit *bollvart* dans les auteurs de nos contrées. A. L.

—

Sommelier (*Vid.* p. 131.) — Celui qui est chargé du linge, de l'argenterie, des vivres, du vin, dans une grande maison. Pourrait dériver de *summa*, total, capital, somme, ensemble.
(Mézières.) Ed. S.

— Du latin *summa*, somme, compte, ou plutôt de son diminutif *summula*, dont on a fait dans la basse latinité *summularius*, sommelier, parce que cet officier a en compte le linge, etc. Voilà ce que je lis dans le *Dict.* de N. Landais. H. J.

— On lit dans Ducange (Ed. Didot, Paris, 1846, in-4°), t. VI, p. 26 : « Somarii. Qui cellarii vini curam habent, quos nostri *sommeliers* vocant..... Porro *someliers* ejusmodi ministros vinarios vocant, quod horum potissimum curæ incumberent *equi sagmarii* quibus vinum deferebatur..... » — Sur les diverses formes de ce mot : *somelerius*, *somelarius*, *somer*, *sommier*, *somelier*, M. M. trouvera des renseignements détaillés dans Ducange, *loco citato*, et dans le Glossaire français de Lacurne de Sainte-Palaye (Mss de la Bibliothèque imp.), t. LIV, fol. 352. — Voir aussi *Dict. étymologique* de Ménage, t. II, p. 488. Ad. Bouyer.

— Dans les anciens états de la maison du Roi on trouve les expressions de *sommier* et *sommelier* employées ainsi : « Sommeliers de panneterie, sommeliers d'eschansonnerie, sommiers du garde-manger, des broches bouche du roy, sommiers de la chapelle et oratoire, etc. » C. N.

—

La vache à Colas (*Vid.* p. 131.) — Nos protestants tiraient leurs injures de la collection biblique, et les catholiques répliquaient avec le fonds national. *Vache à Colas* me paraît synonyme de *gibier de potence*, ou mieux encore de *charogne*, autre aménité dont les personnages de Molière usaient avec entrain. Au XVI[e] siècle, en effet, les restes des criminels ou de ceux que l'on avait jugés coupables, restaient presque toujours privés de sépulture ; et la vie active de nos pères exigeant force bêtes de somme et de montures, celles qui succombaient à la peine, semaient les chemins de leurs cadavres dépouillés. Le paysan nommait *Colas* le corbeau ou même le vautour, son chef de file, tout comme il avait baptisé *Jacque*, *Pierrot* et *Margot*, le geai, le moineau et la pie, ses hôtes le plus ordinaires. Des *colas* plus ou moins gros hantaient donc les fourches patibulaires, pâturaient le long des routes, s'abattaient sur les charognes pourrissant à l'écart..... Et de là, selon nous, le sobriquet injurieux et charitable qu'on octroyait aux Huguenots.
(La Fère.) H. de S.

— Un correspondant demande l'origine de l'expression *la vache à Colas*. Je me borne à observer qu'elle est bien ancienne. Il existe une pièce de vers intitulée : *Le Légat de la vache à Colas de Sadeye*, qui, avec d'autres morceaux du même genre (*Sonnet sur le nom de parpaillot ou huguenot*, *Nombre de la bête romaine*, etc.), est insérée dans le recueil intitulé : *Le Cabinet jésuitique*, et se retrouve dans un petit volume de 61 pages assez rare et qui, imprimé en Hollande en 1677, se joint à la collection elzévirienne : *La légende véritable de Jean le Blanc*. G. B.

—

Portrait de Ch. de Blasis (*Vid.* p. 132). Ch. Blasis, fils de Franç.-Ant. de Blasis, compositeur et professeur de musique, a été premier danseur, chorégraphe et professeur à l'Académie de danse de Milan, premier danseur au théâtre de Covent-Garden, etc. Il est auteur de nombreux ouvrages : *Traité élémentaire, théorique et pratique de l'art de la danse*. Milan, 1820. — *Manuel complet de la danse*. Paris, Roret, 1830. — *L'Homme physique, intellectuel et moral* (en italien), etc., etc. — Le portrait cité doit être d'après sir Thomas Lawrence, premier peintre du ro d'Angleterre (1769-1830). Ch. N.

—

D'où vient la légende de saint Nicolas (*Vid.* p. 132). — M. O. D. trouvera ce qu'il désire, p. 85, livre II, d'un ouvrage intitulé : *Histoire de la vie, du culte, de la translation des reliques et des miracles de saint Nicolas*, par le R. P. dom Joseph de l'Isle, prieur titulaire d'Haréville (bénédictin). Nancy, Cusson, 1745, in-12. H. J.

— Je n'ai pas à apprécier la raison pour laquelle Jacques de Voragine, en écrivant la Vie de saint Nicolas, ne parle point des *enfants au saloir*. Ce que je constate, c'est qu'au XIII[e] siècle les textes sont d'accord avec les monuments pour appuyer le patronage des écoliers sur un fait connu dont voici les termes, extraits d'un sermon attribué à saint Bonaventure. J'en emprunte la traduction à la *Monographie de Bourges*, des PP. Cahier et A. Martin : « Deux écoliers (ailleurs trois) de famille noble et riche portaient une grande somme d'argent, se rendant à Athènes pour y étudier la philosophie. Or comme ils voulaient auparavant voir saint Nicolas pour se recommander à ses prières, ils passèrent par la ville de Myre. L'hôte, s'apercevant de leur richesse, se laissa entraîner aux suggestions de l'esprit malin et les tua, après

quoi, les mettant en pièces comme viande de porc, il *sala leur chair dans un vase.* Instruit de ce méfait par un ange, saint Nicolas se rendit promptement à l'hôtellerie et dit à l'hôte tout ce qui s'était passé :

> Carmen habes recentem nimium
> Et hanc habes magna nequitia
> Quam mactari fecit pecunia.

Il le réprimanda sévèrement, après quoi il rendit la vie aux jeunes gens par la vertu de ses prières. »

Ce récit est animé par la mise en scène d'un *mystère* latin du XIIIe siècle, dont M. A. D. trouvera le texte dans l'Histoire des saintes Images, de Molanus, p. 388 et suiv. Il a dû passer dans notre langue, car je me rappelle avoir lu quelque part ces vers relatifs à la résurrection des enfants :

> Le premier dit : J'ai bien dormi ;
> Le second dit : Et moi aussi,
> Et le troisième répondit :
> Je me croyais en Paradis.

M. A. D. demande en outre qu'on lui indique une peinture et surtout une sculpture du XIIe ou XIIIe siècle où les trois mariniers sauvés par l'intercession de saint Nicolas soient représentés réellement dans un vaisseau et non dans le *baquet-saloir* traditionnel. Nous sommes heureux de pouvoir le servir à souhait. Le monument que nous lui signalerons est un bas-relief des fonts baptismaux de la cathédrale de Winchester ; il date de la seconde moitié du XIe siècle ou du commencement du XIIe. Le sculpteur y a représenté six sujets de la vie du saint entièrement conformes au texte de la Légende dorée. Ces sujets sont : l'évêque de Myre dotant les filles de son voisin ; les trois chevaliers échappant à la hache du bourreau ; la délivrance des trois princes Népotien, Orsin et Apolin ; deux scènes relatives à la coupe d'or, et enfin celle des trois mariniers assis dans une *embarcation mâtée et gréée*, dont la poupe et la proue se terminent par de grosses têtes de monstre. Tout ceci a été dessiné en 1799 par J. Carter et occupe une partie de la planche XXXIIe de son grand ouvrage : *The Ancient architecture of England*, publié à Londres en 1837. — M. A. D. pourra voir encore, dans les verrières de Chartres et de Bourges, un tableau plus développé de la vie de saint Nicolas, dans lequel la scène des matelots et celle des écoliers sont entièrement distinctes. Il faut donc tenir nos vieux *imagiers* pour exempts du reproche qu'il leur adresse. V. GAY.

— La réponse est depuis longtemps dans Alf. Maury : *Essai sur les légendes pieuses du moyen âge.* (Paris, Ladrange, 1843, p. 60.) Le baquet, ce sont les fonts baptismaux, et les enfants sont des catéchumènes, auxquels le baptême donne une nouvelle existence. Ils sont représentés nus et tout petits, pour figurer leur renaissance et la supériorité du saint qui les baptise. Les preuves dont Maury a accompagné cette explication ne laissent subsister aucun doute, à ce qu'il me semble.

F. B.

—

Portraits des Conventionnels (*Vid.* p. 132). — Ils n'ont pas été gravés en collection comme les députés à la Constituante. M. Laterrade, ancien vérificateur en chef des poids et mesures de la ville de Paris, dont le nom est bien connu des amateurs d'estampes historiques, n'avait pu, après de longues recherches, en réunir plus de 160. Le plus grand nombre était tiré de diverses suites de personnages célèbres publiées à l'époque de la Révolution et dont voici l'indication : celles des Constituants, par Déjabin et Levachez (on sait que plusieurs de ces députés sont entrés à la Convention), de Bonneville, de Mme Bergny, de Vérité, des *Amis du peuple*, de Quenedey (Physionotrace), du *Moniteur*. Les autres avaient été gravés séparément et n'appartenaient à aucune suite.

De longues relations d'amitié, dont il m'est doux de consacrer ici le souvenir, m'ayant permis de voir souvent et en détail, avant sa dispersion, la riche collection de M. Laterrade, je puis fournir des renseignements sur le nombre de portraits qui forment chacune de ces suites, et en général sur l'histoire iconographique de la Révolution française.

NIC. BARNAUD.

—

Chevaliers de Malte (*Vid.* p. 133). — Les chevaliers de Malte suivaient la règle de saint Augustin et étaient astreints au célibat. AD. BOUYER.

— L'ordre de Malte était un ordre *hospitalier*, *religieux* et *militaire.* Comme *religieux*, ses membres faisaient trois vœux : chasteté, obéissance et pauvreté. — On distinguait plusieurs catégories de chevaliers. Les *chevaliers profès* étaient ceux qui avaient fait à vingt-six ans les trois vœux. Après leur profession, ils ne pouvaient plus se marier, puisqu'ils se trouvaient tout à fait engagés dans un ordre religieux. Voici le serment qu'ils prononçaient lors de leurs vœux : « Je fais le serment à Dieu tout-puissant et à la bienheureuse sainte Marie toujours Vierge, Mère de Dieu, et à saint Jean-Baptiste, de rendre dorénavant, moyennant la grâce de Dieu, une vraie obéissance au supérieur qu'il lui plaira de me donner et qui sera choisi par notre religion, de vivre sans propriété et de garder la chasteté. » — Les *chevaliers profès* étaient donc astreints au célibat. Le mariage était interdit aux

autres chevaliers, et s'ils formaient des alliances, ils devaient déposer leur croix, ou obtenir du Grand-Maître la permission de la porter.

(Mézières.) Ed. Sénemaud.

—

Les Témoins de la Vérité (*Vid.* p. 134). — *Flaccus Illyricus*, ou *Francowitz*, a publié entre autres ouvrages : Catalogus testium veritatis, *qui ante nostram ætatem pontifici romano, ejusq. erroribus reclamarunt, cum præfat. Flacci Illyrici.* (*Argentinæ*, 1562, et (in fine) : *Basileæ*, *ex offic. Joan. Oporini*, pet. in-fol. 6 ff. prélim., texte 586 pp., index, 6 ff. appendice, pp. 2-58.) — Edit. de Bâle, *Joan. Oporinus*, 1556, in-8 de 16 ff. prélim. et 1095 pp. — Réimp. par les soins de J.-Ch. Dieterich, avec un *auctarium*, *Francof.*, 1666-1667 (ou nouveau titre 1672), in-4°. — L'édit. de *Lyon*, 1597, 2 vol. in-4°, donnée par Simon Goulart, est tellement changée, que c'est pour ainsi dire un nouvel ouvrage; elle a été réimprimée à Genève, 1608, in-fol. — En 1565, un catholique publia in-4° une réponse à l'ouvrage précédent. (Voir Brunet, *Manuel*, t. II, col. 1276-78.)

(Mézières.) Ed. Sénemaud

—

Le Mercure réformé (*Vid.* p. 135). — C'est un ouvrage de controverse extrêmement rare, en effet, publié vers 1620 (sous le pseudonyme de *Jacob d'Horel, ministre, etc.*), par le jésuite Isnard, à l'occasion de la conversion de Mme Du Poët. On en trouvera le titre, qui n'occupe pas moins de 22 lignes, dans la *Biographie du Dauphiné*, par Ad. Rochas (Paris, 1856), gr. in-8°, t. II, art. Marcel-Blain.

Nic. Barnaud.

—

Une traduction de l'Enéide en vers français (1648) (*Vid.* p. 136). L'auteur de cette traduction est *messire* Perrin, *conseiller du Roy en ses conseils, introducteur des ambassadeurs et princes étrangers près la personne de S. A. R. Mgr le duc d'Orléans* (sic). La traduction des six derniers livres de l'*Enéide* a été publiée par lui en 1658, chez Estienne Loyson. Elle est dédiée à *l'Eminentissime cardinal Antoine Barberin* (Barberini, neveu du pape Urbain VIII, archevêque de Reims et grand-aumônier). Elle forme un volume in-4°, semblable à celui qui a paru en 1648, et orné, comme lui, d'un frontispice allégorique et de gravures en tête de chaque livre.

(Rouen.) E. R.

— L'auteur de cette traduction est Pierre Perrin, poëte médiocre (se faisant appeler l'*Abbé* pour meilleure contenance), introducteur des ambassadeurs près de Gaston d'Orléans, et surtout le fondateur de l'*Opéra français* dont il obtint le premier le privilége en 1669. Sa traduction de l'*Enéide*, en vers, fut éditée en deux parties in-4° (1648-1658); la 1re dédiée à Mazarin, la 2e au cardinal Barberini. Les deux titres, avec dédicace à chacun de ces deux grands personnages, sont gravés par Abraham Bosse, ainsi que 13 autres vignettes pour le même ouvrage : ces estampes sont décrites dans l'œuvre d'A. Bosse, par G. Duplessis (nos 1133 à 1147). Cette traduction fut réimprimée en 1664, en deux volumes in-12 ; c'est sans doute pour ce format réduit, que le graveur a copié en petit son premier titre-dédicace au cardinal Mazarin (n° 1133 *bis* du Catalogue Duplessis).

(Batna.) H. Vienne.

—

Traductions russes des ouvrages de Montesquieu (*Vid.* p. 136). La littérature russe possède *trois* traductions de *l'Esprit des Lois :* 1° Celle de Basile Kramarenkof, Pétersbourg, t. I, 1775 et 1801, in-4°; — 2° de Dmitri Iazykof, Moscou et Pétersbourg, 1809-1814, 4 vol. in-8; — de George Karnéïef, Pétersbourg, 1839, 3 vol. in-8. — Les *Lettres persanes* ont été traduites en russe par Euthyme Raznotowsky, Pétersbourg, 1792, 1 vol. in-8. — Les *Considérations sur les causes de la grandeur et de la décadence des Romains* ont été traduites par Alexis Polénof, Pétersbourg, 1769, in-8. — M. P. D. désire-t-il connaître la bibliographie des traductions russes des autres ouvrages de Montesquieu?

S. P., *de Moscou.*

—

Anonymes et Pseudonymes anglais (*Vid.* p. 136). — Je crois pouvoir assurer qu'il n'existe point, pour la littérature anglaise, d'ouvrage analogue à ceux de Barbier et De Manne. Mais je trouve dans *Burton's the book hunter* (2e éd., *London*, 1863, in-8°, p. 234) la note que voici : « Une personne très capable (*a thoroughly efficient officer of indomitable activity*) s'occupe d'un ouvrage sur les Pseudonymes et Anonymes anglais. » D. de L.

—

La Chronique de Paris (*Vid.* p. 136). — Balzac n'a pas fondé *la Chronique de Paris*, mais bien *la Revue Parisienne*, recueil mensuel politique et littéraire. Le 1er n° a paru le 25 juillet 1840; le 2e, le 25 août; le 3e et dernier, le 25 sept. de la même année. Ces trois nos ont été *reproduits* dans le format du recueil, pet. in-18, par les édit. belges. C. V.

—

L'Eclaireur de l'Indre (*Vid.* p. 136). — Ce journal a cessé de paraître vers la fin



de 1848; il était imprimé à cette époque chez Pierre Leroux, à Boussac (Creuse). Les principaux rédacteurs étaient : Pierre et Jules Leroux, George Sand, Mme Pauline Rolland, Grégoire Champseix et Luc Desages. GÉNERMONT.

—

Certificats de noblesse délivrés par Chérin, etc. (*Vid.* p. 138). — Il existe encore un descendant de Chérin, M. Michel, propriétaire et maire à Dammartin-le Saint-Père, arrondissement de Vassy-sur-Blaise (Haute-Marne). J'ai vu chez lui un assez beau portrait de Chérin, et je crois me rappeler qu'il possède une partie de ses papiers. — Ce renseignement intéressera peut-être M. de L'Isle. C. E. C. V.

—

Sur la condamnation de Galilée (*Vid.* p. 141). — M. l'abbé Dufour a raison lorsqu'il affirme que Galilée ne fut l'objet d'aucune violence physique de la part de ses juges. Suivant l'usage du tribunal ils pensaient soumettre l'illustre vieillard à la torture : ils se contentèrent de l'en menacer et de lui faire rétracter l'erreur détestable qu'il avait professée. Mais M. l'abbé se trompe lorsqu'il affirme que Galilée ne fut pas condamné pour avoir soutenu le mouvement de la terre. Tous les documents authentiques témoignent du contraire. Je me contenterai de citer deux considérants de l'arrêt.

Dire que le soleil est au centre du monde et immobile de mouvement local, est une proposition absurde et fausse en philosophie et expressément contraire à la Sainte Ecriture.

Dire que la terre n'est pas immobile au centre du monde ni immobile, mais qu'elle se meut d'un mouvement diurne, est de même une proposition absurde en philosophie, et considérée théologiquement, elle est au moins erronée en foi.

M. Dufour est également dans l'erreur lorsqu'il dit que Galilée n'avait pas voulu admettre que Moïse (peut-être faut-il lire Josué) s'adressant à ses contemporains dut s'abaisser jusqu'à eux. C'est précisément l'opinion que soutient Galilée dans ses dialogues sur les deux grands systèmes du monde, tandis que ses adversaires regardaient le passage de Josué, pris à la lettre, comme un argument invincible contre le système de Copernic.

Le texte du jugement rendu contre Galilée et de son abjuration se trouve dans l'ouvrage du savant jésuite Riccioli, intitulé : *Almagestum novum*. C'est un document précieux et qu'il conviendrait peut-être de mettre sous les yeux des lecteurs de l'*Intermédiaire*.

Quant au mot : *E pur si muove*, que Galilée aurait prononcé après son abjuration, il n'est fondé sur aucun témoignage digne de foi. C'est une anecdote suspecte et un lieu commun qu'il faut laisser aux déclamateurs. E. PROUHET.

—

Où Montesquieu a-t-il été enterré? (*Vid.* p. 165.) — Voici l'acte du registre de la paroisse de Saint-Sulpice qui constate le convoi et l'inhumation de Montesquieu :

Ledit jour, 11 février 1755, a été fait le convoi et enterrement de haut et puissant seigneur Charles Secondat, baron de Montesquieu et de la Brède, ancien président à mortier du Parlement de Bordeaux, l'un des Quarante de l'Académie françoise, décédé le jour d'hier, rue Saint-Dominique, âgé de soixante-cinq ans, en présence de messire Joseph de Maran, ancien maistre des requestes honoraire, et de messire Charles Darmajan, petit-fils du deffunt, et de messire Joseph Guérin de la Mothe, maréchal de camp, gouverneur de Philippeville et cousin du deffunt, qui ont signé.

MARANS. DARMEJAN. GUÉRIN DE LA MOTHE.
DE GUYONNET. DE GUYONNET DE COULON.
MARANS, Cte D'ENILLAC. S. ROLLAND, *vic.*

Il paraît certain que Montesquieu n'a pas été inhumé dans l'église, mais bien au cimetière de Saint-Sulpice, supprimé à la fin du siècle. Ce qui restait alors de ses ossements a donc dû être transferé aux Catacombes. E. G.

Trouvailles et Curiosités.

Le vinaigre d'Annibal (*Vid.* p. 143). — J'ai lu, il y a plus de vingt ans, dans un journal, une explication ingénieuse du vinaigre d'Annibal. L'auteur, dont j'ai oublié le nom, prétendait qu'*Acetum* ne signifiait pas du vinaigre, mais un instrument pour rompre les pierres. En effet, prononcez *acetum* à la manière italienne et vous y trouverez un mot qui se rapproche beaucoup de *hachette*, petite hache. L'auteur assurait même que le mot *aceto* était employé dans ce sens dans certaines contrées de l'Italie. C'est à vérifier. E. P.

—

La rue des Amandiers Sainte-Geneviève, à Paris. — Contrairement à ce que l'on est disposé à imaginer, les noms de rues du vieux Paris, provenant d'une cause inconnue, sont en fort petit nombre. Ils ne dépassent point la proportion de 1 sur 33 ou 34, et encore peut-on proposer, pour en expliquer plusieurs, des hypothèses tellement vraisemblables qu'elles laissent à peine quelque place au doute. Parmi les vocables dont un dépouillement méthodique des archives de la Ville m'a permis d'éclaircir l'étymologie, jusqu'ici demeurée obscure, je puis signaler celui de la rue *des Amandiers Sainte-Geneviève*. Cette appellation ne semble, il est vrai, nécessiter au-

cune recherche, aucun commentaire, et l'on se persuade, tout d'abord, que la voie a dû être primitivement un chemin bordé d'amandiers : n'est-ce pas à l'occasion de faits analogues que l'ancienne rue *des Noyers* et des rues modernes dites *des Acacias* ont été dénommées? Cependant, si l'on procède à une vérification, on ne tarde pas à reconnaître que l'on se trompait. Jadis, en effet, la rue se nommait, non point *rue des Amandiers*, mais bien *des Almandiers* ou *de l'Almandier.* Reste à déterminer la vraie signification du mot *Almandiers*, à propos duquel je ne me rappelle pas que l'on ait jamais risqué de conjectures. Un contrat d'échange, que je trouve dans les chartes de l'abbaye Sainte-Geneviève, donne la solution, car on y voit que, l'an 1296, à la hauteur de la rue *du Four*, entre celles *des Sept-Voies* et *de la Montagne Sainte-Geneviève*, il y avait une vaste maison appartenant à *Jacob* et *Adam* « DE ALEMANTE. » Les membres de la famille *de Alemante* sont indubitablement les *Alemandiers* auxquels la rue a emprunté le nom qu'elle portait encore vers la fin du XIVe siècle, et qui, par une corruption toute naturelle, s'est transformé de façon à offrir une idée vulgaire, d'un souvenir facile. C'est ainsi que les rues de *Hue-Leu*, *Gervais-de-Lohéreing* et *Sacalie*, sont devenues les rues *du Hurleur*, *Gervais-Laurent* et *Zacharie.* La substitution du mot *Amandiers* à celui d'*Alemandiers* était d'ailleurs si inévitable, qu'il en existe des exemples du temps même où le sens de cette dernière appellation eut sa plus grande notoriété : un document de 1255 énonce la voie *Vicus amygdalis* (sic). AD. BERTY.

—

Pistolet-revolver du XVIe siècle (*Vid.* p. 96 et 111). — A la Gewher-Galerie de Dresde, qui renferme surtout une riche collection d'armes et d'armures, on a exposé un pistolet-revolver à six coups, construit vers la fin du XVIe siècle.

La seule différence qui existe entre ce pistolet et ceux que l'on a inventés depuis quelques années, c'est que le canon ne se meut pas seul autour de l'axe pour amener un nouveau coup chargé devant le chien toutes les fois qu'on arme celui-ci, mais qu'il faut faire exécuter à la main un sixième de révolution au faisceau des six canons à chaque coup nouveau que l'on veut tirer. A. D.

—

Nos frères les Sans-Culottes et nos sœurs les Tricoteuses de 1793 (*Vid.* p. 128). — Les dames patriotes de Besançon ne travaillaient pas seulement à faire des *bas*, *culottes* et *chemises* pour les défenseurs de la patrie; elles confectionnaient aussi des *drapeaux* et *guidons* pour les bataillons. On en trouve la preuve jusque sur les bords du Danube.

Dans l'arsenal autrichien de Bude en Hongrie, parmi les armes et trophées historiques rapportés des campagnes d'Italie contre les Français, on voit, au bout d'une pique, à l'angle de l'une des galeries, un *bonnet rouge*, de forme phrygienne, portant sur la cocarde : *Vivre libre ou mourir.* On lit, sur le retroussis du bonnet : *Par les amis et amies de la liberté et de l'égalité*, *de Besançon*, *au* 3e *bataillon Ducar;* et autour de la cocarde : *Société des Amis de la Constitution.* Le tout est environné de deux rameaux de chêne, entre lesquels se voit une fleur de lis. Ce trophée est soigneusement préservé des injures du temps. Le gardien qui montre cette salle d'armes en est aussi fier que des quelques canons français qui ornent la cour d'entrée. M. L.

—

Rectification (*Vid.* p. 127, col. 2, l. 36 et 37). — Double erreur, dont une doit être simplement typographique. La personne dont il s'agit (morte en 1852, à Naples), et bien connue à Paris lors de l'anecdote citée, était M. le duc de Sant' Arpino, fils aîné de M. le duc de San Teodoro (et non Teodora). A. C.

—

La Petite Revue. — M. S. P. demande quelle est la *Petite Revue*, citée p. 47, col. 2, l. 52. Il n'a qu'à regarder aux *Annonces* de notre premier n°, p. 16, col. 3.

—

Timbres-poste (*Vid.* p. 144). — M. King trouvera une Histoire des Timbres-poste dans le *Magasin Pittoresque*, années 1862, 1863; cette histoire se continue dans les livraisons de 1864. AD. BO.

Paris. — Typ. de Ch. Meyrueis, rue des Grès, 11.



Numº 12.] Cherchez et vous trouverez.  Il se faut entr'aider [31 août 1864.

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(NOTES and QUERIES français)

QUESTIONS ET RÉPONSES, COMMUNICATIONS DIVERSES A L'USAGE DE TOUS

LITTÉRATEURS ET GENS DU MONDE, ARTISTES, BIBLIOPHILES, ARCHÉOLOGUES, GÉNÉALOGISTES, ETC.

S'ADRESSER (franco): *Pour les abonnements*: à MM. BENJ. DUPRAT, libraire de l'Institut, etc., rue Fontanes, 7, à Paris; F. FOWLER-MOLINI, à Londres; BROCKHAUS, à Leipsig; DECQ, à Bruxelles; MULLER, à Amsterdam; BOCCA, à Turin; J. MOLINI, à Florence; B. BAILLIÈRE, à Madrid; BRILL, à Leyde; CHERBULIEZ, à Genève; SPITHOVER, à Rome, etc. *Pour la rédaction*: à M. CARLE DE RASH, directeur de l'*Intermédiaire*, chez M. B. DUPRAT, rue Fontanes, 7, à Paris.

Pour 12 numéros, 4 fr. par an. Etranger: 6 fr.

Annonces: 30 cent. la ligne.

NUMÉRO 12. — Nous voici au bout des *douze* numéros que nous nous étions engagé à publier, à titre d'essai. Nous nous en serions tenu là, si notre idée n'avait pas été goûtée, si elle n'avait pas été suffisamment secondée.

Mais, loin qu'on nous ait laissé en route, on a tout d'abord si bien accueilli notre initiative, et telle est la sympathie croissante qu'on a de toutes parts témoignée à notre petite feuille, que nous nous sommes vu obligé à en poursuivre, à en accélérer même la publication.

Plusieurs amis ont pensé que, puisque notre correspondance devenait assez active et assez régulière, il serait bon de doubler, de tripler même le contingent mensuel, pour arriver à former un premier volume de 24 numéros d'ici au 1er janvier 1865.

La question, soumise à nos abonnés, a été résolue par eux affirmativement.

Une seconde douzaine va donc, suivant leur bon plaisir, succéder à la première, et elle est dès à présent commencée, car, à peine un numéro a-t-il paru que le suivant est déjà sous presse.

Nous prions nos amis-lecteurs de s'en souvenir et de nous faciliter notre tâche par des envois opportuns, en se conformant à nos diverses recommandations (pp. 34, 66, 80, 82, 98, 114, 129).

Nous leur rappelons aussi que l'*Intermédiaire* répondra d'autant plus à son but d'utilité pratique, qu'il comptera un plus grand nombre de co-intéressés, c'est-à-dire d'abonnés-coopérateurs. Il importe donc beaucoup de le faire connaître et d'étendre ainsi le cercle de son action: *Vires acquirat eundo.*

Au reste, nous achevons notre premier semestre d'existence sous les meilleurs auspices, et nous ne pouvons que remercier sincèrement tous les adhérents de la première heure qui ont répondu à notre appel et nous ont aidé à accomplir le peu qui a été fait jusqu'ici. Dans le système de notre journal, ils sont de véritables *co-fondateurs*. Nous comptons sur eux et sur bien d'autres amis à venir pour continuer l'œuvre, en l'améliorant progressivement et en lui faisant donner des résultats de plus en plus satisfaisants.

Questions.

Belles-Lettres — Philologie — Beaux-Arts — Histoire — Archéologie — Numismatique — Epigraphie — Biographie — Bibliographie — Divers.

Le sonnet de Mademoiselle de La Vallière est-il authentique? — On connaît ce charmant sonnet que Mademoiselle de La Vallière écrivit à l'époque où elle voyait le cœur de Louis XIV prêt à se détacher du sien :

Tout se détruit, tout passe, et le cœur le plus tendre
Ne peut d'un même objet se contenter toujours;
Le passé n'a point vu d'éternelles amours,
Et les siècles futurs n'en doivent pas attendre.

La raison a des lois qu'on ne peut pas suspendre;
De nos errans désirs rien n'arrête le cours;
Ce qu'on aime aujourd'hui déplaît en peu de jours:
Notre inégalité ne saurait se comprendre.

Tous ces défauts, Grand Roi, sont joints à vos vertus;
Vous m'aimiez autrefois, et vous ne m'aimez plus:
Ah! que mes sentimens sont différens des vôtres!

Amour, à qui je dois et mon mal et mon bien,
Que ne lui fîtes-vous un cœur comme le mien,
Ou que ne fîtes-vous le mien comme les autres!

J'accorde que cette pièce est, comme on l'a dit, le chef-d'œuvre du Sonnet. Mais... est-ce bien l'œuvre de Mademoiselle de La Vallière? A-t-on là-dessus des notions bien exactes, une tradition bien authentique? Je soumets ce point d'histoire littéraire aux lecteurs de l'*Intermédiaire* qui se montrent si bien disposés à rendre service aux lettrés curieux.

(Tours.) René d'O.

—

Aalclim est-il plante ou canard? — Vous vous en étonnerez, si vous voulez, mais le fait est que j'ai eu besoin de connaître le sens d'*Aalclim*, mot peu usuel, j'en conviens, et, pour m'en éclaircir, j'ai eu recours à plusieurs dictionnaires. Dans celui de Bescherelle, j'ai trouvé ce qui suit :

Aalclim. Subst. masc. Bot. Comment le définirons-nous? Les naturalistes disent que c'est une plante grimpante des Indes occidentales, et Boiste en fait un canard à queue longue et fourchue du Kamtchatka; et puis les uns l'écrivent par un *c* et les autres par un *k*: *Aalklim*. — Le plus grand nombre devant naturellement l'emporter, nous dirons que *Aalclim* est le nom donné par les Hollandais à une espèce de *bauhinie* (et non *bauhine*, comme l'indique M. Landais) de l'Inde, employée en topique pour les tumeurs et les maladies de l'œil.

A la rigueur, je m'explique l'embarras du lexicographe, si les naturalistes déclarent, d'une part, que *Aalclim* est une *plante*, et Boiste, de l'autre, que c'est un *canard*. Moi, qui aime à remonter aux sources, *rerum cognoscere causas*, j'ouvre Boiste à mon tour, et je n'y trouve nullement le *canard* dénoncé, mais, au contraire, cette définition orthodoxe digne de Tournefort ou de Linné : « Aalklim, *s. m.*, « plante du genre des bauhinies, employée « dans les Indes contre l'ophthalmie. » Boiste est donc innocent de ce *canard*, qui doit rester sur la conscience de Bescherelle; il n'a que le tort (si c'en est un) de mettre un *k* où celui-ci met un *c*. Mais alors à qui revient le « *canard* du Kamtchatka, à « queue longue et fourchue? » Existe-t-il, et revendique-t-il pour lui seul l'honneur de s'appeler *Aalclim*, ou partage-t-il cet honneur avec une plante de l'espèce des bauhinies, c'est-à-dire des légumineuses?

M. Dupiney de Vorepierre, dans son beau Dictionnaire illustré, a omis le mot, en sorte qu'il a évité de prendre parti entre la plante et le canard. M. Larousse, dans la première livraison de son grand *Dictionnaire universel du XIXe siècle*, s'est prononcé pour la plante et ne mentionne même pas le canard. M. V.

—

N. Lawreince et les « Liaisons dangereuses. » — Dans l'œuvre gravé de N. Lawreince, le peintre à la gouache, se trouvent des estampes-portraits représentant des personnages du fameux roman de Choderlos de Laclos, *les Liaisons dangereuses*, entre autres : *Mrs Merteuil and Miss Cécile Volange*, gravé en couleur, par Romain Girard. — *Valmont et la présidente de Tourvel*, grande pièce rare; ovale équarri, par Romain Girard. — *Mme de Merteuil*, ovale au bistre, d'après Lawreince. — Ces gravures ont-elles servi d'illustrations à quelque édition des *Liaisons dangereuses?* Y en a-t-il d'autres par le même artiste et sur le même sujet? L'édition de 1820 (2 vol. in-12) est ornée de gravures : de qui sont-elles?

Romain Girard est désigné comme graveur en couleur dans les rares collections où j'ai rencontré son nom; c'est tout ce que je sais de lui : peut-on m'indiquer quelques autres de ses œuvres, ou quelque renseignement sur son individualité artistique?

(Batna.) H. Vienne.

—

Boule, Riésener, Girard, Gouttières, Martin. — Pourrait-on indiquer quels sont les ouvrages qui contiendraient des renseignements plus ou moins précis ou étendus sur *Boule*, *Riésener* l'ébéniste, *Girard*, serrurier sous Louis XVI, *Gouttières?* A-

t-on des renseignements biographiques sur *Martin*, l'auteur des beaux étuis laqués?
JACQUES D.

—

Deux lettres du prince de Chimay en 1671-72. — Pourrait-on me dire où je trouverai des détails sur un prince de Chimay, dont les deux lettres suivantes sont, à ce que je crois, inédites?

I. *A M. le baron de Vicqué.*

Luxembourg, le 13 de nov. 1672.

Monsieur, selon toutte apparence, nous verrons bientost esclore le dessein du P. d'Orange, je suis bien trompé si le pays de Liége n'en at du pire, il semble que nous pourions aussy bientost apprendre quelque rencontre entre les armées de l'Empereur, des Princes alliez et de la France, puisqu'elles s'approchent assés de prés. L'on m'asseure que l'électeur de Trèves at refusé le passage du Rhin aux deux premiers, et qu'il a faict mesme rompre le pont de batteaux à Confluence. Je ne scay quelle suitte que cela luy attirerat, un sien conr des plus affidé a mandé passés cincq jours à un de mes gens que ledt. électeur avoit ordonné que l'on retirasse de son palais de Trèves ses papiers et principaux meubles, et qu'il a conseillé à son frère le grand Prevost de mettre aussy son mieux de costé, le Prince de Condé continue son séjour à Metz, et l'on tient que ses trouppes s'assemblent au long de la rivière de Sarre pour s'opposer à celles du duc de Lorraine qui la veuillent passer pour entrer en leur pays. J'ordonne à mon homme d'affaires Le Joene de vous mettre en mains, en cas qu'il l'ayt, ce que je ne peu scavoir. Sur ce, je suis votre très humble serviteur, *le Prince* DE CHIMAY.

II. *A M. le baron de Vicqué.*

Luxembourg, le 25 déc. 1672.

Monsieur, assurément que j'estoy aussy aise lorsque je sceu le siége de Charleroy que je suis esté fasché lorsque j'ay apprins son peu de succès et qu'on l'avoit abandonné d'une si estrange façon, il est vrai qu'il n'en faut rien dire avant que d'estre informé des raisons qui ont conduit l'entreprinse, les nouvelles que le prince de Condé en avoit receu nous firent veoir quelque apparence d'une marche avec son armée, mesme il at aujourd'huy fait repasser sur le pont de Wasserbillig les gardes et autres corps de la maison du Roy, qui ont dit à l'offr que j'ay en ce lieu qu'ils avoient ordre d'aller trouver le Roy à Charleville, où il se vouloit advancer avec des trouppes pour y joindre son armée et secourir ledt. Charleroy, il ne serat pas fasché d'en estre hors de peine. Jusques à présent le maréchal de Turenne est encor du costé du Rhin avec la plus part de la cavalerie, ayant fait passer quattre mil chevaux vers le duc de Duras; les uns disent qu'il a mesme passé la rivière pour conduire de l'argent en seureté jusques à Wesell, et que de là il viendra rejoindre la dte armée, vous veoirés par l'extraict cy joinct (1) ce qui est de la marche et du dessein de celles des Allemaignes; je croy que pour cette année elles n'entreprendront plus rien de part et d'autre; il est aussy temps de songer à la retraitte, les François témoignent d'estre bien las et d'avoir un extrême dégoût d'une si longue campaigne, du moins ils le disent tout ouvertement; touttefois, si le dessein des Allemands est tel comme porte ledt. extraict, et qu'il vienne à réussir, ils auront encore bien à souffrir, car il faut croire que le Roy ne voudra abandonner ses alliés. Sur ce, vous souhaitant les présentes festes heureuses, je demeure, Monsieur, votre très humble serviteur, *le Prince* DE CHIMAY.

Ces deux lettres font partie des manuscrits du British Museum (Fonds addit. nº 23,100.)

(Harrow-on-the-Hill.) G. MASSON.

—

Une maîtresse de Voltaire. Mademoiselle de Corsembleu. — Les biographes de Voltaire racontent, à propos d'*Artémire* qu'il composa à Sulli, que le poëte, jeune alors (il avait 26 ans), s'étant épris d'une demoiselle du pays, Mademoiselle de Corsembleu, qui montrait quelque goût pour le théâtre, il détermina celle-ci à se charger du principal rôle de sa pièce à la Comédie française où il eut le crédit de la faire recevoir. Cependant, il paraît prouvé que ce principal rôle fut joué par la Lecouvreur et que celui de Céphise le fut par Mademoiselle Quinault: il n'y a pas d'autre rôle de femme dans *Artémire*. Première question à vider.

Quelle était la parenté de cette jeune fille? Serait-il possible de retrouver l'époque de sa naissance et la date de sa mort? Son souvenir est-il complétement évanoui dans le pays? Le poëte Desmahis, dont le nom était *Corsembleu* et qui était également de Sulli, devait lui appartenir; à quel degré? L'accueil que lui fit Voltaire, le dut-il à un retour attendri sur ce frais épisode de sa jeunesse? Si Mademoiselle de Corsembleu monta sur les planches de la comédie, ce fut assez obscurément et très fugitivement; je crois savoir que les archives du théâtre sont muettes à son égard. Cet échec la ramena-t-il à Sulli et parmi les siens, et que devint-elle par la suite? La célébrité de son amant suffit pour inspirer le désir d'avoir sur elle le plus de renseignements possibles; et la réponse à ces diverses questions, qui serait un véritable service rendu à celui qui les pose, ne saurait qu'être bien accueillie de tous les lecteurs de l'*Intermédiaire*. G. D.

(1) Cet extrait manque.

Exécution d'un gentilhomme à Paris en 1626. — Je trouve dans un document authentique, que « François de Mascureau, sieur « du Breuil, fut exécuté par justice à Paris, « le 27 septembre 1626. » — La cause de sa condamnation et aucun autre détail n'étant relatés, pourrait-on me procurer des éclaircissements à cet égard? C. R.

—

La chaise à bras du cul-de-jatte Scarron. — Le *Cabinet de l'Amateur*, publié par M. Eug. Piot, a signalé en 1862, p. 200, une question que je vous prie de me permettre de reproduire : « On lit dans le *Segresiana* : « Scarron mourut au mois de juin 1660, pendant que j'étois au voyage du roi pour son mariage, et je n'en avois rien su. La première chose que je fis à mon retour fut de l'aller voir; mais quand j'arrivai devant sa porte, je vis que l'on emportoit de chez lui la chaise sur laquelle il étoit toujours assis, que l'on venoit de vendre à son *inventaire;* cette chaise étoit à bras avec d'autres bras de fer qui se tiroient en avant pour mettre devant lui une table sur laquelle il écrivoit et mangeoit. » — Où est aujourd'hui la chaise de Scarron?
B. M.

—

Conrart savait-il d'autre langue que le français? — Dans la liste des pensions dressée par ordre de Louis XIV en 1663, on trouve cette mention : « Au sieur Conrart, *lequel, sans connaissance d'aucune autre langue que la maternelle*, est admirable pour juger de toutes les productions de l'esprit. » Comment se fait-il que les deux Recueils de Conrart que possède la Bibliothèque de l'Arsenal contiennent une quantité de vers latins, italiens, espagnols?
Un lecteur des Recueils de Conrart.

—

Mémoires du duc d'Antin. — Que sont devenus les Mémoires historiques manuscrits du duc d'Antin, le fils légitime de la Montespan, et le modèle du *parfait courtisan*, comme le baptise M. Sainte-Beuve? Sous la Restauration, on connaissait ces Mémoires, car Lémontey s'en est servi dans son *Histoire de la Régence;* c'est une des sources qu'il cite plusieurs fois; il parle même d'un tome VIII, ce qui prouve qu'il avait les manuscrits à sa disposition en travaillant à son *Histoire*, qui ne parut qu'en 1832, six ans après sa mort. — M. Sainte-Beuve, dans son Etude sur D'Antin (*Causeries du Lundi*, t. V), déclare que ces Mémoires lui sont inconnus.
(Batna.) H. Vienne.

—

Le Grimoire des Papes. — J'ai découvert, il y a peu de temps, deux magnifiques bouquins, texte en latin et en italien, tous les deux imprimés à Venise en *MDC*, chez *Giovanni Battista Bertoni*. L'un a pour titre : *Vaticinia sive prophetiæ Abbatis Joachimi et Anselmi Episcopi Marsicani;* il contient trente gravures emblématiques sur cuivre, figurant la succession des papes, et un oracle oriental en caractères étrangers, accompagné de longs commentaires en latin et en italien. Une note manuscrite explique dix-huit figures. Ce volume est un petit in-quarto. — L'autre, du même format, est un véritable grimoire. Sous le titre de *Vaticinia seu prædictiones illustrium virorum sex rotis ære incisis comprensa de successione summ. pont. rom.*, il contient les plus étranges figures et les plus singulières choses du monde. Ne serait-ce pas l'ouvrage que je me souviens d'avoir vu cité, dans un ancien livre de démonologie dont le titre m'échappe, sous la dénomination de *Grimoire des Papes?* Ces deux ouvrages ne se trouvent mentionnés dans aucune bibliographie. Ils me paraissent être d'un très grand intérêt à une époque où, à tort ou à raison, on semble s'occuper à nouveau de la science perdue de l'avenir, d'après les vestiges qui restent des recherches des prétendus magiciens.
C. V.

—

Le Dialogue, en vers, entre Dieu et le père Hayet (1774) a-t-il été imprimé? — Voltaire est le seul qui fournisse des renseignements sur ce curieux Dialogue, en vers français, du comte Serge Roumiantzof. Il en parle dans trois de ses lettres. Au comte d'Argental (24 oct. 1774) : « Croiriez-vous que je viens de recevoir « des *vers français* d'un fils du comte de « Romanzof, vainqueur des Turcs, et que « parmi ces vers il y en a de très beaux, « remplis surtout de la philosophie *la* « *plus hardie*, et telle qu'elle convient à « un homme qui ne craint ni le Mufti ni « le Pape? Cela me confirme dans l'opi- « nion que j'ai toujours eue que *Attila* était « un homme très aimable et un fort joli « poëte. » — Voltaire avait déjà parlé, dans ce sens, d'Attila, dans sa lettre à d'Alembert (19 nov. 1773), à propos de la visite de Jean Chouvalof à Ferney. — Dans sa lettre à M. Vernes, pasteur à Genève (28 oct. 1774), on trouve le renseignement suivant : « Le *petit ouvrage*, en vers, du « jeune comte de Romanzof, est un *Dia-* « *logue entre Dieu et le père Hayet, ré-* « *collet*, l'un des auteurs du *Journal chré-* « *tien*. Hayet prêche à Dieu l'intolérance; « Dieu lui répond qu'il n'a point de Bas- « tille, et qu'il ne signe jamais de lettres « de cachet. Hayet lui dit :

Ciel! que viens-je d'entendre! Ah! ah! je le vois [bien,
Que vous-même, Seigneur, vous ne valez plus [rien!

Le 29 oct. 1774, il écrit à d'Alembert : « Un fils du comte Romanzof vient de « faire des *vers français*, dont quelques-« uns sont encore *plus étonnans* que ceux « du comte Schouvalof (*Epître à Ninon*, « 1774). C'est un *Dialogue* entre Dieu et « le révérend père Hayet, auteur du *Jour-« nal chrétien*. Dieu lui recommande la « tolérance, Hayet lui répond... » Ici Voltaire cite de nouveau les deux vers et ajoute : « Tout n'est pas de cette force. »

Lequel des trois comtes Roumiantzof est l'auteur de ce curieux et piquant *Dialogue?* Le prince Pierre Viazemski, un des auteurs et des poëtes russes les plus distingués, adjoint, pendant quelque temps, du Ministre de l'instruction publique, me répondit, il y a de cela quelques années, que cet auteur devait être le comte Serge Roumiantzof. Ce comte Serge, mort en 1829, était le second fils du célèbre feld-maréchal le comte Pierre Roumiantzof (surnommé *le Transdanubien*, pour ses victoires remportées sur les Turcs au delà du Danube), et frère cadet du comte Nicolas Roumiantzof, chancelier de Russie et ardent bibliophile, mort en 1826.

Nota benè : Les *Biographies*, dites *universelles* ou *générales*, se taisent sur ce comte Serge et sur son *Dialogue*.

Il serait intéressant, pour l'histoire littéraire, de savoir si ce *Dialogue* a été imprimé et dans quel endroit? S. P.

—

Le Livre d'Or. — Qu'était-ce que la publication intitulée : *le Livre d'Or*, que l'*Artiste* a commencée vers 1845? L'éditeur Sartorius, qui l'entreprit, l'a-t-il continuée? Th. Gauthier, Houssaye, etc., y écrivirent. S. DE C.

—

Emigration des hirondelles. — Où les hirondelles émigrent-elles l'hiver? Ne croit-on pas généralement qu'elles vont dans des climats plus chauds? Quelques-uns soutiennent qu'elles vont en Sibérie; on assure même que Buffon a admis ce fait. Que faut-il en penser? E. L.

Réponses.

Le sculpteur P. Puget (*Vid.* pp. 5, 41). — Dans l'*Almanach historique et raisonné des architectes, peintres, sculpteurs, graveurs*, etc., de l'abbé Lebrun, 1777, on se plaint du peu de soins dont les œuvres de Puget sont l'objet : « Quand cédera-t-on, y est-il dit, aux vœux que font les curieux et les étrangers même, pour la conservation et la sûreté des deux incomparables morceaux de cet homme célèbre? Quand verra-t-on le *Milon* et l'*Andromède* logés dans le château ou dans le Muséum du roi, au lieu de les voir exposés dans le jardin de Versailles à l'intempérie des saisons, qui ronge et détruit le précieux épiderme de ces merveilles de l'art, que tous les trésors du Pérou ne sauraient remplacer? Il est fâcheux aussi pour les curieux, les artistes et les voyageurs, d'être privés du plaisir d'admirer le superbe bas-relief de cet artiste, représentant *Alexandre devant Diogène*, et que Puget avait fait, dit-on, pour être placé dans une des salles de Versailles. » H. V.

—

Dessins de Carle Vernet (*Vid.* pp. 5, 23, 41, 56). — Voici pour M. L. Lagrange l'indication de divers dessins de Carle Vernet : 1° *Bataille de grande étendue; vers le devant, Napoléon au galop;* à la plume, lavé à la sépia. — 2° *Louis XVIII à cheval*, Gand, 1814, à la plume. 3° *Ecossais en vendange*, aquarelle. — 3° *Trois Figures allégoriques, surmontant une partie blanche réservée pour congé militaire; de chaque côté, en bas, un cavalier et un fantassin*. Ce dessin, au bistre, a été gravé... Par qui? J'ai entre les mains, en ce moment, un petit dessin de Carle, au crayon noir, très piquant, représentant *Un Incroyable offrant le bras à une Merveilleuse, pour la conduire à sa voiture*.

(Batna.) H. VIENNE.

—

Portrait ancien de Salomon de Caus (*Vid.* p. 5). — Le portrait publié dans le *Magasin Pittoresque* de juin 1850, lui avait été communiqué par M. Aug. Poulet-Malassis à qui j'avais communiqué moi-même la lithographie, exécutée à L'Aigle, format in-4°, d'une copie au crayon du portrait à l'huile qui se trouvait dans la galerie formée à Heidelberg par un vieil artiste français, M. de Gruimberg. Je devais cette copie à l'obligeance de ce dernier. La lettre de M. de Gruimberg, où se trouvait la copie de l'inscription placée au revers du portrait, s'est perdue aux mains à qui je l'avais confiée. Cette inscription, ne renferme rien, absolument rien sur la vie de Salomon, et constate seulement qu'il était né à Caus en Normandie et qu'il était directeur ou architecte des jardins du prince palatin. Mes souvenirs à cet égard sont parfaitement certains. Les problèmes que soulèvent la vie et la mort du célèbre ingénieur, auquel serait dû l'invention de la vapeur comme puissance motrice, sauf celui de la date de sa naissance fixée à 1576, n'en peuvent donc être éclaircis.

(Alençon.) LÉON DE LA SICOTIÈRE

—

Ecrits d'aliénés (*Vid.* pp. 6, 23, 41, 56, etc., 138). — Legay-Roussel, ancien adjoint au maire du Bec-Hellouin (Eure), ancien instituteur, mort au Bec en 1832 à l'âge de 46 ans, a laissé en ms. 28 p. in-

fol. : *Mémoires historiques d'un malheureux père perdu de toute éternité et perdu pour jamais, avec les trois plus précieux enfants, écrits dans son lit, rapport aux tourments, par lui-même, pouvant servir à l'histoire des secrets du Créateur ou des perdus de toute éternité,* VAROUX *sur la terre*, etc., 1829. Legay était un véritable démonomane. Il raconte tous les détails de la possession dont il se croit victime. Il a joint des complaintes à ses *Mémoires*.

Aulis, autre instituteur, né à Crouttes (Orne) en 1826, et aujourd'hui détenu dans l'asile des aliénés de ce département, a composé et compose encore en ce moment une prodigieuse quantité de vers sur toutes sortes de sujets. Le commencement des pièces est parfois passable, mais il tombe bientôt dans les divagations, les incohérences, les absurdités, tout en gardant une sorte de rhythme ou de prosodie. Il a également la manie d'écrire en prose.

Ernest de Villiers, d'Alençon, ancien officier, aujourd'hui détenu dans une maison de santé, avait publié divers opuscules : 1° *Mon caractère, mes goûts et mes penchants*, Rouen, 1831, in-8°; 2° *Discours sur huit époques de l'Histoire de France et Coup d'œil sur l'histoire de Rome* (Alençon), 1833, in-8°; 3° *le Nouveau Bellérophon* (Alençon), 1834, in-8°. Ce dernier particulièrement porte les traces d'une grande exaltation. Très peu de temps après l'avoir publié, il était placé dans une maison de santé où il se trouve encore.

Preuve de la puissance et de l'existence de Dieu, par Paul-Joseph Lebourdais, maintenant à Remalard, département de l'Orne, Paris, 1831, in-12. La fin de cet opuscule n'est qu'un entassement de mots incohérents et qui dénotent une complète aberration.

Origine de l'électricocontépimanie, Alençon, 1820, in-8°; signé *Hayot*, tissu d'aberrations et d'extravagances, qui dénotent une complète folie.

(Alençon.) LÉON DE L. S.

—

Betisiana mea (*Vid.* p. 14). — Est-ce du volume imprimé à Strasbourg et recherché par M. G. Brunet, qu'il serait question dans ce passage des *Mémoires secrets* de Bachaumont, 30 mai 1773 ? « On prétend qu'on a enlevé, à Strasbourg, un imprimeur, qui imprimait un livre infâme, servant de suite au P....... des C........, dans lequel, par la plus coupable licence, l'auteur entrait dans le détail des amours du roi avec Madame la comtesse Du Barry, et en représentait même les scènes prétendues dans des descriptions soutenues d'estompes très-ressemblantes. Il paraît qu'heureusement on a prévenu à temps cette publicité, qu'on a saisi jusqu'aux gravures et au manuscrit. Personne ne dit avoir vu cet exécrable libelle. » Cette nouvelle à la main s'applique-t-elle à ce volume et, dans la négative, quel est le titre de ce livre infâme?

(Strasbourg.) C. M.

—

Servandoni est-il né à Florence ou à Lyon? (*Vid.* p. 21.) — M. Gautier, archiviste du dép. du Rhône et de la ville de Lyon, a bien voulu, à ma demande, faire les recherches indiquées par M. E. B. de La Ch. au sujet de la naissance de *Jean Nicolas*, présumé être Servandoni. Tous les registres des paroisses de Lyon, antérieurs à la Révolution, ont été compulsés avec soin; mais toutes ces recherches ont été infructueuses.

(Lyon.) A. P. S.

—

Un Chien condamné à mort (*Vid.* pp. 37, 31, 152). — Je ne sais rien du chien condamné à la peine de mort, en 1793, par une commission militaire, pour crime d'aristocratie, mais j'ai lu, il y a tantôt cinquante ans, à la bibliothèque de Nancy, dans une histoire de cette ville ou de la Lorraine (?), le procès d'un porc déféré à l'Inquisition pour avoir mangé un enfant; puis condamné par elle à la peine de mort; puis livré au bras séculier de la Prévôté, qui exécuta la sentence en le pendant. — Chaque âge, on le voit (et cela doit nous rendre indulgents les uns pour les autres) a eu ses jours de stupidité et de barbarie. Si, en Hongrie et en Pologne, on a, de notre temps encore, fouetté des femmes, pillé, confisqué, brûlé, déporté, égorgé et pendu, n'a-t-on pas fait de même en France, en Espagne, à Rome et partout, pendant des siècles? Remercions la Providence qui nous a fait sortir les premiers de ces ineptes et sanglantes ornières, et faisons charitablement des vœux pour qu'elle aide à en sortir ceux qui ont le malheur d'y patauger encore!

D^r SAV.

—

Le peintre graveur Perrier, dit le Bourguignon (*Vid.* p. 67). — Les registres de l'état civil de St-Jean-de-Losne ne remontent pas au delà de 1620. La tradition locale n'apprend rien à cet égard.

Dr LEJEUNE.

—

Devenir d'évêque meunier (*Vid.* pp. 77, 93, 107). — Voici ce qu'on lit sur cette locution dans le Dictionnaire de Furetière : « Cotgrave et Catherinot disent que ce proverbe vient par corruption d'évêque aumônier, car il se peut faire qu'un évêque, ravalant sa dignité, serve d'aumônier à un prélat plus grand seigneur que lui; mais il n'y a pas d'apparence qu'il puisse jamais devenir meunier. Quelques-uns pourtant disent qu'il y a eu un nommé Spifame, évêque de Nevers, qui, étant devenu huguenot et réfugié à Genève, fut réduit à la

nécessité de se faire meunier pour subsister et que c'est de là qu'est venu le proverbe. » Tout cela est fort incertain. Peut-être ne faut-il voir en cette locution qu'une manière pittoresque d'exprimer un mouvement descendant sur l'échelle sociale. Un de mes amis, victime d'une de ces disgrâces assez communes dans l'Université, disait que de préfet on l'avait fait garde-champêtre. Il n'y a pourtant guère plus d'apparence qu'un préfet devienne garde-champêtre, qu'il y en a qu'un évêque devienne meunier. E. P.

—

Les Sœurs du Pot (*Vid.* pp. 83, 123). — Les explications fournies par M. XX. et par M. P. B. sont tout à fait rationnelles. A l'appui, je viens rappeler ici la tradition lyonnaise qui n'a jamais désigné les sœurs de charité que sous le nom vulgaire de *Sœurs de la Marmite*.

(Lyon.) S. M.

— Il y avait, à Séez, une communauté de pieuses filles que le peuple nommait familièrement : *Les Sœurs du petit Pot;* et cette qualification dérivait de l'usage où les sœurs étaient dans l'origine d'avoir chacune un pot, dont les dimensions restreintes étaient en rapport avec leurs ressources pécuniaires, plus qu'avec leur appétit.

(Rouen.) P. B.

—

Une pièce de monnaie ancienne (*Vid.* p. 85). — Cette pièce n'est point une monnaie, mais un jeton composé des revers de deux jetons de Louis XIV. J'en connais au moins cinq variétés : Les unes offrent d'un côté Louis XIV en buste ou à cheval avec la légende : LVD. XIIII. D. G. FR. ET NAV. REX; au revers, la Minerve avec le mot VINCENTIBVS. Les autres présentent d'un côté divers bustes du même monarque avec la légende ci-dessus, ou cette autre : LUDOVICVS XIIII FR. ET NAV. REX, et le revers : NON IMPUNE FERET. On voit par ces indications comment s'est formé le jeton de M. Frion. — Aucune des variétés que je connais ne porte de date, mais en rapprochant les effigies de Louis XIV qui s'y trouvent de celles de jetons datés, il est facile de fixer l'émission de cette pièce à la période de 1646-1656. Elle se rapporte donc aux premières victoires qui ont signalé le règne du grand roi. J'avoue que je saisis moins bien la signification du revers. Cependant il existe un jeton de la régente Anne d'Autriche, sous la date de 1645, qui représente aussi une aigle portant un aiglon vers le soleil avec la légende : *Matre pia monstrante colet*. Le rapprochement entre ces deux types paraît évident. — Quant à la lettre H marquée en creux sur les deux faces de l'exemplaire de M. Frion, c'est une simple contremarque accidentelle, comme on en rencontre parfois sur les jetons. — Enfin, étant un jeton, cette pièce n'a jamais eu cours pour une valeur déterminée. J'ajoute qu'elle n'est point rare. P. A. H. P.

—

En Bisquencoin (*Vid.* pp. 99, 125, 140, 153). — Aux mots *Bisquencône*, *Bisquencoin*, *Guignencoin*, il y a lieu d'ajouter GUIGNENCARRE. Dans le département de l'Yonne, et probablement ailleurs encore, on dit d'une chose posée de travers, qu'elle est de GUIGNENCARRE. — CARRE, qui a vieilli, signifie angle ou coin. Dans le même département, on dit la *carre* d'un bois, pour le coin d'un bois; *j'ai été volé comme à la carre d'un bois* est une locution fréquemment employée en basse Bourgogne.

PH. SALMON.

— Je lis dans le *Glossaire* ms. de Lacurne de Ste-Palaye, t. VI, fol. 313 : « *Bisque*, terme du jeu de paume. » Peut-être *Bisquencoin* vient-il de cette expression ? Mais je renvoie la question aux amateurs du jeu de paume. AD. BO.

—

Chanson-Rébus du XVIIIe siècle (*Vid.* pp. 99, 125, 140). — Cette chanson se trouve effectivement imprimée, avec de très légères variantes, dans les *Contes théologiques*, t. I, in-8° (1783). Voici ce qu'on y lit :

IMPROMPTU DE VOLTAIRE A DES DAMES QUI LUI DEMANDOIENT UN HYMNE A LA VIERGE.

AIR : *Vous m'entendez bien.*

Divine mère du Sauveur,
Priez pour moi, pauvre pécheur,
Qui n'ai jamais pu croire
Hé bien !
Un mot de votre histoire,
Vous m'entendez bien !

(La Flèche.) E. C.

—

A-t-on calomnié l'Histoire de France du père Loriquet? (*Vid.* pp. 106, 126, 154.) — J'ai pour ami intime un ancien élève de Saint-Acheul, sous le P. Loriquet. Il a eu entre les mains son *Histoire de France*, écrite, comme l'on sait, « pour la plus grande gloire de Dieu ». Il me déclare n'y avoir jamais vu la phrase relative au « marquis de Buonaparte, si souvent citée; » et, après avoir lu tout ce qu'on a écrit sur ce point d'histoire bibliographique, il ne croit pas à l'existence de cette phrase. Pour mon compte, je commence à douter de l'existence d'une première édition de l'*Histoire de France A. M. D. G.* Si elle existe, on ne saurait assez admirer le superbe dédain des RR. PP. de la rue des Postes et de la maison de librairie Poussielgue-Rusand, qui ont tant laissé dire sans se donner la

peine de fermer péremptoirement la bouche à leurs adversaires, en leur mettant sous les yeux un exemplaire de cette *première* édition. Voici quel est pour moi, maintenant, l'état de la question Bonaparte-Loriquet : La *seconde* édition de l'*Histoire de France A. M. D. G.* est de 1816; y en a-t-il une antérieure qui serait la première et où peut-on la voir? J. M. J.

— Il y a longtemps que Beuchot avait fait remarquer dans sa *Bibliogr. de la France* (1825 à 1847) que le fameux passage prêté au P. Loriquet ne se trouvait dans *aucune* édition de son *Histoire de France.*

Barbier n'a rien dit de cette fausseté dans son *Dictionnaire des anonymes*, t. IV (1827), p. 377. Après lui, Quérard a fait la même observation, non pas dans l'article *Loriquet*, de sa *France litt.*, t. V, 1833, p. 358, mais dans le t. XI, 1854-1857, p. 260, où il dit en note : « L'esprit de parti a reproché pendant un certain temps au père Loriquet (né à Epernay, le 5 août 1767, mort à Paris le 9 avril 1845), une expression de son *Histoire de France à l'usage de la jeunesse*, édition de 1814, celle d'avoir appelé Napoléon « le marquis de Buonaparte, » dont il avait fait le lieutenant-général du Roi (Louis XVIII). C'est tout simplement une *absurdité* qu'on a prêtée au jésuite. Nous connaissons un libraire auquel un bibliophile avait promis, en 1848, cinq cents francs s'il parvenait à lui trouver un exemplaire de cette *Histoire*, édition de 1814, avec cette absurdité; mais il le cherche encore. » Cette note est reproduite dans le *Nouv. Dict. des ouvrages anon. et pseud.* par De Manne (Paris-Lyon, 1862, in-8, p. 46, n° 552). Resterait à chercher dans quel journal ou livre, et à quelle date, cette jolie invention a pris naissance? S. P., *de Moscou.*

— La question de savoir si une édition quelconque de l'*Histoire de France* A. M. D. G., du P. Loriquet, renfermait le fameux passage relatif au *marquis de Buonaparte*, etc., n'est pas nouvelle. Elle fut, à ma connaissance, l'objet d'un pari entre deux professeurs du collége d'Alençon, il y a plus de 35 ans, et tous les efforts pour se procurer un exemplaire renfermant le passage supposé, furent inutiles. A cette époque pourtant où l'Histoire du P. Loriquet était encore un livre classique, suivi non-seulement dans les séminaires, mais dans beaucoup de colléges communaux et laïques, les exemplaires des premières éditions n'étaient pas rares. — J'assistais à la séance de la Chambre des pairs du 8 mai 1844, où M. de Montalembert, répondant à M. Passy, lui porta en son nom et en celui du P. Loriquet, le défi solennel de produire un exemplaire contenant le fameux passage. Lui-même avait en main les deux éditions *princeps*, où ce passage n'existe pas. Il ajouta, et je me rappelle encore la sensation extraordinaire que cette déclaration produisit dans la Chambre et dans le public, que « si un pareil exemplaire était jamais découvert, il le déclarait d'avance falsifié par quelque ennemi des jésuites. » La lettre du P. Loriquet à M. Passy, qui parut peu de temps après et qui renouvelait le défi, est restée et devait rester sans réponse.

(Alençon.) Léon de la Sicotière.

—

Desiderata bibliogr. : Pr. Mérimée (*Vid.* pp. 101, 127, 156.) — La brochure de Pr. Mérimée sur Beyle a été réimprimée in-32, 39 p., sans nom d'impr. et sans date. Cette seconde édition n'a été tirée qu'à un très petit nombre d'exemplaires, 20 ou 25 au plus. Tout ce que je puis dire sans indiscrétion, c'est qu'elle sortait d'une presse normande et qu'elle dut être exécutée vers 1859 ou 1860. A la fin, se trouve, en grec, une indication goguenarde : « De l'imprimerie des amis de Julien l'Apostat, la première année de la .... olympiade de la naissance de Lucien de Samothrace. »

(Alençon.) Léon de L. S.

—

Quos vult perdere Jupiter (*Vid.* pp. 114, 156). — La plus ancienne rédaction de cet adage qui est celle-ci : *Quem vult perdere Deus, dementat prius*, rédaction dans laquelle *dementat* peut être verbe neutre, paraît avoir été l'expression populaire d'une pensée qui est plus d'une fois dans les Écritures. Racine, imbu de ces livres, fait dire au pieux Joad (*Athalie*, acte I, sc. V) :

> Daigne, daigne, ô mon Dieu ! sur Mathan et sur [elle,
> Répandre cet esprit d'imprudence et d'erreur,
> De la chute des rois funeste avant-coureur !

Plus tard, quelqu'un qui aura trouvé cette pensée chez les Grecs et chez les Latins, aura substitué *Jupiter* à *Deus.* — Outre les exemples anciens cités par M. E. J. B. R., il y en a deux autres remarquables. L'un est dans Eschyle (fragm. 151, édit. Dindorf) :

> ... Θεὸς μὲν αἰτίαν φύει βροτοῖς,
> Ὅταν κακῶσαι δῶμα παμπήδην θέλῃ.

Ce fragment est cité par Platon, *de Republ.*, II, p. 380; par Plutarque, *de Aud. poet.*, 2, et par Stobée, II, 7. — L'autre exemple est d'Ammien Marcellin, XIV, XI, 12 : « Utque solent manum injectantibus fatis hebetari sensus hominum et obtundi.... » Bildad.

—

Thèse de Mathématiques imprimée à Angers en 1694 (*Vid.* p. 115). — Je n'ai

pas vu la thèse soutenue par le petit prodige de onze ans, que le *Mercure Galant* désigne sous le nom de Courtalvert de Pezé : mais je puis du moins dire que la famille de Courtalvert ou Courtarvel (on écrit plus ordinairement Courtarvel) fit ériger la terre et châtellenie de Pezé-le-Robert, au Maine, en marquisat, en 1658, et que la généalogie de cette famille se trouve dans nombre d'ouvrages et notamment dans le *Dictionnaire du Maine*, par Le Paige, 1777, in-8°; mais par aînés seulement. LÉON DE L. S.

—

Etymologies et similaires de mots patois (*Vid.* pp. 123, 169). — En remerciant M. Ch. Buls de sa communication, je réponds à sa demande : — FOIR, nom de l'*Artemisia absynthium*, est peut être le vieux français *fouarre;* paille. — OUIE DI BOUE (*Arnica Montana*) veut dire oreille de bœuf, comme oreille d'ours, oreille de rat, myosotis, etc. — Voici maintenant deux mots patois usités pour la botanique dans la Bresse chalonnaise (dép. de Saône-et-Loire) : *Bassin d'or*, renoncule des prés, comme en anglais *Golden-knop; Calibo*, châtaigne d'eau, *trapa natans, cabasse*, son fruit; *Dreu*, bouillon blanc, *verbascum; Leu*, ivraie, *lolium; Engrelé*, houx, vieux terme de blason, à cause de la dentelure de la feuille; *Aveuilli*, *goubelo*, liseron, ce dernier mot vient de la forme de la fleur, en gobelet; *Grimon*, chiendent, de *gramen ; Rondote*, douce-amère ; *Gravichs*, lierre, parce qu'il graviche (grimpe); *Jargillie, ervum ervilia*, plante qui infeste les blés, par corruption; *Jeannette*, narcisse; *Piône*, pivoine, vieux mot français; *Veilleuse*, colchique d'automne ; *Abliécha*, gratiole; *Eprien*, sorbier, épereau, sorbe; *Laitusson*, tithymale, à cause du lait que cette plante renferme; *Lauche*, laiche des marais; *Vignole*, vigne sauvage, *lambruche*, son fruit, du latin *labrusca; Sanguinion*, bois blanc, de la couleur du jus de ses baies.

(Chalon-s.-S.) J. G.

—

« Baragouin. » D'où vient ce mot? (*Vid.* p. 131.) — On trouve un article intéressant sur ce mot dans le *Dictionn. étymol. de la Langue françoise* de Ménage (Paris, 1750, 2 vol. in-fol.). Voici les différentes étymologies proposées. — « *Bargenum* », « signifiant *Barbarum, peregrinum.* — « *Barbaracuinus*, » diminutif de *Barbaracus.* — « *Baraguin* », de *Bara*, pain, et *Guin*, vin. — et « *Baraguyn*, » pain blanc. — Fréron (*Lettres sur les écrits du temps*, Paris, 13 vol. in-12, 1752-1754, t. XII, p. 262) raconte ainsi l'histoire du mot « *Baragouin* » : « Cette ignorance absolue (des Bretons) de la langue françoise », dit-il, « a enrichi cette langue d'un mot composé de deux mots bretons. Voici comme j'en ai entendu raconter l'histoire dans ma province. Deux Bretons qui voyageoient, se trouvèrent dans une ville où l'on ne parloit que françois; pressés de la faim, ils avoient beau crier *Bara*, qui veut dire *Pain*, et *Guïn* (ou *Gouïn*, comme on le prononce encore dans quelques diocèses), qui veut dire *Vin*, personne ne les entendoit. De là s'est formé le mot françois « *Baragouin* », pour signifier un langage inintelligible. »

AD. BOUYER.

— *Baragouin* est formé de deux mots bretons, encore usités, qui signifient pain blanc. Des pauvres de la Bretagne, qui venaient demander l'aumône au delà des limites de leur province et dans une contrée par conséquent dont ils ne savaient pas la langue, se contentaient, pour exciter la charité des passants, de répéter : *Baragouin, Baragouin.* Ceux auxquels s'adressait leur demande, n'en comprenant pas exactement le sens, disaient, par allusion à ce qu'ils entendaient : Ces gens *baragouinent;* et le mot lui-même est resté, dans le style familier, synonyme de langue étrangère, ou mauvais français. P. B.

— Voici ce que dit M. Lafaye, dans son *Dictionn. des synon. de la langue franç.* : « Le *baragoin* est en quelque sorte une langue : on parle *baragoin. Baragouinage* en désigne l'expression. Toute langue étrangère est un *baragoin* pour qui ne la connaît pas; notre propre langue peut devenir un *baragouinage* dans la bouche de celui qui, en parlant, confond ou embrouille les mots. Le *baragoin*, c'est le fond, c'est la chose; le *baragouinage*, c'est le fait de sa manifestation : on ne comprend rien au *baragoin* d'un homme dont on écoute le *baragouinage*, ou dont le *baragouinage* étourdit, fatigue, impatiente. » (P. 183.) — « *Baragoin* se prend en mauvaise part, annonce qu'on parle mal, et emporte toujours une idée de blâme ou de mépris. » (P. 721.) — « On n'entend rien au *baragoin* d'une personne qui articule mal, parce qu'elle est étrangère, ou comme le ferait un étranger qui écorche les mots. Dans l'*Etourdi* de Molière, Lélie dit à Mascarille qui fait semblant de parler français à la manière des Suisses : « Le plaisant « *baragoin!...* » — « J'avais appris une tren- « taine de mots anglais à Londres que j'ai « tous oubliés, tant leur terrible *baragoin* « est indéchiffrable à mon oreille. » (J. J.) « — « Un homme qui prononce fort mal l'ita- « lien m'a lu une partie de votre traduction « (italienne) du *Comminges.* Il m'a fait en- « tendre dans son *baragoin* de beaux vers « sur un triste sujet. » (VOLT.) — Par extension, *baragoin* semble quelquefois exprimer le comble du jargon. Dans les *Précieuses ridicules*, Gorgibus, qui vient d'écouter le phébus débité par Madelon,

s'écrie : « Quel diable de jargon entends-je « ici? Voici bien du haut style. » Et après le discours de Cathos : « Je pense qu'elles « sont folles toutes deux, et je ne puis rien « comprendre à ce *baragoin.* » (MOLIÈRE.) (Pp. 722, 723.)

H. DE BRAINVILLE.

—

Portraits des Conventionnels (*Vid.* pp. 132, 173). — Ces portraits n'ont point paru en séries aussi complètes que celles des éditeurs Levachez, Dejabin, Bonneville, pour les Constituants; toutefois, Levachez et surtout Bonneville ont encore édité un grand nombre de portraits de Conventionnels, ceux des plus célèbres; de Brissot, Louvet, Vergniaud, Condorcet, Gensonné, etc., du côté des Girondins; et de Danton, Marat, Couthon, Saint-Just, Tallien, etc., du côté des Montagnards. — D'autre part, le *veto* qui empêcha les Constituants de se faire réélire à l'Assemblée législative, n'existant plus pour la Convention, les portraits des séries de 1789 ont pu faire double emploi en 1792 pour certains Conventionnels, entre autres pour Buzot, Robespierre, Péthion, Barrère, Boissy d'Anglas, etc. De sorte qu'en réunissant les portraits de ces deux premières catégories, y joignant ceux édités par la citoyenne Bergny, ceux faits au physionotrace par Quenedey et Chrétien, on peut très bien retrouver l'image de la grande majorité des membres de cette fameuse Assemblée. Ce groupe de physionomies historiques se trouvait presque aussi complet que possible dans la *collection. Laterrade* (1er catal., nov. 1858).

(Biskra.) H. VIENNE.

—

Le Cure-dent du Roi de la Febve (*Vid.* p. 134). — Il est difficile de répondre exactement, car le volume est resté pour moi introuvable. M. Pouy indique la date de 1762, ce qui me surprend beaucoup. Barbier donne celle de 1702, d'après le *Dictionn. de Cailleau et Duclos*, ce qui prouve que le savant bibliophile ne connaissait pas le livre *de visu.* Une note bibliographique que j'ai recueillie dans un des innombrables catalogues publiés depuis une quinzaine d'années, me fournit la date de 1602 avec la mention : *Impr. à Paris chez Estienne Prévosteau.* Reste à nous assurer à quelle époque précise travaillait ce *Prévosteau.* Quant au nom de l'auteur, la même incertitude règne. Est-ce bien Jean de *Bourgez* qu'il faut lire? Il me semble que les recherches devraient être plutôt dirigées du côté de la famille des Bourges qui, depuis Charles VIII jusqu'à Louis XIV, a donné cinq générations de médecins. *Jean de Bourges*, 2e du nom, était doyen de la faculté de Paris en 1655. Son fils, *Jean de Bourges*, 3e du nom, vivait en 1680. Mais les autres éléments de discussion et les sources me manquent pour aller plus avant. — Charles Nodier, Peignot, Amanton, Guillaume de Besançon, ces intrépides et minutieux chercheurs, n'ont rien dit sur le livre qui nous occupe, et je conclus de leur silence que cet opuscule leur a échappé. Aucun des quatre n'eût manqué d'en parler, si un exemplaire fût tombé entre leurs mains. — Quant à la dissertation de Bullet, réimprimée par Mongeon, en 1808, elle a été tirée format gr. in-8°, ce qui lui donne l'apparence d'un in-4°. Il suffit de consulter la justification pour s'en convaincre. Amanton assure que cette réimpression a fourni 50 exemplaires; Renouard dit 25; Brunet affirme 80. Lequel a raison? La question est d'un mince intérêt. Je ne pense pas qu'il convienne de nous y arrêter plus longtemps.

(Lyon.) S. M.

—

Y-a-il une traduction des « Novelle » de Casti? (*Vid.* p. 135). — La Biographie Didot dit (art. *Casti*) : « Les *Novelle galanti* ont été traduites par M. Alary, édit. illustrée, Paris, 1846, in-8°. » — Le *Manuel du libraire* de Brunet, dern. édit., ne cite aucune traduction française des *Novelle;* mais il dit à propos de *Gli animali parlanti :* « Le même poëme, trad. nouv., par L.-J. Alary, édit. illustrée, etc., Paris, 1847, 2 vol. in-8°, 30 vignettes et un portrait. » Y a-t-il moyen de compléter l'une par l'autre ces deux indications? M. Alary a-t-il traduit les *Novelle* en 1846, en un vol. in-8°, et *Gli animali* en 1847, en 2 vol. in-8°, ou bien ces deux volumes renferment-ils les deux poëmes? Dans tous les cas, il me paraît très probable qu'il existe une traduction des *Novelle* par Alary.

D. H. L.

—

Lettres historiques et galantes (*Vid.* p. 136). — L'auteur de ces lettres est Mme Dunoyer (Anne-Marguerite de Petit), née à Nîmes en 1663, et morte à Voorburg en 1719. Mariée en 1688, et, à ce qu'il paraît, assez mal mariée, elle quitta son mari en 1701 pour aller vivre avec ses deux filles en Hollande, où elle se mit aux gages des libraires. Ce fut de sa fille cadette Olympe, qu'on appelait familièrement *Pimpette*, que Voltaire devint amoureux pendant son séjour à la Haye, en 1713, chez l'ambassadeur de France, le marquis de Châteauneuf. La mère, qui venait de publier une première édit. de ses *Lettres galantes* sous la date de 1714 (Cologne, 7 vol. in-12), inséra dans le tirage suivant les lettres de Voltaire, au nombre de quatorze. La 2e édit. des *Lettres histor. et gal.* est de 1741, Londres (Trévoux), Jean Nourse, 6 vol. in-12, et la meilleure, celle de Londres, 1757, 9 vol. pet. in-12. Les 6 pre-

miers contiennent les Lettres, le 7e, les Mémoires de M. Dunoyer, les 8e et 9e, les Mémoires de Mme Dunoyer. Je connais encore une édit. de 1760, et Beuchot, dans la *Biogr. univ.* de Michaud (art. *Dunoyer*), en mentionne une autre de 1790 en 12 vol. in-18. Cet ouvrage, si souvent réimprimé, et pourtant assez rare, du moins complet et en bon état, offre une lecture piquante et variée, mais il n'en faut pas accueillir sans réserve toutes les anecdotes. Je ne sais si la première édit. porte le nom de l'auteur; il figure en toutes lettres sur le titre de celle de 1741. M. Brunet n'a point fait à Mme Dunoyer l'honneur de la citer dans son *Manuel*, qui offre tant d'omissions de ce genre.

(Capdenac). C. B.

— Renseignements conformes de la part de MM. A. C., A. L., et Génermont. — M. G. D. ajoute que l'édition que possède M. E. T. est celle en 5 vol.

—

Mémoires de Casanova. Gravures (*Vid.* p. 137). — Je puis donner *de visu* quelques détails sur une collection de 48 gravures exécutées en Allemagne pour illustrer les *Mémoires de Casanova*. Les renseignements insérés à cet égard dans la *Bibliographie C. d'I.* sont exacts. Ces gravures au trait ombré, très bien dessinées pour la plupart (on y reconnaît sans peine la main de deux artistes différents, l'un bien plus habile que l'autre), portent presque toutes au bas le nom de l'une des héroïnes qui figurent dans la scabreuse autobiographie de l'aventurier vénitien. Plusieurs, telles que l'arrestation de Casanova à Venise, son audience auprès du pape Benoît XIV, sa visite à Crébillon le tragique qu'il trouve entouré d'une bande de chats, sont fort innocentes; quant aux autres, je n'examinerai pas quelle épithète elles méritent; je dirai seulement qu'elles sont de nature à effaroucher des yeux chastes. Chaque estampe est accompagnée d'un extrait (en allemand) des *Mémoires*, relatif à l'épisode représenté. J'ajouterai que cette suite ne se trouve pas facilement. L'exemplaire que j'ai vu avait été importé d'outre-Rhin par Strasbourg, et je connais un amateur qui depuis assez longtemps en a fait chercher un autre à Paris sans y réussir; des demandes adressées en Allemagne et en Belgique n'ont pas amené de résultats. — Quant à l'édition de Bruxelles, 1860, je crois, autant que j'ai pu le reconnaître par un examen rapide, qu'elle est conforme, sauf quelques additions peu considérables, à celles publiées à Paris in-8° et gr. in-18; mais l'imprimeur bruxellois n'a pas connu les quatre derniers volumes de l'édition de Leipzig, imprimés sous la rubrique de Bruxelles et qui contiennent de longs passages lesquels ne se trouvent que là. Il n'y a d'ailleurs nul inconvénient à ce qu'ils y restent. B. C.

—

Œuvres de George Sand (*Vid.* p. 137). — M. Brusquel connaît-il la *Complainte en 30 couplets sur la mort de François Luneau, dit Michaud*, à laquelle Mad. G. Sand est véhémentement soupçonnée d'avoir collaboré, et qui a été reproduite dans *le Quérard* (2e ann., p. 381)? Je lui signale en outre quelques pages extrêmement importantes de Mad. G. Sand dans la *Rev. des Deux-Mondes* d'avril 1834. Elle y dévoile la pensée secrète, l'idée mère de ses romans et particulièrement de Lélia.

Léon de L. S.

—

La Bibliographie de la France (*Vid.* p. 138).

— M. S. P. s'étonne de ce que la *Bibliographie de la France* n'a annoncé ni le t. 84, ni le t. 85 du Supplément de la *Biographie univ. Errare humanum est!* Que M. S. P. jette les yeux sur le n° 11837, du 26 déc. 1857, il y verra l'annonce du t. 84. Quant au tome 85, il n'existe pas pour la *Bibliographie* susdite, ce qui surprendra fort tel bibliothécaire son abonné, lorsqu'elle lui annoncera (espérons-le) la publication du t. 87, actuellement sous presse. Heureusement les bibliothécaires ont, pour se tenir au courant des publications françaises, une Bibliographie fort bien faite, et qui paraît annuellement sous le titre de : *Catalogue de la librairie française, publié par Ch. Reinwald*. Ce catalogue n'a malheureusement commencé qu'en 1858, et la première série de la *Bibliographie de la France*, celle avec trois tables, finissant avec l'année 1856, la suite des tables systématiques des publications françaises de 1811 à ce jour, présente une lacune pour l'année 1857, lacune qui ne sera peut-être jamais comblée. L'idée de son *Catalogue*, alphabétique annuel, avec table systématique, n'est peut-être venue à M. Reinwald que quand il a vu que la nouvelle série de la *Bibliographie de la France* n'avait plus qu'une table alphabétique d'auteurs. La publication de M. R. a, pour pouvoir être exacte, une raison toute particulière; c'est que chaque année n'est qu'une seconde édition, revue, corrigée, augmentée, et en un seul ordre alphabétique, du *Bulletin mensuel de la librairie française*, publié par M. Ch. Reinwald, le premier samedi de chaque mois depuis 1858, où les ouvrages sont rangés systématiquement. R. E. R.

—

Dix vers d'André Chénier. — Sont-ils inédits? — (*Vid.* p. 146.) — Ces vers ne sont point d'André Chénier : plusieurs raisons le démontrent : 1° André n'a jamais eu

l'habitude d'écrire des notes sur la marge de ses livres; il ne l'a jamais fait sur aucun de ses auteurs grecs et latins. Il était trop réellement bibliophile pour cela. Il a, dit-on, écrit des notes marginales sur un Malherbe; c'est possible; mais ce serait une exception unique. Je n'ai point vu l'exemplaire ainsi annoté, je ne puis pas dire si ces annotations sont bien de lui.

2° André n'avait point de *Virgile* in-4°, il avait l'édition in-8° en 3 vol., Lugd. Batav., éd. Jac. Hackius, 1680, *cum indice Erythræi*, qui a été possédée par mon oncle Constantin Xavier, l'aîné des quatre frères, et qui ensuite est venue entre mes mains. Je puis affirmer qu'il n'y a aucune note marginale. J'ai aussi le *Properce* d'André, dans lequel sont deux fiches de papier, portant des notes de sa main, ce qui prouve encore qu'il n'écrivait rien sur les marges.

3° L'auteur de la question ajoute: « Ces « dix vers m'ont été donnés d'après une « copie datée de 1801, et prise en marge « d'un Virgile in-4°, sur le msc. même « d'André, alors, comme on sait, entre les « mains de son frère Marie-Joseph, ou « plutôt dans celles de tous les curieux du « royaume, » etc., Est-ce le Virgile in-4° avec l'annotation en marge qui était entre les mains de Marie-Joseph? Si c'est là ce qu'on a voulu dire, on se trompe; Marie-Joseph n'a jamais eu, dans sa bibliothèque, de Virgile in-4° autre que l'édition de Ph. Brunck, imprimée par Dannbach, en 1789, gr. in-4°, pap. vélin, qui n'avait point appartenu à André et ne portait aucune note marginale. Il possédait, indépendamment de cette édition, sept autres édit. de Virgile : Une de *Plantin*, 1575, in-folio; une d'*Elzevier*, in-12, 1636; une de *Jac. Hackius*, avec la table d'Erythrée, in-8°, 3 vol., 1680 (qui n'était point celle d'André); une de *Baskerville*, 1766, in-8°; une de *Didot l'aîné*, 1798, in-12; puis la magnifique édit. in-fol., dite *du Louvre*, imprimée par P. Didot, 1799.

Est-ce d'un manuscrit d'André que l'on veut parler, manuscrit qui « aurait été en- « tre les mains de Marie-Joseph ou plu- « tôt dans celles de tous les curieux du « royaume? » Mais alors il ne s'agit donc plus d'une note marginale? C'est d'un manuscrit qu'il est question? Quant aux manuscrits, voici en quelles mains ils ont successivement passé : Mon grand-père les garda, jusqu'à son décès; Constantin les eut ensuite, jusqu'en l'an V (1797). En partant pour ses résidences, comme consul, il les laissa à ma grand'-mère qui habitait avec Marie-Joseph; en 1810, lors de son admission à la retraite, Constantin reprit les manuscrits, et, après la mort de Marie-Joseph, en 1811, la famille pria M. Daunou, l'ami intime de Marie-Joseph, d'être le dépositaire des manuscrits de ce dernier et de ceux d'André. Il les garda jusqu'en 1819, époque où ils *me furent remis*. J'affirme de la manière la plus absolue, que *jamais*, dans *aucun temps*, les manuscrits d'André n'ont été confiés à qui que ce soit. Plusieurs personnes ont pu les voir chez Marie-Joseph, mais en présence de sa mère et au su de toute la famille; *jamais ils n'ont été communiqués autrement.*

En ce qui concerne « les feuilles envolées »..... vers les portefeuilles d'amateurs d'autographes, ce sont celles qui ont été soustraites, en 1819, par M. de Latouche, lors de la première édition des poésies d'André, lequel éditeur, sous le prétexte de collationner les dernières épreuves sur les originaux (car l'impression s'était faite sur deux copies de ma main), a abusé, en mon absence, de la confiance de mon père, et n'a point rendu la plupart des pièces imprimées en 1819; mais j'avais, et j'ai toujours, les premiers brouillons de ces pièces, ceux qui portent les indications des sources antiques où l'auteur a puisé. Voyez, du reste, les lettres que j'ai publiées dans le journal *l'Ordre et la Liberté* de Caen, qui m'avait demandé des explications au sujet des manuscrits et des éditions d'André (19, 29, 31 mars; 5, 9, 14, 21, 23 avril 1864).

4° Enfin une dernière raison, qui prouverait à elle seule que les dix vers en question ne sont point d'André, c'est leur facture. Alors même qu'il se négligeait le plus, il n'en faisait pas de pareils.

(Paris.) L.-F. GABRIEL DE CHÉNIER.

Qu'est-ce qu'une lanterne vivante? (*Vid.* p. 146.) — Les vers de Regnier paraissent décrire d'une façon assez exacte ces lanternes de toile ou de papier, à l'intérieur desquelles sont suspendues, à la façon des chevaux de bois, de petites figures découpées, auxquelles la chaleur qui se dégage de la lumière communique le mouvement en même temps que leur ombre est projetée sur les parois. C. T.

— Quand la nuit vient, les marchands de *Plaisir*, au moins dans quelques villes de Franche-Comté, ne promènent plus leurs pâtés que la tête affublée d'une fantastique coiffure, sauf la forme, vraie lanterne vénitienne. Cette forme est ordinairement celle d'un ballon, comme plus commode peut-être; cependant j'ai vu des palais, des vaisseaux, des églises, etc. Quant aux

..... oysons bridés, guenuches, éléfans,
Chiens, chats, lièvres, etc.,

qui courent dans la lanterne, onc n'en ai vu, ni ouï parler.

(Meursault.) Dr LE JEUNE.

— La réponse se trouve à la p. 190 de l'éd. de Regnier, donnée par Viollet Le Duc (Desoër, 1822, in-18) : « Ces sortes de lanternes étaient circulaires, en toile ou pa-

pier huilé. Entre la toile et la lumière, placée au milieu, des figures grotesques, en carton découpé, étaient fixées à un cercle mouvant auquel on donnait une impulsion qui le faisait tourner. Les figures qu'il supportait se dessinaient en ombre aux yeux des spectateurs. Avant l'établissement de la comédie en France, ces sortes de lanternes faisaient un des ornements du théâtre dans ces temps grossiers où l'on jouait les mystères, c'est-à-dire les histoires de l'Ancien et du Nouveau Testament. Les pâtissiers s'emparèrent ensuite des *lanternes vivantes*, qu'ils exposaient dans leurs boutiques pour attirer les passants. On en voyait encore à la fin du siècle dernier, élevées comme des espèces de fanaux au-dessus des optiques ambulants. »

(Nancy.) E. Meaume.

— Même indication de M. P. E. de Bordeaux.

—

Etymologie du mot Patois (*Vid.* p. 147). — On lit dans le *Dict. de Trévoux*, t. VI, p. 595 : « Il y a des savants qui prétendent que ce mot vient de la *patavinité* que Pollion reprochait à Tite-Live. » Tite-Live était né à Padoue (*Patavium*), où l'on ne parlait pas un latin très pur. — Le Duchat (*Dict. étymologique* de Ménage, nouv. édit., Paris, 1750, 2 vol. in-folio, t. II, p. 297), fait venir ce mot de *pater :* « *Pater*, d'où *patrensis*, dans la signification de langage paternel. De *Pater noster* nous avons de même fait *Pate-nôtre*, que le peuple prononce *Pate-nôte.* » Ad. Bouyer.

— Le mot *Patois* ne vient pas de *patrius*, comme le dit Ménage, car *patrius* aurait fait, en français populaire, quelque chose comme *père* (à cause de l'accent tonique qui est sur la première syllabe); et dans le français pédantesque ou lettré, il a fait *patrie. Patois* vient encore bien moins de *patelinois*, comme le supposait Génin. Je crois qu'il vient tout bonnement de *patriensis*, qui n'est pas un mot forgé pour le besoin de la cause, et qui a existé, au rapport de Du Cange, dans la basse latinité, avec le sens de *patrienses,* « ceux du pays. » La finale *ensis* se change ordinairement en *ois* dans le français : *Lugdunensis*, *Massiliensis*, « Lyonnois, Marseillois, » etc. La chute de l'*r* fait seule question, mais je pense qu'elle s'explique par la dureté de *patrois* pour la prononciation française. F. B.

—

Etymologie du mot Amazone (*Vid.* p. 147). — Il en est qui, au lieu de l'*a* privatif avec le mot *mazos*, y voient un *a* augmentatif, et veulent que, loin d'en être privées, les Amazones eussent de grosses mamelles. D'ailleurs, on a eu tort de supposer qu'elles détruisaient une mamelle chez les petites filles : Hippocrate dit que ce sont les enfants du sexe masculin qu'elles estropiaient dans le bas âge. — On a encore fait venir Amazone de *ama*, ensemble, et *zèn*, vivre. — « Toutes ces étymologies sont incertaines, dit Littré, et il est possible que ce soit quelque nom géographique ou quelque terme mythologique d'une origine aujourd'hui méconnaissable. »

S. D.

— Outre les étymologies citées, Pott (*Etymologische Forschungen*, 1re édit., t. II, p, 261) indique *a* privatif et *mazo*, qu'il rapproche du zend *mashya*, homme. Cela voudrait donc dire : « Femmes sans maris. » F. B.

—

Un canon qui n'est malheureusement pas « rayé » (*Vid.* p. 147). — Canon, petite mesure de liquide fort en usage chez les marchands de vin de Paris. N'oublions pas que *canon* signifie *verre* dans le vocabulaire des francs-maçons. (*Les Excentricités du langage*, par Larcher, 4e édit., p. 64.) — *Canon* et *canette* doivent venir de *canne*, du latin *canna.* Ce mot est employé par Juvénal pour désigner une sorte de vase. Dans le département du Nord, on donne le nom de *canne* à un vaisseau en cuivre destiné à contenir le lait. M. J.

— C'est une petite mesure de liquides, comme *canette* et *canne*, qui, en Normandie, veut dire cruche. Pour l'étymologie, voy. le *Dict.* de Littré, au mot *Canette*, qui désigne une autre mesure de liquides : « Norm., *canne*, cruche; wallon, *canète;* du bas latin *canna*, *kanna*, de *canna*, canne, plusieurs vases ayant, à cause de leur forme, reçu ce nom. » F. B.

— Je lis dans le *Glossaire* ms. de Lacurne de Sainte-Palaye, t. VIII, fol. 332 : « *Canon*..., du grec χανών. Il signifie Règle. De cette étymologie dérive cette expression de Rabelais, t. I, p. 135 : « A boire « n'avoit point fin ni *canon.* » — Dans le *Dictionnaire de Trévoux* (1771), qui consacre cinq pages au mot Canon (t. II, p. 215-220), on ne trouve pas cette locution. Ad. Bouyer.

—

Désinences en Ac, An et Argues (*Vid.* p. 147). — M. S. J. peut consulter l'excellent ouvrage de M. Houzé, intitulé *Etude sur la signification des noms de lieux en France* (Paris, Ve Hénaux, 1864, in-8o). Il y verra, à l'article *Savigny-sur-Orge*, que Savigny, Savignac, Savignan et bien d'autres ont un sens identique et désignent la propriété de Sabinus ou Savinus; à l'article *Savignargues, argues* est ramené au rôle de simple désinence, contrairement à l'opinion de ceux qui voulaient y chercher une altération du mot *ager*. Ce point avait

du reste été déjà éclairci dans une curieuse dissertation intitulée : *Recherches sur l'étymologie des noms de lieux terminés en* argues, *appartenant aux départements du Gard et de l'Hérault*, signée Colson, capit. au 67e de ligne, extr. des procès-verb. de l'Acad. du Gard, et publiée à part en 1851. CH. MARTY-LAVEAUX.

—

Signification du nom de Fromentel (*Vid.* p. 147). — Dans les *Curiosités de l'Hist. du vieux Paris* (Paris, Delahays, 1858, in-18), du Bibliophile Jacob, p. 137, je trouve cette étymologie ingénieuse, sinon vraisemblable : « La rue *Froidmantel,* qu'on a nommée alternativement *Fremantel, Fresmantel, Fremanteau,* etc., en latin, *Frigidum-Mantellum,* et qui est devenue la rue Fromentel, au mépris de son étymologie, dut certainement son nom primitif à une comique allusion aux ordonnances de saint Louis, qui dépouillaient de leur manteau et de leur *peliçon* les femmes convaincues de ribauderie; celles qui habitaient cette rue étaient donc naturellement privées de manteau : de là leur surnom de *dames de Froidmantel.* »
AD. BOUYER.

—

Une médaille caricaturale (*Vid.* p. 147). — Cette pièce a été frappée par les protestants. Elle n'est que la copie d'une pièce catholique satirique, au même type, qui porte : IOAN(NES) CALVINUS. HERESIARCH(ORVM) PESSIMUS. STVLTI. ALIQVANDO. SAPITE. PSAL. XCIII.

Les catholiques, tout en exprimant par la légende et par le type, où l'on voit réunis le Pape et le Diable, un docteur et un fou, que le pontife des protestants, Calvin, n'était autre que Satan, donnaient à ceux-ci le conseil d'être plus sages à l'avenir. C'est pour répondre à cette épigramme que les protestants frappèrent la médaille au sujet de laquelle M. J. M. interroge les lecteurs de l'*Intermédiaire*.

Sa première légende : *Ecclesia perversa tenet faciem diaboli*, est sans doute tirée de quelque diatribe de Luther. Quant à l'inscription du revers, parodiant celle de la pièce catholique qui empruntait un verset du Psalmiste pour prêcher la sagesse, elle dit : *Stulti aliquando sapientes.* Il faut, en outre, remarquer, à côté de la tête du pape, le nombre 666, qui est une allusion à ce passage de l'Apocalypse, chap. XIII, v. 18 : « *Que celui qui a l'intelligence compte le nombre de la bête, car c'est le nombre d'un homme, et ce nombre est* 666. » Les protestants, en imprimant ce chiffre sur le front du pape, le désignaient comme l'Antéchrist. Mais il était facile de riposter par les mêmes armes, c'est-à-dire en donnant une certaine valeur à chaque lettre, et de trouver ce nombre dans le nom de *Martinus Lutherus.* C'est ce qui fut fait.

Il existe bien des pièces historiques, attribuées soit aux catholiques, soit aux protestants. Goltz, dans son traité *De nummis contumeliosis et satyricis*, prétend qu'elles ont été frappées vers le milieu du XVIe siècle.

Telle est l'explication donnée par M. Edm. Challe, sous-préfet de Barbezieux, dans une *Notice sur deux médailles historiques du* XVIe *siècle*, imprimée à Auxerre en 1856, chez Perriquet et Rouillé. Il me reste à renvoyer M. J. M. à cette brochure et au livre de Goltz, pour de plus amples renseignements. PH. SALMON.

— J'ai vu cette médaille il y a quelques années, et je me suis laissé dire que c'était une sorte d'amulette que les soldats protestants portaient sur eux, dans les guerres de religion contre les catholiques. S. D.

— La médaille dont M. J. M. demande l'explication est une de celles que les protestants firent frapper au XVIe siècle contre l'Eglise romaine. Elle a été décrite, avec beaucoup d'autres du même genre, par M. Cartier fils, dans une excellente dissertation intitulée : *Rech. sur quelques méd. hist. du* XVIe *siècle* et publiée dans la *Rev. numism.*, 1851, p. 36. LÉON DE L. S.

—

Bataille de Mortemer (*Vid.* p. 148). — M. H. Martin (*Hist. de France*, dern. édit., T. 3, p. 84) s'exprime ainsi : « Les alliés (du roi Henri Ier) divisèrent leurs forces en deux corps d'armée : les troupes levées entre la Seine et la Garonne, dirigées par le roi et le comte Geoffroy d'Aujou, entrèrent en Normandie par le comté d'Evreux; tandis que le pays de Caux était envahi par les guerriers de la France septentrionale, etc.... Le duc Guillaume se mit en devoir de soutenir cette double attaque. Il détacha quatre de ses barons contre les ennemis qui assaillaient le pays de Caux et fit face lui-même à Henri Ier. Les quatre barons normands mirent en pleine déroute les Français du Nord à Mortemer. Le roi, informé du désastre des siens, n'osa tenter de les venger... Il évacua la Normandie. » — La question paraît ainsi bien résolue en faveur de Mortemer-sur-Aulne ou Mortemer-en-Brai (car cette commune porte les deux désignations). Il est bien clair que si la bataille eût eu lieu à Mortemer-en-Lions, elle se fût passée entre les troupes qui sous la conduite du roi avaient envahi le comté d'Evreux, lequel répondait à peu près au département de l'Eure actuel, et les troupes commandées par le duc Guillaume en personne, mais non pas entre l'armée française du pays de Caux, limitrophe du pays de Bray, et les troupes commandées par les quatre barons normands.

M. Goube (*Hist. du duché de Normandie*, t. Ier, p. 197) dit : « Il (Henri Ier) en forma deux corps d'armée, l'un sous la conduite d'Eudes, son frère, etc., avec ordre d'entrer dans le duché par le pays de Bray : le roi en personne commandait l'autre corps. Il entra en Normandie par Evreux... Guillaume divisa ses troupes, il en confia la moitié au comte d'Eu, son frère, etc... Le duc à la tête de sa division marcha au-devant de Henri qui s'était avancé entre Evreux et Louviers... Les troupes du comte d'Eu ne furent pas plutôt arrivées au delà de la rivière d'Andelle, qu'elles apprirent que les ennemis étaient campés à Mortemer, etc. » Il ajoute en note! « Mortemer était une abbaye de l'ordre de Cîteaux, au milieu de la forêt de Lions. — Nous retrouvons là la grande question des deux Alesia; mais qui décidera entre les deux Mortemer? Je laisse parler Orderic Vital (édit. publiée par M. Aug. Le Prévost pour la Soc. de l'Hist. de France, t. III, p. 236) : « Commendavit (Henri Ier) ut per vada Eptæ Neustriam cito introirent, *Braium* et Talogium, totum que Rotomagensem pagum invaderent, etc. Hæc itaque comperiens ego (Guillaume), etc... Robertum vero Aucesium comitem et Rogerium de Mortuomari, aliosque milites probatissimos misi contra Odonem, ejusque legiones. Qui dum penes *castrum*, quod Mortuum-mare dicitur, etc. » — En note : « Mortemer-en-Bray, sur la rivière d'Eaulne. On voit encore l'emplacement du château. »

La question me paraît parfaitement élucidée par le texte d'Orderic Vital, et surtout par les mots : *Castrum*, *quod Mortuummare dicitur;* car le mot *castrum*, châteaufort, ne saurait s'appliquer à Mortemer-en-Lions qui était une abbaye, mais bien à Morte-mer-en-Bray, puisqu'il existe encore d'assez belles ruines de ce château. Puis au texte vient se joindre la note de M. Le Prévost que j'ai citée, et l'on sait quelle était la science profonde de M. Le Prévost, sur tout ce qui touche à la Normandie. Plus loin même (p. 238), après avoir cité dans une note les vers suivants :

Réveillez-vous et vous levez,
François, qui trop dormi avez;
Allez bientôt voir vos amis,
Que les Normands ont à mort mis
Entre Ecouis et Mortemer,
Là vous convient les inhumer.

Il ajoute : « L'erreur grossière que renferme l'avant-dernier vers, où Mortemer-en-Lions est substitué à Mortemer-en-Bray, prouve suffisamment que ce dernier chant n'a pu être composé qu'à une époque ou les traditions étaient déjà fort dénaturées, etc. » Dr H. L.

Trouvailles et Curiosités.

Lettre de Madame Campan. — « Voici, nous écrit M. G. Masson, une petite lettre de Madame Campan tirée des manuscrits du British Museum (fonds addit. 24,210). Elle m'a paru assez curieuse, et vous la jugerez peut être digne de prendre place dans votre colonne des « Trouvailles. » Il y a dans ce même recueil un billet de Mme de Souza, sur les doctrinaires, mais je ne vous l'envoie pas : on vous ferait un procès en diffamation! Contentez-vous de ce billet de Madame Campan, adressé à... je ne sais qui. »

« Depuis que j'ai eu l'honneur de vous « écrire, Monsieur, une atteinte assez vive « de colique hépatique me force de partir « d'ici à très peu de jours pour les eaux de « Vichy. Je m'aime de toute la tendresse « que je porte à mon fils, je lui suis encore « très nécessaire pendant plusieurs années « et je soigne mon existence pour ce seul « motif. Tout autre dans ce monde n'auroit « plus assés d'attrait pour m'y décider. « Dans ce siècle le voyage de la vie a été « plus rude qu'il ne le fut jamais, et l'idée « du repos éternel ne m'allarme pas du « tout; cependant je ne le crois pas très « voisin, car déjà les eaux salutaires de Vi- « chy pour tout ce qui tient aux obstruc- « tions m'ont rendu la santé, et j'étois plus « malade que je ne le suis en ce moment. « Je regrette beaucoup la partie que vous « aviez projettée et qu'il faut remettre à « mon retour des eaux qui sera du 15 au « 20 juillet. Pourquoi ne continuez-vous « pas votre charmant recueil? Il avoit eu « le plus grand succès pour ce genre d'ou- « vrage. Ma petite *Vieille de la cabane* ne « peut figurer que dans une réunion de ce « genre. Elle est mieux que ne le sont les « pièces de Jauffret et de Berquin, mais « elle est au-dessous des comédies de Mme de « Genlis, et je ne la risquerai que sans « nom et sans prétention, uniquement « dans le but d'être utile à la jeunesse. « Nous reparlerons de cela en juillet si « vous le désirez.

« Agréez, Monsieur, l'expression de mes « sentiments les plus distingués.

« GENET-CAMPAN. »

« P. S. Voulez-vous bien m'envoyer de « suite l'ouvrage que vous avez la bonté « de me destiner. Je serois charmée de « l'emporter à Vichy. — L'adresse à Paris « est : à Mme Campan, à Ecouen, chez « Mme Mangin, vinaigrière, rue St-Denis, « no 25. »

—

Victor Wolfvoet. — Nous croyons avoir débrouillé les Victor dans nos *Musées de la Hollande* (t. II, p. 29 et suiv.). Il y en a



trois : 1º le plus intéressant, Jan Victor, (Victoors, Fictoor,) l'élève de Rembrandt et l'auteur de la *Jeune Fille à la Fenêtre*, du Louvre, de beaucoup de sujets bibliques dans le style rembranesque, et aussi des paysanneries et scènes de mœurs hollandaises; 2º Jacomo Victor, le peintre d'oiseaux vivants, dont nous avons cité des signatures et des dates; 3º Victor Wolfvoet, le sectateur de Rubens et l'auteur de la superbe *Visitation*, de l'église Saint-Jacques à Anvers. C'est le Victor cité par Michel et par Descamps. Grâce à M. Van Lerins, d'Anvers, qui, dans sa notice *sur les œuvres d'art de l'église Saint-Jacques*, a d'abord donné le nom du peintre de la *Visitation*, et à M. Génard qui a trouvé dans les archives d'Anvers les renseignements biographiques concernant cet élève de Rubens, voilà une personnalité restituée. Mais les œuvres de ce maître, outre sa *Visitation ?* Eh bien, depuis que nous avons appelé l'attention sur lui, on a déjà découvert, dans les réserves du Musée de Dresde, un tableau signé de lui : VICTOR WOLFVOET, et inscrit aujourd'hui dans le catalogue de ce Musée, nº 886. Nous-mêmes, nous en avons retrouvé deux autres, dont l'un porte aussi la signature V. WOELFVOET, tous deux représentant *Achille à la cour de Lycomède*, en dimensions différentes ; le plus grand appartient à M. P. Verne, négociant à Nantes ; l'autre, plus petit, et portant la signature, appartient à M. le comte de La Tour du Pin, demeurant aussi à Nantes, et qui possède une belle et intéressante collection de tableaux. Chose singulière, cet *Achille à la cour de Licomède*, nous en avons vu encore une copie, sous le nom de Beschey, à une vente de l'hôtel Drouot, 30 octobre 1863. Il faut croire que ce tableau de Victor Wolfvoet, lequel pourrait être pris pour un Van Dyck, aura eu beaucoup de succès en son temps. Mais la composition originale ne serait-elle point de Van Dyck lui-même? l'exhibition de Manchester montrait précisément un *Achille découvert parmi les filles de Lycomède*, délicieux tableau de Van Dyck, appartenant au comte de Listowet. W. B.

—

Gevlain, peintre français, de la fin du XVIIᵉ siècle. — Dans la même collection, de M. le comte de La Tour du Pin, à Nantes, on voit un très beau tableau du peintre, presque inconnu aujourd'hui, qui a restauré le *Saint-Michel*, de Raphaël, en 1685, suivant cette note, extraite des Comptes des bâtiments royaux et reproduite dans le Catalogue du Louvre, à l'article Sanzio, p. 220 : « Du 8 may 1685, Reçu du S. du Metz 2,200 livres pour délivrer au nommé Guelin, peintre, pour avoir rétabli le tableau de *Saint-Michel*, de Raphaël, pour le service de Sa Majesté..., etc. »

Je ne sache pas qu'on cite aucun tableau de ce Guelin, ou Gevlain, qui est un très bon peintre, comme le prouve le tableau appartenant à M. de La Tour du Pin, et représentant un *Marchand de poissons*, figure de grandeur naturelle, à mi-corps, avec la signature, en lettres romaines : GEVLAIN *Fecit*. Il faut donc compter Gevlain parmi les maîtres de l'école française du XVIIᵉ siècle ; peut-être les chercheurs retrouveront-ils quelques autres de ses œuvres? W. B.

—

Claude Mellan, peintre. — Tout le monde connaît Mellan comme graveur. Mais qui a vu de ses peintures ? Encore dans la même collection La Tour du Pin, à Nantes, il y a un excellent tableau, représentant *Saint-Jean-Baptiste* assis, même composition que la gravure signée : C. Mellan in. *pinx*. et sculpsit. Mellan dit donc lui-même qu'il a peint son Saint-Jean. Quand on a étudié ce tableau de la galerie La Tour du Pin, on s'assure que Mellan était aussi bon peintre que savant graveur; un peu froid, néanmoins, dans ces deux formes de l'art. W. B.

—

Double rectification. — Ce n'est pas le vers : *Non da vino*, etc. (*Vid.* p. 152), mais bien celui-ci : *Ne te l'invidio*, etc. (*Vid.* p. 146), qui se trouve dans le *Pastor fido* de Guarini. — Une erreur de notes a amené cette interversion. — Le premier vers : *Non da vino*, etc. (*Vid.* p. 13), est encore à trouver, ainsi que ce vers français : *Rien ne peut réparer les biens que j'ai perdus*.

AVIS. — Afin de ne pas éprouver d'interruption dans l'envoi du Journal, nos abonnés sont priés d'adresser (en timbres-poste ou mandat) la somme de 5 fr. (étranger 7 fr.) pour les numéros 13 à 24. Notre nº 13, qui paraîtra le 10 sept., ne sera envoyé qu'à ceux qui auront répondu à l'appel ci-dessus.

Paris. — Typ. de Ch. Meyrueis, rue des Grès, 11.



Numº 13.] *Cherchez et vous trouverez.*  *Il se faut entr'aider.* [10 sept. 1864.

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(*NOTES and QUERIES* français)

QUESTIONS ET RÉPONSES, COMMUNICATIONS DIVERSES A L'USAGE DE TOUS

LITTÉRATEURS ET GENS DU MONDE, ARTISTES, BIBLIOPHILES, ARCHÉOLOGUES, GÉNÉALOGISTES, ETC.

S'ADRESSER (*franco*): *Pour les abonnements :* à MM. BENJ. DUPRAT, libraire de l'Institut, etc., rue Fontaues, 7 (près du Musée de Cluny), à Paris; F. FOWLER-MOLINI, à Londres; BROCKHAUS, à Leipsig; DECQ, à Bruxelles; MULLER, à Amsterdam; BOCCA, à Turin; J. MOLINI, à Florence; B. BAILLIÈRE, à Madrid; BRILL, à Leyde; CHERBULIEZ, à Genève; SPITHOVER, à Rome, etc.
Pour la rédaction : à M. CARLE DE RASH, directeur de l'*Intermédiaire*, chez M. B. DUPRAT, rue Fontanes, 7 (près du Musée de Cluny), à Paris.

Pour 12 numéros, 5 fr.
Etranger : 7 fr.
—
Annonces : 30 cent. la ligne.

SOMMAIRE.

TESTIMONIA. — Nos voisins les Anglais ont, en matière littéraire, une coutume qui a du bon, lorsqu'elle est pratiquée avec réserve et loyauté; c'est celle de publier des *testimonia*, ou extraits de lettres et d'articles contenant des appréciations sur un journal, un livre, etc. Pourquoi n'essaierions-nous pas d'en faire autant, puisqu'aussi bien notre *Intermédiaire* est lui-même une importation d'outre-Manche, qui n'en a pas été plus mal reçue pour cela? Entre *co-abonnés* (et ici ce sont en même temps des *collaborateurs*), on est bien aise de connaître l'opinion de tels et tels, lorsqu'on est assuré que cette opinion n'est pas changée en chemin. Essayons donc... avec discrétion.

Deux amis *inconnus* viennent de nous écrire :

« Un des derniers venus parmi les abonnés de l'*Intermédiaire*, je ne veux pas vous fatiguer de félicitations et d'éloges au sujet de l'œuvre que vous avez entreprise. Permettez-moi seulement de vous dire en un mot que je m'associe à tout ce qui a pu vous être adressé de plus flatteur en fait de témoignages, et à toutes les pronostications heureuses qui ont pu vous parvenir. Pour nouer de suite connaissance avec votre excellente feuille, je joins plusieurs questions, etc...

« Clermont-Ferrand, 31 août 1864. F. M. »

« En vous félicitant et en vous remerciant du parti que vous avez pris d'augmenter la publicité de votre si utile et tous les jours plus intéressant *Intermédiaire*, je vous envoie plusieurs réponses et une question, etc...

« Barcelone, 1er sept. 1864. E. DE V. »

Nous pourrions multiplier les citations de ce genre, car presque tous nos correspondants font des vœux pour le succès de l'*Intermédiaire*, qui a rendu aux chercheurs de véritables services, et qui leur en rendra davantage quand il sera plus connu. Nous ne saurions donc trop engager nos lecteurs à continuer leur utile propagande.

Questions.

BELLES-LETTRES — PHILOLOGIE — BEAUX-ARTS — HISTOIRE — ARCHÉOLOGIE — NUMISMATIQUE — EPIGRAPHIE — BIOGRAPHIE — BIBLIOGRAPHIE — DIVERS.

Explication d'un vers de l'Odyssée. — Je désirerais fort que parmi vos savants lecteurs il s'en trouvât quelqu'un (comme je n'en doute pas) qui pût me donner une explication satisfaisante touchant le passage suivant de l'*Odyssée*. — Au chant XXI, lorsque Pénélope propose aux prétendants l'épreuve de l'arc d'Ulysse, elle leur pose (vers 76) la condition suivante :

Καὶ διοϊεζύσῃ πελέκεων δυοκαίδεκα πάντων

Et plus loin, lorsque Télémaque dispose les buts (v. 120), le poëte dit :

Πρῶτον μὲν πελέκεας ζῆσεν...

Qu'est-ce que c'est que *ces haches* qu'il fallait traverser? Comment traverse-t-on des haches? — On a tenté d'expliquer cette singularité, en disant que c'était à travers l'*œil* des douze haches que la flèche devait passer. Cette explication est fort peu satisfaisante, à mon sens. L'auteur de l'*Odyssée* connaissait les anneaux, puisqu'il les nomme (χορώνη) au vers 137 du même chant. N'est-il pas bien surprenant alors que ce soient des *œils de hache* qu'on choisisse pour traverser à coups de flèche? Quelqu'un connaît-il une explication meilleure que celle-là?

(Contrexeville.) C. W.

—

« Ce mot est au vieux loup ». — Malherbe, dans une partie de son *Commentaire sur Des Portes*, qui est jusqu'à présent inédite mais sera publiée prochainement, blâme l'emploi du verbe *virer* dans le sens de *tourner*, et, pour dire qu'il est passé de mode, il emploie cette locution : « Ce mot est au vieux loup. » J'avais pensé que cette manière de parler pouvait faire allusion à quelque ancien poinçon d'orfévrerie, antérieur au temps de Malherbe, dont on avait cessé de se servir et dont on ne voyait plus l'empreinte que sur la vieille vaisselle. Ce qui me semblait confirmer cette conjecture, c'est que j'avais appris qu'au XVIIIe siècle on avait employé un poinçon, dit poinçon de décharge, qui représentait une tête de loup. Comme je sais aussi que pour les poinçons on est souvent revenu aux mêmes types, il me paraissait tout simple de supposer qu'au XVIe siècle déjà, il y avait eu quelque marque du même genre. Mais je me suis adressé aux personnes les plus compétentes dans cette matière, et aucune d'elles n'a rien pu me dire qui changeât ma supposition en certitude. Si quelqu'un des lecteurs de l'*Intermédiaire* pouvait m'expliquer la locution de Malherbe, soit par quelque renseignement bien positif qui confirmât mon idée, soit de toute autre façon, je lui en serais très reconnaissant. — Un de mes amis, à qui je faisais part de mes doutes, était tenté de voir dans la locution *au vieux loup* un terme de chasse. Aurait-il raison? Y. Z.

—

Qu'est-ce qu'un Affourchoir? — On lit dans le *Dictionnaire national* de Bescherelle, à propos du mot *Affourchoir*, qui, dans les premiers tirages, manquait de définition : « Ce mot que nous n'avons trouvé que dans les deux vers suivants, nous paraît signifier cette partie postérieure de la tête qui présente deux saillies musculaires que l'on peut comparer à une fourche :

« Ils se laissoient l'un l'autre choir
« Dessus le col, à l'*affourchoir*.
« DU FR., *Enéide*, liv. II. »

Cette définition est loin de me satisfaire, et les vers cités me paraissent contenir une *coquille*. Mais d'abord je désirerais savoir le nom de l'auteur de la traduction que l'on cite, car ce serait le moyen de vérifier si le dernier vers est exact. Si quelque chose, dans notre corps, peut être comparé à une fourche, ce n'est pas assurément telle ou telle partie de la tête; il me semble qu'il faut descendre un peu plus bas. Je recevrais avec plaisir quelques renseignements à ce sujet. J.-F. BECKER.

—

Que signifie le titre de Capharnaïste? — *Capharnaüm* signifie-t-il toujours un lieu de désordre? Au XVIIIe siècle, parmi les échevins de la ville de Douai, il y en avait un, chargé d'acquitter, à l'aide de ressources spéciales, toutes les menues dépenses, frais de bureau, dépenses courantes d'administration intérieure de la commune. Il en tenait un compte particulier et détaillé, dont le solde seul figurait au compte général du domaine de la ville. On l'appelait le *Capharnaïste;* on disait : *le compte du capharnaïste*. Cette expression vient évidemment de Capharnaüm; mais elle ne semble pas correspondre à l'idée de désordre. — Rencontre-t-on ailleurs ce nom dans les usages municipaux de quelque ville? Quelles étaient les fonctions du ca-

pharnaïste dans ces localités? Quelles sont l'origine et la véritable signification de cette appellation? Voilà des questions qui paraissent se rattacher naturellement à celles posées dans l'*Intermédiaire* du 1er juin (p. 83), à propos de Capharnaüm.

(Douai.) P. A. H. P.

—

Exemplum ut Talpa. — Le savant abbé Lebeuf, d'Auxerre, a entretenu avec le non moins savant abbé Fenel, de Sens, de 1725 à 1752, une correspondance que se propose de publier la *Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne.* Je lis dans une lettre de Lebeuf, en date du 22 mai 1744, ces mots : *exemplum ut talpa*, employés proverbialement dans le sens de : *exempli gratiâ*, par exemple. Ces trois mots latins doivent être le commencement d'un apologue qui m'est inconnu. Un des lecteurs, de jour en jour plus nombreux, de l'*Intermédiaire* pourrait-il me renseigner à cet égard? Il me fournirait ainsi l'occasion de satisfaire la curiosité d'une femme qui, dans sa jeunesse, a souvent entendu ces mots : *exemplum ut talpa*, sortir de la bouche de son oncle, excellent latiniste, décédé avec le regret de n'avoir pu en découvrir la source.

A.-B. S., Forézien.

—

Quatre vers sans nom d'auteur. — De qui sont les quatre vers suivants :

Des satisfactions n'apaisent point une âme :
Qui les reçoit n'a rien, qui les fait se diffame;
Et de pareils accords l'effet le plus commun
Est de déshonorer deux hommes au lieu d'un.

Connaît-on quelque comédie où cette apologie indirecte du duel est mise dans la bouche d'un des personnages? S. C.

—

Une sentence citée par Walter Scott. — Dans le premier chapitre de l'admirable roman *la Prison d'Edimbourg* (*the Heart of Mid-Lothian*). Walter Scott a mis dans la bouche d'un jeune légiste cette maxime: *Magna est veritas, et prævalebit.* — A quel auteur cette belle parole est-elle empruntée? Est-ce à un ancien? La latinité de cette phrase ne trahit-elle pas un écrivain moderne? Serait-ce Bacon?

J. DE BRAMAFAM.

—

Les « Gallois » ou « Pénitents d'amour » du Poitou. — L'avocat Thibaudeau, dans son *Abrégé de l'histoire du Poitou* (t. II, p. 235), parle d'une association d'hommes et de femmes connus sous le nom de *Gallois* ou *Pénitents d'amour.* « Leur objet, dit-il, était de prouver l'excès de leur amour par une opiniâtreté invincible à braver la rigueur des saisons... L'été, ils avaient de grands feux où ils se chauffaient comme s'ils en eussent eu grand besoin : l'hiver leurs chambres n'étaient garnies que de feuillages, ou autres verdures, sans doute pour faire allusion au pouvoir de l'amour qui opère les plus étranges métamorphoses. » — En marge, il cite Villaret, et il ajoute, entre guillemets : « Si dura cette vie et cette amourette longtemps et jusqu'à temps que le plus de ceux ou furent morts ou péris de froid, car plusieurs transissoient de pur froid, et mouroient tout roides de lez leurs amies et aussi leurs amies de lez eux, en parlant de leurs amourettes, et eux moquant et bourdant de ceux qui étoient bien vêtus;..... si ne doute point que ceux et celles qui sont morts en cet état, ne soient martyrs d'amour. » — Dans quelle partie de l'œuvre de Villaret retrouve-t-on cette citation? Quels documents anciens pourrait-on consulter pour plus amples renseignements? Enfin la singulière *confrairie,* qui d'après Thibaudeau, aurait existé pendant le XIVe siècle, a-t-elle été étudiée avec détails par quelque auteur moderne?

Un des faubourgs de la ville de Poitiers est encore appelé par les gens du peuple *les Gallois.* Y a-t-il entre ce fait et l'existence des Pénitents d'amour une corrélation quelconque? TIB.

—

Le père Onorio et Moreali. — Quelque abonné de l'*Intermédiaire* pourrait-il me dire si le père Onorio et l'abbé Moreali, dont il est question dans le roman de *Mlle La Quintinie*, de George Sand, ont existé? Si ce ne sont pas des personnages imaginaires, où ont-ils vécu et à quelle époque? Le sermon du père Onorio, à la suite duquel Lucie de La Quintinie abjure la religion catholique, a-t-il été prononcé?

(Beauvais.) G. G.

—

L'Insouciance, chanson de Carmouche. — Je désirerais savoir dans quel recueil de chansons (*Soupers de Momus* ou *Réveil du Caveau*) se trouve imprimée une chanson, signée *Carmouche*, et intitulée l'*Insouciance*, dont le refrain est :

Ma foi, vive l'Insouciance!
Du bonheur elle est la science, etc.

L'impression en doit remonter à 30 ou 40 années. C. E.

—

Aciole. — Que signifie ce mot, qui, comme tant d'autres, ne se trouve dans aucun dictionnaire? On le rencontre dans la *Physiologie du goût*, par Brillat-Savarin. Voici la phrase : « On a tenté d'associer au cacao de nombreux ingrédients, tels que le poivre, le piment, l'anis, le gimgembre, l'*aciole.* » Il est facile sans doute

de voir que c'est un ingrédient, mais quelle espèce d'ingrédient? C'est ce que je désirerais apprendre de quelqu'un de vos nombreux lecteurs. J.-F. BECKER.

—

Un chien regarde bien un évêque! — D'où peut provenir cette locution proverbiale? S. C.

—

Le mot Bimblot. — Quelle est l'étymologie du mot *bimblot*, d'où *bimbloterie* et *Bimblotier?* Est-il ancien ou nouveau dans la langue française? Dr H. L.

—

Le mot Espèce. — D'où vient l'application du mot *Espèce* à des gens de bas étage? E. L.

—

Noms populaires de plantes. — Sait-on pourquoi les plantes dont les noms suivent portent le nom d'un saint? *Pulicaria dysenterica*, herbe St-Roch; *Erigeron canadensis*, herbe Ste-Catherine; *Scabiosa succisa*, herbe de St-Joseph. — Connaît-on un livre quelconque, en n'importe quelle langue, où des renseignements semblables pourraient être trouvés? (Cf. pp. 123, 169, 185.)

(Bruxelles.) CH. BULS.

—

Andrea di Solari ou Solario surnommé il Gobbo (Le Bossu). — Tous ceux qui visitent les galeries du Louvre avec quelque sollicitude artistique, se sont certainement arrêtés dans le grand salon carré des Ecoles italienne et espagnole, devant *la Vierge à l'oreiller vert* (n° 403), suave et admirable peinture de l'amour maternel. — Ce bossu, *André de Solar*, dont l'origine a été laissée fort obscure par les historiens et qui pourtant illustrerait si bien une famille, une ville ou un village, ce bossu serait-il de cette « illustre maison de Solar » dont parle J.-J. Rousseau au livre III de ses *Confessions?* Cette famille, dont le nom serait peut-être moins connu aujourd'hui, si le philosophe de Genève, — quoique en y passant bien humblement, — ne l'eût honorée d'un souvenir plein de reconnaissance, cette famille aurait-elle négligé ou peu estimé la mémoire d'un pauvre artiste bossu? Il y avait pourtant, sous cette enveloppe si matériellement infirme, une âme dont la noblesse pouvait assurément faire souche pour beaucoup d'autres. Quoi qu'il en soit, la maison de Solar existe encore à Turin. En 1846, *Clemente Solaro, conte della Margarita*, était *surintendante generale della Regio poste*. En 1854, le même, sans doute, était membre de la chambre des députés de Sardaigne. Plusieurs branches de cette famille existent encore en Espagne et en France, où, tout en s'alliant à d'autres, elles ont, avec soin, conservé leur nom patronymique. Mais le soin de ce nom n'a malheureusement pas été tel, qu'elles n'aient pas, en France, laissé s'y introduire une faute d'orthographe en le terminant par un *e*, ce qui, pour notre oreille et pour notre amour de l'exactitude, le défigure désagréablement. J.-Jacques et Voltaire l'ont toujours écrit *Solar*.

Nous remercierions bien cordialement l'*Intermédiaire* si, par ses relations et à l'aide de nos indications, il pouvait donner une famille au pauvre *Gobbo*.

(La Chapelle-Gaugain, Sarthe.) Dr SAV.

P.-S. — Le père *Sanna-Solaro*, auteur d'une *Nouvelle Théorie de la grêle*, était-il, lui aussi, de l'*illustre maison de Solar?* — Quelle est la date de son livre et où se trouve-t-il?

Le sourd-muet de l'abbé de L'Epée était, lui aussi, selon le fondateur de l'asile des sourds-muets, un enfant de la maison *de Solar*. Que devint cet enfant après la perte du procès soutenu, pour lui, contre un M. Caseaux, son beau-frère, peu de temps avant la révolution de 89?

Un *maître de La Fontaine* était, en 1430, commissaire examinateur dans le procès de Jeanne d'Arc. Ce commissaire appartenait-il aux branches de la famille *de La Fontaine-Solar* établies en Normandie et en Picardie? Dr SAV.

—

Le marquis de Saint-Marc, amateur de peinture. — Jean-Paul André des Raisins, marquis de Saint-Marc, poëte lyrique bordelais, dont *Rivarol* s'est si spirituellement moqué dans son *Petit Almanach de nos grands hommes*, était amateur de peinture, en relations avec plusieurs artistes de l'époque, avant 1789. Ses œuvres sont ornées de vignettes des dessinateurs les plus autorisés en ce genre : Eisen, Gaucher, Cochin, Marillier. — M. L. Lagrange, dans son *Joseph Vernet*, nous montre de Saint-Marc en relations suivies avec le peintre de marines, dont il possédait plusieurs des œuvres dans sa collection. Une de ces toiles appartient aujourd'hui à Mme Laroze, à Bordeaux; une autre, *le Soleil levant*, a figuré à l'Exposition d'Œuvres anciennes de 1852. En 1782, à l'Exposition organisée, par Pahin de la Blancherie, à l'hôtel Villayer, une toile de Danloux, ainsi cataloguée : *Jeune Femme assise sur un sofa et lisant une lettre avec beaucoup d'intérêt; un jeune homme, placé derrière elle, tâche de deviner, sans qu'elle s'en doute, quel en est le sujet*, est signalée comme appartenant « à M. le marquis de Saint-Marc. » — Danloux avait fait le portrait de Saint-Marc, portrait gravé ensuite par Gaucher, qui a aussi gravé un autre portrait du poëte, d'après Marianne



Loir. Qu'est devenue cette galerie de Saint-Marc, qui paraît avoir été assez importante? A-t-elle été dispersée au moment de la Révolution, ou après la mort de son possesseur, en 1818? A-t-elle été vendue publiquement? En existe-t-il un catalogue descriptif?

(Batna.) H. VIENNE.

—

Le peintre Corneille Molenaër, d'Anvers. — Les lecteurs que l'*Intermédiaire* doit avoir en Belgique et en Flandre, pourraient-ils me procurer quelques renseignements biographiques et artistiques *précis* sur le peintre *Corneille* MOLENAER, né à Anvers, et qui vivait dans la seconde moitié du XVIe siècle.

(Lyon.) S. M.

—

Une particularité des portraits de Ch. Lebrun. — Les portraits du grand peintre Ch. Lebrun le représentent montrant du doigt un médaillon qui est suspendu à sa poitrine par un nœud de ruban. Sait-on quel pouvait être ce médaillon? La collection Perrault, ni aucune autre que je sache, ne montre un signe de ce genre, porté par un autre personnage du grand siècle.

CAROLUS.

—

Madame de Pompadour, graveur à l'eau-forte. — Qui fut son maître? — De 12 à 18 ans, Jeanne-Antoinette Poisson apprit la gravure à l'eau-forte, le chant et le clavecin. A 18 ans, la gravure fut abandonnée et remplacée par la danse, car Madame Poisson ne voulut point que sa fille en vînt à ternir ses belles mains, destinées à lutiner avec une couronne. Gélyotte avait été son professeur pour le chant et le clavecin; Guibaudet lui enseigna la danse du temps, qui alors était tout un art. Mais qui lui enseigna la gravure à l'eau-forte? A cette date, Vien était encore à Montpellier, Guay à Marseille ou à Rome. Est-ce un des artistes qui entouraient déjà Madame Lenormand à Etioles, ou à l'hôtel de Chenevières : Cochin, Boucher, Pierre, Carle Vanloo? Latour peignit une première fois la future marquise dans cette période de transition, mais il n'a lui-même jamais gravé à l'eau-forte.

L'acte de naissance, cité par M. Th. Lhuillier (*Vid.* p. 144), était déjà connu, car il a été utilisé dans l'article consacré à Madame de Pompadour dans la *Nouv. Biogr. Gén.*, article rédigé par M. P. Louisy (t. XL, 1862).

(Batna.) H. VIENNE.

—

Un portrait de jeune fille par Greuze. — Qu'est devenu un portrait de Greuze, représentant une jeune fille blonde de 10 à 12 ans, coiffée avee les cheveux relevés et retenus par une bandelette rouge, le sein découvert, sur lequel elle presse un bouquet de giroflées rouges, une écharpe blanche sur les épaules? E. L.

—

« Avers » et « Revers ». — Les expressions *avers* et *revers*, employées dans le Catalogue officiel de l'Exposition des Beaux-Arts de 1859 et de 1863 pour désigner la face et le revers d'une médaille, n'ont pas été maintenues dans les livrets de 1861 et 1864. A quel scrupule philologique faut-il attribuer l'abandon de ces termes dont l'usage cependant semblerait tout à fait rationel? TIB.

—

Qu'est-ce que Chambiche? — Parmi les statues qui ornent le nouveau Louvre, il s'en trouve une qui porte sur son socle le nom *Chambiche;* elle est placée sur l'aile en retour qui touche au pavillon de Lesdiguières; elle porte le costume du XVIe siècle, avec le bonnet à oreilles avec lequel est toujours représenté Michel-Ange. Du reste, la figure, d'un beau type, est plutôt italienne que française. La règle qu'il tient à la main indique que ce devait être un architecte.

Je n'ai trouvé ce nom ni dans la Biographie de Michaud, ni dans celle de Didot, et je ne me rappelle pas l'avoir rencontré dans aucun ouvrage. Quelqu'un de vos correspondants pourrait-il donner des renseignements sur cet artiste, qui a dû jouir d'une certaine célébrité, pour avoir été appelé à l'honneur de figurer parmi les grands hommes décorant le nouveau Louvre? Dr H. L.

—

Une bulle d'Albéron, évêque de Metz en 940. — Dans la préface de son *Trésor de recherches et antiquitez gauloises* (édit. de 1655, in-4°), au verso du feuillet signé M *ij*, Borel cite « une bulle d'Albéron, évesque de Metz, de l'an 940, dont voicy un passage : *Bonvis sergens et jeaules enioie ti,* » etc.

Cette bulle existe-t-elle réellement quelque part en français ou en latin? Qu'est-ce que cette *Histoire universelle* de Charron que Borel allègue dans le même passage?

C. L.

—

Documents et extraits relatifs à Olivier de la Marche. — Il y a des monuments historiques belges, bien difficiles à trouver en France, surtout en province. Tels sont : les éditions des *Ducs de Bourgogne* de Barante, par MM. de Reiffenberg et Gachard, les *Documents inédits* de M. Gachard, les ouvrages de MM. Dewerz, Kervyn de Lettenhove et Gachet, etc.; même ceux de M. Le Glay, archiviste de Lille. On me

rendrait un service éminent, et dont je serais très reconnaissant, si l'on m'adressait directement ou à l'*Intermédiaire* qui voudrait bien me les transmettre, les mentions qui peuvent être faites, dans ces livres, d'Olivier de la Marche, ainsi que les pièces et passages qui lui sont relatifs. Je m'adresse avec confiance à la confraternité si bienveillante des hommes d'étude de la Belgique. Je rappelle une question que j'ai déjà adressée (*Vid.* p. 103) aux lecteurs de l'*Intermédiaire*, sur le *Chroniqueur Bourguignon*, et je remercie M. le Dr L. de Valenciennes, des renseignements qu'il a bien voulu me fournir (p. 156.)

(Châlon-s.-Saône.) J. GUILLEMIN.

—

Arbres placqués. — Dans un procès-verbal d'arpentage, fait au commencement du XVIe siècle près de Compiègne, on mentionne, sous le nom d'*estocqz*, de vieux arbres servant de limites, et on ajoute « qu'ils avoient esté autres fois *placquez* « pour faire démonstrance de séparacion; « mais qu'il n'y avoit plus apparance de « *placques.* » — Quelques-unes de ces *placques*, sur lesquelles devaient sans doute se trouver et le nom du propriétaire et ses armes, sont-elles parvenues jusqu'à nous? Quelle était leur forme ? Quel moyen employait-on pour les fixer?

(Raismes, Nord.) DE LA FONS-MÉLICOCQ.

—

Où et quand les Suisses ont-ils adopté le chat pour symbole? — Le *Dictionn. univ. des lettres*, *sciences et arts* de Bouillet, conclut l'article *Chat* par ces mots : « Les Egyptiens adoraient le chat comme « un Dieu ; *les Suisses l'ont choisi comme* « *le symbole de la liberté.* » Serait-il possible de savoir où M. Bouillet a puisé cette assertion? — A quelle époque le fait a-t-il eu lieu? — Quelles circonstances ont pu en anéantir si complétement la mémoire? — Comment le chat, l'animal *domestique* par excellence, avait-il pu être choisi comme un symbole de liberté ...., comme LE symbole de la liberté?

Tous les documents relatifs à ce fait intéresseraient beaucoup les Suisses, dont l'histoire a toujours été l'étude de prédilection.

(Rolle, Vaud, Suisse.) CHARLES EYNARD.

—

Compagnie de Jéhu. — Existe-t-il quelques documents, imprimés ou manuscrits, établissant que ces compagnies correspondaient avec les insurgés de la Bretagne et de la Vendée, et leur faisaient passer le produit, soit des vols commis sur les diligences, soit des contributions levées sur les patriotes? C'est sur cette donnée que M. Alex. Dumas a échafaudé l'intrigue de son roman des *Compagnons de Jéhu.* A-t-elle quelque chose de sérieux ou du moins de plausible ? LÉON DE L. S.

—

La petite bouteille de Maubreuil. — On a demandé, dans l'*Intermédiaire* (nº 3, p. 36), si l'on savait ce qu'est devenue une malle contenant les *Mémoires de Maubreuil.* — Il n'a pas encore été répondu à cette question, mais Maubreuil parle beaucoup de ses *Mémoires*, dans la dernière de ses publications, qui a été mise au jour, on ne le voit que trop, sans l'intervention d'aucun *teinturier*. En voici le titre : *M. de Maubreuil et la diplomatie ou Adresse au congrès de Tæplitz, par M. de Maubreuil, marquis d'Orvault* (La Haye, les héritiers Doorman, 1835, in-8, IV et 262 pp.). A la p. 247 se trouve cet énigmatique passage : « Là (à Aix-la-Chapelle) je vis le docteur « Bauerderner, homme de beaucoup d'es- « prit, et qu'ensuite je priai de prendre « date, de se rappeler, d'une petite bou- « teille à lui montrée, contenant un papier « qu'il trouverait un jour, lorsque je lui en « indiquerais le lieu et la place à Londres. « Ainsi, après avoir confié ce dépôt à la « terre qui est plus sûre que les hommes, « je partis pour la Hollande...»

Espérons qu'un de ces jours M. P. L. découvrira la malle à laquelle il s'intéresse; cela lui permettra, peut-être, de nous donner le mot de cette énigme en bouteille.

OL. B.

—

Les gouttes du général Lamotte. — Qu'était-ce qu'un remède empirique fréquemment employé au XVIIIe siècle, dont il est question dans tous les *Mémoires* de ce temps, et qu'on appelait *les gouttes du général La Motte*? M. DE L.

—

Le Médecin Simon Thomas. — Possède-t-on quelques renseignements sur Simon Thomas que Montaigne (*Essais*, liv. I, ch. 20) signale comme « un grand médecin de son temps » et qu'il rencontra à Toulouse, étant encore fort jeune ?

(Montpellier.) T. F.

—

L'abbé Barrême. — Pourrait-on me fournir quelques renseignements biographiques ou bibliographiques sur l'abbé Barrême, professeur de langues et d'histoire du duc d'Enghien? Je possède 3 vol. ms. de son Cours d'histoire; l'un de ces volumes porte la date du 26 mars 1793.

L. DE LA M.

—

Pompigny, auteur et comédien. — Existe-t-il une biographie sur un auteur dramatique nommé Pompigny, qui a été comédien, je crois, et a fait un assez grand nombre de

pièces, une entre autres avec Olympe de Gouges? Pourrait-on me signaler quelques détails sur lui? C. E.

—

Dom Gerle et Catherine Théot. — Le chartreux Dom Gerle et Catherine Théot, la Visionnaire ont-ils été condamnés à mort et exécutés? Cette exécution, si elle a eu lieu, a-t-elle précédé ou suivi le 9 thermidor an II? Les historiens de la Révolution et les Dictionnaires biographiques ne sont pas d'accord sur ce sujet.

ALPH. L.

[Une question analogue nous est posée en ces termes :]

— On sait que Dom Gerle, ancien constituant, affilié à des visionnaires, avait fondé une sorte de secte qui vénérait, sous le nom de la *Mère de Dieu*, une vieille femme appelée Catherine Théot. On sait aussi qu'une perquisition opérée au domicile de cette femme ayant fait découvrir des lettres de Robespierre, les ennemis du tribun saisirent cette occasion pour diriger contre lui une attaque qui amena sa chute. Que devint Dom Gerle après le 9 thermidor?

(Clermont-Ferrand.) F.-M. G.

—

La Dame à la licorne. — Qu'est-ce que le roman de *la Dame à la licorne*, dont il est question vers 1542? G.

—

Comment discerner un véritable incunable? — Permettez-moi de demander à ceux de mes co-abonnés qui s'occupent de bibliographie quel est le moyen de reconnaître si un ouvrage incunable (par exemple: *De Civitate Dei, cum commentario N. Triveth* (s. l. ni date), in-fol. max., avec initiales en couleur, et imprimé peut-être avec les caractères de P. Schœffer), est bien de Mentelin de Strasbourg, ou si ce n'est qu'une contrefaçon des imprimeurs de Mayence ou de Harlem?

(Rosans, Hautes-Alpes.) J. D.

—

Lettres de Louis XIII au duc de Saint-Simon. — Saint-Simon, t. I, p. 41, de ses *Mémoires* (éd. Hachette, in-12), dit qu'il possède « beaucoup » de lettres cryptographiques de Louis XIII à son père, qu'il regrette vivement de ne point comprendre. Ces lettres existent-elles encore? Le possesseur actuel éprouverait-il le même regret? Les confierait-il à un déchiffreur?

(Meursault.) Dr LE JEUNE.

—

Les Archives de la Bastille. — Vers 1835, une circonstance particulière amena M. le premier président Séguier aux Archives de la Préfecture de police. Après avoir terminé l'affaire qui avait motivé sa visite : « A propos, dit-il, avez-vous dans vos Archives des registres et documents provenant de la Bastille? » Sur la réponse négative de l'archiviste : « Cela m'étonne, ajouta-t-il, voici ce qui m'est arrivé personnellement. J'étais fort jeune (un gamin de 13 à 14 ans environ) lors de la prise de la Bastille. Comme beaucoup d'enfants de mon âge, je courus sur le théâtre de l'événement, curieux de voir l'intérieur de cette fameuse prison dont j'avais tant entendu parler. En furetant de droite et de gauche, je trouvai renversés parmi des débris un grand nombre de registres et de liasses de papiers que je me mis à parcourir. Cela me parut fort intéressant, et il me sembla que ces pièces méritaient d'être préservées de la destruction. J'appelai donc à mon aide des gens à qui je tâchai de faire partager mes idées à cet égard, et après en avoir réuni plusieurs, nous nous mîmes à déblayer la pièce dans laquelle ces registres et papiers étaient confusément entassés; puis l'un de nous se rendit à la municipalité, et, sur l'avis donné par lui, l'autorité de police (qui siégeait alors, il m'en souvient, à l'hôtel des anciens premiers présidents,) annonça l'intention formelle de recueillir ces documents et de les faire transporter en lieu sûr. Voilà pourquoi je vous ai fait ma question, supposant qu'ayant hérité des archives de cette administration, vous deviez avoir trouvé dans ces archives et conservé dans les vôtres les papiers dont il s'agit. »

Que sont devenus les papiers et registres qui ont pu survivre au sac de la Bastille?

L. L. L.

—

Une instruction de 1790 sur les monuments et objets d'art. — L'Assemblée Constituante nomma une Commission d'aliénation, dont la liste, composée de douze membres, est dans le *Moniteur* du 7 avril 1790. Elle la chargea, par une loi du 19 octobre, de veiller à ce que les monuments et objets d'art fussent déposés en lieu sûr. Ce fut la maison des Petits-Augustins qui fut désignée pour recevoir provisoirement tous ces objets. La commission d'aliénation publia et répandit dans les départements une *savante instruction*, que je voudrais connaître. Je désirerais recevoir d'un de vos lecteurs, sinon la « savante instruction » dont s'agit, du moins l'indication pour la trouver.

L. BALLEREAU.

—

Les Mémoires d'H.-L. de Loménie de Brienne. — Un écrivain de beaucoup d'esprit, M. François Barrière, a publié en 1828, en 2 vol. in-8°, les *Mémoires inédits d'Henri-Louis de Loménie, comte de Brienne, d'après des manuscrits provenant de la bibliothèque du cardinal de Loménie.*

Il s'agit d'un personnage qui, après avoir été conseiller et secrétaire d'Etat, entra à l'Oratoire, en sortit, fit beaucoup d'extravagances, fut enfermé comme fou, et mourut en 1698. Les *Mémoires* en question sont-ils authentiques? Je ne doute pas de leur supposition; mais je serais heureux de voir cette question discutée dans l'*Intermédiaire*. R. B.

—

Classification des grands vins du Bordelais. — On m'assure qu'il existe, pour les vins du département de la Gironde, une classification consacrée par l'usage admise universellement par le commerce, et qui n'a pas toujours été connue des écrivains étrangers à la localité et qui ont voulu parler de cet objet. On dit qu'à cet égard des savants distingués sont tombés dans de graves erreurs, et qu'elles se sont glissées dans un travail sur les substances alimentaires, dont un membre de l'Institut a enrichi, il y a quelques années, la *Revue des Deux-Mondes*. Où trouverait-on sur cette classification des détails exacts?

(Paris.) S. A.

Réponses.

Un miracle de liquéfaction relaté par Horace (*Vid.* pp. 36, 61). — Voici quelques éclaircissements que j'ai rencontrés à la page 20 d'un livre intitulé : *The fine arts in Italy in their religious aspect, by Ath. Coquerel, jun., translated from the french by Ed. and Em. Higginson* (Londres, 1859). Ce passage fait partie des additions qui ne se trouvent que dans la traduction anglaise : « Addisson avait déjà remarqué qu'il y a, sinon identité, au moins une étroite analogie entre la liquéfaction du sang de saint Janvier, à Naples, et cet autre miracle qui, opéré à Gnatia (aujourd'hui Torre d'Egnazia) par les prêtres païens, fit rire si joyeusement Horace, Virgile et Mécène. C'était de l'encens qui fondait sans être chauffé, et ce prodige s'accomplissait sur le seuil du temple, probablement pour être vu de la foule, réunie, suivant l'usage, au dehors (et non dans la *cella*). Un auteur moderne a remarqué, à ce sujet, que ce miracle, accompli alors si près de Naples, est et a été *endémique* dans cettte contrée. Aujourd'hui encore, le sang de saint Pantaléon à Ravello, et à Salerne celui de saint Matthieu l'évangéliste, se liquéfient périodiquement, aussi bien que celui de saint Janvier à Naples. Lalande, dans son *Voyage en Italie*, raconte qu'à Naples même on a longtemps exhibé la même merveille dans quatre autres églises : S. Giovanni-a-Carbonara, S. Stefano, S. Vito et S. Patricio, n'étaient pas moins que S. Gennaro ou Janvier, doués du pouvoir de liquéfier leur sang.— Une autre église du voisinage a une spécialité différente. Le corps de l'apôtre saint André y est conservé et distille sans cesse un baume, ou manne, qui guérit une foule de maladies. Le Tasse appelle saint André

Il Divo che di manna Amalfi instilla.

Quant au tour de passe-passe des prêtres de Gnatia et de Naples, la chimie moderne connaît divers moyens, également sûrs, de l'expliquer et de le reproduire. Lalande raconte (*Voyage en Italie*. 2e éd., t. VII) comment le prince de San-Severo contrefaisait exactement la liquéfaction du sang, avec un amalgame de mercure et d'or. Mais un savant allemand avait déjà indiqué un procédé plus simple : l'introduction de l'air dans le calice ou reliquaire suffisait pour déterminer le changement voulu. En 1855, à Birmingham, devant 4,000 personnes réunies dans le Town-Hall, le révérend docteur Cumming dévoila cette supercherie et opéra lui-même le soi-disant miracle. Enfin M. Taxile Delord a publié dans le *Siècle*, en 1856, une autre recette infaillible pour répéter cette expérience, recette qui a été employée avec plein succès à Valenciennes. (Voy. le journal *le Lien*, 17 janv. 1852 et 25 oct. 1856.) P. L'A.

— Ceux qui doutent de la réalité du miracle de saint Janvier, n'ont qu'à rechercher et lire un remarquable article publié dans le *Constitutionnel*, il y a une dizaine d'années, par un de ses rédacteurs, feu M. Henry Cauvain, avocat à la Cour impériale de Paris, article qui a fait sensation et a rendu la foi à une infinité d'incrédules. Je regrette de ne pouvoir préciser davantage. B. N.

—

La malle du comte de Maubreuil (*Vid.* p. 36.) — Le comte de Maubreuil n'est pas mort vers 1836, comme le pense M. P. L. Je lui fus présenté il y a dix ans par une personne qu'il avait chargée de chercher quelqu'un pour mettre ses mémoires en ordre. Je trouvai un homme fort singulier en effet, ayant conservé malgré son âge avancé une violence de caractère extraordinaire. Il me parla longuement d'une malle contenant des papiers de la plus haute importance; elle était alors en Angleterre entre les mains d'un de ses créanciers qui la retenait comme garantie d'une somme d'argent assez forte. M. de Maubreuil, n'étant pas en mesure de la dégager lui-même, me proposa de lui avancer les fonds nécessaires. Cette publication, disait-il, aurait un grand succès et serait fort lucrative; elle éclaterait en Europe comme

un coup de tonnerre et ferait rougir de honte de très hauts personnages, etc. Les choses en restèrent là et je ne l'ai plus revu. Mais il paraît que depuis lors il a dû rentrer en possession de cette fameuse malle, car j'ai vu, l'an dernier, sur les quais, une brochure de 100 à 150 pages publiée par lui et contenant un extrait de ses mémoires. Je regrette de n'en avoir pas pris le titre; toutefois je me rappelle parfaitement qu'elle était d'une date postérieure à notre entrevue. — Au reste, il sera facile d'avoir à cet égard les renseignements les plus exacts en s'adressant à M. le docteur Sanson, l'un de ses amis, rue Lamartine, chez qui je lui fus présenté.

NIC. BARNAUD.

— Communiqué à M. P. L. les renseignements particuliers transmis, à cet effet, par M. P. A. (de D.)

—

Cours publics libres à Paris antérieurs au Lycée (*Vid.* pp. 56 et 153). — Les cours libres du Lycée, qui reprirent activement en 1786, après la déconfiture de l'aéronaute Pilastre du Rozier (1781), ont de nombreux précédents dans tout le XVIIIe siècle, pour l'enseignement des arts du dessin. L'Académie de Saint-Luc, institution due à l'initiative privée, rappelant les anciennes *ghildes* des Pays-Bas, et ne relevant point de l'Etat comme sa rivale l'Académie royale de peinture, tenait dès 1705 école publique de dessin, et y entretenait un modèle. Sous la Régence, les divers professeurs de cette association libre traitaient de leur art dans la rue des Hauts-Moulins, et l'institution, de plus en plus prospère, eut un cours d'anatomie en 1764. On sait qu'elle fut supprimée en 1777, grâce à la sourde jalousie et aux menées incessantes des académiciens à attaches officielles. — Pour l'architecture, mêmes traces de libertés laissées à l'enseignement privé. Dès 1742, l'architecte J.-Fr. Blondel, qui ne sera de l'Académie que quinze ans plus tard, professe publiquement l'art de bâtir, et fonde l'Ecole des Arts, d'où sortirent plusieurs architectes du XVIIIe siècle.

Même initiative prise en 1759 par l'architecte Dumont, qui ne sera jamais de l'Académie; par l'architecte Lucotte en 1765, qui faisait encore en 1781, tous les dimanches, un cours public et gratuit. On consultera avec fruit, sur ce sujet, deux articles très substantiels publiés par M. P. Mantz, dans l'*Artiste* (19 et 26 sept. 1858): *L'Enseignement des Arts au XVIIIe siècle.*

H. VIENNE.

—

« **Un Capharnaüm?** » (*Vid.* pp. 83, 109, 122, 140, 168). — Un correspondant juge erronée l'explication : *village de Nahum.* Elle a pour elle, cependant, une grande probabilité. Nahum était, selon l'opinion la plus autorisée, natif d'Elkosch, en Galilée, et il est assez naturel qu'on ait nommé en son honneur un endroit en Galilée. Cette dérivation a pour elle l'autorité d'Edward Robinson, qui a publié un des meilleurs lexiques spéciaux du Nouveau Testament. — L'explication : *ager pœnitentiæ*, me paraît aussi peu fondée que cette autre : *ville de plaisir. Kaphar*, qui devient à l'état construit, *Kephar*, signifie *village* et non *champ.* Si *nahum* n'est pas un nom propre, il signifie plutôt *consolation* que *repentir.* Nahum étant donc (supposons-le) un nom commun, l'explication d'Hésychius serait la vraie : χωρίον παρακλήσεως, village de la consolation.

BILDAD.

—

Etymologies et Similaires de divers mots patois (*Vid.* pp. 83, 123, 140). — Voici l'étymologie de *Pillen*, d'après Grandgagnage et Diez : *Pillen;* liégeois, *poli;* namurois, *pilé*, *poleure;* ancien français, *pouliot;* picard, *pouillu*; allemand, *polei;* espagnol, *poleo;* portugais, *poejo;* provençal, *pulegi;* italien, *puleggio;* latin, *pulegium* (menthe), et aussi *serpyllum*, en français *serpolet.*

CH. BULS.

—

D'où vient le mot Tartuffe? (*Vid.* p. 99, 125, 154). — A l'appui de l'étymologie rapportée par M. Ch. A., j'indiquerai, à côté de *Trufariello* et de *Trufaldino*, le mot *Trufandieras* qui, dans certains patois du Midi, signifie ce que nous appelons vulgairement un *blagueur.*

P. A. H. P.

—

Vraie origine du mot Esclave (*Vid.* pp. 99. 154). — On lit dans le *Dict. étymol. de la Langue françoise*, de Ménage (nouv. édit., Paris, 1750, 2 vol. in-fol.), t. I, p. 547, sous la signature de Ménage : « *Esclave*, du latin barbare *Sclavus*, en italien *Schiavo*, fait de l'allemand *Slaef*, ou *Slave*, qui selon la pensée de Vossius (*De Vitiis sermonis*), v^o^ *Sclavus*, a été dit en cette signification à cause des peuples d'Esclavonie : « Censeo apud Germanos id primitus « nomen habuisse eos, quos e forti Slavorum « gente captos in servitutem redigissent: « inde latius extensam significationem ad cu- « jusvis gentis captivos, vel servos. » — Ducange (*Gloss. lat.*, édit. Didot, t. VI, p. 118) cite une charte du IXe siècle, où on lit ces mots : « Homines ipsius monasterii, tam ingenuos, quam servos, *sclavos*, et accolas super ipsius terram commanentes. » Le même auteur, v^o^ *Slavus* (éd. Didot, VI, 270), cite une charte de 939, où on lit : « Damus familias litorum XI, *Slavorum* XXVI..... » — Je ne crois pas que le mot *Sclavus* ou *Slavus* ait été employé au moyen âge indifféremment pour *Servus*,

serf. Je crois que par *Sclavus*, on n'a entendu que les serfs d'origine slave, après la défaite de ces peuples par Charlemagne et Louis le Débonnaire. Je suis confirmé dans mon opinion par les exemples cités ci-dessus et par le suivant que cite Ducange. C'est une formule de la réception des chevaliers de l'Hôpital : « Nos namquæ promittimus esse *servi sclavi* dominorum infirmorum. » Par ces mots *servi sclavi* il est fait allusion, à mon avis, à la situation particulièrement misérable des serfs esclavons, *esclaves*, et qui les fait distinguer des autres serfs, *servi*. — Il y a dans le *Glossaire* ms. de Lacurne de Ste-Palaye, t. XXII, p. 247 et suiv., un article intéressant sur le mot *Esclave*; j'y remarque ceci : « *Esclave* est mis comme féminin de *Esclaf*, dans les Assises de Jérusalem. » Comme chacun sait, le code de lois appelé *Assises de Jérusalem*, ainsi que la création des Hospitaliers, date de l'année 1100 environ. — Qu'il me soit permis de rectifier ici une erreur, peu grave il est vrai, de Voltaire. Je lis dans le *Dict. philosophique*, v° *Esclaves*. « Le plus ancien monument que nous ayons de ce nom d'*esclave* est le testament d'un Ermangaut, archevêque de Narbonne, qui lègue à l'évêque Frédelon son esclave Anaph, *Anaphum slavonium*. Cet Anaph était bien heureux d'appartenir à deux évêques de suite. » Ducange (éd. Didot, t. I, p. 243) cite ce testament, qui est de l'an 1005, mais selon lui, et nous partageons cet avis, *Anaphus* n'est pas un nom d'homme, mais l'équivalant de *Hanapus*, Hanap, Coupe, de sorte qu'il s'agirait ici d'une coupe d'Esclavonie (d'un verre de Bohême?) A. BOUYER.

— Voltaire, dans son *Diction. philosoph.* (v° *Esclaves*), dit : « Pourquoi appelons-nous *esclaves* ceux que les Romains appelaient *servi* et les Grecs *douloi?* L'étymologie est ici fort en défaut, et les Bochart ne pourront faire venir ce mot de l'hébreu... Il n'est pas hors de vraisemblance que les Slavons étant venus du fond du Nord, avec tant de peuples indigènes et conquérants, piller ce que l'empire romain avait ravi aux nations, et surtout la Dalmatie et l'Illyrie, les Italiens aient appelé *schiavitù* le malheur de tomber entre leurs mains, et *schiavi* ceux qui étaient en captivité dans leurs nouveaux repaires. » — D'autre part, Bescherelle attribue au mot *sclavus* (latin barbare) ou, d'après Vossius, à *Slaef* ou *Sclave* (allemand), l'étymologie du nom d'*esclave*, qui remonterait jusqu'à la soumission et la réduction en servitude des Slaves par Charlemagne. De *Sclavus* les Italiens ont fait *Schiavo*, « ayant coutume d'acheter des Slaves pour en faire leurs serfs. » — Après ces explications plus ou moins plausibles, me sera-t-il permis de faire observer, en m'appuyant sur l'analogie historique, que le mot en question, tout en désignant originairement un peuple, une race, une collectivité, est vraisemblablement comme une infinité d'autres du même genre, passé à l'état de type pour caractériser soit des individus, soit des classes d'individus? N'est-ce pas ainsi que, par voie de comparaison, on en est venu à dire de tel homme : C'est un *juif*, un *grec*, un *béotien*, un *allobroge*, un *ostrogoth*, un *vandale*, etc., un *nègre*, dirais-je, si le nègre n'était venu trop longtemps après le Slave, pour prêter l'office de son nom à tout homme marqué du sceau d'une servile oppression? Ne peut-on pas conclure logiquement de là qu'à un moment donné l'esprit des lettrés, ou simplement l'imagination populaire, frappée du degré de servitude et d'abaissement à nul autre pareil, où la noblesse polonaise avait réduit le peuple slave, malheureux entre les plus malheureux, appliqua le nom de *slave* ou d'*esclave*, ce qui est tout un, aux opprimés dont la misérable condition offrait quelque rapport avec ce triste idéal de l'asservissement moral et physique? — On remarquera à cette occasion, — ce qui fait assez peu d'honneur à notre espèce, — que tous ces mots-types, empruntés aux noms de peuples divers, ont toujours une acception défavorable, quand ils ne sont pas le signe d'une honteuse flétrissure. Mx.

—

Date de la mort du duc d'Antin (*Vid.* p. 101). — La naïveté du *Précis historique de l'Ordre de la Franc-Maçonnerie*, citée par M. A.-G.-J., nous donne occasion de rectifier la date de la mort du duc d'Antin, donnée par la Biogr. Univ. (Michaud, nouv. édit.). On comprend aisément qu'il s'agit de deux personnages différents (l'aïeul et le petit-fils), ayant porté successivement ce titre de *duc d'Antin*, et décédés, le premier en 1736, le second, en 1743. « Il n'y a qu'un duc d'Antin suivant les Dictionn. histor., » dit le *Précis historique*. Erreur complète; il n'y a qu'un duc d'Antin *dans* la Biogr. Univ., parce que ladite Biogr. ne s'occupe que des personnages célèbres et ne constitue pas un dictionnaire généalogique. Mais le P. Anselme, La Chesnaye-Desbois, etc., etc., distinguent parfaitement, dans la notice de la famille de Pardaillan de Gondrin : Louis-Antoine, premier duc d'Antin, fils légitime de Mme de Montespan, mort en 1736, et Louis, duc d'Antin, né en 1707, mort en 1743 (*Gazette du* 14 déc.). Ce dernier fut grand maître de la Franc-Maçonnerie de 1738 à 1743; il était petit-fils du premier; son père, mort en 1712 à 23 ans, ne porta que le titre de marquis de Gondrin. Quant au duc d'Antin qui figure dans la Biogr. Univ., et si bien mis en lumière par Saint-Simon, il naquit, suiv. le P. Anselme, le 5 sept. 1665, et mourut, d'après la *Gazette de France* et le *Mercure*, le 2 nov. 1736, et non le 2 déc.,

comme l'indique la *Biographie*. (*Gazette* du 10 nov. 1736. — *Mercure*, nov., p. 2576.)

J. Suconi.

—

La légende de saint Nicolas et des trois enfants au saloir. (*Vid.* pp. 132, 172). — Je trouve dans le n° de septembre 1851 de la *Revue britann.* un article intitulé : *Légende dorée des artistes.* Cet article est extrait d'un livre de Mrs Jameson : *Legendary art.* Le passage suivant donne la légende sans indiquer sa source, mais en se reportant au livre même de l'auteur anglais on obtiendrait peut-être satisfaction : « Ce fut durant cette famine (de Myre) que Nicolas fit un de ses plus étonnants miracles. Il voyageait dans son diocèse pour consoler et encourager son troupeau; or, il logea un soir chez un fils de Satan. Comme les vivres étaient rares et très chers, cet aubergiste volait de petits enfants qu'il tuait, faisait cuire et servait à ses hôtes. Il eut l'audace d'offrir un mets pareil à l'évêque et aux hommes de sa suite; mais Nicolas n'eut pas plutôt jeté les yeux dessus, qu'il eut connaissance de la fraude. Il réprimanda sévèrement le criminel hôtelier; puis, allant vers le tonneau où celui-ci avait mis les membres découpés et salés de ses innocentes victimes, le saint prêtre fit le signe de la croix. Aussitôt les enfants se levèrent sains et saufs. Les témoins de ce miracle furent frappés de surprise (et il y avait réellement de quoi); pour les ressuscités, ils coururent chez leur mère, car ils étaient les fils d'une pauvre veuve, et ils séchèrent ses larmes. » — Il résulte de la suite de l'extrait que les artistes grecs et bysantins reproduisirent soit en sculpture, soit par la peinture sur verre ou à fresque, cet épisode de la vie du saint. Malheureusement aucun morceau spécial n'est indiqué. Quoi qu'il en soit, l'auteur ne paraît pas admettre la confusion possible avec le miracle des bateliers et il décrit ainsi la représentation de ce second miracle qui diffère entièrement du premier : « Souvent encore, on voit près du patron des écoliers les trois enfants qu'il ressuscita chez le cruel aubergiste; ils se tiennent debout dans un baquet, les mains jointes, et regardant leur sauveur. »

(Douai.) Dr Mangin.

—

Rouget de L'Isle et la « Marseillaise » (*Vid.* p. 147). — L'auteur de la question connaît-il un ouvrage intitulé : *Rouget de L'Isle et la Marseillaise*, par M. Poisle-Desgranges. Paris, 1864. Bachelin-Deflorenne, pet. in-18?

M. Jules Lecomte a traité ce sujet dans une ou deux chroniques du *Monde illustré*, du 8 juin au 1er août 1863. H. J.

— Je lis dans une lettre de Béranger à Rouget de L'Isle, 8 déc. 1830 : « Gloire à vous, Monsieur le membre de la Légion! Cela vous était bien dû, en vérité. Et pourquoi seriez-vous importuné de passer avant les autres? Qui aurait le droit de vous disputer le pas? Croyez, qu'il me suffit bien qu'on pense que j'ai marché sur vos traces. D'ailleurs, mon ami, lorsque la *Marseillaise* va nous redevenir encore une fois nécessaire à la frontière, il est tout naturel qu'on ait donné *à son auteur*, brave militaire, *distingué comme poëte*, la récompense qu'il eût dû recevoir à la création de l'ordre. » — N'est-ce pas là une réponse, en quelque sorte, au correspondant qui demande quelle part Rouget a prise à la *Marseillaise?* Mais dans aucune de ses lettres à Rouget, Béranger ne parle de Rouget comme ayant eu part à la musique de la *Marseillaise.* T.

— On trouvera tous les renseignements désirés à l'article *Rouget de L'Isle*, de la *Nouv. Biogr. gén.* Didot. M. Diétrich, fils ou petit-fils du maire de Strasbourg en 1792, donnait dernièrement les mêmes détails à un de ses amis, de qui je les tiens. Voir aussi un ouvrage nouvellement paru : *Rouget de L'Isle et la Marseillaise* (chez Bachelin-Deflorenne), que je ne connais pas encore. Dr Lejeune.

— Compatriote de Rouget de Lisle, honoré de son amitié dans les dernières années de sa vie, je crois pouvoir, en toute connaissance de cause, donner les renseignements demandés. C'est à Strasbourg, sur la fin d'avril 1792, dans la nuit du jour même où parvint dans cette ville la nouvelle de la déclaration de guerre dont la France, menacée par la coalition, prit la généreuse initiative, que furent composées du même jet les paroles et la musique de cet hymne patriotique par Rouget de Lisle, alors lieutenant du génie. Cette improvisation eut lieu à la suite d'un repas de corps donné par M. Dietrich, maire de Strasbourg, à la garnison de la ville, dans des circonstances un peu différentes de celles que rapporte M. de Lamartine dans son histoire des Girondins. Ce beau chant reçut de son auteur le nom de *Chant de l'armée du Rhin*, et ce ne fut que plus tard qu'il prit celui sous lequel il est aujourd'hui connu. Tous les faits relatifs à cette haute inspiration viennent encore de m'être rappelés par Mme Elise Voïart, chez qui Rouget de Lisle a passé les dix dernières années de sa vie à Choisy-le-Roi, et où, tant de sa part que de celle de son mari, il a été l'objet des soins les plus affectueux. Voici, dans une lettre en date du 28 janvier dernier, ce que m'écrit cette dame, non moins distinguée par les grâces de son esprit que par la délicatesse de ses sentiments : « Quant à la véritable origine de la *Marseillaise*, votre version, celle du souper de Dietrich

est la bonne. Je l'ai entendu conter vingt fois à Rouget de Lisle. Pendant ce repas, Dietrich dit à notre ami : « Voyons, Rouget, vous qui êtes poëte et musicien, faites-nous quelque chose qui vaille la peine d'être chanté ? » — Le modeste jeune homme s'en défendit d'abord. — Mais excité de plus en plus par les provocations de ses camarades, il cède à tant d'instances, et plus encore à l'enthousiame dont il se sent pénétré. Rentré dans sa chambre, il prend son violon, et tout en cherchant la phrase musicale, les paroles viennent presque à son insu s'offrir d'elles-mêmes au rhythme guerrier qui résonnait dans sa pensée. — Car, disait-il en me faisant ce récit, je ne les écrivis que pour garder l'ordre qu'elles devaient occuper dans la mélodie. »

J'ai abrégé le récit de Mme Elise Voïart; j'en supprime même la fin relative à l'effet prodigieux que produisit d'abord sur Dietrich et ses amis, puis sur nos soldats, cet hymne inspiré par le plus pur comme par le plus ardent patriotisme. A ce témoignage, pour moi sans réplique, et que confirment tous les souvenirs de mes conversations avec Rouget de Lisle, j'en joindrai un autre plus concluant encore. C'est celui de l'auteur de la *Marseillaise* lui-même, consigné de la manière la plus formelle, et à près de trente ans d'intervalle, dans deux de ses plus importantes publications.

La première, qui date de 1796, a pour titre : *Essais en vers et en prose*, par Rouget de Lisle, et est dédiée à son ami le célèbre compositeur Méhul. Dans ce volume devenu rare et imprimé par Didot, la *Marseillaise* figure sans la musique, mais accompagnée d'un astérisque, qui, selon la remarque du poëte à la suite d'une autre pièce de vers, indique que la musique de ce chant et de tous ceux qui sont marqués de ce signe a été composée par l'auteur des paroles. Or, nous ne sachions pas que, ni à cette époque, ni à aucune autre, une assertion aussi précise ait reçu le moindre démenti. J'en dirai autant de l'autre publication, les *Cinquante Chants français*, qui ont paru en 1825 et où la *Marseillaise* est précédée de cette petite préface de l'auteur : « Je fis, dit-il, la parole et l'*air* de ce chant à Strasbourg, dans la nuit qui suivit la proclamation de la guerre, fin d'avril 1792; intitulé d'abord CHANT DE L'ARMÉE DU RHIN, il parvint à Marseille par la voie d'un journal constitutionnel, rédigé sous les auspices de l'illustre et malheureux Diétrich. Lorsqu'il fit son explosion, quelques mois après, j'étais errant en Alsace, sous le poids d'une destitution encourue à Huningue pour avoir refusé d'adhérer à la catastrophe du 10 août, et poursuivi par la proscription immédiate qui, l'année suivante, dès le commencement de la Terreur, me jeta dans les prisons de Robespierre, d'où je ne sortis qu'après le 9 thermidor. *Signé :* R. D. L. »

Croirait-on que, de nos jours, après une déclaration aussi formelle, émanée d'un homme d'honneur, comme l'était à si haut point Rouget de Lisle, il se trouve des personnes qui lui contestent la paternité de la partie la plus importante de son œuvre? C'est cependant ce que fait M. Fétis, directeur du Conservatoire de Bruxelles; et sur quoi fonde-t-il cet étrange déni de justice? Sur une feuille volante imprimée en 1793, dont il se dit le possesseur et où un sieur Julien Navoigille, compositeur fort peu connu jusqu'alors, est désigné comme l'auteur de la musique de la *Marseillaise*. Remarquons, d'abord, que cette date de 1793 est postérieure de près d'un an à l'époque (fin d'avril 1792) où fut composé le *Chant de l'armée du Rhin*, qui, pour nous servir des expressions du véritable auteur, *avait fait* déjà et depuis longtemps *son explosion*. M. Fétis s'étonne que celui-ci n'ait pas réclamé contre le plagiat du sieur Navoigille. Mais il oublie que Rouget de Lisle, alors prisonnier et sur le point de marcher à l'échafaud, n'avait aucun moyen de faire connaître la vérité. Il est même présumable qu'il n'a eu aucune connaissance du vol qui lui était fait si impudemment, ou qu'il aura dédaigné de revendiquer la paternité d'une œuvre qui était si bien sienne. — M. Fétis se prévaut aussi de ce que, dans les *Essais en vers et en prose*, publiés par Rouget de Lisle, en 1796, la *Marseillaise* n'est pas accompagnée de la musique; mais il n'a pas remarqué ou voulu remarquer l'*astérisque* accusateur et qui le condamne si pleinement. — Enfin M. Fétis trouve la musique des autres chants de Rouget de Lisle trop inférieure à celle de la *Marseillaise*, pour que ce beau chant puisse lui être attribué. Ceci est une question d'art que je ne me permettrai pas de résoudre; et cependant j'ai entendu dire à des gens du métier que, dans ces chants si dédaignés par M. Fétis, on retrouvait encore l'ongle du lion, les *disjecti membra poetæ*, le chantre de la *Marseillaise* en un mot. Puis, c'est vouloir juger avec les règles abstraites et conventionnelles de l'art le résultat spontané de la plus haute inspiration patriotique qui ait jamais possédé un cœur d'homme. C'est surtout à ce dernier point de vue que doit être considérée la *Marseillaise*; c'est ce qui en fait, non pas un chant de circonstance ni de guerre civile, comme l'est, par exemple, la *Parisienne*, mais l'hymne national par excellence, le chant d'un peuple entier qui vole contre l'étranger à la défense de ce qu'il a de plus cher au monde : sa liberté et son indépendance. Cet admirable chant offre un si parfait accord de la musique avec les paroles, un tout tellement complet, qu'il est impossible de séparer l'œuvre du musicien de celle du poëte, et que l'une et l'autre n'ont pu provenir que d'une seule et même inspiration. C'est

l'avis que j'ai entendu plus d'une fois exprimer aux vrais connaisseurs, à de bons compositeurs eux-mêmes. Cela seul suffirait pour assurer à Rouget de Lisle la gloire entière et sans partage de son hymne héroïque. J'ai cru devoir cependant, pour son honneur, pour celui de son pays natal, comme dans l'intérêt de la vérité, fournir toutes les preuves qui ne laissent aux esprits les plus prévenus, aucun doute à cet égard. Aux témoignages que j'ai rapportés, j'aurais pu joindre aussi ceux de plusieurs illustres contemporains de Rouget de Lisle, tels que les généraux Luckner, de Broglie et Lafayette, ainsi que les procès-verbaux de la Convention nationale, lorsqu'elle faisait entrer la *Marseillaise* dans le programme des fêtes publiques. C'est toujours Rouget de Lisle qu'elle désignait comme le seul auteur du chant national, et ni le sieur Navoigille, ni qui que ce soit au monde, ne s'est avisé alors de lui contester son plus beau titre de gloire.

M. Poisle-Desgranges, à qui je me suis fait un plaisir de communiquer les renseignements ci-dessus, les a consignés avec d'autres détails encore dans un opuscule tout récent : *Rouget de Lisle et la Marseillaise.* (Libr. Bachelin-Deflorenne.)

(Vincennes.) GINDRE DE MANCY.

—

Saint-Elphége (*Vid.* p. 148). — On ne peut que renvoyer l'auteur de cette question à Baillet (vol. d'avril, p. 491. éd. de 1704) et aux Bollandistes (avril, p. 631). Il y verra qu'*Elfége* ou *Alfege*, né en 954, succéda à St. Ethelwold au siége épiscopal de Wincester, qu'il fut l'ami de St. Dunstan, qu'il devint archevêque de Cantorbéry en 1006, et qu'il fut mis à mort par les Danois vers l'an 1011 (Mabillon dit 1020). Ses actes écrits vers 1083 par le moine Osberst, sous l'épiscopat de Lanfranc, sont relatés dans les Bollandistes, p. 630. E. DE L.

—

Quesnay de Saint-Germain (*Vid.* p. 149). — La *Revue philosophique*, n'est, sous un nouveau titre, que la suite de la *Décade philosophique* (le mot Décade disparaît, à partir de l'an XII). La notice nécrologique sur Quesnay de Saint-Germain se trouve aux pp. 445-55 du tome XLVI de cet utile recueil. — Le *Discours pour servir à l'éloge de M. Court de Gebelin*, a été imprimé au profit de la famille Court de Gebelin. Paris, l'auteur, 1784, in-4° de 19 pages. (Voy. Quérard, la *France litt.*) C. T.

—

Prognostication d'un cordelier d'Avignon (*Vid.* p. 149). — Fabricius (*Bibliotheca latina mediæ latinitatis*, éd. de Padoue, 1754, t. VII, p. 127) et Bayle (au mot *Roque-Taillade*) donnent tous les renseignements désirables sur ce religieux, et ses prédications qui ont été imprimées et lui ont attiré des persécutions. Il aurait dû avoir un article dans la *Biographie générale*. — Son nom latin, *Joh. de Rupe scissa*, devrait être en français *Jean de la Roche-Taillée*. C'est Froissard qui lui donne celui de *Roque-Taillade*. D. L.

—

L'Homme au Masque de fer (*Vid.* pp. 149, 153). — Les deux principaux ouvrages à consulter sur l'*Homme au masque de fer*, sont : 1° *Histoire de l'Homme au masque de fer*, par J. Delort (Paris, 1825, in-4°); 2° *The true history of the State Prisoner commonly called the Iron Mask, extracted from documents in the french Archives* (London, 1826, in-8; 2e édit., Lond., 1827, in-8°). — On trouve dans ces deux ouvrages toutes les pièces des correspondances échangées entre les ministres de Louis XIV et les agents de tout ordre, qui furent chargés de 1677 à 1679 d'entrer en négociations avec le duc de Mantoue Ferdinand-Charles IV, relativement à l'introduction d'une garnison française dans la forteresse de Casale, capitale de Montferrat, considérée alors comme la clef du Milanais. Il résulte de ces pièces, dont l'authenticité paraît bien établie, que l'*Homme au masque de fer* était le comte Hercule-Antoine Matthioli, ancien secrétaire d'Etat du duc de Mantoue, personnage peu intéressant, qui après avoir d'abord trahi son maître, se ravisa, fit échouer les projets du roi de France, et fut traîtreusement arrêté par Catinat, qui lui avait fait donner rendez-vous sur la frontière, sous prétexte de lui remettre une forte somme d'argent. Z.

— Je suis loin de pouvoir répondre à la question de M. E. C., et j'attends moi-même avec impatience la réponse *complète* qui ne peut tarder à être faite. Je crois cependant devoir lui indiquer, comme contenant des renseignements intéressants sur l'histoire du Masque de fer, et la Bibliographie relative à ce personnage, les articles suivants : 1° Une note de M. Henri Martin, dans son *Hist. de France* (4e édit.), t. XIII, p. 45. — 2° L'article de M. Chéruel, dans le *Dict. des institutions et coutumes de la France*, p. 755. — 3° L'article consacré au Masque de fer, dans la *Nouv. Biogr. gén.* (Didot), t. XXXIV, p. 150-167. AD. BOUYER.

— A propos des versions sur le Masque de fer, voici une petite fable historique que les lecteurs de l'*Intermédiaire* ne seront peut-être pas fâchés de connaître. « Arrivé à l'âge des passions, le prisonnier « témoigna au gouverneur le désir d'avoir « une femme. Celui-ci, après en avoir ob- « tenu l'autorisation, lui procura une veuve « de trente ans, qui consentit au sacrifice « de sa liberté pour procurer une fortune



« à sa fille unique. En moins d'un an, « cette veuve mit au monde un enfant mâle « qu'elle allaita pendant quelque temps, « et, dès qu'il fut sevré, le gouverneur le « fit passer en Corse, en le confiant à une « personne de confiance, comme un enfant « venant de **bonne part**, en italien, *de* « *Buona parte*.... On présume que c'est le « trisaïeul du héros qui naguère régnait « sur les Français, sous le nom de NAPO- « LÉON Ier. — Puisse cette petite communication être agréable à mon compatriote de la Sarthe, M. E. C.

(Vesoul.) TH. PASQUIER.

—

Le Gouverneur de Verdun, Beaurepaire (*Vid*. p. 149). — Beaurepaire a-t-il été assassiné ou s'est-il donné la mort? Dans une lettre publiée dans le journal *l'Amateur d'autographes*, du 1er novembre 1862, j'ai essayé de prouver que Beaurepaire avait été assassiné, en m'aidant de l'ouvrage de M. Paul Mérat, *Verdun en* 1792, *épisode historique militaire*, 1849, et des *Observations médico-légales sur la mort de Beaurepaire*, qu'a données le docteur Adolphe La Chèse, dans la *Revue d'Anjou*, 1860. Je n'ai pas changé d'avis. Il est du reste prouvé aujourd'hui, par d'inépuisables documents et jusqu'à l'évidence, que Beaurepaire ne se donna pas la mort en plein conseil, désespéré de voir que la place allait être rendue. Le conseil s'était séparé à sept heures du soir, après avoir accepté une suspension d'armes, et c'est vers deux heures et demie du matin que, le bruit d'un pistolet ayant attiré l'attention, on pénétra dans sa chambre et on le trouva mort. Je renvoie aux travaux de mes devanciers et au mien pour les détails, et particulièrement pour les extraits du *Mémoire* que le général Lemoine, qui commandait alors en second le bataillon de Maine-et-Loire, et qui entra des premiers dans la chambre de Beaurepaire. Le *Mémoire* avait été rédigé sur la demande du roi Louis-Philippe. Le général Lemoine y établissait la probabilité, ou mieux la certitude, qu'il y avait eu assassinat et non suicide. Il fait aujourd'hui partie des manuscrits du Dépôt de la Guerre.

(Alençon.) L. DE LA SICOTIÈRE.

— Même indic. de MM. C. T. et H. de Brainville.

—

Épitre à Ninon, du comte André Chouvalof (*Vid*. p. 150). — Voici un fragment d'une lettre inédite du chevalier de l'Isle à Voltaire : « L'Épître à Ninon cause, parmi nous, de grand débats; on ne peut croire qu'elle soit d'un jeune étranger, mais on ne devine pas non plus quel Français en est l'auteur. M. le comte de Schouwaloff est assuré, dit-il, que l'épître vient de son neveu; votre ami d'Argental l'assure aussi, personne ne se rend à leurs assurances. Pour moi, je dis qu'un Russe a fait ces vers-là, tout comme j'ai fait l'*Iliade*. (17 *mars* 1774.) »

Voltaire avait meilleur opinion des Russes que le chevalier de l'Isle, car il dit à Mme du Deffand : « On parle français à la cour de l'impératrice plus purement qu'à Versailles, parce que nos belles dames ne se piquent pas de savoir la grammaire. Diderot est tout étonné de ce qu'il a vu et entendu. » (*Lettre du* 26 *mars* 1774.)

Dans la même lettre Voltaire dit : « Je voudrais être votre invalide, et vous faire la lecture; mais je suis bien plus qu'invalide, je suis mort. M. de Lisle, qui est tout à fait en vie, doit vous tenir lieu de tout. Je n'ai jamais vu un homme plus nécessaire à la société que lui. Les dragons de mon temps n'avaient pas l'esprit de cette tournure-là. Il ne veut pas croire que l'*Epître à Ninon* soit du jeune comte de Schowalow, et faite dans les glaces de la Newa, etc. »

Il existe une famille Maucherat de Longpré, je connais un de ses membres. Mais je ne peux dire si un écrivain de ce nom vivait au XVIIIe siècle. —

(Maubeuge.) H. DE L'ISLE.

—

Une histoire de France A. M. D. G. (*Vid*. p. 160). — L'auteur de l'*Histoire de France* dont M. P. d'A. a extrait l'incroyable passage relatif à Mme de Lavalette, n'était pas abbé, mais il *pensait bien* (style de 1819), tout aussi bien que son frère l'abbé, avec lequel on l'a confondu. J.-Corentin Royou était censeur, et il travailla aussi pour le théâtre. OL. B.

Trouvailles et Curiosités, etc.

Une inscription très instructive. — Voici cette inscription, qui se trouve rapportée et commentée dans l'ouvrage intitulé *Antiquités de la ville de Saintes et du dép. de la Charente-Inf.*, par le baron Chaudruc de Crazannes (Paris, 1820, in-4°) :

D . M . ET . M.
TULLIAE . F . T . MARTII
CENTVRIONIS . D.
A . AETATIS . XX.
ET . VR . DCC . LXXI.

« C'est-à-dire D*iis* M*anibus* ET M*emoriæ* [*æternæ*] TVLLIAE F*iliæ* T*ullii*(1) MARTII CENTVRIONIS D*efunctæ* [ou *decessit*] A*nno* XX ET VR*bis* [*Romæ conditæ*]. DCCLXXI. » Et le savant antiquaire traduit : « *Aux mânes et à la mémoire de Tullia, fille de Tullius ou Titus*

(1) Ici une assez longue note pour savoir s'il faut lire *Titi* ou *Tullii*.

Martius, centurion, morte âgée de vingt ans, l'an de la fondation de Rome 771.» — «Voilà, ajoute l'auteur, l'inscription la plus remarquable, sans contredit, et la plus curieuse de cette collection : elle est insolite, et dans les immenses recueils d'inscriptions tumulaires ou sépulcrales, on n'en connaissait pas qui rappelassent la date de la fondation de Rome; car nous ne croyons pas que l'on puisse expliquer autrement la sigle ET VR. Le mot *Urbs*, tout seul, désignait spécialement Rome, la ville par excellence; et c'est dans ce sens qu'il est constamment employé par les poëtes, les orateurs et les historiens de la haute latinité. Le centurion Tullius Martius était sans doute un citoyen romain en garnison à Saintes avec la cohorte qu'il commandait; il eut le malheur d'y perdre sa fille, et, par un sentiment d'orgueil et d'amour-propre digne d'un citoyen de Rome, et peut-être aussi par la force de l'habitude, il data l'année de la perte de sa chère Tullia de l'ère de sa patrie.

« Il serait, au reste, possible d'entendre par VR. VR*bis Santonicæ*, la ville de Saintes, comme la nomme Ausone, épître VIII (1). Mais les Romains avaient-ils connaissance de l'époque certaine de la fondation de cette ville gauloise? Nous croyons la première leçon préférable.

« L'an 771 de Rome remonte au principat de Tibère, et la beauté et la forme des caractères de l'inscription indiquent qu'elle appartient à cette époque. »

Le baron Chaudruc de Crazannes et le chevalier Ennius Quirinus Visconti avaient bien raison de considérer cette inscription comme fort curieuse. Elle l'était beaucoup en effet, mais par une cause qu'ils ne soupçonnaient pas. L'inscription était l'œuvre de deux jeunes gens pétris de malice et assez bons archéologues, comme on l'est généralement dans une ville où se rencontrent tant d'inscriptions *authentiques*. Ainsi la mort de la chère Tullia, la douleur du père, le patriotisme de celui-ci, sa cohorte en garnison à Saintes (caserne de l'abbaye), tout cela a pris naissance dans l'imagination d'un antiquaire à la vue d'un monument apocryphe. Il n'est pas impossible que ce monument figure encore dans le musée archéologique de ma ville natale et que l'inscription occupe une place honorable dans quelque *Corpus inscriptionum*. Avis aux épigraphistes. E. PROUHET.

—

Une lettre écrite de Naples en 1790 sur la Révolution française. — Il y a de l'intérêt à jeter un coup d'œil en arrière et à voir, à l'aide de documents particuliers, comment nos pères ont apprécié les circonstances dont ils furent ou témoins ou victimes. *Suave mari magno!...* Voici une lettre adressée en 1790 à un avocat de Montélimar, M. Forquet, par un de ses frères qui, étant établi à Naples, envisageait de là les événements de France d'après les nouvelles qu'il en recevait. On remarquera qu'à cette date les « papiers publics » lui donnaient lieu d'espérer que la révolution était « consommée et consolidée, » mais qu'il avait cependant la conscience que « la jeunesse seule en jouirait » un jour. Quant à lui, dans son sentiment de sincère patriotisme, il se contentait d'en jouir en « imagination, » et sous ce rapport il personnifie bien la manière de voir de tant de bons citoyens que le malheur des temps n'avait pas encore abattus :

Naples, 1er may 1790.

Pour répondre, mon frère, à la lettre que vous me fîtes le plaisir de m'écrire le 9 mars, j'ay attendu le départ d'un de nos bâtiments pour Marseille, afin d'envoyer la mienne par une voye aussi sûre que la poste et plus œconome. Pensant que, dans ce moment où le peuple est obligé à faire des efforts pour arriver à ce temps où l'ordre qui s'établit allégera son fardeau, aucune œconomie, quelle légère qu'elle soit, n'est à mépriser. Par tout ce que vous me dites de notre province et tout ce que les papiers publics nous aprenent des autres, il y a apparence que la révolution est consommée et consolidée par l'union qui règne dans toute la France, union qui rendra vains les coupables efforts de quelques mécontents désignés sous le nom d'aristocrates. Mais l'on a encore un grand point à établir, les finances de l'Etat; c'est le suc vital sans lequel tout sèche, tout périt. — L'incertitude qui règne encore dans cette partie tient la France dans un discrédit dont on n'a pas d'idée. Les places étrangères ne changent avec celles de France qu'à des prix qui indiquent la méfiance la plus complète; le papier sur Paris surtout perd de 12 à 14 p. cent et l'on ne trouve qu'avec la plus grande difficulté à le négotier, la majeure partie des négotiants ne voulant s'en charger à aucun prix. Le commerce en souffre incroyablement. Mais lorsqu'on aura trouvé le moyen de rétablir la circulation, la confiance reviendra et le bonheur avec elle.

Cependant l'on doit confesser que l'on ne pouvait rétablir l'édiffice qu'en en sapant les fondemens, et qu'il faut donner le temps d'élever le nouveau et de se dégager des décombres de l'ancien; c'est un mal passager, c'est le prix des bienfaits de la nouvelle Constitution et on ne sçaurait l'acheter trop cher; qui ne sçaurait pas souffrir s'en montrerait indigne. — Tous les détails que vous me faites me sont très agréables; ils le sont à tous les bons patriotes, et je vous prie de surmonter la peine que vous avez à vous mettre à écrire pour m'instruire de ce qui se passe d'intéressant.

Il a été question d'un complot du comte de Maillebois dans lequel il faisait entrer la cour de Naples. C'était apparemment de ces plans que l'on jette sur le papier comme on y crayonne une figure académique pour

(1) C'est l'avis de M. Visconti, et cette autorité est d'un grand poids. (Note de M. C.de C.)

passer le temps. Car je vous assure que la cour de Naples ne pense à rien moins qu'à s'ingérer des affaires de France. Elle n'est occupée que du mariage de deux de ses princesses avec le premier et le second des fils du grand-duc de Toscane, aujourd'huy roy de Hongrie, etc. Le Roy et la Reyne iront peut-être consigner leurs filles à leurs époux respectifs; il est du moins question de ce voyage pour le mois de septembre, si la guerre qu'on dit déclarée par le roy de Prusse à la maison d'Autriche ne dérangera pas ce projet. — Vous ne devez pas avoir manqué de bled cet hivert, car la Sicile, le royaume de Naples et la Sardaigne en ont fourni à la France des quantités très conséquentes et en fourniront encore. Dieu vous envoye de meilleures récoltes que celles des deux dernières années. — Je félicite mon neveu sur ses bonnes intentions guerrières et patriotiques. Il faut bien que la jeunesse seconde de tout son pouvoir une révolution dont elle seule jouira, car pour nous nous n'en jouissons qu'en transportant notre imagination dans un avenir que nous ne verrons probablement pas. — Vous avez beaucoup d'amitiés de la part de ma femme qui embrasse tendrement sa sœur; mon fils icy présent vous assure de ses respects et embrasse son cousin. — Je suis constamment tout à vous et votre affectionné frère. CHARLES FORQUET (1).

—

Traduttori, traditori. (*Vid.* p. 98, 124). — Parmi les traducteurs de Corneille, il ne faut pas oublier l'aimable Andrieux, qui, à deux reprises différentes, a retouché ou refait, mais sans beaucoup de succès : *La Suite du Menteur* (V. Taschereau, *Histoire de la Vie et des Œuvres de P. Corneille*, 2e édit., p. 323).

La Fontaine, lui aussi, a été traduit. Une des plus rares et des plus curieuses éditions de ses *Fables* est assurément la suivante : « *Le* LA FONTAINE *des premiers âges, ou* Fables de la Fontaine, *réduites à la simple narration et distribuées en douze livres; les quatre premiers contenant les fables simples ou courtes, convenables aux enfants; les quatre derniers, celles d'un plus haut style, pour les adolescents; et les quatre livres intermédiaires, celles qui, tenant des unes et des autres, sont plus particulièrement propres aux jeunes gens. On a remplacé les mots vieillis par des termes en usage, corrigé plusieurs fautes de langue par lesquelles des éditeurs inattentifs ou ignorants avaient défiguré cet auteur inimitable. On a retranché tout ce qui pouvoit blesser le plus légèrement les mœurs et la pudeur; on a fait enfin disparoître un nombre considérable d'hiatus, d'inversions forcées, de constructions vicieuses, de termes impropres*, etc., par Pierre-Philibert Lebrun, ancien président, prévôt, juge royal de la ville de Bonneval. Paris, Favre, 1808, in-8°.

Enfin, Molière lui-même n'a pas échappé aux traducteurs. Thomas Corneille a mis en vers *Don Juan*, et sa traduction a du mérite. On la représentait même de préférence à la pièce originale. Il existe au moins deux traductions en vers de l'*Avare*, dont l'une, par un amateur du Mans, n'a pas été mise dans le commerce. Elles ne valent par celle de *Don Juan*.

(Alençon.) LÉON DE L. S.

—

« La Coquette corrigée, » de Lanoue, est-elle bien de lui? — *La Coquette corrigée*, comédie en cinq actes et en vers, par Jean Sauvé de Lanoue (Paris, 1757, in-12), jouée pour la première fois le 23 février 1756. Cette pièce, ainsi que l'attestent les diverses éditions de 1776, 1784, 1785, 1786, 1818, a été et est encore considérée comme l'œuvre de Lanoue, acteur des Français. Quérard confirme cette attribution dans sa *France littéraire*, avec d'autant plus d'apparence de raison que Lanoue a remercié le rédacteur du *Mercure de France* (juillet 1756) d'avoir fait une analyse bienveillante de sa *Coquette corrigée.* Toutefois, voici un petit passage textuellement copié dans une lettre autographe du graveur S.-C. Miger, membre de l'ancienne Académie royale de peinture, qui nous a été confiée par un des membres de la famille : « C'est (dit-il) de M. de Montenault, « *La Coquette corrigée*, qu'il a mise au « jour sous le nom de Lanoue, acteur des « Français, son ami. » E.-B. de L.

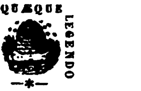
—

Errata. — P. 163, col. 1, p. 29, *lisez :* que j'aie.
P. 166, col. 2, l. 71, 72, 73, lisez partout *gricc,* au lieu de *grice.*
P. 170, col. 1, l. 7, lisez 1655.

(1) M. Forquet, à qui était adressée cette lettre, est mort juge à Montélimar, vers 1840.

Paris. — Typ. de Ch. Meyrueis, rue des Grès, 11.

Num° 14.] Cherchez et vous trouverez.



Il se faut entr'aider. [20 sept. 1864.

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(NOTES and QUERIES français)

QUESTIONS ET RÉPONSES, COMMUNICATIONS DIVERSES A L'USAGE DE TOUS

LITTÉRATEURS ET GENS DU MONDE, ARTISTES, BIBLIOPHILES, ARCHÉOLOGUES, GÉNÉALOGISTES, ETC.

S'ADRESSER (franco): *Pour les abonnements :* à MM. [redacted]. DUPRAT, libraire de l'Institut, etc., rue Fontaues, 7 (près du Musée de Cluny), à Paris; F. FOWLER-MOLINI, à Londres; BROCKHAUS, à Leipsig; DECQ, à Bruxelles; MULLER, à Amsterdam; BOCCA, à Turin; J. MOLINI, à Florence; B. BAILLIÈRE, à Madrid; BRILL, à Leyde; CHERBULIEZ, à Genève; SPITHOVER, à Rome, etc.
Pour la rédaction : à M. CARLE DE RASH, directeur de l'*Intermédiaire*, chez M. B. DUPRAT, rue Fontanes, 7 (près du Musée de Cluny), à Paris.

Pour 12 numéros, 5 fr. Etranger : 7 fr. — Annonces : 30 cent. la ligne.

AVIS. — Ce numéro est encore adressé à quelques abonnés qui, absents sans doute et en vacances, n'ont pas encore envoyé leur renouvellement de 5 fr. — Ils sont priés de se mettre en règle le plus tôt possible.

SOMMAIRE.

A NOS LECTEURS. — Un seul de nos abonnés vient de nous exprimer (et nous ne le tairons pas) une opinion contraire au parti qui a été adopté de doubler le nombre de nos numéros annuels. Outre que cet avis est tardif (7 septembre) et isolé, il est suivi de ces lignes : « Mais « puisque la majorité des abonnés en a décidé autrement, « je m'incline et renouvelle mon abonnement. » Voilà qui est bien et d'un bon exemple. Mais sur quel motif se fondait l'opinion de cet abonné dissident? C'est ce qu'il n'est pas inutile d'examiner ici avec nos lecteurs, car nous croyons qu'il y a intérêt à les tenir toujours bien au courant de la marche et des petites difficultés de notre publication.

« Il me semble bon, nous écrivait M. P., que les ques« tions ne soient pas trop précipitées ni multipliées, afin « de donner à ceux qui n'ont que peu de loisirs le temps « de répondre. » M. P. s'est-il bien rendu compte des conditions et des exigences d'un recueil comme le nôtre? Il ne faut pas, sans doute, qu'il soit publié avec une précipitation nuisible, mais il faut aussi qu'il ne languisse pas, qu'il ne fasse pas languir les auteurs des questions ou des réponses. C'est pourquoi, dès le principe, plusieurs abonnés ont demandé que l'*Intermédiaire* devînt bi-mensuel le plus tôt possible. Nous répondions qu'il le serait dès que le nombre de nos abonnés et co-rédacteurs le permettrait, et que c'était à eux à en faire les frais de toute façon.

Il est arrivé que bientôt les correspondances ont marché à merveille, et plus vite que les abonnements, en sorte que nous avons dû, pour vider notre portefeuille à mesure qu'il se remplissait, rapprocher la publication de nos n°s 4, 7, 9, 10, 11, 12. Alors nous avons cru pouvoir devancer le moment où les frais seraient entièrement couverts, et proposer aux abonnés une mesure qui nous paraissait nécessitée par les circonstances, l'addition de douze nouveaux numéros pour compléter cette première année. Comment nous serions-nous, sans cela, tiré d'affaire? Il ne dépendait pas de nous que les questions, et surtout les réponses, ne se *multipliassent* point, et elles se multipliaient en effet d'une manière régulière et si satisfaisante qu'il fallait bien tâcher de donner satisfaction tout à la fois aux diligents et aux retardataires. C'est à

quoi ont tendu nos efforts; mais la chose n'était pas aisée. Les réponses disputent avidement la place aux questions, et nous forcent la main. Il faudrait à notre cadre restreint une élasticité qu'il n'a pas. Le seul remède (et il est souvent insuffisant) était donc dans une périodicité plus fréquente (1).

A l'instant même où nous écrivons, notre portefeuille pour le n° 15 est déjà archi-plein. Grand sera notre embarras. Tant pis pour nous! Cela ne doit arrêter ni la correspondance ni surtout la propagande de nos amis, bien au contraire.

(1) Il faut se rappeler que le *Notes and Queries*, notre confrère anglais, est hebdomadaire, et que chacun de ses numéros contient au moins trois fois la matière d'un des nôtres.

Questions.

BELLES-LETTRES — PHILOLOGIE — BEAUX-ARTS — HISTOIRE — ARCHÉOLOGIE — NUMISMATIQUE — EPIGRAPHIE — BIOGRAPHIE — BIBLIOGRAPHIE — DIVERS.

Le peuple de Paris. — J'ai lu en épigraphe, dans un livre dont j'ai oublié le titre, et j'ai transcrit la phrase que voici : « Le peuple de Paris est tant sot, tant badaud, et tant inepte de nature, qu'un bateleur, un porteur de rogatons, un mulet avec ses cymbales, un vielleux au milieu d'un carrefour, assemblera plus de gens que ne ferait un bon prédicateur évangélique. » De qui eette phrase, qui sent son connaisseur et son seizième siècle? La source n'était pas indiquée : pourrait-on me la signaler? S. D.

—

Un cantique de M. de Voltaire. — En lisant un recueil intitulé : *Opuscules sacrés et lyriques ou Cantiques sur différents sujets de piété avec les airs notés, à l'usage de la jeunesse de la paroisse de Saint-Sulpice* (Paris, Nicolas Crapart, 1772, 4 vol. in-8°), j'ai été fort surpris d'y trouver un cantique que l'auteur du recueil attribue à M. de Voltaire. En voici le premier et le dernier couplet :

Notre bonheur n'est qu'en Dieu.

Entendrons-nous vanter toujours
Des beautés périssables,
De faux plaisirs, de vains amours,
Passagers et coupables?
Songes brillans, beaux jours perdus,
Beaux jours, vous ne reviendrez plus!

Nos jours sont courts et douloureux,
Ce n'est qu'une ombre vaine;
Notre gloire échappe comme eux
Et l'oubli nous entraîne;
Mais le tendre amour de ta loi
Nous rend éternels comme toi.

Ces vers ont-ils été recueillis dans les Œuvres de Voltaire? Font-ils encore partie des recueils de cantiques aujourd'hui en usage, et la jeunesse chrétienne est-elle exposée à chanter, dans le temple du Seigneur, les vers d'un auteur impie? E. P.

—

Gazette. — D'où vient ce nom? — Les premiers journaux parurent sous le nom de *Gazette*. Quelle peut être l'origine de ce mot? B. T.

—

Six Chasses d'Horace Vernet. — Un de nos amis, anglais, possède six toiles d'Horace Vernet, représentant les chasses de Napoléon Ier, données par l'auteur à son père. Il désirerait savoir si ces tableaux ont été ou gravés ou lithographiés. CH. V

—

Caricatures contre Louis XIV. — Existe-t-il une iconographie des caricatures ou gravures satiriques publiées par les protestants sous le règne de Louis XIV, en Hollande, en France et en Suisse? Y aurait-il un moyen de la dresser? C. A.

—

Le peintre Carême, gendre d'Antoine Coypel. — Le peintre Carême, dont parle le bibl. Jacob (*Vid.* p. 87), et qu'il nous donne comme étant le gendre d'Antoine Coypel (1661-1722), est-il le *Philippe Caresme* agréé de l'Académie de peinture en 1766, exclu de ses rangs en 1778, et qui travaillait encore à Paris sous la Terreur (*Exécution de Favras; Châlier marchant à la mort*)? — Cela me paraît impossible, si déjà ce Carême communiquait, de 1737 à 1747, à Philippe de Prétot, à La Haye, une épître de son beau-père, Antoine Coypel, ainsi que d'autres de ses écrits sur la peinture. — D'ailleurs, M. P. Mantz, dans une Notice consacrée à *Ph. Caresme* (*Chronique des Arts*, 21 déc. 1862), le fait naître vers 1745 et au plus tôt en 1746. *Il doit* donc y avoir là quelque erreur de personne ou de temps.

(Batna.) H. VIENNE.

—

Bacheliers et docteurs en musique de l'Université d'Oxford. — Je vois, dans un journal anglais (*The educational Times*)



une liste de gentlemen reçus *bacheliers* ou *docteurs en musique* par l'Université d'Oxford. Je demande : 1° Quelle est la nature des épreuves imposées aux candidats; sont-elles théoriques ou pratiques? — 2° L'usage de pareilles distinctions a-t-elle donné à l'Angleterre des musiciens distingués, soit comme compositeurs, soit comme exécutants? E. P.

—

Quelle contrée habitaient les Gendanes? — Les femmes des *Gendanes*, dit Hérodote, se faisaient gloire de leur impudicité. Sait-on quelle contrée habitait ce peuple?
(Vesoul.) TH. PASQUIER.

—

Tribunal révolutionnaire de Feurs. — Existe-t-il un récit imprimé ou manuscrit sur les opérations du Tribunal révolutionnaire de Feurs? F. M. G.

—

Pontoise ridicule. — Pourquoi la ville de Pontoise est-elle ridicule? C. A.

[Question préalable : Est-elle ridicule? — Il est vrai que Claude Le Petit a bien fait *Paris ridicule*. — *Réd.*]

—

Un curé de Seurre brûlé par le Parlement de Dijon. — « Un arrêt du Parlement de Dijon, dit St-Simon, fit en même temps un grand bruit. Il fit brûler le curé de Seurre, convaincu de beaucoup d'abominations, en suite des erreurs de Molinos et de Mme Guyon. » Quel est le nom de ce curé de Seurre? Quelle est sa biographie, si elle ne se trouve pas dans les dictionnaires?
Dr LEJEUNE.

—

Une brouette avant Pascal. — On attribue généralement à Pascal l'invention de la brouette. Or, on trouve dans le *Dictionn. raisonné du mobilier français de l'époque carlovingienne à la Renaissance*, par M. Viollet-Leduc (p. 407), la reproduction d'une ancienne estampe représentant un ouvrier qui se sert de cet ingénieux véhicule pour transporter un fardeau. M. Viollet-Leduc cite, à la précédente page, un passage tiré d'un ouvrage composé au XIVe siècle (*Le Ménagier de Paris*) et renfermant textuellement la phrase suivante :

« Les serviteurs sont de trois manières.
« Les uns qui sont prins comme aide pour
« certaine heure à un besoing hastif,
« comme porteurs à l'enfeutreure, *broue-*
« *tiers*, lieurs de fardeauls et les sembla-
« bles. »

La contradiction qui résulte de ce passage accompagné d'une ancienne estampe, et de l'opinion généralement accréditée sur l'origine de la brouette, me paraît demander quelques explications.
(Neufchâteau.) L. DE G.-V.

—

Mort d'Erasme. — A-t-on des détails très circonstanciés sur les derniers moments d'Erasme? Quels ouvrages peut-on consulter à ce sujet? NIC. BARNAUD.

—

La femme du grand Condé. — Un littérateur, occupé de recherches historiques sur la maison de Condé, se recommande aux bibliophiles et aux amateurs d'autographes qui posséderaient, soit des lettres de la princesse de Condé, femme du grand Condé (Claire-Clémence de Maillé-Brézé), soit des renseignements *inédits* sur cette princesse. C. A.

—

Richard Reynolds. — Où pourrai-je me procurer des renseignements sur le philanthrope chrétien Richard Reynolds, la date de sa naissance et celle de sa mort?
ALPH. L.

—

Acte de décès du chevalier de l'Isle. — Jean-Baptiste-Nicolas de l'Isle, capitaine de dragons, connu sous le nom de *chevalier de l'Isle* ou *de Lisle* (même *de Lille* et *Delille*), était gentilhomme servant de la comtesse d'Artois, et sous les ordres du comte de Monbel, maître d'hôtel. — D'après les biographes, de l'Isle serait mort à Paris, au mois de mars 1784. Je pense qu'il est décédé à l'hôtel du duc de Coigny (rue Coq-Héron?). La dernière lettre que je possède, signée de lui, est du 22 janvier 1784, elle est datée de Paris. Il a pu être inscrit sous les noms précités. Il était né à Saint-Mihiel en 1735, le 23 juin.
(Maubeuge.) H. DE L'ISLE.

—

Leygonier de Pruns. — Il y a eu dans la guerre de Vendée un général républicain de ce nom. A-t-on quelques détails sur la vie et la mort de ce personnage. — Je crois que c'est le même qui était en 1789 maire de la ville d'Aurillac et membre de l'Assemblée provinciale d'Auvergne. F. M. G.

—

Emploi de chiffres arabes dans les comptes de finance. — Les chiffres arabes offrent tant d'avantages qu'il semble que les financiers auraient dû les adopter dès leur apparition. Cependant je vois, par des comptes de la marine de 1664, que les comptables du gouvernement se servaient encore des chiffres romains minuscules, connus, à cette époque, sous le nom de *chiffres financiers*. Je demande à quelle époque l'administration des finances a daigné adopter un progrès qui datait de

plusieurs siècles. Craignait-elle qu'en adoptant le système des chiffres arabes, on ne vît trop clair dans ses comptes? E. P.

—

Catalogue Bruandet (1803). — M. Asselineau a publié, en 1855, une notice sur Lazare Bruandet, peintre de paysage de la fin du XVIIIe siècle: *Notice sur Lazare Bruandet* (Paris, Dumoulin, in-8°, 24 p.), où il regrette de n'avoir pu trouver le catalogue, dressé par Regnault-Delalande, des tableaux et dessins vendus après le décès de cet artiste, en 1803. — Ne pourrait-on retrouver ce catalogue? RAMEAU.

—

Quelle est la valeur des ouvrages de Peignot? — Les ouvrages de Gabriel Peignot sont devenus assez rares, mais leur valeur bibliographique justifie-t-elle les prétentions très élevées des libraires, surtout des libraires bourguignons? — Est-on d'avis qu'il y a autre chose qu'une affaire d'engouement dans ce mouvement qui pousse les bibliophiles à s'arracher les ouvrages de Peignot, et que ceux-ci ne tomberont pas tout d'un coup à un prix très modéré? LY' ONELL.

Réponses.

L'auteur du conte « Point de lendemain » (*Vid.* pp. 8, 167). — La *Revue anecdotique* (1862, p. 55) a consacré un article à la réimpression de ce conte faite à Strasbourg. Je crois me rappeler que l'auteur de cet article attribue le conte à Dorat.

Le conte : *Point de lendemain*, a été imité et amplifié par l'auteur, resté inconnu, d'un nouveau conte intitulé : *La Nuit merveilleuse, ou le Nec-plus-ultra du plaisir*. Ce livre a été maintes fois réimprimé; il est orné de gravures licencieuses étrangères au sujet du livre. H. J.

—

Le Trésor des Tuileries en 1814 (*Vid.* pp. 35, 104, 118). — Ce que vous nommez le Trésor des Tuileries, ce doit être le trésor particulier de Sa Majesté l'empereur Napoléon Ier, trésor indépendant de sa Liste civile et lentement formé pendant le cours de son règne. — J'en ai souvent ouï parler, lorsque j'étais dans les bureaux de la Liste civile sous la Restauration; mais comme je ne suis entré dans ces bureaux que vers l'année 1816, il n'existait plus de ce trésor que le souvenir et probablement les caisses renfermant des pierres précieuses non encore mises en œuvre, lesquelles sont allées sans doute depuis chez le joaillier de la couronne. M. Bapst, c'est-à-dire son fils, vous pourrait renseigner là-dessus. — Voici seulement ce que j'ai ouï dire au sujet de ce trésor des Tuileries. Il avait dû former originairement, c'est-à-dire en 1813, un milliard environ, tant en lingots qu'en argent monnayé et en bijoux ou autres objets de prix. Sa Majesté l'Empereur le tenait en réserve dans les caves du château des Tuileries, mais on en dépensa une partie, à ce qu'il paraîtrait, à la fin de cette année 1813 et dans les premiers mois de la suivante, pour subvenir aux frais de la guerre sans augmenter les impôts. J'estime qu'au mois de mars 1814, de triste mémoire, il restait bien encore 4 à 500 millions. Sa Majesté l'Empereur donna des ordres pour faire venir ce trésor à Blois avec Sa Majesté l'Impératrice, mais ces ordres ne furent pas exécutés ou le furent mal. Toujours est-il que le trésor, qui avait été expédié, ne fit que sortir de Paris un matin, voyagea tout un jour sur la route d'Orléans et rentra la nuit suivante dans la capitale. — On trouverait sans doute le *hic* et le *hoc* de cette histoire assez vilaine dans les Mémoires de M. le comte de Maubreuil, si ces Mémoires existent encore. On a nommé divers personnages, et je m'abstiens de répéter leurs noms. — Je suis à peu près certain de l'exactitude des détails qui suivent. Après la capitulation de Paris, le 30 mars 1814, les gens qui avaient fait le coup, mirent le trésor ès mains de la famille des Bourbons, laquelle revenait en assez mauvais état de finances, et ce fut ce trésor qui paya les hautes et basses œuvres de la Restauration; ce fut ce trésor qui défraya ladite Restauration pendant cette terrible année 1814, où les caisses de l'Etat étaient vides. Le caissier particulier de la Liste civile était alors M. George, un brave et honnête homme, qui fut bien chagrin de cette affaire, car il aimait Sa Majesté l'empereur Napoléon qu'il avait toujours bien et dignement servi. Cependant la Restauration avait été forcée de le laisser à sa place. M. George défendit sa caisse jusqu'au milieu du mois d'avril même. Comme ses chefs, il fallut céder et obéir. On lui présentait des bons dûment signés, il fallait payer et il paya. Mais, ce dont je suis sûr, il garda la plupart des pièces comptables qui mettaient sa responsabilité à couvert; il les garda je ne sais où et je ne sais comme, mais il les garda si bien qu'il les avait encore à sa mort arrivée en 1819 ou 1820. — Voilà pourquoi ces pièces n'ont jamais figuré aux Archives de la Liste civile où elles auraient peut-être été anéanties. Ces pièces comprenaient certainement tout ce qui est relatif à ce trésor des Tuileries qui avait disparu. Quant à l'argent liquide, lorsque Sa Majesté l'empereur Napoléon rentra le 20 mars 1815 dans son palais des Tuileries, M. George avait distribué, disait-il, plus de douze millions à Pierre et à Paul, sur mandats spéciaux parfaitement en règle, du 5 au 20 avril 1814. C'était là, disait-il encore gaiement, l'argent de poche de Messieurs de l'émigration.



M. George n'avait fait que son devoir et rigoureusement son devoir, puisqu'il resta caissier de la Liste civile pendant les Cent-jours et encore après jusqu'à sa mort. Mais jamais, au grand jamais, il ne voulut se dessaisir de ses papiers comptables, en cas, disait-il, que Sa Majesté l'empereur Napoléon revînt encore lui demander des comptes. — Je me rappelle qu'il avait les bilans de la Liste depuis les années 1813, 1814 et 1815, et plusieurs fois, après lui, on a cherché lesdits bilans sans les trouver, afin d'établir le quitus du Mont-de-Milan et d'autres fonds de la Liste civile. Il est très possible que les papiers de M. George aient été déposés chez un notaire de Paris et qu'ils s'y trouvent encore. Le gouvernement seul aurait les moyens de les recouvrer. — La question est très grave : les Bourbons avaient-ils le droit de disposer du trésor des Tuileries, qui était la fortune particulière de Sa Majesté l'empereur Napoléon Ier? De M.

— J'ai consacré, dans mes Mémoires inédits (et posthumes), un très long article au *Trésor des Tuileries;* mais je n'ai pas malheureusement à ma disposition le manuscrit de ces Mémoires, déposé en main tierce. En attendant que je puisse faire un extrait de cet article, rédigé non-seulement d'après le témoignage de deux personnes dignes de foi, mais encore au moyen des pièces authentiques que le hasard avait mises à ma disposition, je puis fournir les indications suivantes. — L'inventaire du Trésor, inventaire dressé par l'agent comptable de la Liste civile de Napoléon Ier, à la date du mois de décembre 1813, existe ou du moins doit exister encore. Cette pièce importante fait connaître, dans le plus grand détail, toutes les valeurs de diverses sortes, qui composaient le trésor enfermé dans un caveau des Tuileries et qui s'élevaient à plus de neuf cents millions, divisés en 30 ou 40 caisses de fer. Le contenu de chaque caisse est minutieusement exposé dans l'inventaire : ici, telle somme en lingots d'or; là, telle autre somme en monnaies françaises ou étrangères; ailleurs des titres de rentes; plus loin, des pierres précieuses, etc. La provenance des sommes est indiquée avec soin et l'on peut en induire que l'Empereur avait commencé en 1800 la formation de ce Trésor, qui s'était augmenté à chaque conquête, à chaque traité de paix. — Je possédais, entre autres papiers relatifs à ce trésor, l'état nominatif des sommes distribuées au mois d'avril 1814 aux princes de la maison royale et à leurs plus dévoués serviteurs, sur mandats délivrés par le directeur de la Liste civile, en vertu d'ordres émanés, ce me semble, d'un conseil de régence. Cette pièce si précieuse, qui ne présentait par moins de 300 noms et dont j'avais donné un extrait dans les *Papillons noirs*, comme l'a rappelé un de vos correspondants (p. 119), est restée dans les mains de M. Arnold Scheffer, alors directeur du journal *le Commerce*, à qui je l'avais confiée : il voulait, me disait-il, la communiquer à certains personnages qui en niaient l'existence; il ne me l'a jamais rendue, et j'ai lieu de croire qu'elle aura été détruite par des intéressés.

P.-L. Jacob, *bibl.*

—

L'homme au Masque de fer (*Vid.* pp. 86, 124, 149, 153, 305). — J'ai déjà donné quelques renseignements sur le *Masque de fer* (p. 86). Je trouve, dans votre nº du 10 août, deux nouvelles questions concernant encore ce Masque de fer : l'une, de M. E. C., de Laflèche, démontre ce que c'est que ce prisonnier; l'autre, de M. J. de G., de Mouy, signale Franklin, comme ayant connu le secret historique qui intéresse tant de personnes. — Je répète que les personnes qui tiendront à savoir d'une manière précise le mot de cette énigme historique, n'ont qu'à lire l'ouvrage que j'ai indiqué, de M. J. Delort, publié en 1825. On y trouve, non pas un récit plus ou moins vraisemblable, mais les lettres de St-Mars à Louvois et de Louvois à St-Mars, lorsqu'on amène le prisonnier à Pignerol; les lettres de St-Mars à Louvois, lorsqu'il conduit son prisonnier de Pignerol aux îles Ste-Marguerite, avec un masque de velours; les lettres de St-Mars à Louvois, lorsque, nommé gouverneur de la Bastille, il conduit son prisonnier de l'île Ste-Marguerite à la Bastille; l'extrait du registre de la Bastille qui constate que l'on a provisoirement déposé dans une des tours le prisonnier au masque de velours qu'avait amené M. de St-Mars. M Delort déclare qu'il a extrait ces lettres des Archives du ministère des affaires étrangères, avec la permission du duc de Richelieu. S'il les a réellement tirées de ce dépôt, le prisonnier est incontestablement le Masque de fer, car il faudrait, pour qu'il ne le fût pas, qu'il y eût eu, à la même époque, *deux* prisonniers avec un masque, *deux* MM. de St-Mars, successivement gouverneurs de l'île Ste-Marguerite et de la Bastille. S'il a inventé ces lettres pour mystifier le public, il faut avouer que, pour un sous-chef d'un ministère, il a joué un rôle assez bizarre, en remerciant dans sa préface M. le duc de Richelieu des facilités qu'il a reçues de lui pour pénétrer aux Archives du ministère des affaires étrangères. Dans Voltaire, comme chez tous les auteurs qui se sont occupés du Masque de fer, M. de Saint-Mars est signalé comme successivement gouverneur de Pignerol, des îles Ste-Marguerite et de la Bastille; M. de St-Mars est aussi accepté par tous les écrivains comme ayant été le geôlier du Masque de fer. Voltaire s'approche de la vérité, sans le savoir, lorsque parlant du Masque de fer dans son

Dict. philosophique (t. XXVI, édit. Beuchot, p. 313), il dit : « Pourquoi lui donner un nom italien ? On le nomma toujours *Marchiali.* » C'est que c'était effectivement un Italien, l'ambassadeur d'un petit prince qui était venu négocier avec Louis XIV la cession d'une ville frontière. Ce comte italien, du nom, je crois, de *Maffei*, avait été bien reçu en France et grassement récompensé. De retour chez lui, il désira être payé par une autre puissance et livra le secret de Louis XIV aux Espagnols, je crois, car je raconte de mémoire. La ville ne put pas être livrée à cause de cette indiscrétion ; de là, fureur de Louvois qui écrit à l'ambassadeur français en Italie qu'il veut se venger, et finit par faire enlever le diplomate dans une partie de chasse. Une fois emprisonné, St-Mars obtient de son prisonnier, par la menace de la torture, qu'il désignera l'endroit où il a déposé la correspondance du Roi de France et de son ministre ; on enlève cette correspondance, et, pour que Louis XIV ne soit pas accusé de violer le droit des gens en emprisonnant un ambassadeur, Louvois entoure du plus grand mystère le prisonnier qu'il détient. — Il est évident que l'auteur de la *Biographie univ. et portative des contemporains* n'avait pas lu l'ouvrage, lorsqu'il affirme que « M. Delort n'a rien dit qui lui appartînt ; qu'il répète ce qui a été dit avant lui. » — M. Delort a donné des lettres de Louvois, des lettres de St-Mars, des lettres de l'ambassadeur français en Italie ; il nous apprend que c'est Catinat, alors colonel, qui a arrêté le prisonnier et l'a conduit à Pignerol, toutes choses fort nouvelles apparemment. A. J.

—

Etymologie du mot Drogman (*Vid.* pp. 100, 126). — Les orientalistes admettent, je crois, que ce mot vient de *Teurdjman*, vocable qui a le sens d'interprète chez les Arabes, les Persans et les Turcs. Cette étymologie explique du même coup l'origine du mot *Trucheman*. La conformation de notre organe vocal est cause que les consonnes fortes et les faibles se substituent aisément l'une à l'autre. Ainsi *Gott* et *Blutt* des Allemands sont devenus *God* et *Blood* en anglais, et notre verbe *absorber* a parmi ses dérivés *absorption*. D'autre part, l'articulation *djim* des Arabes, équivalent de notre *j*, se modifie, d'une contrée musulmane à l'autre. On le prononce *dje* dans l'ouest de l'Algérie, *je* dans l'est, et *gue* en Egypte, etc. D'où il résulte que le mot dont s'agit peut sonner à l'audition : *Teurdjman*, *Teurjman*, ou *Teurgman*. Si donc on rapproche cette particularité de la loi de permutation dont j'ai parlé, on comprend comment *Drogman* et *Trucheman* ont dû se former. Le tableau comparatif des consonnes composant ces mots et ceux dont ils dérivent ne laissera aucun doute :

Arabe :	*Français :*
T-r-g-m-n	D-r-g-m-n (Drogman).
T-r-j-m-n	T-r-ch-m-n (Trucheman).

Il est moins facile de donner l'âge de ces deux mots, c'est-à-dire d'assigner une date à leur introduction dans nos idiomes européens. Cependant on peut constater que *Trucheman* est plus ancien que *Drogman*, puisqu'il présente une signification plus étendue et qu'il s'est plus complétement incorporé à notre langue. Ainsi Molière a très bien pu dire :

Mais, pour m'offrir leur cœur et vouer leur service,
Ces muets truchemans ont tous fait leur office.

Il n'aurait certainement pas employé ici le quasi-synonyme *drogman*, celui-ci eût-il eu le nombre de syllabes exigé par la mesure du vers ; car *drogman* n'a que le sens restreint « d'interprète pour les langues orientales dans les contrées de la domination turque. » C'est même ce qui nous incline à penser que, au moins en français, son emploi ne remonte guère au delà de 1525, époque où commencèrent les premières relations diplomatiques entre la France et la Porte Ottomane. — *Trucheman* a dû se naturaliser parmi nous dès l'origine de nos rapports avec les Etats musulmans du nord de l'Afrique, ce qui nous reporte vers le XIII[e] siècle ; peut-être même faudrait-il remonter plus haut.

(Alger.) A. BERBRUGGER.

— Ce mot vient évidemment du grec byzantin δραγούμανος, interprète, d'où le verbe δραγώμανιζειν. De là il a passé dans les langues occidentales. Dans Tubeuf, historien de la première croisade, de l'an 1100, l'interprète est toujours appelé *drogomandus*, *drogamandus*, *drogamundus* (pp. 51, 77, édit. Acad.). On lit dans Albéric et dans la *Grande Chronique belge*, cités par Ducange : « Per interpretem qui a Græcis drogomannus dicitur, collocutus. » *Dragomanno* est la forme italienne : « Dragomanni siam, donne, levantini » (*Dict. della Crusca*, II, 186, édit. in-4°). — Le provençal l'avait également adopté : « Son drogman apela » (R. de Fierabras) : Il appela son drogman. — Au XIII[e] siècle, le mot grec disparaît devant la forme arabe : *Tarjuman*, *Torguman* ou *Tourdjouman*, en latin *Turchimannus* ou *Turcimanus*, en italien *Turcimanno*. Dans Jacques de Vitry, on lit : *Turquigens*. Ce mot devient *Durgeman* dans la langue française de Syrie : « Et menèrent por durgeman un escrivain qui avoit nom Mostar » (*Contin. de Guill. de Tyr*, l. XXXII, c. IX, p. 522), et dans le français d'Europe, *Drugemens* : « Li drugemenz et li latinnier Saphadin »

(*Contin. dite du manuscrit de Rothelin*, p. 522). *Drughemant* se lit dans la *Chronique du Rains*, texte de la fin du XIII[e] siècle. *Drugemens* est devenu notre mot *truchement*.

(Versailles.) SAINTE-MARIE MÉVIL.

—

Deux marques anciennes à déterminer (*Vid.* p. 131). — Les deux mains empreintes à l'aide de fers chauds, au revers du tableau dont parle M. Friry, me paraissent n'être rien autre chose que les mains coupées qui font partie des armes de la ville d'Anvers et qu'on retrouve sur les jetons, méreaux, etc., de cette ville, notamment sur les pièces des Ghildes d'arts et métiers (Voy. Van Orden; Bijdragen, pl. 8 et 12). Cette marque et celle R. C. qui l'accompagne, seraient, dans cette hypothèse, la désignation, le sceau, la marque de fabrique en un mot, du membre du corps de métier anversois qui confectionnait les panneaux pour les peintres. Il est même probable que l'apposition de ce signe leur était imposée comme une garantie par les règlements de l'époque. Les amateurs belges de tableaux doivent être au courant de cette particularité et pourraient sans doute mieux renseigner que moi M. Friry.

(Douai.) P. A. H. P.

—

Quel est le sujet d'une gravure d'Humbelot? (*Vid.* p. 131.) — Cette caricature ne ferait-elle pas partie du cycle grotesque dirigé au commencement du XVII[e] contre les Espagnols? J'ai un souvenir confus d'avoir vu un pamphlet de cette époque racontant le grand combat d'un Espagnol contre une vache. Les ognons et les raves dont on va nourrir un régiment seraient, dans cette hypothèse, une allusion à la sobriété proverbiale de ce peuple.

P. A. H. P.

—

Surnom de « Grande Escarcelle » au cardinal de Lorraine (*Vid.* p. 132). — Est-ce bien au cardinal de Lorraine que se rapporte le surnom de *Grande Escarcelle*, dans la note indiquée? Ne serait-ce pas plutôt à Robert Bugnot, l'ambassadeur? La ponctuation même semble l'indiquer.

P. A. H. P.

—

Traductions espagnoles de « l'Esprit des Lois » (*Vid.* pp. 136, 174). — M. P. D. a bien raison de dire que l'illustre auteur de l'*Esprit des Lois* se faisait illusion, lorsqu'il écrivait en 1750 à M. de Stainville, qu'en moins de deux ans son ouvrage avait été traduit dans presque toutes les langues. En tout cas, l'espagnol se trouvait être dans l'exception. L'*Esprit des lois* a commencé par être prohibé en Espagne, avant de pouvoir y être lu et traduit. Un décret de l'Inquisition en date du 16 janvier 1756 l'avait condamné, et il figure comme tel, à la p. 95 de la dernière édition de l'*Indice de los libros prohibidos para todos los reynos y senorias del católico Rey de las Españas* (Madrid, Sancha, 1795). On sait qu'il était défendu, sous les peines les plus sévères, de traduire en espagnol les livres en langue étrangère qui étaient prohibés par l'Inquisition. L'*Esprit des lois*, de Montesquieu, n'a donc pu être traduit en espagnol, du moins en Espagne, qu'après la suppression de l'Inquisition. J'en connais deux traductions : la plus ancienne est de M. Juan Lopez Peñalver (Madrid; Vda Rosa Sanz, 1820, 4 vol. in-12). Je la tiens pour la première qui ait paru en Espagne; elle a été plusieurs fois réimprimée : sa 2[e] édit. est de 1822, Madrid, *imprenta nacional*. L'auteur dit, dans sa préface, que sa traduction était faite depuis longtemps et qu'il avait été au moment de la faire imprimer en 1813, mais que les événements politiques de cette époque l'en avaient empêché. L'autre traduction que je connais, est de M, Narciso Buenaventura Selva, Madrid, Marcos Bueno, 1845, 2 vol, in-12, faisant partie de la *Biblioteca ausiliar de jurisconsulto y publicista*.

(Barcelone.) V.... T

—

La Chronique de Paris (*Vid.* pp. 136, 174). — Il est très vrai que Balzac a fondé et dirigé un journal intitulé : *la Chronique de Paris*. Il en est question dans toutes les biographies de Balzac, notamment dans celles qu'ont écrites Th. Gautier, Léon Gozlan, M[me] de Surville, sœur de Balzac, et le libraire Werdet. Il doit être catalogué parmi les Livres de la bibliothèque de E. Dutacq, Techener, 1858 ou 59. C. A.

— La *Revue Parisienne* se vend 1 fr., chez MM. Garnier frères, libraires à Paris. C'est un petit livre imprimé sur du mauvais papier. Je ne connais pas d'autre édition et j'en suis fâché. — J'ai lu quelque part un article de M. de Balzac contre M Gaschon de Molènes, tiré, disait-on, de la *Chronique de Paris*. Il n'est point question de M. Gaschon de Molènes dans la *Revue Parisienne*. H. S.

—

Origine du mot Pique-Nique (*Vid.* p. 147). — Le Duchat, dans le *Dict. étymol. de la Langue franç.* de Ménage (Paris, 1750, 2 vol. in-folio, t. II, p. 326), propose les trois étymologies suivantes : « Repas à *Pique-Nique* pourrait s'être dit originairement d'un repas fait dans un village nommé *Piquenique*, où chacun avoit coutume de payer son écot. — Peut-être aussi que *Piquenique* vient de l'allemand : *Es beichtet nicht*. J'ai opinion que quelque Allemand

avoit été mené à Paris chez quelque traiteur, où après avoir fait bonne chère pour son écot, il se sera exprimé de la sorte dans sa langue, pour dire qu'il ne plaignoit pas son argent; et que de là les François, par corruption de ces mot allemands, auront appellé *Piquenique* tous les repas où chacun paye son écot. — Peut-être aussi que *Piquenique* aura été fait de *pecunia* ou de quelque adverbe qui en sera venu. L'*e* aura été changé en *i*, comme en *picorée*, qui vient de *pecus*, ainsi que *pecunia*. »

AD. BOUYER.

—

Rouget de Lisle et la Marseillaise (*Vid.* p. 147, 200). — On a contesté souvent à Rouget de Lisle d'être l'auteur de la *Marseillaise*, parce qu'on ignore qu'il a composé un recueil rare aujourd'hui, et que l'on ne connaît de lui que le *Chant du Départ*. Ayant eu par circonstance et pour un temps le médaillon de Rouget de Lisle par David d'Angers, qui fit graver la musique et les paroles à droite et à gauche de la figure, j'entendis émettre plusieurs hypothèses sur la source à laquelle s'était inspiré l'auteur. Un militaire pensait que c'était sans doute une réminiscence d'un air guerrier appartenant à un de nos vieux régiments, aux gardes-françaises, peut-être. Un amateur répliqua qu'il fallait remonter plus haut, jusqu'à la conjuration d'Amboise, pour en trouver le germe; que c'était un chant protestant. Quoi qu'il en soit, voici la note qui fut remise à la suite de cette discussion; la réponse de Rouget n'est pas moins curieuse que la question.

« Je me trouvais un jour avec Rouget de Lisle, et j'eus la curiosité de lui demander s'il avait connaissance de la révolte des princes du sang en 1560 et de l'allocution de La Renaudie aux conjurés, comme aussi de la chanson protestante. Le discours de La Renaudie se terminait ainsi : « *Marchons, notre audace nous as-* « *sure la victoire.* » Et l'on trouve dans la chanson : « Peuple français, l'heure est venüe qu'il « faut montrer quelle foy et loyauté nous avons « à notre bon roi. L'entreprise est découverte, « la conspiration est connue, les machinations « de la maison de Guise sont révélées. Voici les « étrangers à notre porte. Oh! pauvre nation « française, est-ce là l'estime que l'on fait de « ta félicité? *Le temps est-il venu que les étran-* « *gers ravissent d'entre nos bras nos femmes* « *et nos pauvres enfans, pour en abuser en toute* « *vilainie?.....* » — Oui, Monsieur, me répondit M. Rouget de Lisle, et j'espère en avoir rendu toute l'énergie par ces vers :

« Entendez-vous dans les campagnes
« Mugir ces féroces soldats?
« Ils viennent jusque dans vos bras
« Egorger vos fils, vos compagnes! »

« (*Du peuple depuis Moyse,* par A. Barbet, p. 374, note.)

Imiter ainsi, c'est créer, on ne peut le contester; il ne reste plus qu'à demander si les deux pièces ci-dessus mentionnées, le discours de La Renaudie et la chanson des protestants sont inédites, quel en est l'auteur et si on les retrouve dans les mémoires du temps. La personne qui les a vues dans un manuscrit d'une bibliothèque de Paris (celle du Louvre peut-être) ayant négligé de prendre une note qui permît de recourir à l'original, nous adressons ces questions aux lecteurs de l'*Intermédiaire*.

L'abbé VALENTIN DUFOUR.

— Je ne puis vous apporter que le témoignage personnel de Rouget de Lisle, mais je n'hésite pas, parce que je crois que ce témoignage *n'est pas sans intérêt* dans la question. — En 1832, alors que Rouget de l'Isle, vieux, goutteux, souffrant, habitait Choisy-le-Roi, il me dit, qu'étant en garnison à Strasbourg, 40 ans auparavant, Mesdemoiselles Dietrich, avec qui il faisait souvent de la musique, et leur père, M. Dietrich, maire de la ville, exprimèrent un soir devant lui le regret que les bataillons de volontaires du Bas-Rhin, qui allaient rejoindre l'armée, en fussent réduits, faute d'un chant patriotique, à répéter des refrains surannés. Rouget de Lisle, rentré chez lui, saisit son violon et composa dans la nuit l'air et les paroles de la *Marseillaise*. Dietrich, devant qui il l'exécuta le lendemain, fut frappé de la beauté et du mouvement de l'hymne; on le communiqua au chef de musique de la garde nationale, qui le fit exécuter bientôt sans exciter grand enthousiasme; mais l'hymne fit son chemin et, quelques mois après, adopté par les bataillons de volontaires marseillais, il devint le chant de guerre national contre les envahisseurs étrangers.

A. B.

— Rouget de Lisle (né le 10 mai 1760, à *Lons-le-Saulnier*, mort le 27 juin 1836, à Choisy-le-Roy) improvisa, à Strasbourg, son *Chant de guerre de l'armée du Rhin*, premier nom de la *Marseillaise*, dans la dernière moitié de la nuit du 24 au 25 avril 1792, après avoir passé la soirée chez le maire de la ville, le baron *Frédéric de Dietrich*, où l'on avait fêté avec enthousiasme la déclaration de guerre à l'empereur d'Autriche, proclamée dans le cours de la journée. De Dietrich, savant distingué et excellent musicien, avait montré, aux officiers qui assistaient à sa soirée, la nécessité d'avoir promptement un chant de guerre pour animer les jeunes volontaires de l'armée.

Vers minuit, Rouget de Lisle se retira dans sa chambre, la tête pleine de poésie guerrière, « prit son violon » (dit M. Gindre de Mancy, compatriote, ami et biographe véridique de l'auteur de la *Marseillaise*), « et, dans cette nuit « d'immortelle inspiration, les paroles et la mu- « sique sortent, du même jet, de l'âme du mo- « derne Tyrtée, comme Minerve armée du cer-

« veau de Jupiter. » (*Bulletin de la Soc. d'émulation du Jura*, 1837.)

« Le lendemain (25 *avril*), à sept heures du « matin, écrit Marclet, officier d'état-major qui « assistait à la réunion chez de Dietrich, Rouget « de Lisle était chez moi : — « La proposition de « Diétrich, me dit-il, m'a empêché de dormir; « j'ai employé la nuit à essayer une ébauche de « son chant de guerre, même de le mettre en « musique; lis, et dis-moi ce que tu en penses. » « — Je lus avec admiration, et j'entendis avec « enthousiasme le chant de guerre tel qu'il existe « aujourd'hui, à l'exception des deux vers sui- « vants de la dernière strophe :

« *Et que les trônes des tyrans*
Croulent au bruit de notre gloire. »

« Ces deux vers furent remplacés par ceux-ci :

« *Que tes ennemis expirans*
Voient ton triomphe et notre gloire. »

(*Le Temps*, 12 août 1830.)

La famille de Dietrich, qui habite Need-Erbron (Bas-Rhin), possède une lettre de M. Du Chastelet, commandant de la forteresse de Schelestadt, qui écrivait à Dietrich, à la date du 29 avril 1792 : « Je n'ai pas reçu « le Chant de guerre de M. de Lisle, que vous « m'aviez promis. » (*Notice sur Frédéric de Dietrich*, par L. Spach, 1857.) — Ce chant a été publié et répandu en Alsace, d'abord par des copies manuscrites, ensuite par l'impression typographique, avec ou sans musique vers la fin du mois de mai ou au commencement de juin 1792. — L'auteur l'avait dédié et envoyé, le jour même de sa création, au maréchal *Luckner*, commandant en chef de l'armée du Rhin ; au moins, ce fait semble attesté par un manuscrit de l'époque, aujourd'hui en la possession de *M. Heitz*, imprimeur-libraire, et riche collectionneur de Strasbourg, dans lequel on trouve cette mention : « Sous le 5 (25 « sans doute) avril 1792, Luckner reçoit le « *Chant de guerre de l'armée du Rhin*, « dédié au maréchal Luckner, envoyé par « Rouget (de Lisle), officier du génie. » — Ce chant a été entendu également, le premier jour de sa création, dans le salon de Dietrich, dont l'une des deux filles de son frère, alors très jeune, exécuta l'accompagnement sur un piano de Silbermann. Dès le lendemain, il fut copié, puis orchestré en harmonie militaire par plusieurs instrumentistes du théâtre, ensuite étudié par les musiciens de la garde nationale qui l'exécutèrent le dimanche suivant (29 avril) sur la place d'armes, où une parade militaire avait lieu. « C'est un superbe bataillon de « Rhône-et-Loire, commandé par Cerisiat, « qui eut les prémices du *Chant de guerre de* « *l'armée du Rhin* ; il arriva à Strasbourg, « ayant en tête, pour drapeau, une aigle « d'or aux ailes déployées ; la parade venait « de commencer. » (Masclet, *ut suprà*.) Voici comment le chant de Rouget de Lisle s'est propagé en France et à l'étranger. Le 25 juin 1792, un nommé *Mireus*, l'a chanté à Marseille, dans un banquet civique ; il fut reproduit le lendemain dans le *Journal des départements méridionaux et des débats des Amis de la Constitution*, sous le titre de *Chant de guerre aux armées des frontières, sur l'air de* SARGINES. Puis, il fut imprimé séparément et distribué à chaque volontaire du Bataillon marseillais, au moment de son départ pour Paris. (A. Favre, *Histoire de Marseille*, 1829, t. II, p. 470). Il est utile de faire remarquer l'indication erronée de l'*air de Sargines*, donnée par le journaliste marseillais, parce qu'il paraît difficile, pour ne pas dire impossible, d'adapter aux paroles de Rouget de Lisle une mélodie quelconque empruntée à l'un ou à l'autre des deux opéras (de *Paër* ou de *Dalayrac*) connus sous le nom de *Sargines*. Cependant cette difficulté musicale n'a pas empêché un auteur musicien, feu *Castil-Blaze*, d'écrire sérieusement dans son *Molière Musicien* (1852, t. II, p. 453), « qu'on avait fait l'honneur à Dalayrac de la musique de la *Marseillaise*, parce que c'était, disait-on, le chœur de son opéra de *Sargines* :

Aux ennemis de la patrie
Allons présenter l'étendart.

Cette assertion hasardée n'est pas la seule que *Castil-Blaze* ait imaginée pour contester à Rouget de Lisle la paternité de son œuvre musicale, et nous dirons tout à l'heure la fable et la calomnie qu'il a soutenue audacieusement jusqu'à sa mort. Mais, avant d'insister sur cette question des contradicteurs mal intentionnés (au nombre de quatre ou cinq jusqu'à présent), il est bon de remonter à l'origine du premier bruit qui date seulement de 1842 (près de six ans après la mort de R. de L.), et repose sur un document emprunté à l'histoire propre de la *Marseillaise*. Il nous paraît donc nécessaire de reproduire le document même, en le faisant précéder d'une introduction explicative. Plusieurs auteurs contemporains de notre première révolution nous ont appris que les Marseillais chantaient l'hymne de R. de L. (paroles et musique) à leur entrée dans Paris le 30 juillet, et à l'attaque du château des Tuileries, le 10 août. C'est à partir de cette mémorable journée, que le *Chant de guerre de l'armée du Rhin*, alors appelé *chanson* ou *chant des Marseillais*, fut appris à la population parisienne et vulgarisé par les Marseillais eux-mêmes, bien qu'il fût déjà publié dans la *Trompette du Père-Duchesne* (n° 67, 23 juillet), et accompagné de la note suivante : « Comme il n'est pas possible de donner la musique, je me suis contenté d'en donner les paroles. » Plusieurs journaux politiques reproduisirent aussi les strophes du *Chant de guerre*, sans nommer l'auteur, et la *Chronique de Paris* (n° 253, 27 août), en les imprimant, les fit

précéder d'un article que nous transcrivons textuellement :

« On entend demander actuellement dans tous les spectacles : *Allons, enfants de la patrie*. Les paroles sont de M. Rougez (*sic*), capitaine du génie, en garnison à Huningue. *L'air a été composé par* Allemand pour l'armée de Biron. Il a un caractère à la fois touchant et guerrier. Ce sont les fédérés qui l'ont apporté de Marseille où il était fort à la mode. Ils le chantent avec beaucoup d'ensemble, et le moment où ils agitent leurs chapeaux et leurs sabres, en criant tous à la fois : *Aux armes, citoyens!* fait vraiment frissonner. Ils ont fait entendre cet air guerrier dans tous les villages qu'ils traversaient, et ces nouveaux bardes ont inspiré ainsi dans les campagnes des sentiments civiques et belliqueux ; souvent ils le chantent au Palais-Royal, quelquefois dans les spectacles entre les deux pièces. »

Cet article a été reproduit par Buchez et Roux, dans leur *Histoire parlementaire de la Révolution française* (1835, t. XVIII, p. 204), et un auteur allemand, dans un journal qui se publiait à Carlsruhe, chez Th. Groos (n° 55, du 1er sept. 1842), a invoqué le témoignage de ces deux auteurs, pour constater que l'air de la *Marseillaise* n'était pas de *Rouget de Lisle*, mais de *Allemand* (nom propre), imprimé par erreur sans doute, au lieu de *un Allemand*, d'outre-Rhin, peut-être. — Telle est, tout à la fois, l'origine première et la première contestation, aussi ridicule que dérisoire, soulevée contre la paternité de l'air de la *Marseillaise*. Mais, en 1848, les prétentions des Allemands avaient considérablement grandi, et la *Gazette musicale de Leipzig* (19 janv. 1848), répondant à cette question : *Est-il vrai que la* Marseillaise *puisse être revendiquée par les Allemands?* rapportait certaines présomptions d'après des *on dit*, mais sans rien affirmer, desquelles il résulterait que *Forster* pourrait bien avoir écrit les paroles de la *Marseillaise*, et que J.-F. Reichardt en aurait composé la musique. — Une autre voix allemande fit même entendre ces mots étranges : « La *Marseillaise* n'est pas de Rouget de Lisle, la *Marseillaise* a pris naissance sur le sol germanique..... » — M. Georges Kastner, membre de l'Institut, musicien très érudit, et historiographe des Chants nationaux des principaux peuples, en nous faisant connaître les trois espiègleries allemandes que nous venons de rapporter, a chaleureusement défendu et victorieusement démontré, avec les preuves à l'appui, la paternité entière de Rouget de Lisle, constatée, du reste, par les monuments précis de l'histoire, les témoignages d'un grand nombre d'écrivains et des auteurs allemands eux-mêmes : Christian, *Gazette musicale de Leipzig*, 1798-99 ; Gerber, *Dict. biograph. des musiciens*, 1812 ; le Dr G.-C. Grosheim, *Fragment hist. sur la musique*, Mayence, 1832 ; de Reichardt même, *Ernst Ortlepp, Anthologie musicale*, Stuttgard, 1841, t. XII, p. 11 (voir la *Revue et Gazette musicale*, 26 mars, 9 et 16 avril 1848). A cette nomenclature des auteurs les plus recommandables, cités par M. Kastner, nous ajouterons plusieurs documents historiques de l'époque contemporaine de la Révolution française : Un journal allemand (en français *Histoire du temps passé*, octobre 1792, t. III, p. 1042), indiqué à l'auteur de cette notice, par M. Heitz, de Strasbourg, renferme cette déclaration : « L'auteur et le *compositeur* « du Cantique (*Lied*) des Marseillais est « un ci-devant officier du génie, *Delille* (*sic*), « qui se trouvait alors à Strasbourg. » — Laveaux déclare également, dans le *Courrier de Strasbourg* (n° du 27 oct. 1792), que « cette fameuse Chanson (L'*Hymne* « *des Marseillais*), paroles et musique, a « été composée, le printemps passé, à « Strasbourg, et a l'ingénieur De Lille pour « auteur. » Une autorité suprême a constaté la paternité de Rouget de Lisle dans les Archives parlementaires de la Révolution : en effet, la Convention a décrété, dans sa séance du 11 juillet 1795, sur la proposition de Jean Debry : « 1° Que le nom de l'auteur de l'*Hymne des Marseillais*, Rouget de Lisle, serait inscrit honorablement au procès-verbal ; 2° que son *Hymne à jamais célèbre* (*sic*) y serait consigné tout entier. »

Enfin, le témoignage de Grétry, le célèbre compositeur, vient confirmer toutes les autres preuves, imprimées jusqu'en 1797, et que nous passons sous silence pour abréger cette notice.

« On a attribué, dit Grétry, l'air des Marseillais à moi et à tous ceux qui y ont fait quelque accompagnement. L'auteur de cet air est le même que celui des paroles ; c'est le citoyen Rouget de Lille (*sic*). Il m'envoya son hymne : *Allons, enfants de la patrie*, de Strasbourg où il était alors, six mois avant qu'il fût connu à Paris ; j'en fis, d'après l'invitation de l'auteur, tirer plusieurs copies que je distribuai. » (*Mémoires*, 1797, t. III, p. 13.)

Maintenant, nous laisserons parler *Castil-Blaze*, qui après avoir lu et cité cent fois les Mémoires et autres ouvrages de Grétry, a imaginé une fable, une calomnie, comme nous l'avons déjà dit, pour déposséder Rouget de Lisle. Il affirme positivement que l'air de la *Marseillaise* est celui d'un cantique allemand, importé en France par *Julien* aîné, dit *Navoigille*, qui l'a fait entendre en 1782, aux concerts de Mme de *Montesson*, que le *duc d'Orléans* père, avait épousée secrètement (*Molière Musicien*, 1852, t. II, p. 451).

« Il tient le fait, dit-il, de *Imbault*, qui conduisit l'orchestre chez Mme de Montesson et devint éditeur de la *Marseillaise* en 1792. Cette confidence date de l'an VIII, sous le consulat. »

Et il ajoute (page 453) : « L'air des Marseil-

lais fut attribué, lors de son arrivée à Paris, à *Julien aîné,* qui l'avait produit chez Mme de Montesson, à *Gossec,* à *Pleyel,* à *Méhul,* qui l'avaient mis en harmonie complète..... Nul ne songeait alors à désigner Rouget de Lisle comme l'auteur de l'air sur lequel il avait ajusté des paroles. »

Assurément, les documents historiques et les écrits des auteurs démentent complétement la fable audacieuse de Castil-Blaze: mais nous y joindrons le propre témoignage du fils du duc d'Orléans, de Louis-Philippe, roi des Français, qui, après les journées de juillet 1830, a accordé à Rouget de Lisle, comme auteur de la *Marseillaise*, une pension de 1,500 fr. — Nous ajouterons encore, comme preuve la plus accablante et la plus saisissante, peut-être, la déclaration, en 1820, de Castil-Blaze lui-même. Il dit, en parlant des chants ou romances, dont l'accompagnement ne signifie rien : « Le seul morceau en ce genre « qui ait un mérite réel est la fameuse « *Marseillaise;* Rouget de Lisle fit les pa- « roles et l'air, sur lesquelles Gossec ajusta « ensuite une harmonie excellente et qui « a contribué pour une bonne part à ses « effets extraordinaires. » (*De l'Opéra en France*, t. Ier, p. 409.) Enfin, nous citerons un dernier document, publié par Imbault, que cite Castil-Blaze, au mois d'août 1794, et portant ce titre : « *Hymne* « *dithyrambique sur la Conspiration de* « *Robespierre et la Révolution du* 9 *Ther-* « *midor*, présenté à la Convention le « 18 thermidor, par JOSEPH ROUGET (DE « LISLE), *capitaine du génie*, AUTEUR DU « CHANT DES MARSEILLAIS. » — Sans doute, la défense de la paternité de Rouget de Lisle est complète, et nous pourrions même, à la grande rigueur, clore la discussion sur ce point; mais, malheureusement, la déclaration de Castil-Blaze a été prise au sérieux par quelques bons Allemands, qui, à leur tour, ont été les dupes d'une mystification ingénieusement ourdie par un habitant du sol germanique. — Incidemment, nous signalerons ici une autre fable, assez plaisante du reste, du vieux violoniste *Alexandre Boucher*, qui, en 1859, s'attribuait l'honneur, *proprio motu*, de la mélodie de la *Marseillaise*, qu'il avait composée, disait-il, en pas redoublé, après le 10 août, « sur la demande du colonel « de La Salle, pour son régiment, à Mar- « seille, où Rouget de Lisle était alors pri- « sonnier au fort Saint-Jean. » Le *Monde illustré* (11 juin et 16 juillet 1859) a publié sérieusement la revendication follement imaginé par *Boucher*, que le *Charivari* (no du 24 juillet) a très plaisamment bafoué. En 1863, M. Jules Lecomte, qui avait rédigé le premier article, sur Alexandre *Boucher*, et fait antérieurement justice de ses burlesques et ridicules prétentions, a reconnu à Rouget de Lisle la priorité et la paternité de son chant de guerre (*Monde ill.*, 8 août 1863). — La Mystification allemande est ainsi racontée par la *Gazette de Cologne*, du 24 avril 1861.

« Le journal *Die Gartenlaube* démontre que la *Marseillaise* est due à un compositeur allemand, *Holtzmann*, maître de chapelle du Palatinat; le poète Rouget de Lisle a simplement copié le *Credo* de la *Missa solemnis* no 4, composé par *Holtzmann*, et s'en est servi pour ses strophes. L'organiste *Hamma,* à Meersbourg, a découvert ces jours-ci le manuscrit original de *Holtzmann.* » (*Presse théâtrale* du 5 mai 1861.)

La *Gazette de Cologne* a omis de citer la date de 1776, assignée par l'auteur de la bienheureuse trouvaille à l'œuvre de Holtzmann, et nous la mentionnons pour compléter la narration historique qui a été reproduite avec bonheur par plusieurs journaux et revues de l'Allemagne. Comme on le présume, la joie des Allemands a été grande, très bruyante et très insultante pour la mémoire de Rouget de Lisle, qui a été qualifié immédiatement par les *croyants*, et sans avoir lu la pièce originale, de copiste, de vil plagiaire, etc. Dès le 30 avril, M. Ferdinand Silas, musicien français, dans une lettre écrite de Londres et imprimée dans la *Presse théâtrale* (*suprà*), demandait la production du manuscrit de Holtzmann et des preuves irrécusables. Le *Ménestrel* (mai, p. 190) et d'autres feuilles prussiennes répétèrent la même demande, qui toucha le cœur de nos voisins d'outre-Rhin. Alors on interrogea le maître de chapelle actuel de la cathédrale de Meersburg, M. Schreiber, qui répondit aux curieux qu'il n'existait dans ses archives aucune messe, aucun morceau de musique quelconque de Holtzmann; on fouilla les autres archives musicales, biographiques et bibliographiques des Etats germaniques, et l'on reconnut bientôt que lesdits Etats n'avaient jamais possédé un musicien nommé Holtzmann. L'année dernière on cherchait même M. Hamma, auteur de la fausse nouvelle et qui paraît être un nom d'emprunt. Il a fallu une contestation nouvelle pour connaître tous ces faits consignés dans le journal de musique du savant et très consciencieux professeur L. Bischoff (Kœln, 29 août 1863).

Cette contestation nouvelle a été soulevée par M. Fétis père, le savant directeur du Conservatoire royal de musique de Bruxelles; celui-ci écrit dans la *Revue et Gazette musicale* (19 juillet 1863) qu'il possédait deux exemplaires différents édités en 1793 et portant ce titre : *Marche des Marseillais*, *musique de Navoigille*, et il en tirait cette conséquence et cette déclaration « que Rouget de Lisle n'est pas « l'auteur de la musique de la *Marseil-* « *laise*, » dont il accorde l'honneur à *Navoigille.* L'auteur de cette notice a répondu à M. Fétis que ses deux exemplai-

res étaient *apocryphes* et *postérieurs*, du reste, à la création et à la publication du chant de Rouget de Lisle, dont les titres, comme seul auteur, étaient prouvés par les témoignages les plus authentiques et les plus probants (*Revue et Gazette musicale*, 2 et 16 août 1863). A l'appui de sa revendication en faveur de *Navoigille*, aîné, M. *Fétis* avait envoyé au directeur de la *Gazette musicale* un seul exemplaire édité par un sieur *Goujon*, *grande cour du Palais-Egalité*, tandis qu'il avait annoncé deux morceaux publiés séparément, disait-il, par *Frère*, *passage du Saumon*, et au *Magasin à l'usage des fêtes nationales*, rue Joseph, et qui, en réalité, n'ont jamais existé. L'adresse de l'éditeur *Goujon*, au *Palais-Egalité* (nom donné au Palais-Royal, vers le mois de janvier 1793), indique suffisamment la date présumée du morceau que M. *Fétis* considérait, à tort, comme la plus ancienne édition de la *Marseillaise*. En présence des antériorités imprimées et indiquées, M. *Fétis* a déclaré, dans une dernière lettre, « qu'il n'avait pas d'objection à faire » (*Revue et Gazette musicale*, 16 août 1863). Néanmoins, dans le t. VII de la *Biogr. univ. des Musiciens*, qui vient de paraître chez Didot, M. Fétis persiste dans son opinion, qui a cessé d'être une erreur et devient aujourd'hui une calomnie effrontément soutenue par de nouvelles assertions mensongères. Mais nous possédons des titres probants pour confondre le coupable; et, comme parent du diffamé, les dispositions de nos lois, civile et pénale, nous donnent le droit de porter plainte, de faire constater la fausseté des faits allégués et d'obliger l'auteur de ces faits controuvés à réparer le préjudice qu'ils ont causés. Aussi, avons-nous invoqué l'appui de la justice qui protége expressément la mémoire des morts non moins que la réputation des vivants.

A. Rouget de Lisle

P.-S. Nous tenons à la disposition des lecteurs tous les documents imprimés et manuscrits que nous possédons, afin que chacun puisse apprécier *de visu* la vérité et le mensonge.

(Saint-Mandé, 19, Grande-Rue.— On n'a qu'à prévenir d'avance.)

—

Une médaille caricaturale (*Vid.* pp. 147, 190). — Cette médaille est fort connue et il en existe de nombreuses variétés. Pour montrer la force de l'alliance des pouvoirs temporel et spirituel, les catholiques avaient fait frapper des médailles (je devrais dire couler, car elles sont généralement coulées et retouchées au burin,) représentant d'un côté la tête du pape unie à celle de l'empereur, comme dans la médaille de M. J. M.; au revers les têtes d'un cardinal et d'un évêque. Les Réformés tournèrent ces médailles en caricature, en substituant des têtes de diables ou de fous à celles de l'empereur et de l'évêque. La *Revue de Numism franç.* renferme une notice sur ces médailles, avec planches à l'appui. La médaille satirique en question est donc dirigée contre l'Église romaine en général, et elle date de l'époque de la Réforme et spécialement des luttes des protestants contre Charles-Quint.

Lors de la Révolution de 1789, on fit de la même manière une caricature de l'abbé Maury; c'est la tête en plâtre d'un abbé avec le bonnet carré. En le retournant, le menton devient le nez, et le nez le menton d'un sans-culotte coiffé du bonnet rouge. P. A. H. P.

—

Saint Elphége (*Vid.* pp. 148, 305). — Ce saint, en latin *Elphagus* et *Elfeagus*, était né en Angleterre vers 954. Devenu moine, il se retira dans un ermitage à Bath, dans le comté de Somerset. Sur l'avis de saint Dunstan, archevêque de Cantorbéry, il fut élu évêque de Winchester, vers 984; et, en 1006, il devint le successeur de saint Dunstan sur le siége de Cantorbéry. Il périt, en 1011, en défendant sa ville contre un parti de Danois, qui avait fait irruption en Angleterre. Sa fête se célèbre le 19 avril, et la translation de ses reliques le 12 mars. Voy. Baillet, *Vie des Saints*, au 19 avril; *Acta Sanctorum*, 19 avril, t. II, pp. 631, 642; Wharton, *Anglia sacra*, t. II, pp. 122, 147; Mabillon, *Acta Sanctorum ordinis S. Benedicti*, sécul. VI, t. I, pp. 115-127, etc.

Paul Marais.

— Saint Elphége était archevêque de Cantorbéry. Sa vie a été écrite en 1070 par Osbern, moine de Cantorbéry. Marthon, ayant découvert la fin de cette vie par Eadmer, en a donné une édition beaucoup plus ample et plus exacte que celle qu'on trouve dans les Bollandistes et dans Mabillon, dit l'abbé Godescard, traducteur d'une Vie des Pères, des Martyrs, etc., par l'Anglais Alban Butler. Sa Vie de saint Elphége se trouve p. 460 du t. III (Lille, Lefort, 1824, in-12). — D'après M. E. Léon Scott, *Elphége* ou *Elphay* viendrait du germain *Elf-eg*, génie subtil. (*Les noms de baptême et les prénoms, etc.*, par E. L. Scott. Paris, 1860, A. Houssiaux, in-18.)

H. S.

—

Sylphes et Gnômes (*Vid.* p. 164). — M. F. B. connaît-il deux articles du *Dictionn. de la conversation* sur le sujet qui l'intéresse? De plus, je crois qu'il trouvera dans le *Dictionnaire infernal* de Collin de Plancy (que je n'ai pas en ce moment sous la main) de précieux renseignements.

L. On.

—

Origine de certains dictons locaux (*Vid.* p. 164). — Je me rappelle avoir vu sur les quais, à Paris, en 1858, un petit vol. in-12 qui roulait précisément sur ce sujet. C'était une sorte de liste de toutes les villes et des bourgs de France, avec leurs surnoms et l'origine de ces surnoms. Je ne me rappelle ni le titre, ni le nom de l'auteur de cet ouvrage; mais il pourra être signalé à M. Chr. par d'autes correspondants. L. On.

— Le recueil qu'on propose de faire existe déjà en partie. En effet, les séries 6 et 7 du *Livre des Proverbes français*, par M. Le Roux de Lincy, sont intitulées :

Proverbes historiques. Pays, peuples anciens et modernes autres que la France et les Français.

Proverbes historiques. Provinces, villes, villages, fleuves, rivières de France.

On a fait divers recueils particuliers de ce genre. Le plus complet que nous connaissions est le *Blason populaire de la Normandie*, comprenant les proverbes, sobriquets et dictons relatifs à cette ancienne province et à ses habitants, par M. A. Canel; Rouen, 1859, in-8, 2 vol.

Quant à la locution : *Coquin, tu es de Bellac*, je ne pense pas qu'elle soit ni recueillie ni expliquée dans les ouvrages de cette nature, mais La Fontaine en a donné un excellent commentaire. Il s'était avisé de dire, en voyant le chemin difficile conduisant à cette ville :

« Ce sentier rude et peu batu
Doit estre celuy qui mesne
Au séjour de la vertu. »

Cette assertion parut hasardée. Il nous l'apprend ainsi dans une lettre écrite à sa femme :

« Vostre oncle reprit qu'il falloit donc que nous nous fussions destournez. Ce n'est pas, ajousta-t-il, qu'il n'y ayt d'honnestes gens à Belac aussi bien qu'ailleurs, mais quelques rencontres ont mis ses habitans en mauvaise odeur. Là-dessus il nous conta qu'estant de la commission des Grands Jours, il fit le procès à un lieutenant de robe courte de ce lieu-là, pour avoir obligé un gueux à prendre la place d'un criminel condamné à estre pendu, moyennant vingt pistoles données à ce gueux et quelque asseurance de grâce dont on le leurra. Il se laissa conduire et guinder à la potence fort gayement, comme un homme qui ne songeoit qu'à ses vingt pistoles, le prévost luy disant toujours qu'il ne se mist point en peine, et que la grâce alloit arriver. A la fin le pauvre diable s'apperceut de sa sotise, mais il ne s'en apperceut qu'en faisant le saut, temps mal propre à se repentir et à déclarer qui on est. Le tour est bon, comme vous voyez, et Belac peut se vanter d'avoir eu un prévost aussi hardi et aussi pendable qu'il y en ayt. »

Ceci, du reste, justifie le proverbe sans en expliquer l'origine, mais La Fontaine nous la fait connaître dans la même lettre, quelques lignes plus loin : « Quoy que nous eussions choisi la meilleure hostellerie, nous y beusmes du vin à teindre les nappes, et qu'on appelle communément *la tromperie de Bellac*. Ce proverbe a cela de bon, que Louis treize en est l'auteur. » (Lettre XIX, 19 sept. 1663, t. II, p. 361, édit. de la *Bibl. elzévir.*)

Ch. Marty-Laveaux.

— Le recueil de ces dictons serait curieux, en effet. M. Le Roux de Lincy en a déjà réuni un très grand nombre dans les sections VI et VII de son *Livre des Proverbes français*, mais tous ceux que cite votre correspondant paraissent justement lui avoir échappé. Un des plus anciens exemples de ces sortes de dictons est, je pense, celui que nous fournit le vieil Hésiode sur son propre village (*Opera et Dies*, v. 638) :

Ἄσκρη, χεῖμα κακή, θέρει ἀργαλέῃ, οὐδέ ποτ' ἐσθλή.

C'est-à-dire, en rimes de proverbes :

Ascra, bourg misérable,
En hiver exécrable,
En été détestable,
Et jamais agréable.

C'est très probablement sur cette boutade d'Hésiode, que l'on a fait ce portrait peu flatté d'Avignon (cité par M. Babinet, *Revue des Deux-Mondes*, 1er déc. 1854, p. 1022) :

Avenio ventosa,
Cum vento fastidiosa,
Sine vento venenosa,
Omni tempore odiosa.

(Bordeaux.) R. D.

—

A bon entendeur, salut (*Vid.* p. 164). — Ce proverbe, sous cette forme, paraît d'introduction plus ou moins récente. Dans son recueil si intéressant des proverbes de son temps, intitulé : *Curiositez françoises*, et publié en 1640, chez Ant. de Sommaville, Oudin ne mentionne que « *A bon entendeur, peu de paroles :* qu'il ne faut pas user de beaucoup de discours à un homme intelligent. » Jacques D.

—

La poudre à la maréchale (*Vid.* p. 164). — Le nom de *poudre à la maréchale* est bien antérieur à Richelieu. Nous lisons dans un livre assez peu feuilleté aujourd'hui : *le Parfumeur françois* (3e édition. Amsterdam, sans date, vers 1680), que le nom de cette poudre vient de ce que la

maréchale d'Aumont se divertissait à la faire. Le même ouvrage nous apprend une particularité peu connue, ce me semble au sujet de Louis XIV : « Le plus grand des « monarques qui aient jamais été sur le « trône s'est pleu à voir souvent le sieur « Martial composer dans son cabinet les « odeurs qu'il portoit sur sa sacrée per- « sonne. » H. C.

— Voici ce qu'on lit dans le *Paris démoli*, de M. Ed. Fournier, 2e édit., 1855, p. 48, au chap. : *L'Almanach des adresses de Paris sous Louis XIV*, 1691-2 :

Le *Parfumeur françois*, etc., livre fort curieux de cette époque, nous fait voir dans son Avertissement Louis XIV chez Martial, et il ajoute, à ce sujet, de précieux détails sur quelques parfums et parfumeurs de cette époque. « Le plus grand des monarques qui ait jamais été sur le trône s'est plu à voir souvent le sieur Martial composer dans son cabinet les odeurs qu'il portoit sur sa personne. » M. le prince de Condé, dont la mémoire est en vénération à la France, faisait parfumer devant lui par le sieur Charles le tabac et plusieurs choses de cette nature dont il se servait. Le nom de *Poudre à la Maréchale* n'a été donné que parce que Mme la duchesse d'Aumont se divertissait à la faire.

Ce n'est pas la première réponse à des questions posées dans l'*Intermédiaire*, que l'on rencontre dans les livres de M. Ed. Fournier; on ne saurait trop recommander aux chercheurs et curieux d'y aller voir.

Indocti discant et ament meminisse periti.

L'abbé V. DUFOUR.

—

Portrait de M. Savalette de Buchelay (*Vid.* p. 164). — Ce personnage doit être Marie-Joseph Savalète, seigneur de Buchelay (près de Nantes) l'un des fermiers-généraux qui, le 14 févr. 1757, procédait devant Delaleu, notaire à Paris, au partage de la succession de son père, Charles Savalète, seigneur de Magnanville, Joïndres, Boinvilliers, Rozay et autres lieux, garde du trésor royal. Les autres enfants de M. Savalète : Charles-Pierre de Magnanville, garde du trésor royal, et Anastasie-Jeanne-Thérèse Savalète, femme de François de Broglie, comte de Revel, avaient renoncé à cette succession pour se porter à leurs droits (Archives de Seine-et-Oise, F. Dupleix, E. 887). Voy. sur cette famille : *Vie privée de Louis XV*, t. I, p. 315; Londres, 1781, in-12. S.-M. M.

—

Le chevalier d'Urtuby (*Vid.* p. 164). — Précisément, vers la fin du XVIIIe siècle, vers la fin de 1789, il a paru un *Manuel de l'artilleur français* (in-8°), *par le chevalier d'Urtubie.* L. L.

—

Le Livre de Copernic est-il encore à l'index? (*Vid.* p. 165.) — Voici une note du grand géologue anglais sir Charles Lyell, qui me paraît répondre en partie à cette question. Je transcris littéralement :

On trouve, dans un très bon article sur la *Vie de Galilée*, publié par M. Drinkwater dans la *Library of useful Knowledge* (Bibliothèque des Connaissances utiles), qu'en 1828 l'ouvrage de Galilée et le livre de Copernic figuraient encore à Rome sur la liste des ouvrages à l'index, avec les mots : *nisi corrigatur;* car à l'exception de certains passages, ils étaient sanctionnés. Cependant, le professeur Scarpellini m'assura, cette même année, que Pie VII, pontife distingué par son amour pour les sciences, avait fait rapporter les édits publiés contre Galilée et le système de Copernic. Dans l'assemblée de la Congrégation qui fut convoquée à cet effet par le pape, feu le cardinal Toziozzi, assesseur du sacré Collége, fit la proposition *de purger l'Eglise du scandale auquel donnait lieu le maintien de ces édits.* L'assemblée entière, à l'exception d'un seul de ses membres, un dominicain, s'empressa d'adhérer à cette motion, et le rapport fut prononcé. Dès longtemps avant la décision du sacré Collége, la théorie newtonienne était enseignée à la Sapienza ainsi que dans toutes les universités catholiques de l'Europe, excepté, à ce que j'ai ouï dire, dans celle de Salamanque. Mais, par respect pour les décrets de l'Eglise, les professeurs étaient tenus de se servir du mot d'*hypothèse* au lieu de celui de *théorie.* Aujourd'hui on dit : *la théorie de Copernic.* (*Principes de géologie*, par Charles Lyell, trad. de Mme Tullia Meulien, 1re part.; p. 162.)

Il est fâcheux que la note ci-dessus n'indique aucune date précise.

FRANCISQUE MÈGE.

— J'ignore si le livre de Copernic : *De orbium cœlestium revolutionibus libri VI*, figure encore sur l'*Index librorum prohibitorum ;* mais je puis répondre à M. E. P. que, s'il n'y est plus, ce n'est pas, ainsi qu'on l'a dit à tort, Benoît XIV qui l'en a fait rayer. Le livre de Copernic fut mis à l'Index en 1616, *donec corrigatur;* les corrections exigées par la congrégation de l'Index ayant été faites, un nouveau décret de 1620 autorisa la circulation du livre *corrigé.* Benoît XIV, à son avénement a la papauté, a donc trouvé le livre de Copernic inscrit à l'Index, comme ne pouvant circuler que dûment corrigé, et l'y a laissé. Dans l'édition de l'Index, revue, corrigée peut-être, mais, en tous cas, considérablement augmentée, qui a été publiée à Rome, par ordre de Benoît XIV, au commencement de l'année 1758, c'est-à-dire peu de mois avant la mort de ce pape (*Index librorum prohibitorum ssmi D. n. Benedicti XIV p. m. jussu recognitus atque editus. Romæ*, 1858). On trouve la mention suivante : COPERNICUS NICOLAUS, *de revolutionibus orbium cœlestium libri VI. Nisi fuerint correcti juxta emen-*



dationem editam anno 1620, *Decr.* 15 *maii* 1620.

(Barcelone.) V... T.

—

Emigration des Hirondelles (*Vid.* p. 181). — Où vont-elles? Je crois qu'aucun naturaliste ne le sait par observation directe. En attendant des informations plus péremptoires, j'en trouve une qu'il est toujours bon de noter. Elle provient du regrettable père Huc, dans son *Empire chinois* (Impr. impér., 1854). Au t. II, p. 327-8, chap. VIII, il relate l'opinion des naturalistes chinois, que les hirondelles ne changent pas de climat, mais que l'hiver elles vont se cacher, assemblées par pelotons, dans les cavernes et les creux des rochers. Un historien chinois rapporte que des paysans, fuyant la guerre qui ravageait leurs pays, se réfugièrent dans les montagnes, et s'y nourrirent des hirondelles qu'ils trouvaient dans des cachettes de ce genre.

Je ne transcris pas le passage entier du P. Huc, mais j'y renvoie les lecteurs curieux de plus de détails. Ils verront aussi, tout à côté, comment les Chinois supputent l'heure du jour et jugent de la hauteur du soleil sur l'horizon, en considérant la prunelle de leurs chats, qui va se retrécissant ou se dilatant suivant l'intensité de la lumière solaire. Ne trouvez-vous pas que c'est ingénieux? F. B.

— Même indication fournie par M. A. Bt.

—

Claude Mellan, peintre (*Vid.* p. 192). — Selon Nagler (*Künstlerlexicon*), deux tableaux de lui se trouvent dans la galerie du prince de Lichtenstein, à Vienne.

D. DE L.

—

Classification des grands vins du Bordelais (*Vid.* p. 200). — La classification à l'égard de laquelle M. S. A. réclame des informations, existe de temps immémorial; elle ne s'applique d'ailleurs qu'à une soixantaine de crus situés dans le Médoc, mais ce sont les plus renommés du département. On distingue cinq classes dont le prix décroît proportionnellement. La première classe ne contient que quatre crus dont le nom est célèbre : Château-Margaux, Lafitte, la Tour et Haut-Brion (ce dernier dans la commune de Pessac, près Bordeaux). Lorsque, dans une bonne année, un des premiers crus est vendu, on sait d'avance quel est le prix auquel peuvent prétendre tous les autres crus classés. En dehors des cinq classes, il existe une multitude de propriétaires dont les produits ont une valeur bien secondaire.

En 1855, à la demande de la Chambre de commerce de Bordeaux et à l'occasion de l'Exposition, le syndicat des courtiers constata d'une façon officielle la classification reconnue comme loi dans les affaires de vins. Cette classification est inscrite sur une *Carte vinicole* du département de la Gironde, qui fut alors gravée, et on trouve, à cet égard, ainsi que sur tout ce qui concerne la production girondine, de très amples et très exacts détails dans le ***Traité des vins rouges et blancs du département de la Gironde***, par W. Franck, excellent livre qui vient, cette présente année, d'avoir une 5e édition. La carte et le livre ont été édités par M. P. Chaumas, libraire à Bordeaux.

(Bordeaux.) J. D.

Trouvailles et Curiosités.

La légende de saint Nicolas et des trois enfants au saloir. — Je laisse à d'autres le soin de répondre à la question posée (p. 132) sur l'origine de la tradition relative à saint Nicolas. Voici la légende, telle que ma grand'mère me la récitait :

Il était trois petits enfants
Qui s'en allaient glaner aux champs :

S'en vont au soir chez un boucher :
« Boucher, voudrais-tu nous loger?

— Entrez, entrez, petits enfants,
Y a d'la place assurément. »

Ils n'étaient pas sitôt entrés,
Que le boucher les a tués;

Les a coupés en p'tits morceaux,
Mis au saloir comme pourceaux.

Saint Nicolas, au bout d'sept ans,
Saint Nicolas vint dans le champ.

Il s'en alla chez le boucher :
« Boucher, voudrais-tu me loger?

— Entrez, entrez, saint Nicolas :
Y a d'la place, il n'en manqu' pas. »

Il n'était pas sitôt entré,
Qu'il a demandé à souper.

« Voulez-vous un morceau d'jambon?
— Je n'en veux pas; il n'est pas bon.

— Voulez-vous un morceau de veau?
— Je n'en veux pas; il n'est pas beau.

Du p'tit salé je veux avoir,
Qu'il y a sept ans qu'est dans l'saloir! »

Quand le boucher entendit ça,
Hors de la porte il s'enfuya.

« Boucher! boucher! ne t'enfuis pas,
Repens-toi, Dieu te pardonn'ra. »

Saint Nicolas posa trois doigts
Dessus le bord de ce saloir.

Le premier dit : « J'ai bien dormi ! »
Le second dit : « Et moi aussi ! »

Et le troisième répondit :
« Je me croyais en Paradis ! »

J'ai pensé qu'un certain nombre des lecteurs de l'*Intermédiaire* seraient bien aises de connaître cette vieillerie, qui offre l'explication populaire des vieux monuments dont on a parlé. M. V. Gay y reconnaîtra la source des quatre vers que sa mémoire avait retenus et qu'il a cités (p. 173). B. D.

—

Le Cimetière des SS. Innocents à Paris, à la fin du XVe siècle. Document inédit. — *Sentence du Châtelet de Paris*, du 9 nov. 1497, *concernant les inhumations dans le Cimetière de l'église des SS. Innocens* (1). A tous ceulx qui ces lettres verront, Jehan, seigneur de Colleville, chevalier, conseiller du Roy notre sire, et garde de la Prévôté de Paris, commissaire et général réformateur sur le fait de la police et gouvernement de la ville de Paris, Salut. Comme plusieurs plaintes et clameurs nous sont venues et viennent de jour en jour, tant par les maregliers de l'église des SS. Innocens à Paris, comme autres manans demourans et habitans en la ville de Paris, pour cause de ce que les gens de l'Hostel-Dieu de Paris avoient fait et faisoient si grans et si profondes fosses audit cimetière des SS. Innocens de Paris, que la chapelle nouvellement édiffiée audit lieu et aussi les charniers d'iceluy cimetière en estoient en adventure de périr ou grandement empirer, et aussy avoient esté trais d'icelles fosses plusieurs corps humains par pièces et très grant quantité de terres qui surmontoient ledit cimetière de sept pieds de hault entour lesdittes fosses ou environ, dont très grand punaisie, corruption, épidémie ou infection s'estoit ensuivie en laditte ville de Paris, mesmement aux voisins et autres passans et repassans par et entour ledit cimetière desdits SS. Innocens, pour les Hostel-Dieu et Sainte-Katherine de Paris, et pour les églises de Saint-Germain et Saint-Eustace, qui enterrent et font les fosses audit cimetière esdittes grans fosses, pour enterrer les corps des trespassez èsdits Hostel-Dieu et Sainte-Katherine font les fosses moins profondes qu'ils ne doivent, et si retardent et attendent à enterrer les corps d'icelles créatures ainsy trespassées et les tiennent sur terre longtems et tellement que aucunes fois les charongnes suintent et transpercent les draps dont ils sont ensevelis, et si les apportent l'un après l'autre, mesmement au jour de lundi, afin de avoir plus grant prouffit et aumosnes de bonnes gens, et aussi les queuvrent (couvrent) moins deuement qu'ils ne doivent, dont aussi plusieurs inconvéniens, corruptions, punaisies et infections se sont ensuivis, tant parce que souventes fois les chiens et oyseaulx dévorent les charongnes des corps ainsy enterrez, les traynent emmy ledit cimetière et dehors, qui est chose de très grant abhominacion, comme par l'infection, punaisie et épidémie qui se peuvent ensuir et ensuivent de jour en jour, les corps des paroissiens et gens estans et demourans prez et environ ledit cimetière, et autres alans, venans, passans et rappassans par ilec et à ceulx d'entour, lesquels y vont et repairent, comme dit est, et que il soit expédient laisser à enterrer certain tems audit cimetière des SS. Innocens, et aler enterrer au cimetière de la Trinité de Paris, pour soy supporter comme autresfoiz avoit esté fait, si comme on disoit, etc.

Savoir faisons, etc. (Le dispositif est conforme à ce préambule.)

(1) Bibl. Imp., Mss. franç., 8079, fol. 171. — Félibien, *Hist. de Paris,* t. III, 1° p. 68, Sentence du Prévôt de Paris, du 24 déc. 1371, portant règlement pour le cimetière des SS. Innocens ; 2° Arrêt du Parlement du 29 janv. 1372, portant confirmation de la Sentence du Prévôt de Paris de l'an 1371, touchant ledit cimetière.

—

Bévues historiques : Bernard de Palissy. — On lit dans le *Catalogue* (officiel) *du musée des Thermes et de l'hôtel de Cluny*, 1858, p. 169-70, nos 1200, 1201 :

« Bernard *de* Palissy, simple potier à « Saintes, et inventeur de la faïence émail- « lée qui porte son nom, est mort en « 1590, *au milieu des honneurs*, et en lais- « sant des travaux fort remarquables dans « plusieurs branches de son art. »

Au moment où la ville de Saintes s'apprête à élever une statue à l'auteur des *rustiques figulines*, nous serions curieux d'apprendre quels furent les *honneurs* qui entourèrent le lit de mort de Palissy à la Bastille, et quelles pompes l'accompagnèrent au tombeau...., s'il en eut un. Voudrait-on bien faire connaître aussi d'après quel document authentique on lui donne la particule ? ALY.

Paris. — Typ. de Ch. Meyrueis, rue des Grès, 11.

Num° 15.] *Cherchez et vous trouverez.*



Il se faut entr'aider. [30 sept. 1864.

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(*NOTES and QUERIES* français)

QUESTIONS ET RÉPONSES, COMMUNICATIONS DIVERSES A L'USAGE DE TOUS

LITTÉRATEURS ET GENS DU MONDE, ARTISTES, BIBLIOPHILES, ARCHÉOLOGUES, GÉNÉALOGISTES, ETC.

S'adresser (*franco*): *Pour les abonnements :* à MM. Benj. Duprat, libraire de l'Institut, etc., rue Fontanes, 7 (près du Musée de Cluny), à Paris; F. Fowler-Molini, à Londres; Brockhaus, à Leipsig; Decq, à Bruxelles; Muller, à Amsterdam; Bocca, à Turin; J. Molini, à Florence; B. Baillière, à Madrid; Brill, à Leyde; Cherbuliez, à Genève; Spithover, à Rome, etc.
Pour la rédaction : à M. Carle de Rash, directeur de l'*Intermédiaire*, chez M. B. Duprat, rue Fontanes, 7 (près du Musée de Cluny), à Paris.

Pour 12 numéros, 5 fr.
Etranger : 7 fr.
—
Annonces : 30 cent. la ligne.

SOMMAIRE.

—

TESTIMONIA. — Marques de satisfaction, conseils et observations critiques seront toujours bien venus : les uns comme les autres sont autant de preuves d'intérêt de la part de nos lecteurs. — Plus heureux, et surtout plus indépendant que les grands journaux et les grandes revues politiques, l'*Intermédiaire* a sa boussole dans la correspondance de ses abonnés, et le vœu sincère de la majorité de ses contribuables devient sa loi. — Nous continuons à enregistrer de très bonnes lettres qui nous montrent que l'on est content de la marche qu'il suit. Qu'on nous permette d'en citer quelques extraits :

« Si je n'avais été en voyage depuis la communication adressée à vos abonnés au sujet de l'extension à donner à l'*Intermédiaire*, je n'aurais certes pas été le dernier à y applaudir. Les hommes d'étude, quels qu'ils soient, doivent regarder votre entreprise comme un bienfait; mais j'estime que les bibliothécaires et les archivistes y ont plus d'intérêt que personne; et par eux c'est le public même que vous servez dans la mesure la plus large, puisque le résultat de leurs études et de leurs recherches lui est dû. Il leur appartient donc d'être les plus actifs correspondants et propagateurs de l'*Intermédiaire*...
« Ce 12 sept. 1864. Ch. Loriquet, conserv. de la Bibliothèque, des Archives et du Musée de Reims, secrét. de l'Acad. impér.

« Vos nombreux abonnés de notre ville (nous sommes, je crois, dix-huit) ont accueilli avec un vif plaisir le nouveau mode de publication. On peut le dire sans crainte aujourd'hui, l'*Intermédiaire* était réellement un besoin; il est né viable et il vivra. Chaque numéro est attendu impatiemment...
« Valenciennes, 13 sept. 1864. « Dr A. Lejeal. »

« Je saisis l'occasion de mon renouvellement d'abonnement pour joindre mon suffrage à tous ceux que vous avez déjà recueillis, et qui sont dus aux soins que vous apportez à la direction de votre excellent recueil...
« Château de Chanceaux, par Loches, 12 sept. 1864.
« D.-L. Gilbert. »

« Si le silence est en quelque sorte une approbation, vous avez dû voir dans le mien la preuve que j'ai applaudi au nouveau développement que vous venez de donner à l'*Intermédiaire*. Je suis de ceux qui croient à son utilité, et par conséquent à son avenir. Aussi ne laissé-je échapper aucune occasion de le signaler et de le recommander à mes amis...
« Avignon, 15 sept. 1864. « A. B. »

« Aussitôt que l'existence de l'*Intermédiaire* m'a été connue, je m'y suis abonné. A peine avais-je lu les premiers numéros, que je lui adressais deux demandes... Je déclare que vous avez mis, dans les mains de tous les gens curieux et studieux, un merveilleux instrument d'investigation. Recevez donc les preuves ci-jointes de mon adhésion entière et de ma vive sympathie...

« Pour que l'*Intermédiaire* produise tout le bien que l'on en doit attendre, il me semble indispensable d'établir pour règle que, les abonnés ou correspondants envoyant des demandes ou des réponses, la rédaction reste entièrement libre d'en faire ce qu'elle jugera à propos. Pour vous donner un exemple de ma soumission à cette règle nécessaire, je vous autorise à « envoyer au *cabinet* » — quel qu'il soit, — les pièces ci-jointes. Halte-là! cependant, grâce pour mon mandat de 10 fr. Il me peinerait trop de ne pas recevoir la suite de l'*Intermédiaire*.....

« Alais, Gard, 16 sept. 1864. EMM. MICHEL, Conseiller honoraire. »

Ce que dit M. Michel est fort juste et va de soi. Nous devons reconnaître à notre tour que nos correspondants comprennent parfaitement cette condition de notre existence et nous facilitent ainsi notre tâche, que rendent d'ailleurs assez ardue l'abondance des matières et l'embarras du choix, sans compter les mille difficultés d'exécution qu'entraîne une rédaction aussi compliquée et de provenance aussi variable. — Bien des *questions* et *réponses*, qui attendaient leur tour, n'ont pu passer encore dans ce numéro.

Questions.

BELLES-LETTRES — PHILOLOGIE — BEAUX-ARTS — HISTOIRE — ARCHÉOLOGIE — NUMISMATIQUE — EPIGRAPHIE — BIOGRAPHIE — BIBLIOGRAPHIE — DIVERS.

Rékékéké, coax, coax. — Quel est donc le texte de deux vers sur l'harmonie imitative du chant des grenouilles, qui me semblent bien connus, et dont je ne trouve dans ma mémoire que ces deux tronçons :

. . . . du fond de leur petit thorax
. . . . rékékéké, coax, coax.

Ne sont-ce pas des vers de Du Bartas? — Je suis interrogé sur cet article par un naturaliste qui prépare un travail sur les grenouilles, et je ne trouve rien de mieux que d'interroger à mon tour l'*Intermédiaire*. A. G. R.

—

Un couplet de facture ultra-romantique. — Quel est le vaudeville qui, joué au moment de la bruyante phase de polémique littéraire, qui suivit la *préface de Cromwell*, contenait ce couplet ultra-romantique ?

Le vieux Boileau rabâche,
Corneille est un barbon,
Voltaire, une ganache,
Racine, un polisson.

Son titre? son auteur? la scène sur laquelle fut lancé au public ce fantastique couplet?
(El Baadj.) H. VIENNE.

—

Caricature sur le marquis de Bouillé. — Au bas d'une caricature, sans date, du temps de la Révolution, on lit : « Bouillé, dit *Sacrogordon*, général de l'armée noire, faisant faire l'exercice à un ex-conseiller du Parlement. » — Un lecteur de l'*Intermédiaire* saurait-il si l'on trouve ailleurs ce surnom donné au marquis de Bouillé et quelle en est l'explication? CAROLUS.

—

Portraits de Duprat et de Mainvielle, conventionnels. — M. N. Barnaud s'étant offert très galamment (p. 173) à donner tous les renseignements en son pouvoir sur les portraits des hommes célèbres qui ont paru à l'époque de la Révolution, j'ai recours à son obligeance pour savoir si, parmi les portraits qu'il a vus, se trouvaient ceux de Jean Duprat et de Pierre Mainvielle, tous deux députés à la Convention nationale, qui montèrent ensemble sur l'échafaud révolutionnaire, le 31 oct. 1793. (Avignon.) TH. G.

—

Le comté d'Ingrane. — On lit dans Crespin, *Hist. des Martyrs* (p. 22, 4ᵉ éd.), au sujet des persécutions que les protestants eurent à subir dans le courant du XVIᵉ siècle, qu'ils furent surtout fort maltraités, « *en la comté d'Ingrane, qu'on appelle aujourd'hui le comté de Venice, dont Avignon est la capitale.* » Pourrait-on me dire d'où dérive cette dénomination : *Comté d'Ingrane*, appliquée au comté Venaissin? La trouve-t-on dans les anciens chroniqueurs? Ou bien faut-il croire qu'elle est de l'invention de l'auteur de l'*Histoire des Martyrs?* Quant à moi, je ne l'ai jamais rencontrée nulle autre part.
(Avignon.) TH. G.

—

Mlle Desgarcins. — On désire savoir si quelque amateur possède un portrait de Mlle Desgarcins, et si l'on pourrait fournir quelques indications sur le lieu de la naissance de cette célèbre actrice? E. M.

—

« Il Milione » de Marco-Polo. — Je re-



mercie M. D. St. de l'indication de ce livre. (*Vid.* p. 168.) Pourrait-il compléter cette utile communication en répondant aux questions suivantes : 1° Quel est le titre complet et l'objet de l'ouvrage de Marco-Polo ? 2° La traduction française citée existe-t-elle en manuscrit, ou a-t-elle été imprimée et en quel temps?

Le mot *Million* pourrait être d'origine italienne : il se sera répandu avec les livres d'arithmétique italien dans toute l'Europe, vers le commencement du XVI[e] siècle. La communication de M. Ad. Bouyer (*ibid.*) prouve que le mot n'était pas usité en France au XV[e] siècle, époque où l'on n'étudiait l'arithmétique que dans Boëce et dans le petit traité d'Algorisme de Sacro-Bosco. D'ailleurs à cette époque un million était une somme prodigieuse et les *millionnaires* n'étaient point aussi communs que de nos jours. E. P.

—

Le grand Credo. — Il existait à Reims, avant la construction de la place Royale et l'érection du monument qui en décore le centre, un quartier portant ce nom, dont les maisons appartenaient au chapitre de Notre-Dame. — Quel sens faut-il donner à cette dénomination ? En connaît-on d'autres exemples ? — L'inventaire des tapisseries de Louis d'Orléans, publié par M. Aimé Champollion-Figeac (p. 249), comprend au nombre des sujets représentés « *la grant Credo.* » — Quelle est cette légende? A-t-elle été publiée?

(Reims.) Ch. L.

—

Pourquoi a-t-on omis J.-C.? — J'ai cherché en vain, dans la *Biographie générale* Didot, l'article Jésus-Christ. Quel motif pourrait-on donner de cette grave omission? D. de L.

—

Jean de Garlande et son siècle. — Jean de Garlande a-t-il écrit son dictionnaire vers 1080, comme le supposent M. Géraud et les auteurs de l'*Histoire littéraire*, ou bien après 1218, ainsi que semble le prouver le caractère de l'ouvrage et en particulier le paragraphe XLVIII, où l'auteur parle de la pierre qui donna la mort au comte Simon de Montfort. Y a-t-il dans cet endroit des manuscrits quelque preuve matérielle de l'interpolation alléguée par M. Géraud ? V. Gay.

—

Métiers de Paris en 1313. — *Nomenclature des métiers de Paris, extraite du rôle de* 1313, *par H. L. de la Tynna.*

Est-ce là un travail publié à part? quelle est sa date? quelle est sa place dans la librairie moderne ? V. Gay.

—

De Bretencourt, gentilhomme français. — Des Rosiers, Parisien. — Pourrait-on me donner quelques renseignements biographiques sur De Bretencourt, *gentilhomme français*, dont je trouve le nom au bas de stances dédicatoires imprimées en tête d'un volume intitulé : *Le Tableau tragique ou le funeste amour de Florivale et d'Orcade, pastorale avec plusieurs stances, odes et autres fantaisies poétiques, par le sieur Joyel* (Lyon, 1623). — Même question pour Des Rosiers, *Parisien*, auteur de stances dédicatoires insérées dans le même volume. — Ont-ils écrit d'autres ouvrages de plus longue haleine? Quels rapports les unissaient à ce sieur *Joyel*, qu'ils complimentent dans le style ampoulé de l'époque? etc., etc.

Tous renseignements ayant rapport aux deux personnages et à Joyel lui-même seront accueillis avec reconnaissance.

(Douai.) D[r] Maugin.

—

Hydrographie de la France. — Pourrait-on m'indiquer un ouvrage dans lequel je trouverais la nomenclature *complète* des grands et petits cours d'eau de la France? Il existe des dictionnaires des communes, hameaux, lieux dits, etc.; existe-t-il un travail semblable sur les fleuves, rivières, ruisseaux, rus, etc.? A. Tollab.

—

L'œuvre de Ballanche. — *Le Crocodile*, etc. — En lisant l'article que M. Victor de Laprade a consacré à Ballanche dans ses *Questions d'art et de morale*, je remarque (p. 88) la phrase suivante : « L'œuvre de Ballanche paraîtra au com- « plet et dans l'ordre qu'il avait réglé; « c'est le devoir le plus sacré et la conso- « lation de ses amis. » M. de Laprade nous dit aussi (p. 87) que « *la Formule générale* « *de l'histoire de tous les peuples*, quoique « terminée, n'a paru que par fragments... » — Comme je suis très admirateur de Ballanche, je désirerais savoir : 1° si une édition de ses œuvres complètes doit en effet paraître, et quand; 2° où je pourrais me procurer les fragments déjà publiés de la *Formule générale*. — Par la même occasion, on m'obligerait beaucoup de m'apprendre s'il n'y aurait pas moyen d'acheter quelque part, à un prix raisonnable, les ouvrages ci-après désignés de Saint-Martin : *Le Crocodile*, — *L'Esprit des choses*, — *Le Ministère de l'Homme-esprit*.

(Harrow-on-the-Hill.) Gustave Masson.

—

Le calomniateur du père Loriquet. — Maintenant que la question relative à la fameuse phrase de l'*Histoire de France* du P. Loriquet paraît à peu près éclaircie (*Vid.* pp. 106, etc., 184), il serait assez intéressant de connaître le nom de celui qui *le*

premier a publié le mensonge historique si répandu, et aussi les ouvrages dans lesquels il a été reproduit. Pour ma part, je serais curieux de savoir le nom de tous ces nouveaux moutons de Panurge qui ont sauté le fossé à la suite du *premier*.
(Bure, S.-Inf.) J.-E. D.

—

Bibliothèques imaginaires. — En 1862, j'ai publié à la suite du livre de M. Paul Lacroix : *Catalogue de l'abbaye de Saint-Victor, par Rabelais* (Paris, Techener, in-8º), un *Essai sur les bibliothèques et les livres imaginaires*. Je m'occupe de réunir des matériaux pour une édition nouvelle et augmentée de cet *Essai*, lequel était assurément fort imparfait. Dans ce but, je fais un appel aux bibliophiles de bonne volonté. Toutes les communications qu'ils voudront bien me faire parvenir par la voie de l'*Intermédiaire* seront reçues avec la plus vive reconnaissance, et j'aurai soin de laisser à qui de droit l'honneur des découvertes qui seront faites dans cette région curieuse de la bibliographie.
(Bordeaux.) GUSTAVE BRUNET.

—

Ecrits de Ch. Nodier. — Existe-il un catalogue complet de tous les ouvrages, écrits et publications de Charles Nodier?
E. P.

—

J.-B. M., de Vienne, traducteur des Fables russes de Krilof. — On trouve, dans le *Nouveau dictionn. des ouvr. anonymes et pseud.*, par De Manne (Paris et Lyon, 1862, in-8), p. 83, nº 1002, l'indication suivante : *Fables de Krilof*, traduites en français par J.-B. M., de Vienne. Paris, F. Didot, 1828, 5 vol. in-18. — Qu'est-ce que ce M. J.-B. M.? On ne l'indique pas. Est-il de Vienne en Autriche ou de Vienne (Isère)? Cette traduction a-t-elle été véritablement imprimée par Didot, en 1828? Existe-t-elle? Dans le cas affirmatif, comment se fait-il que Beuchot ne l'ait pas indiquée dans sa *Bibl. de la Fr.* (1828), ni Quérard, art. Krylof, de sa *France litt.*, t. IV (1830), p. 318? S. P., *de Moscou*.

P.-S. J'ai donné dans le *Bulletin du Biblioph. belge* d'avril 1864 (t. XX), p. 107, une Notice sur *douze* traductions en vers français de la fable russe de KRYLOF : *Les Oies*, publiées dans l'espace de quarante ans, 1821-1861.

—

Influence de la Lune. — Les collaborateurs de l'*Intermédiaire* pourraient-ils me dire quelle est l'origine des influences, la plupart fort étranges, attribuées faussement à la lune? N'est-il pas, en effet, reconnu aujourd'hui par la science que si cet astre a pour mission d'éclairer nos nuits, il n'a pas celle d'envoyer à notre globe des alternatives de pluie ou de beau temps; et que si le flux et le reflux de la mer suit les diverses phases de la lune, il y a là simple coïncidence de deux phénomènes et nullement action du second sur le premier? (Rouen.) P. B.

—

Mariage d'une Chanoinesse. — Je suis de ces terribles lecteurs qui ne font pas grâce d'une ligne aux bienheureux journaux qui leur tombent sous la main. Je dévore tout, jusqu'aux annonces, surtout les annonces : il en est de si amusantes! et je ne me prive pas des publications de mariage. Ces jours derniers, j'en lisais une dans le *Journal des Débats* (11 août), qui m'a singulièrement intrigué. La voici textuellement : « 8e arrond.... Entre M. Depages, propriétaire, rue Tronchet, et Mlle de Vernède, chanoinesse du chapitre de Prusse, boulevard Beauséjour. » — Un obligeant abonné de l'*Intermédiaire* pourrait-il me dire ce que cela signifie : une chanoinesse française du chapitre de Prusse? Quels droits, quels avantages, quelles obligations découlent d'un si beau titre?
(Capedenac, p. Figeac.) C. B.

Réponses.

Comment reconnaître les faux autographes? (*Vid.* pp. 12, 73, 152.) — Consulter un in-4º contenant les trois brochures suivantes (*Archives du Bibliophile*, 30 mai 1864, nº 20331) : *De la preuve par comparaison d'escritures*. S. l. (1666). — *Traité de la preuve par comparaison d'écritures* (M. S.). — *Traité sur la preuve par comparaison d'écritures, pour servir de réponse au traité de M. Le Vayer sur le même sujet, par L. P. Vallain* (Paris 1761). — La première brochure est de Le Vayer de Boutigny; la seconde est le manuscrit de la première, avec notes marginales de l'auteur. (El Baadj.) H. VIENNE.

—

— L'auteur du *Traité contenant la manière de procéder à toutes vérifications d'écritures contestées en justice*, n'est pas *Nicolas*, mais *Estienne* DE BLEGNY, *juré expert écrivain pour la vérification des écritures*. Décédé à Paris le 17 février 1700. (Il existe de lui deux portraits in-12, dont l'un a été gravé par Voligny.) Nicolas de Blegny est celui qui, sous le pseudonyme d'*Abraham de Pradelle*, a publié *les Adresses de la ville de Paris avec le trésor des almanachs* (Paris, 1691), petit livre plein de renseignements intéressants, bien connu de ceux qui s'occupent de l'histoire de Paris. C'était, au surplus, comme le dit M. Vienne, un affreux charlatan. On

trouve la plupart de ses méfaits dans la *Biogr. univ.* de Michaud. Mais son portrait a été gravé par Hainzelman, format *in*-12 ; au bas on lit : *Nicolas de Blegny, conseiller médecin artiste ordinaire du roi et de Monsieur.* Ce portrait est fort rare. FAUCHEUX.

—

Servandoni est-il né à Florence? (*Vid.* p. 21, 182.) — *Servandoni* ne paraît pas, comme le rapporte Mariette, être le vrai nom de cet artiste. On sait qu'il eut un fils (*Jean-Nicolas*) qui embrassa la carrière du théâtre, où il acquit une certaine célébrité sous le pseudonyme de D'HANNETAIRE. Or, dans la notice consacrée, à ce dernier, dans la *Biogr. du Dauphiné*, par Ad. Rochas, t. I, on lit, en note, qu'il était fils de *Jean-Nicolas* SEWANDON, dit FONTADINI, *peintre, et de demoiselle Marie-Josèphe* GRAIRER, *se disant de Florence.* Cette note est exacte, sauf deux fautes d'impression : il faut lire SONTADINI, et GRAVIER au lieu de GRAIRER.

Je désire que ce renseignement puisse mettre M. B. de la Ch. sur la voie des nouvelles recherches à faire pour élucider cette intéressante question. NIC. BARNAUD.

—

Où était le collége de Bourgogne? (*Vid.* pp. 58 et 167.) — L'*Almanach royal de* 1764 m'apprend qu'il y avait, rue des Cordeliers, à Paris, un collége de Bourgogne, fondé en 1331. Je crois que le local de ce collége est aujourd'hui occupé par l'Ecole de Médecine. La plupart des colléges de Paris, avant la Révolution, portaient des noms de provinces ou de villes. Le collége de Navarre, d'Autun, etc. E. P.

—

A-t-on calomnié l'Histoire de France du père Loriquet? (*Vid.* pp. 100, 126, 154, 183). M. J. M. J. a simplifié la question en la présentant sous cette nouvelle forme : La seconde édition de l'*Histoire de France A. M. D. G.* est de 1816; y en a-t-il une antérieure qui serait la première, et où peut-on la voir? ou plus simplement encore, ajouterai-je : En a-t-il paru une dans la première année de la Restauration? Là seulement, en effet, se trouve la solution de la difficulté. Or, je lis dans le *Dictionnaire* de M. Bouillet, à l'article Loriquet : « .... Son « *Histoire de France*, imprimée pour la « première fois en 1814, etc. » — M. Bouillet en a-t-il écrit *de visu?* ED. M.

— La première édition de l'*Hist. de France* du R. P. Loriquet n'est pas de 1815 ou de 1816, comme on le croit généralement, mais bien de 1810. En voici le titre exact : *Histoire de France à l'usage de la jeunesse, avec cartes géographiques, par A. M. D. G***. A Lyon, chez M. P. Rusand, et à Paris, à la Société typographique, place St-Sulpice, n*° 6, 1810. (Pet. in-12.) La préface est la même que dans les éditions postérieures; elle contient 10 pages, mais le texte de celles-ci offre des augmentations qui portent sur le Gouvernement républicain, l'Empire et le règne de Louis XVIII. La table chronologique seulement, de l'édition de 1810, relate ce qui s'est passé de remarquable jusqu'en 1809, sans aucun commentaire. Il va sans dire que l'Empire et la personne de Napoléon Ier n'y sont pas l'objet des sorties scabreuses que l'on remarque dans les éditions suivantes, notamment dans celle de 1820 qui est la sixième. — J'ajoute que les nombreux élèves de St-Acheul, que j'ai consultés, n'ont jamais vu dans les histoires postérieures à 1810, le fameux passage sur le *marquis de Buonaparte*, passage évidemment supposé. — Le cours d'histoire, dont cette Histoire de France fait partie, a été imprimé, sans doute aussi pour la première fois, en 1810, par le libraire Rusand, qui fut l'éditeur de presque tous les livres classiques du célèbre jésuite. Et ces livres ont été pour cette officine une grande source de profits, car ils se vendaient par milliers. Les éditions où se trouvent les appréciations que l'on connaît sur le premier Empire, ont eu surtout une très grande vogue. — Il faut, du reste, rendre au P. Loriquet cette justice qu'il introduisit dans les classes l'étude de l'histoire de France. « Assez de personnes, disait-il, savent le nom et la vie des Grecs, des Alexandre, des Scipion, des César, mais on en voit peu qui sachent ce qu'ont été et ce qu'ont fait de grand et d'éclatant, un Clovis, un Pepin, un Charlemagne, un Philippe-Auguste, un saint Louis, un Charles le Sage, etc. » Ce n'est pas seulement l'histoire des batailles, dont son livre offre le récit, en déplorant toutefois la nécessité de ces effroyables boucheries humaines; il s'occupe aussi de l'histoire des mœurs, des coutumes, des sciences et des lettres. Son style concis, aisé, énergique, n'a pas, que je sache, été contesté.

(Amiens.) F. POUY.

— Vingt fois on a mis au défi de produire la phrase ridicule que le libéralisme prêtait au célèbre jésuite; moi-même, en 1844, j'ai démontré la fausseté de cette allégation, dans deux articles (*Champagne catholique*, juillet et août 1844), en réponse aux *Actes des apôtres*, publication de circonstance dont le but n'a pas besoin d'être rappelé. De son côté, ainsi que le disait dernièrement un des correspondants de l'*Intermédiaire*, la maison de librairie Poussielgue-Rusand offrit dans le *Journal des Débats* une somme de 30,000 francs à celui qui apporterait un exemplaire contenant cette phrase. Enfin, l'*Intermédiaire* a récemment inséré dans ses colonnes une lettre de l'auteur à ce sujet, lettre aussi

précise que possible, mais que la modération de l'homme publiquement insulté empêcha de faire connaître de son vivant.

Comment se fait-il que le signataire d'un des derniers articles de l'*Intermédiaire* (n° du 31 août) interpelle encore à ce sujet et les RR. PP. de la rue des Postes et la maison Poussielgue-Rusand? Si la première édition de l'*Histoire de France* reste suspecte à ses yeux, que ne prie-t-il les RR. PP. dont il connaît la demeure de la lui montrer? C'est d'eux, on ne l'ignore pas, que M. de Montalembert tenait l'exemplaire qu'il avait à la tribune en réfutant les assertions de M. Passy. — Mais une simple réflexion lui épargnera cette démarche. Le titre de *Supplément* signalé par M. Cucheval-Clarigny dans la *Liberté de penser* (Voy. l'*Interm.*, p. 155) dit que ce *Supplément* commençait à la mort de Louis XVI, partant, l'ouvrage qu'il continuait n'allait pas au delà. Or, qui, à cette époque, se doutait qu'il y eût un Bonaparte au monde? L'auteur n'avait donc pas eu occasion d'en parler : c'est de toute évidence.

Un journal, que l'on sait ordinairement bien informé, la *Petite Revue* (n° 42), a mis à la date de 1825 et sur le compte de trois jeunes étourdis, depuis membres de l'Académie française, l'invention du « marquis de Buonaparte. » Je n'ai pas mission de défendre ces messieurs, mais je trouve plus d'une difficulté dans les circonstances racontées par la *Petite Revue*. Et d'abord, je ne crois pas qu'à aucune époque l'*Histoire de France* soit sortie des mêmes presses que le *Constitutionnel*; conséquemment, si l'imprimerie de ce « mangeur de jésuites » s'est faite le complice de la mystification, ce ne fut pas en glissant la phrase que l'on connaît, sous forme de correction, dans le corps de l'ouvrage. 2° La lettre citée plus haut du P. Loriquet et toutes celles qu'il a écrites à ce sujet, comme toutes les personnes qui ont eu l'occasion de s'en entretenir avec lui, s'inscrivent en faux contre le fait d'une édition retirée tout entière par les jésuites. 3° Supposé que l'édition interpolée ait été retirée et soit devenue de la sorte introuvable, ainsi que le dit la *Petite Revue*, je ne vois pas à quoi auront servi les cartons faits pour elle, suivant la même *Revue* : ces détails me paraissent inconciliables.

En résumé, sur le point en discussion, toutes les éditions, depuis la seconde, ont reçu l'absolution de M. Passy et des divers correspondants de l'*Intermédiaire*, et j'ai fait voir que la première n'était pas plus coupable. La question réduite à ses derniers termes est donc celle-ci : *Produire un exemplaire de n'importe quelle année, dont le texte original (et non point un carton) contienne la phrase tant de fois citée, ou avouer que cette allégation n'est qu'un mensonge audacieux.* Ceux qui ont lu la lettre de l'auteur à M. Passy savent que telle était l'alternative posée à ce dernier.

Les lecteurs de l'*Intermédiaire* qui voudraient s'éclairer par eux-mêmes, me sauront gré, je crois, de compléter les renseignements qui ont été donnés dans les numéros précédents sur les différentes éditions de l'*Histoire de France*. Je les appuierai tous sur l'examen le plus attentif et sur la correspondance de l'auteur.

On a remarqué que la première édition avait été antidatée. J'en ignore la raison et le P. Loriquet n'en savait pas plus que moi sur ce point. Je vois seulement qu'il y travaillait en 1811 et que les occupations qui le surchargeaient alors l'empêchèrent de pousser la rédaction aussi vivement qu'il l'avait espéré. Toutefois, en févr. 1813, le manuscrit était prêt; comment ne fut-il pas dès ce moment livré à l'impression? Deux lettres de l'auteur me font connaître que le rapport de la censure avait été défavorable. On lui reprochait « d'avoir fait l'apologie de la Saint-Barthélemy, qui pourtant est bien et dûment condamnée dans l'endroit en question; d'avoir loué les efforts de Fréron et de Nonnotte contre Voltaire, etc. » Disons en passant que le censeur était un des deux Lacretelle, et que le même, chargé plus tard de rédiger un précis destiné à faire concurrence à l'ouvrage du jésuite, y réussit assez mal pour qu'on renonçât à l'entreprise. M. Lacretelle jeune, qui avait bonne mémoire, s'en souvenait encore en 1844, ainsi qu'ont pu le constater ses auditeurs de la Sorbonne.

Le *Supplément* paru en 1816, dont a parlé M. Cucheval, m'était inconnu. Je n'en crois pas moins sur parole l'écrivain de la *Liberté de penser* et du *Constitutionnel*. On conçoit parfaitement, du reste, qu'en réimprimant son ouvrage augmenté d'un demi-volume, l'auteur ait consenti à ce qu'on tirât à part ce *Supplément* pour compléter l'ouvrage dans la bibliothèque de ceux qui avaient la première édition. Comme rédaction et comme impression, il appartient certainement à la 2e édition, qui porte la même date, avec la double adresse de *Lyon, chez M. P. Rusand, impr.-libraire*, et *Paris, à la Soc. typograph., pl. St-Sulpice, n° 6* (1). — Comme le *Supplément*, le 2e vol. de cette édition finit par les réflexions relatives à la chambre introuvable, citées dans l'*Intermédiaire*, p. 155. — La 3e édition est de 1817 et fut imprimée entre les mois d'avril et de septembre de cette année. La précédente était épuisée; elle la reproduit exactement, sauf quelques corrections et additions sur des points indifférents. Un passage relatif à l'armée de Russie avait

(1) A l'époque de la mise en vente de la seconde édition, en juillet 1816, cette société n'existait plus. M. Rusand, imprimeur du roi, rue de l'Abbaye-Saint-Germain, n° 3, lui était substitué pour la vente.



éveillé l'attention, et quelques journaux s'en étaient occupés; l'auteur le supprima dans la 4e édition (1818), qui a servi de modèle aux suivantes jusqu'à la 7e (1821 et 1822) inclusivement. C'est à cette date de 1818 que fut mise au titre la devise seule de l'ordre A. M. D. G. et que le mot *par* fut supprimé.

Il résulte de ce qui précède que le stéréotypage ne date pas de 1816, comme l'a écrit un correspondant de l'*Intermédiaire* p. 155). Les différences de pagination que je remarque dans les deux tirages de 1821 et 1822, dont chacun porte au titre : *Septième édition*, donnent à croire que cette opération leur est postérieure. En effet, la pagination du tirage de 1822 passe, sans lacune, de 216 à 227.

La 8e édition (1824), *revue* et modifiée en un certain nombre de points, je n'ose dire *corrigée*, est véritablement l'édition définitive. Celle de bibliothèque, du format in-12, imprimée en 1825, lui est elle-même absolument semblable. Aucun changement ne fut introduit depuis dans l'impression, sauf la suppression de la devise A. M. D. G. et son remplacement sur le titre par une vignette portant la légende : *Lucet, non nocet*, à cause des contrefaçons étrangères.

Un des correspondants de l'*Intermédiaire* (p. 155) n'a pas jugé que l'impossibilité de montrer dans une édition quelconque l'endroit incriminé justifiât suffisamment l'*Histoire de France*. Il a cherché si quelque page du livre n'avait pas donné lieu à la transformation de Bonaparte en « marquis, etc., » et il a cru trouver quelque analogie dans le regret exprimé que Napoléon n'ait pas ambitionné le rôle de Monk, au moment de la pacification générale en 1802. Cette application ne manque pas absolument de vraisemblance. Toutefois on pourrait demander comment le ridicule s'est attaché aux paroles du modeste auteur d'un livre élémentaire, alors que dans un sentiment identique et aux applaudissements de tous, M. de Lamartine écrivait ce qui suit :

Ah! si, rendant ce sceptre à ses mains légitimes,
Plaçant sur ton pavois de royales victimes,
Tes mains des saints tombeaux avaient lavé l'affront!
Soldat vengeur des rois, plus grand que ces rois même,
De quel divin parfum, de quel pur diadème
L'histoire aurait sacré ton front!

Le même désir de trouver un prétexte à l'espièglerie en question, domine dans une lettre que l'on vient de me communiquer et que je transcris ici, non qu'elle ajoute à la démonstration, mais parce qu'elle émane d'un professeur éminent, d'un homme dont les opinions sont connues autant que le caractère, et dont le témoignage peut avoir l'efficacité que n'auraient pas les meilleures raisons,

« Mon cher Monsieur, vous me rappelez des souvenirs bien éloignés; je n'ai retrouvé dans ma mémoire que la trace profonde de l'affection que vous m'avez témoignée alors et de l'hospitalité que j'ai reçue rue Notre-Dame-des-Champs, au sortir de l'École normale. Quant au père Loriquet, j'ai complètement oublié que nous en ayons parlé ensemble. Il est bien vrai que la phrase en litige avait cours alors et qu'il était bien convenu que le père Loriquet l'avait écrite. Le fait est qu'on l'a cherchée depuis inutilement dans toutes les éditions du livre incriminé et même dans la première dont on a retrouvé, je crois, un ou deux exemplaires. Celui qui l'a inventée a dû beaucoup s'amuser des recherches opiniâtres auxquelles on s'est livré pour la trouver où elle n'a jamais été, après s'être diverti de la crédulité des gobe-mouches qui l'avaient cru sur parole. Cette phrase est, sous forme comique, la conséquence extrême du livre qui maintient les Bourbons sur le trône sous la République et sous l'Empire; un plaisant l'aura tirée, les rieurs l'auront adoptée, et les badauds en auront fait un article de foi : voilà, je pense, tout le mystère. L'abbé Loriquet n'était pas un sot, mais un légitimiste renforcé; tous les pouvoirs illégitimes étaient pour lui comme non avenus, et dès lors c'est bien sous le règne de Louis XVIII que les conquêtes de Napoléon se sont accomplies, mais il n'a pas pu dire que Bonaparte ait été un général, moins encore un marquis au service de Louis XVIII. C'est le *Figaro* du temps qui aura dit cela, et le *Figaro* jouait son jeu; nous avons eu tort de le croire, si nous l'avons cru.

« Tout à vous, E. GERUZEZ.

« 26 février 1857. »

Mon spirituel compatriote me permettra de lui adresser, à propos de cette lettre, une simple question. N'est-il pas vrai que Louis XVIII rentré dans Paris data ses premiers actes de la 19e année de son règne? C'était implicitement supprimer la République et l'Empire, non pas dans l'histoire des faits, mais dans l'ordre chronologique des pouvoirs régulièrement établis; et c'est à peu près ainsi que le prince qui nous gouverne a pris le titre de Napoléon III, sans revendiquer cependant pour le règne du roi de Rome les événements accomplis depuis l'abdication ou même la mort du chef de sa dynastie, pas plus que Louis XVIII n'entendit prendre au compte de la royauté restaurée les actes des régimes précédents. L'écrivain qui dit, au moment de la Restauration, que « Louis XVIII, roi depuis 1795, fut reconnu seulement en 1814, » ne fait donc pas acte de « légitimiste renforcé, » mais d'historien fidèle, et ceux qui en ont tiré la conséquence que vous supposez ont fait un étrange abus des mots et des idées. Le prétexte même fait ainsi défaut à l'invention que vous cherchez à expliquer.

Au surplus, nous n'avons pas dessein d'entreprendre ici l'apologie du P. Loriquet. Nous ne nous faisons pas le champion de ses opinions plus que de son ouvrage, et nous ne trouvons pas mauvais que ceux qui ne les approuvent pas les

combattent. Il ne faut pas espérer, nous le savons, que la défaveur attachée à son nom s'efface, tant qu'on n'oubliera pas sa qualité de jésuite et le rôle actif rempli par lui comme organisateur et principal soutien des maisons d'éducation de son ordre, tant qu'on ne tiendra pas compte de l'époque et des circonstances dans lesquelles il écrivait. Homme du passé par son âge et ses sympathies, comment veut-on, cependant, qu'après avoir disputé sa tête et ses convictions aux hommes de la Révolution, il ne s'en souvînt pas au moment de voir triompher la foi religieuse et la fidélité monarchique dans lesquelles il plaçait le salut et l'avenir de la patrie, au moment où, pour les rendre plus vivantes, il était appelé à les inculquer à une nombreuse jeunesse?

En attendant une justice plus complète, les questionneurs de l'*Intermédiaire* et ceux qui leur ont donné la réplique auront mis à nu l'audace des calomniateurs à l'endroit de cette odieuse invention du « marquis de Buonaparte. » Voilà de plus qu'un professeur, un littérateur estimé et qui se connaît en hommes, déclare que « le P. Loriquet n'était pas un sot, » et la *Petite Revue* le dit « homme d'esprit. » Les démarches qui furent faites à une certaine époque, pour l'attacher à l'Université, prouvent que de ce côté même on lui accordait quelque valeur. Pourquoi ne pousserait-on pas le bon goût ou la sincérité jusqu'à avouer qu'on lui doit l'introduction de l'enseignement régulier de l'histoire dans les classes, et que longtemps l'Université, à laquelle il avait ouvert la voie, n'eut absolument rien à opposer à l'immense succès de ses ouvrages?

Ch. Loriquet, bibliothécaire de Reims.

—

Lettres de Racan (*Vid.* pp. 102, 141). — Les lettres de Racan indiquées par M. O. Frion ont été éditées par Faret en 1637, et elles sont reproduites dans la nouvelle édition de Racan, donnée en 1857 par MM. de Latour (Bibl. Elzévir.), p. 301 et suiv. du t. I.

A propos de Racan, voici une petite note qui constate que Louis de Loménie, comte de Brienne, avait fait un commentaire sur ses poésies. On connaît le *Recueil de poésies chrestiennes et diverses, dédié à M. le prince de Conty, par M. de La Fontaine*, 1671, 3 vol. (Voy. Brunet, *Manuel*, t. III, col. 763.) Dans mon exemplaire, au t. I, p. 265, en face d'une pièce de Racan, je lis cette annotation manuscrite d'un auteur inconnu : « Entièrement changée et « rendue chrétienne par M. de Brienne, « auteur du *Recueil* (voir son commen« taire manuscrit sur Racan qui est en mes « mains; il y rend compte de ces change« mens page 218 jusqu'à 228). Bigeare (*sic*) « et ridicule entreprise de faire dire aux « auteurs ce qu'ils n'ont pas dit. » — L'orthographe du mot *bigeare* montre que cette note a été écrite à la fin du XVIIe siècle. (Bordeaux.) P E = R D.

—

Renseignements sur deux ouvrages de Sénancour (*Vid.* pp. 103, 128, 141, 168). — Pour compléter l'histoire de la brochure intitulée : *Réponse à un mal avisé*, et signée *E. de Sénancour*, je dirai que vers la même époque j'ai lu dans un journal (*Constitutionnel* ou *Siècle*) une lettre sur le même sujet et signée du même nom. — Mme George Sand n'a-t-elle pas eu connaissance des œuvres posthumes de M. de Sénancour? La préface de la dern. édit. d'*Obermann* doit en parler. H. de L'Isle.

—

Etymologie de « Cuistre » (*Vid.* pp. 114, 142, 169). — Bescherelle et d'autres font dériver ce mot de *coquister* (lat. barb.), formé de *coquus*; mais on le fait venir aussi de *custos*. Voici comment s'exprime à ce sujet M. Amédée de Bast, dans son article : Les Traditions orales du parlement et du barreau (*le Droit*, 13 sept. 1864) : « On appelait *cuistre* (*custos*, gardien), dans les colléges de l'ancienne Université, les hommes savants parfois, modestes souvent et pauvres toujours, qui étaient chargés de surveiller les écoliers pendant les heures d'étude entre les classes, de les mener à la promenade les jours de congé, etc. Nous avons connu plus d'un écrivain illustre de notre temps qui a ainsi commencé à gravir la vie littéraire. » Si l'*Intermédiaire* arrive entre les mains de M. de Bast, voudrait-il faire connaître où il a puisé cette étymologie?

Ph. Salmon.

—

« Girardeau, Jean Logne, » etc. (*Vid.* pp. 130, 169.) — Voici qui semble confirmer l'opinion que je me suis précédemment permis d'émettre. Dans une note des tableaux qui se trouvaient en 1741 dans la bibliothèque de Crozat, note que la *Revue universelle des Arts* a fidèlement reproduite, se trouve entre autres indications, la suivante : « *Une vieille qui lit, du Miéris ou de* Girardon. » Il est plus que probable que c'est le tableau gravé par Wille. Quoi qu'il en soit, ne voilà-t-il pas l'inventeur du *précieux fini* rendu plus méconnaissable encore, puisqu'on l'affublait cette fois du nom et de la perruque d'un sculpteur illustre, en changeant *Gérard Dow* en Girardon? Jacq. D.

— Quitard dit, dans son *Dict. des Proverbes*, p. 476 : « Jean-Lorgne. Un sot, un niais, un badaud. *Jean-Lorgne*, ou *Jan-Lorgne*, est une abréviation de *Jean* ou *Jan qui lorgne*. On dit aussi : *Faire le Jan-Lorgne*. Exemple :



« Tandisque faisant les Jan-Lorgnes,
« Nous regardions de tout côté. »
« *(Voyage de Brême).* »

Jean-Lorgne et *Jean-Logne* me semblent un seul et même personnage.

AD. BO.

—

Un ladre vert (*Vid.* pp. 130,170). — Le passage que M. V. Gay a emprunté au *Dict. de Trévoux*, m'a rappelé que les médecins de Péronne, qui avaient visité (1460) un lépreux, déclaraient qu'il « estoit *batu et rutechu du blancq, brun et secq mal*, par quoy de raison, la participacion et compaignie des personnes luy debvoit estre deffendue. » — Permettez-moi aussi de transcrire ici ce curieux document, que je trouve dans Bernard Gordon : *Color faciei lucidus, vergens ad fuscedinem mortificatam; color faciei rubens, vergens ad nigridinem color est albus, vergens ad niveum.* (*Le Lys de la médecine*, p. 96.)

De son côté, Guy de Chauliac (1363), qui établit (*Traité*, t. *VI*, p. 310, édit. de 1572) seize signes équivoques de ladrerie, range parmi les six signes univoques la rondeur des yeux et des oreilles et la puanteur de l'haleine (p. 309). — Quant aux médecins de Péronne (1529), ils parlent des signes *bruborqs et eginbocqs.* — Inutile de rappeler ici que, même au XVIII[e] siècle, le peuple croyait encore que les malades attaqués de la lèpre, obtenaient une parfaite guérison en prenant *un bain de sang d'innocens* (enfants). DE LA FONS MÉLICOCQ.

—

« Le temps n'épargne pas ce qu'on a fait sans lui » (*Vid.* p. 146). — Je crois pouvoir dire que ce vers est de Lemierre; mais je ne puis m'en assurer, n'ayant pas sous la main les ouvrages de ce poëte aujourd'hui un peu trop oublié, comme tant d'autres.

D.-L. GILBERT.

—

Etymologie du mot « Fromentel » (*Vid.* pp. 147, 190). — L'étymologie rappelée par M. Ad. Bouyer ne me paraît guère plausible. Il existe, dans l'arrondissement de Neufchâtel (Seine-Inférieure), deux hameaux qui portent le nom de : *haut Fromentel* et *bas Fromentel*, et je doute fort qu'ils doivent leur origine à la cause signalée par le bibliophile Jacob.

(Bure, Seine-Inférieure.) J. E. D.

— Dans beaucoup de localités de la Marche, du Limousin, du Berry, etc., on a toujours désigné, surtout avant l'emploi de la chaux, un bon terrain par ces mots : c est un pays *fromental*, pour le distinguer d'un plus maigre qui n'était propre qu'à la culture du seigle, et non du froment. Les trois mots *fromental*, *thal* ou *teau*, pourraient bien avoir la même signification, par la même raison que le Berrichon dit plutôt mon *cheveau*, que mon *cheval.*

(Boussac.) H. D.

—

Etymologie du mot « Patois » (*Vid.* pp. 147, 189). — Me permettrez-vous, à propos de ce mot, de reproduire ici les lignes que je lui ai consacrées dans mon *Dictionn. d'étymologie franç.*, que j'ai eu la satisfaction de voir déjà cité plusieurs fois dans l'*Intermédiaire?* « Diez voit dans *patois* une onomatopée et allègue le rouchi *patipata*, caquetage de deux femmes qui se querellent. Nous ne sommes pas de son avis, sans vouloir pour cela donner plus de crédit à l'opinion de La Monnoye qui explique *patois* par *patrois*, c'est-à-dire *sermo patrius*, ni à l'étymologie *pa-ois* — latin, *sermo pagensis.* Quant à l'étymologie *patavinitas* de *Patavium* (Padoue), on n'y pense plus. Faut-il tout à fait rejeter une conjecture qui verrait dans *patois* une altération de *platois* et rattacherait le mot à *plat*, « langage du *plat* pays? » Comp. l'allemand *platt-deutsch* et le *sermo rusticus* des Latins. L'élision de *l* dans le groupe initial *pl* ne serait pas un fait si extraordinaire; ainsi le Bourguignon, s'il ne supprime pas tout à fait cette liquide, le fait à peu près en disant, à la façon des Italiens, *piomb* par *plomb*, *biei* par *blé*, etc.; nous rappelons aussi les conjectures que nous avons émises à propos du mot latin *pasta* et du mot français *patin*, et nous sommes assez porté à croire, au risque de ne plus être d'accord avec nous-même, que nez *épaté* est pour nez *éplaté.* — Nous devons, du reste, encore fixer l'attention sur l'existence d'un mot provençal, *pati*, signifiant pays (Raynouard, Lexique roman, IV, 452) et qui pourrait fort bien aussi avoir produit le mot *patois.* »

(Bruxelles.) AUG. SCHELER.

— Escallier (*Lettres sur le Patois*; Archiv. du nord de la France, t. III, 3[e] série) admet comme assez probable l'étymologie repoussée par le *Dictionnaire* de *Trévoux*. Le mot patavinité s'appliquait aux locutions propres à Padoue, de la même manière que l'on dit aujourd'hui un germanisme, un anglicisme, etc. Cela nous paraît aussi bien et mieux rendre compte de l'origine du mot *patois* que de le faire descendre de *pater*, *patrius*, *patrois*, et par élision *patois.* Du reste, en supposant le *d* changé en *t*, ce qui arrive très souvent dans le langage populaire, au moins dans nos pays (ex : *fraute, cocarte, coute;* pour *fraude*, *cocarde*, *coude*), il n'y a pas bien loin à la prononciation de *patouan* à *patois.* (Valenciennes.) D[r] LEJEAL.

—

Rouget de Lisle et la Marseillaise (*Vid.* pp. 147, 203, 216). — J'apporte au débat

une pièce non encore citée, qui me paraît venir à l'appui de l'opinion de M. Fétis. Elle prouve irrécusablement que, dès le temps où éclata l'hymne à la fois glorieux et maudit, qui a conduit les sans-culottes à l'émeute et nos soldats à la victoire, la paternité en était contestée à Rouget de Lisle. Je possède une collection assez curieuse de Recueils de *Chansons* dites *patriotiques*, et je constate, chaque fois que je les lis, que l'astre républicain est médiocrement propice à la poésie.

L'un d'entre eux est intitulé : LE CHANSONNIER PATRIOTE ou *Recueils de Chansons, Vaudevilles et Pots-pourris patriotiques*, par différents auteurs. — *A Paris, chez Garnery, libraire, rue Serpente, n° 17. L'an premier de la République française.* In-18. Une gravure lui sert d'Introduction. — La statue de la Liberté, debout sur son piédestal, dont un trépied où fume l'encens embaume le marbre, tient d'une main la corne d'abondance renversée et de l'autre s'appuie sur une pique surmontée du bonnet phrygien. Autour de la déesse se pressent, debout ou agenouillés, de fervents adorateurs en uniforme costume militaire. Le premier chant du volume est intitulé : *Marche des Marseillois.* Il est accompagné (p. 4) de cette note péremptoire : « *Nota :* Le nom de *Rouget*, qui se trouve « dans les imprimés à deux liards, n'est pas « celui de l'auteur. » C'est net et clair, mais la preuve manque. — Dans le *Chansonnier de la République pour l'an III*e*, dédié aux Amis de la liberté* (à Bordeaux, Chapuy, libraire, etc., *l'an III*e), je trouve la *Marche des Marseillais*, sans indication de nom d'auteur. Le fait est d'autant plus singulier qu'à la fin du volume est un *Appendice* intercalé entre la page 132 et la page 133, contenant la musique gravée des 12 chants les plus célèbres. L'un d'eux, le n° 8, porte ce titre : *l'Ordre du jour, par Lille (sic), musique de Méhul.* Ce *Lille* n'est-il pas Rouget de Lisle? Et s'il est nommé comme auteur de l'*Ordre du jour*, pourquoi ne l'est-il pas comme auteur des la *Marche des Marseillais?* — Le *Chansonnier de la Montagne*, etc... (Paris, Favre, libraire, *l'an II*) contient également, sans nom d'auteur (p. 162 et suiv.) la *Marche des Marseillais.*

J'apporte ainsi à l'enquête, qui n'a pas encore, selon moi, abouti à un résultat définitif (les témoignages invoqués en faveur de Rouget de Lisle étant exclusivement le sien ou ceux de contemporains amis), ce modeste tribut de recherches qui décharge jusqu'à un certain point M. Fétis du reproche de paradoxale témérité. Il demeure certain que dès l'an Ier de la République il y eut incertitude, rivalité, conflit, entre divers auteurs, prétendant également à l'honneur d'avoir mis au monde cet enfant sublime et terrible qui avait fait un si rapide et si triomphant chemin. M. DE L.

[Cette réponse nous est arrivée au moment où allait paraître notre n° 14. M. de L. ne connaissait donc pas encore la réponse précédente, pp. 216 à 220. — *Réd.*]

—

Une estampe d'après Joseph Vernet (*Vid.* p. 148). — Une erreur typographique a fait dire à M. Vienne *Lachauffé* au lieu de *Lachaussée*, comme le porte le catalogue Borduge, cité par lui. *Lachaussée* ou *La Chaussée*, car on le trouve écrit de ces deux manières, a gravé sous Louis XVI un projet de reposoir à élever à la Croix-Rouge, d'après *Pauseron*, architecte, pièce in-folio. En 1808, il gravait encore des sujets de Bible, et tout cela est très mauvais. *Le Naufrage*, cité par le catalogue Borduge, a un pendant, *la Tempête*, pièce en couleur aussi mauvaise que la première. — Voilà tout ce que je sais sur cet artiste. — Quant au prix de 12 francs que donne M. V., ce n'est pas un prix de vente, c'est un prix d'estimation; la collection Borduge devait être cédée à M. Arnauld, et les estampes furent estimées par M. Regnault-Delalande, les prix que l'on voit sur les différents exemplaires de ce catalogue sont ceux de la prisée. Mais la cession n'eut pas lieu; M. Borduge garda ses estampes et, plus tard, ce cabinet fut divisé.

FAUCHEUX.

—

Origine de certains dictons locaux (*Vid.* p. 164). — Il y a beaucoup d'apparence que ces formules proverbiales, nées pour la plupart d'antipathies de voisinage, ont cependant pour fondement, jusqu'à un certain point, des observations plus ou moins valables. Un peu de vérité mêlé à une forte dose d'exagération et de mauvais vouloir, voilà donc, en général, ce qui forme le fond du blason populaire; voilà ce qu'il faut voir dans le dicton peu flatteur appliqué à Bourg-sur-Gironde, — dicton qui se retrouve sur divers points de la France pour d'autres localités.

Un certain nombre de ces mêmes formules ont l'avantage d'être exemptes de méchanceté. Celles-ci font souvent allusion à quelque circonstance locale étrangère aux mœurs ou aux usages de la population. A cette classe appartient le dicton : ***Entre Caudes et Monsoreau, il n'y paît ne vache ne veau.*** Un dicton textuellement pareil existe pour deux localités de la Normandie, et il vient de ce que les églises de ces deux localités sont presque limitrophes. Je suppose que, pour Caudes et Monsereau, c'est la même particularité qui a donné lieu au même proverbe.

Je crois, comme l'honorable *chercheur* de Bordeaux, qu'un recueil de cette sorte de proverbes serait fort curieux. Aussi, pour compléter celui que j'ai consacré à ma province (***Blason populaire de la Normandie***), ai-je déjà recueilli beaucoup de

notes pour le blason des autres parties de la France. Je serais donc très heureux, pour ma part, si l'appel, parti de Bordeaux, était pris en sérieuse considération par l'*Intermédiaire* et les nombreux abonnés-collaborateurs que je lui souhaite. »

(Pont-Audemer.) A. CANEL.

— Je trouve dans les *Curiosités franç.* d'Ant. Oudin (Paris, 1840, in-8), p. 63 : « *Donner du Brie-Comte-Robert;* en faire à croire; donner de belles paroles; s'excuser par de mauvaises raisons; *vulgaire.* » Je ne trouve ni dans Oudin, ni dans le *Dict. des Proverbes français*, de Quitard, l'origine de cette expression. M. Christagène (de Bordeaux) trouvera dans l'ouvrage précité de Quitard (Paris, 1842, in-8) une vingtaine de dictons locaux ou provinciaux. AD. BOUYER.

—

A bon entendeur, salut (*Vid.* p. 164, 221). — Le mot *salut* était et est encore employé souvent comme synonyme de *bonjour* et d'*adieu*. C'est cette dernière signification qu'il me paraît avoir ici. « A bon entendeur, salut, » pourrait donc, selon moi, se traduire par cette périphrase : « A ceux qui m'entendent sur les seules choses que j'ai dites, je dis adieu; je prends congé d'eux, n'ayant besoin de leur donner d'autres explications. » — Cette locution s'emploie souvent aussi comme expression de menace. Ce mot *salut* serait donc une réminiscence des anciens tournois où les adversaires s'avançaient au milieu du champ, se saluaient puis tournaient bride pour s'élancer l'un sur l'autre. — Voilà pour l'explication du mot; quant à son origine, je crois qu'il sera bien difficile de la retrouver. Ce doit être une de ces locutions qui prennent naissance on ne sait où ni comment, que l'usage adopte, et que l'écrivain consacre ensuite. Peut-être un philologue consommé pourra-t-il citer l'auteur chez lequel on la rencontre pour la première fois, mais je doute qu'il puisse indiquer le point de départ d'une manière exacte et précise.

L. ON.

— Peut-être cette locution vient-elle de la formule de salutation employée dans les chartes : *A tous ceux qui ces lettres verront et orront* (entendront), *salut*. »

AD. BOUYER.

—

Dolmens d'Irlande (*Vid.* p. 164). — Je ne peux répondre *directement* à la question de M. A. F., mais je peux lui indiquer un article intéressant sur les *Antiquités irlandaises* (*Notes de voyage*), que M. Henri Martin a publié dans la *Revue nationale* (Paris, Charpentier, 10 janv. et 10 fév. 1863). AD. BOUYER.

—

Le Sonnet de Mlle de La Vallière (*Vid.* p. 178). — Aucun historien sérieux n'a jamais pensé que ce sonnet fût de la duchesse de La Vallière. — Voici ce que dit à ce sujet M. P. Clément, le dernier et le plus complet éditeur des *Réflexions sur la miséricorde de Dieu* (Paris, Techener, 1860, t. I, *notice*, p. XCIX) : « C'est vers « cette époque qu'un poëte contemporain « de Mlle de La Vallière fit ce sonnet où « elle reproche au roi son inconstance. Ce « sonnet, qui circulait alors manuscrit, pa- « raît avoir été imprimé pour la première « fois en 1695, dans la Vie de la duchesse « de La Vallière. *Cologne.* » Il y a, d'ailleurs, une preuve concluante que la duchesse n'est point l'auteur de ce sonnet; c'est le sixain qu'elle écrivit à son royal amant sur un deux de cœur et que M. P. Clément cite dans son édition (*loc. cit.* N., LXXV.) Ces six vers manifestent une telle innocence à l'égard de la poésie, une telle ignorance de ses lois les plus élémentaires, que la personne qui les a écrits ne peut être supposée capable d'avoir composé un sonnet, même irrégulier, même libertin. CH. ASSELINEAU.

—

Aalclim est-il plante ou canard? (*Vid.* p. 178). — Je n'entreprendrai point de répondre à cette question, car je ne suis ni un Tournefort, ni un Linné, ni un Jussieu, mais simplement un pauvre lexicographe que la faveur publique a bien voulu faire sortir du néant, et qui tient à ne pas démériter. Or, votre correspondant porte contre moi une accusation grave et qui pourrait me nuire. Il cite un article de mon Dictionnaire qui reproche à Boiste d'avoir fait d'*aalclim* un canard; puis il assure que, voulant vérifier le fait par lui-même, il a ouvert Boiste à son tour et, qu'à son grand étonnement, il n'y a point trouvé le *canard* dénoncé; mais, au contraire, une définition de la plus grande orthodoxie sous le rapport scientifique. J'en demande bien pardon à votre correspondant, mais ses recherches ont été incomplètes. Il est bien vrai, comme il le dit, qu'en ouvrant le Dictionnaire de Boiste, on voit à la première page l'*Aalclim* défini : « Plante du genre des bauhinies, em- « ployées dans l'Inde contre l'ophthal- « mie. » D'après cela, c'est-à-dire si on ne va pas plus loin, je suis bel et bien condamné, et l'imputation dont j'aurais chargé Boiste serait aussi fausse qu'injuste. Mais que votre correspondant veuille bien faire ce que font tous ceux qui savent se servir d'un dictionnaire : qu'il prenne la peine de se reporter à la fin du dictionnaire incriminé; il y trouvera, à la suite de plusieurs petits dictionnaires, une *Nomenclature d'histoire naturelle... d'après les nouvelles classifications*. Arrivé là, il pourra y lire en toutes lettres : « *Aalclim*, s. m. Canard « à queue longue et fourchue du Kams-

« chatka. » Le voilà donc retrouvé, ce fameux canard que votre correspondant s'est un peu trop hâté de mettre sur ma conscience, oubliant qu'un canard à *queue longue et fourchue*, et un canard du Kamtchatka, devait être d'assez difficile digestion, surtout quand on aime de préférence, dans une volaille, ce morceau si délicat que les gourmets ont surnommé le *sot l'y laisse*. Quoi qu'il en soit, veuillez bien croire que je sais gré à votre correspondant d'avoir soulevé cette question, qui permettra aux éditeurs, correcteurs, réviseurs, etc., du Dictionnaire de Boiste de faire disparaître une contradiction aussi manifeste.

BESCHERELLE *aîné*.

P. S. J'oubliais la question du *c* et du *k* à cet égard. Boiste satisfait tout le monde. En effet, au commencement de son dictionnaire, il écrit *aalklim* avec un *k*, et à la fin *aalclim* avec un *c*. On n'a, comme on le voit, que l'embarras du choix.

—

Boule, Riéséner, Girard, Gouttières, Martin. (*Vid.* p. 178). — Je puis signaler à M. J. D. : 1° pour l'ébéniste *Boulle*, une courte notice de M. Ch. Asselineau. J'ai sous les yeux la 2e édit. impr. en 1855, à Alençon, chez Poulet-Malassis et de Broise, pet. in-8 de 16 p. tirée à petit nombre. — 2° pour *Gouttières*, les Recherches de M. Paul Mantz sur l'histoire de l'orfévrerie française (*Gazette des Beaux-Arts*, 1er oct. 1861, p. 352).

(Chauny.) Dr A. WARMONT.

— M. J. D. trouvera des renseignements étendus sur *André-Charles Boule* dans le livre de M. H. Destailleur : *Notices sur quelques artistes français*, Paris, Rapilly, 1863, in-8, pp. 172 et suiv. Il existe aussi une notice de M. Asselineau. B. G.

— L'*Almanach des Marchands* (1775) contient, avec le nom et la demeure de *Martin*, quelques détails sur les vernis qui se vendaient à Paris sous son nom.

V. GAY.

—

Mémoires du duc d'Antin (*Vid.* p. 180). — Je viens préciser (non résoudre) la question posée par M. Vienne. Il existe des *Mémoires du duc d'Antin*, publiés en 1821, in-8, à petit nombre, par la *Société des bibliophiles*, d'après un ms. autogr. relié aux armes du duc d'Antin, appartenant alors à M. de Châteaugiron, et qui avait fait partie précédemment de la bibliothèque Desprez de Boissy, auteur des *Lettres sur les spectacles*. Il figure dans son *Catalogue* (Barrois, 1803, in-8, p. 177, n° 14 des ms.), et fut adjugé pour la modique somme de 26 fr. Son véritable titre est : *Réflexions sur l'homme, et en particulier sur moi-même, et Mémoires de ma vie, commencés en* 1707. — Ce n'est évidemment pas sur ces Mémoires imprimés que porte la question de M. V., mais sur des Mémoires ms. que M. Sainte-Beuve en distingue avec soin, qui sont cités par Lémontey dans son *Hist. de la Régence* (notamment t. I, pp. 3 et 21) et qu'on pourrait appeler ses *Grands Mémoires*, puisqu'ils formaient au moins 8 volumes. J'ajouterai que l'historien de la Régence cite aussi (p. 201 de son t. II) une lettre du duc d'Antin, ce qui pourrait faire croire qu'il avait sous les yeux sa correspondance. Ce ne seraient pas du reste les seuls documents ayant passé entre les mains de Lémontey et qui ne se retrouveraient plus aujourd'hui. E.-J.-B. R.

—

Geulain, peintre français de la fin du XVIIe siècle (*Vid.* p. 192). — Cet artiste, né en 1685 et mort en 1765, fut reçu à l'Académie en 1723. Ses pièces de réception furent les portraits de MM. Barrois et Largillière, qui sont encore à l'Ecole des Beaux-Arts. Il était surtout peintre de portraits. Il n'est donc pas possible qu'il soit le même que le peintre *Guelin*, qui a restauré le *Saint-Michel* de Raphaël, en 1685, année de la naissance de Geulain. Peut-être trouverait-on quelque chose sur le restaurateur Guelin dans les archives du Musée. FAUCHEUX.

—

Explication d'un vers de l'Odyssée (*Vid.* p. 194). — Au chant XXI, Pénélope promet de suivre celui des prétendants qui aura le plus facilement bandé de ses mains l'arc de son mari et fait passer le trait au travers de toute une douzaine de haches :

Ὅς δὲ κε ῥηΐτατ' ἐντανύσῃ βιὸν ἐν παλάμῃσι
Καὶ διοϊστεύσῃ πελέκεων δυοκαίδεκα πάντων,
Τῷ κεν ἅμ' ἑσποίμην.

Aussitôt le bel Antinoüs d'accourir. Il met bas son manteau, met bas son épée; puis, après avoir creusé un long fossé sur une seule et même ligne, il y fixe douze haches et entoure de terre le pied de chacune d'elles pour la consolider. Ainsi, c'est dans ces douze mottes de terre que plonge le manche des haches. Or, chacune de celles-ci est percée au sommet de son extrémité gauche, j'ai failli dire à sa partie nord-ouest, d'une ouverture ronde, d'un trou en forme d'anneau, trou au moyen duquel la hache, quand elle est au repos, se suspend au clou de la muraille, τῷ πασσάλῳ. Donc, c'est par métonymie, c'est en prenant le tout pour la partie qu'Homère traverse la hache, au lieu de traverser le trou, l'anneau de la hache. Quant à κορώνῃ, dans le vers 137, il ne signifie pas anneau; mais il désigne, dans l'arc, l'une ou l'autre extrémité courbée, à laquelle tient la corde.

Et c'est pour cela qu'Antinoüs, après avoir bandé l'arc quatre fois de suite, c'est-à-dire après avoir fait le tiers seulement de la besogne qui lui était assignée, déposa l'arc à terre et que là, à terre, il coucha, il étendit le trait rapide à côté de la belle extrémité de l'arc :

Αὐτοῦ δ' ὠκὺ βέλος καλῇ προσέκλινε κορώνῃ.

(Grenoble.) J. Palma.

—

Exemplum ut Talpa (*Vid.* p. 195). — Le savant abbé Lebeuf, d'Auxerre, n'écrivait pas encore au non moins savant abbé Fenel, de Sens, lorsque le besoin, le seul besoin de la rime, autrement le désir de dormir, ou la paresse, fit trouver au bonhomme de Chaury, au Champenois La Fontaine, l'expression aujourd'hui proverbiale et assez peu comprise : *exemplum ut talpa.* Ces trois mots ne sont pas tout à fait la même chose que *exempli gratia*, ou *verbi causa;* et ils doivent s'écrire, non pas : *exemplum ut talpa;* mais bien *exemplum, ut talpa.* D'où il est aisé de voir que *exemplum*, à lui tout seul, dit autant que *exempli ergo;* et que *ut talpa* offre un sens propre et distinct. C'est vers le milieu de la 1re fable du XIIe liv., *les Compagnons d'Ulysse*, que nous lisons :

Les uns sous une masse énorme,
Les autres sous une autre forme;
Il s'en vit de petits : *exemplum, ut talpa.*
Le seul Ulysse en *échappa.*

Ainsi, après la métamorphose, ceux-ci étaient Lilliputiens, et *tels que la taupe, par exemple;* ceux-là étaient devenus ours, lions, éléphants.

Je ne quitterai pas la taupe, puisque taupe il y a, avant d'avoir rappelé que cet animal de couleur noire, et dont la peau affecte une forme qui se peut voir sur l'enseigne de tel mégissier de Paris ou d'ailleurs, n'est pas autre que celui qui a prêté son nom a une petite bouteille de même forme et aussi de même couleur, et qu'on appelle vulgairement *taupette* (de sirop ou de tout autre liquide).

(Grenoble.) J. Palma.

— Si ces mots *exemplum ut talpa* sont réellement « employés proverbialement dans le sens d'*exempli gratia* » (votre correspondant ne cite pas la phrase entière), « l'excellent latiniste » dont il parle était trop bon de « décéder avec le regret de n'avoir pu en découvrir la source. » Je parierais que cette mystérieuse *taupe* n'est rien autre chose que la locution si fréquemment employée dans les cours professés en latin : *exemplum ut A(fferam) L(oco) P(lurimorum) A(liorum).* Écrite en abrégé : *ex. ut a. l. p. a.*, et lue, comme il arrive, suivant la lettre, *ut alpa*, elle sonnait comme *ut talpa*, ce qui aura paru plaisant, et la formule fut répétée sous cette forme plus courte et moins ennuyeuse.

Fr. Dubner.

— Je viens seulement rectifier une petite erreur. Il y a eu deux abbés du nom du Fenel, tous les deux fort savants, et avec qui Lebeuf a correspondu. La collection dont parle M. A.-B. L. et que la Société historique de l'Yonne s'est proposé de publier, contient des lettres adressées aux deux Fenel, savoir à Charles-Henri, de 1725 à 1727, et à Jean-Basile-Pascal, de 1727 à 1752. Les lettres de ce dernier à Lebeuf ne commencent qu'en 1735 pour se continuer jusqu'en 1752. — Charles-Henri Fenel est né à Sens le 1er septembre 1665; il est mort à Sens le 7 février 1727, doyen de l'église métropolitaine. Jean-Basile-Pascal Fenel est né à Paris le 8 juillet 1694; devenu chanoine de Sens et plus tard académicien, il est mort à Paris le 26 déc. 1753. Tous les deux se sont beaucoup occupés de l'histoire de Sens et ont laissé des travaux manuscrits dont la plupart sont perdus. Dans les Annales de l'Académie de Soissons et dans les Recueils de l'Académie des Inscriptions et belles lettres, on trouve quelques ouvrages de Pascal Fenel imprimés, mais en petit nombre. Les biographes sont très sobres de renseignements sur ces deux hommes qui ont été les émules de Lebeuf; ce serait rendre un vrai service, on peut le penser du moins, que d'insérer dans l'*Intermédiaire* la nomenclature de leurs œuvres.

Ph. Salmon.

—

Quatre vers sans nom d'auteur (*Vid.* p. 195). — Ces quatre vers (dans lesquels il faut lire *ces* au lieu de *des* et *perdu d'honneur* pour *déshonorer*), avaient été placés par Corneille dans le *Cid.* Le poëte fut obligé de les retrancher, mais tout le monde les retint. Ils furent publiés pour la première fois, en 1730, par l'abbé d'Allainval dans la *lettre à Mylord *** sur Baron et la demoiselle le Couvreur, où l'on trouve plusieurs particularitez théâtrales*, par Georges Winck, Paris, in-12, p. 21. Ils furent ensuite reproduits en 1738, dans l'avertissement de l'édition des *Œuvres de Corneille* donnée par P. Tally (t. I, p. XX). C'était par tradition qu'on avait conservé ces vers et l'on savait bien qu'ils appartenaient à la scène I de l'acte second, mais on ignorait quel était l'endroit précis où ils se plaçaient. Voltaire, dans son *Théâtre de Corneille* (1764, in-8°, t. I, p. 204) dit qu'ils venaient après : « Pour le faire abolir, etc., » et citant probablement de mémoire, il le donne avec quelques variantes; *les* pour *ces*, au premier vers; *a tort* pour *n'a rien*, au deuxième; *déshonorer* pour *perdu d'honneur*, au quatrième. Un argument décisif en faveur du texte de 1730 et 1738, tout au moins pour le second vers,

c'est que *n'a rien* répond bien mieux au passage de Castro imité par Corneille : *Y el otro ne cobra nada.* CH. MARTY-LAVEAUX.

— Même indic. de la part de MM. F. T. (La Flèche) et Alb. Gérard.

—

Les « Gallois » ou « Pénitents d'amour » du Poitou (*Vid.* p. 195). — M. Sergeant, conservateur de la bibliothèque de Poitiers, pourrait, je crois, répondre à la question. H. J.

— Le 122e chapitre du *Livre du chevalier de la Tour*, ouvrage curieux du XIVe siècle, raconte longuement ce qui advint « ès parties de Poitou et ès autres pays », aux Gaulois et Gauloises. Le passage de Villaret cité par Thibaudeau est extrait à peu près littéralement de ce livre, dont M. A. de Montaiglon a donné une excellente édition dans la *Bibliothèque elzévirienne.* H. H.

—

Aciole (*Vid.* p. 195). — Ne serait-ce pas une faute d'impression et ne faudrait-il pas lire APIOLE ? Dans ce cas, il s'agirait d'une plante de la famille des ombellifères, famille qui donne l'anis que Brillat-Savarin vient de nommer le fenouil, la coriandre, l'angélique, etc. Le persil s'appelle en latin *apium petroselinum*, et appartient à cette même famille très aromatique des ombellifères. P. CH.

— Même réponse, du Dr Laloy.

— M. Ad. Bouyer propose de lire *aciote* (voir ce mot dans le *Dict.* de Larousse. — M. Ch. B. (Bruxelles) écrit : « C'est le nom vulgaire de l'*Acioa* (Acia. Willd.; Dulacia, Nek. Nom caraïbe), genre de la famille des chrysobalanacées. Les *acioa* sont des arbres à feuilles entières; stipules caduques; calice blanchâtre; corolle petite, violette; graine grasse, huileuse. L'unique espèce de ce genre est indigène dans la Guyane. L'amande de ses graines est bonne à manger. »

—

Gouttes du général Lamothe (*Vid.* p. 198). — « *Teinture éthérée de chlorure* « *de fer. — Teinture de Bestuchef ou de* « *Klaproth. — Alcoole de chlorure de fer* « *éthéré.* — Perchlorure de fer sec, 1 gr. « — Liqueur d'Hoffman, 7 gr. Conservez « à l'abri de l'air (*Codex*). — C'est cette « même préparation qui a porté le nom de « gouttes d'or du général Lamothe. Dans « l'origine, selon M. Guibourt, cette tein- « ture contenait réellement de l'or..... » (Dorvault, *Officine*, 3e édit. p. 637.)

— On nommait encore cette préparation : Teinture tonique et nervine de Bestucheff, ou plus exactement *Bestoujef*, parce qu'on en attribuait l'invention à Alexis Petrovitch Bestoujef-Rumine, chancelier de Russie sous Élisabeth, mort en 1768. Dr LEJEAL.

—

Arbres placqués (*Vid.* 198). — L'usage des plaques dont il est question subsistait encore à l'époque de la Révolution. On en verra la preuve dans « l'Extrait des observations de M. Mounier sur le rapport de M. Chabrond, relatif à la procédure du Châtelet de Paris, sur les événements des 5 et 6 octobre. » (Réimpr. du *Moniteur*, 1847, 2e vol., p. 569.) — En dehors du but politique, en vue duquel plusieurs de ces plaques avaient été modifiées, il reste démontré (p. 571) que des plaques en plomb et en fonte, de la grandeur d'une demi-feuille de papier et portant les armes de la famille d'Orléans, furent commandées en 1788, pour être attachées à des poteaux et marques des limites dans les terres de M. le duc d'Orléans. NOSSIOP.

— Voici comment Bescherelle définit le mot *plaque* usité dans les Eaux et Forêts : « Marque du marteau qu'on met sur les arbres pieds-corniers. » Cette marque n'est pas spéciale aux pieds corniers, ou arbres choisis pour limites; on l'emploie encore lors de l'exploitation des bois pour désigner les réserves. Dans le langage forestier *plaquer* c'est marquer un arbre, et l'opération se nomme *martelage;* c'est une erreur de croire qu'une *placque* était une feuille d'une matière quelconque fixée à un arbre. *Plaquer* a toujours signifié : 1° enlever l'écorce sur un espace grand comme la paume de la main, c'est-à-dire, en termes techniques, « faire une chapelle »; 2° y apposer par percussion une empreinte. A cet effet, le marteau se compose d'une extrémité tranchante et d'une extrémité contondante. Cette dernière partie a, suivant les goûts, une surface ronde, carrée ou triangulaire ; les initiales du propriétaire y sont disposées en relief, de manière à pouvoir être enfoncées dans le bois dégarni de l'écorce. Des armoiries ont sans doute été placées quelquefois sur des marteaux forestiers, mais il fallait qu'elles fussent simples pour ne pas nuire à la netteté de l'empreinte. Les marques durent plus ou moins longtemps, et il fallait que celles dont parle M. de la Fons Mélicocq fussent anciennes pour n'être plus visibles; mais les avait-on bien recherchées ? Car l'écorce se referme et les cache promptement; l'arbre s'élève et la hauteur des marques change. Cependant il reste une nodosité apparente, qui révèle aisément aux yeux la place frappée du marteau. Si l'on veut entendre enfin par *plaque* la matrice destinée à produire la marque, il est facile d'en trouver chez les propriétaires de bois

et peut-être dans les musées ou les collections d'amateurs. PH. SALMON.

—

Où et quand les Suisses ont-ils adopté le chat pour symbole? (*Vid.* p. 198). — Il est vrai que les Egyptiens adoraient le chat comme un dieu, et c'est là ce qui a fait dire à *Pline* : « Ils portent leurs divinités à leurs doigts (*deos digitis gestant*).» C'était dans leurs bagues et sous la forme d'un petit chat ou chaton, que les Egyptiens enchâssaient leurs dieux. Et maintenant, chez nous, le *chaton* est ainsi nommé moins à cause de son état chatoyant, que parce qu'il a supplanté le petit dieu égyptien dont il occupe exactement la place sur nos anneaux. Mais il n'est pas également vrai que les Suisses aient *choisi le chat* comme symbole de la liberté. En effet, les Suisses n'étaient pas encore, pas même les Helvètes, que déjà la Grèce et Rome avaient pris le chat pour un des emblèmes de la liberté. Et pourquoi? Uniquement parce que le chat est l'animal qui aime le moins à être enfermé, celui qui sait toujours trouver facilement et impunément le moyen d'aller et de venir où il veut.

Rome possédait un temple de la Liberté. Elevé par les soins de Tibérius Gracchus, il avait été orné par Pollion de statues et de colonnes d'airain. La déesse y était représentée sous les traits d'une matrone, vêtue de blanc, tenant un sceptre d'une main, de l'autre un bonnet, et ayant un chat à ses pieds. — Ce n'est que longtemps après les Romains que quelques nations modernes, particulièrement les Alains, les Vandales, les Suèves et les Bourguignons, y compris les Suisses, prirent dans leurs armoiries... le chat. *Oui, c'est le chat...* qui, de tous les animaux, a le moins perdu, même à l'heure qu'il est, de ce penchant prononcé pour l'indépendance avec lequel nous voyons naître tout ce qui respire.

(Grenoble.) J. PALMA.

—

Une instruction de 1790 sur les monuments et objets d'art (*Vid.* p. 199). — Nombreuses sont les instructions, circulaires, injonctions émanées des trois assemblées révolutionnaires pour assurer la conservation des objets d'art. Je connais une *Instruction* très développée, non pas de 1790, mais de l'an II de la République française (1793-1794). Un exemplaire de cette pièce, devenue rare, appartient à un de nos statuaires les plus connus, M. Jean du Seigneur, qui me l'a obligeamment communiqué il y a peu de temps. En voici le titre : *Instruction sur la manière d'inventorier et de conserver, dans toute l'étendue de la République, tous les objets qui peuvent servir aux arts, aux sciences et à l'enseignement* (Paris, l'an IIe de la Rép. franç.). C'est une broch. in-4° de 70 p., d'un texte assez serré. Il serait curieux et encore utile de réimprimer cette pièce, qui témoigne de la sollicitude du *vandalisme révolutionnaire* pour la conservation des œuvres de l'art et de l'intelligence. FRÉD. LOCK.

— Voir cette pièce au *Catalog. de la Biblioth. impér.* (*Hist. de France*, t. VI, p. 123, n° 1169) : *Instruction concernant la conservation des Manuscrits, Chartes, Sceaux, Livres imprimés, Monuments de l'antiquité et du moyen âge, Statues, Tableaux, Dessins et autres objets relatifs aux beaux-arts, aux arts mécaniques, à l'histoire naturelle, aux mœurs et usages de différents peuples, tant anciens que modernes, provenant du mobilier des maisons ecclésiastiques, et faisant partie des biens nationaux*. (Signé LA ROCHEFOUCAULD, président du Comité d'aliénation, etc. [15 déc. 1790]), Paris, Impr. nat. (s. d.), in-8° — Voir aussi *ibid.* (t. VI, p. 214, n° 711), une autre pièce... (C'est celle qui vient d'être signalée par M. Lock). J'indiquerai encore, comme se rapportant au même objet : *Rapport fait par Marmontel, au nom de la Commission nommée pour l'examen de la résolution du 12 fructidor, sur la manière de disposer les livres dans les dépôts publics.* Conseil des Anc., séance du 24 prairial, an V. Paris, Impr. nat., in-8°. — *Opinion de Creuzé-Latouche sur la résolution du 30 floréal, relative à la disposition des livres conservés dans divers dépôts.* Conseil des Anc., séance du 24 prairial, an V. Paris, Impr. nat., in-8°, etc. E. J. B. R.

— M. P. M. (Vendée) nous indique aussi la pièce en question. — Voir en outre la *Rev. univ. des Arts*, etc., t. XIII, p. 226, où M. B. de L. a tenté une bibliographie des ouvrages y relatifs.

Trouvailles et Curiosités, etc.

La rue des Amandiers-Sainte-Geneviève. — Au moment où nous en parlions (*voy.* p. 175), c'en était fait de cette rue, elle n'existait déjà plus. Le nom de *La Place* vient d'être substitué à « ce joli nom de rue « des Amandiers-Sainte-Geneviève, qui évo- « quait encore (dit le *Journal des Débats* du « 8 sept.), après huit siècles, la vive image « des bois fleuris sous lesquels campaient « des milliers d'écoliers, venus de toutes « les parties de l'Europe pour entendre la « grande voix d'Abeilard. » L'auteur de cette jolie oraison funèbre a pris ainsi parti, sans le savoir, contre l'étymologie savante de M. Berty. Un de nos correspondants incline aussi à se déclarer contre, mais sciemment. C'est M. Jacques D., qui nous

écrit : « Si Guillaume de Normandie n'avait point passé la Manche, je ne me hasarderais pas à me prononcer ici. *Almond* subsiste encore en Angleterre et c'est bien le congénère de notre mot *amande*, ou plutôt c'est le même mot. *Almandier* devait donc bien être la façon ancienne d'orthographier *amandier*. Ce qu'il y a de plus probable, c'est qu'il se sera opéré dès lors une transposition de l'*l* qui entre dans la composition de la dernière syllabe du mot grec et latin dont notre mot français procède. » — Des citations tirées du *Dict.* de Littré, que signale M. T., confirment ce qui vient d'être dit. En effet, on écrivait au XIIe et XIIIe siècles *alemandier*, et Palissy, au XVIe, écrit encore *allemandier*.

—

Lettre inédite de Voltaire (du 25 déc. 1771) trouvée et publiée en janv. 1864. — Les bibliophiles, et particulièrement les nouveaux éditeurs des Œuvres de Voltaire, apprendront sans doute avec plaisir qu'on vient de découvrir et de publier à Moscou une lettre de Voltaire, entièrement inconnue. Elle se trouve dans un recueil mensuel russe, historique. littéraire et bibliographique, plein d'intérêt, publié à Moscou, par MM. Pierre Barténef et Nicolas Kisseléf, sous ce titre : *Rousski Arkhiv* (Archives russes), gr. in-8, à 2 col. — Le 1er cahier de 1864, contient, p. 34, une lettre du comte André Chouvàlof, datée de Pétersbourg, 20 nov. 1771, et la *réponse* de Voltaire, de Ferney, 25 déc. 1771.

Le comte André Chouvàlof (que les futurs éditeurs de Voltaire voudront bien ne pas confondre, ainsi qu'on l'a fait jusqu'à présent, avec son oncle Jean Chouvàlof, qui n'a pas été comte) écrit à Voltaire par l'ordre de Catherine II et le prie de composer un *article de journal* sur les événements de l'année 1771, notamment sur l'horreur de l'attentat commis le 3 nov. sur Stanislas, roi de Pologne ; sur la guerre contre les Turcs, etc. A sa lettre était joint un billet à vue de mille ducats. — Voltaire lui répond qu'il vient de composer l'article commandé et qu'il va le publier sous le titre de *Tocsin des Rois*, dans les deux *Mercures*, celui de Paris, et celui de La Haye. — En effet, je trouve le *Tocsin des Rois*, imprimé dans le *Mercure historique et politique*, publié à La Haye, petit in-12 (janvier 1772, p. 24). L'*Intermédiaire* nous dira dans quel cahier de 1772 du *Mercure de France*, publié à Paris. se trouve le *Tocsin des Rois*. — Quant au *Mercure* publié à La Haye, il fait précéder le morceau de Voltaire des lignes suivantes : « Pour « *Etrennes*, nous leur (à nos lecteurs) pré« senterons ici une charmante petite Pièce « qui vient de nous tomber entre les mains, « et qui roule sur les grandes Affaires du « temps. »

Et après avoir donné cette pièce, le *Mercure* dit : « Il n'est pas nécessaire d'avertir « que cette Pièce anonime, intitulée le « *Tocsin des Rois*, est attribuée, en France, « au célèbre M. de Voltaire, dont on croit « y reconnaître le génie, le stile et jusqu'à « l'ortographe. *Ad unguem leonem.* »

La pièce de Voltaire a pour objet d'exhorter les souverains à se réunir pour chasser enfin les Turcs de l'Europe. Elle a eu *trois traductions russes*, qui toutes ont été publiées à Pétersbourg, après la mort de Voltaire, en 1779, 1782 et 1784.

La *France littéraire* de Quérard (t. X, 1839-1842, n° 317) et sa *Bibliographie Voltairienne* (1842, p. 71, n° 317, et p. 141, n° 869) ont omis d'indiquer que le *Tocsin* a d'abord paru dans les deux *Mercures* en 1772.

Dans l'édition de Kehl, des Œuvres de Voltaire (in-8°, t. 45, 1784, p. 103), le *Tocsin* n'est pas classé chronologiquement à sa place ; on l'y trouve entre deux morceaux des années 1768 et 1769, tandis qu'il est de déc. 1771. S. P., *de Moscou*.

—

Bévues historiques. — On lit dans le *Petit dictionn. histor. et mythol., etc., etc.*, par L. J. Larcher :

« GREY (Jeanne), *sœur de Marie Tudor*, reine d'Angleterre, au préjudice de laquelle Edouard VI, à l'instigation de John Dudley, duc de Northumberland, lui avait déféré la couronne par testament ; elle fut vaincue par *sa sœur* Marie, qui la fit décapiter sans pitié pour son innocence et sa jeunesse (1537-1554). »

En copiant *librement* le *Dictionnaire universel* de M. Bouillet, ou toute autre *source*, l'auteur n'a-t-il pas pris le Pirée pour un nom d'homme ? Dans la plus prochaine édition il nous fera sans doute connaître la mère de ces *deux sœurs*, dont les noms semblent indiquer deux pères différents. Aly.

Paris. — Typ. de Ch. Meyrueis, rue des Grès, 11.

Num° 16.] *Cherchez et vous trouverez.* QUÆQUE SINGULA LEGENDO *Il se faut entr'aider.* [10 oct. 1864.

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(*NOTES and QUERIES* français)

QUESTIONS ET RÉPONSES, COMMUNICATIONS DIVERSES A L'USAGE DE TOUS

LITTÉRATEURS ET GENS DU MONDE, ARTISTES, BIBLIOPHILES, ARCHÉOLOGUES, GÉNÉALOGISTES, ETC.

S'adresser (*franco*): *Pour les abonnements :* à Mad. veuve Benj. Duprat, libraire de l'Institut, etc., rue Fontanes, 7 (près du Musée de Cluny), à Paris; MM. Fréd. Fowler-Molini, à Londres; Brockhaus, à Leipsig; Decq, à Bruxelles; Muller, à Amsterdam; Bocca, à Turin; J. Molini, à Florence; B. Baillière, à Madrid; Brill, à Leyde; Cherbuliez, à Genève; Spithover, à Rome, etc.
Pour la rédaction : à M. Carle de Rash, directeur de l'*Intermédiaire*, chez Mad. veuve B. Duprat, rue Fontanes, 7 (près du Musée de Cluny), à Paris.

Pour 12 numéros, 5 fr. Etranger : 7 fr.
Annonces : 30 cent. la ligne.

Avis. — *Suivant le désir qu'on lui en a exprimé, M. C. de R. prévient ses correspondants qu'il sera absent de Paris, et qu'un ami le remplacera, du* 12 *au* 31 *oct.*

SOMMAIRE.

A NOS LECTEURS. — Au moment où allait paraître notre n° 15 et où nous venions de quitter Paris pour quelques jours, une fluxion de poitrine enlevait en 48 heures notre éditeur Benjamin Duprat, qui était l'un de nos plus anciens et plus chers amis. Il mourait le 26 septembre, à l'âge de 62 ans. C'est sous le coup de la profonde douleur que nous a causée cette nouvelle, que nous préparons le présent n°. — Qu'il nous soit permis de faire comprendre, de faire partager en quelque sorte à nos lecteurs, aux étrangers eux-mêmes, l'affliction que ressentent tous ceux qui ont connu notre ami, et qui n'ont pu le connaître sans l'honorer et l'aimer.

Elève distingué du lycée Louis-le-Grand, il était entré dans la librairie de Merlin père, puis, en 1825, dans celle de Théophile Barrois, dont il devint l'associé et le successeur.

« C'est alors, dit M. J. Tardieu (*Journal de la Librairie*, 1er oct.), qu'il entreprit la publication d'une série d'ouvrages orientaux; il fit connaître les travaux des plus savants orientalistes, tels que MM. Stanislas Julien, l'abbé Glaire, l'abbé Borgès, Foucaux, Jomard, Garcin de Tassy, etc. Il centralisa ces études spéciales, en attirant et ralliant tous les hommes de la science, parmi lesquels il comptait plusieurs anciens camarades. — Libraire des Sociétés asiatiques des pays étrangers, M. Benj. Duprat entretenait en Europe les relations les plus étendues dans sa spécialité, et on peut le considérer comme le véritable fondateur de la librairie orientale en France. — Versé dans l'étude des langues, des sciences naturelles, et notamment de la botanique, qu'il affectionnait, il écrivait facilement. Il a publié, sans signature, quelques travaux littéraires et scientifiques fort appréciés des connaisseurs. Il fut aussi chargé de rédiger les catalogues des ventes Burnouf, Boissonnade, Jomard, etc. — M. Benj. Duprat jouissait, dans le monde savant et dans la librairie, de la haute estime qui était due à son mérite et à son caractère. Il laisse après lui le souvenir d'un savant modeste et d'un homme de bien. »

Oui, cela est bien dit, et cet hommage que vient de rendre à Benj. Duprat le cercle des libraires de Paris, par l'organe d'un de ses membres les plus distingués, est plutôt au-dessous qu'au delà de la vérité. — Ce que nous ajouterons, à sa louange, c'est que cet excellent homme était moins un *bibliopole*, c'est-à-dire un éditeur et marchand de livres, qu'un *bibliophile*, un homme de goût,

un savant, un bibliothécaire (plût au ciel qu'il l'eût été!), en un mot, un vrai *librarius*, dans le sens relevé de *librarian*, et non de *bookseller*. Nous le définissions entre nous : « Un galant homme, qui *prête* ses livres à ses amis. » Bel éloge pour un libraire, et que chacun confirme, comme le faisait hier devant nous le savant abbé Glaire, son ami depuis 1822!

En ce qui concerne l'*Intermédiaire*, Benj. Duprat en avait accueilli l'idée avec un vif plaisir; il avait été le premier de ses adhérents, et il en suivait les progrès avec un intérêt croissant. L'épreuve du n° 15 est la dernière affaire qui ait occupé ses yeux, fermés, hélas! quelques heures plus tard, par l'inexorable mort. On voit que notre petite feuille était placée en bonnes mains: elle restera dans celles de Mme veuve Duprat, qui partageait la prédilection de son mari pour l'*Intermédiaire*, et qui y attache désormais un pieux souvenir (1).

La place nous manque pour en dire davantage; elle nous a manqué aussi pour insérer une foule de questions et de réponses que force nous est de faire attendre encore. C. R.

(1) Nous croyons savoir que l'Institut, la Bibliothèque impériale et le Sénat, dont Benj Duprat était le libraire titulaire, sont dans l'intention de conserver à sa veuve leur honorable clientèle.

Questions.

BELLES-LETTRES — PHILOLOGIE — BEAUX-ARTS — HISTOIRE — ARCHÉOLOGIE — NUMISMATIQUE — ÉPIGRAPHIE — BIOGRAPHIE — BIBLIOGRAPHIE — DIVERS.

Correspondance et poésies diverses de P. Corneille. — En tête de la préface du t. VIII des *Œuvres de P. Corneille*, publiées par M. Ch. Marty-Laveaux (libr. Hachette), se trouve cet appel aux érudits de bonne volonté :

« Nous avons besoin plus que jamais de documents et de direction, car nous abordons, dans le détail, la préparation du volume qui contiendra les *Poésies diverses* et les *Lettres*. Qu'on nous permette de rappeler ici une dernière fois que, pour essayer de constituer un corps de *correspondance*, nous joindrons aux lettres de Corneille celles qui lui ont été adressées; l'intérêt d'une pareille publication nous paraît devoir être très grand, mais si nous espérons qu'elle ne sera pas trop incomplète, c'est surtout parce que nous osons compter encore, en cette circonstance, sur les utiles secours qui jusqu'ici nous ont tant aidé et si puissamment secouru. »

—

Le mot Tartuf dans La Fontaine. — La fable dans laquelle La Fontaine emploie le mot *Tartufs* au pluriel (donc au singulier *Tartuf*, sans *e*), a-t-elle été écrite avant ou après l'apparition de la comédie de Molière? (Cfr. pp. 99, 125, 154.) KARL SLUB.

—

Croquer le marmot. — Quelle est l'origine de l'expression vulgaire « croquer le marmot »? Pourquoi est-elle employée dans le sens d'*attendre*, mais en ajoutant à la signification ordinaire de ce mot une nuance d'impatience et de mauvaise humeur? BILCO.

—

Que signifie le nom de Calvados? — On prétend généralement que les rochers, et, par suite, le département du *Calvados*, tirent leur nom d'un des navires de la fameuse *Armada* qui serait venu se briser sur ces écueils (voy. l'*Interméd.* p. 89). Que signifie le mot *Calvados?* On ne le trouve, ni sous cette forme, ni sous une forme approximative, dans les dictionnaires espagnols. F. L.

—

Est-ce « cri de Paon » ou « de Pan »? — Doit-on écrire : pousser des cris de *Paon*, ou bien : des cris de *Pan?* A-t-on, par cette locution, entendu désigner simplement des cris désagréables et discordants, ou indiquer des cris d'effroi? X.

—

Un dicton espagnol. — D'où vient ce dicton?

Camisas de Bretana,
Y maridos de España.

Dans quels ouvrages est-il le plus anciennement mentionné? Je ne savais pas que la toile de Bretagne eût jamais eu cette réputation; son beurre passe pour rivaliser dignement avec celui de Flandre; en aurait-il été de même autrefois de sa toile? Quant aux maris d'Espagne, c'est un produit qui me paraît échapper à toute analyse. H. VIENNE.

—

Quatrains sur les Etats-généraux de 1588. — Sur les gardes d'un exemplaire de *la Chronique des Roys de France, depuis Pharamond iusques au roy Henry, second du nom, selon la computation des ans*... etc. (Paris, Galiot du Pré, 1553), je trouve, écrits à la main, *deux quatrains mandez*



des Etats généraux tenus à Bloys 1588, *finissant* 1589, *par* FONGARNAUD :

INVECTIVES DES POLITIQUES ATHÉISTES.

L'Infernale fureur du Clergé violent,
La superbe ignorance, honneur de la Noblesse,
Du badin Tiers-estat la meschante finesse,
T'eslèvent aujourd'huy, France, le Monument.

RESPONSE DES BONS CATHOLIQUES.

Le cœleste désir du Clergé triomphant,
Unissant le hault cœur de la franche Noblesse,
Du meslé Tiers-estat modérant la finesse,
Te tirent aujourd'huy, France, du Monument.

Quel est ce Fongarnaud? Est-ce à dire qu'il soit l'auteur de ces vers? C. P. V.

—

Le nom de « Figaro. » — Quelle est l'origine du nom de *Figaro,* devenu si célèbre? N'en trouve-t-on pas de trace avant Beaumarchais? Il existe, en patois de Padoue, un recueil de poésies burlesques, imprimé dans cette ville en 1586, et dont l'auteur est désigné sous le nom de *Figaro* (*Tuogne da Cresparro*). A. B.

—

Une comparaison avec Pandore. — Comprenant votre belle langue française assez bien, je me suis risquée à vouloir lire ce livre dont on parlait tant : *le Maudit*, par l'abbé ***, et je suis contrainte de reconnaître que je le lis avec un fort intérêt. Mais voici une ligne que je ne puis réussir à m'expliquer. Le père Briffard, achevant de séduire, en son confessionnal, Madelette, la sotte paysanne, lui dit : « N'est-ce pas que j'ai raison? » — Madelette, ajoute l'auteur, eut l'esprit de Pandore. — « Oh ! oui, mon père, vous avez toujours raison » (t. I, p. 26). D'où vient donc qu'une femme imbécile est ici comparée à Pandore? Je connais bien l'histoire de Pandore et de sa boîte fatale, mais je ne comprends pas du tout cette allusion à son « esprit. »
(Edimbourg). EMILY WATTS.

—

Daniel Charbonnet, peintre français. — Je possède, de la main de ce peintre, un dessin colorié de la plus ancienne des trois tiares qu'on portait devant le pape Innocent X, à la procession de la Fête-Dieu, célébrée l'une de ces années-là. Le contradicteur du grand Bossuet, le savant ministre protestant Paul Ferry, à qui ce dessin avait été donné par l'artiste, y a ajouté une note explicative. — D. Charbonnet était-il à Rome en 1648 ou 49? EMM. MICHEL.

—

Jeton au nom de Jehan de Saint-Ion. — Je possède dans mon médaillier un jeton de la fin du XIV[e] ou du commencement du XV[e] siècle très bien conservé, et qui présente les particularités suivantes : L'avers porte la légende : JEHAN DE SAINT-ION. Dans le champ, deux lettres gothiques, que je prends pour des K, tournés l'un à droite l'autre à gauche, réunis par une cocarde très lâche, et dont les chefs viennent se terminer sur la légende, l'un après le mot DE, l'autre, après le mot SAI, qu'il sépare de NT. — Revers : *Gettes bien Paies bien.* Dans le champ : une croix pattée et fleuronnée. A quoi rapporter cette pièce? Nous soumettons à l'appréciation des lecteurs de l'*Intermédiaire* l'attribution suivante : Au commencement du XV[e] siècle, pendant les sanglantes querelles des Armagnacs et des Bourguignons, brillait dans ce dernier parti, à côté de Simonet Caboche, chef des bouchers, une famille de Saint-Yon. Est-ce le nom d'un de ses membres qui figure sur notre pièce? C'est ce qu'il est permis de supposer. Pourrait-on m'offrir une attribution plus plausible? Quelle est l'explication de ces deux K? La pièce est-elle rare et a-t-elle été décrite? Autant de questions que nous voudrions voir résoudre. Nous ne doutons pas qu'elle ne soit connue des savants MM. Rouyer et Hucher, dont on attend avec une vive impatience la seconde partie de l'*Histoire du jeton au moyen âge.*
(Valenciennes.) D[r] LEJEAL.

—

Un cœur à vendre? — Je fais appel aux numismates, pour obtenir des renseignements sur une pièce dont voici la description : Un amour, debout sur une terrasse, pose la main gauche sur un panier rempli de cœurs, et de la main droite tient élevé un cœur enflammé. Au-dessus on lit en petites italiques : *Un cœur qui est à vendre à mille.* Au revers, dans un ornement quadrangulaire, le chiffre 1000, et dans les quatre segments que dessine l'ornement ces mots en italiques : *Mille. Mille. A thousand. Tausend;* c'est-à-dire *mille* en diverses langues. La pièce est en cuivre rouge argenté, assez mince, et de la dimension d'un jeton, dont elle offre tout l'aspect. D'après la forme des chiffres et des lettres, on peut supposer qu'elle est de fabrication anglaise, ou plutôt encore allemande, et des dernières années du XVIII[e] siècle. Qu'est-ce que ce cœur vénal, et pourquoi ce chiffre *mille* joue-t-il un si grand rôle en ce qui le concerne?
(Douai.) A. P. M.

—

Collége de Clermont (Louis-le-Grand). — Le collége Louis-le-Grand, fondé et dirigé par les jésuites, ne s'appelait-il pas d'abord Collége de Clermont? Ne fut-ce pas à l'occasion d'une visite royale et comme flatterie en réponse à un propos du roi, que ce nom nouveau remplaça l'ancien? Je ne puis

me rappeler où j'ai lu une anecdote relative à ce fait.

(Rennes.) A. G. J.

—

Le docteur A. Néander. — Dans quel Dictionnaire biographique français trouverai-je quelques détails sur la vie de ce théologien protestant, et surtout la date de sa mort? ALPH. L.

—

Un officier à Trafalgar. — A la bataille de Trafalgar, un officier supérieur d'infanterie, embarqué à bord de l'*Intrépide*, cherchait un abri derrière le capitaine Infernet, se bastinguant de la rotondité du capitaine pour s'en faire un rempart. A-t-on conservé le nom de cet officier supérieur? Que devint-il?

(Vesoul.) TH. PASQUIER.

—

Marie-Thérèse et Mme de Pompadour. — Le journal *l'Autographe*, dans son dernier numéro, avance, comme chose constatée, que l'impératrice Marie-Thérèse, écrivant à Mme de Pompadour, lui donna le nom de *ma cousine*. Ceci se trouve également dans bien des livres, mais le fait est-il vrai? Il m'a toujours paru fort suspect. Il y aurait quelque intérêt à ce que l'*Intermédiaire* le soumît à un examen sérieux de ses lecteurs. V. D.

—

La comtesse de Montijo. — On désirerait obtenir, pour une annotation historique, des détails biographiques, dates de naissance et de décès, etc., concernant l'aïeule paternelle de Sa Majesté l'impératrice Eugénie, la comtesse de Montijo (Dona Maria Josephe DE ZUNIGA, mariée à don Philippe de Porto-Carrero et Guzman, comte DE MONTIJO et DE TEBA, etc.) LEO.

—

« Il Fornaretto. » et « Novelle » de Balbo et Carcano. — J'aurais intérêt à savoir si « *Il Fornaretto*, » drame historique par Francesco dall' Ongaro, a été traduit en français. Même question pour les « *Novelle* » de Cesare Balbo et celles de Giulio Carcano? A. C.

—

Règne galant de Charles II d'Angleterre (Ms.). — Il y a quelques années, en compulsant le contenu d'une riche bibliothèque de la province, qui allait être vendue, mon attention fut arrêtée par un in-4° ms. intitulé : *Règne galant de Charles II, roi d'Angleterre*. Ce volume, relié simplement, était divisé en trois tomes, et, s'il m'en souvient bien, l'écriture et l'orthographe en appartenaient à la fin du XVIIe siècle. En parcourant ce manuscrit, je remarquai qu'une main discrète avait tenté de dissimuler le nom de Charles II chaque fois qu'elle l'avait rencontré; mais cette précaution n'avait pu être prise si minutieusement que, çà et là, le nom royal eût échappé au voile dont on avait voulu le couvrir. Au reste, les personnages qui jouent un rôle dans cette histoire eussent suffi pour en signaler le héros.

Quelque lecteur de l'*Intermédiaire* pourrait-il indiquer le possesseur de ce livre curieux, dû sans doute à un courtisan en retraite, ou faire savoir s'il a été imprimé? V. M.

—

La Fontaine ou De la Fontaine? — Dans le n° 13 de votre excellent journal, j'ai demandé (p. 196) s'il existait des liens de famille entre ce *maître de La Fontaine*, secrétaire du tribunal qui brûla Jeanne d'Arc, et des familles *de La Fontaine-Solar* de Normandie et de Picardie. Je trouve aujourd'hui, dans l'*Histoire de la Réformation française* de F. Puaux, et par une coïncidence non indigne de remarque, qu'un *Nicolas de La Fontaine*, réfugié français à Genève, fut l'accusateur du libre penseur Servet, brûlé, lui aussi, par le fanatisme religieux. Ne serait-il pas bon, pendant que nous y sommes, de vérifier si notre immortel fabuliste se nommait *de La Fontaine* ou *La Fontaine* tout court? Nous n'avons assurément pas la pensée de le faire plus gentilhomme qu'il ne s'est fait lui-même, mais l'histoire ferait bien de nous dire si tous ces La Fontaine, — quelque différents qu'ils soient les uns des autres, — sortaient de la même source.

Dr SAV.

—

Un mémoire archéologique de Stoddart. — Il existe un mémoire fort curieux et peu connu écrit en anglais et publié en Angleterre, au sujet des inscriptions estampées sur les anses d'amphores, que l'on trouve si fréquemment en Egypte, Syrie, Chypre, Asie Mineure, Ionie, Grande-Grèce, Péloponèse et Hellade. — Ce mémoire est, je crois, de Stoddart. Pourrait-on me dire la date de sa publication, le nom de l'éditeur, son prix, et si l'on a continué cet intéressant travail, trop succinct et qui offre tant de ressources à l'archéologie pour la détermination de dates incertaines? M. T.

[Pourquoi l'auteur de cette question n'a-t-il rien répondu à notre note du n° 7, p. 98. A *mauvais* entendeur, salut. *Réd.*]

—

Les tourterelles de Zelmis, poëme. — Quel est l'auteur de l'ouvrage in-8° intitulé : *Les tourterelles de Zelmis, poëme en trois chants, par l'auteur de Barnevelt?* Ce volume, de 56 pages, est orné de deux culs-de-lampe d'Eisen, délicieusement gravés par de Longueil, et le poëme est précédé de *Réflexions sur le poëme érotique*. G.

[On sait que *Barnevelt* est de Lemierre. — *Réd.*]



Un manuscrit sur le czar Pierre Ier. — Je possède un manuscrit intitulé : *Anecdotes touchant la véritable cause de la mort du czar Pierre Ier, et touchant la célébration du conclave institué par ce prince à sa cour.* A la fin de ce mémoire, assez volumineux et contenant des faits curieux, est écrit au crayon noir cette indication : *Par le comte Raymond de Modène.* — Je désirerais savoir si ce mémoire a été publié ou s'il est inédit.

(Annecy, Hte-Savoie.) J. PHILIPPE.

Réponses.

La malle du comte de Maubreuil (*Vid.* pp. 36, 199, 200). — Il y a une publication de M. de Maubreuil plus récente que la brochure citée p. 199; c'est un vol. in-8°, intitulé : *Histoire du soufflet donné à M. de Talleyrand-Périgord, prince de Bénévent, grand chambellan de Louis XVIII, par M. Marie Armand, comte de Guerry Maubreuil, marquis d'Orvault* (*Paris, chez les principaux libraires*, 1861). La préface, signée du comte de Maubreuil, annonce que le récit qui suit a été coordonné, rédigé et adouci par des personnes plus modérées que le comte n'eût pu l'être lui-même. Dans les dernières pages du volume, on manifeste l'espoir que « l'on facilitera au comte la publication de ses Mémoires. Les deux premiers volumes sont prêts; si l'auteur ne trouve pas moyen de les publier en France, il se décidera à les faire imprimer à l'étranger. Ces Mémoires sont appuyés sur 8,700 pièces authentiques et autographes. M. de Maubreuil est encore très actif et a conservé une mémoire surprenante. L'empereur lui fait une pension. » F. L.

—

Le mot Bibus (*Vid.* pp. 4, etc., 86, 116) est six fois, au moins, plus embarrassant qu'il n'est gros. Sans aucun doute, cet étrange vocable signifie une *chose de peu de valeur*, comme serait, par exemple, une panse d'*a*, ou mieux encore la queue d'un mot. Aussi bien, voici ce que je lis dans un vieux livre imprimé à Halle, aux dépens de la maison des Orphelins, en MDCCLXXI : « BIBUS, s. m. *von der Endisilbe des lateinschen. Abl. pl.* IBUS *indecl. w. g. eine nichtige sache.* — De bibus, *von geringen Werth, elend, unnütze.* — Un poëte de bibus, *ein elender Poet.* — Un homme de bibus, *ein unnützer Mensch.* — Une affaire de bibus, *eine nichtswürdige Sache.* — Ils se sont brouillés pour une affaire de bibus, *sie sind wegen einer geringen Sache uneins worden.* »

Oui, j'admets volontiers que les deux syllabes finales *ibus*, d'où, avec la liante analogue B, nous arrivons à *bibus*, puissent désigner quelque chose de vain comme le son, de fugitif comme l'écho. Et, dès lors, j'aime à voir dans *bibus* une sorte de rébus, mais un rébus complexe et renforcé, puisqu'il ne s'adresse pas moins à notre esprit qu'à nos yeux. — Avec tout cela, il me reste néanmoins un scrupule. J'ai peur que, même en conservant la signification indiquée plus haut, *bibus* ne puisse également tirer son origine de *bibi*, dont la racine est *bibere*, boire. C'est que je lis dans le *Grand Dictionn. François-Flamen*, publié à Utrecht, en MDCXLIII : « BIBAILLE, Drinck-Penninck, Drinck-Gelt. » Or, il est aisé de voir que ce Bibaille dont le sens exact est *pour-boire*, c'est-à-dire *menue monnaie* qu'il est d'usage de donner sous ce nom et pour cet objet, n'est pas autre chose que notre *Bibus*, quand celui-ci a rejeté l'accoutrement en *us* et qu'il s'est habillé à la française.

(Grenoble.) J. PALMA.

—

Devenir d'évêque meunier (*Vid.* pp. 67, 93, 107, 182). — Je trouve, dans le *Dict. des proverbes français*, de Quitard (Paris, 1842, in-8°), p. 537, l'explication suivante : « Quelques étymologistes disent que l'expression : *Devenir d'évêque meunier*, a eu pour origine l'élévation d'un meunier à la dignité d'évêque et le rabaissement d'un évêque à la condition de meunier, parce que l'évêque ne put parvenir à résoudre plusieurs questions qui lui furent proposées par un roi, tandis que le meunier qui prit sa place et parut habillé en évêque devant le roi, les résolut toutes. La dernière était de dire ce que le roi pensait : « Sire, vous « pensez parler à un évêque et vous parlez « à un meunier. » Mais il est évident que cette histoire, racontée dans un vieux fabliau, a été imaginée d'après l'expression proverbiale qui n'est qu'une traduction de celle des Latins : *Ab equis ad asinos*, passer des chevaux aux ânes, ou de maître de chevaux devenir maître d'ânes. La traduction fut faite à une époque où les évêques avaient autant de chevaux que les meuniers avaient d'ânes. » En note, Quitard ajoute : « Un décret de l'empereur Othon (propablement Othon Ier, empereur d'Allemagne de 936 à 973), fait voir quel devait être l'excès de ce luxe épiscopal. Il borne le nombre des chevaux pour un archevêque à 12, et pour un évêque à 6. »

« On prétend que ce proverbe est altéré, dit l'abbé Morellet, cité par Quitard, et qu'il faut dire d'*évêque aumônier*, mais ce proverbe paraît moins ancien et n'est pas aussi bien fait que l'autre, qui présente une opposition plus forte. » — Je lis dans le *Thrésor de la langue françoyse*, de Jean Nicot (Paris, 1606, in-fol.), p. 268 : « *Devenir d'évesque aumosnier*, est en forme proverbiale, de haut lieu et grand estat,

estre ravalé à un infime. Qui est ce que, par un autre proverbe, les Latins dient : *Ab equis ad asinos.* » — Leroux, dans son *Dict. comique et satirique* (Pampelune, 1786, 2 vol. in-8º), t. I, p. 485, ne donne que la forme : « *Devenir d'évêque meunier.* » — Je crois, avec M. A. B. (p. 67), qu'il faut dire : *D'évêque aumônier;* je crois aussi, malgré l'opinion de l'abbé Morellet, que cette forme est plus ancienne, et que c'est seulement par corruption qu'on a dit dans la suite : *Devenir d'évêque meunier.* — Cette expression se trouve dans les *Curiosités franç.* d'Ant. Oudin (Paris, 1640, in-8º, p. 206).

ADOLPHE BOUYER.

—

D'Evêque Pape, et de Pape meunier (*Vid.* p. 67, etc., 182). — En attendant le démenti que peut apporter un document plus ancien, je crois, comme M. E. P. (p. 183), que le proverbe s'applique d'une manière générale aux heureux de la veille; c'est le sens qu'il avait plus de quatre-vingts ans avant Furetière, au témoignage de Nicot qui écrivait, en 1606, dans son Dictionnaire, aux Proverbes français :

« *Pape et puis musnier.* — Ce proverbe est contre ceux lesquels après avoir esté constituez et eslevez en quelque haut degré d'estat et dignité, tombent en une vile et basse condition. Comme si quelqu'un ayant esté quelque temps pape, venoit à estre un simple musnier. Il arrive beaucoup de disgrâces de fortune aux grands qui peuvent fournir le peuple à ce proverbe; tesmoing Denis le tyran de Syracuse, qui fut réduit à estre maistre d'escole. De nostre temps, le roy de Portugal s'est veu longtemps à la cadène comme forsat, et ayant trouvé moyen de se sauver, n'a peu trouver celuy de se restablir. »

Cette citation dispensera, je crois, les lecteurs de l'*Intermédiaire* de chercher dans l'histoire des souverains pontifes un fait spécial qui éclaire l'origine de ce dicton.

V. GAY.

(Miers, Lot.)

—

Tombes de Molière et de La Fontaine (*Vid.* pp. 86, 109). — J'ai vu, entre les mains de M. Albert Lenoir, fils d'Alex. Lenoir, aujourd'hui secrétaire de l'Ecole des beaux-arts, quelques lentilles d'une substance vitrifiée, qu'il m'a dit avoir été composée chimiquement avec des fragments d'ossements provenant des tombes de Molière et de La Fontaine. Il tenait ces objets de son père, le créateur du *Musée des monuments français.* Peut-être est-ce là un des résultats de la mission confiée à Darcet. — A ce propos, M. V. D. pourrait-il citer le texte de l'ordre donné par le Comité de salut public, ou du moins indiquer dans quel ouvrage on retrouverait soit le texte, soit la mention authentique de cet ordre. On a prêté aux hommes du Comité de salut public, et en général aux autorités révolutionnaires, tant d'excentricités apocryphes!

FR. L.

—

Edgar Poe. Ses ouvrages (*Vid.* p. 100). — Votre correspondant trouvera, à la fin des *Contes inédits* d'Edgar Poe, traduits par William Hughes (Hetzel, 1859 ou 60), une traduction du *Corbeau.*

J. D.

—

Noms populaires des plantes (*Vid.* pp. 123, 169, 185, 196). — Les noms de saints personnages, donnés à certaines plantes, dérivent évidemment de l'action médicatrice que l'on attribuait à ces saints-là dans la cure des maladies. On n'a qu'à ouvrir le *Dictionnaire des reliques*, et l'on verra, par exemple : que *St Andoenus* guérissait la surdité; *St Blaise*, les maux de gorge; *St Eutrope*, l'hydropisie; *St Antoine* et *St Fiacre*, les ulcères malins; *Ste Geneviève*, les maux de tête; *St Bernard*, les affections des poumons; *St Maur*, les maladies désespérées; *Ste Appoline*, le mal de dents; *Ste Agathe*, les affections des mamelles; *St Roch*, la peste, la dyssenterie; *St Amable*, la morsure des serpents; *St Hubert*, la rage, etc., etc.; *St Léon* présidait aux accouchements laborieux; — On fut porté ainsi à donner à une plante le nom du saint qui était considéré comme guérissant la maladie à laquelle cette même plante était propice. Aussi, comme St Roch était assez grand médecin pour guérir *subito* la dyssenterie, et que la *Sulicaria dysenterica* est une plante astringente, parfaitement oubliée aujourd'hui, mais que nos bons pères préconisaient contre le relâchement d'entrailles, on lui a donné le nom d'*herbe de St Roch.* Ainsi des autres. Au reste, le nom des saints ne fut pas étranger au choix de la maladie qui fut mise sous leur patronage. Je citerai seulement ici : 1º *St Marcoul*, qui guérissait les écrouelles par suite d'un abominable jeu de mots : *Marque au col;* 2º *St Eutrope*, qui guérissait l'hydropisie parce qu'on faisait dériver son nom d'*hydrops*, hydropisie. Louis XI, dans ses misérables infirmités, adressait de ferventes prières à ce saint. Et cette circonstance seule est pour nous une preuve que ce roi était atteint d'une hydropisie.

(Paris.) Dr A. CHEREAU.

— En patois languedocien (à St-Pons-de Thomières), l'*Aristoloche* est appelée *Faouterno* ou *Faouterlo.*

(Hérault.) S. J.

—

La vache à Colas (*Vid.* pp. 131, 172). — Je lis dans le *Dict. des proverbes français*, de Quitard (Paris, 1842, in-8), p. 676 :

« *Vache à Colas*. Cette expression est venue, dit-on, de ce qu'un paysan des Cévennes, appelé Colas, qui avait embrassé le protestantisme, fit tuer une vache dans le saint temps du Carême et en distribua la viande à ses coreligionnaires, qui la mangèrent avec affectation pour narguer les catholiques. — On donna dans la suite le nom de *Vache à Colas* à une chanson très injurieuse pour le clergé, laquelle fut faite par des religionnaires au commencement du XVIIe siècle, et fut brûlée publiquement par le bourreau, avec défense expresse d'en faire mention. » La chanson à laquelle fait allusion M. Quitard, est peut-être la pièce de vers dont parle M. G. B. (p. 172.) AD. BOUYER.

—

« Baragouin. » D'où vient ce mot? (*Vid.* pp. 131, 185.) — On lit dans le *Dict. des Proverbes français*, de Quitard (Paris, 1842, in-8), p. 106: « *Baragouin*..... On trouve cette étymologie dans le *Chevreana* : « *Baragouin* vient de *Bar*, qui signifie dehors, champ, campagne, et de *Gouin*, qui signifie gens. Ainsi, *parler baragouin*, c'est parler comme les gens du dehors et les étrangers. »

AD. BOUYER.

—

Deux marques à déterminer (*Vid.* pp. 131, 215). — Les panneaux connus sous le nom de *panneaux d'Anvers* portent sur le revers des empreintes de fers chauds qui représentent les pièces de l'écu de cette ville : un château à trois bastions ou tours, surmonté de deux mains appaumées. Seulement, dans l'un, ces mains sont placées l'une en bande et l'autre en barre; et sur les panneaux elles sont placées verticalement. Le château, représenté grossièrement par l'empreinte, peut ressembler à une couronne fermée, mais l'illusion cessera après avoir vu les mêmes empreintes sur tous les autres panneaux flamands de la même origine et de la même époque.

(Anvers.) CH. PONTUS.

—

Anonymes et Pseudonymes anglais (*Vid.* pp. 136, 174). — La nouv. édit. du *Bibliographer's manual*, de Lowndes (10 parties in-8°, London, Bohn, 1857-64) indique un assez grand nombre de pseudonymes et d'anonymes. J. D.

—

Pourquoi a-t-on omis J.-C.? (*Vid.* p. 227.) — Au point de vue religieux, on a pu hésiter à placer un *Dieu* parmi les *hommes célèbres*. Cependant la *Biographie univ.* de Michaud a admis un article JÉSUS-CHRIST, par M. Weiss... E. R.

[Cette réponse n'est pas de M. Ernest Renan.]

—

Œuvres de George Sand (*Vid.* pp. 137, 187). — M. Brusquel trouvera, dans les 2 premiers volumes de l'*Almanach du mois* (1844, Paris, rue Royale-St-Honoré), plusieurs articles de G. Sand : *La fauvette du Docteur*, etc. J. D.

—

Qu'est-ce qu'une lanterne vivante? (*Vid.* pp. 146, 188.) — C'est tout simplement la *lanterne magique*. Cet instrument d'optique, dont on attribue communément l'invention au Père Kircher, en 1665, est certainement beaucoup plus ancien, et on le reconnaît aisément dans plusieurs machines dont se servaient les prétendus magiciens au moyen âge et au XVIe siècle. L'adjectif *vivant* est bien placé ici, car la lanterne représente en effet les objets qui lui sont confiés, remuant, gesticulant, grimaçant, à la volonté de l'opérateur. Je ne connaissais pas les vers de Regnier, rappelés par M. E. P., mais je savais qu'en l'an 1515 un prêtre, du nom de Cruche, fut assez téméraire pour, au moyen d'une *lanterne*, représenter, en pleine place Maubert, à Paris, des tableaux allégoriques des aventureuses amours de François Ier. Voici ce qu'en dit le *Journal d'un Bourgeois de Paris*, publié par M. Lalanne, p. 13 :

En ce temps, lorsque le roy estoit à Paris, y eut un prestre qui se faisoit appeler Monsr Cruche, grand fatiste, lequel, un peu devant, avec plusieurs autres, avoit joué publiquement à la place Maubert, sur eschafaulx, certains jeux et novalitez, c'est assavoir : sottye, sermon, moralité et farce, dont la moralité contenoit des seigneurs qui portoient le drap d'or à *credo*, et emportoient leurs terres sur leurs espaules, avec autres choses morales et bonnes remonstrations. Et à la farce fut ledict Monsieur Cruche et avec ses complices, *qui avoit une lanterne* par laquelle voyoit toutes choses, et, entre autres, qu'il y avoit une poulle qui se nourrissoit soubz une sallemande : laquelle poulle portoit sur elle une chose qui estoit à interpréter que le roy aymoit et joyssoit d'une femme de Paris, etc., etc.

Il ne porta pas sa farce au paradis, le pauvre prêtre Cruche! car, quelques jours après, des gentilshommes du bon roi de France le firent venir, sous un prétexte quelconque, rue de la Juiverie, taverne du Château, le dépouillèrent jusqu'à la chemise, le battirent de verges, et allaient le fourrer dans un sac et le jeter dans la Seine si le pauvre diable, qui hurlait, ne leur eût montré sa tonsure. Dr A. CHEREAU.

—

L'Ecole d'architecture de J.-F. Blondel (*Vid.* p. 148). — M. Aug. Prost trouvera quelques détails sur les cours publics d'architecture de J.-F. Blondel et leur relation avec les élèves des Ponts et Chaussées, dans deux articles sur l'*Enseignement des arts*

au XVIIIe siècle, par M. P. Mantz, qu'a publiés l'*Artiste* (19 et 26 sept. 1858).
H. VIENNE.

—

Quesnay de Saint-Germain (*Vid.* pp. 149, 205). — Claude-Camille-François, marquis d'Albon, prince d'Yvetot, marquis de Saint-Ferjeux, baron d'Asanges, comte de Talaru, était l'ami de l'illustre chirurgien F. Quesnay, chef des économistes. Il fut l'un des admirateurs de Court de Gébelin, dont il écrivit l'éloge, après lui avoir donné une sépulture dans sa terre de Franconville.
H. J.

—

Origines de certains dictons locaux (*Vid.* pp. 164, 221). — Je serais tenté de croire que M. L. On. (p. 221) veut parler des *Remarques historiques, philologiques, critiques et littéraires sur quelques locutions, proverbes et dictons populaires inédits du moyen âge;* par G.-A. Crapelet, imprimeur (Paris, de l'imprimerie de Crapelet, 22 mars 1831), si ce volume était in-12, mais c'est un assez grand in-8° de 138 p. Les pp. 42 à 124 sont exclusivement consacrées aux dictons locaux. — Du reste, cet ouvrage est beaucoup moins étendu que le *Livre des proverbes français*, de M. Le Roux de Lincy; c'est celui-ci qu'il importerait de compléter, et l'*Intermédiaire* est fort bien placé pour ouvrir l'enquête. Permettez-moi de lui adresser deux notes relatives aux environs de Paris, dont les traditions ont été, je crois, moins exactement recueillies que celles de nos provinces :

1° *Les gloutons de Deuil.* Ce dicton s'applique aux habitants d'un village voisin d'Enghien qui ont la réputation de prolonger les repas de noces au delà de toute mesure;

2° *Les massues de Créteil.* Créteil est un village du canton de Charenton, dont le nom même, *Christoïlum*, indique la foi fervente et primitive; son église, très ancienne, est des plus curieuses, surtout à cause de la crypte trop peu connue qu'elle renferme. Non loin de là, le long d'un chemin qui conduit à la rivière, s'élève, au milieu d'un bouquet d'arbres, la croix Tabourit, plantée, dit-on, sur le lieu même du martyre de saint Agoard et de saint Agilbert, patrons de la paroisse, mis à mort pour avoir renversé des idoles. « Ils furent décollez avec des *massues* (dit Du Breul, dans son *Trésor des antiquitez de Paris*, publié en 1639), ce qui a donné lieu au proverbe dont l'on use encore à présent : *les massues de Chresteil.* » — Ainsi expliqué, ce proverbe n'a pas grand sens; mais on soutient encore aujourd'hui dans le village, que les blanchisseuses païennes ont pris une part très active à ce massacre, et c'est une tradition tellement accréditée, que M. Ravesat a cru devoir les faire figurer au fond du tableau représentant le martyre des deux saints, qu'il a peint dans ces derniers temps pour le maître-autel de l'église. Elles montent en toute hâte le chemin qui conduit de la rivière à la croix Tabourit et brandissent d'un air menaçant leurs redoutables battoirs. Si l'on rapproche ces circonstances du récit fait par Du Breul, il devient évident que cette locution : *les massues de Créteil*, était jadis une périphrase populaire pour désigner *les battoirs des blanchisseuses.*
CH. MARTY-LAVAUX.

— La collection des dictons locaux serait longue en effet. Qu'il me soit permis d'en rappeler quelques-uns aux chercheurs d'origines :

1° Domfront, ville de malheur : arrivé à midi, pendu à une heure. — 2° Village de Hadé : y vaut mieux déjeuner que de souper. (Hadé est près de Redon; ses habitants *jouissent* d'une détestable réputation.) — 3° On dit à Rennes : « L'épaule Rennaise, » — pour « froide mine, » et « faire l'épaule Rennaise, » c'est mal recevoir un inconnu, un ancien ami, etc. — 4° Saint-Malo a ses chiens et le souvenir de M. Dumolet. Le texte même du dicton m'échappe en ce moment. — 5° Melesse et Betton sont deux bourgs des environs de Rennes. Ils s'invectivent réciproquement, comme Belgrade et Semlin, en ces termes... Mais non, ma plume se refuse....

C'est un de ces dictons qu'on ne dit qu'à l'oreille.

(Rennes.) F. D.

[Fort bien; mais comment dire ces choses-là « à l'oreille » de tous les abonnés de l'*Intermédiaire*, — à moins de se servir de *chiffres*, comme en diplomatie, ou de *points*, comme ci-dessus, p. 99. — *Réd.*]

—

Sépulture de Montesquieu (*Vid.* pp. 165 et 175). — A l'époque où mourut Montesquieu (1755), la paroisse Saint-Sulpice avait deux cimetières, l'un situé près de l'église; l'autre, ouvert en 1749, probablement à cause de l'insuffisance du premier, était situé rue de Vaugirard, à l'angle occidental de la rue de Bagneux. L'emplacement de ce cimetière était, il y a encore peu d'années (1855) un jardin, clos par les anciens murs du cimetière. Sur les pierres formant l'angle des deux rues j'ai lu, à cette époque, la simple inscription que voici : *Hic jacent amici vestri. Orate pro eis.* 1749. J'ignore l'état actuel du jardin et du mur. — On peut conjecturer que c'est là que fut enterré l'auteur de l'*Esprit des lois*. Mais il serait bien extraordinaire que, lors de la suppression du cimetière, les restes de Montesquieu n'eussent pas été recueillis et déposés ailleurs qu'aux Catacombes.
FRÉD. LOCK.

N. Lawreince et les Liaisons dangereuses (*Vid.* p. 178). — Les gravures de Romain Girard, d'après Lawreince, tirées du roman des *Liaisons dangereuses*, sont in-fol., et par conséquent n'ont pu servir à illustrer une édition de cet ouvrage. Romain Girard, graveur au pointillé, a publié quelques autres pièces, entre autres, en 1784, *le Sacrifice à l'Amour* et *l'Amour caressant la beauté*, d'après Cipriani; deux estampes en couleur faisant pendant, qu'il vendait 6 livres chacune et 3 livres seulement en rouge. Il demeurait alors rue de Savoie. J'ignore la date de sa mort.

FAUCHEUX.

—

Emigration des hirondelles. *Où les hirondelles émigrent-elles l'hiver?* (*Vid.* pp. 181, 223.) — On raconte qu'un habitant de Bâle, ayant pris à sa fenêtre une hirondelle avant son départ, lui mit un collier sur lequel il avait tracé cette inscription :

Hirondelle
Si fidèle,
Dis-moi, l'hiver où vas-tu?

Il reçut, au printemps suivant, et par le même courrier, cette réponse à sa demande :

Dans Athènes,
Chez Anthoine.
Pourquoi t'en informes-tu?

Montbeillard, le brillant collaborateur de Buffon, suppose que ces vers ont été faits en Suisse, et que la même main a écrit la demande et la réponse. « Quant au fait, ajoute-t-il, il est plus que douteux, puisqu'on sait par Belon et par Aristote que les hirondelles sont des oiseaux semestriers dans la Grèce comme dans le reste de l'Europe, et qu'elles vont passer l'hiver en Afrique. » — M. le Dr Le Maout, rappelant, lui aussi, cette anecdote dans son *Histoire naturelle des oiseaux* (Paris, Curmer, 1853), et indiquant les doutes et l'opinion de Montbeillard, dit : « Nous ne pensons pas qu'il soit prouvé que toutes les hirondelles européennes traversent l'Océan ou la Méditerranée; il peut se faire que quelques-unes d'entre elles, trouvant dans le Sud de l'Europe des moyens d'existence suffisants, s'abstiennent de descendre vers des latitudes plus méridonales. » — Le fait relaté dans cette anecdote ne paraît donc pas impossible à M. Le Maout, et il admet évidemment qu'une hirondelle partie de Suisse ait été passer l'hiver en Grèce et soit revenue à Bâle au printemps. Mais ce ne serait là qu'une exception, et la Grèce n'est assurément pas le pays où émigrent l'hiver toutes les hirondelles d'Europe.

Où vont-elles donc à cette époque de l'année? Est-ce dans des climats plus chauds? Serait-ce en Sibérie? — Voici ce que contient, au sujet de leur émigration, le t. XXXVII des *Œuvres complètes de Buffon* (1) :

« Il faut dire que ces oiseaux (les hirondelles), ne trouvant plus dans un pays les insectes qui leur conviennent, passent dans des contrées moins froides, qui leur offrent en abondance cette proie sans laquelle ils ne peuvent subsister..... Sans entrer ici dans la thèse générale du passage des oiseaux et de ses causes, il est de fait que nos hirondelles se retirent au mois d'octobre, dans les pays méridionaux, puisqu'on les voit quitter chaque année dans cette même saison les *différentes contrées de l'Europe* et arriver peu de jours après en différents pays de l'*Afrique*, et que même on les a trouvées plus d'une fois en route au milieu des mers. «Il est de ma connaissance, disait Pierre Martir, que les hirondelles, les milans, etc., quittent l'Europe aux approches de l'hiver et vont passer cette saison sur les côtes d'Egypte. » Le P. Kircher atteste, sur le rapport des habitants de la Morée, qu'une grande multitude d'hirondelles passe tous les ans, avec les cigognes, de l'Egypte et de la Lybie en Europe. M. Adanson nous apprend que les hirondelles de cheminée arrivent au Sénégal vers le 9 octobre, qu'elles en repartent au printemps, et que, le 6 de ce même mois d'octobre, étant à cinquante lieues de la côte, entre l'île de Gorée et le Sénégal, il en vint quatre se poser sur son bâtiment, qu'il reconnut pour de vraies hirondelles d'Europe. Il ajoute qu'elles se laissèrent prendre toutes quatre, tant elles étaient fatiguées.....

« M. Edwards assure que les hirondelles quittent l'Angleterre en automne, et que celles de cheminée se trouvent au Bengale..... D'autres observateurs, qui y ont regardé de plus près, affirment que les hirondelles quittent l'Angleterre vers le 29 septembre; que le lieu de l'assemblée générale paraît indiqué sur les côtes de la province de Suffolk, entre Oxford et Yarmouth; qu'elles se posent sur les toits des églises, des vieilles tours, etc.; qu'elles y restent plusieurs jours, lorsque le vent n'est point favorable pour passer la mer; que si le vent vient à changer pendant la nuit, elles partent toutes à la fois, et que le lendemain matin on n'en retrouve pas une seule. Tout cela indique assez clairement non pas une immersion, ni même une *migration dirigée vers le nord*, mais bien une migration dirigée au sud ou au sud-est de l'Angleterre.....

« On peut s'attendre que lorsque l'Afrique et certaines parties de l'Asie seront plus fréquentées et mieux connues, on parviendra à découvrir les diverses stations, non-seulement des hirondelles, mais encore de la plupart des oiseaux que les habitants des îles de la Méditerranée voient passer et repasser chaque année à l'aide des vents..... »

Dans le chapitre où il s'occupe des hirondelles de cheminée ou hirondelles do-

(1) Edition dirigée par Lamouroux et Desmarets. Paris, Verdière et Ladrange, 1828-32. On sait qu'une partie de l'histoire des *Oiseaux*, dans Buffon, a été écrite par Guéneau de Montbeillard.



mestiques, Montbeillard dit (*Œuvr. compl. de Buffon*, t. XXXVII, p. 167) : « Elles s'en vont de ce pays-ci vers le commencement d'octobre ; elles partent ordinairement la nuit... M. Frisch en a vu quelquefois partir en plein jour, et M. Hébert en a vu plus d'une fois, au temps du départ, des pelotons de quarante ou cinquante qui faisaient route au haut des airs ; et il a observé que, dans cette circonstance, leur vol était non-seulement plus élevé qu'à l'ordinaire, mais encore beaucoup plus uniforme et plus soutenu. Elles dirigent leur route du côté du midi, en s'aidant d'un vent favorable, autant qu'il est possible, et lorsqu'elles n'éprouvent point de contre-temps elles *arrivent en Afrique* dans la première huitaine d'octobre. »

Consultons maintenant le *Dictionnaire des Sciences naturelles*, publié à Paris en 1821. Voici ce que je lis, p. 202 du t. XXI de cet important ouvrage :

« Il y a des hirondelles dans toutes les contrées de l'univers. Ce sont des oiseaux insectivores dont l'air est en quelque sorte le domaine, et qui mangent, boivent et donnent même quelquefois des aliments à leurs petits en volant. Comme dans les régions froides ou tempérées, telles que l'Europe, l'air n'est peuplé d'insectes que dans certaines saisons, il est naturel que ces oiseaux, qui peuvent si aisément franchir les plus grands espaces, les abandonnent lorsque les froids commencent à se faire sentir et que leurs aliments y deviennent rares, pour se transporter dans des contrées plus chaudes où ils ne seront pas exposés à en manquer. *Toutes traversent régulièrement les îles de l'Archipel et vont alternativement d'Europe en Afrique et d'Afrique en Europe.* Les hirondelles de cheminée, qui vont jusqu'au Sénégal, y arrivent vers le 9 octobre et en repartent au printemps. On en a vu assez fréquemment, aux époques des migrations, qui se reposaient sur les vergues des navires quand elles étaient fatiguées. On en trouve en toutes saisons dans les climats dont la température n'est pas sujette à ces variations, tels que l'Egypte, l'Ethiopie, la Libye et les pays situés entre les tropiques ; mais, quoique à la Guyane elles soient en général sédentaires, il y a presque partout des migrations sensibles, qui prouveraient que ni le froid ni le défaut de nourriture ne sont les seules causes de leur départ.

« Spallanzani croit aussi qu'il existe chez les hirondelles et chez les autres oiseaux entomophages, une puissance secrète qui se réveille à des époques fixes et qui les détermine, indépendamment de la température de l'atmosphère et de la disette des aliments, à changer de climat (*Voyage dans les Deux-Siciles*, t. VI, p. 102 de la trad. franç.), et une circonstance propre à justifier cette opinion, c'est que dans les lieux très chauds qui sont abandonnés par certaines hirondelles après y avoir niché, il en arrive d'autres, lesquelles y restent et y trouvent de quoi s'alimenter..... On a les preuves les plus multipliées des voyages de ces oiseaux, pour se transporter, aux approches du froid, dans un climat *plus chaud* que le nôtre, du séjour qu'ils y font et de leur retour. Tout porte à croire que l'*Afrique* est le pays où les hirondelles de nos contrées passent l'hiver. »

M. le Dr Degland, dans son *Ornithologie européenne* (Paris, Roret, 1849) dit, p. 352 : « Les hirondelles n'habitent l'Europe que dans la belle saison ; elles y viennent un peu après l'équinoxe du printemps et repartent aussitôt que le froid se fait sentir. *Elles passent l'hiver en Afrique et en Asie.* »

M. le Dr Le Maout, dans son *Histoire naturelle des oiseaux* (Paris, 1853), dit, p. 159 :

« L'éducation des petits est toujours terminée quand le besoin de l'émigration se fait sentir aux hirondelles. Le moment du départ est retardé ou accéléré de quelques jours par la température de la saison qui leur offre des conditions d'existence plus ou moins faciles..... On les voit se réunir plusieurs fois dans la journée sur les toits ou sur les branches desséchées des arbres, comme pour tenir conseil. Enfin, si le vent est favorable, toutes ensemble s'élèvent lentement en tournoyant dans les hautes régions de l'air, comme pour agrandir leur horizon et s'orienter avec plus de sûreté, *puis elles disparaissent vers le sud.* »

Un peu plus loin (p. 161), M. Le Maout dit encore : « L'hirondelle de cheminée est, dans nos climats, la messagère du printemps ; elle nous arrive en avril ; elle est aussi la dernière à nous quitter. Elle gagne l'Afrique et l'Asie pour y passer l'hiver. »

Le *Dictionn. univ. des sciences*, etc., de Bouillet (1854), mentionne aussi ce fait que les hirondelles arrivent dans nos contrées avec les premières chaleurs et disparaissent aux premiers froids. Il ajoute : « Celles que nous possédons nous quittent en septembre et *vont en Afrique.* »

Presque tous les savants dont nous avons cité les écrits pensent, comme on a pu le voir, que les hirondelles émigrent moins encore par crainte du froid dont elles auraient à souffrir que par la nécessité d'aller chercher, dans des pays plus chauds, une nourriture qui leur manque. Il est certain, cependant, qu'elles abandonnent quelques-uns de ces derniers pays pendant l'hiver. — « Les hirondelles de la Jamaïque, a écrit le docteur Stubbes, quittent cette île dans les mois d'hiver, quelque chaud qu'il fasse. » — Bory de Saint-Vincent, après avoir, dans l'*Encyclopédie moderne*, constaté que les hirondelles s'éloignent de l'Europe au début de la saison rigoureuse, ajoute, comme l'avait déjà fait remarquer le *Dictionn. des sciences nat.* (voir plus haut), que « dans les pays équinoxiaux, à la Guyane par exemple, où toutes les saisons se ressemblent, les hirondelles n'en effectuent pas moins leurs voyages à des époques invariables, et sont alors remplacées par d'autres espèces qui plus tard leur recèdent la place. » — On peut conclure, de cette observation et de celle de Spallanzani, qu'en changeant ainsi de région elles obéissent à une impulsion



mystérieuse et à un besoin instinctif de déplacement.

Un homme d'esprit, qui a écrit sur les bêtes tant de choses ingénieuses et charmantes, M. A. Toussenel, disait dernièrement dans un de ses plus jolis feuilletons :

« Les oiseaux, que Dieu a vêtus de plumes et à qui il a donné des ailes pour voler dans le ciel, sont nécessairement, de toutes les créatures, les plus mobiles, les plus instables, les plus ennemies du repos. *La passion des voyages* est, après celle d'amour, la plus forte de leurs dominantes, et ils n'attendent que l'apparition de la lune de thermidor pour se lancer dans l'espace. — Or, à la seconde même où les premières cornes de l'astre ont pointé dans la région de l'ouest, une secousse électrique intense a frappé toutes les espèces voyageuses du cap Nord au cap Matapan..... *Que le vent qui pousse au midi* vienne à souffler en ces heures critiques, tout s'empresse, tout part...... Et c'est quelque chose de vraiment merveilleux que la régularité avec laquelle s'opèrent ces défilés-là tous les ans..... Les martinets..., qui voyagent de jour, n'ayant pas d'ennemis à craindre, partent presque toujours de Paris le 20 juillet, et *le premier départ des hirondelles*, de l'Institut et de la place Vendôme, a lieu le 20 août..... »

Si une « puissance secrète, » si « la passion des voyages, » sont, encore plus que le besoin de nourriture et la crainte du froid, les causes des déplacements des hirondelles, l'hypothèse qui consiste à supposer que ces oiseaux émigrent l'hiver en Sibérie n'est pas, *à priori*, moins admissible qu'une autre. Il reste seulement à savoir si l'expérience et l'observation la confirment.

Nous avons vu que plusieurs naturalistes disent que les hirondelles gagnent l'*Asie* pour y passer l'hiver. Tout le monde sait que la Sibérie est en Asie; il est également certain qu'on rencontre des hirondelles en Sibérie. Voici ce que renferme à cet égard le t. XXXVII des *Œuvres compl. de Buffon* (p. 202) : « M. Kœnigsfeld, voyageant dans le Nord, s'aperçut que la rive gauche d'un ruisseau qui passe au village de Kakui *en Sibérie*, était criblée, sur une étendue d'environ quinze toises d'une quantité de trous servant de retraite à de petits oiseaux grisâtres, nommés *streschis* (lesquels ne peuvent être que des hirondelles de rivage) : on en voyait cinq ou six cents voler pêle-mêle autour de ces trous, y entrer, en sortir, et toujours en mouvement comme des moucherons. » — M. le docteur Degland, dans son *Ornithol. europ.* (1849), dit, p. 361 : « L'hirondelle de rivage habite l'Europe, *la Sibérie*. Elle est très commune dans le midi de la Russie. On la trouve en France en moins grande quantité que les hirondelles de cheminée et de fenêtre. Cependant elle n'est pas rare à Paris, sur les bords de la Seine et de la Marne, sur ceux de la Sarthe, de la Loire, de la Saône et du Rhône..... Cette espèce arrive dans le nord de la France après ses congénères et repart avant elles. » — M. le Dr Le Maout, dans son *Hist. nat. des oiseaux* (1853), dit également : « L'hirondelle de rivage habite l'Europe et la *Sibérie*. Elle est moins nombreuse en France que l'hirondelle de cheminée et de fenêtre; mais on la rencontre fréquemment sur les bords des fleuves et des rivières. » — Il est donc hors de doute que l'on trouve des hirondelles dans cette partie de l'Asie qui se nomme la Sibérie et où règne presque partout un froid extrême, insupportable. — Mais les auteurs que nous venons de citer ne parlent que des hirondelles de rivage, qui se creusent, sur les berges sablonneuses des fleuves, des terriers où elles établissent leurs nids et peuvent vivre, en se préservant ainsi, jusqu'à un certain point du froid. — Quant aux autres espèces d'hirondelles, aucun naturaliste, à notre connaissance, n'a dit qu'on les ait observées ou qu'on les ait rencontrées dirigeant, aux approches de l'hiver, leur vol vers la Sibérie.

On lit dans le t. XXXVII des *Œuvres compl. de Buffon*, p. 128 : « Le Dr Halmann, *Moscovite*, et M. Brown, Norwégien, se trouvant à Florence, ont assuré aux auteurs de l'*Ornithol. ital.*, que dans leurs *pays respectifs* les hirondelles paraissaient et disparaissaient à peu près dans les mêmes temps qu'en Italie, et que leur prétendu séjour sous l'eau pendant l'hiver est une fable qui n'a cours que parmi le peuple. » — Il résulte de cette citation que les hirondelles n'arrivent pas en Russie et en Norwége aux approches de l'hiver, mais qu'elles quittent ces régions à cette époque de l'année. — Si le Dr Halmann, *Moscovite* (on appelait ainsi les Russes au siècle dernier), a voulu, en parlant de son *pays*, désigner l'empire russe, comprenant toutes les Russies, celle d'Europe et celle d'Asie, et par conséquent *la Sibérie*, la question est tranchée. S'il n'a voulu parler que de la Russie d'Europe, ou même de la partie de la Russie dans laquelle est située la ville de Moscou, on se demandera alors si l'on doit admettre que les hirondelles, quittant la Russie d'Europe au début de l'hiver, aillent passer cette saison dans une contrée telle que la Sibérie qui, dans sa partie septentrionale du moins, est complétement glaciale. — Tous les écrivains spéciaux qui ont traité ces questions disent au contraire que ces oiseaux vont alternativement d'Afrique en Europe et d'Europe en Afrique, qu'ils se transportent, aux approches de la saison rigoureuse, dans un climat *plus chaud que le nôtre* et qu'ils vont passer l'hiver en Afrique et en *Asie*. Il est évident qu'en parlant de ce dernier continent les naturalistes entendent indiquer la partie de l'Asie où règne une température élevée, et non celle où il gèle sans cesse, comme en Si-

bérie. La vraisemblance, l'expérience et l'observation ne paraissent donc pas confirmer l'hypothèse de l'émigration des hirondelles en Sibérie pendant la saison d'hiver.

En résumé, ces oiseaux sont essentiellement voyageurs. C'est ce que La Fontaine a rappelé dans ces vers :

Une hirondelle en ses voyages
Avait beaucoup appris. Quiconque a beaucoup vu
Peut avoir beaucoup retenu.

Le fabuliste, comme faisant allusion à cette circonstance, que dans leurs longues traversées, les hirondelles fatiguées s'abattent sur les cordages des navires, où les matelots les voient souvent se reposer, ajoute :

Celle-ci prévoyait jusqu'aux moindres orages,
Et devant qu'ils fussent éclos,
Les annonçait aux matelots.

Dans cette même fable, il fait dire par cette hirondelle à de petits oiseaux :

Mais vous n'êtes pas en état
De passer comme nous les déserts et les ondes,
Ni d'aller chercher d'autres mondes.

La Fontaine ne marque pas le but des voyages lointains et réguliers des hirondelles. Tous les naturalistes s'accordent à dire, comme on l'a vu, que celles d'Europe se rendent en Afrique et en Asie où elles vont passer l'hiver. Un grand poëte de nos jours, M. de Lamartine, a brillamment indiqué que dès le commencement de la mauvaise saison, elles se dirigent vers l'Orient. Voici en effet comment il s'est exprimé dans une de ses plus belles Méditations (*Le Passé*) :

Ainsi, quand les vents de l'automne
Ont dissipé l'ombre des bois,
L'hirondelle agile abandonne
Le faîte du palais des rois;
Suivant le soleil dans sa course,
Elle remonte vers la source
D'où l'astre nous répand les jours,
Et sur ses pas retrouve encore
Un autre ciel, une autre aurore,
Un autre nid pour ses amours.

La Science et la Poésie se sont donc rencontrées dans ce qu'elles ont dit du goût des hirondelles pour les voyages et dans la désignation qu'elles ont faite de la partie du monde où ces oiseaux émigrent aux approches de l'hiver. E. GALLIEN.

—

Un chien regarde bien un évêque (*Vid.* p. 196). — J'ignore l'origine de cette locution, mais voici une anecdote qui s'y rapporte : Un médecin illustre, mais bourru (comme il y en avait autrefois), rencontrant un de ses confrères qui le regardait avec affectation, l'apostrophe en ces termes: « Pourquoi me regardez-vous ainsi? — Un chien regarde bien un évêque! — Je ne suis pas un évêque!... » H. H.

—

Le mot Bimblot (*Vid.* p. 196). — Ce mot se trouve dans le Dictionnaire de Richelet (1728) avec le sens de *Petit jouet d'enfant.* B. T.

— Le *Dict. étymol.* de Ménage dit : « BIMBELOT. Jeu d'enfant. De l'italien *Bambolo*, qui signifie tantôt un *enfant*, et tantôt une *poupée*. Au lieu de *Bambolo*, les Italiens ont aussi dit *Bimbo* dans la même signification, et c'est proprement de ce dernier que nous avons fait *Bimbelot*. Rabelais, liv. III, ch. XXVIII: « *Bimbeloté*, » c'est-à-dire emmailloté comme une poupée; et au chap. V, de la Prognostication Pantagruéline : « Chaircutiers, *Bimbelotiers*, etc. » Ce passage, au reste, a été ajouté depuis l'édition de 1542. *Bimbelotiers*, c'est-à-dire vendeurs ou faiseurs de jouets de petits enfans. LE DUCHAT. » — Je trouve dans le *Gloss. Ms.* de Lacurne de Sainte-Palaye, t. VI, fol. 288 : « ....On disoit aussi *Bimblotier de drogues*, pour Marchand de drogues. (Voy. *le Moyen de parvenir*, p. 297.)» Cet ouvrage, de la fin du XVI[e] siècle, est généralement attribué à Béroalde de Verville. — Le mot *Bimbelot* se trouve dans le *Thrésor de la langue françoyse*, par Jean Nicot (Paris, 1606, p. 79). AD. BO.

— Je trouve dans Cotgrave, édit. de 1673, les mots *Bibelots*, *Biblot*, *Bimbeloté*, *Bimblotier*, *Brimballotier*, *Brimblotier*. Le 3[e] et le 4[e] sont précédés de la marque affectée aux mots vieillis. H. H.

— L. Larcher, dans ses *Excentricités du langage*, dit que *bibelot*, ou *biblot*, est une abréviation du mot *bimbelot*, dont la signification propre est « jouet d'efnant. » H. J.

—

Qu'est-ce que Chambiche? (*Vid.* p. 197.) — Sur ce personnage, peu connu en effet, il faut consulter *les Grands Architectes de la Renaissance*, par M. Adolphe Berty, Paris, Aubry, 1860, pet. in-8°, p. 137. FRÉD. LOCK.

— Le D[r] H. L. trouvera dans le *Magasin pittoresque* de 1856, p. 197, et dans l'ouvrage de M. Ad. Berty: *les Grands Architectes, etc.*, tout ce que l'on sait sur la dynastie artistique des *Chambiches*, ou plutôt *Chambiges*, et spécialement sur Pierre Chambige qui mourut vers 1615, le seul à qui l'on puisse attribuer la petite galerie du Louvre, commencée en 1566 ou 1567. C'était une famille d'architectes français, et non italiens, comme on l'avait cru longtemps, sans autre fondement que la désinence d'une version vicieuse de ce nom

(*Chambiche*), ou plutôt que la manie trop commune de mettre sur le compte des Italiens tous les ouvrages d'art français de la Renaisance. — A l'époque où l'auteur de la statue fit son travail, la plupart de ces faits étaient encore inconnus, et il est probable qu'il suivit la tradition toute gratuite et fausse, qui faisait de Chambige un compatriote de Catherine de Médicis. E. J. B. R.

— Même indication par M. E. B. de L.

— Dans mon ouvrage : *Les Grands Architectes français, etc.*, j'ai donné un certain nombre de renseignements inédits et authentiques sur Pierre *Chambiges*, l'artiste qui a élevé l'étage inférieur de la petite galerie du Louvre et qui fut aussi l'un des constructeurs de la grande, comme l'établissent deux pièces récemment signalées, dont je transcris le texte dans ma *Topographie historique du Vieux Paris*, actuellement sous presse. — A l'époque où l'on exécuta la statue qui a motivé la question de M. H. L., je n'avais encore fait aucune recherche sur Chambiges, et l'on ne savait rien de lui que son nom. Or, Sauval ayant écrit ce nom Chambi*che* au lieu de Chambi*ges*, M. Vitet en avait conclu que le mystérieux architecte ainsi désigné devait être quelque Italien dont le nom avait été francisé par Sauval, qui appelle Primaticcio le *Primatiche*. Telle est sans doute la raison pour laquelle le sculpteur a coiffé sa figure du bonnet *michelangesque*. Je n'ai jamais questionné le chapelier qui fournissait Chambiges; mais j'ose affirmer que, dans l'espèce, ce bonnet est incongru, car Chambiges était incontestablement Français, et, comme les quatre parents que nous lui connaissons, il résidait d'habitude à Paris. — Au reste, les indications erronées, provenant de l'insuffisance et de l'inexactitude des données biographiques fournies par les livres, abondent de la façon la plus fâcheuse dans les autres statues d'artistes qui décorent le nouveau Louvre, et dans les belles tapisseries de la galerie d'Apollon. Il y a là un luxe remarquable de méprises. Le tableau représentant Du Cerceau est spécialement un chef-d'œuvre en ce genre. Toutes sortes de contradictions s'y trouvent réunies, et pour les concilier, il faudrait qu'on plaçât dessous cette inscription : « Portrait fantastique de Jacques Androuet fils, architecte du Louvre. Revêtu d'un vieux costume de son père, le célèbre graveur, dont il tient un ouvrage à la main, il tourne le dos au Pont-Neuf commencé par son frère Baptiste, et dirige ses regards vers la région où son neveu Jean bâtira un jour l'hôtel Sully. » Adolphe Berty.

—

Une bulle d'Albéron, évêque de Metz, en 940 (*Vid.* p. 197). — L'auteur de la question a-t-il parcouru l'*Histoire de la Lorraine*, de Dom Calmet, et les nombreux ouvrages sur la ville de Metz?

H. J.

—

Documents et extraits relatifs à Olivier de la Marche (*Vid.* p. 197). — M. le baron Frédéric de Reiffenberg (rue du Hasard, à Versailles) se fera un plaisir de communiquer à M. Guillemin tout ce que son père a pu écrire sur Olivier de la Marche. H. I.

—

Dom Gerle et Catherine Théot (*Vid.* p. 199). — Ni dom Gerle, ni Catherine Théot n'ont été exécutés. Dans le *Dictionn. encyclop. de la France*, rédigé sous la direction de Ph. Lebas, fils du conventionnel, il est dit (art. *dom Gerle*) que Catherine Théot et ses prétendus complices furent oubliés, après le 9 thermidor, dans les prisons où dom Gerle resta jusqu'à la fin de la session de la Convention. Rendu à la liberté, il travailla quelque temps au *Messager* du soir; puis, sous l'administration de Bénezech, il entra dans les bureaux du ministère de l'intérieur, où il resta dix-huit mois. On perd ensuite sa trace. — Selon la *Biogr.* Michaud (art. *Gerle*, par G. Duval), Cath. Théot mourut en prison, à l'âge de 75 ans. Fr. L.

— Dans les *Curiosités théologiques*, par un bibliophile (G. Brunet), 1 vol. in-18 (Paris, Delahays, 1861, p. 152), je lis que Catherine Théot, à laquelle on fit prendre le nom de *Theos* (du mot grec *divinité*), fut prise, en 1794, par la police, dans un grenier du faubourg Saint-Jacques; qu'elle allait passer devant le tribunal révolutionnaire, mais qu'elle trépassa tout naturellement à la Conciergerie. Lors de sa mort, elle était septuagénaire. »

(Jouarre.) Charles.

— Voir quelques renseignements sur dom Gerle dans le numéro de *la Constituante* du 10 juin 1790, p. 621 (réimpr. du *Moniteur*). Il est facile de se procurer ce numéro, qui se trouve chez Plon, libr. édit. à Paris, et coûte 10 cent.

H. de l'Isle.

—

Le peuple de Paris (*Vid.* p. 210). — Je ne sais à quel livre a pu servir d'épigraphe la phrase citée, mais je sais d'où elle vient. M. S. D. a bien raison de dire qu'elle « sent son connaisseur et son XVIe siècle. » Elle est de Rabelais, l. I, ch. 17. H. H.

— Rien d'étonnant que cette phrase sente son connaisseur et son XVIe siècle, car elle se trouve au commencement du XVIIe chap. de *Gangantua*, intitulé : « Comment Gargantua paya sa bienvenue es Parisiens, et

comment il print les grosses cloches de l'écclise Notre-Dame. » C. M.-L.

Un cantique de M. de Voltaire (*Vid.* p. 210). — En échange des réponses obligeantes et de tout point satisfaisantes que j'ai reçues au sujet de ma « médaille caricaturale (p. 220), » voici quelques renseignements à l'adresse de M. E. P. J'ai à ma disposition le recueil intitulé : *Nouveau choix de Cantiques de Saint-Sulpice, avec tous les airs en musique. Nouv. édit.*, etc., *suivie d'une notice des principaux usages des catéchismes de cette paroisse* (Tours, Mame, 1848). Le cantique qui fait l'objet de la question de M. E. P. s'y trouve textuellement (p. 173) sous ce titre différent : *Le vrai bonheur n'est point sur la terre. Air nouveau*, n° 97. Le nom de l'auteur a-t-il fait proscrire ce cantique? Je l'ignore, mais il a disparu du recueil de 1863, actuellement en usage. Je l'ai vainement cherché parmi les *Poésies diverses* de Voltaire, édit. Lahure. J. M.

— Je ne trouve pas, à la table des *Œuvres de Voltaire*, le cantique indiqué par M. E. P.; mais il est probable que l'auteur du recueil intitulé : *Opuscules sacrés*, etc., était bien informé en attribuant ce cantique à Voltaire, car il connaissait de ses amis, et même son beau-père correspondait avec l'auteur de la *Henriade*. Diderot faisait des sermons; le prince de Ligne l'imitait, et j'ai rencontré des *cantiques* faits par des *profanes*. — Voici quelques documents inédits sur l'auteur du recueil précité. Henri-François Symon de Boncourt, né à Bourmont (Lorraine; depuis, Haute-Marne) le 14 janv. 1741, dans la maison actuellement occupée par la gendarmerie, était fils de Charles Symon, chevalier, seigneur de Boncourt et de Malaincourt en partie, et de noble Barbe Mangin, de Barney (Vosges). Voir les biographies et les bibliogr. Barbier et Quérard. L'abbé Symon appartenait à la communauté des Sulpiciens; il fut chargé longtemps de la direction des catéchismes. Il a composé beaucoup de cantiques. Ses goûts artistiques le portèrent à s'occuper de la restauration de la chapelle de la Vierge, à Saint-Sulpice; il fit même l'avance des fonds nécessaires. — C'est donc à lui, comme on le verra plus loin, que l'on doit cette belle chapelle. En même temps, il se fit l'éditeur de différents ouvrages religieux. Sa fortune, qui était considérable, en souffrit; et, s'il faut s'en rapporter aux traditions de famille, l'abbé Symon serait mort de chagrin en voyant la mauvaise tournure que prenaient ses affaires. Ses héritiers devaient être remboursés; des complications qui me sont inconnues et l'arrivée de la Révolution, firent que sa famille n'a rien reçu. Cet homme de bien, par trop confiant, perdit plus de 600,000 fr. Je dirai aussi que si cet argent avait été remis aux héritiers, il aurait été gaspillé et serait devenu la proie des usuriers. Il a donc été bien employé : la chapelle est là pour le prouver. Je possède des lettres de l'abbé Symon, ainsi que son buste, un chef-d'œuvre de Pigalle, très apprécié des connaisseurs. D'après les papiers de famille, l'abbé Symon serait mort à Paris, le 29 nov. 1786. — La généalogie de la maison des Symon de Boncourt et des Symon de la Treiche se trouve au t. II, p. 250, d'un ouvrage intitulé *Metz ancien*, par le baron d'Hannoncelles, prem. présid. de la Cour roy. de Metz, allié à cette famille.

(Maubeuge.) H. DE L'ISLE.

Le peintre Carême, gendre d'Antoine Coypel (*Vid.* p. 210). — M. H. Vienne a parfaitement raison de croire à l'existence de deux artistes du nom de *Carême*. Nous n'avons pas, assurément, la prétention de vider la question, bien qu'elle nous occupe depuis longtemps, mais nous communiquerons à votre zélé collaborateur tout ce que nous possédons sur la matière, en lui promettant de lui faire parvenir tout ce que nous pourrons recueillir ultérieurement à ce sujet, et avec l'espoir, en outre, que notre exemple provoquera des émules plus habiles ou plus heureux. — 1° CARÊME (?...), dessinateur, fut nommé conseiller amateur de l'Académie, le 27 mai 1747, pour les costumes d'un dictionnaire que devait faire Fréret, à la demande de M. de Tournehem. Carême était oncle de Charles-Antoine Coypel, ayant épousé une sœur consanguine d'Antoine; nous voyons figurer, en 1734, le 14 décembre, un François Carême, officier du roy, comme témoin et beau-frère, au décès de Noël-Nicolas Coypel, et, le 14 juin 1752, nous trouvons, comme signataire de l'acte de décès de Charles-Antoine Coypel, Claude-François Caresme, concierge des hautes et basses cours du Louvre, *bel-oncle du deffunt*. Carême était assez mal dans ses affaires, et un traitement de 600 liv. était attaché à sa place de dessinateur; il ne put jamais remplir les fonctions qui lui avaient été confiées; il n'en toucha pas le traitement, et ne figura pas non plus sur la liste de l'Académie royale de peinture et de sculpture : on lui conserva uniquement le privilége d'assister quelquefois aux séances de l'Académie (*Registres de l'anc. Académie roy. de peinture et de sculpture*, conservés à l'Ecole des beaux-arts). — 2° *Caresme* (Jacques-Philippe), peintre, né à Paris, remporta, en 1761, le 2e prix de peinture; il fut agréé à l'Académie le 17 sept. 1766; il en fut exclu en 1778 (16 déc.), pour n'avoir pas fourni son morceau désigné de réception, qui était un pla-

fond pour la galerie d'Apollon au Louvre. Il a pris part aux expositions de 1765 à 1777; on voit de ses œuvres au musée de Nantes, au château de Vincennes (collection du Louvre), et nous ajouterons (ce qui nous permet de reculer l'époque de son décès un peu plus loin que ne l'a fait notre honorable maître, M. P. Mantz) que nous avons *vu*, cette année, à l'exposition de Melun, une tête d'enfant appartenant à M. Le Blondel, imprimeur à Meaux, signée : *J. Ph. Caresme*, et *datée* 1786.

EM. BELLIER DE LA CHAVIGNERIE.

—

Une brouette avant Pascal (*Vid.* p. 211). — Un ouvrage de M. Alphonse Karr m'avait appris que l'invention de la brouette était attribuée à Pascal; depuis, j'ai parcouru le *Dictionn. classique des Origines, des Inventions*, etc., par W. Maigne (Paris, Larousse et Boyer), et j'ai vu que des représentations de ce véhicule se trouvent dans une foule de manuscrits du XIIIe siècle, notamment dans l'*Album de l'architecte Villard de Honnecourt*, publié en 1858 par M. Lassus. Il s'agirait de trouver l'auteur qui a pu attribuer cette invention à Pascal. Un chercheur nous le dira et nous donnera l'étymologie du mot *brouette*. Les uns y voient une onomatopée, d'autres font venir *brouette* de *bis rota*, chaise à deux roues (et, pour compléter, N. Landais dit : BROUETTE, de *boue*, parce que le premier emploi des *brouettes* était d'enlever les boues!)

(Maubeuge.) H. DE L'ISLE.

—

Rékékéké, coax, coax (*Vid.* p. 226). — L'onomatopée en question se trouve, avant tout, dans *les Grenouilles* d'Aristophane; mais le souvenir de M. A.-G. R. se rapporte évidemment à une petite pièce assez peu connue de J.-Baptiste Rousseau, que vos lecteurs liront ou reliront peut-être avec plaisir :

Un rossignol contait sa peine
Aux tendres habitants des bois.
La grenouille, envieuse et vaine,
Voulut contrefaire sa voix.

« Mes sœurs, écoutez-moi, dit-elle;
C'est moi qui suis le rossignol.
Vous allez voir comme j'excelle
Dans le bécarre et le bémol. »

Aussitôt la bête aquatique,
Du fond de son petit thorax,
Leur chanta pour toute musique :
Brre ke ke kex, koax koax.

Ses compagnes criaient : Merveilles!
Et toujours fière, comme Ajax,
Elle cornait à leurs oreilles :
Brre ke ke kex, koax koax.

Une d'elles, un peu plus sage,
Lui dit: « Votre chant est fort beau;
Mais montrez-nous votre plumage,
Et volez sur ce jeune ormeau.

— Ma commère, l'eau qui me mouille
M'empêche d'élever mon vol.
— Hé bien, demeurez donc grenouille,
Et laissez là le rossignol. »

Cette fable est dirigée « contre ceux qui publient leurs écrits sous le nom d'autrui. » B. D.

[C'est notre pauvre ami Benjamin Duprat qui, à lettre vue, nous avait fait immédiatement cette réponse. — D'autres correspondants (J. H., R., C. T., X (d'Epernay), CH. H., A.Z.) nous ont cité les mêmes sources : Aristophane, *Les Grenouilles*, act. I, sc. IV, v. 209, et J.-B. Rousseau, *Œuvr. compl.*, édit. de Bruxelles, 1743, t. II, in-4, p. 219. — Paris, Lefèvre, 1820, t. II, p. 368; — Janet et Cotelle, 1823, p. 552. — E. R. ajoute: « Quant à Du Bartas, ce n'est pas le coassement des grenouilles, c'est le chant de l'alouette qu'il a voulu et cru imiter. On connaît ses vers :

« La gentille alouette, avec son tire lire,
« Tire l'ire à l'iré, et tirelisant tire
« Vers la voûte du ciel; puis son vol vers ce lieu
« Viré et désire dire : à Dieu Dieu, à Dieu Dieu. »

— « Il y a (écrit P. R. de Strasbourg), dans Panard, 1803, t. II, p. 123, une chanson bachique dont le refrain présente aussi un cas d'imitation batracienne :

« Toujours le triste breuvage
« Dont les poissons font usage!
« Des dieux ce fatal fléau
« N'est que pour les niquedouilles!
« Et pourquoi donc boire de l'eau?
« Sommes-nous des grenouilles? »

« On chante en chorus ce refrain : *Pourquoi, quoi, quoi.....* » — P. B. connaît un air très ancien auquel sont adaptés les vers de J.-B. R. Ne pourrait-il le faire noter par un musicien? Nos lecteurs lui en sauraient gré. — *Réd.*]

—

Bibliothèques imaginaires (*Vid.* p. 228). — M. G. Brunet fait un appel aux bibliophiles, afin de réunir des renseignements sur les livres imaginaires et les bibliothèques fantastiques. Je viens lui offrir ce que je connais en ce genre, et j'aime à croire que d'autres curieux pourront apporter des informations plus étendues et plus précieuses que les miennes. — Un ouvrage allemand, sans doute peu connu en France, le *Magazin für Lachlustige* (Magasin des rieurs), édité par Frédéric Kopp (Vienne, 1841, in-8), renferme, t. II., p. 243, une liste de douze livres imaginaires tels que l'*Art d'élever les puces*, *la Science de l'allumeur de réverbères*, *le Moyen de devenir dans l'espace de deux heures un musicien accompli*; *l'Esprit des romans français modernes*, *ouvrage très utile aux jeunes filles qui ne veulent être ni épouses vertueuses ni bonnes mères*. — J'indiquerai aussi deux ouvrages que je

n'ai point rencontrés, mais qui doivent attirer l'attention de M. Brunet : 1° *Catalogue des livres nouveaux et brochures recherchées, dédiés au comte Théodore de l'Avis par les auteurs nommés* (contient des livres satiriques qui n'existent pas), A. Y. chez le monde. Je reproduis textuellement ce titre d'après le livre de M. Emile Weller (Leipzig, 1864) sur les ouvrages *français portant de fausses indications de lieux d'impression et d'imprimeurs*. — 2° *Bibliothèque d'un homme qui veut rire*, à Tuilo, de l'imprimerie des frères Matapo, à l'enseigne de la *Gaieté*, 1776, in-12. — Cette bibliothèque est-elle formée de livres imaginaires? Pour savoir à quoi s'en tenir, il faudrait voir le volume daté de 1776, et ce n'est pas très facile.

(Lyon.) J. M.

Trouvailles et Curiosités.

C'est le chat.... qui sert de cadran solaire aux Chinois. — On a cité (p. 223) ce que dit l'abbé Huc, d'après un naturaliste chinois, sur la disparition des hirondelles pendant l'hiver. A la suite, il rapporte un singulier moyen usité dans plusieurs provinces de la Chine, pour savoir l'heure par l'examen de l'œil du chat (p. 358 de l'édit. in-18). « Nos complaisants néophytes..... « nous apportèrent trois ou quatre chats « et nous expliquèrent de quelle manière « on pouvait se servir avantageusement « d'un chat en guise de montre. Ils nous « firent voir que la prunelle de son œil al- « lait se rétrécissant à mesure qu'on avan- « çait vers midi; qu'à midi juste elle était « comme un cheveu, comme une ligne « d'une finesse extrême, tracée perpendicu- « lairement sur l'œil; après midi la dilata- « tion recommençait. Quand nous eûmes « examiné bien attentivement tous les « chats..., nous conclûmes qu'il était midi « passé; tous les yeux étaient parfaitement « d'accord. »

On peut faire cette objection au système expliqué par l'abbé Huc. Quand la prunelle est une ogive très allongée, on doit être embarrassé pour prononcer, — à moins d'attendre un temps assez long, — si l'on s'approche de midi ou si l'on s'en éloigne. Cette question peut intéresser les amateurs d'expériences, et sa bizarrerie piquer la curiosité des lecteurs de l'*Intermédiaire*, qui voudraient chercher midi..... dans l'œil de leur chat. A. B. P.

—

Comment on empêche les ânes de braire.. en Chine. — Suit (même chapitre) un autre procédé, également chinois, pour empêcher les ânes de braire. L'abbé Huc raconte qu'il n'avait pu dormir un instant à cause d'un âne très bavard. Il se plaignit, et la nuit suivante maître Aliboron n'avait pas hasardé un seul braiment. L'abbé Huc voulut savoir à quoi tenait cet agréable mutisme. Un catéchiste chinois lui donna cette explication (p. 361) : « Vous avez dû « remarquer que, lorsqu'un âne veut chan- « ter, il commence par lever la queue et « qu'il la tient tendue presque horizonta- « lement, tant que dure la chanson. Eh « bien! pour le condamner au silence, il « n'y a qu'à lui attacher une pierre à la « queue et l'empêcher de la lever. »

L'abbé Huc alla voir l'âne ainsi coiffé, et il ajoute : « Il paraissait profondément « humilié... et nous priâmes notre caté- « chiste de lui détacher la pierre. Aussitôt « qu'il sentit son appendice musical en li- « berté....., il se mit à braire avec un prodi- « gieux enthousiasme. » — Je pose la question de savoir si l'on pourrait, par ce moyen, réduire au silence tous les ânes d'Europe. Ce serait fort agréable! A. B. P.

—

Attention délicate pour les dames de Paris, en l'an de grâce 1491. — Les dames de nos jours se plaignent du manque d'égards de l'édilité parisienne pour les besoins de leur sexe. Il n'en était pas ainsi au bon vieux temps. Je trouve, en effet, dans Saint-Foix (t. I, p. 98), que, « à l'entrée de la reine Anne de Bretagne à Paris, on poussa l'attention jusqu'à placer de distance en distance de petites troupes de dix ou douze personnes, avec des vases *de jour* (1) pour les personnes, dames et demoiselles du cortége, qui se trouveroient pressées de quelque besoin. » B. B.

—

Errata. — P. 220, col. 2, l. 39, *lisez :* Warthon.
Ibid., l. 49, lisez : *Elphay*.
P. 237, col. 1, l. 16, *lisez :* bonhomme de Château-Thierry.
Ibid., col. 2, l. 51, *lisez :* par P. Jolly.
Ibid., l. 63, lisez : *perdre d'honneur*.
P. 239, col. 2. l. 46, lisez : t. XII, p. 226.

(1) Le chevalier de Saint-Foix a osé lâcher le mot propre : il écrivait en l'an de grâce 1754.

Paris. — Typ. de Ch. Meyrueis, rue des Grès, 11.

Numº 17.] Cherchez et vous trouverez. QUÆQUE SINGULA LEGENDO Il se faut entr'aider. [20 oct. 1864.

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(NOTES and QUERIES français)

QUESTIONS ET RÉPONSES, COMMUNICATIONS DIVERSES A L'USAGE DE TOUS

LITTÉRATEURS ET GENS DU MONDE, ARTISTES, BIBLIOPHILES, ARCHÉOLOGUES, GÉNÉALOGISTES, ETC.

S'adresser (franco): *Pour les abonnements :* à Mad. veuve Benj. Duprat, libraire de l'Institut, etc., rue Fontanes, 7 (près du Musée de Cluny), à Paris; MM. Fréd. Fowler-Molini, à Londres; Brockhaus, à Leipsig; Decq, à Bruxelles; Muller, à Amsterdam; Bocca, à Turin; J. Molini, à Florence; B. Baillière, à Madrid; Brill, à Leyde; Cherbuliez, à Genève; Spithover, à Rome, etc.
Pour la rédaction : à M. Carle de Rash, directeur de l'*Intermédiaire*, chez Mad. veuve B. Duprat, rue Fontanes, 7 (près du Musée de Cluny), à Paris.

Pour 12 numéros, 5 fr. Etranger : 7 fr. — Annonces : 30 cent. la ligne.

AVIS. — Afin de ne pas éprouver d'interruption dans l'envoi de l'Intermédiaire, nos abonnés sont priés d'adresser (en timbres-poste ou mandat) 5 fr. (étranger 7 fr.) pour les nos 13 à 24.

SOMMAIRE.

AVEZ-VOUS VU LAMBERT? (*Vid.* p. 166.) — Et pourquoi donc, s'il vous plaît, Monsieur notre correspondant, n'aurions-nous pas admis la question telle quelle de M. N. N.? Nous avions un instant hésité, il est vrai, mais, après tout (nous sommes-nous dit), n'est-ce pas un des signes du temps, un des fruits de la spirituelle gaieté de notre jeunesse d'aujourd'hui, que cette ineffable bêtise, qui a couru la France comme une traînée de poudre? La grave *Revue des Deux-Mondes* n'a-t-elle pas daigné, elle aussi, consigner ce fameux et introuvable *Lambert* dans sa chronique politique du 1er septembre? — Introuvable... non, puisque pour plusieurs de nos abonnés il n'avait pas même le mérite de l'incognito ou de la nouveauté, étant de leur connaissance depuis plus de douze ans. « En 1852, nous écrit M. A.-G. J. (Ille-et-Vilaine), ces mots : *As-tu vu Lambert? Il a vu Lambert!* s'adressaient en Bretagne, de Rennes à Saint-Brieuc, aux individus ivres, comme moquerie. *Avoir vu Lambert* a précédé de plusieurs années *avoir son jeune homme*, ou *son plumet*, avec un sens identique. Comme origine, on racontait qu'un vieux pensionnaire de l'Etat ne manquait jamais, en allant toucher sa pension, de profiter de l'occasion pour visiter un sien ami du nom de *Lambert*, et que le résultat de la visite était.... immanquable. « Il a vu Lambert! » disait-on tout naturellement. » — « Je me souviens très bien, écrit M. F. D., qu'il y a quinze ans les bateliers et canotiers de la Loire chantaient déjà à cœur-joie ce distique : *Vous qui voyagez sur la mer, Avez-vous vu Monsieur Lambert?* Il y avait un air, il y avait une légende : c'était une folle, comme de raison, demandant aux marins des nouvelles de son amant. Si c'est le même Lambert que les Français de Paris et des autres départements se sont mis tout à coup à demander avec frénésie à tous les échos, on voit qu'il a mis du temps à se répandre, car je ne pense pas qu'on l'y ait connu dans sa primeur, et on n'y avait certes rien perdu. »

Presque tous les journaux (du 15 août au 15 septembre) se sont occupés de cette niaise plaisanterie, même ceux pour qui elle n'était pas du pain quotidien. Une feuille, qui est parfois la plus sérieuse de toutes, le *Charivari* (ne vous en déplaise), posait même, dès le 19 août (nous l'ignorions), la question à l'*Intermédiaire*, dans un fort

amusant article de M. Paul Girard, et, le 25 août, M. Brémond faisait connaître au public les réponses de quatre savants correspondants qui rapportaient l'origine de la scie-Lambert au premier Empire, à Catherine de Médicis, à Dagobert, à Néron.

Dirons-nous, à notre tour, ce qui en est? Pourquoi pas, puisque nous nous trouvons savoir la vérité vraie sur cette actualité patriotique, sur ce feu-follet national et enragé? Eh bien! donc, cela ne remonte ni aux Grecs ni aux Romains, ni à Rousseau ni à Voltaire, ni au jeune marquis de Lambert, fils de la marquise, ni à M. Lambert-Thiboust, fils de ses œuvres. Les précédents que l'on cite sont simplement des rencontres, des coïncidences sans liaison. La *Revue des Deux-Mondes* a eu raison de dire que ce Lambert insensé est né « dans l'ivresse des fêtes publiques et des trains de plaisir. » Il est, en effet, à notre connaissance personnelle, qu'il y a deux ans, dans un train de plaisir conduisant un troupeau de gens heureux jusqu'en Allemagne, quelqu'un ayant appelé à haute voix un ami par son nom, qui était bien *Lambert*, tout le convoi trouva charmant de répéter *Lambert* en porte-voix, à tout bout de champ, tout le long de la route, jusqu'à Ems, si bien que là même cette *scie*, qui commençait son tour du monde, grinça encore une fois *Lambert* par l'organe des trois derniers voyageurs sortis des wagons. Le *Phare de la Loire* a véridiquement rapporté le fait en son temps.

D'autre part, on nous assure qu'à la station de Ville-d'Avray, près Versailles, on se mit un dimanche soir à appeler Lambert, et que le chef de gare, dont ce n'était pas le nom, prit la chose fort mal, ce qui suffit pour perpétuer la scie à cette station, qui a l'honneur de passer, aux yeux de bien des gens instruits, pour le berceau de *Lambert*. — Quant à nous, nous avons été témoin, à Versailles même, d'un fait qui sera la morale de la fable. Le chef de gare, qui n'est nullement un Lambert, mais un homme d'esprit, était sans cesse appelé par les uns et les autres qui avaient une chose urgente à lui demander, et cette chose c'était : Avez-vous vu Lambert? Quand le tour lui était fait par des gens de sa connaissance et qu'il était d'ailleurs bien fait, il en riait de bon cœur; riaient aussi les assistants, quoique cela eût commencé bientôt à manquer de fraîcheur et de sel. Un monsieur de belle humeur, qui n'avait pas l'honneur d'être connu du chef de gare en question, le fait venir et se permet de lui faire la demande que vous savez, avec la bonne grâce de l'âne imitant le petit chien. Le fonctionnaire, interpellé, lui répond avec un grand sang-froid : « Non, Monsieur, je ne l'ai pas « vu, mais j'ai de fortes raisons de croire « que c'est un sot, et que vous l'avez vu « vous-même ce matin, sans vous en dou- « ter, en vous regardant dans votre glace. » Une assez laide grimace et beaucoup d'éclats de rire suivirent cette bonne réponse et lui donnèrent pleinement raison. Bien des gens en retard qui s'obstinent à s'intéresser à ce Monsieur Lambert et à prolonger indéfiniment la plaisanterie, n'ont qu'à prendre pour eux-mêmes la réplique que nous venons de rapporter.

On a voulu voir aussi dans Lambert des allusions, des personnifications philosophiques, politiques, etc. Que n'y a-t-on pas vu? Mais tout cela, c'est le commentaire, c'est le mythe. La réalité, nous venons de la dire, en lui consacrant un peu trop de place peut-être... On nous pardonnera. Lambert est un trait de mœurs contemporaines, surtout depuis le tir de nuit du polygone de Vincennes, le 10 août dernier, où cent mille badauds l'ont adopté et lui ont donné un incroyable retentissement. Et puis, Horace l'a dit : *Dulce est desipere in loco*, et notre excellent correspondant, M. L., nous accordera bien que l'*Intermédiaire* est assez souvent sérieux pour avoir le droit de se dérider parfois : *amant alterna.... legentes* (1).

(1) Nous avons attendu à dessein et sans nous préoccuper de l'actualité, que toutes nos informations nous fussent parvenues pour les résumer ici d'un seul coup.

Questions.

BELLES-LETTRES — PHILOLOGIE — BEAUX-ARTS — HISTOIRE — ARCHÉOLOGIE — NUMISMATIQUE — EPIGRAPHIE — BIOGRAPHIE — BIBLIOGRAPHIE — DIVERS.

Chansons populaires à retrouver. — Dans le cours de recherches sur les *chants populaires*, qui m'occupent depuis longtemps, il m'est arrivé fréquemment de rencontrer des fragments, *disjecti membra poetæ*, qui supposent l'existence et font désirer la restitution des pièces entières. Quelquefois c'est un ou plusieurs couplets, ailleurs un court passage, souvent un simple refrain, ou un premier vers qui a servi de point de départ à des imitations ou de *timbre* à la mélodie du morceau perdu, et en atteste par cela même l'antique popularité. Chaque vieillard qui meurt dans nos villages emporte avec lui quelqu'un de ces débris du passé. Il faut donc se hâter de



recueillir ce qu'il en reste encore. Or on peut dire de la mémoire ce qu'on a dit de l'esprit : il y a quelqu'un qui en a plus que n'importe quel individu, c'est *tout le monde*. Permettez-moi donc de faire appel à TOUT LE MONDE, par la voie des lecteurs de l'*Intermédiaire*, et d'interroger, à tous les points cardinaux, les souvenirs de vos correspondants des provinces.

1° La première des *trouvailles* de ce genre que je serais heureux de provoquer, n'est pas celle à laquelle je tiendrais le moins. Le Breton Noël de la Hérissaye, dans ses *Propos rustiques*, Paris, Charpentier, 1850, in-12, p. 41, donne une curieuse nomenclature de chansons populaires au XVI[e] siècle, mais dont quelques-unes remontaient certainement plus haut; telle est celle qu'il désigne par le premier vers : *Quand les Anglois descendirent*, et à laquelle il est fait encore allusion sous ce titre dans le courant du XVIII[e] siècle. Il est probable que c'était un de ces vieux refrains contemporains de la grande invasion anglaise, que les vieillards répétèrent longtemps avec émotion à leurs petits enfants, dans les provinces riveraines de la Manche et de l'Océan, et dont quelques-uns sont parvenus jusqu'à nous. Il serait bien intéressant, et peut-être encore possible, de retrouver celui-ci.

2° Quelle était cette chanson, citée par Tallemant, où il y avait à la fin : « *Que me donnerez-vous ? — Je feray l'endormie*, etc. » et dont Racan avait ouï dire à Malherbe « qu'il aimerait mieux avoir fait cela que toutes les œuvres de Ronsard » ?

3° Une vieille chanson encore usitée, il y a un demi-siècle, dans la plaine d'Agen, dit M. Samazeuilh, dans son *Histoire de l'Agenais*, t. II, p. 230, rappelait le souvenir d'une équipée galante de Henri de Navarre, lors de son séjour dans le pays. Elle commençait ainsi : « *Annou de Cambefort*, — *Aquello dansarello*, etc. » — L'héroïne de cette aventure, Mademoiselle de Cambefort, vivement pressée par le Verd-galant à un bal dont elle était la reine, et dont toutes les lumières avaient été éteintes, *par ordre*, à un moment donné, n'avait pas hésité à se jeter par la fenêtre pour sauver son honneur. Serait-il encore possible de retrouver tout ou partie de cette vieille chanson ?

4° Enfin, M. P. Hédouin, dans ses *Souvenirs du Pas-de-Calais*, Paris, 1828, in-f°, à propos du château de Camblin, situé à 3 lieues de Béthune, rappelle une ballade dont le texte lui était familier, puisqu'il en donne l'analyse, et commençant par ces mots : « *De la dame de Camblin — Qui veut ouïr l'aventure?* » Cette aventure, qu'il serait trop long de raconter ici, roule sur le thème trop connu d'un mari revenant de guerroyer contre les infidèles et les retrouvant chez lui dans la personne de sa femme et d'un page, mais ici le dénoûment introduit une variation assez neuve dans ce fond banal.

Si ces divers appels éveillaient des échos dans le fond de nos provinces du Midi, du Nord, de l'Ouest et du Centre, je pourrais vous en adresser quelques autres du même genre. E. J. B. R.

—

Dans le but de.... — Quelqu'un des savants ou curieux lecteurs de l'*Intermédiaire* pourrait-il me dire à quelle date (probablement assez moderne) remonte la locution aujourd'hui si usitée : *dans le but de*, que j'ai rencontrée plusieurs fois dans vos derniers numéros? C'est un néologisme qu'évitent avec soin les personnes qui se piquent de bien savoir leur langue et d'écrire purement, et M. Littré, dans son *Dictionnaire*, le condamne avec raison comme peu logique, peu explicable. Il est d'ailleurs fort inutile, et ne dit rien de plus ni de moins que *afin de* (autrefois : *à fin de*), *dans le dessein de*, *dans la vue de* (très usité au XVII[e] siècle), etc. Tout cela n'empêchera pas, *si volet usus*, qu'il ne finisse, si ce n'est déjà fait, par avoir droit de bourgeoisie dans notre langue. Sachons donc son histoire, son origine, les plumes *autorisées* qui les premières l'ont employé. Les questions de ce genre intéressent l'histoire du langage, et si vous le trouvez bon, je pourrai de temps en temps vous en adresser de semblables. A. Z.

[Nous souscrivons de tout notre cœur à la proposition de notre savant correspondant. *Réd.*]

—

Mentons, il en restera toujours quelque chose. — J'ai mainte fois entendu des ecclésiastiques affirmer que ce précepte avait été formulé par Voltaire, soit dans quelqu'un de ses nombreux écrits d'abord anonymes ou pseudonymes, soit dans sa correspondance. J'aimerais à savoir à quoi m'en tenir sur la fausseté ou la vérité de cette assertion. Quelque collaborateur de l'*Intermédiaire* ne serait-il pas en mesure de m'éclairer? J'invoque de son obligeance un mot de réponse, pour suppléer à l'insuccès de mes recherches personnelles.

(Honfleur.) L. D.

—

Que signifie et d'où vient « Muche-pot » ? — « J'ai été voir *à Muche-pot* la deuxième représentation du *Mariage*, » dit Beaumarchais, dans une lettre adressée le 3 avril 1793 aux acteurs de l'Opéra (*Pièces justificatives* (n° 25), de *Beaumarchais et son temps*, par L. de Loménie, 1858, 2 vol. in-8). D'où vient cette expression? Quel en est le sens précis? E. D.

—

Termes mis en usage par l'Eglise primitive. — Y a-t-il une raison pour laquelle

certains termes adoptés par l'Eglise à sa naissance ont été tirés du grec, tels que *évêque* (ἐπίσκοπος, surveillant), *église* (ἐκκλησία, assemblée), *diacre* (διάκονος, serviteur), etc.; tandis que d'autres sont dérivés du latin, comme *apôtres* (*apostoli*, envoyés), *saint* (*sanctus*), etc.? Relativement à ce dernier mot, sait-on s'il fut appliqué, dès l'origine du christianisme, devant les noms des premiers martyrs, ou si c'est plus tard que s'établit l'usage de dire *saint* Etienne, *saint* Pierre, *saint* Paul, etc. NOSSIOP.

—

Terreaux, Terrail. — Quelle est la signification précise et l'étymologie de *Terreaux* et *Terrail*, nom que portent beaucoup de places et voies publiques dans le centre et le midi de la France? — Ne serait-ce pas le nom des places où se vendait la poterie commune, la *Terraille?*
(Clermont-Fd.) F. M. G.

—

Bonneville (Nicolas de). — Le Catalogue Soleinne indique une pièce du chevalier de Bonneville intitulée : « *Voilà un homme. Scènes révolutionnaires* », comme détachée d'un ouvrage dont le titre manque. Quelqu'un pourrait-il me fournir l'indication de ce titre? J. D.

—

Portrait de Guill. Colletet. — Dans les *Historiettes de Tallemant des Réaux*, art. *Scudéry* (édit. Techener, t. VII, p. 52), il est dit que, nommé gouverneur de Notre-Dame de la Garde, à Marseille, il (Scudéry) y transporta « tous les portraits des illustres en poésie, depuis Jean Marot jusqu'à *Guill. Colletet* : ces portraits lui avoient coûté; il s'amusoit à dépenser ainsi son argent... » — Un amateur qui collectionne les portraits des académiciens, et n'en a pu jusqu'à présent découvrir aucun de Guill. Colletet, désirerait savoir si, au moyen de cette indication, on en pourrait trouver quelqu'un. RAMEAU.

—

Albane, dessinateur et graveur. — Deux estampes, signées : *Albane delin. sculps.*, et donnant bien la physionomie des fêtes de l'époque, représentent : *Le banquet civique donné par les gardes nationales de Lille aux troupes de la garnison, les 27 et 28 juin* 1790. — Ces gravures sont très rares; quant à Albane, je ne trouve nulle part son nom, ni aucune trace de ce qu'il pouvait être comme artiste en son temps. Quelque amateur lillois est-il mieux informé? (Msila.) H. VIENNE.

—

Antoine Watteau ou Louis Watteau, de Lille? — Les deux pastorales suivantes, estampes en hauteur, gravées par Fessard, sont-elles d'après *Antoine* Watteau ou d'après son neveu, *Louis* Watteau, de Lille? — « *Quoi! pas même la main?* » — « *Un baiser, ou la rose.* » — Ces deux pendants étaient attribués à A. Watteau, dans la collection *de Vèze* (n° 112, vente mars 1855), et à L. Watteau dans la collection *S. Mouraldy* (n° 829, vente déc. 1856).
(Bousada.) H. VIENNE.

—

Un portrait de Madame d'Houdetot? — Un graveur infime du XVIIIe siècle, *Corot*, a reproduit un portrait de *Madame d'Houdetot* d'après Latour; mais ce Corot était un piètre artiste, mettant sa pointe au service des contrefacteurs. M. Feuillet de Conches, dans ses *Apocryphes de la gravure du portrait* (Gaz. des Beaux-Arts, 1859), le dénonce comme tel, avec un exemple à l'appui de son dire : une pareille réputation me fait désirer de savoir si réellement ce portrait est celui de Madame d'Houdetot? L'œuvre de Latour existe-t-elle dans quelque collection publique ou privée? Trouve-t-on d'autre portrait gravé du personnage?
(Bousada.) H. VIENNE.

—

Les coopérateurs du Rapin-Thoyras de 1749. — Pourrais-je obtenir, par la voie de l'*Intermédiaire*, quelques renseignements biographiques sur les graveurs dont les noms suivent, qui ont exécuté de fines tailles d'après les dessins de Ch. Eisen et de J. Robert, pour la dernière édit. (1749) de l'*Histoire d'Angleterre*, de Rapin-Thoyras : A. C. Boucher du Goblins, Benoît Audran (neveu de Gérard), P. F. Tardieu, F.-M. Lacave, J.-S. Rigaud.

Qu'était-ce qu'Etienne Whatley, annotateur du même ouvrage après Tindal, dont les *Remarques histor. et crit. sur l'Hist. d'Angleterre*, etc. furent publiées en 1733, à La Haye, P. Gosse et J. Neaulme, 2 vol. in-4°. R. DE C.

—

Roi des Ribauds. — Quels étaient le rang et les fonctions de cet officier de la maison royale? — Cette question était déjà controversée du temps de Pasquier : il rapporte (*Recherches de la France*, liv. VIII, chap. 44) l'opinion de Du Tillet, d'après lequel l'office du roi des ribauds serait le même qui prit, plus tard, le titre de prévôt de l'hôtel du roi. Pasquier pense, au contraire, que le roi des ribauds était originairement le capitaine d'une compagnie d'élite chargée de veiller à la sûreté de la personne du roi, quelque chose comme un capitaine des gardes. Il cite divers passages du *Roman de la Rose*, et d'autres qui prouvent que le nom de Ribauds avait été donné autrefois à des compagnies de gens d'armes. — Suivant Pasquier, les

gages du roi des ribauds étaient, en 1285, de 6 deniers et une provende, plus l'entretien d'un valet et une gratification annuelle de 60 sols, *pour robes*. — En 1317, il avait encore 6 deniers tournois de pain, 2 quartes de vin, une pièce de chair, un poulet, une provende d'avoine, 13 deniers de gages, et il était monté par l'écurie du roi. — Ces gages, assez élevés pour le temps, supposent une certaine importance à l'officier qui les recevait; mais il était bien déchu, environ un siècle après, puisqu'en 1490 on le voit chargé de l'exécution des jugements criminels rendus par le prévôt des maréchaux. — Je serais fort reconnaissant des éclaircissements que l'on voudrait bien me procurer sur ce point, et de l'indication des auteurs qui ont pu s'en occuper.

(Langres.) C. E. C. V.

—

Un os de loup mêlé à des reliques. — Voici le texte d'une note du savant abbé Pascal Fenel (*de quo suprà*, p. 237) :

Derrière le grand autel de la cathédrale de Sens, à la démolition de l'autel Saint-Pierre, au mois de décembre 1739, ont été trouvées les choses suivantes: 1° Un petit morceau de parchemin à moitié pourri avec ces mots : *Hic S reliquie Sci Petri Apli et Sci El... et Sci Benedicti.....* — 2° Un autre petit parchemin aussy pourri, sur lequel on a lu : *De barba sancti Petri apostoli*, et 3°, plusieurs autres petites inscriptions mangées et pourries. Il paraît que ces écritures sont plus anciennes que le XII[e] siècle. — Cela étoit dans une boëte d'yvoire fermée par deux coulisses, dans une boëte de plomb et dans de petits sachets, le tout dans une auge de pierre de 7 à 8 pouces de long sur 4 à 5 de large, garnie d'une doublure de plomb et couverte d'une pierre. — Il y avoit aussy un os d'animal; j'ai vu cet os le jeudy 9 déc. 1739, il est long comme le grand doigt ou à peu près, très fort, et la charnière ou genou, qui est au sommet, a une forme différente de l'emboîture des os de l'homme, très égale et comme faite au tour, avec des éminences au milieu; cela est trop solide pour être l'os d'un chien. Monseigneur Languet, archevesque de Sens, me le montra en présence du P. Denyse, recteur des Jésuites, mon parrain, et de M. Mahiet, chanoine de Notre-Dame; il nous recommanda fort le secret et nous rapporta que La Peyronnie luy avoit dit que c'étoit un os de loup, qu'on avoit fait cela par allusion au nom de saint Loup, et qu'on faisoit toucher ces os aux reliques de saint Loup.

Les lecteurs de l'*Intermédiaire* pourraient-ils donner des explications sur la présence de cet os d'animal au milieu de reliques saintes? Ph. Salmon.

—

Guerre des déserteurs. — Quelque érudit complaisant voudrait-il me dire si l'on trouve, ailleurs que dans Hérodien, des détails sur la *Guerre des déserteurs* qui éclata sous le règne de l'empereur Commode. On lit, dans une note de Casaubon : « *Unus* Herodianus bellum desertorum descripsit... » Cet arrêt de Casaubon doit-il être définitivement admis?

Nossiop.

—

Un erratum du prés. Hénault. — Dans son excellente *Histoire de Louvois*, deux fois honorée du grand prix Gobert par l'Académie française, M. Rousset a vivement relevé (t. I, p. 74) « l'incroyable assertion » du prés. Hénault, affirmant, dans son *Abrégé chronol.*, au sujet de la bataille de Saint-Gothard, en 1664, que « Coligny, « qui commandoit les François, ne se trouva « pas à la bataille, où La Feuillade se dis- « tingua. » — J'ai voulu vérifier par mes yeux ce texte qui donne une telle entorse à la vérité. Quelle ne fut pas ma surprise de lire, dans la 1[re] édit. de l'*Abrégé* (Paris, Prault père, 1744, pet. in-8) : « Com- « bat de Saint-Godard, le premier août, « où les Turcs furent défaits par les Alle- « mands, que commandoit Montecuculli, « *secondé par Coligny* et La Feuillade, à « la tête de six mille François » (p. 344). — Mais, dès la 3[e] édit. (1749), on a changé tout cela, et Coligny ne se trouve plus à la bataille; de même, dans les édit. suiv. jusqu'à celle de M. Michaud inclusivement. C'est une de ces édit., *rev. corr. et augm.*, que M. Rousset aura consultées. De là, son indignation et ma trouvaille. Mais je n'ai pu me procurer la 2[e] édit. de l'*Abrégé chronol.* du prés. Hénault, et il serait à désirer qu'un des lecteurs de l'*Intermédiaire*, plus heureux, voulût bien nous faire savoir si cette édit. renferme déjà l'étrange rectification que j'ai relevée dans la 3[e]. En tout cas, il y a lieu de rechercher à quelle influence a cédé le prés. Hénault pour se démentir si complétement, dans l'intervalle de quelques années, à propos d'un fait parfaitement établi dans tous les historiens de son temps, Quincy, Moréri, Daniel (Augmentations de Griffet), etc. Et, ce qu'il y a de plus fâcheux, c'est que son *erratum* fait école. La *Biogr. univ.* Michaud (art. *La Feuillade*) prétend, sans sourciller, que « François d'Aubusson « commandoit les François à la bataille « de Saint-Gothard *en l'absence de Coli-* « *gny*, » et le *Dictionn. gén. de Biogr. et d'Hist.*, enchérissant, brode là-dessus tout un petit roman. « Après la paix des Py- « rénées, dit-il, La Feuillade conduisit une « armée de volontaires, *levée à ses frais*, « contre les Turcs en Allemagne. »

Et voilà justement comme on écrit l'histoire.

Je demande si le prés. Hénault s'est démenti, sur ce point, dès sa 2[e] édit., et, en tout cas, pourquoi il s'est démenti.

(Figeac.) C. B.

—

Mémoire sur les Osques. — L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres couronna, il y a quelques années, un *Mémoire*

sur les Osques, par un M. Reussner. Ce Mémoire a-t-il été imprimé? S'il ne l'est pas, pourquoi ce long retard?
(Montauban.) M. N.

—

Mesdames de Ginestous et de Pardaillan. — Un des abonnés de l'*Intermédiaire* pourrait-il me procurer quelques renseignements sur Mesdames de Ginestous et de Pardaillan, dames d'honneur de la princesse de Lamballe? Madame de Ginestous était Génoise. L. de la M.

—

Antoine Canque, helléniste. — Pourrait-on me donner des détails biographiques sur l'auteur de l'ouvrage dont voici le titre : *Vrai Mirouer de l'Estat présent en l'histoire de Dion Cassius de Nicée, livre très utile aux guerriers et ceux qui manient les grands Estats. Mis du grec en françois par M.* Anthoyne CANQUE, *de Clermont en Auvergne*. Paris, 1597. — Cet auteur a-t-il publié d'autres ouvrages? Francisque Mège.

—

Gourdon, avocat toulousain (1650). — Dans les *Mémoires de Jean Rou*, publiés par M. F. Waddington, Paris, 1857, on lit (t. II, p. 304), que Jacques de Rapin, avocat au parlement de Toulouse, plaida, dans une affaire de mariage secret (Champlatreux contre Demoiselle de Sainte-Claire) et avec succès, contre un célèbre avocat nommé *Gourdon*, très habile, éloquent et plein de traits vifs..., fécond en bons mots... vers 1650. Quel était cet avocat, du nom de Gourdon? Les biographies sont muettes à son égard.
(Lyon.) R. de C.

—

Le sculpteur Laghouât. — Le *Moniteur* (du soir) a publié (12 et 16 sept.) des renseignements, très sommaires, sur les personnages dont on vient de donner les noms à certaines rues de Paris. Dans ce travail, il est dit, au sujet de la rue de *Laghouât*, que ce nom est celui d'un sculpteur. J'avais cru, avec bien d'autres, qu'il s'agissait de la ville africaine de Laghouât, prise par les Français en 1849. J'ai vainement cherché dans plusieurs biographies le sculpteur *Laghouât*. Quelque lecteur sait-il en quel temps, en quel pays, vécut cet artiste et quelles furent ses œuvres? Fr. Lock.

—

N. Rozard, champenois. — Onze Mazarinades citées par M. C. Moreau (*Bibliographie des Mazarinades*) sont signées de ce nom ou de l'anagramme : N. R. Drazor, *Champenois*. Une douzième pièce, non citée par M. Moreau, est signée : *N. R. Bossancourois*. Je la crois du même auteur, Bossancourt ayant fait partie de la Champagne, élection de Bar-sur-Aube. Je n'ai trouvé nulle part aucun renseignements sur ce N. Rozard, Champenois (né sans doute à Bossancourt). Quelque lecteur de l'*Intermediaire* est-il plus heureux?
E. C.

—

« Requête des maris ombrageux » (1533). — Je m'occupe d'un travail sur les origines de la typographie à Toulouse. Quelque correspondant pourrait-il m'indiquer où se trouve un exemplaire d'un livre très rare que Du Verdier, dans sa *Bibliothèque françoise*, indique comme imprimé chez Gaston Recoleyne, en 1533 : *Requête des maris ombrageux, courtbattus, boucquineux, farouches. Item plusieurs sortes de ballades.* Le Manuel du Libraire se borne à signaler la mention faite par le vieux Du Verdier, et M. Brunet n'a sans doute pas été plus heureux que moi. Je n'ai jamais pu rencontrer le livre dont il s'agit. (Toulouse.) S. C.

—

Podagrambo, Acajou et Zirphile. — Quel est le conte et roman fantastique ayant ce titre bizarre? Il est illustré de 10 vignettes à l'eau-forte, gravées par Chedel d'après Boucher. Quel en est l'auteur et le sujet? Est-il antérieur aux Contes de Voltaire? Ne serait-ce point quelque essai de pastiche de ces contes?
(Aïn-el-Hadjar.) H. Vienne.

—

« La Chronique auxerroise et sénonoise. » — Pourrait-on savoir combien il a paru de nos de cette feuille ayant pour sous-titre : « Journal du département d'Auxerre, par J.-P. Lapie de la Fage, avocat en parlement. » Le n° 1, que je possède, porte la date du 8 févr. 1790, avec cette épigraphe : « *Impartialité, honnêteté, vérité;* » il est sorti de la presse de J. Fournier, imprimeur à Auxerre, et compte 16 p. in-8°. Ph. Salmon.

Réponses.

Les peintres C. et H. Vernet. — Veuillez faire savoir, quoique tardivement, à M. L. Lagr. (*Vid.* p. 5, etc.), qu'il peut ajouter à sa nomenclature des œuvres de Carle Vernet, s'il le juge opportun, un tableau que je possède et que j'ai fait rentoiler parce que les bords avaient souffert et avaient été *légèrement rognés*. Ce fait expliquerait peut-être l'absence de la signature qui du reste est inutile. Les parties du sujet sont intactes et *pures*, comme l'on dit rue Drouot. *Sujet :* Un jockey en livrée rouge, posté sous un hangar de remise, rafraîchit avec une éponge les naseaux d'un

superbe cheval blanc tout sellé. *Accessoires :* Un puits, une tête de palefrenier à une lucarne, et des chiens qui boivent, jouent ou aboient. C'est une bonne composition, qui porte bien le cachet du maître.

L. G.

—

« Icy se donne le gris » (*Vid.* pp. 8, etc., 166). — A l'appui de l'explication donnée par plusieurs de vos abonnés, appliquant au mot *gris* la signification de froid, frisson, j'ajouterai un juron que je trouve dans Eutrapel : *Vertu saint gris d'*HIVER! (*Propos rustiques*, *Baliverneries*, etc., p. 101. Paris, Gosselin, 1842.)

(Béziers.) LOUIS H.

—

Quel est l'auteur du conte « Point de Lendemain? » (*Vid.* pp. 8, 167, 212.) — On sait que ce conte léger, si piquant et si spirituel, qui, de l'avis de M. Sainte-Beuve, est le seul vraiment délicat en ce genre, et qui, d'après Balzac, présente « à la fois de hautes instructions aux maris, et aux célibataires une délicieuse peinture des mœurs du siècle dernier, » a été imprimé par Pierre Didot, en 1812, dans une jolie édition de petit format, tirée à très peu d'exemplaires et ne portant pas de nom d'auteur. On disait, dans la haute société d'alors, que c'était le chevalier Denon (1), membre de l'Institut, directeur général des Musées impériaux, qui avait fait ainsi imprimer ce petit roman, précédemment raconté par lui à la fin d'un dîner chez le prince Lebrun. — Deux ans plus tard, Auguis écrivait dans le t. XI de la *Biogr. univ.* (1814), *v° Dorat :*

..... Les différents ouvrages de Dorat ont été recueillis en 20 vol. in-8°. Le titre général porte la date de 1792, quoique ce ne soit que l'édition qu'il avait donnée lui-même de son vivant, volume par volume et à différentes époques. On peut diviser les ouvrages de Dorat en sept classes : I. Tragédies, au nombre de six..... VII. Cinq romans : *Volsidor et Zulménie; les Malheurs de l'Inconstance.....; Floricourt,* histoire française; *Point de Lendemain.....*

En 1824, Barbier (*Dict. des Anonymes*) attribua au baron Denon la publication anonyme de 1812. L'auteur de l'art. DENON, imprimé trois ans après la mort de ce dernier dans la *Biogr. univ. et portative des contemp.*, de Rabbe (1828), disait : « On a de Denon *Point de Lendemain*, « conte; Paris, 1812; in-18, anonyme. » — Dans le tome second de la *France littér. ou Dict. bibliogr.* de J.-M. Quérard (Paris, Firmin Didot, 1828), on trouve, p. 479, une petite notice en deux lignes sur DENON, puis, immédiatement après, l'énumération de ses écrits, et parmi eux : « *Point de Len-* « *demain,* conte; Paris, Didot l'aîné, 1812; « in-18 de 52 p. » — A la suite de cette indication est une note ainsi conçue : « Cet « ouvrage n'a pas été destiné au com- « merce; il en a été tiré un exemplaire sur « peau vélin. » — Dans le même vol. de la *France littér.*, on lit, p. 576, une notice en quelques lignes sur DORAT, et, p. 578, au milieu de la longue liste de ses œuvres, on rencontre la mention suivante : « *Point de* « *Lendemain* (roman), cité par la *Biogra-* « *phie universelle.* » — Ainsi Quérard, dans le même ouvrage et dans le même volume, attribue *Point de Lendemain* à DENON et à DORAT.

En 1829, M. Amaury-Duval, de l'Académie des Inscriptions, et M. Brunet-Denon, neveu de l'ancien directeur général des Musées impériaux, ont, dans une notice biographique, attribué ce conte à Denon. — Si l'on consulte la *Biogr. univ.* Michaud, on constate avec étonnement qu'à l'art. DORAT, celui-ci est indiqué par Auguis (1814) comme l'auteur de *Point de Lendemain* et que dans cette même *Biographie* (Suppl. 1837), à l'art. DENON, c'est à ce dernier que ce conte est positivement attribué par M. Artaud. Cette double et contradictoire assertion a été fidèlement reproduite, avec les articles d'Auguis et d'Artaud, dans la dernière édit. de cette *Biogr. univ.* si connue, si répandue, si souvent consultée, et où l'on devrait s'attendre, surtout dans une édition nouvelle, à trouver plus d'unité dans la rédaction et plus de concordance dans les renseignements (2).

En 1840, M. Sainte-Beuve a cité, dans un article sur Ch. Nodier, « le petit conte *Point de Lendemain*, de DENON. » Dans une réimpression de cet article, faite quatre ans plus tard, il a reproduit l'indication de ce conte et ajouté en note : « Paris, 1812, Didot l'aîné, tiré à très peu d'exemplaires. » — En 1842, M. Brunet, dans son *Manuel du Libr. et de l'Amat. de livres*, a écrit ce qui suit sous le mot DENON (t. II, p. 49) : « *Point de Lendemain*, conte, par *Vivant* « DENON; Paris, P. Didot l'aîné, 1812; in- « 18 de 52 p., pap. vélin. Opuscule tiré à « petit nombre et qui n'était pas destiné au « commerce. Vendu 15 fr. 60 m. bl. Châ- « teaugiron; 20 fr. br., en mars 1824. Il en « existe un exempl. impr. sur vélin. » — La *Biogr. univ.* de Feller (continuée par Ch. Weiss), 1848, attribue *Point de Lendemain* à DENON. — Dans le *Catalog. gén. de la Libr. franç.*, par M. Paul Chéron, de la Biblioth. imp., Paris, Janet, 1859, utile et précieuse publication dont la continuation serait très désirable, on lit p. 771 : « DENON « (le baron Dominique-Vivant), membre « de l'Institut, etc..... *Point de Lende-* « *main*, conte (emprunté à Dorat). Paris,

(1) Son nom est accompagné de ce titre dans l'*Almanach impérial* de 1812, p. 723.

(2) Voir *Biogr. univ.* Michaud (Thoisnier-Desplaces), t. X, Paris, 1852, v° DENON, et t. XI, Paris, 1855, v° DORAT.



« impr. de P. Didot. 1812... (anonyme) » (3). — M. Brunet (5e édit. de son *Manuel*, Paris, F. Didot, 1861) a écrit, t. II, p. 598 :

« DENON (Vivant), *Monuments des Arts du Dessin*, etc..... — *Point de lendemain* (conte par Vivant Denon). Paris, P. Didot l'aîné, 1812, in-18 de 52 p..... — Ce conte parut pour la première fois sous le titre de POINT DE LENDEMAIN, conte Ier, dans le recueil intitulé : *Coup d'œil sur la littérature, ou Collection de différents ouvrages tant en prose qu'en vers, par M. Dorat* (Amsterdam et Paris, Gueffier, 1780, 2 vol. pet. in-8)..... M. Denon le fit ensuite réimprimer séparément et avec des changements sans y mettre son nom. Plus tard Balzac, le célèbre romancier, l'inséra dans le 2e vol. de la *Physiologie du Mariage*, après y avoir fait quelques retouches, d'abord sans en nommer l'auteur, ensuite sous le nom de Denon, qu'il remplaça enfin par celui de Dorat, dans l'édition de la *Comédie humaine*. »

(M. Brunet ajoute : « Ces renseignements sont le résumé d'une note de M. P. Lacroix, impr. dans le *Bulletin du Bouquiniste*, 1857, p. 154. » — *Réd.*)

Le bibliophile anonyme qui a réimprimé à Strasbourg, en 1861, l'édition de 1812 du conte *Point de Lendemain*, a, dans sa préface, indiqué le passage de la 5e édit. de M. Brunet que nous venons de citer; il a dit en outre dans une note : « On le trouve « également (*Point de Lendemain*) dans un « volume de Dorat intitulé : *Lettres d'une* « *chanoinesse*, Paris, 1780, p. 46, » et enfin il a ajouté (p. XVII) : « Denon écrivait élé- « gamment, il contait surtout fort bien..... « Il n'est donc pas probable qu'il se soit « attribué un conte qui avait été imprimé « déjà en 1780; aussi avons-nous la *certi-* « *tude morale* que Dorat est l'auteur de « *Point de Lendemain*. » — Le rédacteur d'une note insérée dans l'*Intermédiaire* (20 août 1864, p. 167), après avoir rappelé que dans le *Dict.* de Barbier on lit : « *Point* « *de Lendemain*, conte (par M. Vivant De- « non), » termine ainsi : « Il me semble « qu'il serait très facile de prouver que ce « conte, publié dans les œuvres de Dorat « en 1780, *est positivement de Dorat*. »

En résumé, les écrivains, les bibliographes et les simples lecteurs qui attribuent *Point de Lendemain* à Dorat sont presque aussi nombreux que ceux qui l'attribuent à Denon. Mais il existe une quantité beaucoup plus considérable de personnes qui restent dans le doute, et ne savent lequel des deux est en réalité l'auteur de ce roman. — Puisque la question a été posée dans l'*Intermédiaire*, je vais essayer d'y répondre et d'éclaircir ce point obscur de l'histoire littéraire.

I. — Pour arriver à résoudre le problème, il faut rechercher d'abord et examiner les premières publications qui ont été faites du conte *Point de Lendemain*. On le trouve, comme l'a dit M. Brunet dans un ouvrage intitulé : *Coup d'œil sur la littér. ou Collection de differ. ouvr. tant en prose qu'en vers*, en 2 part., par M. Dorat (2e part., Amsterdam et Paris, 1780). Voici, en effet, ce qu'on lit p. 227 de ce volume :

CONTES.

POINT DE LENDEMAIN.

Conte premier (*).

« La comtesse de *** me prit sans m'aimer, « continua Damon : elle me trompa. Je me fâ- « chai, elle me quitta, cela étoit dans l'ordre. « Je l'aimois alors, et pour me venger mieux, etc.

(*) « Il ne se trouve que dans mes *Mélanges* « *littéraires*, et je l'ai transporté dans cette col- « lection pour ceux qui désiroient se le procurer « dans un ouvrage moins volumineux. »

Profitons de l'indication donnée par Dorat dans cette note et reportons-nous à ses *Mélanges littér.* En les ouvrant, nous lisons sur le recto du feuillet où le titre est imprimé : « MÉLANGES LITTÉRAIRES, ou « *Journal des Dames*, dédié à la Reine, — « juin 1777 — t. II — Par M. Dorat — A « Paris, chez la veuve Thiboust, impri- « meur du Roi — Place Cambrai. » — Au verso nous trouvons ceci : « *Avis*. — Ce « Journal paraît le quinze de chaque mois. « Le prix de l'abonnement est de 18 Li- « vres pour Paris, de 21 Livres pour la « Province. — On s'abonne..... Rue d'En- « fer, près de la Messagerie, maison de « M. Mourgues. S'adresser au secrétaire de « M. Dorat. »

Ainsi voilà qui est bien positif, les *Mélanges littér.* ne sont pas un recueil de divers ouvrages de Dorat, c'est tout simplement un journal, une revue, si l'on veut, dont il était le directeur, le rédacteur en chef, et où il insérait les écrits de différents auteurs. Cela est si vrai que dans ce vol. de 1777 on rencontre : 1° une Lettre à Dorat, écrite et signée par de Fontanes; 2° un extrait d'un éloge de Colbert, par un ami de Dorat; 3° des vers de de Fontanes; 4° des vers du marquis de Pezay; 5° des vers de Lemerre, etc., etc. — Or, la page 1 de ce vol. contient ce qui suit (nous en reproduisons la rédaction et l'aspect) :

MÉLANGES

LITTÉRAIRES.

POINT DE LENDEMAIN

Conte (*).

« La comtesse de *** me prit sans m'aimer, continua Damon : elle me trompa. Je me fâchai,

(3) M. Chéron m'a déclaré tout récemment que, plus complétement renseigné, il avait maintenant la conviction que *Point de lendemain* est de Denon. — E. G.



elle me quitta : cela étoit dans l'ordre. Je l'aimois alors, et pour me venger mieux, j'eus le caprice de la *ravoir*, quand à mon tour je ne l'aimai plus. J'y réussis et je lui tournai la tête : c'est ce que je demandois. Elle étoit amie de Madame de T....., qui me lorgnoit depuis quelque temps et sembloit avoir de grands desseins sur ma personne. Elle y mettoit de la suite, se trouvoit partout où j'étois et menaçoit de m'aimer à la folie, sans cependant que cela prît sur sa dignité et sur son goût pour les décences, car, comme on le verra, elle y étoit scrupuleusement attachée....., etc., etc.

(*) « La narration de ce conte m'a paru piquante, spirituelle et originale. Le fond d'ailleurs en est vrai, et il est bon, pour l'histoire des mœurs, de faire contraster quelquefois avec les femmes intéressantes dont ce siècle s'honore, celles qui s'y distinguent par l'aisance de leurs principes, la folie de leurs idées et la bizarrerie de leurs caprices. »

La note qu'on vient de lire, et qui a été mise par Dorat au bas du conte *Point de Lendemain* au moment où il l'insérait dans son journal, indique bien clairement que ce conte est d'un autre que lui. En effet, lorsqu'il dit que la narration lui en a « paru piquante, spirituelle et originale, » on ne peut pas admettre un seul instant, quelque fatuité qu'on lui suppose, qu'il ait eu l'intention de vanter ainsi lui-même l'esprit et l'originalité de l'une de ses œuvres. Il est évident, au contraire, qu'il a voulu parler d'un écrit qui n'était pas sorti de sa plume, qui lui avait été communiqué par quelqu'un, et lui avait semblé digne d'être publié dans l'espèce de revue dont il était le directeur. Ceci bien établi, il en résulte une première conséquence, c'est que Dorat n'est pas l'auteur du conte *Point de Lendemain*. Mais alors quel en est l'auteur? C'est ce qu'il nous faut maintenant rechercher.

II. — Au-dessous de la dernière ligne de *Point de Lendemain* dans le vol. des *Mélanges littér.* où ce conte a été imprimé pour la première fois en 1777, on lit :

Par M. D. G. O. D. R.

Que veulent dire ces initiales? Quand on se rappelle que Denon a publié en 1812 le texte du conte *Point de Lendemain*, presque entièrement semblable, sauf des variantes sans importance, à celui des *Mélanges littér.* de 1777 dont nous venons de parler, on est facilement amené à penser que *M. D.* peut se traduire par : *M. Denon*. — Mais *G. O. D. R.*, qu'est-ce que cela signifie? — Denon gravait très habilement à l'eau-forte; il a fait partie, comme graveur, de l'Académie Royale de Peinture, Sculpture, Gravure, etc. Ces lettres indiquent-elles par hasard la qualité de *Graveur Ordinaire Du Roi?* — Non; car il ne l'a jamais eue. Quel est donc le sens de ces mystérieuses majuscules? Serait-ce : *Gentilhomme Ordinaire Du Roi?* — Peut-être, si Denon a été en effet revêtu de ce titre. Pour nous éclairer sur ce point, interrogeons-le lui-même et consultons sa correspondance. Voici ce que le 3 juillet 1775, à la fin d'un voyage diplomatique en Suisse, où le comte de Vergennes l'avait envoyé, il écrivait de Genève à Voltaire qui se trouvait alors dans son château de Ferney :

« Monsieur,

« J'ai un désir infini de vous rendre mon hommage. Vous pouvez être malade, et c'est ce que je crains; je sens aussi qu'il faut souvent que vous vouliez l'être, et c'est ce que je ne veux pas dans ce moment-ci. *Je suis gentilhomme ordinaire du Roi*, et vous savez mieux que personne (4) qu'on ne nous refuse jamais la porte. Je réclame donc tout privilége pour faire ouvrir les battants. — J'étais l'année dernière à Pétersbourg (5); j'habite ordinairement Paris, et je viens de parcourir les treize cantons dont vous voyez que j'ai pris la franche liberté. Si avec cela vous pouvez trouver en moi quelque chose qui vous dédommage des instants que je vous demande, alors mon plaisir sera sans reproche et deviendra parfait. — Je ne m'aviserai point, Monsieur, de vous faire des compliments; vous êtes au-dessus de mes éloges, et vous n'avez pas besoin de mes humilités : et puisque j'ai trouvé un moyen d'être votre camarade, je me contenterai de vous assurer que vous n'en avez point qui vous soit plus parfaitement dévoué, Monsieur, que

« Votre très humble, etc. DENON. »

Voltaire, après avoir lu cette lettre si gentiment et si spirituellement tournée, s'empressa d'envoyer à Denon la réponse suivante :

« Monsieur mon respectable camarade,

« Non-seulement je peux être malade, mais je le suis et depuis environ quatre-vingt-un ans. Mais, mort ou vif, votre lettre me donne un extrême désir de profiter de vos bontés. Je ne dîne point, je soupe un peu. Je vous attends donc à souper dans ma caverne. Ma nièce, qui vous aurait fait les honneurs, se porte aussi mal que moi : venez avec beaucoup d'indulgence pour nous deux; je vous attends avec tous les sentiments que vous m'inspirez.

« Votre très humble, etc. VOLTAIRE. »

Denon se rendit immédiatement à Ferney. Voltaire le reçut à merveille et déploya pour lui toute son amabilité. Si l'on avait du temps et de l'espace, il y aurait de curieuses choses à dire sur les incidents et les suites de ce séjour. Contentons-nous ici de constater ce seul fait que Denon était, comme son camarade Voltaire, gentilhomme ordinaire du Roi.

Ce fut deux ans plus tard (1777) que le jeune et brillant diplomate, qui avait été, dit-on, le héros d'une aventure galante des plus singulières, eut l'idée d'en écrire le récit. L'auteur de la notice sur sa vie et

(4) Voltaire était aussi gentilhomme ordinaire du roi.

(5) En qualité de gentilhomme d'ambassade.

ses ouvrages mise en tête des *Monuments des Arts du Dessin* (6), qui savait sans doute mieux que personne l'exacte vérité sur tout ceci, explique en ces termes les circonstances dans lesquelles Denon composa et publia le joli conte *Point de Lendemain* :

« J'ai parlé de la comédie qu'il donna dans sa première jeunesse, au Théâtre-Français; j'aurais pu ajouter qu'il publia plus tard un petit roman, tant soit peu licencieux, il faut bien l'avouer, mais dont le style rapide et léger rappelle parfaitement *le ton de l'époque où il fut écrit*. Pour l'excuser d'avoir offert à ses lecteurs des tableaux plus que voluptueux, il faut dire que cet ouvrage n'était que le résultat d'une plaisanterie de société. On avait prétendu qu'on ne pouvait, sans employer de mots obscènes, retracer avec vérité certaines scènes mystérieuses de l'amour heureux. Il soutint l'opinion contraire, et quelques jours après, il apporta son roman dans lequel rien n'était voilé, et dans lequel pourtant il n'y a pas une de ces expressions que repousse la bonne compagnie » (7).

On a pu voir par les citations faites plus haut que ce roman, ou plutôt ce conte (*Point de Lendemain*) commençait ainsi : « La comtesse de *** me prit sans m'ai- « mer, continua Damon.... » — Ces mots: « continua DAMON » (nom qui laisse suffisamment transparaître celui de *Denon*), semblent la suite de la conversation qui avait donné lieu à cette controverse littéraire et galante. — Dorat, intime ami de Denon, frappé du mérite de cette œuvre charmante, et voulant d'ailleurs, comme il le disait, faire contraster avec les femmes intéressantes dont le siècle s'honorait, celles qui s'y distinguaient par l'aisance de leurs principes, la folie de leurs idées et la bizarrerie de leurs caprices, ne craignit pas d'insérer ce conte délicat mais un peu leste, dans son *Journal des Dames*, dédié à la reine Marie-Antoinette (8) (nº de juin 1777). Un double motif tiré de la nature de cet écrit et de la position officielle de son auteur (Denon était alors secrétaire d'ambassade) ne permit pas qu'il fût signé autrement que de cette façon énigmatique : *Par M. D. G. O. D. R.* — Il ne peut plus être douteux maintenant que ces lettres initiales signifient *Par M. Denon, Gentilhomme Ordinaire Du Roi*.

Ma démonstration est, je crois, très avancée. Il reste pourtant encore quelques objections à réfuter. E. GALLIEN.

[*La fin au prochain nº*].

(6) *Monuments des Arts du Dessin chez les peuples tant anciens que modernes,* recueillis par le baron Vivant Denon. Paris, 1829. Ce magnifique ouvrage a été publié après la mort de Denon, par les soins de M. Brunet-Denon, son neveu, et de M. Amaury-Duval, membre de l'Institut. — Les lettres dont nous venons de donner le texte ont été imprimées pour la première fois dans le Ier vol.

(7) L'auteur de la *Notice* ajoute : « Plus tard, dans des ouvrages sérieux, il prouva qu'il savait prendre un autre ton que celui du badinage et de la galanterie. Dans son *Voyage en Sicile*, et surtout dans son *Voyage en Egypte,* dans ses discours ou dissertations à l'Académie, dont quelques-uns sont imprimés, on trouve à la fois de l'érudition et de la philosophie..... »

(8) Elle avait déjà dans sa bibliothèque de Trianon la comédie de Denon, *Julie ou le bon père,* représentée au Théâtre-Français en 1769. (Voir le catalogue publié par M. P. Lacroix en 1863, p. 28.)

—

Une métaphore de Victor Hugo (*Vid.* pp. 66, 106). — J'ignore si Victor Hugo a, dans une de ses pièces de poésie, appelé les étoiles des clous dorés; mais je me rappelle avoir vu, en 1838, notre grand comique Arnal, au Vaudeville, écrivant ses *Impressions de voyage* (dans la pièce de ce nom) et accentuant cette admirable phrase : « Le soleil me fit l'effet d'un grand *clou* « *doré*, fiché dans le plafond du firmament « par un audacieux tapissier. » MM. Duvert et Lauzanne ont-ils fait là à bon escient un emprunt à un poëte contemporain, ou bien cette bouffonnerie est-elle de leur cru? *Nescio*.

(Béziers.) LOUIS H.

—

La princesse de Lamballe (*Vid.* pp. 85, 168). — Désireux d'être agréable à M. de Lescure, je lui signalerai, s'il ne le connaît déjà, un livre qui porte ce titre : « Les « quatre heures de la toilette des Dames, « poëme érotique en quatre chants, dédié « à S. A. S. la princesse de Lamballe, « chef du Conseil et surintendante de la « Maison de la Reine, par M. de Favre, « de la Société littéraire de Metz. A Paris, « 1779, in-4. » — Ce poëme, orné à chaque chant de gravures par Le Clerc, offre, dans les culs-de-lampe qui les terminent, une singulière particularité. Page 64 et page 80, nous trouvons deux têtes qui rappellent, la dernière surtout, les traits de l'infortunée princesse de Lamballe. Présage funeste! ces deux têtes sont décollées, et, malgré les ornements rococo qui les entourent et les enjolivent, font penser à la hideuse pique des septembriseurs, et aux ignobles profanations que subit le cadavre de la princesse (voir *Paris pendant la Révolution*, Paris, Poulet-Malassis, 1862, par Mercier, t. I, p. 87).

(Béziers.) LOUIS H.

—

Le mot Million *Vid.* pp. 99, 154, 168). — L'origine italienne du mot *million* est d'autant plus probable que nous avons plusieurs autres mots dans lesquels la même terminaison a également une signification augmentative et qu'ils sont empruntés à la langue italienne, où la terminaison *one* a le même sens; exemp.: *salone*, une grande salle, un *salon*. Dans les mots d'origine française, au contraire, la terminaison *on* indique plutôt un diminutif : un *corbillon*, une petite corbeille. *Million* se-

rait donc le grand *mille*, le mille à sa deuxième puissance. P. L. DE B.

—

Un livre d'Hérodianus sur la numération grecque (*Vid.* p. 101). — L'anglais Cutbert a raison, dans son renvoi à Hérodianus, pour connaître la numération grecque. On trouve le traité d'Hérodianus : Περὶ τῶν ἀριθμῶν, *sive quomodo numeri apud Græcos exprimantur*, dans la collection publiée à Venise, Cal. Jan. 1495, f°, sous le titre : *Introductivæ grammatices libri IV.* Ce Hérodien n'a rien de commun que son nom avec l'historien du IIIe siècle. Ami de l'empereur Marc-Aurèle, notre Hérodien, le calculateur, vivait en l'an 180. Voir la *Biblioth. grecque* de J.-A. Fabricius, t. VII, p. 11.

(Rotterdam.) QUIESCENDO.

—

Les chevaliers de Malte étaient-ils voués au célibat? (*Vid.* p. 133). — Ils l'étaient sans aucun doute. Aussi, pour eux, les trois vœux chasteté, pauvreté et obéissance étaient obligatoires. La chair est faible! Il leur arrivait, en dépit de ce vœu, d'avoir des enfants : ceux-ci étaient mis alors non-seulement au nombre des bâtards, mais on les flétrissait du nom de *nefarii* et *d'incestuosi.* En effet leur existence accusait le père à la fois d'adultère, d'inceste et de sacrilége. Voir les déclarations des légistes citées par ANT. MATTHÆI, *de equestri ordine Melitensi*, dans les *Analect. medii ævi*, t. V, p. 964.

(Rotterdam.) QUIESCENDO.

—

Armoiries de Francisco Enzinas (*Vid.* p. 134). — Je ne les connais pas, mais je dirai que *Enzinas* me paraît répondre au mot patois languedocien *Euzinas* ou *Eouzinas*, lieu planté d'yeuses. Un sanglier et des glands peuvent bien, d'après cela, figurer dans les armes parlantes du noble Castillan. (Pons, Hérault.) S. J.

—

La Chronique de Paris (*Vid.* p. 136, 174, 215). — Journal fondé par H. de Balzac. Premier n°, 1er janv. 1836; dernier n°, 4 juill. 1837. Un exemplaire (2 vol, in-4°, rel.), le seul peut-être qui fût resté complet, figurait à la vente des livres de feu Armand Dutacq, en 1857, n° 565. — En 1850 parut une *Seconde Chronique de Paris*, in-8, sous la direction de M. Deschères. Elle a cessé de paraître en 1852. Je m'abstiens de transcrire ici l'apostille dont M. Paul Lacroix a fait suivre la mention de la Revue fondée par Balzac, dans le Catalogue Dutacq.

(Lyon.) S. M.

—

Œuvres de George Sand (*Vid.* pp. 137, 187, 247). — Je possède une édition des *Femmes de Shakespeare*, que je crois postérieure à celle de Delloye. Elle a paru chez P.-H. Krabbe, Paris, 2 vol. in-8, grav., pap. chin., vers 1849 ou 50; mais j'ai vainement cherché sa date. L'article de George Sand, *Antoine et Cléopâtre*, s'y trouve, t. I, p. 161. Cz.

— M. Brusquel est-il bien sûr que les *Paroles de Blaise Bonnin* aient eu 6 numéros? Je possède les deux premières, reproduites, sous le titre de *Lettres au Peuple*, dans *la Cause du Peuple*, par G. Sand, publication hebdom. à 25 cent. le n°, dont il n'a paru que 3 nos (9, 16, et 23 avril 1848). Il n'y a que deux *Lettres au Peuple.* Dans cette publication, éditée par Paulin et Lechevalier, G. Sand avait pour collaborateurs Victor Borie et Paul Rochery. On y trouve deux articles de G. Sand, sur les journées des 16 et 20 avril 1848.

FRÉD. LOCK.

—

Le temps n'épargne pas... (*Vid.* pp. 146, 233). — Ce vers, plein à la fois de grâce charmante et de haute raison, porte singulièrement le cachet de Voltaire, et jusqu'à présent je croyais pleinement qu'il appartenait à ce noble esprit. Je le crois encore (bien que la question posée tout à coup dans l'*Intermédiaire* et le silence inattendu qui l'a suivie m'ait un peu ébranlé) et je me fonde en cela non moins sur l'attribution positive qu'en faisait à Voltaire notre si regretté poëte Brizeux, que sur une sorte de sens intime assez rétif au doute. Mais où cela se trouve-t-il? Je n'en sais rien; je désirerais bien le savoir, tout me semblant intéressant dès qu'il s'agit de Voltaire. JACQUES D.

—

Signification du nom de « Fromentel » (*Vid.* pp. 147, 190, 233). — Je suis très reconnaissant à M. H. D. de la réponse qu'il a bien voulu me faire, car elle jette beaucoup de jour sur la question. Je pense et j'ai même écrit que les rues *Fromentel* portaient le nom d'un territoire; mais, pour appuyer mon opinion, je ne disposais que de preuves insuffisantes, et j'étais surtout dans le doute relativement à l'espèce de sol que le mot *fromentel* pouvait désigner. L'explication fournie par M. H. D. paraît résoudre le problème; elle laisse toutefois subsister une difficulté que je désirerais vivement voir détruire, celle-ci : en 1239, il n'y avait guère plus d'un demi-siècle que le terrain des deux rues *Fromentel* de Paris avait cessé d'être en culture; comment admettre qu'en si peu de temps on ait assez oublié la vraie signification de leur vocable pour le traduire

par *frigidum mantellum*, et écrire : *Vicus qui dicitur de frigido mantello*, au lieu de : *Vicus frumentarius?* On a d'autant plus motif de s'en étonner que l'expression de *fromental*, ou *fromenteau*, est encore en usage à une médiocre distance de Paris. J'ajoute que, dans une charte de 1225, le plus ancien document où soit mentionnée la rue Fromentel Saint-Honoré, elle est énoncée par la formule *in Fremantel*, et non *in Fromentel*. Enfin, avant le XVI[e] siècle, où la forme *Fromenteau* prévaut décidément dans les titres français, on rencontre presque toujours une orthographe en rapport avec l'idée du *frigidum mantellum*, ainsi : Froit-Mantel, Froit-Mantyau, Froid-Manteau, Fresmantel et Freitmantel.

J'ai avancé que l'interprétation *frigidum mantellum* ne devait point être prise au sérieux. Sans vouloir me rétracter, j'avouerai que jadis j'ai été fortement tenté de penser le contraire, et cela pour une raison bizarre qu'il n'est point mal à propos de révéler, car elle provoquera peut-être quelque communication intéressante. Une des deux rues Fromentel s'est aussi appelée (on l'ignore, mais j'en suis très certain) « rue de la Noyeroie, » au commencement du XIV[e] siècle. Une noyeraie est un lieu planté de noyers ; or, dans certaines régions au moins, l'ombre de ces arbres est réputée d'une frigidité extraordinaire (1). Le *frigidum mantellum* semble donc constituer un trope exprimant la fraîcheur d'une allée de noyers.

AD. BERTY.

— Il y a à Caen une rue *Frementel*, comme il y a aussi une rue *Froide*. Malheureusement le savant Huet n'en parle pas dans ses *Antiquités de Caen*. — Je sais que le nom patronymique *Freemantle* existe en Angleterre. Est-il né sur le sol anglais ou dérivé du mot français qu'il traduit?

C. R.

—

Etymologie du mot Patois (*Vid.* pp. 147, 189, 233). — M'est-il permis de hasarder humblement, à mon tour, une étymologie? Dans les Charentes, le verbe *pater* indique l'état d'un sol gras, sur lequel on glisse, qui tient au *pied*, et vulgairement aux *pattes :* ces deux mots semblent avoir une étymologie commune, et c'est probablement aussi celle du mot *patin;* cela étant, et la contraction du mot *pes*, *pedis*, en *patte*, *patin* ou *pater* une fois admise, ne justifierait-elle pas l'origine suivante du mot *patois :* sermo *pedestris*, langage vulgaire, par opposition à la langue classique et officielle?

P.-L. DE B.

—

Le Gouverneur de Verdun, Beaurepaire (*Vid.* pp. 149, 206). — L'*Encyclopédie catholique*, du vicomte Walsh, dit, t. III, p. 336 : « Beaurepaire, officier de carabiniers, avant la révolution, fut nommé commandant de la place de Verdun quand les Prussiens déclarèrent la guerre à la France. Ne pouvant défendre cette place avec ses propres ressources, et ne pouvant engager les habitants à le seconder, il se brûla la cervelle pour ne pas subir la honte de se rendre. Quand cette ville eut été reprise, la Convention fit transporter le corps de Beaurepaire au Panthéon, et elle ordonna de graver sur sa tombe l'inscription suivante : BEAUREPAIRE AIMA MIEUX MOURIR QUE DE CAPITULER AVEC LES TYRANS. Une pension fut accordée à sa veuve, et une section de Paris adopta le nom de Beaurepaire, nom qui est resté à une rue du quartier Montmartre. »

X.

— D'après un témoignage iconographique de l'époque, le commandant Beaurepaire n'aurait point été assassiné, mais se serait tué pour s'éviter la honte de voir Verdun se rendant malgré lui. Une estampe du temps représente : *le commandant Beaurepaire se donnant la mort à Verdun*. — Une épreuve de cette estampe se trouvait dans la collection historique *Laterrade :* n° 39 du 3[e] Catalogue (mars 1859).

(Aïn el Hadjar). H. VIENNE.

—

Rue des Amandiers Ste-Geneviève (*Vid.* pp. 175, 239). — Il serait sans doute cruel que l'édilité parisienne eût enlevé à cette rue son ancien nom, si ce nom rappelait, en effet, les *bois fleuris sous lesquels des milliers d'écoliers campaient pour entendre la voix d'Abeilard*. Mais l'écrivain des *Débats* est-il bien sûr qu'au temps d'Abeilard, l'amandier fût déjà acclimaté dans la région de Paris. Aujourd'hui encore, l'amandier vit difficilement dans nos jardins abrités; certainement on ne l'a jamais vu former des *bois* aux environs de Paris. Enfin, l'amandier qui, dans son climat natal, l'Asie, fleurit en janvier, donne, chez nous, ses fleurs en mars; aussi est-il presque toujours frappé par les gelées. Or, il n'est pas présumable qu'Abeilard fît ses leçons en plein air, au mois de mars, sur la montagne Sainte-Geneviève et précisément sur le versant qui regarde le nord. — De tout cela je conclurais que le nom de rue des Amandiers, Allemandiers ou Almandiers,

(1) Un jour, en Auvergne, m'étant endormi près d'un noyer, je fus brusquement réveillé par une femme qui me cria : « Malheureux! voulez-vous donc vous endormir du sommeil de la mort? (*sic.*) » Extrêmement surpris de cette apostrophe, je sollicitai une explication, d'où il résulta que, dans le pays, les noyers passaient pour exercer la plus dangereuse influence sur la santé des imprudents qui s'abandonnaient au sommeil sous leur ombrage. Cet étrange préjugé est-il connu?

est plutôt un nom de personnes qu'un nom d'arbre. FRÉD. LOCK.

—

Qu'est-ce qu'un affourchoir (*Vid.* p. 194)? — Pas plus que M. Becker, je n'ai trouvé dans les dictionnaires le mot *affourchoir;* mais, partant de son commentaire, et remontant un peu pour me rapprocher de sa citation, je propose ἀσφάραγος, le *fauces* des Latins, cette partie de l'arrière-bouche qui est le siége de la bifurcation du larynx et du pharynx. V. GAY.

— Bescherelle a eu tort de faire de ce mot un substantif; c'est une locution adverbiale, forgée par le traducteur cité, pour signifier *à califourchon.* Il semble évident qu'il s'agit d'une *Enéide travestie;* est-ce celle de Scarron, ou bien celle d'un devancier? Les personnages dont-il est question jouent au *char coupé* ou au *cheval fondu*, jeu qui consiste à sauter les uns par-dessus les autres « en affourchant. » C'est bien la position indiquée par les deux vers. Le parodiste y attache ce sens.
(Maubeuge.) H. DE L'ISLE.

— Le mot *Affourchoir* ne se trouve pas dans le *Dict. univ. du XIX*e *siècle*, de Larousse; mais les mots *affourcher*, et *s'affourcher*, y sont expliqués, p. 122, par « monter ou se mettre à califourchon. »
AD. BO.

—

Andrea di Solari, etc. (*Vid.* p. 196). — L'addition d'un *e* au nom patronymique des *De Solar* était déjà un fait accompli au moment où Latour faisait le portrait d'un des membres de cette famille, celui de *Marie Gab.-L. de la Fontaine Solare de la Boissière*, qui a été gravé sous ce nom par Petit. Ce nom se rencontre encore aujourd'hui écrit de la sorte dans l'*Annuaire militaire*, pour un officier du 3e de lanciers. — Quant à *Joseph*, le sourd-muet disparu en juillet 1773 de Toulouse, rencontré sur le chemin de Péronne en août suivant, et revendiquant les noms et qualités de *comte de Solar*, il fit parler quelque temps de lui, fut à son heure le héros du jour, la curiosité du moment; mais il était tellement bien oublié en 1785 au moment de l'affaire du Collier, que la spéculation, voulant utiliser la planche du portrait de *Joseph*, par le graveur Lebeau, en fit faire un nouveau tirage sous le nom du médecin *Bette d'Etienville.* A l'époque de la vogue du protégé de l'*Abbé de l'Epée*, on avait édité divers portraits du supposé comte de Solar; Janinet en a gravé un d'après Lemoine.
(Bousada.) H. VIENNE.

—

Une particularité des portraits de Ch. Lebrun (*Vid.* p. 197). — Le médaillon qui orne le portrait signalé, ne fait-il pas supposer, à moins d'indications contraires, qu'il s'agit de l'ordre de St-Michel?
JACQUES D.

—

Olivier de la Marche (*Vid.* p. 197). — A la prière instante de M. J. G. pour obtenir des renseignements et documents concernant Olivier de la Marche, je ne sais donner qu'une seule réponse, c'est qu'il trouvera une indication assez complète des manuscrits d'Olivier (tels qu'ils existaient au XVIIIe siècle à la Bibliothèque publique de Turin), chez PAQUOT, *Mémoires pour servir à l'hist. littér. des Pays-Bas*, t. XV, p. 305. Le jurisconsulte Antoine Matthæi a publié dans ses *Analecta med. ævi* (t, I, p. 230-320) *Rationarium aulæ et imperii Caroli Audacis, ducis Burgundiæ, auctore Olivario de le Marche, aulæ ipsius præfecto*, pièce très curieuse pour connaître les mœurs de l'époque.
(Rotterdam.) QUIESCENDO.

—

Dom Gerle et Catherine Théot (*Vid.* pp. 199, 253). — Il faudrait de l'espace pour mettre dans son vrai jour la mystérieuse histoire de Catherine Théot; c'est un travail à faire ailleurs. *Breviter hic.* — Il est à peu près avéré que Catherine Théot, née à Barenton, en Normandie, vers le commencement de 1716, mourut tranquille à la Conciergerie vers le temps du mouvement de thermidor, c'est-à-dire 5 ou 6 semaines après son incarcération. Quant à dom Gerle, il fut oublié quelque temps dans sa prison, puis enfin remis en liberté, sans avoir à subir les épreuves d'un procès. — Sur la deuxième question, il faut dire tout d'abord qu'on ne trouva pas, chez la visionnaire, de lettres de Robespierre, mais seulement, à l'adresse de celui-ci, une lettre qu'elle lui aurait destinée, elle qui ne savait ni lire ni écrire. Toute cette affaire de Catherine Théot a été une insigne comédie jouée par l'esprit de parti. Pour s'en convaincre, il suffirait de lire ce qui en est rapporté dans l'*Histoire parlementaire de la Révolution*, par Buchez et Roux (1re éd., t. XXXIII). L'auteur de la question pourra, d'ailleurs, compléter son opinion à cet égard, en rapprochant les détails contradictoires fournis sur le même sujet par Sénart, dans ses *Mémoires*, et par Vilate, 3e vol. des *Causes secrètes de la révolution du 9 thermidor.*
(Pont-Audemer.) A. C.

—

Une instruction de 1790 sur les monuments et objets d'art (*Vid.* pp. 199, 239). — L'avant-dernier no des *Archives du Bibliophile*, d'A. Claudin, répondait à la question, sous son no 22564 (suit le titre : *Instruction*, etc.; voir p. 239, col. 1, et après le mot *enseignement :* « *proposée par la*

Commission temporaire des arts (composée par l'abbé Grégoire, Renouard et autres) *et adoptée par la Convention nationale. S. l.* (1794), in-4 cart., non rogné. 7 f. 50. »)

(Pont-Audemer.) A. C.

—

Caricatures contre Louis XIV (*Vid.* p. 210). — Les Hollandais, par la diffusion de leurs pamphlets et de leurs gravures satiriques, avaient beaucoup fait, politique à part, pour s'attirer la haine de Louis XIV, haine qui aboutit à la campagne de 1672. Mais si l'on caricaturait le Roi-Soleil chez les Hollandais, on leur rendait la pareille en France. Exemple, contemporain du passage du Rhin : *La comtesse d'Hollande à l'article de la mort : les Français lui ordonnent de grandes évacuations; l'Angleterre dit qu'un vomitif lui sera salubre*, etc. *A Paris, chez Lenfant.* Pièce dans le genre de Lepautre. — Quant à l'iconographie du camp opposé, je ne pense point qu'elle ait été dressée; on pourrait toutefois y arriver à l'aide des renseignements privés et de patientes recherches au Cabinet des Estampes; la collection historique que vient de léguer à celui-ci le chevalier Hennin doit en contenir plusieurs pièces. Une pareille série aurait pour couronnement final l'estampe suivante de Duplessis : *A la Nation française les Protestants reconnaissants*; *présenté et dédié à la Convention nationale, l'an II de la République*, 1793, *par Duplessis.* — On consulterait sans doute aussi avec fruit, sur ce sujet, les travaux de M. Haag, relativement à l'art protestant en France, dont la *Gazette des Beaux-Arts* a naguère rendu compte.

(Gorges de Dermel.) H. VIENNE.

—

Bacheliers et docteurs en musique des universités d'Angleterre (*Vid.* p. 210). — La fondation de la chaire de musique à Oxford remonte au règne d'Alfred le Grand, qui, en 886, établit, dit-on, le premier professeur. C'est en 1463 que le grade de docteur en musique fut conféré pour la première fois. Le professeur de musique est obligé de faire un cours public dans une des salles de l'Université. Ses honoraires sont de 30 liv. sterling par an, et chaque candidat pour le grade de docteur lui donne en outre une rétribution d'une guinée. On ne peut obtenir le grade de bachelier qu'en justifiant de sept années d'études musicales. Comme preuve de capacité, le candidat est obligé de présenter une cantate à cinq voix et à grand orchestre, qui est exécutée devant l'Université. Pour le grade de docteur, il faut un autre stage de cinq années, suivi de la composition d'une seconde cantate en six ou huit parties, et qui doit aussi être jouée en public *tam vocibus quam instrumentis etiam musicis.* Quant aux résultats, ils sont à peu près les mêmes que ceux du Conservatoire de Paris, dont un calomniateur disait naguère : « L'élément *conservateur* y domine tellement qu'il n'en sort jamais rien de bon. » A très peu de différence près, l'Université de Cambridge suit, pour les études musicales, un système analogue.

(Harrow on the Hill.) GUST. MASSON.

—

Les Gendanes (*Vid.* p. 211). — Hérodote est le seul auteur classique qui parle des *Gindanes.* La plupart des critiques modernes les regardent comme les mêmes que les *Lotophages;* et Kiepert, dans son *Atlas* (carte nº 2), les place sur la côte septentrionale de l'Afrique près de la petite Syrte.

(Harrow.) G. MASSON.

— Les *Gendanes* (ou plutôt *Gindanes*) sont un peuple de la Lybie, à l'ouest des Maces, et dont la demeure s'étendait vers la mer. C'est l'indication donnée par Larcher dans la *Table géographique*, publiée à la suite de sa traduction de l'*Histoire d'Hérodote*, p. 160.

(Rotterdam.) QUIESCENDO.

—

Mort d'Erasme (*Vid.* p. 211). — Les détails ne manquent pas. Erasme fut assisté dans ses derniers moments par trois amis intimes, Beatus Rhenanus, Jérôme Froben et Nicolas Episcopius. Le premier, célèbre philologue allemand, a donné un récit circonstancié de la dernière maladie et des derniers discours de son ami, en forme de lettre à l'empereur Charles-Quint. On la trouve en tête de l'édition des Œuvres d'Erasme, par Jean le Clerc. L'Anglais Guillaume Bates en a procuré la réimpression dans *Vitæ selectorum aliquot virorum celebriorum.* (Lond., 4º, 1681, p. 187.)

(Rotterdam.) QUIESCENDO.

—

Caricature sur le marquis de Bouillé (*Vid.* p. 226). — Dans le chant VIIe de la *Pucelle* (édit. Beuchot, p. 129, vers 17), *Sacrogorgon*, et non *Sacrogordon*, est le champion du Saint-Office. — La légende de la caricature sur le marquis de Bouillé explique suffisamment l'allusion.

(Epernay.) X.

— *Sacro*, sacré; *gordon*... Il est d'usage honnête en Italie de dire : *è un gran cordone*, pour : *è un gran coglione* (je suppose que traduire est superflu et serait malséant). L'emploi du *g* pour le *c* est usité en italien; enfin le mot est *francisé* par la suppression de l'*e* final. CAROLUS CAROLO.

—

Le comté d'Ingrane (*Vid.* p. 226). — On lit dans la *Géographie des Gaules*, de Walcknaer, t. II, p. 183 (in-18, 1862) :

« Une autre inscription romaine trouvée à Anduse, qui paraît avoir été une sorte d'itinéraire gravé sur une borne milliaire, non-seule-



ment nous indique dans cet endroit même un lieu romain nommé *Andusia,* mais nous révèle encore les noms de neuf autres lieux qui étaient dans la dépendance des *Arecomici...* Dans cette inscription figurent, en plus gros caractères et au génitif, *Ugerni* et *Ucetiæ*. Les mesures des itinéraires, aussi bien que l'histoire, démontrent la position d'*Ugernum* à Beaucaire et d'*Ucetiæ* à Usez... »

Jusqu'à la fin du XIe siècle, dit le *Dict. encyclop. de la France*, de Le Bas, Beaucaire est connu sous le nom d'*Ugerno.* Beaucaire étant très voisin du Comtat Venaissin, *Ingrane* ne viendrait-il pas d'*Ugerno?* Je ne prétends pas donner l'analogie assez éloignée de ces deux mots pour une étymologie certaine, mais les étymologistes en présentent quelquefois de plus forcées que celle-là. L'*Intermédiaire* étant un journal d'*enseignement mutuel*, je n'ai pas d'autre prétention que celle de mettre M. Th. G. sur une voie qui pourrait peut-être le conduire au but de sa recherche.

J. M.

—

« Il Milione » de Marco-Polo (*Vid.* p. 226) était la relation de son voyage. On a disputé pour savoir s'il l'avait dictée en latin, en français, ou bien en italien. Je crois que l'on trouverait des renseignements à ce sujet dans le *Journal asiatique* (1833). Il existe une édition française de cet ouvrage (ou même plusieurs) et fort ancienne; mais j'en ignore la date précise. D. St.

—

Pourquoi a-t-on omis J.-C. ? (*Vid.* pp. 227, 247.)—L'esprit connu dans lequel une nouvelle génération dirige actuellement la maison Didot, fait comprendre pourquoi Jésus-Christ a été omis dans la *Biographie générale.* On ne pouvait supporter d'y voir présenter J.-C. comme un *homme*, et, à titre de *Dieu*, il ne devait pas figurer dans une Biographie universelle.

(Epernay.) X.

—

Bibliothèques imaginaires (*Vid.* pp. 228, 257). —Tout heureux de penser être utile une fois au bibliographe qui si souvent m'a intéressé par ses travaux, je signalerai à votre attention plusieurs ouvrages où sont énumérés des livres imaginaires; je me doute bien que, quoique non compris dans l'*Essai* de 1862, quelques-uns sont déjà en note; à tout hasard, voici mon butin : 1° *Les Jeux de l'Inconnu* (du comte de Cramail), chap. du Herti et chap. de la Blanque. — 2° *Bibliothèque Volante*, *ou Elite des Pièces fugitives.* Amsterdam, 1700, petit in-12, p. 229. — 3° *Catalogue des Livres qui seront débitez à la foire de Francfort* (2 édit., l'une in-12, l'autre in-4°, plus complète.)—4° *Catalogue des Livres qui paraîtront dans l'année* 1840, in-12.— 5° *Les Œufs de Pâques* (pamphlet de la Révolution). — 6° *Feuille du Jour. Vente après mauvaises affaires* (pamphlet d'une extrême violence contre Napoléon Ier; le 6e article des objets en vente signale la Bibliothèque; les titres des livres ne seraient peut-être pas aujourd'hui faciles à reproduire). — 7° *Le Nouvel Astrologue parisien, ou Le Matthieu Laensberg réformé.* Paris, Mme veuve Lepetit, pour l'année 1821. (A la fin : Annonces de plusieurs livres curieux qui paraîtront pendant l'an de grâce 1821.)—8° Enfin, dans les recueils mss (genre Maurepas), on trouve encore des indications de livres de ce genre. (J'en possède quelques-uns.) — Si quelqu'un de ces ouvrages vous manque, je me tiens à votre disposition pour vous donner tout au long les titres. Si je ne les ai pas dès aujourd'hui envoyés, c'était toujours parce que j'imaginais que la plupart vous étaient connus.

(Rouen.) Ch. L. (M. S., B. N.)

—

Ecrits de Ch. Nodier (*Vid.* p. 228). — M. E. P. demande s'il existe un catalogue complet des écrits de cet ingénieux académicien. Il trouvera à cet égard une bibliographie assez étendue dans le *Bull. du Bibliophile*, publié par Téchener, 6e série, n° 15, mars 1844, p. 809 à 829; mais cette liste n'est pas complète; des additions ont été données dans une publication périodique qui a cessé de paraître depuis longtemps, le *Bull. de l'Alliance des Arts*, t. III, n° 5, p. 75. Il existe aussi bien des articles jetés par Nodier dans divers ouvrages et qui n'ont été signalés ni dans l'une ni dans l'autre de ces listes. Le *Diable à Paris*, par exemple, contient deux fragments intéressants : *Du voilement de l'image du Christ. Quelques pensées inédites.* Je transcris deux de ces pensées : « Les hommes perdent bien du temps quand ils sont éveillés. — La parole est une sotte traduction. »

Il était question, je crois, de réunir, de publier de nouveau, les notices, les articles que Nodier a semés dans divers journaux littéraires et bibliographiques, qu'il est parfois assez difficile de se procurer aujourd'hui. Ces *Mélanges* seraient sans doute fort bien accueillis; il est désirable qu'il soit donné suite au projet qui les concerne.

B. G.

—

Mariage d'une Chanoinesse (*Vid.* p. 228). Il n'existe plus de chapitres de chanoinesses en France (conquête de 1789). Mais il n'en est pas de même en Allemagne, heureusement pour les filles qui, sans la poudre de mariage, désirent être appelée Mesdames. Il est loisible à toute damoiselle française, pourvu qu'elle fasse les preuves exigées de noblesse, de se faire recevoir

par un chapitre, soit de Bavière, soit de Prusse. Une fois admise, la récipiendaire demande au gouvernement français l'autorisation de porter le titre et la croix du chapitre, comme un Français mâle se pourvoit auprès de la grande chancellerie pour être autorisé à accepter une décoration étrangère. L'autorisation est toujours accordée, et voilà comment une Française peut être *chanoinesse du chapitre de Prusse* et en prendre, en se mariant, le titre, précisément au moment où elle va perdre le droit de s'en parer.

(Vabres, Aveyron.) A. C.

— La vieille *Encyclopédie*, sous la raison sociale Diderot et d'Alembert, répond à M. C. B. : « La chanoinesse (il n'est pas question des chanoinesses de Saint-Augustin) est une fille qui possède une prébende affectée à des filles par fondation, sans qu'elles soient obligées de renoncer à leur bien ni de faire aucun vœu. » — Les dames-filles des abbayes de Bouxières, Poussay, Remiremont, Epinal, Maubeuge, Poulangy, Argenteuil, Alix, Saint-Louis de Metz, etc., l'abbesse et la doyenne exceptées, ne renonçaient pas au mariage... même avant 1789; et ce privilége n'a pas été enlevé aux chapitres d'Autriche, de Bavière ou de Prusse, qui donnent, pour la plupart, des *places d'honneur*, — aujourd'hui qu'il n'y a plus de chapitre féminins nobles et séculiers en France, — à celles de nos compatriotes qui ont satisfait à certaines conditions peu démocratiques de naissance et de lignée. Tout se fait par les voies gouvernementales, et toute fille admise est titrée *Madame* : le port de la *décoration* particulière qu'elle a reçue est soumis chez nous aux règles que les Décrets ont sanctionnées pour les autres décorations étrangères. Madame *de Vernède* de Corneilhan, *chanoinesse du chapitre de Prusse*, dont le mariage fait quelque bruit à Capedenac, a reçu l'autorisation nécessaire, le. . . . . On peut consulter les publications contemporaines de MM. L. de la Roque et E. de Barthélemy pour le *personnel-chanoinesses français* en 1789 (E. Dentu, libr., et l'*Annuaire de la Noblesse* (même libr.), ann. 1857 et 1859). L'Annuaire de 1857 dira notamment « quels droits, quels avantages, quelles obligations découlent du beau titre de chanoinesse. » (La Fère) H. de S.

— Dans une classe, dite élevée, de la société, lorsqu'une jeune personne a laissé passer, ou qu'on a laissé passer pour elle, l'âge ordinaire du mariage, ou bien encore qu'elle s'imagine y renoncer, il lui prend souvent fantaisie de se faire, moyennant finance, recevoir chanoinesse dans un des chapitres nobles de l'Allemagne : il y en a de tous prix. Cela fait, en vertu d'un usage qui a force de loi, elle acquiert le droit de se faire appeler *Madame*, même *Comtesse*, si elle y tient, et jouit dès lors dans le monde de toutes les libertés, immunités et priviléges des femmes mariées. Mais comme ce canonicat pour rire n'implique aucune espèce de vœux, ni solennels, ni simples, la titulaire reste toujours libre de s'en défaire et de convoler, s'il se présente enfin quelque galant homme désireux d'épouser une chanoinesse. A.

Trouvailles et Curiosités, etc.

Billet autographe du sculpteur Chaudet. — Chaudet maniait la plume moins bien que le ciseau, témoin ce billet que M. G. Masson a rencontré parmi les mss. du British Museum (Fonds addit., 24,210) et qu'il a transcrit textuellement pour l'*Intermédiaire*. Le nom du destinataire manque.

« Ce 15 germinal an XII.

« Monsieur, il m'est bien douloureux de « ne pouvoir pas me charger du dessin que « vous aviez eu la bonté de me réserver. « La statue du premier Consul dont l'exé« cusion vient de m'être confiée par le Corps « Législatif et pour laquelle on ne m'as ac» cordé que très peu de tems, m'aublige à « renoncer à toute autre espèce d'occupa« tions pendant un an. C'est certainement « un grand sacrifice que je fais en ce mo« ment en renonçant à l'honneur et au « plaisir d'être pour quelque chose dans « un aussi bel ouvrage que le votre. Facil« lement vous trouverez qu'elle quun qui « s'en equitera mieux que moi et vous ne « pourez même que gagner à ce change. Si « à cette égard vos vuë ce tournoit du côté « de Monsieur Jaunay (?) je pense que ce « seroit un moyen de le déterminer à ce « charger de colorer des épreuves, les hom« mes d'un mérite aussi distingué que cette « habile artiste ne ce chargan que dificile« man d'un travail semblable.

« J'ai l'honneur de vous saluer avec toute « la vénération que vous inspiré.

« CHAUDET. »

Paris. — Typ. de Ch. Meyrueis, rue des Grès, 11.

Numo 18.] *Cherchez et vous trouverez.*



Il se faut entr'aider. [31 oct. 1864.

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(*NOTES and QUERIES* français)

QUESTIONS ET RÉPONSES, COMMUNICATIONS DIVERSES A L'USAGE DE TOUS

LITTÉRATEURS ET GENS DU MONDE, ARTISTES, BIBLIOPHILES, ARCHÉOLOGUES, GÉNÉALOGISTES, ETC.

S'adresser (*franco*): *Pour les abonnements :* à Mad. veuve Benj. Duprat, libraire de l'Institut, etc., rue Fontanes, 7 (près du Musée de Cluny), à Paris; MM. Fréd. Fowler-Molini, à Londres; Brockhaus, à Leipsig; Decq, à Bruxelles; Muller, à Amsterdam; Bocca, à Turin; J. Molini, à Florence; B. Baillière, à Madrid; Brill, à Leyde; Cherbuliez, à Genève; Spithover, à Rome, etc. *Pour la rédaction :* à M. Carle de Rash, directeur de l'*Intermédiaire*, chez Mad. veuve B. Duprat, rue Fontanes, 7 (près du Musée de Cluny), à Paris.

Pour 12 numéro 5 fr. Etranger : 7 fr. — Annonces : 30 cent. la ligne.

SOMMAIRE.

TESTIMONIA. — Les marques de satisfaction continuent de nous arriver de toutes parts; nous donnons communication de quelques-unes à nos lecteurs.

Voici les deux dernières lettres de ce genre que nous avons reçues.

« Monsieur,

« Je fais des vœux bien sincères pour le développement et le succès de votre heureuse importation.

« Depuis longtemps je rêvais une publication semblable. Il faut habiter, comme je le fais, la province, pour en sentir toute l'importance. L'on dispose de peu de livres de recherches, et cependant l'on est curieux comme à Paris. Après chaque lecture, l'on inscrit sur son carnet le fait qui demande des éclaircissements, le point douteux qui laisse l'esprit peu satisfait; l'on se promet le doux contentement d'une heure passée dans une grande bibliothèque, à cette seule fin de combler ses *desiderata;* mais le carnet s'emplit : on le place dans un lieu si discret, que lorsqu'un hasard heureux vous conduit à Paris ou ailleurs, vous ne trouvez dans votre poche qu'un carnet blanc.

« Décidément il vaut mieux envoyer toutes ses petites notes aux lecteurs de l'*Intermédiaire;* l'on peut être certain alors qu'elles ne seront point perdues.

« C'est le parti que je veux prendre dorénavant, si vous êtes assez bienveillant pour vous accommoder de ma mauvaise écriture et de mon pauvre bagage. Je vous envoie dès aujourd'hui deux questions et une réponse, avec autorisation d'en modifier la rédaction à votre convenance. Paul Le Blanc.

« *Bibliothécaire de la ville.*

« Brioude (Haute-Loire), 20 octobre 1864. »

« Permettez-moi d'abord de vous exprimer toute l'approbation que je donne à l'excellente publication que vous dirigez et vous féliciter du légitime succès auquel elle a déjà atteint. L'*Intermédiaire* rend un véritable service aux curieux, dont le nombre grandit chaque jour, et on lui devra certainement les plus importantes découvertes.

« Je vous soumets aujourdhui une question et une réponse : je serais bien heureux de pouvoir quelquefois ne pas vous être inutile.

« Agréez, Monsieur, l'assurance de mes sentiments très distingués. « De B....

« *Auditeur au Conseil d'Etat.*

« Courmelin, le 18 octobre 1864. »

Questions.

Belles-Lettres — Philologie — Beaux-Arts — Histoire — Archéologie — Numismatique — Épigraphie — Biographie — Bibliographie — Divers.

Une comédie de Pradon. — On lit à la page 76 des *Nouvelles remarques* (de Pradon) *sur tous les ouvrages du sieur D**** :

« C'est cette *Phèdre* (la tragédie de *Phèdre et Hippolyte*, par Pradon) qui m'a attiré les satires de M. D*** et le procédé malhonnête de ces deux messieurs (Boileau et Racine). J'avois même fait en ce temps une critique en vers sur la *Phèdre* de M. R***, parce que le bruit courut qu'il en faisoit une sur la mienne..... Cette petite critique s'intitulait : *Le jugement d'Appollon sur la Phèdre des anciens.* Elle étoit prête à paroître sur le théâtre de Guénégaud, mais par politique on la supprima. Je la feray pourtant paroître, dans peu, dans le recueil de mes ouvrages, afin que le public s'en divertisse. »

J'ai en vain demandé cette comédie à tous les échos. Il ne me reste qu'un espoir; c'est de m'adresser aux lecteurs érudits de l'*Intermédiaire*, pour savoir si elle a été imprimée, et si quelqu'un d'entre eux la connaît.

F.-T. Blaisois.

—

Le Gland et la Citrouille. — Au risque de faire hausser les épaules à plus d'un, j'ose demander aux lecteurs de l'*Intermédiaire*, sur un endroit d'une des fables les plus connues de La Fontaine, une explication que je n'ai pu obtenir des commentateurs. Qui ne sait par cœur les beaux raisonnements de maître Garo? Après qu'il a si bien ratiociné, il conclut :

« Dieu s'est mépris : plus je contemple
« Ces fruits ainsi placés, plus il semble à Garo
« Que l'on a fait un quiproquo. »

Et le fabuliste ajoute :

Cette réflexion embarrassant notre homme :
« On ne dort point, dit-il, quand on a tant d'esprit.»
Sous un chêne aussitôt il va prendre son somme.

C'est sur ces trois vers que portent mes questions. De quelle *réflexion* s'agit-il? Pourquoi notre homme est-il *embarrassé?* Pourquoi ne dort-on point, quand on a *tant d'esprit?* Et pourquoi, sur ce, va-t-il *prendre son somme?* — Je ne comprends pas bien, j'ai presque honte de dire que je ne comprends pas du tout le sens, ni le lien logique des idées. C'est ma faute, évidemment. Walckenaër lui-même ne me venant pas en aide, je serais fort obligé à ceux de vos lecteurs qui m'éclairciraient ce passage.

C. C.

—

Confession de Voltaire (1775). — J'ai entre les mains un pauvre libelle dont le titre est : *Confession de Voltaire, traduite de l'espagnol par M**** (Neufchâtel, 1775, br. in-12 de 64 pp.) L'épigraphe : *Melius est pœnituisse quam nunquam deliquisse*, indique l'esprit de la brochure. Quel en l'auteur? Quel but s'est-il proposé? Est-ce une petite vengeance littéraire, comme le donne à penser le ton général de l'œuvre? Il y a plusieurs années que je désire, sans pouvoir y arriver, trouver le mot de cette énigme; je ne l'aurais certainement pas tant attendu si l'*Intermédiaire* avait existé.

(Douai.) Bilco.

—

Chansons nouvelles en provençal. — Il y avait dans la riche bibliothèque dramatique de M. de Soleinne (collection qui renfermait aussi des ouvrages étrangers au théâtre) un petit volume intitulé : *Chansons nouvelles en lengaige prouvençal.* Il avait été acquis en 1816, au prix de 50 fr. Cet exemplaire d'un livre fort curieux à divers points de vue, a disparu; il n'a point figuré à la vente de l'amateur qui le possédait; on le chercherait en vain sur son catalogue. Un bibliophile, qui avait copié ces Chansons dans le cabinet de M. de Soleinne, les fit réimprimer en 1844; mais cette brochure, tirée à petit nombre, est devenue elle-même très difficile à trouver; elle n'offre peut-être pas un texte fort correct; elle ne reproduit pas la musique qui se trouve dans l'impression originale. Pourrait-on espérer de découvrir, par la voie de l'*Intermédiaire*, en quel lieu repose aujourd'hui ce volume? C'est un de ces livres *uniques* dont il importe de ne pas perdre la trace. J'ajouterai qu'il en est parlé avec quelque détail dans le *Manuel du Libraire* et surtout dans l'ouvrage de M. Bory : *Origine de l'imprimerie de Marseille*, p. 129 et suiv.

J. V.

—

Registrum presentis libelli, etc. — Un volume, malheureusement incomplet et privé de tout titre, est dernièrement tombé sous ma main. J'ai vainement cherché quel il pouvait être. J'ai recours à l'*Intermédiaire* qui compte parmi ses lecteurs d'érudits bibliophiles. Quel est donc ce volume imprimé en lettres gothiques noires et rouges, avec encadrements variés à chaque page et nombreuses figures sur bois dans le texte? On lit dans plusieurs encadrements la date 1518. — Il se termine par ces lignes: *Registrum presentis libelli. Kalendarium cum suis tabulis, Cursus beate Marie virginis, Hore de sancta Cruce,*

Hore de sancto Spiritu, Hore compassionis beate Marie, Cursus de passione Domini scdm. Bonaventuram. — Est-ce l'*Hortulus animæ*, édition imprimée par F. Peypus, à Nuremberg, en 1518, avec figures de Lucas Cranach?

(Gigean.) M. A.

—

Que signifie le mot Cherche-Midi? — Un des deux anciens chemins de Vaugirard porte, depuis la fin du XVIe siècle, le nom de Rue du *Cherche-Midi*, appellation qui, dès 1613, avait été transformée en celle de *Chasse-Midi*, la plus fréquemment employée encore cent ans après. Les archives de l'abbaye Saint-Germain-des-Prés, dans le fief de laquelle la rue était comprise, ne fournissent aucun renseignement sur la provenance de son vocable, que Sauval attribue à une enseigne « où l'on avoit peint un cadran et des gens qui y cherchoient midi à quatorze heures. » Je considère comme beaucoup plus probable que l'enseigne, dont je n'ai d'ailleurs retrouvé aucune mention, a été, au contraire, inspirée par le nom de la rue, et le fait me paraîtrait même hors de doute si je parvenais à constater que le mot *cherche-midi* signifie cadran solaire, ainsi qu'on est disposé à l'imaginer. Je demande si l'on connaît l'expression de *cherche-midi* désignant un gnomon. Il pourrait en être question dans les vieux ouvrages spéciaux; mais je l'ai inutilement cherché dans celui de Bullant. Ad. B.

—

Houille en gaillette. — On appelle *houille en gaillette* celle qui est en gros fragments, de première qualité, par opposition à la houille menue. Quelqu'un peut-il me dire d'où vient ce mot *Gaillette;* si ce n'est pas de *Galet*, qui ressemble à des *galets?* B. L.

—

Etymologie de « Débarder » et « Calembour » — *Débarder* (dont on a fait *débardeur*). *Calembour* (que quelques lexicographes écrivent avec un g : *Calembourg*). — Quelle est l'étymologie de ces mots?

(Avignon.) A. B.

—

Qu'est-ce que le « parfilage »? — Qu'est-ce, au juste, que le parfilage, dont il est question si souvent dans les mémoires et écrits du XVIIIe siècle? Bilco.

—

Origine du mot « Chic. » — Faut-il prendre au sérieux un passage des *Curiosités histor. et littér.* du Grand Journal, n° 11, où il est dit que le mot *chic* nous vient du nom d'un élève du peintre David? Le « Vieux Rat de Bibliothèque, » signataire des Curiosités, connaît-il les *Excentricités du langage*, par M. Larcher, et les *Satires* de Du Lorens?

H. de Brainville.

—

Pourquoi dit-on « Dévergondé », et non pas « Dévergogné? » — D'où vient cette exception aux règles de la formation des mots français? *Dévergondé* serait-il étranger au mot *Vergogne*, et ne serait-il pas au contraire composé des mots *dévers* (qui n'est pas d'aplomb) et *gond?* Il voudrait dire alors : sortir des gonds, en dehors des règles, etc. X.

—

Une Venette. — Quelle est l'origine de cette phrase vulgaire : «Avoir une venette»? A-t-elle sa racine dans le mot *Vénerie*, ou a-t-elle pris naissance à l'occasion des excursions que les *Vénètes* faisaient sans cesse et à l'improviste chez leurs voisins?

X.

—

Vignettes gravées d'après Ant. Borel. — En 1779, à l'Exposition de la rue de Tournon, Antoine Borel, peintre, graveur et dessinateur, exposait dix dessins pour une nouvelle édition de l'*Amadis des Gaules*, par le comte de Tressan, à la suite de la découverte, faite dans la précieuse collection du Vatican, de romans de chevalerie inconnus jusqu'alors. Par qui ont été gravées les vignettes dans cette édition? Borel est l'auteur de beaucoup d'autres vignettes ou illustrations; Huot a gravé, d'après lui, en 1792, la 1re estampe d'une suite pour la *Paysanne pervertie*, de Restif de la Bretonne: *L'Innocence en danger*. Quels sont les artistes ayant travaillé à compléter cette suite? A-t-elle quelque chose de commun avec une série de 120 dessins à l'encre de Chine, par Binet, pour illustrer le même ouvrage, série vendue 550 francs en 1863, lors de la dispersion de la bibliothèque Labédoyère?

(El Boadj). H. Vienne.

—

Philippe Millereau, peintre à Reims en 1609. — Un tableau, signé de ce nom et ainsi daté, a été trouvé à Reims, dans l'ancienne maison de l'abbaye d'Avenay, bel hôtel du commencement du XVIIe siècle. Il est sur bois et représente, dans un grand paysage, Thétis priant Vulcain de forger les armes de son fils, encore enfant, contrairement à la tradition. Le paysage n'est pas d'une grande force, mais les personnages se distinguent par la pureté du dessin et la douceur du coloris. Quelqu'un pourrait-il me renseigner sur ce *Philippe Millereau*, sur son pays, sa naissance, sa mort et ses ouvrages?

Le questionneur, qui prépare un grand

travail sur les artistes rémois, recevra avec reconnaissance tous les renseignements qu'on pourra lui fournir sur ce sujet.

(Reims.) CH. L.

—

Jean Cousin, graveur. — Dans les travaux qu'on a faits sur le grand artiste, on l'a plus étudié comme sculpteur et comme peintre, que comme graveur; la liste de ses œuvres a été donnée plusieurs fois, et si elle peut être considérée comme complète pour les sculptures et les peintures, il n'en est pas de même pour les gravures. Les lecteurs de l'*Intermédiaire* pourraient-ils en signaler d'autres que les suivantes?

1° La mise du Christ au tombeau (Livret du Louvre, sculpture, 1855, p. 55). — 2° Trois eaux fortes (*Athenæum franç.*, 10 févr. 1854, p. 116). — 3° L'entrée de Henri II à Paris en 1549 (*ibid.*). — 4° Les gravures du Primaléon de Grèce (avec Tory?) in-f°, Sertenas, Paris, 1550 (n° 8973 des *Archives du Bibliophile*). — 5° Le frontispice des Coutumes de Sens, in-4°, Richeboys, Sens, 1556 (Notice de M. Chaulay sur les vitraux de l'église de Paron). Le monogramme AM se voit dans deux des vignettes de ce volume, f° A i et f° Aa i; il y a, page 96, une vignette avec un grand monogramme à expliquer. — 6° Les gravures de son Livre de perspective, in-f°, Leroyer, Paris. 1560. — 7° Les gravures des Emblèmes d'Alciat, in-16, Marnef, Paris, 1574 (n° 711 du Catalogue de la bibliothèque d'un château de Lorraine). Brunet attribue ces gravures à Salomon Bernard, élève de Jean Cousin. — 8° Les sujets des Œuvres d'Ovide, in-24, Paris, 1579 (Notice de M. Déligand, p. 13). — 9° Les figures et les culs-de-lampe des Faits et Conquestes d'Alexandre le Grand, in-4°, Frédéric Morel, Paris, 1581 (n° 6683, *Arch. du Biblioph.* et n° 1929 du Catal. de la biblioth. d'un château de Lorraine). — 10° Les figures des Histoires prodigieuses de plusieurs fameux auteurs, in-16, 4 vol., Buon, Paris, 1582 (n° 9103. *Arch. du Biblioph.*). — 11° Le portrait de Ronsard, en tête de ses Œuvres, in-12, 1586 (Notice de M. Déligand, p. 13). — 12° Plusieurs des gravures des *Emblemata Sambuci*, in-18, Plantin, Leyde, 1594. — 13° Les gravures de son Livre de pourtraicture, in-4° oblong, Leclerc, Paris, 1595 (n° 6837 des *Archives du Bibliophile*). — 14° Les sujets des Fables d'Esope, in-24, Lyon, 1600 (Notice de M. Déligand, p. 13). — 15° Les gravures du *Songe de Polyphile*, in-f°, Guillemot, Paris, 1600. — 16° Les gravures de l'*Art de dessiner*, par Jean Cousin, in-4° oblong, Paris, 1578 (n° 1614, *Bull. du Bouquiniste*). — 17° Les portraits de Henri II et Henri III (Notice de M. Déligand, p. 13). — 18° De nombreuses gravures représentant des sujets de la Bible (même notice). — 19° La médaille de Catherine de Médicis (manuscrit de M. Hesme, p. 24).

Quelque brillante qu'ait pu être la vie de Jean Cousin, elle n'en est pas moins entourée aujourd'hui d'obscurité. Ainsi on ignore le lieu et la date de sa mort; on le fait naître au commencement du XVIe siècle à Soucy près Sens (Yonne), ou à Sens même; on présume qu'il est mort à Paris vers la fin du même siècle; on croit qu'il a fait un voyage d'Italie et qu'il a eu des relations suivies avec la cour de France. Les lecteurs de l'*Intermédiaire* pourraient-ils indiquer des documents mettant fin à ces incertitudes? PH. SALMON.

—

Un portrait sur verre de Jeanne d'Arc (1534). — Alex. Lenoir rapporte, dans son *Histoire des Arts en France*, que, sur les vitraux de l'église Saint-Paul, à Paris, il y avait un portrait de Jeanne d'Arc, peint vers 1436, par Jean Hullin, peintre verrier de Charles VII, auquel ce roi accorda de grands privilèges, en récompense de la beauté du portrait. L'église Saint-Paul, qui était située rue de ce nom, supprimée en 1790, devenue propriété nationale, a été vendue le 25 vendémiaire an V (16 oct. 1796), et démolie à la fin de 1797, ou au commencement de 1798. Pourrait-on savoir si l'acquéreur a pris soin de conserver les vitraux, ou si quelque amateur les lui a rachetés, et, en tout cas, si l'effigie de Jeanne d'Arc, précieuse puisque c'était une œuvre contemporaine de la grande héroïne, a été recueillie et subsiste encore.

F. L.

—

Le peintre J. Diruen (1650). — Je possède, signé *J. Diruen*, 1650, un tableau de nature morte (poissons), ayant 48 centim. de hauteur, sur 70 environ de largeur. Le peintre de ce nom est-il connu? EMM. M.

—

Portraits de Voltaire par Carmontelle. — Carmontelle a dessiné et gravé lui-même un portrait de Voltaire se promenant dans son château des Délices. Dernièrement, un autre portrait du même, dessiné par le même, était mis en vente à l'hôtel Drouot: *Estampes et dessins du XVIIIe siècle.* Vente R... 30 mai 1864. CARMONTELLE: *Voltaire et Madame ..... brodant*, en pied, aux crayons de couleur. » Ce dessin a-t-il été gravé? Quel est le nom de la brodeuse?

(El Boadj.) H. VIENNE.

—

Une vignette pour les guerres civiles de France. — Feu Gaullieur, à la suite de ses *Etudes sur la typogr. genevoise du XVe au XIXe siècle*, Genève, 1855, in-8, a reproduit plusieurs anciens bois provenant d'impressions genevoises. Le n° 2 de

la pl. III est qualifié par lui : *Vignette pour les guerres civiles de France.* Cette gravure sur bois représente trois hommes traînant par les pieds un cadavre nu, sans tête, et sans mains; ils vont sortir de la ville, par une porte à pont-levis, au delà de laquelle on voit, à gauche, un gibet auquel sont pendus plusieurs cadavres. Ces trois hommes, comme la plupart des autres individus en scène, portent une croix sur leurs chapeaux. M. J.-G. Fick, l'habile imprimeur de Genève, digne successeur des de Tournes du XVIe siècle, vient de reproduire ce bois, p. 17 de l'intéressante collection qu'il publie sous ce titre : *Anciens bois de l'imprimerie Fick à Genève.* Or, ce bois, qui a 100 mill. de long sur 64 de haut, était inconnu à M. Hennin; c'est assez dire qu'il ne fait pas partie de la magnifique collection de gravures relatives à l'histoire de France, que cet homme de bien a léguée au département des estampes de la Bibliothèque impériale. A quel ouvrage peut-il appartenir? OL. BARBIER.

—

Ghildes des Pays-Bas. — Qu'est-ce que les anciennes *Ghildes* des Pays-Bas dont il a été fait mention dans l'*Intermédiaire*, p. 201?

(Versailles.) TH. B.

—

Le maréchal Davoust a-t-il trahi la France en 1815? — Au moment où la ville d'Auxerre se prépare à ériger avec éclat une statue à Davoust, je demande ce qu'il faut penser de la conduite de ce maréchal en juin 1815, au moment où il était ministre de la guerre et général en chef de l'armée chargée de défendre Paris? A-t-il trahi la France et Napoléon et servi de compère à Fouché, comme l'en accuse l'*Histoire des deux Restaurations*, d'Ach. de Vaulabelle, ou bien faut-il voir en lui une « des illustrations les plus éclatantes, et en même temps les plus loyales, les plus pures et les plus irréprochables du premier empire, et une des dernières qui aient désespéré de sa cause, » comme le dit dans son rapport la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne? — Voilà deux opinions bien opposées. Que répondront les lecteurs de l'*Intermédiaire?*

J. M.

—

Fuite du roi Louis-Philippe en 1848. — Pourrait-on, dans un intérêt historique, me faire connaître des particularités *authentiques* sur la fuite du roi Louis-Philippe, le 24 février 1848 et jours suivants, sur son passage dans les différents endroits qu'il a traversés pour se rendre en Angleterre, etc. J. T.

—

Les comptes de Versailles. — Presque tous les historiens disent que Louis XIV jeta au feu les comptes des dépenses auxquelles avaient donné lieu les constructions de Versailles. Serait-il vrai, comme je l'ai entendu dire, que cette assertion soit erronée et que l'on ait, dans ces dernières années, retrouvé les comptes dont il s'agit?

M. R.

—

Le navigateur dieppois J. Cousin et la découverte du Nouveau-Monde. — Je voudrais signaler un fait qui n'est pas sans importance et qui, s'il était démontré, serait de nature à modifier singulièrement les opinions généralement admises touchant la découverte du Nouveau-Monde par Christophe Colomb. — Il existe à Dieppe une tradition qui attribue à un navigateur de cette ville la découverte de l'Amérique dès l'année 1488. Ce navigateur s'appelait *Jehan Cousin.* Voici sur quoi se fonde cette tradition qui se trouve consignée dans plusieurs écrits authentiques, notamment dans les *Antiquités et chroniques de Dieppe*, de David Asseline (1862), et dans les *Mémoires pour servir à l'histoire de Dieppe*, par le prêtre Guibert (Ms. de la Bibl. de la ville de Dieppe). M. Estancelin, dans ses savantes *Recherches sur les voyages des navigateurs normands* (Paris, 1832, p. 332), raconte, de son côté, que Jean Cousin, parti de Dieppe en 1488, se serait laissé entraîner par des courants et aurait été porté à l'Ouest sur une terre inconnue, à l'embouchure d'un grand fleuve qu'on suppose être le fleuve des Amazones. Cousin, disent les *Mémoires* ms. de Dieppe, avait avec lui un étranger, nommé Pinçon ou Pinzon, qui se comporta avec beaucoup d'insubordination envers le commandant, contraria ses projets et provoqua même une insurrection à bord. De retour à Dieppe, les officiers de la ville reçurent les plaintes de Cousin et Pinçon fut renvoyé du service de la ville. Malheureusement les *Mémoires* n'entrent dans aucun détail sur la patrie de cet étranger, et les archives de l'hôtel de ville, où se conservaient les journaux et mémoires des voyages, les dossiers des procès en matière de navigation, devinrent la proie des flammes dans le bombardement de Dieppe en 1694. Le prêtre Asseline (qui écrivait avant ce dernier événement et qui avait fait usage des papiers des archives de la ville), et le prêtre Guibert qui écrivit après lui, n'hésitent pas à déclarer que la terre inconnue sur laquelle aborda Cousin était l'Amérique, et en cela ils sont d'accord avec d'autres auteurs qui attribuent aussi la découverte du Nouveau-Monde à un *Français* (1). Ce

(1) « Hoc anno (1492) cœpit explorari novus orbis per C. Columbum, natum ex vico Albizolo prope Savonam, qui, sua industria, *vel mo-*

Pinçon, selon le prêtre Guibert, serait l'un des trois compagnons de Colomb, qui, quatre ans après sa séparation d'avec les Dieppois, aurait concouru par ses conseils à révéler au navigateur génois l'existence d'une terre inconnue qu'il avait vue avec Cousin. Ainsi s'expliquerait cette certitude si prononcée de Colomb, qui affirmait devoir, après un certain nombre de jours, arriver par l'ouest aux Indes par une nouvelle route maritime. — Je désirerais donc savoir s'il existe, à la connaissance de quelque savant, des documents relatifs aux voyages du capitaine Cousin, soit dans les bibliothèques publiques ou privées, soit dans des archives de France ou de l'étranger.

La question est importante et mérite d'être étudiée avec soin, d'autant plus qu'il serait glorieux pour nous autres Français et Dieppois d'avoir donné naissance au véritable *inventeur* du Nouveau-Monde.

J'ajouterai qu'il existe dans l'église Saint-Jacques de Dieppe un bas-relief fort ancien, dont MM. Vitet, Feret, etc., ont parlé dans leurs ouvrages relatifs à Dieppe, et qui représente une suite de personnages vêtus à la manière des indigènes de l'Amérique, de l'Inde et de l'Afrique. Ce bas-relief est antérieur à la découverte de l'Amérique par Colomb et pourrait bien avoir trait au voyage accompli par Cousin à l'embouchure du fleuve des Amazones.

V. LANGLOIS.

—

Le nom d'un prédicateur italien du moyen âge? — J'ai lu quelque part ceci : « Un grand prédicateur rencontre un jour un jeune homme qui, pour lui montrer sa pénétration d'esprit, se mit à disserter subtilement sur Dieu. Le vieillard l'écouta quelque temps en silence; puis, plaçant sa main sur son épaule : « Lève les yeux, lui dit-il, et regarde le soleil. » Le jeune homme tourna ses regards en haut, mais, aveuglé par cette lumière éblouissante, il dut courber la tête. « Insensé, lui dit le vieillard, tu ne peux regarder le soleil visible, et tu veux pénétrer Dieu qui est le soleil des âmes. » En vue d'un travail spécial, je désirerais connaître le nom de ce prédicateur?

ALPH. L.

—

Un sieur Lecointe, agent des protestants à Paris, au XVIIIe siècle. — Pourrait-on indiquer les prénoms, le lieu de naissance, la position sociale d'un nommé Lecointe qui fut, au XVIIIe siècle, agent des Eglises protestantes à Paris? Par qui ces fonctions lui furent confiées? N'a-t-on pas tort de le confondre avec Gédéon Lecointe, né en 1714, professeur de belles-lettres et pasteur à Genève en 1757, mort en 1782?

ATH. C. P.

—

Le Koltab-Minar. — Réginald Héber parle, dans son Voyage de 1824-1826 à Dehli, d'une colonne, le *Koltab-Minar*, la plus élevée que l'on connaisse. « Elle a, dit-il, 248 pieds et est en granit rouge, auquel ont été mêlés des marbres noir et blanc. Sa base circulaire forme un polygone de 27 côtés, et le tout est cannelé jusqu'au troisième étage en 27 divisions, tantôt circulaires, tantôt anguleuses, les cannelures étant différentes à chaque étage. Quatre balcons règnent autour de la colonne : le premier à 90 pieds au-dessus du sol, le deuxième à 140 et le troisième à 213. Un escalier en spirale, pratiqué dans l'intérieur de la colonne, conduit, par 300 marches, au sommet, jadis couronné d'une coupole qui n'existe plus. » Cette description me paraît exagérée. Un des lecteurs de l'*Intermédiaire* pourrait-il dire sous quel empereur mogol fut édifiée cette colonne, et pour perpétuer la mémoire de quel événement? Est-elle contemporaine de Chah-Djihan, ou plutôt d'Alemguir Ier (Aureng-Zeyb)?

TH. P.

—

Le nom de Stendahl. — Un littérateur français doué d'un esprit original, Henri Beyle, s'est fait connaître sous le pseudonyme de *Stendahl*. Sait-on ce qui l'amena à choisir ce nom? A-t-il déjà existé quelque écrivain ainsi nommé? Je n'en trouve aucun dans la *Biographie universelle*, et je ne connais (le hasard me l'a révélé en feuilletant un catalogue de livres à vendre) qu'un seul *Stendahl*; c'était un typographe allemand établi en Italie au XVe siècle; il est resté fort obscur, et Beyle ignorait sans doute l'existence de ce devancier.

G. TURBEN.

—

François-Guillaume Coessin. — Ce personnage, principalement connu par l'excentricité de ses idées et de ses actes, a été passablement négligé par les biographes. Seule la collection Rabbe a donné d'assez nombreux renseignements sur son compte, mais seulement pour les premières périodes de sa vie. La collection Didot ne comble pas les lacunes; on n'y est même pas certain s'il a cessé de vivre. Existe-t-il quelque ouvrage contenant des révélations sur la dernière période de la vie de Coessin? Connait-on l'époque précise et le lieu de sa mort? — Ayant entrepris des recherches sur les célébrités singulières de la Normandie, je serais très reconnaissant si quelque correspondant de l'*Intermédiaire* voulait bien me venir en aide pour ce qui concerne ce personnage.

A. C.

(Pont-Audemer.)

—

nitus ab aliquo Gallo, aut Hispano, regiones, versus Occidentem detegendas suscepit. » (Voy. PH. LABBŒI *Bit. chronol. hist.*)

Jan d'Espagne était-il Espagnol? — Un des lecteurs-collaborateurs de l'*Intermédiaire* pourrait-il me donner quelque renseignement biographique sur Jan d'Espagne, l'auteur du livre intitulé : *Les Erreurs populaires ès points généraux qui concernent l'intelligence de la religion rapportés à leurs causes* (La Haye, Th. Maire, 1639, pet. in-12)? Je tiendrais surtout à savoir si ce Jan d'Espagne, dont les œuvres ont été prohibées à Rome par un décret de la congrégation de l'Index du 18 mai 1677, était Espagnol. V....t.
(Barcelone.)

—

Mutilations de livres dans les bibliothèques publiques. — Beaucoup de livres à figures offrent des mutilations déplorables, dans les grandes bibliothèques publiques de Paris : toutes les figures, ou seulement quelques-unes, ont été enlevées avec ce qu'on appelait autrefois *la plus grande propreté*, sans qu'on remarque les traces des ciseaux ou du canif dans les volumes mutilés.

Comment de pareilles soustractions ont-elles pu se faire presque sous les yeux des bibliothécaires?

Quoique cette question puisse sembler indiscrète et délicate, je serais bien aise qu'elle fût posée dans l'*Intermédiaire*. X.

—

Admonitio macaronica. — M'occupant de quelques recherches sur les poëtes macaroniques, je voudrais savoir si quelque curieux possède des renseignements au sujet d'un livre qui me semble avoir échappé aux bibliographes, qui se sont occupés des écrits de ce genre : c'est l'*Admonitio macaronica* (Parisiis, 1614, in-8), portée au nº 15277 de la *Bibliotheca Duboisiana* (La Haye, 1725, t. IV, p. 916). M. D.

—

Quel est l'auteur de l'Epître au Pape, publiée à Paris, en février 1846? — Beuchot l'a indiquée dans sa *Bibliogr. de la France* (28 févr. 1846, p. 100, nº 985), sous le titre : *Epître au Pape, écrite dans l'église de Saint-Pierre, à Rome, à l'issue de la Fête-Dieu.* (In-8, un quart de f., impr. de Bailly, à Paris.) On lit en note : « Andrieux, l'auteur des *Etourdis*, etc., a fait, en 1790, une *Epître au Pape*, que les éditeurs des tomes V et VI de la *Corresp. littéraire*, de Laharpe, ont supprimée, ainsi que je l'ai raconté (voy. *Bibliogr. de la France*, 1820, p. 115), mais qui a été rétablie par l'éditeur des *Œuvres de Laharpe*, 1820, t. XIII, p. 152. L'*Epître* nouvelle est dans le même esprit que celle d'Andrieux. » Beuchot n'en a pas nommé l'auteur. Quérard le désignera sans doute dans la nouvelle édition de ses *Supercheries littéraires dévoilées*, dont la livraison avait été promise pour avril 1864. — Quant à l'*Epître au Pape*, 1790, j'ajouterai à la note ci-dessus de Beuchot, que *Fabre d'Eglantine* publia une *Réponse du Pape à Andrieux*, 1791, in-8. C'est une « critique acerbe » que cette *Réponse*, dit la *Biogr. univ.* de Michaud, t. LVI (1834), p. 309, et t. XIV (1815), p. 27. L'*Epître* d'Andrieux est de 1790; Quérard désigne fautivement (*France litt.*, t. I (1827), p. 61) la date de 1792.
S. P., *de Moscou*.

—

Manuscrits inédits de Montesquieu. — M. Walckenaër, dans l'article consacré à Montesquieu (*Biogr. univ.* de Michaud), signale avec détails des manuscrits inédits et importants de l'auteur de l'*Esprit des lois*. M. Michaud lui-même, en écrivant une notice au sujet du petit-fils de Montesquieu, décédé en Angleterre en 1824, parle longuement de ces manuscrits qui furent offerts au gouvernement républicain (en échange de la terre de La Brède, séquestrée comme bien d'émigré), et plus tard à Louis XVIII, moyennant le titre de pair de France. Les deux négociations échouèrent. Que sont devenus ces manuscrits depuis quarante ans? Quelles sont les mains qui les retiennent? N'y aurait-il pas moyen d'en faire usage pour quelque édition nouvelle des œuvres de l'immortel publiciste. C. V.

—

Ouvrages ms. posthumes de L. Dubois. — Un laborieux philologue normand, M. L. Dubois, mort en 1855, a laissé de nombreux manuscrits que signale M. Quérard, dans sa *France littéraire*. On y remarque entre autres un *Manuel de l'amateur de livres*, des *Etudes sur les ouvrages de La Fontaine*, formant 4 ou 5 vol., des *Recherches* sur les échecs. Pourrait-on savoir ce que sont devenus ces manuscrits? J'ajouterai qu'une liste, indiquée comme incomplète, des ouvrages imprimés de Louis Dubois remplit près de neuf colonnes dans le *Manuel du bibliographe normand*, de M. Frère. C. Turben.

—

Les Confessions de Napoléon Ier. — Je vois annoncé comme sorti de presse le mois dernier l'ouvrage suivant : *Les Confessions de l'empereur Napoléon, petit mémorial écrit de sa main à Sainte-Hélène, parvenu en Angleterre, traduit et publié chez John Murray, à Londres* (1818). *Traduit sur le texte anglais, l'original ayant disparu, et augmenté de notes par Halbert d'Angers, suivies d'une notice historique sur le duc de Reichstadt.* 1864. In-18 de 166 pages. Metz, imprim. Jangel

et Didion. — Qu'est-ce que ce livre? L'énoncé du titre dit-il vrai? Serait-ce par hasard le fameux *Manuscrit venu de Sainte-Hélène*, qui fit tant de bruit et qui mystifia si bien tout le monde, y compris le duc de Wellington, lorsqu'il fut publié par le même libraire Murray? S'il en était ainsi, je rappellerais que Napoléon fut obligé de désavouer cet habile pastiche afin de détromper l'Europe, et qu'il n'y a guère plus de vingt ans que l'on en a découvert l'auteur. Le Genevois Lullin de Châteauvieux, l'ami de Madame de Staël, se trouvant à la campagne dans l'automne de 1816, avait amusé sa solitude de ce jeu d'imagination, puis avait jeté le paquet à la poste à l'adresse de Murray, sans indiquer qui faisait cet envoi, et sans se douter probablement du succès que sa ruse devait avoir. Il était parvenu à garder son secret, qui aurait pu périr avec lui, comme celui de Junius, si en 1841, ses enfants ayant été mis sur la trace par une circonstance fortuite, il n'avait lui-même révélé l'aventure et ouvert le tiroir où dormait depuis un quart de siècle le brouillon de son ouvrage. — Est-ce là le livre que l'on annonce, « traduit sur le texte anglais, *l'original ayant disparu?* » S. C.

—

Une collection d'autographes en vente en 1814. — Qu'est devenue une précieuse collection d'autographes, qui était à vendre en 1814? Voici la note qu'on lit à ce sujet dans le *Journal des Débats* du 27 mai 1814 :

Les amateurs d'objets curieux et intéressants peuvent se procurer une collection unique et très précieuse; ce sont trois volumes in-fol. de lettres manuscrites et autographes de Henri IV, de Louis XIII, de Marie de Medicis, de Henriette-Marie de France, reine d'Angleterre, et des autres enfants, légitimes ou naturels, de Henri IV; de Rosny, duc de Sully; de plusieurs princes et princesses des maisons de France, de Lorraine et de Savoie; de la maison Palatine; des cardinaux de Richelieu et de Bonzy, de la marquise de Verneuil, maîtresse de Henri IV, et de beaucoup d'autres personnes célèbres sous les règnes de Henri IV et de Louis XIII. Prix des trois volumes: 4,000 fr. A Paris, chez Le Normant, rue de Seine, n° 8.

P. L.

—

« Doubtes sceptiques » de Lamothe Le Vayer, annotés par Voltaire. — Je m'occupe, depuis longtemps, de réunir des matériaux pour un Supplément à toutes les éditions des *Œuvres de Voltaire;* je regarde comme possible de joindre encore plusieurs volumes à la réunion des écrits de cet infatigable polygraphe.

Le désir de perfectionner mon travail m'amènera à soumettre diverses questions aux lecteurs de l'*Intermédiaire*. Pour le moment, je m'en tiens à une seule. Quelqu'un saurait-il ce qu'est devenu un exemplaire des *Doubtes sceptiques*, par Lamothe Le Vayer, Paris, 1667, in-12, indiqué au n° 152 du Catalogue de la vente de M. A.-A. R. (Renouard), faite en janvier 1829 par M. Merlin? Ce volume, annoncé « avec des notes de la main de Voltaire », fut adjugé au prix fort modique de 7 fr.

C. G.

—

Une édition des Cent Nouvelles nouvelles préparée par P.-L. Courrier. — Le célèbre Paul-Louis Courrier, dans une lettre adressée au *Constitutionnel*, annonçait que de concert avec M. R. Merlin, il préparait une nouvelle édition des *Cent Nouvelles nouvelles*, avec des notes qui formeraient un volume. Cette lettre est insérée dans les Œuvres de Courrier, mais l'annonce était-elle bien sérieuse? Si Courrier s'était en effet occupé d'un pareil travail, il serait bien intéressant de savoir ce qu'il est devenu. M. Merlin, qui, si je ne me trompe, est encore vivant et occupe un emploi au ministère d'Etat, pourrait fournir quelques éclaircissements à cet égard.

(Nantes.) E. R.

—

Une rareté bibliographique (qui n'a peut-être jamais existé). — La seconde édition d'un très bon ouvrage anglais, le *Bibliographer's Manual* de Lowndes, indique, p. 2149, un ouvrage singulier dont je vous demande la permission de citer le titre sans le traduire: *Case of seduction, being on Account of the Proceedings against the reverend abbé Claudius Nicholas des Rues for committing Rapes upon* 133 *Virgins. Translated from the french, by Mr Royers.* London, 1726, in-12; autre édition, 1732. — Cette accusation très étrange est-elle réelle? Ce procès ne serait-il pas imaginaire comme celui d'un prétendu père Henry, jésuite, brûlé à Anvers en 1601, à ce que racontent des écrits du temps (voir le *Manuel du Libraire*, 5e édition, III, 206) et qui n'a jamais existé? L'original français, dont la traduction est ici annoncée, a-t-il paru? Je l'ai cherché en vain. L'*Intermédiaire* pourrait-il provoquer quelques éclaircissements sur ce point assez curieux? C. T.

—

Mémoire et consultation du barreau d'Aix sur un mariage protestant au XVIIIe siècle. — M. G. Streckeisen-Moulton a publié en 1861 un volume intitulé : *Œuvres et Corresp. inédites de J.-J. Rousseau.* Ce curieux volume se compose de pièces inédites, tirées d'une collection très nombreuse de papiers ayant appartenu à Rousseau et légués par lui à un ancêtre de M. Streckeisen, le ministre Moulton, qui, par un rare privilége, fut lié avec Voltaire,

tout en étant l'ami intime de Rousseau. Dans cette même collection est une lettre encore inédite de Moulton à sa femme, où il lui demande, pour l'avocat Loyseau de Mauléon, un *Mémoire sur un mariage protestant, imprimé à Genève chez Bardin, avec une consultation d'avocats du parlement d'Aix*.

Quel est ce Mémoire? De qui est-il signé? De quel mariage s'agit-il? ATH. C. F.

—

Un recueil d'opuscules anonymes ou pseudonymes. — J'ai rencontré un petit volume que je crois rare et sorti des presses de Renouard. Il est intitulé : *Relation de l'isle de Bornéo en Europe*, 1807 (*tiré à* 100 *exempl.*). Il se compose : 1° de la réimpression du même ouvrage, consistant en une lettre datée de 1684, attribuée à Fontenelle et publiée (dit la préface) par Bayle, dans ses Œuvres, 4 vol. in-fol., t. I, p. 476; — 2° d'une lettre datée du 16 avril 1806, sans nom d'auteur. Ces deux lettres ont trait à la lutte entre l'Eglise et l'Etat. A la fin se trouve une clef de noms tels que : *Mero*, Rome; *Ranute*, la nature; *Oniponi*, l'opinion; *Enègue*, Genève; *Regalac*, la grâce; *Meireimerpi* (la fée), l'imprimerie; *Astre éclatant*, Napoléon Ier; *Iratorpegu*, le purgatoire, etc. Je crois qu'il y a eu un ouvrage publié sous le nom de *Méro* et *Méga*.

A la suite se trouvent, avec une pagination séparée et un frontispice portant toujours: *En Europe*, 1807 (*tiré à* 60 *exempl.*): 1° une *lettre sur la Résurrection*, adressée par Fontenelle au marquis De la Fare; 2° une autre lettre sur le même sujet, signée *Giovano Plaisantino*. Ces deux lettres forment un opuscule de 20 pages. C'est un badinage pour démontrer l'impossibilité d'une résurrection matérielle, et en même temps une satire. — A ces deux ouvrages on a joint, quoique n'ayant aucun rapport: *La Création et le Paradis perdu, pot pouri par un Bourguignon. A Bagdad* (s. d.), 20 pages. C'est une jolie plaisanterie en vers, dans le genre de Parny.

Fontenelle est-il réellement l'auteur de la première lettre? Quel est l'auteur de la deuxième? Quel est ce *Giovano Plaisantino?* et aussi, quel est ce *Bourguignon*, l'auteur du pot-pourri?

(Lyon.) CH.

—

Reliures au monogramme de la double M. — Les amateurs de livres recherchent et payent fort cher certains exemplaires d'ouvrages imprimés généralement au XVIe siècle et appartenant la plupart à la littérature française, remarquables par leur belle reliure en maroquin de couleur, sans autre ornement qu'un monogramme formé de deux M enchevêtrées en sens contraire, sur le dos et sur les plats du volume.

Comment expliquer ce monogramme qui semble devoir indiquer le nom du personnage pour la bibliothèque duquel ces livres ont été reliés? P. P.

—

Lettres inédites sur la peste de Marseille. — M. Gust. Julliot, secr. de la Soc. archéol. de Sens, publie en ce moment, avec d'autres pièces, quatre lettres inédites de l'évêque Belsunce à l'évêque Languet, sur la peste de Marseille; datées 19 sept., 29 oct., 18 déc. 1720, 21 mai 1721, elles font partie d'une volumineuse collect. d'impr. et de mss. conservée à la biblioth. de la ville de Sens et portant pour titre : RECUEIL SUR LA CONSTITUTION. Ces fascicules, qui ne concernent pas seulement la bulle *Unigenitus*, ont été formés par Languet de Gergy, successivement évêque de Soissons et archevêque de Sens; il n'y a pas moins de 52 vol. in-4, renfermant les pièces les plus variées et les plus curieuses. On serait heureux que les lecteurs de l'*Intermédiaire* voulussent bien faire savoir s'il existe d'autres lettres inédites de Belsunce sur le même sujet; on a lieu de supposer qu'il peut s'en rencontrer, parce que l'évêque de Marseille a reçu des aumônes de la plupart des diocèses de France et qu'il a dû, comme pour Soissons, adresser des remercîments aux prélats de ces diocèses. PH. SALMON.

—

Quand les parapluies ont-ils été inventés? — On sait que l'usage du parasol remonte à la plus haute antiquité, et a pris naissance en Orient; mais le parapluie, ce congénère occidental du parasol, quand a-t-il fait son apparition? INQUIRER.

—

L'Indigofera dosua. — Un joli arbuste importé du Népaul et acclimaté en France, est appelé *Indigofera dosua*. Pourrait-on savoir d'où vient à cette légumineuse le nom spécifique *Dosua*, et dans ce mot *Dosua* faut-il faire entendre l'*s* comme un *z* ou lui donner la valeur qu'il a dans *parasol?* B. L.

—

Un Bilan de la Banque de France. — Tous les billets de la Banque de France sont de 50, 100, 200, 500 et 1,000 francs; cependant, je remarque depuis longtemps que l'état de situation de la Banque indique des billets correspondant à d'autres coupures; il en existe dont le dernier chiffre est un 5, puisque le bilan de la Banque du 1er sept. mentionne le total des

billets comme étant de 763,723,725 fr. — J'ai demandé à des personnes en mesure d'être bien renseignée à cet égard l'explication de ce fait. Je n'ai obtenu aucune réponse satisfaisante. Quelqu'un des lecteurs de l'*Intermédiaire* pourrait-il lever la difficulté? V. M.

—

Mourait-il plus de monde autrefois? — Je lis dans les *Essais historiques* de Saint-Foix, t. I, p. 68 : « Sous le règne de François Ier, la dissection du corps humain passoit encore pour un sacrilége : l'Anatomie étoit donc une science presque inconnue, et les Médecins de ce temps-là et des siècles précédens, ne devoient pas être à beaucoup près aussi habiles que ceux d'à présent : Mouroit-il plus de monde?» — Cette question de Saint-Foix n'ayant pas été résolue, me sera-t-il permis de la poser de nouveau aux lecteurs de l'*Intermédiaire*. Dr P.

—

Un mariage de conscience. — Anthoine Mangesot, prévôt et chanoine de la collégiale de Mars-la-Tour, près de Metz, épousa, en 1664, *selon Dieu et en mariage de conscience*, dame Louise de Fléville. Acte en fut dressé le 20 novembre 1664, par un notaire apostolique. — Qu'est-ce qu'un mariage de conscience? Emm. M.

—

Le chêne-laurier de Crète. — Un article intéressant sur l'île de Crète, inséré dans la *Revue des Deux-Mondes* du 15 février 1864 et signé George Perrot, contient, p. 987, la phrase suivante: « Les montagnes, couvertes d'yeuses et de *chênes-lauriers* assez clair-semés, tombent des deux côtés à pentes très roides. » Je ne connais dans le genre *chêne* aucune espèce appelée *chêne-laurier*, et je demande si l'on sait quel végétal porte, en Crête, le nom de *chêne-laurier*. B. L.

—

Découverte de l'Aluminium. — La chronique scientifique de *la Science pittoresque* (27 mai) a donné une analyse de ce qui a été dit, à la Sorbonne, par M. H. Sainte-Claire Deville, sur l'aluminium, et j'y lis ce qui suit :

M. Sainte-Claire Deville a terminé la soirée en racontant l'histoire d'un prédécesseur dans la découverte de l'aluminium : Un malheureux ouvrier (*faber*) put extraire d'un verre alumineux une matière évidemment métallique dont il fit une coupe, qu'il présenta à l'un des successeurs d'Auguste (à Tibère) dans les premiers temps de l'empire romain, il y a dix-huit cents ans à peu près. L'empereur l'accueillit, l'admira. Le *faber*, pour produire un étonnement plus profond, jeta la coupe par terre: elle ne fut que bossuée, et, à l'aide d'un petit marteau, elle fut réparée aussi facilement que si elle eût été d'or ou d'argent. Ce métal, tiré de l'argile, était, ne pouvait être que l'aluminium. On lui demande si son secret est connu de lui seul. Il répond: de lui seul et de Jupiter. L'empereur, craignant que l'or et l'argent ne fussent dépréciés par une matière aussi commune que l'argile, fit détruire les ateliers de l'ouvrier, et quant à celui-ci, on lui fit couper la tête sans retard : *Eum decollari jussit imperator...* — Ainsi le *faber* qui découvrit l'aluminium il y a dix-huit cents ans vit détruire ses ateliers et fut décapité. — M. Sainte-Claire Deville, qui a retrouvé la composition de ce précieux métal, s'est vu ouvrir par l'Empereur, il y a dix ans, un crédit considérable pour fonder l'industrie aujourd'hui en progrès; il est professeur de la Faculté des sciences; — il est membre de l'Institut, — il est officier de la Légion d'honneur. »

La composition de l'aluminium n'a-t-elle pas été retrouvée en 1827 par le chimiste Woehler, de Gœttingue? M. H. Sainte-Claire Deville est parvenu le premier à obtenir l'aluminium à l'état pur et en quantité suffisante pour être employé dans l'industrie. Mais, s'il faut s'en rapporter au *Moniteur universel* (29 août 1864), M. Corbelli serait plus heureux encore que M. Sainte-Claire Deville, car il aurait trouvé un procédé plus simple et plus économique, pour extraire l'aluminium de l'argile, que tous ceux employés jusqu'à ce jour. H. de l'Isle.
(Maubeuge).

—

Grenadiers à cheval de l'ex-garde. — A l'époque du premier Empire, la garde impériale comptait dans ses rangs un régiment de grenadiers à cheval, un des plus beaux corps de l'armée et qui se montra avec le plus grand honneur sur tous les champs de bataille. La Restauration plaça dans la garde royale deux régiments de grenadiers à cheval. Quel motif a fait résoudre qu'un corps pareil ne figurerait pas dans la nouvelle garde impériale? Le nom des grenadiers à cheval était assez beau pour être conservé tout comme celui des lanciers, dragons, chasseurs à cheval.
(Strasbourg.) M. B.

—

Molière et le 41e fauteuil. — M. A. Houssaye n'est point le premier qui ait eu chez nous l'idée du 41e fauteuil, idée qu'il a développée dans un gros volume; la brochure suivante en fait foi : *Discours prononcé par Molière le jour de sa réception posthume à l'Académie française avec la réponse.* Paris, 1779, in-8. — Quel en est l'auteur, auquel remonte, jusqu'à plus ample informé, la paternité de cette idée?
(Bousada.) H. Vienne.

[L'auteur de ce discours est J. F. Cailhava. *Réd.*]

—



Gérard de Nerval, par J. Desrosiers. — En 1856, paraissait à Bruxelles un journal qui s'appelait *la Presse belge*, avait entrée en France, et se rattachait, je ne sais comment ni par quel lien, à la *Presse* (française) alors dirigée par M. Milhaud. Ce journal, qui était de grand format, vécut peu. Le 3 juillet 1856, il publia dans le feuilleton un article sur *Gérard de Nerval*, signé *Jacques Desrosiers*, et parmi les amis de Gérard, plusieurs l'achetèrent. — Quelqu'un, surtout à Paris, pourrait-il me mettre sur la voie de cet article et m'en indiquer un exemplaire? Consentirait-on à m'en laisser prendre copie? C'est un service réel qu'on me rendrait, et précieux pour moi. Aussi, je compte sur la courtoisie des abonnés d'un journal qu'un sentiment de mutuelle obligeance a si heureusement fondé.

(Grenelle.) CH. FOURNIER.

—

Ma dernière goutte de bon sens (1852). — Quelqu'un des lecteurs de l'*Intermédiaire* possède-t-il un volume, imprimé en 1852 à Valence (Drôme), portant pour titre : *Ma dernière goutte de bon sens, versée sur la parole d'un insensé, par un Serrurier en retraite.* Pourrait-il me donner copie d'une dédicace de cinq à six lignes, signée : *Le Raccommodeur de vos serrures*, qui se trouve avant l'Avant-propos et qui est aux trois quarts déchirée dans l'exemplaire que j'ai acheté, il y a deux ans environ, sur les quais de Paris. — Connaît-on le nom de l'auteur de cette curieuse élucubration? L. R.

Réponses.

Quel est l'auteur du conte Point de Lendemain? (*Vid.* pp. 8, 167, 212, 263.) — J'ai précédemment exposé les raisons qui démontrent, suivant moi, que Denon est l'auteur de ce conte. J'aborde maintenant les objections. On m'opposera peut-être que dans le « COUP D'ŒIL SUR LA LIT- « TÉRATURE *ou Collection de différents ou-* « *vrages tant en prose qu'en vers*, en deux « parties, par M. Dorat, 2ᵉ partie, Amster- « dam et à Paris, 1780, » on trouve, à la page 227, *Point de Lendemain*, et qu'on ne voit plus au bas la note placée dans le *Journal des Dames* en 1777 et faisant comprendre que ce conte n'est pas de Dorat. La seule note que celui-ci ait placée dans le *Coup d'œil sur la Littérature* au-dessous du conte *Point de Lendemain* est celle que j'ai déjà citée et qui est ainsi conçue : « Il ne se trouve que dans mes *Mé-* « *langes littéraires* et je l'ai transporté « dans cette collection pour ceux qui dési- « reroient se le procurer dans un ouvrage « moins volumineux. » — On pourrait objecter également que Dorat agit ici en homme qui se considère comme l'auteur véritable et comme le maître absolu de cette création littéraire qui se nomme *Point de Lendemain*.

La réponse à ces objections est simple et facile. — 1° Denon, alors gentilhomme d'ambassade, ne se souciait guère de revendiquer la paternité de ce conte galant. Il l'avait donné à son ami Dorat, qui le transportait à son gré de collection en collection. — 2° La présence de *Point de Lendemain* dans le *Coup d'œil sur la Littérature*, sans la reproduction de la note de 1777 et des initiales *Par M. D. G. O. D. R.* ne prouve pas le moins du monde que ce conte puisse être considéré comme l'œuvre personnelle de Dorat. — En effet, dans la collection d'œuvres diverses intitulée : *Coup d'œil sur la Littérature*, on trouve des écrits dont les uns sont de Dorat pour le style seulement, mais non pour le fond, et dont les autres ne sont pas du tout de lui. C'est ainsi qu'à la page 333 on voit figurer les *Lettres de M. le comte de *** à Madame la duchesse de *** pendant la campagne de* 1701 en Italie, précédées de cet avis : « Le Canevas de ces lettres m'a « été communiqué par un de mes amis, « mais la forme, la distribution et le style « sont absolument de moi, et j'ai cru pou- « voir les insérer dans le recueil de mes « ouvrages. » — C'est ainsi encore qu'à la page 139 on lit ceci :

ORIAN ET ZULÉMA

OU

LES AMOURS MAGIQUES

Poëme érotique en huit chants (*)

CHANT PREMIER.

(*) Je profite de la permission de l'Auteur pour remettre ce poëme sous les yeux du public qui l'a déjà très favorablement accueilli.

Cette note de Dorat prouve qu'il insérait dans son *Coup d'œil sur la Littérature* des ouvrages dont il n'était pas l'auteur. C'est précisément ce qu'il a fait quand il y a mis *Point de lendemain*.

Ce conte se trouve aussi dans un autre tome de la collection des œuvres de Dorat, celui en tête duquel figurent les *Lettres d'une Chanoinesse de Lisbonne* (Paris, Delalain 1780). Ce volume est composé en réalité de plusieurs volumes ou fascicules de dates diverses, ayant des paginations différentes. On y rencontre l'*Epître à l'Ombre d'un ami*, Paris, Delalain, 1777, et *Les Victimes de l'amour*, Paris, Delalain 1780. — La première partie de ce volume paraît avoir été publiée après la mort de Dorat. On y lit cette note au bas de l'*Epître d'un*

curé à l'auteur de Mélanie : « M. Dorat « n'a point avoué cette épître où l'on rend « justice à l'un des plus grands hommes du « siècle, mais comme quelques personnes « la lui ont attribuée, on a cru pouvoir « l'insérer dans sa collection. » — *Point de lendemain* s'y trouve avec la note suivante : « Cette pièce est tirée du *Coup « d'œil sur la Littérature*, par Dorat. »

On le voit, ce volume de 1780, en tête duquel sont les *Lettres d'une Chanoinesse*, a été formé après la mort du poëte des *Baisers* par la réunion de publications successives. De ce qu'on y a placé le conte *Point de Lendemain*, précédemment inséré par Dorat lui-même dans son *Coup d'œil sur la littérature*, il n'en résulte nullement que Dorat soit l'auteur de ce conte.

Pendant que cette œuvre ingénieuse passait ainsi d'édition en édition en perdant de plus en plus sa marque d'origine, Denon ne se préoccupait aucunement des destinées de ce petit roman. Il l'avait abandonné une fois pour toutes à Dorat qui, de simple éditeur de *Point de Lendemain*, finissait par se transformer aux yeux du public en auteur de cette production. A cette époque Denon était à Naples en qualité de secrétaire d'ambassade. M. de Vergennes, très satisfait du zèle et de l'intelligence par lui déployés dans ses missions précédentes, l'avait attaché au marquis de Clermont d'Amboise, ambassadeur extraordinaire près le roi des Deux-Siciles (*sic*). — En 1782, M. de Clermont rentra en France et Denon devint chargé d'affaires auprès de la cour de Naples. Dans certaines circonstances il déploya beaucoup de vigueur et d'énergie et sut faire respecter le pavillon français. En 1785, il résigna ses fonctions de chargé d'affaires par suite de l'arrivée du baron de Talleyrand, nommé ambassadeur extraordinaire près le roi de Naples.

Peu de temps après son retour à Paris, il perdit son protecteur, M. le comte de Vergennes, ministre des affaires étrangères. Cette mort lui fit prendre le parti de renoncer à la carrière diplomatique. Pendant son long séjour à Naples, il s'était appliqué à recueillir une quantité considérable d'antiquités et d'objets d'art. Il en avait donné quelques-uns au gouvernement français (notamment de très remarquables tableaux du Guerchin et des vases étrusques d'une grande beauté, vases et tableaux qui ornent depuis longtemps le musée du Louvre); il avait formé avec les autres une collection que son désir le plus vif était d'enrichir et de compléter par de nouvelles acquisitions. Après avoir été reçu en 1788 membre de l'Académie royale de peinture et de gravure, il retourna en Italie et parcourut ce magnifique pays dans toute son étendue. Il visita Venise, et cette ville d'une beauté si étrange lui plut tellement qu'il y resta cinq ans. Les événements politiques le forcèrent seuls à quitter ce séjour enchanté où il s'oubliait. N'ayant pu trouver de retraite calme et sûre ni à Florence ni en Suisse, il se décida, malgré les dangers dont il était entouré, à rentrer à Paris. La République avait fait périr quelques-uns de ses amis et avait réduit les autres à la fuite. Lui-même il figurait sur la liste des émigrés et ses biens avaient été séquestrés. Sans abri, sans ressources, réduit presque au dénûment, menacé de l'échafaud, il trouva un refuge et un appui dans l'amitié des artistes dont il avait été le collègue. David, déjà célèbre, possédant une grande influence politique, le fit rayer de la liste des émigrés, le mit en rapport avec les membres du Comité de Salut public, et obtint qu'il fût désigné comme graveur des divers costumes républicains (1). — Rentré en possession de ses biens, s'occupant sans cesse à dessiner, à graver, à compléter ses collections, il put échapper aux désastreuses conséquences des orages de la Révolution.

Lorsque des jours plus calmes furent revenus, il vit tout à coup un avenir nouveau s'ouvrir devant lui. Depuis longtemps il avait l'honneur d'être connu de la belle Madame Joséphine de La Pagerie, veuve du général Alexandre de Beauharnais. — Lorsqu'elle eut épousé le général Bonaparte, elle le présenta à son mari. Celui-ci apprécia le mérite et l'esprit de Denon. — Il lui confia plus tard le projet de son expédition d'Egypte et lui demanda s'il voulait l'accompagner. L'artiste fut séduit par cette gigantesque entreprise et résolut de s'y associer. Il partit donc et prit sa part de toutes les fatigues et de tous les dangers de l'expédition. Présent sur tous les champs de bataille, bravant tous les périls, le portefeuille en bandoulière et le crayon à la main, il dessinait tour à tour les antiques monuments et les scènes grandioses et terribles qui s'offraient successivement à ses yeux. Après avoir suivi l'armée dans tous ses mouvements et avoir exploré l'Egypte dans ses parties les plus inconnues et les plus inaccessibles, il retourna en France avec le général Bonaparte qui avait promis de l'y ramener. Revenu à Paris, il s'occupa de rédiger la relation de son voyage et de faire graver les dessins en nombre considérable qu'il avait rapportés. L'ouvrage parut en 1802 sous le titre de *Voyage dans la basse et dans la haute Egypte*, et eut un succès immense. La France l'accueillit avec la plus vive sympathie, et toute l'Europe voulut le connaître.

(1) Cette collection de gravures est fort curieuse. Elle a été exécutée par Denon, d'après les dessins de David et d'Isabey. On y voit les costumes : du Représentant du peuple, du Représentant aux armées, du *Citoyen à l'Intérieur*, etc., etc.

Bonaparte, alors premier consul, désira récompenser l'artiste distingué, l'écrivain de talent qui avait été, en Egypte, le courageux compagnon de ses dangers et de ses travaux. Il pensa avec raison que la seule position qui pût convenir à un tel homme, était celle qui le mettrait à même d'accroître les richesses artistiques de sa patrie. Il créa pour lui la place de *Directeur général des Musées*. — Denon s'efforça de justifier par son zèle le choix que le premier consul avait fait de lui. Il déploya une activité infatigable. — Il suivit Napoléon dans ses expéditions militaires, et, sitôt qu'un traité de paix était conclu, comme ce traité contenait toujours une clause portant cession par les vaincus des objets rares et précieux dont ils étaient possesseurs, Denon s'occupait immédiatement de les recueillir et de les diriger sur la France. S'attachant à réaliser une des grandes pensées de Napoléon, qui aurait voulu que Paris devînt le Musée central de l'Europe, il forma au Louvre en quelques années une des plus merveilleuses collections de peintures, de sculptures et d'objets d'art de toute sorte, qu'on eût peut-être jamais vue dans le monde. — Ce fut lui qui, après la prodigieuse campagne d'Autriche, donna le conseil d'élever, à la gloire des armées françaises, la colonne qui se dresse au milieu de la place Vendôme. Il en fournit les dessins et en surveilla l'exécution.

Dans sa haute position de Directeur général des Musées Impériaux, chargé de tant de soins et de travaux, ayant l'intendance, l'administration entière du département des Beaux-Arts, il n'avait guère le loisir de s'occuper de choses purement littéraire, et ne pensait sans doute pas beaucoup aux premières productions de sa jeunesse. Pourtant, en 1812, se trouvant à Paris, entre deux campagnes, il eut occasion de se rappeler ce conte *Point de Lendemain*, composé par lui en 1777. — Il avait été invité à dîner chez le Prince Lebrun. Là se passa une petite scène dont le récit a été donné dans la *Physiologie du Mariage* par Balzac, qui tenait ces détails du baron Dubois (ancien chirurgien de l'empereur), un des temoins probablement de ce curieux incident. Voici ce que raconte Balzac :

« A la fin du repas, les convives, échauffés par le champagne, en étaient sur le chapitre intarissable des ruses féminines. La récente aventure prêtée à Madame la comtesse R.D.S.J.D.A., à propos d'un collier, avait été le principe de cette conversation. Un artiste aimable, un savant aimé de l'empereur (*c'était Denon*), soutenait vigoureusement l'opinion, peu virile, suivant laquelle il serait interdit à l'homme de résister avec succès aux trames ourdies par la femme. — J'ai heureusement éprouvé, dit-il, que rien n'est sacré pour elles... — Les dames se récrièrent. — Mais je puis citer un fait. — C'est une exception! — Écoutons l'histoire!... dit une jeune dame. — Oh! racontez-nous-la! s'écrièrent tous les convives. — Le prudent vieillard jeta les yeux autour de lui et, après avoir vérifié l'âge des dames, il sourit en disant : — Puisque nous avons tous expérimenté la vie, je consens à vous narrer l'aventure. »

Ici, Balzac, dans la deuxième édition de la *Physiologie du Mariage* ajoutait : « Il « se fit un grand silence et le conteur com- « mença... » — Venait ensuite le texte, arrangé, raccourci, remanié par Balzac, du conte *Point de Lendemain*. A la fin de cette narration, il disait : « Plus d'une fois « les dames, privées de leurs éventails, « rougirent des aveux un peu trop sincères « faits par l'aimable vieillard dont l'*élocu-* « *tion prestigieuse* obtint grâce pour cer- « tains détails que nous avons supprimés « comme trop érotiques pour l'époque ac- « tuelle..... » Lorsque plus tard on lui eut signalé cette circonstance, ignorée de lui, que *Point de Lendemain*, qu'il faisait ainsi raconter par Denon et dont il considérait ce dernier comme l'auteur, figurait depuis 1780 dans la collection des Œuvres de Dorat, il inséra dans les éditions subséquentes de la *Physiologie* la phrase suivante : « Il se fit un grand silence et le « conteur *lut ce tout petit livre qu'il avait* « *dans sa poche.* » (C'était *Point de Lendemain.*) — Après les derniers mots du conte, Balzac écrivit : « Plus d'une fois les « dames, privées de leurs éventails, rou- « girent en écoutant le vieillard dont la « *lecture prestigieuse* obtint grâce pour « certains détails que nous avons suppri- « més, etc... » — Il terminait en indiquant le numéro de l'exemplaire sur lequel il avait « copié les éléments de cette narration *iné-* « *dite* et due, dit-on, chose étrange, à « Dorat. »

On ne peut guère admettre cette dernière version, à l'aide de laquelle Balzac a cru tout concilier. — Denon ne pouvait pas prévoir, en effet, que la conversation tomberait à la fin du dîner sur « le chapitre « intarissable des ruses féminines » et apporter tout exprès un très « petit livre, » imprimé ou manuscrit, pour le lire au dessert. Il est beaucoup plus vraisemblable que, prié, sollicité, excité par la présence et par les instances des jeunes et jolies femmes qui se trouvaient à ce dîner, mis en gaieté comme tout le monde par le vin de Champagne, il rassembla rapidement ses souvenirs et raconta avec toute sa verve, son habileté, sa grâce et son esprit, la piquante aventure dans laquelle il avait joué un rôle bien des années auparavant. Complimenté, félicité, supplié de ne pas laisser périr un récit aussi charmant et d'en fixer les détails, afin que ceux qui l'avaient entendu pussent avoir le plaisir de le relire ou de le faire lire à d'autres, il promit d'aviser. Peu de temps après, il se décida à faire imprimer sa narration chez Pierre Didot. Il reprit le texte du conte publié

par lui dans le recueil de Dorat et y fit quelques changements. Il en offrit un exemplaire à chacune des dames et aux convives masculins (2). C'est dans ces circonstances que fut faite l'édition de 1812, qui n'aurait probablement jamais été donnée sans l'incident du dîner du prince Lebrun. Voilà comment le conte *Point de Lendemain*, dont Denon est le seul auteur, a été publié deux fois à 32 ans d'intervalle, la première fois dans le journal de Dorat et la seconde chez Pierre Didot.

L'opuscule de 1812 fut tiré à un très petit nombre d'exemplaires (30 au plus), et ne fut pas mis dans le commerce. Il est devenu extrêmement rare et ne se rencontre guère que dans les bibliothèques formées par des gens de goût, amateurs de curiosités littéraires. D'après le bibliophile qui a fait réimprimer le conte *Point de Lendemain* à Strasbourg, en 1861, l'édition de 1812 ne se trouverait même plus à la Bibliothèque impériale. — Je peux le rassurer et l'éclairer sur ce point. La Bibliothèque impériale possède l'édition de 1812, et j'ai tenu récemment dans mes mains l'exemplaire déposé à cette époque. Il porte sur la première page ce titre : « POINT DE LENDEMAIN, *conte*. » Au-dessous du titre est une épigraphe ainsi conçue : « La lettre tue et l'esprit vivifie. *E. D. S. P.* » — Au dessous de l'épigraphe se trouve un monogramme formé d'un *V* et d'un *D* entrelacés, lettres qui sont les initiales des noms de l'auteur (*V*ivant *D*enon) (3).

(2) Si l'on veut se faire une idée du monde brillant au milieu duquel vivait alors Denon, il faut lire la lettre suivante, écrite en 1812 par la jeune et gracieuse comtesse du Cayla : « Avant-« hier soir, Mme Potocka a donné un grand « souper. On a dansé deux contre-danses et au-« tant de valses..... Le prince Bernard de Saxe-« Weimar, qui vient de passer quelque temps « en Italie, y était. Il m'a prise en grande ami-« tié, ce qui nous a fait beaucoup rire..... La « petite vicomtesse de Narbonne, MM. de Gouf-« fier-Noailles et E. de Sabran étaient à une pe-« tite table, buvant du punch et mangeant des « truffes. Rien n'était plus drôle que ce petit « *à parte;* vraiment Mme de Narbonne n'a « plus que quinze ans. Maman y était aussi, « sans faire autant d'effet. Mme Lebrun se des-« sinait et M. *Denon* la regardait..... Mme J. « de Noailles dansait en redingote calfeutrée, « avec de grandes plumes; Mme Alfred (*de « Noailles*) dansait tristement en pensant à « M. Alfred. M. Potocki bourdonnait aux oreilles « de Mme de Saint-Aulaire. Que faisait votre « servante? Elle bavardait, dansait, allait voir « jouer, trouvait Mme de Boigne charmante parce qu'elle disait un mot des absents, et « elle est partie la première, même avant « Mme de Narbonne. »

(3) Puisque je parle ici d'un volume appartenant à la Bibliothèque impériale, je saisis cette occasion pour remercier publiquement le savant M. Richard, l'un des conservateurs sous-directeurs-adjoints de cette bibliothèque, de la bienveillance parfaite avec laquelle il m'a aidé dans mes recherches et les a grandement facilitées. M. Richard est convaincu comme moi que le conte *Point de Lendemain* est de Denon et non pas de Dorat.

Si l'on rapproche et si l'on compare la publication dont nous venons de parler et celle de 1777, on constate que Denon, en 1812, a cru devoir modifier le style de ce conte et le rendre un peu moins mythologique. On peut se demander pourquoi il a rajeuni, dans cette édition de 1812, le héros de cette histoire (*Damon*) et lui a donné 20 ans seulement, quand il lui en accordait 25 en 1777. Peut-être a-t-il pensé que cette folie et cette ivresse amoureuses (qu'il avait prises pour son compte personnel par sa narration au dîner du prince Lebrun et par l'impression de ce petit volume) paraîtraient plus excusables chez un jeune homme de vingt ans, presque un enfant encore, que chez un homme de vingt-cinq ans.

Nous avons rappelé plus haut que Balzac avait intercalé dans la *Physiologie du Mariage* une grande partie du conte *Point de Lendemain*, en y faisant des modifications. — Disons-le, il l'a quelque peu défiguré et alourdi. — La comparaison n'est pas bien difficile à faire. — Il n'y a qu'à chercher le *Coup d'œil sur la Littérature* de Dorat, à prendre la *Physiologie* et à mettre les deux textes en regard. Denon est dans cette circonstance tout à fait supérieur à Balzac. Cela se comprend : Denon avait beaucoup d'esprit, de finesse et de distinction; à l'époque où il écrivit ce petit conte il avait déjà vécu à la cour de Louis XV, de Louis XVI, et de quelques-uns des principaux souverains de l'Europe. Il possédait le ton, les habitudes, le langage de la société la plus élégante et la plus aristocratique. Tout cela se retrouve dans son roman. Ce récit est charmant, fin, délicat, exquis. Balzac, lui, remarquable surtout par sa rare puissance d'observation, avait dans l'esprit plus de force et de pénétration que de légèreté. Ses retouches à cette précieuse peinture du XVIII[e] siècle ne sont pas heureuses, et l'on y voit les traces d'une main peu adroite. Ajoutons, pour tout expliquer, que la *Physiologie du Mariage* est un des livres de début de Balzac qui a donné, depuis, tant de preuves d'un si grand talent.

Il ne me reste plus qu'à examiner une dernière supposition. Dorat, s'il n'a pas inventé la donnée et les faits de *Point de Lendemain*, n'en est-il pas du moins le rédacteur? — Dès lors sa collaboration, si elle a été aussi principale, ne lui confère-t-elle pas au point de vue littéraire, la qualité d'auteur de ce conte? — Cette hypothèse a été imaginée par le bibliophile auquel on doit la réimpression de l'édition de 1812 (Strasbourg 1861). — Suivant lui, on peut admettre que Denon a été le héros



de cette aventure, qu'il en a fourni le fonds et les détails à Dorat et que celui-ci les a mis en œuvre. Trente-cinq ans plus tard, en 1812, Denon, ayant raconté chez le prince Lebrun cette anecdocte singulière, aura cru pouvoir sans scrupule reprendre à Dorat un petit roman dont tous les éléments avaient été fournis par lui, modifier et corriger un peu le texte, le faire imprimer et le distribuer à ses amis en leur laissant croire qu'il en était l'unique auteur, et en supposant que personne ne s'aviserait d'aller le rechercher dans la collection des ouvrages de Dorat.

Cette explication est inadmissible. En effet, lorsque Dorat recevait d'un ami le canevas d'un roman et quand il le revêtait de sa forme et de son style, il avait bien soin de le dire, comme il l'a fait pour les *Lettres de M. le Comte de *** à Madame la Duchesse de ****, imprimées dans son *Coup d'œil sur la Littérature* (p. 339). — Au contraire, en publiant en 1777 *Point de Lendemain* dans les *Mélanges littéraires ou Journal des Dames*, il a écrit formellement en note que « la *narration* « de ce conte lui avait paru piquante, spi- « rituelle et originale. » C'était bien avouer que dans ce conte rien ne lui appartenait ni le fond ni la forme, ni l'anecdote ni la narration, ni les détails ni le style.

Denon n'est donc pas un plagiaire. En 1812, il a très légitimement repris *Point de Lendemain* dans le numéro du *Journal des Dames* de Dorat, où celui-ci, l'ayant reçu de lui, l'avait inséré en 1777, en le faisant suivre, comme je l'ai déjà dit, de ces initiales : Par *M. D. G. O. D..R.*, ce qui signifiait : Par *M.* *D*enon, *G*entilhomme *O*rdinaire *D*u *R*oi.

La question posée me paraît maintenant résolue, et je crois que les lecteurs de l'*Intermédiaire* reconnaîtront avec moi que Denon est le véritable et seul auteur du conte *Point de Lendemain*. E. Gallien.

—

Traduttori, traditori (*Vid.* pp. 98, 124, 208). — La bibliothèque de Versailles possède un manuscrit in-12 (E. M-9,) qui contient des pièces de vers retouchées et améliorées par un ami de la perfection dont le nom m'échappe. Il s'est attaché aux fables et en a corrigé plusieurs entre autres *La Rose et l'Étourneau*, du chevalier de l'Isle. Ce n'est que demi-mal, dira-t-on. Mais La Fontaine y passe aussi. Il ne trouve pas grâce devant ces gens-là.

(Maubeuge.) H. de l'Isle.

Trouvailles et Curiosités.

Anagrammes, Appellations et Devises des anciens auteurs. — On ne saurait, dans les études d'histoire littéraire, être entouré de trop de recherches et posséder trop de moyens d'information et de comparaison. Il en est un, entre autres, dont tout le monde se sert à l'occasion, mais où chacun est réduit à ses seules forces et à ses souvenirs personnels, et pourtant il serait utile que les lumières qui en résultent fussent réunies en un faisceau, auquel on pût à l'occasion recourir. Je veux parler de ces signatures indirectes mises par les auteurs du XVe et du XVIe siècle, sous la forme de devises, d'anagrammes ou de qualifications de fantaisie. Le travail serait plus long et plus difficile qu'il ne semble, si on voulait le faire du premier coup d'une façon qui ne fût pas trop incomplète, et je n'ai pas la pensée de le tenter ici, mais seulement d'en donner idée et d'en ouvrir la série. Nul peut-être ne voudrait perdre le temps nécessaire pour dresser cette liste; mais chacun peut passer quelques heures à relever ceux qu'il a sous la main, et qui lui viennent sans recherches; qu'on les mette tels quels et sans prétendre à plus qu'à une note, dans l'*Intermédiaire*, et, au bout de quelque temps, celui qui voudrait reprendre et achever cette liste ainsi ébauchée et préparée se trouvera avoir déjà une partie du travail faite sans peine. Personne, à coup sûr, n'ignore que le nom fantastique d'*Alcofribas Nasier* est l'anagramme du grand François Rabelais et que *la Mort n'y mord*, est la devise et la marque de son contemporain Clément Marot; mais, si courte que soit la présente liste, il est bien certain que tous ses articles ne sont pas aussi familiers.

La signature la plus directe est l'anagramme; en voici quelques exemples :

Hante le François. Charles Fontaine.

J'aten ci la fin et repos. Jean-François le Petit. Sonnets sur le Prince d'Orange. 1598. (*Archives du Bibliophile*, mai 1858, nº 918.)

J'en feray grâce. Frère Jean Gary. (Mon recueil d'*Anciennes poésies*, IV, 102.)

L'heur de grâce use l'oubli. Charles de Bourgueville.

Liset Benancio. Sébastien Colin, médecin, de Fontenay-le-Comte.

Riand jhe vy. Jehan Divry. (*Anc. Poés.*, IV, 85.)

Race du Mans, si fidel' à son Roy. François de la Crois du Maine.

Ronsard bien franc. François Bertrand, auteur d'une tragédie de *Priam*, Rouen, Raphaël du Petit-Val, 1611, in-12.

Tard ennuié de voir. Antoine du Verdier.

Ton luc a veu d'ele. Claude Nouvellet.

Tout en bonté serai. Estienne Tabourot.

Velà un docte élu. Claude Nouvellet.

D'autres fois, les auteurs se désignent par une appellation de fantaisie : ainsi, l'*Apprentif* est Du Saix; le *Banny de*



Lyesse, François Habert; l'*Esclave fortuné*, Michel d'Amboise; l'*Indigent de Sapience*, Gilles Corrozet (*Anc. Poés.*, VI), le *Moyne sans froc*, Pasquier le Moyne; *Sarcomoros*. Bonaventure des Périers; le *Secrétaire des Dames*, Jehan Divry; le *Seigneur des Accords*, Tabourot; le *Sylvain de Flandres*, Alexandre Silvain ou Van den Busche; le *Traverseur des voies périlleuses*, Jean Bouchet; *Tiburce siariferos*, Jean d'Abondance.

La liste des devises qui équivalent à une signature serait fort longue; en voici de même quelques exemples :

Accuerdo, *olvido*, Nicolas Herberay, seigneur des Essars.

Anhitendum intrare volenti, Jean de Lorme, de Molins en Borbonnais.

ANAT. DE M.

—

Deux pactes avec le diable, en 1644. — Je trouve dans mes cartons deux pactes bien authentiques faits avec le diable, dans la diabolique ville de Paris, il y a précisément deux siècles. Le premier est conçu en ces termes :

Je demende à Belzébut dix mille livres par mois. Je demende de paroistre toujours naturellement belle et agréable à un chaqun — et ce pour l'espace de trente années, moyennant la récompense qui lui est dheue. Fait à Paris, ce 22ᵉ juin 1664. ANNE ROILLET.

Le second porte :

Je souhaite jouir pleinement de telle fille et femme qui m'agréront, et pour cette effect je demende l'assystance du grand Roy Belzébut, à qui je voue mes très humbles services. Fait à Paris, ce 22ᵉ juin 1664.

HENRY DE LA SELLE DE BLOIS.

Ces deux actes ont été pris au sérieux et paraissent avoir été l'objet de poursuites devant l'officialité de l'Evêché de Metz; car ils portent tous deux à leur verso la signature de Sébastien Cressonnier, qui était à cette époque chanoine de la cathédrale de Metz et official général de ce diocèse.

(Alais.) EMM. MICHEL.

—

Fables de La Fontaine en vaudevilles. — A ces traductions-trahisons, à ces crimes de lèse-génie, par M. L. de L. S. (p. 208) en ce qui concerne particulièrement notre immortel fabuliste, il faut ajouter un petit livre ayant pour titre : *Fables de Lafontaine, mises en chansons, vaudevilles et pots-pourris*, par M. NAU (Genève, s, d.). Veut-on un spécimen de ces gentillesses sacriléges? Je choisis le *Lion amoureux*.

AIR : *Printems*.

Le cœur le moins traitable
Est dompté par l'amour;
Belle Iris, cette fable
Le prouve sans détour.

Un lion, un jour,
Rencontre une fillette aimable,
Il lui fait sa cour,
Et l'hymen le tente à son tour.

Le cœur le moins traitable..., e c.

AIR : *On peut définir cet esprit.*

Le lion court chez les parents
De la beauté qui sut lui plaire,
La demande à ces bonnes gens :
Ils ne savent trop comment faire.
La donner leur semble bien dur;
La refuser n'est pas trop sûr.

AIR : *Fanchon, l'aimable bouquetière.*

Ma fille est un peu délicate,
Sire lion; pour mieux la caresser,
Laissez rogner, à chaque patte,
Vos griffes qui pourraient bien la blesser;
Et souffrez qu'on lime en entier
Votre petit joli,
Votre joli petit,
Votre petit joli ratelier.

AIR : *Flon, flon, flon, larira dondaine.*

Le père de la belle
Eut à peine parlé,
Le lion sans cervelle,
Par l'amour aveuglé,
Tôt consent
A se voir pour elle,
Dans l'instant
Sans griffe, ni dent.

AIR : *Que j'estime mon cher voisin!*

On lâche sur lui quelques chiens;
Il est sans résistance :
Hélas! Amour, quand tu nous tiens,
Adieu toute prudence.

Ce n'est plus le cas de dire seulement : Le traître! mais : Le bourreau! Du reste, on doit se rappeler qu'il y a quinze ans environ, on mit en musique quelques fables de La Fontaine : *Le Renard et le Corbeau*, *le Loup et l'Agneau*..... etc. Tout cela sur l'air du : *Tra la la*. M. Jacques Offenbach l'avait déja fait quelques années auparavant sur des flons flons de sa façon.... Hélas! *nil sub sole novi*. LOUIS H.

Paris. — Typ. de Ch. Meyrueis, rue des Grès, 11.

Num^o 19.]

Cherchez et vous trouverez.



Il se faut entr'aider

[10 nov. 1864.

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(NOTES and QUERIES français)

QUESTIONS ET RÉPONSES, COMMUNICATIONS DIVERSES A L'USAGE DE TOUS

LITTÉRATEURS ET GENS DU MONDE, ARTISTES, BIBLIOPHILES, ARCHÉOLOGUES, GÉNÉALOGISTES, ETC.

S'ADRESSER (franco): *Pour les abonnements :* à Mad. veuve BENJ. DUPRAT, libraire de l'Institut, etc., rue Fontanes, 7 (près du Musée de Cluny), à Paris; MM. FRÉD. FOWLER-MOLINI, à Londres; BROCKHAUS, à Leipsig; DECQ, à Bruxelles; MULLER, à Amsterdam; BOCCA, à Turin; J. MOLINI, à Florence; B. BAILLIÈRE, à Madrid; BRILL, à Leyde; CHERBULIEZ, à Genève; SPITHOVER, à Rome, etc.
Pour la rédaction : à M. CARLE DE RASH, directeur de l'*Intermédiaire*, chez Mad. veuve B. DUPRAT, rue Fontanes, 7 (près du Musée de Cluny), à Paris.

Pour 12 numéro 5 fr.
Etranger : 7 fr.

Annonces : 30 cent. la ligne.

SOMMAIRE.

NOS PROGRÈS. — En créant l'*Intermédiaire* au mois de janvier dernier, nous manifestions l'espérance de voir notre feuille devenir cosmopolite, et nous sommes heureux de donner aujourd'hui à nos lecteurs une nouvelle preuve de notre succès.

Dans notre numéro 6, nous avons publié, *pour la curiosité du fait*, une lettre qui nous était adressée des confins du désert algérien; aujourd'hui un nouveau correspondant nous arrive de plus loin encore. C'est la Terre de Van-Diémen, à l'extrémité du monde australien, qui nous le fournit, grâce au bon procédé de notre confrère de Londres qui a bien voulu parler de nous dans ses colonnes.

Puisse l'*Intermédiaire* trouver l'occasion de lui rendre le même service! Puisse-t-il aussi être assez heureux pour répondre à la question qui lui est faite des antipodes!

« Monsieur,

« Je remarque, dans les *Notes and Queries* publiées par les Messieurs Bell et Duldy, de Londres, que vous avez mis au jour une pareille publication les premiers jours de janvier passé, et par conséquent, je vous remets ci-inclus question sur un sujet qui maintenant m'intéresse beaucoup; car je pense que les *Archives irlandaises du collége Ulster d'Armes* peuvent se trouver en quelque lieu en France, et même peuvent contenir des informations pour servir mes recherches. Puisque je n'aurai peut-être pas le plaisir de lire vos œuvres, je dois vous prier, Monsieur, que vous ayez la complaisance de me faire réponse, s'il en mérite une, ou en faire l'insertion dans le London *Notes et Questions*, et pour quelque dépense que vous puissiez faire pour mon compte, il me ferait grand plaisir de vous la rembourser.

« Agréez, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée

« J.-W.-C. BROWNE.

« Hobart Town, Tasmanie, 20 août 1864. »

(Voir p. 293, la question de M. Browne.)

Questions.

Belles-Lettres — Philologie — Beaux-Arts — Histoire — Archéologie — Numismatique — Epigraphie — Biographie — Bibliographie — Divers.

Prononciation du grec. — Pourrait-on préciser l'époque où l'effroyable manière que nous avons de prononcer le grec s'est introduite en France ? Ya-t-il lieu d'espérer que des mesures, prises compétemment, puissent venir un jour apporter à ce désordre l'amendement si désirable ?— Cette seconde question est d'une grande importance. Tous ceux qui ont un peu réfléchi sur le génie des langues, se sont bientôt aperçus qu'une prononciation correcte fait de leur complète intelligence une partie beaucoup plus intégrante qu'on ne le pense communément. Il y a entre le son et le sens une relation secrète, qui, pour être inexplicable, n'en est pas moins sensible, et c'est par là que tout peuple qui parle la même langue est amené par une force invincible à l'articuler de la même façon. Ceci est surtout frappant pour les langues qui ont de l'accent. Montrez à un de ceux qui les parlent un mot qu'il n'a jamais vu, ni surtout entendu, et soyez sûr que sans hésitation il l'accentuera correctement. Un étranger s'y trompera toujours; lui, jamais. En un mot, mieux une langue est prononcée, et mieux le sens intime s'en dévoile et saisit l'intelligence. Le contraire a lieu aussi. Comment veut-on que notre jeunesse prenne goût aux lettres grecques et se pénètre du charme de la plus belle langue que l'homme ait jamais parlée, lorsqu'on lui en fait, comme en France, le plus effroyable patois, la cacophonie la plus barbare, qui, depuis que le monde existe, ait déchiré l'oreille humaine ?— C'est ainsi que je justifie ma seconde question. — Quant à la première, je sais bien qu'on attribue généralement à Erasme l'introduction de cette horreur. C'était un fort grand homme qu'Erasme, que je tiens en grande estime, et je suis enchanté que l'occasion se présente de le laver une fois pour toutes, péremptoirement et pièces en main, de ce crime de lèse-grécité dont on flétrit sa mémoire.

Parmi les *Colloques* d'Erasme (livre trop peu lu), il y a un dialogue intitulé *Echo*. Un jeune homme parle en latin à l'Echo, qui lui répond le plus souvent en grec. Deux ou trois de ces finales suffisent à ma thèse :

Le jeune homme : *Ariolari.* Echo : Λάροι.
— *Episcopi.* — Κόποι.
— *Grammatici.*— Ἐιχῆ.
— *Famelici.* — Λύκοι.

Essayez de prononcer à la française les réponses grecques de l'Echo, et vous obtenez un résultat absurde. Il est donc de la dernière évidence qu'Erasme n'entendait pas que l'on prononçât ainsi. Je note que, pour l'exactitude de l'assonance, οι, ει, η et υ doivent sonner *i*, ce qui est conforme à la prononciation grecque moderne. Au reste, la prononciation *i* pour υ ne saurait être un instant douteuse. Toute langue latine en fait foi. — Je termine par une remarque qui prouve que, sur un point du moins, la prononciation grecque n'était pas la même en France au XVII[e] siècle qu'aujourd'hui. Vaugelas, dans ses *Remarques sur la langue française*, a occasion de citer les lettres grecques θ et η, et il les traduit ainsi en français : *thita*, *ita*. Tout prouve donc que notre affreuse barbarie est relativement moderne. N'existe-t-il aucun moyen de la renvoyer là d'où elle est venue? WOEPH.

—

« Joli mois de mai... » — Tout le monde connaît ce premier vers :

« Joli mois de mai, quand reviendras-tu... »

auquel on accole généralement un second vers impossible à reproduire ici.

Il ne me paraît pas admissible que ce premier vers ait été originairement fait pour la suite ignoble qui lui est vulgairement donnée.

Quelqu'un connaît-il la chanson primitive dont il ne reste plus que le premier vers qui semble annoncer une pièce appartenant au genre de l'idylle? FRÉD. LOCK.

—

Prendre ses jambes à son cou. — D'où vient cette expression, l'une des plus bizarres, à coup sûr, de notre langue, et bien capable de faire le désespoir des traducteurs ? Ce n'est pas sans difficulté que nous-mêmes, Français, nous essayerions, par une périphrase plus ou moins exacte, d'en donner l'équivalent. Nous pourrions du moins, — pour nous servir d'une autre expression à l'allure également pittoresque, — *jouer des jambes* assez longtemps avant d'attraper une combinaison de termes assez heureuse pour nous satisfaire pleinement. Entre cette dernière tournure, par exemple, et la première, sans aller plus loin, n'y a-t-il pas, malgré leur étroite parenté, une nuance assez sensible ? l'une, la seconde, impliquant généralement, si je ne me trompe, l'idée de fuite; l'autre, seule-

ment la précipitation de la marche. Quoi qu'il en soit, il me semble qu'il ne serait pas sans intérêt de voir produire l'extrait de naissance de cette singulière alliance de mots. — « Cette expression très hardie paraît fondée, dit Bescherelle, sur ce que, dans la rapidité de la fuite, la tête, jetée en avant du corps, a l'air de se mêler au mouvement des jambes. » Cette explication a sa valeur; peut-on en donner d'autres? ED. M.

—

Plates-formes de Chicago, de Baltimore, etc. — A l'occasion de la campagne électorale pour la prochaine élection présidentielle, toutes les correspondances d'Amérique nous parlent des réunions, décisions, proclamations, etc., de la *plate-forme* de Chicago, de Baltimore. — Que signifie cette expression de plate-forme? Est-ce la désignation d'une élévation, d'un balcon, d'une tribune, où se juchent, pour parler, les différents *speaker* du meeting?

(Oued-Medjedel.) H. VIENNE.

—

Fantins. — Que signifie le mot : *Fantins*, dans les deux vers suivants de Voltaire (*Le Russe à Paris*) :

Dans le fond de son âme, il se rit des fantins,
De Marie Alacoque et de la Fleur des Saints.

(Rouen.) L..... N.

—

Machabée (un). — On appelle Machabée, — disait un homme compétent, chef d'équipe émérite de la flotille parisienne stationnée à Asnières, Bougival et Bercy, — tout être, homme ou animal, qui est privé de vie, et que l'on rencontre flottant sur un cours d'eau ou échoué sur le rivage. Mais on ne peut en expliquer l'origine. Cette locution se retrouve-t-elle dans d'autres cantons que le Parisis? Est-elle passée du langage populaire dans le vocabulaire du sport nautique? A-t-elle été importée par un romantique enthousiaste de la couleur locale? Machabée a formé Macabre : le souvenir de ces anciennes représentations serait-il resté gravé dans le souvenir du peuple et se serait-il perpétué dans ce mot qu'il ne comprend plus? Connaît-on des textes ou Machabée soit employé comme synonyme de mort, cadavre, charogne, les animaux étant assimilés aux hommes? Autant de questions que nous soumettons aux collaborateurs de l'*Intermédiaire*. L'abbé VALENTIN DUFOUR.

—

Bracile. Que signifie ce mot? — Frédégaire emploie différentes fois le mot *Bracile*. Comment l'explique-t-on? Est-ce une partie du costume, un insigne de commandement ou un simple ornement? Du Cange s'est posé cette question sans la résoudre.

L'abbé VAL. DUFOUR.

—

Castigat ridendo mores. — Qui le premier a célébré ainsi la salutaire influence de Thalie.

(Grenoble.) J. PALMA.

—

Comme le chien du jardinier. — Dans la *Princesse d'Elide* (act. IV, sc. VI), Molière fait dire à Moron : « C'est faire justement comme le chien du jardinier. » — Que faut-il entendre par là, et quelle est en France ou à l'étranger l'origine de cette locution aujourd'hui proverbiale dans toute l'Europe? J. P.

—

Teneo lupum auribus. — Quelles sont l'origine et la véritable signification de cet adage? J. P.

—

Vignettes de Prudhon pour J.-J. Rousseau. — *Prudhon* a dessiné pour une des œuvres de *Jean-Jacques Rousseau* cinq vignettes, qui ont été gravées par *Copia* : Quelle est cette œuvre? Quels sont les sujets traités? Dans quelle édition se trouvent ces vignettes?

Copia a, en outre, gravé pour *la Nouvelle Héloïse*, d'après Prudhon : le *Premier baiser de l'Amour*, et d'après *Mallet*, le même sujet en couleur et au pointillé.

(Oued Medjedel.) H. VIENNE.

—

La gravure en fac-simile. — La gravure en *fac-simile* de dessins est-elle d'un usage ancien dans les arts? Quels sont les premiers graveurs qui ont usé de ce procédé? Trouve-t-on, dans quelque recueil ou ouvrage sur les arts, des renseignements à ce sujet?

Les plus anciennes gravures en *fac-simile*, à moi connues, sont des reproductions de dessins d'après des peintres de l'école hollandaise du XVIIe siècle; d'après Gérard Dov, Berchem, Ruysdael, Paul Potter, Wouwermans, Ostade, Dusart, Flinck, Eechout, etc., par des graveurs hollandais eux-mêmes, Ploos Van Amstel, Bylaert, Screuder, Baillie, etc.

(Oued-Medjedel.) H. VIENNE.

—

Qui connaît le peintre Bouillon? — Dans un article de la *Gaz. des Beaux-Arts* (nº d'oct., p. 340), M. Alfr. Darcel demande « qui connaît le peintre Bouillon, » dont il a rencontré à l'exposition de Troyes deux grands tableaux signés et datés 1663.

—

Louis XVI à Cherbourg. Premiers tra-
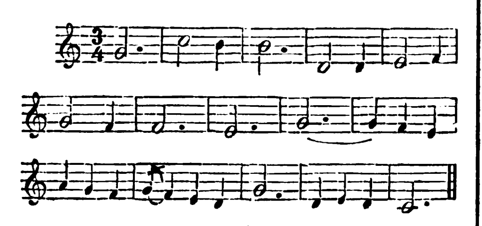


vaux du port. — En 1786, Louis XVI, qui avait fait prendre à son fils le titre de *duc de Normandie*, s'en fut visiter les travaux du port de Cherbourg commencés sous son règne; le souvenir de cette visite est conservé par une estampe gravée par *Helman : Départ d'une caisse conique en présence de Louis XVI en* 1786 (d'après Ch. de Lafosse, in-fol. en larg.) Déjà, pour l'année précédente, une estampe des mêmes artistes relatait le commencement de ces travaux : *Immersion d'une caisse conique dans la rade de Cherbourg en* 1785, in-fol. en larg. Quel est ce *Ch. de Lafosse?* Je ne connais dans la deuxième moitié du XVIIIe siècle que deux artistes du nom de *De Lafosse;* ce sont :

J.-C. de Lafosse, dessinateur d'ornements, d'attributs et de trophées; et *J.-B. de Lafosse*, graveur, qui a surtout traduit l'œuvre de Carmontelle. La réponse sera facile pour un iconophile cherbourgeois.

(Bou-Sada.) H. VIENNE.

—

Une valse d'il y a 18 ans. — J'ai entendu, un jour, par un orgue de barbarie, il y a 18 ans, une bien jolie valse dont je ne me rappelle que la phrase que voici :



Pourrait-on, d'après ce motif, me dire quelle était cette valse et où je me la procurerais? Je tiendrais beaucoup à la retrouver. S. D.

—

Saint Millan. Sa Légende. — Pourquoi, dans la rue de Tolède, à Madrid, saint Millan est-il représenté, sur la façade de son église, en habit d'évêque, un livre dans la main droite et dans la gauche une épée nue, dont la pointe pose sur une tête coupée qui se trouve, ainsi qu'une mitre, aux pieds du saint? — Cet évêque, ou cet abbé mitré, n'est-il pas celui dont une localité de la Castille, entre Burgos et Logrono, porte le nom? Il mourut vers 564, après avoir passé quarante ans dans une grotte, où il fit une multitude de miracles. Qu'est-ce qu'un auteur, nommé *Anguiano*, qui donne toute la légende de ce saint, au dire de Richard Ford, dans son *Handbook for travellers in Spain* (t. II, p. 861)?

P. L'A.

—

Le Bussolante à Rome. — Quelles sont, à Rome, les fonctions du *Bussolante?*

TH. PASQUIER.

—

Quel était le chant national français, avant la Marseillaise? — Nous n'osons pas demander (si toutefois il en a existé un) quel en était l'auteur, puisque l'on conteste à Rouget de l'Isle la paternité de la *Marseillaise*. Mais Béranger a répondu, et pour nous son attestation fait autorité et prévaut sur celle d'un recueil de chants populaires, d'un aloi douteux, où l'orthographe des noms propres est défigurée, et qui cependant a force de loi aux yeux de l'auteur de la dernière réponse sur ce sujet (p. 234). Cependant, une phrase de cette réponse pourrait faire supposer un peu de parti pris. « L'astre républicain n'a pas été, » dit-on, « propice à la poésie. » Compte-t-on pour rien et le *Chant du départ* et les poésies de M.-J. Chénier? Et ces productions seraient-elles donc inférieures à celles que nous avons vues naitre, depuis que l'astre républicain a été éteint? Mettra-t-on la *Parisienne* en parallèle avec la *Marseillaise*, et y a-t-il lieu de s'extasier devant des œuvres de la valeur du *Sir de Framboisy*, du *Mirliton* ou du *Pied qui r'mue?* J. DE T.

—

Stamboul. — D'où vient que les Turcs appellent ainsi Constantinople? J. P.

—

La confrérie des Batus blancs. — Au XVIIe siècle existait :

« *La vénérable et dévote confrérie des pénitens, nommés les Batus Blancs en Tholose, laquelle se solemnise pour le présent au couvent du tiers ordre de M. sainct Françoys, nommé les Béguins.* »

Cette confrérie avait été instituée en 1287 par bulle du pape Nicolas XIV. — Que signifie cette appellation des « *Batus Blancs* » ?

(Oued-Medjedel.) H. VIENNE.

—

Bonchamp a-t-il sauvé la vie des prisonniers républicains à St-Florent-le-Vieil? — Il n'est personne qui ne connaisse de réputation le monument élevé par David d'Angers à la mémoire de Bonchamp dans l'église de St-Florent-le-Vieil (Maine-et-Loire). L'artiste républicain a cru acquitter une dette de reconnaissance, en consacrant un de ses plus beaux chefs-d'œuvre au héros vendéen, dont les dernières paroles avaient été un cri de grâce pour les cinq mille prisonniers, parmi lesquels se trouvait le père de David. Ce fait est resté populaire et à peu près incontesté. Quelques insinuations des Mémoires de Mme Larochejacquelein, qui déclare, d'ail-

leurs, à ce point de son récit, ne parler que par ouï-dire, ne peuvent tenir contre une accumulation de certificats authentiques de témoins oculaires, réunis à la suite de la *Vie de Bonchamp* par Chauveau (Paris 1817). « Les canons étaient dirigés contre l'église » où étaient renfermés les prisonniers, quand on alla demander à Bonchamp ce qu'il voulait qu'on fît. Il répondit qu'il n'avait qu'une grâce à demander, c'était leur liberté. Vingt chefs attestent avoir vu; le curé Martin jure même avoir entendu donner cet ordre par Bonchamp lui-même. Il n'y a rien de plus péremptoire ni de preuves historiques mieux établies. J'ajoute que j'ai eu en mains une lettre du général d'Autichamp, qui affirme que c'est à lui-même, à St-Florent, que Bonchamp a parlé. Pourtant, M. Benjamin Fillon, qui fait une étude spéciale de l'histoire de la Révolution et tout particulièrement de la guerre vendéenne et qui a réuni sur cette période si intéressante une collection inappréciable de documents, où Louis Blanc, entre autres, a puisé à pleines mains, affirme, dans ses *Lettres à M. Anatole de Montaiglon* (IXe lettre) que *Bonchamp n'a pas sauvé la vie des prisonniers républicains à St-Florent* (à la Table). « Les documents et les témoignages les plus irrécusables » attestent, dit-il, qu'il était mort depuis 24 heures au moins, lorsque les prisonniers coururent risque de la vie. Les chefs se seraient seulement servis de son nom respecté et aimé de leurs soldats. Et M. Fillon semble se référer à « une brochure » de Bouvier des Mortiers, l'historien de Charette, qui aurait « victorieusement » démontré la fausseté de cette légende. *Quelle est cette brochure?* Et, à l'appui de cette opinion, *quelles preuves nouvelles ou anciennes* peut-on donner? Dans un mémoire mss., que j'ai vu, Esnault, mort depuis président du tribunal civil de Saumur, déclare avoir logé Bonchamp blessé dans sa maison, et être venu, par son ordre, de Cholet à St-Florent, porter aux chefs vendéens le dernier vœu du mourant, qui était la grâce des prisonniers. C'est un important témoignage, dont pourrait s'aider l'opinion de M. Fillon, mais qui ne peut suffire seul à détruire même une légende, accréditée d'après un véritable ensemble de preuves. *A qui croire?*

(Angers.) C. P. P.

—

Brunehaut (chaussée). — Peut-on donner une explication satisfaisante du mot *Brunehaut*, appliqué à d'anciennes voies, dans diverses parties de la France, quoique cette reine n'ait jamais eu d'autorité sur certains pays où l'on rencontre ce nom, en Bretagne, par exemple.

L'abbé VAL. DUFOUR.

—

Renseignements sur une famille Brown. — Peut-on me fournir des renseignements généalogiques sur une famille Brown, éteinte ou existante, dont les principales branches s'établirent dans les comtés de Surrey et Sussex en Angleterre? Leurs armoiries étaient de sable, 3 lions passant en bande entre 2 doubles cotices argent portant pour crête un aigle déplié vert. Un « *Héraut d'Ulster* » emporta, dit-on, avec lui quelques livres irlandais de généalogie, en France, où il s'enfuit avec le roi Jacques d'Angleterre en 1689. Ces livres sont-ils conservés et contiennent-ils aucunes descendances de la famille en question? JUSTIN BROWN.

Hobart Town (Tasmanie).

—

Fouquier-Tinville fut exécuté le 16 floréal (6 mai 1795) : Où fut-il enterré? — Les historiens de la Révolution s'arrêtent au lendemain de thermidor. M. Michelet lui-même, qui a consacré un chapitre spécial aux exécutions et à la sépulture des victimes, n'en fait nulle mention, parce qu'il n'aborde pas la période de la réaction. Il ne serait pas toujours indifférent de savoir si les bourreaux furent confondus avec leurs victimes, et, en particulier, où fut porté le corps du terrible accusateur public; une tradition, insoutenable à notre avis, voulant qu'il eût été enterré dans le cimetière de l'église Saint-Paul.

L'abbé VALENTIN DUFOUR.

—

Dehèque est-il un pseudonyme? — A la fin d'un compte rendu de l'ouvrage intitulé : *Anthologie grecque*, traduit par M. Dehèque, etc. (*Revue de l'Instruction publique* du 9 juin 1864, on lit ces mots : « Nous espérons que M. F. D. verra dans le plaisir que nous a causé son *Anthologie* un éloge suffisant : lui-même, en cachant son nom, a voulu s'effacer devant le modèle qu'il a tant aimé. » Il résulte de là que Dehèque est un pseudonyme. D'un autre côté, la même Revue, le nº du 3 mai 1860, a donné une notice sur M. Dehèque (Félix-Désiré), membre libre de l'Académie des inscriptions; où l'on annonce « que le savant helléniste (M. Dehèque) a sous presse une traduction complète de l'*Anthologie grecque*, faite sur le texte de l'*Anthologia græca palatina*, Jacobs, 1813. » Donc, Dehèque n'est pas un pseudonyme, car je ne pense pas que l'Académie des inscriptions et belles-lettres admette un membre sous un faux nom. Le célèbre helléniste F. D., qui m'a fait une réponse si satisfaisante au sujet d'Hérodianus, pourrait peut-être me tirer d'embarras. E. P.

—

Catherine Théot. — Cette Catherine Z.,

qui de concert avec le constituant, avec le chartreux dom Gerle, fonda la secte des Visionnaires, n'aurait-elle pas été fictivement surnommée *Théot*, par abréviation de Théotokos, Θεοτόκος, c'est-à-dire *Mère de Dieu*, comme le réformateur Ganneau (*Vid.*, pp. 52, 77) répondait au sobriquet de *Mère-et-Père*, autrement *Mapa?* J. P.

—

De Cordemoy, chanoine régulier de Saint-Jean de Soissons et prieur de la Ferté-sous-Joüars (*sic*), auteur du « *Nouveau Traité de toute l'Architecture.* » Paris, J.-B. Coignard, 1706, in-12, réimprimé en 1714, et de « *Réponse aux Remarques du sieur Février sur le Nouveau Traité*, etc., » insérée dans les *Mémoires de Trévoux*, juillet 1710, serait-il le même personnage que Louis Géraud de Cordemoy, né à Paris le 7 décembre 1651 et mort en la même ville le 7 février 1722, prêtre et docteur en théologie, qui, après avoir fait partie des missions de Saintonge, fut, en 1679, nommé abbé de Fénières de l'ordre de Cîteaux dans le diocèse de Clermont en Auvergne? Ce dernier était auteur de nombreux ouvrages de théologie et de controverse, dont on trouve la liste dans la *Biographie générale*. Quérard, sans donner les motifs de son opinion, en fait deux personnes distinctes.

(Epernay.) Et. C.

—

Le R. P. Michel Le Conte. — Je désirerais obtenir quelques renseignements biographiques sur le R. P. Michel Le Conte, prieur des F.F. Hiéronymites de Charleville, auteur d'un « *Docte Catéchisme*, » imprimé à Rouen, 1675, petit in-12.

(Epernay.) Et. C.

—

Mémoires de Barras. — On parle, en ce moment, de publier les Mémoires de *Barras*. Mettra-t-on, au verso de la première page, où s'étale d'habitude le portrait de l'auteur, un *fac-simile* de l'estampe suivante : *Paul Barras, Ier du nom, Roi de France et de Navarre*, etc. (avec guillotine sur l'écusson armorié)? — On a d'autres portraits de cette conscience, toujours à l'encan, mais je crois que celui-ci serait de beaucoup le plus piquant. Avis à l'éditeur.

(Bousada.) H. Vienne.

—

Dictionnaire bibliographique de Psaume. — Un bibliographe assez instruit, Psaume, connu par sa fin tragique (il fut assassiné (1) par ses deux gendres), a laissé un *Dictionnaire bibliographique* publié à Paris en 1824 par le libraire Ponthieu. On peut consulter, à l'égard de ce *Dictionnaire*, une note insérée au Catalogue Pixérécourt, n° 2190, et signée *Charles Nodier*. L'ingégieux académicien observe que Psaume, en se servant du *Manuel du libraire* de M. Brunet, y avait joint une foule de notules malveillantes et acerbes, qui révélaient naïvement les opinions, c'est-à-dire les préventions et les haines de l'auteur. Le livre tel qu'il est ne donne pas l'idée de ce qu'il a été. « On n'a, pour ainsi dire, con« servé que les euphémismes. Le libraire « Gosselin, acquéreur de l'édition entière, « fut obligé d'y semer les cartons d'une main « prodigue, pour en rendre la publication « possible. » — Un des correspondants de l'*Intermédiaire* pourrait-il révéler l'existence d'un exemplaire *avant les cartons*, et donner quelques détails à son égard?

Bien peu de personnes se souviennent sans doute des aménités de style de Psaume. En voici un échantillon emprunté à l'article du vicomte de Bonald : « Les « productions de ce ténébreux écrivain « n'ont eu un peu de vogue que parce que « certains valets de plume de la tyrannie « avaient fait à leur auteur un immense « trousseau de réputation. Mais comme « toutes les choses humaines, ce trousseau « commence à s'user et tombe même en « lambeaux, depuis que les théories du « despotisme, si ingénieuses qu'elles puis« sent être, ne sont plus de mode. » E. G.

(1) On a imprimé, à Nancy, en 1829, la *Grande complainte sur l'assassinat d'Et. Psaume*. Elle contient 151 couplets, et elle est ornée des portraits gravés sur bois des meurtriers.

—

Rétif de la Bretonne. — Le livre du *Boudoir de la reine Marie-Antoinette*, par L. Lacour (J. Gay, 1862), cite à la page 128 un ouvrage de Rétif, intitulé : *Tableaux de la bonne compagnie*, en 2 vol.

Cet ouvrage, qui ne figure pas dans le catalogue Monselet, est sans doute la contrefaçon d'un autre ouvrage de Rétif, qu'on prie d'indiquer.

(Rouen.) L..... n.

—

Bâtons rompus. — J'ai trouvé naguère dans une boîte de bouquiniste une brochure in-8° de 32 p., ayant en guise de titre un faux-titre ainsi conçu : *Bâtons rompus*. Elle contient quatre articles dont voici les intitulés : 1° *La Saint-Barthélemy n'a été qu'un coup d'Etat nécessaire* (p. 3-13). — 2° *Aux ergoteurs du libéralisme. Mars* 1830 (p. 14-17). — 3° *Théorèmes politiques. Mai* 1830 (p. 18-27). — 4° *Des machines. Sept.* 1830 (p. 28-32). — On lit, après le mot FIN : *Impr. de Mme veuve Poussin, rue et hôtel Mignon*, 2. — Pourrait-on, d'après ce signalement exact, me dire ce qu'est cette brochure anonyme et informe, si c'est un tirage à part de quelque revue, et quel en est le père. On remarquera que les trois premiers morceaux sont antérieurs

à la révolution de Juillet, et je dois ajouter qu'ils poussent vivement au coup d'Etat; le second morceau, daté de mars 1830, traite *in terminis* la question du fameux article 14 de la Charte et conclut ainsi : « Disons, pour en finir, que si le corps « électoral, et par suite, le pouvoir législa- « tif, s'obstinent à tenir la question ren- « fermée dans le cercle vicieux où elle est, « le seul moyen de l'en faire sortir est l'em- « ploi de l'article 14. — Et, heureusement, « c'est un moyen constitutionnel. » Quel est, entre autres, le publiciste à *bâtons rompus*, qui a eu cette *heureuse* inspiration? S. D.

—

Valet à tout faire. — Le *Valet à tout faire*, annoncé dans la collection de farces, sotties et moralités qui devait faire partie de la Bibliothèque gauloise de Delahays, et qui n'a pas paru, est-il la même pièce que le *Varlet à louer à tout faire, par Christophe de Bordeaux*, *Parisien*, réimprimé dans le premier volume des Anciennes Poésies françaises, publiées par M. A. de Montaiglon, chez Jannet?

(Rouen.) L..... n.

—

Journal de Collé et Bibliothèque de l'Esprit français. — La *Bibliothèque de l'Esprit français*, publiée en 1852-1855, par Eugène Didier, 6, rue des Beaux-Arts, annonçait (v. la couverture du *Chamfort*) le *Journal de Collé*, 1748-1772. Ce Journal a-t-il paru?

A-t-on publié, dans cette collection, d'autres auteurs du XVIIIe siècle, que : *d'Alembert, — Boufflers, — Chamfort, — Duclos, — Me d'Épinay, — Favart, — Fontenelle, — Grimm, — Piron, — Rivarol?*

(Rouen.) L..... n.

—

B. Rhenani Libri tres, etc. — En quelle année parut la première édition des *Libri tres rerum Germanicarum* de *Beatus Rhenanus?* (Ce n'est pas en 1551.) — En quelle année Beatus Rhenanus se trouvat-il à Paris? Tous les détails qu'on pourrait me fournir seront bien venus.

(Bischwiller.) A. Kiefer.

—

Que sont devenus les papiers de de L'Aulnaye? — Un archéologue, un littérateur instruit et bizarre, de L'Aulnaye, connu surtout par son édition de Rabelais, est mort à Paris avant 1830, dans la misère, laissant une grande quantité de manuscrits où il avait réuni les matériaux de divers ouvrages qu'il préparait, mais qu'il n'acheva pas. Il s'y trouvait notamment une *Bibliothèque* de ces éloges facétieux qui furent à la mode au XVIe et au XVIIe siècles (éloges du pou, de la boue, de la paille, etc., etc.), panégyriques bouffons, dont Dornavius a réuni un grand nombre dans le curieux in-folio intitulé : *Amphitheatrum sapientiæ Socraticæ.* Les papiers de de L'Aulnaye sont-ils perdus? Y aurait-il moyen de savoir ce qu'ils sont devenus et dans quelles mains ils se trouvent? F. G.

—

Ouvrages relatifs à la peine de mort.— Une personne qui s'occupe d'une bibliographie des ouvrages relatifs à la peine de mort, et qui n'est pas en position de pouvoir rechercher facilement dans les revues et journaux des trente à quarante dernières années les articles publiés sur ce sujet, prie les lecteurs de l'*Intermédiaire* de lui communiquer les renseignements qui leur reviendraient en mémoire ou qu'ils auraient recueillis. L. L.

—

« Envierges » et « Ratrait ». — On lit dans le *Moniteur* du 10 juillet 1864 : « Les travaux de la rue Puebla, dans le 19e arrondissement, se poursuivent avec la plus grande activité, et cette nouvelle voie de circulation est à peu près tracée maintenant, depuis la Petite-Villette jusqu'à Belleville; elle est la première section du grand tracé qui doit traverser et aérer cette partie de l'ancienne banlieue. Plus tard, elle sera continuée à travers le quartier dit des *Envierges*, et, après un parcours assez long ira s'engager dans la contrée du *Ratrait.* » — Quelle est la signification des mots *Envierges* et *Ratrait*, qui peut être sont des corruptions d'autres termes? B. L.

—

Le bois d'Irlande si estimé au XVe siècle serait-il le pin du Nord? — C'est surtout dans les Comptes de la maison des ducs de Bourgogne, conservés aujourd'hui aux Archives générales du Nord, que *le bois d'Irlande* se trouve mentionné.

En 1423, il est nommé bois *Danemarche.*

En 1426, le comptable porte en dépense 1,111 l. pour les estoffes et façon des ais de *bos d'Irlande* du lit de Philippe le Bon dedens son vaissel (vaisseau).

En 1431, les trois coffres de *bois d'Irlande*, en quoy a esté mis le corps de Josse, fils de Jean sans Peur, coûtent VI l. XII s.

A Béthune (1447), on parle de quesneaux et *trameaux d'Alemarche* pour le faux-rain de la fenestre bellevisme de la halle échevinale.

En 1497, on mentionne des *transneaulx* à XII sous pièche et une pièche de bois de *transne.*

(Raismes.) De la Fons-Mélicocq.

—

Réponses.

Porcelaines du nord de la France (*Vid.* p. 35). — Je possède deux pièces de porcelaine à la marque L V entrelacés : un petit sucrier et une écuelle à bouillon. Le petit sucrier est marqué à l'encre de chine, au pinceau. L'écuelle est marquée en rouge, également au pinceau. La soucoupe, fort grande relativement à l'écuelle, porte la même marque, brûlée dans la pâte. — La décoration des trois pièces est uniforme; elle consiste en deux guirlandes légères et un semé de pois, le tout en or. Les anses de l'écuelle représentent des branches d'olivier; sous l'anse du couvercle, comme au centre de la soucoupe, on a dessiné en or une anémone. — La porcelaine est d'un blanc de lait très pur.

(Bruxelles.) C. A. C.

—

Un journaliste français cité en 1757 *Vid.* p. 50). — Le journaliste en question me paraît être le père Bertier, jésuite, directeur des *Mémoires de Trévoux*. Il s'était exprimé ainsi dans le n° d'oct. 1755 (p. 2643), à propos d'un programme d'exercices en langue grecque : « Ce grec, si révoltant pour « quelques Flamands peu lettrés, reprend « faveur dans la capitale du royaume; on « lui fait accueil parmi un monde très ja- « loux de ne perdre ni son temps, ni sa « réputation; enfin, si l'exemple de Paris « est contagieux pour tant d'autres raisons, « au moins, dans le cas présent, il doit suf- « fire pour lever le scrupule, ou pour dissi- « per la mauvaise humeur des provinces. » Ces exercices avaient été donnés à Lille, au collége que les jésuites y dirigeaient.

PIERRE CLAUER.

—

L'homme au masque de fer (*Vid.* pp. 86, 124, 153). — Aux renseignement fournis par l'*Intermédiaire*, p. 71 et p. 86, il est utile, intéressant et curieux d'ajouter les indications suivantes sur quelques ouvrages relatifs au *Masque de fer* :

1. — *L'Homme au Masque de fer*, par Paul-L. Jacob, bibliophile. In-8°, de 20 feuilles et un quart. Imp. de Dondey-Dupré, à Paris (septembre 1836). — Chez Magen, quai des Augustins, n° 21; 7 fr. 50 c.

Beuchot, en indiquant cet ouvrage dans sa *Bibliogr. de la France*, numéro 39, du 24 septembre 1836, p. 461, numéro 4765, dit en note :

« L'auteur répète ce qu'il avait avancé dans la *Revue de Paris*, il y a quelques mois (en 1836), que Voltaire est auteur des *Mémoires secrets pour servir à l'histoire de Perse*. Il est le premier, je crois, qui ait émis cette opinion, qui me paraît incompatible avec les termes dont Voltaire parle de ces *Mémoires secrets* dans son *Supplément au Siècle de Louis XIV*.

« Quant au *Masque de fer*, l'auteur adopte et soutient l'opinion, déjà émise, que le prisonnier au masque de fer est le surintendant *Fouquet*. Ce n'est pas l'opinion de Voltaire, qui croit que le prisonnier était un frère de Louis XIV. M. de Cayrol pense même que la cause de la détention de Fouquet fut la connaissance du secret de l'Etat. A l'appui de l'opinion de Voltaire, on cite un mot de Louis XVIII. »

Beuchot termine sa note par la citation suivante qu'il tire de la *Revue rétrospective*, avril 1834, tome III, p. 113 :

« Un jour, à l'ordre, peu de temps avant sa mort (septembre 1824), Louis XVIII, selon son habitude, paraissait absorbé dans son fauteuil, quand une conversation s'engagea, sur l'histoire du *Masque de fer*, entre M. le comte de Pastoret, gentilhomme de la chambre du roi, et un de ses collègues. M. de Pastoret défendait vivement l'opinion énoncée plus haut. Le roi, en l'entendant, sembla sortir de son assoupissement, mais ne dit mot. Le lendemain, une nouvelle discussion s'éleva encore, à l'ordre, entre les mêmes interlocuteurs, sur une autre question historique également controversée. M. de Pastoret fut interrompu par le roi, qui lui dit : « *Pastoret, hier, vous aviez raison, aujourd'hui vous avez tort.* »

2. — *Histoire de l'Homme au masque de fer;* par Paul-L. Jacob, bibliophile. Nouvelle édition. In-18, de 7 feuilles et demie, plus un portrait. Imp. de Desrez, à Batignolles-Monceaux (octobre 1840). A Paris, chez Delloye, place de la Bourse, n° 13; 1 fr. 75 c.

En indiquant cette nouvelle édition dans sa *Bibliogr. de la France*, numéro 45, du 7 novembre 1840, p. 604, numéro 5364, Beuchot dit en note :

« La *première édition* a paru dans la *Revue de Paris*. M. Paul-L. Jacob soutient que le prisonnier au masque de fer est le surintendant Fouquet. »

Beuchot s'est trompé quant à la *première édition*. Elle a paru en 1836 en volume séparé, in-8°, ainsi qu'il l'a indiqué lui-même (*Voy.* ci-dessus). Primitivement, l'article de M. Paul Lacroix avait paru dans la *Revue de Paris*.

3. — *Les Crimes célèbres*, par Alexandre Dumas, Arnould, Fournier, Fiorentino et Mallefille. Tome VIII, in-8°, de 21 feuilles un quart, plus 5 pl. Impr. de Madame veuve Dondey-Dupré, à Paris (octobre 1840).

Beuchot dit, dans deux notes de sa *Bibliogr. de la France* (numéro 45, du 7 novembre 1840, p. 602, numéro 5344, et p. 604, numéro 5364) :

« Ce volume contient : *Ali-Pacha*, 2e partie, par M. Mallefille; *La Constantin*, par

M. Arnould; *l'Homme au masque de fer*, par le même.

« Les six premiers volumes ne portent que le nom de M. Alexandre Dumas.

« M. Arnould croit que le personnage (au masque de fer) est *né près du trône.* »

S. P., de Moscou.

—

A-t-on calomnié le P. Loriquet? (*Vid.* pp. 100, etc., 229). — Le savant bibliothécaire de Reims a dit le dernier mot dans la question. J'ajouterai, à titre de documents : *Lettre de M. Mazeron, avocat*, du 14 mai 1844, insérée dans l'*Écho de l'Allier*, et reproduite dans l'*Ami de la Religion*, t. CXXI, p. 426. L'auteur de la lettre avait entre les mains la première édition, et il affirmait que les mots incriminés ne s'y trouvaient pas. — *Le Père Loriquet*, dans l'ouvrage de Ch. Barthélemy : *Erreurs et mensonges historiques* (Paris, 1863) p. 260-268. D'après ce dernier article, l'auteur de la calomnie serait un ancien élève des jésuites ; et comme autorité, M. Barthélemy cite M. Martial Marcet de la Roche-Arnaud, à la p. 42 de son *Mémoire à consulter sur le rétablissement des Jésuites en France*, et dans la *Quotidienne* du 21 mai 1844. La calomnie sortit des bureaux du *Constitutionnel*. — Voir encore le *Bibliophile belge*, t. II, p. 419. PIERRE CLAUER.

— *Le Grand journal* (4 sept.) rapporte dans la Chronique des chroniqueurs, d'après *la Petite Revue*, que la fameuse phrase : « *le Marquis de Buonaparte, etc.* » serait une plaisanterie de trois jeunes littérateurs, depuis membres de l'Académie française, dont deux vivent encore, M. V... et M. D... CHARLES.

—

Renseignements et Documents sur Olivier de la Marche (*Vid.* pp. 103, 156, 269). — Les Archives du royaume de Belgique, à Bruxelles, renferment un grand nombre de documents sur Olivier de la Marche. Un jeune érudit, du plus rare mérite, M. J.-B. Blaes, décédé le 1er déc. 1861, avait entrepris d'écrire une notice étendue sur ce premier maître d'hôtel de Philippe le Bon, de Charles le Téméraire, de Marie de Bourgogne et de Maximilien. Il n'a pu malheureusement terminer ce travail. Il a laissé seulement 25 pages de rédaction au courant de la plume, qui comprennent les années 1426 à 1467. Outre ce premier essai, j'ai retrouvé, dans ses cartons, environ 60 pp. de notes ou de copies de pièces authentiques sur O. de la Marche. Ces documents sont relatifs aux années 1467 à 1489. Ol. de la Marche n'étant mort qu'en 1502, des recherches nouvelles devraient être faites jusqu'à cette époque, pour retrouver les renseignements que renferment les Archives de Belgique sur les dernières années de ce personnage. Dans les notes de M. J.-B. Blaes se trouve à l'année 1483 une analyse des instructions données à Ol. de la Marche, envoyé en 1483 auprès des princes français, après la mort de Louis XI pour les prévenir que Maximilien avait pris la résolution de ne point exécuter le traité conclu par lui avec le feu roi. M. J.-B. B. avait également réuni, dans un dossier séparé, des renseignements sur les divers ouvrages publiés par Ol. de la Marche et sur ceux qui lui ont été attribués. Olivier mourut le 1er févr. 1502, à Bruxelles, à l'âge de 74 ans. Ses biographes disent qu'il fut enterré dans l'église des Chanoines réguliers de *Currenberg*. Il y a probablement confusion ; il s'agit sans doute de l'église collégiale d'*Anderlecht*, où il y avait un chapitre de chanoines et dont dépendait le hameau de *Cureghem*, aujourd'hui enclavé dans les faubourgs de Bruxelles. CH.-A. CAMPAN.

— Les documents relatifs à Olivier de la Marche sont dans mes mains, mais ils demeurent la propriété de Madame veuve Blaes, mère du regrettable jeune homme qui les avait recueillis.

Je crois qu'il ne serait pas impossible d'en obtenir copie, en promettant de mentionner les recherches de son fils, dans la publication où elles seraient utilisées.

CH.-A. CAMPAN,
Secr. de la Soc. de l'Hist. de Belgique.

—

Vinaigre d'Annibal (*Vid.* pp. 143, 175). — Casanova de Seingalt, en racontant son évasion des *Plombs* de Venise, s'exprime ainsi : « Je me souvins d'Annibal, qui, « selon Tite-Live, s'était ouvert un pas« sage à travers les Alpes en brisant les « rochers à coups de hache et d'autres in« struments, après les avoir ramollis avec « du vinaigre. Je croyais qu'Annibal avait « réussi à cela, non par *aceto*, mais *aceta*, « ce qui dans le latin de Padoue pouvait « bien être le même qu'*ascia*. » Sans croire à l'efficacité du moyen, il ne laisse pas de l'employer pour n'avoir rien à se reprocher. Ce passage confirme l'explication donnée, p. 175, par M. E. P. (Voir *Mém. de Casanova*. Edit. de Bruxelles, 1863, t. III, p. 78.) M. Ed. Fournier, en relevant cette erreur historique, cite une dissertation de REY sur l'*emploi du vinaigre à la guerre*, que je n'ai pu consulter. Voir l'*Esprit dans l'histoire*, 2e éd. 1860, p. 8, note.) L'abbé VAL. DUFOUR.

—

Etymologie du mot « patois » (*Vid.* pp. 147, 189, 233). — Voudrez-vous bien permettre à un Languedocien d'essayer de répondre à cette question ? Je ne pense pas que le mot *patois* vienne du latin *patrius*, pas plus que de *patrienses* et encore moins

de *patavinitas*. N'en déplaise à Ménage, à La Monnoye et aux auteurs du *Dictionnaire de Trévoux*, je ne partage pas l'opinion de ces autorités, et je ne vois dans *patois* que le mot provençal et languedocien *patoués* francisé ou tout simplement prononcé à la française, L'un est évidemment la traduction de l'autre; quel est des deux le plus ancien? Je suis porté à croire que c'est *patoués*, qui vient lui-même de *patés*, lequel signifie: jargon, langage rustique, *patois* si l'on veut, et se dit encore dans quelques localités de l'ancien Languedoc. Quant à l'étymologie du mot *patés*, ne la trouverait-on pas dans le mot *pâti*, qui, en provençal, en languedocien, en gascon, en catalan, en mayorquain, etc., signifie : cour, basse-cour, place, parvis, vestibule? De *pâti* sont venus l'adjectif mayorquain *patâ* (rustre, maladroit) et l'adjectif espagnol *patan* (paysan, rustre, grossier). On appelle *patois*, — j'emprunte au Dictionnaire de l'Académie sa définition, — le langage du peuple et des paysans, particulier à chaque province : c'est un jargon plus ou moins rustique, plus ou moins grossier, mais qui n'est réputé tel, ainsi que le fait remarquer avec raison l'abbé Des Sauvages, dans son *Dictionnaire languedocien-français*, que « relativement à « un autre langage de même genre, qui est « plus pur, plus correct, plus cultivé, que « parlent les personnes lettrées ou bien « élevées. » A l'époque où les langues néolatines, issues du mélange des idiomes barbares avec le latin, commencèrent à se former, elles ne purent être et ne furent, tout d'abord, qu'un jargon grossier qui dût être parlé dans le *pâti* (dans la cour ou sur la place publique), c'est-à-dire par les paysans et les gens de la basse classe, bien avant d'être admis au château ou au salon, d'être parlé par la haute classe et de devenir la langue nationale du pays. Ce jargon, le *sermo rusticus* des latins, la *lingua romana rustica* des rédacteurs des actes du Concile de Tours, la langue du *pâti*, devint les *patés*, dans le langage vulgaire, par opposition au *lati*, et plus tard le *patoués* en provençal et en languedocien, le *patuè* en catalan, le *patuâ* en dialecte mayorquain et enfin le *patois* en français.

(Barcelone.) V—T.

—

Rouget de Lisle et la Marseillaise (*Vid.* pp. 147, etc., 233). — Je désirerais une explication sur la première phrase de l'article de M. V. Dufour, où il met sur le compte de Rouget de l'Isle le *Chant du Départ*, que tout le monde croyait jusqu'à présent appartenir à Joseph Chénier. — Et puisqu'il s'agit de *la Marseillaise*, est-on fixé sur le nombre des couplets? J'ai sous les yeux un exemplaire de la fin de 1792, intitulé : *Chant de guerre pour l'armée du Rhin*, et j'y trouve 8 couplets. Les éditions postérieures n'en contiennent que 7 ou même 6 seulement.

(Lyon.) S. M.

—

Origine de certains dictons locaux (*Vid.* p. 164, 221, 234 et 248). — Depuis le peu de temps que ma question a été posée, j'ai été honoré de quatre réponses savantes et curieuses. Cela prouve l'intérêt qu'elle a su exciter non-seulement au point de vue de la curiosité, mais encore à celui de l'histoire intime de nos pères. En effet, plusieurs de ces vieux dictons ont conservé, comme le blason et la vénerie, beaucoup de mots de notre vieille langue française, portant avec eux l'empreinte de mœurs et de coutumes qui ne sont plus et peuvent donner des renseignements précieux sur le caractère, les productions et l'industrie de telle ou telle contrée dans les temps qui nous ont précédés.

Je remercie bien vivement Messieurs L. On., Ch. Marty-Laveaux, Ad. Bouyer, A. Canel, F. D. de Rennes et mon honorable compatriote R. D., que ses citations grecques m'ont fait reconnaître pour un académicien aussi savant que modeste.

Mon séjour à la campagne ne me permet pas encore de consulter tous les ouvrages qui m'ont été indiqués; je ne manquerai pas de le faire, l'hiver qui vient.

Je continue à faire appel à tous nos aimables collaborateurs et j'apporte encore une petite pierre au monument.

L'observation de M. A. Canel (p. 234) sur les dictons : *Bourg-sur-Gironde*, etc., et *Entre Candes et Monsoreau*, etc. (*Candes* et non *Caudes* comme on a imprimé à tort), vient, pour le dernier, de ce que rien ne sépare les deux paroisses de Candes et de Monsoreau; l'autre est né de la rivalité qui a existé de tout temps entre les deux villes de Bourg et de Blaye. Justement blessés des injures de leurs voisins, les Bourcais (ainsi se nomment les habitants de Bourg, bien que *Bourgez* ou *Bourgeais* soit le nom de la contrée), les Bourcais, dis-je, ripostaient par :

Blaye sur rocher,
petite ville, monde enragé.

Les Blayais recevaient encore de leurs voisins l'épithète de *Mangeurs de gogues*. Ce mot de *gogues* vient, disent les uns, d'un mets grossier en usage à Blaye; d'autres font remarquer que c'est précisément le nom d'un terrain bas et marécageux qui touche les murs de la Citadelle, laquelle renfermait autrefois toute la ville de Blaye. Monsieur Carle de Rash, qui doit connaître parfaitement la contrée, nous donnerait, peut-être, une meilleure explication.

Je crois que, pour ne pas abuser des colonnes de l'*Intermédiaire*, il suffira d'y publier les dictons qui paraîtront inédits, tout en continuant à mentionner autant que

possible les recueils où pourrait puiser l'érudit qui voudrait se livrer à un travail d'ensemble. J'indiquerai dans ce genre une pièce manuscrite fort curieuse du XIIIe siècle citée par Legrand d'Aussy et publié par lui en entier dans le tome III, page 347 de la *Vie privée des Français.*

*** (Gironde). CHRISTAGÈNE.

— Le bon Rabelais, qui était Tourangeau, n'a garde d'omettre celui qui se rapportait à Chinon : *Chinon — petite ville, grand renom.* Moi, qui ne suis pas de Touraine, j'ose à peine faire allusion à la pauvre ville de Bauvais, traînant non pas deux boulets, mais bien trois damnables rimes en *ante* dont sans doute elle ne mérite plus de conserver aujourd'hui la honte et le poids. Voici maintenant un très vieux dicton se rattachant à une localité toute petite, mais celui-ci me semble plus gai et je ne consens à le rapporter que parce qu'il y aurait une malséance ridicule à prendre ces sortes de drôleries au pied de la lettre et qu'en somme leur application est nulle de tous points : *Coutume de Bulle en Bullois — Les femmes accouchent au bout de....* (1) *mois.* Je rapprocherai de cette saillie toute gauloise un proverbe d'une singulière mélancolie et qui distingue assez sous ce rapport le pays gracieux du redoutable conventionnel St-Just : *A la fête de Blérancourt — Adieu les beaux jours.* Le patron de cette fête tombe le 1er août. Mais le département de l'Aisne ne perche pas en Provence. De là sans doute la morosité dont il fait preuve dans le cas présent.

JACQUES D.

—

A bon entendeur, salut (*Vid.* pp. 164, 221, 235). — Ce proverbe signifie : à qui comprend honneur, bénédiction, hommage! Les Allemands disent de même : *Gelehrten ist gut predigen;* en latin : *Viro docto bene dicitur, viro docto assurgitur.* — Pour ce qui est du mot *salut*, il est loin de signifier également, indistinctement, *bonjour* ou *adieu.* Celui qu'on nommait à bon droit l'*arbitre des élégances*, consacra toute sa première leçon, à la Faculté des lettres de Paris, c'est-à-dire une bonne heure au moins, à montrer à ses auditeurs attentifs la distance qui sépare *salut* de *adieu*, je veux dire *ave* ou *salve* de *vale*, χαῖρε de ὑγίαινε ou de ἔρρωσο. Au fait, la formule de salutation varie selon la partie du jour et aussi suivant qu'on s'aborde ou qu'on se quitte. Martial, dans l'épigramme LVI du livre Ier, se rit de lui-même qui porte gauchement le salut du matin :

Et matutinum portat ineptus ave,

De son côté, Dion Cassius rapporte qu'Adrien, l'empereur Adrien, fit un solécisme en saluant, puisqu'il se servit le matin de l'expression consacrée pour le soir : Καὶ ἠσπάσατο, οὔ τί γε τῷ ἑωθινῷ προσρήματι τῷ χαῖρε ἀλλὰ τῷ ἑσπερινῷ τῷ ὑγίαινε χρησάμενος.

L'illustre Boissonade savait cela mieux que moi, et mainte autre chose dont il ne manqua pas de gratifier l'assistance.

Un autre adage touche de bien près à celui que j'ai tâché d'élucider, c'est : *A bon entendeur, diseur à demi.* Au delà du Rhin, la variante serait : à bon entendeur il ne lui faut pas une charretée de paroles : *Wer Klug ist merkt die Sache an einem Wort*; en latin : *pauca, sapienti sat.* Sans doute, rien n'est difficile comme de mettre la main sur l'extrait de naissance d'un proverbe. Tout bon mot ne devient pas proverbe dès le premier jour. Du moins, on peut découvrir à quel époque tel ou tel dicton a reçu dans la langue le droit de bourgeoisie ; il suffit, pour cela, de remonter provisoirement jusqu'à une honnête antiquité relative et de lire le mot dans Rabelais, par exemple ou dans tel autre écrivain du même temps. J. PALMA.

—

Le chevalier d'Urtuby (*Vid.* pp. 164, 222). — Heurtebize, Hurtebisse, Hurtebie, Urtubie, Urtuby, etc., sont variantes du nom patronymique d'une ancienne famille picarde, qui posséda la seigneurie de Rogécourt (Aisne), de 1603 à 1789. François-Bernard d'Heurtebize (il signait ainsi), seigneur dudit Rogécourt, eut de Suzanne Hédouin, entre autres enfants :

Théodore-Bernard-Simon d'Heurtebize, qui a signé d'Urtubie, puis Durtubie (*post* 1789) et devait signer Durtebisse, selon l'Administration de la Guerre, — *dit le chevalier d'Urtubie*, né à La Fère, le 17 août 1741. Théodore d'Urtubie, sous-lieutenant au *Corps Royal* (désignation officielle de l'artillerie), le 21 oct. 1755, fut successivement capitaine et chevalier de Saint-Louis, major du régiment de La Fère en 1781, colonel le 22 août 1791, général de brigade, et enfin général de division, inspecteur-général de son arme, le 21 prair. an V. Retraité le 27 brum. an X, légionnaire le 4 germ. an XII, il était administrateur de la Caisse d'amortissement, lorsqu'il mourut à Paris, le 22 févr. 1807. Son *Manuel de l'artilleur* a eu de nombreuses éditions : celle de 1787 (Paris, Didot) contient 13 planches bien gravées et individuellement signées : *Le chev. d'U-Fecit.*

(La Fère.) H. DE S.

—

Un tableau de Van-Dyck (*Vid.* p. 192). — L'éminent graveur et peintre Visscher a gravé une très belle estampe que je possède, représentant *Achille et les filles de Lycomède*, mais il en attribue la peinture

(1) Le proverbe dit trois.

à Rubens. Pourtant, en examinant cette composition avec soin, on trouve que l'ordonnance et les airs de tête feraient penser de préférence à Van-Dyck. Rubens aussi a-t-il fait un *Achille reconnu?* Quand il échangea contre les antiques de Sir Dudley Carleton un certain nombre de ses merveilles, il mentionna entre autres : *Un quadro di un Achille vestito di donna, fatto del meglior mio discepolo e tutto ritocco di mia mano, quadro vaghissimo e pieno di molte fanciulle bellissime.* Les pièces originales ont été publiées par le savant M. Carpentier. — Si, du reste, M. W. B. ne connaît pas l'estampe de Visscher, je la tiens à sa disposition. Il pourra voir si réellement elle présente de l'analogie avec le tableau de Victor Wolfvoet qu'il vient de découvrir.

(Grenelle.) JACQUES D.

—

Claude Mellan, peintre (*Vid.* pp. 192, 223). — Chez un collectionneur de Paris, M. Louis, 38, rue Bellefond, on peut voir une répétition *originale* du tableau de *Saint-Jean-Baptiste*, peint par Claude Mellan, et que possède M. le comte de La Tour du Pin à Nantes. A.

—

Un chien regarde bien un évêque (*Vid.* pp. 196, 252). — Y a-t-il lieu de chercher l'origine *historique* de ce dicton ? Je ne pense pas. C'est une façon populaire de dire : « Le personnage le plus haut placé ne peut s'offenser d'être toisé par l'homme du plus bas étage. »

En anglais, la même idée s'exprime ainsi : « A cat may look at a king : Un chat peut regarder un roi. » BILDAD.

—

Le P. Sanna-Solaro (*Vid.* p. 196). — Ce jésuite italien est auteur d'une *Nouvelle théorie de la grêle.* Il la soumit à l'Académie des sciences de Paris, dans la séance du 27 avril 1863. Dans les séances du 1er et du 29 juin 1863, on donna lecture de deux mémoires du même auteur sur l'*Electricité solaire.* Enfin, dans *les Mondes* (sept. 1864), il communiqua à M. l'abbé Moigno des *Notes sur un bassin de Dinothérium.*

PIERRE CLAUER.

—

Un cantique de M. de Voltaire (*Vid.* pp. 210, 254). Je ne sais si cette pièce est bien de Voltaire, ni si elle a été recueillie dans ses œuvres; mais on la rencontre encore p. 178 du *Nouveau recueil de cantiques spirituels impr. avec l'approb. de Mgr. l'évêque d'Amiens* (Amiens, Caron-Vitet, 1825, in-12). Ce volume a été depuis plusieurs fois réimprimé. CH. H.

—

Rékéké, coax, coax (*Vid.* pp. 226, 257). — Avant tout, il convient de rétablir dans sa vraie leçon le cri de la grenouille, sinon tel qu'il retentissait à l'oreille des Grecs, du moins tel que J.-B. Rousseau a cru l'entendre. Voir la fable où il a un peu altéré, en l'abrégeant d'une syllabe, le cri du coassant thorax. C'est Aristophane seul qui, dans la comédie des *Grenouilles*, vers 211, attrape et nous livre la note exacte, sous la forme de ce trochaïque dimètre catalectique : Βρεκεκεκέξ, κοάξ, κοάξ. — Si le naturaliste qui prépare un travail sur les grenouilles se décide plus tard à généraliser ses observations, de manière à posséder la théorie de ces onomatopées qu'on nomme les cris des animaux, il consultera utilement Ovide dans son *Philomela*, et aussi De Piis, dans son poëme intitulé *l'Harmonie imitative de la langue française.*

(Grenoble.) J. PALMA.

— Voltaire cite ces mots dans son *Temple du goût*, et s'étonnant de leur sauvage harmonie, il se fait répondre par le cardinal de Polignac, son guide, que les mûres ont changé la voix de Rousseau pour le punir de sa méchanceté. C. — Dans le *Temple du goût*, un rimeur se plaint qu'on le prend

Pour une grenouille aquatique,
Qui, du fond d'un petit thorax,
Va chantant, pour toute musique,
Brekeke, kake, koax, koax, koax.

PIERRE CLAUER.

—

Un couplet de facture, etc. (*Vid.* p. 226). — Les vers, dont on demande l'origine, n'appartiennent pas à un couplet de *facture.* Ils font partie d'un chœur, chanté dans une pièce représentée, le 18 juin 1830, au théâtre des Variétés, intitulée : *les Brioches à la mode*, dont tous les traits, plus ou moins spirituels, mais toujours gais, sont dirigés contre la nouvelle école romantique. Elle avait pour auteurs Du Mersan et Brazier. Voici le chœur en son entier :

Que tout soit renversé!
Que tout soit remplacé!
A bas le temps passé!
Racine est enfoncé.

A bas *Iphigénie!*
A bas *Britannicus!*
A bas *Phèdre, Athalie!*
Car on n'en fera plus.
Que tout soit renversé! etc.

Maître Boileau rabâche;
Corneille est un barbon;
Voltaire une ganache;
Racine un *polisson.*
Que tout soit renversé! etc.

Cette épithète de *polisson* avait été appliquée à Racine par un nommé Gentil, caissier de l'Opéra. E. M.

P. S. Maintenant, service pour service. M. H. Vienne, ou quelque autre lecteur, pourrait-il me renseigner sur la pièce ou le recueil de chanson, où se trouve le couplet, cette fois de *facture*, commençant ainsi :

« Oui, ce bas monde est une comédie
Où l'on remplit bien ou mal son emploi...

E. M.

—

Caricatures sur le marquis de Bouillé (*Vid.* p. 226). — La qualification de *Général de l'Armée noire*, donnée au marquis de Bouillé, ne voudrait-elle point dire qu'il commandait à une armée fantastique, dont les soldats imaginaires étaient du domaine des ombres chinoises, de ces sombres découpures inventées par M. *de Silhouette?*

Nous retrouvons à l'appui de notre interprétation le mot de *fantoccini*, appliqué au même moment aux émigrés de Coblentz, sur une caricature mise au jour comme la précédente après la *fuite de Varennes* et lors de la formation de l'armée de Condé : *La foire de Coblentz, ou les grands fantoccini français* (pièce coloriée). Une autre charge de la même époque reproduit encore ce mot de « *Noirs* » s'appliquant à l'émigration : *La Contre-Révolution ne serait-elle qu'une caricature dédiée au Cul de sac des Noirs?* eau-forte par Villenenne. Le *Sacrogorgon*, dont je ne connais point le sens, ne fut point la seule protestation du crayon contre la défection de Bouillé; en voici une autre : *Bouillé, Klinglin et Heyman, brûlés en effigie à Strasbourg* (pièce coloriée).

(Oued-Medjedel.) H. VIENNE.

—

Mademoiselle Desgarcins (*Vid.* p. 226). — *Beljambe* a gravé un portrait en pied de Mademoiselle Desgarcins, d'après *Ch. Monnet.* — *Janinet* en a gravé un autre, également en pied, et en couleur — Enfin, dans la galerie théâtrale de *M. Soleirol* (vendue en décembre 1862) figurait un troisième portrait de Mademoiselle Desgarcins, en trait de plume et colorié.

(Oued Medjedel.) H. VIENNE.

—

De Bretencourt (*Vid.* p. 227). — Ce gentilhomme serait-il différent du *seigneur de Betencourt*, dont je trouve le nom sur la traduction suivante : *Lettre du Japon des années* 1591 *et* 1592, *escrite au R. P. Général de la Compagnie de Jésus, et tournée d'espagnol en italien par le P. Ubaldino Bartolini de la mesme Compagnie : et maintenant en nostre langue vulgaire sur l'exemplaire imprimé à Rome... Par le seigneur de Betencourt gentilhomme de la maison du Roy nostre prince et seigneur naturel. A Douay, chez Jean Bogart*, 1595, in-12, p. 113.

PIERRE CLAUER.

—

Hydrographie de la France (*Vid.* p. 227). — Un des ouvrages les plus complets pourrait être celui-ci : *Les Rivières de France, ou Description géographique et historique du cours et débordement des Fleuves, Rivières, Fontaines, Lacs et Etangs qui arrousent les Provinces du Royaume de France. Avec un dénombrement des Villes, Ponts, Passages, Batailles qui ont été données sur leurs rivages, et autres curiosités remarquables dans chaque province... par le sieur* COULON. (Paris, Clousier, 1644, 2 vol. in-8°, carte.) Le texte néglige une certaine quantité de petits affluents, dont on ne trouvait alors les noms que dans les plans particuliers; mais la carte en indique le cours avec assez d'exactitude.

CH. H.

— Un des ouvrages les plus intéressants à consulter est le *Dictionnaire hydrographique de la France, ou Nomenclature des Fleuves, Rivières, Ruisseaux et Canaux; le lieu où ils prennent leurs sources, leurs embouchures et confluents, leur étendue eu égard à leurs sinuosités, leur commerce flottable ou navigable avec les villes qu'ils arrosent; suivi d'une division hydrographique de ce royaume et description de ses ports, etc. Enrichie d'une carte de la France relative à l'objet. Dédié au Roi. Par M.* MOITHEY, *ingénieur-géogr. du Roi, et professeur de mathématiques de MM. les pages de LL. AA. SS. Mgr. le Prince et Mad. la Princesse de Conty.* (Armes de France dans un soleil rayonnant.) *A Paris, chez l'auteur..... Et chez Prevost... Le Roi... M.DCC.LXXXVII.* In-8°.

Ce titre, ainsi que la dédicace au Roi, est gravé. La carte de l'ouvrage a été établie sur celle que Louis XV avait dressée lui-même. L. DE LA M.

— Je ne puis indiquer à M. A. Tollab un ouvrage dans lequel il trouverait une nomenclature *complète* des grands et petits cours d'eau de la France, mais M. A. Garnier dans son *Annuaire départemental de la Côte-d'Or* (années 1860-1862) a donné, outre une *Nomenclature des communes, hameaux, écarts, lieux détruits, cours d'eau et montagnes*, une *Nomenclature des cours d'eau du département de la Côte-d'Or, groupés par bassin*, accompagnée d'une *Table alphabétique des noms de rivières, ruisseaux, fontaines, montagnes, combes et cavernes.* Je pense que ce tra-

vail répond, — au moins pour le département de la Côte-d'Or, — au *desideratum* de M. A. Tollab. Peut-être trouvera-t-il, dans d'autres annuaires de départements, des travaux analogues. J. M.

—

« **Croquer le Marmot** » (*Vid.* p. 242). — Cette expression employée dans le sens d'*attendre*, et avec une pointe de mauvaise humeur, n'aurait-elle pas son origine dans quelque amourette contrariée d'un *tourlourou* et d'une *bobonne*? La bobonne seule au rendez-vous, loin de son infidèle, est d'une humeur massacrante. Elle est bien capable alors de *croquer le marmot!* G. S.

— Cette locution est synonyme de *Garder le mulet*, et l'abbé Tuet que j'ai consulté les explique toutes les deux. « *Garder le mulet*, c'est s'ennuyer à attendre quelqu'un. Le mulet étoit la monture de nos ancêtres. Quand un maître avoit affaire dans une maison, il faisoit garder son mulet à la porte. Cette fonction n'étoit pas amusante, quand il falloit attendre longtemps. De là est venue l'expression familière *Garder le mulet*.... Un babillard, qui se promenoit avec un de ses amis, entra dans une maison où il n'avoit, disoit-il, qu'un mot à dire. L'ami l'attend à la porte, et assez longtemps pour perdre patience. L'autre, revenu enfin, lui dit d'un ton plaisant : Vous gardiez donc là le mulet? — Non, reprit l'ami un peu piqué, mais je l'attendais. *Croquer le marmot*, autre expression familière qui signifie la même chose que *Garder le mulet*. Elle vient peut-être de ce que les enfans que l'on fait attendre dans une rue, s'amusent à *croquer*, c'est-à-dire à dessiner grossièrement sur les murailles quelques *marmots*, ou ce qu'ils appellent des *bons-hommes*.... *Marmot* est le nom qu'on donnoit autrefois aux petits singes. » « De là, dit M. de Paulmy, on a appelé les petits garçons *marmots*, et les enfans *marmaille*. De là encore *marmotter*, pour dire parler entre les dents, sans rien prononcer, comme font les singes. » L'explication de *Garder le mulet* paraît excellente; la nuance d'impatience et de mauvaise humeur, dont parle M. Bilco pour l'équivalent : *Croquer le marmot*, est parfaitement définie. Mais l'explication de cette dernière locution ne semble pas aussi heureuse; les lecteurs de l'*Intermédiaire* ne manqueront pas d'en produire d'autres, sans faire croquer le marmot longtemps aux abonnés. Ph. Salmon.

—

— On lit dans le *Dict. des Proverbes français*, de Quitard, p. 526 : « Croquer le marmot. Attendre longtemps. L'origine de cette locution est fort controversée. Les uns la font venir d'une fable d'Esope, imitée par Lafontaine : *Le loup, la mère et l'enfant*. Les autres la rapportent à l'habitude qu'ont les compagnons peintres de *croquer un marmot* (de tracer le *croquis* d'un marmot) sur un mur, lorsqu'ils sont obligés d'attendre. Je crois qu'elle fait allusion à l'usage féodal d'après lequel le vassal qui allait rendre hommage à son seigneur devait, en l'absence de celui-ci, réciter à sa porte, comme il l'eût fait en sa présence, les formules de l'hommage, et baiser à plusieurs reprises le verrou, la serrure ou le heurtoir appelé *marmot*, à cause de la figure grotesque qui y était ordinairement représentée. En marmottant ces formules, il semblait murmurer de dépit entre ses dents, et en baisant le marmot, il avait l'air de vouloir le *croquer*, le dévorer. Ainsi il fut très naturel de dire figurément *Croquer le marmot*, pour exprimer la contrariété ou l'impatience qu'une longue attente doit faire éprouver. Cette explication est confirmée d'ailleurs par l'expression italienne *Mangiare i catenacci*, manger les cadenas ou les verrous, qui s'emploie dans le même sens que la nôtre.

— M. Edouard Fournier consacre à cette expression la note suivante : « Peut-être est-ce le cas d'adopter pour la locution *Croquer le marmot*, dont celle-ci (*Croqueter le marmouset*) n'est qu'une variante, l'étymologie qu'on trouve dans le *Ducatiana*, t. II, p. 489. *Croquer le marmot*, ce serait, d'après cette explication, charbonner des bons-hommes sur les murs en attendant quelqu'un, ou par désœuvrement. D'autres veulent y voir une allusion aux amants morfondus qui, faisant le pied de grue à la porte de leurs maîtresses, se consolaient à baiser le marteau sculpté en marmot grotesque. Cette opinion peut se justifier par la miniature d'un roman du XVIe siècle, reproduite dans le *Bibliographical Decameron*, de Diddin, t. I, p. 216, où l'on voit un jeune homme *baisant* ainsi le *marteau de la porte* de la maison où demeure sa dame; et aussi, par plus d'un passage des auteurs du XVIe et du XVIIe siècle, notamment par une phrase de la comédie des *Petits maîtres d'été* (1696), qui nous représente ces Narcisses modernes passant l'hiver « à se morfondre sous les fenêtres des dames et à *baiser les marteaux de leurs portes*. » — Dans la *Comédie des Proverbes*, acte II, sc. v, Fierabras dit : Je leur feray croquer le marmouset. » (Voy. les *Variétés histor. et littér.*, publ. par Ed. Fournier, Paris, Jannet, 1855-1862, in-16, t. IV, p. 229.)

Adolphe Bouyer.

—

Collége de Clermont (Louis-le-Grand) (*Vid.* p. 243). — Oui, assurément, le collége Louis-le-Grand s'appelait dans l'origine Collége de Clermont; M. G. Edmond, dans son *Histoire du collége Louis-le-*

Grand, raconte l'anecdote à la suite de laquelle ce nom fut changé :

« Le roi devait honorer de sa présence la distribution des prix de l'année 1674. Tout était préparé d'avance pour la réception d'un hôte si désiré. C'était encore une tragédie qui devait en faire les frais. Montés au haut des bâtiments, plusieurs pères guettaient l'arrivée du monarque; enfin, on aperçoit de loin le cortége, on entend le bruit des carrosses, le roi arrive et prend place.

« Au lever du rideau, un élève de rhétorique, en costume de praticien, récite un prologue où les victoires du roi sont dignement célébrées. On joue ensuite, avec beaucoup de verve et d'ensemble, la *Susanna*, du P. Jourdain. Dans les entr'actes, les élèves exécutaient des ballets avec leurs maîtres de danse. La satisfaction du roi était visible. Dans un moment où l'attention était générale, on entendit cette exclamation : « En vérité, tout ceci est admi« rable! — Je le crois bien, reprit le roi; « c'est mon collége. » Les jésuites se hâtèrent d'interpréter ces paroles. Après avoir reconduit le prince à sa voiture, on fit venir des ouvriers qui employèrent toute la nuit à graver, sur une table de marbre, cette inscription en lettres d'or : *Collegium Ludovici Magni.* » PH. SALMON.

— Le collége des jésuites, originairement situé rue de la Harpe, ayant été transféré, par les libéralités de Guill. Duprat, évêque de Clermont, en 1550, dans les bâtiments de l'hôtel de Langres, rue Saint-Jacques, prit, en souvenir de cette munificence, le nom de Clermont. L'inscription placée au-dessus de la porte était ainsi conçue :

COLLEGIUM CLAROMONTANUM SOCIETATIS JESU.

« En 1674, Louis XIV, invité par ces pères à venir assister à une tragédie représentée par leurs élèves, fut satisfait de la pièce qui contenait plusieurs traits à sa louange, et dit à un seigneur qui lui parlait du succès de cette représentation : *Faut-il s'en étonner? C'est mon collége*. Le recteur, attentif à toutes les paroles du roi, saisit celle-ci. Après le départ du monarque, il fit enlever l'ancienne inscription, et, pendant toute la nuit, des ouvriers furent employés à graver, sur une table de marbre noir, ces mots en grandes lettres d'or : COLLEGIUM LUDOVICI MAGNI.

« Le lendemain matin, cette inscription nouvelle remplaça l'ancienne.

« Cet acte d'ingratitude et d'adulation fut, dans ce temps, vivement relevé par le distique suivant :

« Sustulit hinc Jesum posuitque insignia regis
« Impia gens, alium nescit habere deum.

« Un élève de ce collége, âgé d'environ seize ans, composa ce distique; il fut mis à la Bastille, puis à la citadelle de Sainte-Marguerite, ensuite réintégré à la Bastille. Il fut prisonnier pendant trente et un ans. »

Tel est le récit de Dulaure, qui malheureusement ne cite pas la source d'où il l'a tiré.

Félibien, Piganiol de la Force, Jaillot rapportent que les jésuites donnèrent le nom de Louis-le-Grand à leur collége en reconnaissance de sommes considérables qu'ils avaient reçues de Louis XIV, pour l'agrandissement du collége.

FRÉDÉRIC LOCK.

—

Podagrambo, Acajou et Zirphile (Voir p. 262, n° 17). — L'auteur d'*Acajou et Zirphile* est Duclos. Brunet et toutes les bibliographies donnent cette indication. Quant à *Podagrombo* (ce nom ne figure pas sur le titre), c'est tout simplement le génie malfaisant du conte féerique de Duclos. Voici du reste la note manuscrite qui se trouve dans mon exemplaire intitulé : ACAJOU ET ZIRPHILE, conte. *A Minutie* 1774, in-12, v. f. (10 eaux-fortes d'après les dessins de Boucher.) Elle est de 1775.

« Tout le monde connaît ce joli conte des fées qui a fait à M. Duclos autant d'honneur qu'un pareil ouvrage peut en faire. Avant de le publier, l'auteur étoit déjà connu par les romans charmans et intéressans intitulés : *L'histoire de la baronne de Luz* et *les Confessions du comte de ****. *Acajou*, quoique d'un genre en apparence plus frivole, ne laisse pas que de contenir plus d'une maxime philosophique et utile, cachée sous une enveloppe ingénieuse et légère. Ces traits furent saisis et sentis, et le mérite du style s'étant trouvé joint à celui des idées, *Acajou* non-seulement fut mis en *opéra comique* et eut sous cette forme un succès étonnant, mais il fut traduit en italien et même en anglais. Les esprits profonds de cette dernière nation rendirent justice à un petit conte français qui ne leur parut pas avoir été composé uniquement pour faire rire.

« Ce conte fut fabriqué d'après une douzaine d'estampes dont les dessins et les planches étoient restés entre les mains de M. Boucher. Cet artiste les ayant montrés à M. Duclos et ayant paru embarrassé de l'usage qu'il en pouvoit faire, ils servirent de guide à l'académicien pour la composition de ce roman. Les gens d'esprit, même ceux qui ont le plus d'imagination, sont souvent heureux de trouver un fil pour enchaîner leurs idées, les régler et écarter la foule de celles de différentes espèces qui se présentent à eux. Les estampes rendirent ce service à M. Duclos. M. le comte de Tencin, pendant qu'il étoit ministre de Suède en France, avoit composé un petit ouvrage de société intitulé : *Faunillane ou l'Infante jaune*. Ce ministre le fit imprimer avec une sorte de magnificence, quoiqu'il ne tînt pas 30 pages d'impression in-4° d'un grand caractère. M. de Tencin fit faire par M. Boucher les dessins de dix planches, et M. Cochin y ajouta deux vignettes. Les dessins et les gravures se firent attendre; pendant ce temps, M. le comte de Tencin alloit presque tous les jours chez M. et Mme Boucher pour s'informer de l'ouvrage. A peine avoit-on mis la dernière main à ce travail, que M. le comte de

Tencin fut rappelé en Suède. Il partit, n'ayant distribué, dit-on, que deux exemplaires de son conte; et on en fit une édition il y a quelques années sur celle-là, sans gravures. Ces planches ne pouvoient être plus heureusement employées que pour la composition et la première édition d'*Acajou*. Ce qui fit le plus de bruit, ce fut l'épître dédicatoire au Public. C'est le premier exemple d'une dédicace et même d'une préface dans laquelle l'auteur se soit moqué ouvertement de son protecteur et de ses juges, et les ait bravés impunément. Cependant cette entreprise hardie réussit, et s'il est des coups d'Etat dans la littérature comme dans la politique, on peut dire que c'en fut un que M. Duclos hasarda, et qui lui a attiré la gloire d'être au-dessus des préjugés les plus respectés. Ce fut en vain qu'un homme d'esprit entreprit de le punir de son audace en publiant une *Réponse du Public à l'auteur d'Acajou;* le public se prononça contre son propre défenseur et contre lui-même.

« M. Duclos, bien averti du goût de ceux à qui il avoit affaire, a continué d'être audacieux; il est vrai qu'il étoit fondé à l'être, vu l'étendue de son esprit et la grande connaissance qu'il avoit du monde. Il continua d'être encouragé par les applaudissements et même par les critiques auxquels il en imposa à la fin par sa bonne contenance. Il a tenu, pendant les dernières années de sa vie, le sceptre de la littérature, qu'il avoit pour ainsi dire conquis : il le manioit quelquefois assez rudement; cependant il a été, jusqu'à sa mort, respecté, admiré dans son empire. »

Acajou, ainsi que cette note le démontre, est un pastiche fait sur les planches de Boucher, et ce conte n'a rien de commun avec ceux de Voltaire, dont le premier, le *Monde comme il va*, n'a été publié qu'en 1746.

(Strasbourg.) CH. MEHL.

—

Qui connaît le peintre Bouillon? (*Vid.* p. 291). — Il ne serait pas difficile, je pense, de trouver des renseignements biographiques sur ce Bouillon, excellent peintre, qui passe pour avoir été un des maîtres de Phil. de Champaigne et qui pourrait bien avoir été le maître de Bapt. Monnoyer. J'ai vu de lui plusieurs tableaux, notamment (en 1862, chez M. Couteaux, marchand de tableaux, rue Laval, 9) une grande peinture décorative, avec des oiseaux, des fruits, des fleurs, des instruments de musique; signée et datée 1654 : la grande initiale *B* est compliquée d'un monogramme où l'on peut trouver les lettres *M* ou *N* et *B*, indiquant sans doute les prénoms. On suppose que Bouillon est originaire de Tournay, et en effet il semble procéder des maîtres flamands et particulièrement de Snyders. Les chercheurs belges ne manqueront pas d'éclaircir la biographie de ce Tournaisien qui certainement a influencé au XVIIe siècle la peinture française. W. B.

Trouvailles et Curiosités, etc.

Gardes des livres : Vers sur Louvois. — Je viens d'acheter sur les quais le *Testament politique du marquis de Louvois* (Cologne, chez le Politique, 1695, in-12), et je trouve sur la garde de ce volume quelques vers sur Louvois et sa famille, que je crois devoir vous envoyer. Les voici :

AIR *de Ste Geneviève.* 1692.

Le Tellier disoit à Louvois :
« Mon frère, vous n'êtes pas sage;
« De quatre enfans que je vous vois,
« Vous négligez trop l'avantage. »
Louvois, poussant un grand soupir,
Dit : « Je sçai borner mon désir.

« *Barbezieux* réglera l'Etat;
« *Souvré* sera notre Turenne;
« *L'Abbé* vise au cardinalat;
« *Courtanvaux* seul me met en peine.
« Qu'il est sot! qu'il a mauvais air!
« Je n'en ferai qu'un Duc et Pair. »

Je pense que 1692, placé ainsi que je l'indique, est l'indication de l'année où ces vers ont été faits. AD. BOUYER.

—

Bévues Historiques. — Je lis encore dans le *Petit Dict. hist.* de L.-J. Larcher. (Voir plus haut p. 240.)

« Arnold de Vinkelried, l'*un* des *trois fondateurs* de la liberté en Suisse (1307). »

Nous avions cru jusqu'ici que les trois fondateurs de la liberté suisse étaient Stauffacher, Walther Furst et Arnold de Melchthal. Afin d'avoir son compte, M. L. a supprimé Stauffacher. Maintenant il s'agirait de savoir le nom du héros qui, soixante-dix-neuf ans plus tard, mourut si vaillamment à Sempach (1386). Ce ne peut être Arnold de Winkelried d'après notre Dictionnaire. Serait-ce Stauffacher? Je voudrais bien trouver une place pour celui-ci. ALY.

Paris. — Typ. de Ch. Meyrueis, rue des Grès, 11.

Numº 20.] | *Cherchez et vous trouverez.* | QUÆQUE SINGULA LEGENDO | *Il se faut entr'aider* | [20 nov. 1864.

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(*NOTES and QUERIES* français)

QUESTIONS ET RÉPONSES, COMMUNICATIONS DIVERSES A L'USAGE DE TOUS

LITTÉRATEURS ET GENS DU MONDE, ARTISTES, BIBLIOPHILES, ARCHÉOLOGUES, GÉNÉALOGISTES, ETC.

S'ADRESSER (*franco*): *Pour les abonnements :* à Mad. veuve BENJ. DUPRAT, libraire de l'Institut, etc., rue Fontanes, 7 (près du Musée de Cluny), à Paris; MM. FRÉD. FOWLER-MOLINI, à Londres; BROCKHAUS, à Leipsig; DECQ, à Bruxelles; MULLER, à Amsterdam; BOCCA, à Turin; J. MOLINI, à Florence; H. BAILLIÈRE, à Madrid; BRILL, à Leyde; CHERBULIEZ, à Genève; SPITHOVER, à Rome, etc.
Pour la rédaction : à M. CARLE DE RASH, directeur de l'*Intermédiaire*, chez Mad. veuve B. DUPRAT, rue Fontanes, 7 (près du Musée de Cluny), à Paris.

Pour 12 numéros, 5 fr. Etranger : 7 fr. — Annonces : 30 cent. la ligne.

SOMMAIRE.

—

A NOS ABONNÉS. — De retour à Paris depuis le 15 novembre seulement, nous reprenons la direction de notre petit journal, qui a encore un peu grandi pendant notre absence et reçu encore d'assez nombreux témoignages de sympathie ainsi que de bons avis, dont nous remercions nos abonnés anciens et nouveaux, et tout particulièrement MM. L. L., H. V., S. M., Ch. N., G. B., A. C., H. C., A. de G., Ch. F., G. de B., Ch. de V., le marq. de Bl., Ch. H., R. D., E. P., Ad. R., le vic. P. de C., Z. (de S.), V. C., E. C. et Ern. D.

Ç'a été un vrai plaisir pour nous de nous remettre au courant de notre besogne, en dépouillant la correspondance qui nous attendait. Les conseils que l'on nous donne, les critiques que l'on nous soumet, attestent pour le moins autant de bienveillance que les éloges accordés à l'œuvre qu'accomplit l'*Intermédiaire* et à la manière dont il l'accomplit. Grâce à un concours aussi encourageant, nous avons tout lieu d'espérer que notre petite feuille, bientôt âgée de 11 mois révolus, apportera de plus en plus à ses amis plaisir et utilité.

Mais qu'il nous soit permis, à notre tour, de rappeler encore (voir p. 177) à nos correspondants quelques règles dont l'observation par *tous et chacun d'entre eux* serait bien profitable à notre travail :

1º Ecrire lisiblement, c'est-à-dire former distinctement les lettres, dans les noms propres surtout. (Nous venons d'apercevoir (p. 300, col. 2, l. 26) les *muses* changées en *mûres*, métamorphose fâcheuse due à la première lecture d'un manuscrit tel quel. L'extrême diversité des écritures et des sujets rend inévitablement la correction de notre feuille très laborieuse; il importe de n'en pas aggraver les difficultés par une mauvaise copie.)

2º Autant de communications distinctes, autant de feuillets séparés, — ou n'écrire qu'aux *rectos* de la lettre, afin que les questions ou réponses puissent se couper et se classer de suite. (Il y a là grande économie de temps, et l'ajournement de certaines insertions n'a souvent d'autre cause que la complexité des notes que l'on nous transmet.)

3º Rappeler le titre de la question à laquelle on répond, ainsi que la page. (Nous finissons bien toujours par les retrouver, mais nous aimerions que l'on nous aidât à commencer par là. On ne se figure pas le temps que

prennent tous ces détails matériels, et il est si facile à chaque correspondant d'abréger un peu notre tâche!)

4° Dater et signer chaque lettre d'envoi de son nom d'abonné, en indiquant son adresse. (Il est indispensable que nous connaissions nos correspondants, et que nous puissions, au besoin, leur écrire. Les signatures pseudonymes et les initiales sont pour les articles.)

P. S. Bien des articles un peu arriérés ont pu passer dans les dern. num. et dans celui-ci; mais notre portefeuille se remplit vite, et grand est toujours l'embarras du choix. C. R.

Questions.

BELLES-LETTRES — PHILOLOGIE — BEAUX-ARTS — HISTOIRE — ARCHÉOLOGIE — NUMISMATIQUE — EPIGRAPHIE — BIOGRAPHIE — BIBLIOGRAPHIE — DIVERS.

Trois chansons citées par Mme de Sévigné. — En lisant les lettres de Mme de Sévigné, j'ai noté les citations suivantes: au t. VI, p. 244, de la dern. édit. Monmerqué (Hachette et Ce): « *Frappe à côté*, comme dit la chanson; » même vol., p. 520: « *Vous n'avez plus guère à souffrir*, comme dit la chanson; » au t. VII, p. 24: « *Oh! devinez pourquoi*, comme dit la chanson. » — Si quelqu'un de vos lecteurs savait quelles sont les chansons d'où ces vers ou fragments de vers sont tirés, je lui serais très reconnaissant de vous le dire. C'est l'intéressant article sur les *chansons à retrouver*, inséré aux p. 258 et 259 de votre n° 17, qui m'a donné l'idée de vous adresser ces questions. Peut-être le savant auteur de cet article pourra-t-il lui-même y répondre. Il serait bien possible, ce me semble, que dans ses recherches il eût rencontré ces chansons, évidemment très connues au XVIIe siècle, auxquelles l'illustre marquise fait allusion. A. Z.

—

Est-ce à Vaugelas, ou à Balzac, ou à l'abbé de Saint-Pierre, qu'on doit le mot « Bienfaisance? » — Autrefois on écrivait ce mot ainsi: *bienfesance.* Maintenant on écrit: *bienfaisance.* Du vivant de l'abbé de *Saint-Pierre* (mort le 29 avril 1743, âgé de 85 ans), Voltaire lui a consacré, sans le nommer, dans son *Septième Discours en vers sur l'Homme*, composé en 1737-1738, imprimé en 1742 (*Voy.* l'excellente édition de Beuchot, t. XII, p. 100), les charmants dix vers suivants:

Certain législateur, dont la plume féconde
Fit tant de vains projets pour le bien de ce monde,
Et qui depuis trente ans écrit pour des ingrats,
Vient de créer un *mot* qui *manque* à Vaugelas:
Ce mot est *bienfesance*: il me plait; il rassemble,
Si le cœur en est cru, bien des vertus ensemble.
Petits grammairiens, grands précepteurs des sots,
Qui pesez la parole et mesurez les mots,
Pareille *expression* vous semble *hasardée;*
Mais l'univers entier doit en chérir l'idée.

Dans une note de l'année 1752, Voltaire dit encore: « C'est l'abbé de *Saint-Pierre* qui a mis le mot de *bienfesance* à la mode à force de le répéter. » Beuchot ajoute à cette note: « Palissot, dans ses *Mémoires*, 1803, t. II, p. 43, remarque que le mot *bienfesance* est de *Balzac.* » La *Biogr. univ.*, de Bruxelles, publiée chez Ode, gr. in-8, t. XVII, p. 232, 1846, dit que c'est à l'abbé de *Saint-Pierre* que « la langue française doit les mots *bienfaisance* et *gloriole.* » — A qui donc de ces trois auteurs indiqués doit-on le mot *bienfesance?* S. P., *de Moscou.*

—

« Diacre » signifiant « tunique. » — Pourrait-on fournir des exemples du mot *diacre* employé dans le sens de *tunique*, ou autre partie de l'habillement, au moyen âge? G. DE B.

—

Tirer son épingle du jeu. — On demande quelle peut être l'origine véritable de ce proverbe. G. S.

—

Boyaux rouges. — La plus grande injure que l'on puisse dire à un homme du peuple de l'ancien Artois est de l'appeler *Boyau rouge.* Pourrait-on m'indiquer l'origine de cette locution? A-t-elle trait à un fait historique? Jusqu'à ce jour mes questions sont restées sans réponse.

L'abbé VAL. DUFOUR.

—

Faire la conduite de Grenoble. — Pourquoi, dans certaines contrées de l'Est de la France, dit-on, quand on a bousculé et chassé quelqu'un: On lui a fait la conduite de Grenoble? LAMBERT.

—

Adieux de Suisse. — Quelle est l'origine du dicton: *Il a fait des adieux de Suisse?* Nous l'avons entendu employer seulement dans le département du Nord, mais fréquemment, et toujours en très fâcheuse acception. Il sert à désigner le départ furtif d'un débiteur malheureux ou de mauvaise foi. — Peut-être a-t-on détourné le vrai sens de ce dicton, ainsi qu'on l'a fait pour cet autre plus connu: *Point d'argent, point de Suisses.* ALPH. L.



Thomas de Leu et Léonard Gaultier. — Je trouve la question suivante, au sujet des portraits gravés par ces deux artistes, dans l'*Histoire de la gravure en France*, par M. Duplessis : Quel est donc le rimeur qui, au bas de chacun des portraits de *Thomas de Leu* et de *Léonard Gaultier*, chante les vertus ou les exploits du personnage représenté? Nous n'avons découvert, sous ces vers, qu'un seul nom, celui de *François de Belleforest*. Devons-nous conclure de là que le poëte commingeois soit l'auteur de tous les vers qui accompagnent ces portraits? Nous ne le croyons pas : aussi laissons-nous à quelque fureteur le soin de nous révéler le nom de ces nombreux versificateurs qui auraient chanté sur le même ton, pour peu qu'on le désirât : le vainqueur et le vaincu, le lâche indompté et le brave des braves.

(Aïn Rich.) H. VIENNE.

—

Le peintre Thouesny. — J'ai en ma possession une petite miniature à deux teintes, représentant une charmante tête de femme. Sous le buste on lit, difficilement à l'œil nu, mais très nettement à la loupe : *Thouesny*, 1786. Le travail décèle un maître. Qu'était-il? Je ne l'ai vu ou n'ai su le trouver dans aucun dictionnaire biographique.

(Bordeaux.) CHRISTAGÈNE.

—

Boyer (Michel), peintre, né au Puy en Velay. Ses Œuvres. — On lit dans le *Mercure de France*, janvier 1724, la notice suivante sur ce peintre :

« Michel Boyer, peintre ordinaire du Roy, pour l'architecture et la perspective, pensionnaire de Sa Majesté, demeurant aux galleries du Louvre, conseiller de l'Académie royale de peinture et de sculpture, mourut à Paris le 15 de ce mois, âgé de 56 ans, dans de grands sentiments de piété et de religion; outre son rare talent, il était très bon et fidèle ami, ce qui le faisait estimer de tous ceux qui le connaissaient.

« La pension de 600 liv. qu'avait M. Boyer a été donnée à M. de Chavanes, fils d'un notaire de Paris, peintre du Roy, excellent païsagiste aux Gobelins. »

L'*Almanach royal* nous donne aussi quelques dates :

En 1713, Boyer logeait au coin des rues Richelieu et des Petits-Champs; il eut son logement au Louvre en 1715, et en 1716 il fut conseiller de l'Académie de peinture, dont il était membre depuis le 30 avril 1701.

Je désirerais savoir : Quel fut le sujet de son tableau de réception? où se trouve maintenant cette peinture? quelles sont ses autres œuvres? où sont-elles conservées? enfin, existe-t-il de lui un portrait peint, dessiné ou gravé?

(Brioude.) P. LE B.

—

Le ballet de « Sylvie. » — En quelle année, sur quelle scène a été représenté le ballet de *Sylvie?* Quel en est l'auteur? *Tillard* a gravé, d'après Carmontelle, un pas de deux du deuxième acte de ce ballet dansé par *Dauberval* et Mlle *Allard*, estampe en travers dont il existe une copie en petit par Collette et Sanson.

(Aïn Rich.) H. VIENNE.

—

Lemierre (Le poëte A.-M.). — Son père fut ruiné par le système de Law..... Le chagrin avança le terme de ses jours, et tel fut son dénûment que, pour subsister, il fut obligé de remplir les fonctions de *sacristain dans une église de Paris*. Maigrot, dans ses *Illustrations littéraires de la France*, après avoir cité le fait, oublie de donner le nom de la paroisse. Quelque lecteur de l'*Intermédiaire* pourrait-il suppléer au silence du biographe, qui ne donne pas même le lieu de naissance de l'auteur d'*Hypermnestre?* L'abbé V. DUFOUR.

—

Les sieurs de Saint-Brice. — Quel était le possesseur du château de St-Brice, près Cognac, en 1586 (25 sept.), lors de la célèbre entrevue de Catherine de Médicis et du roi de Navarre (Henri IV)? Catherine n'eut-elle pas plusieurs autres entrevues dans ce même château, notamment en 1586 (décembre) et en 1587?—Le seigneur de St-Brice, à cette époque, n'était-il pas un *d'Ocoy*, d'une famille alliée aux La Rochefoucauld du Parc d'Argiac, et du culte réformé? — Fournir la liste des seigneurs de St-Brice avant et depuis cette date de 1586. S. (C.-I.)

—

Le sieur de Salles. — Quel était le nom patronymique du seigneur de Salles, l'un des tenants du fameux duel de Bouteville, sur la place Royale, en compagnie du comte des Chapelles et La Berthe, duel qui amena la condamnation capitale de Bouteville en 1625. Ce de Salles, était-il un St-Maure, seigneur de Salles, en Angoumois, ou bien appartenait-il à la famille *des Salles* (Lorraine)? S. (C.-I.)

—

Famille Julien. — Pourrait-on me fournir quelques renseignements sur une famille Julien, établie à Paris au dernier siècle, et, croit-on, originaire des Cévennes? Cette famille était-elle noble? Quelles étaient ses armes? Louis Julien, négociant, demeurait, avec sa femme, Jeanne Coste, rue Simon-le-Franc, paroisse St-Méry, ainsi qu'on le voit par le contrat de mariage de sa fille Antoinette-Marguerite, avec Jacques Rilliet, en date du 7 avril 1769. Louis Julien appartenait à la religion réformée; il eut deux fils et

plusieurs filles; une sœur de Mme Rilliet épousa M. de Catelan. G. de B.

—

Deux Bourdeille, doyens. — J'ai entre les mains des vers burlesques, qui sont autographes, très probablement inédits, et adressés, en l'an XI, au sénateur comte Le Mercier :

Ci-gît Bourdeille, mort doyen
D'un vieux corps qui n'était plus rien.
Pour couper court : ci-gît le dernier des Bour-
La Mort à tout ferme l'oreille. [deille;
Il faut tous boire à la bouteille ;
Mourir, au fait, n'est pas merveille!
L'âme vit et le corps sommeille.
Le grand point est, pendant qu'on veille,
De garnir si bien sa corbeille,
Qu'on en goûte les fruits au moment qu'on s'é-
Ami lecteur, que ta foi se réveille : [veille.
Ton intérêt te le conseille.

Fait par Jean-Nicolas-Antoine de Bourdeille :
Plusieurs critiqueront; peu feront la pareille.

Un des lecteurs de l'*Intermédiaire* saurait-il quelques détails biographiques sur ce versificateur, dont une autre pièce est signée : « Bourdeille, de Saintes, doyen mourant d'un corps mort. » De quel corps avait-il été doyen? — Le dernier doyen du chapitre noble des comtes de Brioude fut un Bourdeille, né en 1755; mais ses prénoms étaient François-Maurice. Connaît-on quelques détails sur sa vie, ou au moins la date de sa mort? R. S. V. P.

—

Familles Le Boullenger, Flameng et Vergherst.— Je désirerais connaître les armes des familles: 1° Le Boullenger, famille d'origine française, fixée en Hollande, et qui était établie à Leyde en 1722 ; 2° Flameng, famille flamande : une Marie-Françoise Flameng épousa, au commencement du XVIIe siècle, Pierre-François Chocart, seigneur de Beaurepaire, capitaine aide-major au régiment de Nivernais, chevalier de St-Louis; 3° Vergherst, famille hollandaise: Michelle Vergherst fut la première femme de Charles de Quaij, capitaine d'infanterie, mort en 1739. G. de B.

—

Vergezac (en Velay, Auvergne). — Quelles sont les armoiries de cette famille (qui donna plusieurs membres au chapitre de Brioude)? F. L.

—

Tobie Smollett. — En 1766, cet Anglais fait un voyage en France, et, dans son récit, prédit la Révolution. Quel était ce Tobie Smollett? Quel est le titre de son ouvrage? H. de l'Isle.

—

Fabriques d'armes. — Existe-t-il un recueil de marques d'armes blanches, aux XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles, en France et en Europe? Trouve-t-on ou connaît-on des armuriers qui aient mis leur marque sur des pièces sortant de leurs ateliers, ou des instructions comme le *Règlement sur la conservation et l'entretien des armes dans les corps*, qui donne les modèles des pièces séparées? L'abbé Val. Dufour.

—

Ancien Théâtre français. — Le catalogue de la Bibliothèque elzévirienne de P. Jannet (janvier 1857) annonçait (p. 28) un *Recueil général des farces qui ne font point partie de l'Ancien Théâtre français*, publié d'après les manuscrits et les imprimés par *M. A. de Montaiglon*, en 5 vol., dont aucun n'a paru. — M. P. L. Jacob promettait, de son côté, de réimprimer en 5 ou 6 vol., dans la bibliothèque gauloise de Delahays, une collection de farces, sotties, moralités et autres pièces de théâtre des XVe et XVIe siècles, au nombre d'au moins 55, dont il donnait les titres. Mais 5 seulement des pièces désignées ont paru en un volume, avec la *Moralité de l'Aveugle et du Boiteux*. — En attendant une réimpression collective vivement désirée (mais que MM. de Montaiglon et Jacob ne feront peut-être jamais) de plaquettes introuvables ou d'un prix excessif, les curieux peuvent au moins se faire une idée de quelques-unes d'entre elles en lisant les analyses qui s'en trouvent dans le 1er volume de l'*Analectabiblion*. Les comptes rendus de M. le marquis du Roure ne se rapportent malheureusement qu'à une partie des ouvrages promis par Delahays. Pourrait-on donner des renseignements analogues sur quelques-unes des pièces ci-après désignées? — La Folie des Goriers. — Le Testament de Carmentran. — La Farce des Quiolards. — La Farce de Trop, Prou, Peu, Moins. — Secret de ne jamais payer.—Farce des Bossus. — Farce nouvelle très bonne et fort joyeuse, à 4 personnages, la Mère, Jouart, le Compère et l'Ecolier. — Moralité du laz d'amour divin. — Histoire de l'Enfant ingrat, par personnages. — Miracle de N.-D. de Berthe, femme du roy Pépin, qui lui fut changée et puis la retrouva, et est à 32 personnages. (Rouen.) L.....n.

—

Historia brevissima Caroli Quinti. — Je suis, depuis longtemps, à la recherche d'un poëme macaronique des plus curieux et des plus difficiles à rencontrer : l'*Historia brevissima Caroli Quinti per Joan. Germanum*, livret de 18 feuillets, imprimé à Lyon en 1536. Un exemplaire, qu'on peut regarder comme unique jusqu'à ce que l'existence d'un second soit constaté, a

figuré aux ventes Mac Carthy et Nodier (à Paris, en 1816 et 1844), et Borlunt, à Gand, en 1860. M. Hoffmann, bibliophile et bibliographe fort instruit, établi à Hambourg, dit expressément, dans le *Bulletin du bouquiniste*, publié par M. Aubry (1858, p. 221) que ce volume est entré à la Bibliothèque d'Hambourg. Des renseignements sont demandés à M. Hoffmann, lequel répond qu'il y a eu erreur et que la Bibliothèque de Hambourg ne possède que le poëme très connu d'Antonius de Arena. On croit que l'*Historia brevissima* de Germain est restée en Belgique. Si quelque correspondant de l'*Intermédiaire* pouvait contribuer à faire retrouver la trace de ce précieux livret, il rendrait un vrai service à l'histoire et à la philologie. G. B.

—

Les comtes Strogonof, auteurs de plusieurs ouvrages en français. — Plusieurs comtes Strogonof ont écrit en français. Leurs biographies et les notices bibliographiques sur leurs ouvrages, publiées dans divers recueils biographiques, sont toutes inexactes, remplies de confusion et de bévues, sans en excepter les articles récents qui viennent de paraître dans la nouvelle édition de la *Biographie universelle* de Michaud, t. XL (*sans date*, publié en avril 1864), p. 321. — Les descendants et les parents des comtes Strogonof ne voudraient-ils pas communiquer à l'*Intermédiaire* des renseignements exacts et précis sur les *ouvrages français* publiés par eux? — Il y a un comte *Stronogof* qui est l'auteur d'un proverbe en un acte et en prose: *la Matinée de l'amateur*, dans le t. II du *Théâtre de l'Hermitage de Catherine II* (publié par Castéra), Paris, an VII (1799). *Voy.* les *Supercheries littéraires dévoilées* de Quérard, t. I, 1846-1847, p. 212. — Un autre comte *A. Strogonof* a publié, sous le voile de l'anonyme, des *Lettres diverses*. — Je trouve, dans le *Catalogue de la Bibliothèque publique de Genève*, rédigé par Louis Vaucher, Genève, 1834, deux parties in-8, p. 935, l'indication suivante, dans la rubrique des *Epistolaires*: « (Strogonof). *Lettres diverses* par A. S., in-8, » sans désignation de date ni de lieu d'impression. Le nom est entre parenthèses. C'est donc un ouvrage anonyme. — Je recevrais avec reconnaissance des renseignements précis sur ce sujet.

S. P., *de Moscou*.

—

Sera-t-on enfin d'accord (il en serait bien temps) sur le « lieu » et le « jour » de la naissance de Voltaire? — Avis aux rédacteurs des Biographies nouvelles et générales, et aux nouveaux éditeurs des Œuvres de Voltaire. — On faisait, jusqu'à présent, naître Voltaire à Chatenay, près de Paris, le 20 févr. 1694.

C'est l'indication que donne Quérard dans sa *France littér.*, t. X, 1839-42, p. 276, et dans sa *Bibliogr. voltairienne*, janv. 1842, p. 5, tout en disant cependant, d'après Berriat Saint-Prix, que la date du 20 févr. est *inadmissible*, et que l'acte de baptême du 22 nov. 1694 porte: *né le jour précédent.*.

Quérard donne l'extrait de cet acte de baptême dans ses *Supercheries littér. dévoilées*, t. IV, 1852, pp. 628-629. D'après cet acte, il doit être positif et incontestable que Voltaire est né, non le 20 févr. 1694, mais le dimanche 21 nov. 1694, à Paris même, et non à Chatenay.

A cette occasion, il est indispensable de rectifier une erreur chronologique bien singulière qui s'est glissée dans la *France littéraire* de Quérard et dans sa *Bibliographie voltairienne*: ce n'est pas par décret de la *Convention* (!) des 8 et 30 mai 1791 que le corps de Voltaire fut apporté à Paris, et transporté au Panthéon le lundi 11 juillet 1791; mais par décret de l'*Assemblée nationale* du 8 mai 1791, sanctionné le 15 mai par Louis XVI.

La translation dans l'église de Sainte-Geneviève eut lieu avec grande pompe, non le 11 juillet, mais les 10 et 12 juillet, et l'on en trouve le récit détaillé dans le *Moniteur* du 13 juillet 1791. On sait que la reine Marie-Antoinette avait fourni deux des douze chevaux blancs qui traînaient le char dont le dessin avait été donné par David. L'*Intermédiaire* l'a déjà rappelé dans son nº du 1er avril dern., p. 57.

Voltaire, né à Paris le 21 novembre 1694, et mort dans la même ville le 30 mai 1778, était donc âgé de 83 ans, 6 mois et 9 jours.

S. P.

—

Mémoires de La Mothe, peintre de Riom (XVIe siècle). — Chabrol, t. IV de la *Coutume d'Auvergne*, pp. 445 et 449 (article Riom), cite, dans une note marginale, les Mémoires de La Mothe, peintre. Ces Mémoires existent-ils? Dans quelle collection publique ou particulière sont-ils conservés? Connaît-on quelques peintures de cet artiste? (Brioude.) P. le B.

—

Que sont devenus les Mémoires autographes du maréchal de Villars? — Je lis, dans un procès-verbal du 16 avril 1790, dressé par les commissaires chargés de visiter la bibliothèque de l'abbaye de Sainte-Geneviève (*Voy.* Lebeuf, *Histoire du diocèse de Paris*, édition de M. H. Cocheris, t. II, p. 627), le passage suivant: « Nous avons ensuite entendu et donné acte, à MM. les bibliothéquaires, de la déclaration qu'ils nous ont faite de la dé-

marche qu'avaient faite auprès d'eux les représentants du maréchal de Villars, relativement aux Mémoires manuscrits de leur auteur, qui avaient été déposés dans leur bibliothèque et qu'ils prétendent réclamer dans le cas où ces manuscrits devraient être vendus. »

Que sont devenus ces Mémoires? Ont-ils été rendus à la famille? Sont-ils ensevelis dans quelque dépôt littéraire de la capitale? C'est une question qui intéresse l'histoire littéraire, et je ne doute pas qu'elle ne soit tranchée, un jour ou l'autre, par l'un de vos Œdipes.

(Ste-Geneviève des Bois.) H. C. B. M.

—

Titres inintelligibles à un ouvrage anonyme. — La *Bibliographie de la France*, du 11 juin 1864, p. 273, indique, sous le numéro 5104, l'ouvrage suivant :

Adieux au saint-simonisme, Salut au nouveau christianisme, Critique du Crédit intellectuel et de ses annexes (*Quatre billets de mars et l'Encyclopédie*), in-8°, 76 pages, Paris, impr. Martinet.

Comment comprendre ce que signifient les mots : *Quatre billets de mars et l'Encyclopédie?* Qui est l'auteur anonyme de cet ouvrage au titre mystérieux et inintelligible? S. P.

—

Anonymes à découvrir. — A. L—Y., auteur d'un article intitulé : *Le Château de Cirey*, publié à Paris en 1844. — La *Revue étrangère*, de Bellizard, publiée à Saint-Pétersbourg, en français, contient, n° 21, juillet 1854, t. LI, pp. 210-221, un intéressant article (de 12 pages in-8) intitulé : *le Château de Cirey*, avec la signature A. L—Y. —Cet anonyme n'est pas indiqué dans les *Supercheries littéraires dévoilées* de Quérard, t. III, p. 168. — On sait que Cirey est à 16 kilomètres de Vassy, département de la Haute-Marne. Ce fut au château de Cirey que Voltaire et Mme Duchâtelet vécurent ensemble pendant plus de 15 ans, depuis l'année 1733 à 1749. Dans sa lettre du 12 janvier 1739, à la duchesse de Richelieu, Voltaire appelle Cirey un « *paradis terrestre.* » — L'article anonyme de M. A. L—Y contient des détails sur Voltaire, sur Mme Duchâtelet et sur leur séjour à Cirey. — Les lecteurs de l'*Intermédiaire* pourraient-ils nous dire *le nom* de cet auteur anonyme et indiquer dans quel journal de Paris se trouve cet article sur Cirey, réimprimé (peut-être avec quelques suppressions, faites par la censure) dans la *Revue étrangère* de Saint-Pétersbourg? S. P.

—

Fa-Dièze. — Cet ouvrage d'Alphonse Karr a-t-il été réimprimé dans la collection diamant à 1 fr. le vol., publiée par Eugène Didier, 6, rue des Beaux-Arts, de 1852 à 1855? (Rouen.) L.....N.

—

De combien d'années et de tomes se compose la Collection complète de « l'Annuaire historique universel » fondé par Lesur, 1818-1858? — Il est surprenant et regrettable que dans aucun ouvrage de bibliographie française on ne trouve des renseignements *exacts*, *précis* et *satisfaisants* sur la collection de l'*Annuaire historique* de Lesur. On les chercherait en vain dans Brunet, dans Quérard, dans Graesse ou ailleurs. Le premier tome de cet *Annuaire* fondé par Lesur, mort en 1849, contient l'année 1818 et a été publié en avril 1819.

Le dernier contient l'année 1858 et a paru en septembre 1862. On lit sur la couverture de ce dernier tome l'avis suivant de l'éditeur Thoisnier Desplaces : « Sous « PRESSE : les années 1859 à 1862, qui pa- « raîtront *de trois en trois mois.* »

D'après cette promesse si formelle, on s'attendait à voir paraître dans le courant de l'année 1863 et dans les six premiers mois de 1864 les *Annuaires* pour 1859, 1860, 1861 et 1862. Mais au grand regret des possesseurs de cette précieuse collection, il n'en a pas paru *un seul* volume depuis septembre 1862.

Cette collection se compose donc, jusqu'à présent de 41 années en 41 tomes, pour les années 1818-1858, publiées depuis avril 1819 jusqu'en septembre 1862.

J'ai donné une notice bibliographique détaillée sur la collection de cet *Annuaire* dans le *Bull. du bibliophile belge*, avril 1864, t. XX, p. 91. S. P.

—

Le Lord Impromptu. — Quel est l'auteur du livre intitulé : *Le Lord Impromptu*, nouvelle romanesque, traduite de l'anglais; à Amsterdam, chez Arkstée et Merkus. MDCCLXVII. 2 vol. in-12. — Une note manuscrite dit : « Ce n'est pas une traduction. L'ouvrage est de M. Casotte. » Est-ce réellement de Jacques Cazotte? H. I.

—

Un manuscrit de la bibliothèque d'Alexis Monteil. — Alexis Monteil, mort en 1850, cite, *Histoire des Français*, t. II, p. 62, comme lui appartenant, un manuscrit renfermant le compte de recettes et dépenses de la ville de Valenciennes, année 1414. On désirerait savoir ce qu'est devenu ce manuscrit. M. C.

—

Un précieux volume de correspondances ayant appartenu à M. de Bréauté. — Vers



la fin de 1854, M. de Bréauté, membre corresp. de l'Acad. des sciences (section d'astronomie), avait laissé à Paris, entre des mains amies, un volume, relié avec soin, de toutes les lettres reçues par lui de Jules de Blosseville, commandant de *la Lilloise*. Ce volume comprenait aussi une nombreuse correspondance relative à la campagne de ce bâtiment de l'Etat, à sa perte sur les côtes du Groënland, et à sa recherche. Enlevé par une mort subite au commencement de 1855, M. de Bréauté n'a laissé aucune trace de ce dépôt, et les nombreuses démarches faites pour le retrouver sont restées sans résultat. Il manque pour une publication intéressante qui se prépare; la grande publicité de l'*Intermédiaire* donne un dernier espoir aux amis de Jules de Blosseville.

(Evreux.) BL.

—

Quel est le montant du numéraire en France ? — La crise financière qui se fait sentir en France donne un intérêt véritable à la question de savoir quel est le montant du numéraire que possède notre pays. Il est évident qu'on ne peut arriver qu'à une approximation, mais le problème mérite d'être étudié et serré de près. La *Revue des Deux-Mondes* du 1er novembre 1864 dit que, selon les uns, le montant du numéraire et du papier (billets de banque) en circulation est de quatre milliards; d'autres économistes l'évaluent à sept milliards. La différence est grande. Pourrait-on obtenir des données un peu moins vagues? T. B.

Réponses.

Comment on parle aux animaux.... et aux hommes (*Vid.* pp. 3, 30 et 70). — Je viens de passer deux mois dans un village où j'ai pu étudier tout à mon aise les relations de l'homme avec les animaux, principalement avec l'espèce porcine. Quand une femme de ce village appelle son *noble* (remarquez bien cet euphémisme pour désigner dom pourceau), elle lui dit : « Viens mon bon, viens, mon chéri. » Quand elle s'adresse à son fils, c'est une autre affaire : « Veux-tu venir ici, paresseux, propre à rien, enfant du diable! » et autres aménités de ce genre. Le contraste m'a paru bon à noter. UN MISANTHROPE, membre de la Soc. protectrice des animaux.

P. S. Pour faire avancer un cheval, on lui dit : *I!* c'est à-dire : *Va!* c'est du latin tout pur. Ceux qui écrivent : *Hi*, n'entendent donc rien à l'étymologie. E. P.

—

Les peintres Vernet (*Vid.* pp. 5, etc., 262). — Je possède une lettre de Joseph Vernet, en date du 17 septembre 1781 : « Il a reçu 3,000 livres de M. Girardot de Marigni pour son tableau de l'*Incendie* et 1,200 à compte pour celui du *Clair de lune*. Il demande les 1,800 livres restantes. » Une autre de Carle Vernet, en date du 23 mars 1790, « où il s'adresse à M. le comte de — pour obtenir la confirmation du roi sur son brevet de logement. »

Celle d'Horace Vernet est plus intéressante. Elle est datée de Rome, 19 décembre 1830 et adressée au général Athalin. « Il vient de terminer son *Camille Desmoulins*. Il fait proposer au roi quelque sujet récent auquel le Palais-Royal pourrait servir de théâtre. Il se trouve dans une position assez délicate; il n'a vendu qu'un seul tableau, les 3,000 francs de sa place n'ont pu lui suffire; il a vécu en partie sur ses fonds. Les artistes français qui se trouvent à Rome ne se mêlent nullement de politique. » Considérations générales sur la situation du moment.

(Vosterbeek.) KNEPPELHORT.

—

Explication hist. d'un tableau de Clouet (*Vid.* pp. 21 et 87). — A la réponse très concluante de M. Ed. Fournier, on pourrait ajouter, ce semble, que le fait en soi, tout extraordinaire qu'il paraisse à nos mœurs bourgeoises, était dans les mœurs ordinaires de la cour de France, et rappeler, par exemple, Agnès Sorel *procurée* à Charles VII par la reine Marie d'Anjou.

(Angers.) C. P. P.

—

Où Alceste envoyait-il le sonnet d'Oronte? (*Vid.* pp. 50, 62, 105, 119.) — Les réponses que l'on a faites jusqu'ici à cette question et les exemples qui ont été cités à l'appui, sont tels que les deux sens attribués au mot *cabinet* peuvent se justifier également, bien que l'interprétation mise à la charge du parterre, dans la représentation du *Misanthrope*, soit de beaucoup la moins fréquente. Je ne reviendrais donc pas sur ce sujet, si l'exemple que j'ai à offrir n'était le premier en date parmi ceux qui ont été produits, et n'établissait d'une façon péremptoire, par les termes mêmes qui y sont employés, la double alternative (à l'exclusion de toute autre) où se trouve l'auteur, d'être mis en *lumière*, ou d'être réservé aux ténèbres d'un *cabinet*. Cette citation a, en outre, l'avantage d'être tirée d'un petit livre assurément fort rare et non moins curieux, reproduit par le *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme français*. En voici le titre : LETTRES APPORTÉES AVEC LE CORPS DE M. DE SAINCT-HERMINE, ESCRITTES A M. ET Mme DE LA TABARIÈRE, 1629-1630. Le passage auquel

je fais allusion est extrait de la XIIIe lettre : *Lettre de M. Daillé, pasteur en l'Eglise de Paris, à Mlle de la Tabarière*, et se trouve dans le tome XIII, p. 212, du recueil précité. «... J'en dis autant de ces lettres auxquelles vous faites trop d'honneur de vouloir donner quelque place parmi tant d'excellentes pièces qui vous ont été escrittes sur cette lamentable occasion. Et n'estoit que vostre dessein est de dresser un monument de vostre dueil, dans lequel il me seroit mal séant de ne point paroistre, puis qu'après vous j'y suis le plus intéressé, je vous supplierois de me *laisser dans les ténèbres d'un cabinet* plustost que de me *tirer en lumière*... » — On voit que pour Daillé il s'agit ici, à n'en pas douter, d'un meuble, armoire ou bureau, selon l'interprétation indiquée par M. Littré et M. Saint Marc-Girardin. On remarquera de plus que, comme dans plusieurs des exemples rapportés précédemment, l'expression qui nous occupe ne se présente pas sous sa forme absolue. Daillé ne dit pas : dans les ténèbres du cabinet, mais *d'un* cabinet. Cela ne peut qu'aider à en préciser le sens, qui est ainsi nettement déterminé. L'idée première de cette locution consisterait par conséquent en ceci : mettre à l'écart, en lui refusant la publicité, une production que l'on n'en juge pas digne, sans que ce fait implique la destruction matérielle de l'œuvre, l'action de la *jeter au panier* (?)... ou ailleurs. Daillé et d'autres parmi les auteurs qui ont été cités ignoraient-ils l'emploi de l'expression prise dans un sens général, ou bien cette forme n'existait-elle pas encore à cette époque, (première partie du XVIIe siècle)? C'est ce que nous pourrons apprendre si l'enquête se continue sur ce chapitre. Peut-être ces recherches conduiraient-elles à découvrir également l'époque approximative où l'on commença, en lui adjoignant, ou en sous-entendant, le nom caractéristique d'*aisance*, à se servir du mot *cabinet*, pour désigner l'endroit que l'on connaît. On me communique à cet égard l'appel suivant, qu'on laisse chacun libre d'envoyer au cabinet qu'il lui plaira :

A l'œuvre donc, chercheurs, à l'œuvre curieux !
C'est un calcul de date, affaire de Barême.
Qu'ici chacun s'engage à ne vider les lieux
Qu'ayant éliminé tous les x du problème.

Ed. M.

— En vérité, je ne m'explique pas toute la peine qu'on se donne depuis trente ou quarante ans pour démontrer que Molière n'a jamais eu l'intention de se servir du mot *cabinet* dans un sens équivoque. C'est Duviquet qui eut le premier l'idée malheureuse d'innocenter *Alceste* : « Le mot *cabinet*, disait-il, n'avait point encore été détourné à l'acception qu'il a reçue des utiles et commodes innovations de l'architecture moderne. Du temps de Molière, des vers bons *à mettre au cabinet* ne signifiaient autre chose que des vers indignes de voir le jour et de recevoir les lumières de l'impression. » Et ces vers indignes de voir le jour on les aurait placés dans un petit meuble en ébène ou en bois des îles, où l'on serrait l'argent et les bijoux !

Mais lisez donc, Messieurs, les deux vers qui suivent celui du *cabinet* :

Vous vous êtes réglé sur de méchants modèles,
Et vos expressions ne sont point naturelles.

Il faut se crever les yeux et se boucher le nez pour ne pas sentir qu'Alceste condamne les vers d'Oronte au *cabinet*, c'est-à-dire à ce dépôt usuel où l'on mettait les papiers inutiles et hors de service. C'est encore ainsi que cela se pratique dans les provinces et surtout dans le Midi. Ne faut-il pas se rappeler que le marquis de Lagoy, étant entré un jour par hasard dans le *cabinet* où les domestiques de sa maison avaient leurs habitudes, y trouva un coffre rempli de paperasses, dans lequel puisait qui voulait selon ses besoins ? Ces paperasses n'étaient autres que des lettres autographes de Louis XI ! Tel était l'usage auquel Alceste réservait le sonnet d'Oronte. Le traducteur italien l'a bien compris ainsi quand il a dit : *Egli è degno, per dirla liberamente, d'esser collocato in un gabinetto.* Les Italiens appelaient *gabinetto* ce que nous appelions *privé*. Dans le prologue du *Privé* par Bruscambille, nous voyons la destination des papiers *bons à mettre au cabinet* : « Davantage, s'il y a quelqu'un qui désire apprendre que c'est que la Pratique, qu'il vienne à Monsieur le Privé : il y trouvera toutes sortes de pièces, comme adjournemens, deffauts, constumaces, procédures, affirmations, inventaires de pièces, additions, jugemens, sentences et autres choses semblables, » *id est* le sonnet d'Oronte.

Enfin, comme supplément et complément de preuve, ouvrez le *Dictionnaire de la langue française*, par Pierre Richelet (Richelet avait été le commensal, l'ami et le flatteur de Molière), et lisez-y cette définition qui est sans réplique :

« Cabinet, s. m. (*formæ*) lieu secret pour les nécessités de nature. Molière a dit en parlant d'un méchant sonnet :

Franchement, il n'est bon qu'à mettre au cabinet. »

Bibl. J.

—

Thèse de mathématiques imprimée à Angers en 1694 (*Vid.* p. 115). — Elle n'est pas connue à Angers et n'existe pas à la bibliothèque. C. P. P.

—

Baragouin (*Vid.* p. 131). — On trouvera dans les notes de l'édition de Villehar-



doin, donnée par M. Paulin-Paris, une étymologie du mot *Baragouin*, qui viendrait du nom d'un corps spécial de réguliers turcs, si je ne me trompe, auquel eurent affaire les Croisés. Je n'ai pas le livre sous la main et je cite un souvenir vieux de quinze ans. C. P. P.

—

Le Cure-dent du roi de la Febve (*Vid.* pp. 134 et 186). — La question et la réponse prouveront une fois de plus combien les erreurs vont vite en bibliographie, plus vite que les morts de la ballade allemande. Une faute d'impression, qui remonte peut-être à deux siècles, a passé du *Dictionnaire bibliographique* de Cailleau et Duclos dans le *Dictionnaire des Anonymes* de Barbier et a mis dans l'embarras deux bibliographes intelligents, qui auraient bien fait de consulter le *Manuel du libraire* et de s'y tenir. Que dit M. Jacques-Charles Brunet, l'illustre oracle de la bibliographie, dans sa cinquième édition de son admirable ouvrage? « Bourges (Jean de). Le Cure-dent du roi de la Febve, histoire de l'antiquité du Roi-boit. *Paris, Estienne Prevosteau*, 1602, in-8 de 57 p. et 2 feuillets non chiffr. » Cet opuscule, que M. Brunet estime 6 à 8 francs et qui s'est vendu en maroquin r., 20 fr., chez Bergeret, est certainement fort rare, car on le chercherait en vain dans les meilleurs catalogues. Au reste, il n'y a pas de doute possible sur la date de l'unique édition du livre, car Estienne Prevosteau, reçu libraire imprimeur à Paris en 1581, exerçait encore en 1610. L'auteur du *Cure-dent* se nomme bien *Jean de Bourges*, et non *Bourgez*, comme le prétend la *Biographie générale* de MM. Didot. L'ouvrage de J. de Bourges paraît être une réfutation du *Traicté contre les Bacchanales ou Mardi gras, auquel tous les chrestiens sont exhortez de s'abstenir des banquets dudit Mardi gras* (par Lambert Daneau), 1582, in-8. Plus tard, la question fut reprise par Deslyons et par d'autres théologiens. Le second opuscule que M. Brunet cite sous le nom du même auteur, pourrait bien être d'un autre de Bourges; le *Désabusement de la cérémonie du Roy-boit* (Rouen, Machuel, sans date, in-8 de 33 p.) ayant paru soixante ans après le *Cure-dent*. Nous trouvons vers cette époque un autre ouvrage composé par *M. de Bourges*, qui était un ecclésiastique : *Relation du voyage de l'évêque de Beryte, vicaire apostolique de la Cochinchine*. Paris, Béchet, 1666, in-8. Bibl. J.

—

Le Temps n'épargne pas..., etc. (*Vid.* pp. 146, 233 et 267). — Je lis dans les *Débats*, nº du 9 vendémiaire an IX : « La « séance d'hier du Lycée n'a pas valu la « dernière. Un discours en vers du citoyen « *Fayolle* sur *la littérature et les littérateurs*, a été applaudi. On y a remarqué « ce vers :

Le temps n'épargne pas ce que l'on fait sans lui,

« apparemment parce que chaque jour en « démontre la vérité. »

Ce discours de Fayolle a été imprimé. Paris, Moller, 1801, in-8; — Sajou, 1814, in-8 de 8 pages. C. T.

[Le voilà donc trouvé à sa source même, ce fameux vers solitaire qui trompait depuis longtemps les recherches de tant d'habiles gens de notre connaissance! Merci à notre aimable et infatigable correspondant. — *Réd.*]

—

Rouget de l'Isle et la « Marseillaise » (*Vid.* pp. 147, 203, 216, 233). — L'*Intermédiaire* s'occupe beaucoup, depuis quelque temps, de Rouget de l'Isle et de la *Marseillaise*. La discussion, que je n'aurais pas voulu détourner de son but, paraît épuisée, au moins jusqu'à l'issue du procès annoncé par les journaux. Il y a donc trêve, en tout cas, et cette circonstance me permet de vous signaler une édition de ce chant... *patriotique*, spéciale au Pas-de-Calais; très commune autrefois, elle est devenue rare. En voici le titre : *Hymne des patriotes, imprimé par délibération du Conseil général d'administration du Pas-de-Calais, prise en sa séance du* 6 *février de l'an second de la République française, pour être envoyé et chanté, au son de la cloche, dans toutes les communes de son arrondissement.* (Ad calcem : *De l'imprimerie de la veuve Michel Nicolas.* Cette imprimerie existait à Arras.) 4 pag. in-8º, sans frontispice. — A la suite de ce titre, viennent les six strophes de la *Marseillaise*, — moins celle dite *des enfants*, — sans autre variante que les mots à effet, soulignés par le Conseil général.

Après ces six strophes, on en trouve trois autres que voici :

Aux autres peuples.

Et vous, qu'un froid despote outrage,
Sortez d'un coupable sommeil;
Peuples! d'un généreux courage
Le succès suivra le réveil. (*bis.*)
... De vos *Tyrans* (1) et de vos *Prêtres*,
Brisant le sceptre audacieux,
Vengez et la terre et les cieux
Et les *Mânes* de vos ancêtres...
Aux armes!...

Quand, pour signaler sa puissance,
Le *Fabricateur souverain*
Nous fit présent de l'existence,
Asservit-il le genre humain? (*bis.*)
... Jaloux d'un volontaire hommage,
Il nous donna la *Liberté*.
C'est insulter à sa bonté
Que de plier sous l'esclavage.
Aux armes!...

(1) Les mots soulignés le sont sur l'imprimé.



A Georges, Tyran d'Angleterre.

Toi, perfide roi d'Angleterre,
Ta rage n'a donc plus de frein!
Dans ton imprudente colère
Tu ne caches plus tes desseins. (*bis.*)
... Mais, *Traître,* crains pour ta couronne;
Elle chancelle sur ton front:
Pour ton *orgueil,* ah! quel affront,
De voir bientôt rouler ton trône?
Aux armes, citoyens! formez vos bataillons!
Marchez (*bis*), du sang des *Rois* engraissez vos [sillons.
Marchons (*bis*), du sang des *Rois* engraissons [nos sillons.

Les ordres du Conseil d'administration du département ont été fidèlement exécutés; l'*Hymne des patriotes* a été chanté, au son de la cloche, dans toutes les églises des villes et villages du Pas-de-Calais, transformées en *Temples de la Raison*. Mais quel est l'auteur des trois strophes? Les contemporains, — j'en ai connu un bon nombre, — affirmaient qu'elles étaient d'un jeune collégien de St-Omer, engagé volontaire après le décret de l'Assemblée législative, qui déclarait la patrie en danger. Ce collégien volontaire, devenu l'un des plus illustres enfants du Pas-de-Calais, s'est distingué par des services éminents, par des ouvrages très remarquables, par une modération de caractère dont on chercherait vainement la trace dans ses additions à la *Marseillaise*, qui ont, au reste, leur excuse dans l'effervescence de l'époque. Il est mort pair de France. — Je ne me ferais pas l'éditeur indiscret de cette tradition, si déjà elle n'avait été plusieurs fois consignée dans des brochures locales que je m'abstiens d'indiquer, ne les ayant pas actuellement sous les yeux. Je relèverai cependant une erreur du *Puits Artésien* (t. IV, 1840, p. 144, à la note): « Allent, le futur pair de France, dit l'auteur d'un article sur les *Billets de confiance*, a bien rendu les sentiments qui animaient ses concitoyens dans un chant de victoire, etc...

« Tremblez, Anglais, et vous perfides,
« L'opprobre de tous les partis... »

Cet auteur savait qu'Allent avait ajouté à la *Marseillaise* des strophes chantées officiellement, et qu'elles étaient surtout dirigées contre l'Angleterre; partant de là et citant de mémoire, il attribue, par erreur, à Allent, la 4e strophe de la *Marseillaise*, et y substitue le mot *Anglais* au mot *tyrans*. CH. H.

—

Le gouverneur de Verdun, Beaurepaire (*Vid.* pp. 149, 206, 268). — M. l'abbé Clouet s'est beaucoup occupé de l'histoire de Verdun qu'il habite, et, sans doute, cette question pourrait être résolue par lui. H. I.

— « Une section de Paris adopta le nom « de Beaurepaire, nom qui est resté à une « rue du quartier Montmartre, » dit M. X, (p. 268).

La rue dont il s'agit existait déjà au XIIe siècle. Située alors tout à fait à la circonférence de la ville, presque dans la campagne, elle était appelée *Bellus Locus*. Enfermée dans l'enceinte de Philippe-Auguste, on la trouve désignée sous le titre de *Bellus Reditus* (beau réduit). Au XIVe siècle, elle est déjà dite rue *Beau Repaire* (belle retraite, beau séjour); c'est ce nom qui, contracté en un seul mot, est devenu *Beaurepaire*. On ne peut donc en attribuer l'origine à la mort du commandant Beaurepaire. — Il n'y a jamais eu de section Beaurepaire. En 1792, la rue Beaurepaire faisait partie de la section Mauconseil, qui devint, en 1793, la section *Bonconseil*. Ajoutons que le décret accordant les honneurs du Panthéon à Beaurepaire est du 12 septembre 1792, c'est-à-dire a été rendu par l'Assemblée législative et non par la Convention nationale, qui n'a commencé sa session que le 20 du même mois. Je n'ai pu vérifier si ce décret a été exécuté. — L'*Encyclopédie catholique* a donc commis plusieurs erreurs qui se retrouvent, en termes identiques, dans le *Dictionnaire encyclopédique de la France*, par Ph. Lebas. Lequel a copié l'autre?

Le décret du 12 septembre a été rendu sur le rapport du député Delaunay (d'Angers), dont voici les premières phrases:

« M. Beaurepaire, commandant du 1er « bataillon de Mayenne-et-Loire, s'est « donné la mort à Verdun, en présence « des fonctionnaires publics, lâches et parjures, qui ont livré le poste confié à son « courage.

« Les volontaires qu'il commandait ont « cru que les cendres d'un ami de la liberté « s'indigneraient d'être ensevelies dans une « terre souillée par les despotes étrangers; « ils ont porté ses restes à Ste-Ménéhould « et ont juré sur sa tombe de le venger. » (*Moniteur* du 14 sept. 1792.)

Le décret chargeait, en outre, le président de l'Assemblée d'écrire à la veuve et aux enfants de Beaurepaire. Voici la lettre dont le texte fut adopté par l'Assemblée, dans la séance du 13 septembre (*Moniteur* du 15):

« Madame, l'intrépide Beaurepaire, vo« tre époux, a terminé, par une mort hé« roïque, quarante années d'une vie guer« rière. Il n'a pu se résoudre à vivre dans « une ville qui ne voulait plus être fran« çaise; il laisse un grand modèle à tous « les soldats de la liberté. L'Assemblée na« tionale, sensible à votre perte, qui est à « la fois une perte publique, me charge de « vous écrire et de vous envoyer le décret « qu'elle vient de rendre. Vous y verrez, « Madame, que la nation française est di-

« gne d'avoir des Brutus pour la défendre ! « Puisse la reconnaissance de la Patrie « consoler votre douleur et celle du fils « qui vous reste ! Son père est mort pour « la liberté ; puisse cet enfant vivre long- « temps pour elle ! Il ne peut manquer « d'être un citoyen précieux à son pays, « s'il se rappelle toujours qu'il est le fils « de l'intrépide Beaurepaire. »

Le président, auteur de cette lettre, était Hérault de Séchelles.

Il semble, devant ces textes officiels, qu'on peut laisser à Beaurepaire l'honneur de son action.

Dans la séance de la Convention nationale du 9 février 1793, Cavaignac, faisant, au nom du Comité de sûreté générale, un rapport sur la reddition de Verdun, exprime le regret que Beaurepaire, « au lieu « de se donner la mort, ne l'ait pas reçue « de la main d'un ennemi, sur la brèche « ou dans la citadelle. » (*Moniteur* du 11 février 1793.)

Le corps de Beaurepaire, s'il n'a pas été transporté au Panthéon, est-il toujours à Ste-Ménéhould ? FRÉD. LOCK.

—

Grimoire des papes (*Vid.* p. 180). — Les deux ouvrages cités par M. C. V., et qui sont sans doute fort rares, appartiennent à cette famille de prédictions sur la succession des papes, jusqu'au dernier jour du monde, qui a pour type et pour point de départ la prophétie bien connue, dite *de St-Malachie*. On ne peut donner à aucun de ces livres le titre de *Grimoire des papes*. Existe-t-il bien, d'ailleurs, un livre intitulé : *Grimoire des papes?* Il y a tant de livres, et de si singuliers, qu'un amateur de petite ville, réduit à sa bibliothèque privée, nécessairement fort restreinte, ne peut faire une pareille question qu'avec beaucoup de timidité. Cependant, je ne suis pas éloigné de croire que le livre, que M. C. V. se représente sous la dénomination de *Grimoire des papes*, ne soit tout simplement : *Le Gremoire* (*sic*) *du pape Honorius*, *avec un recueil des plus rares secrets. A Rome*, 1670, *in*-16 *de* 132 *pag. Frontispice gravé représentant une figure cabalistique*. Le volume en contient beaucoup d'autres de ce genre. J'en possède un autre exemplaire qui ne diffère que par le titre, également gravé : *Véritable Gremoire*, *avec un recueil de secrets magiques* (*sic*). Sans lieu ni date. La figure cabalistique n'est pas la même ; elle ne se rencontre pas dans le premier exemplaire, de même que celle du frontispice du premier exemplaire n'est pas reproduite dans celui-ci. Les catalogues qui mentionnent ce petit bouquin ne manquent pas de le signaler comme *rare et curieux*. Ils pourraient bien dire *rare et stupide*. Il se compose de conjurations magiques et d'une foule de recettes de la force de celle-ci : « *Pour marcher sans se lasser*. Ecrivès sur trois billets : Gaspard, Melchior, Baltazard. » CH. H.

—

Qu'est-ce qu'un Affourchoir ? (*Vid.* pp. 194, 269.) — Pas plus que M. Becker, je n'ai trouvé dans les dictionnaires le mot *affourchoir*. Cette expression, que n'ont admise ni les physiologistes ni les lexicographes, est un souvenir patibulaire de l'auteur cité, et, sauf meilleur avis, je crois que l'*affourchoir* est la partie du cou où s'arrête la corde des pendus. V. GAY.

— Dans ce que M. J.-F. Becker appelle les premiers tirages du *Dictionnaire national* de Bescherelle, l'auteur des vers cités est nommé en toutes lettres Defraine (*sic*) ; mais j'ai consulté la *Biographie universelle* de Michaud et le *Manuel du libraire* de Brunet, sans y trouver un Defraine ou un Dufraine qui aurait fait une traduction de l'*Enéide*.

(Lorient.) B. L.

—

Noms populaires des plantes (*Vid.* p. 196). — M. Ch. Buls pourra consulter : « *J. Bauhini de plantis a divis sanctisque nomen habentibus. Caput ex magno volumine de consensu et dissensu authorum circà stirpes desumptum. Additæ sunt C. Gesneri Epistolæ hactenus non editæ a C. Bauhino.* Basileæ, 1594. » In-8°. OL. B.

—

Andrea Solari, etc. La Fontaine ou De la Fontaine ? (*Vid.* pp. 196, 244.) — Il est peu vraisemblable qu'il existe un lien de consanguinité entre la Fontaine, le fabuliste, et les *de la Fontaine-Solar* de Picardie et Normandie qui, cela étant, n'auraient pas tardé à revendiquer l'honneur d'une telle parenté, non plus qu'avec le Normand *de la Fontaine*, licencié en droit canon, représentant de l'évêque Cauchon au procès de Jeanne d'Arc en 1431, ni avec ce *Nicolas de la Fontaine*, réfugié français à Genève, accusateur de Michel Servet en 1553.

Mais la base même de la question posée par M. le Dr Sav., n'est-elle pas discutable ? Est-il constant que le commissaire examinateur de Jeanne d'Arc portât le nom de *Jean de la Fontaine?* Les documents originaux du procès de réhabilitation, d'après la relation en note de M. Henri Martin, le désignent sous le nom de *Fonte* : — Le « lieutenant » de l'évêque Cauchon, accompagné de deux moines, alla trouver Jeanne et la pressa de se soumettre au pape et au saint concile ; le lendemain qu'elle fut ainsi avertie, elle dit « qu'elle se voudroit bien submettre à notre saint-père le pape et au sacré concile, et quand Monseigneur de Beauvais ouït cette pa-

role, demanda qui avoit été parlé à elle le jour de devant... et pour ce cas, en l'absence d'iceux *de Fonte* et religieux, se courrouça très fort... » de Fonte « menacé pour icelle cause, se partit de Rouen et depuis n'y retourna. »

Il est vrai que MM. Quicherat (*Procès de Jeanne d'Arc*), Michelet (*Jeanne d'Arc*), et H. Martin (*Hist. de Fr.*, 4e éd.) ont traduit unanimement le nom *de Fonte* par celui de *Jean de la Fontaine;* ont-ils eu raison?

Longue sans doute serait l'histoire des variations étonnantes apportées par le temps, ce grand révolutionnaire, dans les croyances d'une même famille; mais comment faire sortir de la même lignée la tolérance si bien connue du fabuliste, et le fanatisme du commissaire examinateur de Jeanne d'Arc, et de l'accusateur de Servet?

Le poëte Jean de la Fontaine, on le sait, est né à Château-Thierry, le 8 juillet 1621, d'une ancienne famille bourgeoise de cette ville. Charles de la Fontaine, son père, était conseiller du roi et maître des eaux et forêts *en le* duché de Château-Thierry. Sa mère, Françoise Pidoux, était fille du bailli de Coulommiers. Le nom patronymique de la famille s'est éteint en la personne de Hugues-Charles de la Fontaine, mort en 1824, à Château-Thierry. On suppose que les aïeux du poëte avaient pris ce nom d'une ancienne ferme appelée la Fontaine-Renard qui faisait partie de leur patrimoine.

Quant à lui, il signait simplement « de la Fontaine, » et on n'ignore pas que la particule n'a jamais été considérée comme preuve de noblesse. Il prit une fois ou deux, ou on lui donna, dans des actes publics, le titre d'écuyer; c'était vers 1661, c'est-à-dire à une époque où les traitants surveillaient rigoureusement les usurpations de titres de noblesse pour faire vendre tout leur produit aux tailles qu'ils affermaient. Des poursuites furent dirigées contre lui, il fut condamné par défaut à 2,000 francs d'amende.

Notre poëte avait-il cédé à un mouvement de vanité si commun alors, et même, hélas! de nos jours?

Laissons-le parler dans l'Epître qu'il adressa à cette occasion au duc de Bouillon, seigneur de Château-Thierry et par conséquent son protecteur naturel :

Je ne dis pas qu'il soit juste qu'on voie
Le nom de noble à toutes gens en proie;
C'est un abus, il faut le prévenir;
Et sans pitié les coupables punir;
Il le faut, dis-je, et c'est où nous en sommes:
Mais le moins fier, mais le moins vain des [hommes,
Qui n'a jamais prétendu s'appuyer
Du vain honneur de ce mot d'écuyer,
Qui rit de ceux qui veulent le paraître,
Qui ne l'est point, qui n'a point voulu l'être:
C'est ce qui rend mon esprit étonné.
Avec cela je me vois condamné,
Mais par défaut. J'étais lors en Champagne,
Dormant, rêvant, allant par la campagne,
Mon procureur dessus quelque autre point,
Et ne songeant à moi ni peu ni point,
Tant il croyait que l'affaire était bonne.
On l'a surpris : que Dieu le lui pardonne!
Il est bon homme, habile, et mon ami,
Sait tous les tours ; mais il s'est endormi.
Thomas Bousseau (1) n'en a pas fait de même,
. . . .
La cour, Seigneur, eût pu considérer
Que j'ai toujours été compris aux tailles;
Qu'un seul partage, ou contrat d'épousailles,
En jugemens intitulés de moi,
En acte aucun qui puisse nuire au roi,
Je n'ai voulu passer pour gentilhomme.
Thomas Bousseau n'a su produire en somme
Que deux contrats, si chétifs que rien plus,
Signés de moi, mais sans les avoir lus :
Et lisez-vous tout ce qu'on vous apporte?
J'aurais signé ma mort de même sorte.....

Qu'advint-il de cette supplique? Paya-t-il l'amende? En fut-il absous? Il l'eût été, n'est-ce pas, Monsieur, par tous vos lecteurs, ne fût-ce qu'en considération de la bonne grâce de l'Epître.

En résumé, tout éloigne de notre poëte la sombre parenté qu'interroge M. le Dr Sav., et s'il n'eut pas la gloire d'être écuyer, il eut celle d'être *Jean de la Fontaine*, ou mieux *la Fontaine*, suivant la consécration de l'histoire littéraire, c'est-à-dire l'écrivain le plus tolérant, le plus naturel, le plus Français et le plus inimitable qui soit dans notre langue. ED. P.

— Le secrétaire de la Commission qui condamna Jeanne d'Arc n'était pas des de La Fontaine-Solare; c'était, au contraire, Regnault des Fontaines, capitaine de Nernon, compagnon de Jeanne d'Arc et fait prisonnier avec elle (Caillette, *Hist. du Valois*. Paris, Guilly, 1744, in-4°, t. XI, p. 463). Il était troisième fils de Jean II de la Fontaine-Soliers (comme on disait autrefois), seigneur des Fontaines, etc..., et de N. de Mirebelle. — Les La Fontaine-Solare prétendent descendre des comtes d'Aste et de Marie de La Fontaine, fille unique de Brocard de La Fontaine, ou des Fontaines, premier maître des Requêtes de saint Louis. Le mariage aurait été fait à cette condition que le second fils prendrait le nom de La Fontaine, ou des Fontaines. Il aurait ainsi formé la branche française des La Fontaine-Solare, comtes d'Oignon. Le comte d'Oignon, des Etats de Blois, dont le nom est proverbial, était de cette famille. — (Voir une rarissime plaquette intitulée : *Généalogie de la maison de La Fontaine-Soliers, issue de la case Solare, souveraine d'Aste, en Piémont, et des Malatestes, princes de Rimini, dans la Romagne, portant tous même écu*, BANDÉ D'OR ET D'AZUR DE SIX PIÈCES, LES BANDES D'OR ÉCHIQUETÉES DE GUEULES DE TROIS TRAITS. *Amiens*, 1680.) CH. H.

(1) Procureur au Parlement.



Qu'est-ce que Chambiche (*Vid.* p. 197). — Le célèbre architecte Pierre *Chambiges* ou *Chambeges*, mort le 29 juin 1544, avait sa tombe dans la nef de l'église de Saint-Gervais. Son gendre, Guillaume Guillain, comme lui « maistre des œuvres de maçonnerie et pavement de ceste ville de Paris, » était enterré à ses côtés, avec plusieurs personnes de sa famille. *Voy.* leurs épitaphes dans la *Revue univ. des Arts*, publiée par P. Lacroix (bibl. Jacob), t. I (1855), p. 201.

P. P.

— Mon savant ami, M. Ad. Berty, ne paraît pas avoir connu un rapport du 18 septembre 1608, touchant le portail de Saint-Etienne du Mont, signé par Pierre Chambiges et Claude Guérin, jurés du roy ès œuvres de maçonnerie (Arch. de l'Empire, sect. administr., carton S. 3327).

(Ste-Geneviève des Bois.) H. C. B. M.

— Martin Chambiche ou Cambiche est né à Cambrai dans la seconde moitié du XVe siècle. Il devint à la fois maître maçon et architecte, et arriva à se créer une grande réputation dans l'art des constructions gothiques. Il parcourut les Pays-Bas, où il laissa des traces nombreuses et remarquables de son passage. Dans sa ville natale, il restaura la flèche élégante de la cathédrale, écroulée en 1809. Il travailla ensuite à celle de Beauvais. De cette ville il fut appelé à Troyes par l'évêque Jacques Raguier (1506), et donna les plans et dessins du portail et de la tour de la cathédrale, en même temps qu'il en dirigeait la construction. Il était payé pour ce travail, *à raison de* 40 *sols par semaine*, *un pain de prébende*, *et le payement du loyer de sa chambre*. Il resta chargé des travaux jusqu'en 1519. Après cette date, on perd toute espèce de traces de l'architecte cambrésien. — Ces renseignements sont extraits d'une Biographie cambrésienne de feu M. Arthur Dinaux, et dont quelques extraits ont été publiés dans les *Archives historiques du Nord de la France*.

Dr LEJEAL.

—

Une particularité des portraits de Ch. Lebrun (*Vid.* pp. 197 et 269). — Le médaillon qui orne les portraits de Lebrun ne peut être confondu avec la croix de Saint-Michel, ni d'aucun autre ordre français; il est ovale, richement encadré et suspendu au milieu de la poitrine par un nœud de ruban bleu. CAROLUS.

—

Compagnie de Jéhu (*Vid.* p. 198). — Voir les *Souvenirs de la Révolution*, par Charles Nodier, ainsi qu'une *Causerie* de M. A. Dumas dans le *Grand Journal* du 16 octobre 1864. H. I.

— Même indication de M. G. Ch.

—

Comment discerner un véritable incunable? (*Vid.* p. 199.) — M. J. D. trouvera la réponse à sa question en consultant les *Ann. typogr.* de Panzer ou le *Répert. bibliogr.* de Hain. Il n'y a qu'un moyen de reconnaître l'origine d'un incunable, c'est la comparaison. Quant au livre que cite votre correspondant, il paraît être de Mentelin, de Strasbourg. Dans ce cas, ce ne serait pas, comme le dit M. J. D., une *contrefaçon* de celle de Schoiffer, de Mayence, car l'édition de la *Cité de Dieu*, de ce dernier, est datée de 1473, tandis que celle de Mentelin, quoique non datée, remonte au moins à 1468. Au reste, le mot de *contrefaçon* est tout à fait impropre, quand il s'agit d'incunables, car la propriété littéraire n'existait pas au XVe siècle, et les imprimeurs reproduisaient à l'envi les mêmes livres sans scrupule comme sans blâme. C'est l'imprimerie qui par la suite a créé la propriété littéraire, en donnant gloire et profit aux auteurs. AUG. B.

—

Une comparaison avec Pandore (*Vid.* p. 243). — Vingt-trois correspondants (c'est bien peu!) ont répondu qu'il ne s'agit pas de l'Eve des Grecs, du chef-d'œuvre de Vulcain, de l'épouse d'Epiméthée, de *la* Pandore de la Fable, en un mot, mais tout bonnement *du* Pandore de la célèbre chanson de Nadaud : *Les deux Gendarmes*. Ce bon militaire *alssassien* est aujourd'hui plus connu en France (nous dit-on *avec raison*), que son homonyme mythologique à Edimbourg. C'est le type proverbial de la discipline française, de l'admiration passive due à un supérieur administratif.·. toujours infaillible. Madelette est donc bien le Pandore du père Briffard.

Voilà le résumé de 22 réponses. La 23e consiste en ce couplet (inédit) de M. X. :

Bon gendarme, toi, dont le zèle
De tous assure le repos,
On te confond avec la belle
Qui sur nous lâcha tous les maux!
La faute en est au nom sonore
Que tu reçus dans la chanson.....
— Pricatier, me répond Pandore,
Pricatier, *fous affez raisson.*

—

Un recueil, etc. Relation de l'isle de Bornéo (*Vid.* p. 281). — La réponse aux différentes questions se trouve dans le *Manuel du libraire*, de Brunet, 5e édit., t. II, col. 1333. OL. B.

—

Un Bilan de la Banque de France (*Vid.* p. 281). — On m'assure que lorsqu'en 1848 la Banque de France absorba les banques qui existaient en province, une de ces dernières avait émis des billets de 125 fr. Un certain nombre de ces billets, étant égarés ou détruits, ne se sont jamais présentés

au remboursement. La Banque de France les porte avec raison dans le relevé de ses dettes. C'est ce qui explique pourquoi le bilan du 1er sept. indiquait la somme de 763,723,725 fr. comme étant celui des billets en circulation, et ce chiffre variant chaque semaine, se reproduira sans doute indéfiniment en se terminant par 25. A. P.

—

Ouvrages relatifs à la peine de mort (*Vid.* p. 295). — M. L. L. connaît-il une brochure intitulée : *La Peine de mort. Procès de l'*ÉVÉNEMENT. — *Discours de MM. Victor Hugo et Crémieux.* (48 p. in-8. Paris. Libr. nouv., 1851.) Je n'entre pas dans les détails de cette affaire, d'ailleurs très intéressante ; mais j'offre à M. L. L. communication de la brochure.

ALPH. L.

Trouvailles et Curiosités.

Un évêque et M. Michelet.— Le libraire Pineau, de Beauvais (Oise), annonçait tout dernièrement en vente : MAIOLI (*Simonis*), *episc. Astensis, de Admirandis Naturæ rebus libri seu colloquia XXIII, Francof.*, 1600 (2 t. en un gros vol. in-4°), au prix de 10 fr., et le même ouvrage traduit en français par A. de Lorme, Paris, 1710 (3 vol. in-4°, rel., bel ex.), au prix de 40 fr.

L'annonce était accompagnée de la note suivante : « Les principaux titres de cet ouvrage *Mare*, *Mulier*, *Insecta*, *Saga*, répondent absolument aux titres des ouvrages célèbres de M. Michelet : *la Mer*, *la Femme*, *l'Insecte*, *la Sorcière*. Nous laissons aux curieux, qui auront le temps de lire Maïoli et le moderne auteur de la *Sorcière*, le soin de voir si ces divers ouvrages ont d'autres rapports entre eux que leurs titres. »

Une autre comparaison fort instructive à faire, c'est celle de la *Bible* de l'évêque Maïoli et de la *Bible de l'Humanité*, telle que M. Michelet vient de la formuler, et dont voici la conclusion : « Marcher vers « l'avenir, prendre le *sens* vraiment *hu*« *main.* — La *foi profonde* est fondée, car « la Science et la Conscience se sont en« tendues. — Comment s'affermir dans la « voie nouvelle. » D. G.

—

Histoire universelle de Charron. — Ce grand ouvrage, très savant et très curieux, malgré les fables dont il est rempli, a subi le sort de tant de gros livres, que leur format incommode a chassés de toutes les bibliothèques, dès qu'ils sont tombés, à tort ou à raison, dans une sorte de discrédit. Le livre de Charron ne méritait pas, à coup sûr, d'être roulé en cornet chez l'épicier. On ne le trouve cité que dans bien peu de catalogues, et les deux exemplaires que possédait la bibliothèque des jésuites du collége Louis-le-Grand ont été vendus, l'un, 1 livre 10 sous, et l'autre, qui était sans doute en meilleur état, 3 livres. Voici le titre complet de cet énorme volume qu'on ne réimprimera jamais, mais qui mérite d'être réhabilité, quoique Charron ait pris la défense de Bérose, Manéthon, Hunebaud, et des vieux historiens apocryphes :

« Histoire universelle de toutes les nations et spécialement des Gaulois et François, contenant l'origine et lignée de tous les anciens rois, princes et peuples de la terre; les controverses des Gaulois et Francs contre divers peuples, pour la gloire et prééminence de leur nation; l'abus de ceux qui les ont estimés issus des Allemands ou pensé qu'aucun peuple de la France eut autre origine que la gauloise; les droits et prérogatives de leurs rois, tant sur l'Empire que sur plusieurs autres royaumes; comme Pharamond, Charlemagne et Hugues Capet, sont issus d'une mesme souche masculine, la plus illustre de la terre; et toutes autres choses généralement les plus remarquables, depuis la création du monde jusqu'à l'an de Jésus-Christ 1621, avec Apologue pour la défense de quelques auteurs, qu'aucuns modernes rejettent comme fabuleux et supposés; par Jacques Charron, écuyer, sieur de Monceaux, valet de chambre ordinaire du Roi. *Paris*, *Blaise*, 1621, in-fol. »

Je recommande surtout le livre de Jacques Charron aux savants écrivains qui s'occupent de l'*Histoire de Jules-César.*

BIBL. JACOB.

—

Couplets adressés aux Italiens de Rome, et imprimés dans le Moniteur de 1793. — A la séance de la Convention nationale de vendredi, 5 juillet 1793, présidée par Thuriot, quatre couplets ont été chantés par Vallière. Ils se trouvent dans la *Gazette nationale ou le Moniteur universel*, n° 188, du dimanche 7 juillet 1793, l'an II de la République française, p. 809, col. 2, ainsi que dans la *Réimpr. de l'anc. Moniteur.* Le troisième couplet s'adresse aux Italiens de Rome :

Sots enfans de l'Italie,
Qu'un prêtre tient en ses mains,
L'ombre de Brutus vous crie
De redevenir Romains.
Allez, arrachant l'étole
De votre sacré tyran,
Rebâtir le Capitole
Des débris du Vatican.

Cette strophe est citée dans la gazette prussienne, publiée en français sous le titre de : *Courier* (sic) *du Bas-Rhin*, avec privilége du roi (de Prusse), à Clèves, n° 58, du samedi 20 juillet 1793, p. 513,

col. 1 (petit in-4° à deux colonnes). Le nom de Vallière y est imprimé, par erreur, Vallère. Ce *Courrier* de Clèves donne, à cette occasion, pp. 512-513, sur cette séance de la Convention du 5 juillet 1793, des particularités qui *ne se trouvent pas* dans le *Moniteur.* S. P., *de Moscou.*

—

Livres rares et curieux, presque introuvables. — Mémoire de Madame Tourtchaninof, (Bruxelles 1816), ouvrage inconnu à tous les bibliographes français. — Il existe une brochure curieuse et rare, qui n'aura été, probablement, tirée qu'à un très petit nombre d'exemplaires. C'est un *Mémoire de Madame Tourtchaninoff, née comtesse d'Elmpt.* Bruxelles, 1816 (sans indic. d'impr.), in-4, de 100 p.

Inconnu à Quérard, et à tous les bibliographes français, ce *Mémoire* est composé ainsi : Page 1, titre; p. 2 en blanc. P. 3, *Introduction;* p. 4, en blanc. P. 5-44, *Mémoire.* Il contient des détails très dramatiques et très curieux sur la détention de Madame Tourtchaninof, en février 1808, à Pétersbourg; sur son exil à Gitomir (en Volhynie), 1808-1809; sur son départ clandestin de Gitomir, en février 1809, son arrivée à Varsovie, puis à Mayence, et en mai 1809 à Aix-la-Chapelle.

Les pages 45-100 contiennent des *Pétitions*, *Lettres* et *Testaments*, etc.

Le comte André Rostoptchine (né à Moscou en 1813) possède dans sa bibliothèque à Pétersbourg un exemplaire de cette rareté, dont il m'a laissé prendre note, en mars 1861, et dont il ne voulait pas se dessaisir.

Les pages 43 et 44 *manquent* à son exemplaire; elles contiennent la fin du *Mémoire*, qui commence à la page 5. Pourrait-on me les procurer? S. P.

—

Pseudonyme : Un Cosmopolite (le marquis de Jouffroy), Bruxelles, 1853. — Une brochure de 7 pages in-8, sans titre et sans désignation d'imprimeur, m'a été communiquée, en mars 1854, par l'auteur lui-même, le marquis de *Jouffroy*.

On lit en tête de la première page : *Question d'Orient. Bruxelles*, 15 *juillet* 1853. Et, à la dernière, p. 7 : *Un Cosmopolite.* L'auteur conseillait alors d'éviter à tout prix la guerre de Crimée, qui pourrait devenir, disait-il, en juillet 1853 « le signal d'un *grand ébranlement* européen. »

L'auteur a-t-il été bon prophète? Il semble que non. Ce pseudonyme de *Cosmopolite* a été omis par M. Delecourt, membre de la Société des Bibliophiles belges, dans son excellente et intéressante notice, publiée dans le *Bulletin du Bibliophile belge*, déc. 1863, t. XIX, p. 397, sous le titre : *Essai d'un Dictionn. des ouvrages anonymes et pseudonymes publiés en Belgique.* S. P.

—

Un animal tour à tour poisson et oiseau. — Le père Kircher, dans sa *Chine illustrée* (1), nous apprend qu'il y a dans la province de *Quantung* un animal qu'on appelle *Hoang cio yu*, c'est-à-dire poisson jaune, qui se change en oiseau dans l'été pour redevenir poisson en automne. Le fait étant donné, il s'agit de l'expliquer, car de mettre en doute la véracité ou la perspicacité des voyageurs, l'idée n'en vient même pas au bon père. D'ailleurs, nier un fait n'est-ce pas avouer qu'on est dans l'impossibilité de l'expliquer! Or, Dieu merci, Kircher n'était jamais à court d'explication.

« D'abord, dit le bon père, le fait n'est pas aussi étonnant qu'il le paraît à première vue. La chenille qui rampe ne se change-t-elle pas en un brillant papillon qui voltige dans les airs? Quelqu'un dira sans doute que cela se peut bien faire à l'égard des insectes, mais qu'il n'en est pas de même des parfaits animaux. C'est une erreur. Les canards d'Ecosse ne viennent que de certains vers, lesquels avec le temps prennent des ailes, se couvrent de plumes et deviennent de parfaits canards (2). Albert, à si juste titre surnommé le Grand, parle d'un poisson qui, sur ses vieux jours, quitte sa première forme et prend celle de bête à quatre pattes pour vivre sur terre. Les docteurs de Coïmbre déclarent qu'il y a au Japon un animal semblable à un chien, lequel prend sa naissance sur la terre et y vit jusqu'à un certain temps auquel il commence de fréquenter la mer et de s'accoutumer si fort à nager et à vivre dans les eaux, qu'il devient tout à fait poisson. On trouve dans les livres une infinité de semblables métamorphoses. »

Après ces précautions oratoires, Kircher aborde l'explication promise; mais ici nous lui laisserons la parole :

« Nous avons parlé des nids de certains oiseaux qui bâtissent dans le rocher d'*Haynau*..... Le poisson jaune fréquente le même endroit et ne se nourrit que des œufs des mêmes oiseaux que la violence des tempêtes et des flots arrache de leurs nids et casse à même temps, en sorte qu'ils peuvent servir de nourriture à ce poisson, lequel, prenant une telle substance, change en quelque façon sa nature, et devient par ce moyen tout autre qu'il n'était; c'est pourquoi (se voyant comme rempli d'une substance volatile), il arrive qu'au commencement du printemps

(1) Traduite par Dalquié. In-fol., Amsterdam, 1670, p. 468.

(1) On peut consulter, pour ce canard, le *Mundus subterraneus* du même auteur. Amsterdam, 1678. 2ᵉ vol., pp. 102 et 336.

cette même semence (dont ce poisson s'est nourri pendant longtemps) se réveille et fait par une vertu secrète que cet animal aquatique prend des ailes et devient enfin un parfait oiseau, allongeant ses ailerons et changeant ses écailles en plumes aussi bien que sa queue.....

« Il reste maintenant à dire comment est-ce qu'il redevient poisson en automne.

« Il est hors de doute que le tout est changé, lorsque le tempérament l'est; cela étant ainsi, je dis, que, quand l'hiver s'approche, cette semence d'oiseau ayant fait son cours, et n'estant plus dans sa vigueur ni sa vertu, il arrive que la première nature revenant à prendre ses forces (1), elle étouffe celle d'oiseau pour introduire celle de poisson; de manière qu'à proportion qu'elle augmente en vigueur et en force, elle dépouille cet animal de ses plumes et de ses ailes, et fait renaître ses ailerons, ses écailles et sa queue, comme il avait auparavant, le remettant dans son premier élément, jusqu'à ce que le printemps le métamorphose de nouveau en oiseau, par la force des mêmes œufs, et qu'ainsi ce ne soit qu'une révolution continuelle et un changement perpétuel d'une espèce à l'autre. Que si cela n'arrive pas de la sorte par rapport aux autres poissons, c'est que leur tempérament n'est pas propre pour cela, et qu'ils n'ont pas de disposition à une telle métamorphose. »

Il est fâcheux que le Père Kircher ait mis cette dernière restriction à son ingénieuse théorie, car elle aurait des conséquences bien curieuses, comme par exemple, qu'un loup finirait par devenir agneau à force de manger du mouton! Mais cette conséquence devient incertaine, faute de savoir si le *tempérament du loup est propre pour cela et s'il a des dispositions à une pareille métamorphose.* E. P.

(1) Je présume que, pour faire dominer la nature de poisson, l'oiseau ne se fait pas scrupule de croquer quelques poissons jaunes. E. P.

—

Comment on empêchait les coqs de chanter, en Afrique. — L'*Intermédiaire* a récemment indiqué (p. 256) la manière d'empêcher les ânes de braire; sans cette initiative encourageante, le moyen d'empêcher les coqs de chanter ne lui eût pas été révélé.

Il fut trouvé, ou du moins il était en usage en 1845, dans la colonne mobile de la province de Tlemcen, alors sous les ordres du général Cavaignac.

Lorsque cette colonne, qui était presque toujours en marche, prenait quelques jours d'un repos bien mérité au bord de la mer, des balancelles espagnoles lui apportaient divers objets de ravitaillement, entre autres des poules et des coqs magnifiques. Chacun de ces derniers devenait un coq de combat, et faisait l'ornement de la tente de son maître, en attendant son *tour de marmite.*

Mais cette possession enviée avait un grand inconvénient. A l'approche du petit jour, lorsque chacun jouissait d'une prolongation de sommeil inusitée, le coq, descendu du perchoir improvisé dans la tente, se trouvait justement à la hauteur nécessaire pour darder son cri perçant dans l'oreille de son propriétaire. Indépendamment de cette sensation terrible, ce dernier avait à essuyer les malédictions de tout le voisinage. Il fallut aviser; on imagina un moyen qui exigeait seulement le sacrifice d'une matinée.

On attachait à l'une des pattes du coq une ficelle lâche (qui lui permettait de parcourir l'espace restreint de la tente), passant au-dessus de la traverse supérieure et retombant à côté de la main du *dresseur.* Dès que le pauvre animal commençait son chant guttural, le dresseur tirait brusquement la ficelle, et le coq se trouvait subitement pendu par la patte. On le remettait à terre et on recommençait.

Après trois ou quatre *enlevées*, le coq ne chantait plus. On le voyait quelquefois, alors même qu'il était débarrassé de la terrible ficelle, redresser la tête, gonfler son gosier, pousser une première syllabe, *ko....*, et s'arrêter subitement à l'idée de la catastrophe qu'il redoutait.

Cette éducation d'un seul jour eût-elle porté de longs fruits, sans être renouvelée? On l'ignore. Les séjours de repos au bord de la mer étaient fort courts; les bêtes bruyantes étant proscrites en expédition, l'ordre de départ transformait tous les coqs en... poules au riz. NOSSIOP.

—

Errata. — P. 175, c. 1, l. 23 et 24, *lisez:* ils pouvaient soumettre...
P. 183, c. 2, l. 29, lisez (t. I): 1 vol.
P. 220, c. 2, l. 49, et *errata*, p. 256, lisez : *Elphag.*
P. 254, col. 1, l. 30, lisez : beau-frère.
Ibid., l. 36 et 41, lisez : de Doncourt.
Ibid., l. 43, lisez : Darnay (Vosges).
P. 262, c. 2, l. 40, lisez: L. Fournier.

Paris, — Typ. de Ch. Meyrueis, rue des Grès, 11.

Numo 21.]

Cherchez et vous trouverez.



Il se faut entr'aider.

[30 nov. 1864.

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(*NOTES and QUERIES* français)

QUESTIONS ET RÉPONSES, COMMUNICATIONS DIVERSES A L'USAGE DE TOUS

LITTÉRATEURS ET GENS DU MONDE, ARTISTES, BIBLIOPHILES, ARCHÉOLOGUES, GÉNÉALOGISTES, ETC.

S'ADRESSER (*franco*): *Pour les abonnements :* à Mad. veuve BENJ. DUPRAT, libraire de l'Institut, etc., rue Fontanes, 7 (près du Musée de Cluny), à Paris; MM. FRÉD. FOWLER-MOLINI, à Londres; BROCKHAUS, à Leipsig; DECQ, à Bruxelles; MULLER, à Amsterdam; BOCCA, à Turin; J. MOLINI, à Florence; B. BAILLIÈRE, à Madrid; BRILL, à Leyde; CHERBULIEZ, à Genève; SPITHOVER, à Rome, etc.
Pour la rédaction : à M. CARLE DE RASH, directeur de l'*Intermédiaire*, chez Mad. veuve B. DUPRAT, rue Fontanes, 7 (près du Musée de Cluny), à Paris.

Pour 12 numéros, 5 fr.
Etranger : 7 fr.

Annonces : 30 cent. la ligne.

SOMMAIRE.

ENCORE CE LAMBERT! (*Vid.* pp. 166, 257). — Certes, nous comptions en avoir fini avec ce *Lambert*. Dix-sept correspondants nous forcent la main. Que voulez-vous? On tient à démontrer à nos lecteurs que le *Hé! Lambert!* a retenti « depuis un temps immémorial sur les rivages armoricains, » et on pense leur faire bien plaisir par cette démonstration. « Un savant Breton, que le monde des lettres connaît par son remarquable travail : *l'Alexandriade*, M. Le Court de la Villethassetz », a découvert une antique chanson ou complainte, chantée dans les environs de la *Villelambert*, du *Vaulambert* et du *Gué-Lambert*, et intitulée : *Madame Lambert pleurant son mari mort aux Croisades.* « Vous qui v'nez d'la Syrie, — Où « combat mon mari, — Dites-moi, je vous prie, — A-t-on « nouvelle de li?... » Et plus loin : « Vous n'auriez pas « vu Lambert (3 *fois*)... Qu'est-ce qu'a vu Lambert? (4 *fois*). « Vous n'auriez pas vu Lambert, — Qui me quitta l'au- « tre hyver? » Voilà le ton de cette complainte, publiée par « le bibliophile Julien » dans le *Bibliophile français* (16 oct.). Elle a 82 vers en 8 couplets inégaux. Le *Hé! Lambert!* y revient de temps en temps, jeté au bout d'un vers, et le tout se termine par : « Honneur et gloire à « Lambert, — Qui mourut au Pont-de-Fer! » On ne nous dit ni à quelle source le savant Breton a trouvé cette rapsodie, ni sur quel air elle se chante (c'est peut-être sur l'air de cette autre complainte : *Partant pour la Syrie...*).

Si cette antique chanson n'est pas une mystification, elle y ressemble fort, et l'on est bien plutôt porté à se demander si ce n'est pas un plat de circonstance (n'en déplaise au bibliophile Julien et au savant Breton), qu'à admettre, avec eux, que « toutes les chansons en vogue faites avec *Hé! Lambert!* sont des parodies de cette complainte curieuse » (soi-disant). Nous attendrons donc des preuves de son authenticité, car, encore une fois, il est certain que les inventeurs de la scie-Lambert (s. g. d. g.) n'ont pas été des gens aussi érudits! A l'appui de ce que nous avons déjà dit à cet égard, ajoutons ces lignes que nous avons reçues d'un nouveau correspondant (M. J. M.) : « Voici une version, que je crois inédite, de ce trait de mœurs contemporain. Je la tiens d'un de mes amis, grand habitué des chemins de fer, qui la recueillit dans une de ses nombreuses excursions. — Un in-

dividu était, en compagnie de sa femme, dans un de ces trains *de fatigue*, dits *de plaisir*, par euphémisme. Se trouvant atteint de cette incommodité qui fit oublier à Sancho le respect dû à son vénéré maître et qui oblige Argan, le *malade imaginaire*, à quitter précipitamment la scène, notre voyageur mettait à profit tous les temps d'arrêt du convoi. Chaque fois, sa femme, craignant de voir le train partir sans lui, criait, avec les marques de la plus vive anxiété : *Lambert! Lambert!... Lambert!* Cet appel si souvent répété, et surtout le ton qui l'accentuait, attirèrent bientôt l'attention des autres voyageurs. De mauvais plaisants se mirent à l'imiter, et, dès que l'infortuné voyageur se montrait, ce n'était qu'un cri de : *Lambert! Lambert!* d'un bout à l'autre du convoi. Les oisifs, qui accueillent d'ordinaire les Parisiens à l'arrivée des trains de plaisir, l'entendirent et le répétèrent avec allégresse, et, depuis ce jour fatal, il se propagea dans toutes les directions et sur toutes les lignes... — Voilà l'histoire. Voici maintenant la moralité. Il était juste qu'il y en eût une, et c'est le *Charivari* qui l'a tirée, dans son éloquente caricature du 22 août dernier. On y voit la France s'affaissant sur son bouclier, la tête courbée, dans l'attitude de la honte. Au-dessus d'elle sont disposés comme les degrés d'un baromètre, ces insipides refrains: *Ohé! les p'tits agneaux!... — Ah! zut, alors.... — Fallait pas qu'y aille!* etc., et plus bas : *Ohé! Lambert!* Un personnage qui occupe le premier plan, indiquant de la main ce dernier degré d'humiliation, s'écrie tristement : « Pauvre France! elle a encore baissé! »

Heureusement que l'on peut appliquer à cette *pauvre France* ce qui fut dit à propos de certaines chutes d'auteurs dramatiques : « Cette mauvaise pièce est d'un « homme d'esprit qui saura prendre sa re- « vanche. »

Questions.

BELLES-LETTRES — PHILOLOGIE — BEAUX-ARTS — HISTOIRE — ARCHÉOLOGIE — NUMISMATIQUE — EPIGRAPHIE — BIOGRAPHIE — BIBLIOGRAPHIE — DIVERS.

Une phrase des Commentaires de César. — Comment faut-il entendre cette phrase du liv. Ier, ch. XII :

« Flumen est Arar, quod per fines Æduorum et Sequanorum in Rhodanum influit, incredibili lenitate, ita ut oculis, in utram partem fluat, judicari non possit. »

M. Artaud la traduit ainsi :

« La Saône, qui forme la limite commune des Eduens et des Séquanais, verse ses eaux dans le Rhône avec une telle lenteur, que l'œil peut à peine distinguer la direction du courant. »

La plupart des traducteurs, je crois, rendent cette phrase à peu près de même; mais M. de Saulcy, dans la 1re partie de ses *Campagnes de Jules César*, la traduit différemment, en prenant soin d'avertir qu'il se préoccupe moins de l'élégance que de la fidélité de sa traduction :

« L'Arar est un fleuve qui, à travers le pays des Eduens et des Séquanes, se jette dans le Rhône avec une incroyable lenteur, si bien qu'à l'œil il n'est pas possible de juger de quel côté il coule. » J. MT.

—

Tous les bourgeois de Châtres... (La chanson :) — Où trouverais-je l'ancienne chanson, sous forme de *noël*, dont l'air est devenu un des timbres les plus en usage au commencement du siècle et qui commençait ainsi :

Tous les bourgeois de Châtres et ceux de Mont- [lhéry
Sont heureux, Monseigneur, de vous trouver icy!

De quand date-t-elle? A quelle occasion fut-elle faite? V. A. M.-B.

—

Le dieu d'Issé. — Quel sens faut-il attacher exactement à ce vers de Bernard (*Art d'aimer*, ch. I):

Du dieu d'Issé j'ai dédaigné l'empire?...

Je n'ai vu, dans les auteurs latins, le mot d'*Issé* qu'une fois : *Ut pastor Macareida luserit Issen* (Ovide, *Métam.*, liv. VI, vers 124). On remarque aussi dans les Poésies mêlées de Voltaire (t. III, éd. Beuchot) deux pièces dont la première porte ce titre : *A Madame la marquise du Chatelet, le jour qu'elle a joué à Sceaux le rôle d'Issé* (1747); la seconde : *A la même. Parodie de la Sarabande d'Issé.* Malheureusement elles sont loin d'éclaircir le vers de Gentil-Bernard et provoquent, au contraire, deux nouvelles questions : Quel était ce rôle d'Issé, joué par Madame du Chatelet? Quel était l'auteur de la *Sarabande?*

ALB. GÉRARD.

—

Quelle est l'étymologie du mot « Bosque »? — Dans l'arrondissement de Valenciennes, et sans doute dans tout le Hainaut, l'écureuil est connu sous le nom de *bosque*.



Deux passages que nous empruntons à un ms. du XVe siècle, faisant partie de la riche bibliothèque de Valenciennes, (nº 233) prouvent que ce gracieux hôte de nos forêts portait ce nom à cette dernière époque. Dans cet ouvrage, intitulé : *Le second mariage et espousement, c'est assavoir de Dieu le filz et de l'âme pécheresse en la personne de Marie Magdalaine*, on lit (fol. 235) : « Les eez (abeilles) aiment les « fleurs, et les locustes (sauterelles) la rou« sée, et les chevaulz l'avaine, et le *bos*« *quet* la noisette, et le dromadaire la « dade (figue de Carie), et la couleuvre le « lait. — Les ours et les *bosques* se tien« dront quois, sans estre plus sy soubdains; « les grues, les formis et les eez vive« ront sans roy, sans prudence et conduite; « le lyon ne craindra plus le *crespe*, ne le « chant du coq. » DE LA FONS-MÉLICOCQ.

—

Etranglé et « billoigné. » — Dans les registres criminels de la ville de Valenciennes (XVIe et XVIIe siècles), on trouve souvent la phrase suivante qui termine les sentences capitales : « ...L'ont condamné « (prévôt et jurez), pour réparation de ses « crimes et mesus, d'estre amené de la « conciergerie sur le grand marché, pour « y estre estranglé sur un eschaffau dressé « à cet effect devant la maison eschevi« nalle, et illec estre estranglé et *billoigné* « et à l'instant bruslé. » — Je demande la signification du mot *billoigné?*

(Valenciennes.) TH. L.

—

« Une lance gay. » — Quelque archéologue pourrait-il me dire ce que signifie cette expression : « *Une lance gay*, » plusieurs fois répétée dans un « Roolle des nobles » ou État des nobles de la Maurienne (Savoie) en 1514? Voici un exemple·

Noble Michau Roche : un bon cheval à lance gay et pour ayder Louys Sauvage, Jean Sybué, etc. . . . . 1 Lance gay.

Noble Claude Ducol : une demy lance gay et pour ayder Pierre Rapin, Jaques Rapin, Jean Falcoz, Léon Thibières, etc. Demy cheval, valant demy L. gay.

Suivent les taxes, mot à mot « taux » pour chaque homme d'armes « pour se acoustrer et monter. . . . . ixxx ff.

Et pour archier et arbalestier. . . iiijxx ff.

Et pour Lance gay. . . . . . . iiijxx ff.

Faut-il entendre que ces taxes de 180 l., de 80 l., représentaient les frais d'équipement des chevaux et des soldats, que les nobles étaient tenus de solder en nature ou en argent entre les mains de leurs suzerains? *Cheval gay* voudrait-il dire cheval *nu*, en prenant ce terme dans son acception héraldique?

Dans une autre pièce (un inventaire de meubles fait entre deux frères, en Maurienne, vers 1603), je trouve ces mots qu'aucun Glossaire n'a pu éclaircir pour moi :

Item, un *libertin* d'armoiries, rayé blanc et vert.

Item, cinq *orbinettes* fort belles et néanmoins deux ayant un petit trou.

Item, deux beaux *barretins* de fine toile d'Hollande.

..... Plus une écuelle d'éteint, quatre *mautils*, une *chauffette* et une poêche.

(Lyon.) R. DE C.

—

M. de la Palisse et ses axiomes. — Je me propose d'écrire, quand j'aurai assez de loisir pour cela, un ouvrage en plusieurs volumes intitulé : *les Vérités de M. de la Palisse.* J'y montrerai d'une façon incontestable et, pour ainsi dire, *lapalissienne*, que toutes les querelles (je ne dis pas les questions) littéraires, religieuses, scientifiques, politiques, etc., se réduiraient à néant par le moyen de quelques-uns de ces axiomes si décriés, que le majestueux Joseph Prudhomme méprise, parce qu'il ne peut en faire le plus beau jour de sa vie. Ainsi, les savants se sont disputés pendant longtemps et fort vivement, ma foi, pour savoir si le larynx était un instrument à cordes ou un instrument à anche. Survint un physiologiste homme d'esprit, qui leur tint à peu près ce langage : « Vous, mon voisin de droite, vous soutenez que le larynx est un instrument à cordes et vous en donnez des raisons qui ne sont point à mépriser; vous, mon voisin de gauche, vous prétendez que c'est un instrument à anche et vous n'avez peut-être pas tout à fait tort. Quant à moi, après y avoir mûrement réfléchi, pesé les raisons de part et d'autre, je trouve que rien ne ressemble plus à un larynx.... qu'un larynx. » C'était une vérité de M. de la Palisse et cependant elle mit fin à la querelle. *Ab uno disce omnes.*

Mon *grand* ouvrage (j'ai dit qu'il aura plusieurs volumes) sera précédé d'une introduction philosophique, historique, philologique, etc., où je remonterai à l'origine des choses. Mais, pour composer cette pièce d'éloquence et d'érudition, j'ai besoin de quelques renseignements et je les demande aux lecteurs de l'*Intermédiaire* dont j'ai déjà souvent éprouvé l'obligeance. A quelle époque est-il question pour la première fois de M. de la Palisse dans un livre? — Ce personnage a-t-il existé ou n'est-ce qu'un mythe, et si c'est un mythe, nous vient-il de la Grèce, de l'Egypte ou de l'Inde? — Enfin, M. de la Palisse est-il distinct d'un certain M. de la Galisse, dont les pensées en cinquante quatrains, se trouvent dans la partie du *Menagiana*, composée par La Monnoye? E. P.

—

Cordon bleu. — Quelle est l'origine de cette expression usitée pour désigner une

bonne cuisinière, une cuisinière tout à fait habile? Elle paraît s'appliquer exclusivement à la partie féminine de la gent cuisinière; du moins je ne l'ai jamais entendu employer en parlant d'un cuisinier.

Dr N. L.

—

Prévôts de Paris. Portraits. — Jean Le Féron (*Hist. des Connestables*, etc., 1658) donne les noms, éloges et armes des prévôts de Paris. Existe-t-il une série de leurs portraits? Spécialement, existe-t-il des portraits de : 1° Ambrois de Loré (1436-46); 2° Robert d'Estouteville (1446-79) dont parle Victor Hugo dans sa *Notre-Dame de Paris*; 3° Jacques d'Estouteville (1483-99), fils du précédent?

F. J. M.

—

Janinet et l'abbé Miolan, aéronautes. — Au moment de la vogue des premières expériences aérostatiques, des gens de toutes conditions s'y adonnèrent. J.-G. Wille, dans ses Mémoires (t. II), nous raconte, comme témoin oculaire, la non-réussite de l'essai, tenté le 11 juillet 1784 au Luxembourg par *Janinet*, le graveur en couleur, et son associé l'abbé *Miolan*. Cet échec valut à ceux-ci une bordée de huées et de quolibets; les caricaturistes s'en mêlèrent, et il nous reste une douzaine de charges sur ce sujet, entre autres: 1° *Réception des sieurs Janinet et Miolan à l'académie de Montmartre.* — 2° *Miolan et Janinet reçoivent les étrivières.* — 3° *L'honnête retraite de Minet et de Janot.* — 4° *Minet physicien ou la colique de ces messieurs.* Etc. — De qui sont ces caricatures? Qu'était cet abbé Miolan, lancé dans pareille entreprise, si peu en rapport avec son ministère? Car il aspirait de la sorte au ciel par une voie autre que celle de la tradition.

(Msila.) H. VIENNE.

—

Un rôle de la Malibran : Corilla. — Dans l'admirable pièce d'Alfred de Musset : *A la Malibran*, on trouve ce vers: « ... Ta verve railleuse animait *Corilla*. » Dans quel opéra se trouve ce rôle de *Corilla?*

E. C.

—

La question par le collier. — Dans l'épreuve de la question, on employait de préférence, à Valenciennes, aux XVIe et XVIIe siècles : 1° l'estrapade, 2° le chevalet, 3° le *collier*. — On demande une définition détaillée de ce dernier genre de torture?

TH. L.

—

Claude de Clevant, femme du maréchal Fabert. — M. Alph. Feillet, dans la *Rev. des Provinces* (15 oct., p. 164), dit que le maréchal Fabert avait épousé Claude *de Clevant*, riche héritière, issue d'une famille noble de Pont-à-Mousson. — Clevant n'est-il pas un nom de fief? La maréchale ne se nommait-elle pas Claude de Condé de Clevant?

(Landrecies.) H. DE L'ISLE.

—

Bruin et Hermeinville, en Normandie. — Dans ses *Antiquitez et Recherches des villes...* André du Chesne cite, parmi les localités importantes des pays et comté d'Evreux, *Bruin* et *Hermeinville*, « où Richard, comte de Normandie, mist Thibaut, comte de Chartres, en desroute. » Ces deux noms ne se retrouvent ni dans le *Dictionn. topographique* si complet de M. Gadebled, ni dans le *Dictionn. général des Communes*, imprimé en 1825. Où les trouver?

BL.

—

Les lois de Minos. — On a souvent cité, et l'on cite encore, comme un trait de sottise révolutionnaire, l'ordre qu'un président de la Convention aurait adressé à la Bibliothèque nationale pour se faire envoyer les lois de Minos.

Il n'existe pas de trace de cet ordre à la Bibliothèque. Peut-on trouver à cette anecdote une origine bien authentique?

Remarquons d'abord qu'il n'eût pas été absurde de supposer qu'un historien grec nous eût transmis, au moins en substance, la législation dite de Minos, comme cela est arrivé pour celles de Lycurgue et de Solon, comme les livres hébreux nous ont conservé les lois de Moïse; — ensuite, que le président auquel on attribue généralement cette demande est Hérault de Séchelles, ancien avocat, littérateur, et par conséquent peu capable de commettre une telle ânerie.

FRÉDÉRIC LOCK.

—

Dossiers du Comité de salut public. — Il y a dix ans à peu près, je lus dans une revue un extrait d'un ouvrage qui rapportait le fait suivant : « Un employé (dont on donnait le nom) emportait tous les soirs, en quittant les bureaux du *Comité de salut public*, un ou plusieurs dossiers qu'il détruisait. » Si quelque lecteur de l'*Intermédiaire* avait un souvenir plus présent, je lui serais obligé de me rappeler à quel ouvrage est empruntée cette anecdote et si le fait est *possible*, car il me semble impliquer bien des contradictions.

L'abbé V. DUFOUR.

—

Illustrations pour une édition de l'Arioste. — Le *Roland* de l'Arioste (édition Baskerville) est orné de 47 fig. par divers artistes. Plusieurs d'entre elles sont du graveur *Heluoin*. Combien y en a-t-il de

lui? D'après qui sont-elles gravées? Quel en est le sujet? H. VIENNE.

—

Mémoires mss. de M. S. Saulx-Tavannes. — Que sont devenus des Mémoires mss. du comte de Saulx-Tavannes, menin du dauphin sous Louis XV, indiqués par M. Nadault de Buffon, dans la *Correspondance de Buffon*, et qu'on a lieu de croire transportés en Angleterre à la suite d'une vente?
E. DE B.

—

Ferry de Ligneville, sieur de Tantonville. — Un de vos abonnés lorrains pourrait-il me dire quelle était la femme (ainsi que le père et la mère de celle-ci) de Ferry de Ligneville, troisième du nom, seigneur de Tantonville, vivant en 1566, dont le petit-fils Ferry IV, comte de Ligneville et du Saint-Empire, seigneur de Tantonville, grand bailli de Nancy, mort en 1640, fut le dernier mâle de sa branche? La maison de Ligneville (dont une autre branche fleurit encore en Lorraine) est la seule existante aujourd'hui des quatre principales familles d'ancienne chevalerie de la province, appelées *les quatre grands chevaux de Lorraine*. Elle est souvent citée dans les ouvrages généalogiques; elle a, entre autres, un article dans le t. VIII des *Tablettes général.* de Chasot de Nautigny, et copiée mot pour mot dans le *Dictionn. des Gaules et de France* d'Expilly, v° *Houecourt*. Je n'y ai pas trouvé le renseignement que je désire. J'ai consulté aussi autrefois le *Dictionn. de la Noblesse* de la Chenaye-Desbois, qui se contente, comme Expilly, de suivre les traces de Nautigny.
(Dauphiné.) A. DE G.

—

Caroline de Lichtfield. — Quel est le nom de la femme auteur du roman, traduit de l'allemand, qui porte ce titre? J.

—

Frontispice d'un Térence. — Quelle est l'explication du frontispice d'une jolie édition Elzevier de Térence, impr. à Lyon en 1635? Une femme presque nue et un guerrier romain tiennent, chacun d'une main, une sorte de tenture sur laquelle est inscrit le titre du livre. A leurs pieds, un amour est assis devant un feu allumé. Au-dessus des deux premiers personnages on lit: VENUS AFRA, et SCIPIO AFR., ce qui ne laisse pas de doute sur leur nom. Mais voici qui est moins clair : Scipion étend le bras droit vers Vénus et lui pose sur la tête un chapeau rond à grands bords. Brunet, qui décrit minutieusement ce volume, ne parle pas de ce frontispice. J.

—

Existe-t-il des documents sur les mines de charbon de terre de Mons, antérieurs au XVe siècle? — J'adresse cette question aux nombreux abonnés de l'*Intermédiaire*, parce que le plus ancien document que m'aient fourni les registres aux comptes de la maison de Bourgogne, appartient à l'année 1436.

Le voici : « Pour don fait par Monseigneur (Philippe le Bon) à ceulx qui tirent le charbon ès mines de Mons, en Haynau, quant le XIXe jour de mars, ycellui seigneur les fut veoir, x l. VIII s. »
(Raismes.) DE LA FONS-MÉLICOCQ.

—

AVIS. — *L'abondance des* réponses *et l'arrivée tardive de bien des* questions *nous a forcé d'en ajourner beaucoup au n° prochain.*

Réponses.

Servandoni et sa famille (*Vid.* pp. 21, 182, 229). — La collection du baron de Vèze (vendue en 1855) contenait le dessin suivant, qui fut adjugé à 40 fr.; il serait utile à consulter sur cette question : « N° 44, *Servandoni et sa famille en* 1745. Très gr. in-fol. en larg., aux crayons de couleur. Signé : *A son ami J. B. S. Chardin*, 1745. »

L'acteur d'*Hannetaire* (*Vid.* p. 229) est sans doute le père ou le parent de *Mlle Eugénie d'Hanneterre*, actrice dont *Chevillet* a gravé un portrait, reproduit à son tour en contre-partie par *Corbutt*. H. VIENNE.

—

Où a été bien décidément envoyé le sonnet d'Oronte (*Vid.* pp. 50, etc., 312). — La dern. réponse du bibl. J. semble tout à fait propre à vider cette grosse question dans le sens qui n'a point été du goût des délicats. Nous avions en portefeuille une autre réponse analogue, qui aurait dû passer en premier; la voici :

— Les *Poésies diverses du sieur Furetière* (1659, in-12, *jouxte la copie imprimée*) sont précédées d'une « Epître dédicatoire à tous mes amis. » L'auteur se plaint que ses satyres soient tombées entre les mains des « corsaires du Parnasse » et de certains copistes ignorants qui les avaient défigurées, ce qui l'oblige à les imprimer lui-même. « Et vous êtes cause, Messieurs, ajoute Furetière, de tout ce qui leur est arrivé, puisque, vous les ayant confiées comme à mes amis, vous ne les avez pu tenir secrètes dans votre *cabinet*..... Cependant afin qu'on puisse au moins tirer quelque profit de ma faute, je donne ce conseil à tous ceux qui se mêlent d'écrire, quand ils auront fait quelque pièce qu'ils jugeront n'être pas assez bonne pour être imprimée, qu'ils la jettent incontinent au feu et qu'ils ne la gardent point dans leur

cabinet, sous prétexte d'une forte résolution qu'ils ne la montreront à personne ou seulement à des amis très particuliers. » Furetière, on le voit, emploie alors le mot *cabinet* dans le sens de cabinet d'étude.

Voici maintenant l'extrait de son *Dictionnaire:* « CABINET se prend quelquefois pour une garde-robe ou le lieu secret où on va aux nécessités de nature. Ainsi Molière a dit, dans le *Misanthrope*, en parlant d'un méchant sonnet :

Franchement, il n'est bon qu'à mettre au cabinet.»

Si Boileau avait reproché à Molière, en quelqu'une de ses épîtres ou de ses lettres, d'avoir mis dans la bouche d'Alceste un mot bas ou équivoque, la question serait tranchée. L'interprétation de Furetière (de deux ans plus âgé que l'auteur du *Misanthrope*, et très certainement lié avec lui) n'est-elle pas d'un aussi grand poids que serait celle de Boileau, bien que Furetière cite inexactement le vers d'Alceste? — En résumé, le mot *cabinet* avait, dès 1664, l'acception de « cabinet de garde-robe » et je partage complètement l'opinion de Génin et de M. Marty-Laveaux : Molière a cherché l'équivoque, a prévu que le parterre saisirait le mot par son côté le plus grossier et en rirait dès la première représentation comme il en rit encore aujourd'hui. EUD. SOULIÉ.

— Nous devons ajouter que la *Corresp. littér.* (25 juillet, p. 258) avait résumé la discussion et pris parti contre l'acception que donnent Richelet et Furetière. Il lui « semblait impossible d'admettre que Molière se fût avisé de faire parler un homme de cour comme Gros-René, et qu'Oronte, si chatouilleux sur le mérite de son sonnet, n'eût point éclaté à la grossière injure de son interlocuteur... et se fût borné à répondre par un vers qui ne peint qu'un peu de mauvaise humeur. » Et M. Lud. L. relevait cette phrase non encore citée de Mme de Sévigné écrivant à sa fille (22 juillet 1685) : « J'ai lu avec plaisir l'histoire « de notre vieille chevalerie : si Bussy « avait un peu moins parlé de lui et de « son héroïne de fille, le reste étant vrai, « on peut le trouver assez bon pour être « *jeté dans un fond de cabinet*, sans en être « plus glorieuse. » — Soit, mais il est clair qu'il y avait cabinet et cabinet, et Molière-Alceste, en jetant ce mot à double entente, peut très bien avoir voulu se réserver de répliquer à Oronte et au parterre, en cas que l'on se récriât : « Prenez-le comme il vous plaira ! » sauf à ajouter ensuite : « C'est vous qui faites l'ordure. » — Comme Oronte prenait la chose du bon côté, le parterre a ri, en la prenant, lui, du mauvais, c'est-à-dire du côté *comique*. Or, c'était là l'important, on en conviendra. Il fallait qu'Alceste, un peu risible lui-même dans l'exagération de son emportement, rendît, par un trait fortement décoché, Oronte ridicule. De bonne foi, le parterre aurait-il ri, rirait-il, s'il n'avait été, s'il n'était provoqué, par ce mot équivoque, à comprendre que le sonnet en question est envoyé là... « où le roi ne va « pas en voiture, » — comme le disait en langage de cour la *Corresp. littéraire.*

Ainsi soit-il pour la clôture.

—

Le ou la Braque latin (*Vid.* pp. 68, 94). — Ce que signifie ce mot, un passage de Rabelais nous l'apprend (*Gargantua*, ch. XXIII) : « Ce faict, issaient hors.., et « se despartoient en Bracque ou ès prés, « et jouant à la balle, à la paulme, etc... » L'édit. L. Barré ajoute en note : « Jeu de paume du faub. St-Marceau, ayant pour enseigne un chien *braque*. ON.

—

Million. (*Vid.* pp. 99, etc., 266). — Voir *Arithmeticæ praticæ methodus, per Gemmam Frisium...* Parisis, apud Th. Richardum, 1549 : « Post secundam virgulam, millena millia.., post quartam, millies millies millena millia : atque ita infinitis deinceps modis, qui sane latinam (fateor) locutionem haud facile admittunt, verum non artis potius quam latinæ linguæ præcepta tradere voluimus. » (B.-L. S. et L.). Dr ROB.

—

Le cardinal de Lorraine surnommé « Grande Escarcelle » — Famille Bugnot (*Vid.* pp. 132, 215). — Voici pourtant une citation de Brantôme qui semble bien expliquer ce surnom: « Il (le card. de Lor- « raine) portoit ordinairement *une grande* « *gibecière*, que son valet de chambre qui « lui manioit son argent des menus plai- « sirs, ne failloit d'emplir tous les matins « de trois ou quatre cents escus; et tant « de pauvres qu'il rencontroit, il mettoit la « main à la gibecière, et ce qu'il en tiroit « sans considération, le donnoit sans y rien « trier. »

La *Biogr. gén.* parle de deux *Bugnot* qui paraissent avoir appartenu à la famille de *Robert Bugnot*. Le second est précisément né à Saint-Dizier. H. T.

—

Le gouverneur de Verdun, Beaurepaire (*Vid.* pp. 149, 206, 268). — Je vous envoie un tirage à part de l'article de M. le docteur Lachèse, cité dans la réponse de M. de La Sicotière. L'auteur qui a recueilli, je le sais, de nouveaux renseignements très précis, hésite à compléter son travail sur une question qui soulève, paraît-il, des passions encore très vivantes à Verdun, où l'on ne se fait pas faute de désigner publiquement les meurtriers. Une histoire de cette ville, en ce moment, je

crois, sous presse, doit du reste se montrer plus hardie et entrer dans des détails circonstanciés.

(Angers). C. P. P.

Caricatures contre Louis XIV (*Vid.* p. 210). — J'ai dans mes cartons une grande et belle eau-forte de Romeyn de Hooghe, fort curieuse et surtout fort bizarre. Elle est in-folio. Au bas de l'estampe se déploient, sur plusieurs colonnes, des vers hollandais que je regrette de ne pas comprendre, une diatribe sans nul doute. Au-dessus des vers, on peut lire ce titre : *L'Epiphane du nouveau Anti-Christ*. J'ai toujours supposé et cru que cette robuste et violente eau-forte était une satire directe à l'adresse du *Roy-Soleil* (bien que le pape y soit mêlé, ce qui me ferait lui assigner pour date l'époque de la Révocation de l'Edit de Nantes). Si votre correspondant le désire, je la décrirai plus amplement. S'il l'aime mieux ainsi, je me ferai un plaisir de la tenir à sa disposition, heureux que je serai toujours de pouvoir contribuer de quelque façon aux plaisirs et à l'utilité d'un homme d'étude.

(Grenelle.) JACQUES D.

Une brouette avant Pascal (*Vid.* pp. 211, 255). — Je pense qu'en refusant l'invention de la brouette à Pascal on n'enlève pas grand'chose à sa gloire. Aussi, je viens apporter à l'*Intermédiaire* le résultat d'une trouvaille qui prouve évidemment, et une fois de plus, que la brouette était bien antérieure à cet homme illustre, non-seulement en France, mais en Chine. Le *Magasin pittoresque* (année 1836, p. 200) donne une gravure représentant un petit chariot de guerre sur lequel sont montés deux canons. Ce chariot, bien que porté sur deux roues, n'en a pas moins la forme d'une brouette primitive : deux brancards servent à le pousser en avant; ces brancards sont recourbés à angle droit à leur extrémité pour mieux tenir horizontalement le char lorsqu'il est au repos. C'est probablement aussi là l'origine de l'affût. Cette brouette de guerre est ainsi décrite dans un passage de Froissard, cité dans l'article qui accompagne cette gravure : « Les Gantois, arrivés devant Bruges, pour combattre le comte de Flandre, se mirent en ordonnance de bataille (1382), et se quatirent tous entre leurs ribaudeaux. Ces ribaudeaux sont *brouëtes* haut bandées de fer avec longs picots de fer devant en la pointe, que ils ont coutume, par usage, de mener et *brouetter* avec eux, et puis les assemblèrent devant leurs rangs et là dedans s'enfermèrent. »

Dans le même journal (année 1846, p. 335), on lit un article dont voici le début : « BROUETTE SINGULIÈRE. Une tradition assez généralement répandue attribue à Pascal l'invention de la brouette; mais cette opinion est manifestement inexacte : notre recueil lui-même en fournit la preuve, puisque, parmi les sculptures des Miséricordes de Saint-Spire, à Corbeil, figure une brouette poussée le long d'un plan incliné. » En effet, à la page 149 de l'année 1834, où se trouvent reproduites les sculptures citées plus haut, on voit, à la 18e figure, un homme poussant devant lui une brouette sur laquelle est un petit tonneau, et qui ressemble tout à fait à la brouette que nous connaissons.

A la fin de l'article, on voit une estampe tirée du cabinet de Grollier de Servière, représentant la brouette *singulière* qui fait le sujet de cet article. La roue est établie au milieu de la caisse, et, dans sa partie supérieure, garantie par un tambour contre le contact du chargement du véhicule. Dans ce système, « l'ouvrier n'a plus d'effort appréciable à exercer pour soulever les bras de la brouette : c'est 18 à 20 kil. de moins à supporter, en supposant que le véhicule tout chargé pèse 90 à 100 kil. »

Ne serait-ce point ce système de brouette qui serait de l'invention de Pascal? Ne lui aurait-on pas attribué l'invention de ce véhicule, tandis qu'il n'aurait imaginé qu'un système pour le rendre plus léger aux mains de l'ouvrier? L'estampe en question paraît être de l'époque de Pascal. Quel que soit l'inventeur de ce système, ses inconvénients, énumérés par l'auteur de l'article, en ont probablement fait rejeter l'emploi, car nous ne croyons pas « que cette brouette soit usitée sur aucun chantier. »

Enfin, d'après un autre article (année 1847), intitulé : *Brouette à voile en Chine*, il semble que l'Europe n'a pas la priorité de l'invention : elle aurait été devancée par les Chinois dans l'emploi de la brouette, comme en tant d'autres choses.

La vignette qui accompagne cet article représente un homme conduisant une brouette dont la roue est placée au-dessous de la caisse, comme celle décrite plus haut; mais elle a, de plus, une voile, pour aider à la locomotion. L'ancienneté de la brouette en Chine est ainsi constatée par l'article du *Magasin :*

« Quelques anciens voyageurs, dit Georges Staunton, parlent de chariots à voile des Chinois; cette méthode n'est pas entièrement abandonnée. Ce sont de petites charrettes, ou plutôt des brouettes de bambou, avec une seule grande roue. Quand le vent est faible, un homme attelé en avant traîne la voiture, tandis qu'un autre la pousse par derriere. S'il fait assez de vent, on déploie une voile de nattes attachée à deux bâtons; cette voile rend inutile le travail de l'homme qui tire ordinairement en avant. »

« Il est curieux, ajoute l'auteur de l'article, de rencontrer une allusion à cet usage dans le poëme célèbre de Milton :

Aux champs de Séricane, en ces sables mouvants,
Où le Chinois, habile à maitriser les vents,
Fait douter, sur son char que la voile seconde,
S'il roule sur la terre ou s'il vogue sur l'onde.
(*Paradis perdu*, l. III, trad. de Delille.)

« Ce sont surtout les marchands de comestibles, les villageois des environs des grandes villes, qui emploient ces brouettes lorsqu'ils vont au marché. » J. MT.

—

Tribunal révolutionnaire de Feurs (*Vid.* p. 211). — M. F. M. G. trouvera une réponse à sa question dans le travail qu'a publié récemment M. Berriat Saint-Prix, dans le *Cabinet historique* de M. Louis Pâris. Il y verra, en effet, que M. Berriat n'a puisé que dans des correspondances particulières. A. B.

—

Valeur des ouvrages de Peignot (*Vid.* p. 212). — ... Puisque le nom de cet excellent Peignot se trouve sous ma plume (*Vid.* p. 336), et que personne encore n'a répondu à la question posée au correspondant, p. 212 de l'*Intermédiaire* : *Quelle est la valeur des ouvrages de Peignot?* je crois qu'il suffit d'indiquer ici l'article que M. J.-Ch. Brunet a consacré à ce bibliophile, dans la dernière édition du *Manuel du Libraire*, tome IV, col. 466-469. M. Ly' onell y trouvera réponse complète à tout ce qu'il désire savoir. Je lui indiquerai de plus les ouvrages suivants à consulter : *Essai sur la vie et les ouvrages de Peignot*, par Simonnet. In-8. Aubry, Paris, 1863. — *Opuscules de Peignot*, avec introduction par Milsand. In-8. Paris, Techener, 1863.

(Lyon) S. M.

—

Portraits de Duprat et de Mainvielle, conventionnels (*Vid.* p. 226). — Les portraits de ces deux conventionnels ne figurent pas dans la collection *Laterrade* (1er catalogue — novembre 1858), qui contenait la série iconographique la plus complète des membres de cette fameuse assemblée.

(Oued-Medjedel.) H. VIENNE.

—

Caricature sur le marquis de Bouillé (*Vid.* pp. 226, 270). — J'ai bien à remercier M. X. de sa réponse au sujet du nom de Sacrogorgon. Celui de Sacrogordon avait été imprimé dans l'*Intermédiaire* par suite d'une erreur, due sans doute, à mauvaise écriture. CAROLUS.

—

« Il Milione » de Marco-Polo (*Vid.* pp. 226, 271). — Il *Milione* ne paraît pas être le titre donné par Marco-Polo à son ouvrage qui, dans les nombreuses éditions que l'on en possède, est presque toujours intitulé : « *Le livre des choses merveilleuses.* » D'après Brunet, *il Milione* serait le titre d'un manuscrit dont s'est servi l'Académie de la Crusca pour composer son Dictionnaire, et aurait pour origine un sobriquet donné à l'auteur lui-même, parce qu'il n'énumérait que par millions les populations des pays visités par lui (chose assez naturelle cependant quand il s'agit de royaumes d'une grande étendue)(1). M. Pauthier, dans un intéressant article de la *Biographie générale*, dit que Marco-Polo fut appelé *Marco Milione* à cause des grandes richesses qu'il rapporta de ses voyages. M. Pauthier promettait en 1862 une édition de Marco-Polo. Je ne sais s'il l'a donnée. Z.

— Marc-Pol a-t-il écrit la relation de son voyage en français ou en italien? M. Pauthier va publier chez les Didot une nouvelle édition de cette relation, en tête de laquelle il prouve qu'elle a été écrite primitivement en français. Marc-Pol suivit en cela l'exemple de son compatriote Brunetto Latini, qui publia aussi en français, au XIIIe siècle, l'espèce d'encyclopédie qu'il rédigea sous le titre de : *Trésor*. Voici en quels termes ce dernier justifiait sa préférence dans le prologue de son livre : « Et se aucuns demandoit por quoi cest livres est escriz en romans selonc le langage des François, puisque nos sommes Italiens, je diroie qu ca est por deux raisons : l'une car nos somes en France, et l'autre porce que la parleure est plus délitable et plus commune à toutes gens. »

AUG. BERNARD.

—

Métiers de Paris en 1313 (*Vid.* p. 227). — Il s'agit certainement d'un travail manuscrit qui n'a jamais été imprimé et que J. de Latynna se proposait sans doute d'ajouter à une troisième édition de son *Dictionnaire topographique et historique des Rues de Paris*, qu'il avait préparée en augmentant considérablement la seconde édition publiée en 1816. J'ai entre les mains les matériaux autographes de l'édition projetée. Latynna mourut à Paris, le 18 janvier 1818.

Au reste, son ouvrage sur les rues de Paris, encore estimé aujourd'hui, a été fait en partie sur les notes de Roquefort, qui lui avait fourni probablement cette nomenclature des métiers de Paris, d'après le rôle encore inédit de la Taille de Paris en 1413. Cette Taille ne fut imprimée, pour la première fois, qu'en 1827, par les soins de

(1) *Manuel du Libraire*, 5e édit., art. *Marco-Polo.*



J.-A. Buchon, dans la collection des *Chroniques nationales françaises* Bibl. J.

—

Hydrographie de la France (*Vid.* pp. 227, 301). — Je possède un vol. in-8, VIII-221 pp. dont voici le titre : « *Dictionnaire hydrographique de la France ou Nomenclature des fleuves, rivières, ruisseaux et canaux, les lieux où ils prennent leur source; leurs embouchures et confluents; leur étendue, eu égard à leurs sinuosités; leur commerce flottable ou navigable avec les communes qu'ils arrosent, suivie d'une division hydrographique de la France et d'une description de ses ports.* Enrichi d'une carte de France relative à l'objet. Par le citoyen Moithey, ingénieur-géographe et ancien professeur de mathématiques. Seconde édition. A Paris, chez Brianchon, libraire, rue et hôtel Serpente, près la rue Haute-Feuille. 1803 = XI. » — Un carton recouvre cette indication, et porte : « Chez Gœury, libraire de l'Ecole des Ponts et chaussées, quai des Augustins, nº 41. » Le chiffre 1 de 41 est surchargé. F. J. M.

— 1º *Jean Papyre Masson* a donné : « *Descriptio fluminum Galliæ* », en 1618, 1 vol. in-12, et en 1685, 1 vol. in-8. Cet ouvrage a été traduit en français.

2º *Gilles Corrozet* a donné en 1540 et 1590, un vol. in-16 sous ce titre : « Le Catalogue des anciennes érections des villes et cités des Gaules et des *fleuves* et *fontaines d'icelles.* »

3º *Louis Coulon* : « Les rivières de France ou Description géographique et historique du cours et débordement des fleuves et rivières, des fontaines, lacs et étangs qui arrosent les provinces de France. » 2 vol. in-8, 1664.

4º *Louis XV*, roi de France (à l'âge de 18 ans) : « Cours des principales rivières de France, Traité du cours des principaux fleuves et rivières de l'Europe, » composé et imprimé par lui en 1718. In-4.

5º « Dictionnaire hydrographique de la France ou Nomenclature des fleuves, rivières, ruisseaux et canaux; le lieu où ils prennent leur source, leurs embouchures et leurs confluents, leur étendue eu égard à leurs sinuosités. » Par Moithey. 1 vol. in-8. 1787.

6º « Dictionnaire hydrographique de la France, ouvrage couronné par l'Académie royale des sciences, » par Ravinet, 2 vol. in-8, 1824,

7º M. le Dr *Robinet*, membre de l'Académie de médecine, ancien pharmacien, vient de publier le premier fascicule spécimen d'un « Dictionnaire hydrographique de la France, comprenant l'étude des eaux douces, au point de vue statistique, géographique, géologique, chimique, économique, hygiénique et agricole. » Grand in-4. V. A. M.-B.

Ecrits de Ch. Nodier (*Vid.* p. 228). — Sans aucun doute, la liste complète de ses écrits existe. Elle se trouve en tête de la *Description raisonnée d'une jolie collection de livres* (Paris, Techener, 1844. in-8). Cette collection de livres, c'est la bibliothèque même de Ch. Nodier, qui en avait préparé la description raisonnée; mais qui mourut avant d'avoir pu la livrer au public. Un ami de Nodier, zélé bibliophile, G. Duplessis, s'acquitta de ce soin. Il publia ce travail bibliographique avec une introduction, une notice biographique par Fr. Wey, un relevé des prix de vente de la bibliothèque de Ch. Nodier, des tables très soigneusement faites et enfin une *Notice* des travaux de l'auteur.

Cette dernière notice ne comprend pas moins de 21 pages. On y a suivi l'ordre chronologique; la liste commence à 1798 et chaque année forme un paragraphe spécial. On y a catalogué même les recueils, au moins les principaux, auxquels Nodier a coopéré.

Le livre dont nous parlons porte en sous titre : *Nouveaux Mélanges tirés d'une petite bibliothèque.* C'est assez dire qu'il doit être placé à la suite de l'ouvrage du même auteur : *Mélanges tirés d'une petite bibliothèque* (Paris, Crapelet, 1829, in-8), et qui contient 52 notices de Nodier sur des livres curieux et rares.

D'autres notices de Nodier, et des plus piquantes, ont été réunies en 1835; — sans titre particulier. — Ce sont simplement des extraits du *Bulletin du Bibliophile.* Dans une publication nouvelle des œuvres de l'auteur, ces extraits auraient leur place marquée. G. Depping.

—

Mariage d'une chanoinesse (*Vid.* pp. 228 et 271). — Aux explications fournies sur le mariage d'une chanoinesse, qu'il me soit permis d'ajouter l'exemple de chanoines qui se sont mariés, de père en fils, sans blesser en rien les lois civiles et canoniques. Il s'agit de la famille de Chastellux, bien connue en Bourgogne, et dont l'aîné était, depuis le XVe siècle, premier chanoine héréditaire de la cathédrale d'Auxerre. Le bâtard de la Baume, partisan des Armagnacs, s'était emparé de la ville de Cravant; le maréchal Claude de Chastellux, partisan des Bourguignons, l'ayant reprise le 20 juillet 1423, s'empressa de la rendre au chapitre d'Auxerre, auquel elle appartenait. En reconnaissance de cette belle action et de ce dévouement, le chapitre donna au maréchal, pour lui et les siens, une prébende à perpétuité; ce privilége accordé à des laïques dura jusqu'à la Révolution. Et voilà comment des chanoines ayant rang, séance et revenus ecclésiastiques, ont pu se marier tout aussi régulièrement que la chanoinesse à l'eau

de rose, dont *les Débats* (11 août) ont fait connaître le mariage. Ph. Salmon.

—

Geulain, peintre français de la fin du XVIIe siècle (*Vid.* p. 236). — Ce nom rappelle celui de Jeulain, ancien colonel du génie, né en 1780, à Passy (Seine), et retraité en 1840. Un de ses camarades d'Ecole polytechnique ayant dernièrement demandé de ses nouvelles à un ami commun qui habite Paris, ce dernier répondit que Jeulain était encore, il y a 4 ans, à Passy, mais que depuis il a perdu sa trace. — Un lecteur de l'*Intermédiaire* pourrait-il donner d'autres renseignements?

(Lorient.) B. L.

—

Un dicton espagnol (*Vid.* p. 242). — J'ignore quels sont les plus anciens ouvrages où se trouve le dicton signalé par M. H. Vienne : *Camisas de Bretagna y maridos de Espana.* Je ne le trouve pas dans quelques recueils d'adages castillans que je viens de consulter, notamment dans le *Coleccion de Refranes*, Madrid, 1828. Quant au mérite des toiles de Bretagne, il est certain, et sous le nom de *Bretanas*, elles donnaient lieu à de fortes expéditions pour l'Espagne et pour l'Amérique espagnole. Ces débouchés se sont restreints par suite de la concurrence des produits de l'Allemagne. B. C.

—

Jeton au nom de Jehan de Saint-Ion (*Vid.* p. 243).—On trouve, dans le troisième tome de la *Satyre Ménippée* (Vincenti, à Ratisbonne, MDCCXXVI, le Duchat (?), un de Saint-Ion qualifié de gentilhomme et d'échevin de la ville de Paris, pp. 43, 44, 55, 57, 63, 497. H. I.

—

Le nom de Figaro (*Vid.* p. 243). Si, comme je le crois, ce nom a été bien choisi, il désigne la profession même de qui le porte. Or, *Figaro* est barbier et qui, plus est, *barbier de Séville.* Donc, notre frater répond à un sobriquet castillan dont le sens est coiffeur, perruquier ou friseur. Mais quand ce mot générique ou commun est élevé au rang de nom propre, il y est apporté une légère altération, et cela comme on dit, *ad differentiam.*

Au delà des Pyrénées, faire des papillotes, des frisures, des brignoles, autrement rouler des cheveux dans du papier se disait jadis *cigarrar!* Et même à présent, du tabac roulé dans du papier, du tabac en papillote, se dit *cigarro;* celui qui le frise ou le vend, *cigarrero;* et celui qui le *fume*, *cigarrista.* De là *Figaro*, variante, et pour cause, variante adoucie de *cigarro.*

Au surplus, si les poésies patoises imprimées à Padoue, en 1586, sont attribuées à un auteur désigné sous le nom de *Figaro Tuogne da Cresparro*, je suis en droit d'en tirer deux conclusions; la première, que ce livre est l'ouvrage d'un *Jasmin* anticipé; la seconde, que les trois mots *Tuogne da Cresparro* sont la traduction même de celui qui les précède, ou *Figaro.* Il est d'usage en Espagne de porter toute une brochette de noms; on y aime à marcher comme entouré de ses aïeux; en revanche, les écrivains picaresques ne se font pas faute de forger des noms fictifs, d'opposer, par exemple, *quijote* (*fils de quelque chose*) à *hidalgo* (*fils de quelqu'un*). D'après cela, notre homme aurait trois noms : *Figaro-Tuogne-da-Cresparro;* et loin d'être des titres de noblesse, ces trois noms ont rapport à la roturière condition de barbier, puisque *tuogne*, forme patoise aussi, bien que *cresparro* nous reporte à *tignon*, d'où s'est formé plus tard chez nous *chignon*, de même que *cresparro* se rattache à *crespa*, *crespamento*, *crespare*, *crespello*, *crespezza*, *crespo*, *crespone* et *cresposo*, tous mots italiens qui nous ont valu *crêper*, *crépu* et même *crisper.*

Enfin, et c'est cette interprétation qui me semble préférable, l'auteur italien était sans doute dans le secret du mot espagnol *Figaro;* en y ajoutant, entre les bras d'une parenthèse: *Truogne da Cresparro*, il n'avait qu'un but : fournir dans le patois des environs de Padoue, sa patrie, la traduction, l'exacte traduction du mystérieux nom : *Figaro.* J. Palma.

—

Le docteur Néander (*Vid.* p. 244). — M. Alph. L. trouvera une notice sur ce théologien dans la nouvelle édition de la *Biographie universelle*, t. XXX, p. 260, et dans la *Nouvelle Biographie générale*, publiée par M. Didot, t. XXXVII, col. 558. J'ajouterai que Néander est mort le 14 juillet 1850. V. A.

—

Les tourterelles de Zelmis, poëme (*Vid.* p. 244). — Cet ouvrage est de Dorat. On doit lire : *Les tourterelles de Zelmis*, poëme en trois chants, par l'auteur d'une *Lettre de Barnevelt à son ami Trumann.* — Le véritable titre est : *Lettre de Barnevelt*, *dans sa prison*, *à Trumann*, *son ami*, in-8, 1766.

(Landrecies.) H. de l'Isle.

—

Un mémoire de Stoddart (*Vid.* p. 244). — M. M. T. demande des informations au sujet d'un mémoire fort curieux et peu connu, écrit en anglais et publié en Angleterre, au sujet des inscriptions estampées sur des anses d'amphores. Il croit que ce mémoire est de Stoddart. N'y a-t-il pas là

quelque méprise? J'ouvre le *Bibliographer's Manual* de Lowndes, vaste et exact répertoire de la littérature anglaise; j'y trouve (2e édition, p. 2521) un négociant américain qui a fait imprimer, en 1812, à Philadelphie, un volume sur la Louisiane, et un Ecossais qui, en 1801, publiait un livre relatif à son pays. Il n'y a pas d'autres Stoddart. S'agirait-il de l'antiquaire Charles-Alfred Stothard, mort il y a une quarantaine d'années, et qui a mis au jour un beau volume grand in-fol., où il a gravé à l'eau forte les *Monumental effigies* des souverains de la Grande-Bretagne depuis la conquête des Normands jusqu'au règne d'Henri VIII? B. T.

—

Muche-pot (*Vid.* p. 259). — *Aller à muche-pot. Mucher*, de *mussia* (basse lat.), *musse*, *muche*, *cache*, *muche-pot*, parce que les objets cachés se plaçaient habituellement dans des cruches ou des pots; de là cette expression qui veut dire tout bonnement *en cachette*. Dr Bonnière.

— En voici, pensons-nous, une explication satisfaisante; je l'emprunte à Hécart, *Dictionnaire Rouchi-Français* : « Le mot *mucher* en langage rouchi, et aussi, paraît-il, en patois picard, veut dire *cacher*. C'est ainsi que les enfants aiment beaucoup *juer à mucher*. Muche-pot ou Muche-tè-pot veut donc dire : Cache ton pot. Or, ce nom s'applique dans nos pays aux débits de boissons clandestins, où la bière est vendue en fraude au détriment des contributions indirectes, dont on évite en sortant la surveillance, en *muchant* ou cachant son pot. » Lors donc que Beaumarchais venait assister à la deuxième représentation de son chef-d'œuvre, il désirait se rendre compte *à muche-pot*, c'est-à-dire en cachette, de l'effet que le *Mariage de Figaro* devait produire sur le public. Dr Lejeal.

— Dans le patois de l'arrondissement de Pont-Audemer, un débit clandestin de liquides est appelé un *muche-ten-pot* (cache ton pot). On dit aussi : *faire une chose à la muche ten pot*, c'est-à-dire en cachette. — Le *Muche-Pot*, nommé par Beaumarchais, pourrait avoir été ainsi appelé, parce qu'il aurait été d'abord un cabaret clandestin. A. C.

— Il faut voir les choses telles qu'elles sont. A propos de ce mot, on pourrait s'embarquer pour la croisade, et, sous le prétexte spécieux que *mucher* est un vieux mot conservé aujourd'hui encore dans le patois picard et qui signifie *cacher*, sous cet autre prétexte non moins spécieux qu'on disait jadis *avoir le pot en tête* pour *le casque en tête*, supposer gratuitement que ce mot a été pris des mœurs chevaleresques et emprunté à la langue des camps. Au prononcé de cette locution, en effet, ne s'imagine-t-on pas voir apparaître un preux des temps passés, la face prise dans sa coque de fer et qui a vissé le frontal et la mentonnière? Que telle soit l'origine de ce mot, j'éprouve le besoin de dire que je n'en crois rien, absolument rien. Je le tiens au contraire pour *vilain et très vilain*, ce mot, et je soutiens qu'il est plutôt du ressort de Sancho que de celui de Don Quichotte. Peut-être la servante de Molière eut-elle partagé mon avis là-dessus. Aussi, me placé-je sous son invocation et osé-je prétendre que *muche-pot*, à peine digne d'être renvoyé au cabaret, sert à désigner ces établissements marrons où l'on vend des liqueurs clandestinement et sans droit ni patente. Ne dit-on pas alors d'un particulier non autorisé qu'il vend *à muche-pot?* Ne dit-on pas que l'on va querir chez lui du vin *à muche-pot*, c'est-à-dire en cachant son pot? En tous cas, s'il en est ainsi, c'est un terme qui doit être connu de la Régie. Jacques D.

— Dans le département du Nord principalement, on dit acheter du vin à *muche-pot*, quand on achète du vin qui est entré en fraude. — Beaumarchais a sans doute voulu dire qu'il avait été en cachette voir la 2e représentation du *Mariage*.

Par la même occasion, je demanderai d'où vient l'expression *Faire lolus*, qui est employée par les débitants qui veulent frauder les droits de régie.

(Jouarre.) Charles.

—

Termes mis en usage dans l'Eglise primitive (*Vid.* p. 259). — La langue grecque étant répandue dans l'Orient aussi bien qu'en Italie au moment de l'établissement de l'Eglise, elle devint, pour ainsi dire, le trait d'union de toutes les Eglises qui se formaient partout où passaient les apôtres. Les lettres ou épîtres qu'ils adressaient aux Eglises étaient écrites en grec. Ils durent naturellement adapter aux nouvelles fonctions et aux nouvelles idées les mots que leur fournissait la langue grecque. Ces mots adoptés par la langue latine religieuse ont servi ensuite à former les mots correspondants dans les langues vivantes actuelles. L'*episcopos*, désigné à plusieurs reprises dans les lettres de saint Paul, est devenu *episcopus* en latin et *évêque* en français, *bishop* en anglais. Le terme *ecclesia*, usité en grec pour désigner l'assemblée des fidèles, était déjà usité chez les Juifs héllénistes: on le voit employé dans la traduction grecque des Psaumes, des Septante.

Les *diaconoi* ont été établis par les apôtres eux-mêmes; ce nom leur a été conservé par l'Eglise latine, qui l'a transmis aux autres langues qui se sont formées de ses débris. *Apostolos* n'est latin



que par adoption. Ce mot est grec d'origine comme les autres ci-dessus, de même *presbytéros* en grec est devenu *presbyter* en latin et *prêtre* en français.

Le mot *sanctus* est bien latin et on le trouve dès les premiers temps de l'Eglise employé devant le nom des martyrs. Cette expression avait été employée la première fois par la jeune Eglise réunie, dans une magnifique prière conservée au chapitre IV° des Actes des apôtres, v. 27 : « Ils se sont véritablement unis dans cette ville contre votre saint fils Jésus, *adversus sanctum puerum tuum Jesum.* » De plus, le mot *sanctus* était uni journellement dans le canon de la messe aux noms des saints martyrs dont on faisait mémoire. Les inscriptions retrouvées dans les Catacombes sur les tombes des martyrs portent l'épithète consacrée *sanctus*.

(Paris.) B. H.

— C'est par distraction assurément qu'on a mis *apôtre* au nombre des mots dérivés du latin; il est grec : Ἀποστέλλω, et a formé le vieux mot français *apostole*, qui n'est qu'une traduction latine avec la terminaison française.

La question de l'*Intermédiaire*, simple au premier abord, rentre dans la catégorie de celles qu'il est si difficile d'expliquer : on sait le mot, on ne sait pas la chose; c'est ce que j'ai été forcé de m'avouer. Voici les réflexions qu'elle m'a suggérées *à priori*. Certaines assertions sont peut-être discutables; je me féliciterais d'avoir contribué à élucider la question que je vais circonscrire au mot Saint, qui, dérivé du latin, est une exception, la plupart des mots de la langue primitive de l'Eglise étant tirés du grec.

La langue vulgaire de l'Eglise était le grec pour l'Orient, le latin pour l'Occident. On a dû prendre indifféremment dans les deux idiomes pour rendre les idées générales, les besoins naissants, et même créer de nouvelles formes pour exprimer des idées qui n'existaient pas. Ainsi la charité, *charitas*, rappelle par la forme les χάριτες des Grecs. C'est un mot essentiellement chrétien, créé par la primitive Eglise; l'antiquité païenne ignorait et le mot et la chose. Est-ce à dire que le mot soit grec? Je ne le crois pas, la racine est commune; c'est un mot que les Latins ont créé. On sait qu'ils empruntaient facilement aux vaincus, leurs arts, leurs sciences, leurs dieux, leur langue, ou pour mieux dire qu'ils leur donnaient droit de cité. A ce titre, on peut dire que beaucoup de mots ne sont pas grecs positivement; ils ont une origine hellénique, les Romains les ont fait leurs, en leur donnant une terminologie latine. Ainsi on voit, dans saint Paul (I ad Tim.) : *si quis episcopatum* etc.; retranchez la finale latine, vous avez un mot français. Dira-t-on que c'est un emprunt fait à leur langue? Il n'y avait pas de dignité de ce nom, cependant la racine est grecque. Mais à quelle époque ce mot est-il passé dans le domaine public des latins? C'était certainement bien avant l'établissement de l'Eglise. Les apôtres et les premiers chrétiens, qui écrivaient les uns en hébreu, d'autres en grec, peu en latin pur, se sont servis un peu de ces mots qui sont de toutes les langues, pour rendre leur pensée, sans se préoccuper beaucoup de l'étymologie. On pourrait multiplier les exemples de mots dont on ne trouverait pas toujours les modèles dans le beau siècle. Saint Paul surtout ne se pique pas d'élégance; dans l'endroit cité plus haut, on trouve *Héva* (hébr.), *Eva* en latin, *apostolus*, *dæmonium*, *hypocrisis*, *cauteriata*, *ecclesia*, *neophytus*, *diaconus*, *mysterium*, *angelus*, *prophetia*, *presbyterium* qui du sens primitif vieillard a formé en français *presbyte* et *prêtre*, tous mots latins, mais d'origine grecque.

Le mot : saint, *sanctus*, s'est trouvé traduire un mot hébreu souvent employé dans l'Ecriture; on s'en est servi d'abord en l'appliquant exclusivement à Dieu, puis à la Vierge, aux apôtres, aux martyrs, à tous ceux que l'on voulait honorer comme les amis de Dieu et que l'on qualifiait auparavant par les mots *Divus*, *Beatus;* seul, *Sanctus* est resté. La langue latine était alors plus riche en formules laudatives que l'hébreu et le grec, qui au Bas-Empire a fait abus des superlatifs laudatifs.

Il se fait sans cesse dans les langues un travail d'assimilation qui est en raison directe des relations guerrières, politiques, sociales, religieuses, commerciales et littéraires des peuples. C'est un fil qui guide parfois l'étymologiste, auquel il manque souvent le flambeau pour découvrir la cause réelle, souvent accidentelle, parfois futile qui échappe même aux contemporains. Un écrivain trouve une locution nouvelle, il l'emploie, la fait admettre; on peut crier au néologisme, vouloir la discuter : *grammatici certant;* pendant ce temps, le mot vieillit et passe comme il était venu, sans qu'on sache pourquoi, ni comment, inaperçu.

« Le mot *Saint*, dit M. Robert (*Origines de Paris*), avait dans l'ancien langage la signification de sacré, consacré, beau, haut, grand, élevé, remarquable, etc., il est alors synonyme des autres mots gaulois : *bel*, *hawt*, *grand*, *dam*, *not*, *mont*, *saut*, *sau*, etc. Employé dans les premiers temps chrétiens dans son ample signification, il se trouvait appliqué à tout ce qui paraissait grand au propre et au figuré, et il en résultait nécessairement de la confusion, des erreurs, des abus; c'est alors qu'en ce qui concerne la canonisation, il fut ordonné que personne ne serait plus appelé saint qu'après une procédure régulière, et c'est à partir de ce moment et vers la fin seulement du X° siècle que le mot *saint* fit

plus spécialement partie du vocabulaire religieux. »

Ce passage explique parfaitement l'énigme de certains termes de la géographie gauloise précédés du mot Saint et qu'on ne retrouve pas dans le Martyrologe universel de Chatelain, mais n'empêche pas que dans les premiers temps, à Rome et dans les pays latins, on n'ait donné le titre de Saint aux apôtres, aux martyrs.

L'abbé VAL. DUFOUR.

—

Bonneville (Nicolas de) (*Vid.* p. 260). — Je lis dans la description de la collection La Bédoyère sur la Révolution française, p. 24, n° 115 : « *Bonneville* (*Nicol.*), écrivain philosophe, 5 pièces dont 2 vol. de 1791 à 1797. — *Esprit des religions*, 1792, 2 vol. — *L'Hymne des combats*, etc. » — M. J. D. pourrait consulter la collection à la Bibliothèque impériale, et y trouverait, sans aucun doute, le renseignement qu'il demande.

(Jouarre.) CHARLES.

—

Albane dessinateur et graveur (*Vid.* p. 260). — J'ai en vain cherché des renseignements sur cet artiste; un travail très complet sur l'iconographie lilloise, publié dans les *Archives historiques du Nord*, ne mentionne pas son nom; mais j'y trouve signalée une gravure; dont voici le titre textuel : *Banquet civique, donné par les gardes nationales de Lille aux troupes de la garnison, les 27 et 28 juin* 1790, d'après le tableau de Louis Watteau, directeur de l'Académie de Lille. Cette pièce est d'Isidore Helman, graveur lillois très renommé, dont les œuvres sont assez rares et très appréciées des amateurs. Elle fait partie d'une série de pièces sur les principaux événements de cette époque. Y a-t-il quelque rapprochement à établir entre ces deux productions? Je l'ai pensé, et ai cru devoir le signaler à votre correspondant d'outre-Méditerranée. Dr LEJEAL.

—

Guerre des déserteurs (*Vid.* p. 261). — Hérodien est-il le seul historien qui nous fasse connaître la *Guerre des déserteurs* qui éclata sous le règne de l'empereur Commode? Hélas! oui. Hérodien est pour le règne de Commode à peu près l'unique témoin, spécialement en ce qui concerne la fameuse expédition de Firmicus Maternus. Les autres auteurs de l'Histoire Auguste, qui ont écrit longtemps après lui, ne font guère que le copier, ou, lorsqu'ils s'écartent de ses récits, méritent en général beaucoup moins de confiance. C'est un témoignage que lui rend *Jules Capitolin*, qui vecut environ quarante ans plus tard sous Dioclétien. Il invite les lecteurs curieux de détails plus approfondis à les chercher dans Marius Maximus, ou dans Hérodien, qui se distinguent également, dit il, par leur exactitude et leur fidélité... Les écrits de Marius Maximus sont perdus; force nous est donc de nous en rapporter à l'avis de Casaubon, et de nous contenter de la relation rédigée par Hérodien, seul témoin du fait mentionné par NOSSIOP.

(Rotterdam.) QUIESCENDO.

—

Madame de Ginestous (*Vid.* p. 262). — Marie-Louise-Jérôme Celesia, fille de noble Celesia, ministre de la république de Gênes à Londres et à Madrid, épousa, en 1781, Jean-François, marquis de Ginestous, maréchal de camp, commandeur de Saint-Louis, dont elle eut : 1° Amélie, née à Paris en 1784; 2° Roger, né à Gênes en 1797. (L. de la Roque, *Armorial du Languedoc*, Généralité de Montpellier. Montpellier, 1860. T. Ier, p. 231). A. G. R.

—

Qu'est-ce que le parfilage? (*Vid.* p. 275.) — Ceci est un trait de mœurs assez curieux, qui, selon nous, ne fait pas grand honneur à nos aïeules.

Parfiler, c'est, à proprement dire, séparer dans un galon l'argent doré de la soie qu'il recouvre.

Comme à cette époque tous les habits étaient plus ou moins galonnés, il est probable que les maris et les frères prirent l'habitude d'abandonner à leurs femmes et à leurs sœurs leurs vieux galons. Celles-ci les *parfilaient*, c'est-à-dire en séparaient le métal pour le revendre à leur profit.

Jusque-là cela pouvait passer. Mais, la mode s'en mêlant, il devint du bel usage pour les hommes d'offrir aux femmes, pour *leur parfilage*, des aunes de galon d'or parfaitement neufs. Celles-ci les acceptaient très bien, les parfilaient tout aussitôt, et, tout aussitôt aussi, vendaient le produit de leur travail.

C'était assez vilain; mais c'était, de plus, absurde. Avec de la peine de moins, les femmes eussent gagné davantage à prendre tout simplement le galon d'une main pour le revendre de l'autre. Seulement, on n'osa pas aller jusque-là. Le parfilage servait de prétexte à ce trafic un peu honteux, et la mode d'excuse. Mais on ne s'en tint pas même là. Bientôt l'avidité des femmes, croissant, parvint à établir une mode qui nous paraîtrait incroyable, si les écrits du temps n'en attestaient l'existence.

C'était, pour les femmes, une aimable plaisanterie, parfaitement reçue dans le monde, que de découdre, à l'aide de leurs ciseaux, quelque bout de galon sur les habits que les hommes portaient, pour en faire du parfilage, c'est-à-dire, en bon français, de l'argent.

Notre siècle est, dit-on, corrompu par le culte « du veau d'or. » Quelle est maintenant la femme du monde, et même du demi-monde qui oserait en faire autant?

A cela on me répondra que nous ne portons plus de galons. A. C.

—

Origine du mot « chic » (*Vid.* p. 275). — Le mot *chic*, depuis si longtemps employé dans le langage militaire, n'était, sous Louis XIII, autre chose qu'un terme de Palais. *Chic* était tout simplement le diminutif de chicane: on disait d'un plaideur bien rompu à toutes les arguties des lois: « Il a, il entend le *chic*. »

(Vesoul.) TH. PASQUIER.

—

Une Venette (*Vid.* p. 275). — Les Venètes, qui habitaient le territoire d'Aquilée et de Padoue, fuyant devant l'invasion d'Attila, fondèrent, dit-on, Venise. — En langage familier, *venette* veut dire *frayeur*. — Si le dieu Pan a donné la panique, nous pouvons bien attribuer la venette aux Venètes. TH. PASQUIER.

—

Un portrait sur verre de Jeanne d'Arc (*Vid.* p. 276). — Il faut se consoler d'avoir perdu ce vitrail, qui n'était pas un portrait authentique. S'il avait pu être recueilli, il l'eût certainement été par M. Alex. Lenoir, qui n'en fait nulle mention dans son *Musée des monuments français* (1800). A ce sujet, nous demanderions volontiers comment, quelques années après (1810), il retrouve la mention de ce portrait et le nom de l'artiste, qui, dit-il, fut récompensé pour cette œuvre. N'ayant pas l'*Histoire des Arts* sous les yeux, nous ne nous expliquons pas très bien ce fait, nous soupçonnons une erreur de l'imagination de M. A. Lenoir.

D'abord rappelons le texte de Lebeuf, en l'abrégeant: « En face le pilier de la « chaire était un vitrail à quatre panneaux: « le premier représentait *Moïse*, le second « *David* et, dans le haut de ces deux pan- « neaux, règne cette inscription: *Nous* « *avons défendu la Loy;* le troisième re- « présente un guerrier, un croisé, avec ces « mots: *Et moi la Foy;* au quatrième, une « femme appuyée sur une épée; au-dessus « de sa tête on lit: *Et moi le Roy*. J'ai « pensé, ajoute Lebeuf, que ce devait être « la *Pucelle d'Orléans*, et un savant histo- « riographe de la ville d'Orléans, Daniel « Polluche, à qui je l'ai fait voir, m'a con- « firmé dans ce sentiment » (*Hist. de la ville et du dioc. de Paris*, t. Ier, 2e partie, Eglise Saint-Paul, pp. 523-4). Remarquons que Lebeuf n'est rien moins qu'affirmatif, et, quand il prend ces tournures dubitatives, on peut être sûr qu'il n'est pas dans le vrai; on en trouve d'autres exemples dans son livre. Quand il est certain, ou croit l'être, il défend mieux par paroles et par raisons son sentiment; il est ici si peu sûr de lui, qu'il va chercher le témoignage d'un autre historien, sans donner aucune des raisons qui durent motiver leur décision. Bien plus, il remarque lui-même que ces vitraux furent postérieurs à la rentrée de Charles VII à Paris, et que la dédicace de l'église avait été faite sous la domination anglaise.

Cette opinion, successivement répétée et amplifiée d'erreurs manifestes, dit M. Vallet de Viriville dans ses *Recherches iconographiques sur Jeanne d'Arc*, d'abord par Levieil (*Art de la peinture sur verre*, 1774, ch. XI, p. 32), et Al. Lenoir (*Hist. des arts en France, prouvée par les monuments*, Paris, 1810), n'est pas admissible. Le savant professeur de l'Ecole des chartes s'appuie sur ces points, que le vitrail n'a pu être placé avant 1436, et sur ce qu'aucun signe extérieur ne désigne spécialement la Pucelle. Il est inadmissible, conclut-il, que pendant des siècles un portrait de la Pucelle, *unique en son genre* et *inconnu*, fût possédé dans la capitale, sur les vitraux de la paroisse des rois, et cela depuis des siècles. Il préfère y voir une allégorie, la Noblesse, par exemple. Le travail de M. Vallet de Viriville a été édité en 1855, extrait de la *Revue archéologique*, Paris, Dumoulin; il est illustré de deux planches. Le sujet est traité de main de maître; malheureusement il est peu connu, mais, quand il s'agit de Jeanne d'Arc, il faut toujours consulter les travaux de MM. Vallet de Viriville et Quicherat: on est sûr de trouver une solution à la question, quand solution il y a. L'abbé VAL. DUFOUR.

—

Le peintre J. Diruen (1650) (*Vid.* p. 276). — L'auteur de la question doit avoir mal lu la signature de son tableau, ce qui arrive souvent lorsqu'on n'est pas très initié à la forme des lettres de l'ancienne écriture flamande et hollandaise, qui est très variable et fantasque, aussi bien que l'orthographe des mots et des noms propres. Ce peintre de poissons, en 1650, doit être Jan van Duynen (en français: des Dunes), ou van Duyn, comme il est nommé dans les Catalogues de Gérard Hoet, qui enregistre quelques-uns de ses tableaux, ou van Dynen, comme il signe parfois lui-même, ou encore van Dvijnen. La prononciation est d'ailleurs toujours la même, à peu près comme *van Deuin*. Cet excellent peintre, né à Anvers en 1620, paraît avoir travaillé en Hollande, car, par la vigueur et l'intensité de son coloris, il se rapproche plus des maîtres hollandais, tels que van Beijeren, par exemple, que des flamands à la suite de Snyders. Si M. E. M. habite Paris, il peut venir voir, chez l'auteur de cette réponse, un des chefs-d'œuvre de van Duynen, avec une belle signature *J: v: Dynen*, où il reconnaîtra sans doute la même écriture que sur son tableau de 1650. Autrement, nous pouvons

échanger par correspondance le *fac-simile* des signatures de nos tableaux.

W. BÜRGER.

—

Le maréchal Davoust a-t-il trahi la France en 1815 (*Vid.* p. 277). — Permettez-moi de vous donner, à ce sujet, une réponse positive. J'étais à l'état-major du maréchal à cette époque, et l'armée française venait, après Waterloo, de se retirer sur les bords de la Loire, quand une estafette apporta au maréchal, qui avait le commandement de nos glorieux débris, la nouvelle de la capitulation de Paris. Le maréchal était à cheval et décacheta le pli; sa figure se contracta; il froissa la dépêche, prit le galop en face du camp et, tirant son épée, il cria aux fantassins: A vos rangs! Il allait parler, quand, se ravisant, il prit son épée de la main gauche par la pointe et la brisa sur le pommeau de sa selle. Son état-major comprit que la situation était désespérée. Le maréchal dit quelques mots à l'oreille de son chef d'état-major et rentra sous sa tente. Le soir même l'armée se débanda et chacun regagna son département. Voici, Monsieur, ce qui se passa au camp de la Loire, et ce récit est l'exacte vérité que vous raconte, après 50 ans, un témoin oculaire qui vit le maréchal essuyer une larme, après qu'il eut brisé la noble épée qui guida nos soldats sur les champs de l'honneur, et qui fut anéantie alors que le Français humilié ne pouvait plus défendre le pays.

Un brigand de la Loire, colonel en retraite, offic. de la Lég. d'h.

—

Fuite de Louis-Philippe en 1848 (*Vid.* p. 277). — Tous les renseignements désirables sur ce sujet sont contenus dans l'écrit suivant: « Révolution de février 1848. « Départ de Louis-Philippe au 24 février. « Relation authentique de ce qui est arrivé « au roi et à sa famille depuis leur départ « des Tuileries... *Paris, H. Simon Dau*« *treville*, 1850, gr. in-8 de 86 pp. »

Cette brochure, extraite de la *Revue britannique*, est la traduction d'un article de la *Quarterly Review*, *rédigé* par M. Croker, d'après les notes fournies par Louis-Philippe lui-même.

(Pont-Audemer.) A.-C.

— Il sera très aisé à M. J. T. de se procurer des détails authentiques sur cette fuite, car beaucoup de personnes qui ont accompagné le roi ou qui l'ont reçu chez elles en cette circonstance vivent encore.

M. J. T. trouvera leurs noms dans l'*Histoire de la révolution de* 1848 par M. *Garnier Pagès*, publiée chez Pagnerre et dans la deuxième édition de l'*Histoire de la Révolution de* 1848, par *Daniel Stern*, publiée chez Charpentier. D. H.

— Un grand nombre d'écrits, publiés en 1848 et années suivantes, donnent des détails plus ou moins contradictoires sur le départ du roi et son voyage. Il serait beaucoup trop long d'en donner ici la nomenclature: on se bornera à indiquer les ouvrages suivants, traitant plus spécialement du roi Louis-Philippe:

Adolphe d'Houdetot: *Honfleur et le Havre. Huit jours d'une royale infortune.* Paris, 1850, au dépôt de la librairie, rue des Moulins, nº 8, gr. in-8.

J. Pégout: *Episode du 24 février*, notice circonstanciée et rectificative des faits avancés par M. de Lamartine dans son *Histoire de la Révolution de* 1848, sur le départ du roi. Paris, imp. de G. Gratiot, 1850, gr. in-8.

Extrait de la *Revue britannique: Louis-Philippe et la Révolution de février. Réplique de la Quarterly Rewiew à M. de Lamartine*, contenant..... Paris, bureau de la *Revue britannique*, 1850, gr. in-8.

Edouard Lemoine: *Une Visite au roi Louis-Philippe.* Paris, librairie Historique, 1849, in-12.

Le même: *Abdication du roi Louis-Philippe*, racontée par lui-même et recueillie par Edouard Lemoine. Paris, M. Lévy, 1851, in-12.

—

Jean d'Espagne était-il Espagnol? (*Vid.* p. 279.) — La Biographie générale répond à cette question: « ESPAGNE (Jean D'), théologien protestant français, né dans le Dauphiné en 1591, mort à Londres le 25 avril 1659. » L'article, qui tient une colonne, est signé Michel Nicolas. Les sources indiquées sont Bayle, *Dict. hist.* — Haag, *La France protestante.* E. P.

— Jean d'Espagne est Dauphinois. Le *Dictionnaire* de Bayle et la *France protestante* de Haag répondront de manière à satisfaire M. V.... t.

A propos de J. d'Espagne, où pourrais-je acquérir, ou seulement avoir en communication le volume suivant que je crois de lui: « *Schibboleth, opus sic inscriptum, ubi* « *varios Anglicæ, Gallicæque versionis* « *bibliorum, pictorum item et aliorum* « *communes errores notat et corrigit.* « *Middelbourg*, 1662. » P. CH.

—

Manuscrits inédits de Montesquieu (*Vid.* p. 279). — Il existe des mss. inédits de Montesquieu chez ses héritiers, qui habitent encore le château de La Brède. Un recueil périodique, impr. à Bordeaux (*La Gironde*), a publié, en déc. 1833, plusieurs fragments de l'auteur de l'*Esprit des Lois*, et entre autres un parallèle entre Tibère et Louis XI. Ce fragment a été réimpr. avec des observations de H. Fonfrède, t. IX de ses œuvres, p. 97.

(Bruxelles.) C.

—

Un recueil d'opuscules anonymes ou pseudonymes (*Vid.* p. 281). — Ces opuscules sont bien connus. La *Relation de l'Ile de Bornéo* est de *Fontenelle.* Bayle le dit positivement, et Barbier après lui

La réimpression de 1807 a été donnée par Gabriel Peignot, l'intrépide chercheur. Ce dernier est l'auteur des autres opuscules désignés. Ce sont trois débauches d'esprit, qu'il a vainement désavouées plus tard. Elles sont véritablement de lui, sans contestation. (Suite de cette réponse, p. 328.)

(Lyon.) S. M.

—

Grenadiers à cheval de l'ex-garde (*Vid.* p. 282.) — Pourquoi ils n'ont pas été conservés? Probablement à cause de l'insuffisance de la taille humaine en France depuis les guerres de la Révolution et de l'Empire. Il est de notoriété dans l'armée que pour pouvoir former les régiments actuels de grenadiers à pied de la garde on a été forcé d'abaisser la fixation de la taille d'admission usitée autrefois. Pour la cavalerie, cette mesure serait sans doute insuffisante; au coup d'œil, le bonnet à poil écraserait le cavalier en selle, trop court de buste, quoique long de jambes, ainsi que cela se voit dans la gendarmerie de la Seine. C'est du reste cette particularité qui a amené le développement, démesuré en hauteur, de la chenille rouge du casque de nos carabiniers. Au surplus, le mal n'est pas grand; si le corps du militaire français s'est abaissé, son âme valeureuse n'est elle pas toujours la même!

Le lieutenant POUGET.

—

Ma dernière goutte de bon sens (*Vid.* p. 283). Voici la dédicace demandée par M. L. R.

« Une personne m'a dit souvent que je
« n'avais pas de bon sens; ayant trouvé
« cette dernière goutte dans la caisse de
« mon cerveau, je la lui offre, afin que dé-
« sormais elle puisse parler avec plus de
« vérité.

« Monsieur, la voilà!

« Votre très humble serviteur,

« *Le Raccommodeur de vos serrures.* »

On lit au dos de la couverture du volume : « *Sous peu, cet ouvrage paraîtra en italien.* » Je n'ai pu savoir si l'auteur a tenu sa promesse, ni trouver quel était son nom. P. CH.

Trouvailles et Curiosités.

Une arquebuse à sept coups en 1537. — L'invention des armes de main à tir multiple est antérieure au XVIIe siècle. Je ne sais s'il existe encore de ces armes portant la date ou le caractère du seizième; mais au temps de François Ier, c'est-à-dire plus d'un siècle avant l'époque signalée par l'*Intermédiaire*, on en connaissait l'usage.

« 1537. Une haquebutte (arquebuse) ayant sept canons, gravée par-dessus à la moresque, et damasquinée, et en ladite graveure une salmande et ung Vulcan. » (Archives de l'Empire. — Document publié dans les *Archives de l'Art* français, t. III. p. 310.) V. GAY.

—

Un mousqueton-revolver sous Louis XIV (*Vid.* p. 96). — La *Corresp. littér.*, à propos de ce mousqueton ou pistolet, cité par l'*Intermédiaire*, donne (n° du 25 oct.) une autre version d'après la *Gazette de France* (20 mai 1656), qui rapporte que le duc, étant à la chasse dans un petit bois près de son château, fut attaqué par quatre hommes au moment où il venait de décharger son fusil. « Mais (dit-elle) comme le fusil était double (c'est-à-dire à *deux* coups), il tira si heureusement son second coup sur le premier qui s'avança, qu'il le porta par terre, etc., etc. »

—

Un canard du Journal des Débats. — On reproche souvent à la presse contemporaine les *canards* qu'elle accueille et répand. Je trouve dans les *Débats*, n° du 30 fructidor an VIII, le récit suivant qui ne me paraît pas avoir été dépassé de beaucoup : « Un jeune veau étant entré dernièrement dans la rivière de Blackwater, près Youghall en Irlande, pour se désaltérer, fut saisi au nez par un brochet. Aux cris du veau et aux efforts qu'il faisoit pour se débarrasser du poisson qu'il avoit entraîné à environ cinquante verges de la rivière, accourut un passant qui d'un coup de pierre tua le brochet. On a trouvé dans l'estomac de cet animal vorace un gros rat, une perche toute entière et des débris de plusieurs autres poissons. Il pesoit 33 livres. » C. T.

Paris, — Typ. de Ch. Meyrueis, rue des Grès, 11.

Numo 22.] Cherchez et vous trouverez.  Il se faut entr'aider [10 déc. 1864.

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(NOTES and QUERIES français)

QUESTIONS ET RÉPONSES, COMMUNICATIONS DIVERSES A L'USAGE DE TOUS

LITTÉRATEURS ET GENS DU MONDE, ARTISTES, BIBLIOPHILES, ARCHÉOLOGUES, GÉNÉALOGISTES, ETC.

S'ADRESSER (franco): *Pour les abonnements :* à Mad. veuve BENJ. DUPRAT, libraire de l'Institut, etc., rue Fontanes, 7 (près du Musée de Cluny), à Paris; MM. FRÉD. FOWLER-MOLINI, à Londres; BROCKHAUS, à Leipsig; DECQ, à Bruxelles; MULLER, à Amsterdam; BOCCA, à Turin; J. MOLINI, à Florence; B. BAILLIÈRE, à Madrid; BRILL, à Leyde; CHERBULIEZ, à Genève; SPITHOVER, à Rome, etc.
Pour la rédaction : à M. CARLE DE RASH, directeur de l'*Intermédiaire*, chez Mad. veuve B. DUPRAT, rue Fontanes, 7 (près du Musée de Cluny), à Paris.

Pour 12 numéros, 5 fr. Etranger : 7 fr. — Annonces : 30 cent. la ligne.

AVIS. — Pour n'éprouver aucune interruption dans l'envoi du journal, on est prié d'adresser dès aujourd'hui la somme de 10 fr. pour les 24 num. de l'année 1865.

SOMMAIRE.

—

A NOS ABONNÉS. — Encore deux numéros, l'*Intermédiaire* touche à la fin de sa première année. Il faut déjà nous occuper de celle qui va s'ouvrir, et préparer les améliorations qu'il pourra y avoir lieu d'introduire, à cette occasion, dans l'économie de notre petite feuille. C'est à cet effet que nous adressons dès à présent un appel spécial à nos abonnés. Les traitant toujours comme des coïntéressés au premier chef dans notre entreprise, nous leur demandons de nous communiquer les idées, les conseils que l'expérience leur aurait suggérés.

Nous n'avons pas mis en oubli les quelques communications de ce genre que nous avons reçues; mais, outre que nous ne pouvons tenir le même compte de tous les avis, souvent contradictoires, qui nous sont adressés, ceux de nos abonnés qui ont bien voulu nous les soumettre ont bien compris que nous ne devions pas, sans motif impérieux, modifier, au beau milieu de ce premier exercice, notre mode de procéder sur tel ou tel point, alors même qu'un autre mode eût été reconnu préférable. Il importait de garder l'unité de notre premier volume. Ajoutons aussi, pour ceux qui nous demandaient des additions, que l'étroitesse de notre cadre ne semblait guère comporter plus de divisions que celles que nous avons établies, et dans lesquelles tout nous paraît à la rigueur pouvoir trouver sa place. Disons enfin que les améliorations qui dépendent de l'extension de notre feuille sont nécessairement subordonnées, jusqu'à un certain point, aux ressources de son budget, lequel n'est pas encore, mais sera bientôt, nous l'espérons, en parfait équilibre, grâce au concours chaleureux de beaucoup d'amis de l'*Intermédiaire*, qui ne seront contents (nous écrivent-ils) que lorsqu'ils lui auront rallié tous les chercheurs et curieux de leur connaissance, et auront ainsi contribué à son développement autant qu'il est en leur pouvoir.

Nous faisons, quant à nous, tous nos efforts pour activer les conditions matérielles de notre feuille; pour parer aux inconvénients qui nous ont été signalés, relativement au pliage, au service postal, etc. Nous nous bornerons à annoncer aujourd'hui une innovation que l'on devra à notre éditeur, et à laquelle nos abonnés ne seront certainement pas indifférents; c'est à savoir que chaque

numéro aura désormais une *couverture*. Cette gracieuseté ne peut manquer de les piquer au jeu et de les engager à *couvrir* à leur tour, et le plus tôt possible, par des recrues nouvelles... le déficit que présente encore le premier exercice de notre petite feuille.

P. S. — Le courrier de Barcelone des 29 et 30 nov. nous apporte à la fois une question et une bonne nouvelle. Répondons à la première et communiquons la seconde à nos lecteurs. — M. C. de V. nous demande si l'*Intermédiaire* sera au moins *bi-mensuel* l'année prochaine, et il ajoute qu'il le désire vivement. Notre réponse sera nette et affirmative. *Vingt-quatre* numéros par an, c'est un *minimum* absolument nécessaire. Il s'élèvera, selon que l'abondance des matières, combinée avec le nombre croissant des abonnés, l'exigera et le permettra, — tandis que le prix d'abonnement, fixé à 10 fr., est un *maximum* qui, en aucun cas, ne sera jamais dépassé. — M. A.-J. nous annonce que très probablement, en janvier 1865, l'*Intermédiaire* va avoir en Espagne un imitateur et un confrère. Merci de cette bonne... nouvelle. Salut et fraternité au *Notes and Queries espagnol!*

Questions.

Belles-Lettres — Philologie — Beaux-Arts — Histoire — Archéologie — Numismatique — Epigraphie — Biographie — Bibliographie — Divers.

Le coup de jarret du Basque. — Au t. I des *Causeries du Lundi*, (p. 405), M. Sainte-Beuve, après avoir reproché au style de M. Pariset d'être un peu lâche, dit que « c'est tout le contraire de ce parler sec, bref et nerveux qu'affectionne Montaigne, et qui, au besoin, a le coup de jarret du Basque. » Qu'est-ce que cela veut dire? Les Basques auraient-ils donc le coup de jarret plus fort que les Berrichons, par exemple?
ZÉANDRE.

—

La langue de Plaute. — Un des lecteurs de l'*Intermédiaire* pourrait-il m'indiquer une étude sur la langue de Plaute, mes recherches à cet égard ayant été vaines jusqu'à ce moment? CH. BULS.

—

Estaminet. — Quelle est l'étymologie de ce mot qui sert à désigner un café où l'on fume? On peut dire qu'il a à peu près perdu son utilité, puisqu'on fume maintenant dans tous les cafés. Dr N. L.

—

Les rôles de « Phèdre » et de « la Mère coupable » ? — On sait que c'est la Champmeslé qui a créé la *Phèdre* de Racine. — Pourrait-on me dire qui a créé la *Phèdre* de Pradon? Et, aussi, qui a créé le rôle de la comtesse, dans la *Mère coupable*, de Beaumarchais? E. C.

—

Siculus Flaccus. — Cet auteur, qui a écrit en latin fort élégant sur la délimitation des fonds et le bornage, est quelquefois cité par les commentateurs du droit romain et des coutumes, au XVIe siècle et au commencement du XVIIe, notamment par Laurent Bouchel, *Coutumes de Valois*, p. 490. édit. de 1631. Il semble, et à tort, fort oublié de nos jours. Son livre se trouve compris dans un recueil de divers traités, en latin, sur la géodésie et l'arpentage, intitulé : *Siculi Flacci, Aggeni urbici et aliorum de agrorum conditionibus et constitutionibus limitum libri* (1 vol. in-4°, *Lutetiæ, apud Turnebum, regis bibliop.*, 1551). Le nom de *Siculus Flaccus* ne se trouve ni dans la *Biogr. univ.* de Michaud, ni dans aucune autre que j'aie pu consulter. Quelque lecteur de l'*Intermédiaire* pourrait-il me dire où et quand écrivait cet auteur, et qui il était?
(Beauvais.) A. BOURG—T.

—

Jean l'Heureux. — Peut-on avoir quelque renseignement sur Jean l'Heureux, prêtre et numismatiste, indiqué par les Biographies, comme né à Gravelines, en 1540? E. B.

—

Bompart, médecin de Louis XIII. — Connaît-on des détails sur la vie de ce personnage et le rôle qu'il a pu jouer?
FR. MÈGE.

—

Le général baron de Miossens de Montespineuse. — Le baron de Miossens de Montespineuse, général des troupes du duc de Brunswick, a laissé, manuscrit et daté de 1767, un recueil de pièces historiques, satiriques et galantes, en vers et en prose, d'environ 600 pp. Ce manuscrit embrasse l'époque comprise entre Louis XIII et l'an 1767, s'arrêtant plus complaisamment sur les quelques années de la Régence. Les amateurs bourguignons et provençaux y trouveraient des renseignements généalogiques et autres susceptibles de les intéresser. Quelques-unes des pièces de ce recueil ont été imprimées. Quelle est la valeur de la personnalité militaire du général de Montespineuse? A-t-il été publié quelque ouvrage sous son nom? H. VIENNE.

—

Voltaire capucin. — Est-il bien vrai que Voltaire se soit fait agréger au tiers ordre de Saint-François? ZÉANDRE.

—

L'Eléonore de Parny et l'Eucharis de Bertin. — Je pose, par la voie de l'*Intermédiaire*, une question peut-être indiscrète. Alors qu'elle soit regardée comme non avenue. La voici à tout hasard. — On sait quel était le véritable nom, bien peu aristocratique, de l'Eléonore de Parny. Il est désigné en toutes lettres dans la notice que, dans ses *Portraits littéraires*, M. Sainte-Beuve a consacrée au Tibulle français. On sait aussi qu'Eléonore se maria à l'île Bourbon; que, devenue veuve, elle passa en France, se maria une seconde fois, et vint habiter la Bretagne, où elle mourut vers 1823. Pourrait-on connaître le nom de ses deux époux successifs?

Autre question, M. Boissonade, dans la notice placée en tête de l'édition des *Œuvres* de Bertin (Paris, 1824), s'exprime ainsi: « Nous pourrions dire le véritable nom « d'Eucharis; nous le tenons de deux per« sonnes, fort instruites de l'histoire de « cette époque. Eucharis était une créole « mariée à un armateur de B... Quant à « Catilie, nous ignorons qui elle est. » Le savant helléniste ajoutait : « La postérité n'ignorera pas quelles étaient Eléonore et Eucharis, mais il ne faut pas l'imprimer trop tôt. » — Quarante ans se sont écoulés depuis que Boissonade reculait devant une indiscrétion qui aujourdhui serait excusable, ce semble.

Si l'*Intermédiaire* est en mesure de révéler tout bas ces petits secrets à ses lecteurs, il peut être sûr qu'ils n'en diront rien. M. B.

—

Mort de Mad. Allan. — Quelle est la date *précise* de la mort de Mme Allan, l'actrice de la Comédie française; et son âge à cette époque? E. C.

—

Cachets d'oculistes romains. — En a-t-il été trouvé de nouveau, en France ou à l'étranger, depuis une sixaine d'années? Quels sont les travaux publiés sur ce sujet, depuis 1860? L. W.

—

Le « han » de saint Joseph. — Il existe une vieille légende que je voudrais bien connaître; c'est celle du *han* de saint Joseph (cité par Th. Gautier dans son *Capitaine Fracasse*, t. I, p. 111). Je m'adresse donc à mes co-abonnés de l'*Intermédiaire* pour m'indiquer les ouvrages qui me guideraient dans cette recherche. Ce *han*, ou cet effort de saint Joseph, au milieu de ses travaux de charpentier, aurait été mis en bouteille. Connaît-on la ville qui possédait cette fameuse relique? J'ai ouï dire que c'était Aix-la-Chapelle? G. CHEVALLIER.

—

Pyrame et Thisbé (médaille). — D'où provient une médaille dont voici la description? — Elle est en cuivre, du module d'une pièce de 2 fr. Sur un côté est représenté, très délicatement, le drame de Pyrame et Thisbé. Celle-ci se poignarde près du corps de Pyrame étendu sous le mûrier traditionnel. On lit au-dessus : PIRAMVS ET THISBE; au-dessous : HANNS KRAV. Sur l'autre côté, est un guerrier romain, debout, tenant d'une main un javelot et de l'autre un réchaud enflammé. A ses pieds, des attributs guerriers. On lit au-dessus : AVT CAESAR AUT NIHIL, et en exergue : H. K., qui sont probablement les initiales de *Hanns Krav*. — Pas de date. J.

—

Une secte étrange. — Où trouver quelques renseignements circonstanciés et exacts sur les *Scoptiy* (je ne réponds pas de la parfaite exactitude de l'orthographe), sectaires qui existent dans la Russie méridionale et qui enveloppent leurs doctrines d'un grand mystère? Lorsqu'ils ont eu trois enfants, ils regardent comme un devoir de se mutiler, afin, disent-ils, de ne pas surcharger la terre de l'espece humaine. Il est fait mention des *Scoptij* dans le *Correspondant*, nº du 25 décembre 1858, mais on désirerait être mis au fait de leur origine, de leur histoire, de leur situation actuelle. F. A.

—

Un jeton à l'effigie de Louis XIV. — La question posée par M. F. (p. 85), si nettement résolue par M. P. A. H. P. (p. 183), m'encourage à soumettre à vos lecteurs une question analogue: — Des ouvriers terrassiers, exécutant quelques travaux dans une propriété, à Balmont, près Lyon, m'ont apporté un jeton, presque à fleur de coin, qu'ils avaient trouvé à 50 centimètres de profondeur. Cette pièce, en cuivre, d'un diamètre de 0,027, porte d'un côté l'effigie de Louis XIV, en buste, habillé à la romaine malgré la perruque, couronné de lauriers, parfaitement nette. On lit autour: LOVIS. XIV. ROY. DE. FR. ET. DE. NAV. (sans date). Au revers, les armoiries aux trois fleurs de lys, avec la couronne fleurie, et autour : LAZA : GOTTI : LAVFFERS : RECH. PE. Les caractères sont très nets. Ces sortes de jetons étaient frappés en Allemagne, particulièrement à Nuremberg, mais ce renseignement ne suffit pas pour éclaircir la légende singulière que je soumets à la sagacité des numismates.

(Lyon.) R. DE C.

—

Paille-Mail, Pall-Mall. — Des lettres pa-

tentes d'Henri IV, du 16 septembre 1606, registrées au Grand-Conseil, le 18 janvier 1607, et augmentant le nombre des marchands et artisans suivant la cour, créent deux offices de menuisiers-tourneurs faisant lances, boules et *paille-mails*. On demande en quoi le *paille-mail*, qui vraisemblablement a donné son nom à la rue *Pall-Mall* à Londres, différait du jeu de mail ordinaire? P.-L. DE B.

—

Armoiries de Geoffroy Hébert et de C. d'Escorciatis. — Quelles sont les armoiries de Geoffroy Hébert, évêque de Coutance au commencement du XVI[e] siècle? Quelles sont celles de Camille d'Escorciatis, de Naples, président au parlement de Normandie en 1504? C. L.

—

L'Allemagne féodale. — Existe-t-il, dans une des bibliothèques de Paris, des livres sur la constitution féodale de l'Allemagne, et des livres héraldiques ou généalogiques la concernant? Quels sont les titres de ces ouvrages? O.

—

Chronica Jo. Gillæi, equitis. — On a fouille inutilement plusieurs grandes bibliothèques publiques pour y trouver l'ouvrage intitulé : *Chronica Jo. Gillæi, equitis. Lugduni, Jac. Roussin* (ou Rouffin), 1585. In-8. Quelqu'un des lecteurs de l'*Intermédiaire* connaîtrait-il cet ouvrage et pourrait-il dire où il existe? L. W.

—

Ile de France et lieux circonvoisins en 1591. — Carte. — Le n° 42, art. 9996, des *Arch. du Biblioph.* indique une carte de « l'Isle de France et lieux circonvoisins » gravée en 1591, et présentant la ville de Corbeil assiégée par les troupes du prince de Parme. Cette carte se trouve-t-elle aux Cartes et Collections géographiques de la Bibliothèque Impériale? Quelqu'un des lecteurs de l'*Intermédiaire* posséderait-il cette carte? H. J. M.

—

La papesse Jeanne, édit. princeps. — La première édition généralement connue de l'*Erreur populaire de la papesse Jeanne* est celle de Bordeaux, 1594. Mais l'auteur de ce livre, Florimond de Raymond (ailleurs : Ræmond, Rémond, Rœmond, etc. Pour moi, j'adopte ici l'orthographe des papiers de famille), déclare lui-même (p. 503) que, par modestie, il n'avait pas mis son nom en une précédente édition, et qu'un ministre de Béarn (1) lui ayant fait un reproche « de la creinte » louable qui l'avait retenu, il a voulu, cette fois, « tirer le rideau. » Quelqu'un a-t-il vu, *ce qui s'appelle vu*, cette édition anonyme? Quelle en est la date? J'avertis que, si l'on en croyait certains témoignages, il y aurait eu deux éditions antérieures à celle de 1594, toutes deux de Bordeaux; l'une qui appartiendrait à l'année 1588, l'autre à l'année 1592 (Voir *Nouv. biogr. gén.*, art. RÉMOND). Mais, jusqu'à présent, aucun bibliographe n'a décrit ces deux éditions, dont une me paraît très problématique, et ce silence universel rendrait bien précieuses les indications catégoriques qui me seraient données.

(Gontaud.) T. DE L.

(1) Raymond ne désigne ce ministre que par les deux lettres R. T. Sait-on ce que signifient ces deux lettres mystérieuses?

—

Points d'interrogation sur le « Shakespeare » de V. Hugo. — Le livre de M. Victor Hugo : *William Shakespeare*, est rempli de traits d'une érudition bizarre et d'allusions à des circonstances bien peu connues. Me permettrez-vous de profiter de l'*Intermédiaire* pour solliciter quelques éclaircissements sur certains passages? Je transcris d'abord les quatre que voici :

On trouve dans les Apocryphes des traces d'un étrange itinéraire antique recommandé, selon les uns, aux philosophes par Empédocle, selon les autres aux rabbis par le grand-prêtre Eléazar. Cet itinéraire aurait servi plus tard de patron aux voyages des apôtres (p. 73).

Dans quels *Apocryphes* se rencontrent les traces de cet itinéraire? J'ai lu les volumineuses collections des apocryphes de l'Ancien et du Nouveau Testament publiées en latin par Fabricius, en français par M. l'abbé Migne. Je n'ai rien découvert à cet égard.

Comme Pythagore, il (Lucrèce) a fréquenté les deux écoles mystérieuses de l'Euphrate, Neharda et Pombeditha (p. 73).

Pourrait-on obtenir quelques renseignements sur ces deux écoles?

Il (Saint Jean l'évangéliste) affronta l'idole vivante, Cobaris, roi, dieu et homme, à jamais immobile sur son bloc percé de néphrite qui lui sert de trône et de latrine (p. 85).

A quel auteur ancien ou moderne faut-il recourir, pour trouver des détails sur cette singulière idole?

Le duc d'York crache en personne sur Milton (p. 466).

Le fait est-il exact? Quelque auteur contemporain l'a-t-il raconté? Le duc, beaucoup plus jeune que l'auteur du *Paradis perdu*, a-t-il en effet commis cette ignoble brutalité envers le poëte vieux et aveugle? Il faudrait savoir à quoi s'en tenir. T. B.

Histoire de la noblesse de Provence. — Quel est le véritable auteur de cet ouvrage? Est-ce, comme l'a avancé M. Guiguard, Ventre de la Touloubre qui aurait emprunté le nom de *d'Artefeuil*, qu'on lit au bas de l'épître dédicatoire? V. DE LA C.

—

L'An 2440. — J'ai un ouvrage intitulé: *l'An* 2440: *Rêve s'il en fut jamais.* (Impr. à Londres en 1774, sans nom d'aut.) Sur la garde on a écrit: « Mercier est l'auteur de « cet ouvrage, ainsi que du *Tableau de* « *Paris ancien et nouveau*, de *Mon bonnet* « *de nuit*, etc. C'est un des plus diffus et « des plus pesants auteurs du XVIIIe siècle. « Voy. le Dictionn. de Feller à son ar« ticle. » — Quelle est la valeur de cette indication? D'ACANA.

—

Aventures de la fille d'un roi (La Charte) racontées par elle-même. — Paris, décembre, 1820, broch. de 36 p. attribuée à M. Vatout et qui se termine par: « Fin du chap. 1er. » — Existe-t-il une suite de cette spirituelle boutade? ERN. D.

—

Les Couvents de Montpellier. — Est-il vrai qu'il y ait actuellement à Montpellier trente-deux couvents de plus qu'avant 1789? Je ne verrais pas d'ailleurs grand mal à cela, s'il m'est permis d'émettre cette opinion personnelle dans l'*Intermédiaire*. B. DE M.

[Pourquoi donc pas? Toutes les opinions sont dans la nature... de l'*Intermédiaire*, — comme dirait M. Prud'homme, — et elles s'y rencontrent sur un pied d'égalité et de fraternité qui n'empêche pas les sentiments. *Réd.*]

—

Un usage enfantin. — On sait que les enfants, à la Saint-Nicolas, à la Sainte-Catherine, ou à la Noël, placent leurs souliers dans la cheminée, pour que leur saint patron, ou le petit Jésus, vienne y déposer joujoux ou bonbons. Quelle est l'origine de cet usage enfantin? Des petites filles curieuses et un grand-papa ignorant demandent à être éclairés à ce sujet. V. B.

Réponses.

Carle et Horace Vernet (*Vid.* pp. 5, etc. 311). — M. B. Thory, à Paris, possède un tableau de Carle Vernet. C'est « un mameluck à cheval, qui vient de mettre le feu à une mine. » Cette toile est d'une très belle composition. G. CHEVALLIER.

— M. le Dr Duchesne, à Paris, a dans sa collection autographique la pièce non datée que voici: « Je reconnais avoir reçu « de M. Delagrenée, directeur de l'Aca« démie de France à Rome, la somme de « 56 écus romains, 25 bayocci, pour mon « retour en France. — CARLE VERNET. »

— Je possède dans mes cartons une lithographie que je crois fort rare, car je n'en ai pas encore trouvé d'autre épreuve, et j'ai feuilleté, sur les quais, bien des portefeuilles. Ce sont quatre jeunes gens, entièrement nus, figures militaires, la tête couronnée d'une étoile: les bras entrelacés, ils montent vers le ciel; leurs pieds ont déjà quitté la terre, sur laquelle on voit les tables de la loi, une palme, une couronne de laurier. A droite et à gauche, deux médailles: chacune porte deux têtes en profil s'envisageant; sur la première les lettres *P. G.*, une étoile et une hache à deux tranchants; plus bas: *Pro patria.* Sur la seconde, les lettres *R. B.*, une étoile et un bonnet de la Liberté; plus bas, le millésime MDCCCXXII. On voit que ces initiales sont celles des quatre Sergents de La Rochelle: *Pommier*, *Goubin*, *Raoulx* et *Bories*. 1822 est l'année de leur exécution en place de Grève. Cette pièce ne porte pas de nom d'éditeur, pas de signature; mais, pour qui connaît le crayon d'Horace Vernet, nul doute qu'elle ne soit de lui. C'est bien là son dessin facile, correct, mais un peu terne et sans grand effet. Si je me trompe dans cette attribution, je ne demande pas mieux que d'être éclairé. (Béziers.) LOUIS H.

—

Ecrits d'Aliénés (*Vid.* pp. 6, 23, 41 et 181). — Je lis dans les *Archives du Bibliophile* de Claudin, 15 octobre 1863:

No 18882. — *L'homme*, ode, par Jean-Justin Aristippe (Degallier). Bordeaux, s. d. (vers 1830). Broch. in-8, etc., 20 p. 8 fr.

Voici un fou littéraire qui a échappé bien certainement aux recherches de M. Delapierre. Chaque feuillet de cet exemplaire est teint, au pinceau, de couleur différente, par l'auteur, qui a apposé en tête cette note singulière: « Les exemplaires vélins fins se trouvent dispersés, l'auteur a colorié celui-ci comme opuscule philosophique et ayant des additions par la main de l'auteur; on l'évalue 150, jusqu'à 500 francs, minimum 225 francs. Il pourra encore en colorier un second, mais il n'aura pas d'autre volonté. J. Mignon Degalier. » Cet exentrique se nommait Demonvel et s'avisa de changer son nom en celui de Degallier; il nous dit le motif luimême poétiquement:

« Tu quittes Demonvel! Eh! pourquoi cette [envie?
— Je chéris la patrie
Et je veux prendre dès l'instant Degallier. »

No 23168. — *Mémoires philosophiques*



du citoyen Henrion, où l'on trouve l'origine des sylphes, des gnomes, des nymphes..., des vers, des bêtises, du sens commun, et beaucoup d'amour. Paris, s. d. (vers 1797), in-8 br. — 6 fr. 50. — L'auteur de ce livre singulier mourut à Charenton, en 1808. (*Arch. du Bibl.*, n° 73, 1864.) H. I.

—

Dictionnaire historique de la langue française (*Vid.* pp. 66, 92). — Il me semble que c'est à Voltaire qu'est due l'idée et l'initiative d'un dictionnaire de ce genre. Condorcet nous dit « qu'il avait déterminé l'Académie française à faire son dictionnaire sur un nouveau plan. Ce plan consistait à suivre l'histoire de chaque mot depuis l'époque où il avait paru dans la langue, de marquer les sens divers qu'il avait eus dans les différents siècles, les acceptions différentes qu'il avait reçues; d'employer, pour faire sentir ces différentes nuances, non des phrases faites au hasard, mais des exemples choisis dans les auteurs qui avaient eu le plus d'autorité. On aurait eu alors le véritable dictionnaire littéraire et grammatical de la langue; les étrangers, et même les Français, y auraient appris à en connaître toutes les finesses. Ce dictionnaire aurait offert aux gens de lettres une lecture instructive qui eût contribué à former le goût, qui eût arrêté les progrès de la corruption. Chaque académicien devait se charger d'une lettre de l'alphabet. Voltaire avait pris l'A, et pour exciter ses confrères, pour montrer combien il était facile d'exécuter ce plan, il voulait, en peu de mois, terminer la partie dont il s'était chargé. » — Il est à remarquer que ce fait se rapporte aux derniers mois de la vie de Voltaire, lorsqu'il avait atteint l'âge de 83 ans. Y.

—

Que signifie le nom de Calvados? (*Vid.* pp. 89, 242) — S'il est vrai qu'en 1790. sur la réclamation d'un député de Bayeux, M. Delaunay, le département dont Caen est aujourd'hui le chef-lieu, échangea son nom français d'*Orne-Inférieure* contre un nom étranger qu'il devait, dès l'an 1588, à un des vaisseaux de l'*Invincible Armada*, ce mot exotique appartient, comme de raison, à la langue maternelle de Philippe II, et il rappelle l'écueil contre lequel ce prince vint échouer.

Au fait, la côte de France, sur le bord de la mer, au nord de Bayeux, présente un rocher, de 4 à 5 lieues de long. Cette échine de pierre, cette autre montagne du Chat, est je ne dirai pas pelée, mais aride, chauve, en un mot. Or, *chauve* c'est en espagnol *calvo* et *calva*, de la même famille que *calvez*, *calveza*, *calvaza*, *calvero*, *calvario*, et autres dérivés semblables, dans chacun desquels entre essentiellement l'idée de *calvitie*. C'est donc la nature qui, comme il arrive le plus souvent, a fourni la chose à notre imagination, et c'est l'Espagne qui a fait les frais du nom, ou plutôt de sa seule désinence, puisque son radical est latin. Qu'on ne s'étonne pas de voir ainsi une partie de la France s'appeler d'un terme espagnol. Semblablement, une ville de l'ancien Vermandois, laquelle était dite anciennement *Veromanduum*, porte aujourd'hui un nom qui perpétue et consacre en quelque sorte chez nous celui du même Philippe II. Car c'est en mémoire de la bataille gagnée par son armée, en 1557, près de *Veromanduum*, en Picardie, que le fils de Charles-Quint donna, par un trait de piété filiale, le nouveau nom de *Quintinopolis*, d'où nous est venu, plus tard, Quintin ou Quentin, enfin St-Quentin, à la cité devant laquelle il avait déployé tant de valeur. J. Palma.

—

Rouget de Lisle et la Marseillaise (*Vid.* pp. 147, etc., 312). — Je demande à compléter les réponses et explications données précédemment par divers correspondants que je remercie bien sincèrement de leurs communications si utiles à la recherche de la vérité. Si le *Chant du Départ* de J.-M. Chénier, musique de Méhul (dont la date remonte au mois de juin 1794), n'a jamais été attribué à Rouget de Lisle, en revanche, la *Marseillaise* a été attribuée faussement à Chénier, par Walter Scott, dans son *Hist. de Napoléon*. — David (d'Angers) a gravé aussi deux erreurs sur son beau médaillon en marbre de Rouget de Lisle : la date de la naissance de celui-ci, mise au 10 mars au lieu du 10 mai 1760, et la 7e strophe : « *Nous entrerons dans la carrière*, » dont Louis Dubois s'est déclaré l'auteur en 1848. — Le baron de Dietrich, maire de Strasbourg, chez lequel Rouget de Lisle chanta la première fois, le 25 avril 1792, son *Chant de Guerre* (appelé plus tard la *Marseillaise*), n'avait pas de filles, mais deux nièces, âgées alors de 11 et 13 ans.

A moins de nier l'évidence et les monuments authentiques de l'histoire, il faut reconnaître que l'amour sacré de la patrie et l'enthousiasme des grandes actions accomplies, honnêtes, généreuses et guerrières, de 1789 à 1804 (nous excluons, sans aucune réserve, les erreurs et les massacres pendant le règne des terroristes), ont donné naissance à une multitude de poésies et chants lyriques d'Andrieux, Baour-Lormian, des frères Chénier, d'Avrigny, Desorgues, Esmenard, Fontanes, Lachabeaussière, Lebrun, Rouget de Lisle, Trouvé, Ximénès, etc., qui sont très dignes d'estime et d'admiration, même abstraction faite de toute opinion politique exagérée pour ou contre la révolution de 1789 et toutes les autres révolutions qui l'ont suivie. Et nous produirons prochainement les pièces les plus remarqua-

bles (paroles et musique), dans l'*Histoire des poëtes lyriques et musiciens français*, que nous nous proposons de publier. On pourra constater ainsi, en lisant froidement et à tête reposée, les pièces historiques de tous les règnes, que les plus grands poëtes lyriques et les plus grands musiciens nationaux ne sont pas ceux qu'on pense.

Nous avons déjà expliqué et nous répéterons que l'illustre auteur de la *Marseillaise* était plus connu à Strasbourg et à Paris, en 1792, sous le seul nom de *De Lisle* ou *De Lille* (*Vid.* pp. 217 et 218). Aussi, lorsque les journaux, après le 10 août, et les imprimés à deux liards désignèrent *Rougez* ou *Rouget*, comme auteur de l'*hymne des Marseillais*, le *Courrier du Bas-Rhin* (27 octobre 1792) et les journaux d'outre-Rhin du même mois imprimèrent-ils que l'auteur des paroles et de la musique de ce cantique (*Lied*) est un « ci-devant officier du génie *De Lille* (*sic*). » L'éditeur du *Chansonnier patriote* (1793) a donc pu dire, non sans raison, dans une *note, page* 4, « que le nom de *Rouget*, qui se trouve dans les imprimés à deux liards, n'est pas celui de l'auteur. » En effet, le seul nom, celui sous lequel l'auteur de la *Marseillaise* était généralement connu, était *De Lisle*, ou *Rouget de Lisle.* Le *sieur Lille*, auteur de l'*Ordre du jour*, musique de Méhul, était secrétaire du comité de Salut public, et il est ainsi nommé et qualifié dans l'annonce de son chant républicain, faite par *Louis Dubois*, dans les *Petites-Affiches* du 7 thermidor an II, p. 8610.

La véritable *Marseillaise* de Rouget de Lisle contient seulement six couplets; et le septième, dit des Enfants, a été ajouté après la fête du 14 oct. 1792. Ensuite, de nombreuses éditions de la *Marseillaise* ont été faites avec 7, 8, 9, 10, 12, 13, 18, et même 20 couplets, à Paris et dans presque tous les chef-lieux des départements. *Ladré*, le chanteur des rues, a publié à part, quelques jours après le 10 août, sous le titre de *Supplément à la chanson des Marseillais* (premier nom de la *Marseillaise*), six couplets, qui n'ont pas été imprimés, du moins à notre connaissance, à la suite de ceux de Rouget de Lisle.

Enfin, nous dirons, pour éclairer les *chercheurs et curieux*, que nous avons recueilli et extrait des divers ouvrages, journaux, chansonniers, almanachs et feuilles volantes (1792 à 1855), plus de 150 chants ou hymnes sur l'air *des Marseillais*, réunissant un total de près de 900 couplets. Ce total respectable présente aussi son enseignement historique. ROUGET DE LISLE.

— C'est par distraction que j'ai écrit *Chant du départ* (p. 213), au lieu de *Chant de guerre :* Chénier et son œuvre n'ont rien à faire dans le débat. Je remercie S. M. (p. 298) de m'avoir signalé ce *lapsus.* — Je viens de lire, dans les *Chroniques... des rues de Paris*, d'Ed. Fournier (au chap. *Sinistre à la Chaussée d'Antin*, p. 185) : Me de Montesson avait dans son hôtel « un « fort beau théâtre... C'est sur ce théâtre « qu'on aurait chanté pour la première « fois un *lied* allemand avec refrain et « chœur, dont l'air serait devenu, dix ans « plus tard, celui de la *Marseillaise* (Cf. « CASTIL BLAZE, *Molière musicien*, t. II, « p. 353, et l'*Hist. de l'Acad. imp. de mu*« *sique*, t. I, p. 352). » L'abbé V. DUF.

— On n'a pas cité, dans cette intéressante discussion, une étude de M. Vitet intitulée *la Marseillaise*, qui a le mérite, entre autres, de dater de 1825, et qui se trouve reproduite dans ses *Etudes sur les Beaux-Arts*, t. I, p. 30. C. R.

— Après toutes les pièces qui ont figuré dans ce débat, il est un document décisif que l'*Intermédiaire* doit, ce me semble, consigner dans ses colonnes. C'est une lettre de M. Fétis à M. Kastner, citée dans l'une de ses dernières revues musicales (8 nov.) par M. G. Chadeuil, qui avait déjà autrefois vigoureusement réfuté les attaques dirigées contre l'immortel auteur de la *Marseillaise*, et qui cette fois termine la citation par ces simples mots : « Le débat est clos. » En effet, qu'on en juge. Voici la lettre de M. Fétis :

« La question du véritable auteur de *la musique* de la *Marseillaise,* soulevée à l'occasion d'un exemplaire imprimé en 1793, avec le nom de *Navoigille*, lequel est en ma possession; cette question, dis-je, se trouve résolue en faveur de *Rouget de Lisle* par l'exemplaire original que vous avez bien voulu me communiquer du *Chant de guerre pour l'armée du Rhin, dédié au maréchal Lukner* (sic); *à Strasbourg, de l'impr. de Ph. de Dannebach, impr. de la municip.* (une demi-f. in-4° obl., impr. en caract. mob. de musique). — Bien que cet exemplaire ne porte point de date, il est évident qu'il appartient à la prem. moitié de 1792, puisque Lukner fut privé de son commandement après le 10 août de la même année et périt finalement par la hache révolutionnaire. — Lorsque j'ai soulevé la question dont il s'agit, j'ai dit dans la *Gazette music. de Paris,* et j'ai répété dans le 7e vol. de la nouv. édit. de la *Biogr. univ. des Musiciens* (art. ROUGET DE LISLE), qu'un document, à savoir l'original de l'hymne avec la musique connue, ayant les caractères de l'authenticité, pouvait seul mettre fin à toute contestation : ce document, vous l'avez mis sous mes yeux. Dès ce moment, tous les doutes sont dissipés et toute polémique doit cesser. Je vais faire des cartons pour le 7e vol. de mon ouvrage, et j'y établirai, comme je l'ai fait dans la 1re édit., que *Rouget de Lisle est le véritable auteur de la poésie et de la musique* de la *Marseillaise.* »

Avant de s'attaquer à Rouget de Lisle, M. Fétis avait, on doit le croire, vérifié et reconnu les titres de capacité du nouveau champion qu'il allait prendre sous son égide et conduire à la gloire. C'est ce que

nous avons voulu constater à notre tour en posant *suo loco* une question sur la personne du citoyen *Navoigille*. Ed. M.

—

Sylphes et Gnomes (*Vid.* p. 164). — Les *Gnomes* ne sont-ils pas un peuple de génies de très petite stature, de la création des cabalistes juifs? Ces génies, ainsi que les *gnomides*, leurs femmes, n'habitent-ils pas dans les fissures métalliques de la terre, dans les grottes cristallines des entrailles du globe? Ne gardent-ils pas les mines d'or et d'argent et les carrières de diamants et de pierres précieuses? H. I.

— M. F. B. connaît-il un ouvrage, qu'indique le dernier Catalogue de Claudin :

23168. Mémoires philosophiques du citoyen Henrion, où l'on trouve l'origine des sylphes, des gnomes, des nymphes..., des vers, des bêtises, du sens commun, et beaucoup d'amour. *Paris, s. d.* (*vers* 1797). In-8, br. 6 fr. 50

L'auteur de ce livre singulier mourut à Charenton, en 1808.

Aussi, je le signale particulièrement à M. North-Peat (*Vid.* p. 6, etc., etc.) C. N.

—

Exemplum, ut Talpa (*Vid.* pp. 195, 237). — M. P. trouve que *talpa* a le sens de *taupe*. M. D. veut parier que cette taupe n'est que la locution : *Exemplum UT Afferam Loco Plurimorum Aliorum*. Or, voici ce qu'on lit dans Scarron (*Œuvres*, t. VIII, p. 131) :

Et surtout le Seigneur vous garde
D'être donateurs entre-vifs;
Car les donataires sont juifs.
Sitôt que la sottise est faite,
Le trépas du sot on souhaite,
Et, s'il ne meurt, c'est un larron :
Exemplum ut Paulus Scarron.

Valckenaer trouve que La Fontaine a imité cette bouffonnerie. P. Ristelhuber.

[Tant pis pour Valckenaer. Ce n'est évidemment pas Scarron qui a servi d'exemple au Bonhomme. Mais le premier a fait une imitation burlesque, et le second une application plaisante (à propos de *taupe*), de la formule scolastique que M. D. nous a si bien élucidée. — La *Corresp. littér.* (n° du 25 oct.) dit à ce sujet : « M. Dübner nous semble avoir mille fois raison, et, grâce à lui, nous avons la véritable explication de la locution que La Fontaine a fort spirituellement détournée de son sens habituel. Il y avait là de quoi dérouter bien des commentateurs. » — Oui, et c'est peut-être le cas de répéter : *exemplum, ut Talpa;* car ces Messieurs (sans vouloir médire d'eux) font quelquefois penser à cette autre *taupe* de la jolie fable de Florian :

Serrez bien, car j'y vois!... Serrez, j'y vois encor!

P. S. Bon! voilà que la *Corresp. littér.* du 25 nov. (qui nous arrive à l'instant, 4 déc.) vient elle-même renverser l'ingénieuse explication de M. Dübner, en simplifiant la question, ou plutôt la réponse : « Un de nos abonnés, dit-elle, nous écrit qu'il ne partage point l'avis du savant helléniste; il lui semble beaucoup plus simple de supposer que dans les grammaires latines, qui étaient en latin, on faisait remarquer que, quoique la plupart des noms en *a* de la première déclinaison soient féminins, il y en a cependant qui sont masculins, comme *talpa*. — Il faudrait vérifier le fait, ajoute la *Corresp. littér.*, et nous en laissons la charge à nos amis de l'*Intermédiaire*. »

L'*Intermédiaire* se rappelle qu'effectivement Virgile a dit : *Capti fodere cubilia talpæ* (Georg., I, v. 183). L'abonné de la *Corresp. littér.* pourrait donc bien avoir raison dans sa supposition : qu'en pensent MM. Dübner et Palma? Les prédécesseurs de Lhomond ont-ils mis en avant cet *exemplum, ut talpa?* — [*Réd.*]

—

Le père Onorio et Moreali (*Vid.* p. 195). — Je lis dans la *Revue Nationale* (10 août 1863, p. 123) que le sermon du père Onorio « n'est que la reproduction des anathèmes de M. Veuillot contre le père Passaglia, dans son *Parfum de Rome*. » Ad. Bo.

—

La femme du grand Condé (*Vid.* p. 211). — Je crois les renseignements qui suivent inédits et de nature à intéresser M. C. A. — La princesse de Condé a habité Valenciennes, du 18 sept. 1653 au 30 déc. 1654. Elle fit une entrée solennelle avec son fils, le duc d'Enghien, et fut reçue avec tous les honneurs réservés aux plus hauts personnages; on tira une salve de 21 coups de canon. Le grand Condé, alors du parti de l'Espagne, guerroyait dans le Nord, et vint à plusieurs reprises visiter sa femme. Vers le milieu d'octobre, le duc d'Enghien alla rejoindre son père à Rocroi. La princesse eut pour compagne, pendant la majeure partie de son séjour, la comtesse de Marchin ou Marsin, femme du général liégeois de ce nom, qui avait épousé la cause du grand capitaine. Madame de Condé fut logée dans l'ancien château des souverains du Hainaut, appelé la Salle-le-Comte, acheté récemment par le baron de Roisin. Elle y reçut la visite des principaux chefs de l'armée espagnole, le comte de Fuensaldana, le comte de Bucquoy, gouverneur du Hainaut, etc. Elle menait très grand train, puisque sa suite fut pour un moment composée de 250 personnes. L'archiduc envoya de Tournay des comédiens pour récréer les deux dames. Leur entretien était à la charge de la ville, qui, déjà épuisée par le passage incessant des troupes, avait à faire face à des dépenses extraordinaires pour restaurer et augmenter ses moyens de défense. Tout cela engagea le Magistrat à faire des démarches pour se priver le plutôt possible de l'honneur de recevoir d'aussi grandes princesses; ce qu'il finit par obtenir de S. A. I. au mois de déc. 1654. La princesse, après

un séjour de quinze mois à Valenciennes, alla planter sa tente à Malines, où la rejoignit bientôt la comtesse de Marchin.

D[r] LEJEAL.

—

Pontoise ridicule (*Vid.* p. 211). — C'est la phrase : *Il a l'air de revenir de Pontoise*, qui a probablement motivé la question. On l'explique d'ordinaire ainsi : Lorsque les conseillers de la Grand'chambre du Parlement, transférée à Pontoise le 11 mai 1753, revinrent à Paris un peu plus d'un an après, ils ne se trouvaient plus au courant de ces mille riens qui sont pendant un jour l'occupation de *tout Paris*, pour être ensuite complétement oubliés. De là cette locution, en parlant d'un homme qui ne paraît pas au fait du sujet de la conversation : *Il revient de Pontoise!*

H. T.

— Est-ce une allusion à ce dicton ou refrain de chanson : « de Paris à Pontoise et de Pontoise à Paris » ? Sous Louis XIV, en 1652, le Parlement de Paris fut transféré à Pontoise et il fut chansonné, témoin la « *Relation des plaisantes Singeries du prétendu Parlement de Pontoise* » (Paris, 1652, 10 p. in-4), et « *Les quatre nouvelles Trahisons descouvertes, tramées à Ponthoise*, par le cardinal Mazarin et ses émissaires. » (Paris, 1652, 8 p. in-4). H. I.

—

Jean de Garlande et son siècle (*Vid.* p. 227). — Jean de Garlande vivait au XIII[e] siècle; il a écrit son Dictionnaire entre 1218 et 1229. L'erreur commise à cet égard par les auteurs de l'*Hist. littér.*, dans leur VIII[e] vol., erreur qui avait entraîné M. Géraud (*Paris sous Philippe-le-Bel*, pp. 580-99) a été depuis longtemps rectifiée par les dignes continuateurs des Bénédictins, *Hist. littér.*, t. XXI; publ. en 1847. Il suffit, pour s'en assurer, d'ouvrir la table de ce t. XXI ; on y lit : *J. de Garlande a vécu au XIII[e] siècle et non au XI[e], comme l'avait cru dom Rivet.* Si M. V. Gay veut se reporter à l'ouvrage, p. 369 et suiv., il trouvera tout ce qu'on sait sur Jean de Garlande, son siècle et ses écrits, établi par le savant V. Le Clerc (1) de manière à rendre superflu l'examen de la supposition toute gratuite de M. Géraud, relativement au § 48.

Tout cela n'a pas empêché nos biographes littéraires, la *Biogr. univ.* à leur tête, même dans sa nouv. édit. soi-disant *revue et corrigée*, de répéter complaisamment l'erreur de dom Rivet, reconnue et rectifiée *depuis dix ans et plus!* — Comment s'étonner, après cela, que des savants étrangers, tels Grœsse, *Lehrbuch einer litterar Geschichte*, maintiennent cette date erronée, et que M. Thomas Wright, dans son édition du poëme latin : *De triumphis Ecclesiæ*, publiée en 1856, in-4°, pour le *Roxburghe Club*, et dans une note p. 120 du *Volume of vocabularies, privately printed*, 1857, in-4°, croie faire du nouveau, en réfutant, dix ans après M. V. Le Clerc, ce qu'il appelle la bévue des écrivains français (*a very strange blunder of the french bibliographers*)? E. J. B. R.

(1) Il est encore revenu sur de Garlande et ses ouvrages, dans le t. XXII, pp. 11-13, 77-103.

— Même réponse par M. Ad. B., qui ajoute : « En 1296, un certain Jehan de Garlande, librère, » demeurait rue des Ecrivains à Paris, et payait 10 s. de taille. M. Douët d'Arcq, qui nous signale ce renseignement, pense qu'il pourrait y avoir identité entre ce « librère » et l'auteur du *Glossaire*.

—

Bibliothèques imaginaires (*Vid.* pp. 228, 257, 271). — Je puis signaler aux lecteurs de l'*Intermédiaire* le « Catalogue d'une très riche, mais peu nombreuse collection de livres provenant de la bibliothèque de feu M. le comte J.-N.-A. de Fortsas, dont la vente se fera à Binche, le 10 août 1840, à onze heures du matin, en l'étude et par le ministère de M[e] Mourloy, notaire, rue de l'Eglise, 9, à Mons, chez Em. Hoyois, imprimeur-libraire, rue de Nimy. »

Ce catalogue imaginaire fut envoyé aux bibliophiles et aux libraires. La plupart furent victimes de cette supercherie badine, œuvre d'un bibliophile belge des plus distingués. Une deuxième édition de ce catalogue, imprimée en 1863, à Lyon, par M. Louis Perrin, aux dépens de M. Van Trigt, libraire, à Bruxelles, a été tirée à 200 exemplaires. La première édition est très rare. H. DE L'ISLE.

— Même renseignement par M. le D[r] Lejeal.

— Je ne possède pas la première édition de l'*Essai* de M. G. Brunet, mais je me promets d'acquérir la seconde, qu'il prépare. A-t-il mentionné la *Bibliothèque Fortsas*, cette charmante mystification bibliographique due à un homme grave, au numismate M. Renier-Chalon, président de la Soc. des Bibliophiles belges? Il supposa qu'un « comte de Fortsas, » bibliophile, ou plutôt bibliomane enragé, après avoir réuni plusieurs collections de livres rares, s'en était successivement défait et avait résolu de n'admettre plus dans sa bibliothèque que des livres dont on ne connaît qu'un seul exemplaire. Le comte venait de mourir et on adressait aux amateurs le catalogue détaillé de cette bibliothèque *unique*, dont la vente devait avoir lieu à *Binche*, petite ville de Belgique, le 10 août 1840. On devine combien l'imagi-

nation, la verve et la science bibliographique de M. R.-Chalon avaient pu se donner carrière dans la rédaction du catalogue, en observant toutefois à merveille les lois de la vraisemblance, puisqu'au jour indiqué nombre d'amateurs avaient écrit au libraire chargé de la vente ou étaient venus de leur personne à Binche, d'où ils s'en retournèrent

... Tout honteux et confus, [plus. Jurant, mais peu un tard, qu'on ne les prendrait

Ce Catalogue de *Fortsas* est donc une pièce très curieuse, qui se trouverait peut-être difficilement aujourd'hui. Le libraire, n'ayant pu le réimprimer (M. Chalon s'y est opposé), se contenta de faire un recueil de toutes les lettres qui lui avaient été adressées à cette occasion (et il y en a de la fine fleur de la bibliophilie française et belge), avec la description des n[os] pour lesquels on lui donnait commission, ce qui comprend presque tout le catalogue. Cette brochure doit se trouver chez Hoyois, imp. de la Soc. des Bibliophiles belges, à Mons, ou chez son successeur. H. T.

—

Écrits de Nodier (*Vid.* pp. 228, 271). — Indépendamment de la notice déjà signalée et qui se trouve dans le *Bulletin du Bibliophile*, on en rencontre une autre dans un journal, défunt depuis longtemps, le *Bulletin de l'Alliance des Arts*, 3e année (1844), p. 74-76. H.-V. V.

—

« Il Fornaretto » (*Vid.* p. 244). — Le drame « *Il Fornaretto*, » qui a eu un très grand succès en Italie, a été plutôt imité que traduit par Alex. Dumas, il y a quelques années ; on était sur le point de le jouer, lorsque des difficultés se sont élevées pour la distribution des rôles, et les choses en sont restées là. L'année dernière, avec l'autorisation de l'auteur, Mme Caroline Berton, née Samson, en a fait une traduction littérale. C. M.-L.

—

Dans le but de... (*Vid.* p. 259). — Je n'ai pu découvrir à quelle date remonte cette locution. Mais, à mon avis, ce n'est pas un néologisme, et je ne le considère ni comme illogique ni comme inexplicable. On se représente aujourd'hui le *but* comme un objet placé à certaine distance, que l'on s'efforce d'atteindre et de toucher. On en conclut qu'on ne peut être dans cet objet, éloigné de soi, que cette expression est peu logique, peu explicable. Occupé, depuis longues années, de remonter à l'origine des mots, de constater leur sens primitif, j'ai cherché la vraie racine du mot *but.* J'avais d'abord pensé à l'arabe *bâsid*, être éloigné à une certaine distance, près, autour, devant, en face, ce qui répond assez bien à l'idée que nous nous faisons d'un *but.* Mais, plus tard, après avoir reconnu mille fois que les premiers organisateurs de la langue primitive *écrite*, qu'on est convenu d'appeler *arienne*, étaient de profonds penseurs, des observateurs exacts de la nature et de l'âme humaine, je suis resté convaincu que *but* avait une origine plus haute et plus rationnelle. Je suis tombé sur l'hébreu et l'arabe *bada*, *buda*, se figurer, imaginer, penser, débuter, commencer. Le but, ne serait-ce pas ce que nous nous proposons, ce que nous nous imaginons devant nous, l'objet de notre pensée, que nous voulons atteindre? Ce verbe signifie aussi : commencer, débuter, entreprendre : c'est, qu'avant d'agir, nous pensons à ce que nous allons faire ; ce que nous voyons par la pensée, comme le terme de notre action, est un *but.* Ainsi le français : fin, fins, parvenir à ses fins, à son but, etc., *finis*, *fines*, peut se rapprocher du sémitique *bin*, voir, discerner, regarder, avoir l'intention. Donc, *dans le but de* me semble aussi logique, aussi explicable que *dans la pensée de*, *dans l'intention de*, *dans le dessein de*, *en vue de.* Mais cette origine est tirée de bien loin, de l'arabe, de l'hébreu ! Qu'importe, si elle est raisonnable, plausible?

(Alençon.) DAULNE.

—

Le Gland et la Citrouille (*Vid.* p. 274). — Sur six correspondants, quatre donnent tort à M. C. C., déclarant le sens de chacun des vers de La Fontaine parfaitement clair ; deux y reconnaissent des obscurités qu'ils cherchent à dissiper :

— 1° De quelle *réflexion* s'agit-il? — MM. M. D., A. C., H. G. et V. C. répondent : « De celle que vient justement de faire Garo, sur la méprise et le quiproquo du bon Dieu plaçant à tort à travers la citrouille et le gland. » — 2° Pourquoi notre homme est-il *embarrassé?* « Il y a bien de quoi ! Le brave paysan ne peut s'expliquer cette lourde faute de la part de celui que prêche son curé. » — 3° Pourquoi ne dort-on point quand on a *tant d'esprit ?* « Garo a peur que son trop d'intelligence et d'esprit ne lui fasse perdre le sommeil, auquel il tient bien plus qu'à la solution du problème. » — « 4° C'est pourquoi, sans se creuser davantage la cervelle, aussitôt sous un chêne il va prendre son somme, fatigué qu'il est de toute cette peine qu'il s'est donnée à réfléchir et heureux de se prouver à lui-même qu'il peut encore dormir. »

— « Voici, je crois, dit M. P. P., comment il convient d'interpréter ce passage, assurément obscur : Cette réflexion (sur l'anomalie des grands arbres portant de petits fruits) embarrassant notre homme, il s'écrie : On ne dort point, quand on a autant d'esprit qu'il en faut pour expliquer

de semblables bizarreries! (Puis, songeant qu'il avait mieux à faire que de se casser la tête à ce propos), sous un chêne aussitôt il va prendre son somme. »

— Enfin, M. C. M.: « Maître Garo ne se propose rien moins que de retoucher l'œuvre du Créateur. Une telle besogne ne va pas sans grande fatigue intellectuelle; aussi notre manant de s'écrier : « On ne dort point, quand on a tant d'esprit! » Ce qui signifie : « Quand on a assez d'esprit pour s'occuper de telles choses, la tâche est si vaste que si l'on voulait tout arranger, on n'aurait pas le temps de dormir. » Et comme il n'y trouverait pas son compte, il vous laisse tout cela de côté et s'en va prendre son somme. »

On voit que, tout en différant d'avis sur le plus ou moins de clarté du texte, on est d'accord sur le sens qu'il présente.

—

Dévergondé, Dévergogné. (*Vid.* p. 275). — Si *dévergondé* vient de *vergogne*, ce dernier mot vient incontestablement du latin *verecundia*. On a dit autrefois *vergogner*, *vergongner*, dans Ronsard (1), *vergonder* (Ducange); — *vergongneux* (en patois castrais *bergougnous*, qui a produit plusieurs noms propres) et *vergondaux* (*ibid.*) — On trouve, dans Palsgrave, l'adverbe *vergondément*. Enfin, si l'on en croit Bescherelle, on aurait dit aussi *dévergogné*, mais il est probable que ce lexicographe a formé le participe par analogie, d'après son confrère N. Landais, qui donne le verbe : *se dévergogner*, et l'attribue à Scarron. — Quoi qu'il en soit, M. X. peut voir, par ces exemples, que ce qu'il regarde comme « une exception aux règles de la formation des mots français, » c'est-à-dire l'affinité et la permutation entre les syllabes *ogn*, *ongn* et *ond*, est, au contraire, une règle qui se retrouve non-seulement dans la famille des dérivés de *verecundia : vercondia*, *vergogna*, *vergongne*, *vergogne*, mais dans beaucoup d'autres mots, parmi lesquels nous nous contenterons de citer : *Burgonde*, *Borgognon*, *Bourguignon*; — *gronder* et *grogner*. On peut y ajouter : *oindre*, *joindre*, *poindre*, qui font au participe : *oignant*, *joignant*, *poignant*; — *geindre*, *peindre*, *teindre*; — *geignant*, *peignant*, *teignant*, etc.

Il reste cependant une difficulté pour le sens : *vergonder* quelqu'un, c'était le couvrir de honte, le déshonorer. Béatrice se sert de ce mot, dans le roman de *Garin le loherain*, pour dire à Garin « de ne souffrir que son corps soit *vergondé*. »

Mais comment se fait-il que *dévergonder* eût exactement la même signification? Lorsque Jean de Carouge fut près de se battre en duel contre Jacques Legris, il s'adressa encore une fois à sa femme, et voulut savoir positivement si elle ne s'était point trompée, et si véritablement Carouge était coupable du crime qu'elle lui imputait. Elle lui répondit, suivant Froissart : « Combattez, combattez, mon mari: Jacquet m'a *dévergondée*. » Benserade a dit, dans le même sens :

Plus qu'une femme elle se *dévergonde*.

C'est que le mot *vergogne*, comme celui de *honte*, se prenait en bonne et en mauvaise part : tantôt c'était la pudeur de l'innocence, tantôt le sentiment de l'indignité. Dès lors on conçoit que *dévergondé*, comme *déhonté*, signifie : qui a perdu le sentiment de la pudeur. E. J. B. R.

— Explication conforme par M. Fr. L.

(1) Ses longs cheveux et ses sourcils encore
De leurs beautés font vergogner l'aurore.

—

Les Comptes de Versailles (*Vid.* p. 277). — La personne la plus autorisée pour satisfaire à la question est incontestablement M. Leroy, bibliothécaire à Versailles, qui a publié sur cette résidence royale aux époques de Louis XIV et de Louis XV, des volumes pleins d'intérêt et de recherches savantes et curieuses.

(Marseille.) ALFRED DE C. S.

— Ces comptes n'ont jamais été jetés au feu par Louis XIV, malgré les affirmations de tant d'historiens : C'est un fait à classer avec le coup de carabine tiré par Charles IX sur les huguenots. Des renseignements pris auprès de M. Leroy, l'érudit conservateur de la bibliothèque de Versailles, nous permettent d'affirmer que ces comptes ont toujours existé aux archives de la Couronne. Ils sont actuellement aux Archives de l'Empire. Ils étaient inscrits sous le nom de *Registre des comptes des bâtiments du roi*. Ce registre avait été commencé par Colbert; il a été continué sous ses successeurs jusqu'à la mort de Louis XIV.

(Versailles.) E.-M. DE LYDEN.

—

Fuite du roi Louis Philippe en 1848 (*Vid.* p. 277). — Il a traversé avec la reine Marie-Amélie, dans un cabriolet délabré, le département de l'Eure, dans sa plus grande longueur, depuis la limite d'Eure-et-Loir jusque par delà Pont-Audemer. Reconnu plusieurs fois, poursuivi une seule, il a pu heureusement atteindre aux portes d'Evreux le château de Melleville, d'où on l'a conduit, en tournant la ville, à la Commanderie, où il a encore changé de cheval (et de conducteur?) — Pendant la nuit, il a passé à Rouge-Périers devant la grille de la maison de campagne de Dupont de l'Eure. — En Angleterre, il a raconté

au comte de Salvandy que, préparé à tout événement, il avait bien des fois cru épuiser dans sa pensée toutes les chances à subir en cas de révolution, et que cependant il avait éprouvé, dans sa fuite, un sentiment tout à fait inattendu : la crainte de rencontrer des gendarmes. (Evreux.) B.

— Consulter l'*Histoire de la Révolution de Février*, par Garnier-Pagès (Paris, Pagnerre, 8 vol. in-8). F. L.

—

Le maréchal Davout a-t-il trahi la France en 1815? (*Vid.* p. 277.) — Le maréchal Davout (et non *Davoust* comme on l'écrit par erreur) n'a trahi, en 1815, ni l'Empereur, ni la France. Il est peut-être le seul dont la fidélité n'ait jamais faibli. Constamment le même toute sa vie, il est resté inébranlable dans ses principes de patriotisme et de dévouement. Non-seulement il n'a été ni la dupe, ni le complice de Fouché, si imprudemment nommé ministre de la police par l'Empereur lui-même; mais il le connaissait de longue main, et Fouché redoutait son esprit pénétrant et la fermeté de son caractère. Davout fut toujours loyal et franc. La rudesse qu'il affectait dans ses manières et dans le commandement, n'était qu'une dureté factice à laquelle il s'était habitué pour échapper aux émotions de son âme et aux sentiments de son cœur. D'une probité à toute épreuve, il fut inexorable pour les fripons. Son esprit droit, consacré à la vérité, lui fit plus d'une fois traiter sévèrement les méchants, les fourbes, les intrigants, les envieux, les importants sans mérite : c'est dire qu'il se fit d'implacables ennemis. Les Mémoires de Montholon, ceux de Bourrienne, ceux de Fleury de Chaboulon, ont enregistré les plaintes de la haine et de la jalousie. Echos des rancunes de l'amour-propre blessé, de l'esprit de parti, de toutes ces mesquines passions qui s'efforcent, par un souffle impuissant, de ternir une gloire qui les offusque, parce que son éclat est resté pur au milieu des événements politiques qui en ont obscurci tant d'autres, ces Mémoires, dont les auteurs, en calomniant, espéraient qu'il en resterait quelque chose, ont induit en erreur les historiens qui sont venus plus tard. Il est bien à regretter que M. A. de Vaulabelle, pour s'édifier sur la personne du maréchal Davout, n'ait point fouillé dans les nombreux cartons qui existent aux Archives historiques de la guerre. Il aurait eu la *preuve officielle* que les Mémoires qu'il a consultés ont inventé ou dénaturé les faits, travesti les hommes et les choses; que ce sont, pour Davout, des libelles diffamatoires, soit parce qu'ils voulaient nuire à l'homme, soit parce qu'ils étaient hors d'état de juger ses actes, d'en apprécier et d'en pénétrer les causes. L'*Histoire des deux Restaurations*, au lieu de peindre Davout comme un homme sans portée dans l'esprit, en eût fait, ce qu'il fut en effet, le seul grand et noble personnage d'une époque où la bassesse le disputait à l'infamie. — Je compte, dans quelques mois, publier la Vie du maréchal Davout. Je l'ai écrite, après avoir lu et étudié plus de douze mille pièces officielles. On verra si, comme homme privé, comme général, comme administrateur et ministre, il ne fut pas l'une « des illustrations les plus éclatantes et en même temps les plus loyales, les plus pures et les plus *irréprochables* du premier empire, et une des dernières qui aient désespéré de sa cause, » ainsi que l'a dit, avec raison, la Société des sciences de l'Yonne. L.-J. GABRIEL DE CHÉNIER.

—

Fr. G. Coëssin (*Vid.* p. 278) est mort à Paris, le 14 septembre 1843. Le *Catalogue de la librairie franç. au XIXe siècle*, de P. Chéron, donne la liste complète des ouvrages de ce singulier personnage. A. Erdan en a donné une analyse curieuse. (Voy. *La France mystique, tableau des excentricités religieuses de ce temps*, 2e éd. rev. par l'aut., et augm. d'une nouvelle préface par Ch. Potvin. *Amsterdam, R.-C. Meijer*, 1858, 2. vol. in-12. La première édition est de *Paris*, 1855, 2 vol. in-8.) OL. B.

—

Le nom de Stendahl (*Vid.* p. 278). — A moins d'avoir connu personnellement et particulièrement Henry Beyle, il est difficile de donner une réponse certaine. Voici peut-être un indice. En 1828, M. de Kératry publia sous le titre de *Frédéric Styndall, ou La fatale année*, un roman qui eut beaucoup de succès. Peut-être est-ce le nom du héros de ce livre dont Beyle fit, avec un léger changement, celui de *Stendahl*. F. L.

—

Mourait-il plus de monde autrefois? (*Vid.* p. 282.) — Absolument parlant, il faut répondre : non, — car tout le monde finit par mourir, un peu plus tôt, un peu plus tard, aujourd'hui comme autrefois. Mais, à un certain point de vue, on pourrait répondre : oui, — car, les statisticiens prétendant que la population a augmenté, il en résulte nécessairement qu'il meurt plus de monde.

Si l'on veut dire : Mourait-il autrefois plus de monde par le fait de l'infériorité scientifique des médecins? c'est là une question bien difficile à résoudre, sinon impossible. Comment, en effet, prouver qu'un malade a succombé, parce que le médecin n'est pas assez savant? F. L.

—

Renseignements sur une famille Browne (*Vid.* pp. 289, 293). — M. C. P. P. nous écrit d'Angers : « Votre correspondant d'Hobart-Town ne s'attendait pas à voir Angers en son affaire. Voici pourtant : Extrait de l'*Inventaire Sommaire des Arch. départ. de Maine-et-Loire :*

Série E. 1848. (Carton.) 1 pièce parch., 3 pièces pap. — 1724-1744. BROWNE. — Extr. de l'acte de naissance d'*Edouard* Browne. Attestation par « *Georges* Browne, comte du S.-Empire, comte de Montanii, baron de Camus, général de l'infanterie et de l'ordonnance des armées de S. M. Imp. catholique, conseiller de guerre aulique et colonel d'un rég. d'infanterie, » que « Mestre *Edouard* Browne, contrôleur général de la Maison de la Reine seconde douairière d'Espagne, est issu de la noble et très ancienne maison de BROWNE, venue d'Angleterre en Irlande l'onzième siècle et établie dans le comté de Lymerick, de laquelle le comte *Ulysse* B. est le chef, » etc. (avec signature et cachet aux armes). Arrêt de d'Hozier, portant *visa* des titres de noblesse d'*Edouard* B. et avis favorable pour l'obtention de lettres de nationalité et d'enregistr. d'armoiries (parch. orig., avec cachets et signature).

« Il y a une quatrième et longue pièce en espagnol qui semble avoir de l'intérêt. Il sera aisé de procurer à M. J.-W.-C. B. des expéd. auth. de ces documents, en cas de besoin. » — Nous profitons de cette prompte réponse pour compléter la question d'après le contenu d'une nouvelle lettre de notre corresp. « Deux personnes de la famille B. ont été, dit-il, religieuses à Gravelines, une autre à Pontoise, une autre enfin (Anne B.) fonda un couvent à Dunkerque. » — Y a-t-il, dans l'église de la Résurrection, à Calais, chapelle de S.-Nic., une inscription tumulaire concernant Anthony Brown, + 1506, ou sa prem. femme, qui a aussi été inhumée là ? — Les *armes* des Browne sont : de sable, 3 lions (d'argent) passant en bande, entre 2 doubles cotices d'argent. *Cimier :* Un aigle (vert) aux ailes éployées. *Devise* : « Suivez raison. » — Y a-t-il quelque famille française qui ait aujourd'hui ces armes ?

—

Fantins (*Vid.* p. 291). — L'édition de Kehl et celle de Beuchot contiennent une note irrécusable (elle est de Voltaire) sur le sens de ce mot. Je la transcris, en faisant observer que *Fantins* est imprimé, dans le texte, avec un F majuscule : « Fantin, curé « de Versailles, fameux directeur qui sé- « duisait ses dévotes, et qui fut saisi, volant « une bourse de cent louis à un mourant « qu'il confessait : il n'était pourtant pas « philosophe (1760). »

Voltaire a également fait une annotation pour *Marie Alacoque*, et une troisième pour la *Fleur des Saints*, qui pourra être consultée avec profit. On voit clairement que *Fantins* n'a été mis avec un *s* que pour la rime, qui n'en est pas plus riche. Mais quel était ce Fantin? Les diction. biograph. mentionnent un historien, du nom de Fantin-Desodoards, né en 1738, vicaire général d'Embrun, en 1789, mort en 1820 : si c'est de lui qu'il est question dans le *Russe à Paris*, il ne perdait pas son temps, car il n'aurait eu que 22 ans. Alb. Gérard.

—

Castigat ridendo mores (*Vid.* p. 291). — Ed. Fournier dit, dans l'*Esprit des autres*, que cette devise fut improvisée pour l'arlequin Dominique, par Santeul, dont tout le monde connaît au moins de réputation les poésies latines. Le *Dict. de la Conversation* affirme la même chose, à l'art. Dominique Biancolelli. Né en 1640 à Bologne, il était venu à Paris en 1660 avec la troupe italienne que Mazarin avait fait mander et s'était acquis une grande réputation par un jeu inimitable dans les rôles d'Arlequin. Sorti du théâtre il était méconnaissable, tant ses manières trahissaient peu le baladin et, malgré le préjugé attaché alors aux hommes de sa profession, il vécut dans l'intimité de gens de distinction et de mérite : il connut ainsi Santeuil, qui, pour lui, dota le théâtre du fameux : *Castigat ridendo mores.* Alb. Gérard.

— M. F.-T. B. renvoie, pour la même réponses, aux *Anecdotes dramatiques.*

—

Comme le chien du jardinier (*Vid.* p. 291). — C'est un proverbe français qui s'énonce ordinairement ainsi : « Il est comme le chien du jardinier... qui *ne mange point de choux et ne veut pas que les autres en mangent.* » On l'emploie pour désigner une personne curieuse qui ne veut laisser profiter personne d'une chose qui ne lui sert à rien. Il y a quelques années l'Opéra-Comique donnait sous ce titre : *Le Chien du Jardinier*, un charmant petit acte dont le *libretto* est le développement du vieux dicton. Alb. Gérard.

—

Teneo lupum auribus (*Vid.* p. 291). — Ce proverbe latin se trouve dans le *Phormion* de Térence, acte III, sc. ii. Il s'applique aux personnes qui sont dans un grand embarras tel que celui d'un homme qui, tenant un loup par les oreilles, courrait un égal danger, qu'il le lâchat ou qu'il le retînt. Quant à savoir si ce proverbe doit son origine à une aventure réelle : *Ego sum Davus, non Œdipus.* F. T. Bl.

— Les Latins ont emprunté ce dicton aux Grecs. Τὸν λύκον τῶν ὤτων ἔλαβον se voit dans Polyb. *Ex. Vatic.*, p. 437. Le sens en est donné par Térence :

..... Immo, quod aiunt, auribus teneo lupum.

Nam neque quomodo a me amittam invenio,
Neque ut retineam scio.

Celui qui tient un loup par les oreilles ne sait trop s'il tient ou s'il est tenu. C'est la pensée exprimée dans le dicton anglais. « *I have caught a Tartar.* » (J'ai pris un Tartare.) Cette locution dérive de ce fait : Un soldat chinois sur le champ de bataille crie à son capitaine : « J'ai fait prisonnier un Tartare. » « Que ne l'amènes-tu? » dit l'officier. « C'est qu'il ne veut pas me lâcher! » reprend le brave soldat. — Ajoutons que Tibère, prince foncièrement soupçonneux, affectionnait ce dicton (SUETON: *Tiber.*, 25.) BILDAD.

—

Un Machabée (*Vid.* p. 291). — Je crois que les employés de l'administration des pompes funèbres, vulgairement appelés *Croque-morts*, désignent sous le nom de *machabée* le corps renfermé dans un cercueil. Je me rappelle avoir entendu raconter cette anecdote : Un croque-mort, portant sous son bras une petite bière contenant le cadavre d'un enfant, s'arrête chemin faisant dans un cabaret, pose son fardeau sur le comptoir, et, après avoir bu plusieurs *canons*, continue sa route. Arrivé à la porte du cimetière, il s'aperçoit de sa distraction et retourne sur ses pas, en disant : « Tiens! j'ai oublié mon petit *machabée.* » E. S.

— *Machabée* n'est-il pas, tout simplement, le *Macbéna* des Francs-maçons? En hébreu : « *La chair quitte les os, cadavre pourri.* » GOUPIL.

—

Stamboul (*Vid.* p. 292). — Le nom de *Stamboul* n'est pas une énigme. Il est purement grec, par abréviation très reconnaissable de l'expression : εἰς τὴν πολίν, qui se prononçait : *is tin polin.* Les Grecs anciens et du moyen âge employaient cette expression plus communément que le nom même de *C—ple.* On disait de même à Rome : *Urbs,* pour *Roma.* Quelques critiques ont pensé que *Stamboul* était un mot hybride, composé du mot arabe *islàm* et du mot grec πολις (*islampol*, par abrév. la ville de l'Islam); mais cette explication est forcée, car jamais la lettre *l* ne s'est changée en *t*; les règles de la permutation des lettres, règles que la science philologique a créées, n'ont jamais autorisé un semblable changement, qui serait une monstruosité. Il faut donc s'en tenir à la première explication. S. LANGLOIS.

— Stamboul vient de στὴνπόλιν, pour Εἰς τὴν πόλιν, prononcé par les Grecs modernes *S'tin'bolinn*, d'où les Turcs ont fait *Stamboul.* F. T. BL.

— Stamboul ou Stambouli : *Constantinopolis,* — *Stantinopolis,* — *Sta...nopolis,* — *Stru...polis,* — *Stan...boulis,* — STANBOULI. GOUPIL.

—

Rétif de la Bretonne (*Vid.* p. 294). — Les *Tableaux de la bonne compagnie*, 1787. 2 t. pet. in-12, sont des récits, des dialogues fort médiocres, qui accompagnent (et c'est là le mérite du livre) de jolies vignettes, qui sont les mêmes, sauf la dimension, que les belles gravures in-fol., fort recherchées qui ont été gravées d'après les dessins de Moreau, et qui forment le beau vol. intitulé : *Monuments du costume physique et moral de la fin du XVIIIe siècle*, Neuwied, 1789. Le texte est-il le même dans l'in-fol. que dans l'in-12 ? C'est ce que je n'ai pas vérifié. J'ajouterai que les estampes de Moreau, fort intéressantes au point de vue des costumes, ont été reproduites par la photographie; il est facile de se les procurer. — Le *Manuel du Libr.* (5e édit. t. V), fait mention de ces *Tableaux.* A. V.

—

B. Rhenani Libri, etc. (*Vid.* p. 295). — La prem. édit. des *Libri tres rerum Germanicarum*, est évidemment antérieure à 1551, puisque Beatus Rhenanus est mort en 1547. Pendant son séjour à Paris, il fut correcteur d'impr. chez H. Etienne. CH.

—

Un couplet de facture (*Vid.* p. 302 P.-S.). — Le couplet en question : *Oui, ce bas monde est une comédie, etc.*, se chanta au théâtre des Variétés, dans le vaudeville : *Les Comédiens*, joué en 1820 ou 1821, à propos de la comédie de Casimir Delavigne, représentée à cette époque à l'Odéon. Dans la *Clef du Caveau*, l'air de ce couplet est désigné sous le nom de *Valse des Comédiens* ou *de Miller.* CH.

Trouvailles et Curiosités.

Anagrammes, Appellations et Devises des anciens auteurs (Fin : *Vid.* p. 287). — *Amour immortelle.* Ponthus de Thyard (Solitaire premier, Lyon, 1552).

Non ociosus in ocio. Ponthus de Thyard.

A tous accords. Etienne Tabourot.

Attendant mieulx. Bonaventure Despériers (à la fin de la 1re part. des *Nouvelles*).

Cœlo musa beat. Joachim du Bellay (C'est un vers d'Horace).

Ce qui sera sera. Dadouville (*Anc. Poés.*, II, 76).

Constantia cedo. Simon Rouzeau d'Orléans.

Cura finis æstus. F. Juret.

De bien en mieulx. Maximien (Brunet, II, 30).

De mal en bien. Jacques de la Hogne,

sergent à cheval du Châtelet de Paris (Le livre de Facet).

De peu assez. Jean Lemaire (*Anc. Poés.*, IV, 244).

De vertus ay ma gloire. Guy de la Garde (Mss. de l'Arsenal; Sciences et Arts. F. 15).

Deus nobis hæc otia fecit. Blaise de Vigenèse (c'est un vers de Virgile).

Dieu et non plus. Michel d'Amboise, écuyer, sieur de Chevillon (sur sa traduction de Juvénal).

Espérant mieulx. Jean Leblond, sieur de Branville (*Anc. Poés.*, II, 32, 34).

Espoir sans espoir. Etienne Forcadel.

Genio et ingenio. Etienne Pasquier.

Le content est riche. Jean Le Febvre, prêtre, natif de Dreux (*Anc. Poés.*, VIII).

L'envie d'envie en vie. Jacques Gohorri.

Mas honra que vida. Guillaume Le Breton (*Ancien Théâtre*, V, 6, et à la suite de la tragédie d'*Adonis*, publié par F. d'Amboise).

Mieulx qui pourra. Dadouville (*Anc. Poés.*, IV, 76).

Mourant verdoyer. Pierre Desmay.

Persistam donec potior. Etienne de La Guette, Parisien (Leber, nº 3987).

Plus que moins. Gilles Corrozet (*Anc. Poés.*, I, 115).

Sine tempore tempus. F. d'Amboise (Sonnet sur la tragédie d'*Adonis*, de G. Le Breton).

Sparsa et neglecta coegi. Claude Fauchet (Evidemment la mère de l'heureuse devise de M. Sauvageot : *Dispersa coëgi*).

Suffire ou rien. Calvi de la Fontaine (*Anc. Poés.*, I, 255).

Tandem ad astra ferar. Albert Philippe de Villiers (*Anc. Poés.*, VIII, 136).

Tout par Raison, Raison partout, partout Raison. Pierre Gringoire.

Victrix patientia surgit. Claude Nouvellet.

Vita ut rosa. Martin, médecin.

Virescit vulnere virtus. Oronce Finé.

Vivez joyeux. Rabelais.

Ὡς ἴδον ὡς ἐμάνην. Ronsard (hémistiche de Théocrite).

J'ai mis les devises simplement par ordre alphabétique; il est bien clair que, dans une liste définitive, il y aurait peut-être lieu de les diviser par nature de langue, ou de les grouper d'après la nature et l'ordre des idées. Mais, dans tous les cas, il serait peut-être nécessaire de rejeter à la fin, pour les réunir, toutes les appellations ou devises dont l'énigme n'a pas encore été éclaircie; il est toujours bon de faire le compte de son ignorance pour se rappeler à la modestie.

Ainsi, qui s'est caché sous le nom du *Chevalier Transfiguré*, pour envoyer de Paradis une épître à François Ier (*Anc. Poés.*, IV, 180)? Quel est *l'Heureux Infortuné*, qui a écrit la venue et résurrection de Bon-Temps (*Anc. Poés.*, IV, 132)? Quel est *l'Inventeur des menus plaisirs honnestes*, qui a signé ce fameux Triomphe d'une Dame puissante au XVIe siècle, et dans lequel on a voulu, (pour moi, très à tort), retrouver une des fantaisies de Rabelais ?

Les devises restées anonymes devaient suivre, et je crois qu'il vaut mieux les laisser à part, sans les confondre avec les autres, pour les mieux signaler à la recherche.

Alors comme alors. J'ai lu cette devise sur une suite de huitains manuscrits expliquant les 24 allégories, gravées par Etienne de Laulne et marqués par lui, de la suite des lettres de l'alphabet.

Au seul Dieu honneur et gloire (La Prognostication des Prognostications. *Anc. Poés.*, V, 233).

De Fortune une (La déploration de Robin, *Anc. Poés.*, V).

Et Florida pungunt (Signature d'une pièce adressée à Desportes. Œuvres, 1583, p. 7).

Fors de mercy. Les 350 rondeaux sont signés de cette façon, ce qui est une raison suffisante pour les retirer à Gringoire, auquel ils sont généralement attribués.

Ignoti nulla cupido (Les efforts et assauts donnés à Lusignan, 1575).

Mourir et vivre (Le Blason des Basquines).

Quoy qu'il advienne (Le Caquet des bonnes chambrières. *Anc. Poés.*, IV).

Tout par honneur (la Complainte de Venise. *Anc. Poés.*, V, 126).

Trop ne peu (Brunet, II, 36).

Vertus en cueur (Désolation du Monastère des Cordeliers de Meaux. *Anc. Poés.*, I, 146).

Il n'y a pas là beaucoup plus d'une soixantaine d'indications, mais chacun, en étendant la main et sans peine, arriverait facilement à en réunir autant; chacune montrerait, de plus en plus, à quel degré les précédentes listes étaient incomplètes, mais tout le monde en profiterait, et peut-être arriverait-on à quelque chose de satisfaisant.

A. DE M.

Billet de Necker à Mme Dubarry. — L'ancienne maîtresse de Louis XV, quinze ans après sa chute, solliciteuse auprès du Genevois Necker et éconduite par lui avec une grande politesse, — voilà ce que nous montre ce billet que M. G. Masson a transcrit sur l'autographe (British Museum. *Fonds add.*, 24, 024, in-fol.).

« La multitude de demandes, Madame, « qui me sont continuellement faites de- « puis que je vis un peu connu dans Paris, « m'ont mis dans la nécessité de m'impo- « ser des règles dont je ne pourrois m'é- « carter sans de grands inconvénients. « Toute explication à cet égard vous seroit « inutile. Permettez-moi donc, Madame, « de me borner à vous présenter mes ex-

« cuses et mes regrets. J'ose vous offrir « également l'homage du respect avec le« quel j'ai l'honneur d'être, Madame, votre « très humble et très obéissant serviteur,

« NECKER.

« Ce 30 déc. 1787. »

—

Pourquoi et comment en 1815 les gages des conseillers de l'Université furent portés de 10 à 12,000 fr. — M. X. d'Epernay nous communique la lettre que voici, de R.-R.-L. Castel, l'auteur du poëme *des Plantes*, inspecteur général de l'Instruction publique. Elle est extraite d'un recueil tiré à *six* exemplaires (Reims, 1833).

Paris, 23 Février 1815.

Mon cher Louis, tu ne seras peut-être pas fâché de savoir pourquoi, dans un temps d'économie, les membres du Conseil de l'Instruction publique ont un traitement de douze mille francs; quoique leurs devanciers, les conseillers titulaires de l'ancienne Université, à une époque de profusion, se contentassent d'un traitement de dix mille. — On payait chaque mois les membres de l'ancienne Université. Les conseillers titulaires, dont le traitement était, comme je l'ai dit, de dix mille francs, ne pouvaient prendre un billet de banque de mille francs, c'était trop, ni un billet de cinq cents francs, c'était trop peu. Il fallait des appoints en écus; or cela était long à compter et lourd à porter. M. Cuvier est observateur; cet inconvénient l'avait frappé. Souvent on l'avait vu regretter, au premier ou second jour du mois, de ne pas recevoir une somme toute ronde de mille francs : il ne pouvait donc pas oublier cette amélioration en rédigeant la nouvelle ordonnance. Mais M. Cuvier a la prudence des serpents, et pour ne rien donner au hasard, il voulut s'assurer du consentement de MM. Royer-Collard, Quatremère de Quincy et Bonald. Il les trouva tous trois enfermés dans le cabinet de M. Royer, comme cela leur arrivait alors fréquemment. A peine eut-il parlé de douze mille francs, que M. Quatremère s'écria: « Bravo! « nous ne ferions pas mieux. Pour ces sortes « d'occasions, M. Cuvier nous vaut tous : *pars « ingens belli.* Je lui promets une statue. » M. Quatremère pouvait s'exprimer ainsi, car avant de grossir la liste des nouveaux conseillers de l'Université, il s'était fait nommer directeur général des Arts. « Par ma foi, dit d'une « voix non moins haute M. Royer, je n'y avais « pas songé. En effet, l'Université suivait le cal« cul décimal. C'est un grief que je suis fâché « d'avoir omis. Pourquoi mon fidèle Guizot « n'en a-t-il point parlé? Vous verrez que plus « nous irons, plus nous trouverons dans cette « Université-là d'idées libérales. » M. de Bonald, pendant ces discours, était comme un homme qui cherche ce qu'il va dire : il marchait à grands pas, tout occupé à saisir et ajuster les rapports que les temps anciens lui présentaient avec cette affaire. Cela ne laissait pas d'inquiéter M. Cuvier, qui s'approcha en souriant, selon sa coutume, et lui dit : « Vous êtes sans doute de « l'avis de ces Messieurs? » — « Les Grecs, ré« pondit avec gravité M. de Bonald, avaient les « douze travaux d'Hercule, les Romains avaient « les lois des Douze tables; je suis d'avis que « les membres du Conseil Royal aient les douze « mille francs. » — On a beaucoup applaudi, et c'est la grande raison des Grecs et des Romains, jointe à la facilité du calcul et à la commodité de transport, qui a décidé du traitement de MM. les conseillers.

CASTEL.

—

Encore et encore Cambronne (*Vid.* p. 31). — La phrase, le mot, comme l'on voudra, que prononça ce général au milieu de la mêlée de Waterloo, a été le sujet de bien des discussions en France. Qu'en dit-on à l'étranger? Voici ce que nous lisons dans un livre récemment publié en Angleterre : *Diaries of a lady of quality* (Journal d'une dame de qualité), œuvre de miss..., morte il y a peu de temps et alliée aux familles les plus aristocratiques : « Le général Alava, « qui était à Waterloo, m'assura que Cam« bronne n'avait rien dit du tout, si ce n'est « qu'il demanda un chirurgien pour panser « sa blessure. » La *Revue d'Edimbourg*, qui cite ce passage du *Journal*, ajoute que, d'après les Anglais qui ont parlé de cette circonstance, le colonel Halkett se précipita sur Cambronne au moment où la garde effectuait sa retraite, et allait lui porter un coup de sabre, lorsque le général lui cria *qu'il se rendait*. Presque aussitôt le cheval du colonel s'abattit et Cambronne aurait cherché à se dégager, mais le colonel le retint par son aiguillette et le remit entre les mains de quelques soldats du contingent d'Osnabruck. Quant à la phrase : *La garde meurt et ne se rend pas*, elle a paru pour la première fois (ainsi que le remarque M. Ed. Fournier, l'ingénieux et savant auteur de l'*Esprit dans l'Histoire*) dans l'*Indépendant*, journal que rédigeait le vaudevilliste et romancier Rougemont, regardé à bon droit comme l'inventeur du mot.

Puisque l'occasion se présente de parler de Waterloo, je noterai, en passant, que le journal en question raconte en détail que la maison Rothschild apprit, quelques heures avant le gouvernement anglais, le résultat de cette journée. Un de ses agents devança à Londres le major Percy, aide de camp de Wellington, qui n'arriva que le mercredi 21 juin au soir; la bataille avait été livrée le dimanche.

E. D.

Paris, — Typ. de Ch. Meyrueis, rue des Grès, 11.

Numº 23.]

Cherchez et vous trouverez.

QUÆQUE SINGULA LEGENDO

Il se faut entr'aider

[20 déc. 1864.

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(NOTES and QUERIES français)

QUESTIONS ET RÉPONSES, COMMUNICATIONS DIVERSES A L'USAGE DE TOUS

LITTÉRATEURS ET GENS DU MONDE, ARTISTES, BIBLIOPHILES, ARCHÉOLOGUES, GÉNÉALOGISTES, ETC.

S'ADRESSER (franco): *Pour les abonnements :* à Mad. veuve BENJ. DUPRAT, libraire de l'Institut, etc., rue Fontanes, 7 (près du Musée de Cluny), à Paris; MM. FRÉD. FOWLER-MOLINI, à Londres; BROCKHAUS, à Leipsig; DECQ, à Bruxelles; MULLER, à Amsterdam; BOCCA, à Turin; J. MOLINI, à Florence; B. BAILLIÈRE, à Madrid; BRILL, à Leyde; CHERBULIEZ, à Genève; SPITHOVER, à Rome, etc. *Pour la rédaction :* à M. CARLE DE RASH, directeur de l'*Intermédiaire*, chez Mad. veuve B. DUPRAT, rue Fontanes, 7 (près du Musée de Cluny), à Paris.

Pour 12 numéros, 5 fr. Etranger : 7 fr. — Annonces : 30 cent. la ligne.

AVIS.— Afin de n'éprouver aucune interruption dans l'envoi du journal, on est prié d'adresser dès aujourd'hui la somme de 10 fr. pour les 24 num. de l'année 1865.

Le numéro du 10 janvier (num. 25) ne sera envoyé qu'à ceux qui auront renouvelé leur abonnement.

SOMMAIRE.

A NOS ABONNÉS. — A peine l'appel fait en tête de notre nº 22 (p. 337) arrive-t-il à nos lecteurs, qu'il nous faut mettre sous presse ce pénultième numéro. Une seule réponse nous est parvenue dans ce court intervalle : elle concerne le *numérotage* des questions, au sujet duquel notre correspondant, M. H. P., renouvelle un désir déjà exprimé par plusieurs autres, ainsi qu'on l'a pu voir (ci-dessus, p. 82).

En nous faisant cette demande, on a sans doute en vue une *simplification* de mécanisme. Mais alors y a-t-on bien réfléchi? S'est-on bien rendu compte de cette substitution de numéros d'ordre aux titres et aux rappels de pages usités par nous jusqu'ici? Ne se laisse-t-on pas tromper par l'apparence? Un simple *chiffre*, en effet, outre qu'il est sujet à bien des inadvertances, présente-t-il, aux yeux et à l'esprit, quelque chose qui vaille un *intitulé* avec *renvoi de pagination?* Peut-il dispenser de cet intitulé et de ce renvoi? Car notez bien ceci : le but du numérotage n'est pas de nombrer les questions posées, mais d'établir une correspondance avec les réponses attendues. Or, en admettant qu'un numéro d'ordre puisse suffire, comme renvoi, pour la première réponse qui arrive, comment faire aux réponses suivantes, à moins d'indiquer tout à la fois, avec ce même numéro, 1º la *page* où a été posée la question, et 2º les *pages* où se trouvent insérées la première, la seconde, la troisième réponse, etc.? S'il en est ainsi, que servirait de numéroter? Ne serait-ce pas une pure superfétation et un véritable embarras?

Il faudrait donc qu'on réfutât ces raisons et qu'on nous en donnât de convaincantes, pour motiver l'adoption du changement dont il s'agit. Que tous ceux à qui il a paru désirable, veuillent bien y songer attentivement. Le cadre et le système adoptés dès le début de notre publication nous ont, en somme, assez bien réussi jusqu'à présent, et il serait fâcheux de nous départir de l'ordre suivi dans ce premier volume, sans nécessité démontrée.

Améliorons notre œuvre, mais sans nuire à l'unité, s'il est possible. C'est dans cette vue d'unité que nous nous proposons (sauf meilleur avis) de ne pas recommencer la pagination avec chaque volume, mais de la continuer indéfiniment, afin que les renvois aux pages puissent se faire toujours, sans indication de tomaison. Il y a là, ce

nous semble, une simplification réelle, propre à diminuer les chances d'erreurs. Mais l'*Intermédiaire* ayant pour règle d'écouter un chacun et pour devise : « *En attendant mieux*, » nous ne prendrons de parti sur tout cela, qu'après avoir ouï toutes les voix qui voudront se faire entendre au chapitre.

Nous laissons, dans ce numéro et dans le prochain, la place la plus grande possible aux *Réponses*, afin d'en renvoyer d'autant moins au tome II, et de réduire ainsi la liste des *Questions non encore répondues* qui figureront à part, comme *Memento*, à la suite de la Table des matières. Cette Table fera partie du numéro 24, avec le titre du tome I.

Questions.

BELLES-LETTRES — PHILOLOGIE — BEAUX-ARTS — HISTOIRE — ARCHÉOLOGIE — NUMISMATIQUE — EPIGRAPHIE — BIOGRAPHIE — BIBLIOGRAPHIE — DIVERS.

Papiers de Mme Du Deffand. — Au moment où se préparent plusieurs publications relatives à Mme Du Deffand, je crois utile de mettre sous les yeux de vos correspondants, en France et en Angleterre, un extrait (auquel j'ajouterai quelques questions) du *Catalogue* de vente, assez peu commun, de *Strawberry-Hill* (Londres, 1842, in-4°) en ce qui touche les papiers de notre spirituelle compatriote, légués par elle, lors de sa mort en 1780, à son ami Horace Walpole. Je traduis en abrégeant, d'après la p. 63, n° 107 :

L'ensemble de ces intéressants et précieux manuscrits a été soigneusement conservé dans le même état où ils ont été laissés par lord Orford; ils sont renfermés dans un grand coffre de bois de cèdre, et divisés en volumes ou liasses, numérotés I à XIII, comme suit.....

III. — Un vol. f°, relié en veau, et un d° en papier bleu, *Lettres de M. de Voltaire à Mad. du Deffant.*

IV. — Un pet. vol. 4°, vélin verd, *Journal de Mad. du Deffand.*

V. — Un pet. vol. 4°, rel. maroq. rouge, avec fermoir en arg., *Recueil de divers ouvrages, par Mad. du Deffant.*

Ce volume contient ses beaux portraits de la noblesse de la cour de France, pris à la période la plus intéressante; ils sont écrits avec un esprit et une verve qu'on n'a jamais égalée. Sur la feuille volante (*fly leaf*), on trouvera un précis de sa vie, ainsi que le bel éloge qu'a tracé d'elle son ami ancien et éprouvé, Horace Walpole.

VI, VII, VIII. — Mélanges, vers et prose, lettres, etc.

IX. — Un gros paquet ou liasse de manuscrits, parmi lesquels se trouvent des lettres de M. Hume, de Voltaire, de Mad. de Staël (probablement de Staal), du président Lambert, d'un haut intérêt pour la plupart...

...XI. — Un paquet contenant plusieurs lettres originales adressées à Mad. du Deffant par Voltaire, Rousseau, De Lisle, Montesquieu, H. Walpole, le présid. Hénault, le baron Bernstorff, etc.

XII. — Sept grosses liasses, contenant plus de 800 lettres orig., écrites par Mad. du Deffant à Horace Walpole.

A qui ces trésors ont-ils été adjugés? N'a-t-on pas cité, comme acquéreur de tout ou partie, M. Dyce Sombre, très connu en Angleterre par un procès qui lui fut intenté pour aliénation mentale (*lunacy*)? Que sont-ils devenus? Les futurs éditeurs de Mme Du Deffand s'en sont-ils préoccupés? Ont-ils réussi à en retrouver la trace? D'un autre côté, comment se fait-il que, parmi toutes les correspondances de Walpole, la plus volumineuse peut-être et la plus intéressante pour nous autres Français, celle avec Mme Du Deffand, qu'on sait avoir été renvoyée par celle-ci en Angleterre avant sa mort, ne se soit pas trouvée à Strawberry-Hill en 1842, et ait échappé aux recherches de tous les éditeurs de Walpole? E. J. B. R.

—

Le chevalier De Lisle. — Dans le *Notes and Queries* (17 sept., p. 227) M. G. Masson demande qu'on veuille bien lui communiquer les documents émanés de ce chevalier, ou le concernant. Il rappelle que des lettres autographes à Walpole et à Mme Du Deffant ont été vendues en 1842, par Puttick et Simpson.

Réponses.

Servandoni et sa famille (*Vid.* pp. 21, etc. 325). — Eugénie d'Hannetaire, mariée au nommé La Rive, était l'une des filles de l'acteur d'Hannetaire. C'était une très belle femme et une actrice distinguée. Le prince de Ligne a composé pour elle un ouvrage anonyme, intitulé : *Lettres à Eugénie* (Paris, 1784, in-8°). — Le baron Frédéric de Reiffenberg, dans son livre sur le prince de Ligne, parle d'Eugénie, et voici ce qu'il dit d'une autre fille de d'Hannetaire : « C'était de sa sœur Angélique que disait le vicomte Désandrouin (des Androuins), très disposé à se ruiner pour elle : « Vous voyez cet ange d'une « blancheur éblouissante : eh bien ! il me « mange pour 12,000 florins de charbon par « an ! » Il voulait faire entendre qu'il avait assigné les revenus de la déesse sur les houillières qu'il possédait, en tout ou en partie, dans le canton de Charleroi. » — Voyez aussi la *Galerie des acteurs du Théâtre Français*, par P.-D. Lemazurier (Paris, 1810, 2 vol.). D'Hannetaire y est

cité, dans la biographie de Mlle Dangeville (t. II, p. 144). H. I.

—

Origine de certains dictons locaux (*Vid.* pp. 164, etc., 298). — Il existe entre Orléans et Blois une suite de petites villes, situées le long de la Loire, Meung, Beaugency et Mer, dont les habitants ont une qualification particulière. Comme on dit les *guêpins* d'Orléans, on dit les *ânes* de Meung, les *chats* de Beaugency, et les *juifs* de Mer. Connaît-on l'origine de ces dénominations? — Dans la même province existe un village appelé Conan, où l'on envoie les imbéciles en pèlerinage pour recouvrer le bon sens, comme autrefois les Grecs envoyaient les fous à Anticyre. D'où le dicton : *A Conan y faut aller*, — *Pour se faire débêter*. J'ignore de quand date ce dicton, et quelles circonstances l'ont fait naître. Je le livre à la sagacité des chercheurs de l'*Intermédiaire*. — Quant au dicton, cité par M. J. D. (p. 299), je pense qu'il doit exister en beaucoup d'endroits, sous une forme ou sous une autre : *Coutume de Bulle en Bullois*, etc. Pour mon compte j'en connais une variante ainsi conçue : *On dit qu'à Cosne en Cosnois*, — *Les femmes accouchent au bout de six mois*. Je crois celui de M. J. D. plus ancien, pour deux raisons. 1° Le sien est plus affirmatif; dans l'autre, *on dit* laisse planer du doute sur la vérité du fait: cet *on dit* doit être un ménagement moderne. 2° Le dicton de M. J. D. dit : *trois* mois; le mien, *six*. Ces trois mois de vertu accordés aux femmes de Cosne, de plus qu'à celles de Bulle, me paraît une concession d'origine relativement récente. F.-T. Bl.

— Armentières (Nord) est une ville de 10,000 âmes, riche et très commerçante, et démentant ainsi en partie un dicton encore usité dans le pays : *Armentières, pauvre et fière*, — *Ambitieux comme des gueux*. Ce dicton est probablement expliqué dans les ouvrages spéciaux, néanmoins je crois devoir le signaler. Alph. L.

[L'*Intermédiaire* a quelques correspondants *terribles*... par leur curiosité et leur perspicacité, dont nous sommes obligé de renfermer parfois les preuves dans ce « tombeau des secrets » à l'usage de tout « écrivain public » sachant son métier. — Ainsi, tandis que la plupart de nos abonnés ont admiré la réserve avec laquelle s'exprimait M. F. D. (p. 248), à propos de Melesse et Betton, M. Y. Z., trouvant cette réserve trop pudibonde, a voulu, sans aucun secours breton, soulever le voile qui couvrait un dicton assez rabelaisien, et il y a réussi à merveille. Son observation sur le pluriel rimant, dans ces cas-là, avec un singulier, est parfaitement fondée. Seulement « les filles de Betton » passent devant « les filles de Melesse, » et le 2e et le 4e vers du dicton ont *huit* pieds (plus ou moins réguliers). *Sat sapienti pauca.*]

—

Grimoire des papes (*Vid.* pp. 180 et 315). — Il existe plusieurs éditions de l'*Enchiridion Leonis papæ serenissimo imperatori Carolo magno*. M. Renouard en avait réuni trois : deux imprimées à Lyon en 1601, et une datée de 1633 (*Catalogue d'un amateur*, t. I, p. 302), M. Graesse, dans sa *Bibliotheca magica* (p. 26), indique une édition de Rome (lieu supposé), 1670. L'édition originale de 1525 porte le titre d'*Enchiridion*, et renferme, avec quelques autres pièces, l'*Oratio devota Leonis papæ*. De Bure la mentionne dans sa *Bibliographie instructive*, et il convient qu'il ne l'a jamais rencontrée. Il existe des traductions françaises; celle de Lyon, 1584, est intitulée : *Manuel ou Enchiridion de prières, contenant diverses oraisons de Léon pape*. L'exemplaire du duc de la Vallière fut acheté 43 fr. par M. Renouard. Des éditions modernes contiennent la prière que récitait Charlemagne pour être à l'abri des balles et des boulets. C'est encore un livre colporté dans les campagnes. Voir la seconde édition qui vient de paraître de l'*Histoire des livres populaires*, par M. Ch. Nisard, t. I, p. 148. M. R.

—

Exemplum, ut Talpa (p. 195, etc., 344). — L'explication donnée par M. D. méritait d'être vraie; malheureusement, ce n'est qu'un exemple de plus de ces commentaires trop ingénieux souvent reprochés aux savants (*Exemplum ut* : l'Inscription de Montmartre, p. 22). La grammaire latine de Despautère, classique aux XVIe et XVIIe siècles, présente alors à la mémoire de tous, et si populaire que Molière n'a pas hésité à la mettre en scène dans *la Comtesse d'Escarbagnas*, fournit la preuve en question. Voici ce que je trouve dans l'édition de 1620 (*cum præceptis... et perspicua exemplorum oppositione*) :

> Nomina in *a* primæ declinationis sunt feminini generis: ut *Mensa*, etc. — Exceptio I. Tria sunt neutra : *Pascha* proximum, etc. — Exceptio II. Tria sunt masculina : ut *Hadria* improbus, etc. — Exceptio III. Tria sunt masculina vel feminina : ut Talpa, etc.

L'abonné de la *Corresp. littér.* est donc parfaitement dans le vrai. J. Suconi.

—

Rekékéké, etc. (*Vid.* pp. 226, 257). — Le naturaliste qui prépare le travail sur les grenouilles, connaît-il l'*Histoire naturelle des rainettes, des grenouilles et des crapauds*, par Daudin (Paris, Levrault), an XI, in-4°)? H. I.

—

Croquer le marmot (*Vid.* pp. 242, 302). — Au lieu de *garder le mulet*, Malherbe (lettre à Peiresc, du 20 août 1608,) écrit : *garder la mule*. Cette variante est peut-être bonne à noter : elle n'est pas, que je sache, dans les dictionnaires. A. H. H.

— Agrippa d'Aubigné (*Aventures du baron de Fœneste*, liv. IV, ch. 9), dit dans le même sens : *picquer le bahut*. Le Dict. de Trévoux, dit : *piquer le coffre*, attendre dans les antichambres du roi, des princes, etc. M. Mérimée ajoute : « Au XVII° siècle, on ne voyait pas de siéges dans les antichambres. On s'asseyait sur des coffres et des bahuts. Par désœuvrement, les courtisans, qui faisaient antichambre, entamaient ces coffres avec leurs épées ou leurs couteaux : de là l'expression : *piquer le bahut*... » C. R.

—

Mentons, il en restera toujours quelque chose (*Vid*. p. 259). — Ce précepte est attribué à Voltaire ou à Beaumarchais. Il est probable qu'il était connu avant ces deux auteurs, qui en auraient modifié la forme. H. I.

— Cette citation est-elle bien textuelle? Beaumarchais fait dire à Basile : « Calom-« nions, calomnions, il en restera toujours « quelque chose. » J. D.

—

Le gland et la citrouille (*Vid*. pp. 274, 346). — Voici comment j'expliquerais les trois vers que M. C. C. a déclaré ne pas très bien comprendre.

« Cette réflexion embarrassant notre homme. » — Il s'agit de la réflexion résumée en ce mot : *Dieu s'est mépris*. Trouver en flagrant délit d'étourderie l'Etre en qui réside toute perfection, c'est chose terriblement embarrassante. On a beau être un orgueilleux, on ne critique pas en vain Celui dont la conscience du genre humain a dit « qu'il fait bien ce qu'il fait. »

« On ne dort point, dit-il, quand on a tant d'esprit. » — Allusion à tout ce qu'a d'agitant, de troublant, l'activité trop grande de l'intelligence. Quand notre imagination est trop ardente, elle éloigne de nous le sommeil. La lame use le fourreau.

« Sous un chêne aussitôt il va prendre son somme. » — Garo vient de constater que, s'il continuait à avoir tant d'esprit, c'est-à-dire à se livrer à d'aussi difficiles recherches, il se priverait du grand bonheur que l'on éprouve à bien dormir, bonheur qui a inspiré à La Fontaine ce vers plein de désirs et de regrets : « Quand le verrai-je enfin, ce pays où l'on dort ? » En conséquence, Garo chasse toute ambitieuse pensée, et il s'endort solidement.

Tout est naturel, tout est logique, là-dedans, et mon petit commentaire est, à mes propres yeux, comme un lumignon qui brûlerait au milieu de la splendeur d'un beau jour. T. de L.

—

Ghildes des Pays-Bas (*Vid*. p. 276). — « Le mot *Ghilde* ou *Guilde* signifie, en « hollandais, corporation marchande; on « le trouve dans l'anglais du moyen âge, « et *Guid-hall* est encore, à Londres, le « palais des corporations de la cité. » L'institution fonctionne encore en Russie, où elle a été importée des Pays-Bas : « Les « Guildes, ou corporations marchandes, « s'y (en Russie) divisent en trois catégo-« ries. La répartition des commerçants « entre elles, basée sur l'étendue de leurs « opérations commerciales, marque la pa-« tente qu'ils ont à acquitter » (p. 108 de l'*Organisation sociale de la Russie*, par un diplomate. Paris, Libr. centr., 1864).

(Marseille.) Alfred de C. s.

—

Mariage de conscience (*Vid*. p. 282). — Mariage dépourvu de publicité, mais entraînant pour le for intérieur les mêmes obligations que les mariages faits avec les publications d'usage. Le concile de Trente les a proscrits; cependant on les trouve encore de loin en loin en usage pour les princes, les grands personnages, en Allemagne surtout. Au point de vue religieux, on les appelle *clandestins*, *morganatiques*, ou vulgairement *de la main gauche;* en politique, sous le rapport civil, ils n'ont pas d'effets : ainsi, les hoirs mâles, quoique légitimes, n'obtiennent pas l'hérédité des titres et des charges du père. Mais contractés devant l'Eglise, obligeant et liant « la conscience, » ils ont tiré de là leur nom. Depuis le concile de Trente, en France même, on en trouverait des exemples : le mariage de la veuve de Louis XIII et de Mazarin, et celui plus célèbre encore de Louis XIV avec Madame de Maintenon. Dans l'un et l'autre cas, il y avait un mari de la reine, une femme du roi, mais il n'y avait ni reine, ni roi. — Dans le cas cité par M. E. M., on demande positivement si A. Mangesot était prêtre, ce que laisse supposer son titre de prévôt d'un chapitre, car alors il ne pouvait pas contracter mariage, étant lié par ses vœux; s'il était simple clerc, il pouvait se marier, mais alors pourquoi faire parade d'un titre qu'il perdait en se mariant? Il y a là une particularité qui doit ressortir de la lecture de l'acte en son entier, mais qu'on ne peut que soupçonner dans une mention aussi sommaire. L'abbé Val. Dufour.

—

Prononciation du grec (*Vid*. p. 290). — Cette question est loin d'être aussi simple qu'on pourrait le supposer. A l'égal de cette colonne qui autrefois, dans le désert, se dressait devant les Hébreux, elle nous offre tour à tour son côté nébuleux, puis son côté lumineux; le premier est tourné vers l'antiquité; le second regarde la Renaissance et le temps présent.

I. — Nous devons nous résigner à igno-

rer toujours comment Aristophane et Platon articulaient la plus belle des langues humaines. « Ce mystère, écrivait au XVI[e] siècle N. Kleinarts, ne cessera d'en être un pour nous, que le jour où, rendu à la vie, un des compatriotes d'Euripide, par exemple, sera venu en personne charmer notre oreille. » — Du moins, il n'est pas tout à fait impossible de savoir quels sons rendait le grec sur les lèvres romaines. Comme les Latins ont calqué leurs trois déclinaisons et leur conjugaison unique sur celles d'Athènes, ils ont suffisamment montré, dans leurs paradigmes, que les désinences **AI** et **OI** se retrouvent et se perpétuent dans les désinences **Æ** et **I**, que *rosæ* et *domini* se déclinent comme μοῦσαι et λόγοι, de même que la terminaison verbale **ΕΙΣ** reparaît et persiste dans la désinence IS et que *legis* se conjugue exactement comme λέγεις.

Il est un mot entre tous qui présente de la manière la plus frappante et la plus heureuse la véritable prononciation par les Romains des sons grecs **AI** et **OI**; c'est le mot CÆTERI, dans lequel il est bien difficile de ne pas surprendre **KAI** avec **'ETEPOI.** — Pour ce qui est de **EI**, qui a fourni à Plutarque l'occasion de tout un traité, il équivaut à **I**, témoin *Phidias*, témoin également *Aristides*, deux noms qui s'écrivaient en caractères grecs **ΦΕΙΔΙΑΣ**; **ΑΡΙΣΤΕΙΔΗΣ.** — A Rome, l'Υ des Grecs sonnait υ, et non pas **I**: Μῦς, ὗς, ὑπέρ, κόλυμϐος, et Κῦμαι ont engendré *mus*, *sus*, *super*, *columbus et Cumæ*. — **ΑΥ** et **ΕΥ** sonnaient, non pas *af* et *ef*, mais bien **ΑΥ** et **ΕΥ**, puisque Ταῦρος et αὐστηρός, Εὖρος et Εὐνοῦχος ont fourni *Taurus* et *austerus*, *Eurus* et *Eunuchus*. — **B**, à la vérité, avait quelquefois le son du V ; Βοή a donné *vox*; Βία, *vis*, Βιόω, *vivo*, Βορός, *vorax*, et Βαδίζω, *vado*.

Mais néanmoins la consonne **B** gardait toujours son nom, Bêta; et souvent elle en avait aussi la valeur, *bé*. De là un vers célèbre de Juvénal :

Hoc discunt omnes ante alpha et beta puellæ.

Le Θ, lui non plus, n'avait pas encore cessé de s'appeler de son vrai nom, comme il est aisé de le voir dans cette ligne de Perse :

Et potis es nigrum vitio præfigere theta.

Aux savants *prépostères* et peu scrupuleux d'infliger au grec ancien cet iotacisme, qui court grand risque de ne dater que d'une époque relativement récente, je me contenterai de leur rappeler deux passages très significatifs, l'un d'Aristophane, et l'autre de Cratinus. L'auteur du *Plutus*, voulant exprimer, par une onomatopée, le son que fait entendre une personne flairant quelque chose tout en retenant son haleine, met dix fois de suite dans la bouche du Sycophante le petit bruit Υ, qu'il faut bien se garder de prononcer, avec une grimace aussi disgracieuse que le son lui-même : *i, i, i, i, i, i, i, i, i, i.* En faisant le portrait d'un niais : « Il s'avance, nous dit Cratinus, en laissant échapper de ses lèvres, comme un mouton, *bê, bê :* »

Ο' δ' ἠλίθιος, ὥσπερ πρόϐατον, βῆ, βῆ λέγων βαδίζει.

Il n'est pas plus permis de lire ou dire **BI, BI**, que de remplacer chez nous *BÊLER* par *VILER*.

Enfin, ces Athéniens à l'oreille si délicate et si orgueilleuse que chez eux une marchande d'herbes surprenait un accent de terroir étranger jusque dans la bouche de Théophraste, étaient-ils donc réduits à confondre par la même prononciation la peste et la faim, **ΛΟΙΜΟΣ** et **ΛΙΜΟΣ?**

Après tout, je ne dissimulerai pas qu'assez longtemps avant la Renaissance, l'iotacisme s'était déjà introduit dans la prononciation du grec. Un poëte que Molière connaissait bien, puisqu'il en a traduit littéralement la piquante épigramme, dans la scène IX[e] du II[e] acte du *Bourgeois gentilhomme*, rappelle comment la vanité d'un parvenu sait payer plus ou moins largement les salutations dont il est l'objet, suivant que le flatteur ou le mendiant y a fait entrer les mots de « monsieur le gentilhomme », ou de « monseigneur »; et il finit par mettre en scène un avare qui, sous prétexte qu'il n'a rien à donner, n'entend pas qu'on lui dise « monsieur » gros comme le bras :

Οὐκ ἐθέλω δόμινε· οὐ γὰρ ἔχω δόμεναι.

Il est clair qu'en cet endroit, *domine* latin et δομεναι grec, c'est tout un pour la prononciation. Il n'est pas jusqu'à notre liturgie catholique, qui, elle aussi, n'ait fait de bonne heure une profonde brèche dans la prononciation qui m'occupe. C'est par elle qu'on entendit pour la première fois: *Kyrie eleïson, eleïson imas, agios ischyros*. Dans le même ordre d'idées, *Evangelium*, à la place de *Euangelium*, est de fraîche date aussi, de même que Evhémère, au lieu de l'ancienne forme Euhémère.

Je n'ignore pas que les mots Evadné, Evagoras, Evagre, Evan, Evandre, Evénus, Evius, et d'autres semblables, témoignent que très anciennement déjà le V intervenait dans la prononciation de la diphthongue EU suivie d'une voyelle. Mais, même dans ce cas-là, le V n'était pas au lieu et à la place

de l'U : il était purement et simplement destiné à rappeler le digamma éolique, tombé depuis en désuétude. Ainsi on écrivait jadis : EU f-adné, Eu-f-agoras, Eu-f-an, Eu-f-andre, etc., etc, comme on écrivait ΒΑΣΙΛΕΥ-F-Σ. Seulement ce dernier sonnait VASILEFS, parce que placé ici devant une consonne, le digamma a le son de F, tandis qu'il sonne V dans les autres mots précités, où il est suivi d'une voyelle. Un fait analogue se retrouve chez nous dans l'adjectif NEUF, NEUVE. Mais il y a mieux encore ; à une époque quasi contemporaine, quand également connues déjà, les deux prononciations du grec étaient pratiquées tour à tour ou simultanément par les mêmes philologues, ils ont créé EURE et son chef-lieu EVREUX, MOSCOU, POITOU, ANJOU, PÉROU avec *Moscovite*, *Poitevin*, *Angevin* et *Péruvien*. J'anticipe et je n'ai pas encore montré dans quelle mesure il était réservé à la Renaissance d'altérer l'ancienne prononciation du grec.

II. — Dès l'année 1434, avant même la prise de Constantinople par Mahomet II, Jean Argyropoulo, Grec d'origine et de naissance, enseignait déjà en Italie sa langue maternelle ; il mourut à Rome en 1474, à l'âge de 70 ans. Mais il avait eu pour disciple dans la Ville éternelle, un Allemand, né à Sfortzeim, près de Spire, en 1453, Jean Reuch, plus connu sous le diminutif Reuchlein, autrement *petite fumée* (en grec, ΚΑΠΝΙΟΝ). Celui-ci excellait tellement à prononcer l'idiome étranger, dont il devait bientôt tenir une école publique en France, à Orléans et à Poitiers, qu'Argyropoulo lui dit un jour en soupirant : « Notre Grèce exilée a pris son vol par delà les Alpes » (*Græcia nostra exilio transvolavit Alpes*). C'est sans doute pour cela que le nom de Reuchlein resta depuis attaché au nouveau mode de prononciation.

Un peu plus tard, Didier Erasme, de Rotterdam, qui exerça une sorte de dictature européenne sur les humanités de son temps, fit deux voyages en France, l'un vers 1506 et l'autre en 1510, avant d'aller occuper en Angleterre la chaire de langue et de littérature grecque, à laquelle il avait été appelé par l'université d'Oxford. Et c'est pour cela, uniquement pour cela, que chez nous Erasme personnifia bientôt l'ancien système de prononciation. Néanmoins il était plutôt partisan et promoteur d'une méthode mixte ou simultanée, puisque s'il relève de Reuchlein par les célèbres assonances de son dialogue entre un jeune homme et la *nymphe en pleurs qui se plaint de Narcisse*, d'un autre côté, il se réclame des anciens par le nom même de l'interlocutrice *Echo*, qu'il n'a garde d'appeler *Icho*, en dépit de ΗΧΩ et des zélateurs de l'iotacisme.

A partir du XVIe siècle, les érudits se partagent en deux camps, selon qu'ils tiennent pour Reuchlein ou pour Erasme ; quelques-uns même portent, comme aurait dit Lafontaine, un habit de deux paroisses. De ce nombre est, par exemple, Rabelais, qui mourut en 1553. En effet, si au chap. IX de la *Vie de Gargantua et de Pantagruel*, chapitre intitulé : *les Apédeftes* (οἱ Ἀπαίδευτοι), autrement : *les Ignorants*, il paraît converti à Argyropoulo, en revanche il demeure fidèle aux anciens, quand il écrit, dans le même ouvrage, Epistémon, Eudémon, Ponocratès et Thélème, au lieu de Epistimon, Efdimon, Ponocratis et Thélime.

La prononciation romaïque, ou d'Argyropoulo, compte peu, fort peu de défenseurs, et encore la qualité ne rachète-t-elle pas ce qui manque du côté du nombre, tandis que la prononciation ancienne est en quelque sorte consacrée par une foule de grands noms.

Ainsi, Joseph-Jules Scaliger, qui mourut en 1609, était de l'avis d'Argyropoulo : « C'est pitié, écrivait-il, c'est grand'pitié que la manière dont aujourd'hui se prononce généralement le grec : *auta*, *auto*, *boulæ* pour βουλῆ. Le digne fils de l'Hypercritique aurait sans doute mieux aimé entendre : *afta*, *afto*, *vouli*. « *Græcæ linguæ pronunciatio miserrima est, quam sequuntur hodie plerique*, auta, auto, boulæ pro βουλῆ. » (*Scaligerana*, p. 175, éd. Cologne, 1695.)

En revanche, Henri Dupuis, plus connu sous le nom d'Erycius Puteanus que sous son nom flamand Van der Putte et qui vécut jusqu'en 1646, se range vaillamment et éloquemment sous la bannière d'Erasme, je me trompe, des anciens... « Pour moi, dit-il à la jeunesse patricienne de son pays, dans un *Discours sur la Facilité de la langue grecque*, pour moi j'affirme, que la prononciation dont je fais usage et à laquelle je vous invite, a été la plus facile et la plus harmonieuse, et que désormais elle peut l'être, si nous rompons avec cette barbare façon qui a pris naissance dans les siècles derniers. Au fait, quelle méthode, bon Dieu ! que celle qui consiste à réduire au son grêle et efféminé du seul *iota* les variétés de tant de voyelles et de diphthongues, à confondre E et AI ? à semer à pleines mains partout l'obscurité et l'équivoque ? Je soutiens hardiment que la plus belle des langues a baissé parmi nous depuis que s'est introduite cette nouvelle et impure manière de prononcer. Maintenant, en effet, si nous parlons grec, le lettré lui-même ne saurait nous comprendre, et quand nous enseignons le grec, le commençant ne pourrait absolument rien saisir. C'est au point qu'on pourrait à bon droit l'appeler muette et réellement morte, cette langue ainsi condamnée au seul si-

lence de la lecture mentale, et désormais sans voix pour notre oreille. Arrière donc, arrière ces *brouillards et ces brouillons;* il n'est qu'un seul moyen de rendre au grec sa facilité; c'est de revenir à sa véritable et ancienne prononciation (1). »

De plus, au XVIIe siècle, Agnus-Benignus Sanrey, qui mourut septuagénaire en 1659, illustra son berceau, une petite ville où les lettres d'Athènes furent d'autant plus prospères qu'elle avait choisi pour patron un jeune berger de Cappadoce, en qui la Grèce a salué son grand martyr (2), je veux dire saint Mammès. Sanrey, cet autre berger, qui jusqu'à 14 ans, garda les moutons, Agnus Sanrey aurait cru se rendre coupable d'un barbarisme et d'une impiété tout à la fois en appelant Mammis le protecteur de la cité et du diocèse de Langres. Ce qui m'autorise à penser ainsi, moi son obscur compatriote, c'est qu'il composa tout un livre savant, curieux et rare, que j'ai néanmoins là sur ma table, intitulé : PARACLETUS, *seu de recta illius pronunciatione*, in-8°. Aussitôt Thiers riposta de son côté par un traité dans lequel il essaye en vain de prouver qu'il faut prononcer PARACLITUS. Cependant que fit l'Eglise? Dans cette question toute de philologie, dans ce débat où la foi n'est aucunement engagée, elle sut prendre un parti mixte, et, comme on dit, un juste milieu, en adoptant l'un des deux sons sans pour cela éconduire l'autre. Et voilà comment notre liturgie admet également dans son dialecte spécial *Paracletus* et *Paraclitus*. La langue profane, chez nous, n'est pas aussi accommodante; elle n'a donné le droit de bourgeoisie qu'à la forme *Paraclet*.

Enfin un grand esprit, qui retourna vers Dieu en 1803, Victor Alfieri, réprouve, en termes non moins expressifs que ceux d'Erycius Puteanus, la nouvelle prononciation grecque, dont il eut grand soin de se préserver lorsque, à l'âge de 50 ans, il se mit, en 1799, à épeler le grec dans Pindare et dans Homère (1).

Il ne me reste plus qu'à étudier sommairement la question dans le temps présent et surtout à dégager de ce rapide travail certaines conclusions pratiques dont je crois avoir suffisamment établi les prémisses. (*Suite.*) J. PALMA.

—

Prendre ses jambes à son cou (*Vid.* p. 290). — Le sens donné à cette locution est-il bien le véritable? Marque-t-elle seulement, comme on le dit, la précipitation de la marche? Il paraît qu'au XVIIe siècle elle signifiait autre chose. « On dit (c'est Furetière qui parle) qu'un homme prend ses jambes à son cou, pour dire qu'il se résout à partir pour quelque message, quelque voyage. » L'Académie, dans la 1re édit. de son Dictionn. (1694), explique ainsi la même manière de parler : « Se disposer à partir promptement, sur l'heure. » A. H. H.

— Ant. Oudin (*Curiositez françoises*, 1640) donne cette réponse : « *Jetter ou prendre ses jambes à son col*, se mettre en chemin, s'en aller : d'autres disent *pendre*, etc. »

M. Ed. M. conjecturait donc juste, en disant que cette locution n'impliquait pas l'idée de fuite; mais j'avoue que je ne l'eusse pas cru sans ce témoignage et, qu'au point de vue pittoresque, Bescherelle me semblait dans le vrai. Donc, il est toujours bon de consulter et de vérifier. JACQ. D.

—

Teneo lupum auribus (*Vid.* pp. 291, 349). — La Fontaine dit dans son conte : *le Berceau* :

Colette fut en des peurs nonpareilles;
L'hôtesse, ayant reconnu son erreur,
Tint quelque temps le loup par les oreilles.

Le sens est clair et l'application parfaite. A. P. C.

—

Saint Millan. Sa légende (*Vid.* p. 292). — Saint Millan (*Sanctus Æmilianus*), confesseur, sous l'invocation duquel est placée une des paroisses actuelles de Madrid, est le même saint dont plusieurs localités appartenant à l'ancienne Rioja, et aujourd'hui aux provinces de Logrono et de Burgos, portent le nom : l'Eglise célèbre sa fête le 12 nov. Bien qu'il soit représenté, sur la façade de son église à Madrid, en habit d'évêque et une épée nue à la main, S. Millan n'a jamais été ni évêque, ni guerrier. Il est vrai que la tradition attribue à son assistance matérielle, conjointement avec celle de S Jacques, l'heureuse

(1) « Ego vero hanc qua utor, et ad quam hortor, veterem græcæ linguæ pronunciationem aio facillimam et suavissimam fuisse et jam esse posse, si corruptelam, superioribus seculis natam, deseramus. Nam quæ, per Deum, ista ratio est, in unius iota exilem et femineum sonum tot vocalium et diphthongorum varietates intrudere? E et AI confundere? Omnia obscuritate et amphiboliis implere? Audacter dico, defecisse pulcherrimæ linguæ usum, postquam nova ista et adulterina pronunciatio introducta. Nunc enim si græce loquimur, ne peritus quidem intelligat; si docemus, imperitus plane non capiat; ut mutam mortuamque linguam jure dixeris ad solius lectionis silentium redactam. Rejice has nebulas et veram veteremque pronunciationem admitte, ut Facilitatem invenias. » (Erycii Puteani *Suada Attica*, p. 90, ed. Oxoniæ, 1640.)

(2) « Occidis Mammes......
Visus es pœnæ satis unus omni,
Martyris primi Stephano reliquit,
Martyris magni tibi vindicavit
Græcia nomen. »
(Hymne de l'anc. bréviaire de Langres.)

(1) Voir la *Vie d'Alfieri*, écrite par lui-même.



issue de la bataille de Simancas, gagnée en 934 par le roi de Léon, Ramire II, et le comte de Castille, Ferran Gonzalez, sur les Maures, auxquels ils tuèrent 80,000 hommes, toujours, bien entendu, selon la tradition. D'après la *Fleur des Saints* (*Flos Sanctorum*) du P. Ribadeneyra, S. Millan, né dans la Rioja, commença par être berger et se fit ermite à la suite d'une vision qu'il avait eue pendant son sommeil : plus tard il fut ordonné prêtre, à peu près malgré lui, par Didyme, évêque de Tarazona, et mourut centenaire, en odeur de sainteté, après avoir fondé le monastère qui porte son nom dans la province de Logrono.

Ce monastère, qui a, lui aussi, sa légende particulière, fut reconstruit pour la première fois dans le XIe siècle, par le roi de Navarre D. Garcie, fils de D. Sanche le Grand, et pour la seconde fois, au milieu du XVIe, par les moines de S. Benoît auxquels il appartenait. Il était fort beau et on l'appelait l'Escurial de la Rioja : on admirait sur le retable du maître-autel de l'église un S. Millan monté sur un cheval blanc, l'épée à la main, s'escrimant contre les Maures.

Quant à la statue qui est à Madrid, sur la façade de l'église de S. Millan, et qu'Antonio Fonz dans son *Voyage en Espagne* (*Viage de Espana...* Madrid, 1776) qualifie, avec raison, de mauvaise statue sur une indigne façade, je crois qu'il ne faut y voir qu'une traduction un peu fantaisiste de la légende. L'épée que le saint tient en main rappelle, sans doute, celle qui contribua si puissamment au gain de la bataille de Simancas, quoique, d'après le Berceo, dont nous avons un poëme de la vie et de la légende de S. Millan, il eut à la main, pendant le combat, une croix et non une épée :

Vinien en dos caballos plus blancos que cristal,
Armas quales non vio nunqua ome mortal
El uno tenia croza, mitra pontifical,
El otro una cruz, ome non vio tal.
. . . .
El que tenie la mitra e la croza en la mano
Esse fue el apostol de sant Juan ermano,
El que la cruz tenie è el capiello plano
Esse fue sant Millan el varon Cogollano.

S. Millan a eu de nombreux historiens depuis saint Alphonse Branlio, évêque de Saragosse au Xe siècle, qui a écrit une relation en latin de sa vie et de ses miracles, jusqu'au P. Matheo de Anguiano. Ce dernier était capucin, du couvent de la *Paciencia*, de Madrid, et il fut prédicateur de son ordre, au commencement du XVIIIe siècle. Il a publié, entre autres ouvrages, une *Hist. des saints de la province de Rioja*, dans laquelle se trouve la vie de S. Millan, et qui a eu deux éditions, l'une en 1701, à Madrid, chez Juan Garcia Infanzon, et l'autre en 1704, également à Madrid, chez Antonio Gonzalez de Reyes. La 1re a paru sous le titre de : *Compendio historial de la Rioja y sus Santos y Santuarios, por D. Domingo Hidalgo de Torres y La Cerda*. Ce Domingo Hidalgo était le neveu du P. Anguiano, lequel, après avoir emprunté d'abord le nom de son neveu, pour ne pas se soumettre à la censure préalable des examinateurs de son ordre, se décida, trois ans après, à avouer son livre et à le faire paraître sous son nom avec un nouveau titre sur lequel son neveu ne figure plus que comme éditeur.

(Barcelone.) V—T.

—

Où fut enterré Fouquier-Tinville? (*Vid.* p. 293.) — Dans la curieuse collection d'autographes de M. Lucas de Montigny, dispersée il y a quelques années, on remarquait plusieurs signatures de Fouquier-Tinville apposées à des réquisitions de charrettes pour conduire les condamnés à l'échafaud. Les noms des victimes étaient d'une autre écriture; le terrible accusateur public avait pour habitude de signer d'avance ces pièces en blanc. Aussi, par un étrange retour des choses d'ici-bas, sa propre signature figure-t-elle au bas de ce qu'une plaisanterie d'un goût douteux appelait sa « lettre de voiture. » — De ce que le citoyen Fouquier-Tinville a été conduit au supplice sur réquisitoire du citoyen Fouquier-Tinville lui-même, selon la formule, n'est-il pas permis de conclure, par une conjecture assez plausible, que rien n'était changé alors aux suites des condamnations capitales, et que, le 16 floréal, le bourreau a dû être confondu avec les victimes? Cependant, plus de neuf mois s'étant écoulés depuis l'exécution de Robespierre, il serait possible que, dans cet intervalle, le lieu de sépulture des condamnés ne fût pas resté le même. B. L.

—

Dehèque est-il un pseudonyme? (*Vid.*, p. 293). — Cette question est le résultat d'une pure inadvertance. L'*Anthologie* a été publiée avec ce titre: *traduit par M. F. D.* Le critique a conservé ces deux initiales dans son compte-rendu, mais, au moment de l'insertion, ayant été autorisé à substituer à l'initiale le nom de l'auteur, il a fait ce changement dans le titre, et a oublié de le faire dans l'article: voilà tout le mystère. V. CH.

— M. F. Dehèque n'a pas mis son nom en tête de sa traduction de l'*Anthologie grecque* (2 vol. in-18, 1863). Il a seulement signé de ses initiales une inscription dans laquelle il dédie son travail à tous les hellénistes qui ont le mieux mérité de l'*Anthologie grecque*. C'est ainsi que la *Revue de l'Instruction publ.*, citée par M. E. P. a pu dire de l'habile traducteur : « Lui-même en cachant son nom, a voulu « s'effacer devant le modèle qu'il a tant



« aimé. » On trouvera, du reste, sur le docte et modeste beau-père d'un autre savant helléniste, M. Egger, d'intéressants renseignements dans un article de M. Sainte-Beuve sur l'*Anthologie grecque, trad. pour la prem. fois en français* (*Constitutionnel*, 4 janvier 1864). T. de L.

—

B. Rhenani libri III, etc. (*Vid.* p. 295). — La prem. édit. a paru au mois de mars 1531. Un exemplaire de cet ouvrage, qui avait appartenu à Grolier, a été vendu, en 1859, à la vente Libri 750 fr. Cet exemplaire avait sans doute été offert par Beatus Rhenanus à Grolier, dont il était l'ami. M. A. Kiefer sait sans doute que la bibliothèque de Schelestad, possède les trésors bibliographiques de Rhenanus, et, entre autres, une partie de la correspondance de ce savant avec les célébrités de son temps, et ses lettres d'anoblissement par Charles Quint, du 18 août 1523. Le catalogue des mss. de la bibliothèque de Schelestad a été publié en 1861 par les soins de la commission de publication du Catalogue général des mss. des biblioth. départementales, et inséré dans le t. III de cette grande collection (p. 541-602). H. C. B. D. L. B. M.

—

Ouvrages relatifs à la peine de mort (*Vid.* pp. 295, 318). — Voici l'indication de quelques brochures que je possède sur ce grave sujet :

1. *Disc. contre la p. cap. Déd. au roi.* Par d'Ulin de La Ponneraye (Paris, 1828, in-8°, 23 p.) — 2. *Nécessité de la p. cap. dans l'intérêt de l'ordre soc., en rép. au disc. de M. d'Ulin de La Ponneraye sur l'abol. de la p. de m.* Par E.-L. de Marchangy, avocat à la cour royale de Paris (Paris, 1828, in-8°, IV et 82 p.) — 3. *Résumé des débats sur la p. de m., et sur la propos. de M. de Tracy.* Par T. Duronceray, avocat (au Mans et à Paris, 1830, in-8° de 27 p.). — 4. *Opinion de* M. Antiboul, *anc. magistrat, sur la propos. de l'abol. de la p. de m. faite à la Chambre des dép. et sur les dern. rassemblements du Palais-Royal* (Paris, 1830, in-18., 43 p.) — 5. *Dissert. sur la p. de m., ouvr. dont la lecture doit précéder la révision du Code pénal.* Par J.-P. Maffioli, anc. magistrat (Paris, 1831, in-8° de IV et 40 p.). — Cette dissert. a eu une suite : *Supplément à ma dissert. sur la p. de m.* (Impr. de Carpentier-Méricourt, in-8°, 8 p.) — 6. *De la p. de m. et de son influence sur la santé publique.* (Par Pierquin, anc. médecin..... Paris, 1830, in-8°, 66 p.) — 7. *De la ratification à donner par l'Ass. Nat. au décret d'abol. de la p. de m. en matière polit., d'après le résumé des faits et des débats législ. qui ont marqué en France les progrès de la question d'abol. de la p. de m., depuis 1791 jusqu'à ce jour.* Par Ch. Lucas, m. de l'Instit. (S. n. de l. Impr. de Hennuyer, 1848, in-8°, 46 p., tir. à part de la *Rev. de législ.*, mars 1848). — 8. *Du droit de punir et de la p. de m.* Par V. Molinier, anc. mag. (Toulouse, 1848, in-8°, 47 p. Tir. à part des *Mém de l'acad. des sc. de Toulouse.*) — 9. *Abolition de la p. de m.* Par V. Schœlcher, représentant du peuple (Guadeloupe). (Paris, 1851, in-8° 46 p.)

—

« Envierges » et « Ratrait » (*Vid.* p. 295). — Depuis 20 ans que j'habite Belleville, je n'ai jamais pu connaître l'origine du premier de ces noms, donné à l'une des rues de cette ancienne banlieue; je sais seulement qu'elle conduit à des terrains qui formaient autrefois un champ que l'on appelait *les Envierges*. — Quant au mot *Ratrait*, qui est aussi le nom d'une rue, c'est une corruption pour *retrait*, et en voici l'histoire : Mme de Pompadour avait pour maison de campagne une propriété qui porte maintenant le n° 119, Chaussée Ménilmontant, et est affectée à un Asile de petits orphelins. A quelque distance de cette maison de campagne, dans la plaine de Charonne, la marquise avait aussi un petit pavillon isolé, qu'on appelait *le Retrait;* de là le nom de *Chemin du Retrait* ou *du Ratrait*, comme l'appellent encore les anciens habitants de Belleville, malgré le nom de *rue* qui lui a été attribué il y a plusieurs années déjà. Il n'y a pas longtemps que M. L. Lazare en a parlé dans la *Patrie*. Dr H. L.

—

A qui doit-on le mot « Bienfaisance ? (*Vid.* p. 306.) — Il faut d'abord mettre de côté Vaugelas, qui n'a rien à faire ici, comme on peut s'en assurer en lisant l'article *Bienfaiteur*, etc., dans ses *Remarques sur la langue franç.*, avec notes de Patru et de Th. Corneille (1738, in-12, t. II, p. 284). — Quant à Balzac, c'est Palissot qui a dit le premier dans ses *Mém. sur la littér.* (1803, in-8°, t. I, et non t. II, p. 43) : « Comme il faut être exact, même dans les « petites choses, il n'est peut-être pas inu- « tile d'observer que le mot *bienfaisance*, « attribué par M. de Voltaire à l'abbé de « Saint-Pierre, est de Balzac. » Sallentin, dans son *Improvisateur franç.* (1804), Malitourne, dans une *Notice sur la vie et les ouvr. de Balzac* (en tête de ses *Œuvres choisies*, 1822, in-8°, t. I, p. 24) reproduisirent, sans la vérifier, l'assertion de Palissot, qui aurait bien dû, au moment où il proclamait la nécessité de l'exactitude dans les petites choses, indiquer le passage où Balzac aurait ajouté ce néologisme à ceux qu'on a relevés dans ses ouvrages. Pour moi, je déclare l'y avoir cherché mainte et mainte fois, toujours sans succès. Quelqu'un de vos correspondants sera-t-il plus heureux? J'en doute, et voici pourquoi. Il y a de fortes

raisons pour croire que le XVIe et le XVIIe siècle, tout en se servant de l'adjectif *bienfaisant*, ont évité le substantif *bienfaisance*. En effet, j'ai parcouru un grand nombre de dictionn. latins, italiens et anglais-français de ces époques, et partout j'ai trouvé les mots : *Beneficentia*, *Beneficenza*, *Beneficence* rendus dans notre langue par : *largesse*, *libéralité*, *humeur bienfaisante*. Cependant un dictionn. italien de 1584, celui de Fenica, traduit *beneficenza* par *bénéficence*, et cette circonstance vient à l'appui de ce que dit le *Dictionn. de Trévoux*, à savoir que la forme *bénéficence* s'établit dans les pays étrangers, parce qu'elle était plus conforme au mécanisme de leurs langues, tandis qu'elle avait beaucoup de peine à prendre en France. Elle était hasardée par le père Mersenne dans son *Impiété des Déistes* (1624), plus tard par La Mothe le Vayer, dans sa *Diversité des religions*, mais sans beaucoup de succès. Enfin, Chardin s'en étant servi à son tour dans *l'Epître au Roi*, à la tête de son *Voyage en Perse* (1686), voici comment un critique du temps (1) qualifiait ce qu'il regardait comme une heureuse innovation : « M. Chardin a employé ce mot, qui exprime ce qu'on ne saurait rendre autrement sans le secours de plusieurs paroles. Cette expression a plu à mille gens. »

Quoi qu'il en soit, dans tous ces débats sur le mot *bénéficence*, la forme *bienfaisance* était hors de question. — « Enfin « *Saint-Pierre* vint... » On a souvent cité, comme exemple du premier emploi de ce mot par le bon abbé, la phrase suivante, tirée du *Mémoire pour diminuer le nombre des procès* (1725, in-8°, p. 37) : « L'esprit « de la vraie religion et le principal but de « l'Evangile, c'est la *bienfesance*, c'est-à-« dire la pratique de la charité envers le « prochain. » On aurait dû citer également ce passage, qui est encore plus significatif, parce qu'il prouve que l'auteur avait la conscience de sa création : « Depuis que « j'ai vu que parmi les chrétiens on abusait « du terme de charité dans la persécution « que l'on faisoit à ses ennemis, et que les « hérétiques disent qu'ils pratiquent la charité chrétienne en persécutant d'autres « hérétiques ou les catholiques mêmes... « j'ai cherché un terme qui nous rappelât « précisément l'idée de faire du bien aux « autres, et je n'en ai pas trouvé de plus « propre pour me faire entendre, que le « terme de *bienfesance*. S'en servira qui « voudra, mais enfin il me fait entendre, « et il n'est pas équivoque. » — Du reste, l'abbé de Saint-Pierre répéta dans tous ses ouvrages, avec une prédilection marquée, ce mot qui était bien le sien, et, si on le rapproche de la devise : *Paradis aux bienfesants*, par laquelle il termina ses *Annales politiques*, et qu'il voulait substituer à la formule *Adieu*, on reconnaîtra que, comme le dit d'Alembert, « il était juste qu'il fût « l'inventeur du mot, tant il avait pratiqué « la maxime que ce mot exprime. » — Les contemporains ne s'y trompèrent pas. La phrase judicieuse et les excellents vers de Voltaire, cités par S. P., *de Moscou*, en sont une première preuve. Ceux même à qui ce néologisme déplaisait d'abord, tels que l'abbé Desfontaines, ne furent pas des derniers à s'en servir. Thomas écrivait dans ses *Réflexions sur les langues* : « J'ai « entendu un grammairien célèbre, l'abbé « d'Olivet, dire, il y a quelques années que « le mot de *bienfaisance* n'était pas fran-« çais ; mais la nation eut moins de ri-« gueur : elle fut contente de pouvoir ex-« primer en un seul mot un devoir, une « vertu et un plaisir. Ce mot créé par l'abbé « de Saint-Pierre, proscrit par l'abbé d'O-« livet, fut dans tous les écrits, comme « dans toutes les bouches. » — Ajoutons que le *Dictionn. de l'Académie* l'admit dans son édition de 1762, et en fit disparaître en même temps la forme *bénéficence*, désormais surannée. Seul, le philosophe de Genève, ainsi que l'a remarqué l'auteur du *Vocabulaire de J.-J. Rousseau*, t. XXI, p. 23 de l'édition Lefèvre, affecta d'employer encore à plusieurs reprises, dans ses ouvrages, le vieux mot de *bénéficence*, comme s'il voulait éviter l'heureux néologisme de celui qu'il a cependant plus d'une fois avoué pour son maître.

Concluons donc que le mot *bienfaisance* a été inconnu au XVIe et au XVIIe, que l'abbé de Saint-Pierre le créa avec intention au commencement du siècle suivant, et que, quand même, dans les temps antérieurs, on signalerait quelque tentative isolée pour introduire chez nous cette traduction du latin *beneficentia* (1), l'honneur de la naturaliser et de la faire véritablement française était réservé au XVIIIe siècle et à l'un des plus dignes représentants de cette vertu nouvelle qu'on appela depuis la *philanthropie*. E. J. B. R.

(1) Andry de Beauregard, *Réflex. sur l'usage présent de la langue française*, 1692, p. 86.

(1) Dans un glossaire latin-franç. du XVe siècle au moins, on trouve : *Beneficentia*, bienficence ; — *beneficus*, bienfaicteur ; — *benefaciens*, bienfaisant (*Hist. littér.*, t. XXII, p. 29).

—

Tirer son épingle du jeu (*Vid.* p. 306). — L'origine de cette expression proverbiale ne doit-elle pas être cherchée dans un jeu auquel se livrent encore les enfants, surtout les petites filles? Il y a deux joueurs. Chacun fournit une épingle. L'un met ces épingles sur sa main, la ferme et la présente à son adversaire, pour qu'il indique la position respective des épingles, dont les pointes tantôt s'entre-croisent et tantôt se dirigent dans le même sens. Selon la réponse, le vainqueur *tire son épingle du*



jeu, et le vaincu la remplace par une nouvelle épingle. T. DE L.

— « Cette locution, dit Littré, vient d'un jeu de petites filles : elles mettent des épingles dans un rond, et avec une balle qui, lancée contre le mur, revient vers le rond, elles essaient d'en faire sortir les épingles ; quand on fait sortir la mise, on dit qu'on retire son épingle du jeu. » A.-H. H.

— Dans plusieurs villages du Roussillon, j'ai vu des petites filles s'amuser à un jeu qu'elles appellent *Joch de las agullas* (Jeu des aiguilles, ou des épingles). Trois ou quatre petites filles se réunissent; elles font un tas de quelques poignées de terre ou de sable, dans lequel elles cachent chacune une épingle ; au moyen d'une pierre qu'elles jettent successivement dessus, elles démolissent le tas, et les épingles qui apparaissent deviennent la propriété de celle qui a jeté la pierre. Il arrive souvent que le sable ne laisse qu'une seule épingle à découvert; la petite fille qui l'a gagnée s'écrie alors : — *Bé! jo hé trait la méoua agùlla del joch*. (Bon ! moi, j'ai *tiré mon épingle du jeu*, c.-à-d. je ne puis perdre cette fois-ci ; j'ai retiré l'enjeu que j'exposais.) Le jeu finit lorsqu'il n'y a plus d'épingles dans le tas de sable. — Serait-ce cet amusement d'enfants, qui aurait donné naissance au proverbe?
(Barcelone.) JUANITO.

—

Boyaux rouges (*Vid*. p. 306). — Cette locution n'a point trait à un fait historique, mais à la *ceinture rouge* que portaient les troupes espagnoles, et l'Artois a appartenu à l'Espagne. *Boyaux rouges* est une métonymie satirique, comme celle de *culottes rouges*, par laquelle on désigne aujourd'hui des soldats français.
(Alais.) EMM. MICHEL.

— Ce n'est pas seulement une injure à l'adresse des Artésiens ; c'est encore un sobriquet des Comtois et des habitants de Montrouge. M. Leroux de Lincy a émis cette hypothèse : « Le voisinage de Sceaux, où se tient tous les jours une grande foire de bestiaux, a peut-être donné lieu à ce proverbe. » Mais, pour expliquer un mot dont l'application se fait en différents pays, il semble qu'une circonstance pour ainsi dire locale est insuffisante.
(Pont-Audemer.) A. C.

—

La conduite de Grenoble (*Vid*. p. 306). — La réponse se trouve dans le *Dictionn. encyclop. de la France* : « Cette expression proverbiale, dit Lebas, indique que la population du Dauphiné est peu gouvernable et s'est toujours signalée par un esprit d'indépendance qui, s'il est incommode au dedans du royaume, en fait le salut contre l'étranger. » Cette explication est peut-être prise d'un peu trop haut.
(Pont-Audemer.) A. C.

— Je lis dans le *Dict. des proverbes*, de Quitard : « Accompagner quelqu'un à coups de pierres, le renvoyer en le maltraitant. Les uns pensent que ce dicton est né d'une allusion à l'échec éprouvé par Lesdiguières, lorsque voulant surprendre Grenoble, il en fut repoussé à coups de pierres; les autres la font venir des rixes si fréquentes dans cette ville entre les compagnons du devoir et les cordonniers. » CH.

— Michelet, dans son *Hist. de France* (t. II, p. 75), donne pour cause de ce dicton la rudesse du caractère dauphinois. « Ce n'est pas une douce et gouvernable population, » dit-il, et en note : « On dit *reconduite de Grenoble*, pour reconduite à coups de pierres (Barginet, *les Montagnardes*, I, 37), comme en Languedoc : *Invitation de Montpellier*, *invitation sur l'escalier* (Millin, V, 327). » La fameuse « Journée des Tuiles, » à Grenoble, au commencement de la Révolution, pourrait y avoir donné lieu. Cependant il est infiniment probable que le dicton est plus ancien. A. G. R.

—

Boyer (Michel), peintre. Ses œuvres (*Vid*. p. 307). — Boyer, mort à Paris le 15 janv. 1724 (paroisse St-Germain l'Aux.), époux d'Elisabeth Thiesenhausen, *âgé de 56 ans ou environ*, comme le porte l'acte de décès, fut reçu à l'Académie le 30 avril 1701, sur un tableau d'architecture : *Palais bâti sur un canal* (aujourd'hui à Trianon). Il avait exposé, au Louvre, en 1704, cinq tableaux d'architecture, sans autre désignation. — Mais Boyer, est-il bien réellement né au Puy vers 1668? Le maire de cette ville m'a très obligeamment informé que de 1662 à 1672, il n'existe, aux archives de l'état civil du Puy, aucun acte de naissance au prénom et nom de *Michel Boyer*. » — Je ne connais aucun portrait de cet artiste. E. B. DE L.

—

Le Ballet de « Sylvie » (*Vid*. p. 307). — « SILVIE. Ballet héroïque en 3 actes, avec un prologue, représ. devant LL. MM. à Fontainebleau, le 17 oct. 1765. Le poëme est de M. *Laujon*, secrét. des commandements de S. A. S. Mgr le comte de Clermont. La musique de MM. *Berton*, maître de musique de l'Acad. Roy., et *Trial*, direct. et compos. de la musique de S. A. S. Mgr le prince de Conti. — Personnages dansants : Acte II, chasseurs : M. *Dauberval*, etc. Nymphes de Diane : Mlle *Allard*, etc. »

Telles sont les indications du livret original. Ce ballet a été représenté à l'Opéra, non pas le 11 nov. comme l'indiquent le livret et le Catal. de Soleinne (III, 109), mais le mardi 18 nov., ainsi qu'il résulte

du *Reg. des Recettes à la porte*, année 1766-7 (*Arch. de l'Opéra*). CH. NUITTER.

— Mêmes renseignements par MM. E. de M., G. B., F. T. — M. N. B. dit, au contraire, que « l'opéra-ballet de *Silvie* fut représenté pour la première fois à Versailles, sur le théâtre des petits appartements, le 26 fév. 1749, et que la musique était de Lagarde, les paroles de P. Laujon. »

—

Lemierre (le poëte A.-M.) (*Vid.* p. 307). — Lemierre, d'après Quérard, est né à Paris, le 12 janv. 1723, et mort à Saint-Germain en Laye, le 29 juin 1793. On trouve, en tête de ses *Œuvres*, une notice de René Perrin (188 pp., édit. de 1810), et une autre de Fayolle (édit. de 1811). L'*Almanach Duchesne* (Spectacles de Paris) en parle aussi, année 1794, p. 49.
CH. N.

— Né à Paris, sur la paroisse Saint-Jean en Grève, le 12 janv. 1723, fils de Marin Lemierre, commis, et de Jeanne Méreau. — (Rien n'indique que son père ait été donneur d'eau bénite.) Marié en 1780 (17 août), à Marie Lecomte, âgée de 26 ans, fille d'un négociant de la rue Montmartre. Mort à St-Germain en Laye, 29 juin 1793. ED. DE MANNE.

—

Deux Bourdeille, doyens (*Vid.* p. 308). — Ils étaient doyens à titre différent. L'auteur de la pièce de vers, J.-N.-A. de Bourdeille, conseiller du roi en la sénéchaussée de Saintonge et siége présidial de Saintes, était *doyen* de sa compagnie au moment de la Révolution. M. Lemercier, avec qui il entretenait des relations d'amitié, occupait au même siége la charge de président-lieutenant-criminel. M. de Bourdeille avait cessé ses fonctions au 3 déc. 1790, lors de la suppression du présidial de Saintes. Il ne fit point partie du tribunal de district. En l'an XI, au moment où il griffonnait son épitaphe drôlatique et empreinte en même temps d'un véritable sentiment religieux, M. de Bourdeille avait l'intuition de sa fin prochaine; le 29 germinal, il faisait son testament, et sa mort est du 15 nivôse an XII. Il a pu écrire avec raison, en parlant de lui : « Ci-gît le dernier des Bourdeilles; » sans enfants de sa femme (Mlle de la Morinerie), il était, en outre, le dernier représentant d'une famille revêtue des charges de la magistrature, sans interruption depuis le XVIe siècle, et qui se disait sortie des Bourdeille-Montanoys. Je ne me préoccupe en rien de cette question d'origine dont je n'ai pas encore cherché à rassembler les preuves. Afin de rendre ma réponse plus complète, et de satisfaire en cela au désir de votre correspondant, je donne ici l'acte de baptême-naissance de M. de Bourdeille; il est extrait des registres de l'église Saint-Pierre de Saintes :

Le dix-huit janvier mil-sept-cent-quarante, Jean-Nicolas-Antoine, né de hyer, fils légitime de Mr Me Jean de Bourdeille-Villepreux, conseiller au Présidial de cette ville, et de dame Marie-Anne Chevreüil, a été baptisé en cette Eglise. Le parrain a été le sieur Charles Charpentier et la marraine Marie-Thérèse de Bourdeille, sœur de l'enfant. Ont été présents le sieur Jean de Bourdeille père, dame Jeanne Barraud, épouse de M. Charpentier-Lavarenne, conseiller du Roy, et dame Suzanne de Saint-Michel, qui ont signé : — BOURDEILLE. — JANNE BARRAUD. — QUILLAUD DE SAINT-MICHEL. — COTHU, curé.

Une question à mon tour : Le possesseur des vers autographes de M. de Bourdeille aurait-il d'autres pièces du même personnage et voudrait-il bien permettre à un petit-neveu de M. de B. d'en prendre copie? L. DE LA M.

—

Tobie Smollett (*Vid.* p. 308).—Ce Smollett n'est autre que le fameux romancier, auteur de *Roderick Random*, *Peregrine Pickle*, etc. G. MASSON.

— Si M. H. de l'Isle veut beaucoup de détails sur cet écrivain, qui fut tour à tour auteur dramatique, romancier, journaliste, historien, poëte, etc., il fera bien de consulter les notices spéciales de Moore et de Walter Scott. Ce fut Smollett qui, dans son voyage en France, en 1766, ayant été mécontent de son hôtesse, qui était blonde comme un écureuil et fort méchante, donna un exemple fameux de « généralisation illégitime » (*ab unâ disce omnes*), en prétendant que toutes les femmes de Blois étaient rousses et acariâtres. T. DE L.

— Ce médecin anglais est très connu comme romancier et comme auteur d'une *Histoire d'Angleterre*. Son *Voyage en France et en Italie* a obtenu plusieurs éditions dans la Grande-Bretagne (London, 1766, 2 vol.; Dublin, 1766; Lond., en 1778, etc.), et il a été inséré à plusieurs reprises dans la collection des œuvres de ce fécond écrivain; je ne crois pas qu'il ait été traduit en français. B. R.

— Le Smollett qui entreprit, non pas en 1766, mais en 1763, un voyage en France et en Italie, et en publia la relation en 1766 (2 vol. in-8), est le célèbre Ecossais Tobie Smollett, poëte, romancier, historien, né en 1721, mort à Livourne, 1771. Au sujet du ton grondeur et dénigrant de son récit, Sterne l'a tancé dans son *Voyage sentimental*, où il le désigne par le nom de *Smelfungus*. Voici ce qu'il dit de lui à la fin du chapitre sur Calais : « The learned Smelfungus (et en note : *Vide S-'s Travels*) travelled from Boulogne to Paris, from Paris to Rome, and so



on; — but he set out with the spleen and jaundice, and every object he passed by was discoloured and distorted. — He wrote an account of them, but 't was nothing but the account of his miserable feelings. » A. H. H.

— Certes, ce Tobie Smollett n'était pas le premier venu. Contemporain de Richardson, de Fielding et de Sterne, il a laissé un nom moins célèbre que celui de chacun de ces trois redoutables rivaux, bien que, pour le jet puissant et la verve fantasque, aucun de ces trois-là sans doute ne put se mesurer à lui. C'est l'habile emploi de si riches facultés, qui lui a manqué, ce semble. Mais la lutte contre l'adversité laissait si peu de répit au pauvre Tobie! Sait-on jamais de quel incomparable éclat brilleraient certains noms, si ceux qui les portent n'avaient pas dû faire deux parts de leurs forces? Rien n'est en sa vraie place ici-bas, même, et je dirai surtout, en fait de gloire. Smollett, qui n'a été que le traducteur de Cervantès, si les circonstances l'eussent permis, eût peut-être été son maître. Byron a surnommé Fielding « l'Homère en prose de la nature humaine. » Mais Byron, pas plus que notre Lamartine, ne me paraît avoir eu un sens critique bien sain, témoin la ridicule préférence qu'il accorde à Pope, tisane de décadence, sur Shakspeare. C'est plutôt cet Ecossais Smollett qui, à ses moments, me paraît arriver tout de vrai à de certains effets larges et chauds d'une bouffonnerie épique. Il écrivait il y a cent ans, et trois de ses romans ont conservé de la réputation : *Roderick Random*, *Peregrine Pickle* et *les Aventures d'Humphry Clinker*. Je ne connais que le premier des trois, marqué d'une griffe fort reconnaissable. On a parfois comparé l'auteur de *Roderick Random* à Lesage, qui, sans doute, pouvait lui ressembler comme un cours d'eau ressemble à un torrent. L'infaillible bon sens de sir Walter Scott ne s'y trompait en aucune façon. Il savait reconnaître la haute valeur de son prédécesseur et compatriote. Il y a, dans le génie de Smollett, du sel britannique à poignées, et c'est un de ces rares compagnons qui sont arrivés au grandiose par le caricatural. Il n'en serait pas advenu ainsi, s'il n'eût été plus ou moins poëte : aussi, l'était-il en prose et même en vers. On lui doit, de plus, une *Histoire d'Angleterre*. Peut-être eussé-je, à quelque moment, cédé à la tentation de traduire Smollett, si j'avais cru facile à un inconnu de rencontrer sous ses pieds, dans cet Océan (*mare cæcum*) de la librairie parisienne, une pointe de roc solide et assuré. Il était plus sage d'augurer le contraire.

J. D.

—

Ancien Théâtre français (*Vid.* p. 308).

— Voici quelques détails sur trois des pièces indiquées : 1° *Le Testament de Carementrant*, à 8 personnages, par Jehan d'Abundame, qui, pense-t-on, n'est qu'un pseudonyme, a été réimpr. en 1830 chez Pinard, et tiré à 42 ex. Il s'agit de la bataille donnée par Caresme, aidé de Harent-Soret, Teste-daulx et Ognions, à Carmentrant, soutenu de son côté par Archiepot, Tyre-lardon et Lèche-froye. Après une chaude mêlée dont le résultat reste un moment indécis, Carmentrant, abandonné des siens est fait prisonnier; Caresme veut le mettre à mort, mais plus clément, Harent-Soret, Teste-daulx et Ognions, obtiennent qu'il ne sera qu'exilé et pour sept semaines seulement; il part faisant son testament, ou, pour mieux dire, ses adieux :

Aux bons compagnons de la ville
Qui vont nuits et jours à la rible.
Adieu passe temps et esbatz,
Adieu, cabarets et sabatz;
Adieu les enfants sans soulie,
Adieu à tous bons gaudisseurs.
. . . .
. . . .

2° *La Farce des Quiolars*, tirée de cet ancien proverbe normand : « Y ressemble à la Quiole, y fait des gestes, » lequel se met ordinairement en usage, quand on voit une personne qui par ses actions, par ses paroles et par ses habits, croit cacher la bassesse de sa naissance, la pauvreté de sa cuisine, ou les imperfections de son esprit. Le titre porte : *Pour le divertissement des Mélancoliques et de ceux qui sont en parfaite santé, par P. D. S. I. L.* Plusieurs fois réimpr. depuis 1599, cette farce en prose a été comprise dans la collection des facéties, raretés et curiosités littéraires, rassemblée en 1829 par le libr. Techener et tirée à 76 ex. L'analyse est faite par l'auteur lui-même dans l'avis au lecteur qui précède la pièce. On y voit que Nicodème La Quiole et sa femme Cattelotte, veulent paraître d'une condition mille fois plus relevée que celle d'un savetier, où ils ont pris naissance, à cause de cent et un écus qu'ils (*sic*) viennent d'hériter. Un frippier (Monsieur Juif) leur présente les dépouilles de personnes de qualité, pour les revêtir, et fait tout son possible pour les contenter et attirer à lui par ce moyen une bonne partie de leur nouvelle monnoye. De plus, un sergent (Monsieur Déplaît) et deux records (Grippe-collet et Croque-tout), emportent l'argent de la succession, en vertu d'une sentence criminelle. Bref, la servante (Colette l'Ebreuillue), toute fumante de colère, demande ses gages, pour le service qu'elle leur a rendu pendant le peu de temps que les cent et un écus ont été entre leurs mains. Enfin, pour conclusion, notre pauvre La Quiole, content dans son adversité, chante avec allégresse sa propre chanson, en tirant son

ligneul et sifflant sa linotte (*sur l'air lamentable de la Boise*) :

Vené z'écouter, me z'amis,
Le mal'hu o je me si mis,
En gestant Gestes en gesture :
Me vela prins dans le gluel,
Tout comme on prend un Oisel,
Qui cherche à plucoter du feure.

A su matin j'étois Milourd,
A su say je suis gueu tou court,
Et reprens ma pauvre chavate.
Souvent quand je penson monter,
Je no vayon dégredoüiller
Du haut en bas, comme une cate.

Tout men'héritage j'ai vû
Couler comme beure fondu,
En bien moins de tems que j'en pâle;
Je n'ai pu qu'un vieux paillasson,
Pour me couché tout de men lon,
Anchite qu'un Viau qui s'étale.

3° *Le Laz d'amour divin*, à 8 personnages. C'est assavoir, Charité, Jesucrist, L'âme, Justice, Vérité, Bonne inspiration, Les filles de Syon, Les pécheurs. Avant la réimpr, figurée à 42 ex., faite chez Pinard, en 1833, il n'existait que deux exemplaires de cette Moralité, tous deux en caract. goth., l'un in-4°, impr. à Paris, chez Balligault; l'autre in-8°, à Rouen, pour Th. Laisné. Le prologue peut aussi servir d'analyse, en donnant d'ailleurs quelque idée du style :

... La dévote Ame se prépare humblement
Pour espouser son espoux de bon cœur :
C'est Jesucrist qui l'aime fermement
Et si veult joindre à elle par honneur :
Dame Justice use de sa fureur,
Et Vérité porte vray tesmoignage
Que au mortel monde on fait beaucoup d'oultrage.
Mais Charité apaise ses discors,
L'Ame à Jésus donne par mariage.....
... Jésus en croix est élevé très hault,
Car Charité le veult et le consent :
Pécheurs lui livrent ung très cruel assault :
Il ne dit mot, ses nobles bras estend ;
Il souffre mort et si est innocent.
Après sa mort, veult épouser notre Ame,
Car Charité par vraye amour l'enflâme.
... Ainsi Jésus a prins son amoureuse,
Assemblement d'une amour gracieuse :
Se sont lacez du noble laz damours.

Plus attrayante que ne donne peut-être à supposer la partie citée, cette Moralité intéresse du commencement à la fin, tantôt par la grâce et la naïveté du style, tantôt par la singularité de quelques descriptions; on peut, entre autres, recommander aux curieux de l'art héraldique les *armoiries du doulx Jésus* .

Le Champ de gueulles.....
... Dedens mettray une croix d'or.
Là-dessus sera estendu
Un grant joyau, un grant trésor,
Qui aura le costé fendu :
C'est Jésus du ciel descendu
Pour souffrir mort et passion.
D'argent est ce joyau pendu,
Le poix de ta rédemption.
Le poix est semé de fleurettes
Qui sont d'asur bien riche et fin,
Et parmy sont belles rosettes...
... De sinople porte un chappeau.
... Les cloux sont de sable pourtraicts...
... Quand de l'escu je recorde
Que je désire estre bien fait,
Encore fault que je le borde
D'or, qui est un métal parfait. C. L.

— Voir dans le *Théâtre français au moyen âge*, par MM. Monmerqué et Francisque Michel (Notes de la préface), quelques renseignements bibliographiques sur trois des pièces citées. Dr H. L.

—

Le « lieu » et le « jour » de la naissance de Voltaire (*Vid.* p. 309). — S. P. connaît-il une lettre de M. Clogenson, au rédacteur du *Nouvelliste de Rouen*, sur la naissance de Voltaire (23 févr. 1860)? Il peut encore consulter un article sur Voltaire de M. G. Desnoiresterres dans la *Revue des Provinces* (15 août 1864, p. 196). — Ces auteurs font naître Voltaire le 20 févr. 1694, neuf mois plutôt que l'indique l'acte officiel. Ils citent le *Commentaire histor.*, où Voltaire dit qu'il fut ondoyé et que son baptême fut reculé de plusieurs mois. Il croyait d'abord être né le 21 nov., mais de 1750 à 1778, « mieux instruit des particularités de son entrée au monde, le poëte cite invariablement le 20 févr., dit M. Desnoiresterres, notamment dans une lettre au maréchal de Richelieu, du 27 févr. 1765, et dans deux autres à Damilaville, des 21 févr. et 10 mai 1765 » (Corresp. inéd., t. I, p. 413). M. Clogenson demeure persuadé que Voltaire est né à Châtenay, chez sa tante, Mme Marchand. Arouet père n'aurait pas reculé devant une petite supercherie. Etant bourgeois de Paris, il voulait donner à son fils cette sorte de noblesse, à laquelle on tenait beaucoup. — « Le premier historien qui parle de Châtenay, dit encore M. Desnoiresterres, est Condorcet, qui tenait ces renseignements de la bouche de Voltaire. L'établissement de Mme Marchand dans ce village expliquerait les couches de Madame Arouet chez la sœur de son mari. Ce qui ajouterait à la vraisemblance de cette hypothèse, c'est qu'on ne voit pas comment on eût pu, huit ou neuf mois durant, cacher, au milieu de Paris, un tel événement, et que cette supercherie n'était praticable que dans l'éloignement. « On laissa ignorer, raconte Duvernet, au prêtre de l'église Saint-André des Arts, auquel on présenta l'enfant, qu'il était né depuis 9 mois sur une autre paroisse, et qu'il avait été ondoyé. C'eût été un scandale et un crime grave d'avoir gardé un enfant aussi longtemps sans avertir le curé. » Bien que tout cela, aux yeux de l'abbé, soit de très petite conséquence, l'érudition moderne

n'a pas de ces dédains et prétend ne laisser aucun point dans l'ombre; et, pour notre compte, nous voudrions avoir à fournir autre chose que des conjectures qui se combattent, sans qu'aucune entraîne la conviction de son côté. » H. I.

—

Un Msc. de la bibliothèque d'Alexis Monteil (*Vid.* p. 310). — Les papiers et manuscrits laissés par Alexis Monteil ont été, en partie, sinon en totalité, acquis par la *Soc. des Arts, L. et Sc. de l'Aveyron*, dont le siége est à Rodez. C'est donc au président de cette Soc. savante, M. H. de Monseignat, que M. M. C. pourrait utilement adresser sa demande. A. DE C. — S.

—

Fa-Dièze (*Vid.* p. 310). — Si L. N. avait cherché *Midi à quatorze heures*, ou les *Proverbes* (Un Mélodrame, et Le Testament normand de bas en haut), j'aurais pu lui donner l'assurance que ces deux charmants ouvrages d'Alphonse Karr ont paru, en 1855, dans la collection publiée par Eug. Didier. Mais quant à *Fa-Dièze*, je me contenterai de dire que je n'ai point vu cette perle dans les éditions diamant. T. DE L.

—

Le Lord Impromptu (*Vid.* p. 310) est un des plus jolis contes de Jacques Cazotte. On a récemment réimprimé (Delahays, 1861) le *Diable amoureux* du spirituel Bourguignon. Le Lord Impromptu, qui n'est pas du tout traduit de l'anglais, méritait bien le même honneur. T. DE L.

—

Ferry de Ligneville, sieur de Tantonville (*Vid.* p. 325), 3e du nom, épouse en prem. noces, Nicolle Desarmoises, fille de Charles Desarmoises et d'Yolande de Savigny, — et, en secondes noces, Autaduette de Barizey. — Les lignes de Ferry 3e vérifiées au chapitre des dames nobles de Remiremont sont : Blamont-d'Oyselet, Désarmoises, Barisey, Savigny-Haraucourt. Extrait du *Nobiliaire* (msc.) de Nicolas Marquis, sacristain de l'insigne église Saint-Pierre de Remiremont. 3 vol in-fo. 1751. (Remiremont.) FRIRY.

Trouvailles et Curiosités, etc.

Le Système de Copernic et l'Inquisition romaine (*Vid.* pp. 165, 222). — Peu de personnes ayant occasion de recourir aux documents originaux, je crois qu'on me saura gré de citer *textuellement*, d'après un extrait fait par une personne compétente, le décret de la congrégation de l'Index :

EXTRACTUS *decreti sacræ congregationis Eminentissimorum S. R. E. cardinalum sub Paulo V., editi* V. *Martii Anni M DC XVI.*

ET quia etiam ad notitiam præfatæ congregationis pervenit, falsam illam doctrinam Pythagoricam, divinæque scripturæ omnino adversantem, de mobilitate terræ et immobilitate solis, quam Nicolaus Copernicus de Revolutionibus orbium cœlestium et Didacus Astunica in Job etiam docent; jam divulgari et a multis recipi, sicut videre est ex epistola quadam impressa, cujusdam patris Carmelitæ, cui titulus : *Lettera del R. P. Maestro Paolo Antonio Toscarini Carmelitano, sopra l'opinione de i Pittagorici, e del Copernico della mobilità della Terra, e stabilita del sole e il nuovo sistema del mondo, in* Napoli per Lazzaro Scorrigio, 1615. In qua pater ostendere conatur, præfatam doctrinam de immobilitate Solis in centro Mundi et mobilitate Terræ, consonam esse veritati et non adversari sacræ scripturæ. Ideo ne ulterius hujusmodi opinio, in perniciem catholicæ veritatis serpat; censuit dictos Nicolaum Copernicum de revolutionibus orbium, et Didacum Astunica in Job, suspendendis esse donec corrigantur, librum vero P. Pauli Antonii Foscarini Carmelitæ omnino prohibendum, atque damnandum, aliisque omnes libris pariter idem docentes, prohibendos, prout præsenti decreto omnes respective prohibet, damnat, atque suspendit. In quorum fidem, etc. Romæ e typographia Curiæ Apost., anno 1616.

P. Episcopus Alban. card. S. Cæciliæ.
Locus † *sigilli.* *Registr. fol.* 90
Fr. Franciscus Cupiferreus.
Ord. Prædicatorum, secretarius.

Ce décret est du 6 mars ; mais, dès le 25 février, Galilée avait reçu un avertissement officieux de n'avoir à enseigner la doctrine en question d'aucune manière (*defendere, aut docere quovis modo*). En 1662, la congrégation promulguait un avis contenant la liste de douze corrections à faire au livre de Copernic. Le préambule dit que la congrégation avait jugé que ce livre devait être entièrement prohibé, mais que, vu sa grande utilité pour la chose publique (*quia in iis multa sunt Reipublicæ utilissima*), on autoriserait la circulation des exemplaires corrigés conformément au présent avis. Ces corrections consistent à présenter partout l'opinion de Copernic comme une hypothèse. Nous ne relatons pas l'arrêt rendu contre Galilée et une abjuration du 16 juin 1633, parce que ces pièces n'ajoutent rien d'essentiel aux sentiments si clairement exprimés dans l'arrêt de 1616.

Les pièces que je viens de citer sont ex-

traites de l'*Almagestum novum* du père Riccioli, vaste répertoire d'Astronomie qui devait avoir 3 vol., mais dont il n'a paru que les deux parties du 1er vol., en 2 t. in-f. de 700 pp. chacun (Bononiæ, 1651). Le frontispice de l'ouvrage annonce bien un auteur anti-copernicien. Une femme, que, à sa robe parsemée d'étoiles, à sa ceinture empruntée au zodiaque, on reconnaît comme la personnification de l'Astronomie, tient dans sa main droite une immense balance, *ponderibus librata suis*. L'un de ces poids est le système de Copernic, l'autre le système de Ptolémée corrigé par Tycho-Brahé. Ce dernier l'emporte à la grande satisfaction d'Argus aux cent yeux et de Ptolémée lui-même, qui s'écrie : *Erigor, dum corrigor*, pendant que son système primitif gît à terre comme un objet désormais sans valeur.

Riccioli a produit jusqu'ici 77 arguments contre le mouvement de la terre. Delambre suppose que le malin jésuite, comme il l'appelle, n'était pas un avocat bien convaincu de la bonté de sa cause. Il pense que Riccioli voulait se venger des inquisiteurs qui avaient retenu un de ses ouvrages sur l'*Immaculée-Conception*. « Cela expliquerait, dit l'historien de l'astronomie, pourquoi Riccioli affectait avec tant de soin, mais en effet avec si peu d'adresse, de se montrer anti-copernicien. Il se vengeait des inquisiteurs dont il se moquait en feignant de prendre leur parti. » C'est là, ce semble, une pure conjecture. L'inconséquence et la bonne foi ne sont pas incompatibles. Si Riccioli faisait un magnifique éloge de Copernic, s'il présentait les preuves de son système dans toutes leurs forces, il montrait par là son bon goût et son impartialité. Les arguments qu'il produit ne sont pas tous de lui : en qualité de compilateur, il devait les recueillir, mais il ne se dissimule pas la faiblesse de la plupart d'entre eux. Riccioli faisait ce qu'il pouvait, mais l'armée où il combattait commençait à faiblir. Riccioli accorde que les décisions de la congrégation ne sont pas des articles de foi ; que cependant nous devons nous y soumettre par *prudence* ou par obéissance, ou du moins ne rien enseigner qui soit absolument contraire. Plus tard, on ira plus loin et un écrivain de nos jours pourra dire que le pape Urbain VIII était aussi copernicien que Galilée.

Mais l'histoire est là et ne s'efface pas. Il est incontestable que le Saint-Office, en condamnant Galilée, entendait proscrire l'opinion du mouvement de la terre, ce qui est très fâcheux... pour le Saint-Office. D'où je conclus qu'il ne faut brûler personne et se garder même de chagriner un honnête homme, à cause de ses opinions, *car cela n'empêche pas la terre de tourner*. E. P.

—

Bibliothèque de Rabelais. — François Rabelais n'avait peut-être pas une grande bibliothèque, mais il avait des livres et il les aimait, puisqu'il se plaisait à écrire sur le titre de ces livres son nom suivi d'une devise grecque ou latine. La Bibliothèque impériale possède deux ou trois volumes de cette espèce, outre deux manuscrits qui ont également appartenu à maître François et qui portent son nom et sa devise en grec. Nous avons essayé de reconstituer la bibliothèque de Rabelais, et nous en publierons quelque jour le catalogue raisonné. En attendant, voici l'indication d'un volume de cette bibliothèque, lequel était en 1733 entre les mains de Boërner, professeur de théologie à Leipzig. Ce renseignement nous est fourni par Ét. Jordan, dans son *Histoire d'un voyage littéraire* (La Haye, 1736, in-12, p. 17) : « Il nous montra, dit-il un Nouveau Testament grec, qui autrefois, avoit appartenu à Rabelais, dans lequel le savant médecin a écrit de sa main ces paroles : FRANCISCI RABELÆSI, Χινώνος, μὲν τὸ γένος τὴν αἱρήσιν δὲ φραγκισκανοῦ Ἰατροῦ. »

P. L.

—

Bévues historiques. — Dans le catalogue de la bibliothèque de M. Arthur Dinaux, publié récemment à la librairie de Madame Bachelin-Deflorenne, n° 388, on fait, de Pierre-Joseph de Haitze l'auteur des *Moines travestis*, un moine lui-même, que l'on appelle le P. de Haitze; trompé sans doute par l'initiale du premier de ses prénoms, ou peut-être parce qu'il légua sa précieuse bibliothèque aux RR. PP. Minimes d'Aix. — N° 941, on confond Jean-François de Gaufridi, conseiller au parlement d'Aix, auteur d'une Histoire de Provence, mort en 1689, avec le prêtre Louis Gaufridi, ou plutôt Gofridi, brûlé comme sorcier en 1611 ! S. T.

Paris, — Typ. de Ch. Meyrueis, rue des Grès, 11.

Num° 24.]

Cherchez et vous trouverez.



Il se faut entr'aider

[31 déc. 1864.

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(*NOTES and QUERIES* français)

QUESTIONS ET RÉPONSES, COMMUNICATIONS DIVERSES A L'USAGE DE TOUS

LITTÉRATEURS ET GENS DU MONDE, ARTISTES, BIBLIOPHILES, ARCHÉOLOGUES, GÉNÉALOGISTES, ETC.

S'ADRESSER (*franco*): *Pour les abonnements :* à Mad. veuve BENJ. DUPRAT, libraire de l'Institut, etc., rue Fontanes, 7 (près du Musée de Cluny), à Paris; MM. FRÉD. FOWLER-MOLINI, à Londres; BROCKHAUS, à Leipsig; DECQ, à Bruxelles; MULLER, à Amsterdam; BOCCA, à Turin; J. MOLINI, à Florence; B. BAILLIÈRE, à Madrid; BRILL, à Leyde; CHERBULIEZ, à Genève; SPITHOVER, à Rome, etc.
Pour la rédaction : à M. CARLE DE RASH, directeur de l'*Intermédiaire*, chez Mad. veuve B. DUPRAT, rue Fontanes, 7 (près du Musée de Cluny), à Paris.

Pour 12 numéros, 5 fr. Etranger : 7 fr.

Annonces : 30 cent. la ligne.

AVIS. — Afin de n'éprouver aucune interruption dans l'envoi du journal, on est prié d'adresser dès aujourd'hui la somme de 10 fr. pour les 24 num. de l'année 1865.

Le numéro du 10 janvier (num. 25) ne sera envoyé qu'à ceux qui auront renouvelé leur abonnement.

SOMMAIRE.

A tous Amis présents et à venir,
Bonne et heureuse année.

Selon l'usage antique et cordial,
Qu'il soit permis à l'*Intermédiaire*,
Imitant en ceci l'exemple d'un confrère (1),
D'adresser à chacun un souhait amical,
Comme on le fait à ceux qu'on aime,
Comme ses abonnés le lui font à lui-même.

Il leur souhaite donc à tous, premièrement,
D'être exacts à l'acquit de leur abonnement;
D'augmenter, s'il se peut, considérablement
En nombre; en qualité de croître également,
Pour que leur serviteur en profite d'autant;
D'écrire de bonne encre et bien correctement,
Afin d'être compris et lus facilement;
A moins d'exception, d'en user sobrement,
Pour laisser au voisin sa place poliment;
De bien *questionner*, judicieusement;
De *répondre* toujours spirituellement;
De *chercher*, en chercheurs, avec acharnement;
De *trouver* doctement, industrieusement,
Et, ce faisant, de rendre instructif, amusant
Toujours plus, un Journal, qui (souvenez-vous-en!)
De leur correspondance en premier lieu dépend;
De ne point engendrer de mécontentement,
A son endroit surtout; de commencer gaiement
L'an nouveau que voici, pour finir mêmement,
Au bout de douze mois: enfin, donnant donnant,
D'agréer de bon cœur ce petit compliment
D'un ami qui voudrait leur plaire entièrement.

(1) Le *Notes and Queries* ne manque jamais de présenter à ses lecteurs ses souhaits de nouvelle année. N'était-ce pas un bon précédent à suivre?

Questions.

BELLES-LETTRES — PHILOLOGIE — BEAUX-ARTS — HISTOIRE — ARCHÉOLOGIE — NUMISMATIQUE — EPIGRAPHIE — BIOGRAPHIE — BIBLIOGRAPHIE — DIVERS.

Un portrait de Mirabeau. — On désirerait connaître le possesseur actuel d'un portrait de Mirabeau, peint à l'huile et signé en bas à gauche, sur l'angle d'un volume : D A B O S. 1792. — Mirabeau est représenté assis, la main droite appuyée sur un portefeuille rouge, tenant de la gauche un papier sur lequel on lit : *Je suis né libre dans des lieux où tout me crie : Non tu ne l'es pas. — Donjon de Vincennes, le* 4 *mars* 1778. J. L.

—

La boîte de Pandore. — A propos de l'histoire de Pandore et de sa *boîte* fatale (*Vid*. p. 243), je voudrais bien savoir quel est le premier qui s'est avisé d'appeler une *boîte*, au mépris formel des textes et de la couleur locale, ce que le vénérable Hésiode, dans *les Travaux et les Jours*, dit avoir été une *coupe*, un *vase*. Voici son récit: « Pandore, tenant dans ses mains « un grand vase, en souleva le couvercle « et les maux terribles qu'il renfermait se « répandirent au loin. L'espérance seule « resta : arrêtée sur les bords du vase, elle « ne s'envola point, Pandore ayant remis « le couvercle, par l'ordre de Jupiter... » Rabelais (l. III, ch. III) a métamorphosé en *bouteille* (*trahit sua quemque voluptas*) la prétendue boîte de l'Ève des Grecs: « Vous « penserez proprement que là eust Pan- « dora versé sa bouteille. » T. DE L.

—

Le coup de carabine de Charles IX. — Je lis, dans la réponse de M. E.-M. de Lyden, au sujet des comptes de Versailles (p. 347), que la destruction de ces comptes n'est pas plus vraie que « le coup de carabine tiré par Charles IX sur les huguenots. » Ce point d'histoire se trouve donc enfin décidé dans le sens négatif? S'il en est ainsi, je prie que l'on me fasse connaître où, quand et sur quelles preuves la question a été ainsi résolue? F.-G. G.

Réponses.

L'ancien numérotage des rues de Paris (*Vid*. p. 114). — Avant la Révolution, les maisons de Paris n'étaient point numérotées: la noblesse avait refusé de laisser inscrire sur ses hôtels des numéros qu'elle considérait comme une flétrissure. Dans le cours de la Révolution, plusieurs essais furent tentés, entre autres celui dont parle M. Faucheux: le numérotage par districts. Ce système, dont l'incommodité fut reconnue et qui fut abandonné en 1806, est encore en usage dans certaines villes, notamment à Amsterdam. FRÉD. L.

— La réponse à cette question n'est pas si facile qu'on le croirait. A chaque instant, on lit dans les procès-verbaux de la Révolution: « Le citoyen un tel, demeurant, par exemple, rue des Fossoyeurs, n° 1072, ou rue Garancière, n° 1099. » Une note de M. Sorel explique le fait: « On peut être étonné de voir les numéros élevés que portaient alors les maisons, et qui ne sont pas en proportion avec la dimension des rues. C'est qu'à cette époque le système de numérotage des maisons de Paris était différent de celui qui fut adopté depuis. On distinguait les maisons par des numéros d'ordre qui correspondaient avec ceux des registres destinés à la perception des droits de voirie; en sorte que, dans une même rue, les numéros des maisons pouvaient varier à l'infini, suivant la date des constructions. L'hôtel de Provence, dont il est question dans ce procès-verbal, a porté plus tard le n° 12 de la rue Servandoni, et devait être situé au coin de la rue du Canivet. » (*Le Couvent des Carmes et le séminaire St-Sulpice pendant la Terreur*. Didier, 1863, p. 147.) — Pour de plus grands détails, voir le rapport de M. Merruau sur la nomenclature des rues et le numérotage des maisons de Paris, fait à M. le sénateur préfet de la Seine (1862). L'abbé V. DUF.

—

Madame de Pompadour (*Vid*. p. 144). — Le relevé exact des registres de l'état civil en ce qui concerne Mad. de P. a été publié par M. Sainte-Beuve dans ses *Causeries du Lundi* (16 sept. 1850). Ce renseignement est encore bon à donner, malgré la note de l'*Intermédiaire*. Car les diction. biograph. n'indiquent ni la date précise, ni le lieu du mariage et de l'inhumation de la maîtresse de Louis XV, ou les indiquent mal.

(Douai). BILCO.

—

Pique-nique (*Vid*. pp. 147, 215). — « Repas où chaque convive paye son écot ou paye pour soi. De l'anglais *pick-an-each*, prononcé *pic-en-ich*, repas où chacun est piqué, où chacun a sa taille particulière. » Telle est l'étymologie que fournit Roquefort. ED. S.

—

Le Royal Mausolée (*Vid*. p. 165). — « Jean de Morel, docte Dauphinois, seigneur de Grigny et du Plessis-le-Comte, maître d'hôtel de Catherine de Médicis, gouverneur de Henry, Monsieur d'Angoulême, grand-prieur de France, fils naturel de Henry II, **avait trois filles : Camille,**

Lucrèce et Diane, qui furent louées, par tous les auteurs de leur temps, pour leurs mérites, perfections et savoir. Elles étaient instruites aux bonnes lettres grecques, latines, françaises, italiennes, espagnoles et autres étrangères. Ronsard, du Bellay, Dorat et nombre d'autres poëtes et savants, étaient les habitués de cette savante maison. L'aînée, Camille, mourut protestante. Leur mère était Antoinette de Loyne, femme de grand mérite. » (*Causeries d'un curieux*, par Feuillet de Conches, t. II, p. 398.) — Jean de Morel est cité à propos de Mesdames des Roches, célèbres muses poitevines qui fréquentaient cette maison et dont certaine *puce* a fait, on le sait, la renommée. — Antoinette de Loyne était-elle de la maison de Loynes, originaire de Beaugency-sur-Loire, et qui remonte au XIVe siècle? « M. de Loynes, dit M. Emm. Michel (*Biographie du Parlement de Metz*), fut président des enquêtes au Parlement de Paris sous Louis XII. Cette famille, qui existe encore aujourd'hui, porte: Coupé de gueules et d'azur; le gueules chargé d'une fasce gironnée d'or et d'azur de six pièces, et accompagnée de deux vivres d'argent, posés en fasce; et l'azur chargé de sept besans d'or, posés 4 et 3. »

M. Nic. B. trouvera peut-être quelques renseignements sur les Morel dans l'ouvrage suivant : « Les Eloges et les Vies des Reynes, des Princesses et des Dames illustres en piété, en courage et en doctrine, qui ont fleury de nostre temps et du temps de nos pères, avec explication de leurs devises, etc., par F. Hilarion de Coste, etc. » (2 vol. in-4). H. I.

—

« Ce mot est au vieux loup » (*Vid.* p. 194). — On trouve bien une interprétation de cette ancienne manière de parler, en deux endroits différents d'Oudin (1540) : « Discours au vieux loup, c.-à-d. *impertinent.* — Histoires au vieux loup, *sottes histoires, fables.* » Mais cette explication, presque contemporaine de Malherbe, n'en donne pas l'origine. JACQUES D.

—

Que signifie le titre de Capharnaïste? (*Vid.* p. 194). — C'est apparemment par antiphrase que l'on nommait ainsi l'un des échevins de la ville de Douai. Chargé des dépenses courantes de l'administration intérieure de la commune, il en tenait un compte particulier et détaillé; c'était l'opposé du désordre. Il n'est pas rare de rencontrer l'emploi de l'antiphrase dans les différentes nomenclatures, — en botanique surtout. H. I.

—

Les Gallois, ou Pénitents d'amour (*Vid.* p. 195). — Lacurne de Ste-Palaye leur consacre une note (Voy. *Mém. sur la Chevalerie*, Paris, 1781, 3 vol. in-12; t. II, p. 62), d'après « le chevalier de la Tour qui, dit-il, nous en a conservé l'histoire et en parle comme témoin. » Le chevalier de la Tour est un gentilhomme poitevin (1) du XIVe siècle (2), qui composa un livre pour l'enseignement de ses filles; lequel ouvrage a été publié sous le titre de *Livre du chevalier de la Tour.* Nous en connaissons deux éditions : l'une imprimée à Paris, 1514, caract. gothiques, à 2 colonnes; l'autre, récente, a été publiée par M. A. de Montaiglon, Paris, 1854, in-16 (Bibl. Elzévir.). Le chevalier de la Tour commence ainsi son récit (*fol.* 59) : « Belles filles, je « vous compteray des Galoys et des Ga- « loyses si comme l'ennemy par son art en « fist plusieurs mourir de froit. Il advint « es parties de Poictou et en autres pays « que Vénus, la dame des amoureux, c'est- « à-dire luxure... » AD. BO.

—

Le mot Espèce (*Vid.* p. 196). — Il désigne un objet de dédain : Duclos nous apprend qu'autrefois c'était un terme de mépris dont les gens de qualité se servaient pour désigner les gens de basse extraction. (*Considér. sur les mœurs*, p. 140). H. I.

—

Les Archives de la Bastille (*Vid.* p. 199). — Il existe à la Bibliothèque de Saint-Pétersbourg un recueil manuscrit en 4 volumes in-folio intitulés *Papiers de la Bastille.* Ces papiers, qui proviennent des archives de la célèbre prison, ont été recueillis, en 1793, avec d'autres documents autographes du plus haut intérêt, par le comte Doubrowsky. M. L. L. L. trouvera de curieux détails sur cette collection dans un article de M. Alexandre de Lamothe, inséré dans la *Revue de l'instruction publique* (nos des 9 et 16 août 1860).

La Bibliothèque de l'Arsenal possède en manuscrit *L'Estat des prisonniers qui sortent de la Bastille ou le journal de Dujonca.* E. P.

—

Une instruction de 1790 sur les monuments et objets d'art (*Vid.* pp. 199, 239, 269). — Voir le *Manuel de l'Archiviste*, par M. Champollion-Figeac (in-8, 1860); on y trouve : 1° *Instructions concernant la conservation des Archives* (15 déc. 1790), pp. LVIII-LX; — 2° *Instructions sur la ma-*

(1) Il s'agit, croyons-nous, de la Tour-Landry, canton de Chemillé, arrond. de Cholle, départ. de Maine-et-Loire.

(2) Il dit (fol. 4 v°; nous nous servons de l'édition de 1514, n'ayant pas sous la main celle de M. de Montaiglon,) avoir connu le « maréchal de Cléremont, » c'est-à-dire Jean de Clermont, nommé maréchal de France en 1352, et mort à la bataille de Poitiers, le 19 septembre 1356. (Voy. Moréri, III, p. 758.)

nière d'inventorier, etc., etc., *par la Commission temporaire des arts, l'an II de la République*, pp. LX-LXVII.

(Mézières.) Ed. S.

—

Terreaux, Terrail (*Vid.* p. 260). — Ce lieu, situé au chevet de la cathédrale de Paris, qu'on appelle encore le *Terrain*, se nommait au XIVe siècle « le Terrail, » en latin *Terralium* et *Terrale*. Terrail est donc synonyme de terrain, dans le sens d'emplacement circonscrit et vide; rien n'est plus manifeste. Le vocable *terreaux* est comme celui de terrail, un diminutif du mot *terre;* mais il a désigné une espèce particulière de sol, probablement l'humus, qu'on nomme également terreau, de même que la terre grasse provenant de la décomposition du fumier. Il est conséquemment fort naturel que des territoires aient été énoncés : *les Terreaux*, aussi bien que *les Glaises*, les *Grous*, les *Sablonnières*, etc. Enfin, quand sur un canton dit le Terrail ou les Terreaux, on a établi une voie publique, cette voie a dû, sauf des cas spéciaux, garder la dénomination qui servait à distinguer le climat où on l'avait ouverte. Tel a éte le cas pour une foule de rues, parmi lesquelles je citerai celle des Terres-Fortes, qui se trouve précisément dans les deux conditions que je viens d'indiquer. Quant à la poterie commune appelée *terraille*, elle ne pourrait avoir donné son nom qu'à une rue ou place *de la Terraille*, et s'il existe une place ainsi qualifiée, il faut croire, à moins de preuves contraires, qu'il s'agit toujours d'un territoire, attendu que terraille signifie à la fois poterie et terreau. Ad. B.

— *Terrail* signifie terrasse, rempart. *Terreaux* a le même sens, mais est surtout employé dans le sens de fossés. (Voy. Ducange, Vis *Terrale*, *Terraleum*.) — On lit dans le *Dict. de Trévoux* (1771), Vo *Terreau:* « En vieux langage c'étoit un fossé. On nomme à Lyon, la place où est l'Hôtel de Ville, la place *des Terreaux*, parce que c'était anciennement un grand canal de communication entre le Rhône et la Saône, qui a été comblé : on dit par la même raison les Carmes des *Terreaux*, et la boucherie des *Terreaux*, qui sont placés sur un ancien fossé, ou sur ses bords. — P. Ménestrier, *Hist. de Lyon.* »

Ad. Bo.

—

Nicolas de Bonneville (*Vid.* p. 260). — A publié à Paris, précisément en 1792, époque des « scènes révolutionnaires », un ouvrage en 2 parties : *De l'Esprit des Religions*. Peut être y trouve-t-on la pièce : *Voilà un homme*. Un exempl. de cet ouvrage dans les *Arch. du biblioph.*, mai 1864, nº 20720.

(Mouladam.) H. Vienne.

— En 1793, cet auteur fait paraître les *Poésies de Nicolas de Bonneville.* (Paris, in-8º.) H. I.

—

Un erratum du prés. Hénault (*Vid.* p. 261). — Je possède le *Nouvel abrégé chronologique, etc., seconde édition, revue, corrigée, augmentée* (Paris, Prault, 1746). A l'année 1664 (p. 400), on y lit le passage en question exactement comme dans les éditions suivantes : « ... Combat de S. Godart, le premier août, où les Turcs furent défaits par les Allemands, que commandoit Montecuculli secondé par six mille François et par le prince Charles Léopold, neveu du duc de Lorraine. Coligni, qui commandoit les François, ne se trouva pas à la bataille où La Feuillade se distingua... »

Je possède aussi un exemplaire de l'édition in-4 de 1768, provenant de la bibliothèque d'un savant magistrat bordelais, M. de Lamontaigne, chercheur infatigable et très érudit, qui avait réuni dans son cabinet, à la fin du siècle dernier, une grande quantité de pièces rares et curieuses. A son exemplaire de l'*Abrégé chronologique* se trouve joint un cahier in-fº contenant 8 grandes pages manuscrites en tête desquelles on lit : « Observations sur l'Abrégé chronologique, etc., du président Hénault, 4e édit., in-8, par le S. Claude Simon Guyard de Berville. » Suivent environ cent cinquante corrections ou additions, la plupart justes et intéressantes. A la fin de quelques-unes on a ajouté : « R. [Réponse] *Cela est dit*, » ou : « *Voy. la 5e édition*, » ou : « *Cela est juste;* » et, dans l'édit. de 1768, je vois en effet que l'on a tenu compte de quelques-unes de ces observations; mais on en a négligé un bien plus grand nombre, et même plusieurs de celles qui portent la mention : « *Cela est juste.* » — Il ne s'y trouve rien de relatif au fait de la bataille de Saint-Gothard, mais j'ai pensé qu'il était bon de signaler l'*Errata* de Guyard de Berville, qui pourrait servir utilement à une nouvelle édition, et qui indique un peu l'origine des corrections faites à l'*Abrégé*. Il est probable, en effet, que le président Hénault avait prié quelques hommes instruits de revoir son livre; chacun dut lui envoyer son mémoire, et il dit lui-même, dans sa préface, qu'il profita des avis qu'on avait bien voulu lui donner.

(Bordeaux.) R. D.

—

Prononciation du grec (*Vid.* pp. 290, 356). — (*Suite.*) III. — Il y a quelque vingt-cinq ou trente ans, un ministre éminent, au nom de qui reste à jamais attachée la fondation de l'Ecole d'Athènes, parvint, après de courageux et persévérants efforts, à faire admettre dans une grammaire, alors officielle, la prononciation

romaïque, non pas à la place, mais en regard de l'ancienne prononciation grecque. De bonne foi, c'était là tout ce qui se pouvait, tout ce qui se devait faire dans l'espèce. Si vous me demandiez laquelle des deux prononciations je préfère, je vous répondrais, comme cet enfant invité à choisir entre une pomme et une poire: J'aime mieux toutes les deux. Oui, toutes les deux, sauf à me servir de l'une ou de l'autre, suivant le temps, le lieu, les personnes. Pour tout ce qui se rattache soit à la mythologie, soit à l'histoire et à la géographie des anciens, on ne saurait employer la prononciation moderne, sous peine je ne dirai pas d'une étrange confusion, mais de la plus risible mascarade. Il en est de même de ce qui concerne le christianisme. Le moyen, en effet, le moyen de travestir en *iisous* le doux nom de Jésus? Quant au droit, comme bon nombre de jurisconsultes sont postérieurs à la Renaissance, il est à propos d'user envers eux, suivant les cas, de la première méthode ou de la seconde. Car, pour n'avoir eu à sa disposition que l'ancienne, le savant président Barnabé Brisson s'est fourvoyé d'une incroyable façon. Dans un ouvrage (*De verborum quæ ad jus pertinent significatione*) qu'il dédia au chancelier de l'Hôpital, il essaye d'expliquer, entre autres formules juridiques, DICES CAUSA, puis DICIS CAUSA. Or, il croit qu'il y a là deux formules distinctes, et il consacre plusieurs pages à entortiller plutôt qu'à élucider le tout, dans deux articles et sous deux chefs séparés. Certes, si la prononciation de Reuchlein lui eût été aussi familière que celle des anciens, il aurait bientôt, et sans peine, reconnu là une seule et même formule diversement prononcée. Au fait, *dices* (*causa*) ou *dicis* (*causa*), c'est-à-dire, *pour la forme*, c'est le seul et même mot grec ΔΙΚΗΣ, lequel sonne DICES pour les anciens, et pour les modernes *dicis*. Semblablement, pour l'étude approfondie du français et de tout autre idiome moderne, il est utile de mettre à contribution les deux modes de prononcer, parce que l'étymologie, la formation, la dérivation des termes n'est pleinement saisissable qu'à la condition de tenir toujours compte de ce double courant, par où les mots entrent du monde ancien dans le monde nouveau.

Au résumé, le sort des lettres grecques en France dépend beaucoup moins de l'articulation des sons que de toute la philologie elle-même. Le latin, qui reverdit dans l'italien, nous ne le prononçons pas pour cela à l'italienne; et néanmoins on latinise encore assez bien parmi nous. Le grec moderne ou romaïque est de vingt stades plus distant du grec ancien qu'il n'y a loin de Dante, par exemple, à Virgile. Et puis, l'italien possède une littérature, tandis que le grec moderne, qui n'est qu'un jargon, en aura une aux calendes athéniennes.

Que si pourtant le besoin se fait sentir quelque part de perfectionner encore l'enseignement du grec, voici une facile amélioration que je suis tenté de proposer à mon tour. Elle consisterait à traduire exactement le grec, à ne pas calquer, sans nul souci des vocables, le système mythologique des Grecs sur celui des Romains; à ne pas rendre ΑΡΤΕΜΙΣ, par Diane (*dies*); ΑΦΡΟΔΙΤΗ, par Vénus; ΕΡΜΗΣ, par Mercure (Mercurius); ΠΕΡΣΕΦΟΝΗ, par Proserpine, etc....

Mais je reviens à l'objet spécial de cette réponse. En définitive, il est à désirer que l'historien qui a si éloquemment parlé d'Athènes, de Thèbes et de Périclès (je n'oserai jamais dire de Sétines, de Tives et de l'olympien Périclis), inspire au ministre actuel de l'instruction publique la résolution de renvoyer purement et simplement élèves et maîtres au tableau synoptique introduit déjà dans l'enseignement national par son digne collègue, le fondateur de l'École d'Athènes.

(Grenoble.) J. PALMA.

Plates-formes de Chicago, Baltimore, etc. (*Vid.* p. 291). — Le sens attribué à ce mot par M. H. V. est le vrai; il exprime, en effet, une sorte de tribune en plein vent où se placent les orateurs pour adresser aux électeurs leur profession de foi. Les *hustings* anglais sont des tribunes élevées au moment d'une élection, pour permettre aux candidats de haranguer les électeurs et pour recueillir les votes. Dr N. L.

— *Plate-forme*, c'est *estrade*, et, par métonymie, on en est venu à appeler « plate-forme de Chicago, de Baltimore, etc. » les programmes politiques exposés sur les estrades et adoptés dans les meetings de ces villes. Le mot s'est introduit dans la politique anglo-américaine vers l'époque de la « Ligue des céréales » et du programme de Manchester : « Manchester's plateform. » W. T.

Brunehaut (Chaussée) (*Vid. p.* 293). — Il est regrettable que les *Récits mérovingiens* d'Augustin Thierry n'aient pu être terminés; M. l'abbé Dufour y aurait sans doute trouvé une savante réponse. A leur défaut, je citerai d'abord Sismondi: « L'architecture semble avoir été le principal luxe de Brunehaut: elle y consacra les trésors qu'elle amassait par les concussions qui ont souillé sa mémoire et qui causèrent sa ruine; elle donna à toutes ses constructions un caractère de grandeur imposante, qui frappait l'imagination du peuple. Ses monuments, sa puissance et ses malheurs avaient fait une impression si profonde sur l'esprit

des hommes, qu'on lui attribua ensuite un grand nombre d'ouvrages qui n'étaient point d'elle. Tout ce qu'on rencontrait de grand, de fort, de durable, prenait le nom de Brunehaut. Il y a en Belgique, et peut-être encore dans d'autres contrées, des *chaussées de Brunehaut*, dont les larges pavés et la construction inébranlable semblent plutôt signaler des ouvrages romains. » Michelet est plus positif encore : « Le peuple fit honneur à la fameuse reine d'Austrasie (*sic*) d'une foule de monuments romains. Des fragments de voies romaines qui paraissent encore en Belgique et dans le nord de la France, sont appelées chaussées de Brunehaut. On montrait près de Bourges un château de Brunehaut, une tour de Brunehaut à Etampes, la pierre de Brunehaut, près de Tournay, le fort de Brunehaut, près de Cahors. » Henri Martin, après avoir signalé l'espèce de réhabilitation dont cette reine fut l'objet après sa mort, la confusion presque volontaire qu'on fit en identifiant son souvenir à celui de la grandeur romaine, ajoute : « Toutes les voies romai-« nes devinrent les chaussées de Brune-« haut, comme tous les camps romains « étaient les camps de César. »

ALB. GÉRARD.

Trouvailles et Curiosités.

Prix de la houille à Béthune au XVᵉ siècle. — Chacun sait qu'aujourd'hui l'arrondissement de Béthune possède autant de mines de charbon de terre que celui de Valenciennes. Empruntons donc aux archives de cette bonne ville de l'Artois le document suivant, qui nous indique le prix de la houille achetée par le magistrat, vers la fin du XVᵉ siècle :

« J'ai déboursé, en 1480 (dit l'argentier) « XXI l. V s. pour IIIIXXV faiz de carbon de « terre, faisant XLII menchaux et demy, au « prix de X s. chascun menchau. »

DE LA FONS-MÉLICOCQ.

—

A propos de Waterloo (*Vid.* p. 352). — Je veux seulement compléter l'anecdote qui fait le sujet du dernier alinéa de la p. 352, en la copiant à sa source, dans l'*Encyclopédie nouv.* de P. Leroux et J. Reynaud (1840), art. *Agioteur :*

« Au moment de la bataille de Waterloo un spéculateur célèbre se trouvait en Belgique. Présumant que le succès, quel qu'il fût, de cette bataille, devait être décisif, il avait organisé jusqu'à Ostende d'excellents relais. Dès que la défaite de Napoléon fut connue, il partit lui-même à franc étrier. Arrivé à Ostende, une tempête rend la traversée pour l'Angleterre impossible, les plus hardis marins refusent de se mettre en mer; à force d'or, il parvient cependant à déterminer quelques hommes; il débarque sain et sauf sur la côte anglaise, part pour Londres, fait des achats considérables : les fonds étaient à vil prix, car l'avenir de l'Angleterre était engagé dans cette lutte dernière. Vingt-quatre heures après, la défaite de l'armée française était connue à la Bourse de Londres : le spéculateur hardi avait gagné 20 millions. »

M. Pierre Leroux a répété le fait dans le nº 4 de la *Revue sociale* (1846), en ajoutant que le hardi spéculateur était Nathan Rothschild, et l'auteur de l'article M. Emile Pereire, alors administrateur du chemin de fer de Versailles, lequel « était à même d'être bien informé. »

J. MT.

—

M. J. B., membre de l'Institut, et saint Malachie. — Un de nos plus éminents géomètres, membre de l'Institut, a sur son cachet la devise suivante : NEMINEM SPERNERE, SPERNERE MUNDUM. — Saint Malachie (qu'on ne s'attendait pas sans doute à trouver en cette affaire) avait une devise analogue, car, au dire de ses biographes, il répétait souvent ce distique :

Spernere mundum, spernere sese, spernere nullum,
Spernere nec sperni : quatuor hæc bona sunt.

Au reste, j'ignore si M. J. B. a trouvé sa devise *proprio marte*, ou s'il s'est contenté d'abréger un distique qui présentait des longueurs.

E. P.

—

Errata. P. 92, c. 1, l. 30, lisez : 1694.
P. 202, c. 1, l. 5 et 9, lisez : Pardailhan.
P. 295, c. 2, l. 50, lisez : IIII l.
— — l. 51, lisez : fils de Philippe le Bon.
P. 300, c. 1, l. 14, lisez : Carpenter (du *British Museum.*)
P. 303, c. 1, l. 24, lisez : patricien.
P. 322, c. 2, l. 10 et 11, lis. : *Macareida.*
P. 349, c. 2, l. 37, lisez : envieuse.
P. 345, c. 1, l. 58, lisez : Graesse.
P. 364, c. 1, l. 55, lis. : Bourdeille-Montanceys.
P. 343, c. 1, l. 35. Une omission de renvoi dans la copie a fait intercaler à tort ces mots : « par L. Dubois, » qui doivent être reportés cinq lignes plus loin, après le mot : « ajouté. »

Paris, — Typ. de Ch. Meyrueis, rue des Grès, 11.

es

